









142
5
20

# HISTOIRE
## METALLIQUE
### DES XVII PROVINCES
### DES
# PAYS-BAS.

TOME SECOND.

# HISTOIRE
## METALLIQUE
### DES XVII PROVINCES
### DES
# PAYS-BAS,

DEPUIS L'ABDICATION DE CHARLES-QUINT,
JUSQU'A' LA PAIX DE BADE EN MDCCXVI.

*TRADUITE DU HOLLANDOIS*

DE MONSIEUR

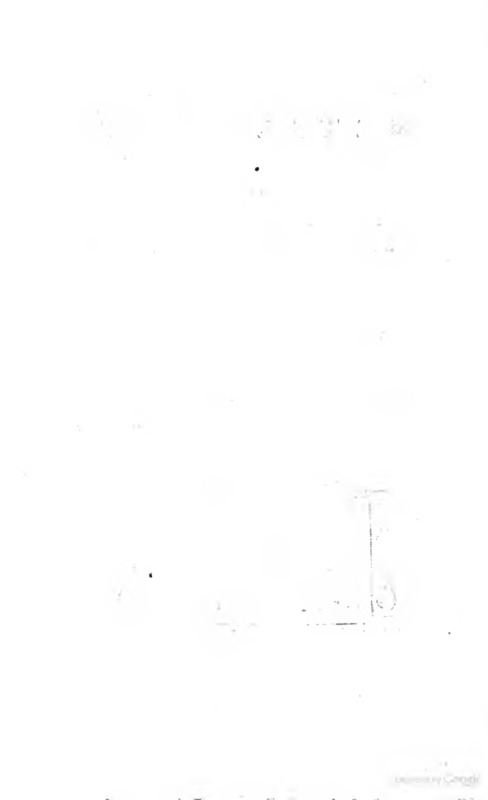
GERARD VAN LOON.

TOME SECOND.



A LA HAYE,
Chez { *P. GOSSE, J. NEAULME.*
*P. DE HONDT.*

MDCCXXXII.






# HISTOIRE METALLIQUE DES PAYS-BAS.

## SECONDE PARTIE.

## LIVRE PREMIER.

AR le décès d'Elisabeth, l'héritage de ses Royaumes échut à Jaques Roi d'Ecosse, son plus proche parent; Catherine, Bisayeule de ce Prince, ayant été propre Sœur de Henri VIII (1) Pere de la défunte Reine. Immédiatement après la mort de cette Princesse, les Seigneurs de son Conseil s'assemblerent, & ayant résolu de reconnoitre le Roi d'Ecosse pour son Successeur, ils le firent pro-

(1) Hubn. Geslachtk. tafel 72.

clamer le même jour avec les solennités 1603.
ordinaires, & lui députerent le Chevalier Charles Percy Fils du Comte de Northumberland, & Thomas Sommerset Fils du Comte de Worcester. (2) Ils étoient chargés, de la part du Conseil, de lettres qui instruisoient ce Prince de la mort de la Reine, & de l'empressement avec lequel on l'avoit fait proclamer Roi d'Angleterre; & qui l'invitoient à venir prendre possession de ses nouveaux Etats. Jaques reçut cette agréa-

(2) Larrey Hist. d'Anglet. tom. III. pag. 639.

1603. ble nouvelle avec beaucoup de joye. Il la communiqua d'abord à son Conseil, & la fit annoncer solennellement à ses Sujets. Il les exhorta à persévérer dans la fidelité qu'ils lui devoient, les assurant en même tems de la continuation de sa bienveillance; & après avoir mis ordre à l'administration des affaires d'Ecosse, & aux préparatifs de son voyage, il partit le 4 d'Avril, suivi d'un superbe Cortege de Nobles de sa Cour.

Le prémier soin de son nouveau Regne, & celui qu'il crut le plus propre à gagner l'amour du Peuple Anglois, fut l'enterrement de la défunte (1) Reine, qu'il fit faire avec beaucoup de pompe. Il y mit le comble dans la suite, en élevant sur son Tombeau un Monument de marbre d'une magnificence extraordinaire. La nouvelle Reine, qu'une subite indisposition avoit empêché de suivre son Epoux dans ce voyage, arriva enfin à Londres, accompagnée du Prince Henri son Fils, & de sa Fille la Princesse Elisabeth. Son retardement, joint à la Peste qui faisoit de grands ravages dans la Capitale, fit différer le (2) Couronnement jusques au mois de Juillet. Cette cérémonie se fit avec les solennités ordinaires, le 24 de ce mois, & Leurs Majestés furent sacrées par l'Archevêque de Cantorbery. Comme la maladie contagieuse, qui en moins d'un an avoit emporté plus de quarante-mille habitans dans la Capitale, continuoit encore, l'affluence des spectateurs fut beaucoup moindre qu'à l'ordinaire; d'autant plus que tous les passages étoient occupés par les Gardes du Roi, (3) de peur que l'air infecté ne se communiquât à la Cour. Quoi qu'il en soit, il y a de l'apparence que cette Peste fut cause qu'on ne frappa que l'année d'après, la Medaille suivante, sur l'Avenement de Jaques Roi d'Ecosse au Trône de la Grande-Bretagne.

(1) Larrey Hist. d'Angleterre tom. III. pag. 644.

(2) Larrey Hist. d'Angleterre tom. III. pag. 645.

(3) Larrey Hist. d'Angleterre tom. III. pag. 646.



Le Buste du nouveau Roi, ayant sur la tête un chapeau garni d'un bouquet de plumes. Ce Buste est entouré d'une bordure composée de Roses Angloises, & de Chardons Ecossois; avec cette Légende:

JACOBUS DEI GRATIA MAGNÆ BRITANNIÆ, FRANCIÆ ET HIBERNIÆ REX.

*JAQUES, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DE LA GRANDE-BRETAGNE, DE FRANCE ET D'IRLANDE.*

Au Revers on voit, dans une bordure semblable, une Couronne Royale, traversée de deux Sceptres en sautoir; & au dessous:

FIRMANTUR BINA SUB UNO.

*DEUX ROYAUMES S'AFFERMISSENT SOUS UN SEUL.*

Caron, Ambassadeur d'Angleterre à la Haye, reçut ordre de son nouveau Maitre, de faire part au Prince Maurice & à Oldenbarneveld de la mort d'Elisabeth, & de la Proclamation par laquelle Jaques VI Roi d'Ecosse avoit été déclaré Successeur de cette Princesse à la Couronne d'Angleterre. Lorsqu'il se fut acquitté (4) de cette commission, les Etats ordonnerent que le jour du Couronnement (5) fût célebré par des Feux de joye dans les Provinces-Unies. La même nouvelle ayant été communiquée à toutes les autres Cours de l'Europe, la plupart des Princes envoyerent des Ambassadeurs à celle de la Grande-Bretagne pour complimenter le nouveau Roi. Ceux de Philippe III Roi d'Espagne, & des Archiducs, malgré la Guerre qui duroit encore entre eux & l'Angleterre, furent des prémiers qu'on vit arriver à Londres. L'Archiduc Albert ne se conten-

(4) Resol. der Gecomm. Raad. van Holl. 8 April 1603. fol. 115.

(5) Resol. der Staat. van Holl. 1. Aug. 1603. fol. 189.

1603.

tenta point d'avoir envoyé à cette Cour le Prince d'Aremberg en qualité de son Ambassadeur Extraordinaire; il déclara encore hautement qu'il n'avoit fait la guerre qu'à Elisabeth (1), & qu'il n'avoit jamais prétendu la faire au Royaume d'Angleterre. Il ordonna même par un Edit, de ne plus causer le moindre dommage à cette Nation, & de relâcher tous les Prisonniers Sujets du nouveau Roi. Cette conduite donna de grandes inquietudes aux Etats-Généraux. Ils avoient déja congratulé le Roi Jaques par lettres; mais ils jugerent à propos de le faire par une Ambassade solennelle. Ils choisirent pour cette importante commission, Frederic-Henri (2) Frere de Maurice, Walrave de Brederode, Jaques Valk Tresorier de Zélande, & l'Avocat-Général de Hollande Jean d'Oldenbarneveld. Marie, Fille de ce grand homme, avoit épousé cette même année Corneille vander Myle; & en consideration des services signalés de son Pere, (3) elle avoit reçu dans cette occasion, de la part des Conseillers-Députés, par les mains du Secretaire Duyk, deux Coupes d'argent doré, qui avoient coûté, sans compter la façon, deux-cens quatre-vingt-onze florins douze sols: (4) elles étoient ornées des Armes des Etats de Hollande. Oldenbarneveld & les autres Ambassadeurs partirent le 3 de Mai pour l'Angleterre, & s'embarquerent à la Brille. (5) Dès qu'ils furent arrivés, ils demanderent au Roi, non seulement la continuation de l'ancienne amitié, mais encore celle du secours & des subsides, que les Provinces-Unies avoient obtenus de la Reine. Ce Prince les reçut obligeamment: mais il s'excusa de leur rendre une réponse positive, sur la nouveauté de son Regne; (6) ajoutant néanmoins, qu'avec le tems il verroit ce qu'il feroit le plus expédient de faire. Il ne laissa pas de s'expliquer assez en cette occasion, pour faire connoitre sans peine, qu'il porteroit ses vues du côté de la Paix, autant qu'il lui feroit possible. En effet, il ne s'étoit point encore commis d'hostilité entre lui & l'Espagne; (7) & le Roi Philippe lui avoit même offert, de son propre mouvement, le secours de ses armes, en cas qu'il eût besoin d'employer la force pour monter sur le Trône d'Angleterre. C'en étoit assez pour faire comprendre aux Etats, qu'ils ne devoient point s'attendre d'être soutenus de l'Angleterre, comme sous le Regne d'Elisabeth, quoique moins puissante que son Successeur. On ne perdit pas néanmoins, dans les Provinces-Unies, l'esperance de défendre encore par les armes la précieuse Liberté, qu'on avoit maintenue jusqu'alors avec tant de succès. On se fondoit sur l'étendue du Commerce, & sur les travaux de l'Agriculture; & l'on supposoit que ces deux sources étoient en état de produire dequoi entretenir un nombre de Troupes, capable de traverser tous les projets des Ennemis. C'est à quoi font allusion les Jettons suivans, qui furent frappés tant cette même année, que l'année d'après.

(1) H. de Groot Ned. Hist. fol. 455.

(2) Resol. der Staat. van Holl. 18 April. 1603. fol. 114.

(3) S. Van Leeuw. Batav. Illustr. fol. 1010.

(4) Resol. der Gecomm. Raad. van Holl. 5 Feb. 1603. fol. 23.

(5) Ibid. 2 Mai 1603. fol. 142.

(6) H. de Groot Ned. Hist. fol. 454.

(7) Meter. Ned. Hist. fol. 498. verso.




I. Sous les Armes de la Province de Frise, on voit un Laboureur qui presse à coups de fouet les chevaux de sa Charrue.

VICTUM TIBI PRÆPARO, PERGE.

*JE VOUS PREPARE DES VIVRES, CONTINUEZ.*

Cette exhortation s'adresse à un Soldat bien armé, qu'on voit sur le Revers, & qui témoigne qu'il perséverera à défendre la Patrie avec une valeur soutenue:

TERRASQUE TUEBOR ET URBES. 1603.

*JE DEFENDRAI VOS CAMPAGNES ET VOS VILLES.* 1603.

II. La Face & le Revers du second Jetton sont les mêmes qu'au prémier ; avec cette difference, que le Revers n'a point d'Inscription sur le tour, mais on trouve les mêmes paroles dans l'Exergue.

TERRASQUE TUEBOR ET URBES.

*JE DEFENDRAI VOS CAMPAGNES ET VOS VILLES.*

III. Le Revers du troisieme est le même que le Revers du second ; mais sur la Tête, les Armes de Frise sont à côté du Laboureur, & l'Inscription se trouve sous lui.

VICTUM TIBI PRÆPARO, PERGE. 1604.

*JE VOUS PREPARE DES VIVRES, CONTINUEZ.* 1604.

Cette disposition favorable du Roi d'Angleterre envers l'Espagne, & le bonheur qu'eut le Gouverneur de Bois-le-Duc de battre cinq Compagnies de Cavalerie Hollandoise (1), inspira aux Archiducs un nouveau courage ; & les anima même à tenter une invasion dans la Zélande. Ils employerent huit Galeres bien équipées, qui étoient venues d'Espagne l'année précedente, (2) & quatre autres Vaisseaux plus petits. Frederic Spinola fut nommé pour les commander. Il sortit du Port de L'Ecluse le 26 Juin (3), à la faveur d'un petit vent, résolu de se signaler par quelque action d'éclat. Après avoir traversé les Bancs, il découvrit les Vaisseaux des Etats ; & d'abord il prit le large, & choisit un endroit propre pour le Combat. L'Escadre des Provinces-Unies étoit composée de trois Vaisseaux de guerre Zélandois, & de deux Galeres ; quatre desquels allerent d'abord à la rencontre de l'Ennemi, le cinquieme étant retardé par le vent contraire. Spinola, outre qu'il étoit plus fort en Vaisseaux & en Soldats, avoit l'avantage du vent & du Soleil. Il en profita dès qu'il fut possible. Les Espagnols commencerent le Combat (4) en jettant de grands cris. Leur Chef, soutenu d'un autre Vaisseau, s'attacha particulierement à celui de Juste de Moor, Amiral des Zélandois. La rencontre fut des plus furieuses. On combattit assez longtems, tantôt de loin, tantôt de près, tantôt au canon, tantôt avec le sabre & la mousqueterie, sans qu'aucun des deux Partis pût se flater de quelque avantage. Spinola, voyant balancer ainsi la Victoire, résolut de faire un dernier effort, en attaquant l'Amiral ennemi du côté de la poupe ; bien assuré que la prise du Commandant décideroit du succès de la journée. Mais il fut reçu avec cette valeur, qui est comme naturelle aux Gens de Mer de ces Provinces. Ils lui tuerent trois-cens hommes, (5) en blesserent un très grand nombre, lui fracasserent quantité de rames, & maltraiterent extrèmement ses Vaisseaux. Lui-même y périt, percé de plusieurs coups. Ces desavantages, joints à la mort du Commandant, ôterent entierement l'esperance de la Victoire aux Espagnols : ils craignoient d'ailleurs, que les Zélandois, avertis du Combat par le bruit du Canon qui pouvoit être entendu de la côte, n'envoyassent du secours à leurs gens, & n'envelopassent de tous côtés l'Escadre Espagnole. Tous ces motifs réunis les porterent à songer à la retraite, tandis qu'il en étoit encore tems, & à regagner le Port de L'Ecluse. (6) La perte des Zélandois fut peu considerable, leurs Vaisseaux étant trop gros pour pouvoir être endommagés par la mousqueterie. Cette Victoire fit évanouïr encore la crainte mal fondée que les Galeres Espagnoles avoient causée au commencement ; une heureuse expérience ayant fait voir qu'on pouvoit les combattre avec avantage, même pendant le calme : circonstance qui ne contribua pas peu à augmenter la joye des Vainqueurs. Ce fut pour en étendre la mémoire jusques à la Posterité la plus reculée, qu'on fit frapper en Zélande le Jetton (7) suivant.

(1) H. de Groot Ned. Hist. fol. 458.

(2) Resol. der Gecomm. Raad. van Holl. 30. Sept. 1602. fol. 290.

(3) Meter. Ned Hist. fol. 500.

(4) H. de Groot Ned. Hist. fol. 458.

(5) Bentiv. Hist. der Ned. Oorl. pag. 700.

(6) H. de Groot Ned. Hist. fol. 459.

(7) Meter. Ned. Hist. fol. 500.

Sous



Sous les Armes de Zélande, on voit les Vaisseaux qui avoient remporté la Victoire sur les Galeres.

CEDUNT TRIREMES NAVIBUS. 1603.

*LES GALERES CEDENT AUX VAISSEAUX.* 1603.

Sur le Revers sont représentées les Galeres de Spinola en ordre de bataille, sous les Armes de Middelbourg, & au milieu de cette Inscription:

VICTÆ, PEREMPTO SPINOLA, 26. MAJI.

*VAINCUES, ET SPINOLA TUE', LE 26. DE MAI.*

Le Roi d'Angleterre qui étoit, comme nous l'avons dit, entierement porté à la Paix, n'accorda point cette année aux Etats l'assistance qu'ils avoient accoutumé de recevoir de la Reine Elisabeth. Privés de ce secours, ils ne songerent qu'à défendre Ostende, à munir leurs Villes frontieres, à soutenir les Troupes Espagnoles qui s'étoient de nouveau mutinées, & à ne rien négliger pour mettre par cette diversion l'Armée ennemie hors d'état de rien entreprendre. Faute de payement, ces Troupes s'étoient revoltées sur la fin de l'année précedente, après que le Prince Maurice se fut rendu maitre de Grave: (1) elles avoient quitté l'Armée Espagnole, & s'étoient retirées à Hamond, d'où elles faisoient tous les jours quelque nouvelle entreprise, sans aucun égard aux prieres ni aux menaces des Archiducs. Dans une de leurs Courses, les Mutins emporterent le Château de Hoogstraate, Place forte, qu'ils fortifierent encore par de nouveaux ouvrages; & ils se rendirent redoutables par le grand nombre de nouveaux Mutins qui venoient les joindre de toutes parts. L'Archiduc crut devoir user de séverité dans cette occasion. Il publia un Edit, (2) par lequel il les déclaroit séditieux, traitres à la Patrie, & criminels de Leze-Majesté: il y promettoit certaines sommes à ceux qui pourroient les prendre ou les tuer, & défendoit à tous les habitans de leur fournir des vivres & des armes, & de les soutenir par le moindre secours. Mais cet Edit fut incapable de brider leur insolence. Ces menaces ne firent que les irriter de plus en plus, (3) & les porterent à traiter avec les Provinces-Unies. Ils en obtinrent, qu'en cas de nécessité, ils trouveroient un asyle sous le canon de Breda, (4) de Bergopsoom, ou de Gertruidenberg, & qu'il leur seroit permis d'acheter dans ces Villes tout ce qui leur seroit nécessaire. Ils ne se bornerent point là. Ils mirent le Brabant sous contribution, & menacerent de pendre les habitans, de bruler les moulins, & de percer la Digue de Kouwensteyn, si dans un tems limité on ne leur fournissoit cent-mille florins. Ceux de la Campigne furent forcés de leur payer cinq-cens florins par jour, & de tenir toujours prêts deux-mille chevaux bien équipés, pour les servir dans leurs Courses. Ils réduisirent en cendres le beau Village de Wavere, de même que Hoogaarde, Doormale, & Grimmigh. Dans leur derniere Expédition ils avoient pris la Ville de Geldenake, (5) & dans le Comté de Namur, ils avoient détruit par le feu plusieurs Villages, Couvens, & Maisons Seigneuriales: tandis que l'Archiduc, par son obstination à poursuivre le Siege d'Ostende, se mettoit hors d'état de punir une audace si inouïe. Ainsi ce Siege, qui n'avoit été entrepris que pour sauver la Flandre du feu & des ravages des Ennemis, précipita ces Païs dans une plus grande misere; effet d'un desir inconsidéré & trop ardent de les mettre en liberté. A l'occasion d'un desastre semblable, qui l'an 1587 étoit arrivé aux Provinces-Unies par la perfidie des Troupes auxiliaires des Anglois, on avoit frappé un Jetton, qu'on trouva à propos de renouveller dans les circonstances dont il s'agit.

(1) Meter. Ned Hist. fol. 484. verso.

(2) Meter. Ned. Hist. fol. 485.

(3) Resol. der Staat van Holl. van den 30 July tot den 2 Sept. 1603. fol. 184.

(4) Meter. Ned. Hist. fol. 487.

(5) Meter. Ned. Hist. fol. 500.

1603.



(1) Camerarii Symb. Cent. II. Embl. 77.

Un Singe qui tient un de ses Petits entre les bras, & qui l'étouffe (1) par un excès de caresses: emblème de l'ardeur excessive de délivrer la Flandre par le Siege obstiné d'Ostende, pernicieux par ses suites pour la prosperité générale du Païs. Le même sens est exprimé par l'Inscription.

LIBERTAS NE ITA CHARA UT SIMIÆ CATULI.

*QU'ON NE CHERISSE PAS LA LIBERTE', COMME LE SINGE SES PETITS.*

Au Revers, un Habitant des Païs-Bas, qui pour éviter, par le Siege d'Ostende, la *fumée*, emblème des ravages faits par les Troupes des Etats, tombe dans le *feu*, emblème des Contributions, & de l'insolence des Mutins Espagnols.

FUGIENS FUMUM INCIDIT IN IGNEM. 1603.

*EN EVITANT LA FUME'E, IL TOMBE DANS LE FEU. 1603.*

L'Archiduc voyant son autorité si honteusement insultée, & comme foulée aux pieds par l'audace des Mutins, résolut de faire tous ses efforts pour mettre ces séditieux à la raison par la force des armes. Pour cet effet, il fit lever de nouvelles Troupes (2) tant en Italie qu'en Espagne; & il ordonna au Colonel Benting, au Comte de Biglia, & au Seigneur de Rotonau, de faire trois nouveaux Régimens en Allemagne. On ramassa en Lorraine quinze-cens Cavaliers, qui au mois de Juin passérent en revue devant l'Archiduchesse même, sous les murailles de Bruxelles. L'Artois, Lille, Douai, & Orchies entreprirent de lever & d'entretenir quinze-cens hommes; (3) & ceux de Hainaut huit-cens, qui devoient être commandés par le Fils du Président Richardot. Vers le milieu de l'Eté, on vit arriver aux Païs-bas les Troupes nouvellement levées en Espagne, que Philippe envoyoit à son Beau-frere contre les Mutins. Le Roi ne pouvant souffrir que sa Majesté fût si indignement méprisée par ces audacieux, (4) avoit déconseillé tout Traité avec eux, en exigeant absolument que pour servir d'exemple, ils fussent punis à la derniere rigueur. Ambroise Spinola, Frere de Frederic, vint avec ces Troupes. Il avoit promis & entrepris de donner une heureuse fin au Siege (5) d'Ostende, dont le succès étoit consideré par plusieurs personnes comme entierement desesperé. Il n'étoit pourtant entré dans cet engagement, qu'à condition que non seulement il auroit le Commandement en Chef, mais qu'on lui donneroit encore l'Administration des Finances, qui sont les nerfs de la Guerre, mais qui étoient pour-lors extrèmement épuisées & affoiblies. Ces conditions lui furent accordées avec joye par l'Archiduc, & il les accepta de même, malgré la jalousie de bien des gens, qui ne pouvoient pas digerer qu'un Italien, & un novice au métier de la Guerre, eût la préférence sur tant de Capitaines expérimentés. Son zèle cependant le mit bientôt au-dessus de l'envie. Il offrit de subvenir de son propre bien à l'épuisement des Finances, & il cassa d'abord (6) ceux qui, pendant la derniere Administration, s'étoient servis de voyes illicites pour s'enrichir aux dépens du Public. Par-là le Peuple, qui fournit les Subsides, & qui n'est d'ordinaire que trop porté à se plaindre du mauvais usage qu'on en fait, conçut une esperance bien fondée de voir bientôt un changement avantageux dans la Guerre & dans le Gouvernement, par les soins & la vigilance de cet habile Italien. C'est-là évidemment le sens du Jetton suivant, qui fut frappé à Anvers, & renouvellé diverses fois cette année & les suivantes, pendant l'Administration de Spinola.

(2) Bentiv. Hist. der Ned. Oorl. Pag. 700.

(3) Meter. Ned. Hist. fol. 500. verso.

(4) Hist. de l'Archid. Alb. pag. 291.

(5) H. de Groot Ned. Hist. fol. 463.

(6) H. de Groot Ned. Hist. fol. 464.

Une



Une Aigle tenant dans une de ses serres une Epée, au-dessus d'un Autel, sur le devant duquel on voit des Balances en équilibre: son autre serre a pour appui un second Autel, orné de deux branches de Palmier, & couvert d'un feu allumé; au-dessus duquel l'Aigle tient du bec un Plat dont on se sert dans les Sacrifices.

RELLIGIONE ET JUSTITIA. 1603.

*PAR LA RELIGION, ET PAR LA JUSTICE. 1603.*

Le Revers étale quelques ruines d'édifices.

COLLAPSA RESURGENT. 1603.

*CE QUI EST RUINÉ SE RETABLIRA. 1603.*

Dès que les differens secours dont nous avons fait mention furent arrivés à l'Archiduc, il envoya contre (1) les Mutins le Comte de Bergue, avec un Corps de treize-mille Fantassins & de trois-mille Chevaux, & l'Artillerie nécessaire, pour les assieger dans le Château de (2) Hoogstraate. Instruits de ce dessein, ils envoyerent quelques Députés à la Haye, pour demander l'assistance de Maurice. Ce Prince, après les avoir engagés à porter les armes avec lui, & pour lui, contre tous les Ennemis des Provinces-Unies, rassembla promptement l'Armée des Etats. Il vint camper le 8 de Juillet à la vue du Comte, qui, n'ayant aucun ordre (3) de donner Bataille, leva le Siege la nuit du 9 au 10 du même mois, quoique les Attaques fussent déja assez avancées. (4) Animé par cet avantage, & fortifié d'ailleurs par les Mutins, Maurice résolut de (5) tenter pour la seconde fois le Siege de Bois-le-Duc, que la rigueur de la saison l'avoit forcé d'abandonner l'année précedente. Il fondoit toute l'esperance du succès sur la promtitude de l'exécution, persuadé qu'il prendroit sans peine une Place destituée de Garnison, (6) pourvu qu'il la pût investir à tems. Dans cette idée, il alla se poster avec les Troupes de l'Etat au Village de Vucht; il mit les Mutins de Hoogstraate dans celui de Vlymen; & pour n'être pas surpris par le Comte de Bergue, sa prudence ordinaire le porta à renfermer ses Troupes dans des retranchemens inaccessibles. Au bruit de cette entreprise, le Comte marcha au secours de la Place: il parut dans le voisinage le troisieme jour du Siege, & le 22 d'Août (7) il se posta sur le Dungen à Gestel & à Schyndel, occupant en même tems Eykendonk & Hintem, (8) afin de se conserver de ce côté-là la communication libre avec Bois-le-Duc. Quoique ces mesures fissent perdre à Maurice toute esperance de se rendre maitre de cette Place, il ne laissa pas de pousser le Siege, convaincu qu'il lui étoit plus avantageux d'arrêter là les Espagnols par des travaux inutiles, (9) que d'être forcé ailleurs à défendre avec un succès incertain les Villes de l'Etat qui pourroient être attaquées par les Troupes ennemies. L'Archiduc, qui connoissoit toute l'étendue de l'habileté de Maurice, n'étoit pas entierement sans inquiétude. Il vint dans son Armée le 4 de Septembre (10), & de là dans la Ville même. Il y mit ordre à tout: & sous prétexte d'entreprendre quelque chose contre les Assiegeans, il jetta dans la Place une Garnison de trois-mille hommes, qui par de fréquentes Sorties ne cessoient de harceler l'Armée des Etats dans ses Ouvrages. Les deux Armées s'étant ainsi donné de l'occupation auprès de Bois-le-Duc jusques au mois de Novembre, celle de Maurice abandonna enfin ses retranchemens le 5. (11) & fut mise en quartiers-d'hiver dans les Villes voisines. Grave tomba en partage aux (12) Espagnols mutinés. Ce fut à l'occasion de cette seconde délivrance de Bois-le-Duc dont on étoit redevable à Albert, qu'on frappa dans cette Ville pour la seconde fois la Médaille dont nous allons parler. Il est vrai qu'au commencement, les Bourgeois avoient paru peu satisfaits de la grosse Garnison que ce Prince avoit jettée dans la Ville: mais dans la suite,

(1) Meter. Ned. Hist. fol. 501.
(2) Resol. der Staat. van Holl. van 3 July tot 3 Sept. 1603. fol. 184.
(3) H. de Groot Ned. Hist. fol. 460.
(4) Resol. der Staat. van Holl. van 3 tot 20 Sept. 1603. fol. 219.
(5) Resol. der Staat. van Holl. 14 Aug. 1603. fol. 197.
(6) H. de Groot Ned. Hist. fol. 461.
(7) Oudenhoven Beschr. der Stad van 's Hertogenb. p. 214.
(8) Meter. Ned. Hist. fol. 501. verso.
(9) H. de Groot Ned. Hist. fol. 461.
(10) Resol der Staat. van Holl. van 3 tot 20 Sept. 1603. fol. 219.
(11) Meter. Ned. Hist. fol. 502.
(12) Resol. der Staat. van Holl. van 9 Oct. tot 10 Nov. 1603 fol. 269.

1603. ils approuverent sa conduite; & voyant que la levée du Siege en étoit l'heureuse suite, ils éleverent sa prudence jusques au Ciel. (1)

(1) Hist. de l'Archid. Alb. pag. 294.



L'une de ces Pieces est un peu plus grande que l'autre; mais elles ont toutes deux d'un côté l'Ecusson des Archiducs, & de l'autre celui de la Ville; avec cette Inscription sur le tour:

ALBERTUS ET ELISABETA, DEI GRATIA ARCHIDUCES AUSTRIÆ, DUCES BURGUNDIÆ ET BRABANTIÆ. 1603.

*ALBERT ET ISABELLE, PAR LA GRACE DE DIEU, ARCHIDUCS D'AUTRICHE, DUCS DE BOURGOGNE ET DE BRABANT.* 1603.

Tandis que le Comte de Bergue faisoit ainsi tête à Maurice auprès de Bois-le-Duc, Ambroise Spinola commandoit en Chef au Siege d'Ostende. (2) Voyant que la Place pourroit être emportée sans peine, pourvu qu'on pût boucher le Port & empêcher toutes sortes de secours du côté de la Mer, il employa pour y réussir toutes ses forces & toute son industrie. Il équipa un bon nombre de Frégates, (3) engagea des Matelots, & fit apporter de tous côtés quantité de fascines & de grosses pierres, pour combler les fossés, & pour se faire ainsi un chemin. Il ramassa encore un grand nombre de sacs de laine, pour garantir les Assiegeans, faute de terre; & ordonna qu'on travaillât à des Blindes & à des Radeaux, afin de passer un large Canal par ces differens moyens. Ce Canal couvroit les Ouvrages avancés: mais l'endroit où travailloient les Valons & les Bourguignons, étoit le plus étroit & le moins profond; (4) ce qui fut cause qu'ils le passerent les prémiers, suivis pourtant bien-tôt par les autres. Après ce succès, on attaqua une Demi-lune, qui couvroit les autres Ouvrages. Ce furent encore les Bourguignons & les Valons (5) qui, favorisés par la situation du terrein, s'y logerent les prémiers. Les Soldats des autres Nations, animés d'une généreuse émulation, acheverent enfin de s'en rendre maitres, mais après y avoir perdu beaucoup de monde. Ces differens avantages réveillerent entierement l'esperance d'emporter la Ville. On recommença à opposer Mines à Mines, Batteries à Batteries; & vers la fin de l'année les Espagnols se virent en possession de la plupart des Ouvrages extérieurs, quoiqu'ils eussent été défendus avec la plus opiniâtre résistance. Il est vrai que les Attaques, poussées déja si loin, furent rallenties & suspendues par l'Hiver; & que les flots extraordinairement agités par les tempêtes (6) fréquentes de cette saison, gâterent & emporterent même plusieurs Ouvrages des Assiegeans. Mais ces inconvéniens étoient incapables d'affoiblir dans l'esprit de l'Archiduc la confiance, que, sous les auspices & sous la conduite de Spinola, la Ville d'Ostende, qui n'étoit pas moins bien défendue par des Soldats obstinés, que l'Ecrevisse ne l'est par ses écailles & par ses pinces, seroit enfin domtée & écrasée *en tems & lieu*. C'est à quoi fait allusion le Jetton suivant, qui fut frappé cette année à Anvers.

(2) Bentiv. Hist. der Ned. Oorl. pag. 707.

(3) Resol. der Staat. van Holl. van 19. tot 22 Nov. 1603. fol. 300.

(4) Bentiv. Hist. der Ned. Oorl. pag. 708.

(5) Ibid. pag. 709.

(6) H. de Groot Ned. Hist. fol. 464.

L'Ecus-



L'Ecusson couronné des Archiducs, entouré de cette Inscription:

ALBERTUS ET ISABELLA DEI GRATIA.

*ALBERT ET ISABELLE, PAR LA GRACE DE DIEU.*

Au Revers, une Ecrevisse que deux mains couronnées, emblèmes de l'Archiduc & de l'Archiduchesse, tâchent d'écraser avec un *Mouton*; Machine dont on se sert pour enfoncer des Pilotis:

TEMPORE ET LOCO. 1603.

*EN TEMS ET LIEU.* 1603.

De leur côté, les Provinces-Unies continuoient à faire tous les efforts imaginables pour bien défendre la Ville assiegée. Après y avoir mis pour Gouverneur, à la place de Mr. Frederic van Dorp, Mr. (1) Charles vander Noodt, ils apporterent tous leurs soins à trouver les moyens d'y faire entrer des Convois, & de remplacer par des Soldats frais, ceux qui étoient malades ou épuisés par la fatigue. Les Vaisseaux qu'ils employerent à cet usage, se servoient d'ordinaire de l'obscurité de la nuit. Ce fut de cette maniere qu'on y fit entrer (2) le 23 & le 25 d'Août, treize bâtimens chargés de Troupes & de toutes sortes de munitions de guerre & de bouche. Mais le 28, vers le soir, quelques Navires tâchant de sortir de la Place pour porter en Zélande des Soldats blessés ou attaqués de la Peste, il y en eut un qui donna sur un banc de sable du côté des Ennemis, & qui tomba (3) entre leurs mains avec douze Soldats malades. Les Espagnols les firent tous pendre, sous prétexte, que quoiqu'il y eût quartier pour les Prisonniers qu'on faisoit par Terre, il ne devoit pas y en avoir pour ceux qu'on prenoit sur Mer. Dans ce tems-là le Siege de Bois-le-Duc duroit encore, & Maurice ayant eu avis de cette cruauté, résolut d'user de représailles.

(1) Fleming Beleg van Oostende, Pag. 400.

(2) Ibid. p. 404.

(3) Ibid. p. 405.

(4) Ayant fait tirer au sort tous les Prisonniers Espagnols qu'il avoit entre les mains, il en fit pendre à son tour douze; & par cette inhumanité nécessaire, il réussit à inspirer aux ennemis plus de moderation. La voye de la rigueur ayant si mal réussi à l'Archiduc, il en prit une autre. Il fit par-tout publier des Edits, par lesquels il accordoit un retour libre & assûré à tous ses Sujets fugitifs, qui ne se sentiroient coupables que de fautes commises pendant les Troubles civils. Il ne se borna point là. Il leur promettoit encore expressément, que dès qu'ils seroient rentrés dans le Païs, on leur rendroit les biens qu'ils avoient possédés avant leur retraite, & dont (5) la Chambre des Confiscations s'étoit nantie. Cette promesse étoit pourtant limitée par cette restriction, qu'ils resteroient privés du droit d'aliéner ces biens. Ce fut cette restriction qui rendit la clémence de l'Archiduc suspecte, & qui ne la fit considerer que comme un piege pour tromper ceux qui ne s'en défieroient pas. Cette feinte clémence, ou peut-être l'inexécution des promesses de ce Prince, qui avoit jusqu'alors amusé les Flamands de l'esperance de la prise d'Ostende, ou de la conclusion d'une Paix avantageuse, aura donné occasion à faire frapper les deux Jettons que voici.

(4) H. de Groot Ned. Hist. fol. 464.

(5) H. de Groot Ned. Hist. fol. 465.

1603.



(1) J. Camerarii Fabellæ Æsop. p. 165. * Voyez. Vol. 2. pag. 2. (2) Resol. der Staat. van Holl. 1 Aug 1603. fol. 193.

I. Le prémier, qui fut renouvellé l'année suivante, représente la Fable du Renard rusé, (1) qui voyant sur un arbre un Coq vigilant qui s'y est perché par prudence, tâche de lui persuader qu'on a conclu une Paix générale parmi les Animaux, & qu'il leur a été défendu à tous par un Edit, de se nuire desormais. Vers le même tems que l'Archiduc * publia, comme nous l'avons dit, une défense d'exercer des hostilités contre les Sujets du Roi Jaques, on découvrit une Conspiration contre la personne de ce Prince; sur quoi il fut félicité par les Etats, d'une maniere qui insinuoit que le Duc d'Aremberg Ambassadeur des Archiducs (2) pourroit bien y avoir trempé. Cette circonstance rend encore plus sensible la signification de cet Emblème, qui se trouve aussi dévelopée par l'Inscription.

ALIUD IN LINGUA, ALIUD IN PECTORE.

*AUTRE CHOSE SUR LA LANGUE, AUTRE CHOSE DANS LE COEUR.*

Au Revers, la Ville d'Ostende, défendue jusques alors avec tant d'opiniâtreté.

IN ADVERSIS VIRTUS. 1603.

*VALEUR DANS L'ADVERSITE'.* 1603.

II. On trouve un autre Jetton frappé la même année, où ce même Revers est joint avec une autre Tête, destinée à conserver la mémoire de la prise de Rynberk emporté par Maurice l'année précedente.

HANC CAPIMUS VIRTUTE DEI.

*NOUS PRENONS CELLE-CI PAR LA PUISSANCE DE DIEU.*

1604

Cependant, les charges onereuses que trainoit après soi le Siege d'Ostende, forcerent de nouveau les Archiducs à faire faire aux Provinces-Unies des propositions de Paix. Ils honorerent de cette commission le Comte de Bassigny, Fils du Comte de Boxtel, qui demanda les Sauf-conduits nécessaires, pour aller faire l'ouverture d'une affaire si importante dans l'Assemblée même des Etats. On lui répondit, que s'il vouloit traiter par (3) lettres, on étoit prêt à entrer en négociation avec lui; mais que pour plusieurs raisons d'un grand poids, sa présence ne pouvoit être agréable à La Haye. Ce refus venoit apparemment de ce qu'on n'étoit pas encore fort disposé à souhaiter la Paix; ou bien, de ce qu'on craignoit que les dissensions intestines n'éclatassent de nouveau: inconvénient auquel les Gouvernemens républiquains ne sont que trop sujets, & dont on ne laissoit pas de sentir quelques legers effets en Hollande. Ils furent causés par quelques nouveaux Règlemens sur les Monnoyes. Les abus qui s'y étoient glissés avoient obligé les Etats de cette Province, (4) tant cette année que la (5) précedente, de les mettre sur un pied fixe. Dans ce dessein ils avoient proposé à differentes reprises un Edit, que la Ville de Delft n'avoit point approuvé, & qu'elle avoit refusé de faire publier. Les Etats de Hollande, pour accommoder ce differend, y envoyerent un Seigneur de leur Corps, accompagné de deux Conseillers, l'un de leur Cour de Justice, & l'autre du Haut-Conseil. Quoique les Conferences tenues sur cette affaire, tant au mois d'Août qu'au mois de Septembre, eussent été infructueuses, l'Edit projetté ne laissa pas de passer, & d'être publié même dans les Villages du Territoire de Delft. Mais comme les Magistrats de cette Ville persistoient à le rejetter, non seulement les Etats de la Province leur firent ordonner de le recevoir, mais ils commanderent encore expressément au (6) Grand-Bailli d'en appeller à la Cour de Hollande, si les Echevins refusoient de conformer leurs Arrêts à l'Edit en question. La même année vit naitre un differend d'assez gran-

(3) H. de Groot Ned. Hist. fol. 467.

(4) Resol. der Staat. van Holl. 4 Febr. 1604 fol. 69 20 Maart 1604. fol. 103. 15 Juny 1604. f. 175. van 12. tot 28 Octob. 1604. f. 256. (5) Resol. der Staat. van Holl. van 1 Maart tot 2 Ap. 1603.

(6) Resol. der Gecomm. Raad. van Holl. 2 Octob. 1603. fol. 261.

1604.

grande conséquence, entre la Ville de Harlem d'un côté, & celles d'Amsterdam & de Leyde, de l'autre. Il s'agissoit de la maniere de placer, de construire & de reparer une de ces Chaussées * par-dessus lesquelles on fait passer des bateaux d'un Canal dans un autre. La Ville de Harlem vouloit qu'on la refit de la même maniere qu'elle avoit toujours été. (1) Le Prince Maurice avoit réglé qu'elle seroit rétablie provisionnellement sur l'ancien pied, (2) pour donner aux deux parties le tems de prouver la justice de leurs prétentions; mais cette espece d'accommodement n'appaisa pas les esprits, & la chose fut poussée de part & d'autre avec beaucoup d'animosité. (3) Une pareille mesintelligence regnoit encore entre les Bourguemestres d'Oudewater, & les Directeurs de la Chambre des Orphelins; ces differens Magistrats ne s'accordant pas sur la maniere de lever les deniers nécessaires à l'entretien de ces objets de la charité publique. Tant de semences de division firent renouveller le Jetton suivant, pour rappeller aux esprits la nécessité de la concorde.

* En Hollandois, *Overtoom*.

(1) Resol. der Gecomm. Raad. van Holl. 8 Apr. 1604. f. 123.

(2) Resol. der Gecomm. Raad. van Holl. 26 Nov. 1604. f. 284.

(3) Resol. der Gecomm. Raad. van Holl. 11 Decemb. 1604. f. 316. en 17 Decemb. fol. 311.



Une Charrue tirée par deux Bœufs, sous un même joug.

TRAHITE ÆQUO JUGO. 1604.

*TIREZ EGALEMENT SOUS UN MEME JOUG.* 1604.

Au Revers, deux pots de terre qui flottent sur la Mer, l'un auprès de l'autre, en danger de se briser en se choquant.

FRANGIMUR SI COLLIDIMUR.

*NOUS SOMMES BRISEZ, SI NOUS NOUS CHOQUONS.*

Les occupations chagrinantes que toutes ces disputes donnoient à Maurice, ne l'empêcherent pas de former & d'exécuter une entreprise d'une très grande importance. Ayant assemblé un Corps de douze-mille hommes bien disciplinés, il les embarqua dans l'Ile de Walchere pour les faire passer en Flandre. (4) Il partit le 25 d'Avril; & par l'endroit nommé le *Swarte-gat* ou le *Trou noir*, il arriva au Païs de Cazant, & se rendit maitre en très peu de jours, de la plupart des Forts que les Ennemis y avoient bâtis. Ce fut Barnevelt lui-même, qui ayant accompagné Maurice dans cette Expédition, & étant de retour à La Haye, (5) fit rapport aux Etats de ces heureux commencemens. A la prémiere consternation que causa une invasion si peu attendue, l'Archiduc ordonna à Velasco de se rendre à Damme, Place très forte entre Bruges & L'Ecluse, pour être à portée de traverser (6) autant qu'il seroit possible les desseins des Ennemis. La chose paroissoit facile, puisque le terrein de ce côté-là étoit comme un vaste Labyrinthe de Fossés & de Canaux, l'un desquels s'étendoit jusques à L'Ecluse même. Velasco, sachant bien que sans être maitre de ce Canal, Maurice ne pouvoit faire que de vains efforts, y jetta un Pont, auprès duquel il commença à se retrancher. Mais n'ayant pas assez de monde pour mettre ce dessein en exécution, il se vit bientôt attaqué par Maurice, & contraint, après un rude combat, (7) de quitter ce Poste avantageux. Etant ainsi venu à bout de lever tous les obstacles, Maurice mena son Armée devant L'Ecluse, s'empara du Port, boucha toutes les avenues par des retranchemens, & à force de jetter des Ponts sur des Fossés & sur des Canaux, il assura la communication de tous ses Quartiers. L'Ennemi réussit néanmoins, à deux reprises, à faire entrer quelque monde dans la Ville assiegée; mais comme la Place étoit dépourvue de vivres, ce secours ne fit qu'y hâter la disette. Maurice, qui en étoit bien instruit, prit la résolution de réduire cette Forteresse (8) par la famine, d'autant plus qu'il eut le bonheur d'arrêter un Convoi de vivres, qu'un certain Justiniano tâchoit d'introduire dans la Place. L'Archiduc cependant étant arrivé à Bruges, commanda à Spinola de ramasser toutes les Troupes dont on pouvoit se passer

(4) Meter. Ned. Hist. fol. 508.

(5) Resol. der Staat. van Holl. 31 Mey 1604. f. 145.

(6) Bentiv. Hist. der Ned. Oorl. pag. 710.

(7) Meter. Ned. Hist. fol. 508. verso.

(8) Meter. Ned. Hist. fol. 509.

1604. passer devant Ostende, & de faire les derniers efforts pour faire lever le Blocus de L'Ecluse. Quoique celui-ci jugeât la chose impraticable, il ne laissa pas d'obeïr; & ayant tenté en-vain (1) de pénetrer du côté de Verde, il essaya de gagner l'Ile de Cazant, en faisant un grand détour. Mais quoiqu'il eût déja passé assez heureusement quelques Canaux pendant la nuit; le jour, qui commençoit à paroitre, l'empêcha d'exécuter tout son projet. Ce mauvais succès ne rebuta pas les Espagnols. Ils donnerent un vigoureux Assaut aux Ouvrages de leur Ennemi, & ils le presserent pendant un tems considérable. Maurice y accourut lui-même; & à force de relever par des Troupes fraiches ses Soldats fatigués, il contraignit enfin les (2) Espagnols de quitter la partie, avec perte de plus de quatre-cens de leurs Soldats. La mauvaise réussite de cette attaque entraina après elle la reddition de L'Ecluse. Le (3) 19 d'Août on signa la (4) Capitulation, conformément à laquelle, on vit sortir de la Place environ quatre-mille hommes, à qui la famine avoit donné l'air de véritables cadavres. Ils étoient tellement affoiblis, que dans le court chemin de deux petites lieues qu'ils avoient à faire depuis L'Ecluse jusqu'à (5) Damme, plus de soixante d'entre eux tomberent roides morts de pure inanition. Cette importante Conquête ayant fait tomber entre les mains des Etats soixante-dix pieces de Canon, & les dix Galeres de Frederic Spinola; les Zélandois, pour conserver la mémoire de ces grands avantage, firent frapper les (6) Jettons suivans.

(1) Bentiv. Hist. der Ned. Oorl. p. 712.

(2) Bentiv. Hist. der Ned. Oorl. p. 713.

(3) Resol. der Gecomm. Raad. van Holl. 12 Aug. 1604. f. 207.

(4) Meter. Ned. Hist. fol. 509. verso.

(5) Resol. der Gecomm. Raad. van Holl. 21 Aug. 1604. f. 208.

(6) Meter. Ned. Hist. fol. 512. verso.



I. Les Galeres de Spinola, rangées en bataille, sous la marque de la Chambre de Monnoye de Middelbourg.

VICTÆ PEREMTO SPINOLA: 26 MAJI.

*VAINCUES, ET SPINOLA TUE: LE 26 DE MAI.*

Au Revers, ces paroles, entourées d'une Couronne de Laurier:

CAPTA SLUSA CUM PORTU ET TRIREMIBUS: 19 AUGUSTI.

*L'ECLUSE PRISE, AVEC LE PORT ET LES GALERES: LE 19 D'AOUT.*

Autour de la Couronne de Laurier on trouve encore cette autre Inscription:

MI-

MIRACULUM MEUM JEHOVAH. ANNO 1604. 1604.

*DIEU EST MON PRODIGE. L'AN 1604.*

II. Le second a la même Tête. Le Revers expose aux yeux la Ville conquise, avec les Galeres placées dans le Port. Sous le nom Hébraïque de JEHOVAH, on y lit cette Inscription:

TRAXIT, DUXIT, DEDITQUE. 1604.

*DIEU (NOUS) A TIREZ, GUIDEZ, ET DONNÉ (LA VILLE.) 1604.*

III. La Tête de celui-ci est la même chose que le Revers du prémier. Au Revers on voit, au milieu des Ecussons de la Noblesse & des Villes de Zélande, les Armes de la Province même, entourées de ces paroles:

LUCTOR ET EMERGO.

*JE LUTTE ET JE SURNAGE.*

IV. Comme le quatrieme n'est composé que des Revers du prémier & du second, il n'a pas besoin ici d'une description particuliere.

V. Le Revers du second fait la Tête de celui-ci. Au Revers, les Ecussons de la Noblesse & des Villes de Zélande renferment les Armes de la Provinces, bordées de ce mot:

ZELANDIA.

*ZELANDE.*

VI. La Tête du dernier est comme celle du précedent. Au Revers, les Armes couronnées de la Province.

CALCuli CAMeræ RATionum ORdinum ZELandiæ.

*JETTONS DE LA CHAMBRE DES COMPTES DES ETATS DE ZELANDE.*

Autour de ces paroles on lit encore cette seconde Inscription:

BEATUS POPULUS, CUJUS ADJUTOR DEUS.

*HEUREUX LE PEUPLE, DONT DIEU EST LE PROTECTEUR.*

L'Archiduc marqua une vive douleur de la perte de L'Ecluse; craignant que Maurice, animé par ce nouveau succès, ne volât, drapeaux déployés, au secours d'Ostende. Pour le prévenir, on mit ordre à tout. On fortifia toutes les avenues par de bons retranchemens, & l'on remplit de Soldats la Ville de Damme (1) & le Fort de Blankenberg, par où Maurice devoit nécessairement prendre sa route. Le Siege de la Place fut cependant poussé avec toute la vigueur possible. (2) On se rendit maitre prémierement du fossé, & ensuite du rempart, derriere lequel les Assiegés en avoient élevé un second, défendu par des fossés, des parapets, & des bastions. Ils avoient donné à cette nouvelle Fortification le nom de Troye. Mais comme ces ouvrages étoient encore tout récens, ils n'étoient point assez solides pour résister longtems aux efforts des Ennemis; (3) d'autant plus qu'ils ne discontinuoient point d'aller à la sappe, ce qui leur ouvrit bientôt un passage dans la vieille Ville. Toutes ces circonstances firent considerer aux Etats-Généraux, que la défense de la Place leur coûtoit déja quatre millions, (4) & un grand nombre de Soldats; & qu'une plus longue résistance ne pouvoit qu'entrainer encore de nouvelles dépenses & de nouvelles pertes: que pour ce qui regardoit la gloire & le profit, c'étoit déja quelque chose de considerable que la prise de Grave & de Rinberk; & que sur-tout L'Ecluse, emportée dans trois mois de tems, étoit une conquête plus utile & plus glorieuse, que les cendres d'Ostende ne pouvoient l'être pour Albert, après un Siege de trois ans. Ces réflexions solides leur firent prendre la résolution de rendre ces ruïnes, sous des conditions raisonnables; (5) & ils en donnerent l'ordre au Gou-

(1) Bentiv. Hist. der Ned. Oorl. pag. 713.

(2) Resol. der Staat. van Holl. 24 Feb. 1604. fol. 68.

(3) H. de Groot Ned. Hist. fol. 473.

(4) Meter. Ned. Hist. fol. 510. verso.

(5) H. de Groot Ned. Hist. fol. 473.

1604. Gouverneur Marquette. Ils y étoient d'autant plus disposés, que les Troupes des Assiegeans étoient extrêmement diminuées par un Siege si long; (1) & que la saison étant déja fort avancée, l'Ennemi étoit hors d'état de faire, avant la fin de la Campagne, quelque entreprise considerable contre les Provinces-Unies. Ce tems si judicieusement choisi pour rendre Ostende donna occasion aux Zélandois de frapper le Jetton suivant, comme pour servir de réponse à un autre qui avoit été frappé par l'ordre de l'Archiduc à la fin de l'année précedente.

(1) Meter. Ned. Hist. fol. 512.



Une Clepsydre, qui sépare les chiffres qui expriment l'an 1604.

PRUDENS TEMPORA OBSERVAT.

*LE SAGE OBSERVE LES TEMS.*

Au Revers, entre les Armes de Zélande, & une petite Tour qui est la marque de la Monnoye de Middelbourg, on lit ce mot:

ZELANDIA.

*ZELANDE.*

Dès qu'on eut reçu l'ordre de rendre la Ville, le Gouverneur Daniel de Hartain Seigneur de Marquette fit d'abord sortir par eau l'Artillerie qui étoit encore entiere, la plupart des munitions de guerre & de bouche, (2) les Ministres Protestans, les Déserteurs, & tous ceux qui auroient pu retarder la Capitulation. Le 20 de Septembre (3) il envoya au Général des Espagnols deux Capitaines, munis d'un plein-pouvoir. Leur vue causa à l'Ennemi une joye extraordinaire, & l'on consentit sans peine à tous les Articles qu'ils étoient chargés de proposer. Cette facilité de Spinola avoit peut-être sa source dans l'estime qu'il avoit conçue pour des gens qui s'étoient distingués par une résistance si extraordinaire: peut-être aussi, qu'instruit de leur fermeté par un si long Siege, il ne voulut pas retarder la reddition de la Place (4) en les chicanant sur des points de petite importance. Quoi qu'il en soit, ces glorieux Vaincus abandonnerent Ostende deux jours après, accompagnés de tous les Habitans, suivant les termes de la Capitulation (5). Ce fut tambour battant, mêche allumée, trainant avec eux quatre pieces de Canon, en un mot avec toutes les marques d'honneur imaginables, qu'ils sortirent d'une Place que leur incomparable valeur avoit défendue pendant trois ans & quatre-vingt-trois jours. Cette sortie se fit par terre, au travers de l'Armée ennemie, & d'une incroyable multitude de spectateurs qui étoient accourus de toutes parts. Avant que de se mettre en marche vers L'Ecluse le long du rivage de la Mer, le Gouverneur, les autres Officiers commandans, & les Colonels, furent superbement régalés par le Marquis de Spinola, (6) malgré tant d'hostilités commises de part & d'autre depuis si longtems. Le jour suivant, lorsque cette brave Garnison approcha de l'Armée de Maurice, il la fit mettre sous les armes, & l'ayant traversé presque toute entiere, il alla à la rencontre des nouveaux-venus, accompagné des plus hauts Officiers de ses Troupes. Il les reçut plutôt comme des Victorieux, que comme des Vaincus; & il les remercia non seulement de leurs fideles services, mais il donna encore sur le champ, à plusieurs Soldats l'emploi de Sergeant, à des Sergeans celui d'Enseigne, à des Enseignes celui de Lieutenant. En un mot, il les récompensa chacun selon son rang, & selon son mérite. Pour ce qui regarde les Etats, ils trouverent bon de ne pas moins honorer la longue défense d'Ostende, que les plus signalées Victoires; & pour cet effet ils firent frapper les Médailles & les Jettons suivans.

(2) Meter. Ned. Hist. fol. 512.

(3) Flem. Beleg van Oostende pag. 577.

(4) H. de Groot Ned. Hist. fol. 473.

(5) Flem. Beleg van Oostende pag. 580.

(6) Meter. Ned. Hist. fol. 512. verso.

La

1604.




I. La Ville de L'Eclufe, avec tout le Territoire, les Villes, les Forterefles & les Canaux voifins. Le Revers repréfente la Garnifon des Etats qui fort d'Oftende, & les Troupes Efpagnoles qui y entrent. Sur le bord, du côté gauche, on voit les paroles fuivantes (1), tirées de l'Iliade d'Homere:

(1) Homeri Iliad. lib. VI. v. 236.

ΧΡΥΣΕΑ ΧΑΛΚΕΙΩΝ.

*DE L'OR POUR DU CUIVRE.*

D 2 Pour

1604. Pour bien entrer dans le sens de cette Inscription, il faut savoir que dans l'endroit cité, Homere introduit le fin Diomede, qui, pendant la Guerre de Troye, sur le point de hazarder un Combat singulier avec l'orgueilleux Lycien Glaucus qui étoit venu au secours de cette Ville, lui fait une ample relation de l'amitié qui avoit lié depuis longtems leurs Ancêtres. Par-là il plait si fort à ce Chef insensé des Lyciens, qu'il le dispose à troquer des Armes d'or qui valoient cent bœufs, contre les siennes qui n'étoient que d'airain, & qui n'en valoient pas neuf. Le but de cette Inscription par conséquent étoit de reprocher aux Espagnols, qu'en-vain tâchoient-ils de relever le courage aux Flamands, en marquant tant de joye de la prise d'Ostende qui leur coûtoit si cher; tandis que pendant le Siege qui leur avoit procuré un gain si peu considerable, ils avoient hazardé & perdu d'autres Villes d'une plus grande importance. C'est dans la même vue qu'on ajouta ce Chronogramme à l'Inscription Grecque.

ITANE FLANDRIAM LIBERAS IBER?

*EST-CE AINSI, ESPAGNOL, QUE TU DELIVRES LA FLANDRE?*

(1) Meter. Ned. Hist. fol. 513. II. La seconde, qui fut frappée par ordre des Etats-Généraux, représente (1) L'Ecluse, avec les Forts, Villes, Païs & Canaux adjacens. Le Revers contient cette Inscription:

DEI OMNIPOTENTIS GRATIA, ORDINES FOEDERATARUM PROVINCIARUM BELGII, ILLUSTRISSIMI PRINCIPII MAURICII AURANGIÆ DUCTU, POST STRENUAM XXXVIII MENSIUM OSTENDÆ DEFENSIONEM, FUGATIS, CÆSIS ET REPULSIS HISPANORUM COPIIS, CADSANDIAM, ISENDIICAM, ARDENBURGUM, SLUSAM, ET XII TRIREMES HISPANICAS, PRO RUDERIBUS OSTENDÆ, CAPIUNT MUNIUNTQUE. 1604.

*PAR LA GRACE DE DIEU TOUT-PUISSANT, SOUS LA CONDUITE DU TRES ILLUSTRE PRINCE MAURICE D'ORANGE; LES ETATS DES PROVINCES-UNIES, APRÉS AVOIR COURAGEUSEMENT DEFENDU OSTENDE PENDANT TRENTE-HUIT MOIS, ET APRÉS AVOIR MIS EN FUITE, BATTU ET REPOUSSÉ LES TROUPES ESPAGNOLES, PRENNENT ET FORTIFIENT CAZAND, YSENDYK, ARDENBOURG ET L'ECLUSE, ET S'EMPARENT DE DOUZE GALERES ESPAGNOLES: HEUREUX ECHANGE POUR LES RUINES D'OSTENDE.* 1604.

(2) Meter. Ned. Hist. fol. 513. III. Les Etats d'Utrecht ont fait frapper la troisieme. La Tête (2) offre la Ville de L'Ecluse, avec les Forteresses adjacentes, au-dessus des Armes de la Province. Sur le bas du bord on voit cette Légende:

ORDINES TRAJECTI.

*LES ETATS D'UTRECHT.*

Au Revers se trouve la Ville d'Ostende; & tant sur la Tête, que sur le Revers, on voit cette Inscription:

JEHOVA PRIUS DEDERAT PLUS QUAM PERDIDIMUS. CIƆ. IƆC IIII.

*LE*

*LE SEIGNEUR NOUS AVOIT DONNÉ D'AVANCE PLUS QUE NOUS N'AVONS PERDU.* 1604. 1604.

IV. On trouve aussi un Jetton frappé par ordre des mêmes Etats, avec les mêmes Inscriptions; mais les Villes de L'Ecluse & d'Ostende y sont autrement exposées, comme il est aisé de le voir sur l'Estampe même.

V. La cinquieme de ces Pieces est encore un Jetton. D'un côté il représente Ostende, comme il paroit par le nom de cette Ville; & de l'autre, Rynberk, Grave, L'Ecluse, Ardenbourg, & le Fort d'Ysendyk; Forteresses, que les Etats avoient toutes conquises pendant le Siege d'Ostende. Sur les deux bords on lit cette Inscription:

PLUS TRIENNIO OBSESSA, HOSTI RUDERA, PATRIÆ QUATUOR EX ME URBES DEDI. 1604.

*AYANT ETÉ ASSIEGÉE PENDANT PLUS DE TROIS ANS, J'AI DONNÉ DES RUINES A L'ENNEMI, ET A LA PATRIE QUATRE VILLES.* 1604.

VI. La sixieme Piece présente la Ville de L'Ecluse:

SOLI DEO GLORIA. CIↃ. IↃC. IIII.

*L'HONNEUR A DIEU SEUL.* 1604.

Au Revers, la Ville d'Ostende, avec les mots déja cités de l'Iliade:

ΧΡΥΣΕΑ ΧΑΛΚΕΙΩΝ.

*DE L'OR POUR DU CUIVRE.*

VII. Ce même Revers fait la Tête de la septieme Piece, qui représente de l'autre côté la Ville de Rynberk, prise par Maurice pendant le Siege d'Ostende:

HANC CAPIMUS VIRTUTE DEI.

*NOUS PRENONS CELLE-CI PAR LA PUISSANCE DE DIEU.*

Si les Provinces-Unies avoient senti tant de joye de la longue résistance d'Ostende, comme il paroit assez par le nombre des Médailles & des Jettons que nous avons inserés ici; sa prise n'en causa pas une moins vive aux Archiducs. Ils ne pouvoient voir, sans la plus sensible satisfaction, l'heureuse fin d'un Siege opiniâtre, qui avoit coûté de si grosses sommes, tant de tems & tant de sang. Dès que la Capitulation fut exécutée, l'Archiduchesse elle-même, accompagnée de son Epoux, se rendit à Ostende pour visiter sa nouvelle Conquête. (1) Mais ils n'y trouverent l'un & l'autre qu'un affreux Desert, qui s'élevoit d'un côté par des Collines informes, & se baissoit de l'autre par des Cavernes tortueuses. Ils virent les Ouvrages qui subsistoient encore, tellement défigurés & dans une si grande confusion, qu'il étoit difficile de distinguer ceux qui avoient servi à l'attaque, de ceux qu'on avoit élevés pour (2) la défense de la Place. Pour donner pourtant à l'Archiduchesse une idée du Siege, Spinola mit l'Armée sous les armes, en plaça une partie dans la Ville, & une autre dans les Approches. Il donna ordre aux differens partis, de faire feu les uns sur les autres; & par des attaques & des sorties feintes, (3) il représenta la maniere dont les Assiegés avoient défendu les Ouvrages, & dont les Assiegeans s'en étoient rendus maitres. Ce Jeu militaire finit par une triple décharge de toute l'Artillerie, & fut couronné par un superbe repas, que Spinola donna sous des Tentes aux deux illustres Epoux, & à toute leur Cour. L'Archiduchesse ne put néanmoins s'empêcher, au milieu de ces divertissemens, de répandre des larmes, lorsqu'elle vit le sable teint de sang humain, le païs couvert des ossemens de ceux qui avoient péri dans les differens combats; & le terroit, autrefois si fertile, changé dans un hideux Desert. Touchée de ce triste spectacle, & naturellement portée à la dévotion, elle résolut d'aller en Pélerinage vers une Image de Notre-Dame, (4) qui se trouve auprès de Dunquerque, & par-

(1) Hist. de l'Archid. Alb. p. 253.

(2) H. de Groot Ned. Hist. fol. 474.

(3) Hist. de l'Archid. Alb. pag. 254.

(4) Meter. Ned. Hist. fol. 512. verso.

1604. par-là elle s'acquitta d'un Vœu qu'elle avoit fait pour obtenir une heureuse fin de ce fameux Siege. La conquête d'Ostende procuroit en particulier une gloire immortelle à Spinola : les Païs-Bas Espagnols l'honorerent par de continuelles acclamations; particulierement Anvers, qui esperoit de voir revivre, par l'acquisition de ce nouveau Port, le Commerce qui avoit fleuri autrefois dans son sein. Les Habitans de cette Ville, pour honorer le Vainqueur, & pour lui marquer de la reconnoissance, firent frapper le Jetton suivant.



Sous deux Couronnes Archiducales, une Ecrevisse de mer, engagée dans un buisson:

TANDEM INHÆRET SPINULIS. 1604.

*ELLE EST ENFIN EMBARASSÉE DANS LES EPINES. 1604.*

L'Ecrevisse signifie ici Ostende, aussi bien défendue par ses Fortifications, que cet Animal l'est par ses écailles & par ses pinces; mais qui pourtant avoit été engagée à la fin dans les *Epines*, c'est-à-dire dans la possession de Spinola, au nom duquel on fait ici allusion.

Au Revers, l'Ecu couronné des Archiducs:

GECTOIRS POUR LA CHAMBRE DES COMPTES EN BRABANT.

La conclusion de la Paix avec le Roi de la Grande-Bretagne, qui suivit de près la reddition d'Ostende, fut un autre avantage non moins considerable pour les Archiducs. Depuis quelque tems, leurs Ambassadeurs avoient résidé à cette Cour, (1) & avoient donné au nouveau Roi des ouvertures pour accommoder les differends qui subsistoient entre les deux Nations; & Jaques, qui étoit porté naturellement au repos, avoit reçu leurs propositions avec plaisir. Le Roi d'Espagne, pour presser cette négociation, envoya à Londres, en qualité de ses Ambassadeurs Extraordinaires, Velasco Connêtable de Castille, & Alexandre Roveredo Conseiller de Milan, accompagnés de ceux des Archiducs, Jean Richardot (2) & Louis Verreyken. Le plus grand obstacle qui s'opposât à la conclusion du Traité, étoit la Navigation libre vers les Indes Orientales & (3) Occidentales, qui, prétendue par les Anglois, leur étoit refusée par les Espagnols. Mais, soit par un effet de l'Or de l'Espagne, soit par l'habileté de ses Ministres, ces difficultés furent levées en peu de jours. Le Traité, sans faire même aucune mention de cet Article, laissoit chacun dans ses Droits prétendus, (4) & la décision au plus fort. Le 28 d'Août (5) la Paix fut conclue, & jurée par le Connêtable de Castille, (6) quoiqu'elle ne fût point approuvée généralement, & que dans les Harangues du Parlement on se fût expliqué sur cette matiere avec beaucoup de force & de liberté. Les Articles qui avoient une relation particuliere aux Provinces-Unies, étoient tels en substance. On promettoit de part & d'autre, de ne pas soutenir les Rebelles ni les Ennemis des deux Etats, & de ne pas permettre qu'ils fussent soutenus par les Sujets de l'une ou de l'autre Puissance. Les fautes commises à cet égard par des Particuliers devoient être punies par leur Souverain, sans être regardées comme des violations de la Paix. La Brille & Flessingue devoient demeurer entre les mains des Anglois, de telle maniere pourtant, qu'il ne seroit pas permis aux Garnisons de ces Places de se mêler de la Guerre, & qu'on employeroit de côté & d'autre tous ses soins pour la finir. La Navigation entre les Anglois & ceux des Provinces-Unies devoit rester ouverte: (7) mais malgré cette liberté du Commerce, il étoit défendu aux Anglois de porter les Denrées d'Espagne en Hollande, & celles de Hollande en Espagne. Outre ces Articles, on trouvoit encore d'autres Points de moindre conséquence dans le Traité nouvellement conclu. Il fut

(1) Larrey Hist. d'Angleт. tom. II. pag. 644.

(2) H. de Groot Ned. Hist. fol. 474.

(3) Larrey Hist. d'Anglet. tom. II. pag. 655.

(4) H. de Groot Ned. Hist. fol. 474.

(5) Meter. Ned. Hist. fol. 515. verso.

(6) Resol. der Staat. van Holl. 13 Aug. 1604. fol. 218.

(7) H. de Groot Ned. Hist. fol. 475.

(1) Meter. Ned. Hift. fol 515. verfo.

fut publié, au bruit des trompettes, (1) vers le commencement de Septembre, & il donna lieu à faire frapper cette Médaille. 1604.






Le Bufte du Roi de la Grande-Bretagne, habillé felon la mode de ces tems, & couvert d'un chapeau orné d'une Couronne Royale.

JACOBUS, DEI GRATIA, ANGLIÆ, SCOTIÆ, FRANCIÆ ET HIBERNIÆ REX.

*JAQUES, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI D'ANGLETERRE, D'ECOSSE, DE FRANCE, ET D'IRLANDE.*

Au Revers, la Religion tient d'une main une Croix, & de l'autre une Torche allumée; pour fignifier que par cette Paix on avoit ftipulé, que les Anglois demeurans en Efpagne ne feroient point inquietés fur leur Religion (2). Au côté droit, la Paix tient d'une main une branche de Palmier, & de l'autre une Corne remplie de fruits; emblème de l'Abondance qu'on fe promettoit du nouveau Traité.

(2) H. de Groot Ned. Hift. fol. 474.

HINC PAX, COPIA, CLARAQUE RELIGIO. ANNO 1604.

*D'ICI VIENNENT LA PAIX, L'ABONDANCE, ET LA RELIGION PURE.* 1604.

1605.

Maximilien Cochy avoit été envoyé en Hollande par l'Empereur, pour travailler de même à la Paix entre les Archiducs & les Provinces-Unies; (3) & il y avoit demandé des Sauf-conduits pour les Ambaffadeurs de Saxe, de Mayence, & de quelques autres Souverains d'Allemagne. Mais comme les Etats-Généraux ne vouloient pas s'ouvrir fur cette propofition, avant que de favoir fi Sa Majefté Impériale & les autres Etats de l'Empire avoient réfolu de traiter avec eux comme avec un Peuple libre, (4) l'Ambaffadeur Impérial partit fans avoir rien fait, (5) & les Etats firent promptement de nouveaux préparatifs pour la Campagne prochaine. Spinola fit les fiens avec la même ardeur; & pour renforcer fon Armée, il fit venir fur les côtes de Flandre un nouveau Corps de Troupes, compofé de douze-cens Soldats bien difciplinés, qui s'embarquerent à Lisbonne fur huit Navires Anglois & Allemans, de differente grandeur. Les Etats-Généraux (6) en furent avertis; & voulant empêcher par la terreur qu'on ne formât contre eux à l'avenir des projets de cette hardieffe, ils donnerent ordre à Guillaume Hautain, Amiral de Zélande, d'arrêter les Efpagnols dans la Manche (7), & de jetter fans aucun quartier les Prifonniers dans la Mer (8). L'Amiral les découvrit auprès de Douvres, & les ayant attaqué avec vigueur fur le refus qu'ils firent de baiffer les voiles, il en coula une partie à fond, en tua un grand nombre dans le combat, & ayant fait attacher les Prifonniers dos à dos, il les fit précipiter impitoyablement dans les ondes. De cette maniere il fit périr plus de la moitié de ces Vaiffeaux, & des Troupes qui y étoient embarquées. Peu de tems après, l'Amiral de Dunquerque fut pris auffi par un Capitaine de Rotterdam, nommé Moy Lambert, qui fit pendre foixante des Prifonniers (9), n'ayant fait grace qu'à quelques jeunes-gens, à caufe de leur âge. Maurice étoit occupé pendant ce tems-là à faire de grands préparatifs pour l'attaque d'Anvers; mais leur grandeur même inftruifant les Ennemis de fon deffein, leur facilita les moyens de traverfer cette entreprife. Ils le contraignirent ainfi de l'abandonner; mais ce ne fut que pour en former d'autres. Après avoir pris en cinq jours le Fort de Woude (10) fitué près de Bergue, il marcha vers la Flandre (11) où il avoit conquis

(3) Ibid. fol. 479.

(4) Refol. der Staat van Holl. 7 Juny 1605 fol. 120.

(5) Meter. Ned Hift. fol. 528.

(6) Refol. der Staat. van Holl. 9 Maart 1605. fol. 47.

(7) Ibid. 7 Juny 1605. fol. 132.

(8) H. de Groot Ned. Hift. fol 481.

(9) Ibid. fol. 493.

(10) Ibid. fol. 481.

(11) Refol. der Gecomm. Raad. van Holl. 13 Mey 1605. fol. 109.

 L'E-

1605. L'Ecluse avec tant de bonheur l'année d'auparavant, & où il se flatoit de prendre avec la même facilité le Fort du Sas de Gand, (1) par où les eaux détournées de cette Ville & des Païs voisins entrent dans le Hont & dans la Mer. Quoi qu'il en soit, on se promettoit de grandes choses de cette Campagne; & l'on vit même paroitre cette année la Médaille suivante, à la gloire de ce grand Capitaine.

(1) H. de Groot Ned. Hist. fol. 481.





1

Le Buste armé du Prince, avec cette Légende:

MAURITIUS PRinceps AURaniæ, COmes NASSaviæ, CATtimeliboci, MARChio VERæ ET VLISsingæ.

*MAURICE PRINCE D'ORANGE, COMTE DE NASSAU, CATSENELLENBOGEN, MARQUIS DE VERE ET DE FLESSINGUE.*

Au Revers, un grand Oranger au milieu d'un feuillage de Laurier. La Devise ordinaire du Prince fait l'Inscription:

TANDEM FIT SURCULUS ARBOR. ANNO 1605.

*LE REJETTON DEVIENT ENFIN UN ARBRE.* 1605.

Lorsque Maurice eut posté son Armée dans le Village de Watervliet près d'Ysendyk, Spinola, qui avoit déja fait jetter un Pont sur l'Escaut, se mit en marche pour s'approcher des Troupes de la République; & s'étant campé près du Village de Boukhout, entre Maurice & le Sas de Gand, il tint longtems son Ennemi dans l'inaction. Il se retrancha même dans cet endroit, résolu de ne rien négliger pour lui couper tous les Convois. Cette conduite lui réüssit heureusement. L'Armée des Etats, ainsi resserrée dans un terrein marécageux & mal-sain, s'affoiblissoit de jour en jour par les maladies & par la désertion. (2) Tandis que Spinola arrêtoit ainsi les progrès de Maurice dans la Flandre, il fit (3) élever par Buquoy un Fort de chaque côté du Rhin auprès de Keisersweert, & construire un Pont sur cette Riviere entre ces deux nouveaux ouvrages. Il alla ensuite lui-même joindre Buquoy; & après s'être emparé d'Oldenzeel (4), il mit le 9 d'Août le Siege devant la Ville de Lingen, où le Capitaine Martin Kobben commandoit une Garnison, de cinq-cens hommes. Ayant fait d'abord ouvrir la Tranchée, il dressa contre les remparts quatre differentes Batteries, & il logea ses Troupes sur le bord du fossé. Une attaque si vigoureuse fit bientôt perdre courage aux Assiegés, qui, ne sachant pas que Mauriche marchoit à leur secours, conclurent le 18 du même mois la Capitulation (5). Spinola s'étant mis (6) en possession de cette Place, la fortifia extrèmement. Il ne se passa rien de considerable le reste de cette Campagne. Les Espagnols formerent une entreprise sur Bergopsom, & Maurice en tenta une de son côté sur la Ville de Gueldre: mais elles furent toutes deux sans succès; & les miseres des Païs-Bas paroissoient ne pouvoir finir que par une Paix solide, ou par des avantages plus décisifs. Il faloit des Victoires qui missent le Vainqueur en état de préscrire à son Ennemi les conditions de la Paix; & c'est ce qu'on voit clairement exprimé sur un Jetton, qui fut frappé alors par ordre des Païs-Bas Catholiques.

(2) H. de Groot Ned Hist. fol. 481.
(3) Resol. der Staat. van Holl. 27 July 1605. fol. 180.
(4) H. de Groot Ned. Hist. fol. 486.
(5) Meter. Ned. Hist. fol. 537. verso.
(6) Resol. der Staat. van Holl. 24 Aug. 1605. fol. 213.



La Victoire tenant d'une main une branche de Palmier, & de l'autre une Clef, qu'elle offre à la Paix placée auprès d'un Autel. Le sens de cet Emblème est, que la seule prospérité des armes étoit capable de donner à la Paix la Clef, ou le pouvoir de fermer le Temple de Janus (1) qui, comme il paroit par une Médaille d'Auguste & de Neron (2), étoit fermé pendant la Paix, & ouvert pendant la Guerre.

(1) Suetoń in vita Aug. cap. 22. & Ner. c. 13.
(2) Oudaan. R. Moog. taf. CVI.

PAX, AUT VICTORIA CRESCAT. 1605.

*LA PAIX, OU L'AUGMENTATION DE LA VICTOIRE.* 1605.

Au Revers, l'Ecusson couronné des Archiducs, avec cette Légende:

CALCuli RATIonum FINANCIARUM.

*JETTONS DES COMPTES DES FINANCES.*

Les Provinces-Unies eussent essuyé de l'autre côté de la Mer un malheur bien plus grand que la perte de Lingen, si le Ciel, par la promte découverte d'une seconde Conspiration contre la Maison Royale & tous les Grands d'Angleterre, n'eût arrêté ce noir projet, dans le tems qu'on pouvoit le considerer déja comme à demi exécuté. Aussi-tôt que le Roi Jaques fut monté sur le Trône d'Angleterre, les Catholiques lui avoient présenté une Requête, (3) dans laquelle ils lui demandoient avec beaucoup d'ardeur la même liberté dans l'exercice de leur Religion, qui étoit accordée aux Protestans en France. Le refus du Roi avoit extrèmement aliéné ceux d'entre ses Sujets qui étoient attachés à l'Eglise Romaine. Ils commencerent bien-tôt à trouver son Regne odieux & insupportable. Quelques-uns des plus zélés, poussés d'un amour trop impétueux & trop inconsideré pour leur Religion, résolurent de placer quantité de poudre à canon (4) sous la Salle où se tiennent les Assemblées du Parlement, & de faire sauter le Bâtiment par cette espece de Mine, pour enterrer sous ses ruines le Roi, ses Fils, & tous les Grands du Royaume qui devoient s'y assembler. Comme le succès d'un si affreux attentat dépendoit du secret, les Chefs de ce dessein impie avoient prêté un Serment qui l'étoit encore plus, (5) entre les mains du Pere Gerard, Jésuite, dans le tems qu'il leur donnoit la Communion.

(3) Larrey. Hist. d'Anglet. tom. II. pag. 643.

(4) Resol. der Staat. van Holl. 2 Dec. 1605. fol. 323.

(5) Larrey Hist. d'Anglet. tom. II. fol. 661.

Cet horrible secret ayant été mis ainsi en sureté, & le Parlement devant commencer ses Assemblées dans dix jours, il sembloit qu'il ne manquoit plus rien au crime, excepté l'exécution. La compassion d'une Femme la prévint, sans le vouloir. Ce fut l'Epouse d'Abington, un des Conjurés. Elle écrivit un Billet à Mylord (6) Mont-Eagle son Frere, pour l'avertir de ne se pas trouver ce jour-là à l'Assemblée. Ce Seigneur, étonné d'un pareil avis, le communiqua au Roi; qui, après avoir tenu Conseil sur une affaire de cette importance, fit d'abord examiner les maisons voisines de celle où s'assemble le Parlement. Cette recherche ne fut pas inutile: on trouva la poudre à canon, & l'on n'eut pas de peine à renverser un dessein si abominable, après l'avoir découvert. On se saisit heureusement d'une partie des Conjurés, qui furent punis avec rigueur. Une entreprise si exécrable & si inouïe ne put manquer de causer une étrange surprise à tout le monde. Toutes les Puissances voisines marquerent à l'envi leur joye d'une si heureuse découverte (7). Philippe III lui-même envoya en Angleterre une Ambassade Extraordinaire pour en féliciter le Roi Jaques; & dans les Provinces-Unies on célébra par un ordre exprès des Etats cette grande délivrance, par un jour de Jeûne (8) & de Prieres. On y fit frapper dans la même vue le Jetton suivant.

(6) Ibid. tom. II. fol. 663.

(7) Larrey Hist. d'Anglet. tom. II. fol. 666.

(1) Resol. der Gecomm. Raad. van Holl. 24 Nov. 1605. fol. 300. & 301.

1605.



Un Serpent, au milieu de plusieurs Lys François & de plusieurs Roses Angloises:

DETECTUS QUI LATUIT.

SENATUS CONSULTO.

*CELUI QUI S'ETOIT CACHE', EST DECOUVERT.*

*PAR DECRET DU SENAT.*

Pour bien comprendre le sens de cet Emblème, il faut remarquer, que les Jésuites ont été autrefois bannis de France, (1) à cause qu'un de leurs Disciples avoit attenté à la vie du Roi. Ils avoient le même sort alors en Angleterre, parce que quelques-uns d'entre eux (2) ont enseigné & soutenu, que le Pape a le pouvoir de dispenser les Peuples de l'obeïssance dûe aux Rois qui sont d'une autre Religion que la Romaine. Aussi deux de ces Peres furent (3) pendus à Londres dans cette occasion, comme complices du parricide projetté. L'année suivante, ils furent encore bannis de la République de Venise (4); & la même année dont il s'agit à présent, les Etats de Hollande donnerent ordre à differentes reprises (5) de prendre bien garde (6) qu'ils n'entrassent furtivement dans cette Province.

Au Revers, on voit le nom de JEHOVAH, *SEIGNEUR*, au milieu d'une Couronne d'épines entourée de ce Chronogramme, emprunté du Psalmiste (7), mais appliqué ici au Roi Jaques:

NON DorMItastI antIstes IaCobI.

*TU N'AS PAS DORMI, GARDIEN DE JACOB.*

Spinola, qui l'année précedente avoit transporté la Guerre (8) sur les Terres de ses Ennemis, & qui avoit rétabli l'ancienne Discipline parmi ses Troupes; prit le parti d'aller lui-même en Espagne (9) pour en apporter l'argent dont il avoit besoin pour les fraix de la Guerre. Il n'en revint qu'au commencement de Juin de l'an 1606. Pendant son absence, l'heureux succès d'une entreprise (10) formée par Du Terrail sur la petite Ville de Brévoort suspendit pour quelques jours les funerailles de Philippe de Hohenlo. Ce Comte, Allemand d'origine, avoit pris parti pour les Etats durant les Troubles; & après la mort de Guillaume I, les Hollandois l'avoient nommé Lieutenant de Maurice pendant sa Minorité (11). Il s'étoit signalé dès ce tems-là dans plusieurs occasions, & sa réputation étoit déja bien établie. Etant parvenu à cet Emploi, (12) il avoit jetté des vivres dans la Ville de Grave; il avoit battu (13) Hautepenne près de Bois-le-Duc, pris le Fort de Crevecœur, & chassé Mansfeld de l'Ile de Voorne. Nous avons fait mention de son mariage avec la Sœur de Maurice (*). Accoutumé pendant la jeunesse de ce Prince à commander comme son Lieutenant les Armées des Etats, il vit ensuite avec chagrin qu'on pouvoit se passer de lui, & qu'on lui préferoit son Beau-frere. Son mécontentement lui fit quitter le service de la République. Il passa le reste de ses jours sans emploi; & consumé en partie par le chagrin, en partie par des festins continuels qui ruïnerent sa santé, il finit sa vie par une maladie de langueur (14): triste sort pour un homme de guerre. Il déceda à Ysselstein, (15) le 5 de Mars, âgé d'environ cinquante ans. Comme il n'avoit point d'Enfans de son Epouse, il laissa par Testament tous ses biens aux Fils de son Frere. Les Etats-Généraux, le Conseil d'Etat, & les Conseillers-Députés de Hollande (16) avoient nommé quelques personnes de leurs Corps, pour assister à ses funerailles qui devoient se célebrer le 6 d'Avril. Mais cette solennité ayant été retardée par l'accident dont nous avons fait mention, on déposa le corps dans l'Eglise d'Ysselstein, en attendant que sa famille le fit porter en Allemagne. La mémoire de ce Capitaine, qui eut pour Pere (17) Louis-Cazimir, & pour Mere Anne Comtesse de Zolms, se trouve con-

1606.

(1) Mezeray, Abr. de l'Hist. de France. tom. VII. pag. 102.
(2) H. de Groot Ned. Hist. fol. 475.
(3) Larrey Hist. d'Anglet. tom. II. p. 666.
(4) H. de Groot Ned. Hist. fol. 501.
(5) Resol. der Gecomm. Raad. van Holl. 2 Mey 1605. f. 105.
(6) Resol. der Staat. van Holl. 3 Aug. 1605. fol. 229.
(7) Ps. cxxi. v. 4.
(8) H. de Groot Ned. Hist. fol. 498.
(9) Bentiv. Hist. der Ned. Oorl. pag. 725.
(10) H. de Groot. Ned. Hist. fol. 502.
(11) Resol. der Staat. van Holl. 10 Aug. 1584. fol. 469. & 778.
(12) H. de Groot Ned. Jaarb. fol. 204.
(13) Ibid. fol. 110.
(*) *Voyez le Tom. I. à l'année 1596.*
(14) H. de Groot Ned. Hist. fol. 517.
(15) Meter. Ned. Hist. fol. 548. verso.
(16) Ibid. fol. 549.
(17) Imhof Not. S. R. I. Proc. fol. 559.

1606.

conservée sur la Médaille suivante. Elle est d'or, & je ne l'ai vue nulle-part qu'à Delft dans le Cabinet de Mr. Adrien van der Lelie.



Son Buste armé, ayant autour du col une fraize à grands plis:

PHILIPS GRAVE VON HOËNLOË, UND HERR ZU LANGENBERG, BARON ZU LISFELD, LEUTENANT GENERAL UBER HOLLAND, SEELAND UND WESTFRIESLAND.

*PHILIPPE COMTE DE HOHENLO, SEIGNEUR DE LANGENBERG, BARON DE LIESVELD, LIEUTENANT GENERAL DE HOLLANDE, ZELANDE ET WESTFRISE.*

Nous venons de voir sur quoi ce dernier Titre étoit fondé, (1) & qu'il avoit été fait Lieutenant du Gouverneur-général de ces differentes Provinces. Au Revers, on voit l'Ecusson de ses Armes. Elles sont écartelées, au prémier & au quatrieme, d'argent à deux Leopards de sable pour la Maison de Hohenlo; au second & au troisieme, coupé, au prémier de sable à un Lion d'or, (2) & au second, d'or à six lozanges de sable, pour Langenberg. Elles sont timbrées de deux casques: du prémier, qui est pour Hohenlo, sort un Phénix d'argent, au milieu de flames de gueules; & le second, qui est pour Langenberg, est surmonté d'un Lion d'or, entre deux cornes de sable.

(1) Hooft Ned. Hist. fol. 1045. H. de Groot Ned. Jaarb. fol. 9'.

(2) Imhof Not. S. R. I. Proc. fol. 565.

L'Inscription est en Allemand:

ÉHRE GIBT GOTT. 1604.

*DIEU DONNE L'HONNEUR.* 1604.

Dès que Spinola se vit muni de nouvelles Finances, & qu'il eut renforcé son Armée de quelques Troupes nouvellement levées en Allemagne, de quelques Walons, & de deux-mille Espagnols, il se crut en état d'agir offensivement. Au commencement de Juillet, il décampa avec cette puissante Armée, & marcha vers l'Yssel, dans le dessein de le passer: mais après la prise de Lochem, il trouva les eaux de cette Riviere si hautes, & la résistance des Troupes de la République si vigoureuse, qu'il fut contraint d'abandonner ce projet (3). Comme Maurice couvroit avec son Armée Zutphen & Deventer, Spinola marcha avec la sienne, le 3 (4) d'Août, vers Grol. Deux jours après il fit ouvrir la Tranchée devant cette Place, & il poussa les Approches avec tant de vigueur, que le troisieme jour il s'étoit déja avancé jusques au bord du fossé. Il le passa après un combat opiniâtre, & une grande effusion de sang. La Demi-lune qui étoit derriere le fossé fut bientôt forcée de même, & cette importante Place (5) tomba ainsi entre ses mains, après un Siege de neuf jours. Ce succès ayant été plus prompt qu'il n'avoit esperé lui-même, il ordonna à Buquoy, qui avoit tâché envain de faire une invasion dans la Betuwe, d'investir Rhinberk du côté du Brabant. Il fit la même chose du côté de la Frise, (6) avec les Troupes qu'il commandoit. La Ville étoit bien fortifiée, la Garnison pleine de courage, & animée par l'assurance que Maurice lui avoit donnée d'un prompt secours. Les Assiegeans néanmoins attaquerent les Ouvrages avec une si grande vigueur, qu'ils prirent en moins de rien, prémierement le Fort qui étoit au-

(3) Bentiv. Hist. der Ned. Oorl. pag. 718.

(4) Resol. der Gecomm. Raad. van Holl. 22 Aug. 1606. fol. 207.

(5) Resol. der Staat. van Hol. 24 Aug. 1606 fol. 216.

(6) Bentiv. Hist. der Ned. Oorl. p. 630.

 delà

1606.

delà du Rhin, & ensuite celui qui étoit dans l'Ile. En-vain Maurice s'avança-t-il pour faire lever le Siege; il trouva les retranchemens des Assiegeans impénetrables, (1) & il fut témoin oculaire de la prise de la Ville, qui se rendit à Spinola (2) le 1. d'Octobre. Mais à peine Rhinberk eut ainsi changé de Maitre, qu'une nouvelle mutinerie se découvrit parmi les Troupes Espagnoles. Cette heureuse circonstance ranima le courage de Maurice, qui reprit d'abord Lochem, & qui mit ensuite le Siege devant Grol (3). Spinola vola d'abord au secours de sa nouvelle Conquête, & il força son Ennemi, que les pluies continuelles empêchoient de se retrancher, de décamper le 10 de Novembre (4). Telles furent les opérations de cette Campagne. (5) Les Provinces-Unies ne furent pas plus heureuses cette année par Mer. Il est vrai que leur Flotte, commandée par l'Amiral Guillaume Hautain, avoit fait quelque butin dans sa prémiere Expédition; (6) mais dans une seconde, six de ses Vaisseaux furent dispersés par une grande tempête, & les dix-huit autres furent attaqués par une Flotte Espagnole supérieure, commandée par Fasciardo. Ils furent tellement pressés, que Regnier Fils de Nicolas, Vice-Amiral de Zélande, plutôt que de tomber vivant entre les mains de l'Ennemi, mit le feu à ses poudres (7) & se fit sauter en l'air avec son Vaisseau. Les autres, dominés par la terreur & séparés (8) les uns des autres par l'effort des Ennemis, n'échaperent au danger qu'en faisant force de voiles (9). Le concours de tant d'adversités jetta la crainte & la consternation parmi les Habitans des Provinces-Unies: ils furent d'autant plus abattus, que quelques mal-intentionnés répandirent dans le public, que les Etats, par une terreur panique, avoient défendu d'en venir aux mains avec l'Ennemi (10). Pour dissiper ces faux bruits, on donna un ordre très exprès d'examiner avec toute l'attention possible la conduite de ceux qui étoient suspects (11): & pour faire revenir le Peuple de cette consternation générale, on mit au jour les Jettons suivans.

(1) Resol. des Staat. van Holl. 31 Octob. 1606 fol. 259. & 260.
(2) Ibid. 31 Octob. 1606. fol. 261.
(3) Ibid. 31 Octob. 1606. fol. 262.
(4) Bentiv. Hist. der Ned. Oorl. pag. 737.
(5) Resol. der Staat. van Holl. 5 Dec. 1605. fol. 319.
(6) H. de Groot Ned. Hist. fol. 502.
(7) Ibid. fol. 511.
(8) Resol. der Staat. van Holl. 31 Octob. 1606. fol. 272.
(9) Ibid. 5 Dec. 1606. fol. 322.
(10) Ibid. 31 Octob. 1606. fol. 260.
(11) Ibid. 2 Nov. 1606. fol. 276.






I. Un Vaisseau assailli par une tempête, au milieu d'une Mer agitée; & rempli de Matelots, qui par une vigilance unanime travaillent tous en même tems à le sauver:

SERVAT VIGILANTIA CONCORS. CIϽIϽCVI.

*LA VIGILANCE UNANIME LE SAUVE.*

Au Revers on ne trouve qu'un passage tiré des Livres sacrés (12), & très propre à diminuer la consternation générale.

(12) St. Math. Chap. VIII. vers 26.

MODICÆ FIDEI, QUID TIMETIS? SENATUS CONSULTO.

*QUE CRAIGNEZ-VOUS, O GENS DE PETITE FOI?*
*PAR DECRET DU SENAT.*




II. Le second, frappé en Zélande, représente un Païs fertile, avec une Ville dans la perspective. L'Inscription consiste en ces consolantes paroles:

DEO

DEO VIGILANTE PRO REGIONE. 1606. 1606.

*DIEU VEILLANT POUR LE PAYS. 1606.*

Au Revers, les Armes de la Province, environnées de celles de la Noblesse, & des Villes qui ont voix aux Etats:

ZELANDIA.

*ZELANDE.*

Telle fut la fin de cette Campagne; & je finirois ici ce que j'avois à dire de l'an 1606, si je ne me trouvois obligé de faire une courte relation du mariage de Philippe Prince d'Orange, contracté (1) avant que cette année fût entierement écoulée. Ce Prince, Fils ainé de Guillaume Prince d'Orange assassiné à Delft, avoit succedé à son Pere dans cette Principauté. Ayant été élevé, pendant sa détention en Espagne, dans la Religion Catholique, il résolut, à la persuasion de ceux de l'Eglise Romaine, de se marier, dans l'espérance de procréer un Héritier de la même Religion, à qui il pût laisser les biens considerables qu'il possedoit. Mais comme la Principauté d'Orange, le plus important de ses biens héréditaires, étoit située en France, & que par Sentence du Parlement de (2) Dauphiné elle étoit déclarée partie de cette Province, & sujette à la Couronne de France, il crut qu'un mariage avec une Princesse Françoise feroit le plus propre à lui en acquérir la paisible possession. Ce projet lui réussit. Le 23 de Novembre il épousa (3) à Fontainebleau Eleonore Princesse de Bourbon & Sœur du jeune Prince de Condé, après qu'elle eut été déclarée Première Princesse du Sang. Ce mariage fut célébré avec de grandes solennités, en présence du Roi même, qui par des Lettres patentes mit Philippe en possession de sa Principauté, en lui accordant un pouvoir plus étendu que n'avoient jamais eu ses Ancêtres. Il fit plus; (4) il abolit & déclara nulles toutes les prétentions que la France pouvoit avoir sur ce petit Etat, & il força Blaçon, Gentilhomme Protestant, (5) d'en remettre absolument au Prince le Gouvernement, qu'il avoit exercé depuis quelques années en son nom. Ce Gouverneur s'étoit arrogé un pouvoir plus grand & plus illimité que son Maitre ne le souhaitoit; il s'étoit même souvent opposé à l'exécution de ses ordres, sous prétexte que le Prince étant Catholique, chercheroit à maltraiter ses Sujets, qui étoient d'une autre Religion. Cette importante affaire étant terminée, il se rendit à Orange avec sa nouvelle Epouse. Il y fut reçu avec beaucoup de solennité, & depuis ce tems (6) il en fit son séjour ordinaire. A l'honneur de ce mariage, on frappa l'année suivante la Piece que voici: 1607.

(1) Meter. Ned. Hist. fol. 559. verso.

(2) H. de Groot Ned. Hist. fol. 518.

(3) Mezeray Abreg. Chron. de l'Hist. de France, Tom. VIII, pag. 540.

(4) Meter. Ned. Hist. fol. 559. verso.

(5) Mezeray Abreg. Chron. de l'Hist. de France, Tom. VIII. pag. 540.

(6) Meter. Ned. Hist. fol. 559. verso.



Le Buste armé de ce Prince:

PHILIPPUS GUILIELMUS I, DEI GRATIA, PRINCEPS AURANIÆ, COMES NASSAVIÆ.

*PHILIPPE-GUILLAUME I, PAR LA GRACE DE DIEU, PRINCE D'ORANGE, COMTE DE NASSAU.*

Au Revers, ses Armes couronnées, avec une Légende qui semble marquer sa reconnoissance envers le Ciel, de ce que par la divine Providence, il étoit entré dans la pleine possession de sa Principauté.

1607.

## SOLI DEO HONOR ET GLORIA. 1607.

### *A DIEU SEUL SOIT L'HONNEUR ET LA GLOIRE.* 1607.

L'abattement que tant d'avantages remportés par Spinola causoit aux Habitans des Provinces-Unies, sembloit être une occasion favorable pour faire goûter aux Etats les propositions de Paix, qu'ils avoient si souvent rejettées. D'ailleurs, Albert & Isabelle avoient naturellement une égale aversion pour la Guerre; elle, par un principe de pieté, (1) dont elle faisoit particulierement profession; & lui, parce qu'il avoit été élevé depuis sa jeunesse pour l'état Ecclésiastique. Spinola luimême souhaitoit la Paix. Il est vrai qu'il avoit remporté de grands avantages dans les deux dernieres Campagnes: cependant, ils ne paroissoient pas répondre aux esperances qu'on en avoit conçues. Il étoit d'ailleurs évident, que l'Espagne n'étoit point en état de soutenir plus longtems de si grandes dépenses. Il s'étoit déja fait un nouveau soulevement dans l'Armée Espagnole, faute de payement; & l'on devoit s'attendre naturellement à d'autres revoltes, qui ne manqueroient point de jetter & les Troupes & le Païs (2) dans les plus funestes desordres. Enfin, ce qui devoit sur-tout disposer Spinola & ses Maitres à la Paix, c'est qu'il paroissoit desormais impossible de réduire par la force des armes les Provinces qui avoient secoué le joug. Ajoutons, que les Païs-Bas Catholiques marquoient le desir le plus ardent de voir la fin de la Guerre, afin que leur Patrie, après quarante-six années de Troubles, pût enfin respirer, & se remettre de tant de miseres; parmi lesquelles les mutineries étoient les plus terribles & les moins supportables. Il étoit même à craindre que ces Peuples, qui ne pouvoient plus résister à tant de maux & dont la patience s'étoit lassée, ne la changeassent enfin dans une fureur (3) capable de leur faire prendre des résolutions desesperées. On soupiroit donc dans tous ces Païs également après la Paix; & le petit nombre de ceux qui avoient vécu du tems de Charles-Quint, & qui avoient joui autrefois de l'heureux état de ces Provinces, qui fleurissoient alors dans un profond repos, ne cessoit de parler de cette prosperité passée. Ces Vieillards élevoient jusques au Ciel une si heureuse situation, & par-là ils embrasoient tous les cœurs d'un vif desir de voir renaitre ce Siecle d'or dans leur Patrie: desir qu'on trouve clairement exprimé par le Jetton suivant.

(1) H. de Groot Ned. Hist. fol. 522.

(2) Bentiv. Hist. der Ned. Oorl. pag. 742.

(3) Ibid. pag. 744.



Une Vierge, figurant les Païs-Bas, placée auprès d'une Ancre (emblème de l'Esperance), tend dans une posture suppliante les mains vers le Ciel, dont on voit descendre une Colombe, qui porte dans son bec un rameau d'Olivier, emblème de la Paix. L'Inscription est tirée de Virgile: (4)

(4) Virg. Ecl. IV. ỿ. 6.

## REDEANT SATURNIA REGNA.

### *QUE LE REGNE DE SATURNE REVIENNE.*

Ce Regne doux, paisible & florissant a été appellé par les Poëtes l'Age d'or (5). Au Revers, on trouve autour des Armes des Archiducs appuyées contre une Croix de Bourgogne, les Ecussons de Gueldre, de Hollande, de Frise & de Zélande, Provinces qu'on esperoit voir rentrer, par une heureuse Paix, sous l'obeïssance d'Albert & d'Isabelle:

(5) Virg. Georg. lib. II. ỿ. 538. Æneid. lib. VIII. ỿ. 319. & seqq. Ovid. Metam. lib. I. ỿ. 89. & 113.

## CAMERÆ RATIONUM GELRIÆ. 1607.

### *POUR LA CHAMBRE DES COMPTES DE GUELDRE.* 1607.

Les Archiducs, trouvant dans les desirs & dans les vœux généraux de leurs Sujets un nouveau motif de rechercher la Paix, envoyerent à La Haye Walrave (6) de Wittenhorst, accompagné de Jean Gevaarts. Il avoit ordre de sonder les esprits, en tenant dans differens endroits quelques discours généraux touchant la Paix. On ne pouvoit choisir une personne plus propre pour cette Négociation, puisque par

(6) Resol. der Staat. van Holl. 11 Jan. 1607. fol. 12.

1607.

par ses Ancêtres, ou par diverses alliances, il étoit étroitement lié à plusieurs Familles nobles de Hollande. Mais il trouva, comme il arrive d'ordinaire dans de pareilles occasions, que l'attachement à l'interêt particulier, ou des passions enracinées, inspiroient des opinions bien différentes sur une affaire de cette importance. Quelques-uns, abattus par les derniers succès de Spinola, ou mieux instruits de l'état du Païs que les autres, témoignoient que comme le but de la Guerre n'étoit qu'une bonne Paix, rien n'étoit plus naturel que de l'accepter sous des conditions équitables; d'autant plus que la République ne paroissoit point en état de résister à un aussi habile Capitaine que Spinola, & à d'aussi formidables Armées que celles que les Archiducs mettoient en campagne. En effet, les fraix de la Guerre (1) montoient par mois à quinze-cens-mille florins; & les revenus de l'Etat n'alloient annuellement qu'à dix millions (2). De cette maniere, on s'endettoit chaque année de huit millions, & le Trésor général étoit déja en arriere de neuf, pendant que les Trésors des Provinces particulieres l'étoient du double de cette somme. La seule ressource qui restoit, étoit les Subsides qu'on pouvoit attendre des Rois alliés. Mais comme ils n'observent les Traités qu'autant qu'ils y sont poussés par leurs interêts, il étoit imprudent de fonder la continuation de la Guerre sur un appui si peu solide. D'autres, qui étoient d'un sentiment contraire, prétendoient qu'il faloit resserrer les frontieres trop étendues de la République, munir les Rivieres de bons retranchemens, & défendre le cœur du Païs avec la même valeur qui avoit produit de si grands effets sous Guillaume I. Ils alléguoient, qu'avec de bien moindres forces, & des revenus bien plus modiques, on avoit arrêté alors ce même Ennemi, dont la puissance & la Discipline militaire étoient dans toute leur vigueur; que dans ce tems-là on avoit senti manifestement le secours de Dieu; que son bras n'étoit point raccourci, & qu'il conservoit encore le même amour pour cet Etat; qu'on pouvoit se fier sur la même assistance, pourvu qu'on abandonnât les vices énormes & les injustices criantes qui prenoient le dessus dans les Villes & dans les Armées, & qu'on se jettât humblement devant le Trône de grace de la divine Majesté: qu'avec cette reformation dans les mœurs, & avec cette humiliation, on étoit fondé à se persuader qu'on recevroit de la bonté du Ciel la même protection, qu'elle avoit accordée aux Israëlites dans le Siege de Jericho. Ces idées paroissement clairement sur un Jetton, frappé par ordre de la Zélande.

(1) Negot. de Jeannin Tom. I. pag. 119.

(2) H. de Groot Ned. Hist. fol. 565.



Deux Armées retranchées, à l'opposite l'une de l'autre:

IN CASTRIS CAVE AB OMNI RE MALA. 1607.

*GARDE TOI DANS LE CAMP DE TOUTE MAUVAISE CHOSE. 1607.*

Au Revers, sous les Armes de cette Province, qui coupent en deux le mot ZELANDIA, on trouve trois hommes qui sonnent de la trompette & du cor, comme firent autrefois les Enfans d'Israël (3) en marchant autour des murailles de Jericho, qui, conformément à la promesse de Dieu, croulerent d'elles-mêmes:

(3) Liv. de Josué. Chap. VI.

NON EST COARCTATA MANUS DOMINI.

*LA MAIN DU SEIGNEUR N'EST PAS RACCOURCIE.*

Au milieu de cette varieté d'opinions, Wittenhorst découvrit pourtant que la Paix pourroit se conclure, si seulement le Roi d'Espagne & les Archiducs trouvoient bon (4) de déclarer, qu'ils vouloient traiter avec les Provinces-Unies comme avec un Etat libre, sur lequel ils n'avoient aucune prétention. (5) Non seulement cette proposition choqua extrêmement l'Archiduc, mais il prévit encore qu'elle

(4) Bentiv. Hist. der Ned. Oorl. pag. 744.

(5) Resol. der Staat. van Holl. 9 Feb. 1607. f. 43.

1607. qu'elle produiroit le même effet sur le Roi d'Espagne (1), du bon-plaisir duquel la direction des affaires des Païs-Bas étoit comme entierement dépendante. Sa Sœur & Albert n'avoient point d'Enfans: par conséquent, après la mort de l'un & de l'autre, les Païs-Bas devoient rentrer sous son obeïssance; & par ce motif, il avoit jusques alors soutenu la Guerre par ses propres Armées. Il étoit donc bien juste que les Négociations, & le Traité qu'il s'agissoit de faire avec les Provinces-Unies, eussent son approbation (2), & se réglassent sur sa volonté. Ce fut par cette raison qu'on lui donna avis de la prétention des Provinces-Unies; & pour le disposer à s'y prêter, on lui fit entendre, que si les Négociations proposées avoient une heureuse réussite, le Traité confirmeroit de lui-même cette prétention; & si le contraire arrivoit, qu'il seroit peu important d'avoir donné la déclaration exigée, qui ne devoit être entendue que dans un sens de comparaison; c'est-à-dire, qu'elle signifieroit seulement qu'on traiteroit avec la République, *comme si elle étoit libre*, & qu'elle ne lui accorderoit pas une liberté réelle & légitime, qu'elle ne pouvoit jamais avoir acquise par une Rebellion: non plus que cette déclaration ne pouvoit rien faire perdre au Roi de ses Droits sur un Païs soustrait à son empire. Ces motifs, qui avoient été capables de persuader les Archiducs dans les Païs-Bas (3), eurent aussi la force de faire consentir le Roi d'Espagne aux Négociations qu'on vouloit entamer avec les Provinces-Unies. Son consentement fut pourtant donné sous cette condition expresse, que dans le Traité on auroit soin de la Religion Catholique, sans quoi Sa Majesté déclaroit qu'elle étoit aussi prête à pousser vigoureusement la Guerre, qu'à donner les mains à la Paix, quelque nécessaire qu'elle pût être. L'intention de Philippe se dévelope sur la Médaille suivante.

(1) Bentiv. Hist. der Ned. Oorl. pag. 745.

(2) Ibid. pag. 744.

(3) Ibid. pag. 746.




Le Buste armé du Roi:

PHILIPPUS III, HISPANIARUM REX.

*PHILIPPE III, ROI D'ESPAGNE.*

Au Revers, un Lion couronné tient d'une de ses griffes un Etendart, emblème de la Guerre; & de l'autre une Croix, & deux branches de Palmier; dont le sens est, que le Roi ne vouloit point la Paix, à moins qu'elle n'affermît la Religion. Au haut, la même Devise dont son Pere s'étoit servi quand il étoit sur le point de traiter la Paix avec * la France. Cette Devise est empruntée de l'Enéide de Virgile: (4)

* *Voyez le I. vol. pag.* 26.

(4) Virg. Æn. lib. II. v. 61.

AD UTRUMQUE.

*PRET A L'UN ET A L'AUTRE.*

L'approbation de Philippe étant ainsi obtenue, les Archiducs trouverent bon d'envoyer en Hollande, à la place de Wittenhorst, le Pere Jean Nyen, Provincial des Franciscains (5). C'étoit un homme très éloquent, & très versé dans les manieres de la Cour, ayant été employé à des affaires de conséquence dans celles d'Espagne & de Bruxelles. Il savoit d'autant mieux faire valoir ces talens, qu'il étaloit dans toute sa conduite une candeur Belgique, avec tant d'art, qu'il étoit impossible de le soupçonner du moindre artifice. D'abord il se tint inconnu à Delft, dans un endroit que les Bourguemestres (6) lui avoient indiqué. De là il forma des intelligences secretes (7) avec certaines personnes, & par ce moyen il se mit au fait des difficultés qui traversoient (8) les Négociations commencées. Etant enfin conduit devant Maurice, qu'Oldenbarnevelt avoit disposé à se mêler des Négo-

(5) Bentiv. Hist. der Ned. Oorl. pag. 746.

(6) Resol. der Staat van Holl. 1 Mey. 1607 fol. 143.

(7) H. de Groot Ned. Hist. fol. 531.

(8) Ibid. fol. 530.

1607.

Négociations, il confirma tout ce que Wittenhorst avoit avancé, & il vit sans peine, que toute l'esperance de traiter de la Paix avec succeès s'évanouiroit, à moins que préalablement les Archiducs ne reconnussent, en termes clairs & formels, les Provinces-Unies pour un Etat libre. Là-dessus il partit en personne pour Bruxelles, d'où il rapporta (1) une Déclaration conforme aux demandes de la République, qui avoit été signée le 13 (2) de Mars par Albert & par Isabelle. Un évenement si peu attendu remplit les Etats d'étonnement, & les porta à consentir à une Trève de huit mois, qui devoit commencer le 1 de Mai (3). La lettre par laquelle cette Trève étoit accordée (4), ayant été signée le 24 d'Avril, fut portée par Thierry van der (5) Does aux Archiducs, qui honorerent d'une chaine d'or le Porteur d'une Piece si souhaitée. Les conditions de cette Trève ayant été mises au jour par la publication d'un Jour de Jeûne (6) & de Prieres, tout le monde sut que le Roi d'Espagne avoit été obligé de les confirmer, quelque dures qu'elles fussent. On apprit encore qu'il devoit envoyer, de concert avec les Archiducs, des Ambassadeurs choisis d'entre leurs prémiers Ministres d'Etat, pour demander, d'une maniere suppliante, des Conferences sur la Paix, à des Peuples qu'ils avoient traités jusqu'alors de Rebelles. Il est inexprimable jusques à quel point cette nouvelle irrita les Espagnols qui se trouvoient dans les Païs-Bas, & quelles plaintes ameres elle leur arracha contre Albert & Isabelle. *Quoi!* disoient ils, *les affaires de nos Royaumes sont-elles si fort déchues, que notre Roi soit obligé de* (7) *descendre à une pareille humiliation? Est-ce pour une fin si indigne, qu'on a épuisé tant de trésors & répandu tant de sang, dans le dessein de venir à bout d'un Ennemi rebelle? Non, les affaires de l'Espagne se trouvent encore dans une bonne situation; nous n'avons encore rien perdu de notre ancienne grandeur: mais on manque dans les Païs-Bas, de personnes capables de la soutenir comme il faut. L'Archiduc a toujours montré plus de talens pour la Paix, que pour la Guerre, & desesperant d'avoir jamais de lignée, il ne cherche qu'à passer dans un doux repos le peu de jours qui lui restent à vivre.* Quoique ces plaintes fussent portées des Païs-Bas jusques dans le sein de l'Espagne, & que réellement la résolution d'envoyer des Ambassadeurs en Hollande parût préjudiciable à la grandeur (8) du Roi & des Archiducs, ce dessein ne laissa pas de s'exécuter. Ils se consoloient de ces murmures injurieux, pourvu qu'en se les attirant ils parvinssent à leur but, c'est-à-dire à une Paix si nécessaire & si ardemment desirée. Cependant, pour tâcher de fermer la bouche aux médisans, Albert & Isabelle firent frapper à Anvers le Jetton que voici.

(1) Resol. der Staat. van Holl. 6 Maart. 1607. fol. 77.
(2) Ibid. 7 Maart. 1607. fol. 79.
(3) Bentiv. Hist. der Ned. Oorl. pag. 747.
(4) Resol. der Staat. van Holl. 28 Maart 1607. fol. 119. en 4 Sept. 1607. fol. 249.
(5) H. de Groot Ned. Hist. fol. 533.
(6) Resol. der Gecomm. Raad. van Holl. 17 April 1607. fol. 133. 134. 135. Resol. der Staat. van Holl. den 17 July 1607. fol. 213.
(7) Bentiv. Hist. der Ned. Oorl. pag. 761.
(8) Ibid. pag. 761.






Les Bustes de l'Archiduc & de l'Archiduchesse:

ALBERTUS ET ELISABETA, DEI GRATIA.

*ALBERT ET ISABELLE, PAR LA GRACE DE DIEU.*

Au Revers, un grand Lion, qui, comme Roi des Animaux (9), figure ici la Monarchie d'Espagne; & qui s'abaisse & s'humilie devant un petit Dogue qui le regarde fierement:

(9) Phæd. Fab. lib. IV. Fab. 12.

RESPICE FINEM. 1607.

*CONSIDEREZ LA FIN.* 1607.

Comme les Archiducs, sans y être obligés en aucune maniere par les conditions de la Trève, avoient non seulement relâché sans rançon les Pêcheurs (10) & les autres Gens de Mer qui étoient prisonniers à Dunquerque, mais qu'ils avoient encore ordonné expressément à tous les Officiers de retenir leurs Soldats dans les Garnisons, afin de ne pas donner lieu à la moindre hostilité;

(10) H. de Groot Ned. Hist. fol. 533.

1607. Neyen se crut par-là en droit de demander aux Etats le 11 de Mai (1) le rappel de la Flotte qu'ils avoient envoyée en Espagne sous le commandement de Heemskerk. Il est probable que dès-lors il avoit reçu par des Couriers la nouvelle de la Victoire que cet Amiral avoit remportée sur la Flotte Espagnole devant Gibraltar, le 24 d'Avril. L'affaire s'étoit passée de la maniere suivante. Heemskerk ayant été élevé à la Dignité d'Amiral au commencement de l'année, s'étoit mis en Mer avec vingt & cinq Vaisseaux de guerre, (2) accompagnés de quatre Bâtimens chargés de vivres. Averti qu'une belle Fotte Espagnole se tenoit dans la Baye de Gibraltar, (3) située dans le Détroit de la Mer Méditerranée, il tourna d'abord la proue de ce côté-là. En approchant, il découvrit neuf gros Gallions, avec quatre autres Vaisseaux de guerre, outre un Bâtiment de Lubec, quatre Vaisseaux Marchands François, & trois Hollandois, pris autrefois par les Espagnols, & alors armés en guerre & bien équipés. Quoique Heemskerk ne parût (4) point être en état de tenir tête à une si formidable Armée navale, il ne laissa pas d'encourager les siens, & de donner le signal de l'attaque. Ayant devancé lui-même tous les autres Vaisseaux, il aborda l'Amiral Espagnol, quoique celui-ci pour éviter le Combat se fût retiré sous le Canon de Gibraltar. Tandis que l'Action s'échauffoit de toutes parts, Heemskerk se trouvant si près de l'Ennemi qu'il s'étoit choisi, fit jetter l'ancre, & donna dans l'instant toutes ses bordées à l'Amiral. Mais ce brave homme ayant eu lui-même la jambe emportée, à la seconde qu'il essuya de l'Ennemi, ne survécut pas longtems à cette blessure. Sa mort fut prudemment cachée, & ses Vaisseaux continuerent la Bataille avec la même vigueur. Le tonnerre de l'Artillerie étoit épouvantable; les montagnes voisines sembloient s'ébranler sur leurs fondemens, & mugir par d'affreux retentissemens. Le Vice-Amiral ennemi fut le prémier qui fut mis en feu par le canon; & bientôt, abandonné de l'Equipage (5), il fut brulé jusques à fleur d'eau. Les Vaisseaux qui avoient fait ce coup, vinrent alors au secours des autres. Le combat redouble, & un autre Gallion est encore réduit en cendres de la même maniere. Un troisieme, criblé de coups, est englouti par les ondes. Peu de tems après, un des plus gros Vaisseaux Espagnols saute en l'air, avec un si horrible fracas & un si violent effet, que l'eau en paroit embrasée, que la fumée couvre tout l'air d'épaisses ténebres, & que les Matelots ennemis saisis d'épouvante quittent le combat, & ne songent plus qu'à sauver leur vie. (6) Ils se font échouer, & pour arracher aux Vainqueurs le fruit de la Victoire, ils mettent eux-mêmes le feu à leurs Vaisseaux en les abandonnant. L'Amiral tient bon, au milieu de cette défaite générale; mais voyant enfin un Matelot Hollandois lui arracher son grand Pavillon, il perd courage. Son Vaisseau est pris; ce n'est plus qu'un meurtre général; tout son Equipage est passé au fil de l'épée. Le corps de Heemskerk ayant été embaumé (7), fut envoyé en Hollande, où on lui fit de magnifiques obseques. On frappa aussi à sa gloire, & pour immortaliser un si mémorable évenement, la Médaille que voici.

(1) Resol. der Staat. van Holl. 1 Mey 1607. fol. 143.

(2) Ibid. 21 Jan. 1607. fol. 24.

(3) H. de Groot Ned. Hist. fol. 534.

(4) Ibid. fol. 535.

(5) Ibid. fol. 536.

(6) Ibid. fol. 537.

(7) Ibid. fol. 538.





La Tête expose la Bataille donnée dans la Baye de Gibraltar; & le Revers, l'Inscription suivante:

DEI OPTimi MAXimi NUTU, ILLustrium ORDInum GENERALium CONFOEDeratarum REGIONum INFerioris GERmaniæ AUSPICIIS, SUB MAURITIO NASSOvio, PRINCipe URANIÆ,

NIÆ, ARCHITALASSO; HEROS JACOBUS AB HEEMSKERK IN IPSIS FRETI HERCULEI FAUCIBUS SUB CONSPECTUM URBIS GIBELTARIF NAVES HISPANICAS HUCUSQUE HABITAS INEXPUGNABILES DEVICIT, EXUSSIT, AC SUA PAUCORUMQUE MORTE NON INGLORIA FUNDITUS DELEVIT: VII CALENDARUM MAJI CIↃIↃCVII. 1607.

*PAR LA FAVEUR DE DIEU TRES BON ET TRES GRAND, SOUS LES AUSPICES DES ILLUSTRES ETATS-GENERAUX DES PROVINCES-UNIES DES PAYS-BAS, SOUS MAURICE DE NASSAU PRINCE D'ORANGE, COMME AMIRAL-GENERAL, LE HEROS JAQUES DE HEEMSKERK A VAINCU ET BRULÉ DANS LE DETROIT D'HERCULE, ET A LA VUE DE LA VILLE DE GIBRALTAR, LES VAISSEAUX ESPAGNOLS JUSQUES ICI ESTIMEZ INVINCIBLES; ET PAR SA MORT GLORIEUSE ET CELLE D'UN PETIT NOMBRE DES SIENS, IL A ACHETÉ LEUR DESTRUCTION ENTIERE, LE 25 D'AVRIL 1607.*

Sous cette Inscription on lit ces mots de Virgile (1):

HÆ TIBI ERUNT ARTES.

(1) Virg. Æn. lib. VI. v. 852.

*CE SERONT-LÀ VOS COUPS DE MAITRES.*

Le bruit d'une affaire aussi importante que le commencement des Négociations dont il s'agit, avoit excité dans tous les esprits une curiosité extraordinaire, & avoit fait résoudre le Roi de France d'envoyer dans les Provinces-Unies Pierre Jeannin(2), comme Chef d'une Ambassade solennelle. Non seulement il le croyoit propre à assister les Etats de ses conseils, & de sa longue expérience dans des Négociations si épineuses; son but étoit aussi d'obtenir, s'il étoit possible, par son moyen, que ces Païs se soumissent (3) à la Couronne de France. Pour y réussir le Ministre avoit un plein-pouvoir d'offrir à Maurice une pension de dix-mille francs, une de quatre-mille à Oldenbarneveld, & une autre de la même somme au Fils de ce Grand-homme. Comme une affaire si délicate demandoit une personne d'une singuliere habileté, le Roi crut ne pouvoir mieux choisir qu'un homme qui ne devoit son élévation qu'à lui-même & à ses incomparables talens. Il n'avoit été d'abord qu'Avocat au Parlement de Bourgogne; mais dans cet emploi il fit tellement briller son génie en differentes occasions, que les Etats de Bourgogne lui confierent l'Intendance des affaires politiques de cette Province. Pendant les Guerres Civiles, il fut député par le Duc de Mayenne à Philippe II, pour faire(4) une Alliance avec ce Roi, & pour l'engager à envoyer des secours pour défendre la Religion. Après l'accommodement de ce Duc avec le Roi de France, il prit le même parti. Henri le nomma d'abord Président du Parlement de Bourgogne, (5) en lui ordonnant d'accompagner sa personne par-tout. Depuis ce tems-là, il n'arriva rien de considerable à la Cour, dont il ne fût l'Arbitre; il n'y eut point de Conseil, où il ne fût appellé; & l'on crut ne pouvoir faire rien de plus avantageux que de le faire assister aux Négociations des Païs-Bas, comme on l'avoit employé autrefois pour traiter avec les Espagnols. Scaliger, qui a été témoin de son habileté, dit qu'il n'est pas possible de lui donner assez d'éloges. Oldenbarneveld a déclaré, qu'en conversant avec lui il apprenoit tous les jours quelque chose. Le Cardinal Bentivoglio rapporte (6) que pendant une Harangue que

(2) Resol. der Staat. van Holl. 1 Mey 1607. fol. 146.

(3) Négot. de Jeannin Tom. I. Instruct. art. XI.

(4) Eloge de Mr Jeannin fol. 4. verso.

(5) Ibid. pag. 6.

(6) Handel. van 't Beeland, II. boek. p. 416.

1607. que ce grand Ministre fit à Bruxelles du tems desdites Négociations, la majesté & la grandeur du Roi de France n'éclatoient pas moins dans son air, que dans ses expressions. Aussi sa conduite pendant son Ambassade, dont il est ici question, fut telle, qu'elle donna une satisfaction égale aux deux Partis. Je me crois autorisé par son rare mérite à placer ici la Planche suivante, que je n'ai trouvée nulle-part que dans le Cabinet de Mr. François Fagel, Greffier des Etats-Generaux.




Le Buste de Jeannin, qui, après la mort de son Maitre, servit d'un ferme appui à la Reine Régente; & qui mourut lui-même le dernier d'Octobre l'an 1622, âgé de quatre-vingt-deux ans. Il paroit ici avec la Robbe de Conseiller.

PETRUS JEANNINus, REGi CHRISTianissimo A SECRetis CONSiliis, ET SACri ÆRArii PRÆFectus.

*PIERRE JEANNIN, CONSEILLER PRIVE ET INTENDANT DES FINANCES DU ROI TRES CHRETIEN.*

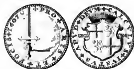
A

1607.

(1) Resol. der Staat. van Holl. 3 Sept. 1607. fol. 245.
(2) Ibid. 4 Sept. 1607. fol. 247.

A l'exemple de Henri IV, le Roi Jaques envoya aussi (1) à La Haye deux Ambassadeurs, pour assister les Etats de leurs conseils & de leurs travaux dans des (2) conjonctures si épineuses. Ils avoient ordre d'empêcher sur-tout que la discorde ne se glissât dans leurs déliberations; inconvénient qui menaçoit la République d'une ruïne totale, & qui pouvoit naitre des causes les moins considérables, dans une Assemblée composée de tant de Membres, & parmi une si grande différence d'opinions. Déja, sur la proposition de rappeller la Flotte, on avoit vu tous les sentimens se partager. Quelques-uns, qui vouloient complaire en ceci au Pere Nyen, déclaroient qu'il faloit montrer par des actions, aussi bien que par des paroles, qu'on vouloit véritablement accepter une Paix raisonnable: qu'on pouvoit rappeller la Flotte sans danger, puisque si la Paix ne se concluoit pas, les Mers seroient toujours ouvertes; & qu'alors on seroit en droit d'armer pour se venger des injustices qu'on (3) avoit souffertes dans des tems plus reculés, & de ces propositions de Paix, faites uniquement pour tromper & pour insulter l'Etat. D'autres, dont le cœur panchoit vers la Guerre, soutenoient que pour la sureté de la Religion & de la Patrie jusques là si bien défendue, il faloit de plus en plus profiter des faveurs de la Fortune; & que ce n'étoit que les armes à la main (4) qu'il convenoit d'entendre parler de Paix. Après de longues contestations, néanmoins, on prit la résolution de faire revenir la Flotte, dès que Philippe auroit ratifié la Convention faite avec les Archiducs. Du nombre de ceux qui voulurent faire la Paix sans discontinuer la Guerre, auront été apparemment ceux d'Utrecht, puisque dans cette même année où l'on vit commencer les Conferences, ils firent frapper le Jetton que voici.

(3) H. de Groot Ned. Hist. fol. 539.
(4) Ibid. fol. 538.



Une main qui sort d'un nuage, & qui tient une Epée nue:

PRO ARIS ET FOCIS. 1607.

*POUR LA RELIGION ET POUR LA PATRIE.* 1607.

Au Revers, les Armes de la Province, entourées de ces mots:

CALCULUS JUSTUS APUD DEUM.

*AUPRES DE DIEU IL Y A UN COMPTE JUSTE.*

Au reste, pour marquer par ordre de qui ce Jetton a été frappé, on voit de côté & d'autre de l'Ecusson:

ORDINES TRAJECTI.

*LES ETATS D'UTRECHT.*

(5) Sanderi Convent. PP. Minor. Bruxell. fol. 22.
(6) Resol. der Gecomm. Raad. van Holl. 24 Aug. 1607. f. 154.
(7) Negot. de Jeannin. Tom. I. pag. 92.

Cependant le Moine Franciscain Nyen, (5) logé à Delft dans le Couvent de Sainte Agathe, où il y avoit encore huit Religieuses, (6) étoit bien éloigné de demeurer dans l'inaction; il tâchoit au contraire de profiter de toutes les occasions (7) & de gagner pour son Maitre la faveur de plusieurs Membres des Etats, non seulement par l'éloquence qui lui étoit naturelle, mais encore par de considerables présens. Ayant prié entre autres Corneille Aartsens, Greffier des Etats-Généraux, de lui accorder une Conference secrete, il osa employer ce moyen pour faire chanceler ce Ministre dans la fidelité qu'il devoit à sa Patrie. Il lui offrit de la part du Marquis de Spinola une Obligation de quinze-mille francs, (8) & il l'accompagna d'un magnifique Diamant pour sa Femme. Aartsens reçut ces présens, uniquement dans le dessein de découvrir les embuches des Ennemis; mais il en donna d'abord connoissance à Maurice & aux Etats, qui trouverent bon de déposer

(8) H. de Groot Ned. Hist. fol. 540.

1607. & l'Obligation, & le Diamant, chez George de Bie (1) leur Receveur-Général. Dans ces entrefaites, la Ratification de la Trève étoit arrivée d'Espagne; (2) mais comme Albert & Isabelle y étoient nommés Princes & Seigneurs des Païs-Bas, la conduite des Espagnols commença à être suspecte à bien des gens, & à les aigrir contre toute cette Nation, comme si elle n'eût cherché qu'à cacher ses pieges sous la trompeuse apparence de reconnoitre les Provinces-Unies pour un Etat libre. Aussi, lorsque Verreyken, qui avoit apporté cette Ratification en Hollande, parut dans l'Assemblée des Etats-Généraux, Oldenbarneveld se plaignit en leur nom, de ce que de la part des Archiducs on n'apportoit pas dans les Négociations la bonne-foi requise. Pour le prouver, il fit produire les présens dont on vient de faire mention. *Vous voyez ici, lui dit-il (3) un Diamant, une Chaine, un Billet de Spinola. Ce sont les moyens qu'on a employés pour corrompre le Greffier; moyens dont on ne doit pas attendre ici de grands effets. Les choses ne vont pas ici comme dans les Monarchies, où un petit nombre de personnes donnent le branle à tout. Remettez ces presens à ceux à qui ils appartiennent: il n'est pas nécessaire d'en repandre parmi nous, pour nous disposer à la Paix; & ce seroit un crime infame, d'en recevoir pour nuire à la Liberté de la Patrie.* Supris d'un discours si peu attendu, Verreyken ne sut qu'y répondre, ni de quelle maniere réfuter une preuve si parlante. Tout le monde fut cependant bientôt instruit de ce qui venoit de se passer. La sage conduite que les Etats avoient tenue pour découvrir les vues secretes des Ennemis, fut unanimement louée. On compara leur prudence à celle d'Ulysse, par laquelle il se déroba aux Enchantemens de la fameuse Circé; & c'est à cette idée que le Jetton suivant, frappé par ordre des Etats, fait allusion.

(1) Ibid. pag. 541.
(2) Resol. der Staat van Holl. 4 Sept. 1607 fol. 248, 249, 250, & 251.
(3) H. de Groot Ned. Hist. fol. 543.




Mercure, tenant d'une main son Caducée, emblème de la Paix, présente de l'autre au prudent (4) Ulysse l'herbe nommée *Moly*, afin que par son moyen il puisse résister aux charmes & aux ruses de Circé. La Légende est celle-ci:

(4) Homeri Odyss. lib. X. Ovid. Metam. lib. XIV. v. 291. & seqq.

MENTEMQUE, MANUMQUE.

*ET L'ESPRIT, ET LA MAIN.*

Par l'herbe *Moly* les Commentateurs entendent l'industrie & la sagacité, par lesquelles on démêle & l'on élude toutes sortes d'embuches.

Au Revers, une main offre un rameau d'Olivier à un Habitant des Païs-Bas, armé de toutes pieces. Sur le bord on lit ce Chronogramme:

NON TEMERE FALLITVR NON FIDENS.

*CELUI QUI EST DANS LA DEFIANCE N'EST PAS FACILEMENT TROMPE.*

Cette Inscription peint au naturel la maniere dont les Etats se conduisirent, après avoir fait une si utile découverte. Depuis ce tems il fut impossible aux Ambassadeurs Espagnols de faire un pas, sans que des gens apostés (5) prissent garde à toutes leurs démarches. Il paroit au reste que ce Jetton a été frappé par un ordre exprès des Souverains, puisqu'on y voit dans l'Exergue ces deux Lettres capitales, S. C. c'est à dire:

(5) H. de Groot Ned. Hist. fol. 540.

SENATUS CONSULTO.

*PAR DECRET DU SENAT.*

Une

1608.

Une suite de cet incident remarquable fut, que le Pere Neyen & Verreyken mirent entre les mains des Etats-Généraux, de la part du Roi d'Espagne, (1) une Ratification plus formelle de la Trève. Mais ce nouvel objet fut la source de nouvelles considerations. On trouva bon de prendre là-dessus l'avis des Etats des Provinces particulieres, de l'unanime aveu desquels on fit savoir par lettres aux Archiducs, qu'ils avoient résolu de choisir quelques Plénipotentiaires pour pousser le grand ouvrage dont il s'agissoit. On les pria d'envoyer aussi des Ambassadeurs, qui de la part du Roi d'Espagne & de la leur pussent contribuer à donner (2) aux Négociations une fin aussi prompte qu'heureuse. En même tems on mit au choix de Leurs Altesses, de prolonger pour un mois, ou pour six semaines, la Trève qui étoit sur le point d'expirer. Ayant accepté cette proposition, les Archiducs nommerent, outre Neyen & Verreyken, le Marquis de Spinola, le Secretaire Mancicidor, & le Président (3) Richardot. Pour les recevoir, les Etats-Généraux envoyerent à leur rencontre jusques à Lire, Justin de Nassau Gouverneur de Breda, & Marcelis Bax Gouverneur de Bergopzoom, qui les conduisirent sous une (4) Escorte de cent-quatre-vingts Cavaliers, par Hoogstrate, à Breda, où ils arriverent le 28 de Janvier de l'an 1608. Ils entrerent dans cette Ville à travers la Garnison, mise sous les armes, & rangée en très bon ordre. Le Château fut donné pour logement à Spinola & à Richardot; & quelques maisons de la Ville, aux autres. Ayant continué leur voyage par Gertrudemberg, ils vinrent sur la glace en traineaux à Dort, & de là à Rotterdam & à Delft. A Ryswyk, situé entre cette derniere Ville & La Haye (5), ils furent reçus avec toute leur magnifique Suite, & complimentés de la maniere la plus obligeante, par Maurice, & par son Frere le Comte Guillaume de Nassau, qui les menerent en carosse à La Haye. Neyen & Verreyken furent logés dans l'Hôtel de Wassenaar; & Spinola, Mancicidor & Richardot dans celui de Gozewin Meurskens, sur le Vivier. Richardot se distinguoit par ses rares talens, qui lui avoient tellement gagné l'estime du feu Roi d'Espagne, que le 11 de Juin (6) 1578 il l'avoit fait Membre du Conseil Privé, (7) & cinq ans après, Membre du Conseil d'Etat. Honoré dans la suite (8) de la Dignité de Chevalier, il fut élevé le 15 de Mai 1597 (9) à la Charge de Président du Conseil Privé. Enfin, les Archiducs le jugerent digne d'être au nombre des Ambassadeurs qu'ils envoyerent aux Provinces-Unies, pour travailler à la conclusion d'une Paix dont on ne pouvoit plus se passer. C'est dans sa qualité de Président, qu'il paroit sur la Piece suivante.

(1) Ibid. pag. 543.
(2) Ibid. fol. 545.
(3) Bentiv. Hist. der Ned. Oorl. fol. 761.
(4) Meter. Ned. Hist. fol. 583. verso.
(5) Resol. der Staat. van Holl. 1 Feb. 1608. fol. 16.
(6) Sanderi Stat. Aul. fol. 8.
(7) Ibid. fol. 5.
(8) Noblesse de Brab. fol. 2. verso.
(9) Sanderi Stat. Aul. fol. 7.




Son Buste, vêtu d'une Robbe de Conseiller:

JOANNES RICHARDOTUS, REGIS SECRETI CONSILII PRÆSES.

*JEAN RICHARDOT, PRESIDENT DU CONSEIL PRIVE' DU ROI.*

Au Revers, un homme couvert d'une longue Robbe tend la main gauche vers un Cerf, emblème (10) d'une personne séduite par la flaterie. De la droite il leve un caillou, pour en frapper un Porc: c'est un emblème (11) de la sincerité, dont Richardoit se proposoit de faire usage dans les Négociations; & elle fait allusion à ce qui étoit pratiqué par les Ambassadeurs des Anciens avant que de conclure quelque Traité. Ils frappoient un Porc, de la maniere qui est ici dépeinte, & ils prioient Jupiter de verser leur sang, comme ils répandoient celui de cet animal, si leurs intentions n'étoient pas droites. C'est ce qu'ils exprimoient par les mêmes termes (12) qui font ici l'Inscription:

(10) Joh. Pierii Valeriani Hierogl. livii VII. cap. 1.
(11) Titi Livii Hist. lib. I c. 24.
(12) Parad. Prinsel. Devyzen.

1608.

SI SCIENS FALLO.

*SI JE TROMPE DE PROPOS DELIBERÉ.*

Ce qui contribua à rendre l'Entrée de ces Ambassadeurs des Archiducs remarquable, fut la gelée extraordinaire, qui dans ce tems-là fermoit toutes les Rivieres, & qui mettoit entierement hors de défense les Provinces de (1) Hollande & de Zélande, autrement inaccessibles. Le froid étoit si rude, qu'il fit mourir plusieurs personnes, dont on trouva les cadavres dans les grands-chemins. Tout le monde voyoit avec étonnement une gelée si prodigieuse, dont on n'avoit rien vu d'approchant dans le tems que les forces ennemies n'attendoient qu'une pareille occasion pour se jetter sur le Païs, & qui se faisoit sentir justement pendant une Suspension d'armes. Les idées que cela faisoit naitre augmentoient encore la curiosité qu'on avoit de voir l'Entrée des Ambassadeurs. Les maisons, les fenêtres, les rues, les toits mêmes étoient comme accablés de la foule, d'autant plus attentive à ce spectacle, que le Cortege des Plénipotentiaires étoit superbe, & qu'il étoit précedé (2) de deux Trompettes qui sonnoient la marche. Les Ambassadeurs & leurs Instructions furent la matiere générale de tous les entretiens. Les Catholiques, à qui l'exercice de leur Religion avoit été interdit à differentes reprises par des Edits rigoureux, se flatoient d'être soufferts avec plus d'indulgence. D'autres, qui entroient dans les sentimens de la Maison de Nassau, & qui prétendoient qu'on se deshonoroit en mettant bas les armes, décrioient ces Négociations, comme souverainement dangereuses. Ils s'efforçoient d'effrayer les esprits, & de ruïner ce dessein, à force de le rendre suspect. On songeoit cependant à mettre sérieusement la main à l'important ouvrage de la Paix. Déja le 9 de Janvier les Etats-Généraux avoient fait célebrer solennellement un Jour de Jeûne & de Prieres (3) dans toutes les Provinces. Ils avoient donné ordre de demander ardemment l'assistance du Ciel, (4) pour que la division ne se glissât point dans leur Assemblée, & qu'avec cette concorde, qui avoit été jusques-là le plus ferme appui de leur Etat, ils suivissent soit en faisant la Paix, soit en reprenant les armes, la volonté de Dieu, comme la seule régle de toutes leurs déliberations. C'est-là aussi la signification des Jettons suivans, qui furent alors frappés par leur ordre.

(1) Meter. Ned. Hist. fol. 577. verso.

(2) Meter. Ned. Hist. fol. 584.

(3) Meter. Ned. Hist. fol 583. verso.

(4) Resol. der Staat. van Holl. 17 Dec. 1607. fol. 373.




I. Un Habitant des Païs-Bas, à qui l'on offre d'un côté un rameau d'Olivier, & de l'autre une Epée. N'osant pas faire de lui-même un choix si délicat, il joint (5) les mains, & il adresse au Ciel, dans lequel on voit le nom de JEHOVAH, ces mots:

(5) S. Math. Chap. VI. v. 10.

FIAT VOLUNTAS TUA. CIƆIƆVIII.

*QUE VOTRE VOLONTÉ SOIT FAITE.* 1608.

(6) S. Math. Chap. VIII. v. 26.

Au Revers, il n'y a (6) que cette Inscription:

MODICÆ FIDEI, QUID TIMETIS?

Se-

SENATUS CONSULTO.

*QUE CRAIGNEZ VOUS, GENS DE PETITE FOI?*

*PAR DECRET DU SENAT.*

II. Le second a la même Tête. Au Revers, entre ces deux lettres, S. C., un faisceau de sept Fleches: emblème de la concorde des Provinces-Unies:

FORTITUDO BELGICA.

*LA VALEUR BELGIQUE.*

III. Le même Revers se trouve quelquefois joint avec une autre Tête, où l'on voit un Lion couronné, tenant d'une griffe un faisceau de sept Fleches, & de l'autre une Epée nue.

Après qu'on se fut acquitté des complimens réciproques, les Ambassadeurs demanderent audience à l'Assemblée des Etats-Généraux. Ils l'obtinrent; & l'on choisit au nom de tout le Corps neuf Membres de l'Assemblée (1), pour traiter avec eux en particulier. (2) Dès que les Plein-pouvoirs de part & d'autre eurent été échangés, les Plénipotentiaires des Etats jugerent à propos de commencer par les Articles les plus épineux. Leur but étoit de sonder par-là les Espagnols, & de découvrir si leur dessein étoit d'amuser la République par des Négociations, ou de faire réellement la Paix. On s'apperçut alors de leurs véritables vues, qu'ils avoient soigneusement cachées jusques-là; savoir, qu'ils avoient ordre de faire à des conditions équitables une (3) longue Trêve, & non une Paix formelle. Cependant, lorsque de la part de l'Etat on leur déclara qu'on ne cherchoit pas à prendre seulement haleine pour quelque tems, mais à finir la Guerre tout de bon, ils parurent goûter cette proposition, & vouloir bien tourner les Conferences de ce côté-là. La condition de reconnoitre les Provinces-Unies pour un Etat libre fut le sujet de la seconde (4) Conference, tenue le 8 de Fevrier. Les Plénipotentiaires de l'Archiduc ne s'expliquerent sur cet Article important, qu'en termes généraux & vagues. Mais les Etats ne s'en contenterent pas: ils prétendirent que le Roi d'Espagne & les Archiducs renonçassent formellement, pour eux & pour leur Postérité à jamais, à la Souveraineté des sept Provinces-Unies, de Lingen, de Drenthe, & de tous les Pais dont lesdits Etats étoient alors en possession; qu'ils y renonçassent même de telle sorte, que desormais ils n'en portassent plus ni les Titres, (5) ni les Armes. Cette demande parut insupportable & insultante, aux Plénipotentiaires Espagnols. Ils s'en plaignirent amerement aux Ambassadeurs de France & d'Angleterre. „ Le moyen „ de digerer, disoient-ils, une indignité „ semblable? Quoi! des Peuples que „ nous daignons reconnoitre pour libres, „ nous chargeront de conditions plus ru„ des que celles que (6) les Rois mê„ mes exigent les uns des autres? Qui ne „ sait que le Roi Philippe est en posses„ sion du Royaume de Navarre, sans „ songer à forcer celui qui l'a possédé au„ paravant, de renoncer à l'honneur d'en „ porter le Titre? Le Roi d'Angleterre „ se nomme Roi de France, sans que le „ Souverain réel de ce Pais s'en trouve „ lezé. Notre Maitre même prend le „ Titre de Roi de Jérusalem, sans y pos„ séder un pouce de terre." Ces raisons plausibles (7) n'empêcherent pas les Plénipotentiaires des Etats de persister dans leur prétention. Ils soutenoient, qu'il y avoit une grande difference entre les Royaumes, & les Républiques; que les prémiers étoient défendus par leur propre majesté, mais que les autres ne pouvoient se servir de trop de précautions pour assurer leurs droits; & que d'ailleurs, la Maison d'Autriche étoit en possession d'un si grand nombre de Titres brillans, que la perte de quelques syllabes ne devoit pas lui paroitre extrèmement dure. Quoique cette prétention fût réellement très rude, & que peu de personnes pussent s'imaginer qu'elle pût être jamais accordée par les Archiducs, leurs Ambassadeurs ne laisserent (8) pas d'y consentir; & il y a de l'apparence qu'une facilité si imprévue & si peu croyable aura donné lieu à faire frapper le Jetton suivant.

(1) H. de Groot Ned. Hist. fol. 555.
(2) Resol. der Staat van Holl. 26 Jan. 1608 fol. 5.
(3) H. de Groot Ned. Hist. fol. 556.
(4) Meter. Ned. Hist. fol. 585.
(5) Resol. der Staat. van Holl. 26 Jan. 1608 fol. 12.
(6) Bentiv. Hist. der Ned. Oorl. p. 763.
(7) H. de Groot Ned. Hist. fol. 557.
(8) Meter. Ned. Hist. fol. 585.



Le Buste des Archiducs:

ALBERTUS ET ELISABETA, DEI GRATIA.

*ALBERT ET ISABELLE, PAR LA GRACE DE DIEU.*

Au Revers, un Dauphin entortillé autour d'une Ancre; emblême par lequel les Anciens ont voulu exprimer (1) la moderation d'un esprit tranquille & traitable. L'Inscription se rapporte au même sens, & désigne la facilité qu'Albert & Isabelle avoient marquée dans des circonstances si délicates.

(1) Joh. Pierii Valeriani Hierogl. lib. XXVII. cap. 9. Joach. Camerarii Symb. cent. IV. embl. 9.

MODERATIO.

*LA MODERATION.*

Les Archiducs néanmoins ne s'étoient relâchés sur un Article de cette importance, (2) qu'à condition que les Provinces-Unies, en reconnoissance d'une bonté si singuliere, se désistassent de leur Navigation dans les deux Indes. Une restriction de cette nature diminuoit considérablement la satisfaction qu'avoit causée d'abord la moderation des Ennemis. Les Etats n'étoient en aucune maniere disposés à souffrir qu'on préscrivit de pareilles bornes à leur Commerce: ils étoient au contraire fermement résolus à pousser une Navigation si heureusement commencée, (3) & à se servir d'une liberté que le Droit-naturel accorde également à tous les hommes. Sur ce point, par conséquent, aussi bien que sur le ***debouchement*** de l'Escaut, il y eut de grandes contestations; & le Pere Neyen trouva bon de partir en personne pour (4) l'Espagne, afin de consulter lui-même le Roi Philippe sur des points d'une si grande conséquence. (5) Dans ces entrefaites, on mit sur le tapis la séparation des Limites, le Commerce intérieur du Païs, & l'exercice public de la Religion Catholique. Ce furent-là autant de sources inépuisables de nouvelles (6) difficultés, qu'on ne put lever, non plus que les précédentes; ce qui fit trainer les Négociations, & menaça la République de divisions intestines. Comme les Espagnols restoient fermes sur le libre exercice de la Religion Romaine, qui étoit consideré par les Etats comme un sûr moyen de sapper les fondemens de leur République; ceux-ci résolurent de rompre absolument les Négociations, & ils en firent avertir les Ambassadeurs Espagnols par une déclaration formelle.

(2) Bentiv. Hist. der Ned. Oorl. pag. 763.

(3) Resol. der Staat. van Holl. 17 Maart 1608. f. 45.

(4) Bentiv. Hist der Ned. Oorl. pag. 765.

(5) Resol. der Staat. van Holl. 26 Jan. 1608. f. 28.

(6) H. de Groot Ned. Hist. fol. 564.

Frappés d'une résolution si peu attendue, ces derniers s'adresserent aux Ambassadeurs des Puissances neutres, qui parurent là-dessus dans l'Assemblée des Etats, & qui, au-lieu d'une Paix qui avoit été jusques-là le sujet des Conferences, (7) proposerent une Trève pour un nombre d'années. Les mouvemens, que la contrarieté des sentimens sur cette proposition excita, sont au-dessus de l'expression. (8) Ce projet fut appuyé par les uns, comme très acceptable; tandis que d'autres le rejettoient, comme souverainement pernicieux pour la République. Dès que le bruit s'en fut répandu par-tout, on vit éclater la licence la plus effrénée à semer dans le public des Brochures anonymes, qui ne cesserent d'inonder le Païs pendant toute cette (9) année. Ces Libelles dépeignoient sous les plus noires couleurs la conduite des Etats; & même ils rendoient suspecte, avec une impunité inouïe, la fidelité de plusieurs Membres des plus considerables de tout cet auguste Corps. Il est bien vrai que déja auparavant on s'étoit efforcé de brider par des Edits la licence avec laquelle le Peuple répandoit de semblables Satires, & qu'on avoit augmenté dans cette occasion (10) la rigueur de ces Edits: mais ce furent des barrieres impuissantes, & incapables d'en arrêter le cours. (11) Il sembloit que les Avocats-Fiscaux, autorisés à faire valoir les Loix, considerassent comme contraire à la Liberté publique l'exacte recherche des coupables, & la sévere exécution des Edits. Il est assez vraisemblable que ce criminel usage de la plume aura donné occasion de mettre au jour le Jetton que voici:

(7) Meter. Ned. Hist. fol. 609.

(8) Resol. der Staat van Holl. 23 Juny 1608. fol. 126.

(9) H. de Groot Ned. Hist. fol. 564.

(10) Resol. der Staat. van Holl. 30 Aug. 1608. fol. 303.

(11) H. de Groot Ned. Hist. fol. 565.

Une



Une Autruche déployant ses ailes, qui ne lui sont pas d'un grand usage, semble faire des efforts pour prendre son vol:

NIL PENNA, SED USUS. 1608.

*IL NE S'AGIT PAS DE LA PLUME, MAIS DE L'USAGE.* 1608.

Par cet Animal posé dans cette attitude, (1) les Auteurs hiéroglyphiques ont voulu peindre des gens suffisans, qui se plaisent dans des projets inutiles, ou qui sont au-dessus de leurs forces. Le sententieux Visscher (2) accompagne cet Emblème de cette Devise, simple & courte, mais pleine de sens: *Camarade, comme tu t'efforces!* Au Revers on lit, autour des Armes de la Province de Gueldre, cette Inscription:

(1) Joan Pierii Valeriani Hierogl.lib.25. cap. 5. Joach. Camerarii Symb. cent. III. embl. 17.

(2) Zinnepoppen, II. Schok, pag. 101.

CALCuli CAmeræ COMPutorum DUcatus GELriæ, ET COmitatus ZUTphaniæ.

*JETTONS DE LA CHAMBRE DES COMPTES DU DUCHE' DE GUELDRE, ET DU COMTE' DE ZUTPHEN.*

Jeannin, Ambassadeur du Roi de France, étoit proprement celui qui avoit porté la parole pour les autres Ambassadeurs, & qui s'étoit servi des motifs les plus pressans pour faire goûter aux Etats la proposition d'une longue Trève. Il alla encore conferer sur le même sujet avec les Plénipotentiaires Espagnols, dont la réponse, malgré leur départ pour Bruxelles après un séjour de huit mois en (3) Hollande, (4) lui donna l'esperance de parvenir à son but, à travers tant d'obstacles. Dans cette persuasion, il ne négligea rien pour porter les Provinces particulieres, & certains Membres des Etats, à consentir à une longue Trève, sur le pied qu'elle avoit été projettée par lui & par les Ambassadeurs d'Angleterre. Quoique l'on s'apperçût qu'Oldenbarneveld & les plus expérimentés d'entre les Etats panchoient à entrer dans ce dessein, c'étoit une chose étonnante (5) de voir avec combien de véhémence cette affaire fut agitée dans les Assemblées des Etats des Provinces particulieres, au jugement desquels les Etats-Généraux en avoient laissé la décision. Le feu de la discorde fut encore animé par les Libelles qu'on publioit de jour en jour, & qui n'épargnoient pas même les Rois, comme s'ils eussent cherché leurs interêts dans la misere de la République. La calomnie tomba sur-tout sur Oldenbarneveld, (6) comme Auteur prétendu de ce projet. Il en fut tellement accablé, que se voyant chargé de la haine de ceux à l'ambition desquels sa grande autorité servoit d'obstacle, il se démit de son Emploi dans l'Assemblée des Etats de Hollande, qu'il supplia de mettre à sa place, pour l'amour du bien-public, un Ministre moins odieux. Fléchi pourtant par une Députation solennelle que lui fit cet illustre Corps, il rentra ensuite dans sa Charge; & en étalant d'un côté les bienfaits des Rois Médiateurs, & de l'autre les maux inévitables & les succès incertains d'une nouvelle Guerre, il réussit à fermer la bouche à ses Ennemis. Il eut encore le bonheur de vaincre la longue obstination d'Amsterdam, & de (7) réunir dans son opinion (8) toute la Hollande, qui fut bientôt suivie par la Gueldre, la Frise, la Province d'Utrecht, l'Overyssel, & Groningue. Ceux qui gouvernoient ces differens Païs, se fiant sur la justice de leur Cause, supposoient que ce même Dieu, qui pendant la Guerre avoit si visiblement protegé la Patrie, en feroit de même le constant Défenseur pendant une Trève, si l'on pouvoit y parvenir. C'est ce qu'on voit clairement exprimé sur un Jetton frappé par ordre de ceux d'Utrecht, après qu'ils se furent unis aux cinq autres Provinces.

(3) Bentiv. Hist. der Ned. Oorl. pag. 769.

(4) Resol. der Staat. van Holl. 25 Aug. 1608. fol. 193. Ib. 30 Sept. 1608. fol. 222.

(5) Ibid. 18 Octob. 1608. fol. 247.

(6) H. de Groot Ned. Hist. fol. 571.

(7) Resol. der Staat. van Holl. 30 Aug. 1608. fol. 102.

(8) H. de Groot Ned Hist. fol. 572.



(1) Pl. CXXI. 4. Un Berger, se reposant sur sa houlette. Au Revers, un Troupeau de Brebis, éclairé d'une lumiere qui sort du Ciel. Sur les deux côtés (1) se trouve l'Inscription suivante :

NON DORMIT, NEC DORMIET, QUI CUSTODIT ISRAEL. 1608.

*LE GARDIEN D'ISRAEL NE DORT, NI NE DORMIRA.* 1608.

Quoiqu'au milieu des Négociations les Etats de Hollande n'eussent pas négligé (2) les interêts de Maurice, qu'ils eussent déliberé plusieurs (3) fois sur cette affaire, & même qu'ils eussent nommé les huit prémieres Villes, avec trois de la Nord-Hollande (4), pour donner là-dessus leurs considerations par écrit, il ne laissa pas de se déclarer ouvertement contre la Trève. Il se mit fans aucune réserve, (5) & sans pallier ses desseins, à la tête de ceux qui étoient du sentiment le plus hardi, & qui vouloient la continuation de la Guerre. Il s'en expliqua même sans détour, & avec une certaine force mêlée d'aigreur, dans une Lettre (6) circulaire à toutes les Villes de Hollande. Il étoit soutenu par ceux de la Province de (7) Zélande, dans les Etats de laquelle il représentoit la Noblesse, comme Marquis de Vere & de (8) Flessingue. L'obstination des Zélandois, qui avoit pour source les grands gains que leurs Armateurs (9) avoient faits pendant la Guerre, arrêtoit (chose jusques-là sans exemple) la résolution unanime des autres Provinces. Ils allerent jusques à ne pas permettre que dans les Etats-Généraux on recueillit les suffrages sur la proposition d'une Trève. Il est vrai qu'ils ne manquoient point de raisons plausibles. Ils alléguoient en leur faveur un Article de (10) l'Union d'Utrecht, qui établit, *que les Provinces ne pourront point mettre bas les armes, à moins qu'elles n'y consentent toutes ; & que les differends qui naitront parmi elles, seront remis à la médiation du Gouverneur-général.* Jaques de Maldere, Député de la part de la Zélande aux Etats-Généraux, se distingua sur-tout dans cette contestation, & ne négligea rien pour rendre suspectes les expressions dont le Roi d'Espagne & les (11) Archiducs s'étoient servis en reconnoissant les Provinces-Unies pour un Etat libre. On répandit encore dans le public, que les Espagnols n'attendoient pour rompre la Trève, qu'une moins dangereuse situation de leurs affaires. On y ajoutoit, que les Sujets de la République, séduits par les noms trompeurs de (12) Trève & de repos, ne manqueroient pas de dégénerer insensiblement de leur vigueur & de leur ancienne fermeté ; que la Guerre recommençant dans la suite, on leveroit avec la derniere difficulté les Subsides, qu'on avoit fournis jusques alors avec tant de promptitude ; & que de-là se répandroient dans les Provinces particulieres des semences de division, fatales à toute la République. On soutenoit enfin, que quand même les (13) Archiducs observeroient religieusement la Trève, on seroit obligé de bien pourvoir à la sureté des frontieres ; & que la crainte de les voir insultées, qui seroit proportionnée à leur étendue, engageroit la République à ne diminuer gueres les charges dont elle avoit été accablée (14) avant la Suspension d'armes. On en concluoit, que le meilleur parti étoit de continuer la Guerre, & de profiter des conjonctures présentes, aussi desavantageuses pour l'Ennemi, que favorables aux Provinces-Unies. Pour appuyer toutes ces raisons, les Zélandois firent frapper & courir dans le public un Jetton, sur lequel ils comparoient la Trève au Cheval de Troye, que les Citoyens, aveuglés par une apparence de Paix & par la trompeuse nouvelle de la retraite des Grecs, avoient introduit eux-mêmes dans leur Ville ; ce qui les avoit livré à la fureur de leurs Ennemis. Les Auteurs de cette Piece prétendoient que cet Emblème n'étoit que trop applicable aux Provinces-Unies, si elles embrassoient la Trève avec une précipitation inconsiderée.

Les

(2) Resol. der Staat. van Holl. 4 Dec. 1607. fol. 365.
(3) Ibid. 16 Jan. 1608. fol. 36.
(4) Ibid. 21 April. 1608. fol. 73.
(5) Ibid. 21 Octob. 1608. fol. 250.
(6) H. de Groot Ned. Hist. fol. 566.
(7) Resol. der Staat. van Holl. 18 Octob. 1608. fol. 247.
(8) Negot. de Jeannin tom. I. pag. 574.
(9) Bentiv. Hist. der Ned. Oorl. pag. 769.
(10) H. de Groot Ned. Hist. fol. 572.
(11) Bentiv. Hist. der Ned. Oorl. pag. 770.
(12) Resol. der Staat. van Holl. 11 Nov. 1608. fol. 272.
(13) Bentiv. Hist. der Ned. Oorl. pag. 771.
(14) Resol. der Staat. van Holl. 11 Nov. 1608. fol. 272.

1608.



Les Armes de la Zélande, environnées de celles des Villes & de la Noblesse de cette Province:

ZEELANDIA.

*LA ZELANDE.*

Au Revers, les Troyens féduits, qui trainent avec joye dans leur Ville un grand Cheval de bois, que les Grecs avoient laissé dans leur Camp, (1) comme un don destiné à la Déesse Minerve. L'Inscription consiste dans les mêmes paroles (2) dont le Troyen Laocoön s'étoit servi pour persuader à ses Concitoyens de se défier de ce présent de leurs Ennemis:

(1) Hygini fab CVIII.
(2) Virg. Æn. lib. II. ℣. 48.

EQUO NE CREDITE, TEUCRI. 1608.

*NE VOUS FIEZ PAS AU CHEVAL, TROYENS.* 1608.

Dans cette même année, si féconde en differends sur des matieres de Politique, (3) on en vit naitre aussi sur des sujets théologiques. Ils parurent, au commencement, de peu de conséquence; mais par le pouvoir & par l'autorité de ceux qui s'y interesserent, ils devinrent si importans, qu'ils ébranlerent les fondemens de la nouvelle Républiqne. François Gomarus & Jaques Arminius, l'un & l'autre Professeurs en Théologie dans l'Université de Leyden, étoient de different sentiment sur la Prédestination. Gomarus soutenoit, (4) *que les Decrets de Dieu avoient établi & déterminé quels hommes seroient sauvés, & quels autres seroient éternellement malheureux: que conformément à ces Decrets, certaines personnes étoient attirées vers la pieté, & qu'elles y étoient efficacement conservées, pour ne jamais déchoir de cette heureuse situation; tandis que d'autres étoient laissés ensevelis dans la corruption générale de la Nature humaine, & dans leurs propres péchés.* Arminius soutenoit au contraire, *que Dieu étant un juste Juge, mais en même tems un Pere clément, avoit fait cette seule distinction entre les differens Membres du Genre-humain tombé par le péché du prémier Homme, qu'il pardonneroit à ceux qui se relevant de leur chute mettroient leur confiance en Jesus-Christ, & qu'il leur donneroit la vie éternelle; (5) mais qu'il puniroit ceux qui persisteroient avec obstination dans une vie déréglée: qu'il étoit agréable à Dieu, que tous les hommes se convertissent, qu'ils parvinssent à la connoissance de la vérité, & qu'ils s'y attachassent constamment; mais qu'il ne contraignoit personne.* Ces differentes Opinions, qui n'étoient que des Questions scholastiques, eurent bientôt chacune leurs adhérans, & trouverent d'opiniâtres Défenseurs, non seulement dans les Universités, mais encore dans les Chaires, & dans les compagnies particulieres. Ce qui n'avoit été consideré d'abord par ces Professeurs mêmes, que comme des disputes de l'Ecole, fut bientôt exposé au Peuple, comme un Dogme fondamental de la Religion. On accusa l'Opinion de Gomarus, *d'attribuer à Dieu même l'origine du Péché, & d'endurcir les cœurs des hommes, en établissant dans leur esprit l'idée d'un Destin & d'une Nécessité invincible.* Les Disciples de Gomarus à leur tour tâchoient de rendre la Doctrine d'Arminius odieuse, *comme si elle tendoit à inspirer* (6) *à l'homme un criminel orgueil, & qu'elle ne permit pas de rendre à Dieu l'honneur de son don le plus précieux, savoir d'un esprit bien disposé.* Une suite naturelle

(3) Resol. der Staat. van Holl. 13 Sep. 1607. fol. 274.
(4) H. de Groot Ned. Hist. fol. 574.
(5) Ibid. fol. 575.
(6) Brandt Hist. der Reform. II. Deel.

1608. relle de ces insinuations réciproques fut, qu'un bon nombre de gens, & même des moins instruits, ayant embrassé au gré de leur prévention l'un ou l'autre de ces Sentimens, traiterent les Docteurs de l'Opinion contraire, de Pélagiens, de Destructeurs de la doctrine & des mœurs du vrai Christianisme, & de Persécuteurs de la véritable Eglise. La pernicieuse chaleur de ces disputes aura fourni apparemment l'occasion de faire frapper le Jetton suivant.



Les Armes de West-Frise; avec cette Inscription, tirée des Livres sacrés: (1)

(1) Act. des Apôt. Chap. IX. v. 4.

SAULE, SAULE, QUID ME PERSEQUERIS? 1608.

*SAUL, SAUL, POURQUOI ME PERSECUTES-TU?* 1608.

Au Revers, deux mains jointes, qui tiennent un faisceau de sept Fleches:

CONCORDIA FRISIÆ LIBERTAS.

*PAR LA CONCORDE SUBSISTE LA LIBERTÉ DE LA FRISE.*

Les Etats de Hollande, instruits à fond de ces disputes, par leurs Députés qui avoient assisté au Synode de la Sud-Hollande, n'avoient pas jugé à propos l'année précedente de consentir à la convocation d'une Assemblée de Ministres. Ils en avoient été détournés par la présence (2) des Ambassadeurs de tant de grands Princes, & par l'occupation que leur donnoient les affaires politiques, qui paroissoient d'un bien plus grand poids. Souhaitant néanmoins avec ardeur de rétablir parmi les Théologiens divisés la concorde chancelante, ils trouverent bon, pendant l'année dont il s'agit à présent, de faire venir devant (3) le Haut-Conseil les Docteurs Arminius & Gomarus, pour les écouter sur leurs Theses, & sur les argumens dont ils les appuyoient. Après une longue dispute, dans laquelle chacun s'efforçoit de mettre son Antagoniste dans le tort, rien ne parut plus utile que d'étouffer tout ce qui s'étoit passé dans cette Conference. Cette précaution n'empêcha pas les deux Opinions de pénetrer de jour en jour plus avant dans les (4) esprits des Sujets, & d'être la cause d'une nouvelle dispute, qui rouloit sur ce Problême: Si le jugement touchant les Affaires ecclésiastiques faisoit une partie de la Jurisdiction des Souverains? Au milieu de ces nouveaux desordres, toute la République étoit encore agitée par les differentes Factions qui la déchiroient, & dont chacune soutenoit avec une violence égale son sentiment sur la prétendue nécessité de rejetter ou d'accepter la Trève. Maurice en particulier s'y opposa avec tant de force, que pour l'empêcher il paroissoit résolu (5) de s'exposer aux dernieres extrémités. Ses Adulateurs oserent même déclarer ouvertement, qu'il marqueroit plus de grandeur d'ame en courant à une ruïne certaine, qu'en souffrant qu'on lui préscrivît des Loix. Comme ces dispositions auroient entrainé la perte de tout l'Etat, le Roi de France (6) lui exposa dans une Lettre toute l'étendue de ce péril. Il l'y exhorta à la concorde avec les autres Membres de la République; & en cas qu'il demeurât inflexible, il lui protesta qu'il se verroit forcé d'employer des moyens qui seroient fort éloignés de relever la grandeur & la gloire de

(2) Resol. der Staat van Holl. 11 Sept. 1607. fol. 274.

(3) Ibid. van 26 Sept. tot .... 1608. fol. 50. 30 Apr. 1608. fol. 86. 87. & 88.

(4) H. de Groot Ned. Hist. fol. 576.

(5) Negot. de Jeannin Tome II. pag. 70.

(6) Ibid. Tome II. pag. 58.

1608.

de la Maison de Nassau. La Zélande, suivant l'exemple de son Gouverneur, traversoit le projet de la Trève avec une ardeur si animée, que ses Députés s'absentoient (1) de l'Assemblée des Etats-Généraux, dans l'esperance d'empêcher par-là les six autres Provinces de prendre aucune Résolution qui lui pût être desagréable. Les Ambassadeurs de France cependant continuoient par ordre de leur Maitre à faire tous leurs efforts, de vive voix (2) & par des Mémoires, pour calmer les esprits excessivement agités par l'idée de la Trève, & pour porter tout l'Etat à une Résolution unanime. Les Etats de West-Frise mirent alors au jour un Jetton, qui tendoit au même but.

(1) Ibid. pag. 70.

(2) Ibid. Tome II. pag. 72.



Deux mains jointes, qui tiennent un faisceau de sept Fleches:

CONCORDIA FRISIÆ LIBERTAS.

*PAR LA CONCORDE SUBSISTE LA LIBERTE' DE LA FRISE.*

Au Revers, les Armes de West-Frise, avec la Devise ordinaire de ce Païs:

ANTIQUA VIRTUTE ET FIDE. 1608.

*PAR LA VALEUR ET PAR LA FIDELITE' ANCIENNES.* 1608.

1609.

Au commencement de l'an 1609, il parut que le zèle avec lequel Maurice & toute la Maison de Nassau traversoient la Trève, au-lieu de diminuer, prenoit encore de nouvelles forces. Pour obtenir enfin le consentement qu'on souhaitoit d'eux avec tant d'ardeur, les Etats de Hollande prirent la Résolution suivante, que j'insererai ici, contre ma coutume, à cause de sa singularité. La voici mot à mot, (3) telle que je l'ai copiée des Régîtres de cette Assemblée.

(3) Resol. der Staat. van Holl. 24 Maart 1609. fol. 86. 87. & 88.

„ Les Etats de Hollande ayant mûrement consideré la proposition qui leur „ a été faite par les Ambassadeurs des „ Rois de France & de la Grande-Bretagne, touchant les récompenses dûes „ aux grands services que le Prince d'Orange de glorieuse mémoire leur a rendus aux dépens de ses biens & de son „ sang répandu pour la Liberté, récompenses qui doivent regarder sa Maison „ mortuaire en général, Madame la Princesse sa Douairiere, Son Excellence le „ Prince Maurice, qui pendant tant d'années & avec tant de fidelité & de constance s'est signalé pour la Patrie dans „ l'adversité & dans la prospérité; comme aussi le Prince Henri son Frere, & „ le noble Seigneur Comte Guillaume „ Louis de Nassau &c: Ont déclaré & „ déclarent par ces présentes, que leur intention & desir ont toujours été & sont „ encore de reconnoitre avec gratitude & „ par effet, lesdits services rendus à la „ Patrie aux dépens de ses biens & de „ son sang par le susdit Prince de glorieuse mémoire, & par d'autres Seigneurs de la Maison de Nassau: Ayant „ lesdits Etats une pleine confiance, que „ Son Excellence & les autres Seigneurs „ de Nassau persévereront dans leurs Emplois, & dans leur zèle pour la conservation des Provinces-Unies, également

1609. „ en tems de Paix, de Trève, & de „ Guerre; par laquelle persèverance Leurs „ Nobles Puissances sont persuadées que „ ledit Prince & les Seigneurs de sa „ Maison s'attireront de plus en plus l'amour des Nobles, & des Magistrats „ des Villes. Pour ces causes lesdits Etats ont consenti, en cas que la Trève „ soit conclue, à fournir leur quote-part „ dans deux Rentes héréditaires, l'une de „ six-mille livres, accordée aux Dames Filles du Prince Guillaume de glorieuse „ mémoire, procréées de Dame Charlotte „ de Bourbon, pour leur tenir lieu de „ leur héritage paternel; & l'autre de „ trois-mille cinq-cens livres, à quarante „ gros la livre, accordée à Dame Emilie „ de Nassau Princesse de Portugal, pour „ lui tenir lieu d'héritage maternel; afin „ que par-là soit facilité & règlé le partage entre Madame la Princesse Douairiere, les Seigneurs Princes Fils, & les „ Dames Princesses Filles dudit Prince „ Guillaume, & qu'ainsi la gloire & la „ grandeur de cette illustre Maison soit „ conservée par l'amour & par l'union de „ ceux qui la composent.

„ Ils ont consenti de plus à porter, „ pendant la Trève ou la Paix, & durant „ la vie de ladite Princesse Douairiere, „ leur quote-part dans une Pension pour „ elle de vingt-mille livres par an, au„ lieu de quinze-mille dont jusques ici „ la République l'a fait jouir.

„ De plus, ils donnent au Prince „ Henri son Fils, & à ses Descendans légitimes, les Maisons, Emplacemens, „ Jardins & tout ce qui en dépend, situés „ dans La Haye, & occupés jusques à „ présent par ladite Dame Princesse Douairiere.

„ Ils consentent de plus, en cas de „ Trève, à ce que les Appointemens du „ Prince, comme Gouverneur & Capitaine-général de Hollande & de West-Frise, „ soient durant la Trève ou la Paix, en „ faveur de Son Excellence seule & sans „ tirer à conséquence, doublement payés „ en argent comptant, à la charge de la „ Province en particulier; sous cette condition pourtant, que les autres Provinces du Gouvernement de Son Excellence doublent de même ses Appointemens, ou qu'elles en fournissent annuellement un équivalent qui satisfasse Sadite Excellence.

„ Ils consentent encore à ce que les „ gages & profits qui sont attachés à la „ Charge de Capitaine-Général, en „ Campagne & ailleurs, ordinaires & „ extraordinaires, avec ce que Son Excellence tire de certaines Donations, „ des Confiscations, des Seigneuries, des „ Biens Ecclésiastiques & d'autres Droits, „ en un mot que tous les profits de cette „ nature dont Son Excellence a joui jusqu'à présent, soient estimés & appréciés en sa faveur à la somme de cent„ vingt-mille livres par an, à quarante „ gros la livre; lesdits Etats s'engageant „ d'en fournir durant la Trève, & seulement pendant la vie du Prince, „ sans que cela tire à conséquence, leur „ portion & quote-part, à condition „ que les autres Provinces en fassent de „ même.

„ Ils accordent de plus, que pour „ conserver les Provinces-Unies dans l'union, la concorde, & l'ordre nécessaire, on défere à Son Excellence le Gouvernement, & la Charge de Capitaine-général de toute la République, conformément aux Commissions & aux „ Instructions qui seront dressées pour „ cet effet en bonne & dûe forme par les „ Etats des Provinces particulieres: Bien „ entendu néanmoins, que par-là le pouvoir & l'autorité qui appartiennent au „ Comte Guillaume de Nassau sur la „ Frise, sur la Province de Groningue, „ & sur le Païs de Drente, ne souffriront „ aucune diminution.

„ Ils consentent encore à ce que pen„ dant la Trève on entretienne pour Son „ Excellence, comme cela s'est fait jusques à présent, à la charge de la Généralité, une Compagnie de Cavalerie, „ & deux d'Infanterie, composées de tel „ nombre de Soldats, & tirant telle solde qu'on trouvera juste & convenable. Et afin que ledit Prince se dispose „ mieux à une alliance sortable à son „ rang & au bien de la Patrie, ils ont „ consenti & accordé que pour subside „ de cette alliance on lui assurera, à la „ charge de toutes les Provinces-Unies, „ une rente annuelle de vingt-cinq-mille „ livres, qui sera continuée comme un „ Douaire à son Epouse future, & qui „ sera héritée par les Enfans qui pour„ ront sortir dudit mariage.

„ Ils accordent de même, que le „ Prince Henri jouïra pendant la Trève, „ & durant sa vie, de vingt-cinq-mille „ livres par an, au-lieu des gages & autres profits qui lui appartiennent en „ qualité de Général de la Cavalerie; „ dans laquelle somme ils s'engagent à „ porter leur quote-part: Que de plus on „ entretiendra pour ledit Seigneur Prince Henri une Compagnie de Cavalerie, „ & une d'Infanterie, composées de tel „ nombre de Soldats, & tirant telle solde „ qu'on trouvera convenable.

„ Ils consentent aussi, que les Appoin„ temens du Noble Guillaume-Louis Com-

„ te

„ te de Nassau &c., Gouverneur de la „ Frise, de la Province de Groningue, & „ du Païs de Drente, soient doublés par „ les Etats de son Gouvernement à leur „ charge particuliere, sans que cela tire „ à conséquence.

„ Qu'en outre, les profits & avanta- „ ges, tant ordinaires qu'extraordinaires, „ dont ledit Comte a joui pendant la „ Guerre, seront estimés pendant la „ Trève ou la Paix, & durant sa vie, à „ la somme de trente-six-mille livres par „ an, & payés sur ce pied; dans la- „ quelle somme Leurs Nobles Puissan- „ ces consentent à porter aussi leur quo- „ te-part.

„ Pour ce qui regarde les deux Mé- „ moires qui ont été présentés, tant de „ la part de la Maison mortuaire du „ Prince Guillaume, que de celle du „ Noble Comte Jean de Nassau, tou- „ chant les charges qu'elles ont suppor- „ tées, & les dettes qu'elles ont contrac- „ tées pendant la Guerre; les Seigneurs „ Etats s'engagent à y faire attention le „ plutôt qu'il sera possible, & à conclure „ là-dessus favorablement, comme il sera „ trouvé juste & convenable.

„ Fait à Bergopzoom le 17 de Mars „ de l'an 1609.

(1) Resol. der Staat. van Holl. 25 Maart 1609. fol. 88.

Le huitieme jour (1) après que l'approbation de la Maison de Nassau eut été obtenue à ce prix, les Plénipotentiaires des Etats partirent pour Anvers (Lieu choisi pour le Congrès), de Bergopzoom, que les Etats de Hollande avoient pris pour la Ville de leur résidence pendant les Négociations. Ils étoient alors composés de trois Députés de la Noblesse, & de soixante & quinze Députés des Villes, & ils avoient à leur suite trente-deux Huissiers, & quatre Secretaires. (2) Les Ambassadeurs de part & d'autre s'assembloient tous les jours à l'Hôtel de Ville, où ceux de France & d'Angleterre paroissoient aussi avec assiduité, en qualité de Médiateurs. Les Archiducs étoient journellement instruits de tout ce qui s'y traitoit, par des Couriers que les Ambassadeurs Espagnols leur envoyoient à Bruxelles; (3) comme les Etats-Généraux, qui se trouvoient aussi à Bergopzoom, en étoient informés par les Couriers qu'ils recevoient de leurs Plénipotentiaires. Ces mesures hâterent tellement les Négociations, (4) que quoiqu'on se fût occupé en même tems dans le Congrès à régler plusieurs Articles qui concernoient des Particuliers, on y conclut le 9 Avril, (5) par la médiation de la France & de la Grande-Bretagne, une Trève de douze ans. L'heureuse fin de ces épineuses Négociations excita la plus vive joye parmi les Sujets de part & d'autre, & il n'est pas étonnant qu'elle ait été le sujet de toutes les Pieces suivantes.

1609.

(2) Ibid. 4 Maart 1609. fol. 67. 5 Maart 1609. fol. 70.

(3) Bentiv. Hist. der Ned. Oorl. pag. 780.

(4) H. de Groot. Ned. Hist. fol. 589.

(5) Resol. der Staat. van Holl. 10 Apr. 1609. fol. 95.

1607.




I. La prémiere a été frappée par ordre des Etats du Quartier de Nimegue. On y voit les Provinces-Unies représentées par une Femme, qui, assise sur un monceau d'Armes, tient de la main droite un

un rameau d'Olivier, & de la gauche un Faisceau de sept Fleches. Au-dessus de sa Tête on lit dans une nuée le mot JEHOVAH, & sur la moitié du bord ce Chronogramme: 1609.

reqVIes post tot DIsCrIMIna.

*DU REPOS, APRE'S TANT DE PERILS.*

Ce n'étoit effectivement que dans l'esperance d'obtenir la Paix, qu'on avoit posé ces Armes, dont la gloire avoit rempli toute (1) l'Europe, & avoit pénetré même dans un nouveau Monde. Sur l'autre moitié du bord on trouve cette Inscription:

(1) H. de Groot Ned. Hist. fol. 591.

NIL PLACITUM SINE PACE DEO. 1609.

*RIEN N'EST AGREABLE A DIEU, SANS LA PAIX.* 1609.

Au Revers, les Armes du Quartier de Nimegue, surmontées de deux Casques:

Deo Optimo Maximo, GRATæque MEMoriæ SACRum, PRO PACTis INDUCiis ORDines TETRARchiæ NOVIOMAgensis Fieri Curaverunt.

*A L'HONNEUR DE DIEU TRES BON ET TRE'S PUISSANT, ET POUR CONSERVER AVEC RECONNOISSANCE LA MEMOIRE DE LA TREVE CONCLUE, LES ETATS DU QUARTIER DE NIMEGUE ONT FAIT FRAPPER CETTE MEDAILLE.*

II. Les Etats de Zutphen, qui fait le troisieme Quartier de la Gueldre, ont fait frapper la seconde, qui représente un Lion qui se repose sur un monceau d'Armes:

FIDE, SED VIDE. ANNO 1609.

*AYEZ DE LA CONFIANCE, MAIS VOYEZ COMMENT. L'AN* 1609.

Au Revers, les Armes de ce Quartier:

PATIENS SUB CRUCE FORTIOR LEONE.

*CELUI QUI A DE LA PATIENCE DANS L'ADVERSITE', EST PLUS COURAGEUX QU'UN LION.*

III. La troisieme, faite par ordre de la Ville de Deventer, étale un Guerrier armé de toutes pieces, qui d'une main tient un Etendard, & qui pose l'autre sur l'Ecusson de cette Ville.

LIBera IMPerialis CIVitas DAVONTURium, SOCIA CONFoederatarum BELGii PROvinciarum. 1609.

*LA VILLE LIBRE ET IMPERIALE DE DEVENTER, ALLIE'E DES PROVINCES-UNIES DES PAYS-BAS.* 1609.

Au Revers, l'Aigle Impériale, sous le nom de JEHOVAH, *SEIGNEUR*, placé au milieu d'une lumiere qui sort du Ciel, & entre ces deux mots:

HOC FIDO.

*C'EST LA-DESSUS QUE JE ME FIE.*

Comme cette Aigle tient d'une serre les sept Fleches, & de l'autre le Globe de l'Empire, on lit sur le reste du bord cette Inscription:

HOC NITOR. HOC GLORIOR.

*JE M'APPUYE SUR L'UN; JE ME GLORIFIE DE L'AUTRE.*

IV. La quatrieme est un Jetton frappé par ceux de Zélande. On y voit une Tortue, qui se traine à pas lents; & pour Inscription, cette Sentence empruntée de Seneque le Tragique: (1)

(1) Agam. act. II. sc. 1. v. 130.

QUOD NON POTEST RATIO, SANAT MORA.

*CE QUE LA RAISON NE SAUROIT GUERIR, EST GUERI PAR LE DELAI.*

Au Revers, les Armes de Zélande, attachées à un nœud de rubans:

LUCTOR ET EMERGO. 1609.

*JE LUTTE, ET JE SURNAGE. 1609.*

V. On trouve ici la même Tête, avec un autre Revers, où l'on voit les Armes de Melchior Wyntgis, qui avoit été fait Maitre de la Chambre des Monnoyes (2) de Zélande l'an 1601. C'étoit le troisieme depuis l'an 1580, dans lequel cette Province trouva bon d'établir sa propre Monnoye à Middelbourg:

(2) Smallegang Chronyk van Zeeland. fol. 429.

VINCIT QUI PATITUR. Melchior WYNTGIS. 1609.

*LA PATIENCE REND VAINQUEUR. MELCHIOR WYNTGIS.*

VI. La sixieme Piece, qui est aussi un Jetton frappé à Middelbourg, représente Maurice & Spinola, qui ayant mis bas leurs casques & leurs gantelets, se donnent la main en signe de la Trève conclue. Dans une nuée on lit le mot JEHOVAH, *SEIGNEUR*; & sur le tour:

NEC ARMA, NEC INDUCIÆ, SED DEUS PROTEGIT SUOS.

*CE NE SONT PAS LES ARMES, NI LA TREVE; MAIS DIEU QUI PROTEGE LES SIENS.*

Au Revers, les Armes de Zélande:

CALCuli CAMeræ RATionum ORDinum ZELandiæ.

*JETTONS DE LA CHAMBRE DES COMPTES DE ZELANDE.*

Autour de cette Légende on trouve encore le Chronogramme suivant:

Et DoMInVs perfICIet pro IIs. 9 Aprilis.

*ET DIEU L'ACHEVERA POUR EUX. LE 9 D'AVRIL.*

C'est précisément le jour que le Traité fut conclu à Anvers.

VII. La septieme renferme, dans une bordure de branches d'Olivier, l'Inscription que voici:

TANDEm BONA CAUSA TRIUMPHAT, ANno 1609.

*ENFIN LA BONNE CAUSE TRIOMPHE, L'AN 1609.*

Au Revers, les Armes du Quartier de Nimegue:

ORDines TETRARCHIæ NOVIOMAGensis.

*LES ETATS DU QUARTIER DE NIMEGUE.*

VIII. La huitieme étale les Bustes de l'Archiduc & de l'Archiduchesse:

AL-

ALBERTUS ET ELISABETA, DEI GRATIA.

*ALBERT ET ISABELLE, PAR LA GRACE DE DIEU.*

Au Revers, le Caducée de Mercure, emblème de la Paix & de la prosperité; (1) entre deux Cornes d'abondance:

(1) Joh. Pierii Valer. Hierogl. lib. XV. cap. 47.

SAPIENTIA DUCE.

*GUIDEZ PAR LA SAGESSE.*

On a voulu exprimer par-là, que c'étoit la haute sagesse de cet illustre couple, qui avoit réussi; contre l'attente de tout le monde, à renverser les obstacles qui s'opposoient à une Trève de laquelle les Païs-Bas Catholiques se promettoient le retour de leur ancienne prosperité.

Au commencement de l'année précedente (2), lorsque les Négociations étoient à peine entamées, & qu'on n'avoit en vue qu'un Traité de Paix, les Etats-Généraux avoient trouvé bon d'affermir (3) leur Etat par une Alliance offensive & défensive avec la France, (4) contre tous ceux qui, pendant la Paix dont on se flatoit, attaqueroient l'une ou l'autre des Puissances liguées. En vertu de ce Traité, la France étoit obligée de fournir aux Provinces-Unies, en cas qu'elles fussent attaquées, un secours de dix-mille hommes; les Etats s'étoient engagés de leur côté d'envoyer au secours de la France, si elle se trouvoit dans le même cas, cinq-mille hommes, ou bien un équivalent en Vaisseaux de Guerre. Si les Troupes auxiliaires alloient au-delà de ce qui étoit stipulé, on étoit convenu que le surplus seroit payé après la fin de la Guerre, pendant laquelle il ne seroit pas permis de traiter avec l'Ennemi, sans participation & sans approbation réciproque. Pour le Commerce, il devoit être également libre de part & d'autre. Un pareil Traité avoit été aussi conclu avec l'Angleterre (5), mais d'une maniere (6) moins avantageuse. Il est vrai que ce Royaume s'étoit engagé à assister la République en tems de Guerre, de vingt Vaisseaux, de six-mille Fantassins, & de quatre-cens Cavaliers: mais sous cette condition, qu'à l'exemple des avances autrefois faites par la Reine Elisabeth, les sommes que coûteroit ce secours seroient remboursées (7) par deux-cens-mille livres fournies annuellement, à commencer ce payement deux ans après la fin de la Guerre. Sur ce même pied les Provinces-Unies s'obligeoient de seconder en cas de Guerre la Grande-Bretagne, de vingt Vaisseaux de Guerre, de quatre-mille Fantassins, & de trois-cens Chevaux. Quoique ces Alliances tombassent d'elles-mêmes, si la Paix, qui leur servoit de baze, ne se concluoit pas; les deux Traités furent pourtant renouvellés le 22 de Juin avec les Rois de France & de la (8) Grande-Bretagne, en telle sorte que les Articles du secours mutuel, & les autres qui avoient eu relation à la Paix, devinssent applicables & relatifs à la présente Trève. Sur la conclusion de ces nouvelles Alliances, ou pour mieux dire, sur l'application des Articles principaux de ces Traités à la Trève depuis peu conclue, on frappa les Médailles & les Jettons que voici.

(2) H. de Groot Ned. Hist. fol. 554.

(3) Resol. der Staat. van Holl. van 26. Jan. tot. . . . 1608. fol. 33. 34. 35. & 36.

(4) Meter. Ned. Hist. fol. 584.

(5) H. de Groot Ned. Hist. fol. 561.

(6) Resol. der Staat. van Holl. van 26. Jan. tot. . . . 1608 van fol. 39. tot 47.

(7) Meter. Ned Hist. fol. 617.

(8) Resol. der Staat. van Holl. 16 July 1609 fol. 173. 174.

1609.




L. Une Main, qui sortant des nues tient les Armes de France, de la Grande-Bretagne, & des Provinces-Unies, attachées à un même nœud. L'Inscription est tirée des Pseaumes de David: (1)

(1) Ps. CXVIII. v. 23.

A DOMINO FACTUM EST ISTUD.

*CECI A ETE' FAIT PAR LE SEIGNEUR.*

Ces mots semblent faire allusion aux (2) soupçons qu'on avoit conçus au commencement des Négociations, contre la conduite des Ambassadeurs des Puissances Mediatrices, jusqu'à les accuser d'agir de mauvaise-foi.

(2) H. de Groot Ned. Hist. fol. 565.

Au Revers, il n'y a que l'Inscription suivante:

ORDINES FOEDERATI BELGII, A REGE HISPANIARUM ET ARCHIDUCIBUS LIBERI AGNITI, POST BELLUM CONTINUUM XLII ANNORUM INDUCIAS PACISCUNTUR INTERVENTIONE REGUM GALLIÆ ET MAGNÆ BRITANNIÆ, ET CUM IISDEM FOEDUS RENOVANT. ANNO CIↃIↃCIX.

*LES ETATS DES PROVINCES-UNIES, RECONNUS POUR LIBRES PAR LE ROI D'ESPAGNE ET PAR LES ARCHIDUCS, APRE'S UNE GUERRE NON INTERROMPUE DE QUARANTE-DEUX ANS, CONCLUENT UNE TREVE PAR LA MEDIATION DES ROIS DE FRANCE ET DE LA GRANDE-BRETAGNE, ET RENOUVELLENT*

*LEURS*

*LEURS ALLIANCES AVEC EUX.*

*L'AN* 1609.

II. On trouve un Jetton du même coin. Nous l'avons placé ici, quoiqu'il n'exige point de Description particuliere.

III. La troisieme, qui est encore un Jetton frappé à Utrecht, étale, au-dessus des Armes couronnées de cette Province, trois Cœurs étroitement unis. Au haut dans une nuée on lit le nom de JEHOVAH.

JUNCTA CORDA FIDELIUM.

*LES COEURS DES FIDELES, UNIS.*

Au Revers, le Lis de France, la Rose d'Angleterre, & les sept Fleches des Provinces-Unies, sous trois differentes Couronnes:

CONTRA VIM TYRANNORUM. 1609.

*CONTRE LA VIOLENCE DES TYRANS.* 1609.

IV. La quatrieme est une Médaille, presque en tout semblable à la Piece précedente, excepté que la Tête ne porte point les Armes de la Province d'Utrecht, & qu'au Revers les sept Fleches sont dans la griffe gauche d'un Lion couronné, qui tient de la droite une Epée nuée.

Après la conclusion de ces Traités, l'Archiduc reçut le 26 (1) d'Août, de la part du Roi d'Espagne, la Ratification de la Trève, qu'il fit (2) remettre aux Etats-Généraux par l'Auditeur Verreyken. C'est ainsi que cette grande affaire fut entierement terminée, & portée à sa perfection. Les Archiducs en furent tellement satisfaits, qu'ils trouverent bon d'honorer de quelques présens, (3) tant en leur nom qu'au nom du Roi d'Espagne, les Plénipotentiaires des Etats qui avoient assisté à la signature de ce Traité important. Ils firent donner connoissance de ce dessein au Comte Guillaume de Nassau, & à Oldenbarneveld, en leur faisant écrire par le Marquis de Spinola & par le Président Richardot. Les Etats, qui en furent d'abord instruits, ordonnerent par une de leurs Résolutions, qu'on n'accepteroit point ces présens, mais qu'on les refuseroit de la maniere la plus civile, étant dans l'intention de donner eux-mêmes à leurs Plénipotentiaires quelque récompense pour leurs soins & leur travail. Mais, sur la représentation qui leur fut faite par les Ambassadeurs de France & d'Angleterre, qu'un pareil refus marqueroit peu d'estime pour les Archiducs, il fut résolu dans la suite d'accepter ces dons, d'en faire fondre une partie, de vendre l'autre, & d'employer ce qui en seroit provenu, à faire de la part de l'Etat d'autres présens, non seulement aux Ambassadeurs d'Espagne (4), mais encore à celui qui auroit apporté ceux des Archiducs. Ces présens étant arrivés en Hollande le 22 d'Août, on délibera de nouveau là-dessus; & conformément à l'opinion des Ambassadeurs des Puissances Médiatrices, on conclut enfin, qu'on les laisseroit à ceux à qui ils étoient destinés, après les avoir fait apprécier, afin d'en faire de la part de l'Etat, qui eussent les deux tiers de la même valeur, aux Plénipotentiaires des Archiducs. Ce qui fut envoyé par ces Souverains des Païs-Bas Espagnols, consistoit en ceci. Deux Ecuelles d'argent, deux pots de chambre de même métal, deux Coupes avec des couvercles, & neuf pieces de Tapisserie, pour le Comte Guillaume de Nassau. Le même présent pour le Seigneur de Brederode, excepté qu'il y eut une piece de Tapisserie de moins. Pour Oldenbarneveld, (5) deux Ecuelles d'argent, deux Pots de chambre, & deux Coupes. Une Chaine d'or de médiocre grandeur, pour le Secretaire Aarsens. Une petite Chaine du même métal, pour Daniel Tresel, qui avoit tenu lieu de Secretaire à Anvers. Pour l'Agent Valkenbourg, pour les Clercs, & pour d'autres gens qui avoient été employés dans ces Négociations, quelques Albertins; c'étoient des Ducatons d'or, ainsi nommés de l'image de l'Archiduc Albert qui en faisoit le coin. Enfin pour les six Plénipotentiaires des Provinces particulieres, dix-huit grosses Chaines d'or, auxquelles étoit attachée la Médaille suivante, que je n'ai vue nulle-part qu'à La Haye dans le Cabinet de M. Guillaume Lormier.

(1) Merc. Franç. 1609. tom. I. fol. 313. verso.
(2) Resol. der Staat. van Holl. 4 Juny 1609. fol. 159.
(3) Ibid. 5 Juny 1609. fol. 160.
(4) Ibid. 22 July 1609. fol. 163.
(5) Ibid. 22 Aug. 1609. fol. 207.

1609.



Le Buste du Roi d'Espagne, couvert d'Armes superbes & fort ornées :

PHILIPPUS III, HISPANIARum REX.

*PHILIPPE III, ROI DES ESPAGNES.*

Au Revers, le Buste de son auguste Epouse, avec une fraise & d'autres ajustemens magnifiques :

MARGARETA AUSTRIACA, HISPANIARUM REGINA.

ANNO MDCIX.

*MARGUERITE D'AUTRICHE, REINE DES ESPAGNES. L'AN 1609.*

Le Traité de la Trève avoit été publié au bruit des trompettes à Anvers par les Magistrats de cette puissante Ville, le (1) 14 d'Avril. La même chose s'étoit faite dans les Provinces-Unies, & cette cérémonie avoit été accompagnée d'une solennelle Action de graces, & (2) de plusieurs marques d'une joye générale. Dès que le contenu de ce qui avoit été arrêté entre les deux Puissances ennemies fut répandu dans le public, toutes les Nations étrangeres furent frappées d'étonnement, de ce que le plus puissant Roi de la Chrétienté (3) avoit été obligé non seulement de reconnoitre pour libres ses Sujets rebelles ; mais encore de leur accorder, chose sans exemple & à peine croyable, la libre Navigation sur les Indes, & même la proprieté d'une partie considerable de ces vastes Païs. Elles tiroient de là une idée des forces & du sage Gouvernement de cette République nouvellement établie. Les Cours où l'on avoit gardé le plus de ménagement jusqu'alors pour la redoutable puissance du Roi d'Espagne, ne craignirent plus de recevoir les Ambassadeurs des Provinces-Unies. La France fut la prémiere ; elle reçut formellement François Aarsens comme Ambassadeur (4) de la libre République des Pais-Bas Confédérés, quoique jusques alors, ni lui ni d'autres du même (5) caractere n'eussent eu dans cette Cour, & dans toutes les autres, que le Titre de Députés des Etats, & qu'on ne les y eût honorés que d'une maniere proportionnée à ce Titre. Le Roi d'Angleterre, à son tour, ne fit plus la moindre difficulté de donner à Schoonewal le rang d'Ambassadeur des Provinces-Unies ; & cet exemple fut suivi par la République de Venise, qui reçut Corneille van der Mylen comme légitime (6) Ambassadeur des mêmes Païs. Aussi-tôt qu'on sut par-tout que les Ambassadeurs des Etats étoient reçus comme ceux des Têtes couronnées, un grand nombre d'autres Puissances, se formant de grandes idées des forces de cet Etat, commencerent à souhaiter ardemment l'Alliance de la République : ce qui alla si loin, que dans les vingt & une prémieres années depuis la Trève, on a compté plus de deux-cens Ambassades (7) dont les Empereurs, les Rois, les Grands-Ducs, les Electeurs, divers Dues, Princes, Comtes, & differentes Républiques ont honoré les Provinces-Unies. De tout tems, ces Ministres étrangers, après s'être acquitté de leur Commission, & après avoir eu leur Audience de congé, au-lieu d'un présent en argent, ont reçu de Leurs Hautes Puissances, & reçoivent encore aujourd'hui en consideration des services qu'ils ont rendus, une Chaine d'or, avec une des quatre Médailles suivantes, dont chacune est proportionnée aux differens Caracteres de ces Ministres, & à la somme destinée à leurs faire des présens.

(1) Merc. Franç. 1609. tome I. pag. 322.

(2) Resol. der Staat. van Holl. 21 Apr. 1609. fol. 113.

(3) H. de Groot Ned. Hist. fol. 591.

(4) Neuville Hist. van Holl. I. deel pag. 2.

(5) Wicquefort Mem. touchant les Ambass. pag. 112.

(6) Meter. Ned. Hist. fol 618. verso.

(7) A. Pars Naamrol der Batav. Schryv. pag. 304.

Lors

1609.




Comme elles ne different qu'en grandeur, on voit fur les unes & fur les autres les Armes générales des Provinces-Unies. Ces Armes ont pour fupports deux Lions. L'Infcription confifte dans cette Sentence du Roi (1) Micipfa:

CONCORDIA RES PARVÆ CRESCUNT.

*CE QUI EST PEU CONSIDERABLE, DEVIENT GRAND PAR LA CONCORDE.*

(1) Salluft. Bell. Jugurth. cap. 10.

Au Revers, les Ecuffons des Provinces particulieres, liés enfemble par un même nœud. L'Infcription eft la fuite de la Sentence de ce Roi Africain:

DISCORDIA MAXIMÆ DILABUNTUR.

1609.

*CE QUI EST LE PLUS CONSIDERABLE, SE DETRUIT PAR LA DISCORDE.*







Les Provinces-Unies, qui, après une Guerre de quarante-deux ans, se voyoient parvenues à un si haut point de puissance & de gloire, s'y étoient élevées peu à peu sous le faix de cette Guerre même, par les soins assidus de ceux qui les gouvernoient. Ce n'étoit donc pas sans raison, que leurs Sujets osoient se persuader que pendant une Trève si avantageuse, l'accroissement continuel des Arts, des Manufactûres & du Commerce, mettroit le comble au bonheur & à la prosperité de la République. Les Etrangers, (1) retenus jusques alors par l'incertitude du succès d'une Guerre si longue & si cruelle, voyant les fondemens de cet Etat si glorieusement affermis, accouroient en foule vers les Provinces-Unies, comme le Païs où par le Commerce, & par l'exercice des Arts & des Métiers, on pouvoit le plus facilement s'enrichir. Par-là le nombre des Habitans fut bientôt si considerablement augmenté, que cette même année la plupart des Villes, (2) & sur-tout Amsterdam, furent obligées de reculer leurs remparts. Les Emplois, qui auparavant n'avoient été qu'à charge, commencerent à servir de soutien aux meilleures Maisons. Les chétifs Emplois de Batelier & de Chartier devinrent si lucratifs, qu'ils pouvoient faire subsister de bonnes familles bourgeoises. Les Villages avoient l'air de petites Villes; & la multitude des Habitans remplissant de plus en plus jusques aux moindres Hameaux, faisoit croitre de jour en jour la consommation des vivres & de toutes sortes de denrées. Par-là les maisons, & surtout les Terres, montoient considerablement en valeur; & les besoins étendus d'un Peuple si nombreux ne pouvoient que redoubler le Commerce. Le Trésor public s'enrichissoit en même tems par les Droits d'entrée, dont on avoit chargé les marchandises qui étoient apportées de dehors; ce qui d'un autre côté servit d'un puissant motif aux Habitans pour mettre la main eux-mêmes aux Manufactûres (3) étrangeres. Ils consideroient que par-là ils feroient un gain plus grand & plus sûr, puisqu'ils seroient déchargés des Droits, des Impôts, & du fret dont les marchandises qui venoient de dehors étoient accablées. On prit sur-tout l'Agriculture à cœur. Plusieurs Marais & Etangs furent desséchés, (4) & l'on fit des frais immenses pour rendre fertiles des Bruyeres & des Campagnes arides. Les Païsans, voyant que dans les Marchés ils se défaisoient sans peine, & avec beaucoup de profit, de leur beurre & de leur fromage, n'épargnoient rien pour élever du Bétail, & pour changer des Terres incultes en Prairies. Ils y travailloient avec d'autant plus d'ardeur, que leurs Terres étant à l'abri des courses des Ennemis, & des Eaux dont on les avoit si souvent inondées pour arrêter ces courses, ils pouvoient desormais attendre tranquillement le fruit de leurs travaux, & s'en promettre un profit aussi sûr que considerable. Pour exprimer cette heureuse situation des Provinces-Unies pendant la Trève, les Etats de West-Frise firent frapper la Médaille que voici.

(1) Tempel Hist. Gedenk-schriften, pag. 212.

(2) Resol. der Staat. van Holl. 7 Aug. 1609. fol. 185.

(3) Tempel Hist. Gedenk-schriften, pag. 201.

(4) Ibid. pag. 213.

Une



Une Païsanne, qui dans un Enclos s'occupe à traire une Vache:

AVIDI SPES FIDA COLONI.

*L'ESPERANCE CERTAINE DE L'AVIDE FERMIER.*

Au Revers, un Vaisseau Marchand Hollandois, qui fend les flots à pleines voiles. Au-dessus sont les Armes de Hollande. Au-dessous, celles de West-Frise. Du côté droit, celles d'Enkhuysen, & du côté gauche celles de Medenblik:

VERRIT TURBIDA NAUTA ÆQUORA. 1609.

*LE PILOTE HARDI FEND LES FLOTS IRRITEZ. 1609.*

Nous avons déja vu, qu'en concluant la Trève, les Etats ne s'étoient pas contentés d'assurer la Liberté de la République; mais qu'ils avoient eu encore un soin particulier de leur Navigation, & que les plus grands avantages qui leur avoient été offerts de la part des Espagnols, avoient été incapables de les faire renoncer (1) au Commerce des Indes. Par cette fermeté, la réputation & la terreur de leurs armes s'étoient étendues sur toutes les côtes de la Mer Méditerranée & de celle du Nord. Elles avoient même pénetré au-delà de la Ligne, & elles avoient tellement étonné les plus grands Princes & les plus puissans Monarques de ces riches Contrées, qu'ils s'empressoient de faire des Alliances avec la Compagnie Orientale des Provinces-Unies, autant pour leur honneur, que pour leur sureté contre les entreprises ambitieuses des Espagnols. L'idée sur laquelle ces Rois se fondoient, n'étoit pas fausse. Peu d'années après son établissement, cette Compagnie étoit montée à un si haut degré de puissance, que son Capital (2) de six millions étoit augmenté de trente autres, sans compter les profits journaliers, qu'on partageoit d'année en année entre les participans. Sa derniere Flotte, envoyée aux Indes sous le commandement de Corneille Matelief, l'an 1605, avoit battu (3) la Flotte Espagnole, & à la vue de la Ville de Malacca elle avoit pris ou brulé sept Gallions Portugais. La nouvelle de cette glorieuse Expédition fut confirmée pendant l'année dont nous parlons, par l'Escadre qui revenoit sous la conduite de Paul de Caarden & de Pierre Verhoeven. Elle consistoit en huit Vaisseaux, (4) qui apportoient des Trésors incroyables à la Compagnie; & elle amenoit plusieurs Ambassadeurs, que le Roi de Siam envoyoit aux Etats & au Prince Maurice. Le Païs, rempli de ces marchandises étrangeres, & apportées des climats les plus éloignés, étoit comme le Magazin de toute l'Europe, qui sembloit y faire couler toutes ses richesses, pour se pourvoir de quantité de marchandises singulieres, dont le prix se règloit sur leur rareté. C'est ainsi que la République fleurissoit pendant la Trève, & qu'elle en tiroit les mêmes fruits que d'une Paix solidement établie. Mais comme l'abondance est la mere de l'amour du repos, & que l'amour du repos produit souvent la sécurité, qui traine naturellement après elle la ruine des Etats; les Provinces-Unies trouverent à propos cette année d'avertir leurs Sujets de ce danger, par le moyen du Jetton suivant.

(1) Bentiv. Hist. der Ned. Oorl. pag. 763.

(2) Neuville Hist. van Holl. I. Deel pag. 18.

(3) Ibid. pag. 17.

(4) Merc. Franç. 1609. I. Part. pag. 316.

1609.



Un Habitant des Païs-Bas, qui, placé au milieu de plusieurs sortes d'Armes jettées confusément par terre, se repose sur un Tambour brisé:

QUIESCO. CIↃ IↃ CIX.

SENATUS CONSULTO.

*JE ME REPOSE.* 1609.

*PAR DECRET DU SENAT.*

Au Revers, Mercure tire par l'oreille un homme endormi, pour l'arracher à un sommeil si dangereux; & lui adresse ces mots, tirés des Distiques moraux qui portent le nom de Caton: (1)

(1) Lib. I. dist. 2.

PLUS VIGILA.

*VEILLEZ D'AUTANT PLUS.*

Les Etats-Généraux eux-mêmes donnerent l'exemple d'une si salutaire vigilance. Pour n'être pas surpris (2) au milieu du profond repos produit par la Trève, ils résolurent d'entretenir quarante Vaisseaux pour défendre la Guinée, quatre-vingts pour assurer le Commerce de l'Amerique, & vingt pour mettre hors d'insulte les Iles de Cuba & de S. Domingue. D'un autre côté Maurice lui-même, accompagné de son Frere Frederic-Henri, de son Beau-frere Don Emanuel de Portugal, du Comte Guillaume de Nassau, & de trois Députés des Etats, alla par-tout visiter (3) les Villes frontieres. Arrivé à Lillo, qui est un Fort élevé pour fermer l'Escaut, il le fit agrandir considerablement, ce qui couta au-delà de cent-mille livres. Etant de là passé en Zélande, il visita la Ville de Flessingue, avec tous ses ouvrages. Il donna ordre de l'étendre davantage, & d'y creuser un Bassin, où pendant l'Hyver un grand nombre de Vaisseaux pussent être à l'abri des glaçons. On visita de la même maniere L'Ecluse, Yfendyk & Ardenbourg, & pour les fortifier (4) on employa tout ce que l'Art étoit capable de fournir alors. Les Archiducs eurent le même soin de leurs Villes fortifiées; ils y firent travailler leurs plus habiles Ingénieurs; ils mirent même une Garnison médiocre dans Bois-le-Duc, qui n'en avoit jamais eu, mais qui en avoit besoin alors, comme étant devenue Ville frontiere. Ils firent aussi dresser un Etat des Dettes publiques, & l'on trouva qu'elles montoient à huit millions. Pour déliberer là-dessus, on convoqua (5) à Bruxelles les Etats des Païs-Bas Catholiques, qui, après que les Archiducs eurent consenti à la cassation de l'Infanterie & de la Cavalerie Allemande, accorderent volontiers les Subsides qu'on exigeoit d'eux. Les Souverains firent paroitre le même zèle pour le maintien de leur Religion, en publiant un Edit contre les Livres suspects, & contre les autres moyens par lesquels la Doctrine de la Religion Protestante pourroit (6) se glisser parmi leurs Sujets. En un mot, leur vigilance à redresser les Affaires politiques, militaires, & ecclésiastiques, fut si grande, que dans cette même année ceux de Brabant mirent au jour, à l'honneur de ces augustes Epoux, les trois Jettons suivans.

(2) Neuville Hist. van Holl. I. Deel pag. 19.

(3) Meter. Ned. Hist. fol. 619.

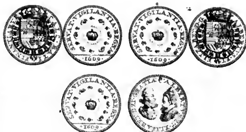
(4) Neuville Hist. van Holl. I. Deel pag. 20.

(5) Meter. Ned. Hist. fol. 617. verso.

(6) Brandt Hist. der Reform. II. Deel pag. 114.

I. Leurs

1609.



I. Leurs Armes, environnées de cette Légende:

CALCULI RATIONUM FINANTIARUM.

*JETTONS DE LA CHAMBRE DES FINANCES.*

Au Revers, une Couronne de Prince, dans un Cercle de rayons, parsemé d'oreilles & d'yeux ouverts:

SERVAT VIGILANTIA REGNA. 1609.

*LA VIGILANCE CONSERVE LES ROYAUMES. 1609.*

II. Ce même Revers fait la Tête de la seconde, qui de l'autre côté porte les Armes des Archiducs, avec l'Inscription que voici:

ALBERTUS ET ELISABETA, DEI GRATIA.

*ALBERT ET ISABELLE, PAR LA GRACE DE DIEU.*

III. Ou bien, comme sur la troisieme, on y voit les Bustes de cet illustre couple; avec ces mots:

ALBERTUS ET ELISABETA, DEI GRATIA.

*ALBERT ET ISABELLE, PAR LA GRACE DE DIEU.*

Par la conclusion de la Trève, certaines affaires indécises touchant l'entrée & la sortie des marchandises réciproques, les Péages, la restitution des Biens confisqués, & quelques articles semblables, avoient été renvoyées (1) à d'autres Conferences, pour y être éclaircies & règlées. Pour en venir à bout, & pour affermir par-là de plus en plus la Trève, les Archiducs envoyerent à La Haye le 19 de Septembre le Trésorier Robiano, (2) Louis Verreyken, & Jean Maas. Le 21 ils eurent Audience dans l'Assemblée des Etats-Généraux, qui nommerent de leur côté, Henri de Brienen, Jean d'Oldenbarneveld, Jaques de Maldere, Volkert Both, Gellius Hillema, Juste de Rysembourg, Tinko d'Oennama, Ernest d'Itterfum, & Abel Koenders de Helpen. Après qu'on eut levé certaines difficultés, nées à l'occasion des Plein-pouvoirs dont les Archiducs avoient muni leurs Députés, on en vint d'abord aux Points capitaux; & par l'habileté des Ministres de part & d'autre, tous les differends qui subsistoient encore furent accommodés avec tant de promtitude, qu'avant la fin de l'année on en avoit déja dressé le Traité, qui consistoit en vingt & un (3) Articles. Par le troisieme & le quatrieme il étoit établi, qu'excepté un Droit d'entrée & de sortie qui seroit payé sur les limites (4) de chaque Jurisdiction, les Sujets réciproques seroient libres de toute charge, tant par terre, que par eau, & qu'ils jouiroient mutuellement des mêmes Privileges dont ils avoient été en possession avant la Guerre. Ce Point donna une satisfaction si générale, qu'il n'est pas étonnant que ce second Traité, qui confirmoit le prémier, & qui règloit si équitablement les Péages, ait donné lieu à ceux de Bruxelles de mettre au jour le Jetton suivant.

(1) Meter. Ned. Hist. fol. 633.

(2) Resol. der Staat. van Holl. van 24 Nov. tot 23 Dec. 1609. fol 4. aanhangsel.

(3) Ibid. 5 Febr. 1610. van fol. 46. tot 53.

(4) Meter. Ned. Hist. fol. 632. verso.

1609.




La Prudence, qui d'une main tient le Caducée de Mercure; & de l'autre une Epée nue, placée sur une Enclume:

PRUDENTIA FIRMAT.

*LA PRUDENCE AFFERMIT.*

C'est à dire, que la Prudence, dont on s'étoit servi à faire ce second Traité, donnoit une nouvelle force à celui de la Trève. Au pied de cet Emblème on trouve encore cette Légende.

CALCulus CIVITatis BRUXellensis.

*JETTON DE LA VILLE DE BRUXELLES.*

Au Revers, deux Chariots de bagage, qui vont & viennent entre deux Villes frontières, entre lesquelles on voit dans la campagne plusieurs Oiseaux, qui désignent apparemment les Sujets réciproques, charmés de cette nouvelle convention:

PUBLICA NUTRIT AMOR. 1609.

*L'AMOUR NOURRIT LE PUBLIC. 1609.*

Il est certain que ces illustres Epoux ne négligeoient rien de ce qui pouvoit rendre leur Païs heureux, ni de ce qui étoit propre à gagner les cœurs de leurs Sujets. La maniere familiere dont ils fréquentoient les Assemblées publiques, telles que les Societés où l'on s'exerçoit à tirer de l'Arc & de l'Arbalête, & les Festins des differens Corps de métiers, étoit tellement insinuante, que tout le monde avoit l'ame touchée, & la bouche remplie de l'incomparable bonté de ses Souverains. Ceux qui se distinguoient à cet égard, étoient les Ecclésiastiques, parce qu'ils étoient les plus favorisés. En voici un exemple. L'Archiduc, voyant combien étoit grand le concours du Peuple vers une Image de la Vierge, (1) qui avoit été trouvée, il y avoit plus de cent ans, par un Berger, dans un Bois près de Diest, & attachée à un Chêne; avoit fait déja couper ce Bois six ans auparavant, conformément à un Vœu qu'il avoit fait en forçant Maurice à lever le Siege de Bois-le-Duc. Son intention étoit dès-lors d'y bâtir une magnifique Eglise, & la Trève lui donna le loisir de l'exécuter. Albert & Isabelle se rendirent dans cet endroit, pendant la même année dont il s'agit à présent, suivis de toute leur Cour, & en présence de Matthieu Hovius Archevêque de Malines, ils poserent la premiere pierre de ce nouvel Edifice. Il ne fut entierement achevé que l'an 1627, & le même Archevêque en fit la bénédiction le 6 de Juin, en présence de l'Archiduchesse & du Marquis de Spinola. Avant cette Cérémonie, on avoit entouré le terrein, d'un rempart fortifié de sept Bastions, & l'on avoit accordé aux (2) Habitans les mêmes Droits & Privileges dont jouïssent les Citoyens des Villes. Toutes les années, les Archiducs alloient faire leurs dévotions dans cette nouvelle Eglise, qui fut nommée Scherpenheuvel. Ils se mêloient à pied dans la foule des Pélerins, & laissoient par-tout de glorieuses marques de leur charité pour les Pauvres, qui sembloient être le grand objet de leur attention. Ils donnerent une autre preuve frappante de leur compassion pour les malheureux. Voyant les plus indigens de leurs Sujets soupirer sous les Usures accablantes de ceux qui prêtoient sur gages, ils ne négligerent rien pour y remédier efficacement. Ils firent fermer les Bureaux de ces impitoyables Usuriers, & après avoir pris l'avis des Archevêques de Malines & (3) de Cambray, ils se servirent d'un Projet dressé par Wenceslas Kouwenberg, pour en ériger d'autres, qui furent nommés dans la suite *Monts de piété*. C'étoit là que les Pauvres pouvoient trouver de l'argent sur des gages, à un prix très

(1) Sand. Aspricoll. fol. 4.

(2) Sand. Aspricoll. fol. 7.

(3) Hist. de l'Archid. Albert. pag. 354.

1609.

très modique, & satisfaire ainsi à leurs pressans besoins. La générosité de ces estimables Souverains ne se contentoit pas de soulager les misérables; elle s'étendoit plus loin. Il n'y avoit point de Ville, point de Societé, point de Confrérie, qui ne sentît les effets de leur heureux penchant à faire du bien. Personne aussi n'envioit leur grandeur. Chacun les consideroit comme les Peres de la Patrie, entre les mains généreuses desquels l'Autorité souveraine, si formidable par elle-même, pouvoit être confiée sans exciter la moindre inquiétude. C'est-là le sens du Jetton que voici.



Un Sceptre & un rameau d'Olivier, posés en forme de Croix au-dessus d'un Lion, le plus redoutable des Animaux:

VIS IMPERIO SECURA BENIGNO. 1609.

*LA PUISSANCE EST EN SURETE' PAR LA DOUCEUR DU GOUVERNEMENT.* 1609.

Au Revers, les Armes couronnées d'Albert & d'Isabelle:

GECTOIRS POUR LA CHAMBRE DES COMPTES EN BRABANT.

Dans cet état florissant, le repos de tous les Païs-Bas paroissoit assuré pour quelques années; d'un côté, par les tendres soins des Archiducs; & de l'autre, par la prosperité née du Commerce, qui croissoit de plus en plus dans les Provinces-Unies. Cette apparence fut trompeuse. Au commencement de cette même année, la malheureuse situtation des Etats voisins changea tout d'un coup dans une longue Guerre, le repos qu'on commençoit à peine à goûter. Il est vrai qu'elle se fit hors du Territoire des Puissances qui avoient fait la Trève, & qu'elles n'y employerent leurs Armées qu'en qualité de Troupes auxiliaires. Voici l'origine de ces nouveaux Troubles. Jean-Guillaume, Duc de Juliers, de Cleves & de Bergue, Comte de la Mark, de Ravestein, de Ravensberg, & d'autres Seigneuries voisines, (1) né à la fin de Mai l'an 1562, étoit décedé le 15 de Mars, sans laisser d'Enfans légitimes. Quoique l'an 1574 il eût été élu Evêque de Munster, & qu'il eût gouverné ce Diocese au-delà d'onze années, il avoit trouvé bon de se démettre de cette Dignité, pour épouser Jaqueline, Fille de Philibert Marquis de Bade. Ayant fait étrangler cette Dame suspecte d'Adultere, sans en avoir eu d'Enfans, il s'étoit marié de nouveau l'an 1599, avec Antoinette, Fille de Charles II Duc de Lorraine. Cette seconde Epouse ne lui ayant point donné non plus d'Héritiers, il tomba enfin dans une frénésie, qui le mit en peu de tems au tombeau. Ainsi, ne laissant point d'Enfans qui pûssent lui succeder, sa mort alluma une Guerre si violente, qu'elle plongea ses Etats dans un gouffre de miseres, & qu'elle ne laissa pas seulement à ses Parens le loisir de l'honorer d'une Pompe funebre. Ce ne fut que l'an 1628 que son corps fut enterré, par les soins du Fils de sa Sœur, Wolfgang-Guillaume Comte Palatin du Rhin; comme il paroit par la Médaille suivante, qui fut donnée (2) à tous ceux qui assisterent à cette Cérémonie.

(1) Hubn. staatk. tafel 186.

(2) Wassenaar Geschied. in Europa op 't jaar 1629. pag. 11. verso.

P 2 Les

1609.



Les Etats du Défunt, représentés par un Homme qui est sur le point de se noyer, mais qui est secouru par une main sortant d'une nuée. L'Inscription consiste en ces paroles de David: (1)

(1) II. Livre de Samuel, cap. XXII. v. 3.

DEUS REFUGIUM MEUM.

*DIEU EST MON REFUGE.*

Au Revers, il n'y a que la Légende suivante:

JOANNES WILHELMUS, DUX JULIÆ, CLIVIÆ, MONTIUMQUE; NATUS 1562. 29. MAJI; OBIIT 25. MARTII 1609. SEPULTUS 30. 8BRIS 1628. PRESENTE ET ORDINANTE WOLFGANGO WILHELMO COMITE PALATINO RHENI, SUO EX SORORE NEPOTE.

*JEAN-GUILLAUME, DUC DE JULIERS, DE CLEVES ET DE BERGUE, NÉ L'AN 1562 LE 29 DE MAI; MORT LE 25 DE MARS 1609; ENTERRÉ LE 30 D'OCTOBRE 1628; EN PRESENCE ET PAR ORDRE DE WOLFGANG-GUILLAUME COMTE PALATIN DU RHIN, FILS DE SA SOEUR.*

Les malheurs de ces Peuples avoient leur source dans les Droits embrouillés de ceux qui prétendoient à la Succession du Prince décedé. Sa Sœur ainée, Marie-Eleonore, née le 25 de Juin (2) l'an 1550, s'étoit mariée l'an 1572 avec Albert-Frederic, Marquis de Brandebourg & Duc de Prusse; sous cette condition expresse, que si son Frere venoit (3) à mourir sans Enfans, tous ses Etats tomberoient en partage à cette Princesse, comme à sa Sœur ainée. Quoiqu'elle fût déja morte l'année précedente, & par conséquent avant son Frere, elle avoit eu de son mariage, le 3 de Juillet l'an 1576, une Fille nommée Anne. Celle-ci avoit pris pour Epoux, l'an 1594, Jean-Sigismond Electeur de Brandebourg & Duc de Prusse; duquel, entre autres Enfans, elle avoit un Fils nommé (4) George-Guillaume. De cette maniere, cet Electeur paroissoit avoir les prétentions les plus justes à cette Succession, tant au nom de son Epouse, qu'en celui de son Fils George-Guillaume. Aussi fit-il valoir ses Droits immédiatement après la mort de l'Oncle de son Epouse, en faisant publier dans tous les Etats du défunt, des Mandemens qui ordonnoient aux Sujets de le reconnoitre pour leur Souverain. Je n'ai jamais vu aucune Médaille ni de ce Prince, ni de sa Femme. Mais j'en ai trouvé une qui concerne son Fils, dont on vient de faire mention, & laquelle j'ai cru devoir placer ici, parce qu'elle porte les Titres des Païs contestés.

(2) Hubn. staatk. tafel 166.

(3) Meter. Ned. Hist. fol. 638.

(4) Hubn. staatk. tafel 180.

Son



Son Buste armé, & orné d'une Fraise. Au Revers, l'Ecusson de ses Armes; & sur le bord des deux côtés, la Légende suivante:

GEORGIUS WILHELMUS, MARCHIO BRANDENBURGI, PRUSSIÆ, JULIÆ, CLIVIÆ, MONTIUM, POMERANIÆ, CASSUBIÆ, VANDALIÆ; IN SILESIA CROSNÆ ET CARNOVIÆ DUX; BURGGRAVIUS NORINBERGÆ; PRINCEPS RUGIÆ; COMES MARCÆ ET RAVENSBURGI; DOMINUS IN RAVESTEYN.

*GEORGE-GUILLAUME, MARQUIS DE BRANDEBOURG; DUC DE PRUSSE, DE JULIERS, DE CLEVES, DE BERGUE, DE LA POMERANIE, DE CASSUBIE, DE VANDALIE; ET DANS LA SILESIE, DE CROSSEN ET DE JAGERNDORF; VICOMTE DE NUREMBERG; PRINCE DE RUGEN; COMTE DE LA MARK ET DE RAVENSBERG; SEIGNEUR DE RAVESTEYN.*

A cette prétention de la Maison de Brandebourg s'opposoit fortement Charles d'Autriche Marquis de Burgau, qui avoit épousé, le 14 de (1) Mars 1604, Sibylle Sœur du défunt. Il ne nia pas que le Contrat de mariage, dont nous avons parlé, n'eût été fait avec Albert de Prusse; mais il soutenoit que cette Convention ne pouvoit pas être préjudiciable à son Epouse, après le décès de sa Sœur ainée. Il prétendoit que par cette mort, sa Femme étoit en droit de demander sa portion de l'héritage, en vertu de certaines Lettres patentes accordées par l'Empereur Charles-quint, l'an 1546, au Duc Guillaume Pere de son Epouse, par lesquelles il étoit déclaré formellement, que faute d'Hoirs mâles, les Etats du Duc, quoique Fiefs masculins de l'Empire, pouvoient tomber en partage à ses Filles. Il concluoit de-là, que lesdits Etats devoient être divisés par portions égales entre les trois Princesses encore vivantes, dont sa Femme étoit la plus jeune. (2) Un tiers de cette Succession fut demandé sur le même pied, par les Fils de Jean Duc de Deux-Ponts, pour leur Mere Madeleine de Cleves, troisieme Sœur du Comte Palatin décedé, qui s'étoit mariée avec leur Pere le 1. d'Octobre 1579, & qui en avoit trois Fils, Jean, Frederic, & Jean-Cazimir. Quoique cette Princesse, en contractant ce mariage, eût formellement renoncé à cette Succession en faveur (3) de sa Sœur ainée, ces Princes prétendoient pourtant que cette renonciation n'étoit relative qu'à cette Sœur ainée même, & nullement à sa Fille. Au reste, je trouve la mémoire du plus âgé de ces Princes conservée sur une Médaille, que je n'ai vue nulle-part que dans le Médailler de Monsieur Jean van Ruyl, Procureur à la Cour de Hollande.

(1) Meter. Ned. Hist. fol 637. verso.

(2) Merc. Franç. 1609. tom. I. pag 401.

(3) Meter. Ned. Hist. fol. 638.



Son Buste armé, orné d'un Collet:

JOHANNES, DEI GRATIA, COMES PALATINUS RHENI, ELECTORATUS PALATINI TUTOR ET ADMINISTRATOR, DUX BAVARIÆ ETC.

*JEAN, PAR LA GRACE DE DIEU, COMTE PALATIN DU RHIN, TUTEUR ET ADMINISTRATEUR DE L'ELECTORAT DU PALATINAT, DUC DE BAVIERE ETC.*

Frederic IV, qui avoit épousé, comme nous l'avons déja dit (1), une Fille de Guillaume I, étant venu à déceder vers la fin de Septembre de l'année suivante, donna à ce Prince, son Parent, (2) la Tutele de ses Enfans mineurs, & l'Administration de ses Etats. Et comme ce dernier étoit né le 26 de Mars (3) l'an 1584, on trouve ici, au-dessous de son épaule droite,

ÆTATIS SUÆ 26.

*A LA VINGT ET SIXIEME ANNEE DE SON AGE.*

Au Revers, ses Armes, écartelées du Palatinat & de Baviere; au prémier & au quatrieme, de sable à un Lion d'or; au second & au troisieme, des Carreaux d'argent & d'azur; & sur le tout (4), d'argent à un Lion d'Azur, pour le Duché de Deux-Ponts. L'Inscription est cette Sentence prophétique d'un Apôtre: (5)

VERBUM DOMINI MANET IN ÆTERNUM. ANNO 1610.

*LA PAROLE DU SEIGNEUR DEMEURE ETERNELLEMENT. L'AN 1610.*

(1) Voy. le Tom. I. à l'année 1593.
(2) Merc. Franç. 1610 tome II. fol. 34. verso.
(3) Meter. Ned. Hist. fol. 637. verso.
(4) Souverains du Monde tome I. pag. 312.
(5) I. Ep. de S. Pierre, chap 1. v. 25 Isaie chap. XL. v. 8.

C'étoit sur un fondement également solide, que Philippe-Louis Comte Palatin de Neubourg appuyoit son Droit à la même Succession, du chef de la Princesse Anne-Madeleine seconde Sœur du Prince défunt, qu'il avoit épousée le 27 de Septembre 1574, & (6) de laquelle ledit Philippe avoit eu, entre autres Enfans, un Fils nommé Wolfgang-Guillaume. Le 12 d'Avril il mit au jour, pour (7) prouver ses Droits prétendus, un Mémoire très étendu, dans lequel il se servoit contre la Maison de Brandebourg, à l'exemple du Marquis de Burgau & du Duc de Deux-Ponts, des mêmes Lettres patentes accordées par l'Empereur Charles. Mais pour les exclurre aussi de la Succession contestée, il soutenoit que le partage entre les Sœurs ne devoit point avoir lieu, comme ils le prétendoient; mais que son Epouse seule devoit succeder à tous les Etats de son Frere, comme étant alors la plus âgée de celles qui étoit encore vivantes. Il insistoit là-dessus d'autant plus fortement, que les plus jeunes en se mariant avoient formellement renoncé à cette Succession, en faveur de leur ainée. Il avouoit bien que par ces Lettres patentes, toutes les Sœurs étoient appellées à la Succession; mais il prétendoit qu'il ne s'agissoit point de toutes à la fois, mais de chacune en particulier, selon leur âge, & conformément à leur renonciation faite en faveur de l'ainée. C'est ce qu'il croyoit démontrer par la confirmation (8) que l'Empereur Ferdinand avoit donnée aux Lettres patentes de Charles-quint, par laquelle il étoit établi que les Etats contestés resteroient unis, sans la moindre division, & qu'ils tomberoient

(6) Meter. Ned. Hist. fol. 637. verso.
(7) Merc. Franç. 1609. tome I. pag. 389.
(8) Merc. Franç. 1609. tome I. pag. 390.

roient en partage dans leur entier à celui qui y avoit le plus de droit. Quoi qu'il en soit, non seulement il croyoit que les raisons que nous avons vues, rendoient son Droit incontestable; mais lorsqu'il fut mort (1) l'an 1614, son Fils Wolfgang-Guillaume continua à porter le Titre des Etats en question, comme il paroit par la Médaille suivante.

1609.

(1) Hubn. staatk. tafel. 140.




Son Buste armé, & orné d'un Collet:

WOLFGANGUS WILHELMUS, DEI GRATIA, COMES PALATINUS RHENI; DUX BAVARIÆ, JULIÆ, CLIVIÆ, MONTIUMQUE.

*WOLFGANG-GUILLAUME, PAR LA GRACE DE DIEU, COMTE PALATIN DU RHIN; DUC DE BAVIERE, DE JULIERS, DE CLEVES ET DE BERGUE.*

Au Revers, ses Armes, entourées du Cordon de l'Ordre de la Toison d'or; duquel le Roi d'Espagne l'honora dans la suite, après qu'il se fut déclaré Catholique-Romain pour s'assurer du secours de ce Monarque, & pour être par-là en état de tenir tête à ses Concurrens:

IN DEO MEA CONSOLATIO. 1631.

*EN DIEU EST MA CONSOLATION.* 1631.

Dès qu'il eut appris la mort de son Oncle, il partit en personne pour le Païs de Cleves, où il fit par-tout afficher des Mandemens, au nom de sa Mere, (2) par lesquels il étoit ordonné aux Sujets de la reconnoitre pour leur Souveraine. Malgré ces Edits, les Etats du Païs ne négligerent rien pour se conserver la Régence, sous la direction de la Veuve de leur Prince défunt, jusqu'à ce que les Princes concurrens se fussent accordés à l'amiable sur la Succession contestée. Ils furent encore confirmés dans cette résolution par des lettres de l'Empereur Rodolphe. Ce Prince se promettoit de grands avantages de ces differends, d'autant plus qu'il prétendoit que c'étoit à lui, en qualité de Chef de l'Empire, à en décider, & à placer dans les Païs qui en étoient le sujet un Administrateur, (3) jusqu'à ce que ce Procès fût terminé. Conformément à cette prétention, il déclara que ces Etats étoient sequestrés entre ses mains, & qu'il trouvoit bon d'en nommer Administrateur son Cousin l'Archiduc Leopold, Evêque de Strasbourg. Celui-ci s'y transporta avec toute la promtitude possible (4); & il eut d'abord le bonheur de prendre par intelligence la Ville & le Château de Juliers, où il mit, au nom de l'Empire, une bonne Garnison, (5) commandée par Jean de Rausenbourg. Cette entreprise exécutée de la part de l'Empereur fut cause qu'il y eut une Conference à Dortmont dans la Westphalie, entre Ernest-Philippe de Brandebourg, (6) qui y représentoit son Frere, & ledit Wolfgang-Guillaume. Ils y convinrent provisionellement, par la médiation du Landgrave de Hesse, de s'unir cordialement, de défendre les Païs contestés contre tous ceux qui prétendoient y avoir quelque droit, de convoquer les Etats du Païs à Dusseldorp, (7) de ne se point soumettre à la décision de l'Empereur, de prendre possession de ces Païs, & de les gouverner d'un commun accord. Cette Convention donna lieu dans la suite d'appeller ces Seigneurs ligués, les *Princes Possesseurs*, Titre qu'ils ont pris même sur des Pieces de Monnoye, qu'ils ont fait frapper.

(2) Meter. Ned. Hist. fol. 638.

(3) Neuvil. le Hist. van Holl. I. deel pag. 27.

(4) Meter. Ned Hist. fol. 640.

(5) Neuville Hist. van Holl. I. deel pag. 27.

(6) Aitzema zaaken van staat en oorl. I. deel fol. 109.

(7) Neuville Hist. van Holl. I. deel pag. 28.

1609.






Les Armes des Païs dont ils s'étoient mis en possession:

MONETA NOva ARGENtea POSSidentium PRINCIPum.

*NOUVELLE MONNOYE D'ARGENT DES PRINCES POSSESSEURS.*

Au Revers, la Sentence suivante, au milieu d'une bordure de Laurier:

JUSTITIA THRONUM FIRMAT. AnnO 1609.

*LA JUSTICE AFFERMIT LE TRONE.* 1609.

Les Etats-Généraux étant informés de cet Accord, & de la prise de possession qui en avoit été la suite, trouverent bon d'en féliciter les Princes Possesseurs, & de s'engager à empêcher leurs Troupes de faire aucune Course dans les Païs contestés. L'Archiduc Leopold, au contraire, voyant les Princes Possesseurs s'armer (1) pour se maintenir dans cette possession, défendit aux Allemands de les servir, sous peine d'être mis au Ban de l'Empire, & aux Etrangers sous peine de mort. Comme ces Princes ne laissoient pas de continuer à s'emparer de toutes les Places, & à exiger par-tout le serment de fidelité, cette conduite imprévue fit beaucoup de peine à la Maison de Saxe, qui faisoit extrêmement valoir dans ce même tems ses Droits sur les Duchés de Juliers & de Bergue. Jean-Frederic I, Duc de Saxe, en épousant Sibylle Fille ainée de Jean Duc de Juliers & de Bergue, avoit stipulé par le Contrat de mariage, qu'en cas que Guillaume Frere unique de cette Princesse vint à déceder sans Enfans, ses Etats seroient censés dévolus à elle ou à sa posterité. En vertu de cette Convention, & en consideration des services rendus par la Maison de Saxe à celle d'Autriche, (2) les Empereurs Frederic III, & Maximilien I, avoient déja donné provisionellement aux Freres Albert & Ernest, Ducs de Saxe, l'Investiture de ces Païs, comme Fiefs masculins. Mais Jean Duc de Cleves, qui s'étoit marié avec la Cadette d'Isabelle, n'avoit pas été détourné par-là, après que Guillaume fut décedé sans laisser d'Enfans, (3) de se mettre en possession de ces Païs. Il s'y étoit constamment maintenu, quelques remontrances qui lui eussent été faites par la Maison de Saxe, & quoique l'Investiture dont nous avons parlé eût été ensuite confirmée par l'Empereur. Ledit Jean de Cleves étant venu à mourir aussi sans Enfans, la Maison de Saxe ne manqua pas de faire revivre ses anciens Droits, & de soutenir qu'il étoit juste de lui ceder, dans ces circonstances, les Païs de Juliers & de Bergue, que la Maison de Cleves leur avoit retenus pendant si longtems & avec tant d'injustice. C'est aussi en vertu de ce Droit, que Chrétien II, Electeur de Saxe, descendu du susdit Albert, & Jean-Cazimir de Saxe-Cobourg, descendu d'Ernest, portent les Titres de ces Païs sur les Pieces suivantes.

(1) Meter. Ned. Hist. fol. 640.

(2) Merc. Franç. tome I. pag. 400.

(3) Imhof. Not. S.R.I. Proc. fol. 187.

I. Le



I. Le Buste armé de Chrétien, Electeur de Saxe; avec ces Titres Allemands:

VON GOTTES GNADE, CHRISTIAN DER ANDER, HERTZOG ZU SACHSEN, GULICH, CLEVE, UND BERG; CHURFURST.

*CHRETIEN II, PAR LA GRACE DE DIEU, DUC DE SAXE, JULIERS, CLEVES, ET BERGUE; ELECTEUR.*

II. Le Buste armé de Jean-Cazimir; & au Revers, les Armes de sa Maison, entourées de celles des Païs dont il s'arrogeoit les Titres. La Légende, qui se lit tant sur la Tête que sur le Revers, est celle-ci:

DEI GRATIA, JOHANNES CASIMIRUS, DUX SAXONIÆ, JULIACI, CLIVIÆ, ET MONTIUM; LANDGRAVIUS THURINGIÆ; MARCHIO MISNIÆ; COMES MARCÆ ET RAVENSBURGI; DOMINUS IN RAVESTEYN.

*JEAN-CAZIMIR, PAR LA GRACE DE DIEU, DUC DE SAXE, DE JULIERS, DE CLEVES ET DE BERGUE; LANDGRAVE DE THURINGE; MARQUIS DE MISNIE; COMTE DE LA MARCK ET DE RAVENSBERG; SEIGNEUR DE RAVESTEYN.*

La grande distance entre la Saxe & le Païs de Juliers, avoit été autrefois cause que le Duc Jean de Cleves avoit pu s'en mettre promtement en possession, & s'y maintenir facilement contre les efforts de la Maison de Saxe. Le même éloignement fournit dans les circonstances présentes une occasion semblable aux Princes Possesseurs, de s'emparer avec promtitude d'un Païs qui étoit sur leurs frontieres, & leur donna le loisir nécessaire pour solliciter le secours des Provinces-Unies & de Henri IV Roi de France. Les grands préparatifs de Guerre que ce Prince faisoit depuis quelque tems, étonnoient (1) toute l'Europe, & allarmoient sur-tout la Maison d'Autriche. Il saisit cette occasion de mieux couvrir ses grands desseins, promit l'assistance qu'on lui demandoit, & donna à ses Troupes, qui se trouvoient encore dans les Provinces-Unies, un ordre formel de se tenir prêtes pour la marche, (2) & de se joindre, au prémier avertissement, aux Troupes auxiliaires qui avoient été promises bien du tems auparavant aux Princes Possesseurs par les Etats-Généraux. Il y avoit déja quatre ans que le Comte Palatin du Rhin & le Marquis de Brandebourg (3) avoient assisté les Provinces-Unies d'un subside de six-cens-mille francs, payables dans trois ans, à condition qu'ils pourroient s'assurer à leur tour d'en être soutenus, en cas que Jean-Guillaume vînt à mourir sans Hoir, ce qui naturellement devoit arriver bientôt. Les Archiducs, à qui le voisinage de ces Princes Protestans ne plaisoit gueres, ne furent pas plutôt informés de leur prise de pos-

(1) Neuville Hist. van Holl. I Deel pag. 18.

(2) Meter. Ned. Hist. fol. 639.

(3) Resol. der Gecomm. Raad. van Holl. 19 April 1605. fol. 96.

1609. possession, qu'ils leur députerent le Baron de Merode, (1) pour les disposer à ne point pousser ce dessein, & à se soumettre aux ordres de l'Empereur. Non seulement cette espece de Conseil fut rejetté avec indignation; mais les Princes firent encore occuper tous les passages, pour empêcher l'Archiduc Leopold de tirer du secours du Brabant, & de s'affermir par-là dans la possession de Juliers. Malgré cette précaution, Albert & Isabelle se servirent du prétexte de casser leurs Troupes, pour lui envoyer sous la conduite (2) du Comte de Buquoy, & d'autres Chefs, une partie de leurs meilleurs soldats, une bonne quantité de munitions, & plusieurs Ingénieurs. Ces Troupes ne marchoient pas en Corps; mais on les faisoit défiler vers le Païs menacé, de tems en tems, & par petites bandes. Leurs Altesses étoient portées à prendre ces mesures, non seulement par l'interêt général de la Maison d'Autriche, mais encore par leur zèle pour la Religion, qu'elles croyoient en danger dans les Etats du Prince défunt, & qu'elles avoient à cœur sur toutes choses. Ce zèle éclatoit dans toute leur conduite. A peine la Trève fut-elle conclue, qu'ils mirent tous leurs soins à rétablir dans toute l'étendue du Païs-Bas l'exercice de la Religion, qui avoit été souvent sujet à être troublé pendant la Guerre. En peu de tems on compta près de trois-cens Eglises, (3) qui avoient beaucoup souffert des desordres des Guerres civiles, en partie rebâties entierement, & en partie considerablement reparées par la pieuse générosité de ces augustes Epoux. Comme le maintien de la Justice n'est pas le moins important attribut de la Pieté, Albert se servit des lumieres & des secours des plus habiles Jurisconsultes, pour reformer le Barreau. (4) On dressa pour cet effet un nouveau Plan, qui tendoit à tarir la source d'une infinité de Procès, & à introduire parmi les Sujets une nouvelle forme de Procedure. Pour le faire mieux réussir, on ordonna que toutes les Prérogatives & Coutumes particulieres, qui dans les Païs-Bas sont aussi nombreuses & aussi differentes qu'il y a de differentes Villes, & même de differens Villages, fussent portées devant le Grand-Conseil, pour y être examinées. On avoit pour but de distinguer par cette recherche, ce qu'il y avoit d'authentique parmi ces Privileges, de ce qui ne l'étoit pas; l'utile, d'avec l'inutile; & de mettre par-là le comble à la prosperité & à la tranquillité des Habitans. En reconnoissance de cette Pieté & de cette Justice des Souverains, on fit frapper cette année, dans les Païs-Bas Catholiques, le Jetton suivant.

(1) Meter. Ned. Hist. fol. 641.

(2) Neuvil-le Hist. van Holl. I. deel pag. 18.

(3) Hist. de l'Archid. Albert. Pag. 357.

(4) Ibid. Pag. 353.






Un Autel, sur lequel le feu est allumé, & au frontispice duquel se trouve ce mot: PIETAS, PIETE. Au pied de l'Autel, un Gouvernail, un Caducée, & un Globe, qui sont ensemble l'Emblème d'un Gouvernement heureux & paisible. Au-dessus de l'Autel, les Balances de la Justice, Emblème de la nouvelle forme de Procedure que ce Couple pieux avoit introduite pour achever le bonheur de leurs Sujets:

FELICITAS SECULI. 1610.

*LA FELICITE' DU SIECLE. 1610.*

Au Revers, les Armes de ces Souverains vertueux, avec cette Légende:

ALBERTUS ET ISABELLA, DEI GRATIA.

*ALBERT ET ISABELLE, PAR LA GRACE DE DIEU.*

La nouvelle que l'Allemagne & les Païs-Bas Catholiques reçurent de Cleves, touchant les grands préparatifs de Guerre que faisoient les Princes Possesseurs, y causa les plus terribles mouvemens. Pour déliberer sur les mesures qu'il y avoit à prendre dans ces conjonctures, les Princes Protestans de l'Empire (5) s'assemblerent

(5) Neuvil-le Hist. van Holl. I. deel pag. 18.

blerent à Halle ; & les Catholiques, que le Pape & le Roi d'Espagne (1) avoient engagés dans une Ligue offensive, tinrent Conseil à Wurtzbourg. Mais ce qui déconcerta fort les projets des uns & des autres, fut l'horrible parricide, par lequel Henri IV Roi de France (2) fut arraché à ses nouveaux Alliés, le 14 Mai de la même année. L'après-diner, ce Monarque étoit sorti en carosse, pour aller visiter son Arsenal ; & tandis que le peu de largeur d'une rue obligeoit sa Suite de faire un détour pour le rejoindre, sa voiture fut arrêtée par deux chariots chargés. Ce malheureux moment fut saisi par un certain François Ravaillac. (3) Il fend la foule, monte sur une des roues du carosse, & d'un couteau trenchant des deux côtés, & d'un pied de longueur, il porte dans un instant deux coups dans la poitrine du Roi. Ce Prince s'écria d'abord: *Je suis blessé*; & un moment après: *Ce n'est rien*. . . . . Mais le sang sortant à grands flots de sa bouche avec ces paroles, en étouffe le reste, & Henri expire. Le meurtrier ayant d'abord été saisi & interrogé, confessa sans hésiter, qu'il avoit lu un Livre du Jésuite Mariana (4), dont la Doctrine autorisant le meurtre des Princes, l'avoit excité à cette action hardie. (5) Par Sentence du Parlement ce Livre fut brulé par les mains du Bourreau le 8 de Juin, après que la fameuse Assemblée des Théologiens de Sorbonne (6) eut condamné comme abominable la Thése suivante: *Il est permis, & même utile à un Sujet, de tuer un Roi qui est un Tyran, quand même ce Sujet n'y seroit pas autorisé par la Sentence d'un Juge.* Ce Dogme infame, qui n'étoit pas nouveau parmi les Jésuites, avoit déja porté le Conseil du Roi en 1598, à défendre à toute la Jeunesse du Royaume de fréquenter leurs Ecoles. Le bruit de la mort de ce Monarque (7) jetta Paris dans la derniere consternation. On ferma les maisons & les boutiques, comme si la Ville eût été prise d'assaut. Tout retentissoit de plaintes & de sanglots, que le malheur arrivé si inopinément à ce grand Roi arrachoit à ses fideles Sujets. La douleur ne fut pas moindre dans les Provinces-Unies, dès qu'un Courier y eut apporté la nouvelle certaine d'un si affreux parricide. Depuis peu elles l'avoient encore honoré, par la bouche de leur Ambassadeur, du titre de leur Pere (8). C'étoit par sa Médiation, qu'elles avoient obtenu une Trève aussi honorable qu'avantageuse; & dans ces conjonctures, où le feu d'une nouvelle Guerre commençoit à s'allumer sur les frontieres du Païs de Cleves, elles ne pouvoient que sentir vivement le besoin qu'elles avoient des conseils & de l'assistance d'un si bon Allié. Ce grand Roi étoit mort, & le mal paroissoit irréparable. Pour marquer jusques à quel point on l'avoit estimé, on envoya en poste à la Cour de France le Seigneur van der Myle (9), pour faire un compliment de condoléance sur le triste meurtre du Grand Henri. On ne s'en tint pas là: pour immortaliser la mémoire d'un si fidele Confédéré, on frappa par ordre exprès des Etats-Généraux le Jetton que voici.

(1) Meter. Ned. Hist. fol 643. verso.

(2) Resol. der Staat. van Holl. 28 Mey 1610. fol. 11. Aanhangsel.

(3) Merc. Franç. 1610. tome I. pag. 423. versa.

(4) De Regis Institutione. Meter. Ned. Hist. fol. 654.

(5) Merc. Franç. 1610. tome I. fol. 460. versa.

(6) Merc. Franç. 1610. tome I. pag. 459.

(7) Merc. Franç. 1610. tome I. pag. 424.

(8) Neuville Hist. van Holl. I. deel pag. 29.

(9) Resol. der Staat. van Holl. 28 Mey 1610. fol. 25.





Deux Pigeons, Emblème d'une tendresse pure (10), posés sur une Bible ouverte:

SENATUS CONSULTO.

*PAR DECRET DU SENAT.*

Au Revers, un Agneau, qui représente le Roi assassiné, est égorgé par un Loup coiffé d'un bonnet de Jésuite. Sur l'un & l'autre côté on lit la Sentence suivante:

RELIGIO AMOREM, NON CÆDES FOVET.
CIϽ IϽ CX.

*LA RELIGION INSPIRE LA CHARITE', ET NON PAS LE MEURTRE.* 1610.

(10) Joh. Pier. Valeriani Hierogl. libr. XXII. cap. 4.

1610. Après la mort de Henri le Grand, son Fils fut proclamé Roi de France sous le nom de Louis XIII. Ce jeune Prince, qui n'étoit que dans sa (1) neuvieme année, & dans lequel on découvroit déja les principes de sa grandeur future, fit d'abord donner par ses Ambassadeurs les assurances les plus fortes aux Princes Possesseurs, qu'il suivroit l'intention de son Pere, & qu'il maintiendroit leurs Droits (2) avec les mêmes secours qui leur avoient été destinés par ce grand Monarque. Les Etats-Généraux, tranquillisés de la même maniere par l'Ambassadeur du jeune Roi, donnerent ordre de hâter les préparatifs de Guerre, & d'assembler au-plutôt les Troupes qu'ils avoient intention d'envoyer aux Princes Possesseurs, sous la conduite éprouvée de Maurice. Se souvenant avec reconnoissance du secours que ces Princes leur avoient donné dans (3) leurs plus pressans besoins, ils avoient résolu de leur prêter les Troupes auxiliaires de la Grande-Bretagne, au nombre de quatre-mille hommes, outre deux Régimens d'Infanterie Françoise & deux Compagnies de Cavalerie de la même Nation. Ils y ajouterent six Pieces de batterie, & trois de campagne, avec les affuts & les munitions nécessaires. Non contens de servir ces Princes de leur crédit, en répondant pour le louage de trois-cens Chariots & (4) d'autant de Chevaux, pour l'espace de deux mois, ce qui devoit monter à la somme de quatre-vingt-dix-mille francs; ils permirent encore au Comte Palatin de Neubourg de lever dans leur Païs, sous leur garantie, cent-mille livres. Ils promirent même au Receveur Réaal de payer cette somme eux-mêmes, si dans quatre mois cette dette n'étoit pas acquittée par l'Electeur. Ils résolurent encore de rendre leur Cavalerie complette, & de tirer de leurs Villes cent vingt & quatre Compagnies d'Infanterie, (5) pour en former un Corps d'Armée. On songea aussi à la subsistance de ces Troupes, & après plusieurs déliberations sur ce sujet, (6) on consentit à la levée de six-cens-mille livres, (7) pour fournir aux charges extraordinaires de la Guerre pour l'année courante. Au commencement de Juillet, les Soldats destinés à cette Expédition s'assemblerent auprès du Fort de Schenk, où l'on envoya trente grosses pieces d'Artillerie sous la conduite du Colonel van Kessel, Gouverneur de Gertruidenberg. Maurice lui-même partit de La Haye le 11. de ce mois, (8) pour faire la revue de l'Armée des Etats, qui avec les François commandés par Châtillon & Bethune, & avec les Anglois conduits par Cecil, consistoit en cent trente-six Compagnies de Fantassins, & en trente-huit Cornettes de Cavalerie. Pour ne pas laisser cependant les frontieres entierement dégarnies, on leva six à sept-mille (9) Soldats, qui ne devoient servir qu'à garder les Villes. Le 16, Maurice (10) partit du Fort de Schenk avec cette Armée, toute composée de Troupes lestes & bien disciplinées. Ayant pris sa route par Bedber, Marienboom, Zanten, Kempen, & Wylig, il s'arrêta à Nuys, où les Princes de Brandebourg & de Neubourg vinrent voir son Armée, & le saluer. Pendant les deux jours qu'il fit reposer là ses Soldats, il partit pour Dusseldorp, où l'on étoit occupé à décharger l'Artillerie & les munitions destinées pour la Campagne; & il y délibera avec les Princes Possesseurs, & avec les Ambassadeurs de France, d'Angleterre, & des Provinces-Unies, sur les entreprises qu'il seroit bon de former avec de si belles Troupes. Les Habitans des Païs-Bas Espagnols, voyant une si formidable Armée passer sur leurs frontieres, & ne sachant pas de quel côté le feu menaçant de cette nouvelle Guerre devoit éclater, furent saisis d'une frayeur qui ne paroissoit pas mal fondée. Ils craignoient que Maurice, qu'on avoit comme forcé à consentir à la Trève, ne fit tous ses efforts pour la rompre, & que sous prétexte de seconder les Princes Possesseurs, il ne rallumât la même Guerre, sous un autre nom. Quoique les Etats-Généraux n'eussent donné ce secours aux Princes Possesseurs, que dans la confiance (11) qu'on ne s'en serviroit ni contre les Archiducs, ni contre le Roi d'Espagne; je m'imagine néanmoins que le Jetton suivant fait allusion au manque de sincerité qu'on craignoit de leur part.

(1) Le Vassor, Hist. de Louis XIII. tome I pag. 39.

(2) Neuville Hist. van Holl. I. Deel pag. 30.

(3) Resol. der Staat van Holl. 8 Febr. 1610. fol. 2.

(4) Resol. der Staat. van Holl. 28 Mey 1610. fol. 31.

(5) Ibid. 28 Mey 1610. fol. 32.

(6) Ibid. 8 Febr. 1610. fol. 2.

(7) Ibid. 28 Mey 1610. fol. 31.

(8) Meter. Ned. Hist. fol. 655.

(9) Resol. der Staat. van Holl. 18 Mey 1610. fol. 32.

(10) Neuville Hist. van Holl. I. deel pag. 31.

(11) Resol. der Staat. van Holl. 8 Febr. 1610 fol. 2.





Un Habitant des Païs-Bas, ayant un Cœur dans chaque main. L'Inscription consiste dans cette

cette Sentence de Jésus Fils de Sirach: 1610.

VÆ DUPLICI CORDE!

ECCLESIAITICI 2. (1) 1610. (1) v. 14.

*MALHEUR A CELUI QUI A LE COEUR DOUBLE!*

*ECCLESIASTIQUE, CHAP 2. 1610.*

Au Revers, la Justice, ayant un bandeau sur les yeux, & tenant d'une main une Epée nue, & de l'autre des Balances en équilibre:

JUSTITIA SIT CAECA.

CALCULI BRUXELLENSES.

*QUE LA JUSTICE SOIT AVEUGLE.*

*JETTONS DE BRUXELLES.*

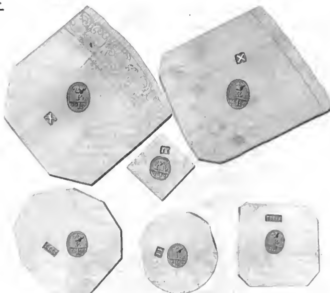
En vertu de la résolution prise par le Conseil de guerre, dont nous avons parlé, l'Armée décampa le 27, & prenant sa route par Geestdorp & par Mersche, où elle fut jointe par trois Compagnies de Cavalerie sous le Prince d'Anhalt, elle mit le Siege devant Juliers, où elle étoit arrivée en deux jours de marche. Maurice ayant distribué ses Troupes autour de la Place, & réglé les Quartiers, (2) fit encore, avec sa diligence ordinaire, ouvrir les Tranchées le même soir. La Garnison consistoit à peu près en deux-mille cinq-cens hommes, qui firent tous parfaitement bien leur devoir, & qui se défendirent avec toute l'intrépidité possible. Le Château de la Ville, formant un quarré, étoit défendu par quatre Bastions, dont quelques-uns étoient sur un Rocher, (3) & les autres au bord d'un Marais, ce qui faisoit regarder cette Citadelle comme imprenable. Le Colonel Jean de Rauschenberg, qui commandoit dans la Ville assiegée comme Gouverneur, avoit résolu de s'acquérir, par une vigoureuse défense, un nom immortel, même parmi ses Ennemis. Pour cet effet, il fit tout ce qui étoit humainement possible, pour animer le courage (4) de ses Soldats, & pour leur inspirer une forte résolution de s'acquitter de leur devoir en gens d'honneur. Mais comme les plus pressantes exhortations sont peu efficaces quand la valeur ne se propose aucun prix, & qu'elle n'est point excitée par l'espoir de voir les travaux & les dangers couronnés par des récompenses proportionnées, il fit fondre sa Vaisselle d'argent pour en faire frapper differentes Pieces, qui devoient suppléer au défaut de la Monnoye ordinaire. Il ne les destinoit pas seulement à servir à sa Garnison de paye ordinaire, pendant tout le tems du Siege; mais sur-tout à recompenser généreusement, & selon leur mérite, ceux qui se distingueroient dans la défense de la Place.

(2) Meter. Ned. Hist. fol. 655. verso.

(3) Neuville Hist. van Holl. I deel pag. 33.

(4) Merc. Franç. tome I. fol. 524.

1610.



La prémiere & la seconde eurent cours pendant le Siege pour dix livres, la troisieme pour deux, la quatrieme pour quatre, la cinquieme pour deux, & la derniere pour cinq. Au milieu des deux prémieres & des trois dernieres, on voit un R couronné, qui est la lettre initiale du nom du Gouverneur. Sous cette lettre se trouve l'an 1610. avec la lettre L, qui désigne apparemment l'Archiduc Leopold, que l'Empereur avoit nommé Administrateur des Etats du feu Duc de Cleves, & au nom duquel Rauschenberg défendoit la Place. La plus petite piece n'a point de L auprès de la date, mais on y voit les lettres suivantes:

JOHAN VAN RAUSCHENBERG.

*JEAN DE RAUSCHENBERG.*

La brave résistance du Gouverneur n'empêcha pas Maurice de pousser ses Attaques avec beaucoup de succès. Le 9 d'Août il avoit déja pris une Demi-lune, & quatre jours après il s'étoit rendu maitre d'une autre, qui étoit auprès de la Porte & du Pont de la Citadelle (1). On donna encore assaut à deux autres Ouvrages, dont on s'empara après un très rude combat. Cette Ville si forte étant ainsi destituée de tous ses Ouvrages extérieurs, fut attaquée sans interruption avec un feu horrible que Maurice y faisoit faire de plusieurs Batteries, dans l'esperance d'emporter la Place avant l'arrivée de l'Armée Françoise commandée par le Maréchal de la Châtre. Il desiroit surtout de la prévenir, de peur que cette Nation, comme le bruit en couroit, ne se mit en possession de cette Forteresse, aux dépens des Princes Possesseurs. Ce dessein de Maurice ne réussit pas. Avant la reddition de la Place (2) il fut joint le 19 d'Août par les Troupes Françoises, qui lui défererent néanmoins le Commandement-général du Siege. Ce secours fit redoubler la vigueur des Attaques, & l'on s'occupa sans relâche à pousser des Sappes, & à conduire dans le fossé des Galleries à l'épreuve du mousquet. Lorsque la Ville fut ainsi réduite aux dernieres extrémités, Mauriee la fit sommer le 27 (3): mais n'ayant point reçu de réponse satisfaisante, il donna ordre de continuer les Attaques; & le dernier du mois il fit sauter une Mine, qui non seulement eut tout le suc-

(1) Meter. Ned. Hist. fol. 655. verso.

(2) Neuville Hist. van Holl. I. deel pag. 33.

(1) Meter. Ned. Hist. fol. 656.

1610.

succès qu'on en attendoit, mais qui mit encore le feu à la contremine des assiegés; ce qui couta la vie à une bonne partie de la Garnison, & fit en même tems une large breche dans le rempart. Le Gouverneur, consterné par ce desastre imprévu, envoya encore le même soir à Maurice quelques Officiers, avec le plan d'une Capitulation, selon lequel il offroit de rendre la Place qu'on lui avoit confiée. Après qu'on eut examiné & redressé les Articles, elle fut signée le 1. de Septembre, par les Princes Possesseurs, par celui d'Anhalt, (1) par le Maréchal de la Châtre, & par Maurice. Le jour suivant, la Garnison sortit de la Ville & du Château, étant encore forte d'environ quinzecens hommes. Ce fut-là la prémiere Expédition de ce grand Capitaine, pendant la Guerre de Juliers. Un succès si considerable fut honoré par les Médailles suivantes.

(1) Le Vassor, Hist. de Louis XIII. tome 3. pag. 81.




I. Une partie de la Ville & du Château de Juliers, battue de toutes parts à coups de canon & de mousquets:

NIHIL INEXPUGNABILE.

*RIEN D'IMPRENABLE.*

Cette Place avoit passé effectivement pour imprenable, à cause de la bonté & de la régularité de ses fortifications; & cependant, elle n'avoit couté qu'un Siege de cinq semaines. (2)

(2) Neuville Hist. van Holl. I. deel pag. 33.

Au Revers, on ne voit que la Légende que voici:

IPSIS CALENDis SEPTEMBris CIƆ IƆ CX, SUIS ET SUBSIDIARIIS ARMIS JULIACUM, EJUSQUE PROPUGNACULUM MUNITISSIMUM PRINCIPIBUS ADSERITUR POSSIDENTIBUS.

1610. *LE PREMIER DE SEPTEMBRE 1610, LA VILLE DE JULIERS ET SA FORTE CITADELLE SONT ASSUREZ AUX PRINCES POSSESSEURS, PAR LEURS PROPRES ARMES ET PAR CELLES DE LEURS ALLIEZ.*

II. La seconde, qui est de la même grandeur que la prémiere, a la même Tête. Au Revers, un Faisceau de Fleches, entouré des Armes de six d'entre les Provinces-Unies:

NEXOS FAVORE NUMINIS QUIS DISSOLVET?

*QUI SEPARERA CEUX QUI SONT UNIS PAR LA FAVEUR DE DIEU?*

III. La Ville & le Château de Juliers:

JULIACUM CAPTUM.

*JULIERS PRIS.*

Au Revers, le Caducée de Mercure, entre un Palmier & un Olivier; & au-dessus, les Armes du Prince de Brandebourg, & de celui de Neubourg. Le sens de cet Emblème est, que la Victoire remportée par les Princes Possesseurs leur assuroit la paisible possession de la forte Ville de Juliers. Au bas on trouve un Faisceau de Fleches, entre les lettres C & M, qui peuvent être les lettres initiales de C. Maller, célebre Ouvrier en Médailles qui florissoit dans ce tems-là en Allemagne; ou bien elles peuvent signifier:

CONCORDIA MILITANTIUM.

*PAR LA CONCORDE DES GUERRIERS.*

C'est à dire des Confédérés. Autour du Revers on lit cette Inscription Allemande:

DIE VESTUNG GULCH WARD DEN 2 SEPTEMBRIS ANNO 1610. DEN BEDEN FURSTEN-HEUSERN BRANDEBURG UND NEUBURG, BEI WELCHEN BRINC MAURITIUS VON NASSAU HIELTE, UBERGEWEN.

*LA FORTERESSE DE JULIERS EST LIVRE'E LE SECOND DE SEPTEMBRE DE L'AN SEIZE-CENS-DIX, AUX MAISONS SOUVERAINES DE BRANDEBOURG ET DE NEUBOURG, DONT LES INTERETS ETOIENT SOUTENUS PAR LE PRINCE MAURICE DE NASSAU.*

Pendant ce Siege, le Colonel Meynard de Schonbourg avoit commandé l'Artillerie en Chef. Il étoit Gouverneur de Dusseldorp, & il avoit un Régiment au service des Etats-Généraux. Au commencement de cette année, il leur avoit été député avec les Lettres de créance nécessaires par l'Electeur de Brandebourg, pour leur demander trois grosses Pieces de batterie, & douze moindres, (1) outre trois Pieces de campagne de douze livres de balle, & trois de six livres, avec les munitions nécessaires pour cinq-cens coups, à chaque piece. Non seulement on y consentit de bonne grace, mais on lui accorda encore d'entrer pour quelques mois avec son Régiment d'Infanterie au service de l'Electeur, & de prendre pour son Lieutenant-Colonel le Sergeant-Major Pithaen. On permit aussi au Capitaine Elderen, de servir pendant quelque tems hors du Païs avec quarante Chevaux-legers, & avec quelques autres Officiers qui étoient à la solde des Etats; à condition pourtant, que dans l'instant même, la paye qu'ils tiroient de la République fût suspendue, & qu'ils fussent tenus de rentrer au prémier ordre au service de la Pa-

(1) Resol. der Staat. van Holl. 8 Febr. 1610. fol 5.

Patrie. De plus, les Députés de Hollande dans les Assemblées des Etats-Généraux consentirent qu'on tirât des Magasins deux-cens cinquante mousquets avec tout leur attirail, pour armer le Régiment du Colonel Schonbourg, pourvu qu'il s'engageât à les payer argent comptant dans l'espace de six semaines, sans chercher aucun délai, ni aucun subterfuge. Si dans le cas que nous venons de rapporter il avoit réussi à s'acquitter de sa commission à la satisfaction de son Maitre, il ne lui rendit pas des services moins importans 1610.
dans l'Emploi dont il étoit honoré pendant le Siege de Juliers. Il s'y distingua de telle maniere, qu'après la prise de la Place, les Princes Possesseurs trouverent bon de lui marquer leur gratitude en lui donnant pour récompense une somme considerable d'argent. Il employa ce présent à faire frapper des Médailles du même métal, qu'il fit distribuer aux Capitaines qui avoient servi sous lui, & qu'il vouloit récompenser à son tour de leur bonne conduite.





La Ville assiegée, avec les Approches; & au Revers, cette Légende en Allemand:

ANNO 1610 DEN 30 JULY, IST DIE VESTUNG
GULICH BELAGERT,
UND DEN 2 SEPTEMBRIS EROBERT WORDEN.
ZUR GEDACHTNUS
HAB ICH MEYNARD VON SCHONBURG,
OBRISTER UBER DIE ARTELLERIE, FORTIFICATION,
UND EIN REGIMENT FUSVOLCK,
AUS EINER VEREHRUNG, SO DIE POSSIDIRENDE FURSTEN
MIR DAMALS ZUR RECOMPENS GETHAN,
DIESER PFENNINGEN ETLICHEN MACHEN LASSEN,
UND MEINNEN UNDERHABENDEN OFFICIREN
ZUR ZEUGNUS IHRES ERLICHEN VERHALTENS
AUSSGETHEILLET.

*L'AN SEIZE-CENS DIX, LE TRENTIEME DE JUILLET,*
*LE SIEGE FUT MIS DEVANT LA VILLE DE JULIERS,*
*ET ELLE FUT PRISE LE SECOND DE SEPTEMBRE;*
*EN MEMOIRE DE QUOI,*
*MOI, MEYNARD DE SCHONBOURG,*
*COMMANDANT DE L'ARTILLERIE, DIRECTEUR DES FORTIFICATIONS,*
*ET COLONEL D'UN REGIMENT D'INFANTERIE,*
*AI FAIT FAIRE,*
*D'UN PRESENT QUI M'A ETE' FAIT POUR ME RECOMPENSER,*
*PAR LES PRINCES POSSESSEURS,*
*QUELQUES-UNES DE CES MEDAILLES,*

1611.

*QUE J'AI DISTRIBUÉES*
*AUX OFFICIERS QUI ONT SERVI SOUS MOI,*
*COMME UN TEMOIGNAGE DE LEUR HONORABLE CONDUITE.*

Après la prise de Juliers, les Troupes auxiliaires de France, sous la conduite de leurs Chefs, se séparerent le 9 de Septembre (1) du reste de l'Armée des Princes Possesseurs; & pour s'en retourner chez elles, elles prirent leur route, après en avoir obtenu permission des Archiducs, par le voisinage de Luxembourg & de Maizieres. Maurice ayant reçu aussi des Etats un ordre formel de revenir, afin de dissiper par-là le soupçon qu'on avoit conçu de lui, comme s'il eût caché d'autres desseins sous le voile de la Guerre de Juliers, commença d'abord par envoyer son Artillerie & son Bagage à (2) Dusseldorp, pour les faire descendre par le Rhin. Le 18 de ce mois il marcha lui-même avec son Armée vers le Fort de Schenk, où il sépara ses Troupes, pour les mettre en Quartiers d'hyver. Pendant l'Hyver, il y eut une Assemblée des Princes Concurrens à Cologne, où l'Electeur de Mayence & le Comte de Hohensollern parurent en qualité de Plénipotentiaires de l'Empereur. Louis Landgrave de Hesse y fit, pour accommoder les differends dont il s'agissoit, plusieurs propositions, qui ne furent nullement du goût des Princes Possesseurs. L'Ambassadeur de France prit une autre route, qui à son tour déplut fort au Landgrave & aux Députés de Sa Majesté Impériale. On mit cependant au jour, au nom des differens Partis, plusieurs Ecrits qui tendoient à justifier (3) leurs prétentions; mais qui, au-lieu de faciliter un accommodement, ne firent que le rendre plus impraticable. Il s'ensuivit, que ce Congrès fut rompu, sans qu'on eût rien avancé, chacun de ceux qui l'avoient composé protestant qu'il se reconnoissoit innocent des malheurs dont cette séparation menaçoit l'Allemagne. Pendant que ces Païs étoient ainsi déchirés par la discorde, les Païs-Bas Espagnols jouissoient d'un profond repos sous le sage Gouvernement de leurs Souverains, qui jusques alors, paisibles spectateurs des hostilités mutuelles de leurs Voisins, continuoient à donner des marques de leur pieté. Ils mirent à Bruxelles la prémiere pierre à la superbe Eglise des Augustins, à (4) celles des Carmes déchaussés, des Minimes, des Annonciates, & à une autre. Ils donnerent aux Jésuites la vieille Cour de l'Empereur Charles à Malines, pour servir de demeure à leurs Novices; & aux Chanoines de la Cathédrale d'Anvers, plusieurs Terres situées environ à cinq lieues de Gand; à ceux de Sainte (5) Gudule à Bruxelles, cent Arpens de Terre dans le voisinage de Cambray; & pour plus de dix-mille francs d'ornemens à ceux de l'Eglise de S. Pierre à Louvain, à qui ils avoient refusé d'augmenter leurs revenus annuels, de peur que s'ils étoient plus considerables, ils ne tombassent en partage aux Enfans de ceux qui possedoient les prémieres Charges, au-lieu d'être possedés par les Professeurs de l'Université de cette Ville. Les Ecclésiastiques, comblés de tant de liberalités, faisoient retentir les Chaires de la pieté de leurs Souverains. Ils ne manquoient aucune occasion d'inspirer aux Sujets la plus haute estime pour de si respectables Maitres. On chantoit leur charité dans les rues, on la célebroit dans les Fêtes publiques, & l'on tâcha de l'immortaliser par le moyen du Jetton suivant.

(1) Meter. Ned. Hist. fol. 657.

(2) Neuville Hist. van Holl. 1. deel pag. 34.

(3) Le Vassor, Hist. de Louis XIII. tome I. pag. 81.

(4) Sanderi Cœnob. Discalc. Bruxell. fol. 3.

(5) Hist. de l'Archid. Albert, pag. 357.



Deux mains jointes, au-dessus d'un Autel, sur lequel le feu est allumé. Au frontispice de cet Autel on trouve ces deux Caractères Grecs XP, qui sont les deux prémieres lettres du mot CHRIST; & à droite & à gauche de l'Autel, l'an 1611:

FELICITAS ÆTERNA.

*FELICITÉ ÉTERNELLE.*

Au-

Au Revers, l'Ecusson couronné des Archiducs: 1611.

ALBERTUS ET ISABELLA, Dei Gratia.

*ALBERT ET ISABELLE, PAR LA GRACE DE DIEU.*

Le Commerce, qui devenoit plus florissant de jour en jour, auroit fait goûter un semblable bonheur aux Habitans des Provinces-Unies, si les disputes de Religion n'avoient pas troublé leur repos. Il est vrai qu'Arminius étoit (1) décedé le 19 d'Octobre de l'an 1609; mais il avoit laissé un grand nombre de Disciples & d'Adhérens. L'animosité des deux Partis éclatoit sur-tout dans les parties septentrionales de la Hollande. A Alcmaar, une Assemblée du Clergé (*) avoit osé s'opposer aux Etats de Hollande, & à leurs Résolutions; ce qui fut la cause d'un grand trouble, & de la cassation des Magistrats de cette Ville. (2) Les Ecrits polémiques, où les morts étoient attaqués aussi bien que les vivans, se multiplioient tous les jours. Un certain Uytenbogaart, entre autres, mit au jour un Livre dans lequel il soutenoit que depuis l'abolition du Papisme dans les Provinces-Unies, la suprème Autorité dans les (3) Affaires ecclésiastiques appartenoit aux Etats des Provinces particulieres, comme à des Souverains Chrétiens, pourvu qu'ils règlassent sur la Parole de Dieu l'exercice de cette Autorité. Ce Livre, loué extrèmement par les uns, fut autant blâmé par les autres, & ne fit que frayer une route à de nouvelles contestations. Pour en arrêter le cours, les Etats de Hollande ordonnerent expressément à tous les Prédicateurs, qu'ils eussent à prêcher la paix dans tous leurs Sermons, & qu'ils se gardassent bien de rendre public le moindre Ecrit touchant l'Autorité du Souverain dans les Affaires ecclésiastiques, (4) de même que touchant la Prédestination & les Dogmes qui en dépendent. Malgré cet ordre des Etats, les esprits s'aliénoient de plus en plus, & les Chaires retentissoient plus que jamais des disputes sur les Decrets de Dieu. Le Peuple se partageoit. Les uns couroient en foule pour entendre les Docteurs qui enseignoient telle ou telle doctrine. Les autres avoient les mêmes empressemens pour ceux qui soutenoient les sentimens contraires; & les plus véhémens défenseurs de ces differentes opinions étoient précisément ceux qui s'attiroient le plus (5) d'Adherens & de Sectateurs. Comme les Ministres qui soutenoient les Dogmes d'Arminius voyoient qu'ils avoient à cet égard quelque desavantage, ils crurent reparer ce malheur en présentant un Mémoire aux Etats de Hollande. Dans cet Ecrit, après avoir tâché de se justifier de tout ce qu'on mettoit à leur charge, ils exposoient leurs opinions ouvertement, avec une forte protestation néanmoins, qu'ils ne cherchoient point les disputes, mais la paix. Ceux qui mirent cette Piece entre les mains des Souverains, se désignerent eux-mêmes par le nom de (6) *Remontrans*; ce qui fut cause que ceux qui, dans ce tems-là & dans la suite, firent profession des sentimens contenus dans cette Piece, furent appellés *Remontrans*: nom qu'ils conservent encore de nos jours. Quelques efforts que fissent les Etats pour remettre le calme dans les esprits, ils n'y réussirent point. La Controverse fut agitée avec plus de chaleur que jamais, & sur-tout dans (*) l'Assemblée du Clergé du Territoire de Leyden. (7) Conrad Vorstius fut créé Professeur en Théologie dans l'Université de cette Ville, à la place du défunt Arminius. Quoique le nouveau Docteur ne s'accordât pas en tout avec son Prédécesseur sur l'article de la Prédestination, le Roi Jaques, animé par l'Archevêque de Cantorbery, (8) ne laissa pas de se déclarer avec beaucoup de chaleur, tant par ses Ecrits que par les discours de son Ambassadeur Rodolphe (9) Winwood, contre ce Professeur, & contre tout le Corps des Remontrans. Il poussa son zèle jusques à faire accuser Vorstius auprès des Etats de Hollande, & à faire bruler un Ouvrage que celui-ci avoit composé sur les matieres contestées. La division causée par les disputes sur ces Dogmes impénétrables se trouva montée au plus haut point au commencement de l'année 1612, qui étoit la quatrieme après la prémiere Suspension d'armes dont on étoit convenu pour négocier la Paix, qui avoit été d'abord le seul but des Conferences. Cette Epoque est clairement marquée sur le Jetton suivant.

(1) Brandt, Hist. der Reform. II. deel pag. 106.

(*) *Classe.*

(2) Ibid. pag. 111.

(3) Ibid. pag. 118.

(4) Ibid. pag. 119.

(5) Ibid. pag. 116.

(6) Neuville Hist. van Holl. I. deel pag. 51.

(*) *Classe.*

(7) Resol. der Staat van Holl. 13 Apr. 1611. fol. 75.

(8) Brandt Hist. der Reform. II. deel pag. 165.

(9) Resol. der Gecomm. Raad. van Holl. 24 Dec. 1611. fol. 279.

1612.




Un Faisceau de fleches:

FORTITUDO BELGICA.

*LA VALEUR BELGIQUE.*

Au Revers, la Légende que voici:

CIↃ IↃ CXII, INDUCIARum IIII.

Senatus Consulto.

*L'AN 1612. LE QUATRIEME DEPUIS LA SUSPENSION D'ARMES.*

*PAR DECRET DU SENAT.*

Pour ne pas mécontenter le Roi Jaques, les Etats de Hollande ordonnerent (1) à Vorstius de produire sans délai, en Latin & en Hollandois, l'Apologie qu'il avoit faite de ses opinions & de sa conduite; & de faire une réponse simple, nette, (2) & sincere, aux Ouvrages qu'on avoit faits contre lui dans la Patrie & dans les Païs étrangers, & qu'on pourroit mettre encore au jour pour le combattre dans l'espace de trois mois. En même tems on le suspendit de sa Charge, par provision, en lui laissant pourtant ses gages, & en lui donnant pleine liberté de séjourner dans toute la Province, excepté à Leyden & à La Haye. D'un autre côté, les fortes instances d'Oldenbarneveld porterent les Etats de Hollande à introduire pendant cette même année des Règlemens ecclésiastiques, dont on avoit dressé, comme nous avons vu, le projet l'an 1591; mais qu'on n'avoit établis alors que provisionellement, & jusqu'à nouvel (3) ordre. Cette nouveauté irrita terriblement un grand nombre de Sujets, qui débitoient qu'elle n'avoit pour but que de changer & (4) d'alterer la Religion dominante. Pour détruire de si indignes soupçons, les Etats, ou du moins la plus considerable partie de leurs Membres, déclarerent que dès le commencement de la Reformation, il y avoit eu parmi les Théologiens & les Docteurs Protestans de ces Païs une grande difference d'opinions touchant les Decrets de Dieu; & que dès les prémieres années de la Guerre avec l'Espagne, le pouvoir de faire des Loix ecclésiastiques avoit été consideré comme un appanage de la Souveraineté. Pour renverser encore plus efficacement une si odieuse accusation, les Etats-Généraux firent publier le 27 de Mars un Edit très (5) sévere contre les Catholiques-Romains. Ils y donnoient des ordres extrèmement rigoureux, concernant les Jésuites, (6) les Prêtres, & les Moines, qui voudroient entrer dans le Païs; & ils y défendoient à tous leurs Sujets de se lier par serment, ou d'aucune autre maniere, en faveur du Pape; de tenir des Conventicules, & de faire des Collectes. Cette sévérité avoit sa source dans le bruit qui couroit à La Haye, qu'on avoit trouvé chez les Catholiques de Harlem une grande quantité d'armes, dont ils avoient résolu de se servir pour se rendre maitres du Païs. Cette chimere, qui avoit saisi l'imagination du Peuple, produisit un étrange effet, par l'imprudence d'un Ministre, qui prêchant dans la grande Eglise, s'étoit échapé à dire, *qu'il etoit fort à craindre qu'un jour les Papistes ne s'emparassent du Gouvernement.* Par ce discours, accompagné du bruit que fit la chute d'un jeune-homme endormi, toute l'Assemblée fut tout d'un coup saisie d'une terreur panique. Tout le monde se leve subitement; on renverse les bancs & les chaises; on jette par terre manteaux, livres, tout ce qui pouvoit embarasser; on ne songe qu'à sauver sa vie par une promte fuite. On entend un murmure confus, qu'à l'autre bout de l'Eglise le meurtre étoit déja commencé. Dans ce tumulte, la porte de l'Eglise se ferme, ce qui redouble la consternation &

(1) Brandt Hist. der Reform. II. deel pag. 168.

(2) Resol. der Staat. van Holl. van 21 Feb. tot 24 Maart 1612. fol. 8.

(3) Ibid. van 12 July tot 10 Aug. 1612. fol. 22. aanhangsel.

(4) Brandt Hist. der Reform. II. deel pag. 171.

(5) Baudartius Memor. IV. Boek fol. 207.

(6) Resol. der Gecomm. Raad. van Holl. 5 Apr. 1612. fol. 103. 104. & 105.

1612.

& la frayeur. Ceux qui sont encore dans (1) le Temple, s'imaginent que les passages en sont occupés par leurs prétendus Ennemis : ceux qui en sont déja sortis, concluent, des cris qui frappent leurs oreilles, qu'on assassine leurs malheureux Freres. On crie aux armes ; l'épouvante & la confusion s'étendent au long & au large. On peut voir, par un incident si peu considerable dans son origine, jusques à quel point les esprits étoient agités par la discorde, & par la crainte mal fondée qu'on n'établit de (2) nouveau le Catholicisme sur les ruïnes de la Religion Protestante. Pour détruire cette espece de fanatisme, & pour remettre le calme dans les esprits troublés de la multitude inquiete, on fit frapper cette année la Médaille suivante.

(1) Brandt. Hist. der Reform. II. deel pag. 179.

(2) Resol. der Staat. van Holl. van 7 tot 23 Mey 1613. fol. 27.



Deux mains jointes, qui tiennent un Faisceau de fleches, au-dessous du Lion Hollandois :

CONCORDIA FRISIÆ LIBERTAS.

*LA LIBERTE' DE LA FRISE SE SOUTIENT PAR LA CONCORDE.*

Au Revers, les Armes de la West-Frise ; avec la Devise ordinaire de cette Province :

ANTIQUA VIRTUTE ET FIDE. 1612.

*PAR LA VALEUR ET PAR LA FIDELITE' ANCIENNES.* 1612.

D'un autre côté, l'Evêque Ernest de Baviere, porté par son naturel à l'amour de la Paix, n'avoit rien épargné pour garantir l'Empire d'une fatale division, de laquelle la Guerre de Juliers le menaçoit. Après qu'il eut chassé de l'Archevêché de Cologne Gebhard Truxes, à cause de son changement de Religion, & que, choisi en sa place Evêque & Electeur, il eut été affermi dans ces Dignités par les armes victorieuses d'Alexandre Farneze (3) Prince de Parme, il avoit gouverné son Diocese sans s'être mêlé d'aucune Guerre. Pendant trente années entieres, qu'il avoit occupé le Siege Episcopal, il s'étoit maintenu dans une parfaite neutralité, & il avoit donné les plus grandes marques de son humeur pacifique aux Archiducs, aux Provinces-Unies, & à tous ses autres Voisins. Sondé par les Princes Possesseurs, sur le parti qu'il vouloit prendre par rapport à la Guerre de Juliers, non seulement il déclara qu'il feroit absolument impartial ; mais il partit en personne pour conferer avec l'Empereur à Prague (4), afin d'empêcher la division, s'il étoit possible, de s'étendre davantage, & pour tâcher d'étouffer le feu de la Guerre dans sa naissance même. C'avoit été aussi par sa médiation, qu'on avoit convoqué à Cologne cette Assemblée des Princes concurrens, qui à son grand regret s'étoit séparée, comme on a vu, sans avoir rien effectué. Au commencement de cette année, il trouva lui-même dans une autre vie le repos, qu'il avoit tâché sans fruit de procurer aux Princes ses Voisins. Il mourut le 17 de Fevrier dans le Château d'Arensberg, (5) à la grande affliction de ses Sujets. (6) Le 8 de Mars son corps fut porté à Cologne, suivi d'un grand Cortege de gens de qualité. On lui fit de superbes funerailles, célébrées avec un grand concours de personnes du prémier rang ; & il fut enterré dans la Chapelle des Trois-Rois, (7) qui est dans l'Eglise Archiépiscopale (8) de cette Ville. La mémoire de sa mort est conservée sur le Jetton que voici.

(3) Voy. le Tom. I. à l'an 1589.

(4) Meter. Ned. Hist. fol 643. verso.

(5) Recueil Herald. des Bourguem. de la Cité de Liege, fol. 322.

(6) Meter. Ned. Hist. fol. 671. verso.

(7) Recueil Herald. des Bourguem. de la Cité de Liege, fol. 322.

(8) Merc. Franç. 1612. tom. II. pag. 391.

1612.



Une Tête de Mort, posée sur deux os, & chargée d'une Clepsydre. L'Inscription consiste en ce Chronogramme :

BAVARIÆ DVCIS MORS.

*LE DECES DU DUC DE BAVIERE.*

Au Revers, son Ecusson couronné ; avec cet autre Chronogramme :

PRESVLIS ERNESTI LAVDES POST FATA MANETE.

*ELOGES DUS AU PRELAT ERNEST, VIVEZ APRES SA MORT.*

Non seulement ce Prince avoit tâché sans succès, d'accommoder les affaires de Juliers ; il avoit encore travaillé en-vain à accommoder les differends qui s'étoient élevés à Aix-la-Chapelle. Voici quelle fut l'origine des Troubles de cette Ville. L'an 1598, les Bourgeois Protestans ayant chassé de la Ville les Magistrats Catholiques, avoient été (1) mis au Ban de l'Empire. L'exécution de cette Sentence avoit été confiée à l'Archevêque de Cologne, qui, secondé de l'Electeur de Mayence & du Duc de Cleves, avoit remis les Magistrats (2) Catholiques dans leurs Charges, en chassant à leur tour ceux qui avoient été choisis par les Protestans. (3) Comme ceux-ci se voyoient avec le dernier chagrin privés de l'exercice de leur Religion, les autres, pour être à l'abri de leurs entreprises, avoient pris le parti de mettre leur Ville sous la protection d'Albert & d'Isabelle. Les Protestans néanmoins, voyant deux Princes de leur Religion Possesseurs des Etats du dernier Duc de Juliers, reprirent courage, & s'étant rendus maitres de l'Hôtel de Ville, des clefs des Portes, & enfin de toute la Place, ils changerent la Régence, donnerent (4) la Magistrature à des personnes de leur Eglise, & demanderent le secours des Princes Possesseurs. Les Catholiques de leur côté s'adresserent aux Archiducs, qui, conjointement avec l'Electeur de Cologne, envoyerent à Aix quelques Députés pour accommoder ces differends, en qualité de Médiateurs (5). Mais certaines menaces faites par les Ambassadeurs des Archiducs aigrirent tellement l'esprit des Protestans, que leur médiation fut rejettée. Là-dessus la Ville fut mise de nouveau au Ban de l'Empire par l'Empereur Rodolphe, qui chargea de l'exécution les Archiducs & Ernest de (6) Baviere. Ils s'y préparerent : mais l'Empereur étant venu à mourir (7) de la Goute à Prague, à l'âge de soixante ans, le 10 de Janvier de cette année, on jugea convenable de suspendre l'exécution de ses ordres. On ne laissa pas de frapper les Jettons suivans à l'honneur d'Albert, à la sagesse duquel Rodolphe avoit confié son autorité pour faire justice dans l'Empire.

(1) Meter. Ned. Hist. fol. 408.

(2) Merc. Franç. 1611. tome II. pag. 229.

(3) Le Vassor, Hist. de Louis XIII. tome I. pag. 181.

(4) Ibid. tome I. pag. 183.

(5) Merc. Franç. 1611. tome II. pag. 231. verso.

(6) Le Vassor, Hist. de Louis XIII. tome I. pag. 570.

(7) Merc. Franç. 1612. tome II. pag. 388. verso.



I. Les Bustes d'Albert & d'Isabelle :

ALBERTUS ET ISABELLA, DEI GRATIA.

AL-

*ALBERT ET ISABELLE, PAR LA GRACE DE DIEU.* 1612.

Au Revers, une Aigle tenant de ses serres le Sceptre Impérial, & des Balances en équilibre : Emblème de l'autorité de l'Empire, confiée dans cette occasion à l'Archiduc Albert :

ÆQUA POTENTIA. 1612.

*LA JUSTE PUISSANCE.* 1612.



II. Pour dépeindre la rare sagesse & la prudence singuliere des Archiducs, à qui on avoit déferé l'exécution de cette Sentence de l'Empire, la seconde de ces Pieces étale, au-dessus d'un Lion, un Sceptre entouré d'un Serpent, & éclairé d'une lumiere qui sort du Ciel :

NULLUM NUMEN ABEST, SI SIT PRUDENTIA. 1612.

*OU' LA PRUDENCE PRESIDE, AUCUNE DIVINITE' NE MANQUE.* 1612.

Au Revers, les Armes des Archiducs :

GECTOIRS POUR LA CHAMBRE DES COMPTES EN BRABANT.

Si les Habitans des Païs-Bas Catholiques avoient de justes raisons de se réjouïr du sage Gouvernement de leurs Souverains, les Sujets des Provinces-Unies en avoient de tout aussi fortes pour être eux-mêmes étonnés des progrès de leur Commerce. L'étendue de leur Navigation avoit rendu leur nom respectable chez les Monarques les plus éloignés. Il y avoit deux ans, que le 20 de Décembre ils avoient fait une très avantageuse Alliance avec l'Empereur de Maroc (1). Non seulement ils avoient envoyé une Ambassade solennelle au Roi du Japon, avec lequel ils avoient fait un excellent Traité de Commerce; mais ils en avoient encore reçu une (2) du Sophi de Perse. Le 6 de Juillet de cette année-ci ils conclurent un semblable Traité avec le Grand-Seigneur, par le moyen de (3) Corneille van der Haage leur Ambassadeur à Constantinople, où il s'étoit transporté l'année précedente (4). D'ailleurs, on reçut par la Flotte qui revenoit des Indes Orientales, la nouvelle certaine d'une grande Victoire, que les Vaisseaux de la République avoient remportée sur les Espagnols. Dans ce Combat, où les Sujets des Etats n'avoient pas perdu plus de trente hommes, on avoit brulé l'Amiral, le Vice-Amiral des Portugais; & de vingt-sept (5) tant Vaisseaux que Galeres qui avoient cherché leur conservation dans la fuite, une partie avoit été dispersée, & une autre partie détruite par le Canon. Les profits que les habitants des Provinces-Unies tiroient de la Pêche du Hareng & de la Baleine, étoient encore inexprimables, aussi bien que le prodigieux débit qu'on en faisoit en Danemarc, en Suede, (6) & dans tout le Nord. Une si grande prosperité donna de la jalousie au Roi de Danemarc, qui, pour détruire une Navigation si florissante, trouva bon d'augmenter les Péages dans le Sund, au grand préjudice des Villes Anséatiques, & sur-tout des Provinces-Unies. Il se fit bientôt une Ligue à La Haye, entre les Parties interessées, qui contraignirent ce Prince à remettre ces Droits sur l'ancien pied. Il n'y eut point de Ville qui y trouvât mieux son compte que celle d'Amsterdam, qui faisoit son principal Commerce de ce côté-là. Elle étoit devenue comme le centre du Négoce : tout celui d'Anvers étoit transporté dans son sein; & pour qu'elle ne fût en rien inférieure à cette Ville autrefois si puissante, les Magistrats prirent la résolution de bâtir pour les Négocians une Bourse beaucoup plus magnifique & plus superbe que celle d'Anvers. On commença par faire sur la Riviere de l'Amstel, à côté de la Poissonnerie, un Pont de pierre de cinq arches,

(1) Resol. der Gecomm. Raad. van Holl. 2 July 1612. fol. 152.

(2) Neuville Hist. van Holl 1 deel pag 62.

(3) Aanhangsel Resol. der Staat. van Holl. van 12 July tot 10 Aug. 1612. fol. 35.

(4) Neuville Hist. van Holl. 1. deel pag. 69.

(5) Ibid. 1. deel pag. 78.

(6) Ibid. 1. deel pag. 83.

1612. qui devoit servir de base à l'Edifice projetté. La prémiere pierre en avoit été posée le 29 de Mai (1) 1608. Ce bâtiment fut presque entierement achevé cette année-ci ; & quoi qu'on n'y tînt la prémiere Assemblée que l'année d'après, on fit frapper dès celle-ci les deux Médailles suivantes.

(1) Commelyn Beschryv. van Amsterdam fol. 619.



I. Sur la prémiere, qui est la plus grande, & qu'on ne trouve que cizelée, on voit sur le Pont qui est la base du nouvel édifice, une Femme qui figure Amsterdam, ayant sur sa tête une Couronne Impériale, & tenant d'une main une branche de Palmier, & de l'autre les Armes de la Ville. Deux Lions sont couchés à ses côtés ; & à ses pieds est un monceau de differentes Marchandises. A sa droite elle a la Valeur, & à sa gauche le Dieu du Commerce. L'Inscription consiste en ces deux Vers Hollandois :

D'EERWAARDE DEUGT HAAR RECHTER ARM BESCHUT:
DE COOPMANSCHAP HAAR SLINKER ONDERSTUT.

*LA RESPECTABLE VERTU SOUTIENT SA DROITE,*
*ET SA GAUCHE EST APPUYE'E PAR LE COMMERCE.*

Au Revers, la Ville même, éclairée d'une lumiere céleste, est dans la perspective. Sur le devant, la Riviere de l'Y, couverte de Vaisseaux ; & le Dieu du Fleuve lui-même, qui d'une main répand ses eaux d'une Urne, & qui tient de l'autre un Gouvernail. Au haut de la Piece, la Renommée fend les airs, en sonnant de deux trompettes. Deux Vers Hollandois sont encore ici l'Inscription :

VIER BURGEMEESTERS EEL EN VROOM VAN STAM,
REGEERDEN 'T VOLK EN SCHEEPRYK AMSTERDAM.

*QUATRE BOURGUEMESTRES, DE FAMILLES DISTINGUE'ES ET VERTUEUSES, GOUVERNOIENT DANS CE TEMS-LA' LA VILLE D'AMSTERDAM, SI ABONDANTE EN CITOYENS ET EN VAISSEAUX.*

II. La seconde, qui est frappée, représente la Bourse, telle qu'elle s'offre à la vue de ceux qui y montent du côté de la Poissonnerie. Au-dessus de ce bâtiment on voit Mercure, soutenu dans l'air sur ses ailes. Le Revers étale, au milieu d'une Guirlande, & au-dessous de l'an 1612, les Armes couronnées de la Ville.

Le nom de *Bourse* (autrefois *Borze* en Flamand) est originaire de la Ville de Bruges, où, sur une Place très bien située pour tous les differens quartiers de la Ville, on voit un ancien Hôtel de la famille noble des *Borzen*, au-dessus de l'entrée duquel on trouve encore les Armes de cette Maison, qui consistent en trois (1) Bourses. Comme les Marchands s'assembloient devant cet Hôtel pendant que le Négoce fleurissoit à Bruges (2), on a donné depuis le nom de Bourses à tous les endroits destinés aux Assemblées des Négocians, non seulement à Anvers, à Bergue, à Rouen, & à Thoulouze, mais encore à Amsterdam. Au reste, la Bourse de cette derniere Ville est très superbe, & ne cede à aucune autre de tous les Païs-Bas. L'espace du milieu forme un quarré long, entouré d'un Edifice fort élevé de la même figure, qui, soutenu par quarante piliers de pierre de taille bleue, fournit des Galleries où les Marchands peuvent se mettre à l'abri des injures de l'air. Ce bâtiment a deux étages, sans compter celui qui est immédiatement sous le toit. Il a deux entrées, l'une du côté du Nord, & l'autre du côté du Sud. Cette derniere est ornée d'un Clocher fort enjolivé, & pourvu d'une Horloge, pour la commodité des Marchands. 1612.
(3) Autrefois on s'y assembloit au son de la cloche, à onze heures & demie; mais cette coutume ne subsiste plus, & à présent le tems de la Bourse s'étend depuis midi jusques à une heure. Les Magistrats ont établi à differentes reprises plusieurs Loix & Règlemens, qui tendent non seulement à bannir la confusion & le desordre d'une si nombreuse Assemblée, mais encore à procurer toutes sortes de commodités aux Négocians. L'étage du milieu est approprié pour plusieurs boutiques, où les Marchands ont toujours leur place fixe, afin qu'on les trouve plus facilement. Dans la vaste Cour de ce bâtiment on négocie tous les jours des sommes très considerables pour toutes les parties de l'Univers. Ici on parle de Change; là, de faire venir des marchandises des Païs étrangers, ou d'y en envoyer; d'un côté, l'on traite des Assurances; de l'autre, de la construction des Vaisseaux, ou du prix de leur fret; en un mot, de tout ce qui peut concerner le Commerce fait par des Compagnies ou par des Particuliers, tant en gros qu'en détail. C'est-là le motif qui a excité de nos jours l'infatigable André Schoemaaker à faire graver sur ce sujet la Médaille que voici.

(1) Guicc. Beschr. der Nederl. fol. 61.
(2) Ibid. fol. 62.
(3) Commelyn Beschryv. van Amsterdam fol. 619.







La Tête représente avec une grande exactitude ce superbe Edifice; comme il s'offre aux yeux quand on en approche du côté de la Place de l'Hôtel de Ville. La Légende est en Hollandois:

ANNO CIϽ IϽ CVIII, DEN XXIX MEY,
DEN EERSTEN STEEN GELEID.

EN ANNO CIϽ IϽ CXIII, DEN I. AUGUSTI,
DE EERSTE VERGADERING GEHOUDEN.

*L'AN MILLE SIX-CENS HUIT, LE 29 MAI,*
*LA PREMIERE PIERRE A ETE' POSE'E:*

1613.

*ET L'AN MILLE-SIX CENS-TREIZE, LE 1 D'AOUT, A ETE' TENUE LA PREMIERE ASSEMBLE'E.*

Au Revers, entre les Armes d'Amsterdam, & un Caducée posé en croix sur une branche d'Olivier & entouré d'un Serpent, on lit ces six Vers Hollandois, qui font (1) l'Inscription :

(1) Jan Vos Gedichten, pag. 386.

ROEMT EPHESEN OP HAAR KERK,
TIRUS OP HAAR MARKT EN HAVEN,
BABEL OP HAAR METSELWERK,
MEMPHIS OP HAAR SPITSE GRAVEN,
ROMEN OP HAAR HEERSCHAPPY;
AL DE WAERELD ROEMT OP MY.

*SI EPHESE FAIT L'ELOGE DE SON TEMPLE,*
*TYR DE SON MARCHE' ET DE SON PORT,*
*BABYLONE DE SES MURAILLES,*
*MEMPHIS DE SES PIRAMIDES,*
*ROME DE SON EMPIRE,*
*TOUT L'UNIVERS CONSPIRE A FAIRE LE MIEN.*

Malgré cet état florissant, il sembloit qu'une République érigée depuis si peu de tems ne pouvoit être gouvernée, sans être sujette à sentir de tems en tems quelques secousses. Sans parler des Troubles qui avoient inquieté les Villes de (2) Leuwarde & d'Alcmar, il s'étoit élevé à Utrecht une sédition terrible il y avoit plus de quatre ans ; & malgré tous les soins qu'on y avoit employés, elle n'avoit pu être appaisée que dans l'année dont nous parlons à présent. L'an 1609 quelques esprits mutins de cette Ville, mécontens des Magistrats, se mirent à blâmer ouvertement leur conduite. Un Droit qu'on avoit mis sur chaque Cheminée, & qui déplaisoit au Peuple, servit de prétexte à ces discours séditieux. En décriant extrêmement cette nouvelle charge, en promettant à chacun ce qu'il souhaitoit le plus, aux Catholiques le libre exercice de leur Religion, aux Ambitieux de plus grandes Dignités, aux Avares la diminution des Impôts, ils firent si bien que quelques-uns de la Milice Bourgeoise allerent trouver leurs Capitaines, & leur demanderent avec des paroles insolentes le rétablissement de leurs anciens Privileges. Les Magistrats, informés de cette démarche, crurent prendre le meilleur parti en laissant trainer cette affaire, dans l'esperance que l'orage se dissiperoit insensiblement de lui-même. Leur prudence, passant pour timidité, ne fit qu'animer davantage les mécontens. Un jour que ces Bourgeois avoient la Garde, craignant qu'on ne songeât à les punir comme ils l'avoient mérité, ils se jetterent sur leur Commandant, lui arracherent les clefs des Portes, firent mettre leurs Concitoyens sous les armes, & détacherent dix ou douze de leurs (3) Complices vers l'Hôtel de Ville. Ceux-ci, à force de menaces, extorquerent aux Magistrats un Ecrit, qui contenoit un ordre de changer la Régence, & d'ôter les Emplois à ceux qui les possedoient, pour en mettre d'autres en possession. Ce violent dessein ayant réussi de cette maniere, Thierry Kanter & Henri de Helsdingen, tous deux Chefs de la revolte, furent créés Bourguemestres ; & les principaux de leurs Adhérens furent revêtus des autres Charges. Ces nouveaux Magistrats eurent dans la suite le bonheur d'être si bien servis par leurs Députés à La Haye, que par l'approbation de Maurice & des Etats-Généraux ils furent confirmés dans leurs Dignités. Mais la complaisance qu'ils marquoient en toute occasion pour les Catholiques, les rendit bientôt suspects de s'entendre avec les (4) Espagnols pour causer une Révolution dans l'Etat. Le desordre cependant augmenta de plus en plus dans cette Ville, ce qui obligea Maurice de s'y transporter avec quelques Députés des Etats-Généraux. Mais ce voyage n'eut point l'effet qu'on s'en étoit promis. Il en fut de même des Conferences qu'on tint à Woerden, par la médiation des Ambassadeurs de France & d'Angleterre. On fut forcé, par cette obstination, de tenir la Ville bloquée avec un bon nombre de Troupes, pour la contraindre de se soumettre aux Etats-Généraux, & de recevoir une plus grosse Garnison. Les Bourgeois, voyant ainsi toutes les avenues de la Place occupées, & ne pouvant s'atten-

(2) Meter. Ned. Hist. fol. 634.

(3) Meter. Ned. Hist. fol. 634. verso.

(4) Ibid. fol. 635.

1612.

tendre à aucun secours, commencerent à devenir plus dociles. Le 6 d'Avril il se (1) fit par la médiation d'Amsterdam, un Accommodement, dont les principales conditions étoient, qu'il y auroit une Amnistie générale pour toutes les irrégularités dont on s'étoit rendu coupable pendant ces Troubles; & que les Points contestés seroient soumis au jugement des Ambassadeurs de France & d'Angleterre, des Etats-Généraux, de Maurice, & du Conseil d'Etat. Comme ceux-ci, après de mûres déliberations, déciderent qu'il faloit casser la nouvelle Régence, & rétablir l'ancienne qu'ils déclarerent injustement accusée, il n'est pas besoin de faire de profonds recherches pour pénetrer dans le sens du Jetton que voici.

(1) Meter. Ned. Hist. fol. 636.



La Tête représente Thierry Kanter & Henri de Helsdingen, qui, animés par un Espagnol, & en présence d'un bon nombre de leurs Adhérens, creusent une fosse. Au haut est l'Ecusson de la Ville d'Utrecht; & au bas celui de la Province, & l'an 1610, qui est l'Epoque de ce changement de la Régence. L'Inscription est tirée des Pseaumes: (2)

(2) Ps. VII. v. 16. & IX. v. 16.

FODERUNT FOVEAM.

*ILS ONT CREUSE' UNE FOSSE.*

Au Revers, ces deux Séditieux tombent dans la fosse qu'ils avoient creusée pour d'autres. L'Espagnol se retire en se mordant le doigt, & en se moquant de leur malheur; tandis que leurs Adhérens, voyant cette révolution, se dispersent & se dissipent. La suite du même passage sert ici d'Inscription:

IN EAM CECIDERUNT.

*ILS Y SONT TOMBEZ.*

L'an 1611 & 1612, qu'on voit encore sur cette Piece, signifient la suite & la durée de ces Troubles, qui ne furent nullement appaisés par cet accommodement. Les Magistrats cassés, ne pouvant bannir de leur imagination les douceurs attachées au Gouvernement, employoient tous les moyens possibles pour aigrir les esprits de leurs Concitoyens, & pour les animer contre ceux qui possédoient les Charges. Ces malheureux soins ne furent point infructueux. Un certain Boulanger, nommé Nicolas de Goyer, signala bientôt son naturel séditieux, en semant par-tout des Libelles & des Satires, se persuadant que les Magistrats lui en avoient donné une ample matiere, en exigeant de leurs Sujets un nouveau Serment de fidelité. Cité devant eux, il ne comparut point; ce qui les obligea de donner ordre au Bailly de le prendre dans sa maison. Lorsque cet Officier voulut vers le soir s'acquitter de cette commission, il trouva une si grande résistance, (3) qu'on fut forcé de remettre la chose au lendemain. Le Boulanger séditieux ne se trouva point; mais les recherches qu'on fit pour le découvrir, servirent à éventer une nouvelle Conspiration. Les Conjurés avoient résolu de tuer ou de chasser la Garnison, d'assassiner les Magistrats & les Ministres de la Religion, de se rendre maitres de l'Hôtel des Etats de la Province, & même d'étendre le meurtre sur les Officiers des Etats-Généraux & du Prince Maurice, si eux-ci ne leur rendoient pas leurs anciens Privileges (4) en rétablissant dans la Magistrature les Bourguemestres Kanter & Helsdingen. Les plus criminels d'entre ces Mutins furent condamnés à mort; mais, par l'intercession des Citoyens les plus considerables, on se contenta de les bannir du Païs, avec leurs Complices. Nonobstant cette Sentence, la confiance qu'ils avoient dans le Parti qui leur restoit encore dans la Ville, leur inspira l'insolente témerité, non seulement de séjourner dans le Païs, mais d'entrer même en plein jour dans Utrecht, comme pour insulter ouvertement aux Magistrats. Cette audace obligea les Etats-Généraux de faire publier le 15 (5) d'Août un Edit par lequel il étoit défendu à tous les Sujets, sous peine d'une amende pécuniaire, & même

(3) Meter. Ned Hist. pag. 663.

(4) Neuville Hist. van Holl. I. deel pag. 45.

(5) Meter. Ned. Hist. fol. 664.

1612. même de punition corporelle (1) selon l'exigence du cas, de les loger, de les recevoir dans leurs chariots ou dans leurs bateaux, de les cacher & de les receler, de quelque maniere que ce pût être. Cet Edit dissipa enfin tout à fait cette Troupe séditieuse, remit le calme dans la Ville, & donna lieu à faire frapper l'an 1613, à Utrecht-même, les Jettons suivans. 1613.

(1) Resol. der Staat van Holl. 23 Aug. 1612. fol. 231. & 233.




I. Au-dessous des Armes de cette Province, un Soleil, qui dissipe par ses rayons d'épais nuages, Emblême des Séditions dont on vient de parler:

DISSIPAVIT NEBULAS.

*IL A DISSIPÉ LES BROUILLARDS.*

Au Revers, la Justice, qui d'une main tient une Epée nue, & de l'autre une Balance en équilibre:

ET NEBULONES.

*ET LES SCELERATS.*

II. Dans l'Exergue du Revers de la prémiere Piece on voit l'année 1613, qui étoit la cinquieme depuis la Suspension d'armes; ce qui paroit par le second Jetton, où l'on trouve cette Légende:

CIↃ IↃ CXIII, INDUCIARUM V.

SENATUS CONSULTO.

*L'AN 1613, LE CINQUIEME APRÈS LA SUSPENSION D'ARMES.*

*PAR DECRET DU SENAT.*

Au Revers, un Faisceau de fleches:

FORTITUDO BELGICA.

*LA VALEUR BELGIQUE.*

L'union, dont ce Faisceau est un Emblême, étoit alors plus nécessaire que jamais dans les Provinces-Unies, à cause que les disputes sur les matieres de Religion s'y échauffoient de plus en plus, par des Ecrits polémiques, accompagnés de Libelles & de Satires. Les Etats de Hollande, qui essayoient tous les moyens imaginables de rétablir la concorde, consentirent qu'il se tint à Delft une Conference de Théologiens d'opinions contraires, sous la direction du Comte Guillaume de Nassau (2) Gouverneur de la Province de Frise. On vit arriver dans cette Ville le 26 de Fevrier, trois Ministres de chaque Parti. Ils convinrent d'abord, de traiter les matieres controversées de vive voix, jusqu'à ce qu'on eût établi (3) la Tolerance réciproque sur un pied fixe. Lorsque les Conferences furent commencées sous cette condition, on allégua de part & d'autre un si grand nombre de difficultés insurmontables, que non seulement cette Assemblée fut rompue sans avoir rien déterminé, mais que le feu de la discorde ecclésiastique en éclata avec plus de violence. On voyoit des gens sans étude s'interesser dans chaque (4) nouvelle Question qui étoit agitée parmi les Savans, & même on les voyoit proportionner leur zèle à leur ignorance. C'est ainsi qu'à Rotterdam un Chaudronnier, nommé Abraham van Vinen, soutint le parti des Gomaristes avec une ardeur si indiscrete, que les Magistrats furent obligés de le faire conduire (5) par le

(2) Brandt Hist. der Reform. II. deel pag. 106.

(3) Ibid. II. deel pag. 107.

(4) Ibid. II. deel pag. 106.

(5) Ibid. II. deel pag. 114.

1613.

le Bailly hors de la Ville, comme un homme inquiet, & capable d'y exciter de finestes desordres. Environ ce même tems, un certain Adrien Smout, qui avoit été Ministre dans le Village de Roon, fut cité, à cause d'un Livre dont il étoit Auteur, devant les Etats de Hollande, qui ne trouvant point ses réponses satisfaisantes, lui ordonnerent de partir pour le Village de 's Gravezande, & d'y demeurer jusqu'à ce qu'on (1) eût pris dans une autre Assemblée une résolution décisive sur son affaire. Tous ces differens moyens ne rétablirent pas néanmoins la concorde, & il parut plus que jamais, que le Ciel seul pouvoit apporter du remede à un mal, qui étoit au-dessus des forces & de la prudence humaines. Cette vérité est clairement exprimée sur un Jetton qui fut frappé cette année par ordre des Etats de Zélande.

(1) Brandt Hist. der Reform. II. deel pag. 215.



Le Lion Zélandois, qui d'une griffe tient un Faisceau de fleches, & qui tend l'autre vers le Ciel, où dans une lumiere on lit le mot Hébraïque JEHOVAH, *SEIGNEUR*:

HAC UTIMUR; ILLO NITIMUR.

*NOUS NOUS SERVONS DE L'UN, ET NOUS NOUS APPUIONS SUR L'AUTRE.*

Au Revers, les Armes de la Province, environnées de celles de la Noblesse, & des Villes de Zélande qui ont voix aux Etats:

CALCULUS CAMERÆ RATIONUM ORDINUM ZELANDIÆ. 1613.

*JETTON DE LA CHAMBRE DES COMPTES DES ETATS DE ZÉLANDE.* 1613.

Au commencement de cette année, le nouvel Evêque de Liege, Ferdinand de Baviere, prit possession de son Episcopat. Le 16 (2) de Mars de l'année précedente il avoit été élu par les Chanoines, Electeur de Cologne, Evêque & Prince de Liege. C'est ainsi qu'il succeda à son Oncle Ernest de Baviere, dont les infirmités avoient engagé les Chanoines à lui donner (3) Ferdinand pour Coadjuteur dans l'Evêché de Cologne en 1595, & dans celui de Liege en 1600 (4). Il s'étoit acquitté de son Administration avec beaucoup de gloire, & par ses manieres douces & aisées il avoit gagné le cœur de tout son Clergé. Ayant été sacré avec de très grandes solennités quatre jours après son Election, il fit préparer tout pour se mettre en possession de la Ville de Liege. Cette cérémonie se fit le 27 de Janvier, de la maniere suivante. Le Comte de Vaudemont, à la tête (5) de cent Gentilshommes, précedoit le reste du Cortege, qui consistoit en quinzecens chevaux. A peine le nouvel Evêque eut mis le pied dans Liege, qu'il fut complimenté en differentes Langues par une jeune Fille, qui représentoit la Ville, & qui lui en présenta les Clefs. Etant entré dans la Grand-Salle du Palais Episcopal, il y vit la Statue de son Oncle, faite de cire d'après nature, & ayant sur la tête une Guirlande de branches vertes. On dépouilla la Statue de cette Guirlande, & en présence des Députés des quatorze Villes qui ressortissent à l'Evêché de Liege, on la posa sur la tête du nouveau Prince, pour signifier qu'on attendoit de ses talens éprouvés, un Gouvernement (6) heureux & paisible. Le Serment de fidelité lui ayant été prêté ensuite à l'Hôtel de Ville par les Magistrats, on le régala d'un somptueux festin. La Ville parut presque embrasée par les Feux de joye, & le reste de la nuit se passa en toutes sortes de réjouissances publiques. Parmi les Médailles & les Jettons qui furent frappés à cette occasion, on trouve les Pieces suivantes, qui marquent clairement la confiance avec laquelle les Sujets de l'un & de l'autre Evêché se promettoient de son Administration un repos & un bonheur constans.

(2) Recueil Herald. des Bourguem. de la Cité de Liege. fol. 303.

(3) Meter. Ned. Hist. fol. 671. verso.

(4) Recueil Herald. des Bourguem. de la Cité de Liege fol. 363.

(5) Merc. Franç. 1613. tome III. pag. 55.

(6) Merc. Franç. 1613. tome III. pag. 56.

1613.



I. Le Buste du nouveau Prince, en Robe Electorale :

FERDINANDUS, DEI GRATIA, ELECTOR COLONIENSIS, BAVARIÆ DUX.

*FERDINAND, PAR LA GRACE DE DIEU, ELECTEUR DE COLOGNE, DUC DE BAVIERE.*

Au Revers, on voit au-dessus d'un Lion, Emblème de la Valeur, & sous une Couronne Impériale qui marque que son Election avoit été favorisée par l'Empereur, un Sceptre entre une branche de Laurier & une branche d'Olivier ; le tout ombragé d'un leger nuage, dans lequel on trouve un œil ouvert, (1) qui désigne la Divinité.

(1) Pierii Valer. Hierogl. lib. XXXIII. cap. 5. fol. 333.

AVITA FIDE.

*DANS LA FOI DE SES ANCETRES.*

II. La seconde, qui fut jettée parmi le Peuple pendant l'Entrée de ce Prince à Liege, porte son Buste, & une partie de cette Légende, dont la suite se trouve sur le Revers :

FERDINANDUS, DEI GRATIA, ARCHIEPISCOPUS ET ELECTOR COLONIENSIS, PRINCEPS LEODII, BAVARIAE DUX, CIVITATEM SUAM LEODIUM INGREDIENS IN POPULUM MITTEBAT: 17 JANUARII 1613.

*FERDINAND, PAR LA GRACE DE DIEU, ARCHEVEQUE ET ELECTEUR DE COLOGNE, PRINCE DE LIEGE, DUC DE BAVIERE, FAISANT SON ENTRE'E DANS LA VILLE DE LIEGE, A FAIT JETTER CETTE MEDAILLE PARMI LE PEUPLE, LE 27 DE JANVIER 1613.*

III. La Religion Catholique, tenant d'une main une Croix, & de l'autre un Calice :

AVITA FIDE.

*DANS LA FOI DE SES ANCETRES.*

On trouve encore, tant sur la Tête de la Piece, que sur le Revers qui porte les Armes de ce Prince, la Légende que voici :

SUBDUCENDIS RATIONIBUS IN CAMERA RATIONARIA LEODIENSI. 1614.

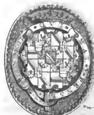
POUR

*POUR FAIRE LES CALCULS DANS LA CHAMBRE DES COMPTES DE LIEGE. 1614.*

Si l'on célébroit à Cologne & à Liege la nouvelle élevation de Ferdinand, la réjouïssance publique ne fut pas moindre à La Haye, à cause de la marque distinguée d'estime que Jaques Roi d'Angleterre donna à Maurice, en l'honorant de l'Ordre de la Jarretiere (1). Le jour de la Cérémonie étoit fixé, tant à Londres qu'en (2) Hollande, au 4 de Fevrier. Le Comte Guillaume de Nassau, Cousin de Maurice, le représentoit à Londres, où il prêta en son nom le Serment ordinaire (3) d'observer les Statuts de l'Ordre, *autant que cette observation ne feroit pas préjudiciable aux interêts des Provinces-Unies.* Cette restriction y avoit été ajoutée en vertu d'une Résolution formelle que les Etats de Hollande avoient prise, (4) après que l'Ambassadeur d'Angleterre (5) eut donné solennellement, à leurs Conseillers-Députés, connoissance de cette favorable intention de son Maitre. Le jour destiné à cette Cérémonie, les Bourgeois de La Haye s'étant mis de bon matin sous les armes, & étant magnifiquement équipés, se rangerent dans la Place qui est devant la Cour, (6) & dans la Cour même. L'après-dînée, environ à trois heures, l'Ambassadeur d'Angleterre, accompagné du Héraut de l'Ordre, alla chercher Maurice à son Hôtel, & le conduisit dans la Grand-Salle du Palais qui étoit préparée pour cette solennité, & où parurent les Etats-Généraux, plusieurs Magistrats de La Haye, & en particulier l'Ambassadeur (7) de France. Après qu'on eut fini les civilités réciproques, & que chacun se fut placé selon son rang, l'Ambassadeur Anglois commença sa Harangue, & ayant expliqué les raisons qui le portoient à se présenter devant cette Assemblée, il mit l'Acte par lequel Maurice étoit créé Chevalier de la Jarretiere, entre les mains du Président des Etats, qui le fit lire par le Greffier. Après cette lecture, l'Ambassadeur adressa encore un discours peu étendu à Maurice, (8) qui en peu de mots marqua sa reconnoissance de l'honneur qui lui étoit fait par Sa Majesté Britannique. Le Heraut s'étant alors avancé, lia à la jambe gauche de Maurice la Jarretiere, qui étoit entierement couverte de Pierres précieuses, & lui mit autour du cou un ruban bleu (9) où l'Image de Saint George, marque ordinaire de cet Ordre, étoit attachée. Dès que cette Cérémonie fut achevée, & que Maurice eut été salué comme Chevalier de la Jarretiere, les Trompettes commencerent à sonner, & l'on entendit une décharge générale du canon & de la mousqueterie. Après quoi Oldenbarneveld complimenta le nouveau Chevalier, au nom des Etats-Généraux, sur l'honneur distingué qu'il venoit de recevoir. Pour couronner toute cette Cérémonie, le Ministre Jean Uytenbogaard fit un Sermon très éloquent; & Maurice donna à cette illustre Compagnie un superbe (10) festin, accompagné de plusieurs marques brillantes de réjouïssance de la nouvelle élevation du Gouverneur-général, à laquelle les Bourgeois de La Haye prirent tant de part, qu'outre ce jour, ils en passerent encore trois autres & autant de nuits en fêtes continuelles. En mémoire de cette Cérémonie, on frappa aussi la Médaille suivante.

(1) Resol. der Staat. van Holl. van 5 tot 29 Maart 1613 fol 8.
(2) Neuville Hist. van Holl. I. Deel pag. 74.
(3) Merc. Franç. 1613. tome III. pag. 65. verso.
(4) Aanhangsel Resol. der Staat. van Holl. van 12 July tot 10 Aug. 1612. fol. 24.
(5) Resol. der Gecomm. Raad. van Holl. 2 Mey 1612. fol. 123.
(6) Merc. Franç. 1613. tome III. pag. 65. verso.
(7) Neuville Hist. van Holl. I. deel pag. 74.
(8) Ibid. pag. 75.
(9) Merc. Franç. 1613. tome III. pag 65. verso.
(10) Merc. Franç. 1613. tome III. pag. 66.





Le Buste armé de Maurice, orné du ruban de l'Ordre, qui descend de l'épaule droite vers le côté gauche :

MAURITIUS, AURANIÆ PRINCEPS; COMES NASSAVIÆ ET MURSIÆ; MARCHIO VERÆ, FLISSINGÆQUE; EQUES

ORDINIS PERISCELIDIS. 1613.

*MAURICE, PRINCE D'ORANGE, COMTE DE NASSAU ET DE MEURS, MARQUIS DE VERE ET DE FLESSINGUE, CHEVALIER DE L'ORDRE DE LA JARRETIERE. 1613.*

Au Revers, ses Armes couronnées, & environnées de la Jarretiere, où l'on trouve la Devise ordinaire de l'Ordre :

*HONY SOIT QUI MAL Y PENSE.*

Le Roi avoit honoré du même Ordre Frederic V, Electeur Palatin, qui, le 14 de (1) Fevrier avoit épousé Elisabeth, Fille unique de ce Monarque. Au commencement du mois de Mai, ces illustres Epoux débarquerent à Flessingue, & ayant été reçus à Dort, à Rotterdam & à Delft avec les plus grandes marques de consideration, (2) ils arriverent le 15 du même mois à La Haye. (3) Les Etats ne négligerent rien de ce qui pouvoit procurer quelque divertissement à cet auguste Couple, secondés par Maurice, qui étoit Oncle de l'Electrice du côté de sa Mere. On donna des festins somptueux, on alluma des Feux d'artifice, & l'on dressa des parties de Chasse, dans une desquelles l'Electrice tua un Cerf de ses propres mains. Non seulement les Etats-Généraux défrayerent les nouveaux Epoux pendant tout leur séjour dans le Païs, mais ils firent encore présent à l'Electrice de quelques Pieces de Tapisserie, & d'un Cabinet, qui coutoient ensemble douze-mille (4) livres. Ils y ajouterent des Toiles fines pour une pareille somme; un Miroir & des Draps qui valoient quatre-mille livres; deux Perles en pendeloque, & un Poinçon pour les cheveux, d'onze-mille; & d'autres Pierreries de la valeur de trente-deux mille livres. Le Duc de Lenox, & d'autres Seigneurs de la suite de cette Princesse, ne furent pas oubliés. On employa six-mille livres pour leur faire présent de quelques beaux Chevaux. L'Electeur cependant prit les devans, pour aller faire à Heydelberg les préparatifs nécessaires pour la reception de son Epouse. Pendant son absence, Maurice fit avec sa Niece un tour par la Hollande, pour lui faire voir les plus belles Villes de cette Province. De La Haye il la conduisit à Leyden, où elle reçut toutes les marques de consideration imaginables, & où elle fut complimentée en Langue Latine, (5) qu'elle entendoit parfaitement. Elle continua sa route par Harlem, où les Magistrats de cette ancienne Ville lui firent présent d'un Berceau & de Langes, de la valeur de cinquante-mille livres. Elle fit encore son Entrée à Amsterdam au bruit des cloches, des trompettes, des tambours, & sur-tout au bruit de la grosse Artillerie des remparts, & des décharges de mousqueterie que les Bourgeois mis sous les armes firent à son honneur. Deux superbes Arcs de (6) triomphe avoient été aussi dressés en sa consideration par ordre des Magistrats, qui, après lui avoir fait passer trois jours en festins & en fêtes continuelles, lui firent présent d'un Bassin d'or, & d'autres Joyaux, qui montoient ensemble à la valeur de cent-cinquante-mille francs. D'Amsterdam, Maurice conduisit sa Niece à Utrecht, de là à Arnhem, & enfin jusques aux frontieres des Provinces-Unies. Toutes les Villes qui se trouverent sur son chemin, & qu'elle honora de sa présence, firent les derniers efforts pour se surpasser les unes les autres, (7) en accablant la Princesse d'honneurs & de présens dignes d'elle. La mémoire de cette Electrice, qui peu d'années après se refugia dans ces Provinces, comme une Reine abandonnée de tout le monde, & qui vint y passer le reste de sa vie, se trouve conservée, aussi bien que celle de son Epoux, sur les deux Médailles suivantes.

(1) Merc. Franç. 1613. tome III. pag. 66.

(2) Resol. der Staat. van Holl. van 5 tot 29 Maart 1613. fol. 8.

(3) Merc. Franç. 1613. tome III. pag. 78.

(4) Resol. der Staat. van Holl. van 1 tot 23 Mey 1613. fol. 32.

(5) Neuville Hist. van Holl 1. deel pag. 76.

(6) Merc. Franç. 1613. tome III. pag. 78.

(7) Neuville Hist. van Holl. 1. deel pag. 77.



I. Le Buste armé de l'Electeur, avec ces Titres:

FRIDERICUS, COMES PALATINUS RHENI, SACRI ROMANI IMPERII ELECTOR.

*FREDERIC, COMTE PALATIN DU RHIN, ELECTEUR DU SAINT EMPIRE ROMAIN.*

Au Revers, le Buste de son Epouse:

ELISABETA, DEI GRATIA, COMITISSA PALATINA RHENI, SACRI ROMANI IMPERII ELECTRIX, FILIA REGIS MAGNÆ BRITTANNIÆ.

*ELISABETH, PAR LA GRACE DE DIEU, COMTESSE PALATINE DU RHIN, ELECTRICE DU SAINT EMPIRE ROMAIN, FILLE DU ROI DE LA GRANDE-BRETAGNE.*

II. La Tête de la seconde porte aussi le Buste armé de ce Prince, mais avec des Titres un peu differens:

FRIDERICUS, DEI GRATIA, COMES PALATINUS RHENI, SACRI ROMANI IMPERII ELECTOR, DUX BAVARIÆ.

*FREDERIC, PAR LA GRACE DE DIEU, COMTE PALATIN DU RHIN, ELECTEUR DU SAINT EMPIRE ROMAIN, DUC DE BAVIERE.*

Au Revers, le Buste de son Epouse:

ELISABETHA, DEI GRATIA, COMITISSA PALATINA RHENI, SACRI ROMANI IMPERII ELECTRIX, INFANS MAGNÆ BRITANNIÆ, DUX BAVARIÆ.

*ELISABETH, PAR LA GRACE DE DIEU, COMTESSE PALATINE DU RHIN, ELECTRICE DU SAINT EMPIRE ROMAIN, FILLE DE LA GRANDE-BRETAGNE, DUCHESSE DE BAVIERE.*

Pendant que ces choses s'étoient passées dans les Provinces-Unies, on avoit vu une Révolution singuliere & très inopinée, dans les Affaires ecclésiastiques d'Aix-la-Chapelle. Nous avons vu qu'après le décès de l'Empereur Rodolphe, l'exécution des ordres de ce Prince, qui avoit mis cette Ville au Ban de l'Empire, & qui avoit confié son autorité dans cette affaire à l'Archiduc Albert & à Ernest Evêque de Liege, (1) étoit demeurée suspendue. Le Duc de Deux-Ponts cependant, comme Tuteur de l'Electeur Palatin qui étoit encore Mineur, & comme Régent de ses Etats, étoit devenu dans cette qualité, pendant la vacance du Trône Impérial, Vicaire du Saint Empire, & par-là un puissant Protecteur de la Religion Protestante, dont il faisoit lui-même profession. Bien loin de laisser les affaires d'Aix dans l'état où elles étoient à la mort de l'Empereur, il annulla toutes les procedures faites par Rodolphe contre cette Ville, cassa la Sentence qui avoit

(1) Le Vassor, Hist. de Louis XIII. tome I. pag. 570.

1613. avoit été prononcée contre les Magistrats & les déclara innocens, au grand regret de l'Archiduc (1) Albert. Quoique celui-ci eût été déclaré Protecteur d'Aix, & qu'il eût extrèmement à cœur les interêts de l'Eglise Romaine, il fut forcé de voir le libre exercice de la Religion Protestante rétabli dans cette Ville par le puissant appui du Vicaire de l'Empire, & les Catholiques privés de toutes les Charges de Magistrature. Les Electeurs cependant furent convoqués à Francfort, pour proceder à l'élection d'un nouvel Empereur. Le prémier Prince qui y fit son entrée, fut le nouvel Archevêque de Cologne (2) Ferdinand de Baviere. Il fut en peu de tems suivi par les autres, ou par les Ambassadeurs qui devoient les représenter. Le 13 de Juin, le choix tomba sur Matthias II, Roi de Hongrie & de Boheme, Archiduc d'Autriche, & autrefois Gouverneur des Païs-Bas, qui dans le même jour fut proclamé & couronné Empereur. Cet évenement ne fut pas seulement très agréable à toute la Maison d'Autriche, mais il donna sur-tout une grande satisfaction à l'Archiduc Albert, & lui fit esperer que sous le Regne de son Frere, qui étoit extrèmement dévoué aux interêts de l'Eglise Romaine, les differends ecclésiastiques, qui divisoient la Ville d'Aix, seroient décidés en faveur de ceux qui professoient la même Religion que lui. Cette confiance d'Albert est assez évidemment exprimée par le Jetton que voici.

(1) Ibid. pag. 571.

(2) Ibid. pag. 308.



Un Autel, Emblème de la Religion, sur lequel la flâme du feu sacré est poussée vers la Terre par un vent, dont la violence ne fait que la redoubler & lui donner plus de force, pour monter ensuite vers le Ciel:

TANDEM RESURGET. 1613.

*ELLE REMONTERA A LA FIN.* 1613.

Au Revers, les Armes couronnées des Archiducs:

ALBERTUS ET ISABELLA, DEI GRATIA.

*ALBERT ET ISABELLE, PAR LA GRACE DE DIEU.*

1614. On vit en peu de tems, que cette confiance d'Albert n'étoit pas mal-fondée. Sur les fortes instances du Roi d'Espagne & du Pape, Aix fut mis de nouveau au Ban de l'Empire, le 20 de (3) Fevrier 1614, par le nouvel Empereur Matthias, qui en confia encore l'exécution aux mêmes Princes; c'est à dire à Albert, & à l'Evêque de Liege Ferdinand de Baviere. L'Archiduc fit d'abord de grands préparatifs de Guerre: (4) il fit tirer par-tout ses Troupes de leurs Garnisons, & il forma auprès de Mastricht, sous le Commandement du Marquis de Spinola, une Armée de (5) trente-mille hommes. Cette derniere Ville, après qu'Alexandre Farneze l'eut prise d'assaut, & qu'il l'eut entierement détruite l'an 1575, étoit restée longtems ensévelie (6) sous ses ruines; mais comme, depuis plusieurs années, le Siege de la Guerre avoit été en Flandre & dans d'autres endroits fort éloignés, elle avoit eu le loisir de respirer. On l'avoit assez bien rebâtie, & sous le doux Gouvernement des Archiducs & du défunt Prince de Liege, elle s'étoit vue insensiblement repeuplée. Quoique les Ducs de Brabant en soient Maitres absolus, les Evêques de Liege ne laissent pas d'y avoir une grande Jurisdiction, qui n'est pas distinguée de celle des Ducs de Brabant par certaines rues & par certains quartiers, mais d'une maniere tout à fait singuliere. Les anciennes familles sont obligées de rester toujours sous la même Jurisdiction sous laquelle elles ont été de tout tems; mais il est libre à celui qui vient s'établir dans la Ville, de se soumettre au Tribunal de Brabant, ou à celui de Liege. Toutefois, lorsque deux Habitans, qui ne relevent pas du même Tribunal, se marient ensemble, toute leur famille tombe sous la Jurisdiction à laquelle la Mere (7) est sujette. On ne manque pas de trouver une origine pour des Réglemens si bizarres.

(3) Le Vassor Hist. de Louis XIII. tome I. pag 571.

(4) Resol. der Staat. van Holl. van 1 tot 19 July 1614. fol. 71.

(5) Le Vassor Hist. de Louis XIII. tome I. pag. 572.

(6) Hooft Ned. Hist. fol. 641.

(7) Guicc. Beschr. der Nederl. fol. 116.

1614.

res. Les Historiens veulent qu'un certain Pore Comte de Louvain, qui vivoit dans le IV Siecle, ait donné ce Privilege à Gervais Evêque de Mastricht, en reconnoissance du signalé service que ce Prélat lui avoit rendu en le guérissant miraculeusement d'un mal incurable. La Dignité Episcopale ayant été ensuite transferée de Mastricht à Liege l'an 1210, les Evêques de cette derniere Ville ont conservé le Privilege dont on vient de faire mention. Cette double Jurisdiction de Mastricht a fourni le sujet d'un Jetton, qui fut frappé l'année dont nous rapportons a présent les évenemens.



Pour représenter cette double Autorité législative, un Ange tient les Armes de l'Evêque de Liege & du Duc de Brabant, qui regnoient alors, attachées à un meme lien:

FERDINANDus ET ALBERTus, DOMINi. 1614.

*FERDINAND ET ALBERT, TOUS DEUX SEIGNEURS. 1614.*

Au Revers, les Armes de Mastricht, avec cette Légende:

DENARii RATionum CIVITatis TRAJecti SUPerioris.

*JETTONS DE LA VILLE DE MASTRICHT.*

Les Troupes qu'on venoit d'assembler aux environs de cette Ville passérent la Meuse sous la conduite de Spinola, avec un considérable Train d'artillerie, & plus de quatre-cens Chariots chargés des munitions nécessaires. Le 21 d'Août il parut avec cette formidable Armée sous les (1) remparts d'Aix, où le Prince de Brandebourg avoit mis, sous le Commandement du Colonel Pudelits, une Garnison de Fantassins & de Cavalerie, qui paroissoit suffisante pour faire tête à Spinola. Mais ce grand Capitaine, par une activité inouie, ayant déja dressé ses Batteries en plusieurs endroits dès le second jour après avoir investi la Place, il envoya aux Assiegés un Héraut accompagné d'un des Bourguemestres bannis, pour leur communiquer les ordres de l'Empereur, & le plein-pouvoir dont il étoit muni pour les exécuter. Ce fut alors que les Habitans perdirent entierement courage. Sans aucun délai, ils députerent vers Spinola quelques personnes du Clergé & les principaux des Citoyens Catholiques, pour lui demander grace, & pour déclarer qu'ils étoient prêts à se soumettre à la volonté de l'Empereur. Leur demande leur fut accordée, mais à condition que la Garnison Brandebourgeoise vuideroit la Place avec ses Drapeaux pliés, & sans aucune marque d'honneur; ce qui se fit le 24 du (2) même mois. Spinola se voyant ainsi maitre de la Ville sans aucune effusion de sang, y fit son Entrée comme en triomphe, à la tête de douze Compagnies tant de Fantassins que de Cavalerie. Dès qu'il s'en fut mis en possession, il fit fermer les Portes, remit les Catholiques dans leurs Emplois, & ôta aux Protestans toutes les Charges de Magistrature. Il ordonna encore qu'on mit en prison ceux qui avoient eu quelque part (3) à la Révolution précedente, & qui n'avoient pas imité leurs complices qui s'étoient échapés de ses mains en franchissant les murailles de la Ville. Ensuite Spinola marcha avec son Armée victorieuse par Duren vers Mulheym, dont il fit raser les maisons & les fortifications qui avoient été nouvellement élevées. Il y étoit autorisé (4) par un Décret de l'Empereur, que ceux de Cologne avoient obtenu contre les Princes Possesseurs qui avoient fait bâtir cette nouvelle Ville. La rapidité extraordinaire avec laquelle Spinola avoit mis en exécution les ordres de l'Empereur, n'attira pas aux Archiducs de moindres éloges, que ceux qu'ils méritoient déja pour leur bon Gouvernement. Leurs Sujets, voulant célebrer les efforts que faisoient leurs Souverains pour établir chez eux & ailleurs une Paix éternelle, en gouvernant eux-mêmes avec sagesse, & en exécutant avec promtitude les ordres des autres, firent frapper cette année à leur honneur, dans la Ville d'Anvers, le Jetton suivant.

(1) Merc. Franç. 1614. tome III. pag. 525.

(2) Merc. Franç. 1614. tome III. pag. 526.

(3) Le Vassor, Hist. de Louis XIII. tome I. pag. 373.

(4) Merc. Franç. 1612. tome III. pag. 577.

1614.




Les Bustes de cet illustre Couple:

ALBERTUS ET ISABELLA, DEI GRATIA. 1614.

*ALBERT ET ISABELLE, PAR LA GRACE DE DIEU. 1614.*

Au Revers, un rameau de Palmier, au milieu d'un cercle formé par un Serpent:

IMPERIO, ET OBSEQUIO.

*PAR L'AUTORITÉ ET PAR L'OBEÏSSANCE.*

Pendant ce tems-là, les Princes Possesseurs s'étoient brouillés, & avoient mis quelques Troupes en campagne l'un contre l'autre. Celui de Brandebourg étoit soutenu par les Provinces-Unies, & celui de Neubourg par la Maison d'Autriche. Ce dernier avoit fait auparavant profession de la Religion Protestante; mais ayant épousé la Sœur du Duc de (1) Baviere & de l'Electeur de Cologne, il s'étoit ouvertement déclaré Catholique dans la Cathédrale de Dusseldorp. Avant que Spinola marchât vers Mulheym, ce Prince avoit renforcé l'Armée de l'Archiduc de huit-cens Cavaliers & de cinq-mille (2) Fantassins; il avoit en même tems demandé du secours contre son Concurrent l'Electeur de Brandebourg, & il avoit obtenu de Spinola une réponse favorable. Ce Capitaine, après avoir démoli Mulheym, prit Orsoy; & ayant fait passer le Rhin à ses Troupes, il investit la Ville de Wezel. Les Bourgeois parurent d'abord résolus à se défendre opiniâtrement: mais lorsque, par son activité ordinaire, Spinola eut en peu de tems si bien employé dix-huit grosses Pieces de batterie, qu'il eut abîmé une des Portes & tout ce qui la couvroit, ils lui envoyerent quelques Députés, qui conclurent avec lui la Capitulation. Dans cette Place, aussi bien que dans les Villes de Duren, de Berchem, de Kaster, de (3) Grevenbrock, de Doesburg & d'Orsoy, il mit pour le Duc de Neubourg les Garnisons nécessaires, & il termina ainsi la Campagne. Quoique Maurice, qui s'étoit mis en marche avec quelques Troupes de la République, (4) eût pris de son côté pour l'Electeur de Brandebourg, Emmeric, Rees, Goch, Gennip, Calcar, & d'autres Villes (5) situées au-delà du Rhin, les Habitans des Païs-Bas Catholiques ne diminuoient pas pour cela la confiance qu'ils avoient dans l'habileté de leur grand Général. Ils se flatoient, que malgré la Déclaration par laquelle on avoit reconnu, en faisant la Trève, les Provinces-Unies pour un Etat libre, leurs Souverains sauroient bien, lorsque la Trève seroit finie, faire valoir leurs Droits par les armes toujours heureuses (6) d'un Capitaine si expérimenté & si fécond en ressources. Ils fondoient encore cette esperance sur les Troubles ecclésiastiques, qui continuoient à ébranler les fondemens encore mal affermis de la nouvelle République, & qu'ils considéroient comme une preuve certaine de la fausseté de la Religion qui les excitoit. Cette idée paroit manifestement sur un Jetton qui fut frappé alors, & renouvellé l'année suivante.

(1) Neuville Hist. van Holl. 1. deel pag. 96.

(2) Merc. Franç. 1614. tom. III. pag. 527.

(3) Resol. der Staat. van Holl. van 25 Aug. tot 27 Sept. 1614. fol. 95.

(4) Ibid. 1 Sept. 1614. fol. 93.

(5) Neuville Hist. van Holl. 1. deel pag. 102.

(6) Aitzema zaaken van staat en oorl. 1. deel fol. 40.




Une Couronne, suspendue au-dessus des Bustes de l'Archiduc & de son Epouse:

SER-

1614.

SERVANDA DUCIBUS.

*IL FAUT LA GARDER POUR LES PRINCES.*

Dans l'Exergue, on trouve encore cette Légende:

CALCULI ORDINUM BRABANTIÆ. CIↃ IↃ CXIV.

*JETTONS DES ETATS DE BRABANT.* 1614.

Au Revers, les Armes de Brabant, attachées à une Crosse & à une Banniere, Emblêmes du Clergé & de la Noblesse. De côté & d'autre on voit les Armes des quatre (1) Capitales de cette Province qui composent ensemble les Etats (2) du Païs, savoir, Louvain, Bruxelles, Anvers, & Bois-le-Duc:

(1) Guicc. Beschr. der Nederl fol. 48.
(2) Ibid. fol. 49.

CONCORS VERA FIDES.

*LA CONCORDE EST COMPAGNE DE LA VERITABLE FOI.*

1615.

Dans la flateuse confiance dont nous venons de parler, & au milieu du repos dont jouïssoit le Païs, on fit au commencement de 1615 de grands préparatifs à Bruxelles, pour tirer avec l'Arbalête à un Perroquet de cuir, selon l'ancienne coutume, dans le Cimetiere de Notre Dame du Sablon. Les Archiducs avoient été invités à ce divertissement par la grande Confrérie des Arbalêtriers, & ils avoient promis de s'y trouver. Tout le monde éleva jusques au Ciel la familiarité aisée de ses Souverains. On attacha sur-tout l'attention sur l'Archiduchesse, qui, se tenant à côté de son Epoux au milieu de la foule des Arbalêtriers, prit l'Arbalête tendue, & qui, après avoir un peu miré (3) fit partir la fleche. Soit par bonheur, soit par habileté, elle abattit l'Oiseau, à la satisfaction inexprimable des assistans. Un cri général de joye s'éleva vers le Ciel, avec plus de vitesse que cette heureuse fleche ne retomba vers la terre. On eût dit que chacun s'imaginât d'avoir frappé l'Oiseau par les mains de sa Souveraine; qui, au milieu de ces applaudissemens, sans perdre rien de sa gravité ordinaire, accepta, malgré sa Naissance Royale, la Royauté de cette Confrérie, & ne dédaigna pas d'être une Bourgeoise parmi les Bourgeois. Pour faire voir même qu'elle s'approprioit, pour ainsi dire, cette Societé, elle donna à tous les Confreres des robes de soye de sa couleur, richement galonnées d'or; & elle fit bâtir pour eux auprès de son Palais un magnifique Hôtel, afin de pouvoir plus commodément (4) assister à leurs Assemblées en qualité de Reine, & diriger leurs fêtes & leurs repas. Cette Confrérie crut ne pouvoir mieux marquer la gloire qu'elle trouvoit à avoir cette Princesse pour Chef, qu'en ne tirant plus à l'Oiseau durant la vie de leur Reine. Le présent que le Magistrat fit dans cette occasion à Isabelle, du Trésor public, fut accepté gracieusement, & avec des marques de reconnoissance: mais elle s'en fit un certain revenu, dont elle se servit chaque année pour marier sept Filles nubiles, ou pour les mettre dans un Couvent, si elles avoient du penchant pour la Vie religieuse. La mémoire de cet évenement singulier est conservée sur une Médaille, que je n'ai découverte que dans le Cabinet de Mr. Guillaume Lormier à La Haye.

(3) Er. Puteani Bruxella sept. fol. 76.

(4) Ibid. fol. 77.





Son Buste, richement orné:

ELISABETA, DEI GRATIA, INFANS HISPANIARUM; DUX BUR-

1615. GUNDIÆ, BRABANTIÆQUE; COMITISSA FLANDRIÆ, HOLLANDIÆ, ZELANDIÆQUE.

*ELISABETH, PAR LA GRACE DE DIEU, INFANTE D'ESPAGNE, DUCHESSE DE BOURGOGNE ET DE BRABANT, COMTESSE DE FLANDRE, DE HOLLANDE ET DE ZELANDE.*

Au Revers, son Chiffre uni à celui de son Epoux, entre deux Arbalètes, & au-dessus d'un S. George Patron de la Confrérie. (1) Le Chiffre est surmonté d'une Couronne, timbrée de la figure du Perroquet abattu; & consiste dans les lettres initiales des mots,

(1) Fr. Puteani Bruxella sept.fol.73.

ALBERT ET ISABELLE. 1615.

Avant que l'année fût finie, cette joye fut encore augmentée par un double mariage, qui, après beaucoup de difficultés qu'on eut le bonheur à la fin de surmonter, fut arrêté d'un côté entre le Roi de France Louis XIII, & Anne Infante d'Espagne; & de l'autre, entre le Fils ainé du Roi Philippe, & Elisabeth Fille de France. Le Roi d'Espagne avoit longtems refusé de consentir à cette double union, de peur que, faute d'Hoir mâle, la Couronne ne sortit un jour de la Maison d'Autriche, pour entrer dans celle de Bourbon. Cette difficulté fut enfin levée: le Roi de France promit, de la maniere la plus solennelle, par le Contrat de mariage confirmé par sa signature & par son serment, de renoncer pour lui, & pour toute sa postérité, à tout droit qu'en vertu de ce mariage lui ou les siens pourroient jamais s'arroger, sous quelque prétexte que ce pût être, sur la Monarchie Espagnole en général, ou sur quelque Païs particulier qui pût en dépendre alors. Les Fiançailles de la Princesse (2) Françoise se firent (3) à Bordeaux en Guienne, le 18 d'Octobre; & dans cette Cérémonie le Duc de Guise, muni du plein-pouvoir nécessaire, représenta le Fils de Philippe. Le troisieme jour après que la bénédiction nuptiale eut été donnée par le Cardinal de Sourdis Archevêque de Bordeaux, la Princesse partit pour les frontieres d'Espagne, sous la conduite du même Duc de Guise, & du Maréchal de Brissac. Elle fut échangée contre la Princesse Héréditaire d'Espagne, sur la Riviere de Bidassoa, qui sert de limite aux deux Royaumes; & elle fut reçue par Philippe même à Burgos, où les Fiançailles d'Anne Infante d'Espagne avoient été célebrées le même jour que celles de la Princesse de France s'étoient faites à Bordeaux. Dans cette solennité, le Roi de France fut représenté, selon quelques-uns, par le Duc de Lerme, ou, comme prétendent quelques autres, par son Fils le Duc d'Uceda. (4) Elle fut conduite par le Roi son Pere. La Noblesse Françoise la reçut avec toutes les marques de considération dûes à sa Reine, sur la même Riviere de Bidassoa, & la mena encore le même jour à S. Jean de Luz. Le 11 de Novembre elle entra dans Bayonne, où le Duc de Luines, qui étoit alors au plus haut point de sa faveur, lui rendit une lettre de son futur Epoux, (5) & une autre de la Reine-Mere, pour la féliciter de son heureuse arrivée dans le Royaume. Elle continua sa route par Dax, Tartas, le Mont de Marsan & Roquefort, jusques à Bordeaux, où elle fit son Entrée solennelle par la Porte de S. Julien, le 21 du même mois. La Reine-Mere étant allé la recevoir, la conduisit auprès de son Fils, qui, en embrassant son Epouse avec une tendresse animée par la longue attente de sa venue, lui donna les plus fortes marques d'estime & de considération. Quatre jours après, le Mariage fut confirmé avec toutes les Cérémonies requises; & après le Service (6) qui fut célebré par l'Evêque de Xaintes, & qui finit à six heures du soir, on jetta parmi le Peuple des Médailles (7) semblables à celle-ci.

(2) Le Vassor Hist. de Louis XIII. tome II. pag. 398.
(3) Merc. Franç. 1615. tome IV. pag. 300.
(4) Le Vassor Hist. de Louis XIII. tom. II. pag. 398.
(5) Merc. Franç. 1615. tome IV. pag. 332.
(6) Ibid. 1615. tom. IV. pag. 338.
(7) Ibid. 1615. tom. IV. pag. 341.



Les Bustes de ces augustes Epoux:

LU-

LUDOVICUS XIII, ET ANNA, FRANCIÆ ET NAVARRÆ REX ET REGINA. 1615.

*LOUIS XIII, ET ANNE, ROI ET REINE DE FRANCE ET DE NAVARRE.*

Au Revers, deux Couronnes Royales, attachées l'une à l'autre par une branche d'Olivier & par une branche de Laurier :

ÆTERNÆ FOEDERA PACIS. 1615.

*ALLIANCE QUI PROMET UNE ETERNELLE PAIX.* 1615.

Quoique les Provinces-Unies ne souhaitassent rien moins qu'une si étroite liaison entre la France & l'Espagne, elles avoient pourtant de justes raisons pour être satisfaites de leur heureux état, & du continuel accroissement de leur puissance. Leurs Troupes, sous la conduite de Frederic-Henri (1) Frere de Maurice, eurent le bonheur, pendant que l'animosité subsistoit toujours parmi les Princes Possesseurs, de s'emparer de tout le Comté de Ravensberg. Elles forcerent la Ville de Herfort de leur ouvrir ses portes; & dans cette Place, aussi bien que dans les autres du même Païs, leur Général mit des Garnisons pour le Prince de Brandebourg. Cette Conquête ayant été faite avec une grande rapidité, il envoya le reste de son Armée (2) au Comte de Zolms, pour marcher au secours de la Ville de Brunswick, actuellement assiegée par son Prince avec qui elle étoit brouillée, & qui étoit autorisée à exiger cette assistance des Etats-Généraux, en vertu d'une Convention qu'ils avoient faite avec les Villes Anséatiques, il y avoit deux ans. Par l'arrivée inopinée de ces Troupes auxiliaires, le Duc de Brunswick se vit contraint de lever le Siege & de consentir d'abord à une Trève; & ensuite, savoir le 21 (3) de Décembre, à une Paix formelle. Ces bons succès faisoient rechercher l'amitié & le secours des Etats, à tous les Princes voisins; & la même fortune paroissoit s'attacher dans les Indes à leur Commerce & à leurs Armes. Au mois de Septembre, quatre Vaisseaux, dont la charge alloit environ à trois millions de livres, revinrent de ces Païs dans les Ports de la République, & apporterent la nouvelle certaine que l'Amiral Verhage avoit attaqué dans le Détroit des Iles Moluques, (4) le secours que les Portugais envoyoient à Dom Juan de Sylva Vice-Roi des Iles Philippines. Ce secours consistoit en quatre Gallions. L'Amiral Hollandois en prit un, il en coula un autre à fond, & fit échouer les deux autres. Favorisé d'un si heureux succès, il revint à Ternate, & secondé du Roi de cette Ile, & des Anglois, il en chassa en très peu de tems, & sans peine, les Espagnols & les Portugais; ce qui procura les avantages les plus considerables à la Compagnie Orientale des Provinces-Unies. Cette prosperité par Mer & par Terre, tant dans l'Orient que dans l'Occident, donna lieu à faire frapper le Jetton que voici.

1616.

(1) Neuville Hist. van Holl. I. deel pag. 104.

(2) Ibid. pag. 105.

(3) Ibid. I. deel pag. 106.

(4) Ibid. I. deel pag. 107.



Un Arbre, placé au bord d'un ruisseau, & chargé de fruit. L'Inscription est tirée des Pseaumes de David : (5)

NON SIC IMPII, NON SIC.

*IL N'EN EST PAS AINSI, IL N'EN EST PAS AINSI DES IMPIES.*

On vouloit exprimer par-là, que la même prosperité ne regnoit point parmi les Habitans des Païs-Bas Catholiques, qu'à cause de la célébration de la Messe les Protestans traitent (6) d'Idolatres, & par conséquent d'Impies. Au reste, ils ne jouïssoient pas effectivement de la même prosperité, puisque leurs Rivieres étant fermées, tout commerce par Mer leur étoit interdit.

(5) Ps. I. v. 4.

(6) Catéchisme de Heydelb. Dimanche XXX. Demande 80.

1616. Au Revers, l'Ecuſſon des Etats d'Utrecht, avec cette Légende:

CALCULUS RATIONUM ORDINUM TRAJECTI. 1616.

*JETTONS DES ETATS D'UTRECHT. 1616.*

Quelque heureuſe que fût la ſituation où ſe trouvoit alors la République, elle ne ſe crut pas bien affermie ſur ſes fondemens, tant qu'elle voyoit dans ſon ſein trois de ſes plus importantes Places maritimes occupées par des Garniſons Angloiſes, en vertu d'un droit d'hypothèque. Depuis le 29 d'Octobre de l'an 1585, (1) La Brille, Fleſſingue, & le Fort de Rammekens ou de Zébourg, avoient été engagés à l'Angleterre, & occupés par ſes Troupes, comme des ſuretés pour (2) le rembourſement des ſommes que cette Couronne avoit avancées aux Provinces-Unies pendant la Guerre. On trouva qu'elles montoient à douze millions de florins. Mais depuis les fortes inſtances qu'avoit faites Oldenbarneveld dans ſa quatrieme Ambaſſade, (3) le Roi Jaques n'en prétendoit plus que huit, & tenoit la République quitte du reſte, en conſideration des ſervices ſignalés qu'elle avoit rendus de tems en tems à ſes Royaumes contre les Eſpagnols. Convaincus de la bienveillance de ce Prince, les Etats-Généraux trouverent bon de lui envoyer cette année le même (4) Oldenbarneveld à la tête d'une Ambaſſade ſolennelle, pour le ſupplier de vouloir bien retirer ſes Troupes des Places mentionnées. Le Roi Jaques, nullement diſpoſé à accorder cette demande, & voulant néanmoins donner aux Provinces-Unies des marques extérieures de ſon amitié, déclara qu'il y conſentiroit volontiers, dès qu'on auroit payé à la Couronne d'Angleterre les deux millions (5) cinq-cens-mille florins qui manquoient encore à l'entier rembourſement. Comme il ſe perſuadoit qu'il étoit d'une impoſſibilité abſolue aux Etats de ramaſſer tout d'un coup une ſi grande ſomme, il ne crut rien riſquer en faiſant cette déclaration en public. (6) Oldenbarneveld ayant de cette maniere envelopé inſenſiblement ce Prince dans l'engagement formel qu'il ſouhaitoit, & en ayant rendu compte à ſon retour en Hollande, fit prendre des meſures ſi juſtes, qu'en peu de tems on trouva les ſommes néceſſaires, quoique la choſe eût paru impoſſible; & elles furent remiſes au Roi en Angleterre même. Ce Prince ſe trouvant ainſi pris au mot contre ſon attente, tira le 14 de Juin (7) les Garniſons Angloiſes des Places hypothequées. Cet évenement donna la plus vive ſatisfaction aux Zélandois, qui, non contens de faire témoigner à Jaques, de la maniere la plus ſolennelle, leur reconnoiſſance de ſon attachement inviolable à ſa parole & à la foi des Traités, firent auſſi frapper, en mémoire éternelle de cette heureuſe délivrance, la Médaille ſuivante.

(1) Merc. Franç. 1616. tome IV. pag. 409.

(2) Neuville Hiſt. van Holl. I. Deel pag. 108.

(3) Aitzema zaaken van ſtaat I. deel fol. 24.

(4) Larrey Hiſt. d'Angleт. tom. II. pag 706.

(5) Aitzema zaaken van ſtaat I. deel. fol. 25. Reſol. der Staat. van Holl. van 11 tot 26 Apr. 1616. fol. 6.

(6) Larrey Hiſt. d'Angleт. tom. II. p. 707.

(7) Neuville Hiſt. van Holl. I. deel pag. 109.



La Tête ne porte que cette Inſcription, au-deſſous des Armes de la Province:

BENIGNITATE, FIDE, JUSTITIAQUE JACOBI REGIS, SALVO FOEDERE AMICITIAQUE, ORDINUM GENERALIUM PRUDENTIA, RESTITUTA ZEELANDIS FLISSINGA ET ZEEBURGO, ANNO MDCXVI. XIIII JUNII.

*PAR LA BONTE', LA FIDELITE', ET LA JUSTICE DU ROI JAQUES, LES TRAITEZ ET L'AMITIE' RECIPROQUES DEMEURANT EN LEUR ENTIER; ET PAR LA PRUDENCE DES ETATS-GENERAUX, FLESSINGUE ET ZEEBOURG SONT RENDUS AUX ZELANDOIS, L'AN 1616, LE 14 DE JUIN.*

Au

Au Revers, les Armes de la Province, entourées de celles de la Noblesse, & des Villes qui ont voix aux Etats: 1616.

ZEELANDIA.

*ZELANDE.*

Les avantages, que les Provinces-Unies tiroient de la Guerre de Juliers, avoient considérablement contribué à faciliter la levée d'une si grosse somme de deniers. Elles se voyoient déchargées de l'entretien de la plupart de leurs Troupes, qui étoient payées & vivoient aux dépens des Païs où elles faisoient la Guerre. L'Archiduc, dont les Troupes étoient entretenues de la même maniere, voyant les Comtés de la Marck & de Ravensberg occupés par les Soldats des Provinces-Unies, assembla de son côté, sous le commandement du Comte Henri de Bergue, un Corps de neuf-mille (1) hommes aux environs de Wezel & de Rhinberk, pour mettre des Garnisons dans les Places dont les Etats ne s'étoient pas encore saisi, & de les garder pour le Duc de Neubourg. Le Comte de Bergue dans ce dessein s'assura de Dortmond, (2) & prit Zoest, après avoir contraint deux Compagnies des Troupes des Etats de se retirer. Il s'empara aussi de Lipstad, & il jetta une grande quantité de munitions de Guerre dans le Château du Comté de Rietbergen. Il n'est pas exprimable à quel point les Etats contestés eurent à souffrir de ces differentes Expéditions, faites par les Troupes auxiliaires des Archiducs, & des Etats. Ce que les unes avoient épargné, étoit détruit par les autres. Ce n'étoit que marches & contre-marches perpétuelles de Soldats, qui vivoient aux (3) dépens des Païsans, & qui ruïnoient & ce Païs, & ceux qui l'habitoient. Bien loin de se chercher réciproquement, & de chasser par les armes ceux contre lesquels on les avoit appellés, les deux Partis s'évitoient avec soin, & sembloient craindre de commettre quelque acte d'hostilité. En un mot leur conduite étoit telle, que sous le nom de Troupes auxiliaires, ils paroissoient n'être venus là (4) que pour partager entre eux les Païs contestés. Quoiqu'il fût impossible aux Habitans de démêler la moindre issue dans le labyrinthe d'une Guerre si extraordinaire & si confuse, les Archiducs témoignerent pourtant par le moyen des deux Jettons suivans, qu'il n'y a point de routes si impraticables, où la Valeur & une Raison bien dirigée ne se frayent un passage.

(1) Merc. Franç. 1616. tome IV. pag. 418.

(2) Neuville Hist. van Holl. I. Deel pag. 132.

(3) Merc. Franç. 1616. tome IV. pag. 420.

(4) Neuville Hist. van Holl. I Deel pag. 113.



I. Les Bustes des Archiducs:

ALBERTUS ET ISABELLA, DEI GRATIA. 1616.

*ALBERT ET ISABELLE, PAR LA GRACE DE DIEU. 1616.*

Au Revers, Pallas, Déesse de la Valeur, armée d'une lance, d'un casque, & d'un bouclier, & se tenant au milieu d'un Carrefour. L'Inscription est tirée d'Ovide: (5)

INVIA NULLA VIA.

*IL N'Y A POINT DE CHEMIN IMPRATICABLE.*

(5) Ovid. Metam. lib. XIV. fab. 4. v. 113.

C'est à dire à la Valeur, comme il paroit par le passage même dont cet hémistiche est emprunté.

II. Le mors d'un Cheval; avec cette Sentence:

CERTUS VIARUM EXITUS RATIO. 1616.

*LA RAISON EST UN GUIDE CERTAIN DANS LES ROUTES LES PLUS EPINEUSES. 1616.*

1616. Au Revers, les Armes couronnées des Archiducs:

GECTOIRS POUR LA CHAMBRE DES COMPTES EN BRABANT.

Quelque ſures que puſſent être les maximes que nous venons de voir, les differends eccléſiaſtiques, qui dans cette année gagnoient toujours du terrein dans les Provinces-Unies, malgré tous les efforts qu'on employoit pour en arrêter la violence, prouvoient que ce ſont des règles ſujettes à quelques exceptions. Juſques alors, chaque Docteur avoit expoſé
1617. aux mêmes Aſſemblées ſes opinions, comme les meilleures & les plus ſures. Mais c'étoit encore trop d'union. Les deux Partis ſe ſéparent; on refuſe de conſerver une eſpece de Communion, en prenant enſemble (1) le Sacrement de la Sainte Cene; on ne veut pas même entendre dans une même Egliſe la parole de Dieu. Chacun ſuit les Miniſtres qui prêchent ſes opinions: s'il ne les trouve pas dans ſa Ville, il va les chercher ailleurs; & s'il les cherche inutilement, on forme des Aſſemblées dans des maiſons particulieres. Les Etats de Hollande tâchent en-vain de remédier (2) au mal, en ôtant les Charges eccléſiaſtiques aux Miniſtres qui ſe diſtinguent par l'indiſcrete ferveur de leur zèle; les differens ſentimens qui dominent dans les Villes differentes, les empêchent d'exécuter leurs réſolutions: ce qui ne fait qu'irriter l'audace de ceux qui ſe croyent opprimés & perſécutés par de ſemblables Sentences. L'animoſité redouble entre les Partis oppoſés, la ſéparation devient plus irrémédiable, & le nombre des Conventicules s'augmente de plus en plus. Dans certains endroits on porte la dévote inſolence juſques à ouvrir les Egliſes par force, & à y faire le Service divin, au mépris de l'autorité des Magiſtrats. Enfin, les eſprits s'aigriſſent à un tel point, que lorſque le 12 de Fevrier 1617 les Remontrans ſe furent aſſemblés pour la ſeconde fois à Amſterdam dans une certaine maiſon qu'ils avoient louée exprès, la populace vint en foule aſſieger la porte. Elle commença d'abord par caſſer les vitres à coups de pierres, & à commettre d'autres deſordres, qui forcerent l'Aſſemblée de ſe ſéparer. Quelques-uns des plus mutins porterent l'inſolence plus loin. Ils briſent la porte, volent vers la Chapelle, mettent en pieces la chaire & les bancs, & les jettent dans la rue. La maiſon même auroit été entierement démolie, (3) ſi enfin les Magiſtrats n'avoient pas ſongé à y mettre ordre. A peine eut-on réuſſi à appaiſer cette émotion populaire, qu'elle fut ranimée par des Satires & des Libelles qu'on répandit par-tout. Le Petit-peuple Gomariſte, qui étoit le plus échauffé, ſe donne des rendez-vous pour le dimanche 19 du même mois, dans le deſſein de faire inſulte aux Remontrans. Ce jour étant venu, on voit cette populace diviſée en petites bandes, parcourir les rues & les canaux, & ſe fortifier à meſure qu'elle avance. Enfin elle fait éclater ſa fureur contre la maiſon d'un certain (4) Remy Echbertz Biſſchop, ſous prétexte que les Arminiens y étoient aſſemblés pour entendre le Sermon. Le Maitre de la maiſon s'efforce en-vain de perſuader le contraire à cette pétulante multitude, elle n'écoute rien. (5) Elle s'arme de bâtons & de pierres, briſe les fenêtres, entre par force dans la maiſon, met les meubles au pillage, emporte l'argent & les marchandiſes, & fait couler dans le canal, le vin, les liqueurs, & la bierre, qu'elle ne peut conſumer. Ce tumulte, arrivé à Amſterdam, fit craindre aux autres Villes des accidens ſemblables, & prendre des meſures pour les prévenir. En vertu même d'une Réſolution priſe par les Etats de Hollande lorſque (6) Maurice étoit déja ſorti de leur Aſſemblée, on commença dans certaines Villes à doubler les Gardes, à lever une Milice particuliere à cauſe que la Garniſon étoit ſuſpecte, & à tirer des armes des Arſenaux (7) publics. Le motif de toutes ces précautions étoit le deſir de maintenir le repos dans ces Villes; ou, comme d'autres prétendent, l'envie de ſoutenir dans leur ſupériorité les opinions dominantes. Quoi qu'il en ſoit, il eſt certain que la Ville d'Amſterdam proteſta (8) contre ces meſures; que Maurice déconſeilla toutes les voyes de fait (9) en matiere de Religion; & que cependant, les diſputes, & les excès qui en étoient la ſuite, alloient toujours en augmentant, & menaçoient la nouvelle République d'une chute prochaine. Pour la prévenir, & pour expoſer aux Sujets les funeſtes ſuites de leur imprudente ferveur, on fit frapper cette année la Médaille ſuivante.

(1) Brandts Hiſt. der Reform. II. deel pag. 319.

(2) Ibid. II. deel pag. 343.

(3) Ibid. pag. 486.

(4) Reſol. der Gecomm. Raad. van Holl. 21 Febr. 1617. fol. 32.

(5) Neuville Hiſt. van Holl I. deel pag. 119.

(6) Reſol. der Staat van Holl. 5 Aug. 1617. fol. 177.

(7) Ibid. 27 Mey 1617. fol. 131.

(8) Reſol. der Staat. van Holl. 12 Sept. 1617. fol. 191.

(9) Ibid. 28 Jan. 1617. fol. 15.

Deux

1617.



Deux Pots de terre, qui flottent sur la Mer:

FRANGIMUR, SI COLLIDIMUR.

*NOUS SOMMES BRISEZ, SI NOUS NOUS CHOQUONS.*

Au Revers, deux Bœufs qui tirent une Charrue; & au-dessous, les Armes de West-Frise.

TRAHITE ÆQUO JUGO. 1617.

*TIREZ EGALEMENT SOUS UN MEME JOUG. 1617.*

Les lettres C. W. sont les initiales du nom du Maitre des Monnoyes, Corneille Wyntgis.

Tandis que dans les Provinces-Unies on s'emportoit à des excès si pernicieux, ceux de la Confession d'Augsbourg célebrerent de la maniere la plus solennelle, dans toute l'Allemagne, le prémier Jubilé de la (1) Reformation de Luther. Ils furent imités par leurs Freres des Païs-Bas Confédérés, dont les Souverains souffroient l'exercice de cette Religion avec connivence, jusques-là que les Etats de Hollande n'avoient point fait difficulté, il y avoit trois ans, d'assister à Delft comme Parrains au (2) Batême du Fils du Comte Philippe-Ernest de Hohenlo, quoique ce Sacrement fût administré par un Ministre Lutherien, dans une Eglise Lutherienne. Cent ans étoient alors justement passés depuis que Luther s'éleva à Wittemberg le 31 d'Octobre contre l'abus des Indulgences. Peu de tems après, ce Docteur étoit passé de la Reformation des mœurs à celle des Dogmes; & l'on n'ignore pas le succès de cette entreprise. Jean-George Electeur de Saxe, faisant profession d'adhérer à la Confession d'Augsbourg, voulut célebrer la mémoire de cet évenement par des solennités distinguées. Pour cet effet il fit publier dans tous ses Etats un Mandement, par lequel il ordonna de célebrer dans toutes les Eglises le dernier jour d'Octobre, & les deux jours suivans, par la Communion, par des (3) Actions de graces, & par le chant des Pseaumes, & d'accompagner cette cérémonie de toute la splendeur possible. Il en fit donner connoissance à tous les autres Princes & Etats de l'Empire, qui étoient de la même Religion que lui. Ils trouverent bon d'être les imitateurs de son zèle, & ils consacrerent, aussi bien que les Lutheriens des Provinces-Unies, le même jour à la mémoire d'une révolution si extraordinaire. Le soir, après le Service (4) divin, tous les Etats où cette Religion étoit la dominante, retentirent de réjouissances publiques; on alluma par-tout des Feux de joye & des Feux d'artifice, qui éclairoient l'air, au bruit des décharges continuelles d'Artillerie. On frappa aussi en Allemagne, pour immortaliser cette fête, un bon nombre de Médailles, dont je ne placerai ici que les quatre suivantes, mises au jour par (5) ordre de l'Electeur dont nous venons de parler.

(1) Brandt, Hist. der Reform. II. deel pag. 692.

(2) Resol. der Staat. van Holl. van 1 tot 19 July 1614. fol. 75.

(3) Merc. Franç. 1617. tome IV. pag 244.

(4) Ibid. tome IV. pag 246.

(5) Tenzel Numism. Saxon. lineæ Albert pag. 414.

1617.



L'image de Frederic III, Electeur de Saxe, sous la protection duquel la Reformation Lutherienne commença l'an 1517.

SECULUM LUTHERANUM. 1517.

*LE JUBILÉ LUTHERIEN. 1517.*

Au Revers, Jean-George, alors Electeur de Saxe, s'appuiant du bras droit, (ce qui est remarquable) sur un nouvel Ecusson composé de ses anciennes Armes, & de celles de (1) Juliers, de Cleves, & de Bergue, sur lesquels il formoit encore des prétentions. L'Inscription consiste dans (2) cette Sentence sacrée de l'Apôtre S. Pierre:

(1) Heiss Hist. de l'Emp. tome III. pag. 266.
(2) 1 Epit. Chap. 1. v. 25.

VERBUM DOMINI MANET IN ÆTERNUM. 1617.

*LA PAROLE DE DIEU DEMEURE ETERNELLEMENT. 1617.*

Pendant que ces choses se passoient en Allemagne, ceux de Montfort, Ville de la Province d'Utrecht, étoient extrêmement occupés à creuser un nouveau Canal, pour se faire une communication avec le Rhin. Ce projet avoit déja été mis une fois sur le tapis; mais il avoit échoué, faute d'habileté, d'union, & d'argent. Cet ouvrage important fut entrepris cette année sous de meilleurs auspices, par le Baron de Mérode comme Vicomte de Montfort, assisté des Magistrats de cette Ville, & de ceux de Lynschoten. De concert avec le Doyen & les Chanoines du Chapitre d'*Oud-Munster* à Utrecht, comme Seigneurs de Lynschoten, de Rapynen & d'Ysselveld, ils dresserent d'abord un Plan des charges que chacun auroit à porter dans les frais communs, aussi bien que de la maniere dont cet ouvrage seroit entamé & porté à sa perfection. Après avoir obtenu l'approbation des Etats (3) d'Utrecht, des Conseillers-Députés des Etats de Hollande (4) & des Directeurs des Digues, on (5) donna le prémier coup de beche en présence d'une grande foule de spectateurs que la curiosité avoit fait accourir de toutes parts. On commença par creuser un Bassin convenable, & par bâtir une Eclufe auprès de l'Yssel, au Nord de l'Eglise de Montfort. De la Riviere d'Yssel, le Canal devoit aller d'abord le long de la Digue de Kattenbroek, & passant de là en formant un coude le long du fossé qui séparoit les Fermes de Gaspar Baltis & de Hugo Hendriks appartenantes au Vicomte de Montfort, il devoit s'avancer vers la Riviere de Lynschoten, au Nord de l'Eglise de ce Village. Ainsi ce Canal devoit traverser les terres du Vicomte de la longueur de douze-cens toises, ayant cinq pieds de profondeur, & quarante de largeur, ou un peu moins en certains endroits, selon la constitution du terrein. Lorsque cet ouvrage fut achevé en 1619, on trouva que les frais en montoient à environ (6) vingt-mille francs; desquels les Etats d'Utrecht payerent neuf-mille francs, le Vicomte douze-cens outre les Terres qu'il y avoit perdues, & la Ville de Montfort deux-mille huit-cens francs qui provenoient d'un don-gratuit des Bourgeois. On trouva le reste de ce qui avoit été déboursé, en chargeant d'un droit annuel de cinq sols, chaque Arpent de terre

(3) Resol. der Staat. van Uytr. 28 Maart & 3 April. 1617.
(4) Resol. der Gecomm. Raad. van Holl. 10 Aug. 1617. fol. 180.
(5) Resol. van 't Heemraadschap van Rynl. 8 Aug. 1617.
(6) Tiré des Archives de Lynschoten.

terre situé sous la jurisdiction de Montfort & de Lynschoten. Cet impôt n'avoit été introduit qu'en vertu d'un plein-pouvoir formel des Etats (1) de la Province, qui trouvoient juste que les Habitans du Platpais portassent leur part dans les fraix d'un ouvrage dont les commodités leur étoient communes avec ceux de Montfort & de Lynschoten. En effet, par le moyen de ce Canal ils avoient aussi bien que les autres communication avec le Rhin, le long de Wulverhorst, tant au-dessous qu'au-dessus de Woerden. En mémoire de cette entreprise on a frappé une Médaille, qu'on a distribuée de la part de la Ville de Montfort, comme une marque de reconnoissance, parmi ceux qui avoient si heureusement dirigé & perfectionné ces travaux. J'ai tiré tout ce que viens de rapporter, de certaines Pieces qui m'ont été communiquées avec la plus grande cordialité par Mr. le Bourguemestre Adrien Strik, à présent Seigneur de Lynschoten. Au reste, voici la Médaille dont je viens de faire mention.

(1) Resol. der Staat. van Utrecht 15 Sept. 1619.

1617.




Les Armes de Montfort, entre deux Fers de moulins. Ces Armes sont d'argent, au Château de gueules:

CIVITAS MONTFORTIA. 1617.

*LA VILLE DE MONTFORT.* 1617.

Au Revers, l'Inscription suivante:

DEUS SECUNDET FLUMEN DUCTUM MONTFORTIA PER LINISCHOTUM AD RHENUM, EJUSQUE FAUTORES.

*DIEU BENISSE LE CANAL CONDUIT DE MONTFORT PAR LYNSCHOTEN JUSQUES AU RHIN; ET CEUX QUI ONT FAVORISÉ CETTE ENTREPRISE.*

La levée des Milices particulieres de certaines Villes causa de nouvelles émeutes. Comme ces Troupes ne dépendoient pas de Maurice, & qu'elles ne portoient pas ses couleurs comme les autres, elles étoient odieuses au Peuple, qui, pour montrer son attachement pour Maurice, (2) insultoient ces soldats lorsqu'ils montoient la garde, & les attaquoit à coups de bâtons, ce qui causa des querelles, & même des combats & des meurtres. Quoique ces insolences fussent punies du bannissement & d'autres supplices, il n'y eut pas moyen d'en arrêter le cours, & l'on ne fit par-là qu'irriter les esprits contre les Remontrans. Ces Milices d'ailleurs choquoient & Maurice & les Etats-Généraux, qui croyoient leur autorité blessée de ce qu'elles ne prêtoient le Serment de fidélité qu'aux Villes particulieres. Ils firent (3) là-dessus de fortes remontrances à ces Villes; mais n'en recevant point de réponses satisfaisantes, ils publierent un Edit, par lequel ils convoquoient une Assemblée de Théologiens pour le 1. de Mai de l'année suivante, pour voir si par ce moyens les différends ecclésiastiques pouvoient être accommodés. Ils ordonnerent encore à Maurice, au commencement de l'année 1618, d'employer, s'il le faloit, (4) la force contre les Arminiens, & de casser les Milices dont nous avons fait mention. Pour cet effet il partit, accompagné de quelques Députés des Etats-Généraux, pour la Gueldre (5), dont trois Quartiers, des quatre qui composent cette Province, avoient embrassé le Parti des Remontrans. Arrivé à Nimegue, il ôta les Charges de Magistrature à tous les Remontrans, & à tous ceux qui étoient soupçonnés de les favoriser. Il fit la même chose à Zutphen, d'où il partit avec les Députés des Etats, & avec sa Suite, vers l'Overyssel, où par son habileté, par l'appui qu'il trouvoit chez les Mécontens, & par la terreur des Troupes qu'il avoit amenées, il rétablit entierement l'autorité des Gomaristes. Il trouva plus de résistance à Arnhem; il y parvint néanmoins à son but, après quoi il prit

1618.

(2) Neuville Hist. van Holl. I. deel pag. 127.

(3) Ibid. pag. 127.

(4) Resol. der Staat. 21 Aug. 1618. fol. 145.

(5) Neuville Hist. van Holl. I. deel pag. 134.

1618. prit la résolution de se transporter à Utrecht. Mais ayant appris la mort de son Frere ainé, Philippe-Guillaume Prince d'Orange, il précipita son retour à La Haye, (1) où à son arrivée les Etats de Hollande vinrent le féliciter de l'heureux succès de son voyage, & lui faire le compliment de condoléance (2) sur la mort de son Frere. Ce Prince se trouvant indisposé, s'étoit fait donner un (3) lavement: mais par l'ignorance, ou bien par l'imprudence de son Valet de chambre, ce remede lui fut administré si malheureusement, que ses boyaux en furent offensés, ce qui lui causa une si grande inflammation dans les entrailles, qu'il en mourut à Bruxelles le 21 de Fevrier. Le naturel doux & humain du Prince Philippe-Guillaume le porta à nommer son Frere Maurice, quoiqu'il fût d'une autre Religion que la sienne, son héritier universel. (4) Celui-ci n'avoit porté jusques-là que le titre de Comte, mais alors il prit celui de Prince, que nous lui donnerons aussi desormais, & que l'on voit sur les Pieces suivantes qui furent frappées cette même année dans sa Ville d'Orange.

(1) Resol. der Staat. van Holl. 9 April. 1618. fol. 95.
(2) Ibid. 23 Febr. 1618. fol. 47.
(3) Merc. Franç. 1618. tome V. pag. 47.
(4) Neuvil-le Hist. van Holl. I. deel pag. 137.



Ces Pieces ne different qu'en grandeur. La Tête porte le Buste armé du nouveau Prince d'Orange, que les Etats de Hollande avoient déja autorisé à disposer par son Testament (5) de ses Fiefs relevans de cette Province; Privilege, qu'ils avoient aussi accordé (6) à son ainé, il y avoit quatre ans:

(5) Resol. der Staat. van Holl. 29 Dec. 1616 fol. 49 50.& 51.
(6) Resol. der Gecomm. Raad. van Holl 27 April. 1612 fol. 119.

MAURITIUS I. DEI GRATIA PRINCEPS AURAICÆ, COMES NASSAVIÆ.

*MAURICE I. PAR LA GRACE DE DIEU, PRINCE D'ORANGE, COMTE DE NASSAU.*

Au Revers, ses Armes couronnées; & au-lieu de sa Devise ordinaire, dont son Pere & son Frere Princes d'Orange avoient fait usage, celle-ci:

SOLI DEO HONOR ET GLORIA. 1618.

*A DIEU SEUL SOIT HONNEUR ET GLOIRE. 1618.*

Pendant que Maurice étoit occupé d'un grand nombre d'affaires importantes, que la mort de son Frere lui donnoit, on vit le Pais comme inondé de toutes sortes de Satires. Elles attaquoient principalement Oldenbarneveld, comme Chef des Arminiens, & Inventeur des Milices particulieres qui étoient si odieuses au Peuple. Ce Ministre entreprit de justifier sa conduite par une Lettre très étendue, qu'il écrivit au Prince d'Orange le 4 d'Avril. Quatre jours auparavant, il avoit présenté aussi aux Etats (7) de Hollande son Apologie, qui fut si bien reçue, que ce Corps fit publier un Edit le 22 de Juin, par lequel il accordoit sa protection à ce Grand-homme. Ce procedé donna la plus grande indignation au Prince Maurice, qui ayant ôté des Etats-Généraux tous les Membres qui favorisoient les Arminiens, se

(7) Resol. der Staat. van Holl. 21 July 1618 fol. 155.& 156.

se servit du nom de cette Assemblée pour mettre à l'improviste des Troupes dans La Brille, au grand mécontement des Etats particuliers de Hollande. Ceux-ci, voulant prévenir dans la suite de semblables entreprises, tâcherent de former une liaison étroite entre les Villes de leur Province & celle d'Utrecht. Mais lorsque Maurice fut arrivé inopinément dans cette ancienne Ville Episcopale, il se trouva d'abord soutenu par la vieille Garnison. Par ce secours il se vit en état de casser la nouvelle Milice particuliere de la Ville, de priver de leurs Emplois les Magistrats Arminiens, & de faire mettre en prison Gilles de Ledenberg Secretaire d'Etat de cette Province. Etant de retour de cette Expédition, il fit arrêter le 29 d'Août, de la part des Etats-Généraux, auxquels les Villes d'Amsterdam, d'Enkhuyzen & de Schiedam s'étoient jointes, Jean (1) d'Oldenbarneveld, Conseiller & Avocat-Général de Hollande & de West-Frise. On fit ce coup hardi, dans le tems que ce Ministre se trouvoit sur la Place de la Cour, & qu'il alloit monter à l'Assemblée des Etats de la Province. On se saisit en même tems de Hugo Grotius, Conseiller-Pensionaire de Rotterdam, & de Rombaut Hogerbeets qui avoit le même Emploi à Leyden. On se rendit maitre de leurs personnes, sous prétexte que le Prince souhaitoit de leur parler. Les Etats de Hollande qui étoient alors assemblés, & sur-tout (2) la Noblesse, furent extrèmement consternés d'un procedé de cette nature, & voulurent prendre une forte résolution pour faire relâcher ces prisonniers: mais comme les Députés n'avoient pas pour cela une commission expresse de leurs Villes, on fut forcé de remettre cette affaire à l'Assemblée prochaine. Les esprits des Habitans, troublés par un évenement si peu attendu, furent encore allarmés par une (3) terrible Comete, qui trainant une queue d'un rouge obscur, s'étendoit du Signe de la Balance vers l'Ourse, & qui en dix-huit jours parcourut l'espace de soixante-quatre degrés. Cet épouvantable Phénomene fut consideré par la Multitude étonnée, comme un signe certain de la colere célèste. Il fut même le sujet d'un Livre composé en Hollandois par Nicolas Mulerus Professeur à Groningue, & intitulé, *La Trompette celeste de la Comete de l'an MDCXIIX.* On mit encore au jour au commencement de l'année suivante, avec approbation des Conseillers-Députés, des Remarques sur cette Comete, & sur les conjonctures des affaires tant dans ces Provinces, que dans les Païs étrangers. Cet Ecrit étoit dans la même Langue, & composé, à ce qu'on prétend, par (4) Jaques Kats, alors Conseiller-Pensionaire de Middelbourg. Cet ouvrage contenoit aussi quelques Pieces en vers, dont la prémiere a pour titre, *Considerations faites à l'occasion de la Comete, sur l'assemblée du présent Synode.* Quoi qu'on doive penser de ces sortes de Remarques, & des Pronostics qu'on fonde sur des Phénomenes de cette nature, & desquels nous n'examinerons pas la solidité, nous insererons ici deux Pieces de figure quarrée, par lesquelles on a voulu conserver la mémoire de cette Comete.

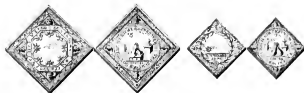
1618.

(1) Resol. der Staat. van Holl. 29 Aug. 1618. fol. 257.

(2) Resol. der Staat. van Holl. 15 Sept. 1618. fol. 277.

(3) Merc. Franç. 1618. tome V. pag. 290.

(4) Brandt Hist. der Reform. II. deel pag. 972.



Elles ne different qu'en grandeur. La Tête porte la Comete même, avec ce Chronogramme:

CoMeta VentVs I DeI VIrga.

25. AUGustI.

*LA COMETE EST LA VERGE DE DIEU, QUI S'AVANCE.*

*LE 25. D'AOUT.*

C'est le jour qu'elle parut pour la prémiere fois en Allemagne; mais dans les Provinces-Unies elle ne commença à se faire voir (5) que le 27 de Novembre.

(5) Brandt Hist. der Reform. II. deel pag. 972.

 On

1618.

On voit au Revers, des Emblêmes propres à relever les esprits abattus, & à leur donner de la consolation; savoir, des Roseaux froissés, un Lumignon (1) fumant, & deux Mains jointes qui se levent vers le Soleil, par lequel la Divinité est répréséntée (2). Ces differens Hiéroglyphes font allusion, comme on le voit marqué dans l'Exergue, à un passage du Prophete Isaïe, Chap. XLII. ỳ. 3. L'Inscription consiste en ces deux petits Vers Allemands:

(1) Evangile de St. Matthieu, Chap XII. ỳ 20.
(2) Joan. Pierii Valer. Hierogl. lib. XLIV. cap. 12.

KEINES WIRDT VERSERDT,
WER GOTT RECHT EHRT.

*CEUX QUI SERVENT DIEU COMME IL FAUT,*
*N'ONT RIEN A-CRAINDRE.*

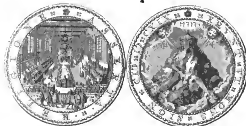
Peu de jours après avoir fait arrêter ces Ministres d'Etat, Maurice sortit de La Haye une seconde fois, & sans attendre le tems fixé par les Loix, il changea la Régence de Harlem, de Delft, de Leyden, de Tergau, de Gorcum, de Schiedam, de Schoonhove, & d'autres Villes protectrices de l'Arminianisme. Par-là, comme par un seul coup, tous les Amis d'Oldenbarneveld furent privés de leurs Dignités, & tout appui lui fut ôté à luimême. Cette affaire ayant été expédiée, le Corps des Nobles fut encore augmenté par une (3) élection extraordinaire de cinq nouveaux Membres; Maurice fut (4) solennellement remercié des changemens qu'il avoit faits (5) dans les differentes Régences; & sa conduite (6) fut déclarée, par Lettres patentes, bonne & utile. Par-là rien ne fut plus aisé que de prévenir la Résolution projettée dans les Etats de Hollande en faveur des Ministres prisonniers, & de faire consentir les Etats à la convocation d'un Synode National, que jusques-là ils avoient constamment rejettée. Là-dessus la célebration (7) d'un jour de Jeûne & de Prieres fut suivie de l'ouverture de ce Concile, laquelle se fit à Dort ou Dordrecht le 13 de Novembre, après que la Hollande eut accordé provisionellement cent-mille francs pour les fraix (8) nécessaires, qui, au jugement de ceux de Dort, devoient monter par jour à vingt-cinq ou (9) trente-mille livres. Les Membres qui constituoient cette Assemblée, étoient six de chaque Province particuliere, excepté qu'il y en avoit douze de la Hollande Méridionale & Septentrionale; outre six Députés des Eglises Walonnes de Hollande & de Zélande, & deux du Païs de Drente. Parmi tout ce nombre, il n'y eut que trois Arminiens d'Utrecht, ou parce qu'on n'avoit pas trouvé bon d'en députer davantage, ou bien à cause que les autres avoient déja été exilés. A la priere des Etats-Généraux, qui souhaitoient de donner tout le lustre possible à cette importante affaire, il y eut aussi des Députés envoyés à ce Synode de la part du Roi d'Angleterre, de l'Electeur Palatin, du Landgrave de Hesse; des quatre Cantons Suisses, Zurich, Berne, Basle, & Schafhouse; des Comtés (10) unis à la Weteravie; & des Républiques & Villes de Geneve, de Breme, & d'Embden. Il n'y en parut point de la part de la Principauté d'Anhalt, parce qu'avant que de les admettre, on avoit exigé d'eux, comme suspects d'Arminianisme, une Confession de Foi. Les Arminiens firent contre l'autorité de ce Synode des Remontrances très fortes, par lesquelles ils s'efforçoient de prouver que leurs Juges seroient en même tems leurs Parties, & que pour cette raison, appuyée de plusieurs autres, les Résolutions & les Sentences de cette Assemblée ne pouvoient être considerées comme légitimes. Dans la cinquieme Séance, treize Arminiens furent cités de la part des Etats-Généraux & du Synode, pour exposer & pour justifier leurs opinions. En attendant leur arrivée, on délibera sur une nouvelle Traduction de la Bible, sur la maniere d'instruire la Jeunesse & les gens avancés en âge, sur la méthode d'élever ceux qui se dévouoient à l'étude de la Théologie, sur l'abus qu'on faisoit de l'Imprimerie, & sur l'insolente hardiesse des Imprimeurs. On vit bientôt paroitre devant l'Assemblée ceux qui y avoient été cités, & pour lesquels Simon Episcopius portoit la parole. Après avoir renouvellé leur déclaration contre l'autorité du Synode, ils présenterent dans la trente & unieme Séance qui se tint le 13 de Décembre, un Ecrit étendu, destiné à se justifier sur le prémier des cinq Points qui étoient en dispute; & le 17, dans la trente-quatrieme Séance, ils mirent entre les mains de leurs Juges une seconde Apologie, qui rouloit sur les quatre autres Points. Ces Ecrits furent encore suivis de plusieurs autres, qui tendoient à éclaircir les mêmes matieres, ou qui avoient pour sujet la Confession de Foi qui étoit reçue dans les Provinces-Unies. Au reste, pour soutenir l'autorité du Synode attaquée par les Arminiens, les Etats-Généraux prirent une Résolution le

(3) Resol. der Staat. van Holl. 25 Sept. 1618. fol. 286.
(4) Ibid. 1618. fol. 307.
(5) Ibid. 1618. fol. 345.
(6) Ibid. 16 Nov. 1618. fol. 366. & 17 Nov. 1618. fol. 372.
(7) Ibid. 3 Octob. 1618. fol. 232.
(8) Ibid. 13 Octob. 1618. fol. 297.
(9) Ibid. 15 Nov. 1618. fol. 362.
(10) Neuville Hist. van Holl. I deel pag 150.

1619.

le prémier jour de l'an mille six-cens dix-neuf, par laquelle ils confirmerent la conduite que cette Assemblée avoit tenue jusques alors, & ordonnerent aux Remontrans de se soumettre à ses décisions. Comme ceux-ci ne laissoient pas de s'attacher constamment à leurs Dogmes, on fit un second Decret pour les bannir du Concile, aussi bien que leurs Freres d'Utrecht qui au commencement avoient pris place dans le Synode, mais qui dans la vingt-cinquieme Séance s'étoient joints aux Remontrans qu'on avoit cités devant ce Tribunal. Pendant leur absence, on s'occupa à examiner leurs Ecrits; & après en avoir expliqué le sens, on donna encore aux Arminiens quinze jours pour ramasser tout ce qu'ils croyoient pouvoir alléguer pour leur défense. Pendant ce court espace, ils dresserent une Apologie d'un si terrible volume, que l'homme le plus vigoureux n'étoit pas capable de la porter seul. Après l'avoir reçue, le Synode dressa au sujet des Points contestés cinquante-neuf Articles fondamentaux qu'il faloit admettre, & trente-quatre qui devoient être rejettés; & par-là ils tâcherent de mettre des limites entre la saine Doctrine, & l'Hétérodoxie. Ces éclaircissemens furent suivis de la condamnation absolue des Dogmes Arminiens, qui fut confirmée par les Etats-Généraux, aussi bien que les Articles dont nous venons de parler, & qui fut publiée dans la grande Eglise le 6 (1) de Mai. Ce fut ainsi que le célebre Synode de Dordrecht fut terminé. L'Assemblée (2) se sépara, & les Membres qui l'avoient composée s'en retournerent chez eux; après que chaque Théologien Etranger eut reçu des Députés des Etats une Chaine (3) d'or avec une Médaille pareille à celle-ci, faites par ordre des Souverains, (4) & montant ensemble à la valeur de deux-cens francs. Ce même présent fut fait aussi peu de tems après à tous les (5) Conseillers-Députés.

(1) Resol. der Staat. van Holl. 3 Juny 1619. fol. 152.
(2) Brandt Hist. der Reform. III. deel pag. 614.
(3) Resol. der Staat. van Holl. 21 Maart. 1619. fol. 77.
(4) Ibid.
(5) Ibid. 31 Dec. 1619 fol. 323.



La représentation de la Salle de l'Assemblée, &c. de l'ordre selon lequel les Membres y avoient été rangés:

ASSERTA RELIGIONE.

*LA RELIGION ETANT ETABLIE.*

Au Revers, un Temple, éclairé d'une lumiere céleste, au milieu de laquelle on lit le mot JEHOVAH, *SEIGNEUR.* Ce Temple, situé sur le sommet d'une Montagne, est attaqué par quatre Vents impétueux. L'Inscription, tirée des Pseaumes (6), est comme une suite de celle qu'on trouve sur la Tête de la Piece:

(6) Ps. CXXV. v. 1.

ERUNT UT MONS SION. CIↃ IↃ CXIX.

*ILS SERONT COMME LA MONTAGNE DE SION.* 1619.

Parmi tous ceux qui eurent séance dans ce fameux Synode, Gisbert Voet me paroit le plus digne d'une considération singuliere, tant parce que ce fut lui qui dressa les cinq (7) Articles contestés, qu'à cause qu'il a survécu à tous les autres Membres Ecclésiastiques & Laïques (8) du Synode. Il étoit né dans la Ville de Heusden, le 3 d'Avril de l'année 1589; & il avoit pour Frere Thierry Voet. Agé à peine de vingt-deux ans, il fut choisi Pasteur des Villages de Vlymen & de Hondsoord, auxquels on joignit encore l'Eglise d'Engelen. Lorsque dans la suite on lui a adressa

(7) Naamlyst der Predik. van 't Klaiis van Utrecht, pag. 39.
(8) Ibid. pag. 41.

1619. adressa en même tems la vocation de l'Eglise de Rotterdam & de celle de Heusden, il préfera sa Ville natale; & ce fut pendant qu'il déservoit cette Eglise, que le Clergé du Territoire de Gorcum, duquel l'Eglise de Heusden dépend, le députa au Synode de Dordrecht. Ses grands talens, qui brillerent dans cette Assemblée, furent cause qu'il fut encore appellé à Rotterdam plus d'une fois. Il reçut le (1) même honneur de ceux de La Haye, de Harlem, de Bois-le-Duc & de Middelbourg. Mais sa tendresse pour le Troupeau dans lequel il étoit né lui fit rejetter toutes ces offres, quoiqu'elles lui promissent des pensions bien plus fortes que celle dont il jouissoit. L'an 1629 il fut Aumônier dans l'Armée qui assiegeoit Bois-le-Duc; & après la prise de la Ville, il prêcha dans la Cathédrale la prémiere fois, devant les Députés des Etats. Dans ce tems, il fut engagé dans un violent combat de plume, contre le célebre Jansenius (2) Evêque d'Ypre, qui lui contestoit la légitimité de sa Mission. Cette dispute fut poussée si loin, que les Etats-Généraux trouverent bon de défendre sous peine d'une grosse amende le débit d'un petit Livre (3) écrit contre ce Ministre. Dans l'Ecole-Illustre d'Utrecht, qui fut établie l'an 1634, & dans l'Université de la même Ville qui fut érigée deux ans plus tard, il remplit les Chaires de Professeur en Théologie & en Physique. Dans la suite, après avoir fait un voyage de plaisir en Angleterre avec un certain (4) Mainard Schot, il accepta encore le Ministere du Saint Evangile dans le même lieu. Ayant vieilli de cette maniere dans les Charges Ecclésiastiques, il vit trois de ses Fils ou Petit-fils, honorés du Professorat; & un autre qui, de Magistrat de la Ville d'Utrecht, devenu Conseiller extraordinaire de la Cour Provinciale de Justice, fut enfin élevé à la Dignité de Secretaire des Etats de cette Province. Trois jours après que les François eurent abandonné cette Conquête, il y prononça son dernier Sermon. Car voulant prêcher encore une fois, huit jours après, dans l'Eglise de Sainte Catherine, il tomba en foiblesse dans la Chaire même. Le 17 d'Octobre de l'an 1676 il commença à garder le lit, & le 1. de Novembre (5) de la même année il mourut, âgé de quatre-vingt-sept ans; laissant après lui une Veuve, avec laquelle il avoit vécu l'espace de soixante & sept années. J'ai voulu rapporter ici toutes ces particularités, parce que jusques à présent plusieurs personnes, s'attachant à sa méthode d'enseigner & à ses opinions, sont connus sous le nom de *Voetiens*; & que la mémoire de ce vénérable Vieillard se trouve conservée sur les deux Médailles suivantes. Je ne les ai séparées, qu'à cause que la seconde ne m'est tombée entre les mains que lorsque la prémiere étoit déja gravée. 1619.

(1) Naamlyst der Predik. van 't Klassis van Utrecht, pag. 40.

(2) Valer. Andr. pag.

(3) Notarum spongia Corn. Jansenii.

(4) Naaml. der Predik. van 't Klassis van Utrecht, pag. 41.

(5) Ibid. pag. 41.




I. Son Buste, orné d'un Colet & d'une Robe Professorale. L'Inscription consiste dans ce passage, tiré des Pseaumes de David: (6)

(6) Ps. CXII. v. 6.

IN MEMORIA ÆTERNA ERIT JUSTUS. PSALMO CXII.

*LA MEMOIRE DU JUSTE SERA ETERNELLE. PSEAUME 112.*

Le Revers ne contient que la Légende suivante:

MONUMENTUM VENERABILIS SENIS GISBERTI VOETII,
SACROSANCTÆ THEOLOGIÆ DOCTORIS;
POSTREMI SYNODI NATIONALIS DORDRACENSIS MEMBRI;
VLIMÆ, HEUSDÆ, ULTRAJECTIQUE ANNIS LXVI PASTORIS;
HIC

HIC ET THEOLOGIÆ AC LINGUÆ HEBRAICÆ ANNIS XLIII PROFESSORIS PRIMARII; 1619.

FIDE ET SCRIPTIS IMMORTALIS:

QUI CUM VIXISSET ANNIS LXXXVII, MENSIBUS VIII, DIEBUS IX,

PIE OBIIT KALENDIS NOVEMBRIS MDCLXXVI.

*MONUMENT DU VENERABLE VIEILLARD GISBERT VOET,*

*DOCTEUR DANS LA SAINTE THEOLOGIE;*

*LE DERNIER VIVANT MEMBRE DU SYNODE DE DORDRECHT;*

*PASTEUR DE VLYMEN, DE HEUSDEN ET D'UTRECHT,*

*PENDANT 66 ANNE'ES; ET DANS CE DERNIER ENDROIT,*

*PREMIER PROFESSEUR EN THEOLOGIE ET EN LANGUE HEBRAÏQUE*

*PENDANT QUARANTE-TROIS ANS:*

*IMMORTEL PAR SA FOI ET PAR SES ECRITS:*

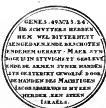
*LEQUEL, APRE'S AVOIR VECU 87 ANS, 8 MOIS ET 9 JOURS,*

*EST DECEDE' PIEUSEMENT LE 1. DE NOVEMBRE 1676.*

Le jour de sa mort est exprimé selon le Vieux Stile, qui étoit alors en usage dans la Province d'Utrecht (1). Pour ce qui regarde le Titre de Docteur en Théologie, il faut savoir qu'après son retour d'Angleterre, il partit d'abord pour Groningue, où il reçut le Doctorat des mains de François Gomarus (2) sous lequel il avoit fait ses Etudes.

(1) Naaml. der Predik. van't Klassis van Uytrecht pag. 42.
(2) Ibid. pag. 40.




II. Je n'ai trouvé la seconde qu'à Amsterdam, dans le Cabinet de Mr. Christoffle Beudeker. On voit au milieu de cette Piece la suivante Inscription Latine:

MONUMENTUM VENERANDI SENIS GISBERTI VOETII,

SACROSANCTÆ THEOLOGIÆ DOCTORIS;

PROFESSORIS ET PASTORIS

IN ACADEMIA ET ECCLESIA ULTRAJECTI;

POSTREMI SYNODI NATIONALIS DORDRACENSIS MEMBRI;

PIE DEFUNCTI IPSIS KALENDIS NOVEMBRIS MDCLXXVI;

NATI ANNOS LXXXVII. MENSES VIII. DIES IX.

*MONUMENT DU VENERABLE VIEILLARD GISBERT VOET,*

*DOCTEUR DANS LA SAINTE THEOLOGIE;*

*PROFESSEUR ET PASTEUR*

*DANS L'UNIVERSITE' ET DANS L'EGLISE D'UTRECHT;*

*LE DERNIER VIVANT MEMBRE DU SYNODE DE DORDRECHT;*

1619.

*MORT PIEUSEMENT LE 1. DE NOVEMBRE 1676, AGE DE 87 ANS, 8 MOIS ET 9 JOURS.*

Autour du bord on lit la même Sentence sacrée qui se trouve sur la prémiere de ces Pieces. Au Revers, on voit en Hollandois une partie de la bénédiction que le Patriarche Jacob donna à ses Enfans:

GENESIS 49. VERS. 23. 24.

DE SCHUTTERS HEBBEN HEM WEL BITTERHEYT AENGE-DAEN, ENDE BESCHOTEN, ENDE HEM GEHAET: MAER SYN BOGE IS IN STYVIGHEYT GEBLE-VEN, ENDE DE ARMEN SYNER HANDEN ZYN GESTERCKT GEWORDEN DOOR DE HANDEN DES MACHTIGEN JACOBS; DAAR VAN IS HY EEN HERDER, EEN STEEN ISRAELS.

*GENESE XLIX, VERS. 23. 24.*

*ON L'A FACHE' AMEREMENT; ON A TIRE' CONTRE LUI, ET LES MAITRES TIREURS DE FLECHES ONT ETE' SES EN-NEMIS: MAIS SON ARC EST DEMEURE' DANS SA FORCE, ET LES BRAS DE SES MAINS SE SONT RENFORCEZ PAR LA MAIN DU PUISSANT DE JACOB, QUI L'A AUSSI FAIT ETRE LE PASTEUR, ET LA PIERRE D'ISRAEL.*

Durant le Synode de Dordrecht, le Procès contre Oldenbarneveld & contre les autres Prisonniers d'Etat avoit été commencé, & terminé par des Juges délegués, parmi lesquels il y en avoit cinq de la part des Etats de Hollande, savoir le Seigneur de Zwieten, un Magistrat de Dort, un autre d'Amsterdam, (1) un troisieme d'Enkhuyzen, & le Greffier Duyck. Depuis son emprisonnement, Oldenbarneveld avoit été gardé dans la même chambre où autrefois on avoit logé l'Amirante d'Arragon Mendoza; mais il n'avoit été permis qu'à son Valet seul d'en approcher. Il y avoit été détenu ainsi sans parler à personne, jusques au 15 de Novembre de l'année précedente, lorsqu'il comparut pour la prémiere fois pour subir l'Interrogatoire (2) devant vingt-six Juges, nommés en partie par les Etats-Généraux, en partie par ceux de la Province de Hollande, pour examiner une Cause si importante. Cet Interrogatoire fut réiteré en quinze jours plus de vingt fois. Cependant les Conseillers-Députés de Hollande demanderent à (3) l'Epouse du Prisonnier le Grand-Sceau de la Province, dont il étoit Garde, & que l'on donna au Seigneur de Duyvenvoorde. L'Ambassadeur de France, la Femme & (4) les Enfans de cet illustre malheureux, firent en-vain tous leurs efforts pour lui procurer la liberté, ou pour obtenir les Etats de Hollande pour ses Juges. On ne fit pas la moindre attention à leurs instances redoublées, & les Juges choisis continuant leurs procedures, lui firent subir plus de soixante fois l'examen le plus rigoureux. Enfin le 12 (5) de Mai l'Arrêt de mort lui fut annoncé par le Ministre Walëus, qui avoit ordre de l'assister pendant les dernieres heures de sa vie. Lorsqu'il eut reçu cette triste nouvelle, il prit congé, par une Lettre, de son Epouse affligée; il se servit du Ministre dont nous venons de parler, pour demander pardon au Prince Maurice des offenses qu'il pouvoit lui avoir faites, & pour recommander ses Enfans à sa puissante protection. Dès qu'on sut la condamnation de ce grand Ministre d'Etat, la Douairiere du Prince Guillaume tâcha de parler à Maurice, & l'Ambassadeur de France ne négligea rien pour obtenir une Audience des Etats-Généraux. Tous ces efforts furent infructueux, aussi bien qu'une très forte Lettre, qu'au défaut de l'Audience demandée, cet Ambassadeur écrivit aux Etats, en faveur du Prisonnier condamné. La fin de sa vie approchant cependant, il fut mené sans être lié devant ses Juges, pour entendre la Sentence qui le condamnoit à perdre la tête, avec confiscation de ses biens. Après qu'il eut protesté que dans la Sentence (6) qu'on venoit de lui prononcer, il

(1) Resol. der Staat. van Holl. 9 Novemb. 1618. fol. 348. & 13. Novemb. 1618. fol. 356.

(2) Ibid. 3 Jan. 1618. fol. 15.

(3) Ibid. 22 Nov. 1618. fol. 370.

(4) Ibid. 21 Jan. 1619. fol. 7.

(5) Leeven van Oldenbarn. pag. 399.

(6) Ibid. pag. 432.

Y

y avoit bien des choses qui ne pouvoient pas être prouvées par sa confession, il marcha vers l'Echaffaut, à travers la Grand-Salle; soutenu de son Valet, & accompagné du Ministre Jean Lamotius, qui devoit faire la priere. L'Echaffaut étoit dressé devant le perron du Palais, & entouré des Gardes de Maurice & de deux autres Compagnies de Soldats. Monté sur ce triste Théatre, il demanda un coussin ou une chaise; mais n'en trouvant pas, il se mit à genoux sur le plancher pour faire sa priere. S'étant tourné ensuite vers les Spectateurs, *Mes amis*, leur dit-il, ***ne croyez pas que je sois un Traitre envers la Patrie. Je me suis toujours conduit avec fidélité, avec probité, & comme un bon Patriote; & tel je vais mourir.*** Après avoir prononcé ces paroles, il tira son bonnet sur ses yeux, & s'écria à haute voix, ***Jesus-Christ sera mon Guide. Seigneur Dieu, Pere céleste, reçoi mon esprit!*** Alors il se jetta à genoux devant un monceau de sable, & ayant dit au Bourreau, (1) *Faites vite, faites vite*, il reçut le coup qui sépara en même tems sa tête & son ame, de son corps. Les Huissiers des Etats mirent d'abord son cadavre dans un cercueil, pendant que les spectateurs, les uns par amour, & les autres par haine, s'emparoient par force du sable & des planches qu'il venoit d'arroser de son sang, & qu'ils vouloient conserver en mémoire d'une mort si tragique. Dans des tems moins reculés, lorsque les esprits se furent calmés & refroidis de part & d'autre, on a frappé à l'honneur de ce Grand-homme les Médailles suivantes.

1619.

(1) Leeven van Oldenbarn. p. 433.

















La Tête représente le Buste de ce Ministre d'Etat, entouré de cette Légende:

1619.

JOANNES AB OLDENBARNEVELT.

*JEAN D'OLDENBARNEVELT.*

(1) Brandts Poezy pag. 445.

Au Revers, une Guirlande de fleurs, au milieu de laquelle on lit ce Quatrain Hollandois, composé par le Poëte (1) Gerard Brandt:

DIT'S, VADERLAND, UW VADER,
UW VOORSPRAAK, REDDER, RADER;
ONTHOOFT OP 'T HOFSCHAVOT.
WAAR VONDT HY LOON? BY GODT.

GEBOOREN 1547, 14 SEPTEMBER; OVERLEEDEN 1619, 13 MAII;
OUDT 71 JAAREN, 7 MAANDEN, 19 DAGEN.

*PATRIE, VOICI TON PERE, TON AVOCAT, TON LIBERATEUR, TON CONSEILLER; QUI PERDIT LA TETE SUR L'ECHAFFAUT DU PALAIS. OU' TROUVA-T-IL SA RECOMPENSE? AUPRE'S DE DIEU.*

*NE' L'AN 1547, LE 14 DE SEPTEMBRE; MORT L'AN 1619, LE 13 DE MAI; AGE' DE 71 ANS, 7 MOIS, 19 JOURS.*

(2) Leev. van Oldenb. p. 1.
(3) Het 8. D. 4. Legerboek der stad Aarnhem, de Anno 1436.
(4) J. v. Vondels Voorreede van Palamedes, Treurspel.

Il étoit né (2) effectivement le jour & l'an marqués ci-dessus, à Amersfort, de la famille noble des Oldenbarnevelts, qui avoient déja eu depuis plus de cent ans séance, de la part du Quartier de Veluwe, (3) dans les Dietes de Gueldre, comme Membres de la Noblesse de cette Province.

II. La seconde a la même Tête que celle que nous venons de décrire. Le Revers ne contient que ces quatre Vers Hollandois, que Vondel, l'Euripide de ces Provinces, (4) a emprunté de l'Andromaque de l'Euripide Grec:

DE TYT HEEFT NIMMER WEGHGENOMEN
DE NAEM EN 'T OVERSCHOT DER VROOMEN;
WANT NA DAT ZY ZYN OVERLEÊN,
BLINKT HUNNE DEUGT VOOR YDER EEN.

*LE TEMS N'A JAMAIS SU CONSUMER LE NOM DES GENS VERTUEUX, NI CE QUI RESTE D'EUX APRE'S LEUR MORT; DES QU'ILS SONT SORTIS DE LA VIE, LEUR MERITE ECLATE AUX YEUX DE TOUT LE MONDE.*

III. Le Buste de ce respectable Vieillard, avec cette Légende Hollandoise:

JOHAN VAN OLDENBARNEVELT.

*JEAN D'OLDENBARNEVELT.*

Au Revers on voit, entre deux branches de Palmier & deux autres de Laurier, ces six Vers Hollandois:

DEES VADER VAN ONS VADERLAND
BEZEGELDE, MET EIGE HAND,
'S LANDS VRYHEIT TWEËNVEERTIG JAREN;
EN STORF STANDVASTIG VOOR 'T GEMEEN,
DOEN HEM DE STROT WIERT AFGESNEÊN,
DOOR 'T MOORDMES VAN SYN MOORDENAREN.

C'est-

C'est à dire :

*CE PERE DE NOTRE PATRIE MIT PENDANT QUARANTE-DEUX ANS DE SA PROPRE MAIN LE SCEAU A LA LIBERTE' DE LA REPUBLIQUE; ET MOURUT CONSTAMMENT POUR LE BIEN-PUBLIC, LORSQUE LA GORGE LUI FUT COUPE'E PAR LE BARBARE COUTEAU DE SES MEURTRIERS.*

La conduite de cet habile Ministre a été louée des uns, & blâmée par les autres. Ce que les Etats de Hollande en ont pensé paroit évidemment par l'Article suivant, tiré du Journal de leurs Résolutions : (1) *Aujourd'hui on a vu ici à La Haye trancher la tête sur un Echauffaut dressé dans la Cour du Palais, devant le perron de la Grand-Salle (pour les raisons mentionnées dans sa Sentence, par laquelle ses biens sont aussi confisques,) à Messire Jean d'Oldenbarnevelt, pendant sa vie, Chevalier, Seigneur de Berkel & de Rodenrys, Avocat du Païs de Hollande & de West-Frise. Telle a été la fin de sa vie, après avoir servi l'Etat trente-trois ans, deux mois, & cinq jours, ayant reçu sa Commission le* 8 *de Mars* 1586. *C'étoit un homme fort entendu dans les affaires, très habile à les démêler, très promt à les finir, & d'une très grande mémoire; en un mot, singulier en tout. Que celui qui est debout, prenne garde de ne pas tomber. Dieu ait pitie de son ame. Amen.* Après que la Sentence de mort donnée contre Oldenbarneveld eut été ainsi exécutée, l'Echauffaut resta dressé dans la Cour du Palais, jusqu'à ce que les Juges délegués eussent aussi déterminé le supplice des autres Prisonniers d'Etat. Le 15 du même mois on prononça publiquement une semblable Sentence, avec confiscation de biens, contre Giles de Ledenberg, autrefois Secretaire des Etats d'Utrecht. Comme le desespoir l'avoit porté à se couper la gorge dans sa prison par le moyen d'un canif, son cadavre enfermé dans une biere fut trainé sur la claye jusques à la Place de l'exécution, & pendu au gibet. Trois jours après (2) Rombaut Hogerbeets, autrefois Conseiller-pensionaire de Leyden, & Hugo Grotius qui avoit eu le même Emploi à Rotterdam, reçurent aussi leur Sentence, par laquelle (3) leurs biens furent confisqués, & leurs personnes condamnées à une prison perpétuelle. En vertu de cet Arrêt, on les conduisit au Château de Loevesteyn, situé dans la Sud-Hollande auprès de Gorcum, entre la Meuse & le Vahal, sur les limites qui séparent la Gueldre de la Hollande. Adolphe de Waal Seigneur de Moersberge, qu'on avoit tenu Prisonnier dans un Château de l'Evêché (4) de Munster, & qu'ensuite on avoit mené à La Haye, ne fut qu'exilé, parce qu'il avoit demandé (5) aux Etats de Hollande pardon de sa faute. Jean de Haan, Conseiller-pensionaire de Harlem, eut le même sort, mais avec confiscation de ses biens. On cita encore publiquement le Ministre Uytenbogaard, dont les Adhérens étoient chassés par-tout des Charges ecclésiastiques, & qui avant ces Troubles avoit été tellement consideré de Maurice, que ce Prince en vouloit être toujours accompagné non seulement dans sa Cour, mais encore dans les Armées. Son crime consistoit à avoir prêté sa maison, pour des Conferences secretes, à Oldenbarneveld, Hogerbeets, Ledenberg & Grotius, qui étoient tous ses Amis intimes, & dont les Etats défendirent aux Libraires de débiter (6) les Portraits qu'on avoit gravés. Pour ne pas être témoin du malheur de ces illustres Amis qu'il croyoit si dignes de son estime, & pour se dérober au péril qui le menaçoit luimême, il s'étoit retiré à Anvers, & s'étoit mis sous la protection des Archiducs. Comme les traces sanglantes, que ses Amis avoient laissées après eux, l'avertissoient de ne point obeïr à la Citation, il fut condamné par contumace; ses biens furent confisqués, & il fut banni pour jamais de sa Patrie. Sa fuite, & sa prudence à ne point comparoitre en Jugement, ont été célébrées par la Médaille suivante, mise au jour par Jean Wyntgis Maitre des Monnoyes de Gueldre.

(1) Resol. der Staat. van Holl. 13 Mey. 1619. fol. 102.

(2) Resol. der Gecomm. Raad. van Holl. 3 Nov. 1617. fol. 228. en 16 Decemb. 1617. fol. 236.

(3) Resol. der Staat. van Holl. 23 Mey 1619. fol. 105.

(4) Resol. der Staat. van Holl. 4 Feb. 1619. fol. 20.

(5) Ibid. 23 Mey 1619. fol. 106.

(6) Resol. der Staat. van Holl. 13 Nov. 1619. fol. 250.

1619.



Une Main, sortant d'une nuée dans laquelle on lit le mot JEHOVAH, tient une grappe de Raisin, sous laquelle on voit une Presse dont le vin coule abondamment:

EST A PRESSURA LARGIOR ET MELIOR. 1619.

*A FORCE D'ETRE PRESSÉ, IL DEVIENT PLUS ABONDANT, ET MEILLEUR. 1619.*

Le Revers représente la fable du Lion, couché dans son antre, & environné des ossemens de differens Animaux. Le Renard, faisant attention à cette particularité, & voyant d'ailleurs par les traces de ces Animaux, qu'ils étoient entrés dans la caverne sans en revenir, rejette l'invitation que lui fait le Lion de le venir voir; il se tient hors de la portée de ses griffes; & la raison qu'il donne de cette conduite circonspecte, est exprimée par cet hémistiche (1) d'Horace:

(1) Horat. L. I. Ep. I. ℣. 74.

QUIA ME VESTIGIA TERRENT.

*C'EST QUE LES TRACES ME FONT PEUR.*

Au haut on voit un Lis, entre ces deux lettres J. W. Ce sont les Armes & les lettres initiales de JEAN WYNTGIS.

Ces differentes Sentences ayant été ainsi exécutées, les treize Remontrans, qui avoient été cités devant le Synode de Dordrecht, furent obligés de comparoitre devant les Etats-Généraux, qui exigerent de chacun d'eux en particulier, de s'abstenir (2) de toute Charge ecclésiastique. Comme il n'y en eut qu'un qui voulût signer sa soumission à cet ordre, les autres furent bannis (3) du Païs, & conduits par des (4) Huissiers d'Etat sur les frontieres de la République. Les autres Ministres qui avoient embrassé les mêmes opinions, furent par-tout privés de leurs Eglises, tant dans les Villages que dans les Villes. Les Etudians suspects furent ôtés du Seminaire que les Etats avoient établi à Leyden. Le Directeur même & le Sous-Directeur de ce College, (5) Gerard Vossius, & (6) Gaspar Barléus, eurent ordre (7) de quitter ces Emplois. Les Etats-Généraux publierent aussi un Edit, par lequel (8) l'exercice de la Religion dans des Assemblées secretes, & l'administration des Sacremens furent interdits (9) aux Arminiens, sous peine de la perte de tout Emploi pour ceux qui assisteroient à ces Conventicules, qui y recueilleroient les aumônes, & qui se porteroient pour Anciens & pour Diacres. Afin même qu'on ne reçût point desormais dans les Universités, & dans les Ecoles, des Professeurs & des Précepteurs qui adhérassent (10) aux cinq Articles condamnés, on dressa une Déclaration, que chacun d'eux seroit obligé de signer avant que d'être admis à ces Emplois. De cette maniere, Maurice triompha absolument de ses Adversaires; la Doctrine des Arminiens parut être suffisamment accablée sous les décisions du Synode; & par-là la concorde se trouva rétablie dans les Païs-Bas Confédérés. Pour en remercier le Ciel solennellement, on célebra dans toutes les Provinces, par un ordre exprès des Souverains, un jour d'Actions de graces. On croira facilement que les Ministres qui venoient de triompher, ne manquerent pas de signaler dans cette occasion la ferveur de leur zèle. Avant ce tems, (11) un certain Balthazar Lydius prêchant devant le Synode, avoit déclaré ouvertement, que la République étoit maintenant affermie, puisque les Incendiaires qui avoient

(2) Brandt Hist. der Reform. II. deel pag. 687.
(3) Ibid. pag. 698.
(4) Resol. der Staat. van Holl. 6 Juny 1619. fol. 168.
(5) Resol. der Staat. van Holl. 27 Juny 1619. fol. 140.
(6) Ibid. 23 July 1619. fol. 186.
(7) Brandt Hist. der Reform. II. deel pag. 843.
(8) Resol. der Staat. van Holl. 3 Juny 1619. fol. 109.
(9) Ibid. 15 July 1619. fol. 178. 179. & 180.
(10) Brandt Hist. der Reform. II. deel pag. 640, 642, en 645.
(11) Brandt Hist. der Reform. II. deel p. 657.

1619.

avoient allumé par-tout le feu de la discorde, venoient d'être dissipés & couverts de honte. Là-dessus il rendit graces à Dieu de la protection particuliere dont il avoit favorisé l'Eglise des Provinces-Unies, en conduisant les travaux du Synode à une heureuse fin. Il conclut ce discours en adressant au Ciel des voeux ardens, pour que tout ce qui avoit été déterminé dans cette Assemblée pour le bien de l'Eglise, fût exécuté par la même divine assistance, avec un succès également heureux. Au reste, pour immortaliser la conduite de Maurice, par laquelle le repos avoit été rendu à l'Etat & à l'Eglise, on fit frapper l'année suivante la Médaille que voici.



Le Lion Belgique, au-dessous d'une lumiere céleste, dans laquelle paroit le mot Hébreu JEHOVAH, *SEIGNEUR*:

RELIGIONE ET JUSTITIA RESTITUTIS,

*LA RELIGION ET LA JUSTICE ETANT RETABLIES,*

RESPUBLICA DEMUM FLOREBIT.

*LA REPUBLIQUE FLEURIRA DE NOUVEAU.*

C'est la suite de l'Inscription. On trouve cette suite sur le Revers, auprès des Armes & des lettres initiales de CORNEILLE WYNTGIS, Maitre des Monnoyes. On y voit encore, au-dessus du mot UNANIMITAS, *LA CONCORDE*, & de deux Mains jointes qui en sont l'Emblème, les Armes du Prince, qui ont sur le tout celles de Buren; & aux deux côtés de la Couronne, dont elles sont surmontées, l'an 1619. Ces Armes sont entourées de la Jarretiere, sur laquelle on lit la Devise ordinaire de cet Ordre;

*HONT SOIT QUI MAL Y PENSE.*

Enfin, on trouve au-dessus des Armes du Prince, la Devise de la Maison de Nassau:

*JE MAINTIENDRAY.*

Telle fut la fin de tant d'animosités, de Libelles, & d'insolences inouies, dont la République depuis plusieurs années avoit été secouée, & même ébranlée jusques dans ses fondemens. Nous avons vu les procedures dont on se servit pour calmer tous ces mouvemens pernicieux: mais si elles ont été légitimes ou non, c'est ce que je laisse à décider aux Lecteurs. Je me contenterai de finir ce Livre en observant, que l'année suivante les Etats de Hollande firent un *Edit perpetuel* pour empêcher que les Domaines & les Droits des anciens Comtes, bien loin de pouvoir être vendus ou aliénés, ne fussent jamais diminués, que du consentement des Magistrats des Villes particulieres. Il est vrai que dans la suite, en comparant les charges de ces Domaines avec (1) l'état de leurs revenus, qui montoient à 309320 livres, six sols, six deniers, on trouva qu'on y perdoit annuellement (2) 16863 livres, douze sols, huit deniers; sans compter une rente de 19500 livres dont ces biens étoient chargés.

(1) Resol. der Staat. van Holl. 15 Sept. 1620. fol 203. & 204.
(2) Ibid. 9 Octob. 1643. fol. 330.

# HISTOIRE METALLIQUE DES PAYS-BAS.

## SECONDE PARTIE.

## LIVRE SECOND.

1619.



Uoiqu'un des plus forts motifs pour consentir à une Trève eût été la nécessité de redresser les Finances, & de débarasser le Pais de ses Dettes, les Troubles ecclésiastiques avoient fait manquer aux Provinces-Unies l'un & l'autre de ces buts. Des accusations éternelles, des Requêtes présentées sans interruption, des Audiences qu'il faloit donner continuellement aux Ministres qui soutenoient des opinions differentes, avoient tellement occupé les Etats depuis quelques années, qu'ils n'avoient pas eu le loisir de songer à une affaire d'une si grande importance. Il est certain même, que les divisions qui naissoient des disputes sur la Religion parmi les Villes particulieres, auroient empêché la réussite d'un pareil projet, si l'on eût entrepris de l'exécuter. Bien loin par conséquent d'avoir acquitté quelque partie des Dettes publiques, on s'étoit jetté dans des dépenses considerables par la levée des Milices particulieres; & l'on prétend que le Synode de (1) Dordrecht avoit couté à la République, en présens, en pensions, en argent donné pour des voyages, & en autres frais, près d'un million de livres. On n'aura pas lieu de s'en étonner, quand on saura que pour fournir aux frais des Procès faits à (2) Oldenbarneveld & aux autres Prisonniers d'Etat, les Etats-Généraux avoient été obligés de faire un emprunt de soixante & douze-mille francs. Les Archiducs cependant, n'ayant pas de pareils obstacles à surmonter, avoient travaillé avec succès au rétablissement de leurs Finances, & ils avoient employé tous leurs efforts pour faire gouter à leurs Sujets les agréables fruits de la Trève. Par-là ils donnoient un libre cours aux fêtes & aux divertissemens publics, auxquels ils prêtoient un nouveau lustre en y assistant, & en se communiquant d'un air aisé avec les Bourgeois. Cette aimable familiarité leur gagnoit de plus en plus les cœurs de leurs Peuples, qui, pour jouïr de la présence de leurs Souverains, s'occupoient sans cesse à inventer de nouveaux Jeux. Ce qui avoit beaucoup contribué à leur inspirer ce zèle, c'est que l'Archiduchesse, comme nous avons rapporté, avoit elle-même abattu l'Oiseau (3) d'un coup d'Arbalète. Comme la plupart du tems le monde est dirigé par l'exemple des Princes, on vit revivre cet ancien Exercice. Les Gentilshommes le recommandoient comme quelque chose de grand & de noble; & les gens de Cour de l'un & de l'autre sexe, imitant leurs Souverains, hantoient tous les jours les Assemblées des Arbalêtriers, & se divertissoient à s'exercer avec eux. Lorsque cette année-ci on tira encore l'Oiseau, Anne de Croy se trouva parmi ceux qui aspiroient à la Royauté. Elle étoit Veuve (4) de Charles de Ligne Prince d'Aremberg, & elle donna dans cette occasion une preuve signalée de son adresse à manier ces armes antiques. Ayant saisi l'Arbalête tendue, elle tira à son tour, & fit tomber l'Oiseau du haut d'un mât fort élevé auquel il étoit fortement attaché, selon la coutume, par des vis. A cet évenement peu attendu, on poussa un cri général vers le Ciel. Les Confreres condui-

(1) Brandt, Hist. der Reformat. III. deel pag. 661.

(2) Resol. der Staat. van Holl. 3 Octob. 1624. fol. 127.

(3) Hist. L'Archiduc Albert, pag. 362.

(4) Ibid. pag. 160.

*1619.*

duisirent leur nouvelle Reine à leur Salle d'Assemblée, lui mirent autour du cou un Colier doré, auquel un Oiseau étoit attaché, & la régalerent de la maniere la plus somptueuse. Elle donna d'aussi grandes marques de liberalité à la Confrérie, après avoir obtenu cet honneur, qu'elle en avoit données d'adresse pour le mériter. Sa générosité étoit encore animée par la mémoire de son Grand-pere Philippe, le prémier (1) Duc d'Arschot, qui l'avoit dans cette occasion le sujet de toutes les conversations, à cause que l'an 1525 ayant aussi abattu l'Oiseau à Mons en Hainaut, & étant déclaré Roi, il avoit donné à la Confrérie un Colier de vermeil, qui sert encore à présent d'ornement aux Rois de cette Societé. Cette heureuse adresse d'Anne de Croy se trouve immortalisée, comme un évenement très remarquable, sur la Médaille suivante, qui aura été apparemment distribuée parmi les Arbalêtriers.

(1) Annales de la Province d'Haynaut, fol. 414.





Le Buste de cette Princesse, qui étoit la Fille ainée de Philippe de Croy second Duc d'Arschot, & qui mourut le 16 de (2) Fevrier 1635.

(2) Hubn. Geslachtk. tafel 240.

ANNE DE CROY, DUCHESSE D'ARSCHOT, PRINCESSE D'AREMBERG, REYNE.

C'est à dire, Reine de la Confrérie des Arbalêtriers. Au Revers, une Main sortant d'une nuée, tient, au milieu d'une Guirlande de laurier, & à côté d'une Arbalête, un Sceptre qui soutient l'Oiseau abattu, dont la tête est ornée d'une Couronne:

*JUSTICE, ART, ET VICTOIRE. 1619.*

Les Païs-Bas jouïssoient de cet agréable repos, lorsque dans les Etats voisins il s'alluma une cruelle Guerre, où les Provinces Catholiques furent obligées de se mêler, à cause des interêts de famille de leurs Souverains, comme les Provinces-Unies y prenoient part par des interêts d'Eglise & d'Etat. En vertu de certaines Lettres-patentes de l'Empereur (3) Rodolphe, un Traité de paix & de tolerance mutuelle avoit été conclu pendant le Regne de ce Prince entre les Sujets Catholiques & les Sujets Protestans du Royaume de Boheme. Ce calme ne fut pas de longue durée. On s'accusa bientôt réciproquement d'avoir violé cette convention. Ceux qui se plaignirent le plus amerement, furent les Reformés, qui presserent beaucoup une Convocation des Etats, afin de leur exposer les causes de leur mécontentement. Ne pouvant pas obtenir cette Convocation, ils s'assemblerent à Prague, au mépris de la défense expresse de l'Empereur, & ils nommerent quelques Députés pour instruire du sujet de leurs plaintes les Ministres Impériaux. Dans cette Conference, l'aigreur de certaines expressions produisit une si grande animosité, qu'on en vint d'abord aux invectives, & ensuite aux coups; ce qui alla si loin, qu'on saisit trois des Ministres de l'Empereur, & qu'on les jetta la tête la prémiere par les fenêtres (4) du Palais Royal de Prague. Le feu de la discorde ayant ainsi éclaté, on ne parut songer uniquement qu'à secouer le joug de la Maison d'Autriche. Après avoir nommé trente Administrateurs pour gouverner l'Etat, on demanda l'assistance des Princes voisins de la même Religion, & l'on bannit sans délai les Jésuites de toute la Boheme. Deux des Seigneurs qu'on avoit jettés par les fenêtres, porterent la nouvelle de cette émeute à l'Empereur Mathias, qui se trouvoit à Vienne. Ce Prince, disposé au repos par la délicatesse de sa constitution, & se défiant trop de son Neveu Ferdinand Roi de Boheme pour lui confier les Armées Impériales dont il avoit besoin pour se maintenir (5) dans ses Etats, tâcha d'accommoder cette importante affaire par la voye des Trai-tés.

(3) Le Vassor, Hist. de Louis XIII. tome III. pag. 209.

(4) Ibid. tome III. pag. 212.

(5) Ibid. tome III. pag. 213.

1619. tés. La revolte cependant prenoit de jour en jour de nouvelles forces, à mesure que les Princes Protestans du voisinage & les Provinces-Unies, les uns & les autres jaloux de la grandeur de la Maison d'Autriche, assuroient leurs Freres de Boheme d'un puissant secours. Ces assurances venoient d'autant plus à propos, qu'après l'enlevement du Cardinal de Clezel, qui avoit déconseillé la Guerre, l'Empereur, se rendant aux raisons de son Neveu, avoit enfin résolu de réduire les Revoltés par la force des armes. Ses Troupes étoient déja en marche pour exécuter ce dessein. Mais pendant que les affaires d'Allemagne étoient dans cet état, (1) Mathias décéda le 20 de Mars de cette même année. A la persuasion du Roi d'Espagne & du Pape, son Neveu Ferdinand Roi de Boheme fut élu en sa place, le 28 (2) d'Août, malgré tous les mouvemens que les Bohemiens & leurs Alliés se donnerent auprès des Electeurs pour détourner ce coup. Pendant le Couronnement du nouvel Empereur qui se fit le 9 de Septembre, les Pieces suivantes, (3) d'or & d'argent, furent jettées au milieu du Peuple.

(1) Le Vassor Hist. de Louis XIII. tome III. pag 417.

(2) Ibid. tome III. pag 440.

(3) Merc. Franç. 1619. tome VI. pag. 106.



I. Une Guirlande de laurier, au milieu de laquelle une Main sortant d'une nuée tient une Couronne. Sur une banderolle, dont cette Main est entortillée, on lit ces paroles :

LEGITIME CERTANTIBUS.

*A CEUX QUI COMBATTENT LEGITIMEMENT.*

C'est-là une allusion à la Sentence célebre (4) de l'Apôtre des Gentils : *Si quelqu'un combat*, dit-il, *il n'est point couronné, à moins qu'il n'ait combattu légitimement.*

(4) II. Ep. de S. Paul à Timoth. Chap. II. v. 5.

Au Revers on voit la Légende suivante :

FERDINANDUS II, HUNGARIÆ ET BOHEMIÆ REX,
CORONATUS IN REGEM ROMANORUM
IX. SEPTEMBRIS MDCXIX.

*FERDINAND II, ROI DE HONGRIE ET DE BOHEME, COURONNE' ROI DES ROMAINS LE 9 DE SEPTEMBRE 1619.*

II. La seconde Piece, qui est de figure quarrée, porte le Buste du nouvel Empereur :

FERDINANDus II, Dei Gratia, ELectus ROmanorum
IMPerator Semper Augustus, COROnatus
IN regem FRANcu Forti.

*FERDINAND II, PAR LA GRACE DE DIEU, ELU EMPEREUR DES ROMAINS, TOUJOURS AUGUSTE, COURONNE' ROI A FRANCFORT.*

Au Revers, deux Mains sortant d'une nuée tiennent une Couronne Royale, au-dessus d'une Couronne Impériale placée sur un Sceptre & sur une Epée nue :

LE-

LEGITIME CERTANTIBUS. 1619.

*A CEUX QUI COMBATTENT LEGITIMEMENT.*

III. & IV. Les deux dernieres, dont l'une eſt quarrée, & l'autre ronde, portent une Couronne Impériale, & la Légende ſuivante:

FERDINANDus II, CORONATUS IN REGEM ROMANORUM IX. SEPTembris, 1619.

*FERDINAND II, COURONNE' ROI DES ROMAINS LE 9 DE SEPTEMBRE, 1619.*

Outre ces Pieces qu'on jetta dans cette occaſion parmi les Spectateurs, on en trouve quatre autres, mais qui n'ont été frappées que pour conſerver la mémoire de ce Couronnement; & que je place ici par cette raiſon, immédiatement après les précedentes.



I. Un monceau de toutes ſortes d'Armes, au-deſſus duquel on voit le Buſte du nouvel Empereur, couronné de Laurier, & entouré d'une guirlande de Chêne, que les Anciens appelloient Couronne Civique:

FERDINANDUS II, ROManorum IMPerator SEMper AUGustus.

*FERDINAND II, EMPEREUR DES ROMAINS, TOUJOURS AUGUSTE.*

Au Revers, le Soleil, repréſenté par un Viſage humain entouré de rayons, & portant une Couronne Impériale. Cet Emblême eſt placé entre trois Couronnes Royales poſées en triangle:

1619.

LEGITIME CERTANTIBUS.

*A CEUX QUI COMBATTENT LEGITIMEMENT.*

II. La seconde est semblable en tout à la prémiere, excepté qu'elle est moins grande, & qu'on n'y voit ni la Couronne Civique, ni le monceau d'Armes, qui paroissent sur l'autre.

III. Le Buste de l'Empereur, couronné de Laurier:

FERDINANDUS II, ROManorum IMPerator AUGustus, REX HUNgariæ BOEmiæque.

*FERDINAND II, EMPEREUR AUGUSTE DES ROMAINS, ROI DE HONGRIE ET DE BOHEME.*

Au Revers, une Couronne Royale entre deux banderolles, sur lesquelles on lit ces paroles:

LEGITIME CERTANTIBUS.

*A CEUX QUI COMBATTENT LEGITIMEMENT.*

IV. La quatrieme porte le Buste de ce Prince, avec la Légende suivante:

FERDINANDUS II, ROManorum IMPerator Semper AUGustus; GERManiæ, HUNGariæ, BOËmiæque REX; Dux Burgundiæ; Comes Tirolis.

*FERDINAND II, EMPEREUR DES ROMAINS, TOUJOURS AUGUSTE; ROI DE L'ALLEMAGNE, DE HONGRIE ET DE BOHEME; DUC DE BOURGOGNE; COMTE DE TIROL.*

Au Revers, une Couronne Impériale, posée sur un Sceptre & sur une Epée, & éclairée d'une lumiere céleste, dans laquelle on voit le mot Hébreu JEHOVAH, *SEIGNEUR.*

LEGITIME CERTANTIBUS. 1619.

*A CEUX QUI COMBATTENT LEGITIMEMENT.* 1619.

Le même bonheur qui venoit d'élever Ferdinand à l'Empire, ne le favorisoit point à l'égard de ses autres Etats. Ceux de Hongrie s'étant revoltés contre lui, défererent leur Couronne à (1) Bethlem-Gabor Prince de Transylvanie. La Moravie, (2) la Silesie, & l'Autriche même se rebellerent contre lui, & se liguerent sous differens prétextes avec les Bohemiens. Les Autrichiens tâchoient de justifier leur conduite, en alléguant que le nouvel Empereur n'étoit point leur Seigneur, n'étant que Neveu de l'Empereur défunt; mais bien Albert, Souverain des Païs-Bas, qui étoit Frere unique de Mathias. Cette raison auroit été effectivement incontestable, si Albert avoit été d'humeur à faire valoir ses Droits. Ce Prince, voyant la foible constitution du dernier Empereur, avoit déja pris sa résolution pendant la vie de son Frere, par rapport aux Etats qu'il devoit hériter de lui. Le 2 (3) de Fevrier de cette année-ci, il avoit donné à son Neveu Ferdinand un Plein-pouvoir pour gouverner ses Païs héréditaires, avec une autorité si peu limitée, qu'en cas de nécessité il lui étoit permis de recevoir au nom d'Albert le serment d'hommage & de fidelité. Les Etats d'Autriche prêterent ce serment à l'Archiduc Albert & à Isabelle son Epouse, le 10 de Septembre. Mais, content de gouverner les Païs-Bas, & ne pouvant pas se résoudre à aller regner personellement dans ses Païs héréditaires, en s'arrachant à des Sujets qui le chérissoient, & dont il aimoit la franchise & la candeur, il trouva bon de ceder à son Neveu Ferdinand élu Empereur la propriété pleine & absolue de ses nouveaux Etats. Pour cette même raison il avoit refusé depuis peu pour la seconde fois la Dignité Impériale, que les Electeurs lui avoient fait offrir par Jean Zwi-

(1) Heiss Hist. de l'Emp. tome II. pag. 62.

(2) Parival Siecle de fer. tome I. pag. 144.

(3) Merc. Franç. 1619. tome VI. pag. 3.

(1) Hist. de l'Archid. Albert, pag. 355. Zwichard (1) Archevêque de Mayence. En vertu du transport dont nous venons de parler, Ferdinand fit exhorter derechef ceux de la Haute-Autriche à venir lui rendre hommage; & comme ils refuserent d'obeïr, il fit marcher contre eux (2) le Duc de Baviere, & les contraignit par la force des armes à lui prêter (3) le serment de fidélité. La mémoire de l'hommage rendu auparavant par les Etats du même Païs à Albert & à Isabelle, se trouve conservée sur la Médaille suivante. 1619. (2) Merc. Franç. 1619. tome VI. pag 280. (3) Ibid. 1620. tome IV. pag 372.



Les Bustes de ces augustes Epoux:

ALBERTO ET ISABELLÆ, ARCHIDUCIBUS AUSTRIÆ, STATUS AUSTRIACI HOMAGIUM PRÆSTITERUNT 10. SEPTEMBRIS.

*LE 10 DE SEPTEMBRE, LES ETATS D'AUTRICHE ONT RENDU HOMMAGE A ALBERT ET A ISABELLE ARCHIDUCS D'AUTRICHE.*

Au Revers on voit, au-dessus d'un Sceptre & d'une Epée qui se croisent, un Aigle volant, qui d'un côté menacé d'une tempête, & de l'autre éclairé du Soleil, tend son bec vers une Couronne Impériale:

PREMOR, NON OPPRIMOR. MDCXIX.

*JE SUIS PRESSE', MAIS JE NE SUIS PAS ACCABLE'. 1619.*

Les Bohemes cependant, se fiant sur le secours qui leur étoit promis par les Princes Protestans ligués, étoient plus animés que jamais contre l'Archiduc Ferdinand, depuis qu'à Francfort il avoit été reconnu pour Roi de Boheme par les Electeurs, & admis en cette qualité dans leur Assemblée. Le 29 (4) d'Août ils déclarerent sous serment, que jamais ils ne considereroient Ferdinand comme leur Roi; que le Trône étoit vacant, & qu'ils procéderoient à l'Election d'un nouveau Souverain. Les Etats de ce Royaume, assemblés pour cette fin le 5 de Septembre, élurent l'Electeur Palatin Frederic, & lui déférerent une Couronne que plusieurs autres Princes avoient refusée, comme une source de guerres & de fâcheuses catastrophes. Le jour d'après, cette Election fut unanimement approuvée par les Députés de Silesie, de Moravie, & de Lusace, (5) qui le reconnurent aussi pour leur légitime Maitre. Frederic se trouvoit à Rottembourg avec les autres Princes Protestans Confédérés, lorsqu'il reçut la nouvelle de cette Election. A leur persuasion, il accepta le Sceptre qui lui étoit offert, & il en donna connoissance par écrit aux Etats de Boheme, dont les Députés vinrent féliciter leur Roi & son Epouse, de cette nouvelle élevation. Le dernier d'Octobre, cet auguste Couple fit son Entrée à Prague, où le 4 de Novembre le Couronnement de Frederic se fit avec de grandes (6) solennités, en présence de son Frere, du Prince d'Anhalt, & d'autres Souverains de la Religion Protestante. On le revêtit des Habits Royaux; on l'oignit sur le front; on lui mit entre les mains l'Epée, le Sceptre & le Globe; & l'on posa la Couronne sur sa tête. Après toutes ces cérémonies, on jetta parmi le Peuple (7) les deux Pieces suivantes, auxquelles nous en ajoutons deux autres qui furent frappées pour conserver la mémoire de ce Couronnement.

(4) Merc. Franç. 1619. tom. VI. pag. 108.

(5) Ibid. 1619. tome VI. page 109.

(6) Ibid. 1619. tome VI. pag. 151.

(7) Ibid. 1619. tome VI. page 155.



Une

1619.



I. Une Couronne Royale, avec cette Inscription:

FRIDERICUS.

*FREDERIC.*

On trouve au Revers la suite de cette Légende:

CORONATUS BOHEMIÆ REX,
4 NOVEMBRIS 1619.

*COURONNÉ ROI DE BOHEME,*
*LE 4 DE NOVEMBRE 1619.*

II. Une Couronne Royale, éclairée d'une lumiere céleste, & soutenue de cinq Mains, qui désignent les cinq Députés qui l'avoient posée sur la tête de Frederic, savoir, le Grand-Maréchal, le (1) Burggrave, le Grand-Maitre, le Grand-Chambellan, & le Doyen des Ministres de l'Eglise:

(1) Merc. Franç. 1619. tome VI. pag. 154.

DANTE DEO ET ORDINUM CONCORDIA.

*DIEU ET L'UNANIMITÉ DES ETATS LA LUI DONNANT.*

Les Députés dont nous avons fait mention lui avoient mis la Couronne sur la tête, *au nom de la Sainte Trinité*, c'est à quoi l'Inscription que nous venons de voir fait allusion.

Au Revers, la Légende suivante, au milieu d'une Guirlande de Laurier:

FRIDERICUS ELECTUS BOHEMIÆ REX, CORONATUR
DIE 4. NOVEMBRII ANNO 1619.

*FREDERIC ELU ROI DE BOHEME EST COURONNÉ*
*LE 4 DE NOVEMBRE, 1619.*

III. Une Main sortant d'une nuée, tend une Couronne Royale à un Lion & à une Lionne:

QUI DAT TUEATUR ET ORNET.

*QUE CELUI QUI LA DONNE, LA SOUTIENNE*
*ET L'EMBELLISSE.*

Comme cette Piece ne fut point frappée pour être jettée parmi le Peuple, mais pour être un monument de cette auguste Cérémonie, on y lit encore dans l'Exergue:

IN

IN MEMORIAM.

*EN MEMOIRE.*

Au Revers, sous une Couronne Electorale, les Armes du Roi & de son Epouse, entourées de la Jarretiere, sur laquelle se trouve la Devise ordinaire de cet Ordre:

*HONY SOIT QUI MAL Y PENSE.*

Il avoit reçu cet Ordre de son Beau-pere dans la Ville de Londres, le 4 de (1) Fevrier de l'an 1613. L'Inscription consiste dans un hémistiche tiré (2) d'Ovide, mais qui, par le changement du prémier mot, offre un sens directement opposé à celui du Poëte:

(1) Larrey Hist. d'Angleterre. tome II. pag. 700.

(2) Metamorph. Lib. II. fab. 13. v. 846.

QUAM BENE CONVENIUNT! ANNO MDCXIX.

*QU'ILS SONT BIEN ASSORTIS! L'AN 1619.*

IV. Le Buste du Roi, avec ces Titres:

FRIDERICUS, DEI GRATIA, REX BOHEMIÆ; COMES PALATINUS;
ELECTOR, DUX BAVARIÆ; MARCHIO MORAVIÆ;
DUX SILESIÆ; MARCHIO LUSATIÆ.

*FREDERIC, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DE BOHEME; COMTE PALATIN; ELECTEUR, DUC DE BAVIERE; MARQUIS DE MORAVIE; DUC DE SILESIE; MARQUIS DE LUSACE.*

Au Revers, au-dessus d'un Faisceau de fleches, un Ovale, dans lequel cinq Mains soutiennent une Couronne Royale:

DANTE DEO ET ORDINUM CONCORDIA.

*DIEU ET L'UNANIMITÉ DES ETATS LA LUI DONNANT.*

Autour de cet Ovale on lit les Titres suivans:

FRIDERICUS, DEI GRATIA, COMES PALATINUS RHENI,
SACRI ROMANI IMPERII ELECTOR,
DUX BAVARIÆ;
CORONATUS ET CREATUS IN REGEM BOHEMIÆ,
MARCHIONEM MORAVIÆ,
DUCEM SILESIÆ, ET MARCHIONEM UTRIUSQUE LUSATIÆ,
ANNO CIↃ IↃ CXIX, DIE IV NOVEMBRIS.

*FREDERIC, PAR LA GRACE DE DIEU, COMTE PALATIN DU RHIN,*
*ELECTEUR DU SAINT EMPIRE ROMAIN,*
*DUC DE BAVIERE,*
*COURONNÉ ET ELU ROI DE BOHEME,*
*MARQUIS DE MORAVIE,*
*DUC DE SILESIE, ET MARQUIS DES DEUX LUSACES;*
*L'AN 1619, LE 4 DE NOVEMBRE.*

Les Etats de Boheme couronnerent trois jours après, avec des Cérémonies presque (3) semblables, l'Epouse de ce Prince, Elisabeth Fille de Jaques Roi de la Grande-Bretagne. Mais ils ne furent pas tellement occupés de l'établissement d'un nouveau Souverain, qu'ils ne songeassent à se mettre en état de se défendre. Ils mirent bientôt en campagne une Armée d'environ trente-mille hommes,

(3) Merc. Franç. 1619. tome VI. pag. 155.

1619.

dont ils confierent le Commandement à Ernest de Mansfelt, (1) Fils-naturel du Comte Pierre de Mansfelt qui avoit été Gouverneur des (2) Païs-Bas. Dans les commencemens, la fortune sembla se dévouer absolument aux armes des Bohemiens, à qui les Provinces-Unies accorderent un subside de cinquante-mille livres (3) par mois. A peine Mansfelt se fut-il mis à la tête des Troupes de ce Royaume, qu'il se rendit maitre de presque toute la Boheme, qu'il en chassa les Impériaux, & qu'il les força même à se retirer jusques sous le canon de (4) Vienne. Du côté de la Hongrie, Bethlem-Gabor s'empara de Cassau dans la Posnanie, & marchant vers les Terres d'Autriche, il joignit son Armée à celle de (5) ses Confédérés. De cette maniere la Maison d'Autriche ressembloit à un Navire qu'un furieux Ouragan attaque de toutes parts, & qui, inondé par les flots conjurés avec les vents, est menacé d'un naufrage prochain. Mais un danger si manifeste ne fut pas de longue durée. Les Alliés de cette auguste Maison accoururent à tems à son secours, & employerent toutes leurs forces pour la soutenir. Maximilien Duc de Baviere fit marcher rapidement contre la Boheme la formidable Armée des Conféderés Catholiques, sous le commandement du Comte de (6) Tilly. D'un autre côté, le Roi de Pologne se jetta sur la Haute Hongrie, & contraignit par-là Bethlem-Gabor d'employer ses armes à la défense de ses propres Etats. L'Archiduc Albert ne négligea pas non plus de donner un promt secours à son Neveu, à qui il envoya, sous la conduite éprouvée du Comte de (7) Buquoy, la fleur des Troupes Walonnes & de celles du Luxembourg. Ce Corps d'Armée fut encore considerablement augmenté par des gens de la prémiere distinction, qui se firent un honneur d'y servir comme Volontaires. C'est ainsi que, malgré tant de périls qui environnoient sa Maison, Albert fit voir qu'il ne perdoit pas courage, & qu'il trouvoit tous les projets de tant d'Ennemis qui conspiroient à la faire crouler sur ses fondemens, incapables de la renverser, tandis qu'elle seroit soutenue par les forces réunies des Princes Catholiques. Cette généreuse constance est exprimée sur les trois Jettons suivans, qui furent frappés cette année dans les Païs-Bas Espagnols.

(1) Heiss Hist. l'Emp. tome II. pag. 54.
(2) *Voy. le Tom. I. à l'an 1592.*
(3) Resol. der Staat. van Holl. 20 Decemb. 1619. fol. 303. & 11 Octob. 1619 fol. 138.
(4) Merc. Franç. 1619 tome VI. page 132.
(5) Parival Siecle de fer. tome I. page 134.
(6) Heiss Hist. de l'Emp. tome II. page 61.
(7) Parival Siecle de fer. tome I. pag. 134.



I. Un Sceptre Royal, qui, posé sur l'Égide de Pallas Déesse de la Sagesse, flotte sans danger dans une Mer orageuse. C'est l'Emblème de la Puissance Royale, qu'une conduite sage & réglée sauve des plus grands périls. L'Inscription est tirée d'Horace: (8)

(8) Horat. Epist. Lib. I. Epist. II. v. 22.

ADVERSIS IMMERSABILIS UNDIS.

*IL NE PEUT ETRE SUBMERGÉ PAR LES ONDES ENNEMIES.*

Au Revers, les Armes couronnées des Archiducs:

ALBERTUS ET ISABELLA, DEI GRATIA. *1619.*

*ALBERT ET ISABELLE, PAR LA GRACE DE DIEU. 1619.*

II. La Fortune de la Maison d'Autriche, se tenant ferme sur un Globe ailé, quoiqu'attaquée par deux Vents, & menacée de deux Furies & de deux Monstres. C'est l'Emblème de la Conspiration de tant d'Ennemis, qui paroissoient avoir juré la perte de cette auguste Famille. L'Inscription est empruntée de l'Eneïde de Virgile: (9)

(9) Virg. Æneid. Lib. V. v. 710.

SU-

SUPERANDA FERENDO. 1619. 1619.

*ON PEUT LES SURMONTER EN PATIENTANT. 1619.*

Au Revers, une Guirlande de Roses, dans laquelle on voit un Château, & deux Mains coupées. Ce sont les Armes d'Anvers:

SENATUS POPULUSQUE ANTVERPIENSIS.

*LE SENAT ET LE PEUPLE D'ANVERS.*

Pour donner une origine aux Armes & au Nom de cette Ville, les anciennes Histoires débitent, que jadis il y avoit demeuré un certain Géant nommé Druon, ou Antigon, qui chargeoit de Droits exorbitans les Vaisseaux qui passoient devant sa demeure; & qui punissoit ceux qui osoient frauder ces Droits, en leur (1) coupant une main, & en la jettant dans la Riviere: De-là vient, dit-on, que les Flamands ont donné à cette Ville le nom de HAND-WERPEN, ou ANTWERPEN; car dans la Langue du Païs, *Hand* signifie une Main, & *werpen*, jetter:

(1) Guicc. Beschr. der Nederl. fol. 58.

Autour de la Piece on voit encore la Légende suivante:

HENRICUS VAN DER STOCK, QUÆSTOR GENERALIS.

*HENRI VAN DER STOCK, TRESORIER-GENERAL.*

Cette Charge duré à Anvers pendant trois années. Pour la remplir, les Magistrats proposent trois Nobles, dont les Doyens des Corps de (2) métiers en choisissent un, à la pluralité des voix.

(2) Ibid. fol. 75.

III. Le Lion Autrichien, au-dessous d'un Gouvernail; Emblème de l'Empire, qui avoit été offert à Albert:

FORTIBUS EST FORTUNA VIRIS. 1619.

*LA FORTUNE EST POUR LES BRAVES GENS. 1619.*

Au Revers, les Armes des Archiducs:

GECTOIRS POUR LA CHAMBRE DES COMPTES EN BRABANT.

1620. L'évenement prouva bientôt que l'Archiduc ne se fondoit pas sur des chimeres, en s'imaginant qu'il n'étoit pas facile de faire tomber la Maison d'Autriche. L'Electeur de Saxe, qui au commencement de l'an 1620 (3) avoit fait lever pour défendre ses frontieres trois-mille Fantassins & mille Cavaliers, se déclara pour Ferdinand, & contre les Bohemiens revoltés. Assuré de l'assistance d'un Prince si puissant, l'Empereur mit le Royaume de Boheme au Ban de l'Empire, & en confia l'exécution au Duc de Baviere, & à l'Electeur (4) dont nous venons de parler. Il est vrai que pour conjurer cet orage, les Bohemiens envoyerent quatre Ambassadeurs au Duc de Saxe, pour lui rappeller la mémoire des étroites liaisons qu'il y avoit entre lui & la Boheme, & pour le prier que s'il ne trouvoit pas à propos d'y satisfaire en secourant ce Royaume, il leur (5) fit du moins la grace de demeurer neutre. Mais cette priere ne fit aucun effet sur l'Electeur. Il répondit, qu'il n'avoit point du tout oublié les liaisons qu'on lui alléguoit; mais que puisqu'au mépris de ses conseils, ils avoient fomenté la Revolte, & allumé la Guerre dans tout le Royaume, ils ne devoient pas trouver mauvais que pour y rétablir la tranquillité & le calme, il mît en exécution la Sentence par laquelle ils avoient été mis au Ban de l'Empire. Pour effectuer ce dessein, il ramassa une Armée de (6) vingt-cinq-mille hommes, abondamment pourvue d'Artillerie & de toutes sortes de munitions, & il la fit marcher vers la Lusace. Dès qu'il en eut atteint les frontieres, il envoya son Conseiller Jaques Grunthalt aux Etats de cette Province, pour leur ordonner de s'assembler le 17 de Septembre, dans la Ville de Bautsen, afin d'y être instruits de la volonté de l'Empereur. Ayant ainsi fait tous ses préparatifs pour exécuter le Ban de l'Empire, il trouva bon de distribuer parmi les Officiers de son Armée les (7) deux Médailles suivantes, destinées à être les monuments de cette Expédition.

(3) Merc. Franç. 1620. tome VI. page 90.

(4) Ibid. 1620. tome VI. page 380.

(5) Ibid. 1620. page 380.

(6) Merc. Franç. 1620. tome VI. page 410.

(7) Tenzel. Num. Sax. Lineæ Albertinæ pag. 431.

 I.

1610.



I. & II. Les Armes de l'Electeur de Saxe, avec cette Inscription Allemande:

JOHAN GEORG, HERTZog ZU SAchsen, GHULchs CLeve, UNd BErg; CHURFurst.

*JEAN-GEORGE, DUC DE SAXE, JULIERS, CLEVE, ET BERGUE; ELECTEUR.*

Au Revers, un amas de differentes Armes:

ZUM GLUCKLICHEN ANFANG, UND GUTEM ENDE.

*A L'HEUREUX COMMENCEMENT, ET A LA BONNE FIN.*

Aussi-tôt que le Roi Frederic eut appris que les Etats de Lusace avoient été convoqués par l'Electeur de Saxe, il envoya, en qualité de Marquis de la Haute & Basse-Lusace, un ordre très exprès à Adolphe Gersdorf, Commandant en Chef & Gouverneur de cette Province, de ne point permettre absolument qu'on obéit à cette Convocation. Ce n'est pas tout; il détacha encore six-mille Soldats sous la conduite du Marquis (1) de Jegersdorf de Brandebourg, pour empêcher l'Assemblée des Etats convoqués, & pour s'opposer à l'exécution du Ban de l'Empereur. Ce Marquis fut si bien précipiter ses marches, qu'il arriva avec ses Troupes auprès de Bautsen, & même dans la Ville, presque aussi-tôt qu'on y eut appris la nouvelle de sa marche. Il se saisit d'abord du Gouverneur Gersdorf (2) & d'Augustin Smid, Députés de l'Empereur, aussi bien que de plusieurs Membres des Etats qui y étoient déja arrivés, & il les fit tous conduire à Zittau. Il mit aussi dans la Ville deux-mille de ses Soldats, commandés par un nouveau Gouverneur. Il s'assura de la même maniere de Gorlits, & de plusieurs autres Villes de cette Province. Cette Expédition fit beaucoup de peine à l'Electeur de Saxe, qui auroit mieux aimé voir ces differends accommodés (3) par un Traité, que décidés par les armes. Mais se voyant ainsi contraint de ne s'en pas tenir aux menaces, il fit entrer ses Troupes dans les deux Lusaces, & après avoir pris Gorlits & quelques autres Villes, il mit le Siege devant Bautsen. La Garnison se défendit avec une extrême bravoure, & quoiqu'elle vit la Ville réduite en cendres par le feu qu'on y avoit fait pleuvoir, elle repoussa vigoureusement plusieurs Assauts, pendant trois semaines. Mais après un cinquieme Assaut, elle fut forcée à capituler le 25 de Septembre. (4) La mémoire de cet heureux succès se trouve conservée sur les deux Médailles suivantes, qui furent frappées en or & en argent, par ordre de l'Electeur de Saxe, & distribuées parmi les Officiers qui s'étoient signalés dans cette Expédition.

(1) Merc. Franç. 1620. tome VI. page 410.

(2) Ibid. 1620. tome VI. page 411.

(3) Parival Siecle de fer. tome I. page 145.

(4) Tenzelii Num. Saxon. Lin. Albert. pag 432.

L'E-



L'Electeur, armé de pied en cap, à cheval, & tenant le Bâton de commandement:

JOHANNES GEORGIUS, DEI GRATIA, DUX SAXONIÆ, JULIÆ, CLIVIÆ, ET MONTIUM; ELECTOR. 25 SEPTEMBRIS.

*JEAN-GEORGE, PAR LA GRACE DE DIEU, DUC DE SAXE, DE JULIERS, DE CLEVES ET DE BERGUE; ELECTEUR. LE 25 DE SEPTEMBRE.*

Au Revers, Bautsen, Capitale de la Haute-Lusace, assiegée & toute en feu. L'Inscription consiste dans ce Chronogramme:

BVDIssINA CæsarI regIQVe sVo reDDIta.

*BAUTSEN RESTITUE' A L'EMPEREUR, SON ROI.*

II. La seconde est plus petite que la prémiere, à laquelle elle est d'ailleurs semblable en tout, excepté quelques differences peu considerables, qu'on verra mieux d'un seul coup d'œil, que par le moyen d'une Description.

Après la prise de cette Place, le Marquis de Jegersdorf fut contraint de se retirer vers (1) la Silésie, avec le peu de Troupes qui lui restoit; & par-là toute la Lusace fut en très peu de tems mise à la raison. Il ne restoit plus que la Moravie, vers laquelle le Comte de Buquoy se tourna avec les Troupes auxiliaires d'Albert. Les armes de ce Général y furent tellement heureuses, que la Ville d'Iglau se soumit d'abord, & que cet exemple fut bientôt suivi par celle de Snaim. Le Général Spet, qui étoit rentré dans son devoir & dans les bonnes graces de l'Empereur, fit ensorte que les autres Villes de ce Païs, en partie de bon gré, & en partie par force, se soumirent (2) à Sa Majesté Impériale. C'est ainsi que cette Guerre, qui par la passion impétueuse des Revoltés sembloit au commencement devoir être de longue durée, finit dans ces Provinces d'une maniere aussi promte qu'inopinée. Pendant que le feu de la Guerre éclatoit de cette force dans les Païs étrangers, & que les Troupes des Etats & des Archiducs se combattoient sur les Terres d'autrui en qualité de Troupes auxiliaires, la Trève continuoit à être religieusement observée par les deux Partis, & les Habitans des Provinces-Unies jouissoient de la satisfaction de voir leur Commerce fleurir & s'étendre de plus en plus. Ils n'avoient aucun démêlé avec les autres Puissances, excepté avec les Algeriens. Par le Traité que l'Empereur des Turcs avoit conclu avec les Etats l'an 1617, il étoit stipulé expressément, que les Navires de ces Provinces ne seroient point visités, sous prétexte d'examiner s'ils étoient chargés de marchandises qui appartinssent aux Ennemis de la Porte. Ce fut pourtant sous ce prétexte même que ceux d'Al-

(1) Merc. Franç. 1620. tome VI. pag. 411.

(2) Parival Siecle de fer. tome I. pag. 146.

1620.

d'Alger firent (1) des avanies aux Vaisseaux des Provinces-Unies ; & comme les Etats avoient défendu absolument de souffrir de pareilles visites, ces Vaisseaux étoient tous les jours attaqués à force ouverte, à cause de leur résistance, & les Matelots étoient réduits à l'Esclavage. De cette (2) maniere ces Pirates s'étoient rendus maitres, en treize mois de tems, de cent vingt-trois Vaisseaux Hollandois. Plusieurs fois on s'étoit plaint en-vain (3) à la Cour Ottomane de ces infractions des Traités, ce qui avoit fait prendre aux Etats la résolution de se faire justice à eux-mêmes par la voye des armes. Dans ce dessein ils avoient armé vers la fin de l'année précedente six gros Vaisseaux de guerre, & ils les avoient envoyés dans la Méditerranée sous le commandement de Mooy Lambregt, Capitaine d'une valeur éprouvée, qui avoit ordre de demander raison de ces hostilités, & reparation des dommages qu'elles avoient causés. En passant le Détroit de Gibraltar, il rencontra deux (4) Corsaires Algeriens. Il les attaqua, les força à se rendre, & après avoir enlevé cent vingt-cinq de ces Barbares, il coula les Vaisseaux à fond. Peu de tems après il parut devant le Port d'Alger, ayant mis Pavillon rouge. Il y jetta l'ancre, & donna connoissance de sa Commission à la Régence de cette Ville, avec menace que si l'on ne lui donnoit satisfaction, il jetteroit dans la Mer attachés dos à dos, & les Turcs qu'il avoit déja pris, & ceux qu'il pourroit prendre encore ; ou bien qu'il les feroit pendre aux vergues. Voyant que les Algeriens se moquoient de ses menaces, il tint sa parole. La plus grande partie des Prisonniers fut (5) précipitée dans la Mer, & le reste fut pendu aux mats, à la vue des Habitans de la Ville. Après cette exécution il remit en Mer, où bientôt il découvrit deux autres Vaisseaux Algeriens, qu'il prit avec la même bravoure. Il revint devant Alger avec ses nouveaux Prisonniers, parmi lesquels il y avoit des Turcs du prémier rang, & il réitera la même demande, accompagnée (6) des mêmes menaces. Les Infideles en furent tellement consternés, qu'ils lui envoyerent sans délai tous ses Compatriotes qu'ils avoient en leur pouvoir, avec promesse de ne plus inquiéter desormais les Vaisseaux de la République. Pour ce qui regarde les marchandises qu'ils avoient pillées, il leur fut impossible de les rendre, puisque depuis longtems elles étoient vendues & dispersées de tous côtés. Cette punition ayant ainsi rétabli chez ces Barbares le respect qu'ils devoient aux Provinces-Unies, les Médailles suivantes furent frappées à l'honneur de Maurice, comme Grand-Amiral de l'Etat.

(1) S. de Vries Handel tusschen den Staat en de Zeeroov. pag. 27.

(2) Aitzema zaaken van staat en oorl. I. deel fol. 147.

(3) S. de Vries Handel tussch. den Staat en de Zeeroov. pag. 30.

(4) Pieter Dan Hist. van Barbar. pag. 117.

(5) Aitzema zaaken van staat en oorl. I. deel fol. 147.

(6) Pieter Dan Hist. van Barbar. pag. 118.



I. Le Buste du Prince, avec ces Titres:

MAURITIUS, PRINCEPS AURANIÆ; COMES NASSAVIÆ, CAT-

CATTIMELIBOCI; MARCHIO VERÆ ET VLISSINGÆ.

*MAURICE, PRINCE D'ORANGE; COMTE DE NASSAU ET DE CATZENELLEBOGEN; MARQUIS DE VERE ET DE FLESSINGUE.*

Au Revers, deux Vaisseaux de guerre, l'un Turc, & l'autre Hollandois:

ARMATA NEQUITIA MERGITUR, 20 FEBRUARII 1620.

*LA SCELERATESSE ARMÉE EST ENSEVELIE DANS LES ONDES. LE 20 DE FEVRIER 1620.*

II. La seconde fut frappée la même année, par ordre du Conseil de Marine; ce qui fait croire que le même évenement y aura donné lieu. Elle porte au milieu d'une Guirlande le Buste cuirassé du Prince:

MAURITIUS, PRINCEPS AURANIÆ; COMES NASSAVIÆ, CATTIMELIBOCI; MARCHIO VERÆ, ET VLISSINGÆ.

*MAURICE, PRINCE D'ORANGE; COMTE DE NASSAU ET DE CATZENELLEBOGEN; MARQUIS DE VERE ET DE FLESSINGUE.*

Comme sa conduite étendoit sa réputation sur la Mer, aussi bien que sur la Terre, on voit au Revers un Arbre vigoureux sortir d'un tronc coupé. L'Inscription fait allusion à la Devise dont ce Prince s'étoit servi autrefois:

SURCULUS JAM ROBOR PERFECTA. ANNO 1620.

*LE REJETTON EST A PRESENT UN CHENE DANS TOUTE SA FORCE. L'AN 1620.*

Un évenement si remarquable fit monter le crédit de la République au plus haut degré, chez toutes les Puissances maritimes. Tous les Peuples de l'Europe qui s'adonnent à la Navigation comptoient desormais pour un honneur, & pour une sureté parfaite, de faire leur Commerce sans crainte d'aucune violence sous la protection des Flottes de la République, & de ses Vaisseaux de Convoi. Les Venitiens même, à qui on avoit envoyé Van der Myle (1) comme Ambassadeur Extraordinaire l'an 1609, avoient tâché depuis quelque tems de faire une Ligue défensive avec les Provinces-Unies, pour la sureté réciproque des deux Etats. (2) Pour cet effet ils avoient envoyé vers la fin de l'année précedente le Plein-pouvoir nécessaire à leur Secretaire d'Etat Christoffle Zuriano, qui étoit leur Ambassadeur auprès des Etats-Généraux. Ceux-ci goutant ce projet, & se déterminant sans peine à en faciliter l'exécution, nommerent le Chevalier Jean (3) Gog Bourguemestre de Zutphen, & six autres Députés, pour dresser les Articles de ce Traité conjointement avec l'Ambassadeur de Venise. Comme la chose étoit desirée avec une égale ardeur de part & d'autre, cet important ouvrage fut achevé en sept jours (4) de tems. Le dernier jour de l'année précedente le Traité fut signé par l'Ambassadeur des Venitiens & par les Députés des Etats-Généraux; & le 18 de l'année dont il s'agit à présent, il fut ratifié par les Etats-mêmes. Le contenu essentiel de ce Traité étoit: Que le prémier des Confédérés qui seroit attaqué par ses Ennemis, recevroit de l'autre un (5) subside de cinquante-mille francs par mois, en argent, en Troupes, ou en Vaisseaux, au choix de celui qui seroit attaqué. S'il avoit besoin d'un secours plus considerable, l'autre étoit obligé de le lui donner, à condition d'en être remboursé lorsque la Guerre seroit finie. On accordoit réciproquement aux Troupes auxiliaires le libre exercice de leur Religion; & en cas de maladie, l'usage des Hôpitaux de ceux au service desquels elles se trouveroient. Les Articles de ce Traité devoient être fidelement exécutés, sans apporter pourtant au-

(1) Meter. Ned. Hist. fol. 618. verso.

(2) Resol. der Staat. van Holl. 24 December. 1619. fol. 315.

(3) Aitzema zaaken van staaten oorl. I. deel fol. 10.

(4) Ibid. fol. 8.

(5) Ibid. fol. 11.

1620. aucun préjudice aux Alliances que les Vénitiens & les Provinces-Unies avoient faites avec d'autres Souverains. En mémoire de ce Traité, conclu pour l'espace (1) de quinze années, on frappa la Médaille que voici.

(1) Ibid. fol. 12.



Un Lion ailé, qui tient dans ses griffes les Armes de Venise. On l'appelle d'ordinaire le Lion de Saint Marc, parce que, selon l'opinion générale des Peres, (2) & des Théologiens modernes, les quatre Animaux ailés de la Vision du Prophete Ezéchiel (3) désignent les quatre Evangélistes, & qu'en particulier l'Animal qui avoit la tête d'un Lion, passe pour l'Emblème de l'Evangile de Saint Marc. Au Revers, le Lion des Provinces-Unies, tenant de sa griffe droite une Epée nue, & de la gauche le Faisceau des sept fleches:

(2) Prадi & Villalpandi Explanat. in Ezech. tom. I. fol. 54. & 55.
(3) Chap. I. v. 10.

FOEDUS INITUM, ANNO CIↃ IↃ CXX.

*L'ALLIANCE CONCLUE, L'AN 1620.*

On faisoit d'autant plus de cas des Alliances contractées avec les Etats, que cette même année ils avoient secouru puissamment tous leurs Alliés, & sur-tout les Bohemiens. Outre qu'ils avoient menacé de la Guerre les (4) Electeurs de Cologne & de Treves, s'ils sortoient de la Neutralité; ils permirent au Comte de Stirum de lever dans leur Pais cinq-cens Cavaliers; & à Jean-Ernest Prince de Saxe-Weymar, deux-cens Chevaux & deux-mille Fantassins. (5) Qui plus est, le Prince Maurice, pour empêcher que l'Archiduc n'envoyât des Pais-Bas un second secours à l'Empereur Ferdinand, tira des Garnisons les Troupes de l'Etat, au nombre de dix-mille Fantassins & de trois-mille Chevaux. Il vint avec cette Armée à Emmeric dans le Duché de Cleves le 24 d'Août, & il se posta ensuite à une lieue au-dessous de la Ville de Cleves même. (6) Il se trouvoit dans ce Camp deux-mille Anglois, commandés par le Colonel Vere, qui plutôt par la connivence, que par l'ordre du Roi Jaques, avoient passé la Mer. Ils étoient arrivés dans le Pais au mois de Juillet, & les Etats leur avoient fait distribuer (7) les armes nécessaires. Ils furent detachés de l'Armée avec quinze-cens Cavaliers, pour marcher sous la conduite de Frederic-Henri, Frere de Maurice, vers le Palatinat, afin de soutenir le nouveau Roi de Boheme, en se joignant aux autres Troupes des Princes Protestans ligués. Par ordre des Archiducs, & pour empêcher cette jonction, Don Louis de Velasco s'étoit posté avec douze-cens Fantassins & trois-mille Chevaux (8) dans le Pais de Cleves, au-dessus de Wezel. Mais Frederic-Henri ayant passé le Rhin le 9 de Septembre à Bislyk, prit sa route par la Gueldre, & passant par-devant Treves il marcha vers Coblentz. Le 4 d'Octobre il traversa le Mein avec bien de la peine, auprès de Hanau; & enfin il se joignit aux Troupes (9) des Protestans Confédérés auprès de Wormes. Dans les Provinces-Unies on se promettoit les plus grands succès de cette Expédition. Chacun se flatoit de voir bientôt la chute de l'Eglise Romaine, & cette désolation générale prédite (10) dans l'Apocalypse de S. Jean: chacun croyoit espérer avec fondement la délivrance de ses Freres, qui gémissoient sous le joug des Princes Catholiques. On fit là-dessus des Estampes très piquantes; & dans la Ville d'Amsterdam on mit au jour (11) une Satire très aigre sur le même sujet. L'attente où l'on étoit de ces grandes révolutions, paroit aussi sur le Jetton suivant.

(4) Merc. Franç. 1620. tome VI. pag. 88.
(5) Ibid. pag. 138.
(6) Neuville Hist. van Holl. I. Deel pag. 214.
(7) Aitzema zaaken van staat en oorl. I. deel fol. 6.
(8) Neuville Hist. van Holl. I. deel pag. 214.
(9) Aitzema zaaken van staat en oorl. I. deel fol. 7.
(10) Chap 12. & 13.
(11) Merc. Franç. 1620. tome VI. pag. 417.

Sous

1620.




Sous les Armes de la Ville d'Utrecht, on voit plusieurs personnes à genoux levant les mains vers le Ciel; d'où une grande lumiere se répand de toutes parts:

LIBERATIO FIDELIUM PROPE. 1620.

*LA DELIVRANCE DES FIDELES EST PROCHAINE.* 1620.

Le Revers expose, au-dessus des Armes de la Province d'Utrecht, le Dragon, ou la Bête à sept têtes; & plusieurs Guerriers qui se combattent, & dont quelques-uns (1) se jettent à terre pour adorer le Dragon:

(1) Apocal: ch. XIII. ℣ 4. 7. & 8.

FUTURA IN TERRIS DESOLATIO.

*IL Y AURA UNE DESOLATION SUR LA TERRE.*

Malgré les mesures que Maurice avoit prises, les Archiducs envoyerent sous la conduite du Marquis de Spinola une Armée formidable au secours de l'Empereur Ferdinand, & contre le nouveau Roi de Boheme. Ce Capitaine ayant pris congé de Leurs Altesses à Bruxelles le 8 (2) d'Août, alla joindre ses Troupes qui s'étoient assemblées auprès de la Meuse, & qui consistoient environ (3) en trente-mille hommes, abondamment pourvus de tout ce qui étoit nécessaire pour une si importante Expédition. D'Aix il marcha à Coblentz, & de là ayant passé le Lohne, il se rendit à Francfort, & il accorda à cette Ville la neutralité. Au commencement, l'Armée des Protestans Confédérés avoit passé le Mein pour aller à sa rencontre: mais ensuite elle prit le parti de repasser cette Riviere & de se retirer à Oppenheim; ce qui donna occasion à Spinola d'entrer dans le Palatinat, & de s'assurer d'Ingelheim, de Kruizenau & d'Altsen. Sur un bruit que cet industrieux Italien avoit fait répandre, qu'il en vouloit à Wormes, l'Armée Protestante marcha de ce côté-là, pour couvrir une Place de cette importance. Par-là Spinola obtint son but: il attaqua Oppenheim, que la Garnison, qui consistoit en huit-cens (4) hommes, lui livra sans avoir fait une résistance suffisante. Ayant ainsi acquis des Places fortes en Allemagne, avec une grande abondance de toutes sortes de munitions, il s'empara d'une Ville après l'autre, de maniere qu'en très peu de tems ses Troupes se virent en possession de plus de quarante tant (5) Villes que Forteresses. La cause de ces rapides succès étoit la discorde qui regnoit dans l'Armée des Princes Protestans, & qui, bien loin de leur permettre de former quelque entreprise considerable, les mettoit hors d'état de faire tête à leur habile Ennemi, & de traverser ses desseins. Pour cette raison Frederic-Henri, qui n'avoit point ordre d'hiverner dans le Palatinat, se sépara de l'Armée avec ses Troupes. Il se mit en marche le dernier de Novembre; & passant par le Bergstrass, il regagna le Mein. De là, ayant repassé ce Fleuve, il traversa le Westerwald de Weteravie, & le 25 du mois suivant il arriva à Emmeric. Spinola, qui joignoit à une grande activité & à une habileté consommée dans l'Art militaire, beaucoup de clémence envers ses Prisonniers, avoit tenu pendant toute cette Campagne une conduite très singuliere à l'égard de ce jeune Capitaine. Non content de lui renvoyer généreusement les Soldats Hollandois qui étoient tombés entre les mains de (6) ses Troupes en differentes occasions, il avoit eu soin de les faire bien traiter, & de leur faire rendre sur le champ tout ce qui leur avoit été pris. La raison d'un procedé si obligeant étoit peut-être la Treve, qui subsistoit encore: peut-être aussi que par une si rare conduite, il vouloit convaincre ce jeune Général de la discrete moderation d'Albert & d'Isabelle, à l'honneur desquels on frappa le Jetton suivant.

(2) Aitzema zaaken van staat en oorl. I. deel fol. 6.

(3) Neuville Hist. van Holl. I. deel pag. 213.

(4) Merc. Franç. 1620. tom. VI. pag. 396.

(5) Ibid. 1620. tome VI. pag. 400.

(6) Aitzema zaaken van staat en oorl. I. deel fol. 7.

1620.







Leurs Bustes, avec cette Légende:

ALBERTUS ET ISABELLA, DEI GRATIA.

*ALBERT ET ISABELLE, PAR LA GRACE DE DIEU.*

Au Revers, une Ancre, Emblème de l'esperance qu'on avoit conçue de l'Expédition de Spinola. Au-dessus de cette Ancre on voit la figure de la (1) Foudre, qui exprime la force & la rapidité des armes conquérantes de ce grand Général. Et pour rendre justice à sa conduite moderée, l'Inscription consiste en ce mot :

(1) J. P. Valeriani Hierogl. lib XLIII. cap. 28.

MODERATIO. 1620.

*LA MODERATION.* 1620.

Si les Protestans Conféderés avoient si peu de succès dans le Palatinat, leurs affaires alloient bien plus mal encore dans d'autres endroits. Les Impériaux percerent si avant dans la Boheme, (2) & les Bavarois dans le Haut-Palatinat, que les deux Armées ayant eu enfin occasion de se joindre, forcerent celle des Bohemes, qui étoit très inférieure en nombre, à se retirer sous Prague Capitale du Royaume. Ce fut là que le Dimanche 8 de Novembre, jour auquel on lit ce (3) passage de l'Evangile, *Donnez à Cesar ce qui est à Cesar*, on en vint à une Bataille générale & décisive. En moins d'une heure, les Troupes Auxiliaires de Hongrie furent mises en déroute; ce qui fut suivi de la défaite totale de l'Armée des Bohemiens. Par cette malheureuse Bataille, Frederic perdit non seulement le Royaume qu'il avoit acquis depuis si peu de tems, mais encore ses Etats héréditaires, qui lui furent bientôt enlevés par les (4) Vainqueurs; en sorte qu'il eut à peine le loisir de se dérober par la fuite, avec sa Femme & ses Enfans, au péril qui le poursuivoit. Huit à neuf-mille (5) de ses Soldats furent trouvés morts sur le Champ de bataille; & dix Pieces d'artillerie, avec cent-treize tant Drapeaux qu'Etendards, tomberent en partage à l'Ennemi victorieux. Le malheureux Frederic ayant ainsi perdu toute esperance de rétablir ses affaires, prit le parti de se retirer en Hollande (6), l'Asyle commun de tous les infortunés. Ayant pris sa route de Hambourg par (7) la Westphalie, & escorté par quelques Troupes de la République que le Prince Maurice avoit envoyées à la rencontre de son Oncle jusques à Munster, il arriva à La Haye avec toute sa Cour, à la fin de l'Hiver. On lui fit une Entrée royale, & il fut toujours traité ensuite sur ce même pied par les Etats. On le logea, avec son Epouse, dans l'Hôtel de Mr. van der Myle, où il fut régalé par les Etats trois jours de suite, pendant lesquels la dépense monta à (8) quatre-cens francs par jour: après quoi les mêmes Etats lui assignerent dix-mille francs par mois pour l'entretien de sa Maison. De l'autre côté, Maximilien Duc de Baviere, en consideration du promt secours dont il avoit assisté la Maison d'Autriche, fut non seulement élevé par l'Empereur Ferdinand à la Dignité Electorale, à la place de Frederic; mais il en reçut encore pour récompense de ses services signalés, tout le Haut & tout le Bas-Palatinat. (9) L'an 1623 ce don fut approuvé & confirmé solennellement par tout le Corps des Electeurs, convoqués pour cet effet à Schleuzingen. La mémoire de cette nouvelle élevation de Maximilien, & de l'acquisition qu'il eut le bonheur de faire d'un si riche Païs, se trouve conservée sur la Médaille suivante.

(2) Aitzema zaaken van staat en oorl. I. deel fol. 7.

(3) Matth. Ch. XXII. v. 21.

(4) Merc. Franç. 1620. tome VI. pag. 435.

(5) Le Vassor Hist. de Louis XIII. tome III. pag. 667.

(6) Temples aanmerk. over de Vereenigde Gewesten. pag. 110.

(7) Neuville Hist. van Holl. I. deel pag. 120.

(8) Resol. der Staat. van Holl. van 9 Mey tot 8 April 1621. fol. 45.

(9) Heiss Hist. de l'Emp. tome II. pag. 70.

Son

1620.




Son Buste cuirassé, & orné du Colier de la Toison d'or; avec ces nouveaux Titres:

MAXIMILIANus, COMes PALATinatus RENi SUPerioris AC INFerioris, BAVARiæ DUX.

*MAXIMILIEN, COMTE DU HAUT ET DU BAS-PALATINAT DU RHIN, DUC DE BAVIERE.*

Au Revers, une Main sortant d'une nuée tient un Bonnet Electoral, au-dessus de la tête d'un Lion, lequel étant l'Emblème du nouvel Electeur qui en cette qualité étoit devenu (1) Grand-Maître de l'Empire, soutient le Globe Impérial d'une de ses griffes. (1) Heiss Hist. de l'Emp. tome III. pag. 145. & 146.

FATO, NEC FRAUDE, NEC ASTU. FEBruarii XXV XV. ANNO MDCXX.

*PAR LE DESTIN, ET NON PAR FRAUDE OU PAR FINESSE. LE 25/15 DE FEVRIER, 1620.*

Après que l'Armée de Frederic eut été de cette maniere entierement détruite, ceux de Prague ouvrirent aux Vainqueurs les portes de leur Ville, où il ne se trouvoit personne capable de faire tête à l'Ennemi. En peu de jours quarante (2) Villes de Boheme furent prises; & les Siléfiens, étonnés du cours rapide des Armes Impériales, prirent le parti de se soumettre à Ferdinand, par l'entremise de l'Electeur de Saxe. Dans ce dessein ils lui envoyerent une Ambassade solennelle, pour demander pardon de leur conduite passée, & lui offrir de reconnoitre l'Empereur pour Souverain, & de lui prêter de nouveau le Serment de fidelité. Ils s'engagerent encore à maintenir les Catholiques dans leurs Privileges, à donner cent-mille ducats pour le payement des Soldats qu'on avoit mis en campagne contre eux, & à renoncer aux Alliances (3) qu'ils avoient faites avec d'autres Princes, au préjudice de la Maison d'Autriche. Sur ce fondement on commença les Négociations; & le Traité de la reconciliation des Siléfiens avec Sa Majesté Impériale fut
1621. conclu & signé le 8 de Fevrier mille-six-cens vingt & un; à Dresde, par la médiation de l'Electeur de Saxe, comme Exécuteur du Ban de l'Empire. Dix jours après, ce Prince fit célébrer solennellement un jour d'Actions de graces, & il assista lui-même au Service divin avec l'Electrice, & avec plusieurs Princes & Princesses de la Maison de Saxe. Au sortir de l'Eglise on se transporta à la Cour, où l'Electeur en qualité de Juge s'étant placé sur un Siege élevé, se servit de la bouche de Schoenberg Président de son Conseil, pour instruire l'Assemblée de la conclusion dudit Traité de reconciliation. Ce Traité fut ensuite lu tout haut par le Secretaire de Son Altesse Electorale, & mis entre les mains du Duc de Munsterberg, & des autres Ambassadeurs Siléfiens, (4) que ce Prince fit féliciter du rétablissement du repos dans leur Patrie, & assurer de sa faveur & de sa protection. Ces Ambassadeurs employerent les plus fortes expressions pour témoigner leur reconnoissance d'une grace si singuliere; & ce fut ainsi que par cette médiation la tranquillité se trouva rendue à la Siléfie, comme le repos avoit été rétabli par les armes dans la Lusace. La Médaille suivante fait allusion à l'un & à l'autre de ces évenemens.

(2) Merc. Franç. 1620. tome VI. pag. 429.

(3) Ibid. 1621. tome VI. pag. 54.

(4) Merc. Franç. 1621. tome VII. pag. 60.

1621.



L'Electeur de Saxe, (dont l'Empereur avoit recompensé les services en lui donnant toute la Lusace) à cheval, & armé de pied en cap:

JOHANNES GEORGIUS, DEI GRATIA, DUX SAXONIÆ, JULIACI, CLEVIÆ, ET MONTIUM. MDCXXI.

*JEAN-GEORGE, PAR LA GRACE DE DIEU, DUC DE SAXE, DE JULIERS, DE CLEVES, ET DE BERGUE. 1621.*

Au Revers, une Epée entortillée d'une branche d'Olivier, & tenue d'une Main qui sort d'une nuée. L'Inscription est empruntée d'Horace: (1)

(1) Horat. Carm. lib. II. Od. XIX. v. 27. & 28.

IDEM PACIS MEDIUSQUE BELLI.

*EGALEMENT PROPRE A FAIRE LA PAIX ET LA GUERRE.*

La grande joye que la réduction paisible de la Silésie, & d'autres succès avoient causée avant la fin de l'année précedente dans les Païs-Bas Catholiques, fut extrèmement troublée au commencement de celle-ci par la mort inopinée du Roi d'Espagne. Le 24 de Fevrier Sa Majesté (2) fut attaquée d'une fievre violente, qui bien que continue, & accompagnée de continuels redoublemens, n'avoit pas été jugée mortelle par les Medecins. Mais ce Prince, inferant le contraire de la foiblesse de sa constitution, (3) fit son Testament, reçut les Sacremens selon l'usage de l'Eglise Romaine, & sortit de ce Monde le dernier (4) de Mars vers les neuf heures. A peine sa mort fut-elle connue, que ses Gardes du corps se transporterent aux Appartemens de Philippe IV, à qui les Grands de la Cour firent d'abord le compliment de condoléance sur le décès de son Pere, & celui de félicitation sur son avenement à la Couronne. Les Gentilshommes de la Chambre ne differerent pas non plus (5) de lui présenter les Clefs. Les funerailles du Roi furent ensuite célébrées à Madrid avec les solennités requises. Son corps fut porté dans une litiere à l'Escurial, où le Service se fit en présence du nouveau Roi, des Ambassadeurs, & des Seigneurs de la Cour. L'après-dinée, lorsque cette Cérémonie fut finie, le Gouverneur de Madrid, accompagné de la plupart de la Noblesse de cette Ville, monta sur un Théatre élevé exprès pour cette occasion. Il étoit précedé par Don Rodrigue de Cardenas, qui aidé de quatre (6) Hérauts d'armes portoit l'Etendard Royal, qu'on planta avec solennité sur ce Théatre, & en plusieurs autres endroits de la Ville, en signe que le nouveau Roi prenoit possession de ses Etats. Le Monarque, qui avoit vu cette Cérémonie d'une fenêtre du Couvent des Carmes déchaussés, assista pour la seconde fois dans l'Escurial au Service divin; & le 9 de Mai (7) il fit son Entrée publique à Madrid, avec toute la pompe imaginable. Tout retentissoit de joye dans cette Ville; chacun faisoit des acclamations au nouveau Roi, dans la confiance que le Monde Espagnol, ou pour mieux dire, les Royaumes de cette Monarchie, seroient éclairés & réchauffés par les rayons de ce Soleil levant. Cette esperance est exprimée par les Médailles suivantes, frappées dans cette occasion.

(2) Merc. Franç. 1621. tome VII. pag. 127.

(3) Ibid. 1621. pag. 129.

(4) Hist. de Don Filipe quarto, fol. 33.

(5) Merc. Franç. 1621. tome VII. pag. 133.

(6) Ibid. 1621. tome VII. pag. 144.

(7) Ibid. 1621. tome VII. pag. 140.

Le

1621.




Le Buste du nouveau Roi, armé d'une Cuirasse fort ornée :

PHILIPPUS IIII, HISPANIARUM REX.

*PHILIPPE IV, ROI DES ESPAGNES.*

Le Revers représente Apollon, dans un Char tiré par quatre Chevaux, au-dessus d'un Globe Terrestre :

LUSTRAT ET FOVET.

*IL ECLAIRE ET ECHAUFFE.*

II. La seconde, faite par ceux du Hainaut, porte le Buste cuirassé de ce jeune Monarque, avec ces Titres :

PHILIPPUS IIII, DEI GRATIA, HISPANIARUM REX. 1621.

*PHILIPPE IV, PAR LA GRACE DE DIEU,*
*ROI DES ESPAGNES.* 1621.

Comme ce jeune Roi, dès qu'il fut sur le Trône, avoit fait arrêter & punir (1) séverement ceux qui, sous le Regne de son Pere, s'étoient enrichis en tournant à leur profit les revenus de la Couronne, il est représenté au Revers comme un jeune Hercule, qui, selon les anciens Poëtes (2), avoit étouffé deux Serpens dans son berceau. Aussi voit-on ici ce Prince tenir un Serpent de chaque main :

(1) Merc. Franç. 1621. tome VII. page 136. 137 & 138.

(2) Ovid. Heroid. Epist. IX. v. 21 & 22. Metam. lib. IX. v. 67. Senec. Trag. Herc. fur. Act. II. v. 214. & seqq.

HERCULI HISPANO, SENATUS POPULUSQUE HANNONIÆ.

*A L'HERCULE ESPAGNOL, LE SENAT ET LE PEUPLE DU HAINAUT.*

Neuf jours avant le décès du Roi d'Espagne, Hugo Grotius, qui, comme nous avons dit, étoit détenu au Château de Loevesteyn, avoit su se mettre en liberté d'une maniere très singuliere. Le dernier d'Août de l'année précedente, les Etats avoient consenti que la nourriture & les nécessités de la vie lui fussent fournies par son Epouse Marie de Reygersberg : ils avoient même permis à cette Dame de contribuer à la consolation de son Epoux par ses visites. Pour lui, il passoit son tems à lire & à composer (3) divers Ouvrages, & il recevoit de tems en tems les Livres qui lui étoient nécessaires, sans que ses Gardes examinassent avec la pré-

(3) Neuville Hist. van Holl. I. deel pag. 138.

1621. précaution requise le Coffre lorsqu'on le remportoit. Ayant remarqué cette négligence, & mettant à profit l'absence du Gouverneur, il osa se renfermer dans un de ces Coffres vuides, que les Gardes, qui le supposoient rempli de Livres dont le Prisonnier n'avoit plus besoin, porterent euxmêmes hors du Château. Le Coffre fut embarqué dans un bateau qui partoit pour Gorcum; & par la direction d'une Servante qu'on avoit gagnée, il fut adressé à un certain (1) Adrien Daatzelaar, qui étoit Ami de ce Grand-homme. Là il sortit de sa prison de bois; & en plein jour, habillé en Maçon, avec une Equerre dans la main, il s'échapa de la Ville par la Porte qui donne sur la Riviere, & il se fit passer à Waalwyk, situé sur les Terres de Brabant. Arrivé à Anvers, il écrivit aux Etats une lettre datée du 30 du même mois, par laquelle il leur donnoit connoissance de son évasion, & des raisons qui (2) l'avoient porté à l'entreprendre. Il en usa de même à l'égard de la Cour de France, qui, honorant de la plus haute estime l'érudition de ce Grand-homme, non seulement reçut cette nouvelle avec satisfaction, mais l'invita encore à s'y venir refugier, & (3) le gratifia d'une Pension de mille écus. Cependant, on délibera plusieurs fois dans l'Assemblée des Etats, sur la conduite qu'on devoit tenir à l'égard de Madame Grotius, qui avoit contribué à son évasion en mettant ses habits, & en le représentant de cette maniere pendant qu'on étoit occupé à l'emporter. On ordonna provisionellement, qu'elle restât prisonniere au Château de Loevesteyn, jusqu'à ce qu'on eût pris quelque résolution. Mais lorsqu'on eut consideré que ce n'étoit pas elle, mais les Gardes mêmes, qui avoient fait sortir Grotius de sa prison, on eut égard à sa Requête; & avec l'approbation de Maurice lui-même, elle fut remise (4) deux jours après en liberté. La mémoire de cette avanture extraordinaire se trouve conservée sur la Médaille que voici, & qui à été frappée dans des tems moins reculés par le Graveur de Médailles Jean Smeltzing, qui étoit de Leyden.

(1) Leeven van den Heer Hugo de Groot.

(2) Aitzema zaaken van staat en oorl. I. deel fol. 45.

(3) Neuville Hist. van Holl. I. deel pag. 239.

(4) Aitzema zaaken van staat en oorl. I. deel fol. 46.







Le Buste de ce Savant fugitif:

HUGO GROTIUS.

Au Revers, le Coffre dans lequel il s'étoit sauvé, & qui par ses fentes répand plusieurs rayons. Au-dessus du couvercle on voit deux Couronnes Royales; à cause de la favorable reception qu'on lui fit à la Cour de France, & qu'ensuite il fut envoyé à cette Cour (5) comme Ambassadeur de celle de Suede. Dans le lointain du côté gauche, on découvre le Château de Loevesteyn; & de l'autre côté, un Soleil qui se leve:

MELIOR POST ASPERA FATA RESURGO.

*JE ME RELEVE DE L'ADVERSITE' AVEC PLUS DE LUSTRE.*

Ces rayons qui s'échapent par les fentes du Coffre, ne sont pas sans signification. Dès (6) sa prémiere jeunesse, il avoit donné de lumineuses marques de son brillant génie. A huit ans, il composoit déja de beaux Vers. L'an seize-cens, âgé de 17 ans, il dédia aux Etats de Hollande ses * Remarques sur l'Ouvrage Grec d'Aratus, touchant les Phénomenes; & il en fut récompensé par un présent (7) de deux-cens livres. Oldenbarneveld, qu'il avoit accompagné deux ans auparavant dans son Ambassade de France, le fit connoitre aux Membres les plus considerables des Etats, les informa des grands talens qu'avoit ce Jeune-homme pour écrire l'Histoire du Païs, & les assura qu'il s'y occuperoit volontiers, s'il y étoit animé par quelque gratification. Là-dessus on lui assigna (8) trois-cens livres, à condition qu'il entreprît cet ouvrage. Mais quoiqu'il se mît d'abord

à

(5) Leeven van den Heer Hugo de Groot.

(6) Joh. Meursii Ath. Bat. lib. II. pag. 205.

(*) *Syntagma Arateorum, id est Notæ in Arati Phænomena Græca &c.*

(7) Resol. der Gecomm. Raad. van Holl. 13 Sept. 1600. fol. 307.

(8) Resol. der Staat. van Holl. 8 Nov. 1601. fol. 413.

à y travailler, les affaires de son Pere Jean de Groot se trouvoient dans une si fâcheuse situation, qu'Oldenbarneveld fit savoir aux Etats, que probablement ce jeune Historiographe seroit forcé de laisser là un si bel Ouvrage, à moins qu'il ne fût encore soutenu par quelque nouvelle assistance. Sur cela, (1) les Etats de Hollande lui accorderent de nouveau trois-cens francs, avec ordre de les prendre chez leur Receveur Mierop. Mais bientôt après, la Charge de Fiscal de la Cour de Hollande étant devenue vacante, donna occasion aux Amis de Grotius de le servir plus efficacement. Etant proposé pour rempler cet Emploi avec Mrs. (2) Quirin van Stryen & Nicolas Bakker, il fut choisi par Maurice, & on lui donna une Pension de mille (3) livres; en lui permettant de porter outre cela en compte ses vacations, comme ceux de la Chambre des Comptes, pour chaque jour qu'il seroit actuellement occupé à exercer sa Charge. Cet Emploi interrompoit si peu son travail, que l'an 1610 (4) il dédia aux Etats de Hollande un Ouvrage intitulé: *L'Antiquité de la République des Bataves.* Ses Maitres lui accorderent d'abord une récompense de trois-cens francs, quoique (5) les Conseillers-Députés de Hollande n'ayent donné ordre à Mrs. van Asperen & Bosch d'examiner ce Livre, que deux ans plus tard. Etant encore proposé peu de tems après pour la Charge de Conseiller au Haut-Conseil, on trouva bon, en faveur de sa rare capacité, qu'il conservât en même tems (6) celle de Fiscal, en rehaussant ses gages, & en les mettant sur le même pied sur lequel son Prédécesseur en avoit joui. Trois ans s'étant encore écoulés, il fut choisi avec le Seigneur de Matenesse pour examiner les Pieces qui servoient à l'Historiographe Pierre Bor, qui après cet examen eut ordre de continuer son travail; & pour (7) l'y animer, on lui accorda une Pension de six-cens livres, après qu'il eut livré aux Etats une liste de ces Pieces, vérifiée par son serment, & qu'il se fut engagé à les leur faire remettre entre les mains immédiatement après sa mort. Environ dans le même tems, savoir (8) l'année 1613, la trentieme de l'âge de Grotius, les Magistrats de Rotterdam lui offrirent la Charge de leur Conseiller-Pensionaire, devenue vacante par la mort d'Elie d'Oldenbarneveld, Frere de l'Avocat-général de Hollande. Il l'accepta, à condition que la Régence de cette Ville ne pût jamais l'en priver, sinon de son consentement. Il étoit actuellement revêtu de cet Emploi, lorsque l'an 1618 il fut arrêté avec le Frere de son Prédécesseur, qui avoit aussi rempli auparavant la même Charge. Au reste, on voit encore dans l'Exergue du Revers:

1621.

(1) Resol. der Gecomm. Raad. van Holl. 8 Jan. 1603. fol. 5.
(2) Resol. der Staat. van Holl. 4 Sept. 1607. fol. 261.
(3) Ibid. 7 Nov. 1607. fol. 309.
(4) Ibid. 24 Maart 1610. fol. 129.
(5) Resol. der Gecomm. Raad. van Holl. 4 Octob. 1612. fol. 242.
(6) Aanhangsel der Resol. der Staat. van Holl van 12 July tot 10 Aug. 1612. fol. 36.
(7) Ibid. van 8 tot 25 Sept. 1615. fol. 23. & 24.
(8) Leeven van den Heer Hugo de Groot.

NATUS 1583. OBIIT 1645.

*NE' L'AN 1583. MORT L'AN 1645.*

La Trève cependant étoit réellement finie; mais les Etats n'avoient pas jugé à propos d'en donner à leurs Sujets le moindre avertissement, de peur que les Archiducs ne le prissent pour une (9) déclaration de Guerre. De cette maniere il ne se fit aucune hostilité de part & d'autre; & même il fut ordonné par un Edit, d'agir en tout comme si la Trève n'étoit pas encore expirée. Cette moderation réciproque fut (10) cause que, par la médiation des Ambassadeurs de France & d'Angleterre, la Trève fut prolongée pour six semaines, & dans la suite encore jusques au 3 d'Août. Dans cet intervalle, l'Archiduc Albert déceda à Bruxelles le 13 de Juillet. Il n'eut point de Posterité; mais il laissa après lui une estime aussi tendre que générale dans les cœurs de ses Sujets, dont il s'étoit fait aimer par les rares qualités qui avoient éclaté dans toute sa conduite, & sur-tout par sa judicieuse moderation. Son corps embaumé, & revêtu d'un habit de Religieux, fut exposé pendant quatre jours aux yeux de tout le monde, sur un Lit de parade dans la Chapelle (11) de la Cour. Etant mis ensuite dans un cercueil, il fut déposé dans la petite Chapelle, en attendant qu'on eût fait les préparatifs nécessaires pour ses funerailles. Il est impossible de peindre par des traits assez forts la douleur des Habitans de Bruxelles. Pendant six semaines on sonna trois fois par jour toutes les cloches, pour faire honneur au Prince qu'on venoit de perdre. Personne néanmoins ne sentit cette perte plus vivement que l'Archiduchesse Isabelle, qui avoit été le principal objet de la tendresse pure de son Epoux, (12) après Dieu, & après ses Sujets. Aussi-tôt qu'elle s'en vit privée, elle arracha son cœur & ses pensées à tout ce qui est capable de flater les sens. Elle fit vendre tout ce qu'il y avoit de superflu dans sa Vaisselle, dans ses Bijoux & dans ses Meubles; & elle en fit distribuer le produit à de pauvres Orphelins & à des Veuves affligées. Elle envoya à des Eglises appauvries ses Tapisseries de brocard d'or, avec d'autres superbes Ornemens de sa Cour; & le lendemain de la mort de son Epoux, elle coupa ses cheveux, déposa ses habits de Princesse, & prit pour jamais un habit Religieux des plus simples. Ses Dames d'Honneur, qui voyoient ce spectacle, en furent frappées; & une d'entre elles prit la liberté de parler ainsi à sa Maitresse désolée: *Comment pourrez-vous, Madame, vous résoudre à paroitre en public, avec un habit si méprisable, & à donner Audience aux Ambassadeurs des Princes, parmi lesquels il s'en trouve qui ne sont pas de votre*

(9) Resol. der Staat. van Holl. 3 Decemb. 1620 fol. 256. & 257.
(10) Neuville Hist. van Holl. I. deel pag. 217.
(11) Hist. de l'Arch. Albert, page 360.
(12) Ibid. page 361.

1621. *Religion ? Qu'est devenue cette Majesté, qui éclatoit autrefois dans toute votre personne ? Qu'est devenue la splendeur de la Maison d'Autriche ? Que deviendra cette haute réputation, que vous vous êtes acquise par la longue durée de votre sage Gouvernement ? Ne vaudroit-il pas mieux couvrir votre rare vertu d'un habit ordinaire de Veuve, que de choquer les yeux & d'exciter (1) les discours de tout le monde par un habillement si indigne de vous ?* Ce conseil ne porta point Isabelle à changer de résolution ; elle se contenta d'y répondre d'un air calme & serain, qu'avant elle, plusieurs Reines avoient paru sous un habit semblable, non seulement en public, mais encore dans les Armées. Elle persévera dans ce dessein jusques à sa mort, voulant même qu'on l'enterrât dans cet habit ; & après s'être occupée pendant neuf mois, dans son Palais, à des exercices de pieté, elle fit vœu publiquement, au mois d'Octobre de l'année suivante, de vivre desormais selon la Règle du Tiers-Ordre de S. François. Une conduite si peu commune se trouve immortalisée avec justice sur la Piece suivante.

(1) A Sand. Auct. ad tom. I. Fland. illust. fol. 21.




Le Buste d'Isabelle, en Habit Religieux, & destitué des Titres qu'elle porte sur les autres Médailles :

ISABELLA CLARA EUGENIA, HISPANIARUM INFANS.

*ISABELLE-CLAIRE-EUGENIE, INFANTE D'ESPAGNE.*

Comme la réputation qu'elle s'étoit acquise par une démarche si singuliere se répandoit par-tout, on voit au Revers la Renommée, qui, Femme par le haut, & Aigle par le bas, à cause du vol rapide & élevé de cet oiseau, sonne d'une trompette, de laquelle sort une banderolle où l'on lit les mots suivans, qui sont allusion à un des noms de cette illustre Veuve :

CLARA UBIQUE.

*CELEBRE PAR-TOUT.*

Dans ses dernieres heures Albert avoit été extrêmement (2) touché de voir la Paix, qu'il avoit toujours desirée si ardemment, prête encore à s'éloigner, & de laisser, en mourant, ses chers Sujets exposés à une nouvelle Guerre, dont on ne s'occupoit plus de part & d'autre qu'à faire les préparatifs. L'Archiduc Leopold Evêque de Strasbourg envoya de l'Alsace vers Luxembourg douze-cens Fantassins & six-cens Chevaux, (3) outre quinze-cens autres qui étoient déja arrivés en Flandre. Trois-mille Lansquenets, & quinze-cens Cavaliers vinrent encore de Westphalie au service de l'Archiduchesse. Enfin Spinola lui-même retourna avec son Armée du Palatinat, où il ne laissa qu'autant de Troupes qu'il en faloit pour occuper les Villes conquises. De cette maniere l'Archiduchesse se vit, tant en Flandre que sur les bords de la Meuse & du Rhin, soixante-mille hommes, qu'elle pouvoit opposer aux forces des Provinces-Unies ; qui de leur côté faisoient tous leurs efforts pour se mettre en état de tenir tête à de si redoutables Ennemis. Ils envoyerent les Troupes & les munitions nécessaires au Château de Ravesteyn situé sur la Meuse, & au Fort de Papenmuts, élevé par Maurice l'année précedente pendant l'absence de son Frere, dans une petite Ile que forme le Rhin entre (4) Cologne & Bonne. Les forces navales de la République consistoient en trente-six gros Vaisseaux de guerre, qui outre les Matelots portoient un bon nombre de Troupes réglées, & que Maurice, en qualité de Grand-Amiral, fit partir pour les côtes de Flandre. Dans le même tems, le Comte de Stirum amena

(2) Neuvil. le Hist. van Holl. I. deel pag. 231.

(3) Ibid. pag. 225.

(4) Ibid. pag. 224.

1621. amena les nouveaux Escadrons de Cavalerie qu'il avoit levés dans la Westphalie pour le service des Etats-Généraux. Le Prince d'Orange lui-même, apprenant que les Espagnols se rassembloient auprès de Mastricht & de Tongres, & que probablement ils tâcheroient de faire une invasion du côté de l'Issel, quitta La Haye vers la fin d'Août. Ayant posté son Armée aux environs de Doornik près de Rées, il fit couvrir de retranchemens bien remplis de Soldats les Terres basses (1) de Doesbourg. Par ses ordres on abattit dans la Veluwe les arbres qui bordoient l'Issel; on rendit impraticables les chemins entre Doesbourg & Hattem, & on les munit de retranchemens & de Troupes. On dressa des Ponts sur les Canaux, sur les Marais, & sur les Fossés; & de l'autre côté on rompit les Ponts du Berkel, tant à Keppel qu'à Deutekom. Ce fut ainsi que, pour la prémiere fois après la Déclaration de la guerre faite le 3 d'Août (2), Maurice se trouva à la tête de l'Armée de la République, pour s'opposer à l'attaque redoutable dont elle étoit menacée. En mémoire de ce que ce Prince avoit pris de nouveau, pour la défense de sa Patrie, le Bâton de commandement & l'Administration des affaires militaires tant par Terre que par Mer, on frappa la Médaille suivante. 1621.

(1) Aitzema zaaken van staat en oorl. I. deel fol. 49.

(2) Neuville Hist. van Holl. I. deel pag. 232.







La Tête porte le Buste de ce Prince, ayant le Bâton de commandement à la main; & le Revers expose aux yeux ses Armes, surmontées d'une Couronne. La Légende, qui se trouve sur l'un & sur l'autre côté, est celle-ci:

MAURitius, Dei Gratia, NATUS AURIACi PRINCeps; COMES NASSAViæ; MARCHio VERæ ET VLISSINGæ; GUBERnator PROVinciarum, MARisque PRæfectus.

*MAURICE, PAR LA GRACE DE DIEU, NE' PRINCE D'ORANGE, COMTE DE NASSAU, MARQUIS DE VERE ET DE FLESSINGUE, GOUVERNEUR ET GRAND-AMIRAL DES PROVINCES-UNIES.*

Spinola cependant, ayant fait assembler l'Armée Espagnole auprès de Mastricht, (3) partit vers la fin d'Août de Bruxelles, & se mettant à la tête de trente-mille hommes, tourna d'abord vers Juliers, & marcha de là vers le Rhin, qu'il fit passer à une partie de ses Troupes, pour donner le change à Maurice. Sa ruse eut l'effet qu'il s'en étoit promis. Ce Prince, se persuadant qu'on n'en vouloit point à Juliers, en tira mille hommes des meilleurs de toute la Garnison. A peine l'eut-il fait, que Spinola fit rapidement investir la Place par le Comte Henri de Bergue; pendant que lui-même avec le reste de son Armée observa Maurice, & s'empara de (4) Calcar, de Goch, de Griet, & de Kesbek. Le prémier bonheur du Comte, lorsqu'il investit Juliers, fut d'enlever les Bestiaux qui paissoient autour de la Ville; ce qui y causa d'abord une grande disette de viande. Et comme d'un autre côté Frederic Pythaan, Gouverneur de la Place, (5) avoit négligé d'y faire transporter à tems le Blé qui se trouvoit dans les Villages voisins, Spinola résolut de la forcer plutôt par la faim, que par les armes. Les Assiégés ne

(3) Ibid. pag. 233.

(4) Ibid. pag. 234.

(5) Aitzema zaaken van staat en oorl. I. deel fol. 50.

1621. ne laissoient pas de se bien défendre. Le 26 de Septembre ils firent une vigoureuse Sortie, avec deux-cens Fantassins soutenus d'autant de Cavaliers, & ils se rendirent maitres d'un des Forts des Assiegeans: mais le Comte de Bergue les repoussa à la fin, & les força (1) à regagner la Ville, où la disette augmentoit de jour en jour. Pour venir à leur secours dans cette extrémité, on résolut de percer du côté de Mazeyk au travers des Ennemis retranchés; & pour cet effet on avoit préparé quarante Bateaux remplis d'Infanterie, & l'on avoit (2) fait marcher dix-sept Compagnies de Cavalerie. Mais Spinola, averti à tems de cette entreprise, posta ses Troupes précisément à l'endroit où l'on craignoit l'attaque; ce qui fit avorter ce dessein, & ôta aux Assiegés toute esperance d'être secourus. Réduits donc par la famine à la derniere misere, ils entrerent en pourparler avec les Espagnols. La Capitulation fut conclue le 22 de Janvier de l'an mille six-cens vingt & deux, & les Assiegés s'engagerent à rendre la Place le 2 de (3) Fevrier, si dans cet intervalle ils ne recevoient pas un secours suffisant. Mais étant impossible à Maurice de les secourir, la Ville de Juliers & sa forte Citadelle furent livrées au Comte de Bergue par le Gouverneur Pythaan, qui pour fournir aux besoins de ses Troupes, pendant un Siege qui les faisoit si cruellement souffrir, avoit fait frapper les Pieces d'argent que voici. 1622.

(1) Neuville Hist. van Holl. I. deel pag. 135.

(2) Ibid. pag. 136.

(3) Aitzema zaaken van staat en oorl. I. deel fol. 50.




Elles sont differentes en figure & en grandeur; mais on y trouve sur toutes, un ou plusieurs petits Ecussons, où l'on voit la même Légende:

FREDERIK PYTHAAN, 1621. IN GULIE BELEGERD.

*FREDERIC PYTHAAN, 1621. ASSIEGÉ DANS LA VILLE DE JULIERS.*

La Campagne ne fut pas si heureuse pour les Espagnols du côté de la Flandre. Le Gouverneur du Château d'Anvers fut contraint par les pluyes continuelles, & par les maladies qui regnoient parmi ses Soldats, de lever le Siege de L'Ecluse, qu'il avoit entrepris dans le même tems, & où il avoit perdu une bonne partie (4) de son Armée. La saison cependant, qui étoit déja fort avancée, mit fin à cette Campagne; & pendant que l'Hiver retenoit les Troupes dans les Garnisons, on continuoit à faire les préparatifs nécessaires pour les funerailles de l'Archiduc Albert. Ils ne se trouverent faits qu'au mois de Mars, où l'on rendit les derniers honneurs à ce vertueux Prince, de la (5) maniere suivante. Dès que le signal fut don-

(4) Neuville Hist. van Holl. I. deel pag. 142.

(5) Sanderi Brab. illustr. fol. 14.

1622.

donné, la Pompe funebre commença à huit heures du matin par la marche des cinq Corps de métiers de la Ville, vers l'Eglise de Ste. Gudule. Ils étoient suivis de quatre-cens Pauvres habillés de deuil, & tenant des cierges dans les mains. Après ceux-ci, deux Aumôniers de la Cour & le Maitre des Cérémonies conduisoient les sept Ordres Mendians, avec leurs Provinciaux, & leurs Bannieres. Ils étoient suivis par les Curés (1) des Paroisses, & ceux-ci par le Doyen, les Chanoines, & par le bas-Clergé de Sainte Gudule. Après ceux-là marchoient les Chapelains de la Cour, précedés de leurs Musiciens, comme aussi les Prédicateurs de la Cour, suivis de (2) onze Abbés Norbertins. Ensuite sept Abbés Bernardins, & douze Bénédictins, précedoient huit Evêques des Païs-Bas, dont le prémier en rang étoit Antoine Triest Evêque de Gand. Ce Prélat, (3) descendu d'une des plus anciennes Familles de Gand, joignoit à la noblesse de son origine, une rare vertu & une grande érudition. Ayant pris ses Degrés de Docteur en Droit-Civil & en Droit-Canon dans l'Université de Louvain, il avoit embrassé l'état ecclésiastique, & il y avoit cinq ans, qu'il avoit été nommé (4) par l'Archiduc Albert à l'Evêché de Bruges, duquel il passa l'année même dont nous parlons ici à l'Evêché de (5) Gand, Ville (6) de sa naissance. Ce fut une grande satisfaction pour ses Concitoyens, de l'y voir succeder à Jaques Boonen, qui venoit d'être élevé au Siege Archiépiscopal de Malines. Au reste, la mémoire d'Antoine Triest, en sa qualité d'Evêque de Gand, se trouve conservée sur la Médaille que voici.

(1) Hist. de l'Archid. Albert, pag. 363.

(2) Sanderi Brab. illustr. fol. 28.

(3) Guicc. Beschr. der Nederl. fol. 190.

(4) Delices des Païs-Bas tom II. pag. 59.

(5) Ibid. tome II. pag. 34.

(6) Raissi Belg. Christ. pag. 38.



Le Buste de ce Prélat, dont dans la suite les grands talens & la rare capacité lui procurerent l'honneur d'être fait Membre du (7) Conseil d'Etat. Ce Buste paroit ici revêtu de la Robbe Episcopale:

(7) Sanderi Status Aulicus, fol. 4.

ILLUSTRISSIMUS ET REVERENDISSIMUS DOMINUS ANTONIUS TRIEST, EPISCOPUS GANDENSIS.

*LE TRES ILLUSTRE ET TRES REVEREND SEIGNEUR ANTOINE TRIEST, EVEQUE DE GAND.*

Ce digne Prélat ayant été Prêtre pendant cinquante-cinq ans, & Evêque (8) pendant quarante, mourut enfin à Gand l'an 1655, à l'âge de quatre-vingts ans; & eut pour Successeur Charles van den Bosch, dont nous aurons occasion de parler dans la suite.

(8) Delices des Païs-Bas tom. II. pag. 34. & 35.

Au Revers on voit un Christ, qui de son côté percé répand dans une coupe un ruisseau d'eau & de sang, & qui soutient une Croix de son bras droit. L'Inscription fait allusion, & (9) à la Devise ordinaire de cet Evêque: CONFIDENTER: *AVEC CONFIANCE*; & aux paroles de l'Epoux spirituel de l'Eglise, rapportées dans le Cantique des Cantiques: (10)

(9) Raissi Belg. Christ. pag. 38.

(10) Cantiq. II. ✝. 14.

IN FORAMINIBUS PETRÆ CONFIDENTIA MEA.

*MA CONFIANCE EST DANS LES OUVERTURES DU ROCHER.*

Il faut entendre par les *ouvertures du Rocher*, les playes de Jesus-Christ, conformément à l'explication de (11) S. Paul, lorsqu'il dit: *Ce Rocher étoit Christ.*

(11) I. Cor. X. ✝. 4.

Après le Clergé, dont la marche étoit fermée par les Archevêques de Malines & de Cambray, alloient les Valets, les Portiers, les Officiers, les Medecins & (12) les Gentilshommes de la Cour. Ils étoient suivis par des Chevaux couverts de

(12) Sanderi Brab. illustr. fol. 19.

1622. de houffes de deuil qui trainoient jusques à terre, & fur lefquelles on voyoit les Armes des Païs & des Etats qui avoient été possédés par l'Archiduc. Chaque Cheval étoit conduit par deux Gentilshommes, fuivis d'un troifieme qui portoit l'Etendard de chacun de ces differens Païs. On voyoit enfuite un Char de parade, qui, pour repréfenter la générofité d'Albert, étoit chargé, entre autres chofes, des Etendards des Provinces qu'il avoit cedées volontairement à d'autres. Après ce Char, le Baton de commandement, (1) le Colier de la Toifon, le Sceptre, l'Epée, la Couronne Archiducale, & d'autres marques de Souveraineté étoient portées devant les fept Maitres-d'hôtel, & les treize Pages de l'Archiduc. On voyoit enfin le refpectable Cadavre, porté par huit Chambellans, qui étoient relayés par quatorze autres Gentilshommes. Les quatre coins du Drap mortuaire étoient foutenus par Charles de Lorraine, Guillaume Marquis (2) de Bade, Louis Comte d'Egmont, & le Marquis de Marnay. Huit Membres de la Magiftrature de Bruxelles portoient au-deffus du Cercueil un Dais quarré de velours noir, orné d'une double crépine d'or; & ils étoient relayés par huit autres. Les huit prémiers étoient (3) Jean François van der Ee, Seigneur de Meyffen & de Herent, Grand-Bailly de la Ville; le Chevalier Jaques van der Noot, Seigneur de Kiezekom, Bourguemeftre; le Chevalier Engelbert Taye, Seigneur de Wemmele, prémier Echevin; Regnier de Baronaige, Seigneur de Krainhem; Jean-Baptifte Schotte, Docteur en Droit, & Seigneur de Beiffem; Gerard Oyenbrugge, Seigneur d'Oyenbrugge; Paul Baart, Seigneur de Berentrode; & Jean de Gindertale. Chacun de ces Magiftrats, qui en foutenant le Dais avoient rendu les derniers devoirs à leur Souverain, reçut, pour en conferver la mémoire, une Médaille d'or dont voici l'eftampe.

(1) Sanderi Brab. illuftr. fol. 31.

(2) Sanderi Brab. illuftr. fol. 32.

(3) Sanderus de Conciliis Regiis, fol. 32.






Le Cercueil de l'Archiduc, avec le Dais, & avec ceux qui avoient porté l'un & l'autre:

M. DC. XXII. XII MARTII.

*LE DOUZIEME DE MARS, 1622.*

Au Revers, une Main fortant d'une nuée tient une Epée nue, entortillée d'une branche d'Olivier. Sur une Banderolle flotante on lit cette Sentence:

PULCHRUM CLARESCERE UTROQUE.

*IL EST BEAU DE SE RENDRE ILLUSTRE PAR L'UN ET PAR L'AUTRE.*

C'étoit-là l'Emblème (4) & la Devife de l'Archiduc. On les voyoit auffi dans cette occafion fur le frontifpice d'un fuperbe Arc de triomphe, qu'on avoit élevé devant une efpece de Pont de bois par lequel les Chevaux (5) devoient entrer dans l'Eglife de Ste. Gudule. Sur le bord du Revers on trouve l'Infcription fuivante:

(4) Sanderus de Conciliis Regiis, fol. 16.

(5) Hift. de l'Archid. Albert, pag. 373.

AUGUSTO FUNERI ALBERTI, PII BELGARUM PRINCIPIS, UMBRACULUM TULIT SENATUS BRUXELLENSIS.

LE

*LE SENAT DE BRUXELLES A PORTE' LE DAIS AUX FUNERAILLES AUGUSTES D'ALBERT LE PIEUX, PRINCE DES PAYS-BAS.* 1622.

Immédiatement après le Cercueil marchoit le Nonce du Pape, suivi de Don Alphonse de la Cueva Marquis de Bedmar, qui ayant la tête (1) couverte, représentoit le Roi d'Espagne Philippe IV. Après lui Jean de Monfort, Intendant de la Cour de Leurs Altesses, marchoit devant huit Chevaliers de la Toison, parmi lesquels il n'y en avoit que six qui fussent sortis de familles du Pais. On voyoit paroitre ensuite le Conseil-Privé, précedé de deux Huissiers. Ce Conseil consistoit alors en huit Secretaires & huit Conseillers, desquels étoit Président le (2) Chevalier Engelbert Maas, qui avoit eu pour Pere Maître Jaques Maas (3) Conseiller de Brabant. Lorsque l'Empereur Charles ceda solennellement ses Etats à son Fils, ce fut de lui qu'on fit choix, à cause de sa rare éloquence, pour porter la parole dans (4) l'Assemblée, de la part des Etats des Païs-Bas. Engelbert Maas, dont il s'agit ici, avoit encore deux Freres cadets, dont le plus âgé étoit nommé Jean-Baptiste. Il étoit Seigneur de (5) Steenkerke, de Laken, de Diependaal, Conseiller au Conseil des Finances, & Chevalier de S. Jaques. Pour Engelbert, il s'étoit rendu aussi illustre que son Pere par son éloquence, (6) dont il donnoit de brillantes marques dans plusieurs differentes Langues. Ayant été d'abord Conseiller-Pensionaire d'Anvers, il s'acquit par ses talens extraordinaires une si grande réputation, que le 21 de Juillet de l'an (7) 1603, Albert le fit Conseiller du Conseil Privé; & que dix-ans après, (8) le 8 de Décembre, il l'éleva à la Dignité de Président de ce Corps. C'est dans cette qualité qu'il assista à cette Pompe funebre, & que sa mémoire se trouve conservée sur la Médaille suivante.

(1) Hist. de l'Archid. Albert, pag. 364.

(2) Sanderus de Conciliis Regiis, fol 32.

(3) Guicc. Beschr. der Nederl. fol. 91.

(4) Bor Ned. Beroert. I. boek fol. 4.

(5) Sanderi Status Aulicus, fol. 15.

(6) Guicc. Beschr. der Nederl. fol. 91.

(7) Sanderi Status Aulicus, fol. 8.

(8) Ibid. fol. 7.





Son Buste, couvert d'une Robe de Conseiller. Il avoit eu pour Femme Pauline (9) Schoyten, qui étant morte quatre ans auparavant, le 2 d'Octobre, avoit été enterrée dans l'Eglise de Ste. Gudule:

(9) Basilica Brux. pag. 13.

ENGELBERTus MAES, SECRETI CONSILII PRAESES.

*ENGELBERT MAAS, PRESIDENT DU CONSEIL PRIVE'.*

Ce Grand-homme étant mort enfin le 9 d'Octobre, âgé de quatre-vingt-cinq ans, fut enterré à Bruxelles à côté de son Epouse.

Le Revers représente la Moderation, qui de la main droite tient un Lion attaché à une chaine, & de la gauche un Agneau attaché à une lesse fort mince:

MODERATA DURANT. (10)

*LES CHOSES MODERE'ES DURENT.*

(10) Senec. Troas Act. II. Sc. II. ý. 257.

Après le Conseil-Privé, on voyoit marcher les Administrateurs des Revenus du Prince, ses Chanceliers (11) ses Conseillers & ses Secretaires; & toute la marche étoit fermée par ses Gardes du Corps. Le jour d'après, le Service usité en pareil cas fut fait par Jaques Boonen Archevêque de Malines, assisté des Abbés de Parc & de S. Aubert, le prémier comme Diacre, & le second comme Sous-Diacre, & les

(11) Sanderi Brab. illustr. fol. 33.

1622. les Prieres ordinaires furent lues aux quatre coins du Cercueil par les Evêques de Namur, d'Anvers, de Roermonde, & d'Ypres. Ces Cérémonies étant terminées, le Corps fut porté par quatre Chambellans dans la Chapelle qui est au côté droit de l'Eglise, & là il fut posé devant le grand Autel (1) dans une tombe de pierres blanches & sans Inscription, comme le Prince défunt l'avoit fait construire lui-même de son vivant. Telles furent les funerailles de l'Archiduc, les plus grandes & les plus solennelles qu'on ait jamais vu dans les Païs-Bas. Je les ai décrites un peu en détail, pour avoir occasion de donner leur place aux trois Médailles qu'on vient de voir. Comme le Prince défunt n'avoit point eu d'Enfans de son Epouse Isabelle-Claire, les Païs-Bas Catholiques furent encore obligés de changer de Maitre, conformément aux conditions sous lesquelles Philippe II les avoit cedés à sa Fille. Par ces conditions il étoit stipulé, que si le Ciel (2) n'accordoit point d'Enfans à l'Infante, les Païs-Bas seroient censés réunis à la Couronne d'Espagne, & que le dernier vivant des Epoux en conserveroit jusques à sa mort le Gouvernement-général, qu'il exerceroit au nom du Roi. Ce fut aussi en vertu de cette convention, qu'après la mort de l'Archiduc Albert ces Provinces furent gouvernées par sa Douairiere au nom du Roi Philippe IV. C'est ainsi que l'incertitude de la succession cessa par le décès d'Albert, & que les Païs-Bas furent réunis à la Monarchie Espagnole, aussi étroitement que si jamais ils n'en avoient été séparés. Le Jetton suivant est un monument de cette révolution.

(1) Hist. de l'Archid. Albert. pag. 363.

(2) H. de Groot Ned. Hist. fol. 344.







Le Buste du nouveau Seigneur des Païs-Bas:

REGNANTE PHILIPPO QUARTO. 1622.

*SOUS LE REGNE DE PHILIPPE IV.* 1622.

Au Revers, une Pierre sépulcrale, au frontispice de laquelle on lit le mot QUIES, *LE REPOS*; & sur lequel on voit un Globe, Emblème des Païs-Bas: ce qui ne doit pas surprendre, puisque par un Globe l'Antiquité n'a pas seulement représenté (3) toute la Terre, mais encôre ses differentes parties:

(3) Oudaan R. Moog. pag. 113.

TANDEM VOLUBILE FIXUM.

*CE QUI ETOIT INCERTAIN, EST ENFIN FIXE.*

Pendant que dans les Païs-Bas on s'occupoit ainsi aux funerailles de l'Archiduc, Frederic Roi de Boheme étoit allé par Mer de Hollande à Calais, déguisé en Marchand. De là il passa par la France, par la Lorraine, & par l'Alsace, (4) non sans courir de grands dangers; & il joignit enfin le Comte de Mansfelt, dans l'esperance de rétablir ses affaires en Allemagne, secondé par les forces de ce Capitaine, & par celles du Marquis de Dourlach & de l'Evêque de Halberstad. Au commencement, la fortune parut favoriser assez ce dessein. Ayant passé le Rhin avec l'Armée de Mansfelt, il força les Bavarois à lever le Siege de Dilsberg; & ayant remporté un avantage considerable sur les Troupes de Tilly, il prit Sinsheym & Eppenheym, & mit le Siege devant Ladenbourg. Mais l'Armée de Tilly (5) s'étant jointe à celle de Don Gonçales de Cordoue, ces deux Capitaines marcherent ensemble contre le Marquis de Dourlach, & le 6 de Mai ils eurent le bonheur de le défaire entierement. Ce Marquis ramassa le peu de Troupes qui lui restoit après la (6) perte de cette Bataille, & alla joindre Mansfelt, qui ayant pris Ladenbourg, avoit contraint l'Archiduc Leopold de lever le Siege de Haguenau. Cependant Tilly & Don Gonçales s'étant tournés du côté de l'Evêque de Halberstad, avoient su l'obliger de hazarder une Bataille, dans laquelle toute

(4) Merc. Franç. 1622. tom. VIII. pag. 273.

(5) Ibid. pag. 279.

(6) Ibid. pag. 307.

1622.

toute son Armée fut ruïnée; ce qui le détermina à se sauver dans le Camp de Mansfelt avec les tristes débris de ses forces. Celui-ci, remarquant que les vivres lui manquoient, aussi bien que l'argent nécessaire au payement de ses Troupes, & craignant d'être bientôt envelopé par les Armées formidables de l'Empereur, prit la résolution de transporter dans un autre Païs la guerre, qui ne lui avoit pas réüssi en Allemagne. S'étant donc dégagé du service du Roi (1) Frederic, il abandonna les Villes qu'il avoit prises en Alsace & ailleurs; &, accompagné de l'Evêque de Halberstad, il décampa avec une Armée de huit-mille Chevaux & de dix-mille Fantassins, suivis de quatorze pieces de Canon & d'un grand nombre de chariots de bagage. Il marcha d'abord vers la Lorraine & vers les Evêchés de Metz & de Verdun, qu'on vit bientôt absolument désolés & ruïnés (2) par les Soldats qu'on négligeoit de payer. Comme ses autres desseins étoient inconnus, il faisoit trembler toutes les Provinces voisines. Partout on parloit de ce Héros, qui sans avoir un seul pouce de terrein en propre, & se trouvant à la tête d'une Armée fugitive, ne laissoit pas de répandre de tous côtés la terreur de son nom. On frappa même à son honneur la Médaille que voici.

(1) Resol. der Staat. van Holl. 30 July 1622. fol. 115.

(2) Merc. Franç. 1622. tome VIII. page 716.



Son Buste armé; avec ces Titres:

ERNESTus, PRinceps ET COmes MANSveldiæ, MARchio CAStelli Novi (3) Et BUtiglieræ, Baro HELdrungæ.

*ERNEST, PRINCE ET COMTE DE MANSFELT, MARQUIS DE CHATEAU-NEUF ET DE BOUTIGLIERE, BARON DE HELDRUNGEN.*

(3) Aitzema zaaken van staat en oorl. I. deel fol. 343.

Au Revers, ses Armes écartelées de Mansfelt, (4) de Quernfurt, d'Arnsteyn, & de Heldrungen. L'Inscription (5) consiste dans sa Devise ordinaire:

(4) Imhof Not. S. R. I. Proc. fol 413.

(5) Aitzema zaaken van staat en oorl. I. deel fol. 550.

FORCE M'EST TROP.

A l'exemple des Sujets Protestans du Roi de France, l'Archiduchesse avoit envoyé à Mansfelt le (6) Comte d'Isembourg pour l'attirer, s'il étoit possible, à son service, ou du moins pour détourner l'invasion dont le Païs de Luxembourg sembloit être menacé. Mais, soit que la haine contre la Maison d'Autriche fût enracinée dans son cœur, soit qu'il se fût déja engagé en secret aux (7) Provinces-Unies, non seulement il rejetta les offres de l'Archiduchesse, mais ayant passé la Meuse auprès de Mouzon le 8 d'Août, & fait bruler son bagage inutile, il poussa encore rapidement ses marches jusques sur les frontieres du Hainaut. Son dessein étoit de pénetrer plus avant dans les Païs-Bas Espagnols, de faire subsister ses Troupes aux dépens des Habitans, & de traverser tout le Païs pour se joindre au Prince Maurice. Pour exécuter ce projet, ayant bientôt passé la Sambre proche d'Avenes, il descendit avec son Armée vers Binch. Mais Don Gonçales, qui l'avoit suivi de près pendant qu'il se retiroit de l'Allemagne, & qui jusqu'alors avoit couvert le Luxembourg, n'eut pas plutôt pénetré son dessein, qu'il se mit en marche avec son Armée le 28 du même mois, pour lui disputer le passage. A peine le Général Espagnol fut-il venu à la hauteur de (8) Fleury, qu'il vit avancer les Troupes Allemandes. Quoiqu'il fût déja six heures du soir, il rangea d'abord ses Troupes en bataille. Le Combat ne fut pourtant livré que le lendemain. Au commencement, celles de Mansfelt eurent le bonheur de mettre en déroute

(6) Merc. Franç. 1622. tome VIII. pag. 724.

(7) Aitzema zaaken van staat en oorl. I. deel fol. 116.

(8) Merc. Franç. 1622. tome VIII. pag 740.

1622. trois Escadrons Espagnols. Mais Don Philippe de Sylva & le Baron d'Inchy ayant promptement remédié à ce desordre, on se battit avec une prodigieuse bravoure jusques à (1) cinq heures. Ce fut alors que le Baron d'Inchy formant une nouvelle Attaque l'exécuta avec tant de succès, qu'il prit six Etendards de ses Ennemis. Mansfelt, remarquant alors que ses gens avoient du pire, fit marcher en retraite deux gros Corps de Cavalerie, pour favoriser celle du reste de son Armée, & lui faire poursuivre sa marche. Mais comme l'Infanterie ne pouvoit faire autant de diligence que la Cavalerie, il (2) jugea à propos de l'abandonner avec les gros bagages; & les Espagnols la poursuivant sans relâche, elle fut presque entierement taillée en pieces avant qu'elle pût gagner le territoire de Liege. Comme, au commencement du nouveau Regne, les Païs-Bas Catholiques se virent ainsi défendus par le bras puissant de Dieu, contre l'invasion de Mansfelt & de l'Evêque de Halberstad, il est probable que c'est pour immortaliser cet évenement qu'on y aura frappé la Médaille suivante.

(1) Merc. Franç. 1622. tome VIII. pag. 747.

(2) Ibid. pag. 749.



Le Buste du nouveau Maitre des Païs-Bas, cuirassé, & orné du Colier de la Toison:

PHILIPPUS IIII, DEI GRATIA, HISPANIARUM ET INDIARUM REX.

*PHILIPPE IV, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DES ESPAGNES ET DES INDES.*

Au Revers, une Couronne Royale, traversée par une Croix, un Sceptre, & une Epée:

FECIT POTENTIAM IN BRACHIO SUO. (3)

*IL A FAIT UNE OEUVRE PUISSANTE PAR SON BRAS.*

(3) S. Luc Chap. 1. v. 51.

L'Archiduchesse fut tellement satisfaite de cet heureux succès, qu'elle se transporta en personne à l'Armée de Gonçales qui étoit descendue (4) jusques à Malines; & paroissant à la tête des Troupes qu'on fit mettre sous les armes, elle témoigna de bouche aux Officiers & aux Soldats sa reconnoissance, pour les marques de valeur qu'ils avoient données dans la Bataille contre Mansfelt. Celui-ci ayant passé par-devant Wavere, Tillemont, Hasselt, & Postel, arriva enfin avec les débris de son Armée dans le Quartier nommé Langestraat, où tous ceux qui vouloient quitter son service furent congédiés par lui & par l'Evêque de Halberstad. Il s'en trouva plus de mille. L'Evêque, qui à la Bataille de Fleury avoit été (5) blessé dangereusement au bras, d'une balle ramée, se le fit couper pendant sa retraite à Postel, avec sa fermeté ordinaire. Dans la derniere Guerre de Boheme, ce Prélat s'étoit acquis une grande réputation par son intrépidité; & en pillant, brulant & mettant sous contribution les Couvents & les Eglises, il s'étoit rendu terrible au Clergé Catholique, dont il s'étoit déclaré Ennemi irréconciliable. Sans parler des grandes sommes d'argent qu'il avoit extorquées aux Ecclésiastiques des Diocèses de Paderborn & (6) de Munster, ni de l'immense Trésor de Vases d'or & d'argent qu'il avoit pillé dans les Eglises & dans les Cloitres; je dirai seulement, que d'un S. Libere d'argent (7) qu'il avoit enlevé de la Cathédrale de Paderborn, il avoit fait frapper deux sortes d'Ecus au nombre de (8) neuf-cens; de la même maniere qu'il avoit changé en Ducats plusieurs Vases sacrés d'or massif. Voici les estampes de ces Pieces

(4) Merc. Franç. 1622. tome VIII. pag. 750.

(5) Aitzema zaaken van staat en oorl. I deel fol. 121.

(6) Merc. Franç. 1622. tome VIII. pag. 167.

(7) Parival Siecle de fer, tome I. pag. 153.

(8) Wassenaar. Historisch verhaal, 1622. fol. 85. verso.

Une




I. Une Main sortant d'une nuée, & tenant une Epée nue :

TOUT AVEC DIEU. 1622.

Au Revers il n'y a que la Légende que voici :

CHRISTIAN, HERTZog ZU BRAUNSWeich Und LUNENBurg;

GOTTES FREUND, DER PFAFFEN FEINDT.

*CHRETIEN, DUC DE BRUNSWICK ET DE LUNEBOURG;*

*AMI DE DIEU, ENNEMI DES PRETRES.*

II. La seconde Piece, qui est un Ducat d'or, est en tout semblable à la prémiere.

III. On pourroit en dire autant de la troisieme, si l'on n'y voyoit pas un Bonnet de Prêtre sur la pointe de l'Epée.

Ce fut très à propos que Mansfelt vint au secours des Provinces-Unies, puisque depuis (1) le 18 de Juillet Berg-op-zoom, Place de la derniere importance, étoit assiegée par l'Armée Espagnole assemblée (2) près de Mastricht, & commandée par Spinola, (3) qui avoit commencé par se rendre maitre de la Ville de Steenbergen. Il n'y avoit d'abord dans la Place qu'une Garnison très médiocre; mais en peu de tems on y jetta par eau une Compagnie qui venoit de Rotterdam, deux autres qui étoient détachées de Breda, & encore huit qui avoient été ramassées dans la Flandre Hollandoise & dans la Zélande. On y avoit fait entrer aussi le 23 une grande quantité de pêles, de beches, de hoyaux, de (4) planches & de madriers, avec un Mortier & six Canons de grandeur médiocre. De cette maniere on se vit non seulement en état de repousser les Ennemis, mais d'élever encore quelques Ouvrages hors de la Porte d'Anvers & de celle de Steenbergen, pour retarder les Approches de l'Ennemi. De jour en jour il arrivoit dans la

(1) Aitzema zaaken van staat en oorl. I. deel fol. 117.

(2) Resol. der Staat. van Holl. 9 July 1622. fol. 907.

(3) Ibid. 26 July 1622. fol. 193.

(4) Aitzema zaaken van staat en oorl. I. deel fol. 117.

1622. la Place une plus grande quantité de Troupes & de munitions, en sorte (1) que Maurice eut tout le loisir nécessaire pour se préparer à faire lâcher prise à l'Ennemi. Ayant résolu, pour y réussir, de tirer des frontieres les Troupes règlées, & de les remplacer par les Compagnies Bourgeoises des Villes de Hollande, il écrivit aux Etats de cette Province, pour savoir d'eux (2) sur quel nombre de Bourgeois il pouvoit compter. Quoique plusieurs de ces Villes se déclarassent d'abord là-dessus, ce ne fut que le 2 de Septembre, que, sur une seconde lettre du Prince, les Etats prirent à l'égard de cette proposition une résolution positive. Selon ce qu'ils déterminerent là-dessus, Dort devoit fournir deux Compagnies, chacune de deux-cens hommes; Harlem autant de Compagnies, mais chacune seulement de cent-cinquante hommes; les Villes de Delft, de Leyden & d'Amsterdam, chacune une Compagnie de deux-cens Bourgeois; Tergau une de cent-trente; Rotterdam une de cent soixante & dix; Schiedam & Schoonhoven chacun une de sixvingts; Alcmar, Horne & Enkhuyzen, chacun une (3) de cent; Edam, Monnikendam & Purmerende devoient y ajouter trois Compagnies de cent cinquante hommes; & ceux de La Haye en promettoient deux, chacune de cent-cinquante. Pour ce qui regarde Harlem en particulier, les deux Compagnies de ses Bourgeois, commandées par les Capitaines Olikan & van der Kamer, s'embarquerent le 27 du même mois, & se rendirent par le Spare, l'Y & le Zuyder-Zée, dans l'Overyssel, pour être mises en Garnison dans la Ville de Hasselt. Elles y furent jointes le 18 d'Octobre par une troisieme Bande, commandée par le Capitaine Jean de Waal. Quoique dans la suite on autorisât ces Villes (4) à prendre sur les Impositions des Biens-fonds de l'année suivante, ou sur quelque autre Impôt des moins onereux, le remboursement des dépenses où les avoit engagés l'expédition de leurs Bourgeois; ceux de Harlem trouverent que c'étoit trop peu pour récompenser la promptitude avec laquelle leur Bourgeoisie s'étoit armée pour tirer la Patrie d'embaras. On ordonna donc que des amendes provenues des Gardes négligés, on fit frapper les deux Médailles suivantes, pour être distribuées parmi les Bourgeois qui avoient eu part à cette gloire. Pour la troisieme, elle fut destinée à servir de Monument à toute cette Expédition.

(1. Aitzema zaaken van staat en oorl. 1. deel fol. 118.

(2) Resol. der Staat. van Holl. 7 Sept. 1602. fol. 135.

(3) Ibid. 16 Sept. 1622. fol. 141.

(4) Resol. der Staat van Holl. 20 Dec. 1622. fol. 194.




La Ville de Harlem, comme il paroit par le Nom & par les Armes de cette Ville, qu'on voit au haut de la Piece. L'Inscription qu'on trouve sur l'Exergue, consiste en ces deux Vers Hollandois:

TOT BERGENS ONTSET DIE VAN HAERLEM GINGEN,
HASSELT TE BEWAREN VOOR 'S VYANTS BESPRINGEN.
1623.

AFIN

1622.

*AFIN DE FAIRE LEVER LE SIEGE DE BERG-OP-ZOOM, CEUX DE HARLEM SORTIRENT DE LEUR VILLE, POUR DEFENDRE HASSELT DES INSULTES DE L'ENNEMI.*

1623.

C'eſt apparemment l'année, qu'étant de retour chez eux, ils furent honorés de cette Médaille.

Au Revers, la Ville de Haſſelt, & l'Epoque de cette Expédition:

ANNO 1622. DEN 27 SEPTEMBER.

*L'AN 1622. LE 27 DE SEPTEMBRE.*

Au reſte, les deux côtés de cette Piece ſont bordés de ces deux autres Vers Hollandois:

CAPITEINEN WAREN OLICAN EN VANDER CAMER IN DIEN TIDEN:
GODT WIL ONS BRENGEN IN 'T EEWICH VERBLYDEN.

*OLICAN ET VANDER CAMER ETOIENT DANS CE TEMS-LA NOS CAPITAINES. DIEU VEUILLE NOUS INTRODUIRE DANS LA JOIE ETERNELLE.*

II. La ſeconde eſt en tout ſemblable à la prémiere, excepté la Légende du bord de la Tête:

CAPITEIN JAN DE WAAL; LUITENANT THOMAS HARKSZOON; CORPORAEL B.... F.... M.... ROTMEESTER G... S...

*CAPITAINE JEAN DE WAAL; LIEUTENANT THOMAS HARKSZOON, CAPORAL B... F... M... BRIGADIER G.... S...*

Il ne m'a pas été poſſible de trouver les noms de ces Officiers ſubalternes, parce qu'ils ne ſont pas enregîtrés avec les autres dans le Rôle des Compagnies Bourgeoiſes de Harlem. Dans l'Exergue du Revers on lit cette Epoque:

ANNO 1622. DEN 18 OCTOBER.

*L'AN 1622. LE 18 D'OCTOBRE.*

1622.



III. La troisieme offre aux yeux, d'un côté la Ville de Harlem ; & de l'autre, le Vaisseau dans lequel les Bourgeois de cette Ville avoient passé le Zuyder-Zée pour se transporter à Hasselt. C'est ce qui paroit évidemment par ces deux Vers Hollandois, dont le prémier se trouve sur la Tête, & l'autre sur le Revers :

ALS 'T HAARLEMS VOLK NA HASSELT GAAT,
DEN VYAND BERGEN FLUX VERLAAT.

1622.

*DÈS QUE LES BOURGEOIS DE HARLEM SE TRANSPORTENT À HASSELT, L'ENNEMI LEVE LE SIEGE DE BERG-OP-ZOOM.*

1622.

Il nous reste à faire voir de quelle maniere cette affaire se passa. Aussi-tôt que l'Armée Espagnole fut arrivée devant la Place, elle s'étoit mise à en attaquer les Dehors avec une fureur sans égale. Mais enfin elle fit ses plus grands efforts contre le Fort du Nord qui couvroit le Port ; persuadée, que si elle réussissoit à le prendre, elle seroit en état de couper aux Assiegés les Convois qui, par les soins des Etats, leur venoient par Flottes entieres. Ce fut dans cette vue que du côté du (1) Nord Spinola fit élever, & ensuite approcher davantage, une grande Batterie, & que pour y travailler il donna à chaque Soldat par nuit jusques à huit ou dix écus. Il est certain aussi, que s'il avoit pu porter cet Ouvrage à sa perfection, il auroit commandé non seulement tous les Dehors, mais le Port même. Ceux de la Ville ne l'ignoroient pas ; & pour traverser un travail qui leur pouvoit devenir si pernicieux, ils firent de ce côté-là un feu si horrible, que souvent dans un seul jour ils y consumoient huit-mille livres de poudre (2) ; ce qui empêcha l'Ennemi de gagner un seul pied de terrein. Maurice cependant avoit assemblé avec toute la promtitude possible, les Troupes qu'il croyoit nécessaires à l'exécution de son entreprise. Le dernier de Septembre il passa avec elles par sa Ville de Breda, tandis que Mansfelt (à qui les Etats (3) avoient accordé une somme de deux-cens-mille florins) en faisoit le tour par-dehors, pour se rendre aux Villages de Haag & d'Emmer ; & deux jours après ils se mirent en marche vers Rosendaal, par la Bruyere de Sprund. Quoique le Comte Henri de Bergue, après avoir quitté le Rhin d'où il avoit menacé les frontieres de la République, se fut joint avec ses Troupes à l'Armée de Spinola, qui par-là devint supérieure à celle de Maurice ; l'Ennemi, voyant le peu de progrès qu'il avoit fait jusques-là malgré tant de sang répandu, résolut pourtant de lever le Siege. Pour le faire avec moins de deshonneur, il prit pour prétexte de sa retraite, l'approche de l'Armée du Prince d'Orange. Le 2 d'Octobre (4) en plein midi, Spinola ayant fait mettre le feu à son Camp du côté du Nord, fit marcher ses Troupes & ses Bagages du côté opposé ; & avant la nuit il abandonna aussi le reste aux flâmes, afin de se retirer pendant les ténebres, à la dérobée. Ce fut ainsi que le 3 du même mois, au lever du Soleil, ceux de la Ville se virent délivrés d'un Siege qu'on avoit poussé avec une si opiniâtre ardeur, & qu'ils n'apperçurent autour de leurs remparts qu'un Camp abandonné par les Ennemis. Spinola cependant, marchant avec beaucoup de lenteur du côté (5) d'Anvers, de Lire, de Malines, & de Mastricht, mit enfin ses Soldats harassés en Garnison dans les Villes de Juliers, de Cleve & de Bergue. Les Provinces-Unies tâcherent d'immortaliser un si heureux succès, par les Médailles suivantes.

(1) Aitzema zaaken van staat en oorl. I. deel fol. 122.

(2) Ibid. fol. 124.

(3) Resol. der Staat. van Holl. 23 July 1622 fol. 111. & 19. Sept. 1622. fol. 143.

(4) Aitzema zaaken van staat en oorl. I. deel fol. 125.

(5) Ibid. fol. 126.

I. La























I. La prémiere, gravée par P. van Abele, porte le Buste armé de Maurice ; avec ces Titres :

MAURITIO, Dei Gratia, PRINCipi AURAIco, COMiti NASSaviæ; Etc.

*A L'HONNEUR DE MAURICE, PRINCE D'ORANGE, COMTE DE NASSAU, ETC.*

Au Revers ; dans le lointain, la Ville délivrée ; & sur le devant, Maurice à cheval, armé de pied en cap. L'Inscription consiste en ce Vers Latin:

1622. MAURICII AUXILIUM PRÆSTANS VICTORIA BERGIS.

*LE SECOURS DE MAURICE PROCURE UNE BELLE VICTOIRE A BERG-OP-ZOOM.*

II. La Ville assiegée, avec les Ouvrages qu'on avoit élevés contre elle:

BERGEN-OP-ZOOM HISPANOS FUGAT, 2 OCTOBRIS, ANNO 1622.

*BERG-OP-ZOOM MET LES ESPAGNOLS EN FUITE, LE 2 D'OCTOBRE 1622.*

Au Revers, un monceau de differentes Armes:

HOSTIBUS MAURITIO DUCE FUGATIS,
JEHOVÆ VICTORIA.

*LES ENNEMIS ETANT CHASSEZ SOUS LA CONDUITE DE MAURICE; VICTOIRE DE L'ETERNEL.*

III. Le Buste armé de Maurice, avec ces Titres:

MAURITIUS, DEI GRATIA, PRINCEPS AURANIÆ; COMES NASSAVIÆ, CATZEMELIBOCI, VIANDÆ, MOERSIÆ, Z.

*MAURICE, PAR LA GRACE DE DIEU, PRINCE D'ORANGE, COMTE DE NASSAU, DE CATZENELLEBOGEN, DE VIANDEN, DE MEURS, ETC.*

Au Revers, ses Armes couronnées, au-dessous de l'Epoque 1622. L'Inscription, qui tend encore à donner à Dieu tout l'honneur de cet important succès, est celle-ci:

SOLI DEO HONOR ET GLORIA.

*A DIEU SEUL SOIT HONNEUR ET GLOIRE.*

IV. Le Lion Belgique, tenant de la griffe droite une Epée nue, & de l'autre un Faisceau de sept fleches; avec la même Inscription:

SOLI DEO HONOR ET GLORIA.

*A DIEU SEUL SOIT HONNEUR ET GLOIRE.*

Au Revers, les Armes couronnées du Prince, entre deux branches de Laurier; avec sa Devise ordinaire:

*JE MAINTIENDRAY.*

Sur le bord on voit encore les Armes de West-Frise, de Horne, d'Enkhuyzen & de Medenblick. Peut-être se fera-t-on servi de cette Médaille, à l'exemple de la Ville de Harlem, pour récompenser le zèle des Bourgeois des Villes de la Nord-Hollande, & pour les exciter à y persévérer; ce qui est confirmé par ces deux Vers Hollandois, qu'on lit dans les espaces qui se trouvent entre ces differens Eeussons.

DOOR WAPENEN NASSOUWE
STRYT GODT GHETROUWE.

*DIEU COMBAT POUR NOUS FIDELEMENT, PAR LES ARMES DE NASSAU.*

Le jour que les Ennemis se retirerent, étoit justement un (1) Dimanche destiné à la Communion. Dès que la nouvelle s'en répandit parmi le Peuple assemblé dans l'Eglise, un cri de joye général fut poussé vers le Ciel, & un grand nombre de

(1) Aitzema zaaken van staat en oorl. I. deel fol. 125.

de curieux se précipita hors des portes, où l'affluence du monde & la presse furent aussi grandes, que les Combats qui s'étoient donnés près de là avoient été violens. L'un montroit où avoit été le Quartier de Spinola, dans quel endroit on avoit vu les rencontres les plus chaudes, dans quel autre les Ennemis avoient été repoussés, quels endroits avoient été contreminés, jusqu'où les Ouvrages des Ennemis avoient été poussés, & dans quels endroits ils avoient été comblés par la valeur de la Garnison. Un autre couroit sur le bord de la Riviere, pour y voir la place où une femme proche de son terme avoit été coupée en deux par un boulet de canon, (1) de maniere que ses entrailles s'étoient répandues à terre, aux yeux d'un grand nombre de spectateurs, qui y découvrant encore quelque mouvement, y avoient trouvé un Enfant vivant, que le coup n'avoient point endommagé. Ce Garçon, sauvé d'une maniere si prodigieuse, fut nommé Albert-Ambroise, & élevé par ordre & aux dépens de l'Archiduchesse. Maurice, animé d'une curiosité semblable, arriva le lendemain pour voir le Camp & les Ouvrages des Espagnols, accompagné des principaux Chefs de son Armée, & en particulier de Mansfelt, & de Frederic-Henri. Les Etats, pour récompenser ce dernier de la confiscation (2) que les Espagnols avoient faite de ses Biens, cette même année, lors du renouvellement de la Guerre, lui accorderent le revenu des Biens de la Maison de Wassenaar (3) qui avoient été saisis. La satisfaction qui parut sur le visage de Maurice lorsqu'il visita les Ouvrages extérieurs, rendit superflues, en quelque sorte, les paroles dont il se servit pour assurer la Garnison qu'il approuvoit toute sa conduite; & qu'il ne manqueroit pas de la récompenser de ses services, quand les conjonctures le permettroient. Comme le jour d'Actions de graces avoit été differé à cause de l'arrivée de ce Prince, ce ne fut que le 5 qu'il fut célébré avec tout le zèle possible par les Bourgeois dans les Eglises, & par les Soldats dans les Travaux. Le Service divin fut suivi de grandes réjouissances; & dans la suite on prit pour exemple ce qui s'étoit pratiqué lors de la levée du prémier (4) Siege abandonné par le Duc de Parme: c'est-à-dire qu'on honora les Officiers qui s'étoient si bien acquittés de leur devoir, d'une des Médailles suivantes, chacun selon son rang & son mérite.

(1) Siege de Berges sur le Soom, pag. 132.

1622.

(2) Resol. der Staat. van Holl. 21 Jan. 1622. fol. 20.

(3) Ibid. 7 Mey 1622. fol. 89.

(4) I. Partie à l'an 1588.











I. Les Armes de la Ville, qui sont d'argent, à trois (5) Croix de gueules; & qui ont pour Soutiens deux Sauvages;

(5) Notit. March. S. R. Imp. fol. 92.

1622.

FAUSTO NUMINE BERGA VICTRIX.

*BERG-OP-ZOOM VICTORIEUX PAR LA FAVEUR DU CIEL.*

Au Revers, le Lion Belgique couronné, tenant d'une griffe une Epée nue, & de l'autre le Faisceau de sept fleches. L'Inscription répond à la précédente:

AUXILIIS PROTECTA TUIS.

3 OCTOBRIS: 1622.

*PROTEGE' PAR TON SECOURS.*

*LE 3 D'OCTOBRE 1622.*

II. III. & IV. La seconde & la quatrieme sont semblables à la prémiere, excepté en grandeur, & en ce que les Armes de la Ville n'y sont pas surmontées d'une Couronne; ce qui se voit sans peine par les Estampes mêmes. Il faut remarquer seulement, qu'on trouve quelquefois la derniere d'une figure quarrée, comme elle est placée ici dans le troisieme rang.

La gloire que Maurice s'étoit acquise par la levée du Siege de cette importante Place, ne détourna pas Guillaume d'Oldenbarneveld, Seigneur de Stoutenbourg, d'une Conspiration qu'il avoit formée contre la vie de ce Prince, pour se venger de la mort de son Pere, & de ce qu'on avoit (1) ôté les Emplois à tous ceux de sa famille. Il avoit informé de son dessein son Frere Regnier d'Oldenbarneveld, Seigneur de Groeneveld, qui, effrayé de l'atrocité du crime, refusa non seulement d'en être complice, mais lui conseilla fortement d'abandonner un si abominable projet. Mais son esprit vindicatif l'emportant sur cette exhortation fraternelle, le porta à faire entrer dans sa Conjuration ceux dont tout l'extérieur découvroit leur profonde haine pour la situation présente du Gouvernement politique & ecclésiastique. Ses principaux Complices furent Adrien van der Dussen de Rotterdam, (2) David Korewinder Secrétaire de la Seigneurie de Berkel, Henri Slatius autrefois Ministre des Remontrans à Bleyswyk, Corneille Gerritszoon Gendre de Slatius, Adrien van Dyk Secretaire de Bleyswyk, Corneille Geesteranus autrefois Pasteur des Remontrans à Hoogblokland, Gerard Velsius qui avoit été Ministre à Racangie, & plusieurs autres Habitans de Rotterdam & de Leyden. Leur intention étoit d'assassiner Maurice à Ryswyk dans un carrefour, devant un Cabaret qui s'appelle encore Witsenbourg. Ils avoient choisi cet endroit, parce que le Prince y passoit très souvent avec peu de suite. Mais l'attentat lui ayant été (3) découvert par quatre Matelots qu'ils avoient sollicité d'entrer dans la Conspiration, les Conjurés furent pour la plupart saisis, & jettés en prison. Adrien van der Dussen & Guillaume d'Oldenbarneveld eurent le bonheur de se sauver par une promte fuite à Bruxelles. Geesteranus & Velsius se déroberent de même au danger, quoique dans la suite on les ait reconnus pour innocens. Le Seigneur de Groeneveld, qui n'avoit jamais donné les mains à ce noir projet, & dont tout le crime consistoit à l'avoir su, tâcha aussi de s'échaper. Habillé en Pêcheur il prit son chemin par Scheveling, Zandvoort, Egmont & Petten; & étant parvenu dans l'Ile de Texel, il se fit transporter de là dans celle de Vlie, dans l'intention de s'y embarquer & de se sauver par Mer. Mais par malheur, il fut reconnu par le Bailly du Village, & conduit à La Haye. Ce fut là que la Sentence contre les Conjurés fut bientôt dressée & prononcée. Les trois Matelots qui devoient commettre le parricide, eurent la tête tranchée. Le Seigneur de Groeneveld eut le même sort, non comme Complice de l'attentat, mais comme Criminel de Leze-Majesté. Korenwinder, van Dyk, & Corneille Gerritszoon furent coupés en quatre quartiers, après que le Bourreau leur eut tranché la tête. Ensuite Slatius, Abraham & Jean Blansaart & Guillaume Party furent aussi décapités; & plusieurs autres Conjurés subirent le même supplice, à Leyden & à Rotterdam. Comme ils étoient tous Remontrans, on recommença à exécuter contre leurs Freres toute la rigueur des Edits, comme si cette Conspiration fût sortie du sein même de cette Secte. On défendit tout commerce de lettres avec les Fugitifs,

(1) Resol. der Staat. van Holl. 7 July 1620. fol. 120. en 10 July 1620. fol. 326.

(2) Neuville Hist. van Holl. I. deel pag. 267.

(3) Aitzema zaken van staat en oorl. I. deel fol. 167.

1623.

tifs, & fur-tout avec le Seigneur de Stoutenbourg & avec Adrien van der Dusfen (1). On vit le 24 de Juillet la Cour de Justice (2) mettre entre les mains des Etats de Hollande quelques nouveaux Articles, tendant à pourvoir plus efficacement à la fureté de l'Etat. On donna à Maurice, pour mettre fa perfonne à l'abri de femblables projets, une Compagnie de Gardes; & (3) dès le mois de Fevrier on avoit publié un Edit au nom de Maurice & des Etats d'Utrecht, par lequel les (4) Arminiens ou Remontrans rebelles étoient bannis de nouveau, avec promeffe de fix-cens francs à ceux qui dénonceroient qui que ce fût d'entre eux, qui contre cette défenfe auroit l'audace de rentrer dans le Païs. Cet Edit caufa de grands murmures, excita des fentimens bien differens, & rouvrit les bleffures à peine cicatrifées, que les précedentes divifions avoient faites à la République. Pour empêcher ces divifions d'éclater de nouveau, & pour faire voir qu'il faloit maintenir la Concorde, même par la voye des armes, on mit au jour dans cette Province la Médaille que voici.

(1) Refol. der Staat. van Holl. 15 Maart 1623. fol 27.
(2) Ibid. 25 July 1623. fol. 78.
(3) Ibid. 27 Febr. 1623. fol. 12.
(4) Neuville Hift. van Holl. I. deel pag. 273.







Un Bras armé, qui tient le Faifceau des fept fleches. Au Revers, les Armes de la Province d'Utrecht; & fur les deux côtés, cette Infcription:

CONCORDIA RES PARVÆ CRESCUNT DOMINII TRAJECTENSIS. 1623.

*LE PETIT ETAT DE LA PROVINCE D'UTRECHT SE RENFORCE PAR LA CONCORDE. 1623.*

Tandis que les Cours de Juftice s'occupoient à faire le procès à tant de Criminels, il ne fe paffa rien de décifif pendant toute la Campagne de l'an mille fixcens vingt-trois, ni de la part de l'Archiducheffe, ni de celle de Maurice. Il eft vrai que ce Prince forma une entreprife fur la Ville (5) d'Anvers: mais l'exécution en fut traverfée par une furieufe tempête, accompagnée d'une forte gelée. Pour l'Archiducheffe, fes plus grandes vues ne fembloient pas être tournées vers la Guerre. Ses Miniftres & ceux de l'Empereur venoient de conclure à Londres, à fa grande fatisfaction, une Trève (6) de quinze mois avec le Roi de la Grande-Bretagne agiffant pour fon Gendre l'Electeur Palatin, qui étoit chaffé de fes Etats. Après avoir réüffi dans cette Négociation, elle trouva à propos d'envoyer en qualité d'Ambaffadeur Extraordinaire, Charles-Alexandre de Croy, Prince du Saint Empire & Comte de Fontenoy, à la Cour de France, avec un Cortege fuperbe, pour féliciter le Roi & la Reine fa Niece de leur heureux retour dans leur Capitale, & de la Paix que ce Prince venoit de faire avec fes Sujets Proteftans. Elle ne faifoit que fuivre à cet égard l'exemple (7) des Provinces-Unies, qui pour s'acquitter du même devoir avoient nommé pour Ambaffadeurs Mrs. de (8) Noordwyk, & Paauw Seigneur de Heemftede, à qui ils avoient affigné foixante & quinze livres par jour, fans compter les fraix du voyage, & le louage d'un Hôtel. L'Ambaffadeur de l'Archiducheffe, arrivé à Paris, fut reçu par le Roi avec les plus grandes marques de confideration. Il fut logé dans l'Hôtel des Ambaffadeurs Extraordinaires, & fomptueufement régalé par Sa Majefté durant fon féjour, qui fut de vingt jours. Lorfque ce Miniftre eut fon Audience de congé, le Roi, lui témoignant la plus haute eftime, eut la bonté de lui faire préfent d'un Colier (9) couvert de pierres précieufes de la valeur de quatre-mille écus. Cet Ambaffadeur avoit eu pour Pere, Charles-Philippe de Croy Marquis de Havré, dont nous avons eu occafion de parler (*) ci-deffus. Il fut marié deux fois. La prémiere, avec Yolande Princeffe de Ligne, de laquelle il eut

(5) Neuville Hift. van Holl. I. deel pag. 265.
(6) Merc. Franç. 1623. tome IX. pag. 338.
(7) Refol. der Staat. van Holl. 3 Maart 1623 fol. 17.
(8) Ibid. 31 Maart 1623. fol. 40.
(9) Merc. Franç. 1623. tome IX. pag. 410.
(*) I. Partie à l'an 1601.

1623. (1) Marie-Claire de Croy-Havré. Mais cette prémiere Epouse étant venue à mourir, il se remaria avec Genevieve, Fille du Marquis d'Urfé & de Marie de Neuville. Il n'en eut (2) point d'Enfans, & il la perdit l'an 1611. Il déceda lui-même le 5 de Novembre 1624 à Bruxelles, où il fut enterré dans l'Eglise nommée la Chapelle. Sa mémoire se trouve conservée sur la Médaille suivante.

(1) Mauf. de la Toifon d'or. pag. 325.
(2) Le Blafon de la Toifon d'or, fol. 363.







Son Buste armé :

CARolus ALEXander DE CROY, Sacri Romani Imperii Princeps, Comes De FONTANOY.

*CHARLES-ALEXANDRE DE CROY, PRINCE DU SAINT EMPIRE ROMAIN, COMTE DE FONTANOY.*

Au Revers on lit, au-dessus de deux Mains jointes, ces paroles :

*JAIME QUI MAIME.*

C'étoit sa Devise ordinaire, aussi bien que celle qui se trouve au bas du Revers :

*JE SUSTENTERAY CROY.*

1624. L'année seize-cens vingt-quatre fut très remarquable (3) par une gelée peu commune, qui donna occasion aux Espagnols de passer l'Issel, & de faire une invasion dans les Provinces-Unies, avec quarante Cornettes de Cavalerie & plus de dix-mille Fantassins, commandés par le Comte de Bergue. Ce Capitaine parut d'abord devant Arnhem : mais la rigueur de la saison le força à abandonner les (4) Attaques qu'il avoit commencées. Il résolut alors de pénetrer plus avant dans le Païs, & il se posta auprès d'Eede. Ayant appris cependant que Maurice venoit à lui avec toute l'Armée des Etats & avec un train d'Artillerie de quarante pieces de Canon, il prit le parti de repasser l'Issel, & de mettre ses Troupes, fort diminuées par cette infructueuse Expédition, dans les Villes frontieres les plus prochaines. Ce ne fut pas avec un meilleur succès que les Espagnols, pour favoriser l'invasion du Comte de Bergue, en firent une autre dans les Provinces-Unies du côté de (5) Groningue. Dégagés de tous ces périls, les Etats trouverent à propos de se débarasser de Mansfelt & de l'Evêque de Halberstad, dont le secours leur étoit plus onereux qu'utile. Ils donnerent une grosse somme d'argent au prémier, qui leur livra à son tour toutes les Places fortes dont il s'étoit emparé dans l'Oost-Frise. (6) Comme ils étoient déja en possession de la Ville & du Comté d'Embden, ils se virent par cette cession, & sans la moindre effusion de sang, maîtres de la meilleure partie de toute cette Province. La Compagnie des Indes Occidentales, érigée l'an 1621, (7) remporta aussi deux Victoires signalées, l'une sur les côtes du Perou, & l'autre sur celles du Brezil. L'Amiral L'Hermite, qu'elle avoit envoyé vers le Perou avec douze Vaisseaux, attaqua devant le Port de Lima une Flotte Espagnole qui étoit plus forte du double que la sienne. Dans le prémier choc, l'Amiral des Ennemis fut coulé à fond, le Vice-Amiral fut brulé, & l'on ruïna entierement neuf autres de leurs Vaisseaux. Les Espagnols se voyant si rudement traités, tâcherent de se retirer sous le Canon de la Ville. Mais trouvant la chose impraticable, ils furent contraints d'essuyer un nouveau Com-

(3) Aitzema zaaken van staat en oorl. I. deel fol. 169.
(4) Neuville Hist. van Holl. I. deel pag. 300.
(5) Ibid. pag. 301.
(6) Ibid. pag. 298.
(7) Aitzema zaaken van staat en oorl. I. deel fol. 62.

(1) Neuville Hist. van Holl. I. deel pag. 293. Combat, dans lequel en moins d'une heure de tems on coula à fond (1) quatre autres de leurs Vaisseaux, on en brula encore sept; & les tristes débris de cette formidable Flotte se sauverent du mieux qu'il leur fut possible. La terreur & la consternation, que ce Combat avoit répandues dans la Ville de Lima même, furent si grandes, que les Vainqueurs auroient pu s'en rendre maitres sans peine, si pour reprendre haleine ils n'eussent pas différé l'Assaut jusques au lendemain; ce qui fit échouer leur dessein, en donnant (2) Ibid. pag. 295. au (2) Viceroi le loisir nécessaire pour se mettre en état de défense. Une autre Escadre de neuf Vaisseaux, que la même Compagnie avoit mise en Mer sous le commandement de l'Amiral Willens, parut le 8 de Mai devant la Baye de Tous les Saints, dans l'intention de prendre Saint-Salvador, où résidoit le Viceroi. Pendant que l'Amiral, qui avoit debarqué avec deux-mille Soldats bien 1624. disciplinés, forçoit les Ennemis de se retirer dans la Ville, son Vice-Amiral se mit à la tête de quinze-cens Soldats de marine, & se rendit maitre d'un Fort situé sur un rocher, & muni de dix pieces de Canon. Ce succès inopiné effraya tellement ceux de la Ville, que bien loin de se défendre, ils gagnerent les Montagnes pendant la nuit, & laisserent la Place en proye à leurs Ennemis, qui y mirent une bonne Garnison, sous le commandement du Colonel Jean van Dort. Lorsque ces importantes nouvelles furent arrivées dans les Provinces-Unies, (3) on en fit par- (3) Ibid. pag 297. tout de grandes réjouissances. Il est même très probable, qu'à l'occasion de ces deux Victoires la Médaille suivante aura été frappée à l'honneur de Maurice comme Grand-Amiral, puisque dans toute cette année on ne sauroit trouver aucun autre évenement qui puisse y avoir donné lieu.




Son Buste en cuirasse, & entouré des Armes des sept Provinces-Unies:

MAURITIUS, DEI GRATIA, PRINCEPS AURIACÆ, COMES NASSAVIÆ ETC. PROVINCIARUM CONFOEDERATARUM GUBERNATOR.

*MAURICE, PAR LA GRACE DE DIEU, PRINCE D'ORANGE, COMTE DE NASSAU, ETC. GOUVERNEUR DES PROVINCES CONFEDEREES.*

Au Revers on voit, dans une bordure formée par deux branches de Laurier, Emblème des deux Victoires en question, son Buste entouré de la Jarretiere:

HONI SOIT QUI MAL Y PENSE.

Au reste, au-dessus des mots CUM PRIVILEGIO, *AVEC PRIVILEGE*, on lit encore sur une banderolle la Devise ordinaire de ce Prince:

JE MAINTIENDRAY.

1624.

Les Armes d'Espagne eurent cette année plus de succès dans les Païs-Bas, que dans l'Amerique. Ayant fait à loisir les préparatifs nécessaires pour la Campagne, le Marquis de Spinola se mit en marche vers la fin de Juillet, avec vingt-six-mille hommes d'Infanterie, & (1) quatre-mille cinq-cens Chevaux. Après avoir fait semblant d'en vouloir à Heusden, il investit Breda à l'improviste. Le 27 d'Août il donna ses ordres pour fortifier tellement son Camp de remparts, de fossés, de Redoutes & de parapets, & pour le munir si bien de palissades & de canon, qu'il eût en tout la forme d'une Fortification réguliere. Justin de Nassau, Fils-naturel de (2) Guillaume I Prince d'Orange, commandoit, en qualité de Gouverneur de la Ville assiegée, une Garnison de plus de sept-mille hommes, capable de défendre comme il faut tous les Ouvrages extérieurs, qui étoient en grand nombre. Cette Ville par conséquent étoit bien pourvue de Soldats, mais elle l'étoit très mal de vivres & de plusieurs sortes de munitions; & elle eut le malheur, au commencement du Siege, de voir un Convoi de trente bateaux plats destinés à lui porter du secours, tomber entre les mains des Ennemis. Maurice, (à qui les Etats de Hollande avoient accordé de nouveau, comme dans ses Campagnes précedentes, une gratification extraordinaire de vingt-mille francs, pour faire ses Equipages) accompagné de (3) Frederic-Henri son Frere, se hâta pour cette raison d'assembler les Troupes de la République. Il se posta à Maade & à Houte, entre (4) Gertruydenberg & Breda, à une demi-lieue des retranchemens de l'Ennemi; dans l'espérance que sa nouvelle entreprise sur Anvers, de laquelle il avoit confié l'exécution au Gouverneur de Berg-op-Zoom, auroit une heureuse réussite, & qu'elle forceroit les Espagnols à lever le Siege de Breda. Mais ce dessein ayant encore échoué; & un autre, qui tendoit à inonder le Camp de Spinola par le moyen d'une Digue élevée auprès de Steenbergen, n'ayant pas eu tout le succès qu'il s'en étoit promis; il fut attaqué d'une fievre violente, qui le contraignit de laisser le Commandement de l'Armée au Comte Ernest de Nassau, & de se faire (5) transporter à La Haye. Les Assiegeans cependant avoient poussé leurs Approches jusques aux Bastions; & le Gouverneur, tandis qu'il se défendoit avec la plus opiniâtre bravoure, n'avoit rien négligé pour bien ménager les vivres. Il ordonna entre autres de n'en point distribuer aux Soldats, mais plutôt de l'argent, afin qu'ils s'en pourvussent eux-mêmes à leur gré. Pour en fournir les moyens à ce brave Gouverneur, les Magistrats emprunterent tout l'argent comptant de leurs Bourgeois, en leur donnant des (6) Lettres de change pour s'en faire payer avec interêt dans quelque autre Ville à leur choix. Par-là Justin de Nassau se trouva pendant toute l'année courante parfaitement bien en argent. Mais lorsqu'au commencement de l'année suivante cette source fut tarie, il obligea les Capitaines qui étoient dans la Place, de déclarer sous serment ce qu'ils pouvoient avoir de Vaisselle, (7) & il en fit frapper ces quatre sortes de Pieces, pour les donner en payement à sa Garnison.

1625.

(1) Neuville Hist. van Holl. I. deel pag. 309.

(2) Aitzema zaaken van staat en oorl. I. deel fol. 908.

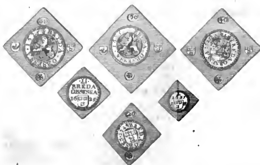
(3) Resol. der Staat. van Holl. 3 Aug. 1624. fol. 96.

(4) Neuville Hist. van Holl. I. deel pag. 316.

(5) Aitzema zaaken van staat en oorl. I. deel fol. 357.

(6) Neuville Hist. van Holl I. deel pag. 315.

(7) Aitzema zaaken van staat en oorl. I. deel fol. 398.




I. La prémiere, qui eut cours pour quarante sols, comme il paroit par les Chiffres Puniques qui se trouvent au haut de la Piece, à du côté droit les Armes d'Orange, du côté gauche celles de la Ville assiegée, & au milieu le Lion Belgique:

BREDA OBSESSA. 1625.

*BREDA ASSIEGE'.* 1625.

II. La

II. La seconde est en tout semblable à la prémiere, excepté qu'elle est un peu plus grande, ayant eu cours pour soixante sols, comme on le voit marqué au haut de la Piece. 1625.

III. La troisieme est du même prix que la prémiere, de laquelle elle ne differe qu'en ce que, au-lieu du Lion Bélgique, elle porte les Armes du Prince Maurice, comme Seigneur de Breda.

IV. Celle qui est placée ici au-dessous de toutes les autres, & qui est aussi d'argent, eut cours pour vingt sols. On y lit, autour des Armes de la Ville:

BREDA OBSESSA. 1625.

*BREDA ASSIEGE'.* 1625.

V. Outre ces Pieces d'argent, on en trouve deux de cuivre, dont la prémiere eut cours pour deux sols & demi. On y voit la même Inscription placée au-dessus des Armes de la Ville:

BREDA OBSESSA. 1625.

*BREDA ASSIEGE'.* 1625.

VI. La plus petite, qui a valu un sol, est aussi de cuivre: le prix en est marqué de l'un & de l'autre côté des Armes de la Ville, au-dessus desquelles on voit:

BREDA. 1625.

Par cette sage précaution du Gouverneur, & par la sobrieté de la Garnison, qui dès le commencement du Siege se contenta de pain de (1) seigle, d'huile de navette, & de bierre qui ne coutoit que vingt sols le tonneau, Spinola se trouva forcé de rester devant la Place pendant tout l'Hiver. Par-là, & par l'inondation que les Assiegés causerent dans son Camp en bouchant la Riviere de Merk, l'Armée Espagnole se vit ravagée par des maladies. Bientôt elle fut tellement diminuée, qu'à peine il y resta neuf-mille (2) Fantassins & quinze-cens Cavaliers capables de porter les armes. Le triste état où se trouvoient les Assiegeans anima Maurice, tout malade qu'il étoit, à tenter de nouveau de secourir sa Ville. Les Etats-Généraux lui accorderent pour cette entreprise six-cens-mille (3) livres. Ceux de Hollande firent (4) ramasser un grand nombre de Chariots, & nommerent Mrs. de Sommelsdyk, de Beveren, & Oetgens, pour seconder le Prince (5) de leurs personnes & de leurs conseils, dans une affaire de cette importance. Il assembla rapidement ses Troupes, chargea cinq-mille Chariots de vivres & de munitions, & il se campa entre Gorcum & Heusden, (6) pour faire la revue de l'Armée qui étoit destinée à l'exécution de ce grand dessein. Mais les Troupes de Spinola ayant été cependant augmentées très à propos par l'Archiduchesse & par l'Empereur jusques à vingt-cinq-mille hommes d'Infanterie & huit-mille Chevaux, Maurice fut contraint de se désister de son entreprise, & de s'en retourner à La Haye aussi mortifié, qu'accablé de sa maladie. Ce fut alors, qu'à sa persuasion, son Frere (7) unique Frederic-Henri épousa le 4 d'Avril, sans beaucoup d'éclat, Amelie Comtesse de Zolms, Fille de Jean-Albert Comte de Zolms, qui étant Grand-Maitre de la Maison de Frederic Roi de Boheme, s'étoit refugié avec lui à La Haye, où (8) il étoit mort il y avoit deux ans. Ceux qui pénetroient les secrets de l'Etat, avoient de fortes raisons de s'étonner de ce mariage. Il y avoit déja plusieurs années que la Douairiere du Prince Guillaume avoit fait connoitre par un Mémoire aux Etats de (9) Hollande, que le Traité de mariage étoit à peu près conclu, avec l'approbation de Maurice, entre son Fils Frederic-Henri & la Fille ainée de Maurice Landgrave de Hesse. Les Etats de Hollande voulant contribuer à faire réussir ce mariage, avoient déja destiné à la Fiancée une Rente viagere de douze-mille livres. (10) Leurs Députés avoient consenti même en leur nom, dans l'Assemblée des Etats-Généraux, à fournir leur part des présens considerables qu'on trouvoit à propos de faire en Allemagne, & des fraix d'une magnifique reception qu'on préparoit à cette Princesse. Mais, soit que les interêts politiques fussent changés, soit que le Prince Frederic sentit une forte passion pour Amelie, qui brilloit extrèmement par les rares talens de son esprit, on ne songea plus à cette prémiere Alliance. On s'en tint à la Comtesse de Zolms, dont le mariage avec Frederic-Henri fut célebré, sans la formalité ordinaire des Bans qui se publient pendant trois Dimanches consécutifs, le Prince en ayant été (11) dispensé par les Conseillers-Députés, & par les Etats de Hollande même. Certainement, la Maison de Zolms est très ancienne. Elle est alliée avec celles de Hennenberg, de Mcklenbourg, de Hesse, d'Anhalt, de Bade, des Comtes-Palatins du Rhin, de Brandebourg, & sur-tout de Nassau, (12) à laquelle elle s'est unie par sept differens mariages. Au reste, on trouve la mémoire de ces deux jeunes Epoux conservée sur les Médailles suivantes.

(1) Neuville Hist. van Holl. I. deel pag. 314.
(2) Ibid. I. deel, pag. 323.
(3) Resol. der Staat. van Holl. 21 Febr. 1625. fol. 8.
(4) Ibid. 4 Maart 1625. fol. 13.
(5) Ibid. 22 Maart 1625. fol. 33.
(6) Neuville Hist. van Holl. I. deel pag. 325.
(7) Commelyn Leeven van Fred. Hend. fol. 7.
(8) Imhof. Not. S R. I. Proc. fol. 456.
(9) Resol. der Staat. van Holl. van 11 tot 16 April 1616. fol 8.
(10) Ibid. van 11 tot 16 April 1616. fol. 9.
(11) Resol. der Staat. van Holl. 16 April 1625. fol. 53.
(12) Neuville Hist. van Holl. I. deel pag. 330.

1625.




I. Le Buste cuirassé de Frederic-Henri, avec sa Devise ordinaire:

PATRIÆQUE, PATRIQUE.

A

*A MA PATRIE, ET A MON PERE.* 1625.

Au Revers, le Buste de son Epouse, dans de superbes ajustemens. L'Inscription est tirée du Livre des Pseaumes : (1) (1) Ps. CXVI. v. 12.

QUID REDDAM DOMINO?

*QUE RENDRAI-JE AU SEIGNEUR?*

II. La seconde est en tout semblable à la prémiere, excepté qu'il n'y a point d'Inscription.



III. Sur la troisieme on voit encore le Buste de Frederic-Henri, qui en faveur de ce mariage reçut des Etats-Généraux une Rente viagere (2) de vingt-cinq-mille francs. (2) Merc. Franç. 1625. tom. XI. pag. 418.

HENRICUS, DEI GRATIA, PRINCEPS AURIACÆ, COMES NASSAVIÆ.

*HENRI, PAR LA GRACE DE DIEU, PRINCE D'ORANGE, COMTE DE NASSAU.*

Ce n'est pas sans raison qu'il est nommé ici simplement *Henri* : car il s'appelloit du nom de ses deux Parains, le Roi de France & celui de Danemarc, *Henri-Frederic* ; & non pas, comme on le dit d'ordinaire, *Frederic-Henri.*

Au Revers, le Buste de son Epouse, qui jusques alors avoit logé à La Haye auprès (3) de la Reine de Boheme, & à qui les Etats de Hollande venoient de donner un présent de noces (4) de vingt-mille livres : (3) Neuville Hist. van Holl. I. deel pag. 330. (4) Resol. der Staat. van Holl. 2 Mey 1625. fol. 63.

AMALIA, DEI GRATIA, PRINCIPISSA AURANIÆ, COMES NASSAVIÆ.

*AMELIE, PAR LA GRACE DE DIEU, PRINCESSE D'ORANGE, COMTESSE DE NASSAU.*

A peine ce mariage eut-il été célebré, que Maurice, sentant sa maladie s'augmenter de jour en jour, remarqua que sa vie tiroit à sa fin. Aussi-tôt il se prépara à la mort, & ayant réglé toutes ses affaires domestiques, il décéda le 23 (5) d'Avril, âgé de cinquante ans, après avoir gouverné les Provinces-Unies pendant l'espace de quarante & une années. Par son Testament, qui fut ouvert en présence de ses (6) plus proches Parens & de quelques Députés des Etats de Hollande, il avoit déclaré son Héritier unique & universel, tant pour la Principauté d'Orange que pour ses autres Seigneuries, Frederic-Henri son Frere du côté paternel. (7) Le mois suivant, ce Prince fut établi par les Etats de Hollande, de Zélande & de West-Frise, Gouverneur-général & Généralissime des forces de la République, tant par Mer que par Terre. Ce fut ainsi qu'il succeda à son Frere dans ces Charges considerables. Le (8) Corps de Maurice fut ouvert, en présence de quelques Députés des Etats de Hollande. On lui trouva le foye tellement desseché & endurci, qu'il étoit hors d'état de plus fournir (9) du sang. Quoiqu'il parût évidemment par-là que sa mort n'avoit point été causée par le poison, son cadavre étoit tellement couvert de taches, qu'à la priere des Etats, on ne l'exposa sur un lit de parade que pendant un petit nombre de jours. Ayant été embaumé par les Medecins Valsensis & Rumpf, il fut déposé dans une chambre, jusqu'à ce que tout fût

(5) Aitzema zaaken van staat en oorl. I. deel fol. 383.

(6) Resol. der Staat. van Holl. 2 Mey 1625. fol. 65.

(7) Ibid. 2 Mey 1625. fol. 63.

(8) Ibid. 24 April. 1625. fol. 57.

(9) Ibid. 26 April. 1625. fol. 59.

1625. fût préparé pour ses funerailles. Après que les Etats eurent (1) fait & reçu (2) les complimens de condoléance, qu'ils eurent donné ordre à leurs Ministres dans les Cours (3) Etrangeres de prendre le deuil, & qu'on eut suspendu les Armoiries du Prince défunt au-dessus de la grande porte de (4) la Cour, on songea à lui rendre les derniers honneurs; ce qui se fit à Delft, avec une très grande magnificence. Le cercueil étoit précédé des Compagnies Bourgeoises de cette Ville, suivies des Gentilshommes & des Officiers du Prince. Après eux on menoit par la main douze Chevaux couverts de deuil, suivis chacun d'un Etendard, & portant tous les Armes des Seigneuries du Prince. On voyoit paroitre ensuite plusieurs personnes, qui exposoient aux yeux des spectateurs les marques des Dignités qu'il avoit possedées. On voyoit derriere le cercueil Frederic-Henri, le Roi de Boheme, les autres Parens, les Etats-Généraux, le Conseil d'Etat, les Députés des Villes de Hollande, tous habillés de (5) deuil aux dépens de la République; & les Magistrats de Delft & de La Haye, accompagnés de leurs Portiers & de leurs Huissiers. Pour empêcher la presse d'un prodigieux nombre de personnes accourues de toutes parts, on avoit dressé des barrieres de bois des deux côtés des rues par lesquelles la Pompe funebre devoit passer. Ces barrieres s'étendoient (6) jusques à l'Eglise neuve, où le Corps fut inhumé dans une Tombe, sous le superbe Monument que les Etats-Généraux avoient érigé pour son Pere Guillaume, à la requête de sa (7) Veuve. Quelques-uns prétendent que tous ceux qui assisterent à ces funerailles, porterent sur la poitrine la petite Médaille suivante: mais cette particularité n'est pas trop bien prouvée. Ce qu'il y a de certain, c'est que c'est la derniere Piece sur laquelle sa mémoire se trouve conservée.

(1) Resol. der Staat van Holl. 24 April 1625. fol. 58.
(2) Ibid. 30 April 1625. fol. 61.
(3) Ibid. 24 April. 1625. fol. 58.
(4) Ibid. 26 April 1625. fol. 60.
(5) Ibid. 12 Sept. 1625. fol. 109.
(6) Leeven van Maurits fol. 417.
(7) Resol. der Staat. van Holl. van 14 tot 13 Jan. 1613. fol. 52.



Son Buste cuirassé; sans autre Légende que celle-ci:

*ÆTATIS 58.*

*A L'AGE DE 58 ANS.*

Il nâquit au Château de Dillenbourg en Allemagne, (8) le 13 de Novembre, l'an 1567.

(8) Leeven van Maurits fol. 1.

Au Revers, qui n'a point d'Inscription non plus, on voit au-dessus de ses Armes:

1625.

Parmi les Magistrats de Delft qui assisterent à ces funerailles, Paul de Beresteyn mérite d'être particulierement remarqué, tant à cause que sa Posterité, alliée aux principales familles de cette Ville, y subsiste encore, quoique sous d'autre noms parce qu'elle ne s'y est conservée que par les Filles; que pour donner à la Médaille suivante sa véritable place. Il étoit né le 8 de Mai, l'an 1548. Parvenu à l'âge d'environ vingt-six ans, il épousa le 28 de Janvier 1574, Volkere Nicolaï, Fille de Nicolas Adrianszoon & de Marie Duyst; de laquelle il eut six Fils & autant de Filles. Parmi les prémiers, Gisbert, Corneille, & Arnaud de Beresteyn méritent une attention particuliere. Le prémier, qui eut pour Epouse Marie Prins, eut d'elle prémierement une Fille, qui fut mariée avec Mre. Abraham Oyens, de qui elle eut Marie Oyens Epouse de Corneille de Jonge Seigneur d'Ellemeet, Receveur-général des Provinces-Unies. Le même Gisbert eut ensuite de la même Epouse un Fils du même nom que lui, dont la Fille Marie-Madeleine s'étant unie par les liens du mariage (9) à Adrien d'Assendelft, eut de lui Agnès, Cornelie, Marie, & Gerard d'Assendelft. La Fille de Corneille de Beresteyn, nommée Agathe, eut pour Epoux Théodore Vallensis, Conseiller & Bourguemestre de Delft, & Curateur de l'Université de Leyden; & elle le fit Pere de Jaques, de Corneille, &

(9) Le tout tiré des Memoires de cette famille.

& de Corvine Vallensis; dont le prémier, ayant été Conseiller au Conseil de Brabant qui se tient à La Haye, l'est à présent à la Cour de Justice de Hollande; le second a été Conseiller & Echevin à Delft; & la troisieme a été mariée à Gerard de Borssele. Enfin, Arnaud de Beresteyn, qui avoit pour Femme Marie van der Graaf, eut d'elle neuf Enfans, dont l'ainé étoit une Fille, nommée Sara. Elle épousa Mre. Abraham Hogenhoek, & elle eut de lui Marguerite Hogenhoek, qui devint Epouse du Bourguemestre de Delft Hugo 's Gravesande. Elle eut encore un Fils nommé Abraham Hogenhoek; une Fille nommée Marie, Femme de Mre. Antoine Wevering, Conseiller & ensuite Bourguemestre de Delft; & enfin une autre Fille nommée Anne, qui devint Epouse de Mre. Franco van Bleyswyk, Conseiller, Echevin, & Receveur des Droits de l'Etat dans la même Ville, où il a été honoré plusieurs fois de la Dignité de Bourguemestre. Pour revenir à Paul de Beresteyn lui-même, il fut admis à Delft l'an 1596 dans le Conseil des Quarante. Quatre ans après, il devint Echevin. Il remplit ensuite, pendant sept années consécutives, la Charge de Bourguemestre. Pendant les deux années suivantes, il fut Administrateur des Biens des Orphelins; & l'an 1615 il fut créé Trésorier de la Ville. Il mourut enfin le 23 de Novembre de l'année dont il est à présent question, âgé de soixante & dix-sept ans, après avoir eu la satisfaction le 21 d'Avril de l'année précedente, de faire ses *Noces d'or*, fête qu'on célebre dans ces Païs après cinquante ans de mariage; & de voir ce jour-là à sa table douze Enfans, & trente-six Petits-fils ou Petites-filles. A chacun de ces chers Convives il donna la Médaille suivante. 1625.




Son Buste, avec celui de son Epouse, qui mourut le 27 de Septembre 1634, âgée de soixante & dix-neuf ans.

PAULUS A BERESTEYN. LXXV ANNORUM.

VOLCKERA NICOLAÏ: LXIX ANNORUM.

*PAUL DE BERESTEYN, AGE' DE 75 ANS.*

*VOLKERE NICOLAÏ, AGE'E DE 69 ANS.*

Au Revers on voit, au milieu d'un Cercle formé par un Serpent, deux Corbeaux dans un même nid, au-dessous de cette Inscription:

CURA DOMI.

VIVAX CONCORDIA.

CIƆ IƆ CXXIV.

*LE SOIN DE LA MAISON.*

*UNE LONGUE VIE PASSE'E DANS LA CONCORDE.*

1624.

Chez les Anciens, comme sur cette Piece, les Corbeaux ont été non seulement l'Emblème de l'Union (1) conjugale, comme on peut le voir sur plusieurs Tombeaux dressés par les Romains; mais encore (2) d'une vie longue & fortunée. Au bord du Revers on trouve la Légende que voici:

(1) Oudaan R. Moog. pag 388. (2) Joan. Pierii Valeriani Hierogl. lib. XX. cap. 32. Juvenal. Sat. X. ✝. 247.

1625.

CONJUGES L ANNORUM POSTERIS MONUMENTUM RELIQUERUNT.

*EPOUX DEPUIS CINQUANTE ANNEES, ILS ONT LAISSE' CE MONUMENT A LEUR POSTERITE'.*

(1) Leeven van Maurits fol. 416. Frederic-Henri (1) se trouva dans le Lange-straat, lorsqu'il apprit la mort de son Frere; & ce fut là qu'il reçut les complimens de condoléance, de la part des Etats de Hollande, par leurs Députés Mrs. de Sommelsdyk, (2) Muys, & Oetgens. Son intention étoit d'employer l'Armée nombreuse, que son Frere & lui avoient assemblée, pour forcer le Camp des Ennemis devant Breda. Afin d'attirer sur cette entreprise la protection du Ciel, les Etats-Généraux avoient ordonné un jour de Jeûne & de Prieres. (3) Mais Spinola, non content de l'attendre de pied ferme, confia le Commandement absolu du Siege au Comte de Bergue, en lui laissant autant de Troupes qu'il en faloit pour tenir la Place bloquée; & il alla lui-même à la rencontre de ce nouveau Généralissime, (4) avec vingt-six-mille Fantassins & six-mille Chevaux. Le Prince, se voyant sur les bras des forces si considerables, évita le Combat, soit qu'il se défiât de son expérience parce qu'il ne s'étoit point encore trouvé à la tête d'une Armée dans une Bataille, soit qu'il eût reçu des Etats un ordre exprès de ne pas hazarder toute la République pour sauver une seule Ville. Il se retira donc vers le Lange-straat, & envoya un ordre au Gouverneur de la Ville assiegée, de la rendre sous les meilleures conditions qu'il pourroit obtenir. Les Assiegés là-dessus nommerent des Députés pour faire la Capitulation avec Spinola; qui, bien que parfaitement instruit de l'ordre qu'ils avoient reçu, & de l'état de la Place qui étoit incapable de se défendre encore au-delà de onze (5) jours, leur accorda pourtant une Capitulation honorable, pour témoigner par-là le cas qu'il faisoit de leur valeur (6). En vertu de ce Traité, la Garnison, encore forte de plus de trois-mille hommes, sortit de la Ville le 5 de Juillet. La nouvelle de la prise de Breda fut portée par Jean de Medicis à l'Archiduchesse, (7) qui quelque tems après, ayant été félicitée de cette conquête par une lettre du Pape, se transporta en personne dans cette Ville. Non seulement elle fit bénir de nouveau les Eglises, par les Evêques d'Anvers & de Bois-le-Duc; mais elle ordonna aussi qu'on gravât cet évènement sur une piece (8) de Marbre, qu'elle fit placer au-dessus d'une des Portes. Elle y fit frapper aussi le Jetton suivant.

(2) Resol. der Staat. van Holl. 3 Mey 1625. fol. 66.

(3) Ibid. 30 April 1625. fol. 61.

(4) Neuville Hist. van Holl. I. deel pag. 331.

(5) Ibid. pag. 135.

(6) Resol. der Staat. van Holl. 4 July 1625. fol. 81.

(7) Merc. Franç. 1625. tome XI. pag. 838.

(8) Aitzema zaaken van Staat en oorl. I. deel fol. 416.





Au-dessus de l'Epoque de cet évènement, savoir l'an 1625, on voit un Lion, qui d'une de ses griffes de devant tient une branche de Laurier; & de l'autre un Serpent, Emblème de la prudente valeur à laquelle ce succès étoit dû: comme il paroit par l'Inscription:

VICTORIA, PRUDENTIA ET FORTITUDINE. 1625.

*VICTOIRE OBTENUE PAR LA PRUDENCE ET PAR LA VALEUR. 1625.*

Au Revers, la Ville conquise:

BREDA A PHILIPPO IIII HISPANIARUM REGE CAPTA.

*BREDA CONQUIS PAR PHILIPPE IV ROI D'ESPAGNE.*

Les

1626.

Les Espagnols, qui avoient encore repris sur la République la Ville de Saint Salvador (1) dans le Brezil, avoient résolu d'employer tous leurs efforts pour traverser la Navigation des Provinces-Unies par tous les moyens imaginables. Non contents d'avoir saisi tous les Vaisseaux marchands de la République, qui sous prétexte d'appartenir à des Nations neutres étoient entrés dans les Ports de leur Monarchie; non contents d'avoir défendu tout Commerce avec les Habitans des Pais-Bas Confédérés; ils avoient équipé depuis quelque tems quelques Armateurs dans les Ports de Flandre, & sur-tout dans celui de Dunquerque. Jusques alors, les Vaisseaux des Etats qui croisoient de ce côté-là les avoient empêché de sortir; mais une violente tempête ayant dispersé l'Escadre de la République, ces Corsaires mirent en Mer au nombre de douze (2) Navires, le 17 d'Octobre, surprirent les bâtimens qui alloient à la Pêche du Hareng, & leur causerent un très grand dommage. L'Archiduchesse, voulant profiter de ces bons commencemens, passa elle-même de Breda à Dunquerque, & y établit une Amirauté, qui devoit entretenir toujours vingt-quatre Vaisseaux de guerre. Et pour encourager d'autant plus ce Conseil de Marine, le Roi d'Espagne lui accorda non seulement le dixieme de toutes

1626. les Prises qui se feroient, mais encore la confiscation de tous les effets qui se trouveroient appartenir aux Sujets des Etats. Le seul but du Roi, en favorisant cette nouvelle Amirauté de tant de Privileges, étoit, sinon de ruïner (3) entierement, du moins de troubler considérablement le grand Commerce que les Provinces-Unies faisoient en Angleterre, en France, en Groenlande, en Moscovie, dans la Guinée, & dans les deux Indes. Comme on avoit fait attention aussi depuis quelque tems aux grands profits, que les Habitans de ces Provinces tiroient de leur Négoce le long de la Meuse & du Rhin, l'Archiduchesse résolut de s'ouvrir un passage vers le dernier de ces Fleuves, afin de pouvoir tirer de l'Allemagne le bois nécessaire pour bâtir des Vaisseaux, & de mettre à couvert ses Sujets d'au-delà de la Meuse, de l'incursion des Troupes des Etats. Pour cet effet elle fit creuser, sous la direction du Comte de Bergue, un large Canal, qui s'étendoit du Rhin auprès de Rhinberk, par la Ville de Gueldre, jusques à la Meuse auprès de Venlo; & pour mettre ce Canal hors d'insulte, elle fit élever sur ses bords vingt-quatre Forts, éloignés les uns des autres de huit-cens pas. (4) Les Troupes de la République n'avoient pas manqué de se mettre en campagne pour s'y opposer: mais tous leurs efforts furent infructueux. L'ouvrage fut porté à sa perfection; & le Comte de Bergue eut même le bonheur de tomber auprès de Calcar sur la Cavalerie des Etats, si inopinément & avec tant de valeur, qu'après en avoir taillé en pieces une bonne partie, il prit (5) le Comte de Stirum qui la commandoit, avec quatre-vingts Cavaliers & trois-cens Chevaux. Le concours de tant de malheurs donna lieu à ceux d'Utrecht de faire frapper cette année le Jetton suivant, destiné à ranimer les esprits consternés par tant de desastres.

(1) Neuville Hist. van Holl. I. deel pag. 341.

(2) Merc. Franç. 1625. tome XI. pag. 1046.

(3) Merc. Franç. 1626. tome XII. pag. 30.

(4) Neuville Hist. van Holl. I. deel pag. 361.

(5) Aitzema zaaken van staat en oorl. I. deel fol. 543.







Plusieurs Troupes qui se combattent, à pied & à cheval. Au haut de la Piece on voit en Hébreu le mot JEHOVAH, *SEIGNEUR*:

USQUEQUO? HOSTES IMMINENT UNDIQUE.

*JUSQUES A QUAND? LES ENNEMIS NOUS MENACENT DE TOUS COTEZ.*

Ce qui causoit pourtant les plaintes les plus ameres, c'étoit les pertes qu'on souffroit sur (6) Mer par les Dunquerquois. Ceux qui équipoient pour la Pêche avoient dressé là-dessus des Mémoires très forts, & dès l'année précedente on avoit déja mis en déliberation de boucher l'entrée du (7) Port de Dunquerque, & de le rendre par-là inutile aux Ennemis. Les Etats d'ailleurs ne négligeoient rien pour assurer la Navigation. Ils promirent de grandes récompenses à tous ceux qui pour-

(6) Resol. der Staat. van Holl. 9 Mey 1625. fol. 68.

(7) Ibid. 6 April 1625. fol. 43.

1626. pourroient se rendre maitres d'un Armateur de (1) Dunquerque ; ils leur accorderent même (2) la proprieté des Navires & de tout ce qu'ils pourroient gagner sur de si dangereux Ennemis. Mais quoique, non content de toutes ces mesures, on eût encore donné ordre d'empêcher les Barques & les Chaloupes des Espagnols d'infester les Rivieres, (3) on entendit de nouveau cette année de grandes plaintes de la part de l'Amirauté (4) d'Amsterdam, & de ceux de la grande & de (5) la petite Pêche, touchant les dommages qui leur étoient causés par les Dunquerquois. Comme on apprit encore que la nouvelle Amirauté, établie (6) dans cette Ville maritime, se préparoit à faire de nouveaux efforts; le Revers de cette Piece, où l'on voit un Combat entre quelques Vaisseaux Espagnols & Hollandois, tend à relever les esprits par l'Inscription suivante:

(1) Resol. der Staat. van Holl. 3 July 1625. fol. 79.
(2) Ibid. 15 July 1625. fol. 90.
(3) Ibid. 23 July 1625. fol. 99.
(4) Ibid. 4 July 1626. fol 86.
(5) Ibid. 27 July 1626. fol. 211. & 24 Sept. fol. 129.
(6) Ibid. 6 Juny 1626. fol. 87.
(7) Ibid. 8 Octob. 1627. fol. 262.

CONFORTAMINI DEO CONFIDENTES. 1626.

*PRENEZ COURAGE, EN METTANT VOTRE CONFIANCE EN DIEU. 1626.*

Tous les grands préparatifs que faisoient les Espagnols depuis longtems pour exécuter ces sortes de desseins, avoient porté les Provinces-Unies à envoyer une Ambassade solennelle au Roi de France, avec lequel on conclut alors à Compiegne (7) une Alliance défensive, pour arrêter le cours des succès de la Maison d'Autriche. Quelque tems après, Mrs. François Aarsens, Albert Joachim, & Noël de Caron, étoient aussi venus à Londres en qualité d'Ambassadeurs Extraordinaires: ils avoient eu le bonheur de faire un semblable Traité (8) à l'avantage de la République, avec le Roi Jaques, qui ayant été attaqué depuis d'une fievre quarte, étoit mort le 27 de Mars (9) de l'année 1625. Il laissa pour Successeur son Fils Charles, qui approuva d'abord tout ce qui avoit été fait par son Pere. Il confirma tous les Traités qui avoient été conclus avec les Puissances étrangeres, & ayant donné aux Etats, & à Frederic-Henri, connoissance du décès de Jaques, & de son avenement à la Couronne, il en reçut (10) les complimens de condoléance & de (11) félicitation. Les funerailles du défunt Roi se firent à Londres le 17 de Mai de la même année, avec la pompe la plus superbe. Le nouveau Roi fut couronné l'année suivante, avec les solennités ordinaires, le 2 de Fevrier (12) (Vieux Stile). Cette auguste cérémonie se fit, selon la coutume, dans l'Abbaye de Westminster, où ce Prince reçut l'Onction des mains de Guillaume Laud, alors Evêque (13) de Bath-&-Wells. Dans cette occasion on jetta parmi les spectateurs, des Médailles dont voici l'estampe.

(8) Ibid. 6 Octob. 1625. fol. 143.
(9) Ibid. 30 April 1624. fol. 48.
(10) Neuville Hist. van Holl. I. deel. pag. 324.
(11) Resol. der Staat. van Holl. 19 April 1625. fol. 55.
(12) Aitzema zaaken van staat en oorl. I. deel fol. 440.
(13) Larrey Hist. d'Anglet. tome IV. pag. 36.





Son Buste couronné; avec ces Titres:

CAROLUS I, DEI GRATIA, MAGNÆ BRITANNIÆ, FRANCIÆ ET HIBERNIÆ REX.

*CHARLES I, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DE LA GRANDE-BRETAGNE, DE FRANCE ET D'IRLANDE.*

Au Revers, un Bras armé, tenant une Epée nue:

DONEC PAX REDDITA TERRIS.

*JUSQU'A CE QUE LA PAIX SOIT RETABLIE DANS LE MONDE.*

Pour comprendre cette Devise, il faut savoir que Charles, indignement frustré du mariage qu'il croyoit conclure avec la Fille du Roi d'Espagne, avoit résolu, immédiatement après la mort de son Pere, de rétablir le repos de l'Europe en abaissant la Maison d'Autriche. Au reste, on lit dans l'Exergue ce qui suit:

CO-

1626.

CORONATUS 2 FEBRUARY 1626.

*COURONNÉ LE 2 DE FEVRIER 1626.*

A la faveur de cette Convention faite (1) avec Charles, de réunir les forces des deux Etats contre les entreprises du Roi d'Espagne, les Etats résolurent de faire desormais la Guerre offensivement. Pour cet effet le Prince Frederic-Henri, (qui avoit pris son logement (2) à la Cour de Hollande) voulant donner contentement aux Païs situés à l'Orient du Rhin, fit investir le 25 de Juillet la Ville (3) d'Oldenzeel, par le Comte Ernest de Nassau Gouverneur de Frise. Le Baron de Monclé commandoit dans cette Place; mais n'ayant pas une Garnison suffisante pour défendre une Ville d'ailleurs mal fortifiée, il se trouva en peu de jours (4) réduit à se rendre. Durant ce Siege, Frederic-Henri s'étant mis à la tête d'une autre Armée de seize-mille hommes, s'étoit campé au-dessus de Cleves, entre Calcar & Cranenbourg, comme s'il eût formé le dessein d'assieger Wezel. Mais après avoir fait élever un Fort entre Isselbourg & le Rhin, il se mit avec ses meilleures Troupes dans quatre-cens Bateaux; il descendit le Vahal, & se joignit à plus de trois-(5) mille autres Barques, qui ayant été assemblées à Dort & dans l'Ile de Sainte Anne, se trouverent toutes prêtes à seconder son dessein. Avec cette formidable Flotte il tourna vers les côtes de Flandre, dans la vue de débarquer auprès de Kieldrecht, de surprendre ce Fort, avec deux autres situés près de là, & d'aller ensuite mettre le Siege devant Hulst. Pour cet effet il fit approcher ses Barques le plus près qu'il fut possible, de Kieldrecht. Mais les eaux s'étant baissées trop promtement & rendant par-là l'exécution de son dessein impraticable, il fut obligé d'y renoncer. Bientôt après il eut le malheur de voir quatre de ses bâtimens arrêtés sur un banc de sable vis à vis de la Jettée de Kieldrecht; ce qui fit tomber entre les mains des Ennemis vingt-cinq chevaux, (6) une grande quantité de hoyaux & de pêles, & quelques Pionniers. A la première nouvelle de cette entreprise, les Espagnols étoient accourus vers la Forteresse menacée, & s'étoient rendu maitres du butin dont nous venons de parler. Quoique cet avantage fût peu considérable, on fit pourtant frapper dans les Païs-Bas Catholiques le Jetton suivant, comme un monument de la protection du Ciel, par laquelle seule le Territoire de Hulst venoit d'être mis à couvert de l'invasion de Frederic-Henri.

(1) Aitzema zaken van staat en oorl. I. deel fol. 473.
(2) Resol. der Staat. van Holl. 24 Maart 1626 fol. 31.
(3) Aitzema zaken van staat en oorl. I. deel fol. 540.
(4) Neuville Hist. van Holl. I. deel pag. 360.
(5) Ibid. I. deel. pag. 361.
(6) Merc. Franç. 1626. tome XII. pag. 697.





Le Buste cuirassé du Roi d'Espagne:

PHILIPPUS IIII, DEI GRATIA, HISPANIARUM ET INDIARUM REX. Z.

*PHILIPPE IV, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DES ESPAGNES ET DES INDES. ETC.*

Au Revers on voit, devant la Jettée de Kieldrecht, quatre Navires arrêtés sur un banc de sable, pendant que les autres se retirent; & au haut, une branche de Palmier, au milieu d'une Guirlande de Laurier. L'Inscription est tirée de l'Epitre de l'Apôtre S. Jaques: (7)

(7) Chap. I. v. 17.

OPTIMA QUÆQUE AB ALTO. 1626.

*TOUTES LES MEILLEURES CHOSES VIENNENT D'EN-HAUT. 1626.*

1626.

Le Prince d'Orange, après s'être encore arrêté pendant quelque tems auprès de Calcar, sépara son Armée, l'envoya dans les Quartiers d'hyver, & partit luimême pour La Haye; où, quoiqu'il n'eût rien fait de fort considérable, il eut l'honneur d'être solennellement complimenté (1) par les Etats de Hollande. Il passa cette saison à déliberer avec les Etats touchant les préparatifs de la Campagne prochaine; & tout ayant été mûrement examiné, on prit de nouveau la résolution de faire la Guerre offensivement.

1627.

Pour cet effet on prépara soixante & quinze grosses (2) pieces d'Artillerie, avec tout leur train, & mille (3) Chariots pour porter les munitions & les instrumens de guerre. L'Armée qu'on résolut de former, devoit consister en cent soixante & huit Compagnies d'Infanterie, & en cinquante-cinq Cornettes de Cavalerie. Ces Troupes s'assemblerent entre Arnhem & Nimegue, au mois de Mai de (4) l'an mille six-cens vingt-sept. Mais avant que Frederic-Henri se fût mis à la tête de ces forces, il se vit honoré par le Roi d'Angleterre de l'Ordre de (5) la Jarretiere, & son Installation solennelle se fit à La Haye le 3 de Juillet, de la maniere qui suit. De bon matin on planta vingt pieces de Canon sur le quai du Vivier, & les Bourgeois de La Haye se mirent sous les armes, aussi bien que les Gardes du corps du Prince armés de pied en cap, qu'on rangea dans la Cour intérieure du Palais. A trois heures (6) après midi, les Députés des Etats allerent chercher avec plusieurs Carosses les Ambassadeurs de France & de Venise, le Roi de Boheme, le Prince d'Orange, & l'Ambassadeur d'Angleterre Carleton, que les Etats avoient fait complimenter sur son heureuse arrivée (7) dans la République. Ce Ministre, accompagné d'un Héraut-d'armes, se plaça sur un (8) siege vis à vis du Comte de Culembourg; & dès que les fanfares des Trompettes eurent cessé, il remit à l'Assemblée la Procuration du Roi, qui fut lue tout haut par le Greffier des Etats. Ayant ensuite adressé une courte Harangue à l'Assemblée & au Prince, il ordonna au Héraut d'attacher la Jarretiere à la jambe gauche de Frederic-Henri, qui témoigna là-dessus, dans les termes les plus obligeans, la vive reconnoissance qu'il sentoit de l'honneur que lui faisoit le Roi, & remercia l'Ambassadeur & le Héraut de la peine qu'ils s'étoient donnée. Dès que ce discours fut fini, & que le Héraut eut lu les Titres du Prince d'Orange, on entendit le bruit des Trompettes & des décharges du Canon & de la Mousqueterie; & après que Leurs Hautes Puissances eurent remercié l'Ambassadeur, & félicité leur Capitaine-général, toute la Cérémonie fut terminée par un Sermon, que fit le Ministre Jean d'Espagne sur un Texte de (9) l'Apocalypse. En mémoire de cette nouvelle élevation de Frederic-Henri, on frappa les deux Médailles suivantes, ornées de la Jarretiere.

(1) Resol. der Staat. van Holl. 24 Nov. 1626. fol 161.

(2) Neuville Hist. van Holl. I. deel pag. 368.

(3) De Groot, Beleg van Grol. fol. 5.

(4) Neuville Hist. van Holl. I. deel pag. 366.

(5) Resol. der Staat. van Holl. 29 Juny 1627. fol. 149.

(6) Ibid. 5 July 1627. fol. 155.

(7) Ibid. 21 Juny 1627. fol. 135.

(8) Aitzema zaaken van staat en oorl. I. deel fol. 680.

(9) Chap. II. v. 17.





Le Buste du Prince, placé dans un cercle que forment les Armes des sept Provinces, attachées les unes aux autres:

FREDERicus HENRicus, Dei Gratia, PRINCEPS AURIAcæ; COMes NASSAviæ.

*FREDERIC-HENRI, PAR LA GRACE DE DIEU, PRINCE D'ORANGE, COMTE DE NASSAU.*

Au Revers, ses Armes, surmontées d'une Couronne, & entourées de la Jarretiere, sur laquelle on lit la Devise ordinaire de l'Ordre:

HONI SOIT QUI MAL Y PENSE.

Sur




Sur la seconde, qui est de figure ovale, on voit encore le Buste du Prince, avec ces Titres:

FREDERICUS HENRICUS, PRINCEPS AURANTIÆ; COMES NASSAVIÆ, CATTIMELIBOCI; MARCHIO VERÆ ET VLISSINGÆ.

*FREDERIC-HENRI, PRINCE D'ORANGE; COMTE DE NASSAU ET DE CATZENELLEBOGEN; MARQUIS DE VERE ET DE FLESSINGUE.*

Au Revers, l'Ecusson du Prince, surmonté d'une Couronne, & bordé par la Jarretiere:

HONI SOIT QUI MAL Y PENSE.

Autour de la Jarretiere on lit encore la Devise du Prince:

PATRIÆQUE, PATRIQUE.

*A MON PERE ET A MA PATRIE.*

A peine cette Cérémonie (1) fut-elle terminée, que le Prince partit pour joindre son Armée, avec laquelle il mit le Siege devant (2) Grol. Pendant la Trève, Spinola avoit fait fortifier cette Ville de la maniere la plus réguliere. Elle étoit entourée de six Bastions, d'un double Rempart, de larges Fossés, & d'un Chemin-couvert avec un glacis. (3) La Garnison, commandée par Matthieu Dulken, consistoit en douze-cens hommes, sans compter ceux des Habitans qui furent enrôlés durant le Siege. Il y avoit seize pieces de Canon, & abondance de munitions & de vivres. Le Prince d'Orange ayant divisé son Armée en trois differens Quartiers, fit fortifier son Camp de toutes parts, & le rendit (4) aussi inaccessible que l'avoit été celui des Espagnols devant Breda. Il poussa ensuite ses Tranchées vers la Ville, en formant trois differentes Attaques du côté de l'Est & de celui du Nord; & de ses Batteries dressées sur differens Cavaliers il fit battre les dehors de la Place, avec la derniere vigueur. Pendant qu'il s'y occupoit sans relâche, & que ceux de dedans faisoient de tems en tems des Sorties pendant la nuit pour ruïner les ouvrages des Assiegeans, on reçut la nouvelle que le Comte Henri de Bergue assembloit les Troupes Espagnoles auprès de Keyserswert. Elles consistoient en plus de dix-huit-mille hommes, (5) tant à pied qu'à cheval; & s'étant avancées vers le Camp du Prince, elles attaquerent de nuit le Quartier du Comte Ernest de Nassau. Cette Attaque fut faite avec tant de vigueur & d'intrépidité, qu'après avoir arraché les palissades, les Ennemis se jetterent (6) les piques baissées sur les Assiegeans, & firent tous les efforts possibles pour secourir la Place. Ils furent repoussés néanmoins par la bravoure extraordinaire des Ecossois, avec une si grande perte, que le Comte ne voyant aucune apparence de succès, se vit contraint de se retirer à Vrede. Cette retraite, jointe à la prise du Chemin-couvert, & à la ruïne de la Fausse-braye que les Assiegeans firent sauter, disposa les Assiegés à prêter l'oreille à la sommation réiterée du Prince. Ils reçurent des Otages, entrerent en négociation, & obtinrent à peu près la même Capitulation que celle qui avoit été accordée à ceux de Breda. Les Habitans furent laissés dans la possession de leurs anciens Privileges. La Garnison sortit de la Place avec toutes les marques d'honneur, & Philippe Rovenius, qui sous le Titre (7) d'Archevêque de Philippes exerçoit le Gouvernement (8) ecclésiastique sur tous les Catholiques des

(1) Resol. der Staat. van Holl. 6 July 1627. fol. 157.

(2) Ibid. 22 July 1627. fol. 180.

(3) De Groot Beleg van Grol, fol. 7.

(4) Ibid. fol. 8.

(5) Neuville Hist. van Holl. I. deel pag. 363.

(6) De Groot Beleg van Grol. fol. 12.

(7) De Groot Beleg van Grol, fol. 24.

(8) Batavia sacra fol. 78.

1627. des Provinces-Unies, obtint deux mois entiers pour mettre ordre à ses affaires. Par cette Conquête, l'Overyssel & la Gueldre se virent délivrés des Courses des Espagnols; & pour immortaliser cet avantageux succès, on frappa les Médailles suivantes, dont je n'ai trouvé la prémiere nulle-part en or, qu'à La Haye chez Madame Susanne Huygens de Zuylichem, Veuve de Philippe Doublet Seigneur de Saint Anne-land.








I. La Ville assiegée, & les (*) *François*; les *Anglois*, les *Frisons*, les *Hollandois*, & les autres Troupes qui formoient l'Armée des Etats, campés à *Altena* & dans les autres Quartiers autour de *Grol*, sous la conduite du *Comte Ernest*, du *Prince d'Orange*, du Colonel *Varik*, du Colonel *Pinse*, du Lieutenant-Colonel *Stakenbroek*, du *Comte de Stirum*, & de l'*Amiral* Guillaume de Nassau.

(*) *Tous les noms qui se trouvent ici en Italique, sont marqués en abregé sur la Médaille même.*

Au Revers on lit cette Inscription:

FAVENTE DEO OPTimo MAXimo,
ARMIS FOEDERatarum PROVinciarum,
VINDICE HENRico FREDerico PRINCIPE AURAICO,
GROLLA, REPULSO HISPANO,
OBSIDIONEm VI FRUSTRA SOLVERE TENTANTE,
PAUCORUM NOSTRORUM STRAGE LIBERTATI GELDriæ
COMITATusQue ZUTPHANIÆ RESTITUITUR:
XVIII CALendas SEPTembris; ANNO 1627.

*PAR LA FAVEUR DE DIEU TRÈS BON ET TRÈS GRAND,*
*PAR LES ARMES DES PROVINCES CONFEDERÉES,*
*ET SOUS LA CONDUITE DU LIBERATEUR HENRI-FREDERIC,*
*PRINCE D'ORANGE;*
*LA VILLE DE GROL, APRÈS QUE LES ESPAGNOLS*
*QUI S'EFFORÇOIENT À FAIRE LEVER LE SIEGE*

EU-

*EURENT ETE' REPOUSSE'S,*

*EST REUNIE, AVEC PEU DE PERTE DE NOTRE COTE',*

*AU PAYS LIBRE DE GUELDRE ET DU COMTE' DE ZUTPHEN,*

*LE 15 D'AOUT, L'AN 1627.*

II. Sur la seconde on voit le Plan de *Grol*, avec les Ouvrages & les Attaques des Assiegeans. Au Revers on lit quatre Vers Latins, signés des lettres initiales C. B.; qui font croire qu'ils auront été composés par *Caspar Barleus*, qui fit dans cette occasion quelques autres Pieces en Vers Latins, à l'honneur du Prince:

AD PRINCIPEM.

QUÆ TIBI MAJORES SPONDET FREDERICE TRIUMPHOS,
BELLIPOTENS VICTAS DAT TIBI GROLLA MANUS.
TOT VALIDAM VICERE DUCES, SED VINCERE POSSE
TOT CIRCUMFUSIS HOSTIBUS OMNE TUUM EST.

*AU PRINCE.*

*LA GUERRIERE VILLE DE GROL, QUI TE PROMET, O FREDERIC, DE PLUS GRANDS TRIOMPHES, TEND ENFIN VERS TOI SES MAINS VAINCUES. D'AUTRES CAPITAINES ONT PRIS CETTE FORTERESSE; MAIS DE POUVOIR LA CONQUERIR, MALGRE' TANT D'ENNEMIS QUI L'ENVIRONNOIENT, C'EST UN HONNEUR QUI N'APPARTIENT QU'A TOI.*

Outre que Grol étoit une Ville forte, & bien pourvue de Soldats & d'Artillerie, elle est éloignée des Rivieres de plus de cinq lieues; ce qui rendoit (1) facile aux Espagnols de couper les Convois, ou de donner Bataille au Prince, qui ne pouvoit pas la hazarder sans danger, ni la refuser sans honte. Ces particularités augmentent certainement la gloire de cette Conquête. Aussi le Prince, étant de retour à La Haye, fut félicité (2) de ce succès, au nom des Etats de Hollande, par tout le Corps de la Noblesse, & par les Députés de Dort, de Harlem, de Delft, d'Amsterdam, d'Alcmar, & de Horne. Celui qui porta la parole dans cette occasion, fut le Conseiller-Pensionaire de la Province.

(1) De Groot Beleg van Grol, fol. 4.
(2) Resol. der Staat. van Holl. 12 Octob. 1627. fol. 268.

Autour de ces quatre Vers on lit encore l'Inscription que voici:

FREDERICUS HENRICUS, PRINCEPS AURIACUS, AUSPICIIS ILLUSTRIUM ORDINUM FEDERATI BELGII GROLLAM VICIT 1627 ANNO.

*FREDERIC-HENRI PRINCE D'ORANGE CONQUIT GROL, SOUS LES AUSPICES DES ILLUSTRES ETATS DES PAYS-BAS CONFEDERE'S, L'AN 1627.*

Si le Siege de Breda avoit épuisé quelque tems auparavant les (3) Finances de l'Espagne; celui de Grol, qui avoit couté aussi des sommes immenses, fut cause que l'année suivante les Provinces-Unies n'entreprirent rien de considerable par Terre. Ce qui y contribua beaucoup, fut l'invasion que Tilly fit (4) alors avec l'Armée Impériale dans l'Oostfrise, dans le Païs d'Oldenbourg, & dans la partie inférieure de l'Evêché de Munster. Après que ce Capitaine eut entierement défait auprès de Lutter, l'an 1626, l'Armée du Roi de Dannemarc, que ce Prince avoit menée lui-même au secours des Princes Protestans d'Allemagne; Wallenstein, (5) autre Général de l'Empereur, s'étoit jetté sur le Duché de Holstein. Il y avoit remporté des avantages si considerables pendant deux Campagnes consécutives, que le Roi de Dannemarc s'étoit vu contraint de négocier la Paix (6) avec l'Empereur. Elle fut conclue à Lubec au commencement de l'année 1627, sous cette condition expresse, que le Roi ne se mêleroit plus des affaires de l'Empire. Cet évenement mortifia extrèmement les Etats-Généraux; d'autant plus que depuis quelque tems, ils avoient assisté ce Prince d'un subside de cinquante-mille (7) francs par mois, & qu'ils ne se promettoient rien de bon du voisinage des Armées Impériales. Ils ne négligerent rien pour se munir contre les dangers qui paroissoient les menacer de si près. Pour fortifier les bords de l'Elbe, ils accorderent cent-mille francs (8), que la Ville d'Amster-

(3) De Groot Beleg van Grol, fol 3.
(4) Neuville Hist van Holl. 1. deel pag. 377.
(5) Heiss Hist. de l'Emp. tome II. pag. 78.
(6) Resol. der Staat. van Holl. 13 Dec. 1628. fol. 214.
(7) Ibid. 22 Dec. 1627. fol. 311 & 11 Maart 1628 fol. 36.
(8) Ibid. 28 Maart 1628. fol. 61.

1628. sterdam voulut bien avancer. Ils posterent sur les frontieres de Frise & de Drente douze-mille Fantassins & cinq-mille Chevaux, commandés par le Comte Ernest de Nassau. Pour empêcher d'ailleurs que le Comte (1) d'Anhalt, Lieutenant-Général de Tilly, ne fit une invasion dans le Païs avec les Troupes particulieres de l'Electeur de Cologne, (2) ils eurent soin de faire rendre l'Issel plus profond, dans les endroits où cette Riviere étoit guéable. Toutes ces précautions ne détournerent pas les Impériaux d'entrer dans le Comté de La Mark & dans les Duchés de Juliers & de Bergue, pour aider les Espagnols à conduire dans la Ville de Lingen les vivres & (3) les munitions nécessaires. Cette bonne intelligence qui regnoit parmi ceux de la Maison d'Autriche, & l'étroite union de la Ligue Catholique, donnerent lieu à frapper cette année le Jetton suivant, en mémoire des grands avantages qu'elle avoit remportés.

(1) Resol. der Staat. van Holl. 12 April 1628. fol. 72.
(2) Neuville Hist. van Holl. I. deel pag. 377.
(3) Ibid. I. deel pag. 378.







Le Buste armé du Roi d'Espagne; avec ces Titres:

PHILippus IIII, DEI GRATIA, HISPaniarum ET INDIARum REX.

*PHILIPPE IV, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DES ESPAGNES ET DES INDES.*

Au Revers on voit, sous deux branches de Palmier, un Faisceau de fleches posé sur un Autel, Emblême (4) de la Pieté:

(4) Joan Pierii Valeriani Hierogl. lib. XLIX. cap. 13.

UNIONI PIÆ VICTORIA LÆTA. 1628.

*L'HEUREUSE VICTOIRE S'ATTACHE A LA PIEUSE UNION.*

Les Provinces-Unies furent plus heureuses par Mer. La Compagnie Occidentale envoya cette année dans l'Amerique Espagnole deux differentes Flottes, après avoir obtenu des Etats un secours de quatre-mille (5) quatre-cens Soldats détachés de leurs Troupes réglées. La prémiere, forte de douze Vaisseaux, étant sortie du Texel au mois de Janvier (6) sous la conduite de l'Amiral Pierre Adrianszoon, eut le bonheur de rencontrer à la hauteur de l'Ile de Cuba la Flotte Espagnole qui venoit du Golfe de Honduras. Les Ennemis se voyant dans un si éminent danger, & bientôt hors d'état de défense, tâcherent de se sauver dans un Port près de la Ville de Saint Christoffe. Mais ils furent serrés de si près, qu'ils furent forcés de se faire échouer sur le rivage, où le secours qui leur fut envoyé d'une Ville voisine ne put empêcher que les Hollandois ne se rendissent maitres de tous leurs Vaisseaux, & qu'après les avoir brulés, ils n'emportassent dans leur Patrie le butin qu'ils y avoient trouvé. Au mois de Mai de la même année, cette Compagnie équipa une seconde Flotte de trente & un Vaisseaux, qu'elle mit en Mer sous le commandement de Pierre Heyn Fils de Pierre; avec ordre de croiser à la hauteur de la Havane, pour tâcher d'intercepter les Gallions qui retournoient en Espagne chargés d'argent. Le 8 (7) de Septembre cette Flotte fut assaillie à cette hauteur même d'un violent orage, qui la jetta sur les côtes de la Floride, non loin de la Baye de Matança. Ce fut le plus grand bonheur qui pût lui arriver, puisque la Flotte Espagnole ayant pris sa route par-là, s'alla jetter pour ainsi dire d'elle-même entre les mains de ses Ennemis, qui après une courte résistance se rendirent maitres des Gallions, & de tous les Trésors qu'ils renfermoient. On y trouva de très grandes richesses. L'or & l'argent qui en fut enlevé, montoit à sept millions deux-cens-mille livres; les marchandises, à trois millions six-cens-mille livres; & le canon, les cordages, & tout ce qui sert aux armemens maritimes, fut estimé quatre millions. D'une si riche proye on distribua aux Participans (8) cinquante pour cent de leur capital; & cette brillante Expédition valut à Pierre Heyn, né d'une famille des plus basses de Delftshaven, l'honneur d'être consideré comme le Restaurateur des forces de la Patrie. Il y fut reçu au bruit des cloches, & avec les plus grandes acclamations, par le Prince d'Orange lui-même (9), accompagné du Roi de Boheme & des Ambassadeurs des Têtes couronnées. Le Prince le

1629.

(5) Resol. der Staat. van Holl. 3 Maart 1628. fol. 26.
(6) Neuville Hist. van Holl. I. deel pag. 389.
(7) Ibid. I. deel pag. 391.
(8) Aitzema zaaken van staat en oorl. I. deel fol. 725.
(9) Merc. Franç. 1629. tome XV. pag. 144.

1629.

le régala fomptueufement, non feulement pour reconnoitre fes grands fervices, mais encore pour le récompenfer du profit confiderable qu'il tiroit de cette heureufe Expédition, comme Grand-Amiral de la République. La dixieme partie de tout ce butin lui appartenoit en cette qualité, & par conféquent il y faifoit un gain (1) d'environ fept-cens-mille livres. Les Etats de leur côté honorerent ce Héros, auffi chargé de gloire que des dépouilles des Efpagnols, de la Dignité de Lieutenant-Amiral de Hollande, vacante par la mort de Guillaume de Naffau qui étoit Fils-naturel du (2) Prince Maurice, & qui avoit perdu la vie au Siege de Grol. Au refte, les Médailles fuivantes furent frappées à la gloire du Vainqueur des riches Gallions d'Efpagne.

(1) Refol. der Staat van Holl. ten tyde van J. de Wit, fol. 204.

(2) Commelyn Leeven van Frederik Hendrik fol. 7.




Le Bufte de cet Amiral fortuné, orné de la quadruple chaine d'or, dont les Etats lui avoient fait préfent :

1629. PETRUS PETRI HEINIUS, FOEDERATI BELGII ORDINUM ARCHITHALASSUS.

*PIERRE HEYN FILS DE PIERRE, AMIRAL DES ETATS DES PAYS-BAS CONFEDERÉS.*

Au Revers, la prise des Gallions d'Espagne; avec ce Vers Latin:

HEINIADES NUPER SENSIT SPOLIATA MATANÇA. 1628.

*MATANÇA PILLÉ A SENTI DEPUIS PEU LE COURAGE DES GENS DE PIERRE HEYN. 1628.*

II. La seconde représente l'Amerique, ainsi nommée d'Americ Vespuce, qui en fit la découverte vers la fin du XV Siecle. On y voit encore la Ligne équinoctiale, & les deux Tropiques:

GENTES SERVIENT EI, DONEC VENIAT TEMPUS, QUO EANDEM AB IPSO SERVITUTEM EXIGENT.
JEREMIÆ 27. VERSU 7.

*LES NATIONS LUI SERVIRONT, JUSQU'A CE QUE VIENNE LE TEMS QU'ELLES EXIGERONT DE LUI LA MEME SERVITUDE.*
*JEREMIE CHAP. 27. VERSET 7.*

Au Revers on voit la Flotte Hollandoise, qui gagne le coin de la Baye de Matança, pour tomber sur les Gallions. Sur l'Exergue on lit l'Inscription suivante:

VI. IDUUM SEPTEMBRIS CIↃ IↃ CXXVIII,
AUSPICIIS FÆDERATI REGIMINIS BELGII,
SOCIETAS INDIÆ OCCIDENTALIS
DUCTU PETRI PETRI HEINII
POTITA EST IN ET SUB MATANZA,
SINU CUBAE INSULÆ,
REGIA CLASSE ARGENTEA REGNI NOVÆ HISPANIÆ.

*LE 8 SEPTEMBRE 1628,*
*LA COMPAGNIE DES INDES OCCIDENTALES A PRIS,*
*PRÉS DE MATANÇA BAYE DE L'ILE DE CUBA, ET AUX ENVIRONS,*
*SOUS LES AUSPICES DES ETATS DES PAYS-BAS CONFEDERÉS,*
*ET SOUS LA CONDUITE DE PIERRE HEYN FILS DE PIERRE,*
*LA FLOTTE ROYALE DES GALLIONS*
*DU ROYAUME DE LA NOUVELLE ESPAGNE.*

Comme l'Espagne, qui étoit à la tête des Puissances Catholiques, vit la moisson qu'elle attendoit, tomber entre les mains d'un Peuple Septentrional, on voit autour du même Revers cette autre Inscription:

FILIA BABILONIS, QUASI AREA, CALCABITUR AB AQUILONE TEMPORE MESSIS EJUS.
JEREMIÆ 51. VERSU 33 ET 48.

*LA*

1629.

*LA FILLE DE BABEL SERA FOULE'E COMME UNE GRANGE*
*DU COTE' DU NORD, AU TEMS DE SA MOISSON.*
*JEREMIE CHAP. 51 VERSET 33 ET 48.*

III. Les Gallions d'Espagne dans la Baye de Matança, où ils furent attaqués. L'Inscription consiste dans ces deux Vers Latins :

NON FERRO TANTUM HISPANUS, QUAM VALET AURO.
AURUM AUFER, FERRO NON SUPERABIT IBER.

*L'ESPAGNOL N'EST PAS SI PUISSANT PAR LE FER, QUE PAR L'OR.*
*OTEZ LUI L'OR, IL NE VAINCRA PLUS PAR LE FER.*

Au Revers on ne voit que l'Inscription étendue que voici :

INDICA CLASSE INTERCEPTA,
PARTISQUE SINE SANGUINE OPULENTISSIMIS SPOLIIS,
AD CUBÆ PORTUM,
HISPANORUM NUNC DAMNIS, QUAM OLIM CÆDE NOBILIOREM,
FOEDERATÆ BELGICO-GERMANIÆ PROCERES
E GAZA CAPTIVA MONUMENTUM CUDI FECERUNT.
CIↃ D. CXXIX.

CUM PRIVILEGIO.

*LA FLOTTE DES INDES ETANT INTERCEPTE'E,*
*ET UN TRE'S RICHE BUTIN AYANT ETE' FAIT PAR-LA SANS EFFUSION DE SANG,*
*AUPRE'S DU PORT DE CUBE,*
*A PRESENT PLUS CELEBRE PAR LES PERTES DES ESPAGNOLS,*
*QU'AUTREFOIS (1) PAR LEUR DEFAITE;*
*LES ETATS DES PROVINCES-UNIES ONT FAIT FAIRE,*
*DE L'ARGENT MEME PRIS SUR LES ENNEMIS,*
*CETTE MEDAILLE,*
*POUR ETRE UN MONUMENT DE CETTE VICTOIRE.*
*1629.*

*AVEC PRIVILEGE.*

(1) *Dans la même année, par Pierre fils d'Adrien : ci-dessus pag. 170.*

IV. Le Buste de ce nouveau Jason, qui avoit autrefois ramé sur les Galeres d'Espagne, & qui avoit été échangé avec plusieurs autres Sujets de la République contre l'Amirante d'Arragon. L'Inscription consiste en ces deux Vers Hollandois :

NOCH SILVER, GOUT, NOCH STAET,
DE DEUGT TE BOVEN GAET.

*NI L'ARGENT, NI L'OR, NI LE RANG, NE SURPASSENT*
*LA VERTU.*

Au Revers, la prise des Gallions dans la Baye de Matança :

SILVERVLOOT. 1628.

*LES GALLIONS, ou, comme on s'exprime en Hollandois, LA FLOTTE D'ARGENT.*

1629.

Si la perte d'un si grand Trésor mettoit l'Espagne hors d'état d'entreprendre rien d'important, (1) son acquisition fit un effet tout contraire sur les Provinces-Unies. La Compagnie Occidentale fit d'abord aux Etats (2) un prêt de six-cens-mille francs. Soutenus de ce secours, ils formerent sous la conduite de Frederic-Henri une Armée de (3) vingt-quatre-mille hommes d'Infanterie, & de quatre à cinq-mille Chevaux. Après avoir interdit (4) depuis un mois tout transport de vivres à Bois-le-Duc, cette Armée investit cette Ville le 1. de Mai. Celui qui y commandoit étoit Antoine Schets, Seigneur de Grobbendonck, Fils du célebre Gaspar Schets dont nous avons fait mention (†) ci-dessus. Cette Ville, qu'on apelloit la *Pucelle du Brabant*, parce que jamais personne ne s'en étoit rendu maitre, n'avoit pas voulu autrefois se charger d'une Garnison, même pendant les plus violens mouvemens des Guerres-Civiles. Lorsque Don Juan, comme nous avons dit (*) ci-dessus, se fut emparé par force du Château de Namur, quatre Compagnies de Soldats Allemands, qui occupoient Bois-le-Duc sous le commandement du Comte d'Overstcyn, & qui avoient des intelligences secretes avec ce Prince, ne se presserent pas de vuider la Place & d'obeïr (5) par-là aux ordres des Etats-Généraux. S'étant au contraire retranchées dans le Marché & dans les rues, elles se saisirent de leurs Officiers; &, prêtes à imiter l'exemple de la Garnison d'Anvers, elles sembleront menacer les maisons d'un cruel pillage, & les Habitans d'une mort certaine. Néanmoins le 12 de Septembre 1577 ces Mutins étant entrés en conference avec des Députés des Etats touchant le payement de leurs arrerages, en vinrent à un Accord, en vertu duquel la Ville fut délivrée de cette fâcheuse Garnison, à la grande satisfaction des Bourgeois, (6) le 21 du même mois. La mémoire de cette délivrance se trouve conservée sur une Médaille, qui est des plus rares. J'ai cru pouvoir la placer ici, puisque je ne l'ai découverte qu'après l'impression du prémier volume. Elle m'a été communiquée par Mr. Quirin Crollius, Conseiller-Pensionaire de Bois-le-Duc; & je ne l'ai jamais vue ailleurs.

(1) Resol. der Staat. van Holl. 2 Maart 1619. fol. 19.
(2) Ibid. 21 Dec. 1630. fol. 177.
(3) Neuville Hist. van Holl. I. deel pag. 396.
(4) Resol. der Staat. van Holl. 7 April 1629. fol 73. & 7 July 1629. fol. 92.
† I. Partie pag. 60.
* I. Partie pag. 232.
(5) Oudenhoven Besch der Stad 's Hertogenb. pag. 150.
(6) Ibid, pag. 151.




Les Armes de cette Ville; & au Revers, l'Inscription suivante:

CIVITAS BUSCIDUCENSIS MILITE EXTRANEO A FOEDERATI BELGII ORDINIBUS LIBERATA, 21 SEPTEMBRIS 1577.

*LA VILLE DE BOIS-LE-DUC DELIVRE'E DU SOLDAT ETRANGER, PAR LES ETATS DES PAYS-BAS CONFEDERE'S, LE 21 DE SEPTEMBRE 1577.*

Depuis ce tems-là, les Bourgeois de Bois-le-Duc se sont maintenus toujours dans cette Liberté, & ils ont constamment refusé de recevoir (7) Garnison, jusqu'à ce que Maurice vint pour les assieger, comme il a été rapporté (‡) ci-dessus. Ils se chargerent d'autant plus volontiers de la défense de leur Ville, qu'elle est située au milieu de differens Marais, dans un terrein si bas & si peu ferme, qu'il paroit presque impossible d'y faire des Approches. Malgré toutes ces difficultés, le Prince d'Orange ayant bien retranché son Camp, en joignit les differens Quartiers par des Digues poussées à travers les Marais; & bouchant par le moyen de deux Batardeaux les petites Rivieres d'Aa & de Dommel, il inonda les Terres (8) basses qui étoient hors de ses Lignes. Pendant qu'il prenoit ces pré-

(7) Oudenhov. Beschr. der Stad 'sHertogenb. pag. 214.
(‡) *Voyez Part. II. pag. 7.*
(8) Aitzema zaaken van staat en oorl. I. deel fol. 856.

1629.

précautions & qu'il s'occupoit à faire construire des Moulins destinés encore à détourner les eaux, le Comte de Bergue s'avança vers les retranchemens du Prince avec l'Armée Espagnole, forte d'environ trente-mille hommes. Mais ayant (1) fait en-vain plusieurs Attaques sur les Quartiers du Comte Ernest de Nassau & du Seigneur de Brederode, il prit le parti de se retirer. S'étant joint ensuite le 16 Juillet au Comte Ernest de Montecuculi, qui étoit campé dans le Païs de (2) Cleves avec dix-sept-mille Impériaux, il marcha du côté de la Veluwe, dans l'intention de se rendre (3) maître du Fort d'Isseloord. Mais le voyant occupé par un bon nombre de Bourgeois d'Arnhem, il passa cette Riviere avec l'Armée réunie, un peu au-dessous de cette (4) Forteresse, malgré les efforts redoublés du Comte de Stirum, (5) qui ne négligea rien pour l'empêcher. Les Ennemis se trouvant ainsi dans un Païs ouvert, firent (6) d'abord attaquer Amersfort & Hattum. La prémiere de ces Villes fut emportée en (7) très peu de tems; mais la seconde fit une si brave défense, (8) que forcés d'en abandonner le Siege, ils soulagerent le dépit que leur donnoit ce mauvais succès, en pillant le Plat-païs, & en y mettant tout à feu & à sang. Au milieu de tant de fâcheuses conjonctures, le Ciel donna tout une autre face aux affaires des Provinces-Unies, en favorisant une entreprise sur Wezel, d'où l'Armée Espagnole tiroit tous ses Convois. Mr. Otton de Gendt, Seigneur de Diede & Gouverneur d'Emmerik, ayant appris d'un certain Pierre Muller qu'on avoit abattu une des Tours qui flanquoient les remparts de cette Ville, pour élever dans cet endroit un nouveau bastion, & que cette ouverture n'étoit fermée que d'une barricade; & ayant eu avis d'ailleurs que la plus grande partie de la Garnison étoit sortie de la Place pour marcher vers la Veluwe, forma son plan sur ces informations. Il tira des Places voisines un Corps de douze-cens (9) Fantassins & de dix-huit Cornettes de Cavalerie, & il le fit marcher vers Wezel pendant la nuit. Ce Camp-volant, arrivé le matin du 19 d'Août devant la Ville, mit la (10) barricade en pieces, & malgré la résistance de ceux qui y étoient de garde, il pénétra dans la Ville. On força d'abord deux Corps de garde, on occupa les rues & les remparts, & l'on ouvrit une Porte pour donner passage à la Cavalerie. Ce fut ainsi, (11) qu'au grand préjudice des Espagnols, on emporta en moins de rien (12) cette importante Place, où l'on fit onze-cens Prisonniers. Sur un succès si considérable un Ministre de Dort, nommé Westerbourg, fit un excellent Poëme, dont les Etats de Hollande le récompenserent par un présent (13) de deux-cens livres. On voulut aussi immortaliser ce grand évenement, par le moyen de la Médaille suivante.

(1) Resol. der Staat. van Holl. 19 July 1629. fol. 110.

(2) Neuville Hist. van Holl. I deel pag. 304.

(3) Resol. der Staat. van Holl. 25 July 1629 fol. 115.

(4) Ibid. 20 Aug. 1629. fol. 142.

(5) Neuville Hist. van Holl. I. deel pag. 306.

(6) Resol. der Staat. van Holl. 25 July 1629. fol. 117. & 118.

(7) Ibid. 16 Aug. 1629. fol. 150. 17 Aug. 1629 fol. 154.

(8) Ibid. 20 Aug. 1629. fol. 161.

(9) Neuville Hist. van Holl. I. deel. pag. 308.

(10) Aitzema zaken van staat en oorl. I. deel fol. 872.

(11) Merc. Franç. 1629. tome XV. pag. 736.

(12) Resol. der Staat. van Holl. 20 Aug. 1629. fol. 163. & 21 Aug. 1629. fol. 165.

(13) Ibid. 19 Dec. 1629. fol. 224.






Un Lion, le Roi des Animaux, Emblème des Provinces-Unies, arrache à un Renard qui représente l'Espagne, une Belette qui désigne la Ville de Wezel, dont les Ennemis s'étoient emparés par une ruse il y avoit quinze ans. L'Inscription est empruntée d'Ovide: (14)

(14) Ovid. Epist. ex Ponto lib. II. Ep. IX. v. 11.

REGIA RES, IDEOQUE MEUM EST, SUCCURRERE LAPSIS.

*IL EST DIGNE D'UN ROI, ET PAR CONSEQUENT IL EST DE MON DEVOIR, DE RELEVER CEUX QUI SONT TOMBEZ.*

La raison pourquoi la Ville de Wezel est figurée ici par une Belette, c'est qu'en Hollandois *Wezel* signifie une *Belette*. Au Revers on ne trouve que cette Inscription étendue:

1629.

VESALIA, AB HISPANO CONTRA JUS ET FIDEM OCCUPATA,
DEI OPTimi MAXimi MANU, EXIGUIS QUIPPE COPIIS,
IMPERIO FREDerici HENRici PRincipis ARAUSionensis,
DUM IPSE SILVAM DUCIS OPPUGNAT,
EO MISSIS, CÆSO CAPTOQue PRÆSIDIO,
IN PRISTINAM LIBERTATEM RESTITUTA;
ET CUM ILLA SIMUL PATRIA AB HOSTE,
VISCERA EJUS INSIDENTE,
LIBERATA EST. XIX SEXTILis, MDCXXIX.
CUM PRIVilegio Fieri Fecerunt.

*WEZEL OCCUPE' PAR LES ESPAGNOLS CONTRE LE DROIT,*
*ET CONTRE LA FOI DONNE'E,*
*SE TROUVANT RETABLIE LE 19 D'AOUT 1629*
*DANS SA PREMIERE LIBERTE', PAR LA MAIN DE DIEU,*
*COMME ETANT PRISE PAR UN PETIT NOMBRE DE TROUPES,*
*DETACHE' PAR ORDRE DE FREDERIC-HENRI PRINCE D'ORANGE,*
*PENDANT QU'IL ASSIEGEOIT LUI-MEME BOIS-LE-DUC;*
*LA GARNISON DE CETTE PREMIERE VILLE AYANT E'TE'*
*EN PARTIE PRISE, ET EN PARTIE TUE'E,*
*ET LA PATRIE SE VOYANT PAR CE SUCCES DELIVRE'E DE L'ENNEMI,*
*QUI AVOIT PENETRE' JUSQUES DANS SES ENTRAILLES;*
*ON A FAIT FRAPPER CETTE MEDAILLE,*
*AVEC PRIVILEGE.*

Il y avoit eu dans la Place deux Cornettes de Cavalerie, six Compagnies de Fantassins Espagnols, trois d'Italiens, (1) & sept autres tant d'Allemands que de Walons. Dans la chaleur du combat on avoit fait main-basse sur tout ce qu'il y avoit d'Espagnols & d'Italiens, & l'on n'avoit gueres épargné les Walons & les Allemands. Les Ennemis regreterent surtout (2) le Prince de Chimay, qui étant Chevalier de la Toison d'or, avoit donné pendant l'Expédition de Spinola dans le Palatinat de si grandes preuves de valeur & de conduite, qu'il avoit été élevé par l'Empereur Ferdinand à la Dignité de Prince de l'Empire. Né (3) l'an 1590, il étoit Fils de Charles de Ligne Prince (4) d'Aremberg, & d'Anne Princesse héréditaire de Croy, de laquelle nous avons parlé (5) à l'occasion de l'heureuse adresse avec laquelle elle avoit abattu l'Oiseau. De son Epouse Madeleine d'Egmont, (6) avec laquelle il s'unit l'an 1613, il eut deux Fils & autant de Filles, dont l'une, nommée Anne de Chimay, mérite une attention particuliere, parce qu'étant mariée avec Eugene (7) Comte de Bossu, elle est Grand-mere de Thomas-Philippe Comte de Beaumont, à présent Archevêque de Malines & Cardinal de l'Eglise Romaine. Alexandre Prince de Chimay, qui mourut ainsi au lit d'honneur dans la Ville de Wezel, laissa à son Fils ainé Albert sa Principauté, & ses autres Seigneuries. Mais comme celui-ci n'eut point de posterité de son Epouse (8) Claire-Eugenie Fille du Duc Philippe d'Aremberg, tous ses Biens dévolurent, l'an 1648, à son Cadet Philippe. Outre que la mémoire d'Alexandre de Chimay vit encore dans les Descendans de sa Cadette, celle de sa triste fin se trouve conservée sur la Médaille suivante, frappée l'année de sa mort.

(1) Merc. Franç. 1629. tome XV. pag. 736.
(2) Mauf. de la Toif. d'or. pag. 349.
(3) Hubn. geslachtk. tafel 240.
(4) Imhof. Not.S.R.I. Proc. fol. 301.
(5) II. Partie pag. 114.
(6) Mauf. de la Toif. d'or. pag. 349.
(7) Hubn. Geslachtk. tafel. 240.
(8) Imhof. Not.S.R.I. Proc. fol. 301.

Com-







Comme il mourut pour sa Patrie, les armes à la main, on voit ici son Buste cuirassé, avec ces Titres:

ALEXANDER PRINCEPS CHIMAY ET SACRI ROMANI IMPERII, COMES BELLEMONTII. Z.

*ALEXANDRE, PRINCE DE CHIMAY ET DU SAINT EMPIRE ROMAIN, COMTE DE BEAUMONT, ETC.*

Au Revers, une Aigle vigoureuse, Emblème de l'Ame immortelle de ce Prince, s'éleve vers le Ciel, du sommet d'une haute Montagne:

ALTIORA PETO.

*JE M'ELEVE A DES CHOSES PLUS SUBLIMES.*

Par la prise de Wezel soixante & six Pieces d'Artillerie, & toute la Caisse militaire de l'Armée Espagnole, tomberent entre les mains des Vainqueurs. Les simples Soldats firent aussi un butin considerable. Ce grand succès donna tant de satisfaction aux Etats-Généraux, qu'ils recompenserent la valeur du Seigneur de Diede, d'une Médaille & Chaine d'or de quinze-cens (1) francs, & d'une pension annuelle de la même somme, qui fut ensuite (2) doublée, à la requête du Prince. Pierre Muller, aussi bien que son Frere & son Beau-frere, qui par leurs conseils & par leur secours avoient extrèmement contribué à la réussite de cette entreprise, reçurent chacun mille livres, outre une pension de six-cens, & une (3) Médaille, qui aura été apparemment la même dont nous venons de parler. Les Etats-Généraux ordonnerent aussi un jour d'Actions de graces, & (4) des réjouissances publiques, proportionnées à l'avantage qu'on venoit de remporter en prenant, avec une si importante Ville, l'Artillerie, les Equipages, les vivres, & les munitions que les Ennemis y avoient amassés pour servir à l'exécution de leur entreprise sur la Veluwe. Cet avantage étoit effectivement si considerable, que l'Armée ennemie, dès qu'elle en reçut la nouvelle, (5) se vit forcée d'abandonner ses conquêtes & de se retirer (6) avec précipitation. Pendant que ces choses-là se passoient dans ces quartiers, le Prince Frederic-Henri avoit tellement poussé ses attaques devant Bois-le-Duc, qu'après avoir pris les Forts de S. Antoine & d'Isabelle, avec plusieurs autres Ouvrages, il se rendit maître le 8 de Septembre de la derniere Demi-lune, placée devant (7) la Porte de Vucht. On attacha ensuite le Mineur au corps de la Place, avec tant de succès, que les Assiegés voyant leur Bastion sauter en l'air, députerent le 11 du même mois les Sieurs Oppermont & Appelman pour capituler avec le Prince. Quoiqu'ils prétendissent des conditions excessivement favorables, le Prince d'Orange, sachant que les Ennemis avoient abandonné la Veluwe & marchoient à lui, trouva bon de les favoriser d'une Capitulation honorable, sur le pied de celle qui avoit été accordée à la Garnison de Breda. Aussi étoit-il tems de terminer un Siege si pénible, & qui coutoit des sommes si immenses. En vertu de cet Accord, qui fut (8) conclu le 14, on vit trois jours après le Gouverneur avec la Garnison, encore forte (9) de douze-cens hommes, sortir de la Ville avec toutes les marques d'honneur stipulées par le prémier Article, & prendre le chemin de Diest. Le Commandement de la Ville fut donné à Philippe de Tienen Lieutenant-Co-

(1) Resol. der Staat. van Holl. 23 Febr. 1630. fol. 24.

(2) Ibid. 16 Maart 1630. fol. 43.

(3) Aitzema zaaken van staat en oorl. I. deel fol. 872.

(4) Resol. der Staat. van Holl. 22 Aug. 1629. fol. 168.

(5) Neuville Hist. van Holl. I. deel pag. 308.

(6) Resol. der Staat. van Holl. 23 Aug. 1629. fol. 170. & 25 Aug. 1629. fol. 175.

(7) Aitzema zaaken van staat en oorl. I. deel fol. 882.

(8) Ibid. I. deel fol. 886.

(4) Neuville Hist. van Holl. I. deel pag. 311.

1629. Colonel du Régiment de Brederode, & le Gouvernement au Comte de Brederode lui-même. Pour immortaliser un Siege si extraordinaire, qu'on mettoit de niveau avec ceux d'Ostende, de Breda & de La Rochelle, on fit frapper la Médaille suivante.




On y voit Frederic-Henri, (que les Etats avoient fait féliciter de la prise de Bois-le-Duc par (1) le Seigneur de Duyvenvoorde & par leurs autres Députés,) à cheval, & armé de pied en cap. La Place même s'y découvre dans le lointain:

(1) Resol. der Staat. van Holl. 19 Sept. 1629. fol. 186.

ORDINUM CONFOEDERATI BELGII AUSPICIO, PRINCIPIS FREDERICI HENRICI FORTITUDINE, SILVA DUCIS CAPTA.

*BOIS-LE-DUC PRIS SOUS LES AUSPICES DES ETATS DES PAYS-BAS CONFEDERE'S, ET PAR LA BRAVOURE DU PRINCE FREDERIC-HENRI.*

Au Revers, le Plan de Wezel, avec cette Inscription:

FACTUS EST YOVA REFUGIUM ET ADJUTOR IN TEMPORE OPORTUNO. 1629.

*L'ETERNEL NOUS EST DEVENU UN REFUGE ET UN SECOURS EN TEMS OPPORTUN. 1629.*

Par la prise de Bois-le-Duc la Religion Catholique, qui jusques alors avoit été professée seule tant dans la Ville que dans sa Mairie, souffrit de grandes révolutions. Conformément à la Convention faite par le Prince avec les Magistrats & avec le Clergé, il étoit défendu de remplacer (2) par d'autres, les Religieuses qui viendroient à mourir. Pour les Religieux de tout Ordre, ils étoient obligés (3) de sortir de la Ville dans l'espace de deux mois, & les Députés des Etats-Généraux s'étant mis en possession de toutes les Eglises de la Ville, firent faire, comme il a été dit, dans la Cathédrale un Sermon d'Actions de graces par le * Ministre Voet. Le 20 d'Octobre ils firent donner un ordre très rigoureux aux Curés (4) & aux Chapelains Catholiques de toute la Mairie, d'évacuer d'abord & d'abandonner pour jamais leurs Eglises, sans y faire désormais aucun Service. Ils leur ordonnerent d'ailleurs de livrer dans huit jours de tems un état exact de tous les Biens & de tous les Revenus de chaque Eglise en particulier. L'éclat que fit ce procedé, non seulement dans les Païs-Bas Catholiques, mais encore en France, est inexprimable. Le Roi Louis lui-même écrivit aux Etats de (5) sa propre main une lettre, datée du 22 de Décembre, dans laquelle il les pria très instamment d'accorder aux Habitans de la Ville conquise le libre exercice de leur Religion. (6) Mr. de Baugy son Ambassadeur leur demanda la même grace dans une Audience publique. On offrit même secretement aux Etats de la part de cette Couronne, en cas qu'ils voulussent faire cette faveur aux Catholiques, de les assister encore d'un million par an (7) durant toute la Guerre, outre le Subside d'une pareille somme qu'ils avoient stipulé par le Traité de Compiegne. Les Finances de l'Etat se trouvoient (8) alors tellement déchues, qu'on ne savoit comment faire pour payer les Troupes, & pour mettre en Mer les Vaisseaux nécessaires pour brider (9) les Armateurs de Dunquerque. Comme cependant on venoit de conquérir Bois-le-Duc par la force des armes, on prit

(2) Capitulatie met de Magistr. en de Geestl. Art. 4.

(3) Resol. der Staat. van Holl. 7 Mey 1630. fol. 66.

* II. Partie pag. 105.

(4) Aitzema zaaken van staat en oorl. I deel fol. 888.

(5) Resol. der Staat. van Holl. 15 Januar. 1630. fol. 6.

(6) Ibid. 17 Januar. 1630. fol. 9.

(7) Ibid. 14 Mey 1630. fol. 74.

(8) Ibid. 7 April. 1629. fol. 74.

(9) Ibid. 17 Dec. 1627. fol. 303.

prit la résolution de rejetter cette proposition de la France, aussi poliment (1) qu'il seroit possible. Le Roi d'Espagne néanmoins s'efforça de maintenir la Religion Romaine dans le Plat-païs de Bois-le-Duc. Pour cet effet il ordonna malgré les Edits des Etats, à tout le Clergé Catholique de rester en possession des Eglises, & il commanda à son Avocat-Fiscal de poursuivre en Justice (2) tous les Ecclésiastiques qui oseroient lui desobeïr à cet égard. Il fit plus; voyant que les Etats ne laissoient pas de persévérer dans leur résolution, il ordonna d'enlever tous les Ministres Protestans aux environs de Berg-op-Zoom & de L'Ecluse. Comme la confusion, produite dans le Plat-païs par ces ordres contraires, étoit très grande, elle causa une Conference à Tilbourg entre quelques Ministres de l'Archiduchesse, & Mr. Bruinings Jensema avec le Trésorier Jean Goch, (3) que les Etats avoient députés pour cette Négociation. Dans ces Conferences, les Ministres des Etats prouverent que la conduite de leurs Maitres n'étoit rien moins qu'une nouveauté, & qu'elle étoit fondée sur un usage constant: que par une Sentence formelle, la Mairie avoit été déclarée appartenir à la Ville de Bois-le-Duc; & que dès qu'une Place étoit conquise par les armes, le Plat-païs de son ressort étoit soumis au Vainqueur, tant pour l'Ecclésiastique que pour le Temporel. Pour le faire voir (4) par des argumens sans replique, ils alléguerent l'exemple des Villes d'Anvers, de Breda, de Lingen, de Groningue & de Zutphen, qui pendant cette Guerre même avoient été prises de part & d'autre. Il est vrai que pour obtenir la liberté des Ministres Protestans dont les Ennemis s'étoient saisis, on permit par connivence aux Catholiques (5) de Bois-le-Duc & de sa Mairie l'exercice de leur Religion dans quelques Granges: mais comme ils ne laissoient pas d'être chassés de toutes les Eglises publiques, qui étoient actuellement possédées avec tous leurs Revenus par les Protestans, cette révolution, jointe à la prise de la Capitale de ce Païs, donna lieu à faire frapper les trois Médailles suivantes.

(1) Resol. der Staat. van Holl. 17 Januar. 1630. fol. 9.

(2) Aitzema zaaken van staat en oorl. 1 deel fol. 888.

(3) Resol. der Staat. van Holl. 9 Januar. 1630. fol. 3.

1629.

(4) Ibid. 11 July fol. 109.

(5) Ibid. 11 July 1630. fol. 110.




I. Le Lion Belgique couronné, qui l'épée levée chasse d'un Bois, (allusion au nom de la Ville conquise,) plusieurs Monstres & Animaux odieux; comme Chats-huans, Chauves-souris, Araignées, Serpens, Crapauds, Basilics, Dragons, Ours, Loups, Cochons, Singes, Anes, & un mot toutes sortes de Bêtes haïssables ou méprisées, par lesquelles on crut pouvoir représenter le Clergé Catholique:

HINC INIMICA MIHI, SILVA EST MEA, CEDITE MONSTRA.

*HORS D'ICI, MONSTRES ENNEMIS; CE BOIS M'APPARTIENT.*

Au Revers, cette Inscription étendue, renfermée dans une Couronne triomphale:

1629.

SILVA-DUCIS,
A MAXimis ORBIS TERRarum DUCIBus OLIM OBSESSA,
NEC CAPTA;
A FREDerico HENRICo Principe ARAUSionensi;
EXERCituum FOEDeratarum BELGii PROvinciarum
IMPeratore,
PRIDie CALendarum MAIi OBSESSA;
MUNIMENTIS IPSI URBI PARIBus,
IN ADITU QUI UNICus,
OBJECTIS, SUB OCULIS AUXILII REPULSI, EXPUGNATIS;
HOSTE CUM SUO ET CÆSARIS EXERCITU
IN VELAVIAM TRANSGRESSO,
ET CUNCTA FRUSTRA MOVENTE,
CAPTA EST.
XVII SEPTembris, MDCXXIX.
CUM PRIVilegio J: LOOFF FEcit.

*BOIS-LE-DUC,*
*JADIS ASSIEGÉ PAR LES PLUS GRANDS CAPITAINES DU MONDE,*
*MAIS TOUJOURS MANQUÉ,*
*FUT INVESTI LE DERNIER D'AVRIL*
*PAR FREDERIC-HENRI PRINCE D'ORANGE,*
*GENERALISSIME DES ARMÉES DES PROVINCES-UNIES DES PAYS-BAS;*
*ET LES OUVRAGES*
*PLACÉS DANS LE SEUL ENDROIT OU LA VILLE ETOIT ACCESSIBLE,*
*ET EGAUX EN FORCE A LA PLACE MEME,*
*AYANT ETÉ PRIS AUX YEUX MEME DU SECOURS REPOUSSÉ,*
*CETTE FORTERESSE FUT CONQUISE LE 7 DE SEPTEMBRE 1629;*
*PENDANT QUE L'ENNEMI ETANT PASSÉ DANS LA VELUWE*
*AVEC SON ARMÉE ET CELLE DE L'EMPEREUR,*
*Y DONNOIT DES MOUVEMENS AUSSI GRANDS QU'INFRUCTUEUX.*
*FAITE AVEC PRIVILEGE, PAR J: LOOFF.*

II. La seconde eſt en tout ſemblable à la prémiere, excepté la figure de la Guirlande qui entoure le Revers.





III. On pourroit en dire autant de la troiſiéme, ſi, outre qu'elle eſt faite par un autre Ouvrier,

vrier, elle n'exposoit pas aux yeux une autre disposition par rapport aux Arbres & aux Animaux; si le Revers n'étoit pas sans Guirlande; & si l'Inscription n'en étoit pas d'un autre caractere. 1619.

Quoique les Espagnols après la fatale perte de Wezel se fussent retirés de la Veluwe, ils conserverent pourtant le dessein de tenter de nouveau la même invasion dans des conjonctures plus favorables, & d'exécuter alors les grandes entreprises qui venoient d'échouer. Dans cette vue, le Comte de Bergue avoit fait deux bons Forts, l'un d'un côté de l'Issel, & l'autre de l'autre, pour couvrir un Pont qu'il avoit jetté sur cette Riviere, afin de garder par-là un passage dans la Veluwe. L'un de ces Forts, placé auprès de Spankeren du côté de la Veluwe, fut occupé par le Comte Jean de Nassau avec quelques Troupes Impériales, & l'autre par le Colonel Disfort. Frederic-Henri jugeant par la conduite des Ennemis, de leur intention, & sachant combien il importoit à la République qu'ils fussent chassés de là, en écrivit aux Etats, & obtint que les Troupes qu'on avoit levées pour (1) forcer les Espagnols d'abandonner la Veluwe, servissent encore pendant l'espace de deux mois. Son dessein étoit d'employer ces forces à couper les Convois aux Ennemis, afin de les contraindre par-là de quitter les nouveaux Ouvrages qu'ils avoient faits sur les bords de l'Issel. Pour mettre ce projet en exécution, il envoya ordre au Comte Ernest de Nassau de passer cette Riviere auprès du Fort d'Isseloord, avec dix-mille hommes d'Infanterie & treize Cornettes de Cavalerie; de marcher rapidement par-devant Zeventer vers Doesbourg, & de se camper entre cette Ville & le Village de Keppel. Son intention étoit de marcher lui-même lorsque Bois-le-Duc se seroit rendu, avec les Troupes qui étoient encore devant cette Place, vers la Ville de Zutphen, de se poster près de là, de serrer les Espagnols entre le Comte Ernest & lui, & de leur couper ainsi les vivres & le fourage. Mais dès que ceux-ci eurent le vent de ce dessein par l'approche du Comte Ernest, & par la disette qui commençoit à se faire sentir dans leur Camp, ils se virent obligés aussi bien (2) que les Impériaux, afin de ne pas périr de misere, de demander au Comte Ernest des sauf-conduits pour faire leur retraite en sureté. Les ayant obtenus sans peine, ils tirerent des nouveaux Forts leurs Troupes, commandées par Jean de Nassau, (3) & ils marcherent avec tout leur bagage vers Borchholte dans l'Evêché de Munster. Ernest fit raser les nouveaux Ouvrages qui étoient au-delà de l'Issel, mais il mit une bonne Garnison dans ceux qui étoient en-deçà de cette Riviere. Ensuite, secondé par Frederic-Henri, après la prise de Bois-le-Duc, il se rendit maitre de Duysbourg, & de differentes autres Places dont les Espagnols s'étoient emparés dans le Duché de Cleves, (4) & dans le Comté de la Mark; & par-là Wezel fut entierement mis hors d'insulte. Au reste, la délivrance de la Veluwe, aussi bien que la prise de Wezel & de Bois-le-Duc, se trouvent conservées sur la Médaille & sur le Jetton suivans.

(1) Resol. der Staat. van Holl. 13 Octob. 1619. fol. 199.

(2) Neuville Hist. van Holl. I. deel pag. 318.

(3) Resol. der Staat. van Holl. 13 Octob. 1619. fol. 199.

(4) Neuville Hist. van Holl. I. deel pag. 310.




I. Le Prince d'Orange, à cheval, & armé de pied en cap. Je remarquerai ici, qu'à son retour à

1629. La Haye, il fut félicité pour la seconde fois, de ses Conquêtes, par une Députation solennelle, composée de quelques Membres de la Noblesse, des Députés des cinq prémieres Villes de la Sud-Hollande, & de ceux des trois prémieres de la Nord-Hollande. Ce fut le (1) célèbre Catz, nouvellement élu Conseiller-Pensionaire, qui porta la parole de la part des Etats de cette Province:

(1) Resol. der Staat. van Holl. 7 Nov. 1619. fol. 203.

ORDINUM CONFOEDERATI BELGII AUSPICIO, PRINCIPIS FREDERICI HENRICI FORTITUDINE, SILVA DUCIS CAPTA.

*BOIS-LE-DUC PRIS SOUS LES AUSPICES DES ETATS DES PAYS-BAS CONFEDERES, ET PAR LA BRAVOURE DU PRINCE FREDERIC-HENRI.*

Le Revers est séparé en deux parties: celle d'en-haut représente l'Expédition de Wezel, sous cette Inscription:

VESALIA EXPUGNATA.

*WEZEL EMPORTE.*

Dans la partie inférieure on voit l'Issel, le Pont qu'on y avoit dressé, & les deux Forts qui les défendoient, & qui, abandonnés par les Espagnols, furent saisis par les Soldats de la République:

VELAVIA LIBERATA.

*LA VELUWE DELIVREE.*

Comme la protection visible de Dieu avoit procuré aux Provinces-Unies tous ces grands avantages avant la fin de cette glorieuse Campagne, on lit au bas de la Piece l'Inscription suivante:

OPORTUNE VINDICAS CAUSAM TUAM, DOMINE!

*TU DEFENS TA CAUSE, SEIGNEUR, EN TEMS OPPORTUN!*

II. La Tête du Jetton porte les Armes couronnées de la Province d'Utrecht, dont la Capitale (2) même avoit couru grand risque par l'invasion des Ennemis, & que (3) douze-mille Païsans avoient déja commencé à mettre en état (4) de défense. Aussi cette Piece fut-elle frappée dans cette Ville:

(2) Ibid. 20 Aug. 1629. fol. 141.
(3) Ibid. 29 July 1629. fol 123.
(4) Ibid. 12 Sept. 1619. fol. 185.

ÆTERNO VICTORI GLORIA. 1629.

*GLOIRE AU VAINQUEUR ETERNEL. 1629.*

Au Revers, la Tête du Prince, couverte d'un casque orné d'un pennache. L'Inscription, qu'on lit de l'un & de l'autre côté de ce Jetton, est celle-ci:

FREDERICI HENRICI, DEI GRATIA, PRINCIPIS AURANIÆ, CONGRATULATIO, EX AMERSFORTIO VELUAQUE FUGA &C. HOSTIUM, VESALIA EREPTA, SILVA DUCIS VICTA.

*FELICITATION, ADRESSEE A FREDERIC-HENRI PRINCE D'ORANGE, SUR LA FUITE DES ENNEMIS D'AMERSFORT, ET DE LA VELUWE, SUR LA SURPRISE DE WEZEL, ET SUR LA CONQUETE DE BOIS-LE-DUC.*

Quoique les Provinces-Unies eussent eu cette année à leur solde (5) au-delà de cent-vingt-mille hommes de Cavalerie & d'Infanterie, elles n'avoient pas négligé cependant de défendre leur Navigation (6). Sous la conduite de leur nouvel Ami-

(5) Aitzema zaken van staat en oorl. deel fol. 889.

(6) Neuville Hist. van Holl. I. deel Pag. 314.

Amiral Pierre Heyn, elles avoient mis en Mer à la fin de Mai sept Frégates bonnes voilieres, avec un Yacht, pour brider les courses des Armateurs Dunquerquois. Ces gens s'étoient rendus tellement redoutables, en prenant un très grand nombre de (1) Vaisseaux Hollandois, que tous les Capitaines de haut-bord des Provinces-Unies s'étoient engagés par un serment réciproque, (2) de mettre plutôt le feu aux poudres, que de se laisser prendre par ceux de Dunquerque. L'Amiral Heyn ayant ordre de ses Maitres de croiser à la hauteur de cette Ville pour empêcher ces Armateurs de sortir de leur Port, vit à la fin de Juin trois Vaisseaux de guerre ennemis, au mépris de ses forces, se mettre en Mer avec une audace inouïe, comme pour le défier au Combat. Sans délai il tourne la proue de leur côté, donne le signal de l'attaque, & se jette entre les deux prémiers qui s'offrent à sa valeur. Mais à peine la bataille est-elle commencée, qu'à la troisieme bordée de l'Ennemi un boulet emportant l'épaule droite (3) de ce brave Amiral, qui étoit sur le tillac, le prive de sa glorieuse vie. Son corps fut si promptement couvert par ordre de son Lieutenant, que personne de l'Equipage ne fut instruit de ce fatal desastre. Le combat continue avec la même vigueur; & les Matelots, croyant combattre sous les yeux & sous les ordres de leur intrépide Commandant, forcent les trois Vaisseaux ennemis à se rendre, & à se laisser amener à Rotterdam. Le corps de ce Grand-homme fut porté à Delft, où le 4 de Juillet il fut enterré dans l'Eglise de S. Hippolyte, vulgairement nommée la vieille Eglise, avec une très grande pompe, les Etats (4) de Hollande suivant eux-mêmes le Convoi funebre. Les Etats-Généraux firent élever au-dessus de sa Tombe un superbe Monument de marbre blanc & noir, sur lequel ils expriment leur reconnoissance des services signalés qu'il leur avoit rendus, sur-tout en enrichissant (5) sa Patrie sans effusion de sang, & en perdant glorieusement la vie dans le tems même qu'il triomphoit des Ennemis de la Patrie. En périssant ainsi il a plus contribué à rendre son nom immortel, que ne le fait la Médaille suivante, frappée pourtant dans cette intention.

1629.

(1) Resol. der Staat van Holl. 27 Febr. 1629. fol. 14. & 6 Maart 1629. fol. 23. & 22 Maart 1629. fol. 50.
(2) Larrey Hist. d'Anglet. tome IV. pag. 86.
(3) Merc. Franç. 1629. tome XV. pag. 256.
(4) Resol. der Staat. van Holl. 4 July 1629. fol. 88.
(5) Neuville Hist. van Holl. I. deel pag. 314.




Le Vaisseau de l'Amiral, entre les deux Vaisseaux d'Ostende, sur la côte de Flandre. Au haut, le reste de sa Flotte; & autour de la Piece, quelques Ecussons d'Armes: ce sont probablement celles des Navires qu'il commanda dans cette Expédition. De l'autre côté on voit son Portrait, avec cette Inscription Hollandoise:

AFBEELDINGE VAN DEN VERMAERDEN HELT PIETER PIETERSZOON HEYN, ADMIRAAL.

*PORTRAIT DU FAMEUX HEROS PIERRE HEYN FILS DE PIERRE, AMIRAL.*

Au milieu de tant de catastrophes que les Païs-Bas Catholiques avoient essuyées cette année sur Mer & sur Terre, la naissance d'un Héritier de la Monarchie d'Espagne parut donner quelque soulagement à ces Provinces abattues & consternées. Après un mariage de quatorze ans avec la Fille de Henri IV Roi de France, il nâquit enfin un Fils à Philippe, (6) le 17 Octobre à sept heures du matin. La constitution saine & robuste de cet auguste Enfant promettoit une longue vie; son Pere s'en flatoit; & le Dimanche suivant, il se fit accompagner par ses Freres & par tous les Grands de sa Cour, pour rendre solennellement graces au Ciel de ce bienfait signalé, dans l'Eglise de Notre-Dame. Pour en témoigner encore mieux sa

(6) Merc. Franç. 1629. tome XV. pag. 782.

1629. joye, il honora de la Clef d'or six de ses prémiers Courtisans. Le 4 de Novembre (1) le jeune Prince-Royal fut porté en cérémonie, environ à quatre heures de l'après-dinée, à l'Eglise de S. Jean, à travers une Galerie de bois faite exprès. Dans cette Eglise il y avoit au côté droit du Maitre-Autel un Théatre sur lequel on voyoit les Fonts où S. Dominique, Instituteur de l'Ordre des Freres-Prêcheurs, avoit été batisé. Le Cardinal de Zapata, assisté de quatre Evêques, administra ce Sacrement au jeune Prince, qui ayant pour Parain Don Carlos Frere du Roi, & pour Maraine sa Sœur Marie (2) Reine fiancée de Hongrie, fut nommé Balthazar-Charles-Dominique-Luc-Philippe d'Autriche. Après la fin de ces cérémonies, que Sa Majesté avoit vues *incognito* d'un appartement secret de l'Eglise, tous les Ambassadeurs, les Seigneurs & les Dames de la Cour retournerent au Palais dans le même ordre qu'ils en étoient sortis, par la Galerie dont nous avons parlé, qui étoit ornée de très riches tapisseries. La Cour retentissoit de cris de joye; & les Pais-Bas Catholiques, attachés de nouveau à la Monarchie d'Espagne après la mort d'Albert, firent voir qu'ils prenoient part à l'allégresse publique. Ceux de Cambray en donnerent une marque particuliere, en faisant frapper la Médaille que voici.

(1) Merc. Franç. 1629. tome XV. pag. 783.

(2) Ibid. pag. 787.






Le Buste armé du Roi d'Espagne; & au Revers, cette Inscription:

OB NATUM PHILippo 4. HISPaniarum REGI PRIMOGENITUm, 17 OCTobris ANni 1629, SENATus CAMeracensis Fieri Fecit.

*POUR CELEBRER LA NAISSANCE DU FILS PREMIER-NE' DE PHILIPPE IV ROI DES ESPAGNES, ARRIVE'E LE 17 D'OCTOBRE DE L'AN 1629, LE SENAT DE CAMBRAY A FAIT FRAPPER CETTE MEDAILLE.*

Outre la joye générale excitée par la naissance tant desirée de ce Prince héréditaire, la Ville de Gand en eut une qui lui étoit particuliere, de ce que les fondemens de la célebre Eglise de l'Abbaye de S. Pierre venoient d'être jettés par l'Abbé Joachim Aarssens Schaik. Ce Prélat, né à Utrecht, avoit été donné, à cause de ses éminentes vertus & de son rare génie, pour Coadjuteur à l'Abbé (3) Corneille Vranx. Après le décès de celui-ci, qui étoit mort le 15 d'Août 1615, il lui avoit succedé; & il avoit été inauguré solennellement par l'imposition de la Mitre par Henri van der Burg Evêque de Gand, par Guillaume de Castello Abbé de Baudelo, & par Levin Molineus, Abbé de Drongen dans la Seigneurie de Zwynaarde, qui (4) appartient à cette Abbaye. Lorsqu'il eut pris possession de sa nouvelle Dignité, il trouva les affaires de l'Abbaye dans un très mauvais état. Mais il les dégagea bientôt par sa bonne œconomie; & ayant rétabli la Discipline parmi ses Religieux, & soutenu avec fermeté les Droits & les Privileges de son Abbaye, il résolut de reparer les Edifices de son Couvent, qui menaçoient ruine. Il commença par les Cellules des Moines, qui étoient séparées les unes des autres, & dispersées çà & là. Il les fit joindre par une large Galerie, sous un même toit. Il abattit ensuite la demeure des Abbés, & l'ayant magnifiquement renouvellée, il l'orna d'un Dôme. Son zèle, peu satisfait de tant d'utiles soins, le porta encore à amasser plusieurs Ornemens (5) destinés au Service divin, & un grand nombre

(3) Tabella Mortuaria Abbat. in fine vitæ Corn. Vranx. M. S.

(4) Anth. Sanderi Gand. sive Gandav. rerum pag. 335.

(5) Tabella Mortuaria Abbat. in vita Arsenii M. S.

1629.

bre de Livres pour nourrir l'érudition des Réligieux foumis à fes ordres. Ayant enfin acheté le terrein néceffaire à l'exécution du grand deffein dont nous avons parlé, (1) il pofa cette année les fondemens d'une nouvelle Eglife, qui étant un des plus magnifiques Edifices de Gand, fe trouve repréfentée fur la Médaille fuivante, frappée dans cette occafion à l'honneur de ce Prélat.

(1) Ant. Sanderi Gand. five Gandav. rerum pag. 336.







La Tête de S. Pierre, Patron de cette Abbaye, qui fut bâtie fur la montagne de Blandin (2) l'an 640, par Dagobert Roi de France. L'Infcription eft empruntée de l'Evangile (3) de S. Matthieu:

(2) Guicc. Befchr. der Nederl. fol. 190.
(3) Chap. XVI. ÿ. 18.

SUPER HANC PETRAM ÆDIFICABO ECCLESIAM MEAM.

*SUR CETTE PIERRE JE FONDERAI MON EGLISE.*

Il eft remarquable que perfonne n'eft reçu dans cette Abbaye, avant que d'être vifité par un Medecin & par un Chirurgien de la Ville, & d'être déclaré par eux mâle dans toutes les formes. Au refte cette Abbaye, autrefois ruïnée par les Normans, fut rebâtie par (4) Charles le Chauve. Joachim en fut le foixante & unieme Abbé, & le prémier Fondateur de l'Eglife dont il s'agit ici, & que le Revers de cette Piece repréfente avec cette Infcription:

(4) Montanus over Guicciard. Befchr. der Neder. fol. 190.

JOACHIM ARSENIUS, ABBAS SANCTI PETRI JUXTA GANDAVUM IN MONTE BLANDINI.
ANNO MDCXXIX.

*JOACHIM AARSSENS, ABBE' DE SAINT PIERRE PRES DE GAND SUR LE MONT DE BLANDIN, L'AN 1629.*

Cette Abbaye, qui avoit été effectivement autrefois hors de Gand, y fut enfermée, lorfque les remparts furent reculés du tems que le Commerce y fleuriffoit. Mais cet heureux tems étoit paffé, & tous les Païs-Bas Catholiques étoient réduits à la derniere mifere. La Nobleffe, qui avoit acquis tant de réputation dans le monde, y étoit, ou ruïnée, ou périe par la longueur d'une fanglante Guerre; ce qui en reftoit encore, étoit conflerné & atterré, auffi bien que les Eccléfiaftiques, par les ameres plaintes de ceux que les Edits des Provinces-Unies avoient chaffé de Bois-le-Duc (5) & de fa Mairie, en les privant de leurs Biens & de leurs Revenus. Le fujet de toutes les converfations étoit le péril auquel la Patrie & la Religion Catholique alloient être expofées, par l'invafion générale dont on étoit menacé de la part des Provinces-Unies. Pour prévenir ce mal, le Clergé & les Nobles, animés par leur dévouement pour la Religion de leurs Peres, ayant tenu plufieurs Conferences, députerent vers l'Archiducheffe Jaques Boonen (6) Archevêque de Malines de la part des Eccléfiaftiques, & Philippe Duc d'Aremberg de la part de la Nobleffe. Après avoir expofé à cette Princeffe les malheurs dont la Patrie avoit été accablée depuis plus de cinquante ans, ils déclarerent que tous ces defaftres étoient les fruits de la conduite des Efpagnols, auxquels, en fe défiant mal à propos des Sujets, on avoit confié les principales Charges (7) politiques & militaires. *Ces Etrangers*, continuerent-ils, *fe font enrichis à mefure que*

(5) Merc. Franç. 1629. tome XV. pag. 730.

(6) Neuville Hift. van Holl. I. deel pag. 316.

(7) Merc. Franç. 1629. tom. XV. pag. 774.

1629. *que vos Peuples sont tombés dans la pauvreté; & il semble que tout se dispose dans le Païs à courir sus à cette Nation universellement haïe. Que produiroit un pareil desordre, si-non la ruïne entiere de notre Religion, la chute certaine de l'Etat, & un Esclavage qui nous seroit d'autant plus rude, que le joug nous en seroit imposé par des Maîtres d'une Religion differente de la nôtre? Si nos Trésors sont épuisés, nous avons encore une ressource dans notre courage, qui a défendu autrefois avec tant de gloire contre tous nos Ennemis, & notre Patrie & nos familles.* Fondés sur ces puissans motifs, ils conjurerent Son Altesse (1) de députer sans délai quelqu'un de sa Cour au Roi d'Espagne, pour le supplier de n'envoyer plus de Troupes aux Païs-Bas, & d'en confier la défense aux Habitans mêmes, qui, mieux instruits des affaires de leur Païs que les Etrangers, sauroient mieux sauver leur Patrie, & détourner le joug de l'Esclavage de dessus leurs familles & de leur Religion, qui sembloient en être également menacées. L'excellent cœur de cette Princesse fut tellement touché par un discours si pathétique, qu'elle ne put l'écouter sans larmes. Elle rendit graces aux Députés, de leur remontrance; accepta leur proposition; & elle dépêcha (2) le Comte de Solre au Roi d'Espagne, pour lui exposer les justes plaintes de ses Sujets mécontens. L'attention de tout le monde se fixoit sur une si importante Députation. Tous les Habitans commencerent à esperer que le Vaisseau de l'Etat, qui jusques alors avoit été si mal conduit par des Pilotes Espagnols, entreroit au Port desiré de la Paix & de la Prosperité, dès que le Gouvernail en seroit confié à leurs Compatriotes. Ils ne concevoient pas d'autre remede à leurs maux: cette esperance étoit l'unique bien qui leur restoit; comme il paroit avec évidence sur le Jetton suivant.

(1) Merc. Franç. 1629. tome XV. pag. 735.

(2) Neuvil. le Hist. van Holl. I. deel pag. 317.







Un Vaisseau extrèmement délabré, & portant Pavillon Espagnol. Au haut on voit l'an 1630; & une Ancre, Emblème de l'Esperance:

SPES SUPEREST SOLA, SPES ULTIMUM SOLAMEN.

*L'ESPERANCE SEULE NOUS RESTE, L'ESPERANCE EST NOTRE DERNIERE CONSOLATION.*

Au Revers, les Armes du Roi d'Espagne; avec ces Titres:

PHILippus IIII, Dei Gratia, REX HISPaniarum, INDIARum, Zc.

*PHILIPPE IV, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DES ESPAGNES, DES INDES, ETC.*

1630. Le Comte de Solre, qui avoit été envoyé en Espagne sur la fin de l'année précedente pour s'acquitter d'une si importante commission, revint à Bruxelles vers la fin de Janvier de (3) l'an mille six-cens trente. Il apportoit une lettre du Roi Philippe adressée aux Etats de Brabant, dans laquelle ce Prince exprimoit la satisfaction que lui donnoit la constante fidelité de ses Païs-Bas Catholiques, qui par leur louable conduite s'étoient acquis dans sa tendre bienveillance une espece de Droit d'aînesse par-dessus tous les autres Etats de sa Monarchie. Il les assuroit, que prenant leurs interêts fortement à cœur, il feroit tous les efforts possibles pour en donner des preuves; & que pour cet effet il avoit résolu de venir en personne (4) aux Païs-Bas le plutôt qu'il lui seroit possible, pour en rétablir plus surement les affaires & la réputation. Le Comte de Solre, qui au commencement de Fevrier rendit la lettre du Roi aux Etats assemblés, non seulement en confirma le contenu

(3) Merc. Franç. 1630. tome XVI. pag. 516.

(4) Ibid. pag. 515.

1630.

tenu par un Mémoire qu'il leur mit entre les mains dans le même tems; mais il leur donna encore un Etat des Subsides qui devoient en peu de tems être envoyés d'Espagne, selon la promesse que le Roi lui-même lui en avoit faite de bouche. Pour que personne ne doutât, ni des bonnes dispositions de Sa Majesté, ni de l'exécution de ses promesses, il livra aussi à l'Assemblée les lettres de change (1) du Roi, qui montoient à des sommes suffisantes pour fournir à tous les fraix de la Campagne prochaine. La promesse de la venue du Roi, & les Subsides qu'on venoit de recevoir de sa part, ayant ranimé tous les esprits, on donna ordre de remplir les Magasins & les Arsenaux, de reparer les Fortifications délabrées, de lever de nouvelles Troupes, & de faire tous les préparatifs nécessaires pour pousser la Guerre avec vigueur. Les nuages d'affliction & de terreur étant ainsi dissipés, on se flatoit que les affaires de la Maison d'Autriche prendroient ici le même tour qu'elles avoient pris en Allemagne (2) pendant la Guerre de Boheme. On se persuadoit que le Vaisseau de l'Etat, qui s'étoit vu prêt d'être englouti par les ondes, alloit enfin se relever; & que les sages précautions d'un Prince si attentif forceroient le Destin ennemi à se déclarer en faveur de ces Provinces, après leur avoit été si longtems contraire. C'est-là le sens des deux Jettons que voici.

(1) Merc. Franç. 1630. tome XVI. pag. 517.

(2) *II. Partie, pag.* 123.




Le Buste de Philippe, orné du Colier de la Toison:

PHILIPPUS IIII, DEI GRATIA, HISPANIARUM ET INDIARUM REX, Zc.

*PHILIPPE IV, ROI DES ESPAGNES ET DES INDES, ETC.*

Au Revers, le Vaisseau de l'Etat, non, comme auparavant, entierement délabré; mais pourvu de mâts & de voiles, & bravant la Mer irritée, dont les ondes l'élevent jusques au Ciel:

AGITATA RESURGO. 1630.

*AGITE' JE ME RELEVE.* 1630.

Un Serpent, Emblème de (3) la Prudence, faisant un cercle autour (4) d'une Etoile, Emblème de la Destinée:

FATO PRUDENTIA MAJOR. 1630.

*LA PRUDENCE EST SUPERIEURE AU DESTIN.* 1630.

(3) Joan. Pierii Valeriani Hierogl lib. XVI. cap. 5.
(4) Ibid. lib. XLIV. cap. 29.

Au Revers, les Armes de l'Echevin Jean-François de Tourneau, Seigneur de Kruykenbourg, de Wanbeeke & de (5) Lombeeke, trois Seigneuries, (6) dont la prémiere fut dans la suite érigée en Baronie par le Roi d'Espagne:

POST NUBILA PHOEBUS.

*APRE'S LES BROUILLARDS, LE SOLEIL.*

(5) Troph. de Brab. tom. II. fol. 461.
(6) Jurisprud. Heroica, fol. 303.

Pendant que ces choses se passoient dans les Païs-Bas Espagnols, la Reine de la Grande-Bretagne accoucha d'un Fils le 19 Mai, (7) à la grande satisfaction du Roi & de tout le Royaume. Ce Monarque, non content de donner aux Etats Géné-

(7) Larrey Hist. d'Anglet. tom. IV. pag 90.

1630. néraux connoiſſance d'un bonheur ſi longtems deſiré, par le moyen de Carleton ſon Ambaſſadeur ordinaire, le fit encore par une lettre écrite de ſa propre main, qui leur fut rendue par un Gentilhomme de ſa Cour dépêché exprès pour s'acquitter de cette commiſſion. Leurs Hautes Puiſſances employerent d'abord leur Ambaſſadeur ordinaire Joachimi, pour féliciter Sa Majeſté Britannique de la naiſſance d'un Fils, Héritier futur de ſes Royaumes; & dans la ſuite elles le firent plus ſolennellement & de la maniere la plus obligeante, en répondant à la lettre dont ce Roi les avoit honorés. Un compliment ſemblable fut fait de leur part au Roi & à la Reine de Boheme, par Meſſieurs Huygens, de Noordwyk, & van der Duſſen, tous trois Membres de leur Aſſemblée. Et pour témoigner leur gratitude de l'honneur que le Roi d'Angleterre leur avoit fait, & la part qu'Elles prenoient dans ſa ſatisfaction, Elles ordonnerent (1) qu'on tirât le Canon, qu'on ſonnât les cloches, & qu'on allumât par-tout des Feux de joye. Le 27 de Juin ce jeune Prince fut batiſé, avec une magnificence royale, dans le Palais de S. James. Il eut pour Parain & Maraine, le Roi de France & la Reine-Mere, & on lui donna le nom de Charles; comme il paroit par les Pieces ſuivantes, frappées à l'occaſion de ſa Naiſſance & de ſon Batême.

(1) Aitzema zaken van ſtaat en oorl. I. deel fol. 990.



I. Les Armes d'Angleterre, de France, d'Ecoſſe & d'Irlande; avec cette Inſcription:

HACTENUS ANGLORUM NULLI.

*CECI N'EST ARRIVÉ JUSQUES A PRESENT A AUCUN ANGLOIS.*

C'eſt à dire, que juſques-là il n'étoit arrivé à aucun Anglois de naitre Prince héréditaire. Pour le Roi d'alors, il étoit déja né avant que ſon Pere montât ſur le Trône de ce Royaume.

Au Revers on ne voit qu'un Cartouche, qui renferme l'Inſcription ſuivante:

HONORI PRINcipis MAGNæ BRITanniæ, FRANciæ, ET HIBerniæ, NATi 29 MAIi, ANNo 1630.

*A L'HONNEUR DU PRINCE DE LA GRANDE-BRETAGNE, DE FRANCE, ET D'IRLANDE, NÉ LE 29 DE MAI, L'AN 1630.*

Cette Epoque eſt réglée ſur le Vieux Stile, qui eſt en uſage en Angleterre.

II. La ſeconde a la même Tête. Au Revers on lit, au milieu d'un autre Cartouche, la Légende que voici:

IN

1630.

IN HONOREM CAROLI, PRINCIPIS MAGNÆ BRITANNIÆ, FRANCIÆ, ET HIBERNIÆ, NATI 29 MAII, 1630.

*A L'HONNEUR DE CHARLES, PRINCE DE LA GRANDE-BRETAGNE, DE FRANCE, ET D'IRLANDE, NE' LE 29 DE MAI 1630.*

III. La troisieme, qui a une relation particuliere à son Batême, a encore la Tête à peu près semblable à celle de la prémiere. Au Revers on lit l'Inscription que voici:

MEMORIÆ CAROLI, PRINCIPIS MAGNÆ BRITANNIÆ, FRANCIÆ, HIBERNIÆQUE, NATI XXIX MAII, BAPTIZATI XXVII JUNII MDCXXX, SACRUM.

*CONSACRE' A LA MEMOIRE DE CHARLES PRINCE DE LA GRANDE-BRETAGNE, DE FRANCE ET D'IRLANDE, NE' LE 29 DE MAI, BATISE' LE 27 DE JUIN 1630.*

Les hostilités recommencerent cette année, dans le même Païs où elles avoient fini l'année précedente. Le Comte Guillaume de Nassau poussant ses entreprises dans le Duché de Cleves & dans le Comté de la Mark, eut le bonheur, après avoir manqué Dusseldorp & Mulheim, de s'emparer de la Ville de Sichtelen, & (1) de quelques autres Places dans le Païs de Juliers. Lorsque dans la suite on eut appris que les Espagnols avoient commencé d'élever un nouveau Fort à la tête du Canal qu'ils avoient creusé auprès de Rhinberk, le Gouverneur de Wezel résolut de ramasser les Garnisons voisines pour chasser les Ennemis de ce poste. Mais ce Camp-volant s'en étant approché, trouva ce Fort à peu près en état de défense, & la Garnison si bien sur ses gardes, qu'on crut devoir prendre le parti de la retraite. Pendant qu'on la faisoit, le Colonel Ysselsteyn, qui commandoit ces Troupes, remarqua qu'il étoit poursuivi par un Corps de quinze-cens Fantassins & de huit Cornettes de Cavalerie. Là-dessus il donne ordre à ses gens de faire volte-face, les partage en cinq Gros, tombe sur les Espagnols, & malgré leur valeur, dont pendant tout le combat ils donnerent les plus fortes preuves, il les renverse, les défait entierement, & fait prisonnier le Comte (2) Jean de Nassau qui commandoit les Ennemis. Cet avantage, tout glorieux qu'il étoit, n'étoit cependant rien au prix de ceux que la Compagnie Occidentale remporta cette année sur les Espagnols dans le Brezil, sous la conduite de Henri Lonken, auquel on avoit joint quelques Vaisseaux de guerre de l'Etat, commandés par Thierry de Waardenbourg. (3) Ces deux Flottes combinées, faisant en tout cinquante-trois voiles, firent route vers Fernambouc (*) dans le dessein de s'emparer (4) d'Olinde, Capitale de tout ce Païs-là. Waardenbourg s'étant approché de la Ville du côté du Nord avec seize Vaisseaux, y débarqua avec environ trois-mille hommes; pendant que du côté du Sud le reste de la Flotte, commandée par Lonken, attaquoit le Château S. George, situé devant le Récif, qui est une Forteresse placée sur le sommet d'une Colline. Les Portugais firent certainement ici une brave défense. Ils ne purent pas empêcher cependant, que malgré le Bastion qui défendoit le corps de la Place, on ne se rendit maitre d'Olinde à la fin de Fevrier, par le moyen d'une Attaque qu'on avoit dressée du côté du Couvent des Jésuites. Peu de tems après, les trois autres Forts situés près de là se rendirent aussi aux Vainqueurs, en vertu d'une (5) Capitulation signée le 2 de Mars. Ceux de la Flotte, profitant de la consternation générale causée par ces conquêtes, s'emparerent le jour d'après sans peine de l'Ile (6) d'Antonio Vaz, & de tout le Païs de Fernambouc. Peu contens encore de tant de prosperités, ils firent le tour de la partie occidentale de l'Amerique, & ils aborderent au mois d'Avril à la Ville de S. Martin. Ils la brulerent, & après avoir pillé & ruiné le Plat-païs, ils se rembarquerent. Tous

(1) Neuville Hist. van Holl. I. deel. pag. 331.

(2) Ibid. I. deel pag. 333.

(3) Aitzema zaaken van staat en oorl. I. deel fol. 995.

(*) Ou Pernambouc.

(4) Resol. der Staat. van Holl. 27 April 1630. fol. 58.

(5) Neuville Hist. van Holl. I. deel pag. 328.

(6) Aitzema zaaken van staat en oorl. I deel fol. 998.

1630. Tous ces succès donnerent un si grand lustre à la Compagnie Occidentale, qu'on commença à la considerer comme maitresse, non seulement de tout le Brezil, mais encore de l'Amerique. On se flatoit même de voir sous le Gouvernement de Frederic-Henri l'Age d'or (1) si vanté par les anciens Poëtes, renaitre dans les Provinces-Unies. Cette esperance se trouve exprimée sur la Médaille suivante, faite à l'occasion de la conquête de Fernambouc.

(1) Ovidii Metam. lib. I. v. 89. & seqq. Virg. Georg. lib. II. v. 538. Æneid. lib. VIII. v. 319. & seqq.



I. Au-dessus de Bois-le-Duc on voit le Buste du Prince d'Orange, sur la tête duquel Mars & la Victoire soutiennent une Couronne de Laurier:

AUREA CONDET SÆCULA.

*IL FERA NAITRE L'AGE D'OR.*

Au Revers, deux Anges tenant une Couronne de Laurier au-dessus de la tête du Lion Belgique. A sa droite on voit la Prudence, qui tient en main un Serpent; & à sa gauche la Constance, qui s'appuye sur une Colomne. Au-dessous de ces figures on trouve quatre differens Cartouches, qui représentent la Ville de Grol, la prise des Gallions, la conquête de Wezel, & celle de Fernambouc, avec les Epoques de chacun de ces évenemens. Au haut de la Piece on lit cette Inscription:

AUSPICIIS ADSIT VICTRIX CONCORDIA.

*QUE LA VICTORIEUSE CONCORDE SOIT UNIE AU POUVOIR SUPREME.*

II. J'ai trouvé à propos de placer sous cette Piece une autre Médaille, qui, sans marquer aucun évenement particulier, paroit avoir été destinée uniquement à faire honneur à Frederic-Henri. On y voit son Buste cuirassé, avec ces Titres:

EFFIGIES FRIDERICI HENRICI, DEI GRATIA, PRINCIPIS AURAICÆ, COMITIS A NASSAVIA, CATZENELIBOCOQUE.

IMA-

*IMAGE DE FREDERIC-HENRI, PAR LA GRACE DE DIEU, PRINCE D'ORANGE, COMTE DE NASSAU ET DE CATZENELLEBOGEN.*

Au Revers, un Bras armé, qui au milieu d'une Couronne de Laurier tient une Epée, entortillée d'une banderolle où l'on voit la Devise ordinaire du Prince :

PATRIÆQUE, PATRIQUE. 1630.

*POUR MA PATRIE, ET POUR MON PERE. 1630.*

Pendant que les armes de la République faisoient de si considerables progrès par Mer & par Terre, & que le Prince s'occupoit à faire en faveur de sa Patrie une Alliance (1) plus étroite avec la France, peu s'en falut que les efforts politiques du Cardinal de Richelieu ne lui fissent perdre sa Principauté d'Orange. Ce Prélat rusé remarquoit qu'en soutenant les Protestans, tant dans l'Empire (2) que dans les Païs-Bas, il avoit rendu sa conduite odieuse à la Cour de Rome. Il crut trouver un sûr moyen de regagner les bonnes graces du Pape, en unissant à la Couronne de France la Principauté d'Orange, dont la Souveraineté étoit d'une extrême incommodité pour la Cour, & qui jusques alors avoit été un ferme appui pour tous les Protestans des Provinces voisines. Pour parvenir à son but, il entra en négociation touchant la reddition de la Ville & de toute la Principauté, avec le Seigneur de Valkenbourg, à qui le Prince en avoit confié le Gouvernement. La récompense que le Cardinal lui promit, consistoit en quatre-cens-mille livres en argent comptant, & dans une Pension annuelle de quarante-mille, dont il devoit jouïr dès qu'il auroit livré ce Païs aux François. Il se laissa gagner par des offres si considerables, (3) & il y avoit déja trois ans que la convention en étoit faite entre le Roi de France & lui. Mais lorsqu'il étoit occupé à chercher les plus sûr moyens d'exécuter son projet, Frederic-Henri fut informé de cette perfidie; & pour en prévenir l'effet, il envoya dans sa Principauté Mrs. van der Does & Montes, deux de ses Conseillers, avec ordre d'approfondir cette affaire, & de disposer le Gouverneur à se démettre de sa Charge. Mais ils y furent si maltraités, que le prémier en mourut de chagrin, & que l'autre fut forcé d'abandonner la Ville. La douceur ayant si mal réussi, le Prince y envoya Mr. Knuyt (4) déguisé en Marchand, pour s'y faire en cachette un Parti, & pour contraindre par la force ce perfide Gouverneur d'obeïr à son Maitre. Dès qu'il y fut arrivé, il déterra les Ennemis de Valkenbourg, il leur communiqua ses ordres, & les détermina à donner des preuves de leur amour pour leur légitime Seigneur, en se liguant contre Valkenbourg, & en faisant entrer secretement des Soldats dans la Ville. Son projet eut tout le succès imaginable. Valkenbourg étant sorti du Château, fut attaqué le 11 de Juin dans une maison, & comme il faisoit de la résistance, on le tua. Ce fut ainsi que le Prince rentra dans la (5) possession d'Orange, où cette même année on frappa la Piece suivante.

(1) Aitzema zaaken van staat en oorl. I. deel fol. 978.

(2) Neuville Hist. van Holl. I. deel pag. 339.

(3) Aitzema zaaken van staat en oorl. I. deel fol. 1031.

(4) Neuville Hist. van Holl. I. deel pag. 341.

(5) Aitzema zaaken van staat en oorl. I. deel fol. 1035.







Le Buste du Prince ; avec ces Titres :

FREDERicus HENRicus, Dei Gratia, PRINceps AURaniæ, COmes NAssaviæ.

1630.

*FREDERIC-HENRI, PAR LA GRACE DE DIEU, PRINCE D'ORANGE, COMTE DE NASSAU.*

Au Revers, une Croix formée de quatre Lis unis par quelques feuillages, & entourée de la Devise ordinaire des Souverains de ce Païs:

SOLI DEO HONOR ET GLORIA. 1630.

*A DIEU SEUL SOIT HONNEUR ET GLOIRE.* 1630.

La perte de Fernambouc donnant un nouveau poids aux discours que le Comte de Solre avoit tenus à la Cour d'Espagne, la tira enfin de sa sécurité léthargique, & lui fit prendre la résolution d'employer toutes ses forces à se remettre en possession de ce Païs si fertile en Sucre. Au commencement de l'an mille six-cens trente & un, on fit équiper un grand nombre (1) de Vaisseaux à Lisbonne & dans les Ports de la Galice; & quoiqu'une maladie contagieuse emportât en peu de jours plus de deux-mille hommes, l'armement alla toujours son train. La Cour le pressa tellement, qu'au milieu de Mai une Flotte de trente Vaisseaux, commandée par Don Antonio d'Oquendo, mit en Mer & porta dans la Ville de S. Salvador (2) le secours nécessaire d'armes, de munitions, & de vivres. L'Amiral, se voyant fortifié ensuite par vingt-quatre Vaisseaux de differens Ports de l'Amerique, apprit que l'Amiral Hollandois Pater, qui commandoit dans le Brezil, avoit forcé les Portugais à lever le Siege d'Olinde, s'étoit rendu maitre des Rivieres de S. Antoine & de S. Michel, & avoit envoyé deux-mille hommes vers Tamaraca, & le reste de ses Troupes vers Paraiba, pour attaquer la Baye de Tous les Saints. Informé de ces facheuses particularités, il résolut de chercher la Flotte Hollandoise, & de la combattre. Elle n'étoit que de seize Vaisseaux, dont dix, effrayés par le grand nombre des Navires Espagnols, abandonnerent leur Amiral pour se sauver par une honteuse fuite, de laquelle ceux qui les commandoient furent (3) dans la suite punis. Pater, cependant, ne perdit point courage. Avec les six Vaisseaux qui lui restent, il donne sur (4) les Ennemis, & avant qu'ils puissent l'environner, il en coule quelques-uns à fond, & en brule plusieurs autres. Après avoir donné longtems aux Espagnols d'incontestables preuves de sa valeur héroïque, il voit un de ses Vaisseaux, nommé le Prince Guillaume, englouti par la Mer, avec deux-cens cinquante hommes d'Équipage. Il ne laissa pas de continuer le combat avec la même intrépidité, jusqu'à ce qu'un boulet ayant mis le feu dans sa Soute aux poudres, le fit sauter en l'air avec tout son monde. Les quatre autres ayant perdu leur Amiral, se retirerent en combattant, & gagnerent le Port, avec un Vaisseau ennemi dont ils s'étoient rendus maitres. Quoique ce Combat ne fût pas extrèmement glorieux pour les Espagnols, ils ne laisserent pas d'élever jusques au Ciel les avantages qu'ils prétendoient en tirer. Ils avoient fait sauter un Amiral Hollandois; & leur Roi, comme un autre Samson, alloit bientôt arracher de la gueule du Lion Belgique les *douceurs* que produit le Brezil. Cette flateuse idée brille sur la Médaille & sur le Jetton que voici.

(1) Resol. der Staat. van Holl. van 10. Septemb. tot 2 Octob. 1631. fol. 115.

(2) Neuville Hist. van Holl. I. deel pag. 352.

(3) Resol. der Staat. van Holl. 10 Mey 1633. fol. 21.

(4) Neuville Hist. van Holl. I. deel pag. 353.



I. & II. Sur la Tête de l'une & de l'autre, le Buste cuirassé du Roi d'Espagne; avec ces Titres:

PHI-

PHILIPPUS IIII, HISPANIARUM INDIARUMQUE REX CATHOLICUS. 1631.

*PHILIPPE IV, ROI CATHOLIQUE DES ESPAGNES ET DES INDES.* 1631.

Elles ont toutes deux sur le Revers, Samson ouvrant la gueule (1) au Lion qu'il terrassa sur le chemin de Thimnath, & dans le corps duquel il trouva quelques jours après un rayon de miel:

(1) Juges, Chap. XIV. v. 5. & 6.

DULCIA SIC MERUIT.

*C'EST AINSI QU'IL A MERITE LES DOUCEURS.*

Après que Frederic-Henri eut fait une invasion assez infructueuse dans la Flandre, on tâcha dans les Païs-Bas d'imiter l'exemple de la Cour d'Espagne, & d'exécuter par Mer quelque entreprise considerable. Pour cet effet on équipa, conformément au conseil d'un Capucin nommé Philippe de Bruxelles, cinquante grands Navires, dix Pontons, huit Bateaux plats, & un grand nombre de Bateaux à rames. Cette Flotte étoit destinée à la conquête d'une des Iles de Zélande. Outre une grande quantité de vivres & de munitions de guerre, elle étoit chargée de plusieurs milliers de Soldats & de Matelots choisis. Le 10 (2) de Septembre elle descendit l'Escaut sous la conduite de Jean de Nassau, & à la faveur de deux Batteries elle passa pardevant le Fort de la Perle & par le Trou de Zaftingen, dans l'intention de s'approcher de Valkenisse à travers les bas-fonds des Terres inondées. Mais trouvant cette route impraticable, les Ennemis, après avoir chassé quelques Vaisseaux (3) Hollandois & Zélandois, tournerent la proue le 12, & prirent le chemin de Ter-Tolen par-devant Berg-op-Zoom. Mais comme la Flotte rasoit toujours les bas-fonds pour éviter les gros Vaisseaux de Zélande, il arriva pendant la basse marée, qu'une partie des Navires chargés d'Artillerie & de munitions de guerre, échoua; ce qui obligea l'Avant-garde de s'arrêter sur le Slaak pour les attendre. Dès que le Comte Ernest de Nassau eut appris ce desastre de la Flotte Espagnole, il s'avança aussi rapidement qu'il lui fut possible vers les Ennemis, embarassés & déconcertés par ce fâcheux accident. Sa Flotte, qui le jour précedent avoit été repoussée, se trouvoit alors remplie de gens de guerre, & renforcée par quelques Vaisseaux Zélandois commandés par l'Amiral Hollaart. Le Combat commença le soir même sur les dix heures. L'eau parut être changée en feu. Une épaisse fumée couvroit de ténebres l'air déja obscurci par la nuit; pendant que les rivages tortueux répondoient au tonnerre du Canon par d'horribles mugissemens. Le Comte Jean de Nassau repoussa deux fois l'attaque impétueuse de ses Ennemis, avec une bravoure étonnante: mais étant assailli pour la troisieme fois entre Vianen & Stavenisse, il eut le chagrin de voir son Ordre de bataille entierement rompu; ce qui fut suivi d'une déroute générale & d'une défaite si entiere, que lui seul, accompagné de dix autres, échapa dans une chaloupe (4) à la fureur des Ennemis victorieux. Leur Victoire fut complette: soixante & six Vaisseaux avec tout leur équipage & toute leur charge leur tomberent entre les mains, tous les autres ayant été brulés ou coulés à fond; & ils firent prisonniers quatre-mille Soldats, (5) sans compter les Matelots. Par ce succès prodigieux, ils eurent le bonheur de garantir la Zélande d'une invasion, que les Espagnols avoient compté (6) de soutenir avec leur Armée de Terre qui s'étoit postée auprès de Rosendaal & de Breda, & qui avoit déja fait passer dans le Prinsen-land un détachement de trois-mille hommes d'Infanterie & de douze-cens Cavaliers. On trouve la mémoire d'une Victoire si considerable immortalisée sur les Médailles suivantes.

(2) Neuville Hist. van Holl. I. deel pag. 347.

(3) Resol. der Staat. van Holl. van 10 Sept. tot 2 Oct. 1631. fol. 125.

(4) Neuville Hist. van Holl. I. deel. pag. 349.

(5) Resol. der Staat. van Holl. van 10 Sept. tot 2 Octob. 1631. fol. 126.

(6) Neuville Hist. van Holl. I. deel pag. 349.

1630.




I. Le Prince d'Orange, à cheval, armé de pied en cap. La Victoire vole au-dessus de sa tête, tenant d'une main une Couronne de Laurier, & une branche de Palmier. Dans l'Exergue on lit ces deux Vers Hollandois:

DEN PRINS VAN ORANGIE, ONZEN HELD VAARDICH,

STRYD

STRYD VOOR 'T VADERLAND ENDE VRYHEID WAARDICH. 1630.
CUM PRIVILEGIO.

*LE PRINCE D'ORANGE, NOTRE HEROS, COMBAT POUR LA PATRIE ET POUR LA LIBERTÉ, AVEC UNE BRAVOURE QUI REPONDA DE SI GRANDS MOTIFS. AVEC PRIVILEGE.*

Au Revers, on voit le Combat naval qui se donne auprès des Villages nommés *Ondetonge*, *Nieuwvosmaar*, & *Philipsland*. Dans l'Exergue on trouve encore ces deux Vers Hollandois:

GOD WAS ZYN VOLK DEN 13Den SEPTEMBER GEDACHTIGH,
EN BRACHT TOT NIET 'S VYANTS VLOOT OVER DE SEYLEN 80.
1631.

*DIEU SE SOUVINT DE SON PEUPLE LE 13 DE SEPTEMBRE, EN RUINANT LA FLOTTE DES ENNEMIS, FORTE DE PLUS DE QUATRE-VINGTS VOILES.*
1631.

II. Le Buste armé de Frederic-Henri, que les Etats de Hollande avoient félicité solennellement de cet heureux succès, & par lettres, & par la bouche des Conseillers-Députés, qu'ils avoient envoyés pour cet effet (1) à l'Armée:

FREDERICUS HENRICUS, DEI GRATIA, PRINCEPS AURIACUS, COMES NASSAVIUS.

*FREDERIC-HENRI, PAR LA GRACE DE DIEU, PRINCE D'ORANGE, COMTE DE NASSAU.*

Au Revers, le Combat naval, avec cette Inscription tirée de Claudien: (2)

CONJURATI VENIUNT AD CLASSICA VENTI. 1631.

*LES VENTS LIGUEZ OBEÏSSENT AU SIGNAL DONNÉ PAR SES TROMPETTES.* 1631.

(1) Resol. der Staat van Holl. van 10 Sept. tot 10 Oct. 1631. fol. 125.

(2) De III. Consul. Honorii Aug. v. 98.

III. La troisieme fut frappée par ordre des Etats de Zélande. On y voit une Victoire ailée & couronnée, assise entre les Ecussons des Villes particulieres de cette Province, & environnée d'une lumiere céleste où l'on voit le mot JEHOVAH. Elle tient de sa droite l'Etendard des Provinces-Unies, & de sa gauche les Armes du Prince d'Orange. Sous les pieds de la Victoire on lit dans l'Exergue l'Inscriptioo suivante:

AUSPICIIS ARMATA DEI,

*ARMÉE SOUS LA PROTECTION DU CIEL,*

Au haut du Revers on trouve les Armes de Zélande, éclairées d'une lumiere céleste. La partie inférieure représente les deux Flottes, les Eaux où le Combat se donna, & les Terres adjacentes. L'Inscription est une suite de celle de la Tête:

ZELANDIA VICTRIX,
PRISCA PER INDIGENAS REGNA TUETUR AQUAS. 1631.

*LA ZELANDE VICTORIEUSE DEFEND SON ANCIEN EMPIRE SUR SES PROPRES EAUX.* 1631.

IV. Les deux Flottes, avec les Eaux & les Terres voisines, & une explication Hollandoise de ce qui se trouve de plus sur la Tête de cette Piece:

1630.

*A.* 'T LEGER VAN DEN PRINS.
*B.* GRAEF JAN GESALVEERT.
*C.* EENIGEN AEN DEN GRONT.
*D.* DE VLOOT OP ANCKER.
*E.* TROUPPEN GEVANGENEN.
*F.* ONSE OORLOOGHSCHEPEN.

VISEADMIRAEL VAN ZEELANDT (1) MARINUS HOLLARE.
Capiteyn AERT MET 'T SCHIP VAN SYN EXCELLENTIE.
Capiteyn CORNELIS ROGIERSZOON. Capiteyn FRANS JACOBSZOON.
Capiteyn EEUWICHRYKE. Capiteyn Jan De COCK.
Capiteyn Jan De MOL. Capiteyn Daniël CORNELISZOON.
Capiteyn PHILIPS JOOSTEN. V. . . . O. . . . J. . . . . V. . . . . W. . . .

(1) Smallegang Kronyk van Zeeland, fol. 771.

A. *L'ARMÉE DU PRINCE.*
B. *LE COMTE JEAN QUI SE SAUVE.*
C. *QUELQUES NAVIRES ECHOUEZ.*
D. *LA FLOTTE A L'ANCRE.*
E. *TROUPES DE PRISONNIERS.*
F. *NOS VAISSEAUX DE GUERRE.*

*VICE-AMIRAL DE ZELANDE MARINUS HOLLARE.*
*Capitaine AERT, AVEC LE VAISSEAU DE SON EXCELLENCE.*
*Capitaine CORNEILLE ROGERSZOON. Capitaine FRANÇOIS JACOBSZOON.*
*Capitaine EEUWICHRYKE. Capitaine JEAN DE COCK.*
*Capitaine JEAN DE MOL. Capitaine DANIEL CORNELISZOON.*
*Capitaine PHILIPPE JOOSTEN. V. . . . O. . . . J. . . . . V. . . . . W. . . .*

Au Revers il n'y a que l'Inscription étendue que voici:

DEUS OPTIMUS MAXIMUS HISPANORUM CLASSEM,
AUSPICIIS ORDINUM BELGII,
DUCTU FREDERICI HENRICI PRINCIPIS AURAICÆ,
SUB LEGATO SUO IN ZEELANDIA HOLLARIO,
DISSIPAVIT INTRA VIANEN ET STAVENISSE,
ET POSTEA NEBULA CIRCUMFUSAM VADISQUE ALLISAM
IN MANUS SUORUM OMNES DEDIT,
AUT PERDIDIT,
SOLO PRÆFECTO COMITE JOHANNE DE NASSAU,
SOCIISQUE X EXCEPTIS;
LXXVI NAVIBUS, ET CIↃ CIↃ CIↃ CIↃ CXL MILITIBUS
CAPTIS,
PERQUE CASTRA PRINCIPIS BERGAM AD ZOMAM
GREGATIM DEDUCTIS.
XIII SEPTEMBRIS, ANNO 1631.
J: LOOFF FECIT.

*DIEU*

1631.

*DIEU TRE'S BON ET TRE'S GRAND*
*A DISSIPE', SOUS LES AUSPICES DES ETATS DES PAYS-BAS,*
*SOUS LE COMMANDEMENT DU PRINCE D'ORANGE,*
*ET SOUS LA CONDUITE DE HOLLAAR VICE-AMIRAL DE ZELANDE,*
*LA FLOTTE ESPAGNOLE,*
*ENTRE VIANEN ET STAVENISSE;*
*ET LORSQUELLE S'EST TROUVE'E ENVELOPE'E D'UN BROUILLARD;*
*ET ECHOUE'E SUR DES BASSES,*
*CE MEME DIEU L'A DETRUITE EN PARTIE,*
*ET EN PARTIE L'A FAIT TOMBER ENTRE LES MAINS DES SIENS;*
*PERSONNE NE S'ETANT SAUVE',*
*QUE LE COMMANDANT JEAN COMTE DE NASSAU,*
*ET DIX DE SES COMPAGNONS;*
*76 VAISSEAUX AYANT ETE' PRIS, AVEC 4140 SOLDATS,*
*QUI ONT ETE' CONDUITS PAR TROUPES A BERGOPZOOM*
*A TRAVERS LE CAMP DU PRINCE.*
*LE 13 DE SEPTEMBRE, L'AN 1631.*
*FAIT PAR J: LOOFF.*

V. Le Revers de la cinquieme porte la même Inscription. La Tête repréſente le Combat & les Lieux voiſins. L'Inſcription eſt empruntée (1) des Pſeaumes du Roi-Prophete David:

VERE SURREXIT DEus, ET DISSIPATI SUNT INIMICI EJus.

*CERTAINEMENT, DIEU S'EST LEVE', ET SES ENNEMIS ONT ETE' DISSIPEZ.*

(1) Pſ. LXVIII. v. 1.






VI. La ſixieme, que je n'ai vue nulle-part qu'à La Haye chez Mr. Guillaume Lormier, eſt en tout ſemblable à la premiere; excepté que dans l'Exergue de la Tête on ne trouve que l'Inſcription ſuivante:

PATRIÆQUE, PATRIQUE.

*A SA PATRIE, ET A SON PERE.*

Après le Combat donné en Amerique, dans lequel le Vice-Amiral Hollandois avoit péri avec ſon Vaiſſeau & tout ſon Equipage, Oquendo fit voile avec le reſte de ſa Flotte vers les côtes de Paraiba, où il débarqua douze-cens Soldats, pour mettre ce Païs en état de réſiſter à ſes Ennemis. Enſuite il prit poſte ſur la Riviere de S. François, non ſeulement pour couvrir le Païs de Seregippe & la Baye de Tous les Saints, mais encore pour favoriſer l'Expédition qu'on avoit en-

1631. entreprise pour reconquérir Fernambouc. Après avoir encore rafraichi l'Armée d'Albuquerque qui avoit été forcée de lever le Siege d'Olinde, comme nous l'avons dit, il fit voile vers Lisbonne avec sa Flotte. Dans son retour il fut rencontré par quatre Vaisseaux (1) Hollandois, qui avoient de très nombreux Equipages, & qui, nonobstant la grande supériorité des Ennemis, résolurent d'avoir revanche du dernier Combat donné dans le Brezil. Dans cette intention ils font force de voiles, mettent Pavillon rouge, & se jettent comme des Lions furieux sur les Espagnols, en leur donnant la bordée. Ils firent un feu si terrible de leur canon & de leur mousqueterie, tantôt en les combattant de loin, & tantôt en les serrant de près, qu'en peu de tems ils ruïnerent entierement la Flotte ennemie. D'Oquendo perdit dans ce Combat son propre Lieutenant, vingt-deux Capitaines, sept-cens Soldats ou Matelots, le Vaisseau de son Vice-Amiral, trois autres Vaisseaux, & deux petits Navires. Ce fut ainsi que le Lion Belgique, en faisant sentir à ses Ennemis ses forces sur les flots de l'un & de l'autre Monde, se rendit par-tout fameux & redoutable; c'est ainsi que dans les deux Parties de l'Univers il ébranla sur leurs bases les Colomnes d'Hercule, qu'après la découverte de l'Amerique Charles-Quint avoit porté du Détroit de Gibraltar jusques dans les Indes Occidentales, & que les grandes Conquêtes des Hollandois dans le Nouveau Monde venoient de déplacer une seconde fois, en les reculant si considerablement en arriere. C'est à quoi fait allusion la Médaille suivante, frappée à l'occasion des deux Combats donnés contre Oquendo.

(1) Neuville Hist. van Holl. I. deel pag. 354.



I. Le Buste cuirassé du Prince, Grand-Amiral des Provinces-Unies:

FREDERicus HENRicus, Dei Gratia, PRINCeps AURIACæ, COMes NASSAviæ.

*FREDERIC-HENRI, PAR LA GRACE DE DIEU, PRINCE D'ORANGE, COMTE DE NASSAU.*

Au Revers on voit l'une des deux Colomnes d'Hercule déja penchante, & l'autre arrachée de sa base par le Lion Belgique: Emblèmes de l'abaissement des forces maritimes de l'Espagne dans les deux Mondes. C'est aussi le sens de l'Inscription qu'on lit dans l'Exergue:

CONCUSSIT UTRAMQUE. 1631.

*IL LES A EBRANLE'ES L'UNE ET L'AUTRE.* 1631.

Comme, par la conquête de differens Païs dans les Indes Orientales & Occidentales, les Provinces-Unies avoient étendu leurs propres limites bien au-delà de ces Colomnes, on lit encore sur le bord du Revers cette seconde Inscription:

HERCULEAS ULTRA EXTULIT COLUMNAS.

*IL A ETENDU SES LIMITES AU-DELA' DES COLOMNES D'HERCULE.*

II. On

1631.






II. On trouve quelquefois la même Tête jointe à un autre Revers, qui porte les Armes du Prince, sans aucune Inscription; comme il est aisé de le voir par l'Estampe même.

Le soin de faire des Conquêtes, & de porter l'Art militaire par Terre & par Mer au plus haut degré de perfection, n'empêchoit pas qu'on ne travaillât dans les Provinces-Unies à faire fleurir les Belles-Lettres. A quoi serviroit-il d'acquérir au péril de la vie une si brillante gloire dans toutes les Parties de l'Univers, si la mémoire de tant d'actions héroïques, fixée par de savans Historiens, n'étoit pas communiquée à la Posterité, pour l'aiguillonner à la pratique des vertus? Nous avons déja vu (*) que pour empêcher la Jeunesse du Païs de chercher le Savoir chez les Etrangers, le Prince Guillaume I avoit érigé le 6 de Fevrier 1574 une Université à Leyden, sous l'approbation (1) des Etats de Hollande. Pour faire un si utile Etablissement, il s'étoit servi du nom du Roi d'Espagne; & en qualité de son Lieutenant dans cette Province, il avoit accordé à cette Université de grands Privileges, pour dédommager la Ville même de ce qu'elle avoit souffert pendant un long Siege. Depuis ces tems fâcheux, les Magistrats de la Ville d'Amsterdam avoient vu le nombre de leurs Habitans s'augmenter si fort, que dès l'année précedente ils avoient résolu d'ériger chez eux une *Ecole Illustre*, afin que leur Jeunesse ne fût point obligée d'aller à Leyden pour faire quelques progrès dans l'Histoire, dans la Physique & dans l'Eloquence. Dès que ce dessein se fut répandu dans le public, les Magistrats de Leyden firent là-dessus une forte remontrance (2) dans l'Assemblée des Etats de Hollande. Ils soutinrent que cette résolution étoit directement opposée aux Privileges de leur Université. Ils déclarerent même, que si cette nouveauté étoit autorisée, ils ne donneroient point leur suffrage pour l'augmentation générale des Impôts, & que leur Ville seroit hors d'état de porter la charge du Deux-centieme denier, à laquelle la Province étoit sur le point de consentir. Comme ceux d'Amsterdam ne laissoient pas de persévérer dans leur projet, on ne conclut rien pour-lors à l'égard de cette affaire. Mais après avoir pris l'avis du Prince, on arrêta que ceux d'Amsterdam auroient à suspendre les Leçons publiques, jusqu'à ce que le Haut-Conseil eût prononcé formellement sur la justice de ce dessein, (3) ce qui devoit se faire dans l'espace d'un mois. Conformément à cette résolution, l'affaire fut portée devant ce Tribunal, & le 22 de Décembre elle fut décidée en faveur de la Ville d'Amsterdam. Les Magistrats de Leyden cependant, (4) soutenus du Conseil de leur Université, demanderent par écrit aux Etats de Hollande d'être admis en Appel par-devant cette Assemblée même, & qu'en attendant sa Sentence définitive, l'exécution de la Sentence qui leur étoit contraire restât suspendue. Dans une affaire si délicate on trouva bon de consulter le Haut-Conseil, avant que de rien déterminer. Mais comme les Députés de Leyden souhaitoient, avant que d'y consentir, d'en informer leurs Maitres, & que ceux d'Amsterdam déclaroient ne pouvoir pas souffrir un plus long délai par rapport à un droit qu'ils avoient prouvé si évidemment, & qui venoit d'être reconnu par une Sentence formelle du Haut-Conseil, cet Appel n'eut pas lieu. L'Ecole Illustre fut donc érigée à Amsterdam. On y destina le Couvent de Ste. (5) Agnès; on le partagea en differens Auditoires, & l'on y forma une Bibliotheque qui devoit être ouverte au Public deux fois par semaine, savoir les mecredis & les samedis, depuis deux jusques à cinq heures de l'après-dînée. Outre Gaspar van Baarle, qui fit l'ouverture de cette Ecole par une docte Harangue sur *le Sage Negociant*, on y appella Gerard Vossius en lui assi-

(*) *I. Partie pag.* 154.

(1) Resol. der Staat. van Holl. 6 Febr. 1574.

(2) Ibid. 8 April 1631. fol. 62.

(3) Ibid. 18 April 1631. fol. 73.

(4) Ibid. van 14 tot 31 Jan. 1632. fol. 19.

(5) Commelyn Beschr. van Amsterdam.

1632. gnant des appointemens fixes. C'étoit un homme extrêmement versé dans les Histoires & dans les Langues anciennes. Dans la suite on lui donna encore pour Collegue Martin Hortensius, appellé pour enseigner les Mathématiques. Il y a à présent six Professeurs, qui dans certains jours & à des heures réglées font des Leçons publiques, tant en Latin qu'en Hollandois, sur la Jurisprudence, la Physique, la Medecine, les Mathématiques, l'Histoire & l'Eloquence. Cette Ecole est ouverte à tout le monde; mais elle est surtout fréquentée par ceux qui s'attachent à la Marine & à la Navigation. Je laisse à mes Lecteurs de juger des fruits que la Jeunesse d'Amsterdam, & d'autres Auditeurs, peuvent avoir recueillis de cet Etablissement, & je me contente de placer ici une Médaille qui fut frappée dans cette occasion.




La Religion, la Justice, & la Prudence, étroitement unies. L'Inscription consiste dans ce Vers Latin:

PRÆVALET HAC TRIGA VIS CONCORS AMSTELODAMI.

*LA FORCE REUNIE D'AMSTERDAM L'EMPORTE PAR L'UNION DE CES TROIS.*

Au Revers, les Armes couronnées de cette Ville, soutenues par deux Lions. Au-dessus de l'Ecusson on lit dans une banderolle les mots suivans:

IN HOC SIGNO TUTA.

*SURE SOUS CET ECUSSON.*

C'est à dire, l'union de ces trois Vertus, ou plutôt, l'Ecole Illustre elle-même, dont on voit sur le bord les Instrumens & les Machines attachés l'un à l'autre par un ruban, sur lequel on lit cette Inscription:

ARTE ET LABORE FRUITUR HONORE.

*PAR L'ART ET PAR LE TRAVAIL ELLE ACQUIERT DE L'HONNEUR.*

Les Etats-Généraux cependant continuoient à donner une grande attention aux affaires de la Guerre, dans l'espérance de faire quelque chose de considerable pendant la Campagne de cette année. Ils se fondoient sur les succès rapides de Gustave-Adolphe Roi de Suede, qu'ils assistoient d'un subside de (1) cinquante-mille francs par mois. Les avantages que ce Conquérant avoit remportés sur la Maison d'Autriche, donnoient à l'Empereur d'assez grands embaras, pour que de ce côté-là les Provinces-Unies n'eussent rien à craindre. Les Conquêtes de Gustave relevoient surtout le courage de Frederic Roi de Boheme, qui, se flatant de rétablir ses affaires en Allemagne par le moyen des armes victorieuses du Roi de Suede, prit la résolution de l'aller (2) joindre en personne. Comme il avoit prêté à l'Etat trois ou quatre-cens-mille francs, il demanda

(1) Resol. der Staat. van Holl. van 10 Maart tot 7 April 1633. fol. 42.

(2) Ibid. van 14 tot 31 Jan. 1632. fol. 20.

1632.

manda le remboursement d'une partie de cette somme, & même le secours de quelques subsides. Le 24 de Janvier de l'an mille six-cens trente-deux, il fut conduit à l'Assemblée des Etats par le Comte de Culembourg & par Mrs. de Noordwyk, Knuyt & Walta. Les Etats-Généraux en Corps vinrent le recevoir jusques à la porte. S'étant placé vis à vis du Président de semaine, il informa Leurs Hautes Puissances du voyage qu'il alloit entreprendre, les remercia des honneurs, de l'amitié & (1) du secours qu'il avoit reçus d'elles; & les conjura de proteger & de soutenir, pendant son absence, son Epouse & ses Enfans. Le jour suivant on lui accorda un subside de (2) cent-cinquante-mille francs; & il fut informé de cette résolution de Leurs Hautes Puissances par le Comte de Culembourg, & par Mrs. de Noordwyk, Broekhove, Knuyt, Zuylen, Van der Haar, & Haarsolte. Ces mêmes Députés lui souhaiterent de la part des Etats un heureux voyage; & comme l'indisposition du Prince d'Orange l'empêchoit de faire dans cette occasion les honneurs de la République, ils l'accompagnerent jusques au-delà du Bois de La Haye. Ayant pris sa route par le Diocese de Cologne, escorté de quelques Cavaliers, il alla de Wezel vers le Païs de Hesse, d'où le Landgrave lui-même le conduisit jusques à Francfort, où il arriva avec soixante-dix chevaux & quarante voitures. Le jour suivant il alla voir à Hoegst le Roi & la Reine de Suede, pour solliciter le secours de ce victorieux Monarque. Mais celui-ci lui prescrivit (3) des conditions si dures, au détriment de son Autorité Royale & à l'avantage de la Confession d'Augsbourg, qu'il perdit entierement l'esperance de se rétablir jamais. Peu de tems après, attaqué d'une maladie contagieuse qui regnoit dans l'Armée Suedoise, & qui fut augmentée selon toutes les apparences par le chagrin que lui donnoit la ruïne de ses affaires, (4) il mourut à Mayence le 9 de Décembre. L'esperance, qu'on avoit d'abord conçue de son rétablissement, avoit cependant donné lieu à faire frapper la Piece suivante.

(1) Aitzema zaaken van staat en oorl. I. deel fol. 1160.

(2) Resol. der Staat. van Holl. van 24 tot 31 Jan. 1632. fol. 20.

(3) Aitzema zaaken van staat en oorl. I. deel fol. 1161.

(4) Resol. der Staat. van Holl. van 12 tot 29 Jan. 1633. fol. 4.




Les Bustes de ce Prince & de son Epouse; avec ces Titres:

FRIDericus ET ELIZabetha, Dei Gratia, Rex Reginaque BOHemiæ; COMes PALATinus Rheni, ET PRincepi ELECTor; DUX BAVariæ.

*FREDERIC ET ELIZABETH, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI ET REINE DE BOHEME; COMTE PALATIN DU RHIN; ELECTEUR; DUC DE BAVIERE.*

Au Revers, un Soleil couchant, au-dessus de l'Epoque du voyage de ce Roi, l'an 1632. L'Inscription est empruntée (5) de l'Ecclésiaste de Salomon:

(5) Chap. I. v. 5.

SOL OCCIDENS RENASCITUR.

ECclesiastis I.

*LE SOLEIL QUI SE COUCHE SE RELEVE.*

*ECCLESIASTE I.*

1632. Tout étoit prêt cependant dans les Provinces-Unies, pour l'ouverture de la Campagne. Le Prince d'Orange, après avoir été complimenté sur son départ par un des Nobles de Hollande, & par les Députés de Dort, de Leyde, d'Amsterdam, d'Alcmar & d'Enkhuyzen, accompagnés du (1) Conseiller-Pensionaire qui porta la parole, sortit de La Haye, & se mit à la tête de l'Armée au milieu du mois de Mai. Elle (2) consistoit en deux-cens cinquante-trois Compagnies d'Infanterie, & en cinquante-huit Cornettes de Cavalerie. Après avoir pris Arsen, petite Ville située au-delà de la Meuse, il mit le 1. de Juin le (3) Siege devant Venlo. Pendant que les Bourguemestres de cette Ville prenoient la route de celle de Gueldre pour prendre les ordres du Comte Henri de Bergue, il fit attaquer la Place de deux differens côtés, avec tant de vigueur, que les Bourgeois, suivis bientôt par la Garnison, capitulerent le quatrieme jour du Siege, & rendirent la Ville au Vainqueur. Le même jour, le Comte (4) Ernest de Nassau fut détaché avec six-mille hommes vers Strale & Roermonde. Il se mit (5) d'abord en possession de la prémiere, & avant la nuit la seconde se trouva investie de toutes parts. Le jour suivant le Prince joignit Ernest, avec toute son Armée. Il fit dresser des Batteries & ouvrir la Tranchée avec tant de promtitude, qu'en peu de tems les Assiegés ne songerent qu'à se soumettre à (6) ses armes victorieuses. Ce fut ainsi que, la Meuse étant réduite jusques-là sous la puissance des Etats, aux dépens néanmoins de la vie d'Ernest qui fut tué devant Roermonde d'un coup de mousquet, on s'ouvrit un passage pour conduire jusques à Mastricht tout ce qui est nécessaire à une Armée. Cette Place considerable fut investie le 10 du même (7) mois, par les Troupes Nationales & par les Troupes auxiliaires de France. L'importance de cette Ville porta l'Archiduchesse à employer toutes ses forces pour la sauver. Elle fit venir du Palatinat differens Corps de Troupes, sous la conduite de Gonzales de Cordoue; elle envoya au secours de la Place le Marquis de Santa Croce, (8) avec tout ce qu'on avoit pu ramasser de Soldats dans le Brabant; & elle reçut de l'Empereur un puissant secours, commandé par le Comte de (9) Papenheim. Mais rien ne répondit à ses esperances. Tous les efforts de ces differens Corps d'Armée furent inutiles (10); & les differentes Attaques qu'ils donnerent aux retranchemens des Assiegeans, furent repoussées avec grande perte. Les Assiegés même, voyant leurs Ouvrages emportés les uns après les autres par des Assauts continuels, se virent forcés de capituler (11) le 22 d'Août. Dès que la Place se fut rendue, le Prince d'Orange détacha vers Limbourg vingt-cinq Compagnies de Cavalerie & autant d'Infanterie, avec dix-sept pieces de Canon, sous la conduite de Stakenbroek, Lieutenant-Général de la Cavalerie. La Place étant mal fortifiée, & n'ayant rien de (12) bon que son Château, se rendit (13) le 8 de Septembre, sans avoir osé attendre le Canon. Après cette nouvelle conquête, qui fut suivie de celle de la petite Ville de Weerd & de quelques autres, le Prince s'étant mis à la tête de soixante-trois Compagnies de Cavalerie soutenues de quinze-cens Mousquetaires, fit une terrible invasion dans le Brabant, & mit sous contribution tout le Plat-païs jusques aux portes de Namur. Les Etats-Généraux, ravis de tant de succès importans, & les considerant comme dûs principalement à la protection du Ciel, ordonnerent pour toutes les Provinces un jour (14) d'Actions de graces. Ils firent encore frapper la Médaille suivante, en mémoire de la conquête de Mastricht & de Limbourg.

(1) Resol. der Staat. van Holl. van 10 Maart tot 7 April 1632. fol. 46.
(2) Neuville Hist. van Holl. I. deel pag. 356.
(3) Aitzema zaaken van staat en oorl. I. deel fol. 1190.
(4) Resol. der Staat. van Holl. van 23 Juny tot 7 Aug. 1632. fol. 59.
(5) Aitzema zaaken van staat en oorl. I. deel fol. 1191.
(6) Resol. der Staat. van Holl. van 23 Juny tot 7 Aug. 1632. fol. 59.
(7) Neuville Hist. van Holl. I. deel. pag. 364.
(8) Resol. der Staat. van Holl. van 23 Juny tot 7 Aug. 1632. fol. 85.
(9) Aitzema zaaken van staat en oorl. I. deel fol. 1204.
(10) Resol. der Staat. van Holl. van 23 Juny tot 7 Aug. 1632. fol. 92.
(11) Neuville Hist. van Holl. I. deel pag. 1207.
(12) Neuville Hist. van Holl. I. deel pag. 374.
(13) Aitzema zaaken van staat en oorl. I. deel fol. 1207.
(14) Resol. der Staat. van Holl. van 23 Juny tot 7 Aug. 1632. fol. 98.




Le Buste cuirassé du Prince d'Orange, qui à son retour, sçavoir le 10 de Décembre, fut félicité de ses conquêtes, par les Seigneurs de Brederode & de Duyvenvoorde, & par les Députés de Dort, de

1632.

de Harlem, de Delft, de Leyden, (1) d'Amsterdam, d'Alcmar, de Horne, & d'Enkhuyzen, assistés du Conseiller-Pensionaire, qui, selon la coutume, porta la parole. L'Inscription suivante fait un double tour sur le bord de cette Piece :

(1) Resol. der Staat. van Holl. van 8 tot 23 Decemb. 1632. fol. 116.

AUSPICIIS POTENTISSIMORUM BELGII ORDINUM,
ARMIS ET INDUSTRIA
INVICTISSIMI PRINCIPIS ARAUSIONIS FREDERICI HENRICI,
ET SOCIORUM IPSIUS,
LIBERATA MOSA LIMBURGOQUE RECEPTO,
A DEO ILLUSTRIS VICTORIA.

*LA MEUSE DELIVRÉE ET LIMBOURG REPRIS,*
*SOUS LES AUSPICES DES HAUTS ET PUISSANS ÉTATS DES PAYS-BAS,*
*PAR LES ARMES ET PAR LA CONDUITE*
*DU TRÉS INVINCIBLE PRINCE D'ORANGE FREDERIC-HENRI,*
*ET DE SES COMPAGNONS:*
*ILLUSTRE VICTOIRE, QUI VIENT DE DIEU.*

Il faut entendre par ces Compagnons du Prince, les Anglois & les François. Dans la marche vers Mastricht, ces derniers avoient formé le (2) Corps de bataille. Pendant le Siege ils avoient été dans les Approches (3) de sept en sept jours ; & sous le commandement du Marquis d'Estiau ils avoient donné des preuves signalées de leur valeur, en chassant les Ennemis, qui avoient traversé la Meuse, des Ouvrages qu'ils avoient commencés, & en les forçant à repasser la Riviere avec perte (4) de quatre-cens des leurs.

(2) Aitzema zaaken van staat en oorl. I. deel fol. 1193.
(3) Ibid. fol. 1194.
(4) Ibid. fol. 1198.

Au Revers, le Plan de Mastricht, & l'Armée de Papenheim qui marche vers les Lignes des Assiegeans :

TRAJECTUM AD MOSAM RECEPTUM. 1632.

*MASTRICHT REPRIS.* 1632.

Cette glorieuse Campagne fut terminée par la prise d'Erkelens, de Susteren, & de quelques autres petites Villes qui restoient encore aux Espagnols dans la Gueldre (5). Ce n'étoit pas seulement à la protection du Ciel, à la conduite du Prince, & à la valeur des Soldats, que les Provinces-Unies devoient l'état florissant de leurs affaires: elles en étoient encore redevables à leur Commerce par Mer, qui, malgré la longue durée de la Guerre, mettoit les Sujets en état de fournir les grosses sommes qui étoient nécessaires pour des Campagnes si onereuses. Le Commerce des Indes Orientales étoit devenu sur-tout un des plus vigoureux nerfs de la République. La Compagnie qui faisoit ce Négoce considerable avoit chassé les Portugais, & s'étoit emparée des riches Païs qui produisent la Muscade, le Girofle & la Canelle. Par de si utiles Exploits elle s'étoit rendue formidable à tous les Princes & à toutes les Nations de cette vaste Contrée. L'an 1619 (6) elle avoit pris Batavia dans l'Ile de Java ; & elle en avoit fait le centre de son Commerce & le Siege du Gouverneur-général, & de son Conseil. Par-là Batavia, qui auparavant n'avoit rien de considerable que son Port, étoit devenue en peu de tems une des plus belles & des plus considerables Villes de toute l'Asie. En-vain le Roi de Java, qui faisoit sa résidence (7) à Japara, peu content de voir le Commerce avec la Chine sortir de ses Etats pour se fixer entierement à Batavia, mit plusieurs fois le Siege devant une Place qui lui étoit devenue si odieuse ; tous ses desseins échouerent. Il fut forcé (8) d'abandonner chaque fois honteusement cette entreprise, après y avoir consumé bien du tems & du monde, & d'immenses trésors. Ces évenemens porterent au plus haut point le crédit & la réputation de cette Compagnie. Son Commerce avec les Chinois en devint de jour en jour plus considerable ; & même plusieurs Marchands de cette Nation prirent le parti de s'établir dans une Ville qui s'étoit si glorieusement défendue. On leur y accorda, aussi-bien qu'aux autres Nations, de grands Privileges, dont ils profiterent

(5) Neuville Hist. van Holl. I. deel pag. 373.
(6) Ibid. I. deel. pag. 201.
(7) Ibid. I. deel. pag. 323.
(8) Ibid. I. deel. pag 326.

1632. avec reconnoissance. Ils en donnerent, l'année dont il s'agit ici, une sorte marque au Gouverneur-général Jaques Speks, qui étoit arrivé à Batavia (1) le 23 de Septembre 1629. Huit jours avant son départ (2) pour retourner en Hollande, ils lui présenterent la Médaille d'or que voici.

(1) Franç. Valentyn Oud en Nieuw Oostind. I. deel. I. onderd. fol. 210.

(2) Naamboekje der Hooge Indische Regeer. pag. 4.



La Tête représente la Ville de Batavia ; sa Citadelle quarrée, séjour ordinaire du Gouverneur-Général ; sa Rade, & les Jardins d'alentour. Au Revers on voit la Sentence que voici, en Langue Malaye, mais exprimée en vieux Caractéres Chinois :

百 東 氏 [illegible]
[illegible] 政 高 [illegible]
[illegible] [illegible] [illegible] [illegible]
[illegible] [illegible]

*LE SOLEIL ECHAUFFANT COMMUNIQUE SA LUMIERE DU CIEL JUSQUES A LA TERRE: DE LA MEME MANIERE UN SAGE GOUVERNEMENT COMMUNIQUE LA GLOIRE DE CELUI QUI L'EXERCE, JUSQU'A LA QUATRE-CENTIEME GENERATION DE SA POSTERITE.*

La Traduction de cette Sentence m'a été procurée par Mr. Julien de Groenewegen, un des quarante Conseillers de Delft, & Caissier de la Compagnie Orientale pour la Chambre qui est établie dans cette Ville : il a poussé même sa bonté jusques à me faire venir cette Traduction de Batavia. Sous cette Inscription Orientale on lit encore cette autre en Latin :

IN PERPETUAM GRATITUDINIS MEMORIAM,
HOC MUNUSCULUM NOS CIVES CHINENSES BATAVIÆ
LUBENTER MERITOQUE OBTULIMUS INSIGNI HEROI
JACOBO SPEXIO,

IN-

INDIARUM ORIENTALIUM GENERALI,
PATRONO NOSTRO OBSERVANDO,
ANNO 1632, ADY 25 NOVEMBRIS, BATAVIÆ.

*EN MEMOIRE ETERNELLE DE NOTRE RECONNOISSANCE,*
*NOUS CITOYENS CHINOIS DE BATAVIA*
*AVONS FAIT AVEC PLAISIR ET A BON DROIT CE PETIT DON*
*A L'ILLUSTRE HEROS JAQUES SPEKS,*
*GOUVERNEUR-GENERAL DES INDES ORIENTALES,*
*NOTRE RESPECTABLE PATRON,*
*L'AN 1632, LE 25 JOUR DE NOVEMBRE, A BATAVIA.*

Les grands ſuccès que les Provinces-Unies eurent pendant cette Campagne le long de la Meuſe, devoient être attribués en partie à la conduite du Comte de Bergue. Mécontent de la négligence avec laquelle la Cour d'Eſpagne traitoit les affaires des Païs-Bas, & du tort qu'elle lui avoit fait en fauſſant ſa promeſſe pour faire paſſer devant luï le (1) Marquis de Santa Croce, il ne ſongea pas au commencement de la Campagne à faire tête à Frederic-Henri. Entretenant au contraire avec ce Prince (2) des intelligences ſecretes, il ſe retira vers Gueldre avec les Troupes qui lui avoient été confiées; & s'étant dans la ſuite démis de ſes Charges, il ſe refugia à Liege. L'Archiducheſſe tâcha en-vain de l'attirer à ſa Cour par des lettres careſſantes: il ne s'y fia pas; & comme il fut bien moins diſpoſé encore à obeïr à une citation formelle, (3) le Haut-Conſeil de Malines le condamna par contumace à perdre la vie & les biens. Le Comte, ſe voyant traité avec tant de rigueur, fit répandre par-tout un Mémoire, dans lequel il déclaroit qu'il avoit réſolu de lever une Armée pour défendre le Pais contre l'oppreſſion des Eſpagnols. Cette démarche parut à la Cour de Bruxelles un jeu concerté: elle en conclut, que s'entendant avec la Nobleſſe mécontente des Païs-Bas Catholiques, il s'étoit ligué avec elle pour chaſſer les Eſpagnols, (4) animé par un Manifeſte que Frederic-Henri avoit fait répandre par-tout, & dans lequel ce Prince promettoit de ſeconder puiſſamment cette entrepriſe. L'Archiducheſſe craignit que cette affaire n'eût de dangereuſes conſéquences. Elle ſe voyoit hors d'état de tenir tête tout à la fois aux Ennemis, & aux Mécontens; & l'unique moyen qu'elle trouva de ſe tirer d'un ſi ficheux embaras, fut de demander la Paix aux Provinces-Unies. Pour cet effet elle fit écrire par le Duc d'Aremberg (5), de la part des Etats du Païs, à Frederic-Henri, pour lui demander des Paſſeports pour trois Députés deſtinés à lui communiquer des choſes de la derniere importance. Ces Députés étoient le Baron de Zwartſenbourg, (6) Mr. Hellebus, & Mr. Edelheer Conſeiller-Penſionaire d'Anvers. Les ſaufconduits furent accordés, & ceux qui en étoient munis étant partis pour l'Armée des Etats campée auprès de Maſtricht, furent menés à l'Audience du Prince. Ils lui témoignerent qu'ils étoient venus pour ſavoir le ſentiment des Provinces-Unies touchant la Paix, (7) & touchant les moyens de terminer à la fin une ſi ſanglante Guerre. Ils promirent en même tems que ſi les Etats-Généraux avoient du penchant pour l'exécution d'un ſi ſalutaire deſſein, les Païs-Bas Catholiques envoyeroient un nombre plus conſidérable de Députés, pour entreprendre & pour terminer une affaire deſirée depuis ſi longtems. Comme cette Députation ſe fit publiquement, elle attira l'attention de tout le monde, & ſur-tout des Habitans des Païs-Bas Catholiques, qui étoient le plus intereſſés dans ſa bonne ou dans ſa mauvaiſe réuſſite. Un cri général avoit été pouſſé vers le Ciel, dans ces malheureuſes Provinces, cauſé par l'invaſion des Troupes des Etats qui avoient brûlé les maiſons, les Châteaux, les Couvents, les Egliſes & les Villages. Tant de miſeres faiſoient deſirer la Paix à ces Peuples malheureux, d'autant plus ardemment, qu'ils voyoient quelque apparence de ſuccès dans les Négociations qu'on venoit d'entamer. Cet ardent deſir eſt exprimé ſur le Jetton ſuivant.

(1) Neuville Hiſt. van Holl. I. deel pag. 360.

(2) Reſol. der Staat van Holl. van 23 Juny tot 7 Aug. 1632. fol. 75.

(3) Ibid. van 14 Maart tot 8 April 1634. fol. 25.

(4) Neuville Hiſt. van Holl. I. deel pag. 361.

(5) Reſol. der Staat. van Holl. van 9 tot 29 Sept. 1632. fol. 104.

(6) Aitzema zaaken van ſtaat en oorl. I. deel fol. 1212.

(7) Ibid. fol. 1210.

1633.



La Tête représente une des Eglises, qui par l'invasion des Troupes de la République, lorsqu'elles avoient mis sous contribution le Plat-païs de Luxembourg, de Namur, de Brabant & du Hainaut, avoient été données en proye aux flâmes. Auprès de cette Eglise toute en feu on trouve trois Villageois affligés, dont deux ont les mains jointes, pendant que le troisieme paroit s'arracher les cheveux :

QUID MISERIS SUPEREST?

*QUE NOUS RESTE-T-IL, MISERABLES QUE NOUS SOMMES?*

Au Revers, ils se jettent tous trois à genoux devant la Paix, pour la prier de leur accorder la branche d'Olivier qu'elle tient dans sa droite. A côté de la Paix on voit les Armes de Mr. van der Marck, Conseiller-Pensionaire de Bruges, qui alloit être Député pour ce grand ouvrage: ce qui semble signifier, qu'on attendoit la Paix par le moyen de ses soins & de son habileté. L'Inscription est empruntée de Virgile : (1)

(1) Æneid. lib. XI. v. 362.

TE POSCIMUS OMNES. 1633.

*NOUS TE DEMANDONS TOUS.* 1633.

Les Négociations ayant été commencées, les Députés de part & d'autre dresserent un Plan, qui devoit servir de (2) base & de règle aux Conferences, & dont voici les Articles les plus essentiels. Que les Païs-Bas Catholiques se rendroient garants que le Traité de la derniére Trève seroit observé en toutes ses parties par le Roi d'Espagne; & que l'on s'obligeroit réciproquement à maintenir ledit Traité, comme aussi les Privileges & les Libertés de part & d'autre, contre tous ceux qui tâcheroient de les violer: Que toutes les Troupes Espagnoles sortiroient du Païs; que tous les Châteaux seroient rasés du côté des Villes; & que les Officiers ne prêteroient serment qu'aux (3) Etats du Païs: Que dans les Villes maritimes de la Flandre, les Garnisons ne seroient ni placées ni changées, que d'un consentement réciproque; & que quelques Places, qui feroient nommées dans la suite, seroient cedées aux Provinces-Unies pour leur sureté. Ces Préliminaires furent communiqués à Bruxelles & à La Haye, afin que les deux Cours pussent envoyer au plus vite à Mastricht leur résolution à cet égard, avec les autres Députés qui devoient travailler à ce grand ouvrage. De la part des (4) Provinces-Unies on nomma pour le Congrès de Mastricht, Mrs. Terresteyn, Haarsolte, & le Trésorier Goch; & de la part des Païs-Bas Catholiques, outre les trois dont nous avons déja parlé, l'Archevêque de Malines, l'Abbé de S. Vaast, Mr. van der Marck dont nous venons de faire mention, Mr. Danchermont de la part du Hainaut, Mr. Ronnet Echevin de Namur, Mr. Broide Conseiller-Pensionaire de Douay, & le (5) Duc d'Aremberg. Ce Seigneur étoit Fils de Charles de Ligne, & d'Anne de Croy, Reine de la Confrérie des Arbalêtriers, comme nous l'avons rapporté (*) assez au long ci-dessus. Par le décès de son Oncle Charles de Croy Duc d'Arschot, mort sans Enfans, toutes les Seigneuries de cette Maison lui étoient échues en partage, en vertu des droits de sa Mere qui étoit Sœur ainée du défunt. Il étoit Maréchal héréditaire, Senéchal & Chambellan du Brabant, Gouverneur du Païs de Hainaut, Grand d'Espagne; & Philippe III l'avoit honoré du Colier de (6) la Toison, l'an 1618. Il fut marié trois fois; la prémiere, avec Hippolyte de Melun, Fille du Prince d'Espinoy; ensuite avec Isabelle-Claire, Fille du Comte Florent de Barlemont; & enfin, avec Marie (7) Cleophe de Hohensollern, Veuve de Jean Comte de Bronkhorst. De ce

(2) Resol. der Staat. van Holl. van 8 tot 23 Dec. 1632. fol. 112.

(3) Aitzema zaaken van staat en oorl. I. deel fol. 1211.

(4) Resol. der Staat. van Holl. van 8 tot 23 Dec. 1632. fol. 112.

(5) Neuville Hist. van Holl. I. deel pag. 377.

(*) *Voy. II. Partie, pag. 114. & 115.*

(6) Aitzema zaaken van staat en oorl. I. deel fol. 1265.

(7) Imhof Not. S.R.I. Proc. fol. 300.

1633.

ce dernier mariage il lui nâquit cette année-même un Fils, nommé Charles-Eugene, dont le Petit-fils Léopold, qui se tient à présent à (1) Bruxelles, épousa l'an 1711 la Princesse de Bisignano, de laquelle il a eu un Fils & une Fille. La Médaille suivante a été frappée à l'honneur de leur Trisayeul.

(1) Hubn. geslachtk. tafel. 240.





Son Buste cuirassé, & orné du Colier de la Toison; avec ces Titres:

PHILIPPUS, DEI GRATIA, PRINCEPS COMESQUE ARENBURGICUS, DUX ARSCHOTANUS.

*PHILIPPE, PAR LA GRACE DE DIEU, PRINCE ET COMTE D'AREMBERG, DUC D'ARSCHOT.*

Au Revers, une Main sortant d'une nuée, tâche de saisir la Victoire, qui est figurée ici par une branche de Palmier, & par une Couronne triomphale:

STET QUOCUNQUE LOCO.

*DANS QUELQUE ENDROIT QU'ELLE SE TIENNE.*

Comme la Peste causée par le Siege s'étoit répandue par tout Mastricht, le Congrès fut transporté de cette Ville à La Haye (2), où la Guerre aussi bien que la Paix étoit alors le sujet de fréquentes déliberations entre les Etats & le Prince d'Orange. On avoit résolu, malgré les Conferences déja commencées, d'entrer de bonne heure en campagne, & de donner un nouveau poids aux Négociations, par la conquête de quelque Place d'importance. Dans cette intention le Prince d'Orange, accompagné des jeunes Comtes-Palatins Charles & Robert, partit pour (3) la frontiere vers la fin d'Avril, & le 11 du mois suivant il mit le Siege devant (4) Rhinberk. Cette Ville, située sur le Rhin entre Wezel & Orsoy, servoit de Pont aux Espagnols pour passer en Frise, & pour exiger de grandes contributions des Terres de la République situées au-delà de cette Riviere. Le Prince d'Orange, qui avoit son Quartier du côté méridional de la Place, ordonna à Mr. van Gent Gouverneur de Wezel, de passer le Rhin avec dix Compagnies de Fantassins & six de Cavalerie, & de battre avec six pieces de Canon le grand Fort qui couvroit le Pont du côté du Nord. Mais pendant qu'il y étoit occupé & qu'on poussoit vigoureusement les Tranchées, on fut informé que le Comte Jean de Nassau assembloit auprès de Juliers un Corps d'Armée, dans le dessein de se joindre avec Don François de Moncade (5) Marquis d'Aytone, qui avoit déja traversé la Meuse à la tête de vingt-mille hommes, pour secourir Rhinberk, s'il y voyoit le moindre jour. Pour prévenir ce coup, le Prince ayant envoyé à la rencontre de l'Ennemi le Colonel Pinse avec toute la Cavalerie de l'Armée, pressa les Attaques avec tant de vigueur & de succès, que le Gouverneur de la Place Alexandre Diesdorf fut contraint de signer la Capitulation (6) le 2 de Juin. Deux jours après on vit la Garnison Espagnole, forte encore de treize-cens hommes, sortir de la Ville, avec toutes les marques d'honneur. Le Colonel Wynbergen, en consideration de la blessure qu'il avoit reçue pendant le Siege, fut établi Gouverneur de la Place conquise, par le Prince, à l'honneur duquel on mit au jour la Médaille suivante.

(2) Resol. der Staat. van Holl. van 8 tot 23 Dec. 1632. fol. 112.

(3) Aitzema zaaken van staat en oorl. II. deel fol. 62.

(4) Neuville Hist. van Holl. I. deel pag. 378.

(5) Ibid. I. deel pag. 379.

(6) Aitzema zaaken van staat en oorl. II. deel fol. 64.

1633.




Le Buste du Prince d'Orange, environné de Drapeaux, d'Etendards, de Trompettes, & d'Armes:

PATRIÆQUE, PATRIQUE.

*A MA PATRIE, ET A MON PERE.*

Dans l'Exergue on voit Rhinberk, avec le nom de cette Ville, & l'année de sa prise:

RYNBERCK. 1633.

Pour célébrer la gloire immortelle, que ce grand Capitaine s'étoit acquise l'année précedente par la conquête de Mastricht, on voit encore ici sur le Revers le Plan de cette Place, & l'Armée retranchée à l'entour:

TRAJECTUM AD MOSAM RECEPTUM. 1632.

*MASTRICHT REPRIS.* 1632.

Malgré la longue absence du Prince, causée par ce Siege, les Conferences entre les Députés des Païs-Bas Catholiques & ceux des (1) Provinces-Unies alloient toujours leur train. Après que les Plein-pouvoirs de part & d'autre eurent été examinés, & qu'on se fut accordé provisionellement sur tout ce qui pouvoit former quelque difficulté, on avoit déliberé fréquemment sur les moyens de s'assurer de l'approbation (2) du Roi d'Espagne par rapport à ce qui seroit arrêté & conclu dans ce Congrès. Mais comme cette difficulté n'étoit pas aisée à surmonter, les Etats trouverent bon de la laisser là par provision, & d'entamer l'essentiel de l'affaire même. Pour cet effet ils mirent entre les mains des Députés du Parti contraire un Plan (3) plus étendu, qui consistoit en vingt & un Articles. Mais comme ceux-ci y trouverent quantité de choses qui passoient leur Commission, ils demanderent la permission d'envoyer quelques-uns d'entre eux à Bruxelles, pour montrer ce nouveau Plan aux Etats assemblés, pour leur faire rapport de ce qui s'étoit déja passé dans les Conferences, & pour obtenir de la Cour d'Espagne les Plein-pouvoirs nécessaires. Cette demande ayant été accordée, l'Archevêque de Malines, le (4) Duc d'Aremberg & deux autres Députés se transporterent sans délai à Bruxelles. Après qu'ils y eurent déliberé plusieurs fois sur cet important sujet avec les Etats, ceux qui étoient mécontens des Espagnols, & qui goutoient l'Union proposée avec les Provinces-Unies, aussi-bien que le Gouvernement Républicain, ne négligerent rien pour venir à bout d'un projet dont ils se promettoient de si grands avantages. Ils réussirent même à disposer le Duc d'Aremberg à partir pour la Cour d'Espagne, avec (5) Mr. Schotte Conseiller-Pensionaire de Bruxelles, pour faire rapport à Philippe, de vive voix, de l'état des affaires, & pour en obtenir le plutôt qu'il seroit possible les Plein-pouvoirs qui étoient exigés par les Provinces-Unies. Le Duc accepta ce parti, animé par la gloire qu'il devoit recueillir de cette Ambassade, & sur-tout par les avantages considerables qu'il en attendoit pour sa Patrie. Mais lorsque, plein de cette flateuse esperance & d'un zele ardent pour l'exécution d'un si glorieux dessein, il étoit parti pour l'Espagne le (6) 16 de Novembre, les Espagnols & ceux de leur cabale

(1) Neuville Hist. van Holl. I. deel pag. 385.

(2) Aitzema zaaken van staat en oorl. I. deel fol. 1217.

(3) Ibid. fol. 1218.

(4) Resol. der Staat. van Holl. 12 Mey 1633. fol. 31.

(6) Neuville Hist. van Holl. I. deel pag. 386.

(6) Aitzema zaaken van staat en oorl. II. deel fol. 38.

cabale se moquerent ouvertement de l'aveugle ardeur de la Noblesse mécontente: ils traiterent de peines & de dépenses perdues, tout ce qu'on faisoit pour persuader au Roi de renoncer presque absolument aux Païs-Bas par un Traité, de peur de les perdre par les armes. C'est à quoi le Jetton que voici fait évidemment allusion. 1633.







La Tête représente d'un côté les Armes de la famille de Wesembeeke; & de l'autre le mot QUÆRO, *JE CHERCHE.* Au milieu paroit le Philosophe Diogene, qui en plein jour, & la lanterne à la main, (1) cherchoit un Homme dans les rues d'Athenes. Emblème des Mécontens, qui cherchoient la Paix, & qui étoient trop aveugles pour la trouver:

(1) Diog. Laërt. in vita Diogenis.

QUÆRENTI LUX PARVA NIMIS.

*C'EST TROP PEU DE LUMIERE POUR CELUI QUI CHERCHE AINSI.*

On voit au Revers trois des cinquante Filles de Danaüs, desquelles, selon les Fables des Poëtes, quarante-neuf, pour punition d'avoir tué leurs Epoux par ordre de leur Pere, furent condamnées dans les Enfers à remplir d'eau une Cuve (2) percée par le fond. Ce travail infructueux est exprimé encore par l'Inscription:

(2) Ovid. Metam. lib. IV. fab. XIII. v. 461. & 462. Natal. Comit. Mythol. lib. IX. cap. 17.

PERIT UNDA LABORQUE. 1633.

*C'EST DU TRAVAIL ET DE L'EAU PERDUS.* 1633.

On ne sauroit exprimer jusqu'à quel point le Roi de France fut sensible à la nouvelle qu'il reçut de ces Négociations. Il soutenoit qu'en vertu du Traité de Compiegne, il n'étoit pas permis aux Etats-Généraux de traiter sans son consentement avec le Roi d'Espagne; & que c'étoit pour cela même, que par ce Traité il leur avoit accordé un subside d'un million de livres par an. Pour arrêter le progrès de ces Conférences, il envoya à la Cour des Provinces-Unies le Baron de Charnassé, en qualité de son (3) Ambassadeur Extraordinaire; qui, dès (4) qu'il y fut arrivé, employa tous ses efforts pour porter les Etats à la continuation de la Guerre. Pour y mieux réussir, il ne se contenta pas de soutenir fortement les remontrances des Etats de Frise & de Groningue, qui se déclaroient ouvertement (5) contre les Négociations commencées; il offrit encore, au nom de son Maitre, de se lier plus étroitement avec les Provinces-Unies, de leur donner de plus grands secours en hommes & en argent; & même, en cas de besoin, de déclarer la Guerre au Roi d'Espagne.

(3) Neuville Hist. van Holl. I. deel pag. 386.
(4) Resol. der Staat. van Holl. van 16 Febr. tot 10 Maart. 1633. fol. 4.
(5) Aitzema zaaken van staaten oorl. II. deel fol. 20.

Par ces moyens, & par d'autres, il obtint enfin que les Etats refusassent un Sauf-conduit qui leur étoit demandé par Mr. (6) Jean de Wauwere, pour venir travailler à l'ouvrage de la Paix de la part du Roi d'Espagne. Ce De Wauwere étoit né à Anvers le 28 de Mai, l'an 1576; ayant pour Pere Jean de Wauwere, & pour Mere Elisabeth de (7) Bisthoven. Etant encore dans la fleur de sa jeunesse, il avoit été Ami intime du fameux Lipsius, & d'Abraham Ortelius (8) dont nous avons eu occasion de parler ci-dessus. (9) Après avoir employé trois années à voyager en Espagne, en France, en Italie (10) & en Allemagne, il fit tellement briller ses rares talens, que l'an 1614 il devint Echevin de sa Ville natale, & que dans la suite il fut créé Membre du Conseil de guerre. Il y avoit alors treize ans qu'il (11) avoit été fait Conseiller & Commis des Finances à Bruxelles; & quatre ans après, le Roi lui avoit fait l'honneur le 8 de Fevrier de lui donner le Titre de (12) Chevalier. C'est pour cette raison que sur deux des Médailles suivantes son Buste est orné d'une Chaine.

(6) Ibid. II. deel. fol. 36.
(7) Sweertii Ath. Belg. fol. 487.
(8) Sweertii Monum. Epulc. pag. 21.
(9) Troph. de Brab. tome II. pag. 516.
(10) Sweertii Athen. Belg. pag 487.
(11) Sand. Stat. aulic. fol. 17.
(12) Chev. créez dans le Brabant fol. •• verso.

1633.




(1) Sweertii Ath. Belg. fol. 259.

I. Le Buste de Van den Wauwere, (1) qui eut deux Fils, Jean & François:

JOANNES WAVERIUS, ANTVERPIENSIS; EQUES.

*JEAN DE WAUWERE, D'ANVERS; CHEVALIER.*

Au Revers on voit, au-dessus du nom du Graveur A: WATERLOOS, les têtes unies de Mercure & de Minerve, comme elles ont été connues chez (2) les anciens Romains sous le nom de *Hermathena*. L'Inscription consiste en cette Sentence de Seneque:

(2) Cicer. ad Attic. lib. 1. ep. 4.

HONESTI COMES RATIO.

*LA RAISON EST LA COMPAGNE DE L'HONNETE.*

II. La seconde, qui a le même Revers, porte son Buste, orné d'une Chaine; marque de sa Dignité (3) de Cheva li

(3) Sweertii Ath. Belg. fol. 489.

JOANNES WAVERIUS, ANTVERPIENSIS; EQUES; REGIA BELLI ET ÆRARII BELGICI CONSILIIS.

*JEAN DE WAUWERE, D'ANVERS; CHEVALIER; CONSEILLER DE LA PART DU ROI DANS LES CONSEILS DE GUERRE ET DES FINANCES DES PAYS-BAS.*

III. La

III. La troisieme, qui m'a été envoyée de Bruxelles par le Prince de Rubempré, & qui n'est qu'une Planche gravée, porte cette Légende Françoise : 1633.

MESSIRE JEAN VAN DEN WAWERE, CHEVALIER; SEIGNEUR DE QUENASTE; DES CONSEILS DU ROIAUME.

Les efforts du Baron de Charnassé furent puissamment soutenus par l'Ambassadeur de Suede. Son Maitre ayant pris les armes pour défendre des Princes Protestans des dangers qui les environnoient, étoit alors le plus formidable Ennemi que la puissante Maison d'Autriche eût dans toute l'Allemagne. Cet Ambassadeur se vit encore appuyé par la Reine de Boheme, qui esperoit que si l'on donnoit de l'occupation aux Espagnols dans les Païs-Bas, sa Maison Electorale seroit bientôt rétablie dans ses biens par les armes Suedoises (1). Le Roi d'Espagne lui-même, au-lieu de dépêcher promtement le Duc d'Aremberg, qui ne devoit séjourner à sa Cour que (2) vingt & un jours, selon la promesse que les Députés des Païs-Bas Catholiques avoient faite aux Provinces-Unies; le Roi, dis-je, le retenoit sous differens prétextes, l'accablant de vains honneurs. L'intention de ce Monarque étoit de faire échouer les Négociations, à la honte de la Noblesse mécontente, à la seule instigation de laquelle elles avoient été entamées; & d'empêcher cette Noblesse, par l'absence d'un si illustre Chef, (3) de former quelque dangereuse entreprise. Ces délais, auxquels on ne s'attendoit point, agiterent violemment les esprits. Les Brochures & les Libelles commencerent à se répandre par tout le Païs, & les Ministres Protestans pousserent leur hardiesse jusques à déclamer en Chaire contre (4) la Négociation. Tous ces motifs porterent enfin les Etats, qui desesperoient du succès de ces Conferences, à congédier le 17 de (5) Décembre, conformément à une Résolution prise le jour précedent, les quatre Députés qui étoient demeurés à La Haye. Lorsqu'ils revinrent à Bruxelles après avoir employé une année entiere à des Négociations inutiles, il ne fut pas difficile de lire sur les visages des Espagnols la joye qu'ils avoient de ce mauvais succès. Ils rioient de voir que la Noblesse mécontente, qui avoit promis de faire des prodiges si on lui confioit le Gouvernail du Vaisseau de l'Etat, fatiguée par ses prémiers efforts, étoit réduite à se reposer, avec la honte de n'avoir rien fait après beaucoup de peine. C'est à quoi le Jetton que voici fait allusion.

(1) Aitzema zaaken van staat en oorl. I. deel fol. 1213.
(2) Ibid. II. deel fol. 38.
(3) Ibid. II. deel fol. 166.
(4) Ibid. I. deel fol. 1213.
(5) Ibid. II. deel. fol. 38.






La Tête représente encore trois des Filles de Danaüs, extrèmement occupées à verser de l'eau dans une Cuve percée. Par ces trois Danaïdes on peut entendre les trois Membres des Etats du Païs, savoir, le Clergé, la Noblesse, & les Villes. Au-dessus du Puits qui leur fournit de l'eau, on voit un Hibou, Emblème de leur aveuglement & de (6) leur présomption, qui étoient les sources de tant d'efforts employés inutilement :

(6) Pierii Valeriani Hierogl. lib. XX. cap. 15.

PERIT UNDA LABORQUE. 1633.

*C'EST DE LA PEINE ET DE L'EAU PERDUS.* 1633.

Au Revers, un Vaisseau dont les voiles sont ferlées, & qui s'arrête en pleine Mer :

NUNC VICTA QUIESCO. 1633.

*N'EN POUVANT PLUS, JE ME REPOSE.* 1633.

Le Roi d'Angleterre, qui pendant la derniere Négociation s'étoit tenu dans une parfaite impartialité, paroissoit cependant n'avoir rien plus à cœur que de gagner l'amitié de la Maison d'Orange, afin de serrer par-là de plus en plus les nœuds qui l'unissoient aux Provinces-Unies. Dans cette vue, il honora de

1633. (1) la Jarretiere son proche Parent Charles Electeur Palatin. Les marques de l'Ordre furent apportées dans les Païs-Bas par Jean Sommerset, Héraut d'armes; & Mylord Vere fut chargé de les mettre entre les mains du jeune Prince. Son Installation dans cet Ordre illustre se fit avec les cérémonies ordinaires & avec de grandes réjouissances, le 4 d'Août, dans l'Armée de la République où le nouveau Chevalier se trouvoit alors, ayant voulu, comme il a déja été dit (*), faire cette Campagne avec Frederic-Henri. La Reine d'Angleterre étant accouchée à S. James d'un second Fils, le 24 d'Octobre, le Roi ne se contenta pas d'écrire au Prince d'Orange pour lui en donner connoissance; il le pria encore d'assister au Batême comme Parain, avec le jeune Electeur dont nous venons de parler. Ce Sacrement fut administré à cet auguste Enfant avec une magnificence royale, le 4 de Décembre, par l'Archevêque de Cantorbery, & on lui donna le nom de Jaques: Il fut tenu aux Fonts par le Comte d'Arundel Grand-Trésorier d'Angleterre, au nom de l'Electeur Palatin & du (2) Prince d'Orange; & par la Marquise de Hamilton qui représentoit la Reine de Boheme. Ce jeune Prince fut connu dans la suite sous le nom de Duc d'Yorck, Titre qui appartient au Sang Royal des Plantagenets descendus de la Maison d'Anjou. Le Roi Richard II en honora son Parent Edmond, cinquieme Fils d'Edouard III; & dans la suite il a été constamment attaché aux (3) seconds Fils des Rois d'Angleterre. La Naissance & le Batême de ce Prince furent célébrés par de grandes réjouissances à Westminster, & à Londres, dont le Lord-Maire fit dans cette occasion un présent de cinq-cens livres sterling. On songea aussi à en conserver la mémoire, par la Medaille suivante.

(1) Aitzema zaaken van staat en oorl. I. deel fol. 11.

(*) II. Partie pag. 207.

(2) Aitzema zaaken van staat en oorl. II. deel fol. 66.

(3) Larrey Hist. d'Anglet. tom. IV. pag. 117.






Les Armes couronnées du Duc d'York, avec cette Inscription:

NON SIC MILLE COHORTES.

*MILLE ESCADRONS N'EN FEROIENT PAS AUTANT.*

C'est à dire, que mille Escadrons étoient moins capables d'affermir la Succession dans la Famille Royale, que la naissance d'un second Prince d'Angleterre. Au Revers on voit la Légende suivante, au milieu d'une Guirlande de Roses & de Lys, qui représentent les Maisons de Stuart & de Bourbon:

JACOBUS DUX EBORACENSIS; NATUS 15 OCTOBRIS,

BAPTIZATUS 24 NOVEMBRIS, 1633.

*JAQUES DUC D'YORK; NÉ LE 15 D'OCTOBRE,*

*BATISÉ LE 24 DE NOVEMBRE, 1633.*

Quatre jours avant le Batême de ce jeune Duc, la mort de l'Archiduchesse Isabelle-Claire-Eugenie, décédée à Bruxelles après une courte maladie, avoit répandu la plus sensible douleur dans l'ame de ses Sujets, dont elle étoit tendrement chérie. Cette Princesse ayant assisté publiquement au Service divin, pieds-nuds (4) selon sa coutume, se sentit attaquée le 28 de Novembre d'une Paralysie au bras droit. De l'avis des Medecins qu'on avoit appellés pour la secourir, on la fit saigner: mais bien loin que ce remede lui donnât le moindre soulagement, le mal s'étendant de plus en plus, gagna toute la poitrine. La Princesse, voyant par-là que sa mort étoit prochaine, alla, pour ainsi dire, à sa rencontre avec joye, se fondant sur la vie exemplaire qu'elle avoit menée. Ce fut pendant la nuit entre le 1. & (5) le 2. de Décembre, qu'elle décéda dans son Palais de Bruxelles, âgée de soixante-sept ans. Son Corps ayant été embaumé, fut exposé le jour d'après dans

(4) Le Vassor Hist. de Louis XIII. tom. VII. pag. 819.

(5) Neuville Hist. van Holl. I. deel pag. 387.

1633.

dans la Chapelle de la Cour sur un Lit de parade, dans le même Habit Religieux qu'elle avoit pris après la mort de son Epoux. Aux quatre coins du Cadavre on voyoit quatre Hérauts d'Armes, en habits noirs de cérémonie, sur lesquels les Armes de Bourgogne, de Brabant, de Flandre & d'Artois étoient brodées. A ses pieds se tenoit le Lieutenant de l'Ordre de la Toison, avec sa Cotte-d'armes ornée (1) du Blazon du Roi d'Espagne. Après que le Corps eut été ainsi exposé pendant trois jours, la Comtesse de Falais, la Dame de Pallant, les Comtesses de Villerval & de Montmorency, Dames d'honneur de la défunte Princesse, le placerent dans un cercueil de bois, qui fut enfermé d'un autre de plomb, & déposé par quatre Capucins derriere l'Autel de la même Chapelle, jusqu'à ce que la Cour d'Espagne eût reglé la Pompe funebre, & donné ses ordres pour l'Enterrement. On étoit cependant à Bruxelles dans la derniere affliction, pour la perte de cette excellente Princesse. Ses grandes qualités, qui l'ornoient plus que sa haute naissance, l'avoient fait tendrement chérir de ses Peuples, & lui avoient attiré l'estime de ceux même (2) qui lui faisoient la guerre. Il n'est donc pas surprenant que la mémoire de sa mort se trouve conservée sur les Médailles suivantes, la prémiere desquelles a été gravée par un certain Montfort.

(1) Aitzema zaaken van staat en oorl. II. deel fol. 165.

(2) Neuville Hist. van Holl. I. deel pag. 388.










I. Son Buste, en Habit Religieux; avec ces Titres:

D<sub></sub>IVA ELISABETHA, PHILIPPI II HISPANIARUM REGIS FILIA, CAROLI V AUGUSTI NEPTIS.

*LA DIVINE ISABELLE, FILLE DE PHILIPPE II ROI D'ESPAGNE, ET PETITE-FILLE DE L'EMPEREUR CHARLES V.*

Au Revers on la voit, comme une autre (3) Imperatrice Faustine, assise au-dessus des nuées sur un Globe (4) terrestre, comme ayant consacré son nom à l'Eternité par ses rares vertus, & desormais inaccessible à l'inconstance des choses sublunaires. A son côté on voit un Paon, & sur le bord de la Piece l'Inscription suivante:

(3) Oudaan R. Moog. pag. 475.
(4) Thesaur Brandenb. tom. I. fol. 117.

CIƆ IƆ LXVI.
ÆTERNITATI AUGUSTÆ.
CIƆ IƆ CXXXIII.

*1566.*
*A L'AUGUSTE ETERNITE'.*
*1633.*

1634. La prémiere Epoque est celle de sa naissance, comme la seconde est celle de son décès. Au reste, les anciens Romains n'avoient pas seulement la coutume de placer leurs Empereurs au nombre des Dieux, comme nous avons déja dit; mais ils faisoient encore le même honneur à leurs Imperatrices. En faisant bruler (1) les cadavres des prémiers, ils faisoient sortir du haut du Bucher l'Oiseau de Jupiter, comme pour porter les Ames de ces Princes dans le Ciel; & par rapport aux Imperatrices ils donnoient (2) ce ministere au Paon, comme à l'Oiseau de Junon Epouse du (3) Maitre des Dieux. C'est à cette coutume que le Paon, qu'on voit ici, fait allusion. Mais dans des tems moins reculés, lorsque la lumiere de l'Evangile se fut plus étendue dans le Monde, & que le Dogme de la Résurrection fut reçu généralement, on remplaça l'Aigle & le Paon par le Phénix. On crut y trouver un Emblème (4) plus juste de la Résurrection de la Chair, parce que, selon que quelques Auteurs débitent, cet Oiseau, consumé sur son nid par les rayons du Soleil, revit dans un jeune Phénix qui nait de ses cendres.

(1) Joan. Pier. Valer. Hierogl. lib. XIX. cap. 4.
(2) Oudaan R. Moog. pag. 469. I. Pierii Valer. Hierogl. lib. XXIV. cap. 9.
(3) Thesaur Palat. fol. 341.
(4) Hori Apoll. Hierogl. 33. Hierogl. Collect. lib. VI. fol. 204.

II. Aussi cet Oiseau se trouve-t-il sur la Tête de la seconde de ces Pieces, avec cette Inscription:

MORS NOVA VITA PIIS.

*LA MORT EST UNE NOUVELLE VIE POUR LES GENS PIEUX.*

Les gens de bien regardent effectivement cette vie comme un voyage, & la mort comme un passage à une vie meilleure. C'est-là le chemin de toute Chair, & les plus grands Princes ne sont pas à l'abri de cette destinée générale, puisque toute la Grandeur mondaine passe comme une ombre. Cette vérité est exprimée par l'Inscription qui se lit au Revers de cette Piece, autour des Armes de (5) Jean de Forneau Seigneur de Kruykenbourg, de Wanbeeke & de Lombeeke, alors Echevin de Bruxelles, & créé cette même année Trésorier (6) de cette Ville:

(5) Jurisp. Heroic. fol. 308.
(6) Troph. de Brab. tom. II. fol. 461.

OMNIA PRÆTEREUNT. 1634.

*TOUTES CHOSES PASSENT.* 1634.



HIS-

# HISTOIRE METALLIQUE DES PAYS-BAS.

## SECONDE PARTIE.

## LIVRE TROISIEME.

1634.



EN scêllant les Papiers secrets de la défunte Princesse, on trouva des Instructions signées par le (1) Roi d'Espagne l'an 1630. En vertu de cette Piece, le Gouvernement-général des Païs-Bas Catholiques devoit tomber en partage, après la mort de l'Archiduchesse, à Jaques Boone Archevêque de Malines, au Duc d'Aremberg, au Comte de Tilly, à Don Charles Colonne, & au Marquis d'Aytone. Ces Seigneurs étoient chargés de former un Conseil de Régence, & d'administrer toutes les affaires, jusques à l'arrivée de Ferdinand, Frere du Roi qui occupoit alors le Trône. Mais le Comte de Tilly étant mort, & Don Charles Colonne absent aussi-bien que le Duc d'Aremberg, les deux Administrateurs présens trouverent bon de prendre pour Collegues, à la place de Tilly & de Colonne, le Comte de Faira Gouverneur de la Citadelle d'Anvers, & le Marquis de Fuentes Gouverneur de (2) Cambray. Comme par la mort de l'Archiduchesse le Roi d'Espagne rentroit en possession de la Bourgogne, du Brabant, de la Flandre & des autres Provinces données par son Ayeul à Isabelle lors de son mariage avec Albert, ce fut à ce Conseil de Régence qu'il falut prêter le Serment de fidelité & d'hommage. Aussi ce devoir fut-il rempli par les Membres du Conseil Privé, du Conseil des Finances, de celui de Brabant, par tous les autres Magistrats & Officiers, & même par les Députés des Etats qui étoient encore assemblés à Bruxelles. Mais, soit que le Roi n'approuvât pas cette augmentation des Administrateurs, ou qu'il changeât là-dessus de sentiment; soit que le Marquis d'Aytone eût de plus puissans Amis que les autres à la Cour d'Espagne, il se trouva bientôt seul honoré du Gouvernement politique & militaire de la Bourgogne & des Païs-Bas: ce qui aura donné lieu apparemment à faire frapper la Piece que voici.

(1) Neville Hist. van Holl. I. deel. pag. 391.

(2) Aitzema zaaken van staat en oorl. II. deel fol. 165.




Son Buste, avec un Collet uni, à l'Espagnole:



FRAN-

1634. FRANCiscus DE MONCADA, MARchio DE AYTona; BELGicarum PROVinciarum GUBernator.

*FRANÇOIS DE MONCADE, MARQUIS D'AYTONE, GOUVERNEUR DES PAYS-BAS.*

(1) Etat present de l'Espagne tom. III. pag. 35. (2) Alciati Embl. 12. (3) Virgil. Æneid. lib. VI. v. 25. Ovid. de Arte Am. lib. II. v. 23. & 24. (4) Ovid. Metam. lib. VIII. fab. 2.

Aytone est une des plus anciennes & des plus considerables Baronies de toute la Catalogne, & depuis plus de quatre siecles elle appartient à la Maison de Moncade. Pierre de Moncade Senéchal de Catalogne, né de Constance d'Arragon Fille du Roi Pierre II, & de Guillaume Radmond, qui mourut l'an (1) 1227, en fut le prémier Seigneur. Il eut pour Fils Pierre II, duquel est descendu Jean de Moncade, en faveur duquel cette Seigneurie fut érigée en Comté; comme elle fut érigée peu de tems après en Marquisat, en faveur de son Fils François de Moncade, dont il s'agit ici.

Au Revers, un Centaure au milieu d'un Labyrinthe. C'est apparemment une allusion à la fable de (2) Pasiphaé, Epouse de Minos Roi de Crete, & Mere d'un Monstre moitié Homme (3) moitié Taureau, que Dedale (4) pour le cacher enferma dans un Labyrinthe, & qui fut tué par Thesée. L'Inscription est telle :

SECRETA DUCUM CONSILIA.

*LES DESSEINS DES PRINCES SONT MYSTERIEUX.*

La vérité de cette Sentence fut confirmée par Moncade, dès qu'il eut saisi les rênes du Gouvernement. Son prémier soin fut de chasser des Païs-Bas Catholiques le ferment dangereux, dont la Noblesse mécontente avoit été agitée depuis la fuite du Comte de Bergue, & qui avoit donné de si grandes allarmes (5) à la Cour de Madrid. Il commença par faire annuller, par Sentence formelle de la Cour de Malines, la Donation de la Seigneurie de Montfort autrefois faite à ce Comte. Cette démarche fut suivie d'un coup d'un bien plus grand éclat, & qui frappa tout le monde d'étonnement. Le 27 d'Avril il fit arrêter le Prince de Barbançon, comme complice des desseins du Comte, & il le fit emprisonner avec un grand nombre d'autres dans la Citadelle d'Anvers. Il en vouloit encore au Prince d'Espinoy, & au Duc de Bournonville autrement nommé le Comte de Hennin; mais ceux-ci, avertis à tems, quitterent leurs maisons de campagne, & se sauverent en France. Cet exemple fut suivi par plusieurs autres, qui ayant trempé dans l'entreprise de secouer le joug Espagnol & de s'allier avec les Provinces-Unies, abandonnerent la Gueldre Espagnole & le Brabant, & se retirerent (6) en Hollande ou dans le Païs de Liege, pour aller joindre le Comte de Bergue. Dans le même tems que ceci se passoit aux Païs-Bas, le Roi d'Espagne ayant fait venir le Duc d'Aremberg dans son Cabinet, voulut savoir de lui tout ce qui concernoit la Conspiration de la Noblesse mécontente. Ce Prince le pressa extrèmement là-dessus, secondé par le Comte d'Olivarés, par le Duc d'Albe, & par le Président de Castille. Mais Aremberg s'opiniâtrant à déclarer qu'il n'avoit aucune connoissance d'une pareille Conjuration, le Roi se retira brulant de colere, en donnant ordre au Capitaine de ses Gardes d'arrêter le Duc & de le conduire au Château (7) d'Almeyda. On examina ses Papiers, & l'on mit tous les gens de sa Suite, jusques aux Pages & aux Laquais, dans des Prisons séparées. On trouva bon de s'assurer aussi du Conseiller-Pensionaire de Bruxelles. La nouvelle d'un accident si imprévu étant arrivée (8) aux Païs-Bas, excita tant d'animosité & d'aigreur dans toute la Noblesse du Païs, & sur-tout dans celle qui avoit trempé dans la Conspiration, que le Gouverneur Espagnol craignit un Soulevement général. Pour le prévenir en tranquillisant les esprits, il se vit forcé de publier une Amnistie générale, en faveur de tous les Complices du Comte de Bergue qui n'avoient pas été arrêtés avant le 19 d'Avril. Ce fut ainsi que, par la vigilance & par l'application du Gouverneur, la Ligue de la Noblesse mécontente fut rompue; que le dangereux orage, qui menaçoit la Cour d'Espagne, fut dissipé sans beaucoup de Troubles; & qu'après la mort des Archiducs, les Païs-Bas Catholiques furent réellement réunis à la Monarchie d'Espagne. La mémoire de ces évenemens se trouve conservée sur le Jetton que voici.

(5) Aitzemas zaaken van staat en oorl. II. deel fol. 165.

(6) Neuville Hist. van Holl. I. deel pag. 392.

(7) Aitzema zaaken van staat en oorl. I. deel fol. 166.

(8) Neuville Hist. van Holl. I. deel pag. 392.

Une



Une Grue, Symbole (1) de la Vigilance, placée sur un Fuseau, & posant un Compas sur un bâton d'Architecture. Au bas on trouve un Ecusson dont il est difficile de connoitre les Armes, parce que les couleurs n'en sont pas marquées : (1) Cæsar Ripa Iconologia, pag. 588. I. Pierii Valeriani Hierogl. lib. XVII. cap. 27.

VIGILIIS FAUSTOQUE LABORE.

*PAR LA VIGILANCE ET PAR UN HEUREUX TRAVAIL.*

Au Revers, un Chiffre composé des deux lettres (*) initiales des noms d'Albert & d'Isabelle. L'Inscription consiste en ce Chronogramme : (*) Voy. II. Partie, pag. 93.

FIDeLIs reVoLVtIonVM eXItVs.

*EVENEMENT CERTAIN DES REVOLUTIONS.*

Après avoir ainsi étouffé le feu de la Rebellion avant que de lui donner le tems d'éclater, le nouveau Gouverneur alla en personne (2) visiter les Villes frontieres, reparer les fortifications, remplir les magasins, faire exercer les Troupes sans cesse, & préparer tout pour l'ouverture de la Campagne. Comme par la mort d'Isabelle toute l'Administration des affaires dans les Païs-Bas Catholiques étoit remise entre les mains de son Maitre, il prétendoit attaquer les Provinces-Unies avec une vigueur capable de rendre son ancien lustre au Nom Espagnol, & de faire respecter comme auparavant la Discipline militaire de sa Nation. S'étant étroitement lié avec le Duc d'Orléans, qui mécontent du Cardinal de Richelieu avoit quitté la France pour se retirer à Bruxelles, il fit marcher l'Armée Espagnole vers la Meuse; tandis que les Comtes de Fontaines & de Feria, l'un Gouverneur de Bruges, & l'autre d'Anvers, étoient chargés d'employer un Corps de six-mille hommes à couvrir la Flandre contre les entreprises des Ennemis. Aytone lui-même sortit de Bruxelles le 25 de Juin, & fit assieger par le Duc de Lerme & par le Marquis de Leyde la Forteresse d'Argenteau, située auprès de la Meuse sur le sommet d'un Rocher, entre (3) Mastricht & Liege. La Garnison, qui étoit foible, ne se défendit que trois jours, & se rendit après avoir essuyé trente coups de canon. S'étant ainsi frayé le passage de la Meuse, il prit la Citadelle de Liege, & se présenta devant Limbourg. Mais le Gouverneur de cette Place préferant son serment & son honneur à trente-mille pistoles qui lui furent offertes pour le porter à trahir ses Maitres, le Marquis d'Aytone fut obligé de battre la retraite & d'abandonner ce dessein. Il se mit ensuite à fermer toutes les avenues de (4) Mastricht, & enfin le 10 (5) de Juillet il mit le Siege devant cette Ville, où le Duc de Bouillon se trouvoit à la tête d'une Garnison de quatre-mille cinq-cens Fantassins, & de quinze Compagnies de Cavalerie. Mais dans le tems qu'après avoir ouvert la Tranchée il attaquoit furieusement cette Place de quatre differens côtés, il apprit que Frederic-Henri avoit investi (6) le 3 de Septembre la Ville de Breda, avec l'Armée de la République. Préferant la conservation de cette Ville à la conquête de Mastricht, il donna ses ordres pour la retraite, & fit marcher ses Troupes avec toute la rapidité possible au secours de Breda. Pendant cette marche de l'Armée Espagnole, Frederic-Henri avoit trouvé bon de lever le Siege & de renvoyer ses Troupes dans leurs Quartiers; en sorte qu'à son arrivée Moncade vit, contre son attente, la Ville délivrée & secourue par le seul bruit de son approche. Pour cette raison, quoiqu'il n'eût pas vu seulement l'Ennemi, bien loin de l'avoir défait, il fit son entrée (7) dans la Ville comme en Triomphe. Il y fut reçu par les Habitans avec les plus grandes marques de joye; & pour étendre la mémoire de cet évenement jusques à la Posterité la plus reculée, on grava sur une pierre placée dans la Cathédrale, *que cette Ville, autrefois conquise par la valeur de*

(2) Neuville Hist. van Holl. I. deel, pag. 392.

(3) Ibid. pag. 393.

(4) Resol. der Staat. van Holl. 10 Juny 1634. fol. 69.

(5) Neuville Hist. van Holl. I. deel, pag. 394.

(6) Neuville Hist. van Holl. I. deel pag. 396.

(7) Ibid. pag. 397.

1634. *de Spinola, avoit été délivrée du Siege par l'approche d'Aytone, & par la seule terreur de son nom.* Quoi qu'il en soit, il eut l'honneur d'être le prémier qui eût fait lever un Siege au Prince d'Orange; en faisant voir par-là qu'il surpassoit la douce & paisible Isabelle à soutenir avec force, non seulement le Gouvernement politique, mais encore la conduite de la Guerre. C'est à quoi le Jetton suivant paroit faire allusion.







Le Buste cuirassé du Roi d'Espagne, orné du Colier de la Toison:

PHILIPPUS IIII, DEI GRATIA, HISPANIARUM ET INDIARUM REX, Z. 1634.

*PHILIPPE IV, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DES ESPAGNES ET DES INDES, ETC. 1634.*

Au Revers, un Lion, qui se levant sur ses pieds de derriere tient d'une de ses griffes une Epée nue, & de l'autre un Autel sur lequel le feu est allumé:

FORTIUS MUNITUR ADORTUS.

*L'ATTAQUE EST SOUTENUE AVEC PLUS DE VIGUEUR.*

Frederic-Henri avoit séparé son Armée, comme nous venons de le dire; mais il l'avoit tellement partagée dans les Villes frontieres, qu'il étoit en état de la rassembler dans (1) deux fois vingt-quatre heures. C'est par-là qu'il tenoit les Espagnols en respect, & qu'il les empêchoit d'entreprendre quelque chose de considerable contre les Provinces-Unies. Aytone, arrêté par cet obstacle, prit le parti de retourner à Bruxelles, afin d'y préparer tout pour la reception solennelle du Cardinal Ferdinand, Frere du Roi. Celui-ci, nommé déja (2) depuis trois ans au Gouvernement-général des Païs-Bas Catholiques, étoit passé par Mer de Barcelone en (3) Italie, suivi d'une nombreuse & belle Noblesse, le 10 d'Avril 1633. Ayant été reçu à Genes, à Milan, & dans d'autres endroits, avec une pompe royale, il assembla dans ce Païs une Armée formidable, pour l'employer au service de l'Empereur. Avec une partie de ces Troupes le Duc de (4) Feria marcha vers l'Alsace; avec l'autre il joignit lui-même l'Armée Impériale devant Nordlingue, & il eut le bonheur de forcer cette Place (5) à se rendre, après avoir défait (6) le Duc de Saxe-Weymar qui étoit venu pour faire lever le Siege. A la faveur de ce succès, il continua sa marche par le Bas-Palatinat & par la Franconie. Il prit encore, en chemin faisant, trois ou (7) quatre Villes importantes, & gagna enfin les Terres de Cologne, sur lesquelles il passa le Rhin pour prendre possession de son Gouvernement. Il avoit déja appris sur la route la mort de l'Archiduchesse sa Tante, & il venoit lui succeder, couvert d'une gloire immortelle, qu'il s'étoit acquise par les avantages que ses exploits avoient procurés à la Maison d'Autriche, & à l'Eglise Catholique dont il étoit Cardinal. Cette particularité est évidente par les Médailles qui suivent, & sur la prémiere desquelles son Buste est couvert d'un Habit ecclésiastique, comme son Ecusson se voit surmonté sur l'une & sur l'autre d'un Chapeau de Cardinal.

(1) Neuville Hist. van Holl. I. deel pag. 397.
(2) Voyage du Prince Don Ferdinand, pag. 2.
(3) Ibid. pag. 18.
(4) Ibid. pag. 64.
(5) Ibid. pag. 254.
(6) Ibid. pag. 244.
(7) Neuville Hist. van Holl. I. deel pag. 398.

I. Son

1634.





I. Son Buste, en Habit de Cardinal; avec ces Titres:

FERDINANDUS, DEI GRATIA, HISPAN*IARUM* INFANS. Z.

*FERDINAND, PAR LA GRACE DE DIEU, INFANT D'ESPAGNE; ETC.*

Au Revers, ses Armes couronnées, & surmontées d'un Chapeau de Cardinal; sans aucune Inscription.

II. Sur la seconde on lit la même Inscription; mais on y voit son Buste cuirassé: ce qui ne doit pas surprendre, puisque, malgré sa Dignité ecclésiastique, on l'avoit vu plusieurs fois, en sa qualité de Général, à cheval & armé de pied en cap à la tête de ses Troupes. Ce fut aussi de (1) cette maniere, qu'il fit son Entrée publique.

(1) Voyage du Prince Don Fernand. pag. 83.





Ayant ainsi passé le Rhin le 18 d'Octobre, il reçut les visites du Duc de Neubourg, & des Electeurs de Mayence & de Cologne. Il vit incognito la (2) célebre Capitale du dernier, d'où il fut escorté par quelques Troupes du Duc de Neubourg jusques à Juliers, où il fut complimenté par le Prince Thomas de Savoye & par le Marquis (3) d'Aytone. Ayant ensuite passé encore la Meuse auprès de Stevenswerd, il arriva le dernier du même mois à Montaigu, Lieu fameux par de fréquens Pélerinages, & par la magnifique Chapelle qui y avoit été bâtie par l'Archiduc Albert, comme il a été rapporté (*) ci-dessus. Ce fut là qu'il reçut les complimens de félicitation de presque toute la Noblesse du Païs, ensorte que la route entre cet endroit & Bruxelles fourmilloit de monde, & étoit entierement couverte de Carosses & d'autres Voitures. De là il passa par Louvain jusques à Ter-Vuren, (4) Maison de plaisance des défunts Archiducs, & qui n'est qu'à deux lieues de Bruxelles. Le 4 de Novembre il fit son Entrée à cheval dans cette Ville, au travers de plusieurs Arcs de triomphe, & de plus de (5) huit-mille Bourgeois sous les armes. L'affluence du Peuple dans cette occasion fut si extraordinaire, qu'il ne put avancer que très lentement, & qu'il parvint fort tard jusques à la Cour, à la faveur d'un grand nombre de torches allumées. Il y entra par la Porte intérieure, (6) qu'on appelle la Porte de Namur, après avoir assisté au *Te Deum* dans l'Eglise de Sainte Gudule, & salué la Reine-Mere de France qui s'étoit refugiée à Bruxelles. L'esperance qu'on avoit conçue (7) de son futur Gouvernement, par

(2) Ibid. pag. 184.

(3) Ibid. pag. 186.

(*) *II. Partie, pag.* 58. *où* Montaigu *est nommé* Scherpenheuvel, *nom que lui donnent les gens du Païs.*

(4) Voyage du Prince Don Fernand. pag 194.

(5) Ibid. pag. 197.

(6) Ibid. pag. 203.

(7) Resol. der Staat. van Holl. 9 Nov. &c. 1634. fol. 347.

1634. par les grandes actions qu'il avoit faites en Allemagne, remplissoit tous les cœurs & fournissoit matiere à tous les discours. Une si douce esperance se trouve exprimée avec force sur la Médaille suivante, frappée à l'honneur de Ferdinand, en qualité de Gouverneur-général des Païs-Bas Catholiques.





Son Buste, habillé en Cardinal, avec ces Titres:

FERDinandus, HISPaniarum INFANS; Sacræ Romanæ Ecclesiæ CARDinalis; PROVinciarum BELgicarum GUBernator.

*FERDINAND, INFANT D'ESPAGNE, CARDINAL DE LA SAINTE EGLISE ROMAINE, GOUVERNEUR DES PAYS-BAS.*

Au Revers, son arrivée consolante est figurée par un Soleil, dont les rayons se répandant par-tout éclairent & rechauffent la Mer & la Terre, qu'on voit au-dessous de cet Astre:

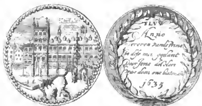
IN COMMUNE BONUS.

*SALUTAIRE POUR LE PUBLIC.*

Comme, à l'occasion de ces sortes d'Entrées publiques, on s'empresse extrèmement dans les Païs-Bas Catholiques à dresser des Portes triomphales & des Arcs enrichis d'Emblèmes & d'autres ornemens, les Bourgeois de La Haye, suivant une ancienne coutume, se font une agréable occupation la nuit du dernier jour d'Avril, de planter le Mai. C'est un mât extrèmement long, peint & fort orné, qu'ils dressent dans la Cour, & devant les Appartemens des Etats-Généraux & de ceux de Hollande, comme aussi devant le Palais du Prince d'Orange, & devant la demeure de leur Colonel & de leurs autres Officiers; en un mot, de toutes les personnes de distinction. C'est comme pour les féliciter de l'approche de la plus agréable Saison de l'année, & pour les assûrer de la reconnoissance qu'ils ont de leur bon & sage Gouvernement. Conformément à cet usage, un certain George de Coleri, Lieutenant d'une des six Compagnies Bourgeoises de La Haye, qui devoit être de garde à l'Hôtel de Ville la derniere nuit du mois d'Avril de l'an 1635, alla trouver les Bourguemestres, pour en recevoir les Devises & les Emblèmes nécessaires. C'est le premier Régent du College de ce Lieu qui les compose tous les ans; il en offre pour chaque sujet trois aux Bourguemestres, dont le nombre, qui n'étoit que de deux, fut mis à trois par les Etats de Hollande (1) l'an 1591. De ces trois Devises de chaque espece ces Magistrats en choisissent une, qu'on écrit ensuite en lettres d'or sur des banderolles de soye qu'on attache au Mai, & qui ont bien huit aunes de longueur. Pour ce qui regarde les Emblèmes qu'on employa cette année-là, je ne les trouve ni chez les Auteurs de ce tems, ni dans les Registres des Compagnies Bourgeoises de La Haye. Mais ce qu'on peut prouver, c'est que le Mai extrèmement élevé qu'on planta devant la Cour du Prince d'Orange, étoit entouré, entre autres ornemens, de cinq grandes Couronnes de buis; & que George de Coleri & ses gens reçurent du Prince un présent de cent Ducatons d'argent. Comme les fraix n'alloient pas au-delà de quatre-vingts livres, on employa le reste du présent à faire graver des Médailles d'argent dont on va voir l'Estampe, & qui furent distribuées parmi ceux qui avoient travaillé à planter ce Mai, afin qu'ils en conservassent la mémoire.

(1) Resol. der Staat. van Holl. .... Jan. 1591. fol. 117.

Le




Le Mai planté devant le Palais du Prince d'Orange; & au Revers; ces deux Vers Hollandois:

ANNO

TER EREN VAN DEN PRINS IS DEZE MEI GEPLANT,
DOOR JORIS DE COLERI WAS DOEN ONS LUITENANT.

1635.

*CE MAI FUT PLANTÉ A L'HONNEUR DU PRINCE, PAR GEORGE DE COLERI, QUI ETOIT ALORS NOTRE LIEUTENANT.* 1635.

Cet usage de planter le Mai subsiste encore, & depuis l'an 1716 les Magistrats de La Haye ont été compris dans le nombre de ceux à qui l'on fait cet honneur. Il est vrai que ce n'est plus le Lieutenant de Garde qui est chargé de la direction de cette affaire; chaque Compagnie s'en acquitte à son tour. L'an 1712 Pierre Husson, Lieutenant de l'Enseigne blanche, obtint par le sort d'être le prémier qui dût planter le Mai selon ce nouvel arrangement. Aussi donna-t-il à chacun des Bourgeois qu'il avoit commandés dans cette occasion, une Cuilliere d'argent, qu'il paya de ce qui restoit, tous fraix faits, des cent Ducatons & des trois-cens francs qu'il avoit reçus pour récompense des Etats-Généraux & des Etats de Hollande, après leur avoir (1) présenté Requête là-dessus. Il trouva encore dequoi fournir en partie à cette dépense, dans les présens qu'il avoit reçus d'autres Personnes distinguées, & des Officiers des Compagnies Bourgeoises.

(1) Resol. der Staat. Generaal 20 July 1712. fol. 852.

Les Etats-Généraux souhaitant de former avec le Roi de France cette liaison plus étroite qu'il leur avoit offerte, & pour laquelle ils avoient rompu la Négociation avec les Pais-Bas Catholiques, avoient envoyé dès l'année précedente à la Cour de ce puissant Allié Mrs. Paauw & Knuyt, en qualité de leurs (2) Ambassadeurs Extraordinaires. Ces Ministres eurent le bonheur, le 9 de (3) Fevrier de l'année dont il s'agit à présent, de conclure avec ce Prince une Ligue offensive & défensive; en vertu de laquelle le Roi ayant déclaré la guerre à l'Espagne au commencement de Juin, envoya vers la Meuse sur les frontieres des Pais-Bas une formidable Armée, sous la conduite des Maréchaux de Châtillon (4) & de Brezé. Comme l'intention des François étoit de se joindre à l'Armée du Prince d'Orange, le Cardinal Ferdinand envoya à leur rencontre le Prince Thomas avec l'Armée Espagnole, pour leur disputer le passage. Ce Prince découvrit les François dans le Pais de Luxembourg, auprès d'un Village nommé Avesnes. Il prit le parti de leur donner Bataille le 20 de Mai. Mais après un combat opiniâtre de cinq heures, il vit ses Troupes entierement rompues & défaites, avec perte de quatre-mille morts & de huit-cens prisonniers. Toute l'Artillerie, un grand nombre de Drapeaux & d'Etendards, & presque tout le gros Bagage tomberent entre les mains des Vainqueurs; qui, ne trouvant plus la moindre résistance, se joignirent avec l'Armée de la République auprès de Mastricht. Le Prince d'Orange marcha d'abord vers le Brabant à la tête des deux Armées, qui étoient composées de plus de 50000 hommes; & après avoir forcé le Cardinal d'abandonner les retranchemens qu'il avoit faits derriere le Demer, il prit S. Tron, Landen, Halen, & d'autres petites Places voisines. Tillemont voulut se défendre; mais après avoir repoussé quatre Assauts, elle fut emportée au cinquieme. On pilla la Ville, & l'on en fit un affreux (5) théatre de toutes les horreurs que peut commettre la Soldatesque irritée par une longue résistance. La nouvelle de cet évenement répandit parmi tous les Habitans des Pais-Bas Catholiques une consternation, qu'il étoit aisé de lire sur leurs visages. Tant de desastres ne pouvoient qu'animer les vœux qu'ils faisoient depuis long-

(2) Aitzema zaaken van staat en oorl. II. deel fol. 101.
(3) Resol. der Staat. van Holl. 17 Febr. 1635. fol. 15.
(4) Neuville Hist. van Holl. I. deel pag. 402.
(5) Parival Siecle de fer, tom. I. pag. 316.

1635. longtems pour la Paix, puisque par la Guerre que le Roi de France venoit de leur déclarer, ils devoient s'attendre à voir bientôt chez eux la même désolation dans laquelle leurs malheureux Voisins é- toient comme abîmés. Ceux de Lille, qui jusques-là avoient été les moins exposés, & qui commençoient à avoir tout à craindre, firent frapper sur ce sujet le Jetton que voici.



Le Buste armé du Roi d'Espagne, orné du Colier de la Toison:

PHILippus IIII, Dei Gratia, HISPaniarum REX, DOMinus PROVinciæ INSULensis. 1635.

*PHILIPPE IV, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DES ESPAGNES, SEIGNEUR DE LA PROVINCE DE LILLE.* 1635.

Au Revers sont les Armes de Falempin, qui sont coupées au 1. d'or, & au 2. de gueules; les Armes de Cisoing, qui sont de gueules à trois bandes d'azur; celles de Lille, qui sont de gueules à une Fleur-de-lys d'argent; celles de Wavraing, qui sont d'azur, à un Ecusson d'argent; & enfin celles de Comines, qui sont de gueules, à trois Coquilles d'or, au Chevron d'or, & à la bordure de même. Quatre de ces Ecussons, qui entourent les Armes de Lille, sont ceux des (1) quatre Hautes Jurisdictions de la Châtellenie de ce Païs. L'Inscription est tirée du Bréviaire de l'Eglise Romaine, & elle (2) consiste dans ces paroles de Jesus Fils de Sirach:

(1) Breviar. Rom. in Completor. (2) Eccles. Chap. L. v. 24.

DA PACEM DOMINE IN DIEBUS NOSTRIS.

*SEIGNEUR, DONNEZ LA PAIX DANS NOS JOURS.*

Après que cette consternation générale eut été encore augmentée par la prise de Diest, les Armées réunies marcherent le 14 de Juin vers la Ville de Bruxelles, sous les remparts de laquelle le Cardinal Ferdinand (3) s'étoit retiré avec ses Troupes affoiblies, pour y attendre en sureté le secours que l'Empereur lui envoyoit d'Allemagne sous la conduite du Comte Picolomini. Voyant donc qu'il n'y avoit là rien de considerable à faire pour elles, elles se posterent d'abord entre Tillemont, Bruxelles & (4) Louvain, qui fut investi le 25 du même mois. Le Cardinal avoit eu le tems d'y jetter une très forte Garnison, commandée par Mr. de Grobendonk, autrefois Gouverneur de Bois-le-Duc, qui, prévoyant le Siege, avoit ramassé de tous côtés tout ce qui étoit nécessaire pour faire une longue & vigoureuse résistance. Le Prince d'Orange ne fit pas voir ici sa vivacité ordinaire à pousser les Travaux; ou afin de faire périr peu à peu l'Armée Françoise, pour se venger par-là du Cardinal de Richelieu; ou bien parce qu'à force de pénetrer dans le Païs, il n'étoit pas pourvu de tout ce dont il avoit besoin pour avancer le Siege. Quoi qu'il en soit, la division & la défiance se glissoient de plus en plus parmi les differentes Nations qui composoient son Armée. Par-là les Attaques devinrent de jour en jour plus lentes & plus foibles, & les vivres étant consumés inutilement, la disette se fit bientôt sentir à (5) l'une & à l'autre Armée au milieu d'un Païs ennemi. Après que le Plat-païs autour de Diest, Tillemont & Saint Tron eut été entierement dépouillé, on fut contraint de chercher des fourages & des vivres jusques sous les Portes de Liege: ce qui ne pouvoit pas se faire sans danger, puisque la Cavalerie des Ennemis parcourant tout le Païs battoit souvent les Fourageurs, & qu'elle interceptoit ou coupoit les Convois. Ces inconvéniens causerent parmi les Troupes une affreuse famine: elle fut la source d'un grand nombre de maladies, qui, secondées par des chaleurs extraordinaires, consumerent peu à peu la plus belle Armée qu'on eût vu depuis longtems dans les Païs-Bas. Sur

(3) Aitzema zaaken van staat en oorl. II. deel fol. 275.

(4) Neuville Hist. van Holl. I. deel pag. 408.

(5) Aitzema zaaken van staat en oorl. II. deel fol. 276.

1635.

(1) Parival Siecle de fer, tom. I. pag. 326.

Sur la (1) nouvelle que Picolomini, avec les Troupes auxiliaires de l'Empereur au nombre de vingt-six-mille hommes, étoit arrivé à Namur, on leva le Siege le 4 de Juillet. Le Prince d'Orange marcha avec l'Armée de la République vers le Brabant Hollandois, & les François se retirerent du côté de Roermonde. Comme il leur faloit traverser un Païs fort sablonneux, la chaleur les fit tellement souffrir, qu'ils perdirent encore sur la route cinq ou (2) six-mille hommes; ce qui produisit une contagion qui gagna non-seulement les autres Troupes, mais encore quelques Villes de Hollande. Dans ce triste état, le Camp des François avoit plutôt l'air d'un Hôpital sans défense, que d'une Armée capable de faire tête à l'Ennemi. Les Espagnols au contraire avoient tiré des Villes, qui étoient derriere eux, des vivres en abondance, & ils ne pouvoient pas s'étonner assez d'une révolution qui leur étoit si avantageuse. Ils voyoient ces mêmes Ennemis, qui les avoient traités autrefois de (*) *Mangeurs de foin*, punis du même fléau; & par ce châtiment, ils se trouvoient eux-mêmes dégagés de tous les malheurs dont ils avoient été menacés. La mémoire de cette protection visible du Ciel se trouve conservée sur le Jetton suivant.

(2) Neuville Hist. van Holl. I. deel pag. 411.

(*) I. Partie, à l'an 1585.



Le Prophete Elie, nourri auprès du Ruisseau de Crith, par un Corbeau qui lui apporte (3) du pain. A côté du Prophete on voit les Armes de Mr. Engelbert Raveschot, qui l'an 1612 étoit devenu (4) Inspecteur du Canal de Bruxelles. L'Inscription consiste dans le Chronogramme suivant:

(3) I. Livre des Rois Ch XVII. v. 6.

(4) Troph. de Brab. tom. II. fol. 473.

VT PAVIt EDAX VATEM CorVVs.

*DE MEME QUE LE CORBEAU VORACE A NOURRI LE PROPHETE.*

Au Revers, la Fortune sur un Globe, tenant sous chaque bras une Corne d'abondance. L'Inscription est encore un Chronogramme:

FORTVNA REDVX VERSVRA VICEM.

*LA FORTUNE DE RETOUR VA CAUSER UNE FAVORABLE REVOLUTION.*

La vérité de cette Sentence fut confirmée par la perte remarquable du Fort important, nommé le Fort de Schenk. Cette Forteresse, qui emprunte son nom de son Fondateur Martin Schenk, est située auprès de Nederelte, dans un angle où le Rhin se sépare en deux branches; & parce qu'elle commande ce Fleuve, elle est considerée comme le prémier Boulevard que les Provinces-Unies ont de ce côté-là. Adolphe d'Enholt (5) Gentilhomme Gueldrois, qui étoit Lieutenant-Colonel & en Garnison dans la Ville de Gueldre, avoit appris que le Fort étoit mal gardé & dépourvu de plusieurs choses nécessaires; que d'ailleurs, les remparts en étoient délabrés en quelques endroits; & que par un esprit d'épargne, on en avoit éloigné un Bâtiment armé en guerre, destiné à le mettre hors d'insulte. Là-dessus il projetta le dessein de s'en rendre maitre par surprise. Pour cet effet s'étant mis en marche le 26 de Juillet avec environ cinq-cens hommes choisis de toute la Garnison (6) Espagnole de Gueldre, & avec deux Chariots chargés d'échelles cachées sous du foin, il prit son chemin par-devant le Château de Halt, & ayant passé le Vahal il avança vers le Fort en question. Etant approché sans bruit jusques aux maisons qui se trouvoient hors de l'enceinte du Fort, il rangea derriere elles son monde en bataille, & menant ses Soldats jusques au Fort le long de la digue & par un endroit du Vahal presque desseché, il fit escalader la Forteresse par deux differens endroits. Quoique les Assaillans fussent d'abord découverts par la Sentinelle qui donna l'allarme (7) à toute la Garnison, les Espagnols poussèrent leur pointe, & ayant pénetré dans le Fort, ils en vinrent aux mains avec ceux de dedans. Ceux-ci se voyant bientôt attaqués par derriere par une seconde Troupe d'Ennemis qui avoit gagné le rempart par un autre endroit, perdirent courage, & ne songerent qu'à se sauver par la fuite.

(5) Neuville Hist. van Holl. I. deel pag. 411.

(6) Aitzema zaaken van staat en oorl. II. deel fol. 276.



Ce

1635. Ce fut ainsi que les Espagnols se rendirent maitres de cette importante Forteresse, où ils firent main-basse sur tous ceux qui ne s'étoient pas dérobés à la prémiere fureur du Soldat victorieux, en se cachant ou en sautant du haut en-bas des remparts. Le Gouverneur de Welderen, quoiqu'on lui offrit quartier, aima mieux mourir les armes à la main, que de ceder pendant sa vie aux Ennemis la Forteresse qui lui avoit été confiée. Comme, par la prise de cette Place & par la promtitude avec laquelle elle fut pourvue de tout, le Cardinal empêcha le Prince d'Orange d'exécuter son dessein d'assieger la Ville de Gueldre avant la fin de la Campagne, on frappa à son honneur le Jetton suivant, qui exprime la joye avec laquelle on le voyoit répondre à l'idée qu'on s'étoit formée de sa conduite.



Un Soleil, (Emblème dont on s'étoit déja servi à l'arrivée de Ferdinand,) qui répand sa lumiere sur un Tournesol planté sur le bord du Rhin:

DEDIT EXPECTATA TUERI.

*IL NOUS A FAIT VOIR CE QU'IL NOUS AVOIT FAIT ATTENDRE.*

Au Revers, les Armes de Mr. Jean de Fourneau Seigneur de Kruykembourg, qui fut cette année (1) Echevin de Bruxelles:

(1) Troph. de Brab. tom. II. fol. 461.

CALCULI AERARII BRUXELLENSIS. 1635.

*JETTONS DU TRESOR DE BRUXELLES.* 1635.

On ne sauroit exprimer la consternation que la nouvelle de cette perte répandit dans les Provinces-Unies. On craignit que non seulement la Betuwe & la Veluwe, mais encore Zutphen, l'Overyssel, & une grande partie des Provinces de Frise & (2) de Groningue, ne fussent mises sous contribution par les Espagnols. De si puissans motifs firent prendre la résolution de ne rien négliger pour se remettre en possession de cette Forteresse. Dans ce dessein, le Prince d'Orange donna ordre de fortifier le Tolhuys, d'élever un nouveau Fort de Schenk dans la Haute-Betuwe, & de faire des retranchemens sur le rivage du Rhin du côté de Dussel, vis à vis de Cleves. Pour faire avancer tous ces ouvrages avec toute la promtitude possible, les Etats accorderent une somme de (3) quatre-cens-mille francs. A l'exemple du Prince, le Cardinal, posté avec ses Troupes entre Cleves & le Rhin, fit fortifier le Château de Gennep; & il se campa ensuite entre Goch & Burie, dans l'intention de passer le Rhin. Mais Frederic-Henri l'en ayant empêché, & ayant dressé trois Ponts sur ce Fleuve auprès du nouveau Fort, de l'Ecluse de Haneveer, & du Tolhuys, coupa par-là toute communication entre le Fort de Schenk & l'Armée ennemie. Il fit ensuite ouvrir la Tranchée sur le rivage opposé du Spyk, & dans la Betuwe du côté du nouveau Fort de Schenk; & il jetta dans la Forteresse une si prodigieuse quantité de feu, que les Assiegés furent obligés de quitter (4) les maisons & de se loger dans les Cazemates des remparts. Les Espagnols cependant desiroient avec ardeur de secourir la Forteresse; mais ils trouverent les retranchemens des Assiegeans trop forts, & par conséquent l'entreprise impraticable. Ils se contenterent d'occuper les avenues du Brabant, pour le garantir d'une seconde invasion, & de faire assieger (5) Limbourg par le Marquis de Lede le 16 d'Octobre; dans l'esperance de sauver le Fort de Schenk par cette diversion. Mais elle n'empêcha pas le Prince d'Orange de pousser sa pointe; & quoique Limbourg fût à la fin forcé de se rendre, il fit continuer les attaques pendant tout l'Hiver 1636. avec tant de vigueur, qu'après que Picolomini eut fait en-vain un dernier effort sur ses Lignes avec quatre-mille (6) Chevaux & douze-mille Fantassins, la Forteresse se rendit au Comte Guillaume de Nassau, en vertu d'une Capitulation signée

(2) Aitzema zaaken van staat en oorl. II. deel fol. 276.

(3) Resol. der Staat. van Holl. 12 Dec. 1635. fol. 217.

(4) Aitzema zaaken van staat en oorl. II. deel fol. 276.

(5) Neuville Hist. van Holl. I. deel pag. 418.

(6) Aitzema zaaken van staat en oorl. II. deel fo. 304.

1636.

(1) Resol. der Staat. van Holl. 2 Mey 1636. fol. 111. & 30 Mey 1636. fol. 125.

gnée (1) le 29 d'Avril 1636. Comme Frederic-Henri n'avoit pas acquis moins d'honneur en reprenant ce Fort par un Siege formel, que Ferdinand en s'en rendant maître par surprise, on célébra cet Exploit du Prince par le moyen de la Médaille suivante.



Son Buste cuirassé, orné d'un Colet à dentelle & d'une Echarpe:

HENRIcus FREDERicus, Dei Gratia, NATus AURaniæ PRinceps, COMes NASsaviæ.

*HENRI-FREDERIC, PAR LA GRACE DE DIEU, NÉ PRINCE D'ORANGE, COMTE DE NASSAU.*

Le Revers qui répond, pour ainsi dire, à la Médaille frappée à l'honneur du Cardinal à l'occasion de la prise du Fort de Schenk, porte comme l'autre un Soleil & un Tournesol. L'Inscription est empruntée de l'Eneïde de Virgile: (2)

(2) Virg. Æneid. lib. VI. v. 170. J. Camerarii Symb. Cent. I. Embl. 49.

NON INFERIORA SECUTUS.

*IL NE S'EST PAS ATTACHÉ A DES CHOSES MOINS GRANDES.*

Quoiqu'on eût depuis peu résolu, de concert avec la France, de pousser la Guerre avec plus de force que jamais, & que par-tout on parût ne respirer que les Combats, une nouvelle Négociation avoit déja été entamée de la part des Espagnols avant la fin de l'année précédente. On prit pour prétexte, la nécessité de conferer ensemble touchant le Château de Gennep fortifié par les Espagnols, & celui de Ravesteyn fortifié par la République, contre une convention faite (3) l'an trente. Les prémieres ouvertures en avoient été faites au mois d'Octobre à Arnhem, par un Espagnol qui avoit été Capitaine de Cavalerie au service de son Roi. Le Prince & les Députés des Etats chargerent là-dessus le Greffier Musch de se transporter à Cranenbourg, pour y entendre au nom des Etats-Généraux les propositions de Don Martin Axpe (4) Secretaire du Roi d'Espagne. Quoique celui-ci ne fût pas muni d'un Plein-pouvoir suffisant, & qu'on trouvât les conditions qu'il proposoit extravagantes, les Etats des Provinces particulieres, dont on avoit pris aussi-tôt l'avis sur cette nouvelle Négociation, (5) trouverent bon que les Conferences commencées à Cranenbourg fussent continuées à (6) Turnhout. Ce fut là que les Ministres de part & d'autre se virent de nouveau le 3 de Décembre, & que le Greffier Musch représenta qu'il étoit impossible à ses Maitres de traiter sans la France, avec laquelle ils s'étoient ligués sous cette condition, de la (7) maniere la plus solennelle. Pour remédier à cet inconvénient, les Députés Espagnols trouverent équitable, en cas que la Négociation eût son cours, que (8) les Ambassadeurs de l'Empereur, des Rois de France & d'Espagne, & ceux de la République, s'assemblassent pour conferer là-dessus à Oosterhout, Village de la Baronie de Breda. Mais dès que les Ambassadeurs de France furent informés de ce dessein, ils s'efforcerent de le renverser par une forte représentation qu'ils firent (9) le 13 Décembre. Ils demanderent dans la suite, que le tems fixé pour la Conference (10) fût differé; & ils firent enfin si bien, que cette affaire commença (11) à trainer. Quoique par-là cette Négociation fût comme rompue, elle ne laissa pas de donner lieu à faire frapper de nouveau le Jetton suivant.

(3) Aitzema zaaken van staat en oorl. II deel fol. 276.

(4) Resol. der Staat. van Holl. 22 Oct. 1635. fol. 196.

(5) Aitzema zaaken van staat en oorl. II. deel fol. 282.

(6) Resol. der Staat. van Holl. 15 Dec. 1635. fol. 221.

(7) Ibid. 11 Dec. 1635. fol. 216.

(8) Ibid. 14 Dec. 1635. fol. 221.

(9) Ibid. 14 Dec. 1635. fol. 120.

(10) Aitzema zaaken van staat en oorl. II. deel fol. 315.

(11) Resol. der Staat. van Holl. 13 Febr. 1636. fol. 10.

1636.



Le Buste couronné du Roi d'Espagne:

PHILippus IIII, Dei Gratia, HISPaniarum REX, Dominus PROVinciæ INSULensis. 1636.

*PHILIPPE IV, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DES ESPAGNES, SEIGNEUR DU PAYS DE LILLE. 1636.*

Au Revers, les cinq Ecussons que nous avons déja décrits. L'Inscription est encore le même passage tiré du Bréviaire Romain, (1) & emprunté de l'Ecclésiaste de Jesus (2) Fils de Sirach:

(1) Breviar. Rom. in Completor. (2) Ecclef. Chap. L. v. 24.

DA PACEM DOMINE IN DIEBUS NOSTRIS!

*SEIGNEUR, DONNEZ LA PAIX DANS NOS JOURS!*

Pendant que ces choses se passerent, les Provinces-Unies eurent une dispute très importante avec le Roi Charles, touchant la Pêche du Hareng sur les côtes de la Grande-Bretagne. Cette Pêche avoit fait de très grands progrès, & les trésors qu'elle procuroit à la République inspiroient une jalouse envie aux Sujets de ce Prince. Dès l'an (3) 1601, quinze-cens Bâtimens de quarante-huit jusques à soixante tonneaux étoient partis des Provinces-Unies pour pêcher sur les côtes (4) d'Angleterre. Cette Pêche se fait depuis la S. Jean jusques à la S. Jaques, à la hauteur de la Hitlande, de Fairhil, & de Bouquenesse; depuis la S. Jaques jusques à l'Exaltation de la Croix, auprès de Bouquenesse ou de Seveniot; & depuis l'Exaltation de la Croix jusques à la Sainte Catherine, à l'Est de (5) Yarmouth. Elle produit aux Armateurs qui équipent ces Navires, des profits considerables. Dans celle qui se fit l'an 1601, on prit quatre-vingt-mille tonneaux de Hareng, qui, valant cent francs le tonneau, rapporterent à la (6) République plus de huit millions de livres. Depuis ce tems elle s'augmenta encore si considérablement, que Walter Rawleigh assure que l'an 1610 les habitans des Provinces-Unies envoyerent à la Pêche sur les côtes d'Angleterre, trois-mille Barques montées de cinquante-mille hommes. Un gain si prodigieux porta les Anglois, pendant l'année dont il s'agit ici, à faire valoir de nouveau leurs anciennes prétentions sur la proprieté des Mers qui environnent leur Ile, & à exiger des Pêcheurs Hollandois (7) le dixieme Hareng, comme une espece de Droit. Ce ne fut pas tout: le Roi Charles trouva bon de faire publier (8) un Edit formel, par lequel la Pêche dans les Mers Britanniques étoit défendue à tous ceux qui n'avoient pas obtenu sa permission après avoir payé les Droits exigés. Depuis longtems le célebre Grotius avoit pris la plume (9) pour défendre la Liberté de la Navigation, en soutenant que la prétendue Proprieté des Mers étoit une violation manifeste du Droit de la Nature & des Gens. Il avoit prouvé qu'au commencement Dieu avoit donné aux hommes en commun les Mers, l'Air, & la Terre; que par une nécessité absolue, il avoit falu partager la Terre; mais qu'un semblable partage n'avoit jamais pu avoir lieu par rapport à la Mer & à l'Air, ce qui en rendoit la Proprieté impossible. Il avoit conclu de ce raisonnement, & de plusieurs (10) autres, que de vouloir contester à qui que ce soit la Liberté de la Navigation, c'étoit détruire entierement la Navigation même, & briser un lien qui unissoit toutes les Nations; ce qui ne pouvoit se faire sans jetter tout l'Univers dans le plus fâcheux embarras. Quelque indisputables que pussent être ces principes, les argumens que ce Grand-homme en avoit tirés ne resterent pas sans replique. Sans parler de l'Ouvrage de (11) Jean Burough, Jean Selden mit au jour cette année un Ecrit (12) très étendu, dans lequel il tâcha non seulement d'établir le contraire, mais encore de prouver que les Rois de la Grande-Bretagne ont, sans partage & à l'exclusion de tous les Peuples voisins, la Proprieté des Mers qui

(3) Meter. Ned. Hist. fol. 466.

(4) Politike gronden en max. van Holl. pag. 27.

(5) Ibid. pag. 28.

(6) Ibid. pag. 30.

(7) Ibid. pag. 222.

(8) Resol. der Staat. van Holl. 6 Juny 1636. fol. 132.

(9) H. Grotii Mare liberum.

(10) Larrey Hist. d'Anglet. tom. IV. pag. 222.

(11) De la Souveraineté des Mers.

(12) Joannis Seldeni Mare Clausum.

qui entourent leur Royaume. Pour appuyer des propositions si bizarres, ce Savant allégua tout ce qu'il put trouver de favorable à sa Cause sur les Médailles & dans les Ecrits des Hébreux, des Grecs, des Romains, & des Peuples modernes. Ce Livre, chargé d'une si vaste Erudition, fut dédié par l'Auteur au Roi d'Angleterre, qui en fut tellement satisfait, qu'à la persuasion de ses Conseillers, il ordonna qu'il y en auroit toujours un volume dans la (1) Chambre de son Conseil, un autre dans l'Echiquier ou la Chambre du Trésor, & un troisieme dans la Cour de l'Amirauté. Ce n'est pas à nous à examiner ici si cet Ouvrage mérite réellement une estime si distinguée: il suffira de dire, que le Roi Charles & son Peuple se crurent alors si bien affermis par ces argumens dans la Proprieté des Mers Britanniques, que plusieurs années de suite on osa mettre au jour les Médailles que voici.

1636.

(1) Larrey Hist. d'Anglet. tom IV. pag. 121.




I. Le Buste de ce Prince, avec des ajustemens superbes:

CAROLUS I, DEI GRATIA, MAGNÆ BRITANNIÆ, FRANCIÆ ET HIBERNIÆ REX.

*CHARLES I, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DE LA GRANDE-BRETAGNE, DE FRANCE ET D'IRLANDE.*

Au Revers, un Vaisseau voguant à pleines voiles; avec cette orgueilleuse Inscription:

NEC META MIHI, QUI TERMINUS ORBI.

1636. *IL N'Y A POINT DE LIMITES POUR MOI, QUI SERS DE LIMITE A L'UNIVERS.*

II. La seconde est semblable à la prémiere, excepté que le Buste du Roi y est cuirassé, sans autre ajustement; & qu'au-lieu d'une Fraise, ce Prince y paroit avec un Colet.

III. La troisieme Piece est un Jetton, que je n'ai rencontré nulle-part que dans le Cabinet de Mr. Balthazar Scott, Conseiller & Ancien-Echevin d'Amsterdam, & Receveur des Impôts de la Généralité. La Tête porte le Buste cuirassé du Roi; avec ces Titres:

CAROLUS, DEI GRATIA, ANGLIÆ, SCOTIÆ, FRANCIÆ ET HIBERNIÆ REX; FIDEI DEFENSOR.

*CHARLES, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI D'ANGLETERRE, D'ECOSSE, DE FRANCE, ET D'IRLANDE; DEFENSEUR DE LA FOI.*

Au Revers, un Vaisseau voguant à pleines voiles:

NEC META MIHI, QUI TERMINUS ORBI. 1639.

*IL N'Y A POINT DE LIMITES POUR MOI, QUI SERS DE LIMITE A L'UNIVERS.* 1639.

Les Etats reçurent le Livre de Selden par leur (1) Ambassadeur Joachimi, & le mirent entre les mains de (2) Pierre Cuneus qui leur donna ses considerations sur le contenu de cet Ouvrage. Comme on prévoyoit facilement les dangereuses conséquences d'une pareille prétention, on donna à Joachimi un ordre secret de revenir, sous prétexte d'accompagner le corps de son (3) Epouse, mais réellement afin de le consulter sur une affaire trop délicate pour être confiée au papier. Elle fut le sujet d'un grand nombre de sérieuses (4) réflexions: mais on s'en tint enfin à la résolution d'envoyer à la Cour Britannique, en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire, Mr. (5) Corneille de Beveren, Seigneur de Strevelshoek, & Receveur-général de la Sud-Hollande. On lui donna pour le Roi des Tableaux précieux, de beaux Chevaux, & d'autres présens pour engager ce Prince, s'il y avoit moyen, à se désister de la Proprieté imaginaire des Mers. Comme le Roi, pour maintenir ses prétendus Droits, avoit déja envoyé en Mer le Comte (6) d'Arundel avec plusieurs Vaisseaux (7) de guerre, & qu'il faisoit exiger (8) des Pêcheurs un Droit (9) d'un florin par deux tonneaux, ils prirent le parti de mettre aussi une Flotte en Mer sous la conduite de leur Lieutenant-Amiral Van Dorp, pour escorter & pour couvrir les Barques qui alloient à cette Pêche. Quelques efforts que fit cependant l'Ambassadeur de la République à la Cour d'Angleterre, le Roi s'en tint à sa prémiere résolution, & continua à exiger des Pêcheurs le Droit dont nous avons parlé. D'un autre côté les Etats-Généraux, quoique très disposés à éviter la Guerre avec la Grande-Bretagne, firent contre ce procedé de fortes remontrances, & se déterminerent à soutenir vigoureusement leur bonne Cause (10), quoique la crainte eût déja porté plusieurs Maitres (11) de ces Barques à demander la permission du Roi pour pêcher librement, & qu'ils l'eussent obtenue en payant l'Impôt qu'on exigeoit d'eux. Dans la suite, les differends qui s'éleverent entre le Roi & les Ecossois, & qui se communiquerent bientôt aux Anglois mêmes, furent cause que Charles, entierement occupé de ces Troubles domestiques, ne pressa plus si fortement cette affaire, & qu'elle commença à se refroidir. Ce changement n'empêcha pas Mr. Thierry Graswinkel (12) de refuter le Livre de Seldenus, comme aussi l'Ouvrage de Pierre Burgus Genois, qui soutenoit aussi la Proprieté des Mers. Graswinkel s'y prit d'une maniere si savante & si judicieuse, qu'à la proposition des Etats-Généraux, ceux de Hollande (13) lui donnerent une Pension de cinq-cens francs, avec le Titre d'*Avocat-général de la Marine*, en attendant qu'ils eussent l'occasion d'honorer (14) son mérite d'une autre Charge. Cette espece de gratification lui fut faite à condition que son Ouvrage seroit examiné par quelques Députés des Etats, (15) & qu'il ne seroit point imprimé. La République a pourtant changé de sentiment sur ce

(1) Resol. der Staat. van Holl. 22 Dec. 1635. fol. 234.
(2) Ibid. 11 April 1636. fol. 81.
(3) Ibid. 23 April 1636. fol. 96.
(4) Ibid. 13 Juny 1636. fol. 137. 138. 139. & 2 Aug. 1636. fol. 172.
(5) Ibid. 2 Aug. 1636. fol. 172.
(6) Aitzemazaaken van staat en oorl. II. deel fol. 408.
(7) Resol. der Staat van Holl. 28 July 1636. fol. 168.
(8) Ibid. 19 Sept. 1636. fol 189.
(9) Ibid. 16 Oct. 1636. fol 214.
(10) Ibid. 27 Nov. 1636. fol. 232.
(11) Ibid. 25 Nov. 1636. fol. 229.
(12) Maris liberi vindiciæ adv. Pet. Burgum, Ligustici marit. domin. assert.
(13) Resol. der Staat. van Holl. 19 Jan. 1639. fol. 3. & 4.
(14) Ibid. 6 April 1639. fol. 63.
(15) Ibid. 15 April 1639. fol. 95.

1656.

ce dernier article, lorsque dans la suite les deux Nations se sont fait ouvertement (1) la Guerre. Ce savant Auteur étoit né à Delft. Il avoit épousé Dame Gertrude de Van Loon; & sans contredit il fut un des plus habiles Jurisconsultes de son Siecle. Quoique dans (2) son Livre *Du Droit du Pouvoir suprème* il eût parlé assez favorablement des Têtes couronnées, il ne laissa pas de marquer une très grande considération pour la (3) République de Venise. Lorsqu'il y eut entre cet Etat & le Duc de Savoye une violente dispute sur le rang, il prit le parti des Venitiens, & dans un Ecrit fort étendu il défendit leur Cause contre le Duc de Savoye avec tant d'érudition & de succès, que cette République le fit Chevalier de S. Marc. Dans sa Patrie il fut honoré aussi, à cause de ses rares talens, de la Charge d'Avocat-Fiscal de la Province de Hollande. Il devint ensuite Greffier & Secretaire de la Chambre mi-partie; & revêtu de ces Emplois, il mourut (4) d'apoplexie à Malines, le 12 d'Octobre 1666, âgé de soixante-six ans. Il fut enterré dans la grande Eglise de La Haye. J'ai voulu m'étendre un peu sur son sujet, parce que sa mémoire se trouve conservée sur la Médaille suivante.

(1) Resol. der Staat. van Holl. 14 Oct. 1652. fol. 459.
(2) De Jure Majestatis.
(3) De Jure praecedent. inter Seren. Venet. Remp. & Seren. Sabaud. Ducem.
(4) Bayle Dictionaire Critique.




Son Buste, orné du Colier de l'Ordre de S. Marc. Quelques-uns prétendent que cet Ordre fut érigé pendant le Gouvernement (5) des Ducs, lorsque le Corps de l'Evangéliste S. Marc fut transporté d'Alexandrie à Venise. Quoi qu'il en soit, voici les Titres qu'on lui donne sur cette Piece:

(5) Les Souverains du Monde, tom. IV. pag. 319.

THEODorus JOANNIS FILIUS GRASWINCKEL, EQues AURATUS EQuitum DIVI MARCI; DOMinus HOLIACI; FISCI HOLLANDIæ ADVOCATUS.

*THEODORE GRASWINCKEL FILS DE JEAN; CHEVALIER DE L'ORDRE DE SAINT MARC; SEIGNEUR DE HOLT; AVOCAT-FISCAL DE HOLLANDE.*

Il fut honoré de cette Charge d'Avocat-Fiscal, à la demande (6) du Prince d'Orange, avec treize-cens livres (7) d'appointemens fixes, outre les autres profits attachés à cet Emploi. On lui accorda même, contre le contenu de sa Commission, la permission de continuer à servir, dans un Procès d'importance, les Seigneurs du Plat-païs de Groningue, contre cette Capitale. Au Revers, ses Armes surmontées d'un Heaume, & entourées du Colier de l'Ordre de S. Marc. L'Inscription consiste dans sa Devise ordinaire:

(6) Resol. der Staat. van Holl. 2 Sept. 1645. fol. 186.
(7) Ibid. 18 Sept. 1646. fol. 299.

NEMO IGNAVIA FACTUS IMMORTALIS.

*PERSONNE NE S'EST RENDU IMMORTEL PAR LA PARESSE.*

Il est certain que ce n'est qu'à force de travail, qu'on parvient au faîte de l'honneur, dont on monte d'ordinaire les prémiers degrés dans les Universités. Ce fut pour procurer cet avantage à leur Jeunesse, qu'à l'exemple d'Amsterdam, les Magistrats d'Utrecht avoient déja érigé chez eux depuis deux ans, le 27 de

1636. de Mars une *Ecole Illustre.* (1) Ils y avoient établi Gisbert Voet pour enseigner la Théologie, Antoine Mattheus pour y donner des leçons sur le Droit, Guillaume de Strale pour la Medecine, Henri Renerus pour la Physique, Juste Lireus & Antoine Emilius pour l'Histoire & pour les Belles-Lettres. L'après-dînée du même jour, cette nouvelle Ecole avoit été solennellement ouverte, après que dans le grand Hôtel du Chapitre, où les Etats avoient tenu autrefois leurs Assemblées, on (2) eut préparé trois Auditoires par ordre des Magistrats, qui, fournissant à tous les fraix de cette Ecole, en étoient aussi les Curateurs. Mais quoique les jeunes gens y fussent bien instruits dans toutes les Sciences, elle n'avoit pas le droit de les honorer du Titre de Docteurs, n'étant pas une Université. Pour cette raison, les Etats de la Province, voyant l'Ecole Illustre de leur Capitale fleurir de plus en plus, prirent au commencement de cette année la résolution d'en faire une Université dans les formes. Le 16 de Fevrier on confirma cette résolution par des Lettres patentes dressées pour cet effet, en faveur desquelles cette nouvelle Université fut ouverte solennellement, après qu'on eut augmenté considérablement le nombre des Professeurs. La maniere la plus distinguée dont on y prend les Degrés, est celle qui se fait avec le Bonnet Doctoral & avec la Robe Doctorale; en un mot, avec les mêmes solennités qui se pratiquent dans le même cas dans l'Université de (*) Leyden, & que nous avons rapportées ci-dessus en détail. Je dirai seulement, que les Magistrats d'Utrecht donnent à ceux qui dans cette occasion sont déclarés dignes du Doctorat, le Vin de la Ville, le Droit de Bourgeoisie, & une des deux Médailles d'or dont on voit ici les Estampes.

(1) Registre de l'Université, pag. 137.

(2) Inaug. Gymn. in princip.

(*) I. Partie pag. 195.



I. Deux Anges ailés, qui tiennent au-dessus de la Tête du Candidat une Couronne de laurier. L'Inscription est tirée des Odes d'Horace:

ME DOCTARUM PRÆMIA FRONTIUM DIS MISCENT SUPERIS. (3)

*LE PRIX DONT ON HONORE LES TETES SAVANTES, ME PLACE AU NOMBRE DES DIEUX.*

(3) Horat. Carm. Lib. I. Od. I. ℣. 29. & 30.

Au Revers, une Main sortant d'une nuée tient les Armes d'Utrecht & celles de l'Université, attachées à un même lien. Sur le bord d'en-haut on lit cette Inscription:

ULTRAJECTENSIS ACADEMIA.

*L'UNIVERSITE' D'UTRECHT.*

Les Armes de cette Université sont un Soleil, & sur le tout les Armes de la Ville. Pour faire voir au reste que cette Médaille est donnée par les Magistrats, sur la déclaration que l'Université donne de la capacité du Candidat, on lit encore cette autre Inscription sur l'Exergue:

MUNIFICENTIA MAGISTRATUS, ET DECRETO SENATUS ACADEMICI.

*PAR LA LIBERALITE' DES MAGISTRATS, ET PAR DECRET DU SENAT ACADEMIQUE.*

II. La seconde est semblable à la prémiere; excepté que le nouveau Docteur y paroit en Robe Doc-

Doctorale, avec le Bonnet, & avec la Médaille pendue à son cou; & que la Couronne de laurier y est soutenue par trois Anges. C'est aussi un Ange, & non pas une Main sortant d'une nuée, qui tient les deux Ecussons sur le Revers. 1636.

Le Roi de France non content d'avoir rompu, comme nous avons dit, la Négociation de Paix commencée entre les Espagnols & les Provinces-Unies, fit proposer aux Etats par ses Ambassadeurs une plus étroite Convention par rapport aux desseins de la Campagne suivante. Après differentes Conferences entre ses Ministres & quelques Députés, on dressa cette Convention le 6 de (1) Septembre, & l'on promit de la ratifier dans les formes le plutôt qu'il seroit possible; ce qui se fit aussi par les Etats de Hollande le 15 (2) d'Octobre. En vertu de ce Traité, & en consideration des grandes dépenses que les Provinces-Unies avoient faites pour reprendre le Fort de Schenk, le Roi promit pour la Campagne prochaine un subside d'un million (3) cinq-cens-mille francs, afin qu'on fût en état de pousser la Guerre avec vigueur, tant sur les frontieres de France que sur celles de la République. Le Gouverneur-général Ferdinand étant parfaitement instruit de tout ce Traité, parut pourtant ne s'inquieter gueres des entreprises que ses Ennemis avoient formées: il se contenta de rendre ses Troupes complettes, de bien munir ses Villes frontieres, & de faire les préparatifs nécessaires pour la Campagne. Il sembloit ne pas douter qu'il n'en fût de tous ces grands desseins, comme de ceux qui avoient échoué il y avoit deux ans, & qu'ils n'allassent en fumée par la mesintelligence & par la défiance mutuelle des deux Nations. La même sécurité regnoit parmi les Peuples: ils avoient vu avec 1637. quelle promtitude leur Patrie avoit été secourue par l'Empereur, qui sous la conduite de Picolomini avoit repoussé sans peine l'Ennemi qui avoit pénetré jusques dans les entrailles du Païs. Fondés sur cette heureuse expérience, ils paroissoient sûrs de l'assistance de Sa Majesté Impériale, & ils s'allarmoient peu des préparatifs de la France & des Provinces-Unies. C'est ce qu'on voit avec évidence sur le Jetton suivant:

(1) Aitzema zaaken van staat en oorl. II. deel fol. 316. Resol. der Staat. van Holl. 19 Sept. 1636. fol. 189. (2) Ibid. 15 Oct. 1636. fol. 213. (3) Aitzema zaaken van staat en oorl. II. deel fol. 327.



Une Femme, qui représente les Païs-Bas Catholiques, ayant au bras droit un Ecusson couronné, au milieu duquel on voit une F, lettre initiale du nom du Cardinal. Elle est assise, pour marquer sa tranquillité; quoique d'un côté un Soldat François, & de l'autre un Soldat Hollandois, se tiennent, l'épée à la main, dans une posture menaçante. Au-dessus de sa tête, une Aigle soutient de ses serres les Armes de la Maison d'Autriche. L'Inscription marque encore la tranquillité de cette Femme emblèmatique:

IGNORAT, TANTO NOMINE TUTA, METUM.

*A L'ABRI D'UN SI GRAND NOM, ELLE IGNORE CE QUE C'EST QUE LA CRAINTE.*

Ces deux Guerriers sont les emblèmes des grands préparatifs de la France & des Provinces-Unies; comme il paroit par les Bouclier qu'ils ont au bras gauche, l'un desquels porte trois Lys, & l'autre le Faisceau des sept fleches. Au Revers, les Armes de Jerôme de Quesnoy, Inspecteur du Canal (4) de Bruxelles, & pour cette année Trésorier de cette Ville:

(4) Troph. de Brab. tom. II. fol. 461. & 473.

CALCULUS ÆRARII BRUXELLENSIS. 1637.

*JETTON DU TRESOR DE BRUXELLES. 1637.*

Il est certain que le commencement de la Campagne ne promettant pas de fort grands Exploits, parut justifier cette sécurité des Ennemis. Les Etats de Hollande pendant assez longtems ne voulurent pas même entendre parler de la levée de Milices pour occuper (5) les Villes frontieres; ils presserent (6) même la cassation de quelques Troupes. Mais enfin on les porta à se relâcher (7) sur ces deux points, & à appuyer de leur consentement celui des autres Provinces. Le Prince là-dessus tira des Garnisons toutes les Troupes réglées, dont il forma une Armée de

(5) Resol. der Staat. van Holl. 9 Mey 1637. fol 112. & 113.

(6) Ibid. 20 Jan. 1637. fol. 2. (7) Ibid. 11 July 1637. fol. 115.

 deux-

1637. deux-cens quarante-cinq Compagnies de Fantassins, & de soixante-neuf Compagnies de Cavalerie. Comme il avoit assemblé encore trois-mille Bâtimens, les Espagnols se persuaderent qu'il en vouloit à Ostende, à Dunquerque, ou à Bruges; & dans cette idée ils détacherent la fleur de leurs Troupes vers la Flandre. Par cette démarche ils donnerent occasion au Prince d'Orange de mettre le Siege devant Breda le 23 de Juillet, le même jour que les François se rendirent maitres de Landrecy (1) dans le Hainaut. Dès que Frederic-Henri se fut posté devant Breda, où commandoit Omer de Fourdin Gentilhomme Brabançon, à la tête d'une Garnison de plus de trois-mille hommes, il s'appliqua avec toute la vigilance imaginable à renfermer son Camp dans des retranchemens qui pussent le rendre inaccessible. Il y réussit si bien, que le Cardinal qui avoit marché au secours de la Ville avec vingt-six-mille hommes, & qui s'étoit avancé jusques sous les retranchemens, fut obligé de se retirer le 14 d'Août (2) sans avoir osé rien entreprendre. Pour tirer cependant le Prince de devant Breda, il donna ordre au Marquis de Sfondrate d'investir Venlo. Comme le Prince d'Orange, que les Nobles de Hollande (3) avoient créé cette année leur Chef, continuoit néanmoins à presser le Siege, la Ville de Venlo fut obligée de se rendre sous d'équitables conditions, après avoir été assiegée pendant cinq jours. Le même jour encore, le Cardinal fit (4) investir Roermonde par sa Cavalerie, & cette Ville lui ouvrit ses portes aux mêmes conditions, le 3 de Septembre. Malgré ces succès des Ennemis, le Prince poussoit toujours ses attaques; & pour passer le fossé qui étoit large de quinze toises, il fit construire deux Galleries, qui coûterent (5) trente-huit-mille francs. Les Assiegés se défendoient cependant avec la plus opiniâtre valeur: ils disputoient le terrein (6) pied à pied; une Sortie n'attendoit pas l'autre; & par le Canon qu'ils avoient placé dans le Chemin-couvert au pied du Rempart, ils réussirent bientôt à briser les deux Galleries que les Assiegeans avoient déja fait passer jusques à l'autre bord du fossé. Mais ayant enfin perdu l'Ouvrage à cornes du côté de (7) Ginneken, & la moitié de la Garnison, ils sentirent que le courage & les vivres leur manquoient en même tems: ce qui porta le Gouverneur à capituler. Les conditions furent arrêtées le 7 (8) d'Octobre, & la Garnison sortant de la Place le 10 du même mois, la mit entre les mains (9) du Prince; à l'honneur duquel on immortalisa cette importante Conquête par le moyen des deux Médailles suivantes.

(1) Neuville Hist. van Holl. I. deel pag. 433.

(2) Aitzema zaaken van staat en oorl. II. deel fol. 452.

(3) Resol. der Staat. van Holl. 5 Febr. 1637. fol. 27.

(4) Aitzema zaaken van staat en oorl. II. deel fol. 454.

(5) Resol. der Staat van Holl. 11 Sept. 1637. fol. 159.

(6) Neuville Hist. van Holl. I. deel pag. 439.

(7) Resol. der Staat. van Holl. 11 Sept. 1637. fol. 160.

(8) Aitzema zaaken van staat en oorl. II. deel fol. 464.

(9) Resol. der Staat. van Holl. 14 Dec. & 9 Oct. 1637. fol. 189.




I. La Ville de Breda; & au Revers, le Lion Belgique, au milieu d'un monceau de differentes Armes.

Armes. L'Inscription, qui se trouve en partie sur la Tête, & en partie sur le Revers, est celle-ci: 1637.

DEO FAVENTE,

AUSPICIIS ORDINUM FOEDERATI BELGII,

VIRTUTE FREDERICI HENRICI AURAICI PRINCIPIS,

BREDA RECEPTA,

26 SEPTEMBRIS 1637.

*BREDA REPRIS,*

*SOUS LA FAVEUR DE DIEU,*

*ET SOUS LES AUSPICES DES ETATS DES PROVINCES-UNIES,*

*PAR LA VALEUR DE FREDERIC-HENRI PRINCE D'ORANGE,*

*LE 26 DE SEPTEMBRE 1637.*

II. La Tête de la seconde représente trois objets differens. Un Bateau de tourbes, qui entre dans le fossé du Château, marque d'abord la maniere dont cette Ville avoit été prise par Maurice. La Famine qui prend par la gorge une Femme emblème de Breda, exprime la maniere dont elle avoit été forcée par Spinola. Enfin, les Armes de Frederic-Henri attachées à un Bras armé qui tient une épée, sous le mot JEHOVAH, désignent la derniere prise de cette Ville, dont le Prince venoit de se rendre maitre par la force des armes. Ces trois differens objets se trouvent éclaircis par l'Inscription qu'on lit sur le bord:

ANTE FAME, AUT ASTU, VI MODO FACTA VIA EST.

*AUTREFOIS ON S'Y EST FAIT UNE ROUTE PAR UN STRATAGEME,*

*OU PAR LA FAIM; MAIS A PRESENT PAR LA FORCE*

*DES ARMES.*

Comme cette Piece fut faite avec Privilege des Etats, à Middelbourg, par le Graveur Looff, on voit encore l'Inscription suivante sur une pierre:

CUM PRIVILEGIO J: LOOF FECIT MIDDELBURGI.

*PAR J: LOOF, A MIDDELBOURG, AVEC PRIVILEGE.*

Au Revers on voit, au milieu d'un feuillage fort enjolivé, cette Inscription étendue:

DEO OPTIMO MAXIMO SACRUM.

BREDAM, PRIMO BELGARUM IN TYRANNUM REGEM FOEDERE NOBILEM,

MOX MAURITIANÆ NAVIS FÆLICIBUS INSIDIIS NOBILIOREM,

DEIN FAMELICA MARCHIONIS SPINOLÆ OBSIDIONE NOBILISSIMAM,

TANDEM AUSPICIIS POTENTISSIMORUM CONCORDIS BELGII PATRUM,

OMNES BELLANDI GRADUS TRANSCENDENS, APERTO MARTE, GLADIATA

FREDERICI HENRICI CELSISSIMI AURIACI PRINCIPIS DEXTERA

FÆDERATÆ PATRIÆ FAMILIÆQUE SUÆ RESTITUIT.

X OCTOBRIS ANNI MDCXXXVII.

*CONSACRE' A DIEU TRES BON ET TRES GRAND.*
*BREDA, D'ABORD CELEBRE*
*PAR LA LIGUE DES PAYS-BAS CONTRE UN ROI TYRANNIQUE;*
*PLUS CELEBRE*
*PAR L'HEUREUX STRATAGEME DU NAVIRE DE MAURICE;*
*CELEBRE SUR-TOUT PAR LA FAMINE*
*QUI LE FIT TOMBER ENTRE LES MAINS DU MARQUIS DE SPINOLA;*
*A ETE' PRIS ENFIN A FORCE OUVERTE,*
*SOUS LES AUSPICES DES HAUTS ET PUISSANS PERES DES PAYS-BAS UNIS;*
*PAR LE BRAS ARME' DE SON ALTESSE*
*FREDERIC-HENRI PRINCE D'ORANGE,*
*QUI PARVENU AU PLUS HAUT DEGRE' DE L'ART MILITAIRE*
*A RENDU CETTE VILLE A SA PATRIE CONFEDERE'E,*
*ET A SA FAMILLE,*
*LE 10 D'OCTOBRE, L'AN 1637.*

(1) Le Roi March. S. R. Imp. fol. 438.

(*) I. Partie, à l'an 1588.

(2) Resol. der Staat. van Holl. 14 Jan. 1637. fol. 4.

(3) Aitzema zaaken van staat en oorl. II. deel fol. 465.

Cette Ville, qui vers la fin (1) du IX siecle fut entourée de murailles par Witigard Comte de Stryen, est devenu un Bien héréditaire de la Maison d'Orange, & par conséquent de Frederic-Henri, par le mariage d'Engelbert de Nassau avec Jeanne, Héritiere de Polanen, (*) de la Lek, de Breda &c. Au reste, c'est avec raison qu'on traite ici le Prince d'Altesse, puisque cette année même il avoit été honoré de ce Titre par le Roi de France, & que (2) les Etats le lui avoient confirmé par leur approbation. L'Epoque qu'on voit au bas de cette Inscription, marque le jour précis que la (3) Garnison Espagnole sortit de Breda; & les lettres S. P. Q. F. B. signifient:

SENATUS POPULUSQUE FOEDERATI BELGII.

*LE SENAT ET LE PEUPLE DES PAYS-BAS CONFEDEREZ.*

(4) Commelyn Leeven van Fred. Hendrik. I. deel fol. 229.

(5) Ibid. fol. 230.

La République vit ses armes couronnées du même succès dans les Indes Occidentales, sous la conduite merveilleuse de Corneille-Christofle Artischofski, Noble Polonois, qui avoit commandé leurs Troupes dans ce nouveau Monde pendant trois ans. Ce Capitaine, qui joignoit un grand savoir à une profonde connoissance de l'Art militaire, remarquant que les Païs que la Compagnie Occidentale avoit conquis dans le Brezil ne pouvoient pas être possédés tranquillement tant que les Portugais seroient les maitres du Fort de Larrayal, situé sur une Montagne auprès de la Riviere (4) Dos Affogados, prit la résolution hardie de l'assieger. Quoique la Garnison qui défendoit cette Place égalât presque en nombre sa petite Armée, il espéroit de venir à bout de son entreprise par la famine, & à force de jetter dans le Fort des Bombes & des Feux d'artifice. Dans cette intention il s'avança vers la Place pendant la nuit, en passant devant le Moulin à sucre de S. Pantaleon, & il ordonna aux siens d'élever cinq Forts pour enfermer Larrayal de toutes parts. Pour empêcher ce travail, les Ennemis firent plusieurs sorties vigoureuses, dans une desquelles, qui fut des plus chaudes, le Colonel Artischofski lui-même reçut dans le bras un coup de mousquet, qui le força à garder le lit, d'où il continua de diriger les operations du Siege. Dans cette situation, jugeant par les fréquentes décharges de mousqueterie qu'il entendoit, que les Portugais attaquoient un de ses Ouvrages, il se leva en chemise sans balancer, se jetta sur un cheval, & volant vers l'endroit qui étoit en péril, il trouva les siens extrêmement pressés. Le Capitaine & le Lieutenant qui y commandoient, avoient perdu la vie, & à peine y avoit-il encore six (5) hommes en état de faire quelque résistance. Dans cette facheuse extrémité il ne perdit pas courage, & ayant ramassé quelques Troupes dispersées, il se jetta sur les Ennemis avec une valeur si intrépide, qu'il les repoussa, & qu'il donna aux siens le loisir d'achever l'Ouvrage qu'ils avoient été sur le point de perdre. Ayant reçu ensuite un renfort de quatre-cens hommes, il força enfin les Ennemis à lui rendre la Place à des conditions équitables. Il prit encore dans la suite une autre Forteresse nommée Nazarette, défendue par Pedro de Gamba, à la tête de trois-cens hommes. Par-là il délivra entierement des courses terribles des Portugais, les Provinces que la Compagnie Occidentale possédoit dans le Brezil. Elle fut tellement reconnoissante, que pour immortaliser la gloi-

1637.

gloire qu'Artischofski s'étoit acquise par tant de beaux Exploits, elle lui fit ériger dans ce Païs (1) un Trophée de pierre, orné de differentes Armes & de l'Ecusson de Portugal. Dans la suite il se joignit au Comte Jean-Maurice de Nassau, qui (2) étoit entré au service de la Compagnie (3) en qualité de Gouverneur-général du Brezil, & qui venoit d'y débarquer. Accompagné de ce nouveau Général il donna bataille aux Espagnols & aux Portugais, & après un rude combat il les défit entierement, quoiqu'ils fussent commandés par le Comte de Banjola, Capitaine très expérimenté, & qui avoit servi sous le fameux Spinola. Par cette Victoire il rendit Maurice maitre de la campagne, & lui procura l'occasion de prendre la Forteresse de Provaccaon, située sur la Riviere de Porto-Calvo. Mais soit qu'Artischofski fût offensé de ce que le Comte Maurice étoit venu, pour ainsi dire, lui arracher des mains les Lauriers qu'il avoit mérités, soit que le Comte fût jaloux de la gloire que ce brave Polonois s'étoit acquise, on vit bientôt entre ces deux illustres Chefs une mesintelligence si irrémédiable, que le dernier se trouva contraint de partir pour les Païs-Bas, pour plaider sa Cause, & pour se plaindre du procedé de Maurice. La Compagnie Occidentale lui marqua beaucoup de reconnoissance de sa conduite; elle lui ordonna de lever un nouveau Régiment, & de s'en retourner (4) avec ce renfort. Ce n'est pas tout: pour lui faire connoitre jusqu'à quel point elle étoit satisfaite de ses grandes actions, elle l'honora cette année d'une Chaine (5) d'or, d'où pendoit la Médaille suivante.

(1) Neuville Hist. van Holl. I. deel pag. 424.
(2) Aitzema zaken van staat en oorl. II. deel fol. 352.
(3) Resol. der Staat. van Holl. 18 Sept. 1636. fol. 188.
(4) Commelyn Leeven van Fred Hend. fol. 27.
(5) Neuville Hist. van Holl. I. deel pag. 42[illegible].







Dans un des coins du lointain on voit la Forteresse de Larrayal, renfermée de tous côtés par les Ouvrages des Assiegeans. Dans l'autre coin est le Camp d'Artischofski, placé sur une Montagne nommée *Antero del Conde*. Sur le devant on trouve le Trophée que la Compagnie avoit fait dresser à la gloire de cet illustre Guerrier:

HOSTIBUS HISPANIS PROFLIGATIS, VICTRICEM ACCIPE LAURUM.

*APRES AVOIR DEFAIT NOS ENNEMIS LES ESPAGNOLS, REÇOI CE LAURIER POUR PRIX DE TA VICTOIRE.*

Ce Gentilhomme Polonois étoit Fils d'Elie Arciszewski, fameux Socinien (6) parmi la Noblesse Polonoise. Il y en avoit alors beaucoup de cette Secte dans ce Royaume. Lorsqu'ils en furent bannis, ils chercherent à s'établir (7) en Hollande; mais (8) ils en furent détournés par des Résolutions très fortes, (9) qui furent prises & renouvellées plusieurs fois pour leur en interdire l'entrée.

Au Revers, on ne voit que l'Inscription étendue que voici:

HEROI GENERIS NOBILITATE,
ARMORUM ET LITTERARUM SCIENTIA
LONGE PRÆSTANTISSIMO,
CHRISTOPHORO AB ARTISCHAU ARCISZEWSKI,
REBUS IN BRASILIA PER TRIENNIUM PRUDENTISSIME

(6) Ibid. I. deel pag. 424.
(7) Resol. der Staat. van Holl. 8 April. 1639. fol 86.
(8) Ibid. 9 April 1639. fol. 87.
(9) Ibid. 13 April 1639. fol. 92.

1637.

FORTISSIME, FELICISSIMEQUE GESTIS,
SOCIETAS AMERICANA SUÆ GRATITUDINIS,
ET IPSIUS FORTITUDINIS AC FIDEI
HOC MONUMENTUM ESSE VOLUIT.
ANNO A CHRISTO NATO CIↃ IↃ CXXXVII.

*LA COMPAGNIE OCCIDENTALE,*
*VOULANT HONORER LE HEROS CHRISTOPHLE ARTICHOFSKI ARCISZEWSKI,*
*TRES ILLUSTRE PAR LA NOBLESSE DE SA RACE,*
*ET PAR SA PROFONDE SCIENCE DANS L'ART MILITAIRE*
*ET DANS LES BELLES-LETTRES;*
*VOULANT AUSSI IMMORTALISER LES GRANDES ACTIONS,*
*QUE PENDANT TROIS ANS IL A FAITES DANS LE BREZIL,*
*AVEC AUTANT DE BONHEUR QUE DE PRUDENCE ET DE BRAVOURE,*
*A TROUVE' BON QUE CECI FUT UN MONUMENT DE SA GRATITUDE,*
*COMME AUSSI*
*DE LA VALEUR ET DE LA FIDELITE' DE CE GRAND CAPITAINE.*
*L'AN APRE'S LA NAISSANCE DE J. CHRIST 1637.*

1638.

Avant qu'il partit du Texel pour retourner au Brezil, la Campagne étoit (1) finie dans les Païs-Bas, & les Espagnols y avoient remporté plusieurs avantages tant sur les frontieres de France que sur celles de la République. Après que l'entreprise que le Prince d'Orange avoit formée sur Anvers eut été rompue par des (2) tempêtes, & par la vigilance des Ennemis, le Cardinal résolut d'attaquer les Troupes qui étoient campées à Callo au nombre de douze-mille hommes, sous la conduite du Comte Guillaume de Nassau Fils de Frederic-Henri. La nuit du 20 de Juin, il fit attaquer par cinq differens endroits cette Armée, qui se défendit avec la plus grande valeur jusques (3) au matin, sans que les Espagnols pussent en aucune maniere parvenir à leur but. Quoique Ferdinand eût perdu dans ces attaques infructueuses plus de dix-huit-cens hommes, il fit retourner ses Troupes au combat après un repos de cinq heures, & pénetrant enfin dans les retranchemens du jeune Comte, il mit l'Armée de la République en desordre; ce qui fit prendre au Comte le parti de la retraite. Ses Troupes la firent à la faveur des ténebres, la nuit suivante, le mieux qu'il leur fut possible; mais elles ne purent empêcher les Espagnols de tomber sur leur Arriere-garde, de tailler en pieces la plupart des Ecossois qui la composoient, & de mettre toute l'Armée dans la derniere confusion. Cette Victoire fit tomber entre (4) les mains des Ennemis soixante à soixante & dix Barques (5) chargées de munitions & de vivres, quarante-cinq Drapeaux, quatre Etendards, dix-neuf pieces de Canon, & deux-mille trois-cens Prisonniers. Un si grand succès mit les Espagnols en état de secourir la Ville de S. Omer, que l'Armée Françoise, commandée par le Maréchal de Châtillon, avoit commencé d'assieger le 25 (6) de Mai. Malgré le grand renfort qui y avoit été jetté par le Prince Thomas, le Siege continuoit encore. Ce Prince rassembla là-dessus toutes les forces Espagnoles, & fortifié par les Troupes auxiliaires de l'Empereur, commandées par (7) Picolomini, il avança le long du Bois de l'Abbaye de Waten vers les retranchemens des François. Après s'être emparé de quelques Forts placés dans un Marais, il fit entrer pour la seconde fois dans la Ville assiegée un si puissant secours, que l'Armée Françoise, quoique jointe par le Maréchal de la Force, trouva à propos de lever le Siege. Le Prince d'Orange, qui s'en étoit promis un meilleur succès, & qui s'étoit imaginé que la France donneroit sur ses frontieres plus d'occupation aux Espagnols, fit investir la forte Ville de Gueldre le 17 (8) d'Août; esperant d'effacer par une conquête de cette importance la honte de la défaite de son Fils auprès de Callo. Il fit d'abord mettre la main aux retranchemens, & dessecher les Marais d'alentour par le moyen de plusieurs moulins. Au bruit de ce Siege, le Prince-Cardinal se mit à la tête des Troupes Espagnoles campées auprès de Diest; & les voyant accrues jusques au nombre de dix-

(1) Commelyn Leeven van Fred. Hend. II. deel fol. 27.

(2) Neuville Hist. van Holl. I. deel pag. 446.

(3) Aitzema zaaken van staat en oorl. II. deel fol. 536.

(4) Neuville Hist van Holl. I. deel pag. 449.

(5) Resol. der Staat. van Holl. 30 Juny 1638. fol. 100.

(6) Vie du Cardinal de Richelieu tom. II. pag. 277.

(7) Le Vassor Histoire de Louis XIII. tom. IX. pag. 595.

(8) Commelyn Leeven van Fred. Hend. II. deel fol. 20.

dix-neuf-mille hommes par la jonction des Impériaux commandés par le Général Lamboy, il les fit marcher avec précipitation au secours de la Place assiegée. A l'approche des Ennemis, le Prince d'Orange, qui ne trouvoit pas à propos de hazarder une Bataille, donna ordre à Henri-Cazimir de décamper avec l'Armée. Mais la chute d'une piece de Canon dans l'eau retarda tellement cette retraite, qu'elle fournit l'occasion à l'Ennemi le 25 d'Août au matin d'attaquer les retranchemens. Soutenus par ceux de dedans, qui firent une vigoureuse sortie au nombre de mille hommes, les Espagnols donnerent cet Assaut avec tant de bonheur, qu'ils pénétrerent dans les Lignes des Assiegeans, (1) mirent l'Infanterie du Prince en desordre, & la forcerent de précipiter plus qu'il ne faloit sa retraite, à l'abri de la Cavalerie qui la couvroit. Cette Escarmouche couta à la République six pieces de Canon, la vie d'un bon nombre de Soldats, & la liberté du Comte Frederic de Nassau & du Prince de Portugal, qui furent pris avec plusieurs autres. Les Espagnols avoient encore conquis Verceil pendant la même année (2) en Italie, & Fontarabie sur leurs propres frontieres. Si l'on ajoute à tous ces avantages plusieurs riches Prises, que les Armateurs de Dunquerque avoient faites sur les Provinces-Unies, on ne s'étonnera pas de ce qu'on reprit courage dans les Païs-Bas Catholiques, & qu'on y fit frapper les Jettons suivans.

1638.

(1) Commelyn Leeven van Fred. Hend. II. deel fol. 21.

(2) Aitzema zaaken van staat en oorl. II. deel fo. 539.



I. Le prémier, qui fut frappé à Anvers, représente le Roi d'Espagne à cheval, & armé de toutes pieces :

PHILIPPUS IIII, DEI GRATIA, HISPANIARUM ET INDIARUM REX, Z.

*PHILIPPE IV, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DES ESPAGNES ET DES INDES, ETC.*

Au Revers on voit les Païs-Bas Catholiques, représentés par un Vaisseau baloté par les ondes agitées, qui l'élevent au-lieu de l'engloutir :

AGITATA RESURGO. 1638.

*AGITÉ JE ME RELEVE.* 1638.

II. Sur le second on voit, dans une Mer calme, une Barque poussée par un Vent favorable, & voguant à pleines voiles. Par ce Vent favorable il faut entendre l'heureux Gouvernement de Ferdinand, comme il paroit par une F couronnée, lettre initiale du nom du Prince-Cardinal :

HAC FÆLIX RESPUBLICA NAVIGAT AURA.

*POUSSEE PAR CE VENT, LA REPUBLIQUE VOGUE AVEC BONHEUR.*

Au Revers, les Armes du Chevalier (3) Jerôme du Quesnoy, Intendant du Canal de Bruxelles :

(3) Bruxella Sept. fol. 132.

CALCULUS FOSSÆ BRUXELLENSIS. 1638.

*JETTON DU CANAL DE BRUXELLES.* 1638.

Malgré le concours de tant de desastres, l'arrivée & la reception de la Reine-Mere de France remplissoit la plupart des Villes de Hollande de Feux de joye, d'Arcs de triomphe, & de toutes sortes de réjouissances, dont la somptuosité causa des dépenses très considerables. Cette Princesse, choquée du pouvoir illimité que le Roi son Fils donnoit au Cardinal de Richelieu, s'étoit transportée, il y avoit sept ans, de France à (4) Bruxelles. Mais comme ce Royaume étoit alors en-

(4) Resol. der Staat. van Holl. van 10 Sept. tot 2 Oct. 1631. fol. 114.

1638. engagé dans une Guerre ouverte avec l'Espagne, elle avoit quitté cette Ville pour se refugier dans les Provinces-Unies. Ayant été complimentée à Bois-le-Duc par les Députés des Etats, elle passa par Dort, Rotterdam, (1) & Delft, & elle vint à La Haye le 21 d'Août. Il n'y eut sorte d'honneurs qu'on n'y fit à cette grande Princesse. Elle y entra à travers les Bourgeois mis sous les armes, & on la logea dans la vieille Cour, qui est dans la rue nommée le Nordende. Comme elle avoit entendu parler beaucoup de la magnificence d'Amsterdam, elle eut envie de voir cette superbe Ville marchande. Elle fit ce voyage le dernier du même mois, accompagnée de la Princesse d'Orange & de plusieurs autres (2) personnes du prémier rang. A Harlem on lui fit une reception solennelle; & à Amsterdam elle fut complimentée, au nom de la Ville, par le Conseiller-Pensionaire Guillaume Boreel. Une Compagnie de Cavalerie, composée de la Jeunesse la plus distinguée d'Amsterdam, l'escortoit par-tout, & lui servoit comme de Garde. On avoit aussi mis sous les armes les Compagnies Bourgeoises, qui étoient rangées, sous leurs differens Colonels, dans toutes les rues par où cette Princesse devoit passer. En entrant dans la Ville, (3) elle fut complimentée au nom de tous les Bourgeois par un de ces Colonels, nommé Corneille Boom. A mesure qu'elle avançoit, elle découvroit plusieurs Arcs de triomphe, dont les embellissemens peignoient avec la plus grande magnificence la splendeur de la Maison de Medicis, & qui la représentoient elle-même sous la figure de Rhée ou de Berecynthe, (4) Mere des Dieux. Comme elle paroit sous la même figure & avec les mêmes Inscriptions sur une Médaille, sans nom d'année, j'ai cru pouvoir placer cette Piece convenablement ici.

(1) Medicea Hospes fol. 4.

(2) Aitzema zaaken van staat en oorl. II. deel fol. 542.

(3) Medicea Hospes fol. 12.

(4) Ibid. fol. 22.





Son Buste, magnifiquement ajusté:

MARIA, AUGusta GALLIæ ET NAVARRæ REGINA.

*MARIE, AUGUSTE REINE DE FRANCE ET DE NAVARRE.*

Au Revers, on la voit avec une Couronne composée de differentes Tours, placée sur un Char tiré par des Lions, & environnée de plusieurs Dieux (5) & Déesses:

(5) Virg. Æneid. lib. X. v. 252. & 253. Lucret. de rer. nat. lib. II. v. 603. & seqq.

LÆTA DEUM PARTU.

*FECONDE A PRODUIRE DES DIEUX.*

Après que les autres solennités de sa reception furent terminées, & qu'elle eut employé encore quelques jours à voir les plus superbes Edifices de cette puissante Ville, elle s'en retourna (6) à La Haye, comblée de toutes sortes d'honneurs. Ce fut alors qu'elle s'adressa à quelques Députés, pour prier les Etats-Généraux d'être les Médiateurs entre elle & le Roi son Fils, (7) & d'employer leur intercession pour la faire rentrer dans le Royaume. On y consentit, & l'on résolut d'envoyer pour cet effet (8) Mr. Knuyt à la Cour de France. Mais comme elle apprit que cet Ambassadeur avoit un ordre secret de prendre par respect l'avis du Cardinal de Richelieu, Ennemi mortel de cette Princesse, avant que de faire au Roi la moindre ouverture de sa commission, elle en eut un dépit secret,

qui

(6) Medicea Hospes. fol. 60.

(7) Resol. der Staat. van Holl. 23 Sept. 1638. fol. 159. & 160.

(8) Ibid. 16 Nov. 1638. fol. 205.

1638.

qui lui fit quitter les Provinces-Unies pour passer en Angleterre. Avant son départ cependant, on apprit en Hollande que la Reine de France, à la satisfaction inexprimable de tous ses Sujets, étoit accouchée d'un Dauphin. La joye en fut d'autant plus vive, que jusques-là le Roi n'avoit point eu d'Enfans, & que pendant vingt-trois années de mariage la Reine n'avoit jamais été enceinte. Non seulement l'Ambassadeur du Roi, Mr. d'Estampes, en informa (1) Mr. de Nordwyk, ce qui porta les Conseillers-Députés à ordonner des réjouïssances publiques; mais le même jour il en donna encore solennellement connoissance (2) aux Etats-Généraux. Ils ne differerent pas à faire complimenter la Reine-Mere sur la naissance de son Petit-fils, par Mrs. de Culembourg, de Nordwyk, de Terestenyn, de Vosbergen, de Tienhoven, de Veldriel, de Ruytembourg & Koenders. Pour marquer encore plus fortement la part qu'ils prenoient dans un bonheur si ardemment desiré, ils ordonnerent de célebrer par tout le Païs un jour d'Actions de graces, qu'ils fixerent au (3) vingt-unieme de Septembre. Ce fut alors que dans toutes les Villes on imita ce qui s'étoit déja fait à La Haye deux jours plutôt. On tira le Canon, on fit des Feux de joye, & l'on ne négligea rien de ce qui se pratique d'ordinaire dans les réjouïssances publiques. Ils firent encore présent au Porteur de cette agréable nouvelle, d'une Chaine & d'une Médaille d'or, de la valeur de cinq-cens livres; & ayant mis en déliberation s'il ne seroit pas convenable de féliciter le Roi par une Ambassade extraordinaire, on trouva bon de confier cette commission à leur Ambassadeur ordinaire à cette Cour, (4) Mr. d'Oosterwyk, à qui ils envoyerent pour cet effet une Lettre de créance uniquement rélative à cette affaire. Le Prince d'Orange, pour montrer en particulier la part qu'il prenoit à la joye commune, envoya en France le Comte Henri de Nassau (5) Colonel d'un Régiment Nord-Hollandois, pour s'acquitter de ce devoir de sa part, auprès du Roi, de la Reine & de toute la Maison Royale. Au reste, la naissance de cet auguste Enfant, futur Héritier de cette puissante Monarchie, se trouve immortalisée sur les trois Médailles suivantes.

(1) Resol. der Staat. van Holl. 6 Sept. 1638. fol. 164.

(2) Aitzema zaaken van staat en oorl. II. deel fol. 539.

(3) Resol. der Staat. van Holl. 17 Sept. 1638. fol. 165.

(4) Ibid. 31 Sept. 1638. fol. 169.

(5) Aitzema zaaken van staat en oorl. II. deel fol. 140.



I. La prémiere, dont le dessein est de l'Académie Royale (6) des Inscriptions, porte le Buste du Roi de France, avec ces Titres:

LUDOVICUS XIII, FRANCIÆ ET NAVARRÆ REX.

*LOUIS XIII, ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE.*

Au Revers, la France à genoux, tendant les deux mains vers un Enfant qu'un Ange lui apporte du Ciel:

COELI MUNUS.

*DON DU CIEL.*

C'est ainsi que cette naissance fut considerée. Richelieu lui-même en avoit cette idée; puisqu'écrivant au Roi une lettre de félicitation (7) sur cette heureuse naissance, il appelle le jeune Prince du

(6) Medailles Historiques de Louis XIV. pag. 1.

(7) Le Vassor, Hist. de Louis XIII. tom. IX. pag. 3.

1638. du furnom de *Dieu-donné*. Pour exprimer au refte en quoi confiftoit ce préfent du Ciel, on a mis dans l'Exergue la Légende que voici :

LUDOVICUS DELPHINUS, V SEPTEMBRIS, MDCXXXVIII.

*LOUIS DAUPHIN, NE' LE CINQUIEME DE SEPTEMBRE 1638.*

II. La feconde a la même Tête. Au Revers, un Cercle compofé des douze Signes du Zodiaque, & des fept Planetes, arrangées de la même maniere qu'elles le furent au moment de la naiffance (1) du jeune Louis. Au milieu de ce Cercle on voit cet augufte Enfant dans le Char du Soleil, tiré par quatre chevaux qui vont à toute bride, & conduit par la Victoire, comme la Compagne future des entreprifes de ce Prince :

(1) Medailles Hiftor. de Louis XIV. pag. 2.

ORTUS SOLIS GALLICI.

*LE LEVER DU SOLEIL FRANÇOIS.*

Cet Aftre a été depuis l'Emblème favori de ce Prince. On voit encore dans l'Exergue le tems précis de la naiffance du Dauphin :

SEPTEMBRIS V. MINUTIS XXXIII. ANTE MERIDIEM. MDCXXXVIII.

*LE 5 DE SEPTEMBRE 1638, 33 MINUTES AVANT MIDI.*

III. La troifieme, qui eft un Jetton (2) emprunté de l'Hiftoire métallique du P. Meneftrier, Jéfuite, repréfente d'un côté le Bufte du jeune Prince, orné du Colier de l'Ordre du S. Efprit, & couvert d'un bonnet avec des plumes :

(2) Hift. de Louis le Grand par Medaill &c. pag. 80.

GALLIÆ DELPHINUS.

*LE DAUPHIN DE FRANCE.*

Ce Titre de Dauphin a été en ufage dans la Maifon Royale de France, depuis l'an 1343; (3) après que Humbert, dernier Prince du Dauphiné, qui vivoit fous le Regne de Philippe IV, eut donné cette Province à la Couronne de France, à condition que le Fils ainé du Roi en porteroit toujours les Armes & le Titre. C'eft pour cette raifon qu'au Revers on voit ces Armes, favoir un Dauphin :

(3) Mezeray Abr. Chron. de l'Hift. de France tom. IV. pag. 69.

SPES ET FELICITAS PUBLICA. 1638.

*L'ESPERANCE ET LA FELICITE' PUBLIQUE. 1638.*

1639. Le Roi d'Efpagne, animé par les avantages que fon Frere avoit remportés pendant cette année par Terre, & ceux de Dunquerque par Mer, réfolut l'an mille fix-cens trente-neuf, d'équiper une Flotte formidable, deftinée à détruire abfolument la Navigation & le Commerce des Provinces-Unies. Dans ce deffein, il envoya des ordres preffans à l'Amirauté de Dunquerque, (4) pour qu'elle fit armer dans les Ports de Flandre autant de Vaiffeaux qu'il feroit poffible, & qu'elle les envoyât au-plutôt en Efpagne pour renforcer la Flotte qu'on préparoit dans tous les Ports de ce Royaume avec le dernier empreffement. Pour empêcher cette jonction, on donna dans les Provinces-Unies la conduite des forces navales à Martin Tromp Fils de Herbert, qu'on avoit fait Amiral à la place (5) de Van Dorp, qui, voyant qu'il avoit eu le malheur de mécontenter les Etats à differentes reprifes, s'étoit démis de (6) fa Charge. Tromp, à qui fa grande réputation avoit acquis une Dignité (7) fi confiderable, fut envoyé en Mer le 7 de Fevrier avec douze Fregates, tandis qu'on travailloit à force, dans tous les Ports de Hollande & de Zélande, à équiper un grand nombre de Vaiffeaux qui devoient le joindre dès qu'ils feroient armés, & le mettre par-là en état de boucher le paffage aux Dunquerquois. Mais ceux-là, forts de dix grands Vaiffeaux de guerre, de quatre (8) Fregates, de cinq Fuftes & d'une Pinaffe, voyant la foibleffe des Ennemis qui étoient devant leur Port, mirent en Mer le 18 du même mois, de très bon matin. Leur deffein étoit de faire route pour l'Efpagne, ou de combattre Tromp s'il fe mettoit en devoir de l'empêcher. Dès qu'il fut inftruit de leur fortie par un Navire qu'il avoit mis en fentinelle, il leva les ancres & avança en ordre de bataille vers l'Ennemi, qui alloit à lui

(4) Aitzema zaaken van ftaat en oorl. II deel pag. 589.

(5) Refol. der Staat. van Holl. 8 Oct. 1636. fol. 207. 30. & 31 Juny 1637. fol. 132. 2 Oct. 1636. fol. 200.

(6) Ibid. 15 Oct. 1637. fol. 192.

(7) Ibid. 21 Nov. 1637. fol. 210.

(8) Neuville Hift. van Holl. II deel pag. 6.

1639.

(1) Commelyn Leeven van Fred.Hend. II. deel fol. 33.

lui poussé par un foible vent (1) de Sud-Est. Pendant que les Vaisseaux de la République faisoient tous leurs efforts pour se mettre entre les Dunquerquois & le rivage, & pour leur couper ainsi la retraite vers leur Port, d'eux d'entre eux, équipés de deux-cens-cinquante hommes & armés de trente-quatre pieces de Canon, tomberent dans la Flotte des Etats; ce qui causa un furieux combat, dont le Marquis de Fuentes Gouverneur de Dunquerque, & une grande foule de personnes qui étoient accourues sur le rivage, furent les spectateurs. Quoique ces deux Vaisseaux se défendissent avec une grande valeur, ils furent si rudement attaqués, que se voyant criblés de coups, les mâts abattus, les voiles & les cordages dans le plus triste état, ils se rendirent à la Flotte de la République, d'autant plus qu'ils ne pouvoient ni esperer du (2) secours, ni trouver moyen de regagner le Port. Cependant, Tromp lui-même s'étoit jetté sur l'Amiral Dunquerquois. Par des bordées continuelles, il le mit tellement hors d'état de défense, qu'il auroit été pris aussi indubitablement, si dans le tems que Tromp viroit de bord un coup de vent ne l'avoit pas empêché d'y réussir; ce qui fournit au Dunquerquois l'occasion de se débarasser de ce Héros, & de se sauver dans le Port avec cinq Vaisseaux marchands. Le Vice-Amiral (3) des Ennemis, voulant suivre cet exemple, eut le malheur de donner sur une Basse; & ne voyant pas de possibilité à se remettre à flot, à cause de deux Vaisseaux Hollandois qui alloient à lui à pleines voiles, il mit le feu à son propre Vaisseau, & se sauva dans des Chaloupes avec tout son Equipage. Les neuf autres n'ayant plus envie de continuer le combat, qui avoit déja duré sept heures, s'échouerent si avant sur le rivage prochain, (4) que les Vaisseaux de la République n'oserent les approcher; ce qui leur procura le moyen de se remettre à flot à la faveur de la marée, & de regagner le Port. Le 21 du même mois Tromp entra dans celui de Helvoetsluys, avec les deux Vaisseaux dont il s'étoit rendu maitre. Ayant fait trois jours après rapport (5) du Combat dans l'Assemblée des Etats-Généraux, il fut honoré par Leurs Hautes Puissances, en consideration de sa Victoire, d'une Chaine & d'une Médaille d'or de la valeur de deux-mille francs. Cet exemple fut suivi par les Etats de Hollande, qui, lorsqu'il fit devant eux le même rapport quatre jours après, lui firent présent de la Médaille (6) suivante, qui avec la Chaine valoit mille livres.

(2) Resol. der Staat van Holl. 25 Febr. 1639. fol. 25.

(3) Commelyn Leeven van Fred.Hend. II. deel fol. 24.

(4) Resol. der Staat. van Holl. 25 Febr. 1639. fol. 25.

(5) Aitzema zaaken van staat en oorl. II. deel fol. 589.

(6) Resol. der Staat. van Holl. 25 Febr. 1639. fol. 25.




Le Lion Belgique, couronné, & environné du nom de la Province:

HOLLANDIA.

*LA HOLLANDE.*

Comme, depuis quelques années, la Marine étoit tellement tombée, que dans (7) la Meuse il n'y avoit pas une seule Frégate en état de mettre en mer, ce qui avoit donné aux Dunquerquois occasion de se fortifier de jour en jour & de prendre un grand nombre de Vaisseaux; Tromp avoit proposé de tenir toujours une (8) Flotte en mer pour brider ces dangereux Ennemis. C'est par cette raison qu'on le traite de Restaurateur de la Marine, dans ces petits Vers Hollandois qu'on lit au Revers:

(7) Ibid. 17 Febr. 1638. fol. 12.

(8) Ibid. 20 April 1639. fol. 68.

DE FELLE ZEE,
EN VLAAMSCHE REE,
EN AL HAAR WESEN,

1639.

DIE IS HERSTELT
DOOR TROMP DEN HELT;
GODT SY GEPRESEN!
18 FEBRUARY 1639.

*LA MER IMPETUEUSE ET LA RADE DE FLANDRE ONT ETÉ RANGÉES A LEUR DEVOIR, PAR LE HEROS TROMP. LOUÉ SOIT DIEU!*

*LE 18 DE FEVRIER 1639.*

Animés par un avantage si considérable remporté dès le commencement de l'année, les Etats-Généraux songerent à se remettre des pertes qu'ils avoient souffertes pendant la Campagne précedente. Dans cette vue ils envoyerent à leur Ambassadeur en France Mr. de Nordwyk, de la Fille duquel les Etats de Hollande avoient été (1) depuis peu Parains, un ordre très exprès de demander à cette Couronne un nouveau subside, & de faire avec elle une étroite Convention touchant les operations de la Campagne prochaine. Le 24 (2) de Mars elle fut conclue à Paris. Le Roi de France s'y engagea non-seulement de fournir aux Provinces-Unies (3) douzecens-mille francs; mais encore d'envoyer le 1. de Mai sur les frontieres des Païs-Bas une Armée de dix-huit à vingt-mille Fantassins, & de quatre ou cinq-mille Chevaux. Les Etats-Généraux promirent de l'autre côté d'ouvrir la Campagne dans le même tems avec une Armée de la même force, d'attaquer avec vigueur la Ville dont la perte seroit la plus préjudiciable aux Espagnols, & de mettre en mer une Flotte de trente Vaisseaux, à leurs propres dépens, en cas que la France trouvât bon d'assieger quelque Ville maritime de Flandre. Si elle prenoit cette résolution, la Flotte auroit ordre de boucher l'entrée de cette Ville du côté de la Mer, & de faire tête à tous ceux qui tâcheroient d'y jetter quelque secours. Ce dernier article regardoit le Roi d'Angleterre, qui avoit déclaré à l'Ambassadeur de France, que bien loin de souffrir de semblables entreprises, il étoit résolu d'employer (4) quinze-mille hommes pour défendre les Villes maritimes des Espagnols, & pour conserver la communication entre elles & ses Royaumes. Mais comme le soulevement de l'Ecosse (5) ne donnoit alors que trop d'occupation à ce Prince, les Provinces-Unies n'avoient pas de grands sujets de crainte du côté de l'Angleterre. Conformément à cette Convention le Prince d'Orange, qui dès le commencement de cette année avoit ordonné à tous les Capitaines de completer leurs (6) Compagnies, sous peine de cassation, fit assembler les Troupes des Etats de bonne heure auprès de Ravesteyn. Il se mit à leur tête au commencement du mois de Mai, & ayant laissé quelque Infanterie auprès de Lillo, & un petit Corps de Cavalerie sous les remparts de Berg-op-Zoom, il s'embarqua avec le reste de son Armée dans quinzecens (7) Navires de differente grandeur, & en côtoyant les Iles Zélandoises il passa en Flandre. Il se posta d'abord à Maldegem entre (8) Gand & Bruges, & par cette invasion il répandit par toute la Flandre une consternation inexprimable. Comme par-là les cris du peuple pour la Paix redoubloient, on vit paroitre le Jetton suivant, destiné à relever les esprits abattus, & à leur faire sentir qu'il faloit, aussi bien que pendant la Campagne précedente, s'ouvrir par les armes le chemin de la Victoire, qui conduisoit le plus surement à la Paix.

(1) Resol. der Staat. van Holl. 12 Maart 1639. fol. 45.

(2) Aitzema zaaken van staat en oorl. II. deel fol. 605.

(3) Resol. der Staat. van Holl. 13 April 1639. fol. 93.

(4) Lettre du Comte d'Estrades 24 Nov. 1637.

(5) Aitzema zaaken van staat en oorl. II. deel fol. 604.

(6) Ibid. fol. 606.

(7) Ibid. II. deel fol. 607.

(8) Ibid. fol. 625.



Le Buste cuirassé du Roi d'Espagne, avec ces Titres:

PHI-

PHILIPPUS IIII, DEI GRATIA, HISPANIARUM ET INDIARUM REX.

*PHILIPPE IV, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DES ESPAGNES ET DES INDES.*

Au Revers, deux Mains sortant d'une nuée, dont l'une tient une Epée nue, & l'autre une Couronne de Laurier :

IN MANU BELLI FINIS. 1639.

*LA FIN DE LA GUERRE EST DANS LA MAIN.* 1639.

Sans examiner rigoureusement si cette Devise est appliquée ici avec assez de justesse, je me contenterai de dire que pendant cette Campagne, Ferdinand se servit avec succès des moyens recommandés sur le Jetton qu'on vient de voir. Peu satisfait d'avoir repoussé les Troupes de la République quand elles voulurent passer la Riviere de Live auprès du Fort de Steenkerke, il força deux jours après le Comte Guillaume de Nassau de lever le Siege du Fort de S. Job, quoiqu'il en eût déja pris une Redoute. Ce ne fut pas avec un meilleur succès que ce Comte attaqua le Fort de S. Donas & la Ville de Damme, pour attirer le Cardinal à une Bataille : celui-ci se tenoit toujours clos & couvert, & par-là il obligea l'Armée de la République, après avoir passé une grande partie de la Campagne dans une espece d'inaction, à se rembarquer au commencement d'Août, dans le dessein de tenter de nouveau le (1) Siege de Gueldre, où elle avoit échoué l'année précedente. Mais les Espagnols, avertis à tems de ce dessein, y jetterent une si forte Garnison, que cette entreprise, aussi bien que toutes les autres, s'en alla en fumée. Si de ce côté-là tout tournoit à l'avantage des Espagnols, ils eurent de bien plus grands succès encore sur les frontieres de la France. Le Marquis de Feuquieres, qui commandoit l'Armée Françoise, avoit mis par ordre exprès de sa Cour le Siege devant Thionville, Place très forte, & qui sert d'entrée au Comté de Luxembourg : mais comme les Espagnols n'avoient point prévu ce Siege, elle n'étoit défendue que par une Garnison très foible, commandée par le Comte de Voilth (2). Pendant que les Assiegeans s'occupoient à se retrancher, Picolomini ramassa avec précipitation les Troupes Espagnoles & Allemandes, & marcha sans le moindre retardement au secours de la Ville menacée. Dès qu'il fut avancé jusques sous les Lignes encore imparfaites des François, il résolut de les attaquer. Le combat se donna le 7 de Juin. Après une foible résistance, ses Troupes pénétrerent par un côté dans les retranchemens, & sans beaucoup de difficulté elles renverserent les Bataillons ennemis les uns après les autres. Cette attaque réussit d'autant mieux, que dès le moment que le retranchement avoit été gagné, la Cavalerie Françoise s'étoit mise en fuite. Picolomini pourtant trouva plus de résistance dans le Quartier où les Lignes étoient achevées, & où l'on avoit placé, comme dans l'endroit le plus sûr, les préparatifs qu'on avoit faits pour le Siege. Il y fut arrêté quelque tems par les Troupes que le Marquis de Feuquieres avoit rangées en ordre de bataille : mais en peu de tems cet obstacle fut surmonté ; ce Corps fut (3) taillé en pieces, & le Marquis dangereusement blessé fut mené prisonnier à Thionville. Toute l'Artillerie, les vivres, & le bagage tomberent entre les mains des Vainqueurs, qui firent trois-mille (4) Prisonniers, après avoir couvert le Champ de bataille de six-mille François morts les armes à la main. Plus les sombres nuages, qui s'étoient élevés au commencement de l'année, avoient fait craindre aux Habitans des Païs-Bas Espagnols de se voir exposés aux affreuses tempêtes de la Guerre ; plus leur joye fut grande de les voir dissipés par des succès qu'ils n'avoient osé esperer, & par lesquels ils se sentoient ranimer comme la Nature l'est par le Soleil, lorsqu'après avoir dissipé de lugubres brouillards, il ramene un jour serain & calme. C'est ce qu'ils exprimerent par le Jetton suivant.

(1) Aitzema zaaken van staat en oorl. II deel fol. 616.

(2) Le Vassor Hist. de Louis XIII. tom. IX. pag. 213.

(3) Ibid. tom. IX. pag. 214.

(4) Ibid. tom. IX. pag. 231.



(1) Troph. de Brab. tom. II. fol. 462.

Les Armes de Mr. Jean (1) Roberts, Docteur en Droit, & Echevin de Bruxelles pendant cette année :

PEDETENTIM. 1639.

*PAS A PAS.* 1639.

Au Revers, le Soleil dans toute sa splendeur, à côté des nuages qu'il vient de percer. Au haut, les Armes de Bruxelles :

POST NUBILA PHOEBUS.

*APRES LE BROUILLARD, LE SOLEIL.*

La fortune étoit bien éloignée d'être si favorable aux Espagnols, par Mer. Quoique l'Escadre de Dunquerque eût été battue par Tromp, on avoit continué en Espagne à armer une (2) formidable Flotte. Elle étoit composée de soixante-sept (3) gros Vaisseaux de guerre, & équipée de vingt-mille hommes ; & elle avoit mis en Mer au commencement de Mars, sous la conduite de l'Amiral Don Antonio d'Oquendo. Tromp étoit à la hauteur de Bevesier avec treize Vaisseaux, lorsqu'il découvrit (4) cette Armée navale. Il donna d'abord aux autres Vaisseaux qui croisoient aux environs, le signal de le venir joindre. Après minuit le vent se leva, & le combat commença à la prémiere pointe du jour. Quoique dans le commencement un des Vaisseaux de Tromp eût sauté (5) en l'air par ses propres poudres, il tint toujours sa Flotte serrée, en ouvrant les rangs de celle des Espagnols par un feu aussi continuel que terrible. Oquendo se jetta d'abord sur Tromp avec une impétuosité furieuse ; mais il en fut reçu avec tant de valeur, & tellement maltraité, qu'environ à quatre heures après midi il prit le parti de tourner la proue au Nord, & qu'il se retira à petites voiles vers le coin des Cingles, avec son Armée navale dont la plus grande partie étoit à peine en état de tenir la Mer. Là-dessus la Flotte de la (6) République, accrue alors jusques au nombre de dix-sept Vaisseaux, fit vent arriere, & demeura toute la nuit sous le vent d'Oquendo. A neuf heures du matin, lorsque le brouillard se fut dissipé, elle le découvrit à l'Ouest-Nord-Ouest près des côtes d'Angleterre, non loin d'Yda & de Folkston. Elle fit d'abord route de ce côté-là ; mais comme vers le midi le vent se calma tout à fait, il n'y eut pas moyen d'en venir aux mains. A minuit la Lune s'étant levée, & la marée étant devenue favorable, Tromp fit lever les ancres pour aller de nouveau à l'Ennemi, avec lequel, en combattant toujours de la maniere la plus affreuse, il dériva vers les *Têtes*. Là, fortifié de (7) douze Vaisseaux frais, il continua la Bataille jusques à midi, tellement au desavantage des Espagnols, que se voyant cruellement maltraités & perdant courage, il se retirerent dans les Dunes, après avoir perdu deux (8) de leurs Vaisseaux, se persuadant que dans un Port neutre ils seroient à l'abri d'une nouvelle attaque. La Flotte des Provinces-Unies avoit consumé cependant dans ces differens combats toutes ses munitions de guerre ; mais elle en fut abondamment pourvue par le Gouverneur de (9) Calais, étant d'ailleurs continuellement fortifiée par (10) des Vaisseaux qui arrivoient de jour en jour des Ports de la République. Elle ne put cependant empêchet que par le secours des Anglois, & à la faveur d'un épais brouillard, dix Vaisseaux Espagnols, chargés d'argent & de quatre-mille Fantassins, ne fissent voile au Nord de Gouring, & ne gagnassent heureusement Dunquerque. Le reste de cette Armée navale, forte encore de vingt-huit gros Vaisseaux, continua d'être étroitement assiegé par Tromp, qui ayant alors sous lui plus de cent Vaisseaux, reçut des Etats un ordre absolu de combattre les Espagnols sur les côtes d'Angleter-re,

(2) Resol. der Staat. van Holl. 25 July 1639. fol. 128.

(3) Neuville Hist. van Holl. II. deel pag. 8.

(4) Resol. der Staat. van Holl. 21 Sept. 1639. fol. 182.

(5) Commelyn Leeven van Fred Hend. fol 55.

(6) Aitzema zaaken van staat en oorl II deel fol. 613.

(7) Ibid. fol. 614.

(8) Resol. der Staat. van Holl. 21 Sept. 1639. fol. 184.

(9) Ibid. 22 Sept. 1639. fol. 184.

(10) Ibid. 4 Oct. 1639. fol. 199.

re, & les Anglois même s'ils se mettoient en devoir de seconder l'Ennemi. Le 21 d'Octobre il porta le cap aux Espagnols avec un (1) vent de Nord-Ouest, & voyant que vingt-trois de leurs Vaisseaux avoient pris le parti de se faire échouer sous les Châteaux des Dunes, il en prit une partie, & il brula le reste, après que les Equipages s'en furent sauvés à terre, ou dans des chaloupes, ou à la nage. Les autres Vaisseaux ennemis, qui favorisés d'un brouillard avoient mis en mer & fait voile vers l'Ouest, se virent investis de toutes parts dès que le tems se fut éclairci. Ils furent forcés alors de se défendre, s'ils ne vouloient pas se laisser tranquillement couler à fond. Mais leur résistance ne fit que reculer pour peu de tems leur malheureuse destinée. Tromp, qui dans tous ces combats avoit fait des prodiges de valeur, fit un feu si terrible & si continuel, que la fumée couvroit toute la Mer, & qu'elle déroboit ce spectacle affreux à ceux qui (2) remplissoient l'un & l'autre rivage pour en repaitre leurs yeux. La plupart de ces Vaisseaux furent brulés, engloutis par les ondes, ou pris; & l'on prétend que de toute la Flotte vaincue il n'y eut que huit Vaisseaux qui échaperent à cette destruction générale, en gagnant le Port de Dunquerque sous la conduite de l'Amiral d'Oquendo. Les Vainqueurs ruinerent dans ces differentes Batailles plus de quarante (3) Vaisseaux, dont une bonne partie leur tomba entre les mains, les autres ayant été consumés par les flâmes, ou coulés à fond. Les Espagnols eurent huit-mille morts, & quatre-mille blessés. Il y en eut deux-mille de pris, qui avec un très considerable butin furent conduits comme en triomphe dans les Ports des Provinces-Unies. Tromp s'acquit par cette Victoire signalée un nom immortel. Les Etats lui firent un don (4) de six-mille francs, & le Roi de France recompensa sa valeur & sa conduite en l'élevant à la dignité de Chevalier, & en lui faisant des présens considerables. La mémoire d'un succès si glorieux se trouve conservée sur les deux Médailles suivantes.

1639.

(1) Aitzema zaaken van staat en oorl. II. deel fol. 614.

(2) Neuville Hist. van Holl. II. deel pag. 13.

(3) Aitzema zaaken van staat en oorl. II deel fol. 615.

(4) Resol. der Staat. van Holl. 1 Nov. 1639. fol. 218.











I. Le Combat naval donné dans les Dunes; & au Revers, l'Inscription suivante au milieu d'une Guirlande:

1639.

ÆTERNITATI SACRUM.
OB HISPANICAM CLASSEM, NAVIBUS 67,
SPECTATIS BELLI DUCIBUS,
NAUCLERIS, MILITUM 25 MILLIBUS,
OMNIQUE APPARATU INSTRUCTISSIMAM,
ILLUSTRISSIMI PRINCIPIS HENRICI FREDERICI AUSPICIIS,
A MARTINO TROMPIO HOLLANDIÆ MARIS PRÆFECTO
16 SEPTEMBRIS 1639,
NAVIBUS TANTUM 17, AGGRESSAM,
ET SEQUENTI DIE CIRCA NOCTEM ITERUM OPPUGNATAM,
ALTEROQUE DIE 11 NAVIBUS AUCTO DISSIPATAM,
AC SUB ANGLIÆ LITTORIS CASTELLA CEDERE COACTAM,
IBIQUE PER MENSEM OBSESSAM,
TANDEMQUE A REGE DECEDERE JUSSAM 21 OCTOBRIS
MAGNA VIRTUTE DELETAM,
ORDINES FOEDERATI BELGII FIERI FECERUNT.
J. LOOFF.

*EN MEMOIRE ETERNELLE*
*DE CE QUE SOUS LA CONDUITE DU TRES ILLUSTRE PRINCE*
*FREDERIC-HENRI,*
*MARTIN TROMP AMIRAL DE HOLLANDE*
*N'AYANT SOUS LUI QUE DIX-SEPT VAISSEAUX,*
*A ATTAQUÉ LE 16 DE SEPTEMBRE 1639*
*LA FLOTTE ESPAGNOLE FORTE DE 67 VAISSEAUX,*
*ABONDAMMENT POURVUE DE GENERAUX, D'EQUIPAGES,*
*ET DE TOUTES SORTES DE MUNITIONS,*
*ET CHARGÉE DE 25 MILLE SOLDATS;*
*QUE LE JOUR D'APRÈS IL L'A ASSAILLIE DE NOUVEAU;*
*ET QUE LE TROISIEME JOUR, FORTIFIÉ D'ONZE NAVIRES,*
*IL L'A DISSIPÉE ET FORCÉE DE SE RETIRER SOUS LES CHATEAUX*
*DU RIVAGE ANGLOIS;*
*DE CE QU'ENFIN, APRÈS L'AVOIR ASSIEGÉE PENDANT UN MOIS,*
*LORSQUE PAR ORDRE DU ROI ELLE A ÉTÉ OBLIGÉE*
*DE QUITTER CETTE RADE,*
*IL L'A ENTIEREMENT RUINÉE ET DETRUITE,*
*AVEC LA PLUS GRANDE VALEUR,*
*LE 21 D'OCTOBRE;*
*LES ETATS DES PROVINCES-UNIES*
*ONT FAIT FRAPPER CETTE MEDAILLE.*
*J. LOOFF.*

II. La seconde est semblable à la prémiere, excepté qu'au-lieu d'une Guirlande de fleurs, on y voit au Revers une Guirlande de pampres.

La Flotte que le Roi d'Espagne envoya cette année dans le Brezil, sous la conduite de l'Amiral Ferdinand Mascarenhas, ne fut gueres plus heureuse. Elle étoit destinée à détruire tout d'un coup (1) la puissance des Provinces-Unies, qui s'augmentoit de plus en plus dans le nouveau Monde, & à reprendre sur elles les Provinces qu'elles y possedoient. Dans cette expédition Mascarenhas vit sa Flot-

(1) Commeiyn Leeven van Fred. Hend. II. deel fol. 83.

Flotte plusieurs fois attaquée par de violentes tempêtes, & ses Equipages bientôt ravagés par une terrible Peste qui lui enleva plus de trois-mille hommes, & le força à gagner le Port de Saint Salvador, pour y trouver des rafraichissemens & pour procurer du soulagement à ses malades. Quoique dans ce Port il en mourût encore environ deux-mille, Mascarenhas se prépara à exécuter les ordres de son Maitre, & il sut se remettre si bien d'une si considerable perte, qu'avant le commencement de l'an 1640, il mit en Mer avec une Flotte de quatre-vingt-treize Vaisseaux, bien pourvus de vivres & de munitions, & chargés (1) de douze-mille bons Soldats. Cet armement ne put pas se faire avec tant de secret, que le Comte Jean-Maurice, Gouverneur-général du Brezil, n'en fût instruit à tems. Pour prévenir les desseins de cette Armée navale, il envoya en Mer quarante & un Vaisseaux bien équipés, sous le commandement de l'Amiral Guillaume Loos, avec ordre d'attendre à la hauteur d'Olinde les Espagnols, qu'on savoit déja partis du Port de Tous les Saints. Le 12 (2) de Janvier vers le midi les deux Flottes se rencontrerent devant Pao Amorelle, où les Espagnols avoient intention d'entrer. Mais voyant la Flotte Hollandoise, ils trouverent bon de razer les côtes vers le Nord, & de gagner la haute Mer. L'Amiral de la Compagnie Occidentale ayant gagné le vent sur les Ennemis, les attaqua avec vigueur, & sans balancer il se jetta à côté de Mascarenhas. Là-dessus l'on commença de toutes parts un combat affreux, dans lequel l'Amiral Hollandois, fort pressé par celui des Ennemis qui étoit secondé de trois gros Gallions, perdit la vie, quoique son Vaisseau, après un combat d'une heure & demie, ne laissât pas de se tirer d'affaire. Il n'y eut que la nuit qui pût séparer les autres combattans. Après que les Hollandois eurent choisi pour Amiral, à la place de Guillaume Loos, un certain Jaques Huygens, ils recommencerent le lendemain à dix heures la bataille, qui fut poursuivie jusques (3) au soir au grand dommage des Espagnols, qui firent de vains efforts pour gagner le vent sur leurs Ennemis. Le 14 du même mois on en vint aux mains pour la troisieme fois, sur la côte de Pariba. Ce fut alors que le Vaisseau nommé le *Soleil d'or* fut coulé à fond, & qu'un autre Vaisseau Espagnol, qui s'étoit accroché au *Cigne blanc*, fut pris d'abordage, après un rude & sanglant combat. La bataille fut encore suspendue par les ténebres de la nuit, & tout l'avantage de cette journée fut encore entierement du côté des Hollandois. Un grand calme fut cause que pendant deux jours les deux Flottes deriverent ensemble vers le Nord, sans pouvoir se joindre; & cet intervalle fut employé de part & d'autre à calfeutrer les Vaisseaux, à reparer les manoeuvres, & à se préparer à un quatrieme combat, qui se donna le 17. Il commença avec la pointe du jour, & ne finit que vers le soir, lorsque l'Amiral Espagnol cruellement maltraité trouva bon de quitter la partie, & de se sauver vent arriere, suivi du reste de toute sa Flotte. Ce ne fut pas là le dernier desastre de cette Armée navale. Etant hors d'état de trouver des rafraichissemens, & sur-tout de l'eau, elle se vit attaquée d'une nouvelle maladie, qui emporta un grand nombre de ceux qui étoient échapés des mains des Vainqueurs. Plusieurs Vaisseaux même tomberent sur les bancs de Baxos de Rochas, (4) & y périrent miserablement. Le reste fit voile vers l'Espagne, pour y porter la nouvelle de sa fatale défaite. Quoique le Comte Jean-Maurice de Nassau n'eût point été présent en personne à cette Bataille, on l'honora pourtant, en qualité de Grand-Amiral du Brezil, de la Médaille suivante.

1640.

(1) Neuville Hist. van Holl. II. deel pag. 22.

(2) Ibid. II. deel, pag. 22.

(3) Commelyn Leeven van Fred. Hend. II. deel fol. 84.

(4) Neuville Hist. van Holl. II. deel pag. 24.




Le Buste cuirassé de ce Gouverneur-général, avec ces Titres en Hollandois:

1640. JOHAN MAURITS, GRAEF VAN NASSAU; GENERAEL VAN BRASIL.

*JEAN-MAURICE COMTE DE NASSAU, GOUVERNEUR-GENERAL DU BREZIL.*

F Revers, la Bataille que nous venons de décrire; avec cette Inscription Hollandoise:

GOD SLOEG 'S VIANDS HOOGMOED,

DEN 12. 13. 14. 17. JANUARII 1640.

*DIEU ABATTIT L'ORGUEIL DE L'ENNEMI,*

*LE 12. 13. 14. 17. DE JANVIER 1640.*

Cette quadruple Victoire détruisit tous les grands desseins, que le Conseil d'Espagne avoit formés à l'égard de ces Contrées. Ce n'est pas tout: elle donna occasion aux Hollandois de disperser les Troupes ennemies, qui à l'arrivée de leur Flotte s'étoient assemblées; de faire de nouvelles conquêtes, & de remporter plusieurs avantages (1) très considerables sur les Espagnols, contre lesquels les Catalans se souleverent cette année, aussi bien que les Portugais. Ceux-ci proclamerent pour Roi le (2) Duc de Bragance, qui sous le nom de Jean IV fut reconnu (3) dans toutes les Villes avant la fin de Septembre. Au milieu de ce mois le Duc d'Aremberg, de la détention duquel nous avons parlé (4), déceda à Madrid. Il avoit été arrêté la veille (5) de Pâques, & sa prison avoit été d'abord extrèmement rude. On s'étoit saisi de lui au sortir de la Cour, & on l'avoit conduit sous une nombreuse Escorte au Château d'Allemeda, à (6) deux lieues de Madrid. Il y avoit été détenu sans avoir la permission de parler à personne. Ses papiers avoient été scéllés, & chacun de ses Domestiques avoit été jetté dans une prison particuliere. Comme dans cette occasion on s'étoit apperçu qu'un de ses Marmitons étoit une Femme Françoise déguisée en (7) homme, on en avoit conclu qu'il avoit des intelligences avec la Cour de France; ce qui avoit extrèmement aggravé les soupçons qu'on avoit formés contre sa conduite. Quoique dans une (8) lettre écrite le 16 d'Août au Comte d'Olivarés Favori du Roi, il eût confessé tout ce qu'il savoit de la Conspiration du Comte de Bergue avec la Noblesse mécontente des Païs-Bas, on l'avoit toujours laissé dans la même prison. Trois de ses Pages, relâchés avec quelques autres de ses Domestiques (9), avoient été renvoyés dans leur Païs, ce qui avoit paru un très mauvais présage; d'autant plus que cet illustre Prisonnier étoit dans le même appartement qui avoit été occupé par les Ducs d'Ossune & d'Uzede, dont la malheureuse (10) fin n'étoit pas encore oubliée. Mais dans peu de tems, lorsqu'on eut trouvé que son affaire étoit d'une tout autre nature qu'on n'avoit pensé d'abord, on commença à le traiter avec plus de douceur. On lui permit de recevoir les visites du Medecin qu'il avoit mené avec lui, & d'être servi par ses propres Domestiques. Comme il se plaignoit d'ailleurs que l'air d'Allemeda étoit nuisible à sa santé, on eut assez d'égards pour lui pour le faire transporter (11) à Madrid. Soit qu'ensuite on découvrit de plus en plus son innocence, ou qu'on trouvât bon de ne pas trop pousser cette affaire pour ne pas aigrir à l'excès la Noblesse des Païs-Bas, on le relâcha à la fin, & il fut rétabli dans les bonnes graces du (12) Roi & dans toutes ses Charges. Cette derniere particularité peut être prouvée par un Jetton qu'on frappa cette année à son honneur, en qualité de Gouverneur de Namur. Il est vrai qu'il ne revint jamais dans sa Patrie, & qu'il fut obligé de vivre comme en exil à la Cour d'Espagne, jusques à sa mort qui arriva le 16 (13) de Septembre de l'année dont il s'agit à présent. Voici le Jetton dont je viens de parler.

(1) Commelyn Leeven van Fred. Hend. II. deel fol. 85.
(2) Resol. der Staat. van Holl. 11 Jan. 1641. fol 3.
(3) Aitzema zaaken van staat en oorl. II. deel fol. 730.
(4) *II Partie pag* 216.
(5) Merc. Franç. 1634. tom. XX. pag. 291.
(6) Ibid. pag. 280.
(7) Ibid. pag. 306.
(8) Ibid. pag. 283.
(9) Ibid. pag. 312.
(10) Ibid. pag. 291.
(11) Ibid. pag. 314.
(12) Aitzema zaaken van staat en oorl. II. deel fol. 166.
(13) Mauf. de la Toison d'or. pag. 325.

Les

1640.





Les Armes couronnées du Duc d'Aremberg, dont le corps fut transporté dans les Païs-Bas ; & comme il avoit eu pour (1) Confesseur un Capucin, il fut enterré dans une Eglise (2) de cet Ordre, bâtie par son Pere à Anguien :

(1) Mercé. Franç. 1634. tom. XX. pag. 307.
(2) Hist. de l'Archid. Albert. pag. 160.

PHILIPPUS, DEI GRATIA, PRINCEPS DE ARENBERG, DUX ARSCOTANUS, EQUES AUREI VELLERIS, CAPITANUS GENERALIS NAMURCI.

*PHILIPPE, PAR LA GRACE DE DIEU, PRINCE D'AREMBERG, DUC D'ARSCHOT, CHEVALIER DE LA TOISON D'OR, GOUVERNEUR-GENERAL DE NAMUR.*

Au Revers, les Armes de Namur ; avec cette Légende :

GECTOIRS DES ETATS DE NAMUR. 1640.

Le nouveau Roi de Portugal, voulant soutenir dignement la Couronne qu'on lui avoit déferée, envoya d'abord un Ambassadeur en Angleterre, & un autre en (3) Hollande, nommé Tristan Moncade Furtado. Celui-ci y fit l'année suivante une Trève de (4) dix ans, tant avec la Compagnie Occidentale, qu'avec les (5) Etats mêmes, qui s'engagerent d'envoyer à son secours (6) contre le Roi d'Espagne une Flotte de vingt Vaisseaux de guerre, armée & entretenue à leurs propres dépens. En vertu de cette Convention, les Provinces-Unies firent partir pour le Portugal le nombre de Vaisseaux qu'elles avoient promis, commandé par le Lieutenant-Amiral Gyzels, & par le Contre-Amiral Michel de Ruyter. Ils eurent ordre de se joindre à la Flotte Portugaise & aux Vaisseaux auxiliaires de la France, pour donner dans ces contrées aux Espagnols autant d'occupation qu'il seroit possible. A leur arrivée, ils apprirent que les Portugais avoient déja fait voile ; ce qui les fit résoudre à remettre en mer, dans l'esperance de les trouver à S. Vincent, vers où l'on (7) apprenoit qu'ils avoient fait route. Mais le 4 de Novembre ils y trouverent à la pointe du jour, à leur grand étonnement, au-lieu de l'Armée navale Portugaise, une Flotte ennemie, qui consistoit en vingt-quatre tant Gallions Espagnols que Vaisseaux de guerre de Dunquerque, les uns & les autres très bien équipés. Malgré cette inégalité de forces, les Hollandois se préparerent au combat, qui commença environ à huit heures du matin. La prémiere fureur des Espagnols tomba sur le Capitaine Jean Solaas, qui pressé entre quatre gros Gallions perdit un de ses mâts, & qui fut tellement criblé de coups, qu'avant que Ruyter pût venir à son secours, il eut déja (8) six coups sous l'eau ; de maniere qu'on ignore si son Vaisseau fut pris, ou s'il coula à fond. Le Capitaine Lemme fut secouru plus à tems : mais pendant que Ruyter s'occupoit à poursuivre les Ennemis qui se retiroient, il vit son propre Vaisseau rempli d'eau, & celui de Lemme englouti par les ondes, sans qu'il s'y fût attendu. On n'en sauva que quarante hommes ; & par-là la Bataille prit fin, puisque les Espagnols ayant peu d'envie de la recommencer, firent leur retraite, & que les Hollandois trouverent à propos de regagner la Riviere de Lisbonne. Le Roi de Portugal ne se contenta pas de leur envoyer toutes sortes de rafraichissemens ; il fit assembler tous les Capitaines, au nombre de vingt, à bord de l'Amiral Gyzels, & il leur fit donner à chacun, par Pierre Fils de Corneille, Consul Hollandois, une Chaine (9) d'or avec

(3) Aitzema zaaken van staat en oorl. II. deel fol. 754.
(4) Resol. der Staat. van Holl. 10 Mey 1641. fol. 139.
(5) Aitzema zaaken van staat en oorl. II. deel fol. 756.
(6) Article XXVII. de l'Alliance. Resol. der Staat. van Holl. 8 Maart 1641. fol. 52.
(7) Brandt Leeven van de Ruyter, fol. 12.
(8) Ibid. fol. 13.
(9) Ibid. fol. 14.

1640. avec une Médaille, qui valoient ensemble environ deux-cens-cinquante francs. La Médaille étoit semblable à celle dont j'ai fait placer ici l'Estampe. Elle est tirée du Cabinet du Marquis d'Abrantes, & l'Académie Royale de Lisbonne m'en a fait présent, par les mains du Comte de Tarouca Ambassadeur de cette Cour.



Le Buste du Roi, en cuirasse, & avec une magnifique Echarpe:

JOANNES IIII, DEI GRATIA, REX PORTUGALLIÆ. 1641.

*JEAN IV, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DE PORTUGAL. 1641.*

Au Revers, un Phénix, qui s'éleve d'un feu allumé sur un Autel:

VICI MEA FATA SUPERSTES.

*SURVIVANT A MOI-MEME, J'AI VAINCU MA DESTINÉE.*

Le Roi de France, comme il est aisé de l'inferer de ce que nous avons dit, s'étoit aussi ligué avec la Couronne de Portugal. La Mere de ce Prince se trouvoit alors en Angleterre, où, selon (1) la promesse qu'elle avoit faite en Hollande, elle avoit si bien soutenu les interêts de la Maison d'Orange, qu'on esperoit de faire un mariage entre le Fils unique de Frederic-Henri, & une Fille du Roi de la Grande-Bretagne. Pour en venir à bout, le Prince d'Orange avoit envoyé en secret en Angleterre le Seigneur (2) de Heenvliet, qui avoit trouvé d'abord sa Négociation traversée par de grandes difficultés. A la prémiere vue, ce mariage parut à toute la Cour Britannique très mal assorti; & même on avoit peine à s'imaginer qu'il réussit jamais, puisque le Fils du Prince, âgé seulement de quinze ans, étoit au service & Sujet de la République, & qu'il n'avoit été honoré par le Roi de France que depuis peu (3) de tems du titre d'Altesse. Mais le Seigneur de Heenvliet avoit servi son Maitre avec tant de dextérité, & su si bien faire valoir la splendeur & la gloire de la Maison d'Orange, qu'avant la fin de l'année précedente il avoit obtenu le consentement du Roi. Le Prince d'Orange fit non seulement rapport de toute cette (4) Négociation aux Etats, mais il donna encore à considerer à quelques-uns de leurs Membres, (5) s'il ne feroit pas convenable d'envoyer aussi de leur part une Ambassade en Angleterre, pour presser avec plus de bienséance la conclusion de (6) cette importante affaire. Cette proposition fut gracieusement reçue; &, à la sollicitation du Prince, on nomma les Seigneurs de Brederode, de Sommelsdyk & de Heenvliet, pour travailler (7) avec l'Ambassadeur ordinaire Joachimi à faire réussir le mariage projetté au gré de Frederic-Henri. Ces Ambassadeurs partirent le prémier jour de (8) l'année dont il s'agit ici, & après que le Contrat de mariage eut été fait à la Cour Britannique, le jeune Prince Guillaume y passa aussi le 24 (9) d'Avril; & le 12 de Mai il y fut marié par l'Evêque de Lincoln, avec la Princesse Marie, Fille ainée du Roi. La cérémonie s'en fit solennellement à Whitehall, selon le Rit de l'Eglise (10) Anglicane, en présence du Roi, de la Reine & de tous les Grands de la Cour. En mémoire de cet hymenée si glorieux pour le jeune Prince, qui revint en Hollande le 28 de Juin, on frappa les deux Pieces suivantes.

1641.

(1) Aitzema zaaken van staat en oorl. II. deel fol. 545.

(2) Resol. der Staat. van Holl. 12 Dec. 1640. fol. 272.

(3) Neuville Hist. van Holl. II. deel pag. 3[illegible].

(4) Resol. der Staat. van Holl. 12 Dec. 1640. fol. 271. 272. & 275.

(5) Aitzema zaaken van staat en oorl. II. deel fol. 709.

(6) Resol. der Staat van Holl. 12 Dec. 1640. fol. 272.

(7) Ibid. 19 Dec. 1640. fol. 279.

(8) Commelyn Leeven van Fred. Hend. II. deel fol. 86.

(9) Aitzema zaaken van staat en oorl. II. deel fol. 750. Resol. der Staat. van Holl. 21 Maart 1641. fol. 77. 19 April 1641. fol. 99.

(10) Ibid. 16 July 1641. fol. 166.

I. La



I. La Cour de Hollande se voit sur la Tête dans le lointain; & sur le devant, le Prince qui donne la main à la Princesse. Au-dessus de ce Couple auguste est une Colombe, qui représente le S. Esprit; de l'un & de l'autre côté duquel deux Anges tiennent chacun une Couronne de Myrte. Dans l'Exergue on voit cette Inscription:

LONDINI DESPONSATI WILHELMus ET MARIA,
ANNO 1641, 12 MAJI.

*GUILLAUME ET MARIE MARIEZ A LONDRES,*
*LE 12 DE MAI 1641.*

Derriere le Prince on lit les Vers Latins que voici:

PRINCEPS ME HENRICUS GENUIT, FORTISSIMUS HEROS
NASSAVIÆ, ET SPONSUM ME JUBET ESSE TUUM.

*LE PRINCE HENRI, LE PLUS BRAVE HEROS DE LA MAISON DE NASSAU, EST L'AUTEUR DE MA NAISSANCE, ET M'ORDONNE D'ETRE VOTRE EPOUX.*

A ces Vers, deux autres, qu'on lit derriere la Princesse, servent de réponse:

ALBIONUM GENUIT REX ME SUMMUSQUE MONARCHA
CAROLUS, ET SPONSAM ME JUBET ESSE TUAM.

*CHARLES, ROI ET MONARQUE DE LA GRANDE-BRETAGNE, EST L'AUTEUR DE MA NAISSANCE, ET M'ORDONNE D'ETRE VOTRE EPOUSE.*

1641. Au Revers on trouve le jeune Prince sous la figure de Pallas, gardé par un Ange ailé, & armé d'une épée. Il est placé auprès d'un monceau de toutes sortes d'Armes, & foulant Bellone sous ses pieds, il reçoit de la Paix, accompagnée de Ceres & de l'Amour, une branche d'Olivier chargée de fruits. L'Inscription consiste dans les deux Vers Latins que voici:

BELLONAM PRINCEPS PALLAS PEDIBUS TERIT, ET PAX FLORET, ET ALMA CERES CONFERT SACRO ALITE FRUGES.

*LE PRINCE, SEMBLABLE A PALLAS, FOULE BELLONE AUX PIEDS; LA PAIX FLEURIT; ET CERES, SOUS LA FAVEUR DU CIEL, APPORTE SES PRODUCTIONS.*

Ces Vers font allusion (1) à l'esperance des secours considerables, qu'à cause de cette nouvelle liaison on se promettoit de la part de la Grande-Bretagne, lorsque le jeune Prince prendroit un jour en main les rênes du Gouvernement. C'est ce qui est encore désigné par une seconde Inscription qu'on lit sur l'Exergue:

(1) Aitzema zaaken van staat en oorl. II. deel fol. 709.

NOVI IMPERII AUSPICIO BONO.

*A L'HEUREUX PRESAGE DU NOUVEAU GOUVERNEMENT.*

II. La seconde a les mêmes Figures & les mêmes Inscriptions, mais arrangées differemment; ce qui se découvre d'un coup d'œil sur les Estampes mêmes, sans être guidé par une description.

Avant que le Prince Guillaume fût de retour d'Angleterre, son Pere partit de La Haye (2) le 14 de Mai. S'étant mis à la tête des Troupes de la République auprès de Nimegue, il investit & prit après un Siege de six semaines le Château de Gennep; succès pour lequel on ordonna un jour (3) d'Actions de graces dans toutes les Provinces-Unies, avec d'autant plus de raison, que cet avantage favorisoit extrêmement les desseins des François. Le Maréchal de la Meilleraye, après avoir caché ses véritables vues par plusieurs marches & contre-marches, ramassa tout d'un coup toutes les Troupes Françoises sur les frontieres d'Artois, se rendit maitre de differens Forts dans le voisinage d'Aire; & après avoir investi cette Place elle-même, il commença à retrancher son Camp le 25, sans qu'au commencement les Espagnols s'en missent en peine, ni qu'ils s'efforçassent de couper les vivres aux Assiegeans. Le Général Bec néanmoins se fit voir avec un Camp-volant auprès de S. Venant, & trouva moyen de jetter cinq-cens (4) hommes dans la Ville investie, dans laquelle le Gouverneur Bernovitte se défendoit avec autant de valeur que de conduite, à la tête d'une Garnison de plus de deux-mille hommes. Les Troupes Espagnoles cependant s'assemblerent auprès de S. Omer. Elles furent bientôt jointes par le Cardinal, qui marcha vers Aire, comme s'il eût formé la résolution d'attaquer les Lignes des François. S'étant présenté devant elles en bataille (5) le 22 de Juin, il passa tout ce jour en legeres escarmouches. La nuit suivante il fit assembler une grande quantité de fascines, pour combler les fossés qu'on avoit creusés devant les retranchemens, & pour jetter dans la Ville un secours plus considerable à travers les marais. Mais après avoir examiné les choses de plus près, il trouva les marais trop profonds, & les Ennemis trop bien sur leurs gardes, pour tenter cette entreprise. Il changea donc de dessein, & il envoya un bon nombre de Troupes du côté de Boulogne, afin qu'en ravageant & en brulant le Plat-pais (6) elles fissent une diversion efficace. Mais ce fut en-vain. La Ville cependant continuoit à être attaquée & défendue avec la plus grande vigueur. Plusieurs Ouvrages furent pris & repris, & les Assiegeans ne se rendirent maitres du terrein que pied à pied: ce qui fit prendre au Cardinal (7) la résolution d'attendre le secours que lui menoit le Général Lamboy, & de differer l'attaque des Lignes jusques à sa jonction avec lui. Les François, informés de ce dessein, pousserent tellement leurs Attaques par le moyen des Mines, que le Gouverneur voyant tous les Ouvrages de dehors emportés, les remparts en partie renversés, & toutes choses prêtes pour un Assaut général, envoya le 26 de Juillet (8) quelques Députés aux Assiegeans, pour négocier une Capitulation. Quoique les conditions que les Assiegés prétendoient passassent les bornes ordinaires, on

(2) Ibid. fol. 765.

(3) Resol. der Staat. van Holl. 31 July 1641. fol. 194.

(4) Vie du Cardinal de Richelieu tom. II. pag. 396.

(5) Le Vassor Histoire de Louis XIII. tom. X. pag. 87.

(6) Ibid. pag. 89.

(7) Vie du Card. de Richelieu tom. II. pag. 397.

(8) Parival Siecle de fer, tom. I. pag. 352.

on trouva bon de les leur accorder, pour prévenir Ferdinand, & pour empêcher que renforcé par les Troupes de Lamboy il ne trouvât enfin moyen de sauver la Place. Le jour suivant la Garnison sortit de la Ville, tambour battant, meche allumée, Drapeaux (1) déployés, & en un mot avec les plus grandes marques d'honneur. Pendant le Siege, les deux Pieces suivantes furent frappées par ordre du Gouverneur, pour payer sa Garnison. 1641.

(1) Vie du Card. de Richelieu tom. II. pag. 397.






I. La première, qui n'est frappée que d'un côté, & qui eut cours pour deux livres, porte la Légende que voici :

PHILIPPUS IIII, REX, PATER PATRIÆ.
ARIA OBSESSA. 1641. II.

*LE ROI PHILIPPE IV, PERE DE LA PATRIE.*
*AIRE ETANT ASSIEGÉE.* 1641. II.

II. La seconde est plus petite, n'ayant eu cours que pour vingt sols. Mais on y lit la même Inscription :

PHILIPPUS IIII, REX, PATER PATRIÆ.
ARIA OBSESSA. 1641. I.

*LE ROI PHILIPPE IV, PERE DE LA PATRIE.*
*AIRE ETANT ASSIEGÉE.* 1641. I.

Cette perte fut très sensible au Cardinal Ferdinand, d'autant plus que la Ville s'étoit à peine rendue, que par sa jonction avec Lamboy il se vit à la tête (2) d'environ quarante-mille hommes de Troupes choisies. Pour ne pas laisser une si belle Armée inutile, il prit la résolution de couper les vivres aux François, & de les contraindre par-là à retirer leurs forces de la Ville nouvellement conquise, afin d'avoir l'occasion de la remettre en son pouvoir par un nouveau Siege. Son dessein lui réussit : en gagnant Lillers & le Fort de l'Ecluse, & en bouchant toutes les avenues par des Ouvrages, il réduisit ses Ennemis à une telle disette, que pour ne pas périr par la famine, & pour ne pas perdre en même tems leur nouvelle Conquête, ils abandonnerent à la sourdine leurs Ouvrages le 9 d'Août, & se retirerent à Therouanne. Ils ne prirent pourtant ce parti, qu'après avoir laissé dans la (3) Place une Garnison de trois-mille hommes sous le Gouverneur Aigueberre, comblé en partie les Approches, & relevé autant qu'il étoit possible les fortifications. Les Espagnols occuperent sans délai le Camp des François; ils repareront les Ouvrages à moitié rasés, ils y en ajouterent de nouveaux, & firent tellement retrancher toutes les avenues, que, quelques efforts que fissent dans la suite les François, il leur fut d'une impossibilité absolue d'y faire entrer quelques vivres. Ces mauvais succès les firent résoudre à défendre par une puissante diversion, une Place qu'ils n'avoient pu sauver par la force ouverte. Conformément à ce dessein, le Maréchal de Brezé se rendit maitre de Lens, dans le tems que le Maréchal de la Meilleraye emporta La Bassée & Bapaume. Ils se joignirent ensuite pour faire de fréquentes invasions dans la Flandre, dont ils ravagerent le Plat-païs par le fer & par le feu, à plus de dix ou douze lieues (4) à la ronde. Le Prince d'Orange, après avoir pris le Château de Gennep, entra (5) aussi dans la Flandre, à la priere des François, afin de partager les forces des Espagnols en les allarmant de son côté. Ils ne laisserent pas cependant de continuer le Siege. Le 20 d'Août, Ferdinand avoit déja dressé trois grandes Batteries, résolu de se remettre en possession de la Place à quelque prix que ce pût être. Le Gouverneur ayant

(2) Le Vassor Hist. de Louis XIII. tom. X. pag. 9.

(3) Vie du Card. de Richelieu tom. II. pag. 399.

(4) Ibid. pag. 400.

(5) Commelyn Leeven van Fred. Hend. II. deel fol. 108.

1641. ayant demandé plusieurs fois en-vain la permission d'envoyer quelqu'un à son Roi, & voyant tous les vivres & tout ce dont il étoit possible de tirer quelque nourriture, consumé (1) par la longueur inattendue du Siege, signa à la fin le 7 de Décembre la Capitulation. Conformément à cet Accord, il mena sa Garnison à Hesdin, après avoir livré la Ville à Don Francisco de Melo, à qui le Cardinal avoit déferé la conduite du Siege vers la fin d'Octobre. Pendant que ce Siege duroit, Mr. d'Aigueberre, suivant l'exemple du Gouverneur Espagnol, fit frapper des Pieces semblables à celle que voici, pour être en état de payer sa Garnison.

(1) Vie du Card. de Richelieu tom. II. pag. 401.




On n'y voit que l'Inscription suivante:

LUDovicus XIII, REX, PIUS, JUSTUS, INVICTUS.
ARIA UNO Anno BIS OBSESsa. 1641.

*LE ROI LOUIS XIII, PIEUX, JUSTE, INVINCIBLE, AIRE ETANT DEUX FOIS ASSIEGE'E DANS UNE MEME ANNE'E.* 1641.

Quelque grande que fût la gloire que le Prince-Cardinal acquit en forçant une Armée victorieuse d'abandonner une Ville qu'elle venoit de conquérir, il n'eut pas le bonheur de jouïr, par la prise d'Aire, des avantages qu'il avoit eu lieu de se promettre d'un si grand succès. A la fin (2) d'Août il se trouva attaqué dans son Camp d'une violente fievre, accompagnée de grands maux de tête. Cette maladie le força à ne pas attendre la reddition de la Place, & à se faire transporter à Courtray, pour tâcher de s'y rétablir. Les Médecins qu'on fit venir auprès de ce Prince, jugerent que sa maladie consistoit dans une grande fermentation du sang, causée par des occupations fatigantes, & par la chaleur extraordinaire de la saison. Ils le firent saigner à plusieurs reprises, pour donner de l'air à son sang, & pour prévenir le délire qui paroissoit fort à craindre. Il s'en trouva tellement soulagé, qu'il se fit transporter à Bruxelles (3) le 24 d'Octobre. Mais après qu'on lui eut encore tiré plusieurs fois du sang pour venir à bout de la fievre qui l'avoit repris, la Petite-Verole se manifesta à la fin, & l'on commença à le croire en grand danger. Le 4 de Novembre (4) il fit son Testament, & s'étant déchargé l'esprit de tout ce qui pouvoit lui donner quelque inquiétude, il prit les Sacremens selon l'usage de l'Eglise Catholique. Son extrême foiblesse, produite par de si fréquentes saignées, le mettoit hors d'état de résister à une si violente maladie. La Petite-Verole rentra, & il mourut le 9 de ce mois, environ à (5) onze heures du matin, dans le Palais de Bruxelles, étant âgé de trente-deux ans. Sa mort fut une très grande perte pour les Païs-Bas Espagnols, & elle y causa une affliction aussi générale, que sincere. Quoique jeune encore, c'étoit un Capitaine brave, prudent, & plein de ressources. Il avoit donné dans l'Empire de si fortes preuves de tant de rares talens, qu'à son arrivée dans les Païs-Bas on l'avoit consideré comme *un* (*) *Soleil levant, dont on attendoit la félicité publique.* Dans la suite *il satisfit pleinement à* (†) *cette attente*; & il n'y avoit que deux ans, *qu'ayant dissipé les noirs nuages qui menaçoient les Provinces soumises à son Gouvernement, il avoit fait briller ses talens pour* (*) *l'Art militaire, comme le Soleil en plein midi.* Mais par son décès *on vit ce Soleil se coucher* pour la Monarchie d'Espagne, les Provinces-Unies furent délivrées d'un redoutable Ennemi, & se promirent des tems plus heureux; esperance, qu'on voit exprimée sur le Jetton suivant.

(2) Commelyn Leeven van Fred.Hend. II. deel fol. 107.

(3) Parival Siecle de fer, tom. I. pag. 353.

(4) Aitzema zaaken van staat en oorl.II deel fo. 786.

(5) Commelyn Leeven van Fred Hend, II. deel fol. 107.

(*) *Voy. Partie II. pag. 220.*

(†) *Ibid. pag. 224.*

(*) *Ibid. pag. 244.*

Sur

1641.



Sur un des côtés on trouve les Armes d'Overyssel ; & sur l'autre celles de Campen, Deventer, & Zwol, à côté d'un Soleil qui se couche. En partie sur la Tete, & en partie sur le Revers, on lit les Inscriptions suivantes :

SOL IBERUS OCCIDENS
SUDA POLLICETUR ORBI. 1641.

*LE SOLEIL ESPAGNOL SE COUCHANT*
*PROMET UN BEAU TEMS AU MONDE.* 1641.

Le corps ayant été embaumé, fut porté la nuit suivante dans la Chapelle de la Cour. Là il fut placé sur un lit de parade sous un magnifique dais, où il resta exposé aux yeux de tout le monde jusques au 14 de Novembre, ayant en main le Bâton de commandement, & auprès de lui le Chapeau de Cardinal, la Couronne de Prince, un Casque orné d'un pennache, & les autres marques de son rang & de ses dignités. Il fut mis ensuite dans un cercueil, & déposé derriere l'Autel, au côté droit de sa (1) Tante l'Archiduchesse Isabelle, en attendant les ordres de l'Espagne pour le transporter. Ce transport avoit été ordonné exprès par le défunt, qui avoit souhaité d'être enterré (2) dans la Chapelle de Notre-Dame qui est dans la Cathédrale de la Ville de Tolede, dont il étoit Archevêque. Parmi ses papiers on trouva un Ordre scéllé, que le Roi avoit envoyé dans les Païs-Bas deux mois (3) avant le décès du Cardinal, & par lequel, en cas que ce Prince fût emporté par une mort subite, le Gouvernement devoit être exercé provisionellement par Don Francisco de Melo, le Comte de Fontaine, l'Archevêque de Malines, (4) Don André Cantelmo, & le Président Pierre Roose, Fils de Jean Roose & de Marie de Kinschot. Ce dernier, qui étoit Chevalier, Seigneur de Fromont & Avoué de Genappe, (5) ne se distinguoit pas moins par sa probité que par son savoir, & il se montroit infatigable à maintenir les Droits de son Souverain. Malgré l'envie, qui persécute le mérite & la fortune avec bien plus de violence dans les Cours qu'ailleurs, ses rares qualités lui attirerent bientôt l'estime & la faveur des Archiducs. L'an 1616 ils l'honorerent de la Charge de Conseiller & d'Avocat-Fiscal de la (6) Cour de Brabant. Le Roi d'Espagne, qui connoissoit les vertus & les talens de ce Grand-homme, le créa (7) le 14 de Juillet 1630, Membre du Conseil Privé. Il devint dans la suite Membre (8) du Conseil d'Etat, & enfin le 11 d'Avril 1632 il fut élevé à la Dignité de Président du Conseil Privé. Il remplit cette Charge avec une probité exemplaire & avec un zèle infatigable, jusques à (9) l'année 1648, que le Roi le fit venir à Madrid (10) pour le placer dans le Conseil des Païs-Bas. Il mourut dans cet Emploi le 27 de Fevrier 1673, à la quatre-vingt-cinquieme année de son âge, & il fut enterré à (11) Bruxelles dans l'Eglise de Sainte Gudule. Outre une Sœur, qui fut mariée à Jaques van Eyke Seigneur de Terbiste, il eut encore deux Freres. L'aîné, nommé Ambroise Seigneur de Kalstre, Maitre des Requêtes & Conseiller au Grand-Conseil de Malines, laissa un Fils nommé Jean-Charles Roose, qui eut les mêmes Charges à Malines. Il étoit Seigneur de Mirmont, de Spy & de Kalstre, & en sa faveur la Seigneurie de Leeuw-Saint-Pierre fut érigée en Baronie par le Roi Charles, le 20 de (12) Décembre 1690. L'autre Frere de Pierre Roose, dont le nom étoit Jean, remplit à differentes fois la Charge de Bourguemestre dans la Ville d'Anvers. Il épousa Lucie Frederiks, de laquelle il eut Pierre Roose Seigneur de Seclin, & Albert Roose, Chevalier, & Sergeant-Major d'An-

(1) Aitzema zaaken van staat en oorl. II. deel fol. 787.

(2) Ibid. fol. 785.

(3) Commelyn Leeven van Fred. Hend. II. deel fol. 107.

(4) Aitzema zaaken van staat en oorl. II. deel fol. 787.

(5) Sanderi Stat. Aulic. fol. 5.

(6) Nobl. de Brab. Merced. d'honneur • 32.

(7) Sanderi Stat. Aulic. fol. 8.

(8) Ibid. fol. 5.

(9) Ibid. fol. 7.

(10) Nobl. de Brab. Merced. d'honneur • 32.

(11) Basilica Brux. pag. 66.

(12) Erection de toutes les Terres en Brab. pag. 100.

1641. d'Anvers. Ce dernier eut pour Fils Jean Roose, aussi Sergeant-Major de la Ville; & Pierre-Ferdinand Roose Baron de Bockhout, & Conseiller au (1) Conseil de Brabant. Ce détail suffira pour faire connoitre la famille de Pierre Roose, dont la mémoire se trouvée conservée sur la Médaille que voici.

(1) Nob. de Brab. Merced. d honneur fol. * 24. verso.




Son Buste, en habit de Conseiller; avec ces Titres :

PETRUS ROOSE, SECRETI CONSILII PRÆSES.

*PIERRE ROOSE, PRESIDENT DU CONSEIL PRIVE.*

Au Revers, une tige chargée de trois Roses, & attachée à un bâton. Malgré deux vents orageux dont elle est attaquée, elle semble s'élever vers le Ciel. C'est une allusion au nom du Président, & à ses Armes, (2) qui sont de gueules au Chevron brisé d'argent, & à trois Roses de même :

(2) Ibid. fol * 35. verso. 6.

INCONCUSSA MANET.

*ELLE RESTE INEBRANLABLE.*

1642. Selon le prémier Article du Contrat de mariage dont nous avons fait mention, il faloit que la Princesse Marie d'Angleterre, que le jeune Prince d'Orange avoit épousée l'année précedente à Londres, demeurât à la Cour de la Grande-Bretagne, & fût élevée sous la (3) direction de sa Mere, jusques à l'âge de douze ans. Mais le Roi son Pere, brouillé depuis longtems avec ses Sujets Ecossois, se trouvoit alors dans une telle mesintelligence avec son Parlement d'Anglererre, qu'il avoit été forcé de (4) signer la sentence de mort de son Favori le Vicomte de Strafford. Cet auguste Corps, après avoir absolument foulé aux pieds la Majesté Royale, avoit accusé la Reine même de Trahison, (5) & avoit osé la citer pour se défendre en Justice. Ces raisons déterminerent le Roi à abreger le séjour de sa Fille en Angleterre, & à la faire conduire en Hollande par la Reine, afin de dérober sous ce prétexte son Epouse aux violentes procedures du Parlement, & de la mettre (6) en sureté. Après que l'année précedente on eut donné connoissance de cette résolution aux (7) Etats-Généraux, elle s'embarqua à Douvres avec une Suite royale, & étant entrée à Goerée, elle débarqua à Helvoetsluys le 8 de Mars, où elle fut complimentée de la maniere la plus obligeante par des Députés qui la conduisirent à la Brille, d'où elle partit pour Honslardic. Après y avoir été régalée d'un dîner (8) superbe, elle fit encore ce même soir son Entrée (9) publique à La Haye, avec une Suite de près de quatre-cens personnes. Elle y fut reçue au bruit des cloches & du canon, en passant à travers les Compagnies Bourgeoises mises sous les armes, & en voyant la Ville par-tout éclairée par des Feux de joye. On lui donna pour logement la Vieille-Cour, (10) on lui fit tous les honneurs imaginables, & l'on ne négligea rien pour la régaler d'une maniere brillante & somptueuse. A son arrivée elle fut (11) complimentée par les Etats-Généraux, & par les Etats particuliers de Hollande. En un mot, toute la République parut conspirer à lui donner les plus vives marques d'estime & de respect. Aux instantes prieres des Magistrats d'Amsterdam, qui l'inviterent à venir voir cette magnifique Ville, elle en fit le voyage le 9 de Mai, accompagnée de la Princesse d'Orange sa Fille, & suivie (12) d'un magnifique Cortege. Tout y retentit de joye,

(3) Aitzema zaaken van staat en oorl. II. deel fol. 813.

(4) Larrey Hist. d'Anglet. tom. IV. pag 170.

(5) Ibid. pag. 184.

(6) Aitzema zaaken van staat en oorl. II. deel fol. 813.

(7) Resol. der Staat. van Holl. 7 Aug. 1641. fol. 206.

(8) Aitzema zaaken van staat en oorl. II. deel fol. 815.

(9) Commelyn Leeven van Fred Head. II. deel fol. 113.

(10) Resol. der Staat. van Holl. 10 Mey 1642. fol. 135.

(11) Ibid. 13 Maart 1642. fol. 55.

(12) Aitzema zaaken van staat en oorl. II. deel fol. 816.

1642.

joye, à son arrivée. Les rues étoient presque impraticables, par le concours extraordinaire de spectateurs curieux. Elle y vit plusieurs magnifiques Arcs de triomphe dressés à son honneur, & plusieurs Spectacles qui représentoient avec tant d'agrément la splendeur de la Maison de Nassau, & les esperances qu'on fondoit sur l'auguste Alliance du Prince, que, sur les instances de cette auguste Compagnie, qui dans des Chaloupes extrèmement ornées avoit vu tout ce qu'il y a dans cette Ville de plus remarquable, on les étala de nouveau le 22 du même mois. Le lendemain la Reine, après avoir témoigné sa reconnoissance aux Magistrats, s'en (1) retourna par Leyden, où elle vit tout ce qu'il y avoit de plus curieux. Elle y passa la nuit, & le jour suivant elle revint à La Haye. Au reste, à l'occasion de la venue de la Princesse Royale fiancée au Fils du Gouverneur-Général, on proposa dans les Etats de Hollande, de donner aux nouveaux-mariés, & à leurs légitimes descendans, une Rente annuelle de trente-mille livres, & de les dédommager des fraix de leurs (2) noces par un présent de cinq-cens-mille francs. On mit encore en déliberation dans la suite, de donner au jeune Prince une pension de dix (3) mille livres. Mais il fut enfin résolu de lui (4) faire présent une fois pour toutes, de la somme de cent-mille francs. Leur arrivée donna aussi lieu à faire frapper la Médaille suivante.

(1) Aitzema zaaken van staat en oorl. II. deel fol. 817.

(2) Resol. der Staat. van Holl. 22 Maart 1642. fol. 74.

(3) Ibid. 10 April 1642. fol 100.

(4) Ibid. 18 July 1648. fol. 251.







Frederic-Henri, qui assis sur un Trône tient d'une main une Epée nue, & de l'autre les sept Ecussons des Armes des Provinces particulieres, attachés à un même lien. Sous ses pieds on voit ses Ennemis vaincus; & à sa droite, ses Armes, surmontées d'un Casque pennaché. L'Inscription consiste en ces deux Vers Latins:

LIBERTAS PATRIÆ ME DEFENSORE TRIUMPHAT,
INSIDIATA NIHIL VIS INIMICA NOCET.

*LA LIBERTE' DE LA PATRIE TRIOMPHE SOUS MA PROTECTION; EN-VAIN LES FORCES DES ENNEMIS, QUI LUI TENDENT DES EMBUCHES, TACHENT DE LUI ETRE NUISIBLES.*

Au Revers, le jeune Prince conduit son Epouse dans un Enclos soutenu de piramides & de pilastres. Au milieu de cet Enclos rempli d'arbres, on voit Mars, l'Amour, & d'autres Figures emblèmatiques. Au haut est le mot JEHOVAH, & les deux Vers suivans font l'Inscription:

QUO TE MARS ET AMOR VOCAT, INTRA, DIVA, VIRETUM;
FRUCTUM HIC LIBERTAS, TE GENITRICE, FERET.

*ENTREZ, DEESSE, DANS CE VERGER, OU MARS ET L'AMOUR VOUS APPELLENT; C'EST ICI QUE VOTRE FECONDITE' FERA PORTER DES FRUITS A LA LIBERTE'.*

1642. Le Cardinal de Richelieu avoit été, dès le commencement, un des plus grands boutefeux des fatales divisions qui ravageoient la Grande-Bretagne. Son intention étoit de donner de l'occupation à Charles, & de l'empêcher par-là de traverser les desseins du Roi de France. Il y avoit déja cinq ans que, pour fomenter cette funeste discorde, (1) cet habile Ministre avoit envoyé l'Abbé de Chambre à Edimbourg. Il prenoit de semblables mesures pour abaisser la Maison (2) d'Autriche, en nourrissant la Guerre dans l'Empire, & en soutenant les Catalans & les Portugais dans leur revolte. Il forçoit d'ailleurs la Reine-Mere à trainer sa vie dans l'exil; & méprisant le dépit de la prémiere Noblesse du Royaume, il profitoit de la foiblesse du Roi pour gouverner les Peuples à sa fantaisie & avec un despotisme illimité, & pour combler ses Parens & ses Amis d'emplois & de richesses. Aigris par cette odieuse conduite, plusieurs Princes & Grands-Officiers de la Couronne s'étoient ligués plusieurs fois de la maniere la plus solennelle, pour perdre un Ministre si absolu. Quoique toutes ces Conspirations eussent été découvertes, & qu'on eût puni avec la derniere rigueur ceux qui y avoient trempé, cette séverité n'empêcha (3) pas le Duc d'Orleans Frere du Roi, le Duc de Bouillon Neveu du Prince d'Orange, & Cinq-Mars Grand-Ecuyer de France, de jurer la perte de Richelieu, & de profiter de toutes les occasions pour donner au Roi mauvaise opinion de la fidelité de son Prémier-Ministre. La maladie du Cardinal, qui le força de quitter la Cour & de se faire transporter en Provence pour s'y rétablir en prenant les Eaux de Tarascon, paroissoit favoriser extrèmement leur dessein, & leur donner occasion d'aliéner entierement de lui l'esprit déja chancelant du Roi. Mais, quoiqu'allité & attaqué d'un dessechement à l'un de ses bras, il eut le bonheur de démêler par les intelligences qu'il avoit en Espagne, la Ligue que le Frere du Roi avoit faite de concert avec les autres Conjurés & par le ministere de Fontrailles, avec le Monarque Espagnol. La découverte d'un Traité si pernicieux avec les Ennemis du Royaume ranima la faveur du Roi pour le Cardinal. Ce Prince envoya son Frere en exil (4) à Nice en Savoye; il fit trancher la tête à Cinq-Mars & à de Thou, à qui cette Conjuration avoit été communiquée; & ce ne fut que par la puissante intercession du Prince d'Orange, que le Duc de Bouillon sauva sa vie, qu'il fut pourtant obligé de racheter en cedant pour toujours à la Couronne de France sa Principauté de Sedan. Cet évenement rétablit entierement le crédit du Prélat, d'autant plus qu'il fut secondé par la déclaration formelle du Prince d'Orange, que si le Cardinal perdoit la faveur du Roi & l'administration des affaires, il abandonneroit les interêts de la France, pour accepter avec les (5) Etats les favorables propositions que le Roi d'Espagne leur faisoit faire sous-main. Par-là le Roi crut la conservation de Richelieu si absolument nécessaire, & si utile pour le Royaume, qu'il lui abandonna le Gouvernement avec plus de pouvoir que jamais, persuadé que sa confiance ne pouvoit pas être mieux placée. Les Amis du Prémier-Ministre, le voyant triompher de ses Ennemis d'une maniere si singuliere, quoique malade & languissant, firent paroitre à son honneur la Piece que voici.

(1) Lettres du Comte d'Estrades 2 Dec. 1637.

(2) Neuville Hist. van Holl. II. deel pag. 43.

(3) Le Vassor, Hist. de Louis XIII. tom. X. pag. 177.

(4) Aitzema zaaken van staat en oorl II. deel fol. 859.

(5) Lettres du Comte d'Estrades 18 Juillet 1642.




Le Buste de Richelieu, avec ces Titres:

ARMANDus JOannes, CARDinalis, DUX DE RICHELIEU.

*ARMAND-JEAN, CARDINAL, DUC DE RICHELIEU.*

Il étoit de la famille de Du Plessis. Etant Evêque de Luçon, il devint Cardinal par l'intercession (6) de la Reine-Mere; & sa Terre de Richelieu fut érigée par le Roi, en sa faveur, (7) en Duché. Au Revers, un Lion malade, agacé par deux petits Chiens:

(6) Vie du Card. de Richelieu tom. I. pag. 84.

(7) Ibid. tom. II. pag. 6.

PO-

POTENTIOR HOSTIBUS ÆGER. 1642. 1642.

*SUPERIEUR A SES ENNEMIS, QUOIQUE MALADE.* 1642.

Le Prince d'Orange voulant satisfaire à la convention qu'il avoit faite (1) avec le Roi de France touchant les operations de la Campagne, assembla au commencement de Mai l'Armée de la République auprès du Fort de Vorne. Mais comme il ne la fit point décamper avant le 17 de (2) Juin, cette inaction procura aux Espagnols le moyen de ramasser à tems, & de faire marcher vers les frontieres de France, la plupart des Garnisons de la Flandre, du Hainaut, du Luxembourg, & du Païs de Namur. Cette derniere Province avoit alors pour Gouverneur & Capitaine-Général le Seigneur Claude de Lannoy (3) Comte de Lamotterie, & Chevalier de la Toison, Fils de Jaques de Lannoy, & de Susanne de Noyelles. Il eut deux Femmes. La prémiere fut Marie de Guernouval, Fille de Philippe de Guernouval, de laquelle il eut un Fils nommé Philippe Seigneur de Comteville, qui fut comme son Pere Membre du Conseil de guerre, Général dans l'Armée du Roi d'Espagne en Flandre, & Grand-Maitre-d'Hôtel de l'Archiduc Leopold, & de Don Juan d'Autriche. Il fut blessé à la Bataille de Dunquerque, & il déceda (4) l'an 1658, laissant après lui plusieurs Enfans. La seconde Femme de Claude de Lannoy étoit Claude Comtesse d'Eltz, qui lui donna Madeleine-Therese de Lannoy. Lorsque le Duc d'Aremberg fut mis en prison à Madrid (*) & qu'il perdit ses Charges, le Gouvernement & la Dignité de Capitaine-Général de Namur furent déferés par provision l'an 1634 au Comte de Lannoy, qui étant parti de Bruxelles (5) le 5 de Mai, s'en mit en possession, quoique les Magistrats de la Ville en parussent très peu contens. Comme ils s'adresserent là-dessus par des Députés au Marquis d'Aytone, & que dans la suite le Duc d'Aremberg fut rétabli dans ses Charges, ce ne fut qu'après la mort de celui-ci, décedé l'année précedente, que ce Comte fut confirmé dans ce poste considerable. Il eut ce bonheur au commencement de l'année dont il s'agit ici, & la mémoire s'en trouve conservée sur le Jetton suivant.

(1) Aitzema zaaken vn staat en oorl. II. deel fol. 819.

(2) Commelyn Leeven van Fred. Hend. II. deel fol. 118.

(3) Delices des Païs-Bas, tom. III. pag. 13.

(4) Le Blason de la Toison d'Or, fol. 419.

(*) Voy. Part. II. pag. 248.

(5) Merc. Franç. 1634. tom. XX. pag. 317.





Ses Armes couronnées, & environnées du Colier de l'Ordre de la Toison. Au reste, ce Comte ne possela pas longtems ces Charges, (6) puisqu'il mourut l'année suivante. Sur le bord de la Piece on voit la Légende que voici :

(6) Delices des Païs-Bas, tom. III. pag. 13.

CLAUDE DE LANNOY, COMTE DE LAMOTTERY, GOUVERNEUR ET CAPITAINE-GENERAL DU COMTÉ DE NAMUR.

Au Revers, les Armes de Namur :

GECTOIRS DES ETATS DE NAMUR. 1642.

Pendant que l'Armée des Etats se tenoit en repos, les forces Espagnoles s'assemblerent sous la conduite de ce Comte, de Don Francisco de Melo, & d'autres Généraux, sur les frontieres de France auprès d'Inchy, à trois lieues de Honcourt. Leur intention étoit de faire déloger les François, qui commandés par (7) Mr. de Guise s'étoient retranchés sur une hauteur auprès de l'Escaut, à une demi-lieue du Câtelet. Dans cette vue, l'Armée Espagnole s'étant partagée en trois Corps le matin du 26 de Mai, François de Melo marcha à l'Ennemi, & ayant découvert en approchant une assez grande ouverture entre un Château & les retranchemens des François, il fit (8) donner de ce côté-là sa Cavalerie & ses Fantassins. Quoique ses Escadrons fussent d'abord repoussés, il recommença l'atta-

(7) Commelyn Leeven van Fred. Hend. II. deel fol. 116.

(8) Ibid. fol. 117.

1642. l'attaque & se rendit maitre de quelques pieces de Canon, qu'il tourna contre les Ennemis, pendant que d'un autre côté le Général Bec, avec les Troupes qu'il commandoit, avoit aussi pénétré dans les retranchemens, après deux attaques infructueuses. Les François pourtant firent ferme jusques à ce que les Espagnols, secondés par leur Arriere-garde conduite par Don Carlos Guasco, les firent reculer & les mirent en desordre; ce qui fut bientôt suivi d'une déroute & d'une fuite générales. Quoique cette victoire eût couté cher aux Vainqueurs, elle ne laissoit pas d'être grande, si l'on considere que toute l'Artillerie, les munitions, & le bagage leur tomberent entre les mains, avec le Maréchal de Rantzau, le Baron d'Echelles Major-Général, & un bon nombre d'autres prisonniers d'un moindre rang. Après un succès si glorieux, les Espagnols tâcherent encore d'aller au secours de l'Empereur contre ses Ennemis. Mais le Prince d'Orange ayant fait marcher son Armée par-devant (1) Orsoy du côté d'Emmerik pour s'opposer à ce dessein, ils furent forcés d'y renoncer, & le reste de la Campagne se passa sans que de part & d'autre on exécutât rien de décisif: ce qui donna une grande satisfaction à ceux de Brabant. Ravis du succès extraordinaire de leurs armes au commencement de la Campagne, ils firent frapper la Piece suivante, pour exciter les Peuples à la vigilance, & à ne pas se fier assez sur l'inconstante Fortune, pour tomber dans la sécurité.

(1) Commelyn Leeven van Fred. Hend. II. deel fol. 118.



Un Vaisseau, qui vogue vent arriere, avec une seule voile:

STA VIGILANS, COELI FRAUS NOTA SERENI.

*VEILLEZ TOUJOURS, L'INCONSTANCE D'UN CIEL SERAIN N'EST QUE TROP CONNUE.*

Au Revers, les Armes du Chevalier (2) Adrien de Bausele Seigneur de Brack, Intendant du Canal de Bruxelles. Ces Armes sont surmontées d'un Casque; & l'Inscription fait allusion aux deux Roses qu'on trouve dans cet Ecusson:

(2) Troph. de Brabant, tom. II. fol 473.

FELLE NOCET, QUOD MELLE FAVET. 1642.

*ELLE NUIT AUTANT PAR L'AMERTUME, QU'ELLE FAIT DE BIEN PAR LA DOUCEUR.* 1642.

La vie des mortels n'est pas moins sujette aux changemens les plus subits, que le tems le plus beau & le plus agréable. Sans alléguer d'autres preuves de cette vérité, nous nous contenterons de l'appuyer sur le sort du Cardinal de Richelieu. Après son rétablissement dans le Ministere, & après (3) la mort de la Mere de son Maitre, laquelle, depuis sa fuite dans les Pais-Bas, il avoit toujours éloignée de la Cour & des bonnes graces du Roi son Fils, il ne lui restoit aucun Ennemi dont il pût craindre les embuches, & rien ne lui manquoit de tout ce qui étoit capable de flater son ambition. Ce fut précisément dans cette situation riante, que (4) le 28 de Novembre il fut attaqué d'une maladie mortelle, qui, après lui avoir fait souffrir les douleurs les plus aiguës, le mit au tombeau le 4 de Décembre (5), dans la cinquante-neuvieme année de son âge, & dans la dix-huitieme de son Ministere. Telle fut la fin d'un Ministre (6) qui avoit surmonté tant d'obstacles, qui avoit porté la puissance de son Maitre au plus haut degré du Des-

(3) Vie du Card. de Richelieu tom. II. pag. 469.

(4) Aitzema zaaken van staat en oorl. II. deel fol. 872.

(5) Vie du Card. de Richelieu, tom. II. pag. 500.

(6) Resol. der Staat. van Holl. 13 Dec. 1642. fol. 331.

potis-

potisme, & qui avoit eu lui-même une part si distinguée dans l'Administration des affaires de la France & de l'Europe en-
1643. tiere. Peu de mois après le décès du Cardinal, on vit mourir dans les Provinces-Unies Simon Episcopius, qui, quoiqu'il n'eût pas été Ministre d'Etat, avoit joué un si grand rôle dans les brouilleries causées par l'Arminianisme, qu'il en avoit acquis un nom immortel. Il nâquit à Amsterdam l'an 1583. Il y apprit les Langues Grecque & Latine; & les Magistrats (1) de cette Ville le reconnurent pour leur (2) Nourriçon. Ils le placerent dans le Seminaire qu'ont les Etats de Hollande à Leyden, où il prit le Degré de Docteur en Philosophie. Dans la suite il s'appliqua à la Théologie, sous la direction des Professeurs Gomarus, Trelkaten (3) & Arminius; & après avoir encore étudié la même Science dans l'Université de Franeker, il devint Ministre du S. Evangile dans le Village de Bleyswyk. Il fut ensuite appellé à (4) Utrecht, mais cette vocation n'eut point de suite, parce que François Gomarus s'étant démis volontairement du Professorat, Episcopius fut choisi par les Curateurs de l'Université de Leyden pour remplir cette importante Charge. Les disputes sur la Religion gagnerent cependant de plus en plus du terrein dans les Provinces-Unies. 1643. On convoqua le fameux Synode de Dordrecht, & Episcopius, apres y avoir porté la parole pour les Adherans d'Arminius, fut (5) banni de l'Assemblée avec d'autres qui avoient été cités devant elle. Leurs opinions y furent condamnées; & comme il refusa de garder le silence qui fut exigé de lui, il fut conduit hors du Pais par ordre des Etats. Pendant son Exil, il séjourna tantôt en Brabant, tantôt à Cologne, & tantôt en France. Mais lorsque, par la mort du Prince Maurice, la plus grande animosité contre son Parti fut calmée, les conseils de ses Amis intimes l'animerent (6) à retourner en 1626 dans sa Patrie, où il se maria avec Marie Pessers, que la mort lui enleva l'an 1641. Cette perte lui fut si sensible, qu'épuisé d'ailleurs par l'étude & par le travail, il tomba malade lui-même l'année suivante, & qu'il mourut le 4 (7) d'Avril 1643, à dix heures du matin, dans sa Ville natale, âgé de soixante ans. Quatre jours après, il fut enterré solennellement dans l'Eglise occidentale; & la Médaille suivante fut donnée tant à ceux qui l'avoient assisté dans sa maladie, qu'à ceux qui avoient porté son corps.

(1) Leeven van Episcop. fol. 4.
(2) *Alemmes.*
(3) Leeven van Episcop. fol. 7.
(4) Ibid. fol. 10.
(5) Ibid. fol. 110.
(6) Ibid. fol. 133.
(7) Ibid. fol. 142.




La Vérité nue, foulant aux pieds le Monde, & tenant d'une main un Soleil, & de l'autre un Livre ouvert & une branche de Palmier. A côté d'elle est la Liberté, qui porte un chapeau sur la pointe d'une lance. Sur les bords de l'un & de l'autre côté, on trouve cette Inscription Hollandoise:

DE HELDERE, SUYVERE, NAAKTE WAARHEYT,
EN GULDE VRYHEYT,
KRACHTICH VerDEDICHT MET LEER EN LEVen,
DOOR Meester SIMon EPIScopius,
EERTYTS PROFessor DER Heylige THEOLogie TOT LEYden.

*LA VERITE' ECLATANTE, PURE, NUE,*
*ET LA PRECIEUSE LIBERTE',*

1643. *FORTEMENT DEFENDUES PAR LES INSTRUCTIONS ET PAR LA CONDUITE DE MAITRE SIMON EPISCOPIUS, AUTREFOIS PROFESSEUR DE LA SAINTE THEOLOGIE A LEYDEN.*

Au Revers on ne trouve que cette seconde Inscription Hollandoise:

DESEN PENNINGH DOOR DE ERFGENAMEN
VAN WYLEN MEESTER SIMON EPISCOPIUS
VEREERT TOT GEDACHTENIS,
AAN DIE GEENEN DIE SYN EERWAARDEN IN SYN SIEKTE BEDIENT,
EN NAE SYN OVERLYDEN GEDRAGEN HEBBEN.
IS ZOETELYK IN DEN HEER ONTSLAPEN
DEN 4 APRIL 1643.
'S MORGENS ONTRENT 10 UREN,
TOT AMSTERDAM.

*LES HERITIERS DE MAITRE SIMON EPISCOPIUS*
*ONT FAIT PRESENT DE CETTE MEDAILLE,*
*COMME D'UN MONUMENT,*
*A CEUX QUI ONT ASSISTÉ SA REVERENCE PENDANT SA MALADIE,*
*ET QUI L'ONT PORTÉ APRÈS SA MORT.*
*IL S'EST ENDORMI TRANQUILLEMENT AU SEIGNEUR,*
*LE 4 D'AVRIL 1643.*
*LE MATIN ENVIRON À DIX HEURES,*
*A AMSTERDAM.*

La mort du Cardinal affligea extrèmement le Roi de France. Le 13. (1) de Décembre de l'année précedente il avoit donné connoissance aux Etats-Généraux de cette sensible perte, par une lettre écrite par Basset, son Secretaire. Depuis ce tems, sa santé étoit devenue languissante, & ses forces s'étoient diminuées de jour en jour. Se voyant dans cette triste situation, il déclara son Epouse Anne d'Autriche, Régente du Royaume, & lui confia l'éducation de son Fils. Il nomma son Frere le Duc (2) d'Orleans, Lieutenant-général du Roi sous la direction de la Reine; & il établit un Conseil de Régence pour l'Administration des affaires après sa mort. La diminution continuelle de ses forces en fit approcher le moment de plus en plus, depuis qu'il eut ainsi règlé les affaires de ses Etats. Il l'attendit avec une fermeté extraordinaire, & avec une grande confiance dans la miséricorde de Dieu; & le 14 de Mai il expira entre les bras des Evêques de Lizieux & de Meaux, dans la quarante-deuxieme année de son âge, & la (3) trente-troisieme de son Regne. Immédiatement après son trépas, son Fils fut proclamé sous le nom de Louis XIV, comme Roi de France & de (4) Navarre, & reconnu en cette qualité par les Grands du Royaume & par les Parlemens, qui lui prêterent avec les formalités ordinaires le Serment de fidelité. Un des prémiers soins de la Reine-Mere fut d'envoyer au nom de son Fils de nouvelles Lettres de créance & de plein-pouvoir à Mr. de la Thuillerie, son Ambassadeur ordinaire à La Haye, pour confirmer la Convention touchant les (5) operations de la Campagne suivante, que le Roi son Epoux avoit faite avec les Provinces-Unies peu de tems avant sa (6) mort; & enfin pour faire informer solennellement les Etats, dans une Audience publique, de la mort de son Epoux, & de l'avenement de son Fils à la Couronne. Là-dessus les Etats-Généraux, non contens d'envoyer aux Ministres de France quelques Députés pour faire les complimens de (7) condoléance & de félicitation, s'acquitterent encore de ce devoir à la Cour de France même, par le moyen de leur Ambassadeur extraordinaire. Au reste, ces deux évenemens se trouvent conservés sur les Médailles suivantes.

(1) Aitzema zaaken van staat en oorl. II. deel fol. 873.
(2) Le Vassor Hist. de Louis XIII. tom. X. pag. 777.
(3) Aitzema zaaken van staat en oorl. II. deel fol. 891.
(4) Le Vassor Hist. de Louis XIII. tom. X. pag. 800.
(5) Resol. der Staat. van Holl. 15 July 1643. fol. 218.
(6) Aitzema zaaken van staat en oorl. II. deel fol. 891.
(7) Ibid. fol. 892.

I. La

1643.



I. La Tête du jeune Roi, avec ces Titres :

LUDOVICUS XIIII, REX CHRISTIANISSIMUS.

*LOUIS XIV, ROI TRES-CHRETIEN.*

Au Revers, le Roi Louis XIII, assis au milieu de differentes Armes sur un piédestal fort élevé, est couronné par la Justice :

LUDOVICO JUSTO, PARENTI OPTIME MERITO.

*A LOUIS LE JUSTE, NOTRE PERE, QUI NOUS A COMBLÉ DE BIENFAITS.*

Sans parler des autres Vertus que ce Monarque avoit possédées dans un degré éminent, il avoit tellement protegé & maintenu la Justice, qu'il s'acquit & qu'il conserve encore le nom de *Juste*. On voit encore dans l'Exergue la Légende suivante :

OBIIT XIV MAII, MDCXLIII.

*IL MOURUT LE* 14 *DE MAI*, 1643.

II. La seconde a la même Tête. Au Revers on voit, selon l'ancienne coutume des Francs, le jeune Roi sur un bouclier, soutenu d'un côté par la France, & de l'autre par la Prudence. A leur pieds est une Corne d'abondance, & un Globe :

FRANCORUM SPES MAGNA INEUNTE REGNO. MDCXLIII.

*LA GRANDE ESPERANCE DES FRANCOIS AU COMMENCEMENT DE SON REGNE.* 1643.

A la nouvelle de la maladie dangereuse du Roi Louis XIII, les Espagnols, se promettant de sa mort une fatale division parmi les Grands de son Royaume à cause que le jeune Roi n'avoit que cinq ans, avoient fait avancer vers les frontieres de France, sous la conduite de (1) Don Francisco de Melo, une formidable Armée. Elle consistoit en vingt-six-mille Soldats bien disciplinés. Il y avoit neuf-mille Chevaux commandés par le Duc d'Albuquerque, & dix-sept-mille Fantassins sous le (2) vieux Comte Ernest d'Izenbourg. Ayant appris qu'à tout moment on attendoit la mort du Roi de France, ils investirent le 12 de (3) Mai la Ville de Rocroy, qui dès qu'elle seroit dans leur possession, pouvoit leur servir de porte pour pénetrer jusques dans le cœur de la France. Le Pere de ce Com-

(1) Aitzema zaaken van staat en oorl. II deel fol. 891.

(2) De Riencourt Hist. de Louis XIV. pag. 10.

(3) Commelyn Leeven van Fred Hend. II. deel fol. 137.

1643. te d'Izenbourg fut Salentin Evêque de Cologne & de Paderborn, qui, voyant son Frere unique déceder sans enfans, se démit de la Dignité Episcopale en faveur de Gebhard Truxes, l'an 1577. Il épousa ensuite Antoinette (1) d'Aremberg, Sœur de Charles d'Aremberg qui eut pour Femme Anne, Héritiere de Croy. Outre Ernest dont il s'agit ici, il eut de (2) son Epouse un second Fils nommé Salentin, qui, combattant pour l'Empereur dans la Guerre de Boheme, mourut l'an 1618. Ernest, né l'an 1584, avoit pris le parti de servir le Roi d'Espagne dans ses Armées des Païs-Bas. Ce Prince fut si content de sa fidelité, de sa capacité, & de sa singuliere expérience dans les affaires de la Guerre, qu'il le fit (3) Chef de son Conseil des Finances, Membre de son Conseil de Guerre, Feld-Maréchal de ses Armées (4) dans les Païs-Bas, & Gouverneur du Païs de (5) Namur à la place du Comte de Lannoy. C'est dans cette derniere qualité que sa mémoire se trouve conservée sur le Jetton suivant, frappé à Namur même.

(1) Hubn. Geslachtk. tafel. 240.

(2) Imhof. Notit. S.R. Imp. Proc. fol. 406.

(3) Aitzema zaaken van staat en oorl. II. deel fol. 1265.

(4) Sanderi Stat. Aulic. fol. 15.

(5) Mauf. de la Toison d'Or, pag. 365.



Ses Armés, entourées du Colier de l'Ordre de la Toison:

ERNEST COMTE DE ISENBURGH, GOUVERNEUR ET CAPITAINE GENERAL DU COMTE' DE NAMUR.

Au Revers, les Armes de Namur, qui sont d'or à un Lion de sable:

GECTOIRS DES ESTATS DE NAMUR. 1643.

Après que cette Place eut été ainsi investie par le Comte d'Izenbourg, les Espagnols s'étoient rendus maitres en très peu de tems de presque tous les Ouvrages de dehors, de maniere qu'on attendoit à toute heure la nouvelle de la prise (6) de cette importante Ville. Cependant le Duc d'Enguien, dont l'Armée n'étoit que de vingt-mille hommes, prit la résolution héroique de la sauver en attaquant l'Ennemi dans ses retranchemens. Pour cet effet s'étant emparé de toutes les avenues, il fit marcher vers l'Ennemi son Armée rangée en bataille, (7) le 19 de Mai à la pointe du jour. Les Espagnols attendirent les François de pied-ferme, & avec la contenance la plus fiere. Le combat commença de part & d'autre avec une intrépidité inouie. Le Duc se plaça luimême à la tête de son Aile droite, mit en déroute les Walons & les Allemands qui faisoient la gauche de l'Armée Espagnole, & passant par derriere le Corps de bataille des Ennemis il attaqua par le dos leur Aile droite, que les François avoient déja fait reculer en la prenant par-devant, & dont ils avoient pris toute l'Artillerie; ce qui leur donna une pleine assurance de la Victoire. Après qu'il eut essuyé l'attaque de la Cavalerie Espagnole, que Don Francisco de Melo avoit envoyée contre lui, il réussit encore à défaire & à mettre en fuite la droite des Ennemis. Leur Infanterie néanmoins tint ferme, & se serra si bien autour de son Artillerie, qu'elle repoussa trois attaques d'une Armée victorieuse, & qu'elle ne put être rompue que lorsque les François se virent soutenus par leur Arriere-garde. C'est par-là que finit avantageusement pour les François une Bataille, qui avoit duré six heures (8) entieres, & dans laquelle les Espagnols avoient perdu six-mille hommes. On en prit six-cens, & le nombre de leurs blessés, parmi lesquels étoit le Comte d'Izenbourg, (9) fut bien plus considerable. Les François demeurerent maitres de toute l'Artillerie des Ennemis, de tout leur bagage, de leurs instrumens de guerre, de plusieurs Etendards, & de (10) cent soixante & dix Drapeaux. Ces marques de victoire furent

(6) Commelyn Leeven van Fred. Hend. II. deel fol. 138.

(7) Riencourt Hist. de Louis XIV. pag. 9.

(8) Ibid. pag. 11.

(9) Commelyn Leeven van Fred. Hend. II deel fol. 139.

(10) Riencourt Hist. de Louis XIV. pag. 12.

rent portées par les Gardes Suisses dans la Cathédrale de Paris, où elles furent suspendues comme des monumens d'un si glorieux succès. On fit dans la même Eglise un Service solennel, pour rendre graces au Ciel de cet important avantage, dont on songea à conserver la mémoire par le moyen de la Médaille que voici. 1643.



La Tête du jeune Roi de France:

LUDOVICUS XIIII, REX CHRISTIANISSIMUS.

*LOUIS XIV, ROI TRES-CHRETIEN.*

Au Revers, la Victoire assise sur une nuée, au-dessus d'un monceau de toutes sortes d'Armes gagnées sur les Ennemis. D'une main elle tient une branche de Palmier, & de l'autre une Couronne triomphale; emblèmes de la Bataille gagnée, & de la Ville secourue en même tems. En partie sur le bord, & en partie dans l'Exergue, on lit cette Inscription:

VICTORIA PRIMIGENIA AD RUPEM REGIAM, DIE V. IMPERII, MDCXLIII.

*LA PREMIERE VICTOIRE AUPRES DE ROCROY, LE CINQUIEME JOUR DU REGNE, 1643.*

Cette Victoire, & l'inaction dans laquelle les Espagnols furent forcés de rester par le Prince d'Orange, dont le Fils Guillaume leur porta dans la suite un coup très sensible (1) dans une rencontre auprès de Borgerhout, donnerent occasion (2) aux François d'entreprendre le 18 de Juin le Siege de Thionville. Dans cette Place, située dans un vallon, bâtie en forme de croissant, & défendue par six Bastions, (3) deux Demi-lunes & des fossés fort larges & fort profonds, il y avoit une Garnison de plus de douze-cens hommes. Après qu'on eut mis la derniere main aux Lignes de circonvallation qui occupoient plus de trois lieues de terrein, on commença le 14 de Juillet à la pointe du jour à battre la Ville de douze grosses pieces de canon. Trois jours après, le Chemin-couvert, au pied duquel le Marquis d'Andelot (4) s'étoit déja logé, fut pris d'assaut, malgré la vigoureuse résistance des Assiegés. On approcha ensuite les batteries, on démonta le canon des Ennemis, & on ruina tellement le parapet d'une des Demi-lunes, que le 18 du même (5) mois elle fut prise l'épée à la main. Ceux de dedans cependant faisoient de fréquentes Sorties, tandis que les François s'occupoient à creuser deux grandes Mines sous deux Bastions. Quoique l'une de ces Mines ne fit pas l'effet qu'on s'en étoit promis, ils ne laisserent pas de monter à l'Assaut & de grimper jusques au haut de l'Ouvrage; mais une pluye de pierres & de feu, & d'autres moyens dont on se sert pour la défense d'une Place dans ces occasions, les forcerent à regagner leurs Travaux. Lorsque dans la suite on eut mis le feu à ces Mines avec plus de succès, & qu'on eut préparé tout pour un second Assaut, les Assiegés entrerent en conference touchant la reddition de la Place, qui fut livrée aux Vainqueurs le 10 (6) d'Octobre. Deux jours après le Duc d'Enguien, accompagné des prémiers Chefs de son Armée, y fit son Entrée publique, & en donna le Gouvernement à Mr. (7) de Morelles. La conquête de Thionville, qui frayoit le chemin à celle de Luxembourg, fut célébrée par la Médaille & par le Jetton que voici.

(1) Commelyn Leeven van Fred. Hend. II. deel fol 146.
(2) Resol. der Staat. van Holl. 27 Sept. 1643. fol. 278.
(3) De Riencourt Hist. de Louis XIV. pag. 14.
(4) Ibid. pag. 15.
(5) Ibid. pag. 17.
(6) Ibid. pag. 19.
(7) Ibid. pag. 20.

1643.



I. La Tête du Roi de France, avec cette Légende:

LUDOVICUS XIIII, REX CHRISTIANISSIMUS.

*LOUIS XIV, ROI TRES-CHRETIEN.*

Au Revers, l'Esperance, représentée à la maniere des anciens Romains, tient d'une main une statue de la Victoire. Elle s'appuye contre un piédestal qui étale le Plan de la Place, tracé sur une Carte, au haut de laquelle, aussi bien que dans l'Exergue, on lit ces paroles:

THEODONIS VILLA EXPUGNATA. MDCXLIII.

*THIONVILLE PRISE.* 1643.

Comme la prise de cette Ville faisoit sous le Regne du nouveau Roi la prémiere extension des limites de la France, on lit au haut de la Piece l'Inscription que voici:

PRIMA FINIUM PROPAGATIO.

*LA PREMIERE EXTENSION DES LIMITES.*

II. Le Jetton est en tout semblable à la Médaille, hormis qu'au Revers le Plan de la Ville est tracé, non sur une Carte, mais sur le piédestal même; & que sur la Tête de la Piece on voit le Buste du jeune Roi en cuirasse. L'Inscription d'ailleurs est differente:

LUDOVICUS XIIII, DEI GRATIA, FRANCIÆ ET NAVARRÆ REX.

*LOUIS XIV, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE.*

Ces succès des François contribuerent extrèmement à faire hâter une Assemblée d'Ambassadeurs, destinée à travailler à la Paix. Depuis que les Conferences avec Don Martin Axpe (*) avoient été rompues, on avoit déliberé très souvent avec la Cour de France sur cet important sujet. Dès que la Reine-Mere s'étoit vue en possession de la Régence, & de la Tutele de son Fils, elle avoit déclaré aux Provinces-Unies qu'elle feroit tous ses (1) efforts pour procurer à la Chrétienté cette Paix si longtems desirée. L'Espagne, de l'autre côté, se trouvant desormais hors d'état de pousser avantageusement la Guerre, étoit fort portée à la finir sous des conditions supportables. Comme ces bonnes dispositions étoient secondées par les efforts que faisoit le Pape pour presser ce grand ouvrage, la (2) Ville de Munster fut bientôt nommée pour le Congrès, & la Cour d'Espagne fit expédier sans délai les saufconduits nécessaires pour les Ambassadeurs de France, Claude de Mêmes Comte d'Avaux, & Abel Servien Comte (3) de la Roche. Ces Ministres, avant que de se transporter à Munster, vinrent à La Haye, où ils eurent audience dans l'Assemblée des Etats-Généraux le 2 (4) de Décembre. Quoique ceux-ci eussent déja nommé leurs Ambassadeurs pour le Congrès, & dressé les Préliminaires qui de-

(*) II. Part. pag. 225.

(1) Aitzema zaaken van staat en oorl. II deel pag. 929.

(2) Resol. der Staat. van Holl. 20 Sept. 1643. fol. 253.

(3) Ibid. 17 April 1643. fol. 119. & 8 July fol. 197.

(4) Aitzema zaaken van staat en oorl. II deel fol. 886.

1644.

devoient servir de base à la Négociation, ils ne laisserent pas de travailler vers la fin (1) de Fevrier & (2) au commencement de Mars de l'année mille six-cens quarante-quatre, à un Traité avec la France, non seulement touchant une union plus étroite, mais aussi touchant les operations de la Campagne. En vertu de cette Convention, ils devoient recevoir de cette Cour un subside de douze-censmille francs, à condition qu'ils assiegeroient quelque Place importante, & qu'ils assisteroient les François, qui s'étoient engagés à la même chose, d'une Flotte de trente (3) Vaisseaux de guerre, en cas que ceux-ci attaquassent une Ville maritime qu'il falût bloquer du côté de la Mer, pour empêcher les Dunquerquois d'y jetter du secours. Cette précaution n'étoit que trop nécessaire: ceux de Dunquerque s'étoient rendus très puissans par Mer, & leurs Pirateries causoient tous les jours aux Provinces-Unies (4) de terribles dommages. Dans une seule marée ils venoient jusques devant les Ports de Hollande, où non seulement ils prenoient les Barques de Pêcheurs, mais où ils attaquoient encore les Vaisseaux marchands qu'ils trouvoient hors d'état de se défendre, & dont ils faisoient leur butin avant qu'on eût le (5) loisir de les secourir. Par ces prises continuelles la puissance de l'Amirauté, que Spinola avoit établie dans cette Ville, étoit devenue si formidable, qu'outre une Escadre de seize Vaisseaux, qu'elle avoit envoyée l'année précedente dans la Méditerranée pour renforcer la Flotte Espagnole, elle fit équiper encore pendant cette année-ci seize Vaisseaux Royaux, sans compter soixante (6) autres Navires que des Particuliers armoient dans le même Port. Plusieurs de ces Armateurs avoient déja mis en mer, & l'on reçut bientôt la nouvelle qu'ils croisoient dans la Manche au nombre de vingt-quatre, pour guetter les Vaisseaux marchands (7) qui retournoient en Hollande. Peu de tems après, les Etats de cette Province apprirent qu'on équipoit de (8) nouveau à Dunquerque dix ou onze Vaisseaux de guerre Royaux, & quatorze ou quinze Armateurs. Ils furent encore que ces forces navales devoient être jointes par vingt autres Vaisseaux qu'on attendoit d'Espagne, chargés de Troupes de débarquement. De si grands préparatifs porterent cette année les Etats-Généraux à (9) publier un Edit pour ordonner à tous les Vaisseaux marchands destinés pour la Mer Baltique & pour la Norwege, de se tenir prêts vers la fin de Mai pour être convoyés par une Flotte de la République. C'étoit-là le seul moyen de les mettre à couvert, & d'empêcher les Dunquerquois de s'enrichir par le commerce des Provinces-Unies. Il est certain que c'étoit la grande ressource des Habitans de cette Ville: ce qu'on trouve clairement exprimé sur le Jetton suivant, frappé par ordre de l'Amirauté qui y étoit établie.

(1) Resol. der Staat van Holl. 29 April 1644. fol 113.
(2) Ibid. 3 May 1644. fol. 129.
(3) Neuville Hist. van Holl. II. deel pag. 56.
(4) Aitzema zaaken van staat en oorl. II. deel fol. 900.
(5) Resol. der Staat. van Holl. 26 Jan. 1644. fol. 18.
(6) Ibid. 18 Maart 1644. fol. 70.
(7) Ibid. 28 Juny 1644. fol. 200.
(8) Ibid. 22 Nov. 1644. fol. 269.
(9) Commelyn Leeven van Fred Hend. II. deel fol. 158.

Les Armes de Mr. Jean van der Tommen; avec l'Inscription suivante, qui étoit sa Devise ordinaire:

FORTITUDINE, ET PRUDENTIA. 1644.

*PAR LA VALEUR ET PAR LA PRUDENCE.* 1644.

Au Revers, un Armateur de Dunquerque à trois mâts:

A NAVIBUS SALUS.

*LA PROSPERITE' VIENT DES VAISSEAUX.*

Pour empêcher ces Pirateries, les Etats-Généraux firent bloquer ce Port par l'Amiral Tromp le 18 de Mai, avec onze (10) Vaisseaux, dont le nombre fut en peu de tems augmenté jusques à trente, pour satisfaire en même tems aux engagemens où l'on étoit entré avec la France. Les Troupes de ce Royaume parurent de bonne heure sur les frontieres des Païs-Bas, & pour cacher leur dessein, elles se

(10) Ibid. II. deel fol. 177.

1644. se partagerent en differens Corps d'Armée. Le plus considerable, commandé par le Duc d'Orleans Oncle du Roi, étoit campé dans la Picardie auprès d'Amiens: un autre fut assemblé dans (1) la Champagne, sous les ordres du Duc d'Enguien; & en differens autres endroits il y avoit des Camps-volans, postés de telle maniere qu'ils pouvoient se joindre en très peu de tems. Les Espagnols, inquiets de tous ces mouvemens, renforcerent les Garnisons d'Arschot, de Diest, de Sichem, & des autres Places situées le long du Demer, afin de se couvrir de ce côté-là contre les entreprises des Provinces-Unies; & pour tenir aussi tête aux François, ils assemblerent à tems leurs Troupes entre Tournay & Mons. Dans cette derniere Ville, & dans tout son Territoire, Charles-Albert de Longueval (2) Comte de Bucquoy occupoit alors les Charges de Grand-Bailly, de Gouverneur, & de Grand-Maréchal. (3) L'an 1618, il étoit devenu Membre du Conseil d'Etat. Il étoit encore Chevalier de la Toison, Général de la Cavalerie du Roi d'Espagne dans les Païs-Bas, Chambellan de ce Prince & de l'Empereur, Grand-Veneur de l'Artois, Gouverneur de Valenciennes, & Capitaine d'une Bande d'ordonnance. Il eut pour Pere Charles de Longueval Comte de Bucquoy, duquel nous avons parlé ci-dessus à l'occasion des défaites d'Ernest de Mansfelt & de l'Evêque de Halberstad. Charles-Albert eut plusieurs Enfans, de Guillelmine de Croy, Fille de Jean de Croy Comte de Solre, & de Dame Jeanne de Lalaing, Fille d'Emanuel de Lalaing & de Dame Anne de Croy, de l'un & de l'autre desquels il a été fait mention dans le premier (*) Volume. La mémoire de Guillelmine de Croy, qui fut enterrée dans l'Eglise du Couvent (4) de S. François à Farchiennes, à côté de son Epoux décédé l'an 1663, se trouve conservée sur le Jetton suivant, qui fut frappé cette année-ci à son honneur à Mons, apparemment par ordre des Etats du Hainaut.

(1) Commelyn Leeven van Fred. Hend. II. deel fol. 160.

(2) Le Blason de la Toison d'Or pag. 464.

(3) Sanderi Stat. Aulic. fo.. 5.

(*) pag. 407.

(4) Manif. de la Toison d'Or, fol. 400.




Les Armes de Guillelmine de Croy, composées des siennes & de celles de son Epoux, surmontées d'une Couronne de Comte, & entourées de deux branches de Laurier:

EX UTRAQUE GLORIA.

*LA GLOIRE VIENT DE TOUTES LES DEUX.*

C'est à dire, non seulement de la noblesse de son origine, mais encore de ses vertus & de ses talens. Au Revers, les Armes couronnées du Comté de Hainaut:

INSIGNIA COMITATUS HANNONIÆ. 1644.

*LES ARMES DU COMTE DE HAINAUT.* 1644.

Lorsque les Armées de part & d'autre eurent été ainsi campées pendant quelque tems sur les frontieres des Païs-Bas, le Duc d'Orleans se mit à la tête d'une considerable partie des Troupes Françoises. Après qu'il eut ordonné au Maréchal de Gassion de jetter un Pont sur l'Aa, de s'emparer de quelques Forts situés dans le voisinage de Gravelines, comme (5) Bayette, Capelle, S. Folquin & d'autres, & de bloquer Bourbourg; il mit lui-même le Siege devant Gravelines au commencement de Juin. Dans le même tems l'Amiral (6) Tromp parut devant cette Place avec la Flotte de la République, dans le dessein d'empêcher les Dunquerquois de secourir les Assiegés du côté de la Mer, & afin de couvrir les Convois qui devoient venir journellement des Ports de la Zélande. Entre la Ville investie & le rivage il y avoit un Fort, nommé S. Philippe, qui dès le commencement du Siege fut battu & attaqué avec toute la vigueur imaginable. Après qu'on y eut donné plusieurs Assauts, (7) le Duc d'Orleans fit sommer la Garnison de se rendre. Sous pré-

(5) De Riencourt Hist. de Louis XIV. tom. I. pag 47.

(6) Commelyn Leeven van Fred. Hend. II. deel fol. 161.

(7) De Riencourt Hist. de Louis XIV. tom. I. pag 49. & 50.

1644.

prétexte de déliberer là-dessus, elle fit entrer dans la Ville la nuit du 12 au 13 de Juin tout son bagage, avec six pieces de canon de bronze; & après avoir encloué douze autres pieces de fer, elle prit le même parti; de maniere que les Assiegeans trouverent le lendemain le Fort évacué, contre leur attente. S'étant mis ainsi en possession de cette Forteresse, ils acheverent leurs Lignes, repareren les Ouvrages qui étoient fort endommagés par de violentes pluyes, & ouvrirent la Tranchée en (1) deux differens endroits. Dans ces entrefaites, Don Francisco de Melo & le Comte Picolomini avoient renforcé leur Armée, autant qu'il leur avoit été possible. Le 20 ils vinrent de Bergue S. Vinoc à Ardres, pour tenter de jetter quelque secours dans la Place. Mais trouvant cette entreprise impraticable, ils se retirerent (2) bientôt vers Lincke, non loin de Bourbourg. Cette retraite redoubla tellement le courage aux François, qu'au commencement de Juillet ils se voyoient déja maitres de la plus grande partie du Chemin-couvert. Comme la Ville pourtant étoit très régulierement fortifiée, & défendue par une brave Garnison, on ne put la forcer à se rendre que (3) le 28 du même mois. Le jour d'après, la Garnison, forte encore de huit à neuf-cens hommes en état de porter les armes, en sortit avec armes, bagage, (4) trois pieces de canon, en un mot avec toutes sortes de marques d'honneur, & elle prit le chemin de Dunquerque. Certainement, ce succès étoit aussi considerable que glorieux, à cause de l'importance même de la Place, & parce qu'elle avoit été conquise aux yeux d'une formidable Armée d'Ennemis. La joye en fut d'autant plus grande en France: Leurs Majestés firent solennellement rendre graces à Dieu dans la Cathédrale de (5) Paris, de cette faveur signalée du Ciel; & à la Majorité du Roi, l'Académie Royale des Inscriptions a voulu immortaliser cet évenement sur la Médaille suivante.

(1) De Riencourt Hist. de Louis XIV. pag. 50.

(2) Commelyn Leeven van Fred Hend. II. deel fol. 161.

(3) Aitzema zaaken van staat en oorl. II deel fol. 981.

(4) Commelyn Leeven van Fred Hend. II. deel fol. 162.

(5) De Riencourt Hist. de Louis XIV. tom. I. pag. 53.




La Tête du jeune Roi, avec cette Légende:

LUDOVICUS XIIII, REX CHRISTIANISSIMUS.

*LOUIS XIV, ROI TRES-CHRETIEN.*

Au Revers, la Ville conquise est représentée sous la figure d'une Femme ayant sur la tête une Couronne murale, & livrant ses Armes à la France:

GRAVELINGA CAPTA. MDCXLIV.

*GRAVELINES PRISE.* 1644.

Quoique le Prince d'Orange fût entré aussi de bonne heure dans la Flandre, la vigilance infatigable du Comte d'Izenbourg, qui s'étoit mis à couvert avec les Troupes Espagnoles derriere le Canal qui va de Bruges à Gand, & de là au (6) Sas de Gand, l'avoit empêché jusques-là d'exécuter aucune entreprise importante. Mais vers la fin du Siege de Gravelines, le Comte se vit forcé, pour envoyer du secours à cette Place réduite à la derniere extrémité, de tirer la plupart de ses Troupes de ce Camp avantageux, & d'évacuer quelques Forts situés dans la partie septentrionale de la Flandre. Pour profiter de cette occasion, le Prince fit marcher son Armée à la hâte, & la nuit du 26 de Juillet il fit passer le Canal à la nage par trois-cens hommes. Ceux-ci furent d'abord soutenus par d'autres Troupes qui passerent par le moyen de Ponts-volans, & qui furent suivies par toute l'Armée. Après l'heureuse réussite de ce (7) passage, on prit les Forts de Riemen, Ter-

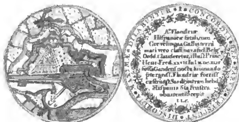
(6) Neuville Hist. van Holl. II. deel pag. 58.

(7) Aitzema zaaken van staat en oorl. II deel fol. 1006.

1644. donk, Roonhuys, S. François, Sainte Anne, S. Pierre, S. Bernard, S. Eloy, & S. Etienne; on coupa à l'Ennemi toute communication avec Gand, & l'Armée de la République se retrancha autour du Sas. Tous les préparatifs pour le Siege étant faits le 30, on ouvrit la Tranchée la nuit suivante, & l'on poussa les approches avec la derniere vigueur, malgré tous les efforts des Ennemis. De Melo cependant, après avoir tout tenté inutilement pour sauver Gravelines, arriva le 1. d'Août à Gand, ramassa de toutes parts les Troupes Espagnoles, & le 4 il ordonna au Comte d'Izenbourg, que le Duc de Lorraine avoit renforcé de deux-mille Cavaliers, d'avancer vers Selzaten, & d'attaquer le Quartier de Brederode. Mais le Comte y trouva tout en état de défense; & contre son attente, il se vit salué de trois pieces de canon qui le forcerent à prendre le parti de la retraite. Le jour suivant il passa la Leye, & parut en vouloir au Quartier du Prince même. Les Espagnols pousserent (1) encore quelques Tranchées sur la Bruyere, & y dresserent une batterie, à la faveur de laquelle leur Cavalerie s'avança plusieurs fois jusques sous les Lignes des Assiegeans. Par-là ils obligeoient à la verité l'Armée de la République à être continuellement sous les armes, mais tous ces mouvemens étoient incapables de sauver la Place. Le Comte d'Izenbourg, qui n'en étoit que trop persuadé, & qui ne vouloit point être témoin oculaire de la prise du Sas, fit mettre le feu dans ses Baraques le 13, & marcha vers Gand en ordre de bataille. Depuis cette retraite le Prince eut le loisir de pousser ses Attaques avec tant de vivacité, que les Assiegés demanderent à capituler le 5 de Septembre, à dix heures du matin. L'Accord, tant pour la Place même que pour les Forts voisins, fut signé encore le même jour. La Garnison en sortit avec toutes les marques d'honneur ordinaires, & fut conduite à Gand. Le Gouvernement de la Forteresse conquise fut donné au Colonel (2) Ferents, & cet évenement fut immortalisé par la Médaille suivante, faite en Zélande par J. Looff.

(1) Aitzema zaaken van staat en oorl II. deel fo. 1007.

(2) Neuville Hist. van Holl. II deel pag. 60.



Un Plan très exact de cette Forteresse, pour augmenter les Ouvrages de laquelle les Etats accorderent une somme de cent-mille (3) francs. Au Revers on lit cette Inscription étendue:

(3) Resol. der Staat. van Holl. 8 Maart 1645.

ANNO FLANDRIÆ HISPANICÆ FATALI,
CUM GREVELINGA A GALLIS TERRA,
MARI VERO CLASSE NAVALI A FOEDERATI BELGII
ORDINIBUS CLAUDERETUR,
ILLUSTRISSIMUS PRINCEPS HENRICUS FREDERICUS
XXVII. JULII MDCXLIV.
FOSSA GANDENSI NOCTU SUIS NANDO PRÆTERGRESSA,
FLANDRIÆ FORTISSIMUM CASTRUM
(QUOD 'T SAS DICITUR)
INTRA VI. HEBDOMADAS,
HISPANIS OMNIA FRUSTRA OBNITENTIBUS, CEPIT.
J. LOOFF FECIT.

DANS

1644.

*DANS L'ANNÉE FATALE POUR LA FLANDRE ESPAGNOLE,*
*LORSQUE GRAVELINES ETOIT ASSIEGÉE PAR TERRE PAR LES FRANÇOIS,*
*ET PAR MER PAR LA FLOTTE DES ETATS DES PROVINCES-UNIES;*
*LE TRES ILLUSTRE PRINCE HENRI-FREDERIC,*
*APRES AVOIR FAIT PASSER A SES SOLDATS A LA NAGE*
*LE CANAL DE GAND, PENDANT LA NUIT,*
*LE 27 DE JUILLET 1644,*
*A PRIS EN SIX SEMAINES*
*LA PLACE LA PLUS FORTE DE LA FLANDRE,*
*(QU'ON NOMME LE SAS)*
*MALGRÉ TOUS LES EFFORTS DES ESPAGNOLS.*
*FAIT PAR J. LOOFF.*

Autour de cette Inscription on voit une bordure composée de branches d'Oranger, & de plusieurs Faisceaux de fleches. Ce cercle est environné de la Devise ordinaire de la République:

CONCORDIA RES PARVÆ CRESCUNT,
DISCORDIA MAXIMÆ DILABUNTUR.

*LES ETATS FOIBLES SONT RENFORCEZ PAR LA CONCORDE,*
*LA DISCORDE RUINE LES ETATS LES PLUS PUISSANS.*

Après avoir reparé les fortifications de la Place & rasé les Lignes, l'Armée de la République décampa d'Assenede (1) le 12 d'Octobre, & laissant un Camp-volant dans ce qu'on appelle *den Austrischen* (*) *Polder*, elle s'embarqua & passa à Berg-op-Zoom, où les Troupes se séparerent. Les Gardes du Prince arriverent le 20 du même mois à La Haye, où les Bourgeois mis sous les armes firent le jour d'après une reception solennelle (2) au Prince triomphant. La Cour d'Espagne ne se trouvoit pas dans une situation si heureuse: sensible au mauvais état de ses affaires, elle fut encore affligée par la mort peu attendue de la Reine, qui étoit décedée avant la fin d'Octobre. Cette Princesse, Fille de Henri IV Roi de France, étoit née l'an 1602. A l'âge de treize ans elle fut mariée à Philippe IV, comme nous l'avons dit (*) ci-dessus; & elle lui donna un Fils nommé Balthazar-Charles, & une Fille nommée Marie-Therese, qui fut dans la suite Epouse de Louis XIV. Ce fut par le Nonce du Pape (3) que la Reine Régente reçut à Paris la nouvelle de cette mort, qui étoit arrivée le 6 du mois (4) mentionné. Quoique la France fût en guerre avec l'Espagne, toute la Cour prit d'abord le grand deuil, & (5) le 4 de Novembre elle fit faire les obseques avec une pompe sans égale, dans l'Eglise de Notre-Dame, par le Coadjuteur de Paris, en présence de tous les Grands & de tous les Officiers de la Couronne. On vit la même Cérémonie à Bruxelles, & dans toutes les Villes des Païs-Bas Catholiques, où un certain Monfort frappa la Médaille suivante, destinée à conserver la mémoire du Roi d'Espagne & de sa défunte Epouse.

(1) Commelyn Leeven van Fred. Henr. II. deel fol. 169.
(*) *On appelle* Polder, *dans ces Provinces, des terres basses, entourées de digues, pour les garantir de l'inondation.*
(2) Ibid. fol. 170.
(*) *Voy. Part. II. pag. 94.*
(3) Merc. Franç. 1644. tom. XXV. pag. 173.
(4) Hubn. geslachtk. tafel 42.
(5) Merc. Franç. 1644. tom. XXV. pag. 173.





Le Buste cuirassé de Philippe IV; avec cette Légende:



PHI-

1644.

PHILIPPUS IIII, DEI GRATIA, HISPANIARUM ET INDIARUM REX.

*PHILIPPE IV, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DES ESPAGNES ET DES INDES.*

Au Revers, le Buste de la Reine d'Espagne, avec de superbes ajustemens:

ELISABETA BORBONIA, PHILIPPI IIII UXOR.

*ELISABETH DE BOURBON, EPOUSE DE PHILIPPE IV.*

Tant de pertes souffertes dans la Flandre n'affligeoient pas seulement les Espagnols, mais donnoient encore de vifs chagrins à la Nation Angloise. L'Espagne avoit fait de grandes instances auprès du (1) Parlement, pour le porter à se charger de la défense de Gravelines; mais les Troubles domestiques, qui (2) s'augmentoient tous les jours dans ce Royaume, n'avoient pas permis à cet auguste Corps de tourner de ce côté-là ses pensées. Ces divisions pernicieuses étoient parvenues à un tel excès, qu'elles menaçoient la Maison Royale d'une chute inévitable, & que même on n'en pouvoit attendre qu'un bouleversement entier du Royaume. Déja le Roi, & ceux qui représentoient son Peuple, se faisoient une Guerre ouverte, & les deux Partis avoient mis en campagne l'un contre l'autre de formidables Armées. Dans ces fâcheuses conjonctures, les Provinces-Unies, quoiqu'elles eussent résolu de ne se point mêler de cette querelle & de se tenir neutres entre le (3) Roi & son Parlement, souhaitoient pourtant de voir la flâme d'une Guerre-civile si ruïneuse, éteinte à la satisfaction des deux Partis. Ce desir étoit animé sur-tout par les intérêts de leur Gouverneur-général, dont le Fils avoit épousé une Fille de ce Roi infortuné. Dans ces dispositions, les Etats résolurent d'envoyer en Angleterre (4) une Ambassade solennelle, pour tâcher d'accommoder des differends si féconds en desastres. Ils donnerent cette épineuse commission à Mrs. (5) Guillaume Boreel, Jean de Reede (6) Seigneur de Renswoude, & au Chevalier Joachimi. Ces Ambassadeurs étant arrivés en Angleterre, furent reçus avec les plus grandes marques de consideration à Londres par le (7) Parlement, & par le Roi à Oxfort. Leur médiation ayant été acceptée par Sa Majesté, ils revinrent à Londres pour voir s'il y avoit moyen de disposer (8) le Parlement à prendre le même parti. Mais les continuelles tergiversations de cet illustre Corps, & la dexterité avec laquelle il cherchoit sans cesse de nouveaux subterfuges, firent d'abord sentir aux Ambassadeurs que (9) leur proposition, sans être directement rejettée, ne seroit pas pourtant acceptée dans les formes. Ils furent encore confirmés dans cette opinion par la conduite de la Chambre des Communes, qui avoit déclaré la Reine atteinte de Haute-Trahison, en confisquant ses biens aussi bien que ceux de son Epoux, & qui (10) avoit résolu de donner sentence contre Guillaume Laud Archevêque de Cantorbery. Ce Prélat étoit prisonnier dans la Tour depuis environ quatre ans, & le Parti contraire au Roi le consideroit comme la cause des maux qui accabloient le Royaume, par les mauvais conseils qu'il avoit donnés à son Souverain. Ce Prince ne négligea rien pour sauver l'Archevêque, (11) & pour l'arracher des mains de ses ennemis; mais tous ses efforts furent infructueux: le Parlement, persuadé que la tranquillité de l'Etat & de la Religion dépendoit de la perte de Laud, prononça enfin contre lui la sentence de mort. Quoiqu'elle ne fût pas confirmée par l'approbation royale, elle ne laissa pas d'être exécutée le 10 de Janvier 1645, sur un échaffaut dressé devant la Tour, sur lequel un seul coup de hache termina la vie de ce Prélat. La mémoire de cette mort tragique se trouve conservée sur la Médaille suivante, qui est fort bien travaillée.

1645.

(1) Resol. der Staat. van Holl. 13 July 1644. fol. 165.
(2) Aitzema zaaken van staat en oorl. II. deel fol. 992.
(3) Resol. der Staat. van Holl. 4 Dec. 1642. fol. 319.
(4) Ibid. 21 Oct. 1643. fol. 318.
(5) Ibid. 23 Sept. 1644. fol. 232.
(6) Aitzema zaaken van staat en oorl. II. deel fol. 983.
(7) Ibid. fol. 988.
(8) Ibid. fol. 992.
(9) Resol. der Staat. van Holl. 22 July 1644. fol. 190.
(10) De Larrey Hist. d'Angleт. tom. IV. pag. 194.
(11) Ibid. fol. 214.




Le Buste de l'Archevêque, en habit ecclésiastique, & couvert d'un bonnet plat & quarré:

GUILIELMUS LAUD, ARCHIEPISCOPUS CANTUARIENSIS.
X JANUARII MDCXLIV.

*GUILLAUME LAUD, ARCHEVEQUE DE CANTORBERY.*
*LE 10 DE JANVIER 1644.*

Il paroit d'abord étonnant que l'an 1644 soit ici marqué comme l'Epoque de la mort de Laud. Mais il faut savoir, que quoiqu'en Angleterre l'année commence le 1. de Janvier par rapport aux affaires civiles, il en est autrement à l'égard des affaires qui concernent l'Etat & (1) l'Eglise, de laquelle ce Prélat, comme il paroit par l'Inscription, étoit un membre si distingué : à ce dernier égard l'année ne commence parmi les Anglois que le 25 de Mars ; & de cette maniere les mois de Janvier & de Fevrier sont considerés ici comme appartenant encore à l'an 1644.

(1) Gedenkw. aantek. van Engel. Schotl. en Ierland, pag. 168.

Au Revers on voit dans le lointain la Ville de Londres, au-dessus de laquelle deux Enfans ailés tiennent l'un une Couronne Royale, & l'autre un Globe, pendant qu'un troisieme les devançant s'envole avec une Crosse & une Mitre Episcopales. L'Inscription, qui fait allusion à la future destinée du Roi, est telle :

SANCTI CAROLI PRÆCURSOR.

*PRECURSEUR DE SAINT CHARLES.*

Avant l'exécution du malheureux Laud, le Parlement, quoiqu'il ne se fût pas encore déclaré pour la Médiation des Etats, avoit envoyé au Roi par le Comte (2) de Denbigh quelques propositions d'accommodement ; & la Ville d'Uxbridge, où Sa Majesté souhaitoit de négocier cette importante affaire, avoit été nommée pour le Congrès. L'ouverture des Conferences se fit le 10 de Fevrier, par les Commissaires des deux Partis, qui devoient traiter des (3) affaires ecclésiastiques & militaires, comme aussi de celles qui concernoient le Royaume d'Irlande. Le Roi y fit paroitre une grande condescendance, par amour pour la Paix : mais la défiance du Parlement étant continuellement nourrie par les artifices des Ennemis du Roi, les demandes de ce Corps furent si peu limitées & tellement exorbitantes, qu'après plusieurs Conferences inutiles le Congrès fut rompu. Chacun des Partis se déchargea sur l'autre de ce mauvais succès ; & les Ambassadeurs de la République, perdant toute esperance de parvenir à leur (4) but, résolurent sur un ordre formel de leurs (5) Maitres de s'en retourner, après avoir pris congé du Roi & du Parlement. Lorsqu'ils eurent pour cet effet Audience du Roi, le 12 d'Avril, ce Prince leur déclara qu'il leur avoit prédit cette mauvaise réussite, qu'il étoit persuadé qu'au-lieu d'une Paix, le Parlement desiroit un total renversement du Gouvernement monarchique, & l'établissement d'un Gouvernement républicain. Cinq jours après ils prirent (6) congé dans les formes du malheureux Charles, qui les remercia des peines qu'ils avoient prises, & qui eut la bonté d'honorer du titre de Baron Mr. Jean de Renswoude. La mémoire de cette nouvelle élevation, aussi bien que de l'Ambassade qui y donna lieu, est conservée sur la Médaille suivante.

(2) Aitzema zaaken van staat en oorl. II. deel fol. 993.

(3) Ibid. III. deel fol. 36.

(4) Ibid. fol. 37.

(5) Resol. der Staat. van Holl. 13 Dec. 1644. fol. 292. 26 Jan. 1645. fol. 16.

(6) Aitzema zaaken van staat en oorl. III. deel fol. 38.

1645.



Son Buste, sans aucune Légende; & au Revers, l'Inscription que voici:

1645.
JOannes DE REEDE, Dominus DE RENSWOUDE,
IN CONSESSU CELSorum ET PRÆPOTentium Dominorum
ORDinum GENeralium UNITarum PROvinciarum,
NOMineque EORUM AD CARolum MAGnæ BRITanniæ REGEM
AD SEDANDA INTESTIna DISSIDIA
LEGATUS EXTRAordinarius,
ET AB EODEM IN BARONEM DE REEDE CREATUS,
ÆTATis 52.

*JEAN DE REEDE, SEIGNEUR DE RENSWOUDE,*
*MEMBRE DE L'ASSEMBLÉE DES HAUTS ET PUISSANS SEIGNEURS*
*LES ETATS-GENERAUX DES PROVINCES-UNIES,*
*ET DE LEUR PART AMBASSADEUR EXTRAORDINAIRE*
*AUPRÈS DE CHARLES ROI DE LA GRANDE BRETAGNE*
*POUR APPAISER LES TROUBLES DOMESTIQUES,*
*ET CREÉ PAR CE PRINCE BARON DE REEDE,*
*AGÉ DE 52 ANS.*

Ayant aussi pris congé du Parlement le 20, Mr. Boreel & le Baron (1) de Renswoude arriverent à La Haye le 4 de Mai. Ils y firent rapport de ce qui s'étoit passé dans leur Ambassade, & ils remirent aux Etats leurs Lettres de recréance. Ceux-ci cependant accorderent aux Plénipotentiaires de l'Espagne, à la demande du Marquis de Castel-Rodrigo, les saufconduits nécessaires pour se transporter au Congrès de Munster. Un de ces Ambassadeurs, nommé Saavedra, étant tombé malade à Bruxelles, fit venir auprès de lui Mr. (2) Chiflet Medecin de la Cour, pour lui demander sa pensée sur la dispute touchant le rang entre les Couronnes de France & d'Espagne, qui devoit être un des sujets de la Négociation prochaine. Ce Savant déclara que la décision de ce differend ne seroit pas aussi favorable pour la France, qu'elle se l'imaginoit. Exhorté dans la suite par Don Francisco de Melo & par Don Emanuel de Moura, tous deux Gouverneurs de Province dans les Païs-Bas, il fit un ouvrage (*) étendu, dans lequel il tâcha de prouver que Hugues Capet ne descendoit (3) de Charlemagne, ni par la ligne masculine, ni par la féminine; & que par conséquent il n'avoit pas eu le moindre droit aux Etats héréditaires de cet Empereur; qu'au contraire, c'étoit Philippe IV, qui descendoit de ce Prince par les femmes; savoir par Gerberge Comtesse de Bruxelles & Femme (4) de Lambert I Comte de Louvain; & que c'étoit lui par conséquent qui avoit de justes prétentions sur les Etats en question. Que pour ce qui concernoit la Loi Salique, qui éloigne les Femmes de la Couronne, elle regardoit, à parler proprement, les Francs (5) Orientaux, & nullement les Occidentaux. Quoi qu'il en soit, il est certain que cet Ecrit rempli d'érudition fut aussi combattu par des Ouvrages très savans, & que l'Auteur, en dévelopant les droits de son Maitre, étala très avantageusement ses talens & son génie. Il étoit Fils de Jean Chi-

(1) Aitzema zaaken van staat en oorl. III. deel fol. 39.

(2) Joan. Chifletii Vind. Hisp. fol. 3.

(*) Vindicia Hispanica.

(3) Joan. Chifletii Vind. Hisp. fol. 17.

(4) Ibid. fol. 19.

(5) Ibid. fol. 37.

Chiflet Medecin, & Petit-fils de Laurent Chiflet Conseiller de la Cour de Dole, & ensuite de celle de Bezançon. Il nâquit l'an 1588, & s'étant appliqué dans sa Ville natale à l'étude de plusieurs Sciences, & sur-tout de la Medecine, il se mit à voyager dans les Païs les (1) plus considerables de l'Europe. Il y vit un grand nombre de Bibliotheques, & de Cabinets de Médailles; il lia commerce avec quantité de Savans; & retourné dans sa Patrie avec un riche Trésor d'érudition, il fut député par sa Ville à l'Archiduchesse, qui, étonnée de son habileté peu commune, le garda auprès d'elle en qualité de son Medecin (2). Envoyé par cette Princesse en Espagne, il eut le même emploi auprès de Philippe IV, & à son retour l'Archiduc Leopold le retint à Bruxelles dans la même qualité. Ce fut là que, par ses manieres polies avec les gens de Cour, par ses liaisons avec tous les Savans, & par sa civilité douce & familiere avec ses concitoyens, il s'attira l'estime & l'amitié de tout le monde. Il n'est donc pas surprenant qu'on ait frappé à son honneur, & pour immortaliser sa mémoire, la Médaille que voici. 1645.

(1) F. Sweertii Ath. Belg. fol. 409.

(2) Dupin Biblioth. des Aut. Ecclesiast. tom. XVII. pag. 270.




Son Buste, avec la Légende suivante:

JOANNES JACOBUS CHIFLETIUS, EQUES AURATUS.

*JEAN-JAQUES CHIFLET, CHEVALIER.*

Au Revers ses Armes, qui ont pour supports deux Béliers, & au-dessus desquelles on lit cette Devise:

AVIA PERAGRO LOCA.

*JE TRAVERSE DES LIEUX OU LES CHEMINS NE SONT POINT FRAYEZ.*

Quelque occupés que fussent les Etats à régler tout ce qui étoit requis pour le Congrès de Munster, ils ne négligerent pas les affaires de la Guerre. Le 10 (3) de Mars ils conclurent avec le Comte d'Estrade Plénipotentiaire du Roi de France, une Convention touchant les operations de la Campagne. Pour en faire l'ouverture, les François assemblerent leurs Troupes vers la fin de Mai auprès de Wattene dans la Flandre; & le Duc d'Orleans s'étant mis de nouveau à leur tête, commença par (4) prendre un Château fortifié nomme le Wal, & deux autres Forts. Les Espagnols cependant s'étoient postés derriere la Riviere de Colme, dans l'esperance d'arrêter là l'Armée Françoise: mais lorsqu'elle l'eut passée par un stratagème auprès d'Oppedik, Picolomini fondit sur elle pour la repousser. Cependant, bien loin de parvenir à son but, il se vit forcé de se retirer avec les forces Espagnoles (5) à Bourbourg & à Mont S. Vinoc. La famille de Picolomini est originaire d'Italie, & elle doit toute sa grandeur à Enée-Sylvius Picolomini, qui monta sur le S. Siege l'an 1458: ce qui donna occasion au Fils de sa Sœur, Antoine Picolomini, d'épouser une Fille-naturelle de Ferdinand I Roi de Naples, laquelle lui apporta pour dot le Duché d'Amalfi, qui par-là est entré dans cette famille. Celui-ci étoit Frere du Pere du Trisayeul d'Octave Picolomini, qui dans le tems dont nous parlons ici faisoit la Guerre dans les Païs-Bas. Il nâquit l'an 1599, & il se fit tellement estimer par ses grands services de l'Empereur Ferdinand III,

(3) Aitzema zaaken van staat en oorl. III. deel fol. 44.

(4) De Riencourt Hist. de Louis XIV. tom. I. pag. 80.

(5) Commelyn Leeven van Fred. Hend. II. deel fol. 189.

1645. III, que dans la suite, favoir (1) le 28 de Fevrier 1654, il l'éleva à la Dignité de Prince du S. Empire. Il ne fut pas moins consideré du Roi d'Espagne, qui, pour reconnoitre les belles actions qu'il avoit faites dans la Guerre des Païs-Bas, l'honora du (2) Colier de la Toison, le fit Général de ses Armées, & le rétablit dans le Duché d'Amalfi qui avoit été auparavant confisqué. Deux ans apres son élevation au rang de Prince, il mourut le 10 d'Août. Sa mémoire est conservée sur la Médaille suivante, qui fut frappée l'an 1649, & que je n'ai vue nulle-part qu'à La Haye dans le Cabinet de Mr. Guillaume Lormier.

(1) Hubn. Geslachtk. tafel. 273.

(2) Le Blason de la Toison d'Or, fol. 444.





Le Buste de Picolomini. Il eut pour Epouse Marie-Benigne, Fille de Jules-Henri Duc de (3) Saxe-Lauenbourg, qui mourut sans hoir l'an 1690.

(3) Hubn. Geslachtk. tafel. 153.

OCTAVIUS PICOLOMINI DE ARAGONIA,

DUX AMALFI. MDCXLIX.

*OCTAVE PICOLOMINI D'ARRAGON,*

*DUC D'AMALFI.* 1649.

Il apprit les principes de l'Art militaire dans la Guerre de Lombardie; & Cosme de Medicis Grand-Duc de Toscane lui donna une Compagnie de Cavalerie. De là il passa à la Guerre de Hongrie, où il servit sous l'Empereur Ferdinand, qui l'ayant fait Gentilhomme de sa Chambre, l'envoya aux Païs-Bas en qualité de Colonel, (4) avec le Comte de Papenheim, pour faire le fameux Siege de Breda. Depuis ce tems il se trouva encore dans la Guerre de Mantoue, & au Siege de Cazal. Ensuite l'Empereur lui confia le commandement en Chef de l'Armée qu'il avoit mise en campagne contre le Duc de Wirtemberg. Mais enfin le Roi d'Espagne l'ayant engagé à son service, le fit Général de ses Armées dans les Païs-Bas.

(4) Le Blason de la Toison d'Or, fol. 444.

Au Revers, un Croissant, au-dessus duquel on lit sur une banderolle les mots suivans: (5)

(5) Evang. de S. Math. Chap. V. ℣. 45.

SUPER BONOS ET MALOS.

*SUR LES BONS ET SUR LES MECHANS.*

Le passage étant ainsi ouvert par la retraite de Picolomini, Mardik fut assiegé par terre par les François, & du côté de la mer par la Flotte de la République sous Tromp. Ce Siege commença le 22 de Juin, & après qu'on eut ouvert la Tranchée, pris tous les Ouvrages de dehors, & fait les breches nécessaires, la Place fut forcée de se rendre par Capitulation le 10 de Juillet. (6) Pour pouvoir conserver cette conquête, il faloit de nécessité se rendre maitre de Lincke, qui avoit de bonnes fortifications & qui étoit défendu par quatre bastions. On l'investit d'abord & l'on s'en empara en sept jours de tems. On attaqua ensuite Bourbourg, qui se défendit opiniâtrement, mais qui dans le troisieme assaut étant attaqué par six-mille hommes, fut pris l'épée à la main. Tout ce qu'on y trouva sous les armes, fut passé au fil de l'épée; & les Bourgeois seuls eurent la vie sauve, sous promesse de la racheter par une bonne somme (7) d'argent. Animés par ces succès les François se présenterent devant Cassel, qui étoit défendu par un Gouverneur Espagnol, & ils prirent de même cette Place d'assaut. Immédiatement après ils investirent Bethune, dont la plus grande partie de la Garnison étoit allée au secours de S. Venant. Ainsi étant hors d'état de se défendre, elle se rendit le qua-

(6) Resol. der Staat. van Holl. 11 Dec. 1645. fol. 295.

(7) Commelyn Leeven van Fred. Hend. II. deel fol. 190.

1645.

quatrieme jour, dès que le canon eut commencé de jouer. Cet exemple fut suivi (1) par Lillers, Merville & S. Venant même. Armentieres, qui fut assiegé par les Maréchaux de Gassion & de Rantzau, ne résista que jusqu'à ce qu'on battît cette Place de quatre (2) pieces de canon. Les François marcherent ensuite vers Lille; mais voyant la Garnison de cette Ville renforcée par deux-mille Chevaux & par autant de Fantassins, ils se contenterent de finir la Campagne par la prise de Warneton, de Comines & de Menin, ce qui les rendit maitres de la riviere de Leye. Comme les armes Françoises ne remporterent pas de moindres avantages pendant cet Eté en Catalogne, en Lorraine, sur le Rhin, & (3) dans le Milanez, il n'est pas surprenant que cette Nation ait célébré un si grand nombre de conquêtes par le moyen de la Médaille suivante.

(1) De Riencourt Hist. de Louis XIV. tom. I. pag. 84. & 85.

(2) Commelyn Leeven van Fred. Hend. II. deel fol. 191.

(3) Hist. Gedenkp. van Lodewyk XIV. fol. 18. verso.



La Tête du jeune Roi de France, avec ses Titres ordinaires:

LUDOVICUS XIIII, REX CHRISTIANISSIMUS.

*LOUIS XIV, ROI TRES-CHRETIEN.*

Au Revers on voit la France, assise à l'ombre d'un Laurier sur un monceau d'Armes conquises, tenant de sa main droite une Victoire. L'Inscription, qui se trouve tant sur le bord de la Piece que sur l'Exergue, est telle:

GALLIA UBIQUE VICTRIX.

XXXV URBes AUT ARCes CAPTAE.

MDCXLV.

*LA FRANCE PAR-TOUT VICTORIEUSE.*

*XXXV VILLES OU FORTERESSES PRISES.*

1645.

Suivant la Convention renouvellée avec la France, le Prince d'Orange étoit entré aussi de (4) bonne heure en Flandre avec l'Armée des Etats, pour les fraix extraordinaires de laquelle on avoit (5) accordé un million de livres. Mais les Espagnols, favorisés du grand nombre de Canaux par lequel tout ce Pais est coupé, avoient empêché le Prince jusques alors d'exécuter quelque entreprise considerable. Cette inaction cessa lorsque les Maréchaux de Gassion & de Rantzau, après la prise de Comines & de Menin, marcherent avec dix-mille hommes d'Infanterie & six-mille Chevaux par devant Courtray & Tielt, vers S. George du Chardon, Place située sur le nouveau Canal (6) environ à trois lieues de Bruges, & occupée par le Duc de Lorraine. Ce Prince se voyant hors d'état de faire tête à des forces si considerables, se retira sous le canon de Bruges; ce qui causa la perte de plusieurs Forts situés sur le Canal, en ouvrant au Prince (7) d'Orange un passage vers la Leye. L'Armée des Etats profitant de cette occasion passa le Canal, & marcha le 29 de Septembre à Marikerke, qui n'est éloignée de Gand que de la portée du canon. Etant arrivée à (8) Saint-Jansleere le 1. d'Octobre, elle passa le jour suivant la Leye au-dessus de Gand, ravagea tout le Plat-pais, & dès la nuit suivante elle traversa le petit-Escaut auprès de Severgem. De là elle pénetra jusques au grand-Escaut aux environs de Melle & de Quadrecht; & le Prince ayant fait jetter un Pont sur la Riviere auprès du prémier de ces Villages, en fit faire un second auprès de Wetteren. Par ces moyens il gagna l'autre bord du Fleuve, &

(4) Resol. der Staat. van Holl. 18 April 1645 fol 102.

(5) Aitzema zaaken van staat en oorl. III. deel fol. 80.

(6) Neuville Hist. van Holl. II. deel pag. 65.

(7) Commelyn Leeven van Fred. Hend. II. deel fol. 197.

(8) Ibid. fol. 193.

1645. & mit en fuite les Ennemis qui l'occupoient. Ayant alors surmonté tous les obstacles qui s'opposoient à ses desseins, il fit investir par ses Troupes le 5 d'Octobre, quoique la saison fût déja fort avancée, la très forte Ville de (1) Hulst, & selon sa coutume il entoura d'une Ligne de circonvallation son Armée, divisée en trois Corps. Après s'être emparé des Forts de Nassau, Verrebroek, Spinola & de plusieurs autres, il ne trouva plus rien qui fût capable de traverser le Siege. Les approches furent poussées avec la derniere vigueur, la Ville fut battue sans relâche de plusieurs batteries qu'on avoit perfectionnées en peu de tems; & le Prince fit faire pour la somme de (2) quatorze-mille cent cinquante francs une Gallerie, qui devoit être à l'abri des coups de mousquet. Dès qu'elle fut achevée & qu'on l'eut conduite à travers le fossé qui étoit large de cent-huit pieds, & profond de six ou sept, le Prince envoya un Trompette aux Assiegés pour les sommer de se rendre. Le Gouverneur rejetta d'abord (3) bien loin cette proposition: néanmoins, il n'osa pas attendre l'Assaut général, & étant entré en conference avec le Prince le 4 de Novembre, il sortit de la Ville le jour d'après à dix heures du matin, avec ce qui lui restoit de sa Garnison. La prise de cette Forteresse considerable fut célébrée par la Médaille suivante, qui fut encore frappée en Zélande par J. Looff.

(1) Aitzema zaaken van staat en oorl. III. deel fol. 81.

(2) Resol. der Staat. van Holl. 10 Oct. 1645. fol. 225.

(3) Commelyn Leeven van Fred Hend. II. deel fol. 201.



La Ville assiegée, au-dessus de laquelle on lit sur une banderolle ces mots Latins, tirés de Columella, & qui font allusion au nom de la Ville conquise:

NUNC SEPES HORRIDA RUSCO.

*LE HOUX REND A PRESENT NOTRE HAYE (OU NOTRE ENCLOS) INACCESSIBLE.*

Il faut savoir qu'en Hollandois, *Hulst* signifie du *Houx*. Par conséquent cette Inscription veut dire ici, que l'*Enclos* des Provinces-Unies est devenu plus inaccessible aux Ennemis, par la prise de Hulst: Conquête sur laquelle le Prince fut (4) felicité solennellement, à son retour à La Haye.

(4) Resol. der Staat. van Holl. 30 Nov. 1645. fol. 266.

Au Revers on trouve, au-dessous des Armes de la République, dans un quarré entouré d'une treille chargée de grappes de raisin, l'Inscription que voici:

DEO OPTIMO MAXIMO, ET REIPUBLICÆ SACRUM.
ANNO CHRISTI MDCXLV,
FREDERICUS HENRICUS, AURANIÆ PRINCEPS,
PIUS, FELIX, INVICTUS,
POSTQUAM VICTRICES BATAVAS LEGIONES AUSU,
POST RECUPERATAM LIBERTATEM,
INAUDITO,
FOSSAM UNAM FLUVIOSQUE IV

PER

PER IPSA FLANDRIÆ VISCERA TRAJECISSET,
HULSTAM INTRA MENSIS SPATIUM,
ÆSTATE JAM ADULTA,
CINXIT, OPPUGNAVIT, AD DEDITIONEM COMPULIT.
J. LOOFF FECIT.

*CONSACRÉ A DIEU TRES BON ET TRES GRAND,*
*ET A LA RÉPUBLIQUE.*
*L'AN DE JESUS-CHRIST 1645,*
*FREDERIC-HENRI PRINCE D'ORANGE,*
*LE PIEUX, L'HEUREUX, L'INVINCIBLE,*
*APRÉS AVOIR CONDUIT PAR LE COEUR MEME DE LA FLANDRE*
*LES LEGIONS VICTORIEUSES DES BATAVES,*
*PAR UNE ENTREPRISE INOUÏE*
*DEPUIS LE RETABLISSEMENT DE LA LIBERTÉ,*
*A TRAVERS UN CANAL ET QUATRE FLEUVES,*
*A INVESTI, ATTAQUÉ, ET CONQUIS LA VILLE DE HULST*
*DANS L'ESPACE D'UN MOIS,*
*QUOIQUE LA SAISON FÛT DEJA FORT AVANCÉE.*
*FAIT PAR J. LOOFF.*

Durant cette Campagne dans la Flandre, les Etats-Généraux avoient nommé pour leurs Ambassadeurs extraordinaires au Congrès de Munster, Mrs. Bartold de Gent, Jean Mathenes, Adrien Pauw (1), Jean Knuyt, Godefroy de Reede, François de Donia, Guillaume Ripperda, & Adrien Klant. Ils avoient été d'ailleurs extrèmement occupés à règler le Cérémonial qu'il s'agissoit d'observer en donnant & en recevant (2) les visites, & dans les autres occasions. Mais dès que la France eut déclaré qu'elle feroit jouïr par-tout leurs Ambassadeurs des mêmes honneurs qu'on rend à ceux de Venise, on dressa pour les Plénipotentiaires de la République des Instructions qui consistoient en cent-seize (3) Articles, & qui leur furent mises entre les mains après qu'ils eurent prêté le serment. Il falut bien de la peine, & un ménagement très délicat, pour dresser ces Instructions au contentement des Provinces particulieres, & conformément aux interêts du Commerce. Pour ne pas tomber dans quelque faute par rapport à ce dernier article, on consulta les Négocians les plus expérimentés, & sur-tout les Compagnies Orientale (4) & Occidentale. Ce fut avec bien de la justice qu'on trouva à propos de prendre l'avis de ces deux puissantes Sociétés, dont le grand Négoce, source de tant de richesses qui inondoient le Païs, devoit les faire considerer comme les plus solides colonnes de l'Etat. Cette année la Compagnie Occidentale avoit reçu dix Vaisseaux du Brezil, chargés de six-mille caisses de Sucre, de mille sept-cens marcs d'Or, de Dents d'Eléphant, de bois de Brezil (5) & d'autres marchandises de prix. Pour celle de l'Orient, plus considerable encore que l'autre, il étoit arrivé aussi dans les Ports de la Hollande & de la Zélande sept Navires, qui n'apportoient pas de moindres trésors; cinq de ces Vaisseaux étoient partis de Batavia à la fin de l'année précedente, & les deux autres le 23 de Janvier de l'année dont il s'agit à présent. C'est Batavia qui est la Résidence du Gouverneur & du Conseil des Indes Hollandoises; qui, quoiqu'ils ne soient établis que par une Societé de Marchands qui sont eux-mêmes Sujets des Provinces-Unies, sont dans ce Païs-là sur le pied de Souverains indépendans. Ils envoyent des Ambassades aux Rois & aux Princes, & ils en reçoivent de même: ils jouïssent du droit de faire des Alliances, de déclarer la Guerre, de faire la Paix, & qui plus est, de battre leur propre monnoye: ce qui est démontré par les quatre Pieces suivantes, qui furent frappées cette année même à Batavia, pour faciliter le commerce de la Compagnie. Il y en a d'argent, & de cuivre.

(1) Aitzema zaaken van staat en oorl. III. deel fol. 51.

(2) Ibid. fol. 48.

(3) Ibid. fol. 60.

(4) Ibid. fol 44.

(5) Commelyn Leeven van Fred. Hend. II. deel fol. 186.

1645.




I. La prémiere, qui a cours pour quarante-huit sols, contient au milieu d'une bordure fort enjolivée la Légende suivante:

48 STUYVERS VAN DE OOSTINDISCHE COMPAGNIE.

*PIECE DE QUARANTE-HUIT SOLS DE LA COMPAGNIE ORIENTALE.*

Au Revers, une Epée nue, au milieu d'une couronne de Laurier:

BATAVIÆ, ANNO 1645.

*A BATAVIA, L'AN* 1645.

II & III. La prémiere de ces Pieces est de vingt-quatre sols, & la seconde de douze. Elles sont en tout semblables à la prémiere, excepté les chiffres qui désignent leur valeur.

IV. La quatrieme, qui est de cuivre, & de la valeur de deux liards, n'a que cette Légende, sans bordure:

½ STUYVER VAN DE OOSTINDISCHE COMPAGNIE.

*DEMI-SOL DE LA COMPAGNIE ORIENTALE.*

Au Revers, une Epée nue, mais sans couronne de Laurier:

BATAVIÆ, ANNO 1645.

*A BATAVIA, L'AN* 1645.

Je finirois ici ce que j'avois à dire de cette année, si la mort de Hugo Grotius ne m'obligeoit de faire encore une fois mention de ce Grand-homme. Après avoir eu tant de part dans (*) la destinée des Arminiens causée par les fatales disputes sur la Religion, & après s'être échapé d'une maniere (†) si singuliere de sa prison, il avoit été parfaitement bien reçu par la France, où il passa onze années consécutives dans l'étude de toutes sortes de Sciences. S'ennuyant enfin de vivre sans emploi, & ayant appris la mort du Prince Maurice, il prit le chemin de la Hollande (1) l'an 1631, dans l'esperance d'être remis dans ses Charges par Frederic-Henri, dont il connoissoit la bienveillance pour lui par les lettres qu'il en avoit reçues. Mais comme ceux (2) de sa Secte n'avoient plus séance dans l'Assemblée des Etats, tous les Baillis, & même le Drossard de la Cour furent chargés de le prendre, & l'on promit même deux-(3) mille francs à celui qui y réussiroit. Ce fut ainsi qu'il se vit pour la seconde fois forcé d'abandonner sa Patrie. Il se refugia à Hambourg; & peu de tems après, le grand Gustave Roi de Suede ayant péri dans une Bataille, il s'engagea au service de la Reine Christine Fille de ce

(*) *II. Part. pag.* 111.

(†) *Ibid. pag.* 133.

(1) Resol. der Staat. van Holl. van 4 tot 23 Dec. 1631. fol. 148.

(2) Ibid. fol. 151.

(3) Ibid. van 10 Maart tot 7 April 1632. fol. 51.

ce Heros, en qualité de son Conseiller, & de son Ambassadeur auprès de Louis XIV. Il rentra de cette maniere en France, non comme exilé, mais avec la splendeur attachée au Caractère dont il étoit revêtu. Il y ménagea les interêts de sa Maitresse & de sa nouvelle Patrie, avec un zèle proportionné à sa rare capacité, jusques à la Majorité de Christine. Ce fut alors qu'il (1) reprit le chemin de la Suede par les Provinces-Unies, pour faire rapport à la Reine de sa conduite à la Cour de France, & pour lui demander sa démission. Comme Christine se distinguoit par son amour pour les Sciences & par la protection dont elle honoroit les Savans, il ne put obtenir ce qu'il demandoit, qu'après de fortes instances plusieurs fois réiterées. Parvenu à son but, il partit de Stokholm pour chercher, à cause de la foiblesse de sa constitution, un climat plus temperé, où il pût donner le reste de sa vie à l'étude, débarassé du tumulte des Cours. Dans cette vue il s'embarqua dans le Port (2) de Daler, pour passer à Lubec. Mais pendant ce voyage, une tempête qui se leva subitement exposa au plus grand danger, & le vaisseau, & sa vie. Il se fit mettre à terre auprès du Village de Lyben, à quatorze milles d'Allemagne de Dantzic; & malgré sa maladie & sa foiblesse, il se servit d'un chariot découvert pour se faire porter à Rostoc, où il fut d'abord obligé de garder le lit, & où il déceda le 28 d'Août. Quoique ses savans Ecrits suffisent pour donner l'immortalité à son nom, on n'a pas laissé dans la suite de frapper à son honneur la Médaille que voici.

1645.

(1) Resol. der Staat van Holl. 4 Mey 1645. fol. 109.

(2) Leev. van Hugo de Groot.




Son Buste, magnifiquement ajusté:

HUGO GROTIUS, NATUS MDLXXXIII, 10 APRILIS; OBIIT MDCXLV, 28 AUGUSTI.

*HUGO GROTIUS, NE' LE 10 D'AVRIL 1583, MORT LE 28 D'AOUT 1645.*

Au-dessous de trois bouquets de fleurs, & au-dessus de deux branches de Laurier, on lit au Revers ce (3) Quatrain Hollandois:

(3) G. Brandts Poëzy pag. 446.

DE FENIX VAN HET VADERLANDT,
HET DELFS ORAKEL, 'T GROOT VERSTANDT,
HET LICHT DAT D'AARDE ALOM BESCHEEN,
DE GROOT, VERTOONT ZIGH HIER IN 'T KLEEN.

*ON VOIT ICI EN PETIT GROTIUS, LE FENIX DE SA PATRIE, L'ORACLE DE DELFT, LE GENIE LE PLUS TRANSCENDANT, LA LUMIERE QUI S'EST REPANDUE PAR TOUT L'UNIVERS.*

1646. Lorsque tous les obstacles qui traversoient l'ouverture du Congrès furent surmontés, les Ambassadeurs des Etats, qui s'étoient donné rendez-vous à Deventer, & à qui on accorda dans la suite pour les fraix de leur Ambassade la somme de cinquante (1) mille francs, partirent de là pour Munster le cinquieme jour de (2) l'an 1646. Ils y firent leur Entrée publique le 11 du même mois, au travers de la Garnison & des Bourgeois mis sous les armes, & ils y furent reçus & complimentés de la part des Ambassadeurs de France & de Portugal. Pendant que plusieurs jours se passoient à recevoir & à rendre des visites, & qu'on entamoit les Conferences, le Comte de Zolms Gouverneur de Mastricht projetta le dessein de surprendre la Ville de Tillemont, & il l'exécuta heureusement, de la maniere suivante. Cette Place, fort étendue mais très médiocrement (3) fortifiée, est située sur la Géte dans la partie du Brabant qui est au Sud-Est. On avoit remarqué, que pendant les jours de Marché les Soldats de Lamboy n'examinoient pas avec l'attention nécessaire ceux qui entroient & sortoient par les Portes. Cette négligence fut le fondement de l'entreprise. Le 27 de Fevrier, Jean Remak Cornette du Comte Pompejo, accompagné de deux Soldats déguisés en Capucins & d'un autre habillé en Jésuite, s'avança vers une des Portes de la Ville, dans le tems qu'on avoit coutume de les ouvrir. Il étoit suivi d'un Trompette des Etats qui avoit une Echarpe Espagnole, & qui conduisoit quelques Soldats Hollandois liés les uns aux autres, comme si c'eût été (4) des Prisonniers qu'il étoit chargé de conduire à la Ville. A peine les prétendus Moines furent-ils entrés dans le Guichet, qu'un d'entre eux cassa d'un coup de fourche la tête à la Sentinelle qui le leur avoit ouvert. Ils furent suivis dans l'instant par le Trompette, & par les Soldats qu'il avoit détachés; & tous ensemble ils tomberent dans le Corps de garde, où ils expédierent en moins de rien dix des Ennemis, qui s'y trouvoient pour leur malheur. Dès qu'on se fut ainsi rendu maitre de la Porte, cinq-mille Fantassins s'y jetterent tout d'un coup avec deux-cens Cavaliers, qui sous la conduite du Lieutenant Grisson s'étoient tenus jusques-là en embuscade. On ne trouva pas la moindre résistance, & la Ville se trouva prise de la maniere du monde la moins attendue. On fit prisonniers tous les Officiers & tous les Soldats de la Garnison; on prit vingt & un Drapeaux, sept Etendards, & tout le bagage du Baron de Lamboy (5) estimé douze-mille écus. Les maisons des Bourgeois furent pillées; & comme la Ville n'étoit pas tenable, tout le butin fut conduit avec les prisonniers à Mastricht. Les Etats-Généraux firent suspendre, comme un monument de ce glorieux succès, les Drapeaux & les Etendards dans la grand-Salle (6) de la Cour de La Haye. Ils trouverent encore à propos de reconnoitre la bonne conduite de chaque Officier & de chaque Soldat qui avoient assisté à l'exécution de cette entreprise, en les honorant d'une Médaille semblable à l'estampe suivante. Toutes ces Pieces montoient ensemble à la valeur (7) de deux-mille francs.

(1) Aitzema zaaken van staat en oorl. III. deel fol. 117.

(2) Resol. der Staat. van Holl. 27 Oct. 1646. fol. 334.

(3) Aitzema zaaken van staat en oorl. III. deel fol. 96.

(4) Commelyn Leeven van Fred. Hend. II. deel fol. 205.

(5) Ibid. fol. 206.

(6) Resol. der Staat. van Holl. 16 Maart 1646. fol. 97.

(7) Ibid. fol. 100.




Le Lion Belgique couronné, tenant de sa griffe droite un Sabre nud, & de sa gauche le Faisceau des sept fleches:

VIRTUTIS PREMIUM.

*RECOMPENSE DE LA VALEUR.*

Au Revers, la Ville surprise, qui est située à trois lieues de Louvain, & à la même distance (8) de S. Tron:

TIENEN. 27 FEBRUARY 1646.

*TILLEMONT. LE 27 DE FEVRIER 1646.*

(8) Guice. Beschr. der Nederl. fol. 107.

Cet

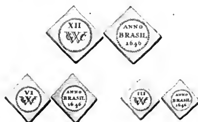
Cet avantage étoit bien peu considerable, en comparaison de la perte que la Compagnie Occidentale souffrit dans le Brezil, tant pendant l'année précedente, que pendant celle-ci, par la perfidie & par la trahison des Portugais, qui lui emporterent comme d'un seul coup presque tout ce qu'elle avoit acquis peu à peu par tant de sang & de dépenses. Le 12 de Juin de l'an 1641 on avoit conclu avec le nouveau (*) Roi de Portugal, après que ce Royaume eut secoué le joug des Espagnols, une Trève de dix ans, par laquelle il étoit stipulé qu'on conserveroit de part & d'autre tout ce dont on étoit en possession. Les Portugais cependant, inquiets de la Négociation de la Paix, craignoient que les Provinces-Unies, débarassées de la Guerre avec l'Espagne, ne tombassent sur eux dans l'Amerique avec toutes leurs forces après la fin de la Trève. Pour le prévenir ils faisoient tous leurs efforts dans le Brezil pour endormir les Hollandois, en leur vantant la douceur du Gouvernement Hollandois; tandis que de l'autre côté ils tâchoient sousmain de gagner leurs compatriotes Sujets de la Compagnie, & de leur inspirer un esprit de revolte. Leur dessein étoit d'exciter contre elle un soulevement général, de massacrer tous ses prémiers Officiers pendant une noce, & de se redre maitres du Récif, de Serinham, de Nazareth, & d'autres Places importantes. Mais les Hollandois, avertis par une lettre écrite de leur Patrie qu'on tramoit contre eux un (1) funeste projet, éviterent ce coup, se saisirent de plusieurs Navires chargés d'armes, & forcerent les Ennemis, qui ayant pris les armes avoient déja formé un Corps de Troupes, à s'enfuir dans les Bois. Cette Conspiration ayant mal réussi aux Portugais, ils s'armerent ouvertement, pillerent le Plat-païs, brulerent les Plantations des Hollandois, massacrerent leurs Ouvriers & leurs Gens de mer, & menacerent de la potence tous ceux qui refuseroient de reconnoitre le Roi de Portugal pour Souverain. Les Sujets de la Compagnie, trop foibles pour arrêter par la force un soulevement si universel, firent publier une Amnistie générale, & députerent quelques-uns d'entre eux au Viceroi Portugais. Mais cette Députation fut tellement éloignée de faire un bon effet, qu'un de ceux qui s'étoient employés fut assez perfide pour vendre aux Ennemis le Cap de (2) S. Augustin dont il étoit Commandant. Le Général Huys vit dans ces entrefaites ses Soldats battus auprès de Cameron, & une Flotte de quarante gros Vaisseaux porter un puissant secours aux Portugais revoltés, qui prirent par un Siege la Forteresse de Serinham, défirent entierement les Troupes Hollandoises coupées d'avec le Récif, & emporterent l'épée à la main Porto-Calvo & Rio de San Francisco. Ils se feroient rendus maitres du Récif même, si par bonheur une Flotte Hollandoise chargée de vivres n'étoit venue mouiller dans ce Port. La Guerre, qui commença ainsi dans ces contrées, fut poussée pendant dix ans, durant lesquels les Natifs du Païs, & les vents même se déclarerent pour les Portugais, d'une maniere si pernicieuse pour la Compagnie, qu'elle fut forcée d'abandonner entierement le Brezil, & que par-là elle fut presque entierement ruinée. Avant que d'en venir pourtant à cette extrémité, elle se défendit par-tout avec beaucoup de valeur; & pour être en état de payer ses Troupes, elle se résolut, faute d'argent monnoyé, à faire frapper les Pieces d'or suivantes.

1646.

(*) II. Partie, pag. 249.

(1) Resol. der Staat. van Holl. 21 Sept. 1645. fol. 199.

(2) Ibid. fol. 255.




La prémiere est de douze francs, la seconde de six, & la troisieme de trois. Sous les Chiffres Romains qui expriment leur valeur, on voit cette Légende Hollandoise:

1646.

GEOCTROYEERDE WESTINDISCHE COMPAGNIE.

*LA COMPAGNIE PRIVILEGIEE DES INDES OCCIDENTALES.*

L'Octroi dont il s'agit ici avoit été accordé à cette Compagnie le 3 de Juin (1) 1621 ; & à cause des pertes qu'elle avoit souffertes, elle avoit été assistée par les Etats de la (2) somme de sept-cens-mille francs. Au Revers de toutes les trois on voit l'Inscription que voici :

(1) Aitzema zaaken van staat en oorl. I deel fol. 62, 67. & 69.
(2) Resol. der Staat. van Holl. 10 Dec. 1645. fol. 306.

BRASILIÆ. ANNO 1646.

*DANS LE BREZIL. L'AN 1646.*

Les fâcheuses nouvelles qui venoient de ces Païs, l'esperance d'une Paix prochaine, & la foible constitution du Prince (3) d'Orange, furent cause qu'on résolut dans les Provinces-Unies de ne rien entreprendre de considerable pendant la Campagne de cette année. Les François (4) cependant insistérent si fort sur l'utilité de faire une nouvelle Convention touchant les operations de cette Campagne, que, malgré les dispositions où se trouvoient les Etats, elle fut signée à la (5) satisfaction de la Cour de France. On se flatoit même d'un soulevement des plus grandes Villes des Païs-Bas Espagnols, pourvu que les deux Puissances alliées fissent marcher contre l'Ennemi commun de nombreuses Armées. Dans cette confiance, le Duc d'Orléans mit au commencement de Juin le Siege devant Courtray ; & à cause du voisinage des Espagnols, il employa sa Cavalerie, (6) aussi bien que ses gens de pied, à mettre au plus vite ses Lignes en état de défense. Les Ennemis, au nombre de vingt-cinq-mille hommes, ne laissérent pas d'approcher des retranchemens des François. Leur intention n'étoit pas pourtant d'en venir à une Bataille, & ils se contenterent d'inquieter les Assiegeans, & d'exciter par leur présence la valeur des Assiegés à une plus longue résistance. Mais tout le fruit qu'ils en tirerent, fut d'être eux-mêmes témoins oculaires de la reddition de la Place, après un Siege de trois semaines. On assiegea ensuite Bergue S. Vinoc, (7) qui se rendit le quatrieme jour. Comme Mardik, que les François avoient pris l'année précedente, avoit été repris par les Espagnols, le Duc d'Orleans y mit le Siege une seconde fois, en attendant que la Place fût bloquée du côté de la Mer par la Flotte Hollandoise, commandée par Kats. Ce Siege traina beaucoup au commencement, à cause que le Marquis de Caracene avoit trouvé le moyen d'y jetter un secours de (8) deux-mille Fantassins, de cent Chevaux, & de toutes sortes de vivres & de munitions. Il réussit aussi à en tirer par mer les malades & les blessés, jusqu'à ce que la Flotte de la République ayant combattu quatre Vaisseaux Dunquerquois, dont elle en prit trois après un combat de cinq heures, & dont le quatrieme fut forcé de s'échouer sur le rivage, boucha si bien le passage entre les bancs, que le secours devint impraticable. Par-là la Ville assiegée fut contrainte de se rendre par Capitulation le 25 d'Août. Ce nouveau succès des armes Françoises donna lieu à faire frapper la Médaille que voici.

(3) Ibid. 31 Aug. 1646. fol. 272. & 1 Sept. 1646. fol. 284.
(4) Ibid. 27 Maart 1646. fol. 100.
(5) Ibid. 9 Mey 1646. fol. 148. & 3 Mey 1646. fol. 152.
(6) De Riencourt Hist. de Louis XIV. tom. I. pag. 100.
(7) Resol. der Staat. van Holl. 2 Aug. 1646. fol. 264.
(8) De Riencourt Hist. de Louis XIV. tom. I. pag. 102.



La Tete du Roi de France :

LUDOVICUS XIIII, REX CHRISTIANISSIMUS.

*LOUIS XIV, ROI TRES-CHRETIEN.*

Au

1646.

Au Revers, une Victoire ailée courant avec rapidité, & tenant dans ses mains une branche de Palmier & trois Couronnes murales:

FELIX PROGRESSUS,

CURTRACO, VINOCIBERGA, ET MARDICO CAPTIS.

MDCXLVI.

*L'HEUREUX PROGRES,*

*COURTRAY, BERGUE-SAINT-VINOC, ET MARDICK*

*ETANT PRIS.*

*1646.*

Par l'exécution de ces differentes entreprises la saison étoit déja tellement avancée, qu'on s'attendoit à voir finir la Campagne; d'autant plus que l'Oncle du Roi s'en retourna à Paris, en laissant le commandement de l'Armée entre les mains du Duc d'Enguien. Le courage naturel de ce Prince ne lui permit pas d'envoyer les Troupes en quartiers d'Hiver. Il se sentit aiguillonné du généreux desir d'exécuter encore une entreprise, qui proportionnée à sa valeur fût capable de terminer glorieusement la Campagne. Rien ne lui parut plus propre à répondre à ses vues, que le Siege de Dunquerque, redoutable par ses forces navales, & pernicieuse aux Provinces-Unies par ses Pirateries continuelles. Dans cette intention, s'étant rendu maitre de Furnes le 6 de Septembre, il investit (1) Dunquerque deux jours après. La Garnison, commandée par le Marquis de Lede, consistoit en deux-mille cinqcens Fantassins, & trois-cens Chevaux. Elle ne manquoit de rien, & elle étoit parfaitement bien disposée à défendre opiniâtrement la Place qu'on avoit confiée à son courage. Après qu'on eut jetté trois ponts pour conserver la communication entre les differens Quartiers, l'Armée Françoise commença à se retrancher autour de la Ville le 24 (2) du même mois. La Ville fut en même tems si bien bloquée du côté de (3) la Mer, à la sollicitation du Duc d'Orleans, par la Flotte des Etats sous l'Amiral Tromp, que pendant tout le Siege il fut impossible aux Espagnols d'y jetter de ce côté-là le moindre secours. A peine les François eurent-ils formé deux attaques, l'une contre la Ville neuve, & l'autre contre un Ouvrage à cornes, que le 28 ils reçurent avis que l'Armée ennemie ayant passé devant Nieuport (4) s'étoit avancée jusques à Furnes, & qu'elle paroissoit résolue de tout hazarder pour faire lever le Siege. Mais ce mouvement, aussi bien que celui de quelques Navires Espagnols qui se faisoient voir en mer, avoit encore le même but que ceux qu'on avoit faits devant Courtray, c'est à dire, de relever le courage des Assiegés. L'Armée Espagnole se retira bientôt, sans avoir osé rien entreprendre; mais sa retraite ne fit point perdre cœur au Gouverneur de la Place: il continua à défendre le terrein pied à pied, & à marquer dans toute sa conduite autant de bravoure que de capacité; qualités qui lui avoient déja acquis de la gloire dans d'autres occasions. Tous ses efforts pourtant ne purent pas empêcher qu'au commencement d'Octobre les François ne se vissent en possession de presque tous les Ouvrages de dehors. Peu de jours après, ils presserent tellement les Assiegés resserrés dans le corps de la Place, que le 7 de (5) ce mois ils entrerent en conference touchant la reddition de la Ville. La Capitulation fut bientôt signée, & quatre jours après la Garnison, forte de quinze-cens Fantassins, de troiscens Chevaux, & de quatre-cens malades, sortit de la Place vers les sept heures du matin, & en vertu de l'Accord elle prit le chemin de Nieuport & d'Ostende. La conquête de cette puissante Ville, dont le Gouvernement fut donné au Maréchal de Rantzau, fut dans la suite célébré par la Médaille suivante, faite par l'Académie Royale des Inscriptions.

(1) Commelyn Leeven van Fred. Hend. II. deel fol. 213.

(2) De Riencourt Hist. de Louis XIV. tom. I. pag. 106.

(3) Resol. der Staat. van Holl. 2 Aug. 1646. fol. 164.

(4) De Riencourt Hist. de Louis XIV. tom. I. pag. 107.

(5) Resol. der Staat. van Holl. 6 Dec. 1646. fol. 354.

1646.




La Tête du Roi de France, avec ses Titres ordinaires, qu'on a déja vus plusieurs fois. Au Revers un Pilote, ou Matelot, qui livre un gouvernail, ancien emblème de la Puissance maritime, à la France, qui est ici représentée comme une Femme assise, ayant sur la tête une Couronne Royale:

VIRES HOSTIUM NAVALES ACCISAE, DUNQUERCA EXPUGNATA. MDCXLVI.

*LES FORCES NAVALES DES ENNEMIS ENERVÉES PAR LA CONQUETE DE DUNQUERQUE. 1646.*

Quoiqu'au commencement de cette Campagne l'Armée (1) des Etats eût été renforcée, le Prince d'Orange n'avoit rien entrepris d'essentiel. Le Fort nommé *Boerengat*, ou le Trou des Païsans, avoit été aussi-tôt abandonné que pris. Le Siege de Venlo fut levé, & les Troupes furent renvoyées dans leurs quartiers d'Hiver, après n'avoir fait que des mouvemens inutiles. On attribuoit ce relâchement à l'indisposition du Prince; mais dans le fond, il avoit sa source dans la défiance (2) qu'on avoit conçue dans les Provinces-Unies des forces de la France, qui s'augmentoient de jour en jour par des succès suivis. En Angleterre on étoit dans les mêmes dispositions, & il ne s'en étoit gueres falu qu'on n'y eût équipé une Flotte pour (3) sauver Dunquerque. L'Ambassadeur d'Espagne avoit fait toutes les instances possibles pour y engager le Parlement, qui après le départ des Ambassadeurs de la République s'étoit absolument emparé du Gouvernement. Il s'étoit même rendu maitre de la personne (4) du Roi, en donnant quatre millions de livres aux Ecossois, entre les mains desquels l'infortuné Charles s'étoit mis après la perte de plusieurs Batailles. Dans ce tems, Mr. Albert Joachimi se trouvoit en Angleterre comme Ambassadeur ordinaire des Provinces-Unies. Ce Ministre, après avoir exercé plusieurs Charges, avoit pris enfin séance de la part de la Zélande dans l'Assemblée des Etats-Généraux. Au mois de Janvier de l'an 1621, il fut envoyé avec Mr. de Randwyk en Ambassade auprès des Princes & Etats Allemands (5) ligués, pour les exhorter & les animer à persévérer dans leur Alliance contre la Maison d'Autriche. Etant ensuite parti pour l'Angleterre par ordre des Etats avec Mr. François Aarsens, il y conclut avec le Roi, le 5 de Juin 1624, une (6) Convention qui tendoit à rétablir dans ses Etats l'Electeur Palatin. La même année il parut à cette Cour pour la seconde fois, avec Mr. de Sommelsdyk (7), en qualité d'Ambassadeur extraordinaire, pour appaiser les mécontentemens causés par les prétendues Pirateries des Vaisseaux de la République. Dans ces deux Ambassades il s'aquitta si bien de son devoir, que lorsque l'Ambassadeur ordinaire des Etats, Noël de Caron, fut décedé le 11 de Décembre 1624, il fut d'abord mis à sa place, avec neuf-mille (8) francs de gages pour lui, & trois-cens pour son Secretaire. Comme il n'étoit envoyé directement qu'auprès du Roi, sa commission paroissoit alors suspendue par la détention de ce Prince. Pour cette raison il reçut ordre de n'entrer dans aucune affaire, mais de prêter seulement attention à la conduite du Parlement, & de communiquer promtement aux Etats (9) ce qu'il observeroit à cet égard. Dans ces conjonctures épineuses, il donna des marques singulieres de sa prudence, & par

(1) Neuville Hist. van Holl. II. deel pag. 85.

(2) Aitzema zaaken van staat en oorl. III. deel fol. 107.

(3) Neuville Hist. van Holl. II. deel pag. 89.

(4) Larrey Hist. d'Anglet. tom. IV. pag. 227.

(5) Aitzema zaaken van staaten oorl. I. deel fol. 44.

(6) Ibid. fol. 281.

(7) Ibid. fol. 351.

(8) Ibid. fol. 456.

(9) Resol. der Staat. van Holl. 14 Nov. 1641. fol. 295.

(1) Aitzema zaaken van staat en oorl. III. deel fol. 917.

par son impartialité inalterable il s'attira l'amour & l'estime du Gouvernement d'alors, comme il s'étoit acquis auparavant la bienveillance & la consideration (1) du Roi. J'ai cru devoir entrer dans un certain détail par rapport à ce digne Ministre, parce que sa mémoire se trouve conservée sur une Médaille frappée pendant l'année même dont je rapporte ici les évenemens. 1646.




Le Buste de Joachimi, qui mourut dans sa Patrie âgé de quatre-vingt-quatorze ans, le 17 de Mai 1654. Au Revers on lit cette Inscription :

1646.

ALBERTUS JOACHIMI, EQUES,
FOEDERATI BELGII, POST VARIAS IN EUROPA LEGATIONES,
JAM ORDINARIUS IN BRITTANNIA,
ANNIS 22, ÆTATIS 86.

1646.

*ALBERT JOACHIMI, CHEVALIER,*
*APRES PLUSIEURS AMBASSADES*
*DONT IL S'EST ACQUITTÉ EN EUROPE*
*AU NOM DES PROVINCES-UNIES,*
*A PRESENT LEUR AMBASSADEUR ORDINAIRE*
*EN ANGLETERRE DEPUIS 22 ANS,*
*DANS LA 86. ANNÉE DE SON AGE.*

La défiance où l'on étoit par rapport aux forces excessives de la France, fut encore augmentée par une déclaration que le Comte d'Estrades son Ambassadeur fit au Prince d'Orange dans une conversation particuliere. Il y fit connoitre à ce Prince, que de la part de l'Espagne on faisoit des propositions très avantageuses par rapport à un mariage entre son Maitre & l'Infante, & qu'on avoit déja stipulé préalablement que si cette affaire réussissoit, cette Princesse apporteroit pour dot à (2) son Maitre, en échange de la Catalogne revoltée, tout ce qui lui restoit encore des Païs-Bas Espagnols. Comme d'ailleurs les Ambassadeurs d'Espagne avoient déferé ouvertement la Médiation de la Paix à la Reine-Mere de France, cette déclaration paroissoit confirmée par une telle démarche (3), & le voisinage prochain d'un Prince si puissant ne pouvoit que répandre (4) l'allarme dans les Provinces-Unies. Les Ambassadeurs de France voyant que cette déclaration avoit produit un effet directement contraire à leurs vues, firent tous leurs efforts pour appaiser les esprits allarmés, en protestant que ce n'étoit qu'un bruit mal fondé, répandu par les Espagnols pour jetter la défiance parmi les Alliés. Pour donner plus de force à cette protestation, la Reine-Mere rejetta ouvertement la Médiation qui lui étoit offerte, dans l'esperance que ce procedé porteroit les Etats à s'aquitter de la promesse qu'ils avoient faite, il y avoit deux ans, de ne faire la Paix que de l'aveu de la France & conjointement avec elle. Mais la défiance dont j'ai parlé avoit jetté de trop profondes racines, pour ceder facilement aux protestations des Ministres de la France. On vit les Provinces-Unies se relâcher absolument par rapport à la Guer-

(2) Resol. der Staat. van Holl. 27 Febr. 1646.

(3) Aitzema zaaken van staat en oorl. III. deel fol. 121.

(4) Resol. der Staat. van Holl. 13 Maart 1646. fol. 91.

1646. Guerre, insister sur une Paix formelle, & refuser unanimement, sur l'avis de la (1) Hollande, la Négociation d'une longue Trève proposée par les Espagnols. Ceux-ci voulant mettre à profit les inquiétudes des Etats, & voyant que la France prolongeoit les Négociations à cause des grands succès de ses armes, témoignerent
1647. qu'ils étoient inclinés à traiter une Paix particuliere avec les Ambassadeurs de la République. Dans cette Négociation ils firent voir tant de condescendance, que le 8 de Janvier (2) de l'an mille six-cens quarante-sept on signa de part & d'autre un Traité provisionel qui consistoit en LXXIII Articles, & qui applanissoit les difficultés les plus essentielles. Comme desormais on ne doutoit plus de la conclusion de la Paix, & qu'on n'attendoit à en signer le Traité dans les formes que pour donner à la France le tems d'accommoder aussi ses affaires, il n'est pas surprenant que cette Paix soit considerée comme déja conclue, sur la Médaille suivante, qu'on frappa au commencement de cette année à l'honneur du Prince d'Orange.

(1) Aitzema zaaken van staat en oorl. III. deel fol. 128.

(2) Aitzema Nederl. Vreede-hand. II. deel, fol. 331.




Le Buste cuirassé du Prince, qui étant arrivé à La Haye fut complimenté (3) par les Etats, & prié de contribuer de tout ce qu'il pourroit au grand ouvrage de la Paix. Ce Buste est orné du Cordon de l'Ordre de la Jarretiere :

(3) Resol. der Staat. van Holl. 9 Nov. 1646. fol. 337.

FRIDericus HENRICUS, Dei Gratia, PRINCeps AURAIcæ, COMes NASSaviæ, Ec.

*FREDERIC-HENRI, PAR LA GRACE DE DIEU, PRINCE D'ORANGE, COMTE DE NASSAU, ETC.*

Au Revers, une branche d'Olivier, posée en croix sur une branche de Laurier, au milieu d'un cercle composé de differens Instrumens de guerre, & des Armes de Breda, de Bois-le-Duc, de Mastricht, de Wezel, du Sas de Gand, & d'autres Villes conquises par ce grand Capitaine. L'Inscription consiste dans le Vers Latin que voici :

ULTIMUS ANTE OMNES DE PARTA PACE TRIUMPHUS.

*LE DERNIER TRIOMPHE TOUCHANT LA PAIX OBTENUE EST PREFERABLE A TOUS LES AUTRES.*

Le soin que ce Prince s'étoit donné pour avancer ce grand ouvrage, pouvoit être appellé réellement la derniere action distinguée de sa vie, puisqu'il ne survécut que très peu de tems à la signature des LXXIII Articles dont il a été fait mention. Dès l'année passée il avoit été souvent attaqué de fluxions, & d'une espece de Paralysie, (4) qui lui ôtoit pour quelque tems non seulement la parole, mais encore la connoissance. Il ne laissa pas de faire la Campagne; mais depuis qu'il fut revenu à La Haye le 3 de Novembre, on le vit s'affoiblir de jour en jour par les douleurs insupportables que lui causoit la Goute. Sa maladie prenant toujours de nouvelles forces, il recevoit tous les jours des visites du Ministre (5) Goethals, qui le préparoit à la mort par des exhortations pieuses. Dès qu'il sentit redoubler la fievre, & ses forces diminuer, il prit congé de son Epouse & de ses Enfans, aussi bien

(4) Aitzema zaaken van staat en oorl. III. deel fol. 102.

(5) Ibid. fol. 176.

1647.

bien que des Députés (1) des Etats-Généraux & des Etats de Hollande, auxquels il recommanda l'Etat & l'Eglise, & qu'il conjura de continuer leur protection à sa Maison, à son Epouse, & à sa (2) Postérité. Depuis ce tems-là il parla peu, & ses forces étant entierement épuisées, il déceda enfin, après quelques legeres convulsions, dans le Palais (3) de La Haye, le 14 de Mars, âgé de soixante-trois ans. Son corps ayant été embaumé fut exposé pendant quelques jours sur un lit de parade à la vue de tout le monde, en attendant (4) qu'on achevât les préparatifs de ses funerailles. Elles se firent le 10 (5) de Mai, avec une magnificence toute royale. Le cadavre étoit posé sur un Char de triomphe couvert d'un dais. Il étoit tiré par huit chevaux en grand deuil, & il fut conduit de cette maniere jusques à la Ville de Delft. Outre un grand nombre de personnes considerables qui portoient les Etendards, les Armes, & les autres marques de sa grandeur & de ses Dignités, le cortege fut augmenté par les Ambassadeurs de France & de Portugal, (6) par la Noblesse de la Province, par les Etats-Généraux, par ceux de Hollande, par le Haut-Conseil, par la Cour de Justice, & par les Magistrats de Delft & de La Haye. Telle fut la fin de ce Prince, dont la valeur avoit étendu si considerablement les frontieres de la République, dont la moderation avec laquelle il avoit manié les rênes de l'Etat s'étoit fait aimer universellement, & dont la mémoire fut immortalisée par la Médaille que voici, qui est la derniere qu'on trouve frappée à l'honneur de ce sage Heros.

(1) Resol. der Staat. van Holl. 11 Maart 1647. fol. 69.
(2) Aitzema zaaken van staat en oorl. III. deel fol. 168.
(3) Resol. der Staat. van Holl. 14 Mey 1647. fol. 71.
(4) Commelyn Leeven van Fred. Hend. II. deel fol. 215.
(5) Resol. der Staat. van Holl. 27 April 1647. fol. 100.
(6) Ibid. 9 Mey 1647. fol. 109.







Le Buste de Frederic-Henri, qui avoit eu pour Parains les Rois de Danemarc & de (7) Navarre, & les Etats de Hollande, de Zélande, & d'Utrecht. Ceux de Hollande firent présent à son Pere de six-mille francs, (8) en consideration des grands fraix qu'il avoit faits pour la cérémonie du Batême; & ils donnerent à leur illustre Filleul une (9) Rente viagere de deux-mille quatre-cens livres. Autour de la Piece on lit les Titres que voici:

FRIDERICUS HENRICUS, DEI GRATIA, PRINCEPS
AURAICUS, COMES NASSAVIUS, Ec.

*FREDERIC-HENRI, PAR LA GRACE DE DIEU, PRINCE D'ORANGE, COMTE DE NASSAU, ETC.*

Au Revers, le Buste de son Epouse, à qui les Etats, en consideration de son veuvage, assignerent une Pension annuelle (10) de vingt-mille livres:

AMELIA, DEI GRATIA, PRINCEPS AURAICA, COMITISSA
SOLMENSIS.

*AMELIE, PAR LA GRACE DE DIEU, PRINCESSE D'ORANGE, COMTESSE DE SOLMS.*

(7) Ibid. 3 Mey. 1584. fol. 266.
(8) Ibid. 16 Maart 1584. fol. 161. & 17 Maart fol. 166.
(9) Ibid. 7 July 1584. fol. 361.
(10) Ibid. 7 Dec. 1648. fol. 440. & 22 Dec. fol. 454.

1647.

Dès que le Prince fut mort, les Etats-Généraux s'assemblerent pour déliberer touchant les mesures qu'il faloit prendre dans ces conjonctures, pour la fureté de la République. Ils députerent sans délai sept de leurs Membres pour faire le compliment de condoléance (1) au Prince Guillaume, à sa Mere, à son Epouse, à l'Electeur & à l'Electrice de Brandebourg, à la Reine de Boheme, & à la Comtesse de Hanau. Ayant ensuite (2) examiné la résolution prise l'an 1635, par laquelle la Charge de Capitaine-général par Mer & par Terre étoit destinée au Prince Guillaume après la mort de son Pere, (3) ils le firent inviter à venir le même jour prêter dans leur Assemblée le serment requis. Dès qu'il se fut aquitté de ce devoir, on en informa par des Couriers les Etats des Provinces particulieres, les Gouverneurs des Villes, les Généraux, & les (4) Amirautés, afin que le jeune Prince fût reconnu par-tout en cette qualité, & que ses ordres fussent respectés conséquemment. Environ dans le même tems que ce changement arriva dans les Provinces-Unies, on vit tous les Païs-Bas Catholiques remplis de marques de réjouïssance à cause de l'arrivée d'un nouveau Gouverneur-général. Le Roi d'Espagne, considerant la prosperité extraordinaire des armes Françoises, avoit enfin résolu d'envoyer dans les Païs-Bas un Gouverneur, qui par son habileté dans l'Art militaire, & dans la Politique, fût en état de rétablir les affaires de ces Provinces, qui se trouvoient dans la plus fâcheuse situation. Imitant dans ce dessein l'heureux exemple de son Grand-pere Philippe II, il donna l'important Gouvernement de ce Païs, avec la même étendue d'autorité dont l'Archiduc Albert avoit joui, à son Parent Leopold-Guillaume Archiduc d'Autriche, Fils de l'Empereur défunt, & Frere de celui qui regnoit actuellement. Dès que ce Prince commença les préparatifs de son voyage, il fit demander par les Ambassadeurs Impériaux à Munster, à ceux des Provinces-Unies, les saufconduits nécessaires pour se transporter sans risque dans les Païs de son Gouvernement. Lorsque cette demande fut communiquée aux Plénipotentiaires de France, on trouva bon de l'accorder par rapport à ses Equipages, mais de la refuser pour ce qui regardoit sa personne, puisque le but de son voyage étoit de faire la guerre à la France & à la République. Sur ce refus il prit, avec les Troupes (5) que le Roi d'Espagne envoyoit pour renfort dans les Païs-Bas, sa route d'une telle maniere, qu'il n'eut pas besoin de saufconduits. Le 11 d'Avril il prit possession de son Gouvernement; cérémonie qui fut célebrée par des feux de joye, par la parade des Bourgeois mis sous les armes, & par des spectacles usités dans ces occasions. A Bruxelles sur-tout on étoit extrèmement occupé à dresser des Arcs de triomphe ornés de differentes manieres, & à préparer tout pour faire une magnifique reception à l'Archiduc, dont je trouve la mémoire conservée sur les trois Médailles que voici.

(1) Resol. der Staat. van Holl. 15 Maart 1647. fol. 73.
(2) Aitzema zaaken van staat en oorl. III. deel fol. 172.
(3) Resol. der Staat. General 29 Mey 1635.
(4) Resol. der Staat. van Holl. 15 Maart 1647. fol. 74.
(5) De Riencourt Hist. de Louis XIV. tom. I. pag. 119.



I. II. III. Le Buste cuirassé de ce Prince, représenté avec une Croix sur la poitrine, comme Grand Maitre de l'Ordre Teutonique: Dignité (6) à laquelle il avoit été élevé l'an 1624:

(6) Leopold Guil. gesta. pag 91.

LEO-

LEOPOLDUS GUILIELMUS, DEI GRATIA, ARCHIDUX AUSTRIÆ. 1647.

*LEOPOLD-GUILLAUME, PAR LA GRACE DE DIEU, ARCHIDUC D'AUTRICHE.*

Sur le Revers de toutes les trois Pieces on voit son Emblême ordinaire, savoir, une Croix entortillée de deux rameaux de Laurier. Sur la branche gauche de cette Croix on trouve un Oeil ouvert, qui figure la Divinité (1) & la Providence. L'autre branche soutient un Mords, marque du Gouvernement & de (2) la Contrainte. Enfin, au pied de la Croix on voit un Lion, qui s'ensuit devant un Agneau. Sur la plus grande Piece on lit aux côtés de la Croix, & sur les plus petites au milieu d'une banderolle, les mots suivans:

(1) Joan. Pierri Valeriani Hierogl. lib. XXXIII. cap. 5 & 15.
(2) Ibid. l. XLVIII. cap. 19. & 20.

TIMORE DOMINI.

*PAR LA CRAINTE DU SEIGNEUR.*

Dès que l'Archiduc eut saisi les rênes du Gouvernement, il s'appliqua à mettre ordre aux affaires de la Guerre, & aux Finances qui par une si longue Guerre étoient épuisées & dans la derniere confusion. Ayant ensuite assemblé de bonne heure sur les frontieres de la France l'élite des Troupes Espagnoles, il fit investir (3) le 13 de Mai la Ville d'Armentieres, où les François avoient amassé toutes les munitions destinées pour la Campagne prochaine. La nuit entre le 15 & le 16 il fit ouvrir la Tranchée dans quatre differens endroits, & dès qu'il eut poussé les approches jusqu'à la portée du mousquet des ouvrages de la Ville, il la fit battre sans relâche de vingt pieces de canon. Quoique les Assiegés se jettassent de tems en tems sur les Travaux des Ennemis avec succès, ils ne purent empêcher que ceux-ci n'entreprissent un Assaut général le 25 du même mois: mais ils furent reçus si rudement, & repoussés avec tant de perte, qu'ils furent obligés de demander une suspension (4) d'armes pour enterrer leurs morts. Un si glorieux avantage ne fut pas capable cependant de sauver la Place: le Gouverneur, qui jusques-là avoit résisté aux efforts des Ennemis avec une valeur qui alloit jusqu'au prodige, se vit enfin au bout de ses munitions de guerre, & par-là forcé à signer le dernier de Mai un Accord (5) touchant la reddition de la Ville. Jamais l'Archiduc n'auroit osé entreprendre ce Siege, s'il n'eût pas été sûr qu'il n'avoit aucune hostilité à craindre pendant cette Campagne de la part des Provinces-Unies. Pour obtenir cette assurance, on s'étoit servi du ministere du Chevalier (6) Philippe le Roi, qui, après avoir exercé plusieurs autres Emplois, étoit alors revêtu de la Dignité (7) de Conseiller au Conseil des Finances. Par ordre du Marquis de Castel-Rodrigo, confirmé ensuite par l'Archiduc lui-même, il avoit passé à La Haye au commencement de cette année, avec des Lettres de créance pour les Etats-Généraux (8) & pour le Prince & la Princesse d'Orange, sous prétexte de traiter touchant quelques Domaines du (9) Roi vendus ou engagés. Etant arrivé en Hollande, il apprit que les Etats de cette Province avoient (10) résolu de ne point mettre d'Armée en campagne. Sûr de ce côté-là, il fut si bien faire goûter à quelques Membres des Etats une Suspension (11) d'armes par Mer, que quoiqu'on ne fit pas sur ce sujet une Convention formelle, on parut y consentir tacitement. Du moins l'Archiduc Leopold, à l'exemple (12) du Roi d'Espagne lui-même, fit publier le 15 de Juin (13) un Edit, qui défendoit sous des peines rigoureuses d'exercer la moindre hostilité sur les Vaisseaux & sur les Sujets des Provinces-Unies. De leur côté les Etats firent la même chose, quoiqu'avec plus de ménagement & avec moins d'éclat: ils firent cesser toutes les hostilités par Mer, & ordonnerent à leurs Vaisseaux de guerre de rentrer dans les Ports, de relâcher leurs Prises, & de mettre en liberté leurs Prisonniers. Ce Philippe le Roi, qui eut pour Epouse Marie de Raat, étoit Chevalier Banneret, Seigneur de Brouchem & de la (14) Chapelle Saint Lambert, Membre du Conseil des Domaines. Inspecteur des Contributions, & (15) Directeur-Général des Vivres des Armées. Il eut pour Pere Jaques le Roi Seigneur de Herbaix, Président de la Chambre des Comptes de Brabant; & pour Mere, Dame Isabelle Hof. Après avoir servi fidelement l'Empereur Mathias à la Cour de Prague, il fut envoyé par le Roi Philippe IV dans les Provinces-Unies, de la maniere que nous venons de rapporter; & pour récompense de s'être si bien aquitté de cette commission, il fut créé par l'Empereur Leopold (16) Baron du Saint Empire. Ayant ensuite abandonné la Cour & les affaires, il transporta tous ses biens à son Fils ainé, pour

(3) Parival Siecle de fer, tom. I. pag. 395.

(4) De Riencourt Hist. de Louis XIV. tom. I. pag. 120.

(5) Ibid. pag. 121.

(6) Resol. der Staat. van Holl. 13 Jan. 1647. fol. 12.

(7) Sanderi Stat. Aulic. fol. 16.

(8) Resol. der Staat. van Holl. 8 Jan. 1647. fol. 7.

(9) Aitzema Nederl. Vreedehand. II. deel fol. 277.

(10) Ibid. fol. 321.

(11) Resol. der Staat. van Holl. 21 Mey 1647. fol. 116.

(12) Aitzema Nederl. Vreedehand. II. deel fol. 322.

(13) Resol. der Staat. van Holl. 18 Oct. 1647. fol 251. & 252.

(14) Prosp. Castell. Nob. Brab. fol. 40.

(15) Not. March. S. R. Imp. fol. 186.

(16) Suivant l'Epitaphe gravée sur sa Tombe dans l'Eglise de Brouchem.

1647. pour passer tranquillement le reste de ses jours dans son magnifique Château de Brouchem. On voit dans l'Eglise de cette Seigneurie, les Tombeaux de marbre tant de lui-même que de sa Femme; de même que ceux de Pierre le Roi & de sa Mere Marie de (1) Dekkere. Sa mémoire se trouve aussi conservée sur la Médaille suivante, qui m'est tombée entre les mains à Bruxelles.

(1) Not. March. S. R. Imp. fol. 167.



Son Buste, avec un manteau & un collet, & orné d'une Chaine d'or pour marque de sa qualité de Chevalier :

PHILIPPUS LE ROI, EQUES BANNERETUS, DOMINUS DE BROUCHEM, Z. REGIS SUPREMI ÆRARII A CONSILIIS.

*PHILIPPE LE ROI, CHEVALIER BANNERET, SEIGNEUR DE BROUCHEM ETC. MEMBRE DU CONSEIL SUPREME DES FINANCES DU ROI.*

Un Chevalier Banneret est proprement un Chevalier qui a un assez grand nombre (2) de Vassaux, pour qu'en marchant sous lui pour servir le Prince, ils puissent faire une Compagnie entiere, & avoir leur Banniere à part. Ce fut pour cette raison qu'autrefois en élevant quelqu'un à cette Dignité, on déployoit (3) sa Banniere, dont on coupoit les houpes, ce qui lui donnoit le droit de porter des Bannieres ou Etendards à côté de son Ecusson ; comme on le voit sur le Revers de la Piece en question.

(2) Jurispr. Heroica. fol. 354.
(3) De Rouck Ned. Heraut. fol. 192.

Au reste, il porte écartelé au prémier & au quatrieme d'argent à une bande de gueules ; ce qui fait ses Armes (4) du côté paternel. Au second & au troisieme, coupé; le 1. d'argent à trois Croix de gueules; & le 2. de gueules à une Etoile & un Croissant d'or, ce qui forme les Armes de sa Mere Isabelle Hof. L'Inscription, qui se trouve sur une banderolle, est tirée des Pseaumes de (5) David :

(4) Jurispr. Heroica. fol. 183.
(5) Suivant le texte Hebreu, Ps.63.9.12.

MAIS LE ROI S'ESJOUIRA EN DIEU. PSEAUME LXII.

On voit sans peine, que ces mots sont allusion au nom de ce Chevalier. Il en est de même d'une Sentence Latine, qu'on lit sur l'Exergue :

SERVIRE DEO REGNARE EST.

*SERVIR DIEU, C'EST REGNER.*

Dès que Mr. de Servient Ambassadeur de France fut informé de la Négociation entamée entre Philippe le Roi & les Etats, il tâcha de lui faire interdire le (6) séjour de La Haye. Pour cet effet il l'accusa de répandre parmi le peuple des Libelles & des Brochures pour rompre, s'il étoit possible, la bonne intelligence qui subsistoit entre la France & (7) les Provinces-Unies. Il donna encore aux Etats-Généraux un Mémoire étendu, dans lequel il témoignoit sa surprise de ce que Leurs Hautes Puissances, contre les engagemens qu'elles avoient pris avec son Maitre, étoient convenues avec l'Ennemi commun d'une Suspension d'armes par Mer. Il demandoit pour cette raison, qu'on lui communiquât tout ce qui (8) pouvoit avoir été proposé ou négocié à cet égard, afin qu'avant qu'on en vint à la conclusion de quelque Traité, il fût en état d'avoir soin des intérêts de son Roi. Quoique les Etats-Généraux déclarassent ouvertement qu'ils n'avoient pas (9) la moin-

(6) Aitzema zaaken van staat en oorl. III. deel fol. 156.
(7) Ibid. III. deel fol. 157.
(8) Aitzema Nederl. Vrede-handel. II. deel fol. 321.
(9) Resol. der Staat. Gener. 15 Juny 1647.

moindre connoissance d'une pareille Suspension d'armes, ils firent assez voir par leur conduite, qu'ils n'avoient point intention de faire plus longtems la guerre en faveur des François. Ils ne s'y croyoient nullement obligés par la Convention qu'ils avoient faite avec cette Couronne l'an 1634, puisque cet engagement n'étoit que pour sept ans, qui étoient échus au commencement de l'année 1641. Pour ce qui regardoit la Convention faite l'an 1635, elle avoit pour but de chasser entierement les Espagnols des Païs-Bas, ce qui avoit été trouvé jusques alors impossible. On n'en pouvoit pas inferer d'ailleurs, que les Provinces-Unies fussent obligées de soutenir par les armes les interêts de la France dans (1) les autres parties du Monde. S'il en eût été ainsi, la Guerre qu'on avoit eu dessein de terminer par le Traité de l'an quarante-quatre, n'auroit point eu de bornes, & seroit devenue éternelle. Il y avoit déja quatre-vingts ans, que pour établir leur Liberté les Provinces-Unies s'étoient servies de leurs Fleches. Il étoit juste par conséquent, que la voyant affermie sur des fondemens solides, elles ne songeassent plus à la maintenir par les mêmes moyens; & il étoit tems de la soutenir par la Justice & par l'Equité, qui veulent qu'on laisse chacun tranquille possesseur de ce qui lui appartient. Ce sentiment me paroit assez clairement exprimé sur la Médaille suivante.

1647.

(1) Wicquefort Hist. des Prov. Unies pag. 56.



Le Lion Belgique, qui d'une griffe tient le Faisceau des sept fleches; & de l'autre, au-lieu d'une Epée nue, des Balances en équilibre. Sous ce Lion on voit l'an 1647. Au Revers, le Chapeau de la Liberté, environné des Armes particulieres des sept Provinces. L'Inscription, qui se trouve en partie sur la Tête & en partie sur le Revers, consiste en ces deux Vers Latins:

NON TELIS, PRIMIS BELGI SEPTEMPLICIS ARMIS,
SED CONSTANT LIBRA LIBERA REGNA PARI.

*CE N'EST PLUS PAR LES FLECHES, LES PREMIERES ARMES DES SEPT PROVINCES, QUE LEUR LIBRE GOUVERNEMENT SE SOUTIENT; C'EST PAR DES BALANCES EGALES.*

Quoi qu'il en soit de la conduite de la République à cet égard, les François, voulant faire voir que sans le secours des Provinces-Unies ils savoient étendre leurs limites dans les Païs-Bas, ouvrirent la Campagne par le Siege de La Bassée. Comme les Espagnols ne réussirent pas (2) dans leur dessein d'y jetter le secours nécessaire, elle ne tint pas longtems. La tranchée fut ouverte le 16 de Juillet. Deux jours après, les Assiegeans se virent maitres de presque tous les Ouvrages de dehors, & le lendemain la Garnison se rendit par Capitulation. L'Archiduc, instruit de la prise de cette Place, envoya d'abord de ce côté-là un Corps de huit-mille hommes, pour la reprendre avant que les fortifications fussent reparées. Mais ils furent repoussés si rudement, qu'ils furent contraints de se retirer avec beaucoup de perte, & d'abandonner cette entreprise. Le Maréchal de Rantzau cependant s'étoit tourné du côté de Dixmude, qui depuis le 11 (3) du mois avoit été investie d'un côté par Mr. de Clanleu, & de l'autre par Mr. de Bergeré, tous deux Officiers-généraux. Comme on poussoit les attaques de differens côtés, les Assiegés furent obligés de partager leurs forces; ce qui donna occasion aux François de se rendre en peu de tems maitres du Chemin-couvert. Lorsqu'après avoir pris encore trois Demi-lunes les Assiegeans avoient tout préparé pour un Assaut général, la Garnison perdit courage, & prit le parti de se rendre à discretion. Animé par ce succès, Rantzau prit sa route le long du rivage de la Mer, & s'empara en passant du Fort de Nieuwendam voisin de Nieuport, & d'un autre

(2) De Riencourt Hist. de Louis XIV. tom. I. pag. 122.

(3) Ibid. pag. 123.

1647. autre qui n'en étoit gueres éloigné. Il les fit raser l'un & l'autre, donna l'allarme à tout le Païs, & fit craindre aux Espagnols le Siege de Nieuport même. Pour traverser les desseins des François, le Marquis de Caracene s'étoit posté avec quelques Troupes derriere une Digue, ce qui donna occasion (1) à un combat très rude, qui se termina à l'avantage des François. Leurs Ennemis y perdirent trois-cens hommes, & se virent forcés de leur laisser le passage libre. Pendant ce tems-là, l'Archiduc Leopold étoit campé avec son Armée près de Douay. Il en détacha quelques Troupes pour s'emparer du Fort de Comines, & pour attaquer ensuite Courtray. Mais les François jetterent à tems dans la derniere de ces Places un renfort si considerable, que cette entreprise échoua absolument. La mauvaise fortune des Espagnols n'en resta pas là. Au mois de Septembre ils virent le Maréchal de Gassion mettre le Siege devant la Ville de Lens. Rien ne fut négligé de leur part pour forcer les François d'abandonner leur dessein: ils s'approcherent jusques sous les Lignes des Assiegeans, & ils eurent le bonheur de faire entrer dans la Place, (2) par le Pont d'Avandin, une partie du secours destiné pour la Garnison. Mais ce succès ne put sauver la Ville assiegée, dont les François se rendirent maitres le 2 d'Octobre. Comme les armes Françoises ne remporterent pas de moindres avantages dans l'Empire sous la conduite du Maréchal de Turenne, on voulut immortaliser cette heureuse Campagne, en mettant au jour la Médaille que voici.

(1) De Riencourt Hist. de Louis XIV. tom I. pag. 125.

(2) Ibid. pag. 126.




La Tête du Roi, avec ses Titres ordinaires:

LUDOVICUS XIIII, REX CHRISTIANISSIMUS.

*LOUIS XIV, ROI TRES-CHRETIEN.*

Au Revers, un Char de triomphe qui est chargé de toutes sortes d'Armes conquises, & au-dessus duquel une Victoire ailée tient une Couronne. L'Inscription, qui se trouve en partie sur le bord de la Piece, & en partie dans l'Exergue, est telle:

DIVERSO EX HOSTE XI URBes AUT ARCes CAPTAE. MDCXLVII.

*ONZE VILLES OU FORTERESSES PRISES SUR DIFFERENS ENNEMIS. 1647.*

Devenus plus fiers par tant de succès, les François parurent résolus au Congrès de Munster de ne rien relâcher de leurs prétentions; ce qui diminua extrêmement l'esperance d'y voir la Paix conclue entre la Couronne de France & celle d'Espagne. Les Ambassadeurs des Provinces-Unies en étoient d'autant plus (3) disposés à avancer ce salutaire ouvrage en faveur de leurs Maitres; ils y firent même des progrès si rapides, que les François dans leurs conversations & dans leurs Ecrits oserent les accuser de s'être laissés corrompre par les Espagnols. Pour les mettre à l'abri d'une pareille calomnie, les Etats de Hollande, par une résolution prise exprès sur ce sujet, avouerent & approuverent toute la conduite de leurs Ministres. Ils commencerent à marquer plus d'éloignement pour la Guerre que jamais, & un plus vif desir de terminer promtement la Négociation par une heureuse fin. Dans ces dispositions ils renvoyerent sans (4) délai à Munster les Ambassadeurs de la République

(3) Resol. der Staat. van Holl. 25 Aug. 1647.

(4) Aitzema zaaken van staat en oorl. III. deel fol. 204.

1647.

que qui étoient venus faire leur rapport, & ils les chargerent de ne rien négliger pour porter cette importante affaire à une conclusion si ardemment souhaitée. Quoique la plupart des autres Provinces fussent dans les mêmes sentimens, & que la résolution de faire une Paix particuliere eût passé dans les Etats-Généraux à la pluralité des voix, les Députés de la Provinces d'Utrecht ne laissérent pas de déclarer dans l'Assemblée (1) le 18 de Mai, qu'il étoit équitable de traiter conjointement avec la France, & avec l'approbation de cette Couronne. Le même jour, les Députés de Zélande firent enregitrer une Protestation qui portoit: Que voyant que les Etats de Hollande & de West-Frise, qui présidoient alors dans l'Assemblée, avoient pris touchant l'accommodement de ce qui restoit de differends au Congrès de Munster, une résolution à la pluralité des voix; procedé contraire à l'Union d'Utrecht; ils se trouvoient obligés, pour soutenir les droits de leurs Maitres, de demander que l'exécution d'une résolution si peu réguliere fût suspendue: & que si une demande si juste étoit rejettée, ils protestoient formellement contre une résolution si directement opposée aux Loix fondamentales de l'Etat. Quoique les Zélandois prissent cette affaire si fort à cœur, que pour appuyer leur Protestation ils envoyerent encore quelques Députés extraordinaires dans cette auguste Assemblée, ils ne laissérent pas de souscrire le 7 d'Août à la résolution dont ils avoient blâmé l'irrégularité. Ils n'eurent pourtant cette condescendance, qu'à condition qu'on obligeroit les Espagnols d'accorder à la République un pouvoir illimité, tant pour le Temporel que pour le Spirituel, (2) dans le Meyer & dans toutes les conquêtes Hollandoises en Flandre, & qu'on règleroit & détermineroit avec cette Couronne un secours actuel & suffisant en faveur de la Compagnie Occidentale, pour rétablir ses affaires dans le Brezil. Pendant qu'on étoit dans l'incertitude touchant la résolution que l'Espagne prendroit sur ces nouvelles propositions, on vit paroitre en Zélande la Médaille & les Jettons suivans.

(1) Aitzema Nederl. Vreede-handel II. deel. fol. 319.

(2) Ibid. fol. 328.




I. Un Vaisseau de guerre, en état de combattre. Il porte dans le Pavillon arboré sur le Bâton d'arriere, les Armes de Zélande; dans celui du Grand-mât, les Armes des Etats-Généraux; dans celui du mât de Mizaine, celles du Prince d'Orange; & enfin dans celui du Perroquet de beaupré, celles du Conseil de l'Amirauté:

TIMIDE AC PRUDENTER.

*AVEC UNE PRUDENCE CIRCONSPECTE.*

1647. Au Revers on lit, au milieu de plusieurs Festons de fleurs & de fruits, l'Inscription que voici :

DUM BELLUM OCTUAGENARIUM IN BELGIO,
STUDIO PACIS, SUBITO DEFERVESCIT,
IPSUMQUE PACIS NEGOTIUM MONASTERII
CIRCA COMMODA FOEDERATORUM
ADHUC FLUCTUAT;
ORDINES ZELANDIÆ,
TAM SUSPENSIS REBUS, AC SOLLICITIS CONSILIIS,
IN PERPETUUM MONUMENTUM
HOC NUMISMA CUDI JUSSERUNT:
XII DECEMBRIS MDCXLVII.
J. LOOFF FECIT.

*PENDANT QUE LA GUERRE DE QUATRE-VINGTS ANS DANS LES PAYS-BAS*
*TOMBE TOUT D'UN COUP DANS LA LANGUEUR*
*PAR L'AMOUR DE LA PAIX,*
*ET QUE LA NEGOCIATION MEME A MUNSTER*
*FLOTTE ENCORE DANS L'INCERTITUDE;*
*LES ETATS DE ZELANDE,*
*LA SITUATION DES AFFAIRES ETANT SI PEU ASSURE'E,*
*ET LES DELIBERATIONS SUR LES INTERETS DES ALLIEZ*
*SE FAISANT AVEC TANT D'INQUIETUDE,*
*ONT FAIT FRAPPER CETTE MEDAILLE,*
*POUR SERVIR DE MONUMENT ETERNEL,*
*LE 12 DE DECEMBRE 1647,*
*PAR J. LOOFF.*

II. & III. Le second & le troisieme sont des Jettons, qui ont la même Tête que la Médaille; mais au-lieu de l'Inscription qu'on vient de voir, ils ont au Revers les Armes de Zélande, les uns au milieu d'une Guirlande, & les autres sans cet ornement :

LUCTOR ET EMERGO. 1647.

*JE LUTTE ET JE SURNAGE.* 1647.

Ce n'est pas sans raison, que l'Inscription qu'on vient de voir fait mention de l'état incertain des affaires des Alliés. Quoique les Députés des Etats de retour à Munster eussent réussi à surmonter tout ce qui restoit de difficultés, & que par le plein-pouvoir dont ils étoient munis ils fussent en état de signer le Traité de Paix, ils se trouverent encore pendant quinze jours dans le plus (1) grand embaras. Ils ne savoient comment agir par rapport aux interêts de la France, dont les Ambassadeurs les pressoient de continuer la Médiation qu'ils avoient entreprise entre cette Couronne & l'Espagne. Le but de cette conduite des François étoit de retarder par-là la conclusion de la Paix particuliere, jusqu'à ce que les differends qui subsistoient encore entre eux & les Ennemis étant aussi accommodés, ils fussent en état de conclure leur Traité en même tems. De l'autre côté, les Ambassadeurs d'Espagne ne faisoient pas des instances moins fortes pour que la

(1) Aitzema Nederl. Vrede-hand. II. deel fo. 350.

la Paix particuliere, de laquelle tous les Articles étoient déja règlés à la satisfaction des deux partis, fût confirmée par la signature. Ils déclarerent qu'en cas d'un plus long délai, leur Roi ne se tiendroit pas à ce qu'on avoit conclu, & qu'abandonnant l'affaire aux soins de la Providence, ils prendroient leur congé, plutôt que de rester plus longtems dans un pareil état d'incertitude. Ces pressans motifs, allégués de part & d'autre aux Plénipotentiaires de la République, les jetterent dans les plus embarassantes inquietudes, & les porterent enfin, en considération de l'ancienne Confédération avec la France, à essayer si par leur Médiation la Guerre pouvoit être terminée entre les deux Royaumes ennemis. Mais lorsque pendant cette Négociation, qui dura plusieurs jours, ils virent les difficultés s'augmenter au-lieu de diminuer, ils déclarerent aux Ambassadeurs de France, que déja depuis quelque tems le Traité entre l'Espagne & la République étoit tellement avancé, qu'il n'y manquoit que la signature; & qu'ils ne pouvoient pas prendre sur eux de hazarder de le rompre, par un excès de complaisance pour le Roi Très-Chrétien: Qu'ils étoient d'autant plus excusables à cet égard, qu'il n'avoit pas tenu à eux qu'un semblable Traité ne fût conclu entre les deux Couronnes. Cependant, pour donner encore aux François le tems de terminer leurs affaires particulieres, on mit au net le Plan du Traité avec l'Espagne, on en collationna les differentes Copies, & l'on convint réciproquement, que sans y rien ajouter ou retrancher, il seroit signé de part & d'autre avant la fin du mois de Janvier de l'année suivante. Pendant que les affaires trainoient ainsi, on découvrit qu'on ne devoit point s'attendre (1) pour-lors à la conclusion d'une Paix entre les deux Couronnes, & que le Roi de France avoit entamé sous-main une Négociation avec le Duc de Lorraine. Là-dessus on prit son parti, & le Traité en question fut signé le dernier de Janvier l'an mille six-cens quarante-huit, à Munster, dans l'Hôtel des Ambassadeurs de la République, ou les Plénipotentiaires d'Espagne avoient bien voulu se transporter. La nouvelle de l'heureuse conclusion d'une Paix si ardemment desirée causa une joye extraordinaire à tous les Sujets du Roi d'Espagne, & donna lieu à faire frapper les Pieces suivantes.

1647.

(1) Wicquefort Hist. des Prov. Unies, fol. 59.

1648.




I. Le Buste du Roi d'Espagne; avec ce Titre:

1648. PHILIPPUS IIII, HISPANIARUM REX.

*PHILIPPE IV, ROI D'ESPAGNE.*

Comme ce Monarque, après avoir fait la Guerre avec *constance* pour sa *Religion*, avoit donné la Paix à ses Sujets avec une rare *grandeur d'ame*, on lit sur le Revers l'Inscription que voici :

RELIGIONE, CONSTANTIA, MAGNANIMITATE.

*PAR LA RELIGION, PAR LA CONSTANCE, ET PAR LA MAGNANIMITÉ.*

(1) Genese Chap. VIII. v. 11. (2) Virgil. Ecl. II. v. 26.

II. La seconde, qui est un Jetton, représente l'Arche de Noé, vers laquelle, les eaux du Déluge étant baissées, une (1) Colombe retourne avec une branche d'Olivier. L'Inscription est (2) empruntée de Virgile :

JAM PLACIDUM VENTIS STABIT MARE.

*LA MER NE SERA PLUS TROUBLÉE PAR LES ORAGES.*

(3) Troph. de Brabant, Tom. II. fol. 463.

Au Revers, un Lion tenant un Casque avec tous ses ornemens, au-dessus des Armes du Chevalier François de Dongelberg, Président (3) Echevin de Bruxelles :

MELLA FLUUNT, DUM BELLA SILENT. 1648.

*LE MIEL COULE, PENDANT QUE LES BRUITS DE GUERRE CESSENT.* 1648.

(4) Jurisp. Heroica. fol. 327.

L'an 1303, Jean II Duc de Brabant donna la Seigneurie de Dongelberg à Jean Mieuwe, Bâtard de Jean I Duc (4) de Brabant. De Marguerite Dame de Pamele ce Mieuwe eut un Fils nommé Louis, qui porta le prémier le Titre de Dongelberg. Son Petit-fils, qui se nommoit de même, venant à mourir sans Enfans l'an 1470, laissa cette Seigneurie par Testament au Fils de sa Sœur, Jean de Malayse, dont la Fille & héritiere Françoise la porta en dot à Guillaume d'Argenteau, dans la Maison duquel ce Bien est resté jusques à l'an (5) 1659.

(5) Jurisp. Heroica. fol. 328. (6) Troph. de Brabant, tom. II. fol. 463.

III. La troisieme porte les Armes de Mr. Adrien de Bausele, Echevin (6) de Bruxelles ; avec sa Devise ordinaire, qui fait allusion aux Roses dont son Ecusson est chargé :

FELLE NOCET, QUOD MELLE FAVET. 1648.

*ELLE NUIT PAR L'AMERTUME, AUTANT QU'ELLE FAIT DU BIEN PAR LA DOUCEUR.* 1648.

Au Revers on ne trouve que ce Chronogramme :

GAVDIA BRVXELLAM PAX EXOPTATA REVISIT.

*LA PAIX SOUHAITÉE APPORTE PAR SON RETOUR LA JOYE DANS BRUXELLES.*

IV. Un Enfant ailé, qui volant au-dessus de Bruxelles, tient de ses mains les Armes de Munster, où la Paix venoit d'être conclue :

SUB HOC CLYPEO. 1648.

*SOUS CE BOUCLIER.* 1648.

Au Revers, les Armes du Roi d'Espagne, surmontées d'une Couronne :

PHI-

1648.

PHILIPPUS IIII, DEI GRATIA, HISPANIARUM ET INDIARUM REX.

*PHILIPPE IV, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DES ESPAGNES ET DES INDES.*

Cette nouvelle ne produisit pas une joye si génerale dans les Provinces-Unies. Mr. de Nederhorst, un des Ambassadeurs de la République, avoit refusé de signer le Traité, & il avoit envoyé par (1) écrit à ses Collegues & aux Etats les motifs de ce procedé. Les Etats de Zélande desapprouverent aussi (2) la conduite de Mr. Knuyt leur Plénipotentiaire à Munster, parce que, contre leur sentiment & contre celui du Prince d'Orange leur Prémier Noble, il avoit signé une (3) Paix particuliere, sans attendre qu'un semblable Traité fût conclu entre la France & l'Espagne. Ceux d'Utrecht en furent tout aussi mécontens. Le 4 d'Avril néanmoins il fut résolu dans les Etats-Généraux à la pluralité des suffrages, contre l'opinion du Prince & malgré (4) la résistance de la Zélande, de confirmer le Traité par une ratification formelle. On y fut d'autant plus disposé, que les Députés des Etats d'Utrecht déclarerent, que si les autres Provinces l'entendoient ainsi, leurs Maitres cesseroient de s'y opposer. Cette déclaration fut suivie de l'effet même, puisque les Etats de cette Province approuverent actuellement cette ratification le 10 (5) du même mois. Cette importante affaire étant ainsi résolue & exécutée, les Ambassadeurs de part & d'autre fixerent le 15 de Mai pour échanger dans les formes les Ratifications réciproques, dans l'Hôtel de Ville de Munster; où d'abord ceux des Etats, & ensuite ceux du Roi d'Espagne se transporterent, en passant à travers la Bourgeoisie qui étoit sous les armes. Au sortir du carosse, ils furent conduits les uns & les autres (6) par deux Bourguemestres dans la grand'salle, où l'échange se fit à portes ouvertes, & où le Traité fut confirmé par des sermens solennels. Cette Ratification ayant été aussi approuvée dans la suite (7) par les Etats de Zélande, les Etats-Généraux députerent Mrs. de Haeren & Eek, pour donner en leur nom connoissance de la conclusion (8) de la Paix avec l'Espagne, à tous les Ministres étrangers, dans leur Hôtel même. Le 15 de Juin elle fut publiée par toutes les Provinces-Unies, & tout ce grand ouvrage fut terminé cinq jours après par la célébration solennelle d'un jour d'Actions de graces. La mémoire de cet évenement se trouve conservée sur les Médailles suivantes, frappées tant par ordre de la Ville d'Amsterdam, que par des Curieux particuliers.

(1) Aitzema Neaerl. Vreede-hand. II. deel fol. 351.
(2) Resol. der Staat. van Holl. 16 Mey 1648. fol. 124.
(3) Wicquefort Hist. des Prov. Unies fol. 64.
(4) Resol. der Staat. Gener. 4 April 1648.
(5) Resol. der Staat van Utrecht 10 April 1648.
(6) Wicquefort Hist. des Prov. Unies fol 67.
(7) Resol. der Staat. van Zeeland 30 Mey 1648.
(8) Resol. der Staat. Gener. 26 Mey 1648.






I. La prémiere, qui fut faite par ordre de la Ville d'Amsterdam, représente Hercule & Pallas, la Valeur & la Sagesse, qui éclairées par une lumiere céleste, où l'on voit le mot JEHOVAH, foulent aux pieds plusieurs Armes. Ces personnages emblèmatiques mettent la main à une triple Couronne civique, au milieu de laquelle on lit cette Inscription:

OB CIVES SERVATOS.

*POUR AVOIR SAUVE' LES CITOYENS.*



Nous

1648. Nous avons déja expliqué (*) dans une autre occasion, ce que c'étoit que les Couronnes civiques faites de Chêne. Nous remarquerons feulement ici, qu'au haut de la Piece on trouve une feconde Infcription, empruntée de Silius Italicus: (1)

(*) *I. Part. pag. 249.*
(1) Sil. Ital. de Bello Pun. lib. XI. ℣. 596. & 597.

PAX UNA TRIUMPHIS INNUMERIS POTIOR.

*UNE SEULE PAIX EST PREFERABLE A DES VICTOIRES SANS NOMBRE.*

Le Revers ne contient que l'Infcription fuivante, fous les Armes d'Amfterdam, furmontées d'une Couronne, & foutenues de deux Lions:

EXTINCTO TERRA MARIQUE PUBLICO BELLORUM INCENDIO,
PER LXXX ANNOS CONTINUATO
CUM TRIBUS PHILIPPIS HISPANIARUM REGIBUS;
TANDEMQUE ODIIS UTRIMQUE SUBLATIS,
ASSERTA PATRIÆ LIBERTATE;
PACIS NOMINE ET OMINE ÆTERNÆ LÆTI LUBENTESQUE
SENATUS POPULUSQUE AMSTELDAMENSIS.
CIƆ IƆ CXLVIII
SENATUS CONSULTO.

*L'INCENDIE PUBLIC DE LA GUERRE, CONTINUE'E PENDANT LXXX ANS*
*AVEC TROIS PHILIPPES ROIS D'ESPAGNE,*
*ETANT ETEINT PAR MER ET PAR TERRE,*
*AVEC L'INIMITIE' MUTUELLE QUI EN ETOIT LA CAUSE;*
*LA LIBERTE' ETANT PAR-LA' ASSURE'E A LA PATRIE;*
*LE SENAT ET LE PEUPLE D'AMSTERDAM,*
*POUR TEMOIGNER LA JOIE QUE LEUR INSPIRE UNE PAIX*
*QU'UN HEUREUX AUGURE FAIT NOMMER A BON DROIT ETERNELLE,*
*ONT FAIT FRAPPER CETTE MEDAILLE L'AN 1648,*
*PAR DECRET DU SENAT.*




Cette Piece fut donnée en or à chaque Membre de la Régence d'Amfterdam. Elle étoit enfermée

mée dans une boite d'argent, sur le couvercle & sur le fond de laquelle les mêmes Emblèmes & 1648.
les mêmes Inscriptions, à peu près, que nous venons de voir, étoient ciselés. Comme on trouve quelquefois ce couvercle & ce fond joints ensemble, comme une véritable Médaille, nous avons jugé à propos de les donner ici sous cette forme.




II. La seconde fut faite en Zélande par le célebre J. Looff. La Tête représente le Triomphe de la Paix, qui tient de la main gauche le Caducée de Mercure, & sous le bras droit une Corne d'abon-

1648. bondance. Son Char tiré par deux Lions, Emblêmes de l'Espagne & des Provinces-Unies, passe sur toutes sortes d'Armes jettées par terre. Au-dessus du Char on lit ces mots:

PAX HISPANO-BATAVA.

*LA PAIX ENTRE L'ESPAGNOL ET LE BATAVE.*

C'est à dire, entre l'Espagne & les Provinces-Unies, dont l'ancienne Batavie, nommée à présent Hollande, est la partie la plus considerable. Sur le bord on trouve encore ce Vers de Virgile: (1)

(1) Virgil. Æneid. lib. III. v. 113.

ET JUNCTI CURRUM DOMINÆ SUBIERE LEONES.

*LES LIONS UNIS ONT TIRÉ LE CHAR DE LEUR MAITRESSE.*

Au Revers on lit l'Inscription suivante, renfermée dans une Guirlande de verdure, de fleurs, & de fruits, laquelle fait allusion au nom de l'Artisan, car en Hollandois, *Looff* signifie *Verdure*:

PACIS FOELICITAS ORBI CHRISTIANO,
QUA RESTITUTA,
QUA AD INCITAMENTUM DEMONSTRATA;
TOT REGNIS ET PROVINCIIS,
AD UTRUMQUE SOLEM UTRUMQUE OCEANUM,
TERRA MARIQUE PARTA SECURITAS,
TRANQUILLITATIS PUBLICÆ SPE ET VOTO.
ANNO MDCXLVIII.
J. LOOFF FECIT.

*LA FELICITÉ DE LA PAIX*
*RENDUE A UNE PARTIE DU MONDE CHRETIEN,*
*ET ETALÉE A L'AUTRE, POUR L'EXCITER A L'EMBRASSER;*
*LA SURETÉ PAR MER ET PAR TERRE*
*ACQUISE A TANT DE ROYAUMES, A TANT DE PROVINCES,*
*DEPUIS L'ORIENT JUSQUES A L'OCCIDENT,*
*DE L'UN A L'AUTRE OCEAN,*
*AVEC L'ESPERANCE ET LE DESIR*
*D'UNE TRANQUILLITÉ UNIVERSELLE.*
*L'AN 1648.*
*FAIT PAR J. LOOFF.*

III. La troisieme a la même Tête, excepté que la Paix & son Char de triomphe sont représentés un peu differemment. Au Revers on voit la même Inscription, mais d'un autre caractère, & sans Guirlande:

PACIS FELICITAS ORBI CHRISTIANO
QUA RESTITUTA,
QUA AD INCITAMENTUM DEMONSTRATA;
TOT REGNIS ET PROVINCIIS,
AD UTRUMQUE SOLEM UTRUMQUE OCEANUM

TER-

1648.

TERRA MARIQUE PARTA SECURITAS,
TRANQUILLITATIS PUBLICÆ SPE ET VOTO.
ANNO MDCXLVIII.

*LA FELICITE' DE LA PAIX*
*RENDUE A UNE PARTIE DU MONDE CHRETIEN,*
*ET ETALEE A L'AUTRE POUR L'EXCITER A L'EMBRASSER;*
*LA SURETE' PAR MER ET PAR TERRE*
*ACQUISE A TANT DE ROYAUMES, A TANT DE PROVINCES,*
*DEPUIS L'ORIENT JUSQUES A L'OCCIDENT,*
*DE L'UN A L'AUTRE OCEAN,*
*AVEC L'ESPERANCE ET LE DESIR*
*D'UNE TRANQUILLITE' UNIVERSELLE.*
*L'AN* 1648.

IV. La Tête de la quatrieme offre aux yeux les mêmes figures, avec la même Inscription qu'on trouve sur les précedentes. Ce qu'elle a de particulier, c'est une seconde Inscription qu'on lit dans l'Exergue :

NUNC PAX AMBORUM SUPER ARMA ABJECTA
TRIUMPHAT.

*LA PAIX MARCHE A PRESENT EN TRIOMPHE SUR LES*
*ARMES QUE LES DEUX PARTIS ONT JETTE'ES.*

Au Revers on voit dans le lointain, auprès de la Riviere de l'Y, la Ville d'Amsterdam, dont on lit le nom au bas de la Piece. Sur le devant, trois Enfans ailés tiennent un drap déployé, sur lequel on trouve l'Inscription que voici :

PACIS FELICITAS
AD UTRUMQUE SOLEM UTRUMQUE OCEANUM,
TERRA MARIQUE PARTA,
PERPETUÆ TRANQUILLITATIS PUBLICÆ SPE ET VOTO.
ANNO MDCXLVIII.

*LA FELICITE' DE LA PAIX*
*ACQUISE DEPUIS L'ORIENT JUSQUES A L'OCCIDENT,*
*DE L'UN A L'AUTRE OCEAN,*
*PAR MER ET PAR TERRE,*
*AVEC LE DESIR ET L'ESPERANCE D'UNE TRANQUILLITE'*
*AUSSI GENERALE QUE DURABLE.*
*L'AN* 1648.

V. La cinquieme est composée des Revers de la troisieme & de la quatrieme, & par conséquent il est peu nécessaire d'en faire la description.

Gggg 2 VI. Le

1648.




VI. Le Lion Belgique, qui tient de la griffe droite une Epée remise au fourreau, & entourée d'une Couronne de laurier; & de la gauche, le Faisceau des sept fleches, au-dessus duquel on voit le Chapeau de la Liberté. L'Inscription est tirée de Virgile: (1)

(1) Virgil. Æneid. lib.I.v.295.

ASPERA COMPOSITIS MITESCUNT SECULA BELLIS.

*LA RUDESSE DU SIECLE EST ADOUCIE PAR LA FIN DES GUERRES.*

Comme le sens de ce Vers n'est pas tout à fait dévelopé, & trop vague, il est appliqué au sujet par ces mots qu'on lit sur une banderolle:

IN-

INTER HISPANIARUM REGEM ET FOEDERATUM BELGIUM. 1648.

*ENTRE LE ROI D'ESPAGNE ET LES PROVINCES-UNIES.*

Au Revers, un Ange qui répand une Corne d'abondance sur un Troupeau de Moutons, & sur un Berger endormi. Comme ce repos étoit produit par la Paix de Munster, qui fut publiée dans les Provinces-Unies le 5 de Juin, on a appliqué ici très heureusement à cet Emblème ces mots, tirés d'une des Pastorales de (1) Virgile: (1) Virgilii Bucol. Ecl. I. v. 6.

DEUS NOBIS HÆC OTIA FECIT.
V JUNII, CIↃ IↃ C XLVIII.

*C'EST DIEU QUI NOUS A PROCURÉ CE REPOS.*
*LE 5 DE JUIN 1648.*

VII. La Tête de cette Piece, qui se trouve très rarement, expose aux yeux sept Femmes nues, distinguées chacune par les Armes d'une des sept Provinces, & qui dansent ensemble dans un cercle fait de branches d'Olivier, & autour d'un Chapeau emblème ordinaire de la Liberté & de l'Indépendance:

PAX ET LIBERTAS FOEDERATI BELGII.

*LA PAIX ET LA LIBERTÉ DES PROVINCES-UNIES.*

Le Revers contient l'Inscription suivante, entourée d'une bordure semblable:

LIBERTATI FOEDERATORUM BELGARUM,
POST TOTIUS PROPE SECULI BELLUM CUM HISPANIS,
ÆTERNA PACE ÆTERNÆ FACTÆ:
ANNO MDCXLVIII.

*EN MEMOIRE DE LA LIBERTÉ DES BATAVES*
*RENDUE ETERNELLE,*
*APRÈS UNE GUERRE DE PRÈS D'UN SIECLE AVEC LES ESPAGNOLS,*
*PAR UNE ETERNELLE PAIX.*
*L'AN 1648.*

VIII. Mars & la Paix qui luttent ensemble, auprès d'un Globe terrestre qui est soutenu par une Main, & sur lequel on voit le Caducée, à côté d'une branche d'Olivier. L'Inscription consiste en ces deux Vers Latins:

AMBIGUO PAX ET BELLUM LUCTAMINE CERTANT;
PAX, EUROPA VOVET, LÆTA TROPHÆA FERAT.

*LA PAIX ET LA GUERRE SE COMBATTENT PAR*
*UNE LUTTE DOUTEUSE:*
*L'EUROPE FAIT DES VOEUX POUR QUE LA PAIX*
*REMPORTE LA VICTOIRE.*

Au Revers, Mars est foulé aux pieds par la Paix, qui éclairée d'une lumiere céleste tient d'une main le Caducée entre trois épis de Blé, selon la maniere dont elle est représentée (2) par les Anciens; & de l'autre un rameau de Palmier, avec deux branches d'Olivier. Dans la perspective on voit la Ville de Munster, entre la Justice & l'Abondance. Deux autres Vers Latins font ici l'Inscription: (2) Oudaan R. Moog. pag. 353.

LÆTA TROPHÆA TULIT VICTO PAX OPTIMA BELLO,
NUNC THEMIS IN TERRAM ET COPIA PULSA REDIT.

*LA PAIX A REMPORTÉ UNE HEUREUSE VICTOIRE SUR LA GUERRE:*
*ON VOIT REVENIR A PRESENT SUR LA TERRE THEMIS,*
*ET L'ABONDANCE QUI EN AVOIT ÉTÉ CHASSÉE.*

1648. IX. La derniere étale la Paix & la Justice, qui s'embrassent & qui se baisent. A leurs pieds sont les deux Tables de la Loi de Moïse, dont chacune est distinguée par un de ces mots:

DEO: PROXIMO.

*A DIEU: AU PROCHAIN.*

(1) Matth. XXII. 37. 38. 39. 40.

En effet, tous les Commandemens des deux Tables de cette Loi aboutissent à nos devoirs par (1) rapport à Dieu, & à notre Prochain. Sur le bord on lit ce Vers Latin:

PAX CUM JUSTITIA FORA, TEMPLA, ET RURA CORONAT.

*LA PAIX ET LA JUSTICE COURONNENT LES MARCHEZ, LES TEMPLES ET LES CAMPAGNES.*

Au Revers, la Foi & la Pieté qui se donnent la main, sous une lumiere céleste qui environne le mot JEHOVAH, *L'ETERNEL*:

FELIX TERRA, FIDES PIETATI UBI JUNCTA TRIUMPHAT!

*HEUREUX LE PAYS OU LA FOI TRIOMPHE UNIE A LA PIETE!*

Par la Paix de Munster conclue entre l'Espagne & les Provinces-Unies, la Ville d'Emden se vit tirée à plusieurs égards d'une situation embarassante & incertaine. La division, qui avoit regné autrefois entre cette Ville & le Comte Enno, avoit porté les Etats à envoyer quelque secours à ses Habitans, comme il a été rapporté (*) ci-dessus. Dans la suite ils y avoient toujours eu, conformément à plusieurs de leurs Résolutions, une Garnison de cinq (2) cens hommes, afin (3) d'empêcher les Espagnols & les autres Ennemis de la République de se rendre maitres de la large embouchure de l'Ems. Comme cette Garnison étoit placée dans une Ville qui ne leur appartenoit par aucun titre, & dont les Princes avoient même toujours été entierement attachés aux interêts de l'Espagne, les Magistrats d'Emden craignoient avec la derniere inquietude, que par le Traité de Munster le Roi d'Espagne n'insistât sur l'évacuation de leur Ville. Mais dans cette Négociation, (4) on n'avoit pas seulement touché à ce sujet, & l'on étoit convenu de part & d'autre que chacun conserveroit tout ce dont il seroit en possession. D'ailleurs, le Roi d'Espagne s'étoit engagé à obtenir de l'Empereur une parfaite neutralité, & une bonne amitié, (5) entre Sa Majesté Impériale & les Provinces-Unies, qui en concluant le Traité avec l'Espagne y avoient expressément (6) compris la Ville d'Emden & tout le Païs d'Oost-Frise. Par-là les Magistrats de cette Ville virent leurs allarmes dissipées. Dès-lors ils crurent leurs frontieres garanties des insultes des Ennemis; & il n'est pas étonnant qu'en mémoire d'une Paix si avantageuse pour leur Etat, ils ayent fait frapper la Médaille suivante, que je n'ai découverte nulle-part qu'à La Haye dans le Cabinet de Mr. Guillaume Lormier.

(*) Voy. I. Part. à l'an 1602.

(2) Resol. der Staat. van Holl. 7 Mey 1641. fol. 132.

(3) Ibid. 29 July 1642. fol. 188.

(4) Traité de la Paix de Munster Art. III.

(5) Ibid. Art. LIII.

(6) Ibid. Art. LXXII.






La Tête est la même que celle de la quatrieme Piece dont nous venons de faire la description.

Au

1648.

Au Revers on voit dans le lointain la Ville d'Emden, comme il paroit par son nom qui se trouve sous un Cœur brulant, soutenu de deux Mains sortant d'une nuée. Sur le devant sont deux Palmiers, & deux Pigeons, les uns & les autres, emblèmes de l'amitié & de (1) la bonne intelligence qui regnoient entre cette Ville & les Provinces-Unies. L'Inscription consiste en ces deux Vers Hollandois:

(1) Pierii Valer. Hierogl. lib. L. cap. 10. & lib. XX. cap. 4.

GODTS GOETHEIT MAECKT ONS GRIND'LEN VAST,
VOOR ALLE VIANDTS OVERLAST.

*LA BONTE' DIVINE ASSURE NOS FRONTIERES CONTRE TOUTES LES INSULTES DE NOS ENNEMIS.*

Comme la huitieme & la neuvieme Médaille dont nous avons parlé, ne sont pas directement mention des Provinces-Unies, il est assez probable qu'elles sont non seulement relatives à cette Paix particuliere, mais encore à celle qui fut conclue la même année entre l'Empereur, les Princes de l'Empire, & les Rois de France & de Suede. Dans la Guerre de Boheme, qui avoit commencé il y avoit (*) trente ans, les Provinces-Unies avoient d'abord donné d'assez puissans secours aux Princes Protestans ligués contre la Maison d'Autriche, & trop foibles par eux-mêmes pour lui tenir tête. Leur exemple avoit été imité par les Rois de France & de Suede, dont le dernier soutenoit encore cette Guerre avec des succès variés, & aux dépens de beaucoup de sang. Pour terminer une si longue & si ruïneuse Guerre on avoit entamé, entre les Ambassadeurs des Princes qui y étoient engagés, une Négociation à Cologne (2), qui fut continuée ensuite à Lubec & à Hambourg. Enfin on l'avoit continuée avec les Plénipotentiaires de France à Munster, & avec ceux de Suede à Osnabrug. Dans ces deux Lieux, entre lesquels on avoit partagé les Conferences pour éviter les disputes sur le rang, cette grande affaire fut poussée avec tant de succès, qu'enfin une Paix générale fut conclue (3) le 24 d'Octobre, entre l'Empereur d'un côté, & les Princes Protestans, les Rois de France & de Suede, de l'autre. Par un Article de ce Traité, il fut établi qu'on ne souffriroit dans l'Empire que les Religions Catholique, Protestante, & Lutherienne; & que la possession des Biens ecclésiastiques seroit réglée sur le pied de la Pacification de Passau. Outre le Sundgau, Brisac & Philipsbourg, on ceda à la France dans la Haute & dans la Basse-Alsace tout ce que la Maison d'Autriche y avoit possédé. La Suede eut pour sa part une partie de la Pomeranie, Rugen, Stettin, Gartz, Damme, Golnau, Wollin, l'Archevêché de Breme, l'Evêché de Ferde, la Ville de Wismar, & cinq millions (4) d'écus d'Allemagne. On ne négligea pas aussi les interêts des Maisons de Baviere, de Brandebourg, des Comtes Palatins, de Brunswic-Lunebourg, de Hesse-Cassel, & de Meklembourg. On eut encore soin des Cantons Suisses, qui furent déclarés indépendans de l'Empire. Ce fut ainsi que la tranquillité, après laquelle on avoit langui depuis si longtems, fut enfin rétablie dans l'Empire & dans les Etats (5) voisins, à la grande satisfaction des Sujets de part & d'autre. On en peut juger par le grand nombre des Médailles, qui furent frappées en differens endroits en mémoire d'un évenement si considerable, & par la joye qu'en témoigna à La Haye Spierink, Ambassadeur ordinaire de Suede, qui, avec la permission des Etats, (6) en fit les réjouissances au son des cloches, ce qui jusqu'alors n'avoit jamais été pratiqué en pareille occasion. Voici les Médailles dont nous venons de faire mention.

(*) *I. Partie, pag.* 116. & 130.

(2) Hubn. Staatk. Histori, I. deel pag. 751.

(3) Heiss Hist. de l'Emp. tom. II. pag. 153.

(4) Hubn. Staatk. Histori, I. deel pag. 752.

(5) Resol. der Staat. van Holl. 27 Febr. 1649. fol. 26.

(6) Ibid. 6 Maart fol. 44.

1648.




I. La Tête du Roi de France ; avec ce Titre :

LUDOVICUS XIIII, REX CHRISTIANISSIMUS.

Au

*LOUIS XIV, ROI TRES-CHRETIEN.* 1648.

Au Revers, la France, qui placée auprès d'un Autel foule aux pieds un Joug. D'une main elle tient un rameau d'Olivier, & de l'autre des Balances en équilibre, dans l'une desquelles on voit la Couronne Impériale, & dans l'autre celles des Princes de l'Empire:

LIBERTAS GERMANIÆ.

PAX MONASTERIENSIS. MDCXLVIII.

*LA PAIX DE MUNSTER FAIT LA LIBERTÉ DE L'ALLEMAGNE. 1648.*

II. Le Buste de l'Apôtre S. Paul, en mémoire duquel la Cathédrale de Munster, qu'on commença à bâtir l'an 1115, & qui fut (1) achevée trente-six ans après, a été consacrée à Dieu & à son service. L'Inscription qu'on lit dans l'Exergue, est tirée d'une des Epitres de cet Apôtre des Gentils: (2)

BONUM CERTAMEN CERTAVI, FIDEM SERVAVI.

*J'AI COMBATTU LE BON COMBAT, J'AI GARDÉ LA FOI.*

On pourroit d'abord s'imaginer que ce Combat fût relatif au Regne fanatique qui fut établi à Munster (3) par Jean de Leyde, Chef des Anabaptistes, qui, après avoir été détrôné, fut pendu au Clocher dans une cage de fer: mais cette idée est absolument détruite par la Légende qu'on trouve sur le bord de la Piece:

(1) Delices des Pais-Bas, tom. IV. pag. 381.
(2) II. Ep. à Timoth. Chap. IV. ℣. 7.
(3) Guicc. Beschr. der Nederl. fol. 110.

IMPERATORE CÆSARE FERDINANDO III AUSTRIÆ, AUGUSTO ANTISTITE ET PRINCIPE FERDINANDO I BAVARIÆ.

*PENDANT LE REGNE DE L'EMPEREUR FERDINAND III D'AUTRICHE, ET DE L'AUGUSTE EVEQUE ET PRINCE FERDINAND I DE BAVIERE.*

Au Revers, deux Mains éclairées d'une lumiere céleste tiennent un Caducée, entre deux rameaux d'Olivier:

IN MEMORIAM PACIS UNIVERSALIS MONASTERII WESTPHALORUM INITÆ ET PUBLICATÆ, ANNO 1648, 24 ET 25 8BRIS.

*EN MEMOIRE DE LA PAIX GENERALE, CONCLUE ET PUBLIÉE (4) A MUNSTER DANS LA WESTPHALIE, L'AN 1648, LE 24 ET LE 25 D'OCTOBRE.*

(4) Heiss Hist. de l'Emp. tom. II. pag. 153.

Autour de la Piece on lit encore cette autre Inscription:

FELICITAS TEMPORUM IMPERATORIS ET REGUM PACIFICATIO ET CONCORDIA.

*LA PAIX ET LA CONCORDE ENTRE L'EMPEREUR ET LES ROIS FONT LA FELICITÉ DES TEMS.*

III. La Ville de Munster, au-dessus de laquelle on voit des rameaux d'Olivier & de Palmier; dans les mains de deux Enfans ailés, dont l'un fait sortir d'une Trompette dont il sonne, le mot PAX, *LA PAIX:*

HINC TOTI PAX INSONAT ORBI.

*D'ICI LA NOUVELLE DE LA PAIX SE FAIT ENTENDRE DANS TOUT LE MONDE.*

1648. Que la Ville repréſentée ici ne ſauroit être que Munſter, c'eſt ce qui paroit clairement par la Légende qu'on trouve ſur l'Exergue :

MONASTERIUM WESTPHALORUM. 1648.

*MUNSTER DANS LA WESTPHALIE. 1648.*

Au Revers, une lumiere céleſte éclaire deux Mains jointes, qui au-deſſus d'un monceau d'Armes tiennent une branche d'Olivier, entre deux Cornes d'abondance. L'Inſcription conſiſte dans ce Chronogramme :

CÆSARIS ET REGVM IVnXIT paX AVREA DeXtras.

24 8BRIS.

*LA PRECIEUSE PAIX A PORTÉ L'EMPEREUR ET LES ROIS A SE DONNER LA MAIN, LE 24 D'OCTOBRE.*

IV. La Paix, placée auprès d'un Guerrier, dont l'Epée ſe briſe dans ſa main, & dont le Caſque & d'autres armes défenſives tombent par terre. Une Main ſortant d'une nuée tend à la Paix un rameau d'Olivier, & le Vers Latin que voici ſert ici d'Inſcription :

AUREA PAX VIGEAT, DET DEUS, ARMA CADANT!

*FASSE LE CIEL QUE LA PRECIEUSE PAIX FLEURISSE, ET QUE LES ARMES TOMBENT PAR TERRE!*

Le Revers ne contient que ces quatre Vers Allemands :

DREISIG JAHR HATT GEWERT DER KRIEG;
VIEL BLUTT VERGOSSEN WARD ZUM SIEG.
DIS JAHR SCHICHT GOTT DEN FRIEDEN FEIN;
DEM SEY EHR, LOB, UND PREYS ALLEIN.
ANNO 1648.

*APRES UNE GUERRE DE TRENTE ANS, DANS LAQUELLE BEAUCOUP DE SANG A ÉTÉ VERSÉ POUR OBTENIR LA VICTOIRE, DIEU NOUS ENVOIE CETTE ANNÉE L'AIMABLE PAIX: A LUI SEUL SOIT HONNEUR, GLOIRE ET LOUANGE! L'AN 1648.*

Autour de cette Inſcription on voit encore les deux Vers Latins que voici :

PAX THEMIS, ET PIETAS, SAPIENTIA, MUSA, RESURGUNT,
ET CONTRA GLADIUS, BELLICA SIGNA JACENT.

*LA PAIX, LA JUSTICE, LA PIETÉ, LES SCIENCES*
*ET LES MUSES SE RELEVENT;*
*MAIS L'EPÉE ET LES INSTRUMENS DE GUERRE*
*SONT FOULEZ AUX PIEDS.*

V. La Tête de la cinquieme offre aux yeux la Juſtice & la Conſtance, comme il paroit par l'Inſcription, JUSTITIA ET CONSTANTIA, portée par deux Anges, qui font ſortir de leurs Trompettes le mot PAX, *LA PAIX.* Ils ſoutiennent un Globe terreſtre, en foulant aux pieds des Armes, & deux Guerriers. Dans le lointain on découvre la Ville de Munſter; & au-deſſus d'elle dans une nuée le mot JEHOVAH, *L'ETERNEL.* L'Inſcription conſiſte en ces deux Vers Latins :

INNUMERIS POTIOR VIVAT PAX UNA TRIUMPHIS:
ET THEMIS IMPERIUM, MARTE JACENTE, REGAT!

*QUE LA PAIX, MEILLEURE QUE D'INNOMBRABLES VICTOIRES, FLEURISSE!*
*ET QUE MARS ETANT TERRASSÉ, THEMIS GOUVERNE L'EMPIRE!*

On

On ne trouve au Revers que l'Inscription suivante, entre deux rameaux d'Olivier: 1648.

PAX AQUILÆ CUM AQUILONE,
SEU UNIVERSI ROMANI IMPERII
CUM REGNO SUECIÆ,
CONCLUSA ET PUBLICATA OSNABRUGIS WESTPHALORUM,
ANNO PACIFERO MDCXLVIII.

*LA PAIX DE L'AIGLE AVEC L'AQUILON,*
*C'EST A DIRE DE TOUT L'EMPIRE ROMAIN*
*AVEC LE ROYAUME DE SUEDE,*
*CONCLUE ET PUBLIÉE A OSNABRUG EN WESTPHALIE,*
*PENDANT L'HEUREUSE ANNÉE* 1648.




VI. Un Ange qui vole au-dessus de la Ville de Munster; & qui tient de sa gauche un rameau d'O-

1648. d'Olivier, & de sa droite une Trompette pour annoncer la Paix. L'Inscription Allemande est une partie de l'Hymne chanté par les Anges après la naissance du Sauveur: (1)

(1) S. Luc II. 14.

EHR SEI GOTT IN DER HOHE!

*GLOIRE SOIT A DIEU DANS LES LIEUX TRES HAUTS!*

Au Revers, la Paix, avec un rameau d'Olivier & quelques épis de Blé. L'Inscription est la suite de ce qui précede:

UND DEN MENSCHEN FRIEDT AUFF ERDEN!

*ET PAIX AUX HOMMES SUR LA TERRE!*

VII. La Ville de Munster, au-dessus de laquelle une Main, qui sort des nuées, étend un rameau de Palmier & un rameau d'Olivier:

MONASTERIUM WESTPHALIÆ.

*MUNSTER EN WESTPHALIE.*

Cette Ville a tiré son nom, non de quelque Monstre, comme on le débite; mais d'un certain Monastere que Herman (2) quinzieme Evêque de ce Diocese a bâti au commencement du XI Siecle: cet Evêché, érigé par Charlemagne, ayant été appellé auparavant *Minigardevord.*

(2) Delices des Païs-Bas. tom. IV. pag. 373.

Au Revers, trois Pigeons qui tiennent dans leur bec trois branches d'Olivier, au-dessus d'un carreau qui soutient un Sceptre & une Couronne:

(3) Sil. Ital. de Bello Pun. lib. XI. v. 595.

(3) PAX OPTIMA RERUM.

ANNO DOMINI MDCXLVIII. 24 OCTOBRIS.

*RIEN DE SI PRECIEUX QUE LA PAIX.*

*L'AN DU SEIGNEUR 1648, LE 24 D'OCTOBRE.*

VIII. La huitieme a la même Tête. Au Revers, deux Mains jointes éclairées d'une lumiere céleste, dans laquelle on voit le mot JEHOVAH, *L'ETERNEL.* L'Inscription Allemande est telle:

GEDACHTNUS DES ALLGEMEINEN FRIEDENSCHLUSS IN MUNSTER. 1648; 24 8BRIS.

*MONUMENT DE LA CONCLUSION DE LA PAIX GENERALE A MUNSTER, LE 24 D'OCTOBRE DE L'AN 1648.*

IX. La Paix, foulant aux pieds Mars & plusieurs Armes répandues à terre. D'une main elle tient une branche d'Olivier, & de l'autre un Cor dont elle paroit sonner. L'Inscription consiste en ces six petits Vers Allemands:

DES FRIEDENS STIM IETZT HOCH ERFREUT,
WAS UNFRIED HAT ZUVOR ZERSTREUT.
DER FRIEDE ALLES WIEDER EHRT,
WAS UNFRIED SEHR HATTE VERKEHRT.
ACH HERR! GIB DAS DER FRIDENSTAND
DAS REGIMENT BEHALT IM LAND!

*LA VOIX DE LA PAIX REPAND A PRESENT LA JOIE, PARTOUT OU LA GUERRE AVOIT PORTE LA DESTRUCTION. LA PAIX RELEVE AVEC ECLAT CE QUE L'INIMITIE AVOIT BOULEVERSE. SEIGNEUR, FAITES QUE CETTE HEUREUSE PAIX CONTINUE DE TENIR LES RENES DU GOUVERNEMENT!*

Au

Au Revers, deux Rameaux, qui font enfemble une Couronne, contiennent ces dix Vers Allemands : 1648.

DAS SECHZEHNHUNDERST ACHTZEHND JAHR
IN UNFRIED TEÜTSCHLAND SETZET GAHR;
BISS GOTT, DER WAHRE FRIEDENSHELD,
STADT OSNABRUG UND MUNSTER WEHLT;
DAS DA DER HOHEN HAUPTER RATH
DEN FRIEDEN SÜCHTEN FRUH UND SPATH.
MIT WELCHEN ER AUCH WORDEN EIN,
DAS SECHZEHNHUNDERTVIRZIGNEUN,
MIT FRIED DAS TEÜTSCHE REICH ERFREÜN.
AUF! GEBET GOTT DIE EHR ALLEIN!

*L'AN MILLE SIX-CENS DIX-HUIT AVOIT ALLUMÉ LA GUERRE DANS TOUTE L'ALLEMAGNE; JUSQU'A CE QUE DIEU, LE VERITABLE PRINCE DE PAIX, CHOISIT LES VILLES D'OSNABRUG ET DE MUNSTER, POUR QUE L'ASSEMBLÉE QUI REPRESENTOIT LES SOUVERAINS Y TRAVAILLAT SANS RELACHE A L'OUVRAGE DE LA PAIX. ETANT TOUS D'ACCORD L'AN MILLE SIX-CENS QUARANTE-NEUF, ILS REJOUISSENT L'EMPIRE EN Y RETABLISSANT UNE TRANQUILLITÉ GENERALE. QUE LA GLOIRE EN SOIT DONNÉE A DIEU SEUL!*

X. La Paix, éclairée d'une lumiere célefte où l'on voit le nom Hébreu de L'ETERNEL; foule aux pieds Mars, entouré d'Armes & de Drapeaux. Ces figures font environnées de ces deux Vers Allemands:

GOTT LOB, DER UNS SO GUTIG LIEBT,
DEM KRIEGE WEHRT, UND FRIDE GIBT.

*LOUANGE SOIT A DIEU, QUI NOUS DONNE TANT DE MARQUES DE SA BONTÉ ET DE SON AMOUR, QUI ELOIGNE DE NOUS LA GUERRE, ET QUI NOUS DONNE LA PAIX!*

Au Revers on voit l'Envie, terraffée fous l'Amitié & la Fidelité qui s'embraffent. Ces deux Vers Allemands font l'Infcription :

WO GUTs UND TREU SICH KUSSEN,
LIGSTU, O NEID, ZUM FUSSEN.

*O ENVIE, TU ES FOULÉE AUX PIEDS, LA OU L'AMITIÉ ET LA FIDELITÉ SE BAISENT.*

# HISTOIRE METALLIQUE DES PAYS-BAS.

## *SECONDE PARTIE.*

## LIVRE QUATRIEME.

1648.

E fut ainsi qu'après une si grande effusion de sang, la Paix desirée en-vain pendant si longtems fut rétablie par tout l'Empire, & que les Provinces-Unies virent, par une semblable faveur du Ciel, leur nouvelle République, qui avoit été soutenue par une si longue Guerre, affermie sur de solides fondemens. La France poursuivant la Guerre contre l'Espagne, rappella d'Allemagne ses Troupes auxiliaires, pour tourner avec plus de vigueur ses armes contre les frontiéres de Namur, du Hainaut & de la Flandre. La prémiere de ces Provinces avoit alors pour Gouverneur & pour Capitaine-géneral, Claude de (1) Rye, aussi distingué par son expérience dans les affaires militaires, que par la noblesse de son origine. Marc de Rye Marquis de Varambon & Chevalier de la Toison d'or, que nous avons vu (*) Gouverneur de l'Artois, mourant sans Enfans l'an (2) 1599, avoit laissé ce Marquisat au Fils aîné de Philibert de Rye Comte de Varax, qui périt dans le (*) Combat de Turnhout, & laissa la victoire au Prince Maurice. Son Successeur nommé Christofle de Rye fut donc Marquis de Varambon, sans compter ses autres Titres de Comte de Varax & de la Roche, & de Seigneur de Neufchâtel. Etant Colonel d'un Régiment de Bourguignons, il fut honoré par l'Archiduc Albert de l'Ordre de Chevalerie, & dans la suite il reçut le Colier de la Toison (3) de Philippe III lui-même. De son Epouse Leonore de Chabot il eut un Fils nommé François, Marquis de Varambon. Il eut encore deux Fils plus jeunes, l'un nommé François de Rye, & l'autre Claude. Le prémier fut Evêque de Besançon, & le second Baron de Balançon & Gouverneur de Breda. Il devint l'an 1630, Membre du (4) Conseil d'Etat, & dès l'année même dont il s'agit ici, Gouverneur & Capitaine-général du Païs de Namur, ce qui paroit avec évidence par le Jetton suivant.

(1) Delices des Païs-Bas tom. III. pag. 13.

(*) I. Part. pag. 417.

(2) Mausf. de la Toison d'Or, pag. 355.

(*) I. Part. pag. 479.

(3) Le Blason de la Toison d'Or, fol. 365.

(4) Sanderi Stat. Aulic. fol. 5.




Ses Armes, qui sont d'azur à une (5) Aigle d'argent, attachées au Colier de S. Jaques, dont il étoit Chevalier:

(5) Jurisp. Heroica. fol. 405.

CLAUDE DE RYE, BARON DE BALANÇON; GOUVERNEUR ET CAPITAINE GENERAL DU COMTE' DE NAMUR. 1648.

Quelques-uns prétendent que pour la destruction des Maures, cet Ordre ait déja été érigé par Alfonse le Chaste, & même par Ramire Roi de Castille, qui a vêcu au milieu du IX Siecle. D'autres soutiennent qu'il a été établi dans le (1) XI Siecle, par Alfonse IX Roi de Castille. Ce qu'il y a de certain, c'est que sous le Regne de celui-ci plusieurs Nobles distingués mirent ensemble tous leurs biens, & se liguerent pour détruire dans l'Espagne l'Ennemi commun.

(1) Onuphr. Panv. in Chron. Ecclesiast.

Au Revers, les Armes de Namur, surmontées d'une Couronne:

GECTOIRS DES ESTATS DE NAMUR. 1648.

Les Païs-Bas Espagnols se trouvoient alors exposés plus que jamais aux malheurs de la Guerre. Au commencement de la Campagne, le Roi de France fit assembler ses Troupes sous la conduite du Prince de Condé, qui fit investir le 17 de Mai (2) la Ville d'Ypres. Il y fit ouvrir la tranchée dans quatre differens endroits, & il poussa ses attaques avec tant de force, que les Assiegés furent contraints de se rendre le 28 du même mois. L'Archidue Leopold avoit bien tâché de forcer les Lignes des Assiegeans; mais trouvant la chose impraticable, il avoit tourné ses armes contre Courtray, qui lui tomba entre les mains sans une résistance opiniâtre. Ce succès fut encore couronné par une victoire que le Marquis de Sfondrate remporta sur un Corps de François commandé par le Maréchal de (3) Rantzau, qui fut fait lui-même prisonnier. Pour profiter de cet avantage, Leopold fit mettre le siege devant Furnes, dont le Gouverneur donna toutes les preuves imaginables de valeur & de conduite. Il repoussa le prémier Assaut avec beaucoup d'intrépidité; mais ayant vu plus de deux-cens des siens périr dans cette rencontre, & se trouvant hors d'état d'attendre une seconde attaque, il prit le parti de rendre par Capitulation la Place qui lui avoit été confiée. Pour arrêter les progrès des Ennemis, le Prince de Condé marcha à leur rencontre le 14 d'Août, à la tête d'environ dix-sept-mille (4) hommes, dans la résolution d'attaquer l'Archiduc dans son Camp. Non seulement celui-ci avoit pris la nuit suivante la Ville de Lens, mais il avoit encore rangé son Armée en bataille dans un terrein si avantageux, que les François n'osant pas entamer le combat se contenterent de passer tout le jour en legeres escarmouches. Comme, (5) faute d'eau & de fourage, ils ne purent rester là longtems, le Prince de Condé décampa à la vue des Ennemis; mais eux qui se voyoient hors de danger, se sentirent animés à faire tomber leur Cavalerie sur les François qui se retiroient. Cette charge se fit avec tant d'ordre & avec une telle impétuosité, que la Cavalerie Françoise fut mise en déroute & renversée sur le Corps de bataille, dont les prémiers rangs furent jettés dans la plus grande confusion par le même choc. Là-dessus Jean Bec, Général dans les Armées Espagnoles, élevé, de Messager qu'il étoit auparavant, (6) jusques à ce degré éminent, par ses longs services, crut déja la victoire certaine, & fit entrer son Infanterie dans la plaine pour bouleverser absolument le Corps de bataille des François. Mais les Escadrons Espagnols s'étant ouverts trop inconsiderément pour donner passage à l'Infanterie, les François saisirent cette occasion pour faire une décharge générale (7) de toute leur mousqueterie, qui mit le dernier desordre dans la Cavalerie Espagnole. Quoiqu'elle fût bientôt rétablie & ramenée à la charge, elle fut mise en fuite par une seconde attaque, & les formidables restes de cette célebre Infanterie Espagnole, qui de tout tems, & même dans la Bataille de Rocroy, s'étoient acquis tant de réputation, ne se trouvant plus soutenus, furent absolument défaits & détruits. Il est vrai qu'ils se sauverent en partie par la fuite dans la Ville de Lens; mais cette Place ayant été reprise le lendemain, ils tomberent tous entre les mains du Vainqueur. La mémoire de ce glorieux succès, par (8) lequel, après qu'on eut repris Furnes, la Campagne fut terminée, se trouve conservée sur la Médaille que voici.

(2) De Riencourt Hist. de Louis XIV. tom. I. pag. 168.

(3) Ibid. pag. 169.

(4) Parival Siecle de fer, tom. I. pag. 396.

(5) De Riencourt Hist. de Louis XIV. tom. I. pag. 170.

(6) Delices des Païs-Bas, tom. III. pag. 105.

(7) Ibid. pag. 109.

(8) De Riencourt Hist. de Louis XIV. tom. I. pag. 197.

1648.




La Tête du Roi de France :

LUDOVICUS XIIII, REX CHRISTIANISSIMUS.

*LOUIS XIV, ROI TRES-CHRETIEN.*

Le Revers représente la France, qui placée auprès d'un monceau d'Armes conquises, & foulant aux pieds les Ennemis terrassés, tient d'une main l'Ecusson de ses Armes, & de l'autre une Lance :

LEGIONUM HISPANICARUM RELIQUIAE DELETAE AD LENTIUM. MDCXLVIII.

*LES DEBRIS DES BANDES ESPAGNOLES ENTIEREMENT DETRUITS AUPRES DE LENS.* 1648.

Dans les Provinces-Unies, qui n'étoient plus que simples spectatrices de cette Guerre, le grand soin qui occupoit les Etats, & les Magistrats des Villes particulieres, concernoit le rétablissement des Finances, le retranchement des dépenses inutiles, & d'autres affaires domestiques. On n'y négligea pas non plus de faire fleurir les Sciences & les Belles-Lettres, ce qui paroit par l'Université de la Province de Gueldre, érigée pendant cette même année à Harderwyk. Dès l'an 1372, les Minimes y avoient établi une Ecole pour (1) l'instruction de la Jeunesse : mais la maison qui servoit à cet établissement ayant été consumée par les flâmes, dans un incendie général de cette Ville arrivé au commencement du XVI Siecle, elle fut rebâtie le 6 d'Octobre de l'an 1540, & soixante-cinq ans après, pendant le Gouvernement du Prince Maurice, elle fut érigée en Ecole-Illustre (2) de la Veluwe. Dès-lors on n'y enseigna pas seulement les Langues savantes, mais encore la Théologie, la Jurisprudence, la Medecine, & l'Histoire. Mais les Etats de Gueldre assemblés à Zutphen l'année précedente, voyant leur Jeunesse plus adonnée au maniement des Armes qu'à celui des Livres, prirent dans cette Diete, (3) le 14 d'Avril, la résolution de former une Université à Harderwyk. Ils en dresserent le Plan & les Loix, le 10 de Mars de cette année-ci, dans leur Diete (4) qui se tint à Arnhem ; & le 12 du mois suivant l'Inauguration s'en fit sous la direction de six Curateurs, qui furent Juste Vyg, Arnaut de Bye, Gautier de Roode, Casin van Hel, Sigard d'Arnhem, & Jean de Wynbergen. Environ à neuf heures du matin les Curateurs marcherent entre la Bourgeoise armée, de l'Hôtel de Ville vers l'Université, deux à deux, précedés du Bedeau avec sa Masse d'argent. Ils étoient suivis par les huit Professeurs, par les Magistrats, les Ministres, les principaux d'entre la Noblesse, & par les Habitans de la Ville. Après qu'on eut entendu un Concert de Musique, le prémier Curateur Juste Vyg, ayant déduit les raisons qui avoient porté les Etats de la Province à ériger cette Université, ordonna au Secretaire Corneille Tollius de lire les Lettres-patentes qui règloient les Loix & les Privileges de cette nouvelle Académie. Cette prémiere Assemblée fut terminée par un (5) nouveau Concert. Le lendemain matin le Professeur Jean Christins, choisi par les Curateurs pour prémier Recteur-magnifique, monta en Chaire, & y prononça une belle Harangue convenable au sujet. L'après-dinée la même chose fut faite par le Professeur George Hoorn, & par le Secretaire Tollius ; & à peine le dernier eut-il fini, que le Chœur & toute l'Eglise retentirent d'instrumens de Musique. De la Cathédrale, où cette cérémonie s'étoit faite

(1) Groot Vry-ol Jubeijaar 1700.

(2) Gymnas Ill. Ord. Geld pag. 5.

(3) Sur les Memoires du Professeur B. S. Cremer.

(4) Leges & Stat. Ill. Acad. Duc. Gelriæ pag. 1.

(5) Academiæ Duc. Gelriæ & Com. Zutph. Inaugurat. pag. 5.

faire, les Curateurs, les Professeurs & les Magistrats se transporterent à l'Université, & de là vers les sept heures du soir vers l'Hôtel de Ville, où l'on avoit préparé un magnifique festin pour (1) plus de quatre-vingts Convives. Ce fut une réjouïssance générale dans toute la Ville: on alluma des Feux de joye pendant & après le repas; le canon fut tiré; & par ordre des Etats de Gueldre & de Zutphen, on frappa la Médaille suivante. 1648.

(1) Academiæ Duc. Gelriæ & Com. Zutph. Inaugurat. pag. 5.



Les Armes de Gueldre, avec cette Inscription:

VICTORIÆ PRÆMIUM LIBERTAS.

*LA LIBERTE' EST LE PRIX DE LA VICTOIRE.*

Cette Liberté de la République venoit d'être pleinement reconnue & affermie par la Paix de Munster.

Au Revers on lit, au milieu d'un feuillage fort enjolivé, l'Inscription suivante:

PACE DOMI FORISQUE SANCITA,
ACADEMIA HARDERVICI FUNDATA,
ILLustrissimi ORDINES DUCatus GELRIÆ
ET COMitatus ZUTphaniæ,
IN REI MEMORIAM,
HUNC NUMMUM CUDI FECERUNT.
1648.

*LA PAIX ETANT CONCLUE AU DEDANS ET AU DEHORS,*
*ET L'UNIVERSITE' DE HARDERWYK ETANT FONDE'E,*
*LES TRES ILLUSTRES ETATS DU DUCHE' DE GUELDRE*
*ET DU COMTE' DE ZUTPHEN*
*ONT FAIT FRAPPER CETTE MEDAILLE,*
*POUR EN ETRE UN MONUMENT.*
1648.

Cette même année, on jetta à Amsterdam les fondemens d'un nouvel Hôtel de Ville, dont on ne pouvoit plus se passer. Par le grand nombre des affaires, qui s'augmentoient tous les jours avec le Commerce, le vieux Hôtel de Ville devenoit trop petit. Le tems avoit d'ailleurs tellement affoibli ce bâtiment, que dès l'année (2) 1615 le Clocher panchoit si fort d'un côté, qu'on avoit été obligé d'en abat-

(2) O. Dapper Beschr. van Amsterdam. fol. 329.

1648. abattre la partie superieure. Ces motifs porterent dans la suite les Bourguemestres & le Conseil de la Ville à prendre la résolution d'en bâtir un autre, à peu près dans le même endroit, mais un peu plus en arriere; & de donner à cet édifice la grandeur nécessaire & une magnificence proportionnée à son étendue. En entreprenant un bâtiment de cette importance, on ne voulut rien négliger pour le faire répondre au but qu'on se proposoit. Pour cet effet on consulta les Architectes les plus habiles & les plus experts, non seulement parmi les gens du Païs, mais encore parmi les Etrangers, & on leur fit dresser plusieurs Plans selon les principes de l'Architecture la plus réguliere. Comme entre ces differens Plans celui de Jaques van Campen & de Daniel Stalpart fut jugé de toutes manieres le meilleur, les Bourguemestres & le Conseil résolurent de le suivre entierement; & ils nommerent pour avoir l'Intendance d'un ouvrage si considerable, Mrs. de Graaf, Waveren, Maarseveen, & Geelvink. Dès que cette résolution fut prise, on commença sous la direction de ces Magistrats à abattre les maisons derriere l'ancien Hôtel de Ville, & celles qui étoient au Nord de cet édifice (1) jusques à l'Eglise neuve, dont on rasa aussi le Cimetiere. On ne differa point à creuser la terre, & le 10 de Décembre 1646 on abattit avec le même zèle les Cachots, dont les Prisonniers furent transportés dans d'autres prisons derriere la Maison des *Orphelins Aumôniers*. En un mot on travailla avec une telle ardeur, que le 1. de Janvier de cette année le treillis fut déja placé, & que le 20 du même mois on commença de piloter. Sans ce moyen, quoique pénible & d'une grande dépense, le terrein d'Amsterdam est trop marécageux pour qu'on y puisse bâtir un édifice de quelque importance. Il faut que, selon la pesanteur du bâtiment, les pieux soient gros, longs, nombreux, & ferrés: il faut même en faire pénetrer les pointes jusques au fond de sable. De cette maniere on eut besoin pour affermir les fondemens de l'édifice dont il s'agit ici, de près de quatorze-mille (2) pieux. Les Magistrats n'attendirent point, pour faire poser la prémiere pierre, que le pilotage fût entierement achevé, ce qui n'arriva que le 6 d'Octobre de l'année suivante. Ils choisirent pour cela le 28 d'Octobre de cette année, dans laquelle Mrs. Gautier Valkonier, Gerard Schaap, Gerbrand Pancras Fils de Nicolas, & Corneille de Graaf, étoient Bourguemestres. Ce jour-là, ces quatre Magistrats accompagnés de quatre Jeunes-gens de grande esperance, qui étoient ou leurs Fils, ou leurs Neveux, marcherent du vieil Hôtel de Ville vers le pilotage du nouveau, suivis d'un cortege d'Huissiers & d'autres Officiers de la Ville. Lorsqu'ils y furent arrivés, ils ordonnerent à ces quatre Jeunes-gens, Gerbrand Pancras, Jaques de Graaf, Sybrand Valkonier, & Pierre Schaap, de poser la prémiere pierre de ce superbe bâtiment; ce qui se fit aux acclamations de tous les ouvriers. La mémoire de cette cérémonie se trouve conservée sur une pierre de marbre blanc, placée sous la partie méridionale de cet Edifice; & sur une autre de marbre noir, avec des caracteres d'or, laquelle on voit dans le Tribunal de cet Hôtel. On l'a voulu immortaliser encore par quatre Médailles d'or gravées, qui furent données aux quatre Jeunes-gens destinés à poser la prémiere pierre, & qu'ils porterent (3) sur la poitrine pendant cette cérémonie.

(1) O Dapper Beschr. van Amsterdam fol 130. & 331.

(2) Ibid. fol. 331.

(3) J. v. Vondels Poezy, I. deel pag. 373. v. 12 & 13.







Les Armes d'Amsterdam, surmontées d'une Couronne Impériale, & ayant pour supports deux Lions.

Lions. Sous ces Armes on voit l'Epoque de cette cérémonie, favoir l'an 1648. Le Revers ne contient que l'Inscription Hollandoise que voici : 1648.

TER GEDACHTENIS
DAT, ONDER 'T GESACH DER HEEREN BURGERMEESTEREN
DEN EERSTEN STEEN VAN 'T AMSTERDAMS STADHUIS
IS GELEGT,
DOOR GERBRAND PANCRAS, JACOB DE GRAAF,
SYBRAND VALKONIER, PIETER SCHAAP,
DER HEEREN BURGERMEESTEREN SOONEN EN NEVEN,
IS DEESEN PENNING DOEN MAKEN.
DEN XXVIII OCTOBER ANNO MDCXLVIII.

*CETTE MEDAILLE A ETE' FAITE*
*EN MEMOIRE DE CE QUE,*
*SOUS L'AUTORITE' DES SEIGNEURS BOURGUEMESTRES,*
*LA PREMIERE PIERRE DE LA MAISON DE VILLE D'AMSTERDAM*
*A ETE' POSE'E*
*PAR GERBRAND PANCRAS, JAQUES DE GRAAF,*
*SYBRAND VALKONIER, PIERRE SCHAAP,*
*FILS OU NEVEUX DES SEIGNEURS BOURGUEMESTRES.*
*LE 28 D'OCTOBRE 1648.*

Dans le même tems qu'on s'occupoit à Amsterdam à bâtir un nouvel Hôtel de Ville, on songeoit en Angleterre à bouleverser absolument l'Autorité Royale. Depuis que Charles avoit été livré aux Anglois par ses Sujets (*) d'Ecosse pour une bonne somme d'argent, il fut gardé pendant quelque tems dans le Château (1) de Holmby, d'où le Parlement étoit alors d'intention de le faire transporter à Oatlands. Avant que d'exécuter ce dessein, il avoit résolu de casser une bonne partie de ses Troupes, & il avoit rejetté avec indignation, & même fait bruler par la (2) main du Bourreau, une Requête séditieuse des Gens de guerre, dont les uns demandoient avant que de quitter les armes, des récompenses, & les autres dequoi subsister à leur aise. Rebutés de cette maniere, ils oserent prendre pour leur Chef Olivier Cromwel un de leurs Généraux, s'emparer de la personne du Roi, & le transporter en dépit du Parlement à Newmarket. Peu contente encore d'un procedé si violent, toute l'Armée conduite par leur nouveau Chef, après avoir demandé en-vain justice contre quelques Membres du Parlement qui lui étoient contraires, marcha droit à Londres, & força cette Assemblée de chasser dix personnes d'entre elles, qui avoient le plus contribué à faire (3) rejetter la Requête. Peu de tems après, le Roi s'évada & s'enfuit dans l'Ile de Wight. Mais comme le Gouverneur de cette Ile se déclara pour le Parlement, & que les vents contraires empêcherent ce malheureux Prince de se retirer plus loin, il retomba bientôt entre les mains de ses Ennemis, qui oserent prononcer solennellement, qu'il étoit (4) déchu de la Dignité Royale. 1649. Malgré cette démarche, le Parlement entra avec lui dans une nouvelle Négociation, pour tâcher d'en venir à un accommodement. Mais l'Armée, qui étoit bien éloignée d'approuver ces Conferences, & qui vouloit absolument qu'on fit le procès au Roi, trouva une seconde fois moyen de s'assurer de sa personne. Après l'avoir conduit au Château de Hurst, elle entoura à l'improviste le lieu où s'assemble le Parlement, chassa la Garde ordinaire, fit prisonniers quelques Membres de cet auguste Corps, & défendit sous des peines rigoureuses, à cent soixante autres qui lui étoient suspects, d'y rentrer jamais. Le peu de Membres qui restoient, étant ou privés de tout pouvoir, ou d'accord avec les Gens de guerre, firent transporter le Roi, selon le desir de l'Armée, de Hurst à (5) Windsor. Ils érigerent un nouveau Tribunal pour le juger, & déclarerent que tous ceux qui croyoient pouvoir accuser Charles Stuart de quelque crime, étoient auto-

(*) II. Part. pag. 186.

(1) Larrey Hist. d'Anglet. tom. IV. pag. 231.

(2) Ibid. pag. 235.

(3) Ibid. pag. 237.

(4) Ibid. pag. 244.

(5) Ibid. pag. 255.

1649. autorisés à porter librement devant ce nouveau Tribunal leurs plaintes contre lui. Au mois de Janvier de l'an 1649, le Roi fut conduit devant ces Juges; & quoiqu'il les recusât, comme destitués de tout droit pour le juger, ils ne laisserent pas de continuer à lui faire son procès, le déclarerent atteint & convaincu de (1) Haute-Trahison, & le condamnerent à avoir la (2) tête tranchée d'une hache, selon la coutume du Païs. Avec la même fermeté dont il avoit entendu sa Sentence, l'infortuné Charles monta sans être lié le 30 de (3) Janvier sur l'échaffaut qu'on avoit dressé exprès devant le Palais de White-hall, & couvert de deuil. Après avoir adressé au Colonel Thomlinson, qui l'accompagnoit dans ces tristes circonstances, une courte Harangue qui tendoit à justifier sa conduite, il mit lui-même son bonnet, posa sa tête sur le billot, & donna au Bourreau déguisé (4) le signal de porter le coup, qui lui ôta la vie dans un seul instant. Le 14 de Fevrier la nouvelle de la tragique (5) fin de ce Monarque fut portée par un Courier extraordinaire à La Haye, où le 20 du même mois les Etats-Généraux en corps allerent faire le compliment de condoléance, sur cette déplorable mort, au (6) Prince de Galles, sous le nom de Charles II, Roi de la (7) Grande-Bretagne. La mémoire de ce funeste accident est conservée sur les Médailles suivantes.

(1) Resol. der Staat. van Holl. 23 Febr. 1649. fol. 18.
(2) Larrey Hist. d'Anglet. tom. IV. pag. 269.
(3) Aitzema zaaken van staat en oorl III. deel fol. 321.
(4) Ibid. fol. 323.
(5) Resol. der Staat. van Holl. 24 Febr. 1649. fol. 25.
(6) Aitzema zaaken van staat en oorl. III. deel fol. 324.
(7) Resol. der Staat. van Holl. 24 Febr. 1649. fol. 25. & 26.









I. Le Buste de ce Roi, avec ces Titres:

CAROLus I, Dei Gratia, Magnæ Britanniæ, Franciæ, ET Hiberniæ REX, Etc: GLOriosæ MEMoriæ.

*CHARLES I, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DE LA GRANDE-BRETAGNE, DE FRANCE ET D'IRLANDE, ETC. DE GLORIEUSE MEMOIRE.*

Le

Le Revers de cette Piece, qui ne se trouve que dans un Livre Anglois (1) qui traite des Médailles, ne porte que l'Inscription suivante: 1649.

(1) A Difcourfe of Medals antient and modern. fol. 113.

REX PACIFICUS VICTUS VINCEBAT HOSTES,
VICTORQUE TRIUMPHAT IN CÆLIS.

*ROI PACIFIQUE, QUOIQUE VAINCU, IL VAINQUIT SES ENNEMIS;*
*ET VAINQUEUR IL TRIOMPHE DANS LE CIEL.*

II. & III. La seconde & la troisieme ne different qu'en grandeur. Elles ont la même Tête que la prémiere. Leur Revers fait allusion à la déclaration que ce Prince fit sur l'échaffaut à l'Evéque Juxon, qu'il alloit aquérir (2) une Couronne éternelle, en perdant une Couronne périssable. On y voit une Main, qui sort d'une nuée, & qui soutient une Couronne toute brillante d'étoiles. L'Inscription est tirée de l'Eneide de Virgile:

(2) Aitzema zaaken van staat en oorl. III. deel fol. 323.

VIRTUTEM EX ME, FORTUNAM EX ALIIS.

*QU'ON APPRENNE DE MOI A ETRE VERTUEUX,*
*ET D'AUTRES A ETRE FORTUNE'.*




IV. Le Buste de Charles, avec ces Titres en Allemand:

1649.

CARL I, VON GOTTES GNADE, KONIG VON ENGELLAND, SCHOTTLAND, UND IRRLAND.

*CHARLES I, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI D'ANGLETERRE, D'ECOSSE, ET D'IRLANDE.*

Au Revers, un Monstre à plusieurs têtes, qui févit contre lui-même, & qui foule aux pieds la Tête du Roi, un Sceptre & une Couronne. L'Inscription, qui se trouve en partie sur le bord de l'autre côté de la Piece, consiste en ces deux Vers Allemands:

BEY DES POFELS MACHT UND STREIT,
LEYDEN GOTT UND OBRIGKEIT.

*DIEU ET LE SOUVERAIN PATISSENT DU POUVOIR EXORBITANT ET DE LA DISCORDE DU PEUPLE.*

V. Le Buste du *ROI CHARLES*, comme il paroit par ces mots, CAROLUS REX. L'Inscription est tirée du Prophete Michée: (1)

POPULE MEUS, QUID FECI TIBI? 1649.

*MON PEUPLE, QUE T'AI-JE FAIT? 1649.*

Au Revers, une Tête de Meduse, placée au-dessus d'un Poignard, entre un Faisceau de plusieurs Armes, & la Foudre. C'est un Emblème du Gouvernement Parlementaire, comme il paroit par ces mots:

CONCILIABULUM ANGLIÆ.

*LE PARLEMENT ILLEGITIME D'ANGLETERRE.*

La conduite de ses Membres est décrite par le reste de l'Inscription, qui se trouve autour de la Piece en trois differens compartimens:

BLASFEMANT DEUM, NECANT REGEM, SPERNUNT LEGEM.

*ILS BLASPHEMENT DIEU, MASSACRENT LE ROI, MEPRISENT LA LOI.*

VI. La derniere est un Jetton, tiré du Cabinet de Mr. François Mieris à Leyden. On y voit le Buste de ce Prince, avec ces Titres:

CAROLUS, DEI GRATIA, MAGNÆ BRITANNIÆ, FRANCIÆ, ET HIBERNIÆ REX, FIDEI DEFENSOR.

*CHARLES, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DE LA GRANDE-BRETAGNE, DE FRANCE ET D'IRLANDE, DEFENSEUR DE LA FOI.*

Au Revers, un Rocher placé au milieu d'une Mer irritée, & entre deux Vents impétueux:

IMMOTA TRIUMPHANS: JANUARII 30; 1648.

*INEBRANLABLE IL SURMONTE TOUT. LE 30 DE JANVIER 1648.*

Aussi-

(1) Mich. Chap. VI. ℣. 3.

1649.

Aussi-tôt que la Sentence de mort prononcée contre le Roi eut été exécutée, le Parlement déclara la Dignité Royale & l'autorité de la Chambre-Haute également inutiles, & les abolit, comme étant (1) à charge à la Nation & dangereuses pour la Liberté. Il fit abattre la Statue du Roi décapité, comme d'un Tyran; & voulut que l'Angleterre fût desormais considerée comme une République. Le Sceau Royal fut rompu, on en fit faire un autre; & tout le monde fut contraint de prêter au nouveau Gouvernement le serment d'obeïssance & de fidelité. Cependant, afin que le Parlement ne fût point (2) accablé d'affaires, on érigea un Conseil d'Etat pour l'aider à soutenir ce fardeau. On condamna un bon nombre de Seigneurs, comme adherans & complices du Roi. Et comme le pouvoir étendu attaché à la Charge de Grand-Amiral étoit devenu suspect au Parlement, il l'abolit, en le partageant entre trois de ses Membres, Blake, Popham (3) & Dean. Il ne fut pas moins mécontent d'un certain Tribunal des Gens de guerre, qui n'étoit érigé que par quelques mutins, sous prétexte d'affermir la concorde parmi eux, mais réellement pour se mettre dans l'indépendance & pour se rendre maitres du Gouvernement. Pour des raisons d'un si grand poids, on le cassa aussi: mais ce procedé aigrit tellement ceux qui voyoient par-là leur pouvoir affoibli, qu'ils oserent non seulement s'en plaindre par un Ecrit très violent, mais encore demander avec beaucoup de hauteur le rétablissement de ce Tribunal. Ils ne balancerent pas à mettre cette insolente Requète entre les mains de leur Général Thomas Fairfax: mais celui-ci, bien loin de la porter dans le Parlement, fit assembler le Conseil de Guerre, & saisir ces hardis supplians. Conformément à la Sentence prononcée contre eux, pour donner un exemple, on les fit promener dans la Cour de Westminster, à (4) cheval, le visage tourné du côté de la queue; on leur cassa l'épée sur la tête, & on les chassa comme infames, & indignes de porter les armes. Cette séverité fut incapable d'appaiser la sédition: leurs compagnons plus irrités que jamais se mirent sous les armes, & marcherent vers Londres. Mais Cromwel étant allé à leur rencontre avec deux Régimens de Cavalerie, les arrêta par son autorité, les porta à livrer quatre de leurs Chefs, & en fit punir deux par les deux autres. Le prémier soulevement contre la nouvelle République étant ainsi calmé, Fairfax accompagné de Cromwel fit une espece d'Entrée triomphante à Londres, aux acclamations (5) de tout le Peuple, qui consideroit ces deux Chefs comme les Défenseurs de la Liberté nouvellement acquise. On donna à leur consideration plusieurs festins, on les accabla de magnifiques présens, & l'on fit frapper à l'honneur du prémier la Piece suivante.

(1) Larrey Hist. d'Angleterre tom. IV. pag. 274.
(2) Ibid. pag. 275.
(3) Ibid. pag. 276.
(4) Ibid. pag. 277.
(5) Ibid. pag. 277.




Le Buste cuirassé du Capitaine-général du Parlement; avec ces Titres:

THOmas FAIRFAX, MILES, MILITiæ PARLementi DUX GENeralis.

*THOMAS FAIRFAX, CHEVALIER, CAPITAINE-GENERAL DES TROUPES DU PARLEMENT.*

La Dignité de Chevalier est très ancienne, & elle a été autrefois très considerée. On lit, par exemple, que Guillaume (6) Comte de Hollande, élu Roi des Romains, voulut avant son Couronnement recevoir l'Ordre de Chevalerie, des mains du Roi de (7) Boheme. Pour ce qui regarde le Titre de Capitaine-Général qu'on donne ici à Fairfax, il faut savoir qu'il fut honoré de cette Dignité (8) l'an 1644, après que le Comte d'Essex, desesperé par ses fréquentes défaites, s'en fut démis. Le Revers ne porte que cette Inscription:

(6) Dinter. lib. IV. cap. 4.
(7) Goldast. Constitut. tom. III. pag. 400.
(8) Larrey Hist. d'Anglet. tom. IV. pag. 204.

1649. MERUISTI POSTHAC MELIORA. 1649.

### *VOUS MERITEZ DE RECEVOIR A L'AVENIR DE PLUS GRANDS AVANTAGES.* 1649.

Auſſi-tôt que les Etats-Généraux furent informés de la dangereuſe ſituation où ſe trouvoit le Roi d'Angleterre, la conſideration qu'ils avoient pour leur Gouverneur-général, Epoux de la Fille de ce Prince, leur fit prendre la réſolution d'y envoyer une nouvelle Ambaſſade, pour laquelle ils nommerent leur Miniſtre ordinaire à cette Cour (1) Joachimi, & Mr. de Heemſtede. Ceux-ci s'étant mis à Rotterdam dans une Barque de Pêcheur, en laiſſant derriere eux leur bagage pour faire d'autant plus de diligence, furent contraints d'entrer dans La Brille, à cauſe des glaces qui avoient fort endommagé leur petit bâtiment. Après l'avoir fait reparer, ils gagnerent la haute Mer, & arriverent à Londres le 5 de Fevrier. Ils demanderent d'abord Audience au Parlement, & l'ayant obtenue à la fin, ils le conjurerent de ſuſpendre pour un tems l'exécution de la ſentence prononcée contre le Roi. Mais toutes leurs inſtances furent inutiles : Sa Majeſté fut décapitée, & ils eurent la mortification (2) de n'avoir pu rien faire pour la conſervation d'une ſi précieuſe vie. Comme les Etats-Généraux n'avoient point encore reconnu le nouveau Gouvernement d'Angleterre, ils ordonnerent expreſſément à Mr. de Heemſtede (3) de revenir. Pendant tout l'Eté ſuivant, les mêmes Etats employerent leurs Miniſtres à Munſter, à mettre tout en œuvre pour ménager une Paix entre les Rois (4) de France & d'Eſpagne, en tâchant d'accommoder les differends qui ſubſiſtoient encore entre les deux Couronnes. Ces differends conſiſtoient en cinq points. Le prémier rouloit ſur le Duché de Bar, que le Parlement de Paris avoit jugé dévolu à la Couronne de France. Le ſecond regardoit le Territoire (5) des Villes conquiſes par les François, duquel ils prétendoient la proprieté & la poſſeſſion. Le troiſieme avoit pour ſujet la ſequeſtration de la Ville de Cazal entre les mains des Suiſſes, pour qu'ils la rendiſſent au Duc de Mantoue dans un tems qui devoit être limité, & qui ne l'étoit pas encore. Le quatrieme concernoit le ſecours qu'il ſeroit permis à la France de donner aux Portugais, avec leſquels l'Eſpagne étoit encore en guerre. Le cinquieme enfin avoit relation aux fortifications qu'il ſeroit permis de faire en Catalogne, pendant une Trève qu'on avoit projettée. Pour venir à bout de régler ces Articles, les Ambaſſadeurs des Etats avoient dreſſé pluſieurs Mémoires, (6) auxquels ceux de France avoient répondu. Mais on vit clairement que tout ce qui étoit demandé (7) par les Eſpagnols, étoit refuſé par la France ; comme tout ce que les François ſouhaitoient, étoit rejetté par l'Eſpagne : en ſorte que tous les efforts employés à ménager un accommodement entre ces deux Royaumes, ne pouvoient qu'être infructueux. On ne laiſſa pas de témoigner dans les Païs-Bas Eſpagnols, qu'on avoit intention de fermer par une Paix avec les François, (pour laquelle les Etats offrirent de nouveau cette année (8) leur médiation,) le ſecond battant de la porte du Temple de Janus, dont le prémier venoit d'être fermé par la Paix de l'Eſpagne avec les Provinces-Unies. Cette idée ſe trouve exprimée ſur le Jetton que voici.

(1) Aitzema zaaken van ſtaat en oorl. III. deel fol. 298.

(2) Ibid. fol. 299.

(3) Ibid. fol. 314.

(4) Ibid. fol. 345.

(5) Wicquefort Hiſt. des Prov. Unies pag. 80.

(6) Aitzema zaaken van ſtaat en oorl. III. deel fol. 346.

(7) Wicquefort Hiſt. des Prov. Unies fol. 81.

(8) Reſol. der Staat. van Holl. 8 Sept. 1649. fol. 248.




La Tête repréſente le Temple de Janus, quoique d'une ſtructure fort moderne. Un des battans eſt déja fermé ; & l'on voit le Roi d'Eſpagne pouſſer l'autre de ſes deux mains, tandis que Mars fait tous ſes efforts pour l'empêcher. C'eſt ce Monarque lui-même qui parle dans l'Inſcription :

CONFICERE EST ANIMUS. 1649.

JE

*JE SUIS RESOLU D'EN VENIR A BOUT.* 1649. 1649.

C'est à dire, de renfermer Mars lui-même dans ce Temple, selon l'idée (1) que les Anciens avoient de cette cérémonie. Au Revers, les Armes du Roi d'Espagne, surmontées d'une Couronne Royale : (1) Oudaan R. Moog. pag. 243.

GECToirs POUR LE BUREAU DES FINANCES.

Que le Roi d'Espagne desirât effectivement le repos, & l'union avec les Peuples voisins, c'est ce qui parut en ce qu'il (2) fut le prémier qui reconnut la nouvelle forme de Gouvernement introduite en Angleterre. Pour cet effet il y envoya en Ambassade (3) Don Alonzo de Cardenas; esperant cependant de rétablir par les armes les affaires des Païs-Bas sur les frontieres de la France, qui étoit alors tellement agitée par les Troubles excités à l'occasion du Ministere du Cardinal Mazarin, que le Roi lui-même fut contraint d'abandonner Paris. L'Archiduc Leopold s'étant mis à la tête de l'Armée des Espagnols, prenoit déja le chemin de cette Capitale pour donner du secours aux Mécontens, lorsqu'il apprit que les deux Partis s'étoient accordés le 1. (4) d'Avril. Cette nouvelle l'obligea à retourner sur ses pas, & le 12 du même mois il fit investir Ypres par le Marquis de Sfondrate. Quoique cette Place fût défendue par une Garnison de trois-mille hommes, elle fut obligée de capituler le 8 de Mai, & de se livrer au Vainqueur deux jours après. Saint Venant avoit été déja pris par les Espagnols le 26 d'Avril, & la Garnison en avoit été faite prisonniere de guerre. Le Duc de Wirtemberg d'ailleurs avoit fait des ravages terribles dans la Champagne, avec un Corps de quatre-mille hommes. Mais les François en tirerent bientôt (5) une horrible vengeance, en faisant sous le Général Rose une semblable invasion dans les Provinces de Luxembourg & de Namur. Le dernier de ces Païs avoit alors pour Gouverneur Philippe Prince de Chimay, Fils d'Alexandre de Chimay & de Madeleine (6) d'Egmont. A l'âge de dix ans il eut le malheur de perdre son Pere, qui, comme nous l'avons (*) rapporté, périt à la surprise de Wezel, l'an 1629. Ayant encore perdu son Frere ainé Albert, qui mourut l'année dont il s'agit ici, sans avoir eu des Enfans de (7) Claire-Eugenie Fille de Philippe Duc d'Aremberg, il lui succeda dans tous les Domaines héréditaires de cette illustre Maison. Il eut pour Epouse Theodore Comtesse de Fresin, (8) Baronne d'Inchy, Fille & héritiere de Charles de Gavre Comte de Fresin. Il eut de cette Dame, Ernest de Chimay, qui ayant pris pour Femme Marie de Cardenas, mourut Viceroi de Navarre (9) l'an 1686. Pour Philippe de Chimay, sa rare capacité porta le Roi d'Espagne à le faire Chevalier de la Toison, Général d'une partie des Troupes Walonnes, Chambellan de l'Archiduc Leopold, enfin Gouverneur & Capitaine-général (10) du Païs de Namur. C'est dans cette derniere qualité que sa mémoire se trouve conservée sur le Jetton suivant.

(2) Larrey Hist. d'Angleт. tom. IV. pag 278.
(3) De Riencourt Hist. de Louis XIV. tom. I. pag. 201.
(4) Parival Siecle de fer, tom. I. pag. 445.
(5) Ibid. pag. 446.
(6) Le Blason de la Toison d'Or, fol. 452.
(*) II. Part. pag. 176.
(7) Hubn. Geslachtk. tafel 240.
(8) Le Blason de la Toison d'Or, fol. 452.
(9) Hubn. Geslachtk. tafel 240.
(10) Delices des Païs-Bas tom. III. pag. 13.




Les Armes de ce Prince, qui devenu dans la suite Gouverneur du Païs de Luxembourg & de Chiny, décéda dans ce dernier endroit le 12 de (11) Janvier 1675. Ces Armes au reste sont surmontées d'une Couronne, & environnées du Colier de la Toison: (11) Mauf. de la Toison d'Or, pag. 392.

PHILIPPE PRINCE DE CHIMAY, GOUVERNEUR ET CAPITAINE GENERAL DU COMTE' DE NAMUR.

Au Revers, les Armes du Païs de Namur, surmontées d'une Couronne:

GECToirs DES ESTATS DE NAMUR. 1649.

1649. Dès que la Paix fut conclue entre le Roi de France & ses Sujets mécontens, le Comte de Harcourt reçut ordre d'assembler les Troupes Françoises sur les frontieres, & de s'opposer aux progrès des (1) armes victorieuses des Espagnols. Conformément à cet ordre, il forma rapidement entre Guize (2) & Peronne une Armée d'environ vingt-cinq-mille hommes, & mit à l'improviste le siege devant Cambray. Mais avant que ses Lignes fussent achevées, l'Archiduc trouva moyen de jetter dans la Place un renfort (3) de quatorze-cens hommes, ce qui obligea les Assiegeans de lever leur Camp le 3 de Juillet. Dans la suite le Comte tâcha, en passant l'Escaut aux yeux de l'Ennemi retranché, de l'engager à une Bataille: mais l'Archiduc démêlant son dessein, prit le parti de passer aussi cette Riviere sans délai, pour se mettre à couvert derriere elle. Il ne put néanmoins le faire assez promptement pour empêcher les François de tomber sur son Arriere-garde, dont ils tuerent douze-cens Fantassins & six-cens Cavaliers. De là ils entrerent dans l'Ile (4) de S. Amand voisine de Douay, où ils défirent sept à huit-cens Chevaux qui étoient sortis de cette derniere Ville. Animé par ces avantages, le Comte de Harcourt marcha avec ses Troupes vers Condé, situé sur l'Escaut, entre S. Amant & S. Guilain. Les Troupes Françoises, qui avoient à leur tête le Comte de Broglio, s'étant avancées vers le fauxbourg du côté de l'Escaut, tomberent d'abord sur les Espagnols, les en chasserent, se saisirent de la barriere, & ayant percé les maisons elles se logerent au pied du Chemin-couvert. Elles s'y maintinrent malgré le terrible feu des Assiegés, & les forcerent à se rendre à la seconde sommation, (5) le 25 d'Août. Après avoir fait cette conquête, l'Armée Françoise fit une invasion dans le Hainaut, & dans la partie du Brabant qui (6) en est la plus voisine. Elle s'y conduisit d'une telle maniere, en détruisant tout par le fer & par le feu, qu'on eût dit qu'elle avoit renoncé au dessein d'y revenir jamais. En effet, ne voyant pas de possibilité à garder la Ville conquise, les François l'abandonnerent à la fin de la Campagne, & rentrerent par Maubeuge dans la France; où la prise de Condé & de Maubeuge, & l'avantage d'avoir forcé l'Ennemi de repasser l'Escaut, furent célebrés par la Médaille suivante.

(1) Hist. Metall de Louis XIV. I. Partie fol. 18 verso.
(2) Parival siecle de fer, tom. I. pag. 441.
(3) De Riencourt Hist. de Louis XIV. tom. I. pag. 231.
(4) Ibid. pag. 232.
(5) Ibid. pag. 233.
(6) Parival siecle de fer, tom. I. pag. 446.




La Tête du Roi de France:

LUDOVICUS XIIII, REX CHRISTIANISSIMUS.

*LOUIS XIV, ROI TRES-CHRETIEN.*

Le Revers représente Pallas, armée d'une lance & d'un bouclier, & dans l'attitude d'une personne qui court au combat. A ses pieds on voit l'Escaut, consterné & plein de frayeur:

HISPANIS TRANS SCALDIM PULSIS ET FUGATIS, CONDATUM ET MALBODIUM CAPTA. MDC. XLVIIII.

*CONDE' ET MAUBEUGE PRIS, LES ESPAGNOLS AYANT ETE' REPOUSSEZ, ET CHASSEZ AU-DELA DE L'ESCAUT.* 1649.

La

1649.

La prise de Condé & de Maubeuge ne donnoit pas cependant aux François, qui avoient été contraints de les abandonner, un sujet de joye aussi essentiel que celui que le second mariage du Roi d'Espagne fournissoit à ses Sujets des Païs-Bas, qui célébrerent l'hymenée de leur Souverain par toutes sortes de réjouissances. La prémiere Epouse du Roi Philippe fut Isabelle, Fille de Henri IV Roi de France. Elle étoit morte, comme il a été rapporté, (*) le 6 d'Octobre 1644. Il avoit eu encore la douleur sensible de voir mourir deux ans après, le 9 du même mois, son (1) Fils unique Balthazar-Charles. L'espérance d'avoir un Fils qui pût lui succeder dans la Monarchie d'Espagne, le porta le 8 de Novembre de cette année-ci à contracter un second mariage avec Marie-Anne, Fille de (2) sa propre Sœur & de l'Empereur Ferdinand III, qui avoit été fiancée au Prince défunt. Au milieu du mois de Novembre, l'Ambassadeur d'Espagne, Antoine Brun, donna solennellement connoissance de la conclusion de ce mariage aux Etats-Généraux. L'après-dinée du même jour il en fit prier tous les Membres à un superbe Festin pour le 18 du mois, & il alla en personne faire le même compliment au (3) Prince d'Orange. Devant l'Hôtel, qui étoit illuminé d'un grand nombre de Lampions & orné de Devises & d'Emblêmes, on avoit placé trente pieces de Canon, au bruit desquels on but les santés les plus distinguées. Ces décharges d'artillerie furent accompagnées du son bruyant des Trompettes, des Hautbois & des Tymbales. On répandit de l'argent parmi le Peuple, on fit couler du vin, & on alluma des Feux de joye & d'artifice. Enfin le Festin se termina par donner (4) en proye aux spectateurs tout ce qui restoit de fruit & de confitures. A Bruxelles on ne donna pas des marques de joye moins éclatantes. A la Cour, qui nageoit dans les plaisirs & dans les délices, on avoit dressé dans la Salle Royale un superbe Théatre, sur lequel on représenta à l'occasion du mariage du Roi, un Opera qui avoit pour sujet l'Histoire (5) d'Ulysse & de Circé. Cette Piece, exécutée par des Musiciens choisis, étoit ornée dans les Intermedes, de Ballets où Bacchus, Flore, (6) Pallas & d'autres Divinités Payennes, figuroient les differentes Nations du Monde. On célébra encore cet Hymenée par le Jetton suivant, qui fut frappé dans la Flandre Walonne.

(*) II. Part. pag. 271.

(1) Hubn. geslachtk. tafel 42.

(2) Hubn. Staatk. Hist. II deel pag. 201.

(3) Aitzema zaaken van staat en oorl. III. deel fol. 379.

(4) Ibid. fol. 380.

(5) Ulyss. all' isola di Circe in app. alle Nozze di Filippo & Mar. fol. 5.

(6) Ibid. fol. 9. 25. & 33.



Les Bustes du Roi & de son Epouse. Au-dessus de leurs têtes on voit deux Mains jointes, emblême du Mariage:

PHILIPPUS IIII, DEI GRATIA, HISPANIARUM REX, DOMINUS PROVINTIÆ INSULENSIS.

*PHILIPPE IV, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI D'ESPAGNE, SEIGNEUR DU PAYS DE LILLE.*

Ces Titres prouvent que cette Piece a relation à ce second Mariage, puisque Philippe n'étoit pas encore Roi lorsqu'il se maria avec Isabelle Fille de Henri le Grand. Au Revers, les Armes de Bourgogne:

JUNCTA SALUS NOSTRA.

*NOS INTERETS SONT UNIS.*

1650. Comme cette année finit par des réjouissances; la suivante, qui fut célébrée par les Catholiques comme un Jubilé, ou une année de joye, commença de la même maniere, sur-tout à Bruxelles. Cette joye ne regnoit pas seulement parmi ceux qui alloient gagner dans les Eglises les Pardons accordés par le (7) Pape In-

(7) Bonanni Num. Pontif. fol. 611.

1650. Innocent X, mais aussi parmi les Bourgeois, & principalement parmi les Bateliers & les Matelots, à cause qu'il y avoit justement un Siecle qu'on avoit commencé à creuser le célebre Canal de Bruxelles. Cette superbe Ville, Résidence ordinaire des Princes, avoit vu autrefois en même tems au dedans de ses murailles, sept Têtes couronnées, sans compter un grand nombre de Princes & de Seigneurs. Leur cortege étoit si magnifique, que leurs seuls (1) chevaux montoient au nombre de huit à neuf-mille. Dans une Ville si peuplée, on avoit journellement besoin d'une grande quantité de vivres & d'autres denrées; & pour les faire venir même par Mer, on avoit creusé dès l'an (2) 1530 un Canal qui alloit de Vilvorde à Willebrock, & qui étoit muni de quatre grandes Ecluses pour arrêter les eaux. Par ce Canal on venoit de Bruxelles dans la petite (3) Riviere de Zenne, ce qui faisoit une communication entre la Ville même & la Mer. Mais comme, en arrêtant les eaux pour l'usage des Moulins, on avoit diminué tellement cette petite Riviere qu'elle n'étoit plus navigable, on commença l'an 1550 un autre Canal entre Bruxelles & Vilvorde. Cet ouvrage fut d'une terrible dépense: non seulement il falut le conduire à travers quantité de Terres, mais il fut nécessaire encore de percer toute une (4) Montagne. On fut même obligé de faire passer le Canal par-dessus un Pont de pierre à trois arches, afin que cette partie de la Zenne qui vient du côté occidental de Bruxelles, conservât un libre cours sans se mêler aux eaux du Canal, & qu'unie avec sa principale branche elle pût, en passant le long de Vilvorde, se décharger dans la Mer. C'est par-là que d'une maniere étonnante les bateaux se croisent, pour ainsi dire, en differens étages. Dans (5) l'espace de dix ans, cependant, ce magnifique ouvrage se trouva achevé. L'invention en étoit dûe au Chevalier Jean de Lokkengie Seigneur de Lokkelsbergen, Grand-Bailly de Bruxelles. Au reste ce Canal, dont les eaux sont plus hautes à Bruxelles que de l'autre côté de quarante-deux pieds, a du moins (6) cinq lieues d'étendue, & il a couté tant pour les Terres qu'il a falu percer que pour le payement des Ouvriers, un million-huit-cens-mille (7) livres. Il mérite bien par conséquent que la mémoire de ce Jubilé ait été conservée par le Jetton que voici.

(1) Geograph. Blav. Europæ lib. IX. fol. 10.

(2) Meter. Ned Hist. fol. 27.

(3) Er. Puteani Bruxel. septen. fol. 129.

(4) Guicc. Beschr. der Nederl. fol. 52.

(5) Er. Puteani Bruxel. septen. fol. 129.

(6) Guicc. Beschr der Nederl. fol. 52.

(7) Meter. Ned. Hist. fol 27. verso.




Une Grue, qui tire un Tonneau d'un Navire qui est dans ce Canal:

HÆC E JUBILANTE LIGONE.

*CECI EST PRODUIT PAR LE JUBILÉ DE LA BECHE.*

On veut dire, que cette réjouïssance publique étoit produite par la beche, qui cent ans auparavant avoit commencé à creuser les Terres pour faire ce Canal. Il faut remarquer ici, que les quatre prémieres lettres de cette Inscription sont plus grandes que les autres, parce qu'elles expriment le nom de l'Intendant du Canal, (8) JEAN VAN DEN HECKE, dont les Armes sont au Revers de la Piece, avec sa Devise ordinaire, empruntée du Discours que Mucius Scevola (9) adressa au Roi des Etruriens:

(8) Troph. de Brab ant tom. II. fol. 474.
(9) Tit. Liv. Hist. lib. II. cap. 12.

FACERE PATIQUE FORTIA. 1650.

*AGIR ET SOUFFRIR AVEC COURAGE. 1650.*

Tandis que dans les Païs-Bas Catholiques on donnoit dans des plaisirs qui engageoient à de grandes dépenses, quoique la Guerre qui duroit encore demandât des sommes considerables; les Etats de Hollande firent dresser un Etat exact de leurs principales Dettes, qu'on trouva monter à trois millions six-cens-cinquante neuf-mille cinq-cens quatorze livres, trois sols, (10) deux deniers & demi. Comme

(10) Resol. der Staat. van Holl. 2 Octob. 1649. fol. 396.

me ils jugeoient équitable de diminuer pendant la Paix, les charges qui pendant la Guerre avoient accablé leurs Sujets, ils prenoient cette affaire extrêmement à cœur. Pour y réussir, leurs Députés firent dans l'Assemblée des Etats-Généraux des remontrances fortes & fréquentes, pour la porter à casser une bonne (1) partie des Troupes. Mais le Prince d'Orange, qui consideroit les gens de guerre comme le plus solide appui de son autorité, s'y opposa fortement; (2) & secondé par la Zélande & par d'autres Provinces qui le favorisoient, il fut si bien faire valoir le prétexte, *que les Princes (3) voisins n'avoient pas encore desarmé*, qu'il rendit tous les efforts de la Hollande inutiles. Les Etats de cette Province cependant jugerent qu'il étoit contraire à l'Union d'Utrecht, qu'une des Provinces fût contrainte par les autres de rester chargée de dettes malgré elle: ils se crurent en droit de ne le pas souffrir; & sans faire attention à une Députation qui leur fut faite de cinq Membres des Etats-Généraux pour les détourner de leur dessein, ils prirent le 4 de (4) Juin une résolution extrêmement vigoureuse. Persuadés qu'ils pouvoient disposer des Troupes qui étoient sur la repartition de leur Province, ils en casserent douze (5) Compagnies de Cavalerie, & trente & une d'Infanterie, de celles qui étoient le plus nouvellement levées. Ils (6) expédierent les ordres nécessaires pour cette cassation, & ils firent avertir les Solliciteurs de ne plus avancer la moindre somme aux Bandes licenciées. Cette résolution imprévue frappa comme un coup de tonnerre les Etats-Généraux, le Conseil d'Etat, & le Prince d'Orange. Ils ne laisserent pas d'envoyer des ordres contraires aux Gouverneurs des Places, de même qu'aux Colonels & aux Capitaines (7) des Troupes cassées; & comme les Etats de Hollande étoient séparés, ils résolurent de faire une Députation aux (8) Magistrats de toutes les Villes particulieres de cette Province, pour les porter à revoquer leurs ordres. Le Prince s'offrit lui-même à s'aquitter de cette commission, & étant parti de La Haye le 8 de Juin, accompagné de six Membres, en partie des Etats-Généraux, & en partie du Conseil d'Etat, il se transporta dans les Villes de Dort, de Gorcum, de Schoonhoven, de Tergau, de Rotterdam, de La Brille, de Delft, d'Alcmar, de Horne, d'Enkhuysen, de Medenblik, d'Edam, d'Amsterdam, de Harlem, & de Leyden. Mais ayant reçu en très peu d'endroits une réponse favorable, il revint à La Haye (9) le 25, tellement mécontent, qu'il demanda par écrit aux Etats de (10) Hollande assemblés de nouveau, satisfaction des affronts & des insultes qu'il avoit essuyés à Amsterdam par rapport a sa Dignité (11) & à sa personne. Mais n'ayant pas obtenu de cette Assemblée la reparation d'honneur qu'il en avoit attendue, il forma le dessein de se faire justice à lui-même par la force des armes, & de contraindre les Etats de Hollande à revoquer la cassation (12) dont il s'agissoit. Dans cette vue il dépêcha aux Garnisons de Nimegue, d'Arnhem, & d'autres Villes un ordre secret de marcher vers Amsterdam, de se trouver devant la Ville le 30 du mois de bon matin, & de forcer sous la conduite du Comte Guillaume de Nassau la Porte de (13) S. Antoine. Le même jour que cette entreprise devoit s'exécuter, le Prince fit venir auprès de lui sous prétexte d'une Conference, ce qui arrivoit assez souvent, Mr. de (14) Wit de Dort, Mrs. de Waal & Ruyl de Harlem, Mr. Duyst de Voorhout Député de Delft, Mr. Keyzer de Horne, & Mr. Stellingwerf de Medenblik. A peine furent-ils entrés, qu'ils se virent arrêtés par le Capitaine des Gardes du Prince, qui chargea en même tems Mr. (15) Cats d'informer les Etats de Hollande, non seulement de ce qui venoit de se passer, mais encore de son entreprise formée contre Amsterdam. Cette Assemblée se sépara aussi-tôt, dans le dessein d'aller prendre les avis de leurs Villes, & de revenir le plutôt qu'il seroit possible. Dans cette Crise de la République, le Prince, après avoir fait conduire ses six Prisonniers au Château de Loevesteyn, fut joindre en (16) personne son Armée, qui n'avoit point réussi à surprendre Amsterdam, parce que les Magistrats avoient été avertis à tems de cette entreprise, par un Postillon qui venoit de Hambourg. Ils s'étoient mis d'abord en état de défense, & ils avoient donné ordre d'ouvrir les Ecluses & de percer certaines Digues, pour inonder toute la campagne autour de la Ville. Le Prince, voyant à son arrivée qu'il n'y avoit rien à gagner par la force ouverte, proposa une Négociation, pour laquelle ceux de la Ville députerent Mrs. (17) de Graaf, Vander Does, Tulp, & Kloek. Quoiqu'ils refusassent absolument de recevoir Garnison, ils ne laisserent pas de conclure le 3 d'Août un Accord, par un Article séparé duquel il fut convenu que Mrs. André & Corneille Bikker seroient obligés de se démettre de toute Charge (18) de Magistrature, & même d'y renoncer pour jamais.

1650.

(1) Resol. der Staat. van Holl. 10 Dec. 1649. fol. 345.
(2) Ibid. 25 Sept. 1649. fol. 279.
(3) Aitzema zaaken van staat en oorl. III. deel fol. 407.
(4) Resol. der Staat. van Holl. 4 Juny 1650. fol. 176. & 177.
(5) Ibid. 2 Juny 1650. fol. 171.
(6) Aitzema zaaken van staat en oorl. III. deel fol. 408.
(7) Ibid. fol. 427.
(8) Resol. der Staat. van Holl. 28 Juny 1650. fol. 185.
(9) Aitzema zaaken van staat en oorl. III deel fol. 433.
(10) Resol. der Staat. van Holl. 30 Juny 1650. fol. 188.
(11) Aitzema zaaken van staat en oorl. III. deel fol. 435.
(12) Ibid. fol. 443.
(13) Ibid. fol. 444.
(14) Resol. der Staat. van Holl. 30 July 1650. fol. 235.
(15) Aitzema zaaken van staat en oorl. III. deel fol. 445.
(16) Resol. der Staat. van Holl. 1 Aug. 1650. fol. 237.
(17) Aitzema zaaken van staat en oorl. III. deel fol. 446.
(18) Ibid. fol. 448.

1650. jamais. Dès que cette convention eut été approuvée & ratifiée par les Magistrats, le Prince leva le Siege; qui, bien qu'il ne fût pas d'une longue durée, causa de grands mouvemens, & donna lieu à faire frapper les Pieces suivantes.














I. Les Armes d'Amsterdam, surmontées d'une Couronne; & au Revers, cette Inscription:

GEDACHTENIS VAN 'T BELEGERT AMSTERDAM.

*MONUMENT DU SIEGE D'AMSTERDAM.*

Au-dessous de cette Inscription on lit ces deux Vers Hollandois:

O WONDERLYK KLEINOOD! SOO VAECK ICK U BESCHOU,
SOO VLIEDT MY 'T HAEIR TE BERGH, EN 'T HART VOL
VREUGHDT EN ROU.

ANNO 1650.

*MER-*

*MERVEILLEUSE VILLE, AUSSI SOUVENT QUE JE TE CONSIDERE, MES CHEVEUX SE DRESSENT SUR MA TETE, ET MON AME SE REMPLIT DE JOYE ET DE DOULEUR.* 1650.

*L'AN* 1650.

II. Les Armes de cette Ville, ſupportées de deux Lions, au-deſſus de l'an 1650. Au Revers on voit la Paix, ou la Liberté, aſſiſe ſur un monceau d'Armes, & éclairée d'une lumiere céleſte. D'une main elle tient une branche d'Olivier, & de l'autre une Lance qui ſoutient le Chapeau de la Liberté. Les Inſcriptions de l'un & de l'autre côté conſiſtent en ces deux Vers Hollandois:

GESEGEND AMSTELS STAD, DIE VREEDE EN VRYHEYD VOEYT,

EN DIE IN NOOD DOOR MACHT OOK TWIST EN TWEDRACHT BOEYT.

*VILLE D'AMSTEL PROTEGEE PAR LE CIEL, TU NOURRIS LA PAIX ET LA LIBERTE, ET DANS DE FACHEUSES CONJONCTURES TES FORCES SAVENT DONNER DES FERS A LA DISCORDE.*

III. Un des côtés de la troiſieme offre aux yeux la Paix, ou la Liberté, dans la même ſituation que nous venons de décrire. Ces deux Vers Hollandois ſervent ici d'Inſcription:

LOF AMSTELS BURGERI, DIE IN (DEN) TIT VAN NOOT

BLIFT LANDT EN STADT GETROU, TOT ENDE VAN DE DOOT.

1650. DEN 30 JULI.

*GLOIRE A LA BOURGEOISIE D'AMSTERDAM, QUI DANS LA NECESSITE SE MONTRE FIDELE A SA PATRIE ET A SA VILLE, JUSQUES A LA MORT.*

1650. *LE* 30 *DE JUILLET.*

Le Revers repréſente dans le lointain la Ville d'Amſterdam; & ſur le devant la Riviere d'Amſtel, chargée de bateaux remplis de Bourgeois armés. Au-deſſus de la Ville, & au-deſſous de ſes Armes, on voit dans un nuage lumineux, une Main qui tient un Cœur. L'Inſcription conſiſte en ces deux petits Vers Hollandois:

ONS HERT EN HANDT
IS VOOR HET LANDT.

*NOS MAINS ET NOS COEURS SONT POUR LA PATRIE.*

1650.










IV. La quatrieme a la même Tête que celle dont nous venons de faire la description. Le Revers représente la maniere dont les six Prisonniers furent conduits, dans des carosses entourés de Soldats, à Loevesteyn, qu'on découvre dans la perspective. On lit autour de la Piece ces quatre Vers Hollandois :

IN 'T GULDE VREDEJAER, JULIUS 3 MAEL 10,
HEEFT MEN PRINSEN VOLCK VOOR AMSTERDAM GESIEN,
BERENT MET RUYTERS EN SOLDATEN:
IN AUGUSTY 4 WEDEROM VERLATEN.

*LE TRENTIEME DE JUILLET DE L'HEUREUSE ANNEE DE PAIX,*
*ON VIT LES TROUPES DU PRINCE DEVANT AMSTERDAM,*
*ENTOURE PAR-TOUT DE SOLDATS ET DE CAVALIERS;*
*MAIS LE SIEGE FUT LEVE LE 4 D'AOUT.*

La derniere, qui a encore la même Tête, porte au milieu du Revers ces mots :

GODT HEEFT ONT BEWAERT.

*DIEU NOUS A CONSERVEZ.*

Cette Inscription est renfermée dans une Guirlande d'Olivier, autour de laquelle on lit ces paroles :

ZYN

## ZYN HOOGHEYT WILLEM PRINS VAN ORANGE HEEFT DE STADT AMSTELDAM BELEEGERT DEN 30 JULY, ENDE WEDEROM AFGETROCKEN DEN 4 AUGUSTY 1650.

1650.

## *SON ALTESSE GUILLAUME PRINCE D'ORANGE A MIS LE SIEGE DEVANT AMSTERDAM LE 30 DE JUILLET, ET L'A LEVÉ LE 4 D'AOUT 1650.*

L'accord étoit déja fait avec la Ville, lorsque Mrs. (1) d'Aartsbergen, Paats, Renswoude Osinga & Mullert vinrent comme Députés des Etats-Généraux, à la priere de ceux de Hollande, trouver le Prince dans son Camp (2) à Amstelveen. Ils avoient ordre de le prier de faire cesser les hostilités, & de revenir à La Haye, pour aider à concerter les mesures nécessaires pour rendre la tranquillité à la République. Mais voyant tout pacifié, ils se contenterent, sans faire la moindre ouverture de leur commission, de souper avec les Députés de la Ville (3) chez le Prince, qui ayant donné ordre à ses Troupes de décamper, s'en retourna le lendemain à La Haye. Les Etats de Hollande y étant assemblés de nouveau, firent savoir aux Etats-Généraux le 13 d'Août, qu'ils avoient enfin trouvé bon d'avoir pour les autres (4) Provinces Confédérées toute la condescendance qu'on pouvoit exiger d'eux, & qu'ils avoient pris des mesures pour calmer les allarmes qu'excitoient chez elles les (5) Princes voisins qui étoient encore en armes: que pour cet effet ils avoient pris la résolution de souscrire à la proposition que le Conseil d'Etat avoit fait le 15 (6) du mois passé, touchant la cassation des Troupes. Le Prince ayant ainsi atteint son but, ne relâcha pourtant ses (7) Prisonniers qu'après qu'ils eurent promis de ne se plus mêler à l'avenir du Gouvernement. Ce fut de cette maniere que ces Troubles dangereux furent appaisés. Le Prince en fut remercié solennellement par les Députés de la Zélande, au nom de cette Province: ils honorerent de magnifiques louanges tout son procedé, & le conjurerent (8) de persévérer dans le même zèle. Cette adulation, qui jusques-là avoit été sans exemple dans la République, fut imitée par les Députés de Frise, de Gueldre, d'Overyssel, & d'Utrecht. Il se trouva même quelqu'un dans l'Assemblée des Etats-Généraux, qui osa (9) proposer de célébrer sur la situation présente des affaires un jour de Prieres & d'Actions de graces. Mais ceux de Hollande (10) refuserent d'y souscrire, afin de ne pas approuver tacitement la conduite du Prince, & de ne pas animer davantage, en se condamnant eux-mêmes, le courage des Courtisans à faire de nouvelles entreprises contre le Bien-public. Ce fut dans ce même tems, si fertile en flateries pour le Prince, que la Médaille suivante fut frappée à son honneur par P. van Abeele.

(1) Aitzema zaaken van staat en oorl. III. deel fol. 447.
(2) Resol. der Staat van Holl. 5 Aug. 1650. fol. 240.
(3) Aitzema zaaken van staat en oorl. III. deel. fol. 449.
(4) Resol. der Staat. van Holl. 13 Aug. 1650. fol. 247.
(5) Ibid. 16 Aug. 1650. fol. 249.
(6) Aitzema zaaken van staat en oorl. III. deel fol. 437.
(7) Resol. der Staat. van Holl. 16 Aug. 1650. fol. 251.
(8) Aitzema zaaken van staat en oorl. III. deel fol. 454.
(9) Resol. der staat van Holl. 19 Aug. 1650. fol. 259. & 14 Sept. 1650. fol. 268.
(10) Aitzema zaaken van staat en oorl. III. deel fol. 456.






Son Buste cuirassé, & orné du Cordon de l'Ordre de la Jarretiere, de laquelle il avoit été honoré

1650. noré environ un an & demi avant (1) la mort du Prince Henri-Frederic:

(1) Resol. der Staat. van Holl. 24 April 1647. fol. 133. & 25 April fol. 135.

WILHELMUS II, DEI GRATIA, PRINCEPS AURAICÆ, COMES NASSAVIÆ, ETC. 1650.

*GUILLAUME II, PAR LA GRACE DE DIEU, PRINCE D'ORANGE, COMTE DE NASSAU, ETC.* 1650.

Au Revers, ses Armes; & sur la Jarretiere qui les entoure, ces mots:

HONI SOIT, QUI MAL Y PENSE.

Quoique, par le consentement que les Etats de Hollande avoient donné à la proposition du Conseil d'Etat de tenir les Troupes sur pied, la tranquillité publique parût suffisamment rétablie, l'entreprise du Prince d'Orange sur Amsterdam avoit jetté une grande défiance dans l'esprit des Magistrats de cette Ville. Pour n'être plus exposés à de semblables dangers, ils firent palissader leurs remparts & relever (2) les parapets. Ne se fiant pas aux Ingénieurs du Païs, ils attirerent d'Anvers un Etranger, qui s'étoit fait une grande réputation en Flandre par les fortifications qu'il avoit faites à Dunquerque. Sous la direction de cet Ingénieur si expert, ils firent élever dans l'Amstel, aux (3) environs de l'endroit où l'on voit à présent le grand Pont de pierre, deux grands & forts boulevards quarrés, dont chacun, pour ne pas barrer le cours de la Riviere, étoit soutenu par un ouvrage piloté qui formoit sept arches. Vers le bas de ces ouvrages on avoit fait des sabords, comme dans les Vaisseaux de guerre, par lesquels de gros canons sur des affuts de Vaisseau pouvoient tirer des deux côtés, mais sur-tout en avant, à deux ou trois pieds au-dessus de l'eau. A cinquante ou soixante pas (4) devant ces ouvrages, l'Amstel fut bouché par de très grands pieux jusques aux chemins qui se trouvent des deux côtés de la Riviere. On y avoit fait aussi des sabords doubles, en forme de battans, afin que de là l'Artillerie pût empêcher en cas de besoin l'Ennemi de faire subitement ses approches. Pour faire garder ces ouvrages, & d'autres, ils enrollerent non seulement deux Compagnies de Soldats, mais ils augmenterent encore celles des Bourgeois, sous la conduite des Colonels Jean van de Poll & Corneille Witzen, de vingt jusques à (5) cinquante-quatre. Elles avoient ordre de s'acquitter de leur Garde avec la derniere exactitude, sous peine de payer de plus grosses amendes qu'à l'ordinaire. Cette circonspection dura jusques au 15 de Janvier, lorsque la mort de Guillaume II dissipant ces terreurs, rendit de semblables précautions inutiles. Ce fut alors, que de l'argent provenu des amendes on frappa differentes Médailles, pour être distribuées parmi les Bourgeois. Les Pieces suivantes, par exemple, furent frappées pour la Compagnie qui avoit pour Capitaine Jean Huydecoper Seigneur de Maarseveen, pour Lieutenant François Oetjens de Wavere, & Jean Huydecoper Seigneur de Neerdyk pour Enseigne de la troisieme Brigade, dont étoit Caporal Otto Smient Fils de Bernard.

(2) Aitzema zaaken van staat en oorl. III. deel fol. 456.

(3) Commelyn Beschr. van Amsterd. fol. 1148.

(4) Ibid. fol. 1149.

(5) Ibid. fol. 1141.

I. La

1650.




I. La Tête représente, sous les Armes d'Amsterdam, le Capitaine Jean Huydecoper, Chevalier, le Lieutenant François de Wavere, & l'Enseigne Jean Huydecoper. L'Inscription consiste en ces deux petits Vers Hollandois :

EERST TWINTIGH VAENDELS WAREN WY;
NU COMT'ER VIERENDERTIG BY.

*NOUS N'ETIONS AUTREFOIS QUE VINGT COMPAGNIES;*
*MAIS A PRESENT ON Y EN A AJOUTE TRENTE-QUATRE.*

Le Revers ne contient que l'Inscription suivante, qui marque le tems où les differens postes avoient été assignés à ces Compagnies, & celui dans lequel elles furent dispensées de cette Garde exacte :

HEER JAN HUYDECOPER, RIDDER, HEER VAN MAERSEVEEN, KAPITEIN.
HEER FRANS OETJENS VAN WAVEREN, LUYTENANT;
JAN HUYDECOPER HEER VAN NEERDYCK, VAENDRIG;
OTTO BARENTSEN SMIENT, CORPORAAL VAN 'T 3DE ROT.

1650. VERDEELT DEN 29 OCTOBER 1650.
GESCHEYDEN DEN 15 JANUARY 1651.

*MONSIEUR JEAN HUYDECOPER, CHEVALIER, SEIGNEUR DE MAARSEVEEN, CAPITAINE.*
*MONSIEUR FRANÇOIS OETJENS DE WAVERE, LIEUTENANT.*
*JAN HUYDECOPER SEIGNEUR DE NEERDYK, ENSEIGNE.*
*OTTON SMIENT FILS DE BERNARD, CAPORAL DE LA TROISIEME BRIGADE.*
*LES DIFFERENS POSTES FURENT DISTRIBUEZ AUX COMPAGNIES BOURGEOISES LE 29 D'OCTOBRE 1650.*
*ELLES EN FURENT RETIREES LE 15 DE JANVIER 1651.*

II. Le Chapeau de la Liberté, au-dessus duquel une Main dans un nuage transparent tient un Cœur & une branche d'Olivier. Sous ce nuage on lit ces deux petits Vers Hollandois:

ONS HERT EN HAND
IS VOOR HET LAND.

*NOS COEURS ET NOS MAINS SONT POUR LA PATRIE.*

Plus bas on voit la Ville d'Amsterdam, & dans la Riviere plusieurs Bateaux remplis de Bourgeois armés. L'Inscription consiste encore en deux Vers Hollandois:

IN 'T VREEDEN JUBELJAER OP JULY 30 NET,
WERD AMSTERDAM BERENDT VAN 'S PRINSSE VOLCK BESET;
VERLATEN DEN 4 AUGUSTY 1650.

*LE 30 DE JUILLET*
*DE L'ANNÉE DE LA PAIX ET DU JUBILÉ,*
*AMSTERDAM FUT INVESTI PAR LES TROUPES DU PRINCE;*
*ET LE SIEGE EN FUT LEVÉ LE 4 D'AOUT 1650.*

Au Revers, un Cavalier cuirassé & armé d'une Lance. Sous son Cheval on lit le nom de HECTOR; & autour de la Piece ces deux Vers Hollandois:

UYT HECTORS 2DE RODT WERT AMSTELS STAET GEDAGHT,
BY DIT HAER SILVER LODT UYT HAER VERSUYMDE WACHT.
1652. IN MEY.

*CE MONUMENT DE LA SITUATION OU AMSTERDAM S'EST TROUVÉ,*
*A ETÉ DISTRIBUÉ A LA SECONDE BRIGADE*
*NOMMÉE LA BRIGADE DE HECTOR,*
*DE L'ARGENT PROVENU DES GARDES NEGLIGÉES.*
1652. *AU MOIS DE MAI.*

III. La Ville d'Amsterdam, & dans la Riviere quelques Bâtimens remplis de Bourgeois armés. Au-dessus de la Ville on voit deux Mains droites qui sortent d'une nuée, & dont l'une tient un Faisceau de fleches, & l'autre un Etendard, avec deux Rameaux, qui représentent la Victoire, & la Paix. Le Revers expose aux yeux, sous le mot JEHOVAH, *L'ETERNEL*, une Femme qui portant sur l'épaule droite un Drapeau, & tenant de la main gauche une Corne d'abondance, foule aux pieds le Dieu de la Guerre, & plusieurs Armes. L'Inscription, qui se trouve sur les deux côtés de la Piece, consiste en ces six petits Vers Hollandois:

EEN

1650.

EEN ONVERWACHT
SOLDATEN MACHT
DOCHT AMSTEL T'OVERVALLEN:
MAAR BURGERS KRACHT
(GODT GAF EENDRACHT)
BEWAARDE POORT EN WALLEN.

*UNE ARMÉE DE SOLDATS PENSOIT SURPRENDRE AMSTERDAM: MAIS LES BOURGEOIS, A QUI DIEU DONNA LA CONCORDE, SURENT GARDER PAR LEURS SEULES FORCES LES PORTES ET LES REMPARTS.*



IV. La quatrieme est en tout semblable à la précédente, si l'on en excepte les Inscriptions. Sur la Tête on voit, au-dessous des Armes d'Amsterdam, ANNO 1650; & sur le bord ces trois Vers Hollandois:

'T HERSTELLEN VAN DE WACHT,
IN 'T JUBELJAER VOLBRACHT,
WERT HIER BY GEDACHT.

*CECI EST UN MONUMENT DU RETABLISSEMENT DE LA GARDE BOURGEOISE, FAIT L'AN DU JUBILÉ.*

L'Inscription du Revers est celle-ci:

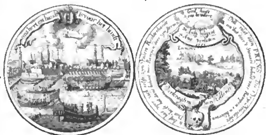
HEER, Uw HANT VERWINT HET AL, EN GEEFT ONS VREDE.

1650. *SEIGNEUR, VOTRE MAIN SURMONTE TOUT, ET NOUS DONNE LA PAIX.*

V. Jupiter & Venus, qui foulent aux pieds plusieurs instrumens de Guerre. Au Revers les Armes d'Amsterdam, entre la Liberté & la Paix. Dans les deux Exergues on lit ces deux Vers Hollandois:

ONS VOOROUDERS HEBBEN GEVOCHTEN VOOR VREEDE
EN VRYHEYT IN ALLE STRYT.
WY NASAETEN WILLEN VECHTEN VOOR VREEDE EN
VRYHEYT TOT ALLER TYDT.
1650. GULDEN VREEDE-JAER.

*DE TOUT TEMS NOS ANCETRES ONT COMBATTU*
*POUR LA PAIX ET POUR LA LIBERTE.*
*NOUS, LEUR POSTERITE, NOUS VOULONS COMBATTRE*
*POUR LA PAIX ET POUR LA LIBERTE,*
*JUSQUES A NOTRE DERNIER SOUPIR.*
1650. *L'AN DU JUBILE.*



VI. La derniere, qui ne m'est tombée entre les mains que lorsque les précédentes Estampes étoient déja gravées, représente l'Amstel, chargé de bâtimens remplis de Bourgeois armés. Au-dessus de la Ville même on voit dans une nuée transparente, une Main qui tient un Cœur; & sur une banderolle, ces deux petits Vers:

ONS HART EN HANDT
IS VOOR HET LANDT.

*NOS MAINS ET NOS COEURS SONT POUR LA PATRIE.*

Le Revers représente les six Prisonniers, menés dans des carosses environnés de Soldats, vers le Château de LOEVESTEYN, qu'on découvre dans la perspective. Cette démarche du Prince est ici caractérisée par ces mots:

VERKRAGTING VAN HOLLANDT.

*VIOLATION DE LA HOLLANDE.*

Au

Au haut de la Piece on lit, en partie au-dessus & en partie au-dessous d'un nuage, l'Inscription suivante : 1650.

GODT HEEFT ONS BEWAART.
30 JULY BELEGERT:
4 AUGUSTI VERLATEN.
1650.

*DIEU NOUS A CONSERVEZ.*
*LA VILLE FUT ASSIEGÉE LE 30 DE JUILLET,*
*ET LE SIEGE FUT LEVÉ LE 4 D'AOUT,*
1650.

Au reste, comme par la mort du Prince le repos public fut bientôt entiérement rétabli, on trouve au bas de la Piece un Pigeon perché sur une Téte de mort ; & sur le bord ces quatre Vers Hollandois, qui font une espece d'Épitaphe du Prince défunt.

NU RUST DIEN PRINS, DIE 'T VRYE NEDERLANDT
TE LIEF HAD VOOR ZICH ZELFS, ZYN VADERS RECHTERHANDT.
DE EEN HET DOOR 'T SWAARD BEHOED VOOR RAMPEN EN BEDERVEN,
DEES HEEFT HET LAND BEHOEDT VOOR RAMPEN DOOR ZYN STERVEN.

*A PRESENT CE PRINCE SE REPOSE, QUI FUT LE BRAS DROIT DE SON PERE; ET QUI AIMOIT TROP, POUR LUI-MEME, L'ETAT LIBRE DES PAYS-BAS. L'UN A SAUVÉ CET ETAT PAR LES ARMES; ET L'AUTRE PAR SA MORT.*

Le Prince d'Orange recevoit tous les jours les nouvelles de ce qui se passoit en Hollande, dans la Veluwe où il s'étoit transporté de La Haye le 27 d'Août, avec le Comte Guillaume (1) de Nassau, sous prétexte de prendre le divertissement de la Chasse ; mais réellement pour dissiper le chagrin que lui donnoit la mauvaise réussite de son entreprise sur Amsterdam. Son but étoit encore d'être à la portée de la Diete des Etats de Gueldre qui se tenoit alors à Zutphen, & dans laquelle il esperoit, à cause de la Terre de Dieren qu'il possédoit dans cette Province, d'être (2) créé Prémier Noble, comme il l'étoit en Zélande. Il ne se trouva pourtant qu'une seule fois dans cette Ville, où il fut solennellement complimenté par dix-huit Membres des Etats de Gueldre. Il passa le reste du tems, malgré la pluye continuelle & les desagrémens ordinaires de l'Automne, à chasser sans relâche, jusques à la fin d'Octobre, étant logé au Village de Bikbergen dans une maison de Païsan. Le 27 de ce mois s'étant mis tout en sueur à force de jouer au Billard, il monta à cheval dans un tems froid, & courut plus de sept heures. De retour chez lui, il se sentit attaqué d'une fievre accompagnée de maux de tête, ce qui l'obligea de s'embarquer le lendemain pour descendre le Rhin & le Leck, & de retourner par Rotterdam à La Haye. Il y arriva le 29, & son indisposition continua jusques au dernier de ce mois, avec de violens maux de tête, une toux, & une grande oppression de poitrine. Ce fut alors que des pustules rouges ayant paru sur ses bras, sur sa poitrine, & sur le reste de son corps, les Medecins déclarerent que c'étoit la Petite-verole. Quoiqu'elle sortit assez bien, & qu'elle commençât à suppurer, la fievre ne laissa pas de s'augmenter le 6 de (3) Novembre, avec une si grande oppression & avec une telle diminution de forces, qu'il perdit la parole l'après-dinée, & qu'il mourut le même soir environ à neuf heures, âgé de vingt-quatre ans. Sa Veuve, qui étoit encein-

(1) Aitzema zaken van staat en oorl. III. deel fol. 454.

(2) Ibid. fol. 456.

(3) Ibid. fol. 457.

1650. te & proche de son terme, reçut le jour suivant les complimens de condoléance de l'Ambassadeur d'Espagne, des Etats-Généraux, des (1) Etats de Hollande, & des autres Assemblées qui influent dans le Gouvernement. On songea aussi d'abord à faire savoir par des Couriers la mort inopinée du Prince aux Etats des Provinces particulieres, aux Cours de l'Amirauté, aux Ministres dans les Païs Etrangers, & aux Gouverneurs des Provinces & des Villes. Cette nouvelle produisit des effets très differens, & même fort opposés. Ceux qui étoient pour un Gouvernement absolument Républicain, & qui avoient détesté comme une Tyrannie la conduite du Prince (2) à l'égard de la Ville d'Amsterdam & des Etats de Hollande, revinrent de leur abattement, & témoignerent leur joye avec une franchise peu ménagée. Ceux qui avoient été éloignés du Gouvernement, (3) furent rétablis dans leurs Charges; & Mr. Knuyt, qui avoit souvent représenté le Prince dans les Assemblées, s'en vit exclus, à la grande mortification de la Princesse Douairiere. Quoique son Epoux eût déja obtenu quelque tems auparavant des Etats de Hollande la permission de disposer de ses (4) Fiefs, cette Princesse ne produisit qu'un Codicille très imparfait du 21 de (5) Décembre de l'année passée. On l'ouvrit en présence de quelques Députés de la Cour de Justice, (6) & l'on trouva que le Prince lui avoit legué, outre l'usufruit de ses Meubles, & des Maisons de Buren, de Breda, d'Yssélsteyn, & de Honslaardyk, un revenu annuel de quinze-mille livres sterling. C'est pour cette raison qu'on voit sur la Médaille suivante, faite par P. van Abeele, sa mémoire conservée en qualité de Douairiere.

(1) Resol der Staat. van Holl. 10 Nov. 1650. fol. 318.

(2) Aitzema zaaken van staat en oorl. III. deel fol. 458.

(3) Ibid. fol. 461.

(4) Resol. der Staat. van Holl. 31 Octob. 1647. fol. 279.

(5) Ibid. 22 Dec. 1650. fol 397.

(6) Ibid. 10 Dec. 1650. fol. 377.




La Tête porte le Buste cuirassé du Prince, avec ces Titres:

WILHELMUS II, Dei Gratia, PRINCeps AURAICÆ, COMes NASSaviæ, Etc. 1650.

*GUILLAUME II, PAR LA GRACE DE DIEU, PRINCE D'ORANGE, COMTE DE NASSAU, ETC. 1650.*

Au Revers, le Buste de sa Veuve, en faveur de laquelle le Seigneur de Wimmenum proposa qu'il seroit juste de lui donner une rente viagere, comme cela s'étoit pratiqué à l'égard de la Veuve de Frederic-Henri. Les Etats (7) promirent de prendre la chose en considération, c'est à dire qu'ils la rejetterent poliment.

(7) Resol. der Staat. van Holl. 21 Dec. 1650. fol. 393.

MARIA, Dei Gratia, PRINCEPS MAGnæ BRITanniæ; AURANTiæ DOTARIA, ETC.

*MARIE, PAR LA GRACE DE DIEU, PRINCESSE DE LA GRANDE BRETAGNE, DOUAIRIERE DU PRINCE D'ORANGE, ETC.*

Le

Le revenu annuel de quinze-mille livres sterling, duquel nous avons parlé, n'étoit legué à la Princesse qu'en cas qu'elle eût des Enfans. Cette condition fut bientôt remplie. Le huitieme jour après le décès de son Epoux elle accoucha d'un Fils, de la naissance duquel (1) elle fit d'abord donner connoissance aux Etats-Généraux, aux Etats de Hollande, aux autres Assemblées, & aux Ambassadeurs qui se trouvoient à La Haye. Immédiatement après elle en reçut, aussi bien que la Grand-mere du jeune Prince, les complimens de félicitation. Bientôt il s'éleva une dispute très vive touchant la Tutele, entre ces Princesses & l'Electeur de (2) Brandebourg. Mais les Etats de Hollande, qu'on avoit pris pour Arbitres, en laisserent la décision à la Cour (3) de Justice de leur Province. En donnant connoissance aux Etats des Provinces particulieres de cette heureuse naissance, la Princesse Douairiere ne négligea pas de recommander son Fils à leur protection, dans l'esperance qu'ils le revêtiroient des mêmes (4) Dignités qui avoient été possedées par son Pere: mais ils furent fort éloignés de s'y résoudre. Elle réussit mieux dans la priere qu'elle adressa aux Etats-Généraux, à ceux de Hollande & de Zélande (5), & aux Magistrats de Delft, de Leyden & d'Amsterdam, de vouloir bien être Parrains du jeune Prince. Le Bâteme, par lequel le jeune Prince reçut le nom de Guillaume-Henri, se fit avec beaucoup de solennité dans la (6) Chapelle de la Cour, le 15 jour de l'année suivante. Les Etats-Généraux firent présent à leur auguste Filleul, d'une rente viagere (7) de huit-mille francs; ceux de Hollande y en ajouterent une autre (8) de cinq-mille livres, dont l'Obligation étoit enfermée dans une boite d'or; ils donnerent encore huit-cens francs à la Chambre de l'Accouchée; & les autres Villes qui avoient part au même honneur, firent d'autres présens, chacune selon son pouvoir. Le corps de son Pere cependant fut embaumé; mais à cause de la nature de la maladie dont il étoit mort, il ne fut point exposé aux yeux du Peuple sur un lit de parade, comme c'est la coutume. Le 7 de (9) Mars fut destiné pour l'enterrement, pour lequel on s'empressa à faire tous les préparatifs nécessaires; mais une grosse pluye fit remettre (10) cette solennité jusques au lendemain. Ces funerailles se firent avec une pompe tout extraordinaire: outre les Gardes, les Officiers de la Cour, les chevaux de parade & de deuil, les Etendards, & les autres marques de dignité qui précéderent le corps, on le vit suivi par plusieurs Ducs, Princes, Comtes, & autres (11) personnes illustres du sang de Nassau; par les Etats-Généraux, par les Etats (12) de Hollande, par les Corps qui ont part au Gouvernement, par les Magistrats & par les Ministres de Delft & de La Haye. Ce nombreux & superbe cortege marcha à pied de la Cour par la porte de la Prison jusques au chemin de Ryswyk, & de là il fut mené en carosses drapés jusques à Delft, où le corps fut placé dans le Tombeau de cette illustre Maison qui est dans l'Eglise neuve. La mort de ce Prince fut incapable de calmer l'indignation qu'il avoit excitée par son imprudente entreprise sur Amsterdam: on vit du moins dans ce tems même vendre impunément sous-main (13) des Médailles d'or & d'argent, qui représentoient de la maniere suivante ses funerailles, & l'ambitieux dessein qu'il avoit formé contre cette Ville.

1650.

(1) Aitzema zaaken van staat en oorl. III. deel fol. 459.
(2) Resol. der Staat van Holl. 29 Dec. 1650. fol. 490.
(3) Ibid. 23 Dec. 1650. fol 406.
(4) Aitzema zaaken van staat en oorl. III. deel fol. 460.
(5) Resol. der Staat. van Holl. 23 Dec. 1650. fol. 378.
(6) Aitzema zaaken van staat en oorl. III. deel fol. 551.
(7) Ibid. fol. 552.
(8) Resol. der Staat. van Holl. 10 Jan. 1651. fol. 13. 14. & 13 Jan. 1651. fol. 18.
(9) Resol. der Staat. van Holl. 11 Febr. 1651. fol. 71.
(10) Ibid. 6 Maart 1651. fol. 122.
(11) Aitzema zaaken van staat en oorl. III deel fol. 553.
(12) Resol. der Staat. van Holl. 2 Maart 1651. fol. 109.
(13) Aitzema zaaken van staat en oorl. III. deel fol. 553.







Un Cheval sans frein, qui au lever du Soleil se présente en courant de toutes ses forces devant

1650. Amsterdam, qu'on voit dans le lointain, avec ses nouveaux Châteaux bâtis sur l'Amstel. L'Inscription est tirée de l'Eneïde de Virgile : (1)

(1) Virgil. Æn. lib. II. ꝟ 65 & 66.

CRIMINE AB UNO DISCE OMNES. MDCL. XXX JULII.

*QU'UN SEUL CRIME T'APPRENNE A LES CONNOITRE TOUS. 1650. LE 30 DE JUILLET.*

C'est à dire, tous ceux de sa Maison, & tous leurs adhérens. Au reste, le Cheval est comme ceint de Soldats armés, qui sont cachés en partie sous une housse, sur laquelle on voit une Lettre cachetée. Dessus cette Lettre & plus bas on lit ces mots :

UNIOnem RELIGIOnemque SIMULANT.

*ILS PRENNENT POUR PRETEXTE L'UNION ET LA RELIGION.*

En effet, pour cacher ses ambitieux desseins, Maurice se servit du prétexte de la Religion ; & Guillaume II de celui de la Religion (2) & de l'Union d'Utrecht. Le véritable motif cependant qui fit agir le dernier, fut la résolution des Etats de Hollande, de casser, par la crainte d'être engagés dans une nouvelle Guerre, une partie des Troupes, qu'il consideroit comme le principal appui de sa grandeur. C'est pour cette raison (3) qu'on lit sur l'Exergue de cette Piece ces mots, tirés de Virgile, & appliqués à Palamede par le rusé Sinon :

(2) O. Dapper Beschr. van Amsterdam fol. 294.
(3) Virgil. Æn. lib. II. ꝟ 84.

QUIA BELLA VETABAT.

*PARCE QU'ELLE SOPPOSOIT A LA GUERRE.*

Il faut sous-entendre ici, la Hollande, & sur-tout la Ville d'Amsterdam.

Au Revers, on voit le téméraire Phaëton précipité par la foudre, du Char de son Pere, dont les Chevaux prennent le mords aux dents ; emblême de la mort subite du Prince, enlevé au milieu de ses projets mal digerés. Au-dessous du Char du Soleil on découvre la Pompe funebre du Prince, laquelle sortant de la Cour prend le chemin de Delft, le long du quai du Vivier de La Haye. L'Inscription est empruntée d'Ovide : (4)

(4) Ovidii Metam. lib. II. ꝟ 328.

MAGNIS EXCIDIT AUSIS. MDCL. VI. NOVEMBRIS.

*IL A ECHOUÉ DANS SES DESSEINS AMBITIEUX. 1650. LE 6 DE NOVEMBRE.*

Si l'on retranche de la vie de ce jeune Prince sa derniere entreprise, & l'emprisonnement des six Membres des Etats de Hollande, on peut dire qu'il méritoit par ses rares qualités l'estime & la tendresse de tout le monde. Il est certain même qu'elles lui furent généralement accordées. Beau & bien-fait, il brilloit du côté de l'esprit par des talens extraordinaires, qui répondoient à ses agrémens corporels. Il possédoit cinq differentes Langues, qu'il parloit avec facilité. Pendant toute sa jeunesse il s'étoit appliqué à l'Histoire, à la Poësie, aux Mathématiques, à la Logique & à la Pysique ; & à l'égard de ces deux dernieres Sciences, il avoit suivi la méthode du fameux Descartes. Celui-ci, né d'une famille noble à La Haye, petite Ville (5) située dans la Touraine sur les frontieres du Poitou, avoit appris dans sa jeunesse, sous la direction des Jésuites, outre les Langues savantes, les Mathématiques, la Logique & la Physique. Mais peu (6) content de la méthode & des preuves dont ces Peres se servoient en enseignant ces deux dernieres Sciences, il se trouva animé à les fonder sur des principes plus sûrs. Avant que de s'y appliquer sérieusement, entraîné par l'exemple de toute la jeune Noblesse Françoise, il alla servir comme Volontaire sous le Prince Maurice, le plus célebre Capitaine de son tems. De là il se transporta, au commencement de la Guerre (7) de Boheme, en Hongrie, (8) avec les Troupes du Comte de Bucquoy, qui alloient joindre l'Armée commandée par le Duc de Baviere. Mais enfin, las non seulement du tumulte de la Guerre, mais encore de la vie voluptueuse qu'on menoit à la Cour de

(5) Baudr. Diction. Geogr. pag. 618.
(6) Vie de M. Descartes, pag. 33.
(7) Ibid. pag. 31.
(8) Ibid. pag. 44.

de France, il vendit ses biens maternels, & docile aux conseils du Cardinal de Berulle à qui il avoit communiqué ses nouveaux Principes, il prit la (1) résolution de se livrer entierement à l'étude de la Philosophie. Pour n'être distrait par aucune compagnie, il partit pour la Hollande l'an 1629. De là il passa en Frise, où dans un Château voisin de Franeker il s'occupa pendant quelque tems à approfondir la Théologie-naturelle. Ayant pris ensuite un logement à Amsterdam, (2) il s'y appliqua à la Chymie, à la Medecine & à l'Anatomie. Après avoir fait un tour en Angleterre, où il fit ses observations sur la Force magnétique, il alla demeurer à Deventer, excité à prendre ce parti par le Professeur Henri Fils de Regnier, qui enseignoit publiquement dans cette Ville la Philosophie (3) Cartésienne. Mais celui-ci étant appellé à Utrecht, Descartes fit un voyage en Danemarc, où il mit au jour plusieurs Traités de (4) Physique. De retour en Hollande il choisit sa demeure d'abord à Egmond, & ensuite à Harderwyk & à Utrecht. Comme ses nouveaux Principes faisoient par-tout beaucoup de bruit, ils ne manquerent pas de s'attirer les Ecrits (5) de plusieurs Antagonistes. Dans l'Université d'Utrecht même, Voetius & Regius, tous deux Professeurs, s'engagerent sur ce sujet dans de vives disputes, & le prémier eut assez de crédit pour obtenir que la Philosophie Cartésienne y fût bannie des 1650. Chaires (6) Professorales. Cette affaire porta Descartes à aller demeurer dans le Château d'Eyndelgeest près de Leyden, d'où, après quelque intervalle de tems, il s'en retourna au Village d'Egmond. Sa reputation cependant étoit devenue si éclatante, non seulement à la Cour de Frederic-Henri, mais encore dans toutes les principales Cours & Universités de l'Europe, que le Roi de France lui donna une pension (7) de trois-mille livres, & que la Reine Christine le pria de venir en Suede, pour lui enseigner lui-même les Principes de sa Philosophie. Quoique ce voyage ne fût nullement de son goût, il ne laissa pas de l'entreprendre. Au commencement d'Octobre 1649 il arriva à Stockholm, où il fut très gracieusement reçu par la Reine, qui forma le dessein (8) d'ériger une Université sous la direction d'un si grand homme. Mais avant que ce projet fût mis en exécution, Descartes se trouva attaqué d'une violente maladie, qui, après qu'il eut reçu les Sacremens des mains d'un Moine Augustin selon les rits de l'Eglise Romaine, le priva de la vie le 2 de (9) Fevrier de l'année dont il s'agit ici. Quoique son nom fût suffisamment immortalisé par ses Ecrits, on voulut en Hollande, où il s'étoit comme naturalisé par un séjour de vingt ans, conserver sa mémoire par le moyen de la Piece suivante.

(1) Vie de Mr. Descartes, pag. 77.
(2) Ibid. pag. 87.
(3) Ibid. pag. 93.
(4) Ibid. pag. 104.
(5) Ibid. pag. 154.
(6) Ibid. pag. 103.
(7) Ibid. pag. 252.
(8) Ibid. pag. 263.
(9) Ibid. pag. 279.




Son Buste, avec un manteau & un collet:

RENATUS DESCARTES; NATUS HAGÆ TURONUM, 1590; MORTUUS IN SUECIA, 1650.

*RENE' DESCARTES, NE' A LA HAYE EN TOURAINE, EN 1590; MORT EN SUEDE, EN 1650.*

Au Revers on lit huit Vers Hollandois, entre un Soleil dans toute sa splendeur, & un Globe terrestre auprès duquel on voit ces mots:

1650.

SÆCULI LUMEN.

*LA LUMIERE DU SIECLE.*

Voici les Vers:

DIT PRONKJUWEEL BEVAT
HET WERELTSWONDER, DAT
NATUURS VERBORGENTHEDEN
DOORPOLSTEN EN ONTLEDEN,
OP 'T SPITS VAN SYN VERSTAND.
NU RAASKALD GRIEKENLAND:
EN 'T AFGESLOOFDE ROMEN
BROMT HARSENLOSE DROMEN.

*CETTE PIECE CONTIENT LE PRODIGE DE L'UNIVERS, QUI PAR LA PENETRATION DE SON ESPRIT SUT APPROFONDIR ET EXPLIQUER LES MYSTERES DE LA NATURE. ON VOIT A PRESENT QUE LA GRECE N'A FAIT QU'EXTRAVAGUER, ET QUE ROME S'EST FATIGUÉE A NOUS DEBITER AVEC EMPHASE DES REVERIES CREUSES.*

Si la Cour de La Haye étoit comme ensévelie dans le deuil à cause de la mort du Prince d'Orange, celle de Madrid retentissoit de cris de joye excités par l'arrivée de sa nouvelle Reine. Cette Princesse, accompagnée du Roi de Hongrie son Frere, avoit pris son chemin par l'Italie, où elle entra par le territoire des Venitiens, dans lequel elle (1) fut somptueusement régalée avec tout son train, par le Provéditeur Capello, chargé de faire dans cette occasion les honneurs de la République. Arrivée à Milan, elle prit congé de son Frere, qui auroit bien souhaité de l'accompagner jusqu'en Espagne, pour se montrer à la Cour & au Peuple, & pour obtenir, s'il étoit possible, la Fille du Roi pour Epouse. Mais ayant appris dans cette Ville que son projet n'étoit point gouté à la Cour de Madrid, il retourna en Allemagne par le même chemin par lequel il étoit venu; pendant que sa Sœur prenoit par Mer la route d'Espagne, où tout le monde, & sur-tout les habitans de Madrid, étoient extrèmement occupés (2) à lui préparer une superbe reception. Dans cette Entrée toutes les maisons étoient ornées de draps d'or & de pieces de soye. A l'entrée de chaque rue, on voyoit quatre grandes Colomnes & quarante petites, les unes & les autres d'une beauté extraordinaire. On avoit encore érigé quatre Arcs de triomphe, dont les ornemens étoient si riches, que les fraix en montoient à plus de soixante-mille ducats. Tous les Grands d'Espagne, accompagnés d'un prodigieux nombre d'Officiers de la Cour, marchoient devant la Reine, habillés avec toute la magnificence possible. Cette Princesse même, environnée de tout ce que l'Espagne avoit de Dames de qualité, étoit assise sur un superbe Char de triomphe. Dès qu'elle fut arrivée auprès de la Cour & qu'elle eut mis pied à terre, elle fut reçue avec les plus grandes marques de considération par le Roi & par la Princesse héréditaire Marie-Thereze, qui étoit née le 20 de Septembre (3) 1638. Dans les Païs-Bas Catholiques, où l'on considéroit ce mariage comme l'union de deux éclatantes Lumieres, qui promettoit au *Monde Espagnol* les agrémens & la fécondité d'un Printems nouveau, on frappa les trois Pieces suivantes.

(1) Nani Hist. van' Venetz. II. deel pag. 182.

(2) Le Blason de la Toison d'Or, fol. 182.

(3) Hubn. Geslachtk. tafel 42.

I. Le

1650.




I. Le Buste cuirassé du Roi d'Espagne (à qui les (1) Etats de Hollande résolurent cette année d'écrire desormais en Latin, comme dans une Langue commune à tous les Peuples.) Ce Buste est orné du Colier de la Toison, & environné de ce Titre: (1) Resol. der Staat. van Holl. 1 Dec. 1650. fol. 357.

PHILIPPUS IIII, HISPANIARUM REX.

*PHILIPPE IV, ROI D'ESPAGNE.*

Au Revers, le *Monde Autrichien*, surmonté d'une Couronne Royale, & éclairé par le Soleil & par la Lune, emblèmes du Roi & de la Reine, laquelle empruntoit son plus grand éclat de son auguste Epoux, comme la Lune tire sa lumiere de l'Astre du jour:

(2) CUM SOLE ET ASTRIS. (2) Mauf. de la Toison d'Or, pag. 340.

*AVEC LE SOLEIL ET LES ETOILES.*

II. La seconde est en tout semblable à la prémiere, excepté que n'étant qu'un Jetton, elle est plus petite. Il est bon d'observer ici, que le Globe qu'on voit sur ces deux Pieces offre aux yeux les Armes d'Autriche, qui sont de Gueules à une bande d'Argent; & qui, à ce que l'on prétend, doivent leur origine à Leopold II, Duc d'Autriche. Lorsque ce Prince, l'an 1193, eut perdu sa Banniere dans une Bataille contre les Infideles, il trempa dans le sang des morts & des blessés son Echarpe, (3) qui fut par-là teinte de rouge, excepté la partie qu'il avoit tenue dans la main, & qui forma une bande blanche, lorsqu'il l'eut déployée pour lui servir d'Etendard. (3) Jurisp. Heroica. fol. 144.

III. Les Bustes du Roi & de sa nouvelle Epouse, avec ce Titre:

PHILIPPUS IIII, ET MARIA ANNA, HISPANIARUM MONARCHÆ. 1650.

*PHILIPPE IV, ET MARIE-ANNE, SOUVERAINS DE LA MONARCHIE D'ESPAGNE.* 1650.

Au Revers, un Soleil qui se leve dans le Signe des Gémeaux, éclaire le Monde Espagnol, qu'on trouve entre deux Cornes d'abondance, emblèmes de la fécondité dont on esperoit que ce nouvel hymenée feroit béni par le Ciel. Ce même emblème se trouve sur une Médaille (4) d'Etrusceille, sur laquelle la Fécondité est représentée avec une Corne d'abondance sous le bras: (4) Oudaan R. Moog. pag. 391.

VERE NOVO.

*DANS UN NOUVEAU PRINTEMS.*

1650.

Pendant que la Torche nuptiale éclairoit la Cour d'Espagne, le feu de la Guerre continua de ravager les Pais-Bas avec la même violence. Comme la discorde s'étoit ranimée cette année dans la France, par l'emprisonnement des Princes de Condé & de Conti, & du Duc (1) de Longueville, l'Archiduc Leopold parut de bonne heure avec l'Armée Espagnole sur les frontieres de ce Royaume. Il prenoit pour prétexte de ce mouvement, son desir de travailler à la liberté des Princes prisonniers, & à la Paix, dont il soutenoit que la conclusion étoit uniquement traversée par le Cardinal Mazarin. La même déclaration fut faite par le Vicomte de Turenne, qui s'étant emparé de Stenay, prit ouvertement le parti des Princes, & qui pour hâter leur liberté & l'ouvrage (2) d'une Paix si ardemment desirée, se joignit aux Ennemis de son Maitre. Ceux-ci ouvrirent la Campagne par le Siege du Catelet, & malgré la brave (3) défense du Marquis de Vandy, ils se rendirent maitres de la Place le 14 de Mai, après cinq jours de Siege. Ils se jetterent ensuite devant La Capelle, qui n'étant pas en état de résister à cette Armée victorieuse, se rendit sans coup férir; ce qui leur donna le moyen d'attaquer Guise même, qui fut investie le 16 de Juin. Dans cette Ville, qui étoit défendue par plusieurs Demi-lunes, par differens Ouvrages à corne, & par d'autres bonnes fortifications, commandoit Mr. de Bridieu, qui avoit résolu de se défendre jusques à la derniere extrémité, dans l'esperance d'être secouru à tems par le Maréchal du Plessis-Praslin. Les Espagnols, dont l'Armée étoit forte de (4) trente-mille hommes, poussérent leurs travaux avec d'autant plus d'ardeur, & redoublerent de toutes parts leurs efforts. La nuit entre le 26 & le 27, ils donnerent de deux côtés un Assaut si furieux, qu'ils pénétrerent dans la Place par les deux portes, & qu'en combattant toujours ils poussérent la Garnison jusques dans le Château, dont ils prirent encore la même nuit tous les ouvrages de dehors. Le Gouverneur pourtant ne perdit point courage: avant que les Ennemis se fussent logés au pied du Château, il fit une Sortie si vigoureuse, qu'il chassa six-cens Espagnols des ouvrages dont ils s'étoient rendus maitres, & que par-là il donna occasion au Maréchal du Plessis-Praslin de couper de plus en plus les vivres aux Assiegeans, qui commençoient déja à manquer de tout. Le succès du Siege dépendoit entierement d'un Convoi que les Espagnols attendoient de La Capelle le 29 de Juin, & qui consistoit en (5) quinze-cens Cavaliers, dont chacun étoit chargé d'un sac rempli de poudre à canon, & d'un autre rempli de pain. A peine étoient-ils entrés dans la plaine de La Capelle, qu'ils se virent assaillis par quatre-cens François, & par-là saisis de la crainte que la poudre qu'ils portoient ne s'allumât, & ne les fit tous périr miserablement. Cette terreur leur fit perdre le courage & le jugement: au-lieu de songer à se défendre, ils se hâterent de jetter leur charge & de s'enfuir à toute bride. La défaite de ce Convoi causa une si grande famine parmi les Assiegeans, que voyant un bon nombre d'entre eux déja mort de faim, ils furent forcés de lever un Siege qui étoit déja si fort avancé. Ce qui donna lieu de mettre au jour la Médaille suivante, faite par J. Mauger.

(1) Nani Hist. van Veneets. II. deel pag. 218.

(2) Larrey Hist. de Louis XIV. tom. II. pag. 153.

(3) De Riencourt Hist. de Louis XIV. tom. I. pag. 242.

(4) Hist. Metall. de Louis XIV. I. partie fol. 29. verso.

(5) Parival Siecle de fer, tom. I. pag. 471.



La Tête du Roi de France, avec ce Titre:

LUDOVICUS XIIII, REX CHRISTIANISSIMUS.

*LOUIS XIV, ROI TRES-CHRETIEN.*

Au Revers, la Ville de Guise, qui s'appuyant sur un Trophée, & ayant sur la tête une Couronne murale, en tient dans la main une autre faite de fleurs & de verdure; qui étoit appellée par les Anciens, *Graminea*, (6) ou *Obsidionalis*, & dont ils honoroient ceux qui avoient secouru une Ville assiegée:

(6 Andr. Alciati Embl. XXVI.

HIS-

HISPANORUM COMMEATU INTERCEPTO, GUISA LIBERATA. MDCL.

1650.

## *GUISE SECOURUE,*

## *LE CONVOI DES ESPAGNOLS AYANT ETE' INTERCEPTE'.* 1650.

Les Espagnols, bien loin d'être abattus par ce desastre, pénétrerent plus avant dans la France, où ils prirent Vervins, (1) Marle, Moncornet, Château-Porcien, & un grand nombre d'autres petites Villes. S'étant encore rendus maitres le 3 d'Août de Retel, après un vigoureux Siege de treize jours, ils passerent la Riviere d'Aine, & ayant pris leur route entre Rheims & Fimes, ils arriverent enfin à La-Ferté-Milon, éloignée de Paris d'une seule journée. Leur dessein étoit de délivrer les Princes qui étoient en prison dans le Château de Vincennes: mais la Cour, avertie à tems de cette entreprise, les avoit fait conduire à (2) Marcoussi, & de là au Havre de Grace. Ce projet ayant ainsi échoué, Leopold fit savoir au Duc d'Orleans, par une lettre écrite de la (3) Basoche le 30 d'Août, qu'il étoit autorisé par le Roi d'Espagne à conclure la Paix, & qu'il attendoit là-dessus de Son Altesse Royale, à qui il offroit sa personne & ses Troupes, une réponse favorable. Mais il vit par la réponse du Duc, qui avant que de rien résoudre voulut savoir le lieu & le tems fixés pour les Conferences, & les personnes qui y seroient employées; il vit, dis-je, que la Paix n'étoit pas si prochaine qu'il se l'étoit imaginé. Là-dessus il fit faire à ses Troupes des courses jusques sous les murs de Paris, ce qui répandit dans tous les lieux d'alentour la (4) terreur & l'allarme. Mais, forcé par la disette des vivres de repasser l'Aine, il marcha vers Pont-à-Mousson, Ville située sur la Meuse entre Stenay & Sedan, & qui coupoit la communication entre le Pais de Luxembourg, & les petites Villes qu'il avoit conquises dans la France. Il l'investit vers la fin de Septembre, & la fit attaquer avec toute la vigueur possible par son Armée, qui par le débordement de la Meuse causée par les fréquentes pluyes, n'eut pas moins à craindre de l'eau de cette Riviere, que du feu des Assiegés. Mais ayant enfin surmonté tous ces obstacles, l'Archiduc eut encore le bonheur de repousser un renfort que les François tâchoient de jetter dans la Ville. Il consistoit en quatre-cens hommes, que Mr. de Villequier Gouverneur de Sedan fit descendre (5) sur la Meuse dans quatre bateaux le 9 d'Octobre, dans le dessein de les faire entrer de nuit dans la Ville, à travers les Terres inondées. Mais ayant été découverts à la pointe du jour, ils furent contraints à coups de canon de rebrousser chemin; ce qui obligea la Ville assiegée de se rendre enfin à l'Armée de l'Archiduc le 6 de Novembre. Ce Prince lui-même, sans attendre la (6) fin du Siege, s'étoit transporté à Bruxelles, où il fit chanter dans la Cathédrale le (7) Te-Deum de la maniere la plus solennelle, pour rendre graces au Ciel de cette conquête, & des autres avantages qu'il avoit remportés pendant cette Campagne. La même année Leopold consentit, pendant que Mr. vander Tommen étoit en charge, d'assigner au Trésor de la Ville le revenu que le Roi tiroit auparavant des Moulins pour l'usage de l'eau & du vent. La mémoire de ce bienfait se trouve conservée sur un Jetton qui fut destiné pour la Chambre des Finances de Bruxelles, & qui pour cet effet fut distribué à ceux qui avoient la direction de ce Trésor.

(1) Holl. Merkur. anno 1650. pag. 41.

(2) Wicquefort Hist. des Prov. Unies pag. 226.

(3) Holl. Merkur. anno 1650. pag. 44.

(4) Nani Hist. van Venetse. pag. 219.

(5) De Riencourt Hist. de Louis XIV. tom. I. pag. 243.

(6) Holl. Merkur. anno 1650. pag. 52.

(7) Aitzema zaaken van staat en oorl. III. deel fol. 483.







Deux Moulins, l'un à eau, & l'autre à vent:

AURÆ NOBIS FAMULANTUR, ET UNDÆ.

*LES VENTS ET LES EAUX TRAVAILLENT EN NOTRE FAVEUR.*

1650.

Au Revers, les Armes de Mr. vander Tommen, (1) Docteur en Droit, & dans cette année Echevin de Bruxelles :

(1) Troph. de Brab. tom. II. fol. 463.

MOLIS REGIIS URBANO THESAURO ADDITIS. 1650.

*LE REVENU DES MOULINS ROYAUX AYANT ETE' AJOUTE' AU TRESOR DE LA VILLE.* 1650.

Après la prise de Pont-à-Mousson, les Espagnols se rendirent dans leurs Quartiers d'hiver, ayant mis dans les petites Villes qu'ils avoient prises, de fortes Garnisons, afin d'être en état de se remettre l'année suivante de bonne heure en campagne. Mais le Cardinal Mazarin s'étant rendu maitre de la Bourgogne & de la Normandie dont les Princes emprisonnés étoient Gouverneurs, (2) avoit encore forcé par une formidable Armée la Ville de Bourdeaux, ouvertement soutenue dans la rebellion par une Flotte Espagnole, à rentrer dans le devoir. Il partit ensuite pour Châlons, distribua partout de l'argent aux Troupes, & formant une bonne Armée des Garnisons voisines, il fit investir par le Maréchal du Plessis-Praslin le 9 de (3) Décembre, Retel, qui procuroit aux Espagnols le passage de l'Aine, & le moyen de lever des contributions jusques aux portes de Paris. On donna à la Place Assauts sur Assauts; mais les Espagnols & les Italiens, commandés par Del Ponti, les repousserent toujours avec les plus grandes marques de valeur & de fermeté. Le Gouverneur néanmoins voyant sa résistance traversée par les Habitans, & les Ennemis logés sur les remparts après le troisieme Assaut, se trouva forcé de se jetter avec précipitation dans le Château, & de rendre cette Forteresse aux Ennemis par accord le 17 du mois. La Garnison, forte encore de douze-cens hommes, fut conduite à La Capelle. Cependant le Vicomte de Turenne avoit ramassé sept-mille (4) Chevaux & trois-mille Fantassins, pour tenter le secours de la Place. S'en étant approché le même soir, il donna le signal de son arrivée par six coups de canon; mais comme la Ville étoit déja prise, on ne lui répondit point : ce qui le porta à laisser son Infanterie en arriere pour hâter sa marche, & à avancer avec sa seule Cavalerie vers Retel. Il trouva non seulement la Ville rendue, mais aussi l'Armée ennemie qui l'attendoit rangée en bataille. Quoiqu'il fût extrèmement surpris de cet accident imprévu, il prit son parti en grand Capitaine, & voyant la retraite impraticable, il fit marcher son Infanterie précipitamment, dans la résolution d'attaquer lui-même l'Ennemi. Après qu'il eut rangé ses Troupes, il exécuta son dessein avec une bravoure si impétueuse, qu'il poussa les deux Ailes de l'Armée Françoise à plus d'un quart de lieue au-delà de leur Artillerie. Mais là, soutenues par leur (5) Cavalerie, elles se remirent en peu de tems, & ayant de doubles rangs, & tous les autres avantages que donne une grande supériorité, elles forcerent enfin le brave Turenne, qui leur étoit de la moitié inferieur en (6) nombre, de leur abandonner le Champ de bataille & la gloire de la journée, avec perte de trois-mille hommes tant morts que prisonniers. Les Drapeaux pris dans ce combat furent suspendus avec beaucoup de solennité dans la Cathédrale de Paris, où la Musique la mieux choisie fut employée à chanter le Te-Deum. Dans un tems moins reculé on a songé à immortaliser par la Médaille suivante cette Victoire, qui déchargea la France du fardeau des Contributions.

(2) Nani Hist. van Venetï. II. deel pag. 319.

(3) De Riencourt Hist. de Louis XIV. tom. I. pag. 247.

(4) Holl. Merkur. anno 1650. pag. 61.

(5) De Riencourt Hist. de Louis XIV. tom. I. pag. 249.

(6) Ibid. pag. 250.







La Tête du Roi de France, avec son Titre ordinaire :

L. U-

LUDOVICUS XIIII, REX CHRISTIANISSIMUS. 1650.

*LOUIS XIV, ROI TRES-CHRETIEN.*

Au Revers, une Victoire ailée, qui foulant aux pieds la Discorde, tient d'une main un Javelot, & de l'autre un Bouclier:

VICTORIA RETELENSIS. MDCL.

*LA VICTOIRE DE RETEL.* 1650.

Pour faire connoitre sur qui cette Victoire fut remportée, le sens imparfait de cette Inscription se trouve rempli par les mots qu'on lit sur le Bouclier dont nous avons fait mention:

DE HISPANIS.

*SUR LES ESPAGNOLS.*

1651. C'est ainsi que la Campagne & l'année finirent presque en même tems. L'année suivante fut très remarquable par la grande Assemblée des Etats, qui, à la priere (1) des Etats de Hollande, fut tenue à La Haye. Depuis la mort du Prince (2), ces derniers avoient donné leur plus grande attention aux moyens de faire fleurir la concorde, l'amitié, & la confiance, non seulement entre leurs Villes, mais encore entre toutes les Provinces confédérées. Ils considéroient que depuis la naissance de l'Etat, il n'avoit jamais été sans (3) Gouverneur-général; & qu'il y avoit un grand nombre d'affaires qui devoient être règlées, avant que d'introduire une forme de Gouvernement purement Républicaine. Animés par ces motifs (4) & par l'approbation des Etats-Généraux, ils inviterent & par Lettres, & par des Députations solennelles, les six autres Provinces à former une Assemblée générale. Leur proposition fut goutée (5) universellement, & le 18 de (6) Janvier les Députés de tous les Etats particuliers se trouverent, au nombre de plus de trois-cens, dans la (7) Grand-Salle de La Haye, ou le Président (8) Pibo de Doma, Député de la part de la Frise, fit l'ouverture de cette Assemblée extraordinaire par une éloquente Harangue. Dès qu'il eut fini, Mr. Cats, célebre par ses Poësies, prit la parole, & dans un Discours étendu il dévelopa les raisons qui avoient porté les Etats de Hollande, ses Maitres, à convoquer cette illustre Assemblée; dans la confiance qu'à l'exemple du Peuple de Dieu, qui étoit comme un seul homme depuis Dan (9) jusques à Bersaba, elle prendroit unanimement de salutaires résolutions, touchant (10) *l'Union d'Utrecht*, la *Religion Reformée*, & les *Troupes*: c'étoient-là les trois principaux Articles, sur lesquels les déliberations de cet auguste Corps devoient rouler. Il n'est pas étonnant que sur des sujets de cette importance on découvrit d'abord une grande varieté d'opinions, parmi un si grand nombre de Députés, dont chaque Province avoit sa forme de Gouvernement particuliere, & très differente de celle des autres. Lorsque le sujet de la Religion alloit être mis sur le tapis, on vit paroitre dans l'Assemblée cinq Députés des Synodes des (11) Provinces particulieres. Après avoir fortement recommandé à Leurs Hautes Puissances la protection de la Religion Reformée, ils les exhorterent en termes pathétiques à s'opposer au Culte des Catholiques-Romains, & à leur accroissement dans les Provinces-Unies. Ils avoient détaillé les mesures qu'ils croyoient nécessaires pour l'exécution de ce dessein, dans un Mémoire qui consistoit en vingt Articles, & qu'ils mirent entre les mains de l'Assemblée. Comme ceux de Hollande (12) & d'autres soutenoient qu'ayant pris les armes autrefois pour défendre la Liberté de conscience, on pécheroit grossierement contre ses propres principes en introduisant une Inquisition qu'on avoit détestée alors, on prit sur ce sujet des résolutions moderées, quoique fortes. Le 27 de Janvier on convint de maintenir toujours la Religion Reformée dans toutes les Eglises publiques des Provinces-Unies; de tenir en bride les autres Sectes qui étoient tolerées par connivence; d'exécuter les Edits contre les Catholiques-Romains; de defendre l'entrée de leurs Religieux dans le Pais, comme aussi leur Service en Langue Hollandoise chez les Ministres étrangers; enfin, de se conformer exactement aux Résolutions qui avoient été prises d'introduire la Reformation dans la Mairie de Bois-le-Duc. Après que plusieurs Mémoires très étendus sur l'Union d'Utrecht & sur l'entretien des Trou-

(1) Resol. der Staat. van Holl. 11 Nov. 1650. fol. 331.
(2) Ibid. 10 Nov. 1650. fol. 329.
(3) Ibid. 18 Jan. 1651. fol. 25.
(4) Aitzema Herstel-de Leeuw fol. 43.
(5) Resol. der Staat. van Holl. 25 Nov. 1650. fol. 347. & 348.
(6) Ibid. 17 Jan. 1651. fol. 25.
(7) Ibid. 24 Dec. 1650. fol. 410.
(8) Aitzema Herst. Leeuw. fol. 52.
(9) Livre des Juges Chap. XX. ℣. 1.
(10) Aitzema zaaken van staat en oorl. III. deel fol. 496.
(11) Aitzema Herstel-de Leeuw fol. 58. Resol. der Staat. van Holl. 19 Jan. 1651. fol. 25. & 2 Febr. 1651. fol. 57.
(1) Aitzema Herst. Leeuw. fol. 61.

1651.

Troupes eurent été livrés à l'Assemblée, de la part des Etats de Frise, de Groningue, d'Utrecht, de Zélande, (1) & de la part de la Hollande même, on établit, qu'il étoit libre à chaque Province de se choisir un *Stadhouder*. En vertu de cette Résolution, ceux de Groningue & de son Territoire, imités par le Païs de Drenthe, trouverent bon de confier cette Dignité au Prince Guillaume de Nassau, qui étoit déja Gouverneur de la Province de Frise. La Charge de Capitaine-général de tout l'Etat, par Mer & par Terre, ne fut déférée à personne, & l'on convint qu'elle seroit exercée par rapport aux Troupes par un Lieutenant-Général, comme elle l'étoit à l'égard des Flottes par le Lieutenant-Amiral Tromp. On confirma de nouveau la Confédération d'Utrecht, & l'on fit ôter des Regitres des Résolutions des Etats, toutes les Pieces qui concernoient le procedé du Prince contre Amsterdam & contre les six Membres des Etats, comme sentant le Despotisme, & contraire à la Liberté. On en fit de même par rapport aux Discours qui lui avoient été adressés pour lui rendre graces de ces démarches hardies, & on les biffa, comme extorqués par la force. On publia une Amnistie (2) générale en faveur de tous ceux qui avoient eu part à cette conduite irréguliere du feu Gouverneur-général. On réhabilita les Membres des Etats qui avoient été privés de leurs Emplois, & l'on (3) autorisa chaque Ville à créer leurs propres Magistrats. Enfin on règla ce qui regardoit les Troupes, tant par rapport à la Discipline militaire, qu'au Serment qu'elles devoient prêter, (4) & aux Commissions qui devoient leur être données. Cette auguste Assemblée se sépara le 21 d'Août, après avoir affermi la République sur des fondemens solides, à la grande satisfaction de toutes les Provinces confédérées. Les Etats de Hollande furent sur-tout tellement contents de toutes les Résolutions qui y avoient été prises, qu'ils proposerent de faire (5) frapper une Médaille pour en immortaliser la mémoire. Mr. Jaques Cats, Conseiller-Pensionaire de cette Province, en fit un plan, qu'il mit entre les mains de ses Maitres: mais comme ils apprirent que les (6) Etats de Zélande en faisoient frapper une selon le projet fait par leur (7) Conseiller-Pensionaire Jean de Brune, & peu different de celui de Mr. Cats, cette proposition n'eut point de suite. Au reste, cette Médaille faite par ordre des Etats de Zélande mérite bien qu'on en donne ici la description, aussi bien que celle d'une autre qui fut frappée l'année suivante.

(1) Aitzema Herst. Leeuw, fol. 68.

(2) Ibid. fol. 189.

(3) Ibid. fol. 113.

(4) Ibid. fol. 139.

(5) Resol. der Stat. van Holl. 18 July 1651. fol. 390.

(6) Ibid. 4 Dec. 1651. fol. 585.

(7) Aitzema Herst. Leeuw, fol. 148.











I. La Tête représente une Femme armée, emblème des Provinces-Unies, éclairée d'une lumiere céleste, & soutenant sur la pointe d'une Lance le Chapeau de la Liberté. Quoiqu'attaquée par quatre Vents orageux, elle est assise au milieu de la Mer sur une Roche inébranlable, à laquelle les Armes particulieres des sept Provinces sont attachées par un même lien:

UT

UT RUPES IMMOTA MARI, STANT FOEDERE JUNCTI. 1651.

*ILS SE TIENNENT UNIS PAR LEUR ALLIANCE, COMME UN ROCHER INEBRANLABLE AU MILIEU DE LA MER.*

Par cette Alliance il faut entendre l'Union d'Utrecht, faite l'an 1579, & confirmée par cette Assemblée générale. Le Revers ne contient que cette Inscription étendue :

DUM TOTUS MIRATUR ORBIS,
ET ANCEPS EXSPECTAT QUO RES FOEDERATÍ BELGII
A MORTE ARAUSIONENSIUM PRINCIPIS EVASURÆ SINT,
ALIIS ALIA AUGURANTIBUS;
MAGNA BATAVORUM AULA
AD SOLENNE PROCERUM CONSILIUM APERTA,
TANDEM ANNUENTE DEO,
RELIGIONE, FOEDERE, ET MILITIA
FORTITER ASSERTIS,
SOCII IN ORBEM DATIS ACCEPTISQUE MANIBUS
A SE INVICEM AMICE DIMISSI,
MALORUM SPEM AC VOTA FEFELLERUNT,
BONORUM SUPERARUNT.
MDCLI. XXVI AUGUSTI.
IN CUJUS REI MEMORIAM ZELANDIÆ PROCERES
NUMISMA HOC CUDI JUSSERUNT.

*PENDANT QUE L'UNIVERS ETONNE'*
*ATTEND DANS L'INCERTITUDE LE TOUR QUE PRENDRONT*
*LES AFFAIRES DES PROVINCES-UNIES*
*APRE'S LA MORT DU PRINCE D'ORANGE,*
*ET QU'ON AUGURE DIFFEREMMENT*
*DE L'ASSEMBLE'E SOLENNELLE DES ETATS,*
*QUI SE TIENT DANS LA GRAND' SALLE DES HOLLANDOIS;*
*LES CONFEDEREZ,*
*APRE'S AVOIR, SOUS LA PROTECTION DU CIEL,*
*SOLIDEMENT AFFERMI*
*LA RELIGION, L'ALLIANCE, ET LES AFFAIRES MILITAIRES,*
*SE SEPARANT ENFIN EN SE DONNANT LA MAIN*
*EN SIGNE D'AMITIE' ET DE CONCORDE,*
*ONT TROMPE' L'ESPERANCE DES MECHANS,*
*ET SURPASSE' CELLE DES GENS DE BIEN.*
*LE 26 D'AOUT, L'AN 1651.*
*POUR EN CONSERVER LA MEMOIRE,*
*LES ETATS DE ZELANDE ONT FAIT FRAPPER CETTE MEDAILLE.*

II. Une figure de Femme, emblème de la République, porte d'une main un Bouclier, & de l'autre une Lance qui soutient le Chapeau de la Liberté. Elle est environnée des Ecussons des sept Provinces; & à côté d'elle on voit les chiffres qui marquent l'an 1652.

Au Revers, un Rocher est attaqué en-vain par quatre Vents orageux, au milieu d'une Mer irritée:

1651.

## UT RUPES IMMOTA MARI, STANT FOEDERE JUNCTI.

*ILS SE TIENNENT UNIS PAR LEUR ALLIANCE, COMME UN ROCHER INEBRANLABLE AU MILIEU DE LA MER.*

Jamais une affaire de cette nature ne causa une satisfaction mieux fondée. Après la mort du (1) Prince on avoit déja osé débiter dans les Chaires, que la République étoit comme décapitée, qu'il n'y avoit plus de Roi en Israël, & qu'il étoit à craindre que la discorde & la division ne fissent crouler l'Etat sur ses fondemens. Qui plus est, l'Ambassadeur d'Espagne Antoine Brun, arrivé en Brabant, témoigna sans reserve que depuis longtems son Maitre n'avoit point reçu de meilleure nouvelle que celle de la mort du Prince, de laquelle il attendoit des divisions qui ne pouvoient que causer la ruine totale de la République. Mais cette esperance ayant été détruite par l'heureuse fin de cette Assemblée générale, tous ses Membres allerent à dix heures du matin à la Chapelle de la Cour, pour rendre graces au Tout-puissant, (2) de l'unanimité de leurs importantes Résolutions, qui avoient affermi les fondemens de la République & trompé l'attente des mal-intentionnés. Non seulement les autres Corps qui ont part au Gouvernement, assisterent à cette pieuse cérémonie, invités exprès pour cet effet; mais on ordonna encore un jour d'Actions de graces par toutes les Provinces pour le 13 de Septembre, qui fut célebré après le Service divin par des décharges d'artillerie, par le bruit des (3) cloches, par des Feux de joye & par toutes sortes de réjouissances publiques. Les Sujets qui se distinguerent à cet égard, furent ceux qui aimoient une forme de Gouvernement purement Républicaine, & qui traçoient de magnifiques tableaux du bonheur que la Patrie devoit se promettre de celle qu'on venoit d'établir. Ceux de la famille de La Court n'en étoient pas les moins charmés, comme il paroit par les Ecrits qu'ils ont mis au jour dans la suite, & sur-tout par la Médaille suivante, qui fut frappée en mémoire de la grande Assemblée, & donnée par Jaques de la Court à son Petit-fils.

(1) Aitzema Herst. Leeuw, fol. 43.

(2) Ibid. fol. 189.

(3) Aitzema zaaken van staat en oorl. III. deel fol. 603.



La Tête offre aux yeux l'Assemblée générale, telle qu'elle fut tenue dans la Grand-Salle de (4) la Cour, où après avoir abattu les boutiques on avoit élevé des deux côtés des bancs en Amphithéatre, comme on en voit dans les Spectacles. Au milieu, dans un espace qu'on avoit laissé ouvert, on avoit placé une Table, qui avoit la figure d'un quarré oblong, & au haut bout de laquelle étoit assis le Président, ayant (5) à sa gauche le Greffier ou Secretaire d'Etat. Devant cette Table, qui étoit couverte de drap verd comme les bancs & les murailles, on lit ici les mots suivans:

(4) Aitzema Herst. Leeuw, fol. 51.

(5) Ibid. fol. 52.

### STANT FOEDERE JUNCTI.

*ILS SE TIENNENT UNIS PAR LEUR ALLIANCE.*

Celui à qui ce présent fut fait, & qui l'an 1675, le 11 de Décembre, prit dans l'Université de Leyden, de la maniere la plus solemnelle, le (6) degré de Docteur en Droit, s'appelloit Jaques comme

(6) Ceci est tiré des Archives de cette famille.

comme son Grand-pere. Il eut pour Frere Pierre de la Court, qui s'est acquis un nom immortel par ses Ouvrages composés en faveur du Gouvernement purement Républicain. Au reste, ce côté de la Piece est entouré de l'Inscription que voici : 1651.

JACobus DE LA COURt NEPoti E FILio MONUMentum HOC FIRMati FOEDeris, AnnO NATivitatis 1651, Dono Dedit.

*JAQUES DE LA COURT A FAIT PRESENT AU FILS DE SON FILS, DE CE MONUMENT DE LA CONFEDERATION AFFERMIE EN 1651, L'ANNÉE MEME DE LA NAISSANCE DE SON PETIT-FILS.*

Au Revers on lit, sous le Prince mort & couché par terre, ces mots François :

VIVE LA LIBERTE'!

On y voit encore sept Oiseaux, emblème des sept Provinces, qui se levant unanimement de dessous un Filet dont ils avoient été envelopés, se délivrent de l'esclavage :

ILLECEBRis IRRETITI, ET VI OPPRESsi, DEI CLEMentia LIBerati, CONCORDes RESURGUNT.

*AUTREFOIS SURPRIS DANS DES PIEGES, ET OPPRIMEZ PAR LA FORCE; MAIS A PRESENT MIS EN LIBERTE' PAR LA BONTE' DIVINE, ILS PRENNENT L'ESSOR UNANIMEMENT.*

Les Espagnols, qui se trouvoient trompés comme bien d'autres par le résultat des déliberations de cette célebre Assemblée, avoient préparé tout dans les Païs-Bas pour ouvrir de bonne heure la Campagne contre la France. Dans ce Royaume, les Princes avoient été relâchés par l'autorité du Parlement ; & le Cardinal Mazarin, persuadé que les lauriers acquis dans la Bataille de Retel ne le garantissoient pas des foudres lancées contre lui par ce Corps redoutable, sortit de la France de concert avec la Reine-Mere. Il prit son chemin par (1) Dunquerque & par les Païs-Bas Espagnols, & il passa à Cologne pour y attendre des conjonctures plus favorables. Mais sa retraite fut incapable de calmer les Troubles qui agitoient ce Royaume. Le Prince de Condé s'étant éloigné de Paris à l'improviste par un motif de défiance, se transporta par Montrord à Bourdeaux, qui prit son parti contre la Cour, avec toute la Guienne. Pour s'y maintenir par la force des armes, il fit un Traité avec les Espagnols, qui s'engagerent à lui fournir un secours considerable en argent & en Troupes. On vit bientôt effectivement (2) dix-sept Vaisseaux de cette Nation arriver de S. Sebastien à Bourdeaux, chargés de gens de guerre & de grandes sommes. Ces divisions intérieures de la France donnerent à Leopold, (qui abattit cette année l'Oiseau à Bruxelles, & mit la prémiere pierre (3) à l'Eglise des Capucins) une favorable occasion de se servir de la conduite éprouvée du Marquis de Sfondrate pour étendre du côté de la Flandre les limites de son Gouvernement. Ce Général ayant repoussé les Troupes Françoises qui ravageoient & pilloient les frontieres au long & au large, mit le siege devant Furnes, qui porte le Titre de Vicomté, & qui est située à trois lieues de Dixmude & à quatre (4) de Dunquerque. Il ne fut pas difficile aux Espagnols de réduire cette Place, dont la Garnison, après une très foible résistance, se rendit par accord le 5 de (5) Septembre. De là ils allerent investir Bergue S. Vinoc, qui étoit mieux fortifiée, & qui en ouvrant ses Ecluses inonda tout le Païs d'alentour, ce qui donna aux Assiegeans tout l'embaras imaginable. Ils ne laisserent pas de poursuivre vigoureusement leurs attaques, & ils forcerent la Place de leur ouvrir ses portes le 27 du même mois. On prit encore Linch, & l'on s'empara de Bourbourg que les François avoient abandonné, & qu'on mit en état de défense, dans le dessein d'attaquer Dunquerque dans une occasion plus favorable. Au milieu de ces differentes Expéditions, les Espagnols ne parloient que de la (6) Paix,

(1) Aitzema zaaken van staat en oorl. III. deel fol. 644.

(2) Holl. Merkur. anno 1651. pag. 100.

(3) Holl. Merkur. anno 1652. pag. 31.

(4) Guicc. Beschr. der Nederl. fol. 313.

(5) Parival siecle de fer, tom. I. pag. 491.

(6) Nani Hist. van Veneets. II. deel pag. 236.

1651. Paix, pour laquelle les Etats offrirent leur Médiation ; & dans une Audience l'Ambassadeur d'Espagne leur fit connoitre que la Duchesse de Longueville & ceux de (1) son parti y travailloient sous-main. Quoi qu'il en soit, cette intention de l'Espagne se trouve exprimée sur le Jetton suivant.

(1) Aitzema zaaken van staat en oorl. III. deel fol. 646.




Le Roi d'Espagne, à cheval, armé de pied en cap :

PHILippus IIII, Dei Gratia, HISPaniarum ET INDIARum REX, Zc.

*PHILIPPE IV, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI D'ESPAGNE ET DES INDES, ETC.*

Au Revers, deux Mains jointes qui tiennent un Caducée, entre quelques épis de Blé ; Emblème qui se trouve aussi sur une Médaille (2) d'Antonin :

(2) Oudaan R. Moog. pag 353.

PAX QUÆRITUR ARMIS. 1651.

*ON CHERCHE LA PAIX PAR LES ARMES.* 1651.

1652. La Reine-Mere voyant que depuis le départ du Cardinal Mazarin les divisions intestines étoient plutôt augmentées que diminuées, par la surprenante conduite du Prince de Condé, jugea à propos après avoir quitté Paris avec le Roi, de se faire un appui en rappellant en France le Prélat exilé. Celui-ci rentra bientôt hardiment dans le Royaume, suivi d'un Corps de Troupes qu'il avoit ramassé sur les frontieres de Bourgogne ; & il alla (3) joindre le Roi qui se tenoit alors à Poitiers, & qui renforcé par ces Troupes réduisit le Prince de Condé à des extrémités si grandes, qu'abandonnant la Guienne il se transporta à la dérobée à Paris. Ce fut là que, par les intrigues du Cardinal de Rets, le Duc d'Orleans se ligua contre le Cardinal avec ce Prince & avec le Parlement, qui déclara (4) ce Prélat criminel de Leze-Majesté, & qui promit de nouveau à quiconque le tueroit, une récompense de cent-cinquante-mille livres. Pour trouver une somme si considerable, on fit vendre publiquement (5) ses meubles superbes, & son incomparable Bibliotheque. Pour être cependant en état de faire tête à l'Armée qui marchoit contre les nouveaux Confédérés, ils députerent le Duc de Nemours à l'Archiduc Leopold, (6) avec lequel il fit en peu de jours une Alliance contre Mazarin, avec promesse réciproque de ne pas mettre bas les armes avant qu'on eût obtenu l'éloignement de ce Ministre altier, & une Paix stable entre la France & l'Espagne. Mais de peur que l'entrée des Espagnols dans le Royaume n'allarmât ses habitans, l'Archiduc fit publier un Manifeste fort étendu, qu'il envoya de Bruxelles au Duc d'Orleans le 16 de Fevrier 1652. Dans cet Ecrit (7) il dévelopa non seulement les véritables motifs de cette Ligue ; mais il y déclara encore, que le Roi d'Espagne avoit promis à son Beau-frere le Duc de Lorraine, de ne rien entreprendre sur les frontieres de France pendant qu'on y feroit la Guerre pour soutenir les Princes opprimés, & pour chasser un Ministre pernicieux ; un Ministre, qui avoit été déclaré criminel non seulement par Sa Majesté Catholique, mais encore par plusieurs Parlemens, & par le Roi Très-Chrétien lui-même. Cette prétention de ne prendre les armes que pour défendre les Princes opprimés, pour rétablir la Paix, & pour éloigner un orgueilleux Ministre d'Etat, donna lieu à faire frapper cette année à Anvers le Jetton suivant.

(3) Nani Hist. van Venet. II. deel pag. 244.

(4) Holl. Merkur. anno 1652. pag. 4.

(5) Parival siecle de fer, tom. I. pag. 493.

(6) Holl. Merkur. anno 1652. pag. 6.

(7) Ibid. pag 7.

Le



Le Buste du Roi d'Espagne :

PHILIPPUS IIII, DEI GRATIA, HISPANIARUM ET INDIARUM REX. 1652.

*PHILIPPE IV, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI D'ESPAGNE ET DES INDES.* 1652.

Au Revers, un Aigle qui déployant ses ailes tient d'une griffe le Caducée de Mercure, & de l'autre la Foudre; emblêmes de la Paix qu'on vouloit faire en faveur des Princes opprimés, & de la Guerre qu'on alloit entreprendre pour chasser le Cardinal. L'Inscription est tirée de l'Eneïde: (1)

(1) Virgil. Æn.lib.VI. v. 853.

PARCERE SUBJECTIS.

*EPARGNER CEUX QUI SONT SOUMIS.*

Les Provinces-Unies, qui jusques alors avoient consideré dans un plein repos les Troubles qui agitoient la France, furent engagées alors dans une Guerre ouverte avec la nouvelle République d'Angleterre. Il ne sera pas hors de propos de déveloper ici l'origine de cette fâcheuse rupture. Quoique par la mort violente de Charles I, l'Ecosse eût perdu son Roi, le Fils de ce Prince n'avoit pas été privé par-là de tous les Amis qu'il avoit dans ce Royaume. Il en avoit au contraire en grand nombre, & de très puissans, qui pendant que (2) Montross se donnoit en faveur de son Prince de grands mouvemens dans le Nord du Païs, mirent une Armée en campagne sous Lesley & Straughan, & le proclamerent à Edimbourg sous le nom de Charles II, (3) Roi d'Ecosse, d'Angleterre, & d'Irlande. Quoique l'Armée de Montross eût été taillée en pieces, & qu'il eût été lui-même pris & pendu, le Roi Charles passa de Hollande en Ecosse, où il fut couronné dans l'Abbaye de Scone. Le Parlement d'Angleterre, prévoyant l'orage qui le menaçoit de ce côté-là, résolut de tourner ses armes contre les Ecossois partisans du nouveau Roi, (4) & de déferer à Fairfax la conduite de cette Expédition. Mais comme il avoit déconseillé cette Guerre, il s'excusa d'accepter le Commandement. Ce refus obligea le Parlement de rappeller Cromwel d'Irlande, où tout plioit sous ses armes victorieuses, & de lui confier le Commandement en chef de l'Armée destinée contre les Ecossois. Il accepta cette importante Dignité, avec une modestie qui parut d'autant plus grande, qu'elle étoit feinte. Il se mit à la tête des Troupes, entra sans délai en Ecosse, & défit d'abord l'Armée de ce Royaume (5) à Dunbar. Après avoir remporté encore d'autres Victoires, il tourna ses armes contre le Roi lui-même: il eut le bonheur de le défaire entierement à Worcester, après un combat opiniâtrement soutenu de part & d'autre; ce qui ôta non seulement à ce Prince tout espoir de se rétablir, mais le réduisit à une telle extrémité, que pour éviter la mort il fut contraint de se cacher dans le creux d'un arbre. S'étant ensuite noirci le visage, il erra (6) inconnu dans le Païs, jusqu'à ce qu'il s'embarqua à Shone auprès de Portsmouth, dans une chaloupe à moitié pourrie, qui en le passant en France le déroba aux poursuites de son Sujet triomphant. Cromwel envoya d'abord au Parlement une relation de cette Victoire décisive; & huit jours après il marcha lui-même vers Londres, pour mettre, à ce qu'il disoit, ses Lauriers aux pieds de cet auguste Corps. Les Membres de cette Assemblée voulurent lui donner des marques distinguées de reconnoissance, en allant à sa rencontre hors de la Ville: ils l'accablerent d'éloges, & le conduisirent au bruit des acclamations du peuple vers

(2) Larrey Hist. d'Angleт. tom. IV. pag. 188.

(3) Ibid. fol. 195.

(4) Ibid. fol. 189.

(5) Ibid. pag. 193.

(6) Ibid. pag. 199.

1652. vers le Palais de Whitehall, (1) ayant derriere lui un grand nombre de Prisonniers qu'il avoit faits dans la derniere Bataille. La mémoire de cette Expédition est conservée sur la Médaille (2) suivante. Quoique relative à la Victoire de Dunbar, j'ai trouvé à propos de ne la placer qu'après avoir achevé de parler de toute cette glorieuse Campagne.

(1) Larrey Hist. d'Anglet. tom. IV. pag. 300.

(2) A discours of Medals, pag. 117.



Sur un des côtés de la Piece on voit le Parlement assemblé; & sur l'autre, le Buste cuirassé de Cromwel, avec (3) cette Inscription Angloise:

(3) Leev. van Cromwel, II. deel pag. 119.

THE LORD OF HOSTS.

*LE DIEU DES ARMEES.*

Comme c'étoit-là le Mot qu'il avoit donné à ses Troupes au Combat de Dunbar, le 3 de Septembre 1650, on voit auprès de cette Inscription, une autre en plus petits caractères:

WORD AT DUNBAR: SEPTEMBER 3. 1650.

*MOT DONNE' A DUNBAR, LE 3 DE SEPTEMBRE, 1650.*

Ces avantages remportés en Ecosse inspirerent tant de fierté au Parlement, que dès-lors il ne paroissoit songer qu'à obtenir par la voye des armes, satisfaction des offenses qu'il prétendoit avoir reçues des Provinces-Unies. Il est vrai qu'il avoit tâché d'abord de former une étroite liaison avec la République des Païs-Bas, & que pour cet effet il y avoit envoyé un Ambassadeur. Mais il vit ce dessein traversé par les partisans du Prince. L'Ambassadeur même fut assassiné à La Haye. Un second Ministre envoyé dans la même vue fut publiquement affronté par le Duc d'Yorck, (4) & fut continuellement exposé aux insultes de la populace, qui vouloit marquer par-là son respect pour la Maison Royale d'Angleterre. Pour s'en venger de la maniere la plus sensible, le Parlement défendit (5) d'apporter en Angleterre des marchandises étrangeres, excepté dans les propres Vaisseaux de la Nation, & cette défense subsista, malgré toutes les raisons alléguées par l'Ambassadeur de la République pour la faire lever. Ce ne fut pas tout: les Anglois faisant revivre les vieilles prétentions du Roi Charles, exigerent un droit sur tout le Poisson qui étoit pêché sur leurs côtes; ils demanderent satisfaction des dommages qu'ils prétendoient avoir reçus (6) à Amboine par la Compagnie Orientale, & ils donnerent à leurs Sujets la permission d'user de représailles & de se faire justice à eux-mêmes, en prenant les Vaisseaux de la République des Païs-Bas. En vertu de cet ordre du Parlement, un grand nombre de Vaisseaux (7) Hollandois fut amené dans les Ports d'Angleterre; ce qui détermina les Etats-Généraux à envoyer à Londres pour accommoder des differends si pernicieux, Mrs. Cats, (8) Schaap, & Vander Perre. Préparant en même tems tout ce qui étoit nécessaire pour se défendre, ils firent équiper (9) d'abord quinze, & ensuite encore (10) cent Vaisseaux de guerre, & ils mirent en mer sous la conduite de Tromp cette Flotte formidable, pour couvrir & pour assûrer leur Commerce. Pendant que les Ambassadeurs des Etats négocioient à Londres, & que vingt Vaisseaux Hollandois trafiquant à la Barbade, & pris par les Anglois, étoient amenés dans leurs Ports, Tromp rencontra le 29 (11) de Mai de cette année l'Escadre de Blake à la hauteur des Dunes. Quoique cette Flotte ne fût que de dix-huit Vaisseaux, & qu'il y en eût quarante dans la Flotte des Etats, l'Amiral Anglois ne se vit pas plutôt à portée, qu'il tira trois coups à boulet, pour obliger Tromp à baisser le Pavillon. Dès que celui-ci se fut contenté de lui renvoyer un seul boulet (12) de canon, Blake, selon le témoignage de tous les Capitai-

(4) Larrey Hist. d'Anglet. tom. IV. pag. 308.

(5) Ibid. pag. 309.

(6) Ibid. pag. 310.

(7) Resol. der Staat. van Holl. 18 July 1652. fol. 288.

(8) Ibid. 8 Nov. 1651. fol. 544.

(9) Ibid. 29 Febr. 1652. fol. 76.

(10) Ibid. 5 Maart 1652. fol. 80.

(11) Ibid. 18 Juny 1652. fol. 218.

(12) Aitzema zaaken van staat en oorl. III. deel fol. 712.

pitaines Hollandois, ou Tromp (1) comme le prétendoient les Anglois, lâcha toute sa bordée. Par-là il se leva environ à quatre heures un furieux combat entre les Hollandois & les Anglois, qui furent renforcés par douze Vaisseaux sortis des Dunes. Ce fut plutôt faute de lumiere, que d'animosité, que vers les neuf heures du soir on vit finir cette Bataille, qui avoit été continuée de part & d'autre avec la derniere opiniâtreté. Quoique les deux Flottes fussent également maltraitées, Blake eut, malgré la superiorité considerable de ses Ennemis, la satisfaction de ne pas perdre un seul Vaisseau, & d'en couper de l'Arriere-garde des Hollandois deux, (2) dont l'un fut coulé à fond après avoir été pillé, & dont l'autre fut pris. A la nouvelle de ce combat, on eut à Londres bien de la peine à sauver les Ambassadeurs des Provinces-Unies, de la violence d'une populace aigrie; ce qui porta les Etats-Généraux, quoiqu'ils eussent déja dans ce Royaume trois Ambassadeurs extraordinaires, à y envoyer encore (3) Mr. Paauw. Ils lui donnerent ordre de faire tous ses efforts pour justifier la derniere Bataille, d'adoucir l'aigreur qu'elle avoit augmentée, & de faire revivre, s'il étoit possible, l'ancienne amitié entre les deux Etats voisins. Mais les efforts de tous ces Ministres (4) étant infructueux, ils quitterent l'Angleterre après avoir pris congé du Parlement; qui, immédiatement après leur départ, enivré (5) de tant d'heureux succès, déclara ouvertement la Guerre aux Provinces-Unies. Celles-ci en firent de même. Bientôt la Mer fut comme couverte de Vaisseaux, & Tromp fit voile pour attaquer à l'improviste l'Amiral Aiskew, qui se trouvoit dans les Dunes avec vingt & un Vaisseaux; mais le vent (6) contraire & le calme firent échouer cette entreprise. Tromp là-dessus porta le cap au Nord pour poursuivre Blake,

(1) Aitzema zaaken van staat en oorl. III deel fol. 713.

(2) Larrey Hist. d'Anglet. tom. IV. pag. 310.

(3) Resol. der Staat. van Holl. 24 Juny 1652. fol. 210.

(4) Ibid. 25 July 1652. fol. 282.

(5) Aitzema zaaken van staat en oorl. III. deel fol. 722.

(6) Arn. Montanus beroerde Ocean, pag. 490.

1652.

qui eut le bonheur de rencontrer auprès de Bakenesse la Flotte des Pêcheurs de hareng convoyée par douze (7) Vaisseaux, dont après un combat opiniâtre il en prit onze, pendant que la plûpart des Barques se sauvoient à force de voiles. Quoiqu'Aiskew n'eût pas le même bonheur dans une Bataille qu'il donna (8) le 26 d'Août au Vice-Amiral Ruiter, les Anglois commandés par Blake, enflés de la prosperité de leurs armes, oserent sans la moindre nécessité se faire une ennemie de la France, en favorisant l'Espagne. Depuis que l'Archiduc Leopold eut conclu avec le Prince de Condé le Traité dont il a été fait mention, il s'étoit rendu maître de Gravelines, après un Siege long & difficile. Il avoit même réduit Dunquerque par un long Blocus à une telle extrémité, que cette Place (9) s'engagea le 14 de Septembre à se rendre, à moins qu'elle ne fût secourue dans l'espace de six semaines. Pour lui procurer un secours si absolument nécessaire, on se pressa par ordre du Roi de France d'équiper une Flotte, qui chargée de toutes sortes de provisions fut mise en Mer, sous le commandement de Dimulet. Mais les Anglois s'arrogeant l'Empire de la Mer, & ne considerant pas qu'ils étoient en pleine Paix avec la France, attaquerent sous (10) la conduite de Blake cette Flotte à l'improviste, & au milieu de la nuit: ils en prirent quatorze Vaisseaux, qu'ils conduisirent à Douvres (11) avec treize-cens prisonniers. Cette perfidie des Anglois fit tomber la Place, desolée par la famine, entre les mains des Espagnols, qui fiers de ce succès, aussi bien que du bonheur d'avoir repris sur les François, le 13 d'Octobre, Barcelone située sur les côtes de Catalogne, célébrerent ce double avantage par un Jetton qu'ils firent frapper à Anvers au commencement de la nouvelle année. 1653.

(7) Resol. der Staat. van Holl. 30 July 1652. fol. 312. & 2 Aug. 1652. fol 318.

(8) Brandt Leev. van de Ruiter. fol. 28.

(9) Holl. Merkur. an 10 1652. pag. 86.

(10) Resol. der Staat. van Holl. 12 Octob. 1652. fol. 455.

(11) Montanus beroerde Ocean. pag. 113.




Le Buste cuirassé du Roi d'Espagne:

PHILIPPUS IIII, DEI GRATIA, HISPANIARUM ET INDIARUM REX.

*PHILIPPE IV, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI D'ESPAGNE ET DES INDES.*

1652. Au Revers, une Victoire ailée qui tient deux Couronnes de Laurier au-dessus de la tête de deux Dauphins :

(1) Propr. Lib. III. Fleg. VII. v. 13.

(1) AB UTROQUE LITTORE. 1653.

*DE L'UN ET DE L'AUTRE RIVAGE. 1653.*

La perte de Gravelines & de Dunquerque fut le fruit des cruelles divisions que l'autorité illimitée, & par-là souverainement odieuse, de Mazarin avoit produites dans le Royaume de France, au grand préjudice de quantité de Sujets. Mais avec le tems ce Ministre expérimenté se servit si bien de la subtilité de son esprit, qu'il dissipa ces nuages ténébreux, & qu'il en fit sortir le bonheur de la France avec plus de splendeur que jamais. Le Roi, pardonnant tout ce qui s'étoit passé pendant les Troubles, fit rentrer dans le devoir non seulement plusieurs Grands, mais encore différentes Villes, & entre (2) autres, Paris sa Capitale. Il mit même ses affaires sur un si bon pied, que le Prince de Condé se trouvant hors d'état de résister aux armes victorieuses de son Maître, se retira avec ses partisans & les débris de ses Troupes, pour aller joindre (3) l'Archiduc dans les Païs-Bas. Il y fit de nouvelles levées, afin de rentrer dans la France avec des Troupes fraiches au commencement de la Campagne prochaine, de s'unir aux Mécontens de Paris, & de rallumer le feu de la Guerre dans le cœur du Royaume. Pour faire échouer ce projet, le Roi fit assieger au commencement de Juin par le Vicomte de Turenne, qui s'étoit reconcilié avec la Cour, la Ville de Retel, qui pouvoit favoriser l'invasion que le Prince de Condé méditoit de faire dans le Royaume. Devant cette Place, où il ne se trouvoit gueres plus de six-cens hommes, la Tranchée fut ouverte de deux côtés, & poussée avec tant d'ardeur, qu'après un Siege de quatre jours la Garnison livra la (4) Ville qui lui avoit été confiée, aux Maréchaux de Turenne & de La Ferté. Le Prince de Condé ne laissa point d'entrer en France en passant la Somme, & d'avancer jusques au voisinage de Paris: mais voyant que personne n'y remuoit en sa faveur, il repassa bientôt cette Riviere, & se contenta de se rendre maître de Rocroy, après un Siege de vingt-cinq jours. D'un autre côté le Maréchal de Turenne, qui avoit un ordre exprès de ne pas s'engager dans une Bataille, ne voulant pas rester dans l'inaction pendant ce Siege, investit Mouzon le 9 de Septembre, & l'attaqua avec une vigueur si extraordinaire, qu'il l'emporta le 28, la veille de la reddition de Rocroy. Comme Bourdeaux avoit fait sa paix, & que plusieurs autres Villes, & même toute la Guienne, étoient rentrées dans leur devoir, on s'assura que l'ancienne splendeur de l'Autorité & des Armes du Roi alloit reparoitre; & que bientôt, semblable au Soleil au milieu de sa carriere, elle éclareroit dans la France par une suite de grandes & brillantes Victoires. C'est-là le sens de la Médaille suivante.

(2) Parival Siecle de fer, tom. I. pag. 504.

(3) Nani Hist. van Venetë. II. deel pag. 253.

(4) Parival Siecle de fer, tom. I. pag. 507.




La Tête du Roi de France, entourée de ce Titre :

LUDOVICUS XIIII, REX CHRISTIANISSIMUS.

*LOUIS XIV, ROI TRES-CHRETIEN.*

Au

1652.

Au Revers on voit le Roi, sous la figure d'Apollon, mener le Char du Soleil, & percer des nuées épaisses, emblème des Troubles & de la Discorde. Sous ces nuées on voit les Armes de quatre Villes, qu'il avoit reprises depuis peu. L'Inscription consiste en ce seul mot :

SERENITAS.

*LA SERENITE'.*

Mais comme par-là le sens de la Médaille n'est pas entierement éclairci, & qu'on ne sait pas au juste en quoi consiste proprement cette *Sérénité*, on lit encore dans l'Exergue les mots suivans :

PLURIMAE URBES RECEPTAE. MDCLIII.

*PLUSIEURS VILLES REPRISES.* 1653.

Pendant que dans la France on s'occupoit à appaiser des Troubles si ruïneux, la Guerre continuoit avec la même fureur entre l'Angleterre & les Provinces-Unies. Pour assûrer le Commerce dans la Méditerranée, les Etats avoient envoyé (1) par terre en Italie (2) Jean van Galen, au mois d'Août : ils avoient donné à cet Amiral un pouvoir illimité pour le mettre en état de faire tête, avec les Vaisseaux équipés & loués dans ce Païs, aux Anglois commandés par l'Amiral Richard Bodley. Celui-ci fut rencontré avec une Escadre de huit Vaisseaux entre Elbe & Monte-Christo, par van Galen, qui n'ayant encore avec lui que quatre voiles, ne laissa pas de se jetter sur l'Ennemi avec (3) une intrépidité sans égale. Mais un calme survenu l'empêchant d'aller à l'abordage, fut cause que le combat fut suspendu jusques au lendemain. Ce fut alors que l'Amiral Anglois fut tellement maltraité, qu'en laissant en proye à van Galen le Phénix, il se sauva par la fuite à Porto-Longone, comme (4) dans un Port neutre. Après y avoir été bloqué pendant quelque tems, il vit venir à son secours huit Vaisseaux & un Brulot, sous Appleton, & il remit en mer, comme s'il avoit envie de recommencer la Bataille. Il n'en fit rien cependant ; mais le 14 de Mars il y eut entre van Galen & Appleton un Combat furieux, quoique de peu de durée. Dès le commencement, l'Amiral Hollandois lâcha avec tant de succès sa bordée au Vaisseau Anglois la (5) Bonne Avanture, que le feu s'y étant mis, il sauta en l'air avec quarante pieces de canon. Il en brula ou coula à fond deux autres & un Brulot, qui lui en vouloient ; & il prit à la vue du rivage d'Italie, le Pelerin & le Tigre. Ce dernier Vaisseau étoit commandé par Appleton lui-même qui après avoir donné les plus grandes preuves d'une intrépidité héroïque, se voyant hors d'état de résister plus longtems, voulut lui-même mettre le feu à ses poudres : mais retenu par ses (6) Matelots, il se vit en quatre heures de tems affoibli par quatre-vingts morts & par plus de soixante blessés, ce qui le força à se rendre au Vainqueur ; d'autant plus que Bodley se tenant contre sa (7) promesse au-dessus du vent, comme simple spectateur du Combat, ne songea point à aller à son secours. La Marie, qui restoit seule de toute l'Escadre défaite, se voyant sans seconds, perdit courage, & à force de voiles alla joindre Bodley ; qui voyant ses compatriotes si maltraités, ne trouva point d'autre ressource que de chercher son salut dans la fuite. Van Galen, à la (8) conduite & à la valeur duquel une si glorieuse Victoire étoit dûe, fut tellement blessé au-dessus de la cheville du pied, du second boulet qui (9) entra dans son Vaisseau, que par le conseil de son second Pilote, pour ne pas perdre tout son sang, il se fit porter en-bas & couper la jambe au-dessous du genou. Ayant pris ensuite un peu de vin pour se fortifier, il jetta le verre à terre, en disant: (10) *Il faudra bien que les Parricides Anglois payent le tout.* Dès que le prémier appareil fut mis, il se fit mettre dans un fauteuil, d'où il continua à animer les siens au combat ; & ayant appris la fuite des Ennemis, il donna ordre de mettre toutes les voiles pour les poursuivre. Mais la crainte & le vent favorable leur ayant fait trop gagner sur lui, il s'en retourna à la Rade de Livourne, où il fut mis à terre aux acclamations du peuple, & porté chez Pierre Verstraten, dans la maison duquel il mourut le 23 (11) de Mars, dans la quarante-huitiéme année de son âge. Le corps de ce Héros fut porté dans sa Patrie, & enterré

(1) Resol. der Staat. van Holl. 26 July 1652. fol. 311.
(2) Montanus beroerde Oceaan, pag. 214.
(3) Resol. der Staat van Holl. 28 Sept. 1652. fol. 430.
(4) Montanus beroerde Oceaan, pag. 220.
(5) Brandt Leev. van de Ruyter fol. 46.
(6) Montanus beroerde Oceaan, fol. 283.
(7) Brandt Leev. van de Ruyter fol. 47.
(8) Aitzema zaaken van staat en oorl. III. deel fol. 797.
(9) Resol. der Staat van Holl. 18 Dec. 1652. fol. 625.
(10) Montanus beroerde Oceaan, pag. 285.
(11) Brandt Leev. van de Ruyter fol. 47.

1650. ré à Amsterdam avec solennité; & dans la suite on y érigea à son honneur, & aux dépens de la République, un Monument de marbre avec une Inscription qui lui est très glorieuse. Je ne sache pas que cette Victoire ait été célébrée par aucune Médaille: mais comme je trouve le nom de ce Grand-homme, avec ceux de plusieurs autres de nos braves Amiraux, sur la Piece suivante qui est sans époque, je crois être en droit de la placer ici.





Le Buste cuirassé de Guillaume, prémier Fondateur de la République. L'Inscription consiste en ces deux Vers Hollandois:

DEN OUDEN WILLEM, VORST VAN NASSOU EN ORANJEN,
DIE WAS DER STAATEN ARM, EN GEESSELROE VAN SPANJEN.

*LE VIEUX GUILLAUME, PRINCE DE NASSAU ET D'ORANGE,*
*FUT LE BRAS DES ETATS, ET LE FLEAU DE L'ESPAGNE.*

Le Revers expose Van Galen assis à une table avec trois autres Héros fameux par leurs exploits maritimes, entourés de cette Légende Hollandoise:

RIDDER MARTEN HARPERTSEN TROMP.
PIETER PIETERSEN HEYN.
JACOB HEEMSKERCK.
JAN VAN GALEN.

*LE CHEVALIER MARTIN TROMP, FILS DE HERBERT.*
*PIERRE HEYN, FILS DE PIERRE.*
*JAQUES HEEMSKERK.*
*JEAN VAN GALEN.*

Ce n'est pas sans raison, que parmi les Héros morts en combattant pour la Patrie, on voit aussi sur cette Piece le Chevalier Martin Tromp. Non seulement Ruiter & De Wit s'étoient battus avec (1) Blake vers la fin de l'année précédente, entre les Têtes; mais notre Héros avoit encore livré bataille environ le

(1) Brandt Leev. van de Ruyter, fol. 31.

le même tems au même Amiral ennemi, entre Douvres & Folston. Au commencement de la nouvelle (1) année, il donna de nouvelles preuves de sa valeur & de sa conduite. Etant allé avec la Flotte de la République à l'Ile de Ré, pour escorter de là dans les Ports de sa Patrie deux-cens-cinquante Vaisseaux marchands venus de differens endroits du Monde, il découvrit en revenant, le dernier de Fevrier, la Flotte Angloise sous Blake, auprès de Portland, non loin du païs de S. André. Il se détermina d'abord à porter le cap sur elle, voyant bien que (2) l'Amiral Anglois en vouloit aux Vaisseaux marchands, & bien résolu de les défendre avec vigueur. A dix heures du matin les deux Flottes se trouvant à la portée du canon, s'engagerent dans un furieux combat, dans le commencement duquel le Vaisseau de Blake fut si rudement salué par Tromp, que depuis il ne se battit plus qu'en retraite & de loin. Peu de tems après, le Héros Hollandois se trouva investi par vingt Vaisseaux Anglois; mais secondé par Jean Evertzen, il perça cette foule avec intrépidité, & l'obligea de se partager (3) en trois. Le Capitaine Kruyk, après avoir coulé à fond un Vaisseau Anglois, subit le même sort. Le Capitaine Poort combattit un autre Anglois avec le même succès; mais il s'embarassa si fort dans les cordages d'un autre, que celui-ci englouti par les ondes entraina son Vainqueur dans le même abime. Zweers voyant son Navire s'enfoncer sous lui, se sauva chez les Anglois, dont il avoit tellement percé un Vaisseau considerable, qu'il alla à fond à côté du sien. Les Capitaines Kleydyk & Regemorter serroient de près un autre Vaisseau ennemi; mais le prémier voyant le sien sur le point de s'abimer, se jetta avec son Equipage par dessus le Vaisseau Anglois, dans celui de Regemorter, qui avoit déja péri avec plusieurs des siens. Kleydyk y ayant pris le commandement, maltraita tellement l'Anglois, qu'en peu de tems il fut englouti par la Mer. On se battit partout avec la même fureur. Ruiter fit des prodiges, & Tromp eut le bonheur d'empêcher quelques Frégates Angloises de se jetter sur les Vaisseaux marchands. Ce fut ainsi que finit ce combat, où les Hollandois avoient consumé presque toutes leurs munitions de guerre. Le jour suivant, la Bataille recommença pourtant. Les Anglois y eurent l'avantage du vent, & comme les Vaisseaux marchands ne suivoient pas ponctuellement les ordres de Tromp, il y en eut quelques-uns (4) qui tomberent entre les mains des Ennemis, aussi bien que deux Vaisseaux de guerre, qui coupés de la Flotte furent pris avant le coucher du Soleil. Pendant la nuit on s'occupa à reparer le dommage qu'on avoit souffert de part & d'autre, & l'on s'apprêta pour un troisieme combat qui fut engagé à dix heures du matin, quoique Tromp eût à peine sous son pavillon trente voiles qui eussent encore quelque poudre & des boulets. Dans cette troisieme rencontre l'Amiral Hollandois lâcha sa bordée au Vice-Amiral du Pavillon bleu, si à propos, qu'il fut contraint de se tirer de la presse. Plusieurs Vaisseaux Hollandois en firent de même, soit par lâcheté, soit faute de munitions de guerre; ce qui joint à l'obstination des Vaisseaux marchands, qui n'obeïssoient pas aux ordres de Tromp, donna une seconde fois à Blake occasion de remporter quelque avantage sur eux. Quoiqu'après le coucher du Soleil l'Amiral Anglois (5) fit mine de renouveller l'attaque, il trouva à propos, voyant que Tromp l'attendoit à petites voiles, de virer de bord & de quitter le combat, en regagnant avec sa Flotte les côtes d'Angleterre. Cet heureux évenement, & l'arrivée de plus de deuxcens Vaisseaux marchands dont on étoit redevable à la sage conduite de Tromp, fut célebrée par un jour de réjouïssance publique. On fit la même chose en (6) Angleterre par ordre du Parlement, à cause que la Flotte Angloise avoit pris vingt-quatre, ou selon les Anglois, plus de quarante Vaisseaux marchands. Quoi qu'il en soit, l'Assemblée qui représentoit alors la République d'Angleterre, voulant marquer qu'elle étoit en possession de l'Autorité Souveraine, fit refondre, & cette année & les années suivantes, toute la monnoye du Païs. Comme ces Pieces se trouvent, à cause de leur rareté, dans les Cabinets des Curieux, il est naturel que je leur accorde ici une place.

1653.

(1) Brandt Leev. van de Ruyter, fol. 35.

(2) Ibid. fol. 39.

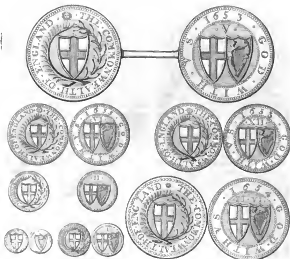
(3) Ibid. fol. 40.

(4) Ibid. fol. 41.

(5) Ibid. fol. 44.

(6) Aitzema zaaken van staat en oorl. III. deel fol. 790.

1653.




Elles ont toutes d'un côté, excepté les plus petites; une branche de Laurier & une branche de Palmier, qui renferment la Croix de S. George, qui fait à présent les Armes d'Angleterre. Sur le bord des quatre plus grandes on lit cette Inscription Angloise:

THE COMMONWEALTH OF

ENGLAND.

*LA REPUBLIQUE D'ANGLETERRE.*

Au Revers des mêmes Pieces on voit, au-dessous de l'année dans laquelle elles sont frappées, & des chiffres qui marquent leur prix, les Armes d'Angleterre jointes à celles d'Irlande:

GOD WITH US.

*DIEU AVEC NOUS.*

Ce Parlement cependant, qui avoit fait trancher la tête à son Roi d'une maniere si inouïe, & qui avoit osé s'arroger son autorité, s'en vit privé à son tour par un de ses Sujets. Olivier Cromwel, remarquant que sous prétexte de renforcer les Equipages de la Flotte, cette Assemblée y envoyoit un bon nombre de (1) Soldats, pour affoiblir insensiblement l'Armée, & l'autorité du Général dont les Troupes étoient le plus solide appui, parut le 30 (2) d'Avril dans le

(1) Larrey Hist. d'Anglet. tom. IV. pag. 319.
(2) Aitzema zaaken van staat en oorl. III. deel fol. 806.

1653.

le Parlement, qui étant sur le point de se séparer, s'occupoit à prendre des mesures pour en convoquer un nouveau. Mais Cromwel trouvant ce dessein contraire à ses interêts, se leva à l'improviste, en disant qu'il étoit tems à la fin que les Membres du Parlement s'en retournassent chez eux. Sur cette déclaration, qui frappa l'Assemblée comme un coup de foudre, le Chevalier Wentworth voulut défendre les droits de cet auguste Corps, & censurer l'audacieuse entreprise du Général: mais Cromwel lui commanda de se taire, en ordonnant en même tems au Portier d'ouvrir à quelques-uns de ses Soldats armés, qui étant entrés aussi-tôt, se rangerent en haye des deux côtés de la Chambre. Remarquant alors que l'Orateur se préparoit à son tour à invectiver contre un procedé si violent, il le fit mettre dans la rue (1) par le bras, suivi des autres Membres, qui se voyant maitrisés, se retirerent sans attendre qu'on les y forçât. Là-dessus Cromwel emporta la Masse, qui est la marque de l'Autorité suprême, ferma la Salle de Westminster, & la mit à louer, après en avoir pris les clefs sous sa propre garde. Il en usa de même avec le Conseil d'Etat, qui empruntoit toute son autorité du Parlement, & à qui il ordonna d'une voix haute de se séparer. En-vain le Président du Conseil s'efforça de soutenir l'autorité du Parlement; il connoissoit la fermeté inébranlable du Général, & il prit le parti de se retirer, aussi bien que les (2) autres Membres, pour ne pas s'exposer aux mêmes indignités que le Parlement venoit de souffrir. S'étant ainsi rendu maitre absolu de l'Etat, Cromwel délibera avec les autres Chefs de l'Armée touchant la forme du nouveau Gouvernement, & il donna la Charge de Grand-Amiral à George Monk. Celui-ci mit en mer (3) le 2 de Juin, tourna la proue vers les côtes de Hollande, & le 12 du même mois il donna Bataille à Tromp, à la hauteur de Nieuport. Ce combat, tout aussi sanglant que les précédens, fut recommencé le lendemain; mais la valeur des Hollandois fut forcée de succomber sous le nombre & sous la bonté des Vaisseaux Anglois, qui en brulerent quatre, en coulerent un à fond, & criblerent tellement de coups les autres, que Tromp, avec perte d'un Vice-Amiral, de deux Contre-Amiraux, & de deux autres Vaisseaux tombés entre les mains de l'Ennemi avec quatorze-cens hommes d'équipage, fut contraint de (4) se retirer vers les Bancs appellés de Wielingen. Ce desastre ne lui fit pas perdre courage. Le 6 d'Août il remit en mer avec quatre-vingt ou quatre-vingt-dix voiles, dans l'intention de se joindre au Vice-Amiral de Wit, & de chasser les Anglois, s'il étoit possible, des côtes de Hollande. Mais la lenteur de quelques mauvais voiliers de la Flotte fut cause qu'avant que la jonction fût faite, il fut atteint par les Bâtimens les plus agiles des Anglois, & que le 8 du mois il fut forcé d'en venir aux mains à la hauteur de Catwyk, avec un ennemi très supérieur. Il ne laissa pas de s'aquitter de son devoir pendant tout le jour avec beaucoup de valeur, & se voyant renforcé vers le soir par vingt-sept Vaisseaux sortis du Texel sous le commandement de De Wit (5) il recommença le combat le 10, avec plus d'intrépidité que jamais. Il se jetta au milieu des Navires ennemis: mais voulant, après avoir essuyé les bordées de trois Vaisseaux qui l'entouroient, descendre de la Sainte-Barbe pour aller mettre ordre au maniement de son Canon, il reçut du dernier de ces Vaisseaux un coup de mousquet, qui entrant sous la mammelle gauche lui perça le cœur, & le priva de la vie. On donna là-dessus aux autres Chefs de la Flotte le signal de venir à son bord, où il fut résolu que le Capitaine continueroit de porter (6) le Pavillon d'Amiral, afin de tenir la mort de ce Grand-homme cachée aux Amis & aux Ennemis. Chacun retourna là-dessus à son Vaisseau & au combat, qui fut continué jusques à la nuit de côté & d'autre avec un courage opiniâtre. Le combat étant terminé par les ténebres, la Flotte Hollandoise porta le cap au Nord-Est, & se trouvant le 11 de bon matin à la hauteur de Wyk sans appercevoir d'Ennemis, elle fit voile (7) vers le Texel. Dans les Provinces-Unies, où le triste sort de ce Héros fut universellement pleuré, on mit au jour, pour immortaliser sa précieuse mémoire, les quatre Médailles suivantes.

(1) Larrey d'Angl. tom. IV. pag. 322.

(2) Ibid. pag. 323.

(3) Ibid. pag. 324.

(4) Brandt Leev. van de Ruyter fol. 51.

(5) Ibid. fol. 55.

(6) Ibid. fol. 56.

(7) Ibid. fol. 57.

1653.



I. On voit sur la Tête de la prémiere, dans une bordure de Laurier; le Buste de l'Amiral dé-

défunt, qui eut pour Epouse (1) Dina de Haas, & qui eft ici orné du Colier de l'Ordre de S. Michel, dont Louis XIV Roi de France l'avoit honoré (*) l'an 1639. Autour du Bufte on lit cette Infcription Hollandoife: 1653.

(1) Leev. van Cornel. Tromp, pag. 496.
(*) Voy. II. Partie, pag. 245.

MARTEN HERPERTZOON TROMP, RIDDER, LUYTENANT ADMIRAAL VAN HOLLAND EN WESTVRIESLAND. 1653.

*MARTIN TROMP FILS DE HERBERT, CHEVALIER, LIEUTENANT-AMIRAL DE HOLLANDE ET DE WEST-FRISE.* 1653.

Au Revers, la repréfentation du dernier Combat, au-deffus duquel deux Griffons tiennent fes Armes, au-deffous d'une banderolle où l'on lit ces mots:

OBIIT ÆTATIS 56.

*IL EST MORT A' L'AGE DE 56 ANS.*

Il étoit né à La Brille, (2) l'an 1597. Agé d'onze ans, il avoit vu périr fon Pere dans un Combat contre un Pirate Anglois; & étant pris, lui-même il avoit été obligé de fervir fon Vainqueur en qualité de Mouffe, pendant plus de deux années & demie.

(2) Brandt Leev. van de Ruyter, fol. 58.

II. Un des côtés de la feconde porte encore fon Bufte; & l'on voit fur l'autre la derniere Bataille navale. L'Infcription, qui fe trouve en partie fur le Revers & en partie fur la Tête, eft celle-ci:

MARTEN HERPERTSEN TROMP, RIDDER, LIEUTENANT-ADMIRAAL VAN HOLLAND, VOOR HET VAADERLAND GESNEUVELT DEN 10 AUGUSTI, ANNO 1653.

*MARTIN TROMP FILS DE HERBERT, LIEUTENANT-AMIRAL DE HOLLANDE, MORT POUR LA PATRIE LE* 10 *D'AOUT, L'AN* 1653.

III. On voit ici fous une Couronne navale, foutenue par deux Anges, le Bufte de Tromp dans une bordure compofée de deux Branches de Palmier, de plufieurs Pavillons, & de differens Inftrumens de Guerre. Sous ce Bufte on voit ces deux petits Vers Hollandois:

MYN HERT EN HANDT
WAS VOOR HET LANDT.

*ET MON COEUR ET MA MAIN ETOIENT POUR LA PATRIE.*

Au Revers, les Flottes Angloife & Hollandoife qui fe livrent bataille. L'Infcription confifte encore en deux Vers Hollandois:

WAAROM DOET MULLER TROMP DOOR KUNST VAN GOUDT EN SILVER LEEVEN?
OM DAT HY D'YSER' EEW DOOR KRYGSDEUGD HEEFT VERDREVEN.

DEN 10 AUGUSTI 1653.

*POURQUOI L'ART DE MULLER FAIT-IL VIVRE TROMP DANS L'OR ET DANS L'ARGENT?*
*PARCE QUE PAR SA VALEUR IL A ELOIGNE' DE NOUS LE SIECLE DE FER.*

*LE* 10 *D'AOUT* 1653.

1653. IV. La quatrieme expose encore le Buste de l'Amiral défunt, entouré de cette Inscription Latine:

MARTINUS HERPERTI TROMPIUS, EQUES, ET THALASSIARCHA HOLLANDIÆ XX ANNIS, ÆTATIS LVI.

*MARTIN TROMP FILS DE HERBERT, CHEVALIER, AMIRAL DE HOLLANDE PENDANT VINGT ANNEES, AGE DE 56 ANS.*

(1) Voy. II. Partie pag. 240. Il faut remarquer ici, que cette Epoque n'est pas juste, puisqu'il ne fut revêtu (1) de cet Emploi distingué que l'an 1637:

Au Revers, le dernier Combat, & la Légende suivante:

VICTOR HOSTIUM FORTITER PRO PATRIA PUGNANS OCCUBUIT; 10 AUGUSTI, ANNO DOMINI CIƆIƆCLIII.

*VAINQUEUR DES ENNEMIS, IL MOURUT EN COMBATTANT VAILLAMMENT POUR LA PATRIE, LE 10 D'AOUT, L'AN DU SEIGNEUR 1653.*

Le cadavre de ce Grand-homme étant débarqué (2) au Helder, fut conduit le long du rivage jusques à La Haye, d'où, précédé par les Gardes des Etats, & par plusieurs personnes qui portoient les marques de ses Dignités, il fut porté à Delft. Ce fut là que, suivi des Conseillers de (3) l'Amirauté, de ses Parens, des Etats-Généraux, des autres hautes Assemblées, & des Cours de Justice, il fut enterré dans le coin septentrional du Chœur de la vieille Eglise. Au-dessus de son Tombeau on érigea par ordre des Etats un superbe Monument de marbre, qui couta dix-mille (4) francs, & qui représente ce Héros couché, & armé de pied en cap. On y trouve en Hollandois & en Latin une description étendue de toutes ses grandes actions. Quoique dans la derniere Bataille il eût attiré en pleine Mer les Anglois qui tenoient les Ports de la Hollande comme bloqués, & qu'il les eût tellement maltraités qu'ils avoient été forcés de gagner leurs propres côtes pour reparer leurs Vaisseaux, ils ne laissoient pas de s'attribuer une pleine Victoire, & de la célebrer publiquement par un jour d'Actions de graces. Le récit en fut lu dans toutes les Chaires; les Chefs de la Flotte furent honorés de Médailles d'or, les autres Officiers d'autres présens, & les simples Matelots mêmes reçurent quelque recompense. Cromwel (5) lui-même, pour témoigner jusques à quel point il étoit content de la conduite de Monk dans le dernier combat, lui mit au cou une Chaine d'or, à laquelle étoit attachée la Médaille suivante. Elle est d'or, travaillée au burin, & non frappée; & elle ne se trouve authentique que dans le célebre Médailler de Mr. François Fagel, Greffier des Etats-Généraux.

(2) Holl. Merkur. anno 1653. pag. 80.

(3) Ibid. pag. 87.

(5) Brandt Leev. van de Ruyter fol. 59.

(5) Larrey Hist. d'Anglet. Tom. IV. pag. 317.



La Bataille mentionnée, représentée au milieu d'une bordure faite de Pavillons, de Mâts, de Cor-

Cordages, d'Ancres, & d'autres agrès. Au Revers, les Armes de l'Amirauté d'Angleterre, d'Ecosse & d'Irlande. Le tout sans aucune Inscription. 1653.

Cromwel étoit d'autant plus disposé à faire de pareilles liberalités aux Gens de mer, qu'entendant la dissolution du Parlement, ils avoient témoigné par (1) une Déclaration qu'ils avoient signée, que cet incident ne les empêcheroit pas de s'acquitter de leur devoir en combattant pour leur Patrie. Cromwel cependant, remarquant sans peine que par une action si hardie il s'étoit fait un grand nombre d'ennemis dans l'Armée même, trouva bon dans la suite, après avoir mûrement déliberé avec les principaux Chefs des Troupes, de convoquer en qualité de Généralissime un nouveau Parlement de toutes les Baronies des trois (2) Royaumes. Quoique, s'étant assemblé dans le tems fixé & dans le lieu ordinaire, ce Corps projettât des Loix salutaires touchant le Commerce & les Finances, Cromwel le trouva bientôt aussi contraire que le Parlement précédent à ses desseins ambitieux. Cette découverte lui fit employer tous ses efforts pour rendre cette Assemblée suspecte au Peuple, du noir desir de renverser la Religion & l'Etat. Il se servit en même tems de ses partisans, pour animer & pour aigrir par leurs contradictions perpétuelles les differens Membres les uns contre les autres; ce qui alla si loin, que l'Orateur Rouse & tous les Amis de Cromwel, au-lieu de songer à faire élire les Membres d'un nouveau Parlement, craignant de ne pouvoir parvenir à leur but par la pluralité des voix, sortirent de l'Assemblée le 22 de Décembre pour aller trouver Cromwel au Palais de Whitehall. Après s'être declarés incapables de soutenir le fardeau du Gouvernement, ils lui déférerent pour toute sa vie le suprême Pouvoir de diriger, sous le Titre de Protecteur, la nouvelle (3) République d'Angleterre, d'Ecosse & d'Irlande. Quelque agréable que lui fût cette proposition, il affecta une singuliere modestie, & il ne se laissa persuader de l'accepter à force de prieres, que le quatrieme jour. Ce fut alors qu'on dressa ses Instructions, dont il devoit jurer solennellement l'exécution. Il le fit encore le même jour, avec une pompe presque royale. Environ à une heure après midi il arriva à l'Abbaye de Westminster, accompagné des Commissaires du Grand-Sceau (4) d'Angleterre, de plusieurs Barons de l'Echiquer, & d'un grand nombre de Seigneurs titrés, de Juges, d'Officiers de la Cour, & de Généraux. Tout ce cortege étoit suivi du Lord-Maire, des Echevins de Londres, du Secretaire & du Teneur de Livres de la Ville, tous dans leurs habits de cérémonie. Après qu'on lui eut lu le Serment, il le prêta & le signa; & par-là revêtu de l'Autorité suprême, il se plaça dans une magnifique Chaire dressée exprès pour cette solennité. S'étant couvert, il reçut des mains des Commissaires le (5) Grand-Sceau, & l'Epée d'Etat des mains du Lord-Maire. Lorsque la cérémonie fut achevée, il fut reconduit avec une superbe suite vers l'appartement de Whitehall qu'on appelle la Salle des festins; & pendant toute la marche il fut précédé par le Lord-Maire qui portoit l'Epée d'Etat, la tête nue. Le Protecteur cependant avoit été proclamé dans cette qualité, au bruit des trompettes, dans le Palais de Westminster, à la Bourse, & dans d'autres Lieux publics, par les Hérauts-d'Armes vêtus de leurs habits de cérémonie. On vit aussi paroitre dans le même tems cette Piece de monnoye, avec sa figure (6) & son nouveau Titre.

(1) Aitzema zaaken van staat en oorl. III. deel. fol. 808.

(2) Larrey Hist. d'Anglet. Tom. IV. pag. 323.

(3) Ibid. pag. 324.

(4) Aitzezaaken van staat en oorl. III. deel fol. 862.

(5) Larrey Hist. d'Anglet. Tom. IV. pag. 326.

(6) A Discourse of Medals, fol. 118.



Son Buste cuirassé, avec cette Légende:

OLIVERUS, DEI GRATIA, REIPUBLICÆ ANGLIÆ, SCOTIÆ, ET HIBERNIÆ PROTECTOR.

1653. *OLIVIER, PAR LA GRACE DE DIEU, PROTECTEUR DE LA REPUBLIQUE D'ANGLETERRE, D'ECOSSE ET D'IRLANDE.*

Au Revers, un Lion qui tient dans ses griffes les Armes de cette République, écartelées au prémier & au quatrieme de la Croix de S. George, qui fait à présent les Armes d'Angleterre; au second, de la Croix Ecossoise de S. André; au troisieme, de la Harpe Irlandoise; & sur le tout les Armes particulieres de Cromwel, qui sont de Sable à un Lion (1) d'argent:

(1) Holl. Merk. anno 1656. pag. 10.

PAX QUÆRITUR BELLO.

*ON TEND A' LA PAIX PAR LA GUERRE.*

Cette cruelle Guerre cependant fouloit extrèmement les Sujets des Provinces-Unies, non-seulement à cause d'un grand nombre de nouveaux Impôts, mais encore à cause d'une suspension entiere du Commerce maritime. Elle étoit causée par un Edit des Etats, qui, pour ôter toute occasion aux Pirateries des Ennemis, avoient défendu pour cette année la pêche de (2) la Baleine & celle du Hareng. Comme d'ailleurs les affaires de la Guerre n'étoient pas accompagnées des mêmes succès que du tems des Stadhouders, on invectiva beaucoup contre (3) la conduite des Etats. On osa même soutenir ouvertement dans les Bateaux & dans les Chariots, que la Patrie étoit vendue, & que le Gouvernement purement Républicain étoit pernicieux & même (4) fatal au Païs. Ces discours étoient appuyés par ceux qui étoient participans de la Compagnie Occidentale, & qui craignoient de voir leurs capitaux envelopés dans sa ruïne. Il n'étoit pas difficile de la prévoir, puisque les Etats, assez embarassés de la Guerre avec les Anglois, ne faisoient rien pour soutenir cette Compagnie chancelante. Cette même année Mr. Goch, qui avoit été pendant huit ans Conseiller dans le Brezil, étoit arrivé en Hollande par Cadix. Le 29 de Juillet (5) il eut dans l'Assemblée des Etats-Généraux une Audience, dans laquelle il représenta qu'il seroit facile de relever les affaires dans ce Païs, puisqu'on y possedoit encore plus de troiscens lieues de terrein le long du rivage, quoiqu'on y craignît tellement les Portugais, que personne n'avoit la hardiesse d'entrer dans l'intérieur du Païs; ce qui causoit une misere inexprimable. Excités par ces motifs, les Etats songerent à procurer enfin, s'il étoit possible, du soulagement à leurs malheureux Sujets, & pour cet effet ils envoyerent à Lisbonne Mrs. (6) Rodolfi & Verhoeven, munis d'Instructions moins limitées que celles qu'ils avoient données jusques-là, pour terminer cette Négociation. Ils furent reçus à la Cour de Portugal avec tous les honneurs imaginables, mais sans parvenir au moindre accommodement avec les Portugais, qui prétendoient terminer en même tems les démêlés réciproques, & par rapport aux Indes Orientales, & par rapport aux Indes Occidentales; se flatant que comme les Envoyés des Etats n'étoient pas autorisés à entrer dans une Négociation si générale, la conquête de tout le Brezil se feroit avant qu'ils pussent avoir là-dessus de nouveaux ordres. En effet, au mois de Mai de l'année suivante on apprit, que faute d'un renfort suffisant qui avoit été retardé par la présente Guerre, les Portugais avoient assiegé le 20 de Décembre le Récif, la derniere Forteresse de la Compagnie dans le Brezil, qu'ils l'avoient attaqué avec une Flotte de soixante (7) Vaisseaux de guerre, & avec une formidable Armée composée de Moradores, de Mulâtres, de Mamelus, & de Breziliens, & de Noirs, soutenus par un bon nombre de Troupes réglées; enfin que l'ayant prise, ils avoient obligé les Hollandois de vuider entierement tout ce vaste Païs, en laissant derriere eux troiscens pieces de canon. Cette perte fut attribuée à la disette de vivres & d'habits, au mauvais état des fortifications, & surtout à la desobeïssance des Soldats. Servant au-delà de leur tems, & n'apprenant rien du secours si souvent promis, ils tâchoient de revenir dans leur Patrie de quelque maniere que ce fût, sans que (8) la crainte du gibet, & le soin qu'on prit de faire frapper les Pieces suivantes pour leur payer leur solde, pussent les empêcher de déserter vers l'Ennemi.

1654.

(2) Brandt Leev. van de Ruyter fol. 47.

(3) Ibid. fol. 52.

(4) Aitzema zaaken van staat en oorl. III. deel fol. 836.

(5) Ibid. fol. 874.

(6) Ibid. fol. 873.

(7) Ibid. fol. 1116.

(8) Ibid. fol. 1117.

On



On voit par les Caractères Puniques qui se trouvent au haut de cette Piece, qu'elle a eu cours pour douze sols. Elle ne contient au reste qu'un Chiffre de trois lettres, qui signifie:

GEOCTROYEERDE WESTINDISCHE COMPAGNIE. 1654.

*LA COMPAGNIE PRIVILEGIÉE DES INDES OCCIDENTALES.* 1654.

Le Comte Jean de Nassau, qui avoit gouverné le Brezil autrefois avec tant de bonheur, vint cette année à La Haye pour assurer les Etats de sa reconnoissance, & pour leur donner sécretement avis des grands préparatifs de Guerre (1) que faisoient les Suedois, & qu'il croyoit destinés contre Breme. Nous verrons dans la suite, qu'ils furent employés prémierement contre la Pologne, & ensuite contre le Danemarc, avec des succès qui obligerent les Provinces-Unies de soutenir le dernier de ces Royaumes par la force de leurs armes. Ce Comte, Petit-fils de (2) Jean-Maurice de Nassau, qui fut Frere de Guillaume I Prince d'Orange, étant de retour de son Gouvernement, avoit bâti à La Haye une superbe maison derriere la Cour, résolu d'employer le reste de sa vie au service de la République. Mais ayant vu qu'en vertu du Traité de Munster on avoit mis bas les armes, & que contre son attente le Bâton de Feld-Maréchal de ces Provinces avoit été déferé à (3) Henri de Brederode, il étoit entré au service de l'Electeur de Brandebourg, qui le fit Gouverneur-général des Païs de Cleves, (4) de Minden, de la Mark, & de Ravensberg. Il trouva bon de donner, au mois (5) de Septembre 1648, connoissance de cette nouvelle élevation aux Provinces-Unies. Deux ans après il fut créé Grand-Maitre de l'Ordre Teutonique, en Prusse, en Saxe, & en Pomeranie; & il demanda aux Etats de Hollande la permission de prêter Serment en cette qualité (6) à Leurs Grandes & Nobles Puissances, qui, avant que d'y consentir, voulurent être instruites de la nature & de la situation de ces Biens. C'est en vertu de cette Dignité que ses Armes se trouvent attachées à la Croix (7) de cet Ordre sur la Médaille suivante, à laquelle je crois pouvoir donner ici une place, quoiqu'elle ait été frappée quatre ans plus tard que le tems dont il s'agit ici.

(1) Aitzema zaaken van staat en oorl. III. deel fol. 1116.

(2) Hubn. Geslachtk. tafel 257.

(3) Aitzema zaaken van staat en oorl. II. deel fol. 848.

(4) Ibid. III. deel fol. 182.

(5) Ibid. fol. 282.

(6) Resol. der Staat. van Holl. 3 July 1652. fol. 249.

(7) Imhof Not. S. R. I. Procer. fol. 154.





Le Buste du Gouverneur du Brezil, qui mourut sans avoir été jamais marié, le 20 (8) de Décembre 1679. Son corps, mis dans un cercueil de fer, fut enterré à Bergendal (9) auprès de Cleves, dans un Monument qu'il avoit fait dresser lui-même, & qui étoit entierement composé d'Antiquités Romaines:

JOHANNes MAURITIUS NASSAVIus PRINCEPS.

(8) Hubn. Geslachtk. tafel 257.

(9) Imhof Not. S. R. I. Proc. fol. 340.

1654.

*JEAN-MAURICE PRINCE DE NASSAU.*

Il étoit encore Chevalier de l'Ordre de l'Eléphant, & c'est pour cette raison qu'on voit sur le Revers ses Armes entourées du Colier de cet Ordre. Au reste, pour indiquer le tems dans lequel cette Piece a été frappée, on trouve au-dessus de la Couronne dont ses Armes sont surmontées:

1 6 5 8.

Les grands inconvéniens qui dans le Brezil & ailleurs étoient causés par la Guerre contre les Anglois, le mécontentement du Peuple à l'égard du Gouvernement présent, & les calomnies & les troubles qui avoient leur source dans ce mécontentement, animerent les Etats à ne négliger aucun moyen praticable pour finir une Guerre si accablante. Dès le 18 (1) de Mars de l'année précédente ils avoient écrit une lettre fort obligeante au Parlement d'Angleterre, touchant les mesures nécessaires pour en venir à un heureux accommodement, & ils en avoient reçu une réponse assez favorable: mais la violence dont Cromwel s'étoit servi pour dissoudre le Parlement, avoit arrêté le progrès de cette Négociation. Le 3 de Juin de la même année, les Députés de la Province de Hollande, qui portoit les plus grandes charges de cette Guerre & qui en étoit la plus foulée, firent enfin passer dans les Etats-Généraux la résolution (2) d'envoyer en Angleterre une Ambassade solennelle pour obtenir la Paix. Les Députés de Gueldre proposerent pour cette commission trois personnes d'entre les Sujets des Provinces maritimes, & l'on convint enfin de choisir pour Ambassadeurs de la République auprès de Cromwel, Mrs. Jerôme de Beverning, Guillaume de Nieuport, Paul vander Perre, & Allard Jongstal. Le prémier prit les devans le 22 de (3) Juin, pour applanir le chemin à ses Collegues, pendant qu'on étoit occupé à dresser leurs Instructions. Beverning arriva le 26 du même mois à Gravesend. Quatre jours après il eut Audience de Cromwel, à qui il donna le titre de *Très-Illustre*. Il lui représenta avec beaucoup de force, que non-seulement le voisinage des deux Nations, & leurs interêts mutuels à l'égard du Commerce, mais surtout la (4) profession d'une même Religion, devoient animer les deux Républiques à mettre bas les armes, & a rétablir l'ancienne amitié. Les autres Ambassadeurs des Etats arriverent cependant en Angleterre, d'où Mrs. Nieuport & Jongstal revinrent à La Haye le 20 d'Août, pour faire rapport des progrès qu'on avoit faits dans une si importante (5) Négociation, & principalement d'une proposition faite par Cromwel & par son Conseil, laquelle tendoit à unir si étroitement les deux Républiques, que desormais elles n'en fissent qu'une. Quoique dans les Provinces-Unies on goûtât fort peu ce projet, & qu'on se résolût d'abord à (6) le rejetter comme absolument impraticable, les deux Ambassadeurs ne laisserent pas de retourner en Angleterre. Ils y trouverent les esprits plus aliénés que jamais, & les esperances d'une heureuse conclusion tellement reculées, qu'ils reçurent un ordre positif de revenir, (7) (puisqu'il leur étoit impossible de s'aquitter avec succès de leur commission) & d'en donner connoissance au Gouvernement Anglois avant leur départ. Le grand zèle que plusieurs Membres des Etats conservoient pour la Maison d'Orange, si étroitement (8) liée à celle de Stuart, étoit cause que Cromwel & ses partisans ne se fioient gueres aux propositions qu'on leur faisoit de la part des Provinces-Unies, & qu'ils n'avançoient dans la Négociation qu'avec la circonspection la plus timide. Mais après que, de l'aveu des Etats particuliers de Hollande, on eut trouvé le moyen de guérir Cromwel & son Conseil de cette défiance, le Traité d'une Paix si ardemment souhaitée, entre l'Etat Britannique & les Provinces-Unies, fut signé par les Plénipotentiaires réciproques, à Westminster, (9) le 15 d'Avril. Cinq jours après il fut ratifié par Cromwel, & le 22 par les Etats-Généraux. L'échange des ratifications ayant été fait de même à Westminster le 2 de Mai, Cromwel fit publier (10) la Paix à Londres au son des trompettes, quatre jours après; ce qui fut fait aussi à La Haye avec les solennités ordinaires, le 27 du même mois. La mémoire de cette Paix si heureusement conclue se trouve conservée sur les quatre Médailles suivantes.

(1) Aitzema zaaken van staat en oorl. III. deel fol. 804.

(2) Ibid. fol. 814.

(3) Ibid. fol. 820.

(4) Ibid. fol. 853.

(5) Ibid. fol. 856.

(6) Ibid. fol. 858.

(7) Ibid. fol. 861.

(8) Ibid. fol. 926.

(9) Ibid. fol. 923.

(10) Ibid. fol. 925.

I. Deux

1654.

I. Deux Amazones, emblêmes des deux Républiques, soutiennent chacune un Chapeau de la

1654. Liberté sur la pointe d'un Etendard. Elles ont au milieu d'elles la Paix, qui attache les Etendards l'un à l'autre avec une branche d'Olivier. L'Inscription consiste en ces deux Vers Hollandois :

HIER BINT DE HEIL'GE VREE DEN BRIT EN BATAVIER.
DE WERELT EER' 'T VERBONT, EN VREEZ' ER KRYGSBANIER.

*LA SAINTE PAIX LIE ICI LE BRETON AU BATAVE.*
*QUE L'UNIVERS RESPECTE LEUR ALLIANCE,*
*ET CRAIGNE LEURS ETENDARDS.*

Au Revers, un Vaisseau orné des Ecussons des deux Républiques, qui poussé par des Vents favorables fend à pleines voiles une Mer tranquille, au-dessous d'une Renommée qui sonne de la trompette. Deux Vers Hollandois font encore ici la Légende :

WAAROM ZEYLT 'T VREDESCHIP OP 'T ZILVER IN DE ZEE?
OM DAT DE BROEDERKRYG VERANDERT IS IN VREE.

ANNO 1654.

*POURQUOI L'ARGENT OFFRE-T-IL ICI A' NOS YEUX UN VAISSEAU PAISIBLE, QUI FEND LES FLOTS?*
*PARCE QUE LA PAIX VIENT DE SUCCEDER A' UNE GUERRE ENTRE FRERES.*

II. La Justice & la Paix, qui sous le mot JEHOVAH, *L'ETERNEL*, tiennent une Corne d'abondance. L'Inscription est empruntée (1) de Virgile :

(1) Virg. Æneid. Lib. IV. v. 852.

HÆ MIHI ERUNT ARTES. CIƆ IƆCLIIII.

*VOILA' DESORMAIS QUELS SERONT MES ARTS.* 1654.

Le Revers ne porte que cette Inscription étendue :

QUOD FELIX FAUSTUMQUE SIT.
POST ATROX BELLUM,
QUOD INTER ANGLICÆ BELGICÆQUE REIPUBLICÆ
RECTORES,
BIS FRUSTRA TENTATIS PACIS CONDITIONIBUS,
ANNO CIƆ IƆCLII EXARSIT;
IN QUO MAXIMIS UTRINQUE CLASSIBUS
SEX SEPTENTRIONALI,
DUO MEDITERRANEO MARI,
PUGNATA SUNT CRUENTA PRÆLIA;
DEI OPTIMI MAXIMI BENEFICIO,
AUSPICIIS OLIVARII MAGNÆ BRITANNIÆ PROTECTORIS
ET FOEDERATI BELGII ORDINUM,
PAX CUM ANTIQUO FOEDERE RESTITUTA.
CUJUS OPTIMÆ RERUM IN MEMORIAM SEMPITERNAM
SENATUS POPULUSQUE AMSTELODAMENSIS
HOC MONUMENTUM FIERI CURARUNT.

QUE

*QUE LA CHOSE SOIT HEUREUSE ET SALUTAIRE.* 1654.
*APRES UNE GUERRE CRUELLE,*
*QUI, APRES QU'ON EUT EN-VAIN TENTÉ DEUX FOIS*
*UN ACCOMMODEMENT,*
*S'EST ELEVÉE L'AN MDCLII.*
*ENTRE LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE ANGLOISE*
*ET CELUI DE LA REPUBLIQUE DES PAYS-BAS,*
*GUERRE DANS LAQUELLE DE TRÉS GRANDES FLOTTES*
*DE PART ET D'AUTRE*
*SE SONT DONNÉ SIX SANGLANS COMBATS*
*SUR LA MER DU NORD,*
*ET DEUX SUR LA MER MEDITERRANÉE;*
*LA PAIX A ÉTÉ RETABLIE AVEC L'ANCIENNE ALLIANCE,*
*PAR LA FAVEUR DE DIEU TRÉS GRAND ET TRÉS BON,*
*SOUS LES AUSPICES*
*D'OLIVIER PROTECTEUR DE LA GRANDE-BRETAGNE,*
*ET DES ETATS DES PROVINCES-UNIES.*
*EN MEMOIRE DE LAQUELLE PAIX,*
*LA MEILLEURE DES CHOSES,*
*CE MONUMENT A ETÉ FAIT*
*PAR ORDRE DU SENAT ET DU PEUPLE D'AMSTERDAM.*

III. La Grande-Bretagne, reconnoiſſable par la Harpe Irlandoiſe, & une autre Figure de Femme qui repréſente les Provinces-Unies, levent enſemble en l'air le Chapeau de la Liberté. La Légende conſiſte en deux Vers Latins:

MENTIBUS UNITIS PRISCUS PROCUL ABSIT AMAROR,
PILEA NE SUBITO PARTA CRUORE RUANT.

*QUE L'ANCIENNE AIGREUR S'ELOIGNE DES ESPRITS REUNIS,*
*DE PEUR QUE TOUT D'UN COUP LA LIBERTÉ ACQUISE*
*PAR LE SANG NE SOIT DETRUITE.*

L'Exergue expoſe aux yeux, ſelon le Vieux & le Nouveau Stile, le jour, le mois, & l'an de la concluſion de cette Paix:

CONCLUSA $\frac{XV}{XXV}$ DIE APRILIS, ANNO MDCLIIII.

*CONCLUE LE* $\frac{15}{25}$ *D'AVRIL, L'AN 1654.*

Au Revers, deux Vaiſſeaux de guerre, l'un Anglois & l'autre Hollandois, au milieu d'une Mer calme:

LUXURIAT GEMINO NEXU TRANQUILLA SALO RES:
EXCIPIT UNANIMES TOTIUS ORBIS AMOR.

*LE COMMERCE, TRANQUILLE PAR UN DOUBLE NOEUD,*
*FLEURIT SUR L'ONDE,*
*ET L'UNIVERS ENTIER REÇOIT AVEC TENDRESSE CEUX*
*QUI SE SONT RECONCILIEZ.*

1654. IV. Sur la quatrieme, on voit entre deux Tritons, qui embouchent des Conques marines, Neptune assis sur son Char, & ayant derriere lui le Caducée placé entre deux rameaux de Palmier. Le Dieu lui-même conduit les Chevaux marins, en tenant sur un de ses genoux l'Ecu de la République Angloise, & sur l'autre les Armes des Provinces-Unies. La Légende est tirée de (1) Terence:

(1) Andr. Act. III. Sc. III. v. 23.

AMANTIUM IRA AMICITIÆ REDINTEGRATIO EST.

*LA COLERE DES AMIS EST UN RENOUVELLEMENT D'AMITIE.*

L'Emblème & l'Inscription que nous venons de voir, signifient que l'Empire de la Mer, figuré par Neptune, seroit desormais entre les mains des deux Républiques, chez qui la nouvelle haine avoit fait place à l'ancienne amitié. Au Revers on ne trouve que cette Légende historique en Hollandois:

TER MEMORIE DER VREDE, UNIE EN CONFOEDERATIE,
DEN 15 APRIL SOLEMNELYCK GESLOTEN
TOT WESTMUNSTER,
TUSSCHEN ZYN HOOGHEYT
DEN HEER PROTECTEUR VAN DE REPUBLIQUE
VAN ENGELAND, SCHOTLAND EN YRLAND
TER EENER,
EN DE HOOGHMOGENDE HEEREN STATEN GENERAAL
TER ANDRE SYDE;
DAAR OP WEDERZYTS RATIFICATIE
IN BEHOORLYKE FORME
DEN 2 DER MAENT MAY IS UYTGEWISSELT,
EN GEPUBLICEERT DEN 17 DER SELVER MAENT,
ANNO 1654.

*EN MEMOIRE DE LA PAIX, UNION, ET CONFEDERATION,*
*SOLENNELLEMENT CONCLUES A WESTMINSTER,*
*LE 15 D'AVRIL,*
*ENTRE SON ALTESSE*
*LE SEIGNEUR PROTECTEUR DE LA REPUBLIQUE*
*D'ANGLETERRE, D'ECOSSE ET D'IRLANDE,*
*D'UNE PART;*
*ET LES HAUTS ET PUISSANS SEIGNEURS ETATS-GENERAUX,*
*DE L'AUTRE;*
*LEQUEL TRAITÉ, DONT LES RATIFICATIONS RECIPROQUES*
*ONT ETÉ ECHANGÉES EN BONNE FORME*
*LE 2 DE MAY,*
*A ETÉ PUBLIÉ LE 17 DU MEME MOIS,*
*L'AN 1654.*

Le moyen qu'on avoit trouvé pour dissiper la défiance des Anglois, consistoit dans une Convention secrete faite avec les Etats de (2) Hollande, par laquelle ils s'étoient engagés solennellement, *de ne créer jamais le Prince d'Orange, ni aucun de ses Successeurs, Gouverneur-général, ou Amsral de leur Province, & de ne jamais donner leur voix pour le mettre à la tête des Armées des Etats-Généraux.* Dès que cet engagement secret fut connu, il frappa comme un coup de tonnerre les Etats des autres Provinces, & les partisans du Prince d'Orange. Ceux de Frise protesterent d'abord contre cet Article particulier. Ceux de Zélande déclarerent qu'ils le desapprouvoient, comme contraire au Plein-pouvoir donné aux Ambassadeurs. Utrecht

(2) Aitzema zaaken van staat en oorl. III. deel fol. 931.

Utrecht condamnoit cette exclusion de la Maison d'Orange, en cas qu'elle continț quelque (1) chose de préjudiciable à l'Union. Groningue & le Plat-païs de son ressort soutenoient qu'un pareil procedé, desavoué de tous les Etats particuliers comme contraire à la justice & à l'équité, devoit être condamné par la pluralité des suffrages. Ceux de Gueldre allerent encore plus loin: ils proposerent de demander aux deux Ambassadeurs de Hollande leurs Papiers, afin qu'après les avoir examinés, on fût en état de prendre sur ce sujet de vigoureuses (2) résolutions. Les Princesses Mere & Grand-mere du Prince présenterent le 9 de Mai aux Etats-Généraux un Mémoire étendu, dans lequel, après avoir dépeint de la maniere la plus vive les services rendus à la Patrie par la Maison d'Orange, elles les supplioient de procurer par leur sage médiation, que l'exclusion, (3) déja signée par la Province de Hollande, ne fût pas confirmée par l'échange des Ratifications. L'Electeur de Brandebourg exigea la même chose. Mais les Etats de Hollande prétendant qu'en voulant empêcher cette confirmation on sembloit leur disputer leur Souveraineté, & le droit naturel de prendre sur ce sujet des résolutions indépendantes, trouverent bon pour justifier leur conduite, & pour maintenir leurs prérogatives, de dresser une (4) Apologie, & de la rendre publique après l'avoir fait imprimer. Mais elle ne fut pas capable d'arrêter les Libelles, qui furent mis au jour en grand nombre touchant leur procedé. Ceux (5) de Frise avoient déja reproché aux Etats de Hollande, que les os de Guillaume I reposant à Delft sous un Monument de marbre, dressé à son honneur par ces Etats mêmes, demanderoient vengeance au Ciel d'une si grande ingratitude de la Patrie, & surtout de ceux qui en étoient les auteurs, & qu'ils en seroient indubitablement punis de Dieu, eux & leur posterité. Cette exclusion devint encore le sujet général de toutes les conversations. Elle étoit (6) extrèmement louée par les uns, tandis que les autres la décrioient comme injuste, & comme un trait de la plus noire ingratitude: ce qui aigrit tellement les Citoyens les uns contre les autres, qu'à Ter-Goes en (7) Zélande, & à Enkhuysen en Nord-Hollande, on vit une émeute générale du Peuple, qui se rendit maitre de la Régence, & qui chassa de la Magistrature tous ceux qu'il croyoit contraires au Prince. Ce fut par le même zèle pour le jeune Prince d'Orange, que la Médaille suivante fut mise au jour cette année par P. van Abeele, comme il paroit par son nom qu'on trouve sur cette Piece.

1654.

(1) Aitzema zaaken van staat en oorl. III. deel fol. 927.

(2) Ibid. fol. 929.

(3) Ibid. fol. 928.

(4) Resol. der Staat. van Holl. 25 July 1654.

(5) Resol. der Staat. Gener. 18 Mey 1654.

(6) Aitzema zaaken van staat en oorl. III. deel fol. 1110.

(7) Ibid.







Le Buste du jeune Prince, qui l'année précédente avoit été honoré (8) de l'Ordre de la Jarretiere par le Roi fugitif Charles II :

WILHELMUS III, DEI GRATIA, PRINCEPS ARAUSIONIS ETC.
ANNO 1654.

*GUILLAUME III, PAR LA GRACE DE DIEU, PRINCE D'ORANGE ETC.*
*L'AN* 1654.

Au Revers, le Buste de sa Mere ; avec cette Légende :

MARIA, DEI GRATIA, PRINCEPS MAGNÆ BRITTANNIÆ,
AURANTIÆ DOTARIA, ETC.

1654 *MARIE, PAR LA GRACE DE DIEU, PRINCESSE D'ANGLETERRE, DOUAIRIERE D'ORANGE, ETC.*

Cette Princesse, voyant que malgré son Mémoire & les protestations des autres Provinces, ceux de Hollande perséveroient dans l'exécution de leur dessein, & (1) livroient à Cromwel l'exclusion qu'il leur avoit demandée, sortit de La Haye sous prétexte de faire un voyage de plaisir, mais réellement pour n'être pas témoin oculaire des feux de joye qu'on devoit allumer à La Haye & dans les autres Villes de (2) Hollande, le jour d'Actions de graces ordonné pour célebrer la conclusion d'une Paix, dont la base étoit si préjudiciable à son Fils & à toute sa Maison. Ce voyage aura vraisemblablement porté les Etats de Hollande à ne point envoyer à Son Altesse Royale des tonneaux poissés, quoiqu'ils en offrissent à la Grand'-mere du Prince Veuve de Frederic-Henri, aux Ambassadeurs & aux autres Ministres étrangers. Ceux de Frise firent voir des dispositions bien plus favorables pour le Prince; & quoiqu'ils eussent un Stadhouder particulier, ils ordonnerent qu'après la fin (3) du Sermon, on priât pour lui publiquement dans toutes leurs Eglises. Les quatres Membres des Etats d'Overissel lui donnerent des marques encore plus réelles de leur bienveillance: quoiqu'il n'eût pas encore atteint sa (4) cinquieme année, & malgré les protestations de la Ville de Deventer & des Nobles du Païs de Twente, ils le firent Stadhouder & Capitaine-général de leur Province, & ils déférerent le Gouvernement durant sa Minorité au Prince Guillaume-Frederic de Nassau, Stadhouder de la Frise. Ils en donnerent connoissance par des lettres (5) solennelles, écrites du 17 d'Octobre, aux Princesses Mere & Grand'-mere du Prince, comme aussi à l'Electeur de Brandebourg. Dans la suite, cette élection fut dans l'Overissel la source de (6) quantité de Troubles, que nous rapporterons dans la suite. Il sera bon en attendant, de placer ici les deux Pieces suivantes, qui font probablement allusion à ce prémier Stadhouderat offert au jeune Prince.

(1) Aitzema zaaken van staat en oorl. III. deel fol. 931.

(2) Ibid. fol. 1110.

(3) Ibid. fol. 1098.

(4) Ibid. fol. 1107.

(5) Ibid. fol. 1109.

(6) Ibid. fol. 1305.










I. Le Buste du jeune Gouverneur d'Overissel, dont la Tête se voit ici couverte d'un bonnet orné de plumes. Au-dessous du Buste on voit sur une banderolle le Titre suivant:

WIL-

WILHELMUS III, DEI GRATIA, PRINCEPS ARAUSIONIS; ETC. ANNO 1654.

*GUILLAUME III, PAR LA GRACE DE DIEU, PRINCE D'ORANGE, ETC. L'AN 1654.*

Au Revers, ce même Prince représenté comme un Enfant de quatre ans, mais tenant en main un Bâton de commandement, & orné d'une Echarpe de Général, pour marque de sa nouvelle Dignité. La Sagesse, assise auprès de lui, lui montre le mot JEHOVAH, & l'exhorte à la pieté par ces mots :

(1) TIME DEUM.

*CRAIN DIEU.*

(1) 1 Epitre de S. Pierre Chap. II. v. 17. Apocal. de S. Jean Chap. XIV. v. 7.

II. La seconde, qui ne fut faite que l'année suivante, renferme dans une bordure de branches d'Oranger, le Buste du jeune Prince, avec l'Inscription que voici :

WILHELMUS III, DEI GRATIA, PRINCEPS ARAUSIONIS, ETC.

*GUILLAUME III, PAR LA GRACE DE DIEU, PRINCE D'ORANGE, ETC.*

Au Revers, un Phénix qui renait de ses cendres ; & dans le lointain, un Soleil qui se leve. Emblêmes de ce que, né après la mort & comme des cendres de son Pere, il commençoit a répandre les prémiers rayons de la splendeur des sublimes Dignités de ses Ancêtres. Dans l'Exergue on trouve cette Légende :

JURIANUS POOL FECIT, AMSTELODAMI, ANNO 1655.

*FAIT PAR GEORGE POOL, A AMSTERDAM, L'AN 1655.*

Charles IV Duc de Lorraine s'étoit mis pour la seconde fois avec ses Troupes au service de l'Espagne, pour attaquer la France, à la considération du Prince de Condé. L'année précédente, ses Soldats avoient commis de si grands desordres sur les frontieres des Provinces-Unies, qu'on avoit été obligé de donner ordre au (2) Seigneur de Brederode & au Rhingrave, de les chasser de là à force ouverte. Leur Maitre au reste, par sa conduite inconstante & bizarre, avoit perdu la confiance des Espagnols, & l'estime du Peuple dans le Brabant. Faisant plutôt le rôle d'un Bouffon que d'un Prince, il permettoit à ses Troupes de voler & de piller impunément ; il participoit au butin, & même il paroissoit vouloir se reconcilier pour la seconde fois avec la France, aux dépens des Espagnols. Ses Troupes du moins ravageoient le Païs de Liege avec une licence insolente & inouie ; & comme les François sous Mr. de Faber marchoient (3) du même côté, l'Archiduc Leopold ne doutant point que Charles ne s'entendît avec les François, crut qu'il étoit tems à la fin de se rendre maitre d'un si dangereux Ami. Pour cet effet il le fit venir à la Cour par le moyen du Duc d'Arschot, le 25 de Fevrier, sous prétexte de le consulter sur l'avis qu'il avoit reçu que les Liegeois s'assembloient dans le dessein de chasser ses Troupes. L'ayant fait arrêter, il le fit conduire au Château d'Anvers, d'où il le fit mener ensuite à Dunquerque, & de là par mer en Espagne, où il resta emprisonné dans le Château (4) de Tolede jusques à la conclusion de la Paix entre les François & les Espagnols. Mais quoique ceux-ci se vissent par cette démarche maitres de la personne du Duc, ils n'étoient pas sans inquiétude par rapport à ses Troupes, qu'ils souhaitoient de retenir dans leur parti & à leur service. Pour en venir à bout, le Comte de Breu, l'Abbé de Sainte Catherine, & le Comte de Fuensaldaigne se transporterent d'abord à l'Armée des Lorrains, & ils eurent le bonheur de terminer cette affaire importante & épineuse. Ils y réussirent en faisant entendre à ces Troupes, qu'en arrêtant leur Duc on ne s'étoit nullement proposé de ruiner la Maison de Lorraine ; qu'on ne songeoit qu'à déferer la Régence à

(2) Aitzema zaken van staat en oorl. III. deel fol. 798.

(3) Holl. Merkur. anno 1654 pag. 19.

(4) Larrey Hist. d'Anglet. tom. IV. pag. 474.

1654. à son Frere, qui se tenoit alors à la Cour de l'Empereur à Vienne; & que par-là on leur procureroit un Chef capable, par ses grandes qualités, de remettre dans son ancien lustre une Maison qui avoit tant souffert de la conduite capricieuse du Prince qu'on avoit trouvé bon d'arrêter. En effet, dès qu'on se fut saisi du Duc, son Frere en reçut avis par Leopold, qui le fit inviter à se charger de la Régence, par le Comte de (1) S. Amour; qui prit encore le même soir la Poste pour Vienne, & qui dans cette même année fut élevé, en reconnoissance de ses services, à la Dignité de Gouverneur & de Capitaine-général (2) du Comté de Namur. La mémoire de cette élevation se trouve conservée par le Jetton suivant.

(1) Holl. Merkur. anno 1654. pag. 20.

(2) Extrait des Archives du Comté de Namur, qui m'a été envoyé par le Greffier Du Bois.



Les Armes du Gouverneur de Namur, surmontées d'une Couronne, & entourées de deux branches de Laurier. La Légende est celle-ci:

JAQUES NICOLAS DE BRUGES ET DE LA BAUME, COMTE DE SAINT AMOUR, GOUVERNEUR, CAPITAINE-GENERAL DU COMTE' DE NAMUR. 1654.

Cette Famille est très ancienne & très noble. Louis de Bruges, Chevalier de la (3) Toison, fut Conseiller & Chambellan de Philippe le Bon, Duc de Bourgogne. Après avoir eu le Gouvernement de la Ville de Bruges, il devint Gouverneur-général de Hollande, de Zélande, & de Frise; & dans la suite il fut déclaré, de la part des Etats de Flandre, Tuteur de Philippe le Bel. Son Epouse fut Marie de Borsele, dont le Petit-fils Renier de Groothuysen ayant épousé Béatrix de la Chambre, eut d'elle une Fille nommée Catherine. Celle-ci, mariée avec Louis de la Baume Comte de S. Amour, fut Mere de Philibert-Emanuel de la Baume, qui de sa Femme Helene Perrenot de Granvelle eut le Gouverneur de Namur, dont il s'agit ici.

(3) Le Blason de la Toison d'or, fol. 65.

Au Revers, les Armes du Comté de Namur; avec cette Légende:

GECTOIRS DES ESTATS DE NAMUR.

L'heureux succès de cet emprisonnement fit espérer à l'Archiduc qu'il pourroit tirer des Troupes Lorraines, qui jusques alors ne lui avoient été qu'à charge, un secours puissant contre la France, dans la Campagne qui alloit s'ouvrir. Un tel appui lui étoit plus nécessaire que jamais. Par la force des armes, par des Conventions, ou par une généreuse Amnistie, Louis XIV avoit fait rentrer sous son obeïssance toutes les Villes revoltées, & la plupart des Grands de son Royaume. Il employoit même les plus grands efforts pour gagner le Prince de Condé, & pour le résoudre à quitter le parti des Espagnols. Mais celui-ci, quoiqu'il vit les (4) subsides qui lui venoient de l'Espagne saisis & pillés par les Anglois, quoiqu'abandonné du Prince de Talmont & de ses autres Amis les plus intimes, prit pourtant la résolution de rester à Bruxelles, & de persévérer dans son attachement aux Espagnols: soit qu'il fût trop fier pour s'humilier devant le Cardinal triomphant, son plus mortel ennemi; soit que, connoissant l'esprit vindicatif de ce Prélat, il n'osât pas se fiër au pardon qui lui étoit offert. Quoi qu'il en soit, le Roi voyant son obstination, le fit accuser devant le Parlement, & citer solennellement d'y comparoitre dans l'espace de quinze jours, pour se justifier sur les articles qui étoient à sa charge. Mais le Prince négligeant cette Citation, le Roi donna par provision la Charge de Grand-Maitre de sa Maison au Prince Thomas, & il confia à des Receveurs l'administration (5) des Biens de ce grand Capitaine, espérant qu'à la fin il se résoudroit à accepter la grace qui lui étoit offerte. Toutes ces mesures de la Cour furent infructueuses; le Prince s'affermit dans sa pré-

(4) Holl. Merkur. anno.1654. pag. 34.

(5) De Riencourt Hist. de Louis XIV. Tom. I. pag. 257.

miere résolution : ce qui porta le Roi à se transporter au Parlement, où il fit lire les Pieces du Procès intenté au Prince. Cette lecture fut suivie de la prononciation de sa Sentence, par laquelle il fut déclaré coupable de Leze-Majesté, indigne du nom de Bourbon, déchu de tous les honneurs, de toutes les dignités, & de tous les privileges qui appartiennent aux Princes du Sang. En vertu de la même Sentence, tous ses Biens devoient être confisqués, son nom effacé par-tout; & il étoit déclaré lui-même 1654. non-seulement inhabile à succeder à la Couronne, mais encore digne de mort. Telle fut la fin de ces Troubles domestiques, par lesquels l'Autorité Royale, bien loin d'être abaissée, est montée à cette puissance illimitée, dans laquelle cette Cour se maintient encore de nos jours. Cette heureuse tranquillité rétablie dans ce Royaume sembloit promettre, selon le sens du Jetton suivant, un Regne fertile en Triomphes.







Sous le Buste du jeune Roi, qui fut (1) sacré cette année à Rheims le 7 de Juin, on trouve cette Légende :

(1) De Riencourt Hist de Louis XIV. Tom. I. pag. 254.

LUDovicus XIIII.

*LOUIS XIV.*

Pour faire connoitre à quel usage cette Piece fut destinée, on a placé autour du bord cette seconde Inscription :

EXTraordinaire Des GUERRES ET CAVALERIE LEGERE.

Au Revers, on voit un Monstre à plusieurs têtes, terrassé; & auprès de lui plusieurs de ses têtes & de ses griffes coupées, emblème de la Guerre-civile éteinte :

MAGNI PRÆLUDIA REGNI. 1654.

*PRELUDE D'UN GRAND REGNE.* 1654.

En effet, immédiatement après le Sacre le Roi se mit à la tête de son Armée sur les frontieres des Païs-Bas, & se trouvant alors les mains libres, il fit investir par le Marquis de Faber la Ville de Stenay le 2 (2) de Juillet. Cette Ville, située auprès de la Meuse, étoit tombée entre les mains des Espagnols (*) pendant les desordres des Guerres-civiles, & elle leur ouvroit une porte pour étendre leurs courses par toute la Champagne, & pour la mettre de tous côtés sous contribution. Le jour suivant on ouvrit la Tranchée, qui malgré la vigoureuse résistance des Assiegés fut tellement poussée sous les yeux & sous l'autorité du jeune Roi, que les Assiegeans, après avoir fait sauter deux Mines, gagnerent le Chemin-couvert le 22, & qu'après s'y être logés, ils descendirent trois jours après dans le fossé (3) devant une Demi-lune. Ils y attacherent le Mineur, & ils firent sauter la Mine avec tant de succès, qu'ils se logerent dans cet Ouvrage. Le Roi accompagné du Cardinal Mazarin vit l'effet de cette Mine, d'une hauteur prochaine; & sa présence inspira aux Soldats une nouvelle ardeur pour venir à bout de cette entreprise. Le 26 on commença deux nouvelles descentes dans le fossé du Château, & après avoir fait sauter encore une nouvelle Mine, les François trouverent moyen de se loger sur l'autre côté de la Demi-lune dont nous venons de parler. Malgré le terrible feu des Espagnols,

(2) Ibid. pag. 258.

(*) Voy. II. Part. pag. 346.

(3) Ibid. pag. 259.

1654. gnols, les approches furent avancées de plus de trente pas, & l'on fit un logement pour dix Soldats; ce qui procura le moyen d'attacher ensuite le Mineur au Bastion (1), & d'élargir la breche qu'on avoit déja faite par le feu continuel de quatre pieces de batterie. A peine la Garnison s'en fut-elle apperçue, que craignant de voler en l'air avec tout le Bastion, elle l'abandonna, aussi bien que la Ville même, dans l'esperance de se défendre encore quelque tems dans le Château. Mais dès que la Mine qu'on avoit préparée eut encore fait là tout l'effet qu'on s'en étoit promis, & qu'on vit les François se préparer à l'Assaut, ceux de la Ville commencerent à traiter de la reddition de la Place. Il leur fut accordé de sortir avec leur bagage & avec toutes les marques d'honneur, pour être conduits à Montmedy. Cette conquête mit en sureté les frontieres de la France du côté de la Meuse, & devint un puissant obstacle aux courses ruïneuses des Espagnols dans cette contrée. La mémoire de cet évenement se voit principalement conservée sur la Médaille suivante.

(1) De Riencourt Hist. de Louis XIV. Tom. I. pag. 160.



I. La Tête de cette Médaille porte le Buste du jeune Roi, avec son Titre ordinaire :

LUDOVICUS XIIII, REX CHRISTIANISSIMUS.

*LOUIS XIV, ROI TRES-CHRETIEN.*

Au Revers, on voit Stenay se courber pour embrasser les genoux de la France, qui s'appuyant sur son bouclier, vêtue d'un habit parsemé de Lis, & ayant une Couronne sur la tête, est entourée de l'Inscription suivante :

URBIUM GALLICARUM AD MOSAM SECURITAS.

*LA SURETE DES VILLES FRANÇOISES AUPRES DE LA MEUSE.*

Et afin que l'on sache par quel moyen cette sureté avoit été effectuée, & pour ne pas trop allonger cette Légende, on lit encore dans l'Exergue les mots que voici :

STENAEUM CAPTUM. MDCLIIII.

*STENAY PRIS.* 1654.

II. On

1654.

II. On trouve encore un Jetton frappé sur le même sujet, & qui, autour du Buste du Roi victorieux, porte la Sentence suivante de Jesus (1) Fils de Sirach:

(1) Eccles. Chap. XLIII. v. 2.

ADMIRABILE OPUS EXCELSI.

*MERVEILLEUX OUVRAGE DU TRES-HAUT.*

Au Revers on voit, au-dessus de la Ville de Stenay, un Foudre, Emblème de la puissance du Roi & de (2) la rapidité de ses armes:

(2) Pierii Valer. Hierogl. Lib. XLIII. cap. 28.

PORTARUM CLAUSTRA REVELLIT. 1654.

*IL ARRACHE LES VERROUX DES PORTES. 1654.*

Les Espagnols cependant, qui ayant à leur tête le Prince de Condé s'étoient hâtés de se mettre en campagne, & qui ne voyoient aucun moyen de secourir Stenay, investirent (3) le 3. de Juillet la Ville d'Arras, malgré le renfort considerable que le Maréchal de Turenne y avoit jetté. Ils esperoient que par la conquête d'une si importante Place ils mettroient leur Païs à couvert, en s'ouvrant en même tems à travers la Picardie & la Champagne une route jusques aux portes de Paris. Mais le Comte de Mondejeu, Gouverneur d'Arras, ruïna leurs projets par sa conduite & sa valeur. Il disputa le terrein aux Assiegeans pied à pied, & il fut prolonger le Siege jusques à la prise de Stenay. Ce fut alors que Mr. de Turenne donna ordre de rassembler les Troupes campées de côté & d'autre, pour harceler les Convois des Ennemis. Dès qu'elles eurent joint son Armée, aussi bien que celles qui avoient assiegé Stenay, il passa l'Escarpe le (4) 19 d'Août, & se posta entre le Mont S. Eloy & les retranchemens des Espagnols, après avoir emporté d'assaut une Abbaye voisine, qui fut défendue longtems avec beaucoup de valeur. Il passa ensuite six jours à reconnoitre les retranchemens que les Ennemis avoient fortifiés par tous les moyens imaginables, & à tout préparer pour l'attaque. Elle se fit le 24 d'Août, à la pointe du jour. L'Armée Françoise rangée en bataille, & partagée en trois Corps, assaillit les Lignes dans trois differens endroits. Le prémier de ces Corps étoit commandé par le Maréchal de Turenne lui-même; le second, par le Maréchal de (5) la Ferté; & le troisieme, par celui d'Hoquincourt. Dans cet ordre les François avancerent jusques aux bords du fossé, avec des fascines; lorsque les Espagnols pour les repousser firent une décharge générale de leur mousqueterie. Mais leurs Ennemis ayant passé le fossé par le moyen des fascines dont ils les avoient comblés, arracherent les palissades, gagnerent le haut des remparts, & étant parvenus jusques au dedans des retranchemens, ils s'étendirent de plus en plus en combattant sans relâche. La fuite des Lorrains les favorisa extrèmement, & leur procura le moyen d'ouvrir un passage à leur Cavalerie. Mais une traverse faite des Chariots de bagage des Espagnols empêcha les François de pénétrer plus avant; d'autant plus que dans cet endroit le Prince de Condé fit tête à Mr. de Turenne, avec toute la valeur dont il étoit capable. Le Marquis de Castelnau, cependant, avoit aussi gagné les retranchemens avec la Cavalerie, & ayant percé les Espagnols, il eut le bonheur de se jetter (6) dans la Place. Il en sortit par une autre Porte, & força le Prince de Condé à la retraite. Elle se fit en bon ordre; ce qui donna occasion à un nouveau combat, aussi sanglant que le prémier, & à la faveur duquel les débris des Troupes Espagnoles trouverent le moyen de se mettre en sureté. La mémoire d'une Victoire si glorieuse, qui renversa tous les grands desseins des Espagnols, est immortalisée par les Médailles suivantes.

(3) De Riencourt Hist. de Louis XIV. Tom. I. pag. 260.

(4) Ibid. pag. 261.

(5) Ibid. pag. 262.

(6) Ibid. pag. 263.

1654.



I. La Tête du Roi de France, avec cette Légende :

LUDOVICUS XIIII, REX CHRISTIANISSIMUS.

*LOUIS XIV, ROI TRES-CHRETIEN.*

Le Revers représente deux Victoires, qui sur un Trophée de differentes armes posent une Couronne, que les (1) Romains appelloient *Castrensis* ou *Vallaris*, & dont ils honoroient ceux qui les prémiers avoient forcé les retranchemens des Ennemis, ou qui en avoient ouvert le passage en arrachant les palissades. L'Inscription qu'on lit en partie autour, & en partie dans l'Exergue de la Piece, est telle :

(1) Valer. Maxim. Lib. I. cap. 8. n. 6. A. Gell. Lib. V. cap. 6.

PERRUPTO HISPANORUM VALLO, CASTRIS DIREPTIS, ATREBATUM LIBERATUM. M. DC. LIIII.

*ARRAS SECOURU, LE RETRANCHEMENT DES ESPAGNOLS AYANT ETE' FORCE', ET LEUR CAMP PILLE'. 1654.*

II. La seconde Piece est un Jetton, qui ne fut frappé que l'année d'après. On y voit la Légende suivante, autour du Buste du Roi, qui est couronné de laurier, & qui avant la fin de la Campagne, prit encore le Quesnoy & Clermont :

LUDOVICUS 14. FRANCIÆ ET NAVARRÆ MONARCHA; HISPANORUM VICTOR; COMES ARTESIÆ.

*LOUIS XIV, MONARQUE DE FRANCE ET DE NAVARE; VAINQUEUR DES ESPAGNOLS; COMTE D'ARTOIS.*

Au Revers, les deux Armées engagées au combat ; & dans le lointain la Ville d'Arras, comme il paroit par le nom François de cette Place :

HÆC SUNT PRÆLUDIA PACIS. 1655.

*CET-LA' LE PRELUDE DE LA PAIX.* 1655.

III. La derniere a la même Tête que la précédente. Au Revers on voit la Ville secourue, dans le lointain ; & sur le devant, le Roi de France habillé à la Romaine, à qui la Victoire offre une Couronne triomphale :

LIBERATORI DEBITAM REPENDO.

*JE DONNE AU LIBERATEUR LA COURONNE MERITEE.*

Quand

1654

Quand même Arras, au-lieu d'être secouru, auroit été pris, le vieux Comte d'Isenbourg, dont nous avons fait mention (*) en qualité de Gouverneur du Comté de Namur, n'en auroit pas tiré de grands avantages, parce que cette même année son intime amitié avec le Comte de Zwartsenbourg, qui étoit devenue suspecte au Comte (1) de Fuenfaldaigne, lui avoit attiré la disgrace de son Maitre. Non seulement ce Prince lui défendit l'entrée de son Conseil, mais il l'exila encore dans ses Terres situées hors de Bruxelles, en lui laissant pourtant, en consideration de ses longs & fideles (2) services, le revenu de toutes ses Charges. Sa chute peu attendue fit par-tout grand bruit, en sorte que tous les Princes Chretiens de l'Europe, admirateurs de ses vertus militaires, employerent tous leurs efforts à le reconcilier avec le Roi d'Espagne. Ils y travaillerent en-vain, & il fut obligé de supporter son malheur pendant dix années, ce qu'il fit avec une fermeté merveilleuse, & digne de sa haute naissance. Le 30 de Mai 1664 il déceda dans son hôtel (3) à Bruxelles, & il fut enterré avec beaucoup de pompe dans la Chapelle de Notre Dame, bâtie dans l'Eglise de Sainte Gudule par l'Archiduc (4) Leopold l'an 1649. Le Comte d'Isenbourg y avoit fait élever un Autel à la mémoire de la Mere de Notre Seigneur, & pour lui-même un superbe monument, l'un & l'autre de marbre blanc & noir. Sur le dernier on le voit lui-même, de grandeur naturelle & armé de pied en cap. Nous avons déja parlé (*) ci-dessus de son origine & de ses Dignités; & il suffira de remarquer ici qu'il n'eut point d'Enfans, ni de sa prémiere Epouse Ernestine d'Aremberg, Fille de Charles d'Aremberg & d'Anne de Croy; ni de sa seconde, (5) Marie-Anne de Hohenzollern: de maniere qu'il est mort sans laisser de posterité. J'ai rapporté tout ceci de suite, afin de ne point interrompre plus bas le fil de mon Histoire par la relation de la mort de ce Grand-homme, & pour donner une place convenable à la Médaille suivante, qui est sans nom d'année.

(*) *Voy. II. Part. pag.* 164.

(1) Aitzema zaaken van staat en oorl. III. deel fol. 870.

(2) Ibid. fol. 1139.

(3) Le Blason de la Toison d'Or, fol. 414.

(4) Hist. van 't Sakram. van Mirak. in de Voorrede.

(*) *II. Part. pag.* 263. & 264.

(5) Mau- fol. de la Toison d'Or, fol. 364.



Au Revers, on ne voit que ses Armes, surmontées d'une Couronne, & environnées du Colier de la Toison. La Tête porte son Buste cuirassé, avec cette Légende:

ERNestus COMes ISENBURGi, GRENTZAVii, ETC.

*ERNEST COMTE D'ISENBOURG GRUNTZAU, ETC.*

La levée du Siege d'Arras, laquelle fut une des Pieces précédentes est considerée comme un prélude de la Paix, avoit retardé le départ de la Reine (6) Christine pour Breda, où elle avoit dessein de conferer avec Mr. de Chanut Ambassadeur de France. La raison de ce délai étoit, qu'étant extrêmement portée pour l'Espagne, elle craignoit de faire soupçonner qu'elle eût en vue en s'adressant à ce Ministre, d'obtenir la Paix pour cette Couronne. Cette Princesse, protectrice des Savans, & disposée à favoriser les Arts & les Sciences, possedoit elle-même des talens qui l'élevoient au-dessus de son sexe, & qui lui attiroient l'estime & le respect de toutes les Cours. Elle entendoit dix differentes Langues, & elle s'en servoit avec une éloquence naturelle, qui la mettoit en état de parler dans toutes sortes d'occasions, d'une maniere digne de son rang. Cependant, lasse du fardeau du Sceptre, elle souhaitoit le repos d'une vie privée, pour satisfaire son goût pour les Voyages dans les Païs étrangers. Dans cette disposition d'esprit, quoiqu'elle fût à peine âgée de trente ans, elle prit la résolution de ceder son Royaume, qui étoit alors en paix avec tous les Princes voisins, à son Cousin (7) Charles-Gustave; & elle donna connoissance de ce dessein singulier, avec son éloquence ordinai-

(6) Aitzema zaaken van staat en oorl. III. deel fol. 891.

(7) S. Pufendorff Comm. de Reb. Suecicis, f. 1039.

1654. dinaire, aux Etats qu'elle avoit convoqués pour cela à Stokholm. Tous les Membres de l'Aſſemblée furent étonnés d'une pareille réſolution, & ils firent tous leurs efforts pour porter leur Souveraine à demeurer ſur un Trône qu'elle occupoit ſi dignement. Toutes ces remontrances furent vaines: elle perſiſta avec fermeté dans ſon deſſein, & les revenus (1) de la Gothie, d'Oelande, & de Smalande ayant été propoſés pour ſon entretien, avec les Douanes de la Pomeranie & de Wiſmar, on fixa le 16 de Juin pour l'Abdication (2) propoſée en faveur de ſon Couſin. Il fit ſon Entrée à Upſal le 27 de Mai, & Chriſtine l'honora d'une reception toute royale. Cette Princeſſe ayant paru le jour fixé dans l'Aſſemblée des Etats, ornée de tous ſes habits royaux, & avec un viſage calme & ſerein, elle déclara qu'elle perſiſtoit dans la même réſolution, ſe démit ſolennellement de la Royauté, & ſe dépouillant de toutes les marques du Pouvoir ſuprême, elle les mit entre les mains des Grands du Royaume. Ceux-ci conduiſirent d'abord le nouveau Monarque, au bruit des trompettes, du Château à l'Egliſe Cathédrale, où l'Evêque de Stregneſz fit un Sermon; après lequel le nouveau Roi s'étant mis à genoux devant un Autel, prêta le Serment qui lui fut lu par le Grand-Chancelier, & après qu'il eut été oint, ſelon la coutume, on lui mit la Couronne ſur la tête. S'étant placé enſuite ſur un Trône dreſſé au milieu de l'Egliſe, il reçut le Serment des Etats & des Sénateurs, ce qui fut ſuivi d'acclamations générales, au milieu deſquelles le Grand-Tréſorier jetta parmi le Peuple les deux Médailles ſuivantes. La troiſieme n'eſt frappée que pour conſerver la mémoire d'un évenement ſi peu commun.

(1) Aitzema zaaken van ſtaat en oorl. III. deel fol. 888.

(2) S. Pufendorff Comm. de Reb. Suec. fol. 1043.










I. Le Buſte cuiraſſé du nouveau Roi, avec ces Titres:

CAROLUS GUSTAVUS X, DEI GRATIA, SUECORUM, GOTHORUM, VANDALORUMQUE REX.

*CHARLES-GUSTAVE X, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DES SUEDOIS, DES GOTHS, ET DES VANDALES.*

Au Revers, la Couronne Royale de Suede, avec cette Inſcription:

A DEO ET CHRISTINA. 1654.

*DE DIEU, ET DE CHRISTINE.* 1654.

II. La ſeconde, qui a le même Revers, porte le Buſte du Roi, avec cette Légende:

CAROLUS GUSTAVUS, REX.

*CHARLES-GUSTAVE, ROI.*

III. Sur

1654.




III. Sur la Tête de la troisieme on trouve encore le Buste du nouveau Roi, avec ce Titre:

CAROLUS GUSTAVUS, DEI GRATIA, SUECORUM REX.

*CHARLES-GUSTAVE, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DES SUEDOIS.*

Au Revers on voit sous le nom de DIEU, placé dans une brillante lumiere, la Reine poser la Couronne sur la tête de son Cousin, qui est assis devant elle en habit Romain:

A DEO, ET CHRISTINA.

*DE DIEU, ET DE CHRISTINE.*

Cette Abdication ayant été ainsi terminée, la magnanimité naturelle de Christine ne lui permit point de mener longtems une vie privée, dans un Royaume qu'elle avoit vu soumis à son Sceptre. Abandonnant donc sa Patrie, sa Cour, ses Amis, elle se transporta par Hambourg, Munster, (1) Deventer, & Utrecht, à Anvers, où elle fut complimentée de la part du Roi d'Espagne par Pimentel, Ambassadeur de ce Prince. De là elle remonta l'Escaut dans un superbe Yacht jusques à Willebroek, où l'Archiduc étant allé à sa rencontre, lui donna un repas somptueux dans une maison de campagne. Elle se rembarqua à trois heures après-diner, & continua sa route par le Canal jusques auprès du pont de Lake, situé à une (2) demi-lieue de Bruxelles. C'est là qu'on avoit préparé un magnifique Feu d'artifice, & qu'elle trouva les Bourgeois sous les armes, & rangés sur les bords du Canal, qui étoient éclairés d'un nombre infini de flambeaux jusques à la Ville même. Les rues étoient remplies de Feux de joye, & le Canon des remparts faisoit des décharges continuelles, tandis que la Reine avançoit vers la Cour avec un cortege de six-cens carosses. En mettant pied à terre, elle donna la main à l'Archiduc, qui la mena aux appartemens qu'il occupoit d'ordinaire lui-même, & qui étoient alors préparés pour la recevoir. Il est difficile de donner une idée de la foule de ceux que la curiosité excitoit à voir une Reine, dont l'Abdication avoit fait tant de bruit dans le monde. Le Prince de Condé lui-même étant venu à la Cour pour complimenter cette Princesse, se servit de ces expressions: *Où est donc cette Dame qui quitte si legerement une Couronne, tandis que pour en obtenir une, nous combattons*, (3) *& nous nous fatiguons toute notre vie, sans pouvoir bien souvent parvenir à notre but?* Ce n'est pas à nous à examiner ici, si effectivement cette action devoit passer pour une marque de legereté: nous nous contenterons de remarquer, qu'on ne négligeoit rien pour divertir Christine. Tantôt c'étoient des parties de Chasse, & tantôt des Bals, des Mascarades & des Comédies représentées (4) sur le Théatre François. Ayant passé six mois dans de semblables fêtes, & à visiter les riches Abbayes, les Eglises & les Couvens du Païs, elle partit enfin de Bruxelles le (5) 22 de Septembre. L'Archiduc la conduisit avec un superbe cortege jusques à deux lieues de la Ville, & elle fut escortée par deux Compagnies des Gardes du corps de ce Prince en allant à Cologne, par Louvain, Montaigu & Ruremonde. De Cologne elle passa à Inspruk Capitale du Tirol, par Francfort, Steinheim, Miltenbourg, Donawert, & Augsbourg. L'Archiduc Ferdinand alla à

1655.

(1) Aitzema zaaken van staat en oorl. III. deel fol. 891.

(2) Ibid. fol 901.

(3) Ibid. fol. 901.

(4) Holl. Merkur. anno 1655. pag. 97.

(5) Aitzema zaaken van staat en oorl. III. deel fol. 1213.

1655. à sa rencontre près d'Inspruck, accompagné de (1) son Epouse Anne de Medicis, & lui fit une reception de la derniere magnificence. Ce fut dans la Cathédrale de cette Ville, que le 3 de Novembre elle fit ouvertement profession de la Religion Catholique. Elle en donna connoissance au Roi (2) son Cousin, aussi bien que de la résolution qu'elle avoit prise de résider desormais à Rome, où elle arriva le 25 de Décembre. C'est à quoi fait allusion la Médaille suivante.

(1) Holl. Merkur. anno 1655. pag. 99.

(2) Aitzema zaaken van staat en oorl. III. deel fol. 1218.



Au Revers on voit, comme sur une Médaille de (3) l'Empereur Neron, cette Ville représentée sous la figure d'une Femme assise, qui tient de sa main une Image de la Victoire. Le côté opposé de la Piece expose aux yeux la Tête de Christine, ceinte d'une Couronne de laurier; & comme elle avoit renoncé à ses Royaumes, sans abandonner le Titre Royal, on voit ici la Légende suivante:

(3) Oudaan R. Moog. pag. 167.

CHRISTINA REGINA.

*LA REINE CHRISTINE.*

Le 9 (4) de Mai de cette année, la Ville d'Amsterdam, représentée par un de ses Bourguemestres Jean Huydekoper Seigneur de Maarseveen, avoit tenu sur les Fonts Baptismaux le Prince Electoral de Brandebourg, & lui avoit fait présent d'une Rente viagere de mille florins, dont la Lettre patente étoit renfermée dans une boite d'or. On célebra cette même année dans cette Ville, avec beaucoup de solennité, l'Inauguration du nouvel Hôtel de Ville, quoiqu'on n'y eût pas encore mis la derniere main. La raison de cette précipitation étoit, que le 7 (5) de Juillet de l'an 1652 le vieux avoit été mis en feu à deux heures après minuit, & qu'en six heures de tems il avoit été entierement consumé par les flâmes, sans que la cause de ce fatal accident eût été connue. Cet incendie avoit fait périr un grand nombre de Papiers considerables, & avoit été par-là très préjudiciable aux Habitans. Quoique d'abord par ordre des Magistrats on eût préparé, pour tenir les Assemblées, quelques chambres à l'Auberge du Prince, & dans la suite à l'Hôtel de l'Amirauté; qu'on eût placé la Banque dans la Tour nommée *de Jan Rooden Poorts Toren*; & qu'on eût destiné differens autres Bâtimens de la Ville aux affaires publiques; ce desastre fut pourtant cause qu'on se pressa d'autant plus d'achever le nouvel Hôtel de Ville. Le 23 (6) d'Avril de cette même année, les Magistrats y tinrent leur prémiere séance, quoiqu'il fût encore découvert; & ils résolurent d'en faire l'Inauguration solennelle le 1. (7) d'Août. Pour le faire avec plus de pompe, le tems de la Foire, qui tombe selon la coutume sur la fin de Septembre, fut avancé & fixé au même jour. Ce fut alors qu'au milieu d'un Peuple innombrable accouru de toutes parts, les Magistrats marcherent en ordre vers ce nouvel Edifice, & qu'ils en prirent solennellement possession. Le reste du jour fut employé à toutes sortes de réjouissances. On vit sous les armes les Compagnies Bourgeoises magnifiquement équipées, & plusieurs superbes Chars de triomphe passer par les principales rues. On fit frapper aussi les Médailles suivantes, destinées à conserver la mémoire de cette solennelle prise de possession.

(4) Aitzema zaaken van staat en oorl. III. deel fol. 1199.

(5) Dapper Beschr. van Amsterd. fol. 332.

(6) Ibid. fol. 335.

(7) Holl. Merkur. anno 1655. pag. 92.

I. La

*1655.*













I. La Tête de la prémiere, faite par G: Pooll, représente au-dessus du nouvel Hôtel de Ville, le Dieu du Négoce Mercure, qui sous les Armes de la Ville tient de la main droite son Caducée, & de la gauche le Chapeau de la Liberté, sur le bord duquel on lit ces mots de (1) Virgile:

OMNIBUS IDEM.

*LE MEME A TOUS.*

Sur le devant se trouve Amphion, qui, selon les anciennes (2) Fables, donna par les sons de sa Lyre du mouvement aux pierres, & qui bâtit par ce moyen les murailles de Thebes. Sur une pierre placée à côté de lui, on voit les noms des quatre (3) Bourguemestres d'alors:

(1) Virgil. Æn. lib. X. v. 112.
(2) Horat. de Arte Poët. v. 394. & 395.
(3) Dapper Beschr. van Amsterd. Lyst der Vroedschap. &c. 1655.

1655.

JOHAN HUYDEKOPER.
KORNELIS DE GRAEF.
JOHAN VANDE POLL.
HENDRIK DIRKSZOON SPIEGEL.

Comme auſſi ceux des deux Tréſoriers pendant l'an MDCLV:

NIKLAAS TULP.
KORNELIS VAN DRONKELAAR.

(1) Horat. de Arte Poën. v. 396.

La Légende eſt empruntée (1) d'Horace :

FUIT HÆC SAPIENTIA QUONDAM.

*CE FUT LA AUTREFOIS LA SAGESSE.*

Au Revers, une Femme qui repréſente Amſterdam, ayant en tête une Couronne Impériale, & aſſiſe dans un Enclos entre deux Lions qui ſoutiennent les Armes des ſix Magiſtrats mentionnés. Devant l'entrée de l'Enclos on lit ſur un rouleau, entre les anciennes & les nouvelles Armes de cette Ville, ces mots tirés du Poëme épique de (2) Silius Italicus :

(2) De Bello Punico, lib. XI. v. 597. & 598.

SALUTEM ET CIVES SERVARE POTENS.

*ASSEZ PUISSANTE POUR CONSERVER LE BIEN-PUBLIC ET LES CITOYENS.*

Au haut de la Piece on voit au-deſſus de la Ville, qui paroit dans le lointain du côté de la Riviere, trois Enfans volans, ſous une lumiere éclatante qui contient le mot Hébreu JEHOVAH, *L'ETERNEL.* Enfin, autour de la Piece on trouve, au-lieu de Légende, les Armes des trente-ſix Conſeillers de la Ville :

| | | |
|---|---|---|
| *Antoni Oetgens van Waveren.* | *Mr. Gerrit Reynſt.* | *Gilles Valkenier.* |
| *Dr. Niklaas Tulp.* | *Bernard Schellinger.* | *Kornelis van Vlooſwyk.* |
| *Dr. Gerard Schaap.* | *Mr. Simon van Hoorn.* | *Niklaas van Loon.* |
| *Jan Huydekoper.* | *Mr. Pieter Kloeck.* | *Gerrit van Hellemont.* |
| *Hendrik Spiegel.* | *Dr. Kornelis van Dronkelaar.* | *Jan Bontemantel.* |
| *Mr. Gerard Peterszoon Schaap.* | *Mr. Lambert Reynſt.* | *Dr. Roetert Ernſt.* |
| *Aalbert Pater.* | *Mr. Koenraad Burg.* | *Mr. Hendrik Hudde.* |
| *Mr. Joris Bakker.* | *Mr. Joachim Rendorp.* | *Gerrit Haſſelaar.* |
| *Kornelis de Graaf.* | *Niklaas Pancras.* | *Jakob van Stralen.* |
| *Roelof Bikker.* | *Dr. Johan Blaeu.* | *Dr. Jakob Bas Dirkszoon.* |
| *Dr. Kornelis Witſen.* | *Jacob van Neck.* | *Dr. Hendrik Hoofs.* |
| *Jan vande Poll.* | *Kornelis Geelvink.* | *Mr. Johan Bikker.* |

(3) Ovid. Heroid. Epiſt. VI. v. 65.
(4) Cicero in Arati Phænom.
(5) Valer. Flacci Argonaut. lib. I. v. 169.

II. La ſeconde a la même Tête. Au Revers, le Navire Argo, (3) qui chargé de Héros Grecs fut placé au nombre (4) des Aſtres, après ſon retour triomphant de ſon heureuſe Expédition. Dans le lointain on voit la Ville d'Amſterdam ; & autour de la Piece, la Légende (5) que voici :

PELAGUS QUANTOS APERIMUS IN USUS!

*POUR QUELS GRANDS USAGES NOUS OUVRONS LA MER!*

III. La Bourſe d'Amſterdam, avec cette Inſcription Hollandoiſe en deux Vers :

SIET MUNSTER VERTOONT DIT KOSTELYCK GEBOU,
DAT 'S WERELTS HANDEL NIET HEEL OMVATTEN SOU.

*MUNTER REPRESENTE ICI CE MAGNIFIQUE EDIFICE,*
*QUE LE COMMERCE DU MONDE ENTIER REMPLIROIT A PEINE.*

Au

Au Revers, le frontifpice du *NOUVEL HOTEL DE VILLE D'AMSTERDAM*, (NIEUW STADTHUYS T'AMSTERDAM;) avec ces deux autres Vers Hollandois : 1655.

DOOR BURGERMEEST'REN EN DEN RAEDT,
DIT MACHTICH HUYS SOO HEERLYCK STAET.

*C'EST PAR LES SOINS DES BOURGUEMESTRES ET DU CONSEIL, QUE CETTE SUPERBE MAISON S'ELEVE AVEC TANT DE MAGNIFICENCE.*

La fatisfaction de voir cet Edifice inauguré, & fi près de fa perfection, fut extrèmement moderée par une cruelle Pefte fous laquelle cette Ville gémit, auffi bien que Leyden, Harlem, Dort, & d'autres endroits des Provinces-Unies, dont un grand nombre d'habitans fut rapidement emporté. A Amfterdam en particulier, on vit périr par cette affreufe contagion dans les fix derniers (1) mois de cette année, treize-mille perfonnes. Parmi les gens de diftinction qui perdirent alors la vie, il ne faut pas oublier Jean-Wolfert, vingt-cinquieme (2) Seigneur de Brederode; quoiqu'il ne mourût pas de cette trifte maladie. Illuftre par fa haute naiffance, comme étant defcendu des anciens Comtes de Hollande, il s'étoit encore rendu extrèmement célebre par fes vertus militaires. En qualité de Général en chef de la Cavalerie des Etats, il avoit affifté à la plupart des glorieufes Expéditions de fon Beau-frere Frederic-Henri, & il avoit aidé à l'exécution des hauts deffeins de ce Prince avec tant de gloire, qu'au mois de Mai de l'an (3) 1649, le Roi de Danemarc l'avoit honoré de l'Ordre de l'Eléphant. Quelque tems avant fon décès, il s'étoit trouvé attaqué d'une hydropifie, & il s'étoit transporté à Spa, dans l'efperance d'y rétablir fa fanté. Mais voyant que dans vingt-deux jours qu'il avoit employés à boire les Eaux, fa fanté diminuoit au-lieu de prendre de nouvelles forces, il réfolut de fe faire porter le (4) 27 d'Août à une maifon de campagne fituée à Peterfchem près de Maftricht. Ce fut là que la fievre, dont pendant quelques jours il avoit déja eu des reffentimens, s'augmenta tellement, accompagnée d'une enflure au vifage & d'une extrème diminution de forces, que fentant que fon mal prenoit le deffus, il prit congé de fa Femme & de fes Enfans, & qu'il mourut le 3 de Septembre environ à trois heures après midi. Quoique les Etats trouvaffent fort mauvais que fa Douairiere, en leur (5) donnant connoiffance de la mort de fon illuftre Epoux, lui eût donné le titre de Comte de Brederode, ils donnerent à Henri l'ainé de fes deux Fils le Régiment d'Infanterie de fon Pere, & une Compagnie de (6) Chevaux au Cadet Wolfert de Brederode. La mémoire de ce Seigneur, qui dans des Emplois de differens degrés avoit fervi la Patrie plus de quarante ans, fe trouve confervée fur la Médaille fuivante.

(1) Holl. Merkur. anno 1655. pag. 227.

(2) P. Voet Verhaal der Heeren van Brederode. pag. 145. & 175.

(3) Aitzema zaaken van ftaat en oorl. III. deel fol. 330.

(4) Ibid. fol. 1193.

(5) Refol. der Staat van Holl. 7 & 8. Oct. 1655.

(6) Aitzema zaaken van ftaat en oorl. III. deel fol. 1194.







Le Bufte cuiraffé du défunt vingt-cinquieme Seigneur de Brederode, dont le Corps felon fes ordres fut enterré le foir fans aucune pompe (7), à Viane, dans le Tombeau de fes Peres. Ce Bufte eft orné de l'Ordre de l'Eléphant, & entouré des Titres que voici :

(7) P. Voet Verhaal der Heeren van Brederode, pag. 163.

1655.

JOHannes WOLFERDUS, Dominus De BREDerode; COMes NATus EX COMitibus HOLLandiæ; DOMinus Supremus De Viana, Ameyda; VICEComes Hereditarius (1) Trajecti; CONFoederati BELgii IN Campo MARSCHallus Generalis.

(1) Aitzema zaaken van staat en oorl. III. deel fol. 866.

*JEAN-WOLFERT SEIGNEUR DE BREDERODE; COMTE NE' DES COMTES DE HOLLANDE; SOUVERAIN SEIGNEUR DE VIANE ET D'AMEIDE; VICOMTE HEREDITAIRE D'UTRECHT; FELDMARECHAL-GENERAL DES PROVINCES-UNIES.*

La Maison de Brederode à prétendu longtems à la Souveraineté indépendante de Viane; jusques-là que Henri de Brederode a soutenu sur ce sujet un long procès devant le Haut-Conseil de Malines, contre le Roi (2) Philippe II. Il arriva même dans ce tems-là, qu'un Huissier envoyé dans cette Seigneurie pour y exécuter quelque Arrêt du Haut-Conseil, fut mis en prison par ordre de ce Seigneur, qui soutint hardiment (3) devant le Roi cette démarche, comme faite pour le maintien de ses droits. Au reste, Jean-Wolfert de Brederode, qui avoit été dès l'an 1623 Colonel d'un (4) Régiment de Fantassins, l'an 1630 Gouverneur de la Ville & des Forts de Bois-le-Duc, & l'an 1639 Grand-Maitre (5) de l'Artillerie de la République, étoit parvenu trois ans après à la Dignité de Feld-Maréchal, vacante (6) par la mort du Comte Guillaume de Nassau, décédé à Orsoy.

(2) Guicc. Beschr. der Nederl. fol. 226.
(3) P. Voet Verhaal der Heeren van Brederode pag. 153.
(4) Ibid. pag. 157.
(5) Aitzema zaaken &c. III. deel fol. 606.
(6) Ibid. fol. 848.

Au Revers, l'Emblème ordinaire de cette Maison; savoir, une Hure de Sanglier, posée au-dessus de deux branches de Laurier brulantes:

ETSI MORTUUS URIT. CIↃIↃCLV.

*QUOIQUE MORTE, ELLE EXCITE DES FLAMMES.* 1655.

Ce Jean-Wolfert étoit Fils de Florent de Brederode & de Dorothée de Haaften, & Petit-fils de Renaut, qui étoit Cousin-germain du côté paternel du fameux Henri de Brederode. De sa prémiere Femme, Anne Fille de Jean Comte de Nassau, Frere du Comte Guillaume-Louis Gouverneur de la Frise, laquelle avoit pour Mere Madeleine Comtesse de Waldek, il eut, outre deux Fils & quatre Filles qui moururent tous avant que de recevoir le Batême, cinq autres Filles, & un Fils nommé Walrave de Brederode. Mais comme celui-ci mourut fort jeune, Jean Wolfert prit pour sa seconde Femme Louise-Christine de Solms, Sœur de l'Epouse du Prince Frederic-Henri. Il eut de ce mariage encore cinq (7) Filles & trois Fils, qui moururent tous sans avoir été mariés; le plus jeune, Florent-Albert-Belgique, finit sa vie à l'âge de deux ans & six mois, dix jours avant la mort de son Pere; l'ainé, Henri, mourut (8) en France; & Wolfert décéda le 21 de Juillet l'an 1679. C'est ainsi que cette illustre Famille, où il ne restoit aucun hoir mâle venu d'un mariage légitime, fut éteinte, les Armes de la Maison ayant été enterrées avec le dernier dans le Tombeau des Brederodes à Viane. Quoique pour cette raison il ne soit permis à qui que ce soit de porter le nom de Brederode, comme descendu de cette Maison, il n'est pourtant pas sans exemple que, par une grace particuliere des Souverains, on obtienne le privilege de se servir du nom & des Armes d'une Famille éteinte. Une telle prérogative fut accordée cette même année à la famille de Buelens à Bruxelles, par des Lettres-patentes formelles. L'ancienne famille de Steenhaut étant éteinte, la Seigneurie de ce nom passa par achat dans la famille de Buelens; & Philippe IV Roi d'Espagne trouva bon, le (9) 3 de Septembre de cette même année, d'anoblir Henri Buelens, Fils de François Buelens & de Catherine de Brun descendue de la famille noble des Zweerts de (10) Bruxelles. Ce ne fut pas tout: ce Prince voulant le recompenser des services qu'il en avoit reçus, lui permit de quitter son nom de famille, & de prendre le nom & les Armes de sa Seigneurie & de la famille éteinte de Steenhaut, pour lui-même & pour toute (11) sa posterité. Ces Armes sont d'Azur à un Lion d'or, entouré d'une bordure d'argent chargée de douze Etoiles de gueules. C'est ce qui paroit sur une Médaille qui fut frappée à cette occasion.

(7) P. Voet Verhaal der Heeren van Brederode, p. 168.
(8) S. Van Leeuwen Batav. illustr. fol. 892.
(9) Jurisp. Heroica. fol. 140.
(10) Ibid. fol. 138.
(11) Ibid. fol. 139.

Au

1655.





Au Revers, on voit l'Ecusson nouvellement accordé à cette Famille; & sur la Tête, le Buste de celui qui venoit d'en être honoré; savoir, Henri Buelens, qui avoit été élu (1) Bourguemestre l'année précédente, & qui avoit rempli pendant trois années consécutives le poste de Prémier Receveur de Bruxelles. Autour du Buste on lit le nouveau Titre de ce Magistrat :

(1) Jurisp. Heroica. fol. 138.

HENRI DE STEENHAULT, ESCUYER, SEIGNEUR
DU DIT LIEU. WERB..... FEL..... ETC.



# HISTOIRE
# METALLIQUE
## DES
# PAYS-BAS.
## SECONDE PARTIE.

## LIVRE CINQUIEME.

1655.



Es François (dont Henri Fils ainé du défunt Seigneur de Brederode avoit suivi jusques-là les Etendards, pour s'instruire (1) dans l'Art militaire), voyant que les Espagnols, privés de l'esperance de reprendre le Quesnoy par force, tâchoient de le réduire par famine, formerent de bonne heure le projet de pourvoir cette Ville de tout ce qui pouvoit lui être nécessaire. Pour cet effet leurs Troupes, partagées en petits Corps, firent en differens endroits divers mouvemens pour inquieter les Espagnols qui occupoient toutes les avenues, & pour leur cacher leur véritable dessein. Un de ces Camps-volans étoit commandé par le Marquis de Castelnau, Lieutenant-Général du Maréchal de Turenne. Ayant avis que la Ville-basse du Catelet étoit occupée par cinq-cens (2) Espagnols destinés à faire des courses dans la Picardie, il investit cette Place à l'improviste, la prit d'Assaut, fit main-basse sur la Garnison, & ayant mis le (3) feu aux quatre coins de la Ville, il la réduisit en cendres. Les Espagnols étonnés de ce coup, & craignant que le Maréchal de Turenne ne se jettât sur quelque Place plus importante dans le même Païs, affoiblirent le Blocus en renforçant les Garnisons des Villes les plus exposées. A peine le Marquis de Castelnau en fut-il instruit, que sous l'escorte de six à sept-mille hommes il jetta les munitions nécessaires dans la Place, qui commençoit à être réduite à l'extrémité. Il fit ce coup avec tant de dextérité, que le Prince de Condé, qui pour traverser une pareille entreprise s'étoit posté avec huit-mille hommes entre (4) Câteau-Cambresis & le Quesnoy, ne s'apperçut pas seulement de sa marche. Comme le même Marquis avoit encore exécuté auparavant un semblable dessein par le moyen de mille Chevaux & de quinze-cens (5) Fantassins, les Espagnols perdirent l'esperance de se rendre maitres de la Place en l'affamant. Leur retraite, où les armes de la France les forcerent sans effusion de sang & sans faire des efforts pénibles, donna lieu à faire frapper le Jetton suivant.

(1) Aitzema zaaken van staat en oorl. III. deel. fol. 1193.

(2) Larrey Hist. de Louis XIV. Tom. II. pag. 495.

(3) De Riencourt Hist. de Louis XIV. Tom. I. pag. 268.

(4) Parival siecle de fer Tom. I. pag. 123.

(4) Ibid. pag. 120.

Le Buste du Roi victorieux, dont le front est ceint d'une Couronne de Laurier:

LU-

LUDOVICUS XIIII, DEI GRATIA, FRANCIÆ ET NAVARRÆ REX; COMES ARTESIÆ.

*LOUIS XIV, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE, COMTE D'ARTOIS.*

On appelle en France certains Emplois *casuels*, lorsque ceux qui en étoient revêtus sont morts avant que d'avoir payé la soixantieme partie de leurs gages annuels; & comme ce Jetton fut frappé pour la Chambre qui juge de ces sortes d'affaires, on lit ici dans l'Exergue:

PARTIES CASUELLES.

Au Revers on voit dans le lointain la Ville délivrée; & sur le devant le Lion Espagnol, qui s'enfuit au chant du Coq François. Allusion à ce que les Naturalistes (1) débitent de ces deux Animaux: (1) Plin. Hist. Nat. Lib. VIII. cap. 16.

CANTANS FUGAT. 1655.

*IL LE CHASSE EN CHANTANT.* 1655.

Les François, favorisés d'un succès si considerable même avant l'ouverture de la Campagne, s'y mirent peu de tems après avec leurs Armées, commandées par les Maréchaux de Turenne & (2) de la Ferté. Ils investirent Landrecy, & la nuit entre le 26 & le 27 de Juin ils ouvrirent la Tranchée du côté du grand Ouvrage à corne. Pour arrêter les progrès des Assiegeans, les Espagnols firent une Sortie très vive avec de la Cavalerie & de l'Infanterie; mais ils ne purent empêcher les François de se maintenir auprès des palissades placées au pied du Chemin-couvert. Ceux-ci l'emporterent peu de tems après, firent leur descente dans le fossé en deux endroits differens, & après avoir fait sauter quelques Mines, ils se retrancherent en deux endroits sur l'Ouvrage à corne. Ils pousserent leurs attaques de plus en plus; & les Assiegés voyant les Mineurs des Ennemis occupés à travailler sous les remparts mêmes, se déterminerent le 13 (3) de Juillet à capituler, & à rendre au Vainqueur la Ville confiée à leur courage. Animé par ce succès, le Roi résolut de faire la Campagne en personne & de se mettre à la tête de son Armée, qui le jour d'après prit possession de Landrecy. Elle emporta ensuite le Château d'Aimerie, situé sur la Sambre, & excitée par la présence du Roi elle entra dans le Hainault, prit Maubeuge, & après avoir ravagé le Plat-pais elle mit le Siege devant Condé. A peine la Place fut-elle investie, que le Maréchal de la Ferté se joignit avec ses Troupes à celles de Turenne, afin de faire tête avec toutes leurs forces réunies aux Espagnols, s'ils entreprenoient de secourir la Ville. Mais ceux-ci n'osant pas hazarder ce coup, ou bien trouvant la chose impraticable, se tinrent en repos; & la Ville, après avoir fait une belle défense, se vit forcée le 19 d'ouvrir par Accord ses portes à l'Ennemi (4) victorieux. Favorisés de cet avantage, & de la consternation générale qu'il répandit dans toutes les Villes voisines, les deux Maréchaux se présenterent au milieu d'Août devant S. Guilain, situé entre Condé & Mons. Dès le commencement du Siege, la Garnison donna les plus grandes marques de valeur; mais se trouvant dans la même situation que Condé, & sans aucune esperance de secours, elle se rendit par Capitulation le (5) 25 du même mois. Le Roi mettant fin à la Campagne par cette conquête, s'en retourna à Paris pour y recevoir les acclamations de ses fideles Sujets sur tant d'importans succès, en mémoire desquels l'Académie Royale des Inscriptions fit dans la suite frapper la Médaille suivante.

(2) De Riencourt Hist. de Louis XIV. Tom. I. pag. 168.

(3) Ibid. pag. 169.

(4) Ibid. pag. 170.

(5) Larrey Hist. de Louis XIV. Tom. II. pag. 499.

1655.



La Tête du Roi victorieux ; avec la Légende suivante :

LUDOVICUS XIIII, REX CHRISTIANISSIMUS.

*LOUIS XIV, ROI TRES-CHRETIEN.*

Au Revers, trois branches de Laurier attachées par un nœud, & soutenant trois Couronnes murales, destinées par les Anciens (1) à celui qui montoit le prémier sur le rempart d'une Ville ennemie :

(1) Tit. Liv. Hist. Lib. XXVI. cap. 48.

LANDRECIUM, CONDATUM, ET FANUM SANCTI GISLANI CAPTA. MDCLV.

*LANDRECY, CONDE', ET SAINT GUILAIN PRIS. 1655.*

Les avantages remportés par les armes de France pendant plusieurs années consécutives sur les Espagnols, étoient incapables de satisfaire le jeune Louis, qui avoit formé le dessein d'abaisser autant qu'il pourroit la Maison d'Autriche. Ce qui l'y portoit le plus (2), c'est qu'il savoit les propositions avantageuses que l'Ambassadeur Espagnol Don Alonzo Cardenas avoit faites au Parlement d'Angleterre, & qu'il continuoit encore de faire tous les jours à Cromwel, pour le disposer à faire entre l'Espagne & la Grande-Bretagne une Alliance offensive contre la France. Pour obtenir un pareil Traité du Parlement & du Protecteur, ce Ministre avoit allegué, qu'au commencement du Gouvernement Républicain la France avoit paru vouloir maintenir les droits de la Famille Royale des Stuarts, en recevant non-seulement avec les plus grandes protestations d'amitié la Veuve & les Enfans du malheureux Charles, mais encore en leur assignant un revenu digne de leur rang. Lockard Ambassadeur d'Angleterre en avoit fait des plaintes à Paris, & Cromwel avoit donné à ce Royaume des preuves de son ressentiment par l'obstacle qu'il avoit mis au secours destiné pour Dunquerque, qu'il avoit fait prendre ou détruire, & par la violence (3) avec laquelle il s'étoit rendu maitre de plusieurs autres Bâtimens François. Louis cependant crut nécessaire à l'exécution de ses hautes entreprises, de s'accommoder au tems, & de se faire à quelque prix que ce fût un Ami de Cromwel, qui s'affermissoit de plus en plus dans son pouvoir usurpé, & dont les plus considerables Puissances de l'Europe briguoient l'Alliance. Pour cet effet il avoit envoyé dès l'année passée Mr. de Bourdeaux comme Ambassadeur Extraordinaire à Cromwel, pour le reconnoitre en qualité de Protecteur des trois Royaumes, pour rétablir l'ancienne amitié, & pour faire tous ses efforts afin de l'engager dans une Alliance offensive contre l'Espagne. L'Archiduc (4) Leopold, prévoyant les suites funestes que traineroit après elle la réussite du dessein de la France, trouva bon, quoiqu'il y eût déja un Ambassadeur Espagnol à Londres, d'envoyer encore au Protecteur le Marquis de Lede comme Ambassadeur Extraordinaire, avec ordre de traverser de tout son pouvoir les vues des François. Qu'y a-t-il de plus étonnant, que de voir les deux plus grands Monarques de la Chrétienté faire leur cour à un Usurpateur, briguer à l'envi sa bienveillance, & l'honorer en lui écrivant du Titre de (5) Frere ! Mais, quelque humiliant que fût un pareil procedé, l'interêt politique fit qu'on s'y prêta. La France eut même la satisfaction de conclure le 2 (6) de Novembre un Traité d'amitié avec Cromwel, & de le voir dans la suite déclarer la Guerre à l'Espagne. Ce succès ne laissa pas de couter cher à Louis. Si, pour lui faire plaisir, l'Ambassadeur d'Espagne reçut ordre de quitter (7) Londres

(2) Larrey Hist. d'Anglet. Tom. IV. pag. 338.

(3) Montanus beroerde Oceaan pag. 213.

(4) Parival siecle de fer Tom. II. pag. 98.

(5) Aitzezaken van staat en oorl. III. deel fol. 1018.

(6) Ibid. fol. 1168.

(7) Ibid. IV. deel fol. 187.

dres dans l'espace de quatre jours; le Roi de France fut à son tour obligé d'avoir assez de complaisance pour un Tyran, pour interdire le Royaume à la Veuve & à la Famille du Roi décapité, malgré les liens du sang par lesquels il leur étoit uni. Cette conduite donna lieu à mettre au jour une insolente Médaille, qui à cause de sa malignité, & de l'affront qu'elle fait à la Majesté Royale, mérite d'être ensévelie dans un oubli éternel. J'ai pourtant trouvé à propos de l'inserer ici, afin d'attacher de plus en plus l'infamie à la mémoire de l'Auteur d'une si détestable Piece. 1655.




Le Buste cuirassé de Cromwel, dont la Tête est ceinte d'une Couronne de laurier :

OLIVARIUS, DEI GRATIA, REIPUBLICÆ ANGLIÆ, SCOTIÆ HIBERNIÆQUE PROTECTOR.

*OLIVIER, PAR LA GRACE DE DIEU, PROTECTEUR DE LA REPUBLIQUE D'ANGLETERRE, D'ECOSSE, ET D'IRLANDE.*

Au Revers, on voit dans le lointain l'Ambassadeur de France & l'Ambassadeur d'Espagne, qui se disputent le pas pour approcher de Cromwel, qui les attend dans une posture des plus indécentes. Cet infame Emblême est éclairci par la Légende suivante :

RETIRE TOY; L'HONNEUR APPARTIENT AU ROY MON MAISTRE LOUIS LE GRAND.

Dès que l'Archiduc Leopold remarqua que tous les efforts du Marquis de Lede étoient infructueux, & que les Négociations des Ambassadeurs de Portugal & de France avoient à Londres tout le succès possible, il prit le parti de rappeller (1) son Ministre. Informé d'ailleurs que la Flotte mise en mer par Cromwel, ayant fait une descente dans l'Ile de S. Domingue, mais en ayant été repoussée avec perte, avoit tourné vers la Jamaique & (2) s'en étoit emparée, il fit publier le 15 d'Octobre un Manifeste pour instruire de ces hostilités les Habitans des Pais-Bas Espagnols, & pour leur donner ordre de faisir par représailles (3) les Vaisseaux & les Biens appartenans aux Sujets du Protecteur. Quelque tems après, savoir le 8 de Décembre, l'Alliance faite avec la France fut publiée solennellement à Londres; & Cromwel mit au jour en même tems une Apologie de son procedé, dans laquelle il déduisoit en détail les motifs qui l'avoient porté à prendre les armes contre (4) l'Espagne. Comme il avoit déja paru que ce Royaume n'étoit point en état de résister aux armes seules de la France, Philippe s'efforça de faire une Paix particuliere avec les François par la médiation de Fabio Chigi, dont l'habileté avoit éclaté dans les Négociations de Munster, & qui se trouvoit alors Souverain-Pontife. Les Espagnols auroient souhaité même que le Pape (5) eût d'abord pris les armes pour appuyer sa médiation, ou du moins pour maintenir le repos de l'Italie. Mais le Chef de l'Eglise refusant ce dernier article faute d'argent, se contenta d'ordonner par-tout des Prieres publiques pour obtenir du Ciel la Paix entre les Princes Catholiques, & d'envoyer un (6) Nonce à Paris pour offrir sa médiation. Mais comme les esprits de la Cour de France, bien loin de pancher de ce côté-là, bruloient de se procurer par le secours des Anglois des avantages plus grands encore que les précédens, le Roi d'Espagne se vit forcé de poursuivre la Guerre; à laquelle il se montra aussi prêt pour le maintien de sa Dignité Royale, qu'il l'étoit à conclure la Paix. C'est ce qu'il indique par le Jetton suivant.

(1) Parival siecle de fer Tom. II. pag. 131.

(2) Ibid. pag. 103.

(3) Aitzema zaaken van staat en oorl. III. deel fol. 1165.

(4) Ibid. fol. 1018

(5) Nani Hist. van Venetf. II. deel pag. 281.

(6) Holl. Merkur. anno 1655. pag. 121.

1655.







Le Buste cuirassé du Roi ; avec la Légende suivante :

PHILIPPUS IIII, DEI GRATIA, HISPANIARUM ET INDIARUM REX, &c.

*PHILIPPE IV, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DES ESPAGNES ET DES INDES, ETC.*

Au Revers on voit, entre une Epée & une branche d'Olivier, un Sceptre sur une Enclume ; emblème de (1) la constance à maintenir l'Autorité (2) Royale :

(1) Joan Pierii Valeriani Hieroгl. Lib. XLVIII. cap. 2.
(2) Ibid. Lib. XLI. cap. 29.

PERSISTAM AD UTRUMQUE PARATUS. 1655.

*JE PERSEVERERAI, PREPARÉ A L'UN ET A L'AUTRE. 1655.*

Cependant la juste défiance qu'on avoit en Espagne de la fidelité des Troupes Lorraines, y produisoit beaucoup d'inquietude & de crainte. Quoiqu'après l'emprisonnement de leur Souverain elles eussent prêté de nouveau serment à l'Espagne, conformément aux ordres de (3) Leopold, on soupçonnoit avec fondement qu'elles s'entendoient sous-main avec la France, résolues de saisir la prémiere occasion favorable de se déclarer pour cette Couronne. Ce soupçon fut bientôt justifié : avant que la Campagne fût ouverte sur les frontieres de France, deux Colonels (4) Lorrains, Remecourt & Mauleon, déserterent vers les François avec leurs Régimens, sous prétexte d'être mécontens de la détention de leur Maitre. Le Duc François lui-même, malgré l'honneur qu'on lui avoit fait de lui déférer la Régence pendant la détention de son Frere, n'avoit pas encore digeré l'affront (5) fait à sa Maison. Se voyant d'ailleurs traité par les Espagnols en plusieurs rencontres, plutôt comme un homme gagé par cette Couronne, que comme un Prince indépendant, il prit la résolution de se déclarer au-plutôt pour la France. Ce projet ne put se former assez secretement, pour que le Comte de Fuensaldaigne n'en eût point quelque soupçon ; ce qui le détermina à conseiller à l'Archiduc d'exiger des Troupes Lorraines, au nom du Roi d'Espagne, un nouveau Serment de fidelité. Ce Prince le fit effectivement à Floret, le 17 de Novembre. Pendant qu'il y étoit occupé, on reçut avis que le Duc François avoit fait sortir des Païs-Bas son plus jeune Fils le Prince Charles, & qu'il l'avoit envoyé la nuit du 19 par Breda à Cologne. On apprit en même tems, que lui-même avec son (6) Fils ainé Ferdinand étoit parti en poste pour la France, vers où ses Troupes déserterent aussi, & où elles furent reçues à bras ouverts. La consternation que causa cette nouvelle est inexprimable, & elle devint d'autant plus grande, que le même jour qu'on fut informé à Bruxelles de cette désertion, on y vit arriver Don Alonze de Cardenas renvoyé par Cromwel, & apportant l'avis certain des préparatifs qu'on faisoit de la part de la République de la Grande-Bretagne pour pousser avec vigueur la Guerre entreprise contre l'Espagne. Toutes ces tristes circonstances causerent dans les Païs-Bas Espagnols, au commencement de la nouvelle année, des soupirs plus ardens que jamais pour une Paix heureuse ; & l'on espera de l'obtenir par des Troupes plus fideles que celles des Lorrains, ou par une Ambassade de plus grand poids que celle qui venoit d'échouer. C'est à quoi le Jetton suivant fait allusion. 1656.

(3) Holl. Merk. anno 1654. pag. 20.

(4) Ibid. anno 1655. pag. 10.

(5) Larrey Hist. de Louis XIV. Tom. II. pag. 512.

(6) Holl. Merkur. anno 1655. pag. 121.

Le



Le Buste du Roi d'Espagne, avec la Priere suivante :

DA NOBIS PACEM, DOMINE! 1656.

*SEIGNEUR, DONNEZ-NOUS LA PAIX!* 1656.

Les moyens humains, par lesquels on se flatoit de parvenir à ce grand but, sont exprimés sur le Revers par l'Inscription suivante :

FIDELI MILITIA ET LEGATIONE.

*PAR UNE ARME'E ET PAR UNE AMBASSADE FIDELES.*

L'Archiduc Leopold, quoique Gouverneur-général des Païs-Bas Espagnols, avoit vu depuis quelque tems, à son grand regret, la principale autorité entre les mains du Comte de Fuensaldaigne, qui ne l'exerçoit pas avec beaucoup de succès. On (1) se servoit en tout du nom de ce Prince, mais on ne suivoit que les ordres de ce Seigneur Espagnol. Des raisons si fortes avoient porté Leopold (2) depuis quelque tems à insister sans relâche auprès de la Cour d'Espagne, pour être déchargé d'un Gouvernement, dont à cause du mauvais Ministere il ne pouvoit qu'attendre de jour en jour plus de deshonneur pour lui, & de plus grandes pertes pour le Païs même. Comme la naissance d'une nouvelle Guerre le portoit cette année à redoubler plus que jamais ses instances, le Roi d'Espagne lui accorda à la fin sa demande, en lui donnant pour Successeur son Fils-naturel (3) Don Jean, que ce Monarque avoit eu d'une Comédienne, qui joignoit à une excellente beauté un esprit encore moins commun. Ayant mis au monde ce Fils (4) le 7 d'Avril de l'an 1629, ou selon d'autres, (5) deux années plutôt, elle s'obstina depuis ce tems à ne plus rien accorder aux desirs du Roi : qui plus est, pour reparer le scandale public qu'elle avoit donné par sa conduite, elle s'enferma pour le reste (6) de sa vie dans un Couvent. Son Fils cependant, élevé en cachette par ordre du Roi, ne fut reconnu de son Pere que l'an 1644, pendant un voyage que ce Prince fit en Catalogne. Ce fut à peu près de la même maniere que Charles V agit autrefois avec Don Jean d'Autriche, son Fils-naturel. Les rares talens, qui brilloient dans ce Don Jean dont il s'agit ici, le rendirent cher à son Pere dès sa plus tendre jeunesse. Il devint bien-tôt Grand-Prieur (7) de Castille, & la reputation qu'il s'aquit par son expérience prématurée dans l'Art militaire, lui aquit une haute consideration dans toutes les Cours. Il en avoit donné des preuves éclatantes en Italie, comme Généralissime des forces Espagnoles, en domtant entierement la violente sédition excitée à Naples par Masaniello l'an (8) 1647, & en assurant par-là à l'Espagne les Royaumes chancelans des deux Siciles. Il avoit arraché aux François Porto-Longone (9) & Piombino, dont ils avoient eu le bonheur de s'emparer. Ce fut aussi en consideration de cette rare capacité, que le Roi lui déféra de la maniere la plus illimitée le Gouvernement des Païs-Bas, dans l'esperance de lui voir remettre les affaires de ces Provinces dans un état florissant. On trouve sa mémoire conservée sur les deux Médailles suivantes, dont la prémiere fut frappée environ ce tems même, & l'autre l'année suivante. On ne sauroit les placer mieux par conséquent, qu'ici, puisqu'il n'étoit pas encore installé dans sa nouvelle Dignité, & que sur ces Pieces il n'en porte pas encore le Titre.

(1) Holl. Merkur. anno 1655. pag. 121.
(2) Parival siecle de fer, Tom. II. pag. 223.
(3) Hubn. staatk. Hist. II. deel II. stuk, pag. 745.
(4) Hubn. Geslachtk. tafel 41.
(5) Buff. Hist. des Maisons Souver. Tom. II. pag. 480.
(6) Larrey Hist. de Louis XIV. Tom. II. pag. 112.
(7) Hubn. staatk. Historí III. deel II. stuk. pag. 397.
(8) Nani Hist. van Veneets. II deel, pag. 115.
(9) Ibid. pag. 118.

1656.



I. Son Buste cuirassé, & orné de la Croix de l'Ordre de S. Jean de Jerusalem, ou de Malthe :

JOANNES AUSTRIACUS, PHILIPPI IIII REGIS FILIUS, ÆTATIS XXX.

*JEAN D'AUTRICHE, FILS DU ROI PHILIPPE IV, AGE' DE TRENTE ANS.*

Au Revers, sous le mot Hébraïque JEHOVAH, la Vierge Marie (1) Patrone de cet Ordre, représentée comme la Femme vêtue du Soleil décrite par S. Jean dans son (2) Apocalypse. La Légende consiste dans ces mots :

(1) Fleuri Hist. Ecclesiast. Tom. XV. pag. 17.
(2) Chap. XII.

NIHIL ULTRA ADMIRARI.

*RIEN DE PLUS DIGNE D'ADMIRATION.*



II. Le Buste cuirassé du Roi d'Espagne, avec ce Titre :

PHILIPPUS IIII, DEI GRATIA, HISPANIARUM ET INDIARUM REX. 1657.

*PHILIPPE IV, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DES ESPAGNES ET DES INDES. 1657.*

Au Revers, le Buste du Fils-naturel de ce Monarque ; avec cette Légende :

SERENISSIMUS PRINCEPS JOANNES AUSTRIACUS, HISPANIARUM REGIS FILIUS.

*LE SERENISSIME PRINCE JEAN D'AUTRICHE, FILS DU ROI D'ESPAGNE.*

Dès que Don Jean eut été nommé Gouverneur-général des Païs-Bas, il mit en mer à Barcelonne avec quatre Galeres, dont il y en eut trois de prises par les Pirates. Il n'évita lui-même ce desastre, aussi bien qu'une violente tempête qui suivit ce malheur, que par les efforts plus qu'humain des Rameurs, auxquels il promit, s'ils réussissoient à le sauver, cent livres (3) à chacun, outre la liberté. Arrivé à Ge-

(3) Parival siecle de fer, Tom. I. pag. 135.

à Genes après avoir essuyé de si grands dangers, il (1) continua son voyage, sans se laisser arrêter par toutes sortes d'honneurs dont on l'accabloit à Milan & dans d'autres Villes d'Italie. Enfin, après avoir passé précipitamment par Augsbourg, Cologne, & Ruremonde, il vint à Bruxelles. L'Archiduc Leopold en étoit parti le 8 de (2) Mai, avec une si grande suite de la prémiere Noblesse du Païs, que depuis neuf heures du matin, jusques à cinq heures du soir, on vit la Porte de Louvain presque bouchée par les carosses & par les chariots remplis de bagage, qui en sortoient. Ayant passé la nuit à Louvain, Leopold alla à la rencontre de Don Jean jusques au-delà de Montaigu, & l'ayant complimenté au sortir de son carosse, il le conduisit par la main dans le sien, & le mena à Montaigu, où ils dînerent ensemble, servis par des Chevaliers de la Toison. Après le repas ils se tirerent à l'écart, & après avoir déliberé ensemble pendant une grosse heure touchant les conjonctures où se trouvoit le Païs, ils rejoignirent la compagnie. Ce fut alors que l'Archiduc prit congé, non sans une grande (3) émotion, des Nobles & des Grands qui l'avoient suivi jusques là. Don Jean le conduisit dans son carosse jusques au même endroit où Leopold avoit été le recevoir, & après qu'ils se furent salués en découvrant la tête, l'Archiduc accompagné d'un très médiocre cortege partit pour Bonne. Il y arriva le 19, & pendant le séjour qu'il y fit, l'Electeur ne négligea aucune dépense pour le divertir & pour le régaler somptueusement. Ayant ensuite passé la nuit à Argefelt (4) chez le Comte d'Isenbourg, il passa à Coblentz, & de là à ses Biens héréditaires, & à l'Etat ecclésiastique qu'il possédoit en Silesie. On trouve sa mémoire conservée sur quatre Jettons de cette même année, qui portant le Titre de Gouverneur-général, auront été frappés apparemment avant son départ.

1656.

(1) Ibid. Tom. II. pag. 234.

(2) Aitzema zaaken van' staat en oorl. III. deel fol. 1314.

(3) Holl. Merkur. anno. 1656. pag. 53.

(4) Ibid. pag. 54.




I. Le Buste de l'Archiduc, entre une branche d'Olivier & une branche de Laurier. L'Inscription consiste dans ce Chronogramme:

LEOPOLDO PROREGI BELGARVM.

*A LEOPOLD VICEROI DES PAYS-BAS.*

Au Revers, le Caducée de Mercure posé sur un Faisceau, entre deux Chapeaux ailés. Au haut de la Piece on voit un Oeil ouvert; & au bas l'Archange Michel, qui combat le Dragon. Un double Chronogramme fait ici l'Inscription:

MARS DEVOTO E LARE PACIS,
FIDELI MILITIA ET LEGATIONE.

*QUE MARS SOIT ELOIGNE DU SEJOUR SACRE DE LA PAIX, PAR DES TROUPES ET PAR UNE AMBASSADE FIDELES.*

Les mots MARS E LARE forment la Devise de la Maison, & une allusion au nom de Mr. Frederic de MARSELAER, né à Anvers, Seigneur de Parc, de Loxem, d'Elewyt, de S. Hubert, de Harzeaux, de Hoyke, de Borre, &c. Pendant sa vie il (5) remplit à Bruxelles, avec

(5) Troph. de Brabant, Tom II. fol. 474.

1656. avec une approbation générale, les Charges d'Echevin, de Bourguemestre, & d'Intendant du fameux Canal de cette Ville. Dans la suite, savoir le 5 de (1) Mai 1659, le Roi honora le mérite de ce Magistrat du Titre de Baron de Parc.

(1) Le Theatre de la Noblesse de Brabant II. Partie 1618.

II. La seconde a la même Tête que la prémiere. Au Revers on voit, à côté des Armes de Mr. Frederic de Marselaer, la figure de S. Michel Patron de Bruxelles, avec cette Sentence du (2) Fils de Sirach :

(2) Ecclef. Chap. I. ꝟ. 10.

CORONA EXULTATIONIS TIMOR DOMINI.

*LA CRAINTE DU SEIGNEUR EST UNE COURONNE DE REJOUISSANCE.*

(*) Voy. II. Part. pag. 291.

Cette Sentence semble aussi faire allusion à la Devise (*) sus-mentionnée de l'Archiduc. TIMORE DOMINI. *PAR LA CRAINTE DE DIEU.*

III. Un des côtés du troisieme représente l'Ange tutelaire de Bruxelles; auprès duquel on voit dans une Guirlande les trois prémieres lettres du nom de Jesus, IHS, dont la seconde n'est pas une H, mais l'*Eta* des Grecs. Autour du bord on lit ces paroles du (3) Psalmiste :

(3) Pf. XLVI. ꝟ. 2.

DEUS NOSTER REFUGIUM ET VIRTUS.

*NOTRE DIEU EST NOTRE REFUGE ET NOTRE FORCE.*

De l'autre côté, un Caducée posé en sautoir sur un Faisceau, entre une Corne d'abondance, une branche de Palmier, & une branche d'Olivier. Et comme par une singuliere subtilité d'esprit on a voulu faire du nom de FREDERICUS MARSELAER, non-seulement un Chronogramme, mais encore une Anagramme, on lit ici autour du bord ces mots Latins, qui ne sont pas des plus coulans :

MARS, FERRI DeCVs, E LARE.

*QUE MARS, L'HONNEUR DES ARMES, SOIT ELOIGNÉ DE LA MAISON.*

IV. La quatrieme est composée du Revers de la seconde, & de la Tête de la troisieme. Elle n'exige pas par conséquent une description à part.

Dès que ces deux Princes se furent séparés après s'être salués mutuellement, (4) Don Jean, suivi d'une nombreuse Noblesse accourue de toutes parts, se transporta à Louvain. Cette Ville presque aussi grande qu'Amsterdam, mais bien moins habitée, est située sur la Dyle, à quatre lieues de Montaigu. Elle est très célebre par son Université, qui, (5) fondée par Jean IV Duc de Brabant l'an 1426, a été longtems l'unique de tous les Païs-Bas. Le nouveau Gouverneur fut complimenté à la Porte cette Ville, nommée la Porte de Diest, par les Magistrats, par le Recteur-magnifique accompagné de divers Professeurs, & par le Prince de Condé lui-même. Celui-ci, suivi des principaux Chefs de ses Troupes, le mena dans la Ville, & lui donna un Festin royal dont les seules Confitures, qu'on avoit fait venir exprès de France, avoient (6) couté quelques milliers de livres. Le 11 de Mai il fit à Bruxelles, avec une brillante pompe, son Entrée solennelle, à travers les Bourgeois mis sous les armes. On avoit érigé dans cette Ville plusieurs Arcs de triomphe magnifiques. Les maisons y étoient ornées & chargées d'Emblèmes & de Chronogrammes, qui faisant allusion à sa haute naissance & à ses grandes actions, exprimoient l'esperance qu'on avoit conçue de son Gouvernement, à cause de l'expérience consommée qu'il s'étoit acquise à la fleur de son âge. Un espoir si flateur avoit répandu une si grande satisfaction parmi les Habitans, que les feux de joye qu'on avoit allumés à l'occasion de son Entrée, furent encore continués pendant trois jours. Les Magistrats de cette Capitale lui firent présent, en qualité de Prince du Sang (7), de vingt-cinq-mille livres. Cette liberalité n'étoit pas seulement fondée sur une ancienne coutume; elle partoit encore d'un principe de bienveillance. On avoit remarqué dès son arrivée, que s'étant fait instruire de l'état des affaires par le Président Rose, il s'efforçoit à diriger son Gouvernement au bien du Païs, & à sa propre gloire. Au reste, on trouve le Titre de sa nouvelle Dignité sur la Médaille suivante.

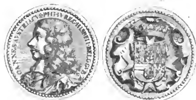
(4) Holl. Merkur. anno 1656. pag. 53.

(5) Delices des Païs-Bas. Tom. I. pag. 149.

(6) Holl. Merkur. anno 1656. pag. 53.

(7) Ibid. pag. 54.

Le



Le Revers de cette Piece, que je n'ai trouvée nulle-part qu'à La Haye dans le Cabinet de Mr. Guillaume Lormier, porte les Armes du nouveau Gouverneur, surmontées d'une Couronne, & attachées à la Croix de S. Jean de Jerusalem, duquel Ordre (1) il étoit Prieur. La Tête offre aux yeux son Buste cuirassé, & orné de la même Croix; (1) Holl. Merkur. anno 1656. pag. 54.

JOANNES AUSTRIACUS, PHILIPPI IV REGIS HISPANIARUM FILIUS; BELGII GUBERNATOR.

*JEAN D'AUTRICHE, FILS DE PHILIPPE IV ROI DES ESPAGNES, GOUVERNEUR DES PAYS-BAS.*

Ces Provinces, au grand regret du Pape Alexandre VII, & malgré tous les efforts du Nonce qu'il avoit envoyé à Paris, restoient engagées dans la Guerre avec la
(2) Ibid. pag. 16. France. (2) Le 20 de Mars de cette année ce Pontife écrivit aux Evêques, & au reste du Clergé de ce Royaume, une lettre très pathétique, afin que touchés des
(3) Ibid. pag. 25. malheurs qui envelopoient (3) l'Eglise de toutes parts, ils voulussent bien unir leurs prieres aux siennes pour les détourner. Il les exhortoit encore à se servir des moyens qu'ils trouveroient les plus efficaces pour disposer le Roi Très-Chrétien, qu'il croyoit fort incliné à la Paix, à se déterminer à la fin à poser les armes. Cette Lettre fut mise entre les mains de l'Archevêque de Narbonne par le Nonce du Pape, & appuyée d'une Harangue très forte. Pour satisfaire à ces desirs du Pape, l'Assemblée du Clergé de France ayant obtenu Audience du Roi, le pria par la bouche de l'Evêque de Sens, d'une
(4) Ibid. pag. 36. maniere pathétique, de se dégager pour l'amour de (4) la Religion Catholique, de l'Alliance & de l'amitié des Provinces-Unies, de l'Angleterre, de la Suede, du Danemarc, & d'autres Puissances Protestantes; & d'employer ses forces à la protection de l'Eglise Romaine, contre tous ceux qui étoient assez hardis pour l'attaquer. On fortifia cette priere par la promesse de fournir en ce cas annuellement des sommes considerables, pour donner un nouveau poids aux armes de Sa Majesté. Le Roi, qui bien-loin de souhaiter une pareille Harangue, ne s'y étoit nullement attendu, (5) tourna (5) Ibid. pag. 17.
sans y répondre le dos à l'Assemblée, d'un air fort méprisant. Dans la suite il lui fit annoncer par le Cardinal Mazarin son indignation, de ce que ces Prélats osoient se mêler des affaires d'Etat. La France, malgré ce procedé du Roi, tâchoit de persuader à tout le monde qu'elle n'étoit pas moins disposée à conclure une Paix si longtems desirée, qu'à continuer une Guerre si capable d'épuiser les Finances. C'est-là le sens du Jetton que voici.




Le Buste du Roi de France;

LUDOVICUS XIIII, FRANCIÆ ET NAVARRÆ REX.

Au Revers on voit ce Prince à cheval, armé de toutes pieces, chargé à la maniere des Parthes (1) d'un arc & d'un carquois, & tenant de la main droite le Bâton de commandement. L'Inscription est tiré de l'Eneïde de Virgile: (2)

(1) Oudaan R. Moog. pag. 132.
(2) Virg. Æneid. Lib. II. v. 61.

AD UTRUMQUE PARATUS. 1656.

*PREPARE' A' L'UNE ET A' L'AUTRE. 1656.*

Qu'elle que pût être la vérité de cette protestation, toujours est-il certain que depuis ce tems-là on prit en France les affaires de la Guerre plus à cœur que jamais: ce qui parut par le Siege qui fut mis le 15 (3) de Juin, par les Maréchaux de Turenne & de la Ferté, devant Valenciennes, située sur les frontieres des Pais-Bas. La grande étendue de la Place fut cause que ce ne fut que le 25 du même mois que les Assiegeans mirent la derniere main aux Lignes, & aux Digues nécessaires pour empêcher la Garnison d'inonder le Camp des François en arrêtant l'Escaut. Le lendemain on ouvrit la tranchée. Peu de tems après on se rendit maitre du Chemin-couvert; & bien-tôt les Assiegés furent réduits à une telle extrémité, que le 5 de Juillet ils firent connoitre à Don Jean (4) par des coups de canon & en faisant des feux au haut de leurs Clochers, le danger dans lequel ils se trouvoient. Ce Prince sortit là-dessus de ses retranchemens, & entre le 15 & le 16 du même mois il fit attaquer à differentes reprises les Lignes des Assiegeans, du côté du Quartier des Lorrains. Quoiqu'il eût été repoussé deux fois, il renta une troisieme attaque, pénétra dans les retranchemens, & ayant pris le Maréchal de la Ferté lui-même, il défit les Troupes de ce Général & en fit un grand carnage, sans que celles du Maréchal de Turenne campées de l'autre côté de l'Escaut fussent en état de leur donner du secours. Immédiatement avant que Don Jean fit cette derniere attaque, les Assiegés ayant ouvert leurs Eclufes, avoient envoyé avec le cours rapide des eaux, qui avoient été retenues par force, un (5) bateau chargé de pierres contre le Pont qui joignoit les deux Corps d'Armée. Cette invention eut un si bon succès, que le Pont de communication en fut brisé, & le Maréchal de Turenne absolument mis hors d'état (6) de s'opposer efficacement à la défaite des Troupes de son Collegue. Don Jean ayant ainsi mis en déroute la moitié des forces Françoises, & s'étant ouvert un libre passage à la Ville, il y entra rapidement avec son Armée, dans le dessein de faire une Sortie par la Porte opposée, & de tomber sur le Maréchal de Turenne dans sa retraite. Malheureusement, cette Porte avoit été bouchée pendant le Siege avec de la terre, ce qui obligea (7) le Prince Espagnol d'employer bien du tems à surmonter cet obstacle, & donna au Maréchal de Turenne le loisir & l'occasion de se retirer sous les remparts du Quesnoy, avec ses Troupes, son Bagage, & son Artillerie. Comme ce Siege avoit été entamé le 15 de Juin, jour auquel l'Eglise Romaine adore d'une maniere toute particuliere le Corps & le Sang (8) de Jesus-Christ sous la figure du Pain & du Vin; & qu'il fut levé le 16 de Juillet, lorsque, selon l'institution de (9) Marie Fille de l'Empereur Maximilien, on faisoit à Bruxelles une Procession solennelle avec les trois Hosties profanées; ce fut à la vertu du S. Sacrement qu'on attribua cette Victoire: témoin la Médaille suivante, faite par l'Artisan (10) Brabançon A. Waterloos.

(3) De Riencourt Hist. de Louis XIV. Tom. I. pag. 274.
(4) Ibid. pag. 275.
(5) Aitzema zaaken van staat en oorl. III. deel fol. 1314.
(6) De Riencourt Hist. de Louis XIV. Tom. I. pag. 276.
(7) Holl. Merkur. anno 1656. pag. 75.
(8) Breviar. Rom. in tab. Paschali. anni 1656.
(9) Hist. van 't Sakrament van Mirak. pag. 137.
(10) Ibid. pag. 144.





Le Buste cuirassé de Don Jean; avec ces Titres:

JOAN-

JOANNES AUSTRIACUS, PHILIPPI IV HISPANIARUM REGIS FILIUS; BELGII GUBERNATOR. 1656.

*JEAN D'AUTRICHE, FILS DE PHILIPPE IV ROI D'ESPAGNE; GOUVERNEUR DES PAYS-BAS.*

Au Revers, la Châsse dans laquelle les Hosties profanées se conservent. L'Inscription consiste dans ce Chronogramme :

MIraCVLoso festo aDora.

*ADOREZ-LE PENDANT CETTE FETE FERTILE EN MIRACLES.*

Cette défaite rendant les François plus flexibles, porta la Cour à la résolution d'envoyer secretement le Marquis de Lionne en Espagne, avec ordre d'offrir de la part de la France même une Paix, que ses Ennemis avoient si longtems & si ardemment desirée. Le Roi d'Espagne cependant refusa d'entrer en aucune Négociation, avant que le Roi de France eût consenti à l'entier rétablissement du Prince de Condé. Il rejetta d'ailleurs le mariage de Louis avec sa Fille, de crainte que, faute d'Hoir mâle, la Couronne d'Espagne ne passât (1) de la Maison d'Autriche dans celle de Bourbon. Par ces difficultés la Négociation tomba aussi subitement qu'elle avoit été entamée, & Don Jean continua dans les Païs-Bas ses efforts pour faire son profit de la défaite des François, pendant le reste de la Campagne. Dans cette vue, ayant fait depuis sa Victoire tous les préparatifs nécessaires, il mit le 24 de Juillet le Siege devant Condé. Le Maréchal de Turenne, voyant cette Ville menacée, en avoit augmenté la (2) Garnison jusques à quatre-mille hommes. Quoiqu'elle n'eût aucun lieu d'esperer du secours, elle se défendit très courageusement, & retarda les attaques des Ennemis autant qu'il fut possible. Ceux-ci n'ayant rien à craindre au-dehors, ne négligeoient rien pour se rendre au-plutôt maitres d'une Place de laquelle les François étendoient leurs courses au long & au large, & mettoient sous contribution toute la partie méridionale du Brabant. Le 17 de Juillet, qui étoit le vingt-cinquieme (3) jour du Siege, les Espagnols avoient déja tellement poussé leurs travaux, que la Garnison se vit réduite à envoyer des gens pour entrer en Capitulation. Conformément à l'accord arrêté (4), elle sortit de Condé avec toutes sortes de marques d'honneur; sous la condition expresse de ne point porter les armes contre l'Espagne, pendant les quatre prémieres années. Don Estevan de Gamarre, Ambassadeur d'Espagne à La Haye, qui avoit donné auparavant connoissance aux Etats-Généraux de la levée du Siege de Valenciennes, leur notifia de la même maniere ce nouveau (5) succès. On en fit des réjouissances publiques dans les Païs-Bas Catholiques. A Anvers en particulier, on tâcha d'éterniser ces deux glorieux évenemens par la Médeille que voici, qui ne fut pourtant frappée que l'année suivante.

(1) Larrey Hist. de Louis XIV. Tom. II. pag. 519.

(2) Holl. Merkur. anno 1656. pag. 97.

(3) Larrey Hist. de Louis XIV. Tom. II. pag. 520.

(4) Holl. Merkur. anno 1656. pag. 97.

(5) Aitzema zaaken vanstaat en oorl. III. deel fol. 1315.







Le Buste cuirassé du Roi d'Espagne :

VALENCIANAM LIBERASTI, CONDATUMQUE RECUPERASTI.

*VOUS AVEZ SAUVÉ VALENCIENNES, ET REPRIS CONDÉ.*

Au Revers, la Ville de Valenciennes même; & dans l'Exergue ces mots :

1656.

HOSTEM FUGASTI. 1657.

*VOUS AVEZ MIS L'ENNEMI EN FUITE.* 1657.

Comme, selon ce qui a été dit, on attribuoit cette Victoire aux trois Hosties profanées, qu'on adoroit ce jour-là à Bruxelles, on en fit ouvertement mention le jour d'Action de graces qui fut célebré à cause de ce grand succès dans la Chapelle où l'on montre ces Hosties. Au-dessus de leur Châsse, qui étoit posée sur le Maitre-Autel, on lisoit (1) le même Chronogramme qu'on trouve sur cette Médaille:

(1) Holl. Merkur. anno 1656. pag. 76.

MIRACVLoso DEo.

*A DIEU AUTEUR DES MIRACLES.*

Don Jean se voyant ainsi favorisé de la fortune, mit encore avant la fin de la Campagne le Siege devant S. Guilain, pour chasser les François de tout le Hainaut par la prise de cette Ville. Mais à peine la Tranchée fut-elle ouverte devant cette Place, que le Maréchal de Turenne, renforcé de quelques Troupes nouvellement rassemblées pour remplacer celles qu'il avoit perdues en levant le Siege de Valenciennes, trouva à propos d'assieger (2) La Capelle. Cette Place étoit encore possedée par les Espagnols dans la Picardie, & ils s'en servoient pour ravager tout le Plat-païs d'alentour. Don Jean & le Prince de Condé ne s'étant nullement attendus à une pareille entreprise, redoublerent leurs efforts pour prendre S. Guilain, & ne voulant pas se donner le tems de s'en rendre maitres en poussant leurs travaux, ils firent donner sur les Ouvrages de dehors sept Assauts en (3) quatre heures de tems: mais ils furent repoussés avec une si opiniâtre valeur, qu'ils y perdirent six-cens hommes. Ce mauvais succès ôta aux Assiegeans l'esperance de prendre la Place assez tôt pour sauver La Capelle, & leur inspira le dessein de lever le Siege & de marcher au plutôt au secours de la Ville que les Ennemis attaquoient. A peine eurent-ils commencé cette retraite, que le Maréchal de Turenne jetta dans Saint Guilain un assez grand renfort, pour que cette Place n'eût point à craindre un second Siege. Ce ne fut pas tout: il poussa ses travaux devant (4) La Capelle avec tant d'ardeur, qu'il la força de se rendre le neuvieme jour du Siege, avant que Don Jean avec ses Troupes fût à portée de la secourir. Ce double avantage, savoir la levée du Siege de S. Guilain, & la conquête de La Capelle, releva les esprits abattus des François, qui, se persuadant que la Fortune s'étoit rangée de nouveau de leur côté, firent frapper la Médaille suivante.

(2) De Riencourt Hist. de Louis XIV. Tom. I. pag. 279.

(3) Holl. Merkur. anno 1656. pag. 97.

(4) De Riencourt Hist. de Louis XIV. Tom. I. pag. 279.







La Tête du Roi de France, avec ce Titre:

LUDOVICUS XIIII, REX CHRISTIANISSIMUS.

*LOUIS XIV, ROI TRES-CHRETIEN.*

Au Revers, la Fortune qui, représentée à la maniere (5) des Anciens, tient d'une main une Corne d'abondance, & de l'autre un Gouvernail, au haut duquel on voit une Couronne murale:

(5) Oudaan R. Moog. fol. 856.

FORTUNA REDUX.

*LA FORTUNE DE RETOUR.*

Mais comme le sens de ces paroles n'est pas entierement dévelopé, & qu'elles ne marquent pas en quoi

quoi consiste ce retour de la Fortune, on lit encore dans l'Exergue l'Inscription que voici : 1656.

CAPELLA CAPTA. MDCLVI.

*LA CAPELLE ETANT PRISE. 1656.*

Telle fut la fin de cette Campagne, par laquelle je finirois aussi l'Histoire de cette année, si je ne me trouvois obligé de faire ici mention d'un Canal creusé de Doccum jusques à Groningue, auquel on mit alors la derniere main. (1) Il y avoit huit ans que les Etats de Frise avoient autorisé les Magistrats de Doccum à travailler à ce Canal, à condition qu'il seroit commencé dans l'espace de deux ans, faute de quoi cette Ville seroit à jamais privée de ce Privilege. Quoique cette condition n'eût point été remplie, les mêmes (2) Etats, sur la représentation de la Ville de Doccum, voulurent bien renouveller cette autorisation, en vertu de laquelle quatre personnes d'entre les Magistrats reçurent le 22 d'Avril ordre de prendre à interêt les sommes nécessaires pour cette entreprise. Dès que cette Ville, & les Députés de Groningue & de son Territoire, eurent réglé à leur satisfaction mutuelle la maniere dont les Bateaux réciproques se serviroient de ce Canal, on songea le 29 du même mois à choisir des Directeurs pour conduire cet important travail. On prit d'entre les Magistrats, Mrs. Potter, Wissema, Zuyderbaan, & Junior ; du Conseil de la Ville, Mrs. Waalwyk, Boom, Finck, & Idtskema ; & d'entre les Bourgeois, Radbodus, Hoochacker, & Eter Andries. On assigna quinze sols par jour à chacun de ces Directeurs, pour les recompenser de la peine qu'exigeoit d'eux un ouvrage si considerable, qui devoit s'étendre plus de cinq-mille toises en longueur. Dès que, conformément au Privilege accordé par les Etats, les Terres requises (3) eurent été achetées des proprietaires, en partie selon l'estimation d'Arbitres, & en partie selon celle de la Cour suprême de cette Province, on donna enfin le prémier coup de beche le 9 de Juillet. On poussa ensuite, sous la direction des personnes mentionnées, ce travail avec tant d'application & d'ardeur, que le 19 de Novembre de l'année qui précede celle dont il s'agit ici, on vit à neuf heures du matin le prémier Bateau partir de Doccum. Suivant les comptes qui furent dressés, cet ouvrage couta, tant pour la valeur du terrein qu'occupe le Canal & pour le payement des Ouvriers, que pour les autres fraix, la somme de (4) deux-cens quarante-cinq-mille sept-cens-cinquante-cinq florins, dix-sept sols & neuf deniers. Pour faire cette somme, on avoit été obligé d'emprunter, outre quinze-mille florins avancés par la Province même à trois pour cent, deux-cens-vingt-cinq-mille florins à un interêt deux fois plus gros. On se crut en état de le payer annuellement, par le moyen des Droits mis sur les Bateaux qui devoient aller d'une Ville à l'autre : mais, trompé dans cette attente, on fut obligé de ceder ces Droits à ceux qui avoient avancé ces sommes. Pour les Directeurs qui avoient marqué tant de zèle à faire exécuter ce grand dessein, non-seulement ils furent remerciés solennellement par les Magistrats & par le Conseil ; mais ils furent encore honorés, le 13 de Juin 1657, chacun d'une Médaille d'or, dont voici l'estampe. 1657.

(1) Resol. der Staat. van Vriesl. 17 Maart 1648.

(2) Ibid. 23 Febr. 1654.

(3) Ibid. 26 Mey 1654.

(4) *Suivant les Archives qui m'ont été mises en mains par Mr. J. B. Steenbergen, Trésorier de Deventer.*







Sous les Armes anciennes de Doccum, qui paroit dans le lointain, on voit un Bateau tiré dans le

1657. nouveau Canal, par un cheval. La Légende consiste en ces deux Vers Latins :

PRINCIPIS AUSPICIIS, LECTOR, NOVA FOSSA CREATA EST:
INTER MORTALES QUIS NEGET ESSE DEUM?

*LECTEUR, CE NOUVEAU CANAL A ETE FAIT SOUS LES AUSPICES DU PRINCE:*
*QUI PEUT NIER QU'IL NE SOIT UN DIEU PARMI LES MORTELS?*

Au Revers on lit, sous les nouvelles Armes de la même Ville, cette Inscription Latine :

MDCLIV, VII IDUS JULII,
BONO PUBLICO VIA ET FOSSA TRAJECTORIA
DOCCOMIO GRONINGAM
AC IN AGROS CIRCUMJACENTES
INCEPTA SUNT,
CONCESSA AB ORDINIBUS FRISIÆ,
A CURIA APPROBATA,
AUSPICE GUILELMO FREDERICO NASSOVIO PRINCIPE ETC:
PERQUE DEPUTATOS E MAGISTRATU ET TRIBUNIS,
NOMINE SENATUS
WISSEMA, POTTER, SUYDERBAEN, JUNIOREM,
IDTSKEMA, FINCK, WAELWYCK, BOOM,
AC E PLEBE
RADBODUM, HOOCHACKER;
MDCLVI PERFECTA.
SECRETARIO P. VELDTDRIEL,
QUÆSTORE W. CONRADI.
SENATUS CONSULTO.

*LE NEUVIEME DE JUILLET 1654,*
*UN CANAL PUBLIC AVEC UN SENTIER POUR LES CHEVAUX*
*FURENT COMMENCEZ POUR LA COMMODITE PUBLIQUE,*
*DEPUIS DOCCUM*
*JUSQUES A GRONINGUE ET SON TERRITOIRE,*
*SELON LA CONCESSION DES ETATS DE FRISE,*
*ET L'APPROBATION DE LA COUR,*
*SOUS LES AUSPICES DU PRINCE GUILLAUME-FREDERIC DE NASSAU ETC.*
*PAR DES DEPUTEZ D'ENTRE LES MAGISTRATS ET LES TRIBUNS:*
*CEUX DU CONSEIL FURENT*
*WISSEMA, POTTER, SUYDERBAEN, JUNIOR,*
*IDTSKEMA, FINCK, WAELWYCK, BOOM;*
*ET CEUX D'ENTRE LE PEUPLE,*
*RADBODUS, ET HOOCHACKER.*
*CET OUVRAGE FUT ACHEVE L'AN 1656,*
*LORSQUE P. VELTDRIEL ETOIT SECRETAIRE,*
*ET W. CONRADI TRESORIER.*
*PAR DECRET DU SENAT.*

Les

1657.

Les Magistrats de Harlem & de Leyden étoient aussi convenus l'année précédente, pour l'utilité des habitans de ces deux Villes, d'étendre par les Dunes à côté du Bois de Harlem, jusques aux remparts de la Ville même, le vieux Canal qui alloit de Leyden jusques à la Barriere de Warmond, & d'un endroit nommé le Knip jusques au Pont de Nortwyk. Lorsqu'ils se furent accordés mutuellement sur la part que chacun payeroit dans les frais, & sur le projet selon lequel cet ouvrage devoit être entrepris, on commença le 22 de Mai de la même année à (1) tracer le plan du nouveau Canal par des perches fichées en terre. Le 26 de Septembre suivant, en présence de Mrs. Corneille Guldewagen, Gaaf Fabritius, Matthieu Steyn, & François Wouters, Députés de Harlem, on entama ce travail dans les Dunes auprès d'un endroit nommé *Quaadelaantje*. Les prémiers coups de beche furent donnés par Mrs. Hugo & Jean Steyn, Fils du Bourguemestre dont je viens de faire mention, & qui remplissoit encore dans cette Ville la Charge de Receveur des Droits de la République. Ces jeunes Messieurs remplirent chacun leur brouette jusques à deux fois, & porterent eux-mêmes la terre qu'ils avoient enlevée, au-delà des perches qui marquoient le Canal qu'on alloit creuser. Leurs (2) brouettes & leurs beches étoient peintes des couleurs des Armes de la Ville, & leurs habits étoient ornés d'une garniture de rubans des mêmes couleurs. Dès que cette cérémonie eut donné le signal, tous les Travailleurs, les Brouettiers & les Chartiers mirent la main à l'œuvre, & le travail fut poussé avec tant de zèle, que le 1. de Novembre de cette année on vit pour la prémiere fois les Bateaux aller & venir par ce nouveau Canal. Au reste chacun de ces Bateaux, qui sont d'une si grande commodité pour les voyageurs, & d'une si grande utilité pour les deux Villes, est conduit par un Batelier, & par un Matelot soumis à ses ordres.

(1) Holl. Merk. anno 1656. pag. 54.

(2) Ibid. pag. 55.



La Ville de Harlem, au-dessus de laquelle on voit son ancienne Devise sur une banderolle :

VICIT VIM VIRTUS.

*LA VALEUR A SURMONTÉ LA FORCE.*

Au bas de la Piece, un Bateau tiré par un cheval; & dans l'Exergue, deux Lions qui soutiennent les Armes de cette Ville, entourées de Drapeaux & d'Instrumens de guerre. Sur le bord on lit cette Inscription Hollandoise :

ANNO 1656, 26. 7BRIS, IS DE TREKVAART VAN HAERLEM OP LEIDEN BEGONNEN. 1657, PRIMO 9BRIS, D'EERSTE SCHUYT GEVAREN.

*LE CANAL DE HARLEM A' LEYDEN FUT COMMENCÉ L'AN 1656, LE 26 DE SEPTEMBRE; ET L'ON Y VIT ALLER LE PREMIER BATEAU LE 1. DE NOVEMBRE DE L'AN 1657.*

Au Revers, une Couronne civique, entrelassée d'un ruban qui y attache les noms des quatre Bourguemestres de l'année 1659 ; savoir, *Jean Loo*, *Corneille Guldewagen*, *Matthieu Steyn*, & *Jaques Druyvesteyn*. Au dedans de cette Couronne de Chêne on lit l'Inscription suivante :

1657.

MEMORIAM VIÆ MUNITÆ,
ET FOSSÆ AD LINTRES EQUO TRAHENDOS,
IN USUM PUBLICUM ET COMMODUM VIANTIUM,
OPUS DUCENTIBUS HUGONE ET JOANNE STEINIIS,
EXIGENTIBUS PUBLICE IV VIRIS
CORNELIO GULDEWAGIO, GAVO FABRITIO,
MATTHEO STEINIO, FRANCISCO WOUTERIO.
HUNC NUMMUM PERCUSSERE CONSULES
ANNI 1659.

*EN MEMOIRE*
*D'UN CHEMIN FAIT ET D'UN CANAL CREUSÉ*
*POUR DES BATEAUX TIREZ PAR UN CHEVAL,*
*POUR L'UTILITÉ PUBLIQUE,*
*ET POUR LA COMMODITÉ DES VOYAGEURS;*
*COMMENCEZ PAR HUGO ET JEAN STEIN;*
*ET DIRIGEZ PAR QUATRE INTENDANS,*
*CORNEILLE GULDEWAGEN, GAAF FABRITIUS,*
*MATTHIEU STEYN, FRANÇOIS WOUTERS:*
*LES BOURGUEMESTRES DE L'ANNÉE 1659 ONT FAIT*
*FRAPPER CETTE MEDAILLE.*

Si l'année passée les Etats-Généraux avoient maintenu dans la Mer Baltique la liberté de la Navigation, en y envoyant une formidable Flotte sous (1) l'Amiral d'Obdam; s'ils avoient mis à couvert des entreprises ambitieuses de la Suede la Ville de Dantzic, en y faisant entrer un bon nombre de leurs Troupes; les Etats de Hollande ne firent pas pendant cette année des efforts moins sérieux, pour appaiser des Troubles qui menaçoient leur République de plus près. Nous avons vu plus haut, qu'une partie des Etats d'Overissel avoient déferé au jeune Prince d'Orange le Stadhouderat de leur Province. A peine eurent-ils fait cette Election, que la Ville de Deventer & la (2) Noblesse du Twent protesterent contre ce qu'elles trouvoient d'illégitime dans cette démarche. Les quatre autres Membres de la Souveraineté ne laisserent pas de pousser leur pointe, & ne négligerent rien pour maintenir leur Election, & pour mettre l'administration des affaires entre les mains du Prince Guillaume, pour servir de Lieutenant au Prince d'Orange pendant sa Minorité. Par-là les esprits s'alienerent tellement de part & d'autre, que l'Assemblée des Etats s'étant partagée, l'un des Partis tenoit ses Séances à Zwol, & l'autre (3) à Deventer, & que l'un déclaroit de nulle valeur tout ce qui étoit résolu & ordonné par l'autre. Ce fut ainsi que les Emplois donnés par l'une des Factions, étoient d'abord ôtés par la Faction contraire; que l'une annulloit les Taxes, que l'autre imposoit au Peuple; & qu'enfin elles prirent les armes pour terminer le differend par la force: ce qui menaçoit toute la Province des (4) horreurs d'une Guerre-civile, & les Habitans d'une ruïne prochaine. Pour accommoder un differend si dangereux, on avoit en-vain projetté divers moyens; mais enfin les deux Partis étoient convenus de se soumettre à l'Arbitrage de Mrs. de Polsbroek Bourguemestre d'Amsterdam, & (5) Jean de Witt Conseiller-Pensionaire de Hollande. Ces Messieurs ayant entrepris cette épineuse affaire, jugerent dans le troisieme Article de leur Déclaration, que le differend touchant cette Election devoit rester indécis jusques à la Majorité du Prince, pour être terminé définitivement par les Etats dont la Province (6) seroit alors gouvernée. Comme quelques-uns croyoient que par cette Sentence d'Arbitres on imposoit une espece de joug au Prince d'Orange, en l'éloignant du Gouvernement; & que d'autres se persuadoient qu'il n'étoit que déposé dans le sein de sa Mere, pour y être conservé & nourri jusqu'à ce qu'un âge plus mûr rendit ce Phenix, né des cendres de son Pere, capable de remplir cette Dignité avec gloire; il est probable que cette varieté d'opinions aura donné naissance aux trois Médailles suivantes.

(1) Aitzema zaaken van staat en oorl. III. deel fol. 1265.

(2) Ibid. fol. 1109.

(3) Ibid. fol. 1111.

(4) Ibid. IV. deel fol. 181.

(5) Ibid. fol. 180.

(6) Ibid. fol. 181.

Le

1657.















I. Le Buste du jeune Prince, dont la Tête est couverte d'un bonnet orné d'un bouquet de plumes :

WILHELMUS III, DEI GRATIA, PRINCEPS AURAICÆ.

*GUILLAUME III, PAR LA GRACE DE DIEU, PRINCE D'ORANGE.*

Au Revers, une Femme ayant un joug sur les épaules ; emblême (1) de la Patience :

PATIENTIA, ET VIRTUTE. 1657.

*PAR LA PATIENCE ET PAR LA FERMETE'.* 1657.

(1) Pierii Valer. Hieroglyph. lib. XLVIII. cap. 51.

II. Le Revers de la seconde, qui a la même Tête que la prémiere, ne contient qu'une Inscription qui consiste en ces huit Vers Hollandois :

AL LAG D'ORANJE BOOM GEKNOT,
DIT EEDEL SPRUITJE WERD VAN GODT
GEKOESTERT IN MARIAS SCHOOT.
DUS LEEFT DE VADER NA ZYN DOODT,
GELYK EEN FENIX, IN ZYN ZOON.
HY GROEY EN BLOEY, EN SPAN DE KROON
IN DEUGD EN PRINSELYK VERSTANT,
TOT HEUL EN HAIL VAN 'T VADERLANT.

1657.

*QUOIQUE L'ORANGER SOIT COUPE',*
*DIEU NOURRIT CE NOBLE REJETTON DANS LE SEIN DE MARIE.*
*CEST AINSI QUE LE PERE APRES SA MORT*
*SURVIT A SOI-MEME DANS SON FILS, COMME UN AUTRE PHENIX.*
*QUE CE REJETTON CROISSE! QU'IL FLEURISSE!*
*QUE, POUR LE BIEN DE LA PATRIE,*
*IL SOIT FERTILE EN LUMIERES ET EN VERTUS*
*DIGNES DE SA NAISSANCE!*

III. La troisieme, qui a encore la même Tête, porte au Revers, entre deux branches d'Oranger entrelassées, un Phénix qui renait des cendres de son Pere:

EMORITUR ET REQUIESCIT.

*IL MEURT ET SE REPOSE.*

Pendant que la Hollande s'occupoit à remettre le calme dans l'Overissel, elle eut elle-même une dispute plus importantes avec les autres Provinces, touchant (1) la Dignité de Feld-Maréchal, vacante par le décès du Seigneur de Brederode, & demandée par le Comte Guillaume Gouverneur de la Frise. Les Zélandois vouloient à toute force que cette Charge fût remplie. Mais ceux de Hollande s'obstinant à tenir leurs Troupes soumises à leur pouvoir immédiat, formerent contre ce dessein des résolutions si vigoureuses, que le Comte Guillaume, voyant que par ses instances il aigriroit les esprits sans parvenir à son but, trouva bon de se désister de sa sollicitation, (2) dans l'esperance de gagner par cette moderation la bienveillance des Hollandois. Des suites plus dangereuses parurent devoir naitre d'un differend de la République avec la France, concernant deux Vaisseaux François pris par Ruiter dans la Mer Méditerranée, pour brider les pirateries que des Ecumeurs de mer de cette Nation exerçoient continuellement, au grand dommage (3) des Marchands Hollandois. La Cour de France cependant traita cette affaire avec tant de hauteur, qu'elle fit saisir dans ses Ports tous les Vaisseaux des Provinces-Unies, obstinée à ne les point relâcher que les deux Navires en question ne fussent restitués. Comme l'Ambassadeur de cette Cour déclara cette résolution de son Maitre avec toute la force possible, dans un Manifeste très étendu, les Etats-Généraux trouverent bon, pour éviter une aliénation plus grande, (4) d'accepter cette condition; sans prêter l'oreille aux propositions de l'Ambassadeur d'Espagne, qui tendoient à les engager dans une Alliance offensive contre la France. Cette Cour ayant préparé tout pour la Campagne pendant l'Hiver, & apprenant que les Espagnols s'étoient rendus maitres de S. Guilain, fit investir à l'improviste le 28 de Mai la Ville de Cambray, par le Maréchal de Turenne, renforcé par quelques Troupes Angloises. Elle esperoit de prendre cette importante Place qui manquoit de tout, avant que les Espagnols fussent en état de la secourir. Heureusement pour ceux-ci, le Prince de Condé se trouvoit dans le même tems auprès de Namur, avec un Corps de (5) quatre-mille Chevaux, & il y apprit que Cambray étoit assiegé par Mr. de Turenne. Quoiqu'il eût de la peine à ajouter foi à cette nouvelle, il ne laissa pas de marcher rapidement vers Bouchain, par Bins, Bossu, Mons, & Valenciennes. La nuit du 29 au 30 de Mai, il profita d'un Bois voisin pour approcher de l'Ennemi sans en être découvert, jusques à la portée du canon. Il commença aussi-tôt à se retrancher, & il détacha le Comte van den Broek, (6) avec mille Cavaliers & cinq-cens Fantassins, avec ordre de faire tous ses efforts pour s'ouvrir un passage à travers les Assiegeans, & pour se jetter dans la Place. Comme il fut bientôt découvert par la Garde avancée, toute l'Armée des Ennemis fut mise sous les armes, & le Maréchal envoya ses plus grandes forces vers les endroits où les Lignes n'étoient point encore achevées, & où par conséquent l'attaque étoit le plus à craindre. Ceux du secours cependant ayant perdu leur Guide pendant les ténebres, & s'étant égarés pendant quelque tems, vinrent à la fin justement dans un endroit où les François étoient extrêmement foibles. Favorisés d'un brouillard, ils les renverserent sans peine, & le Ciel s'étant éclairci (7) immédiatement après, ils prirent pour fanal le Clocher de la Ville pour se jetter dans la Place. Le lendemain à la prémiere pointe du jour, toute

(1) Aitzema zaaken van staat en oorl. IV. deel fol. 3.

(2) Ibid. fol. 42.

(3) Ibid. fol. 46.

(4) Ibid. fol. 63.

(5) Ibid. fol. 69.

(6) Leopold Archid. gesta. pag. 107.

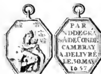
(7) Leopold Archid gesta p. 108.

toute la Ville retentit de cris d'allégresse; on vit nombre de Drapeaux flotter autour des remparts, & la plus grande partie de la Garnison sortit de la Ville pour camper avec le secours en rase campagne, à la vue des Assiegeans; qui se mettant dans l'esprit que toutes les Troupes qu'ils voyoient faisoient le renfort des Ennemis, desespererent de prendre la Place, & leverent le Siege (1) sans délai. Ce brouillard, qui fut cause de la levée du Siege, s'étant levé justement dans le tems qu'on faisoit des prieres solennelles dans la Cathédrale de Cambray, devant une Image de la Vierge, pour l'heureux succès de cette entreprise, on considera cette délivrance comme un miracle accordé à l'intercession de la Mere du Sauveur. Dans cette persuasion, on fit avec pompe devant la même Image des actions de graces, en présence du Prince de Condé & de plus d'onzemille (2) personnes du commun. On voulut même en conserver la mémoire par le moyen de la petite Médaille que voici.

1657.

(1) De Riencourt Hist. de LouisXIV. tom. I. pag. 281.

(2) Leopold Archid. gesta p. 108.




L'Image de la Vierge Marie, qu'on croit peinte par l'Evangéliste (3) S. Luc, & qui pour cette raison est honorée dans la Cathédrale de cette Ville d'une vénération extraordinaire. L'Inscription consiste en ces mots :

(3) Ibid. pag. 108.

MaRia, JOsef, JESus CHRistus.

*MARIE, JOSEPH, JESUS-CHRIST.*

Le Revers n'offre aux yeux que cette Légende Françoise :

PAR Notre Dame DE GRAce, Son ALtesse DE CONDE' CAMBRAY A DELIVRE', LE 30 MAY 1657.

Quoique la levée de ce Siege eût renversé les desseins du Roi de France, elle n'avoit en aucune maniere diminué ses forces, qu'il résolut d'employer autre-part. Il envoya ordre à Mr. de Turenne de se tenir sur la (4) défensive sur les frontieres du Royaume, & de couvrir ainsi le Siege de Montmedi, que le Maréchal de la Ferté avoit investi le 12 de Juin. Cette Ville, une des plus fortes du Luxembourg, est située sur une roche presque inaccessible, le terrein pierreux y étant couvert de si peu de terre, que dans differens endroits il est impossible d'y faire des tranchées. Les Espagnols voyant que, malgré ces difficultés, le Siege étoit entrepris par les (5) François, firent divers mouvemens, comme s'ils en eussent voulu tantôt à une Ville, & tantôt à une autre. Leur vrai dessein étoit de tirer le Maréchal de Turenne d'une hauteur qu'il occupoit, & de s'ouvrir par-là un passage pour secourir la Place. Celui-ci demeura immobile dans son poste avantageux. Mais voyant enfin que ses Ennemis marchoient vers Charlemont dans le dessein de passer la Meuse, il laissa dans son Camp une partie de ses Troupes sous le Marquis de Castelnau, & pour renforcer les Assiegeans il entra lui-même avec le reste dans leurs Lignes; ce qui ôta entierement aux Espagnols l'envie de les attaquer. Ceux-ci néanmoins, pour ne rien négliger, ramasserent à la hâte sous le Prince de Ligne un Camp-volant, composé des Garnisons des Villes de Flandre, & s'étant jettés à l'improviste sur Calais, ils se rendirent maitres de la Ville-basse; (6) mais voulant aussi assaillir la Ville-haute, ils y trouverent une si grande résistance, que désistant de cette entreprise, ils résolurent de faire une puissante diversion en passant la Somme, & en entrant dans la France par la Picardie. Mais lorsqu'ils virent le Maréchal de Turenne marcher contre eux, ils se contenterent de ravager le Santerre, & ils repasserent la Somme sans délai. Pendant toutes ces differentes marches, le Siege de Montmedi avoit déja duré six semaines. La Garnison se défendoit avec une merveilleuse valeur, & selon toutes les apparences, elle auroit encore continué longtems à le faire avec

(4) Aitzema zaaken van staat en oorl. IV. deel fol. 69.

(5) Larrey Hist. de LouisXIV. tom. III. pag. 13.

(6) De Riencourt Hist. de LouisXIV. tom. I. pag. 283.

1657. la même fermeté, si le Gouverneur Mo-landry, (1) qui ne vouloit pas entendre parler de se rendre, n'eût pas été tué d'un coup de feu. Sa mort fit languir le courage (2) des Assiegés, qui, privés de toute esperance de secours, signerent la Capitulation, & sortirent de la Place le 7 d'Août, au nombre de cinq-cens hommes, après avoir soutenu un Siege de cinquante-six jours. A l'occasion de ce succès, on fit frapper à l'honneur du Roi de France les trois Pieces suivantes.

(1) Ibid. pag. 181.
(2) Aitzema zaaken van staat en oorl. IV. deel fol. 69.




I. La Tête du jeune Roi, qui pour encourager les Assiegeans s'étoit transporté en personne à l'Armée:

LUDOVICUS XIIII, REX CHRISTIANISSIMUS.

*LOUIS XIV, ROI TRES-CHRETIEN.*

Au Revers, un Trophée composé de toutes sortes d'Armes, érigé au haut d'une Montagne, lequel sert d'appui aux Armes de la Ville conquise, surmontées d'une Couronne murale:

MONS MEDIUS CAPTUS. MDCLVII.

*MONTMEDI PRIS.* 1657.






II. La Tête de la seconde, qui est un Jetton, représente au haut d'un Roc, une Forteresse, sur laquelle un Guerrier François plante un Drapeau parsemé de Fleurs-de-lis; tandis que le Lion Espagnol, saisi de crainte, se jette du haut en-bas:

POSSUNT OMNIA GALLI. 1658.

*LES FRANÇOIS VIENNENT A BOUT DE TOUT.* 1658.

Au Revers, les Armes de France & de Navarre, sous une Couronne Royale:

LUDOVICO HISPANORUM TRIUMPHATORI.

*A LOUIS VAINQUEUR DES ESPAGNOLS.*

Au reste, afin qu'on sache pour quel usage ce Jetton fut frappé, on lit dans l'Exergue:

PARTIES CASUELLES.

III. La même Montagne & la même Ville, sur lesquelles on voit trois Lis extrèmement élevés:

NAS-

NASCUNTUR UBIQUE. 1658.

*ILS CROISSENT PAR-TOUT.* 1658.

Au Revers, les Armes de France, entourées des Coliers des Ordres de S. Michel & du S. Esprit:

NIL NISI CONSILIO.

*RIEN SANS CONDUITE.*

Il faut remarquer, que les Rois de France n'ont point porté les Fleurs-de-lis dans leurs Armes (1) avant Louis VI, qui vivoit au commencement du XII Siecle.

(1) Chifl. in Lilio Franc. cap. 8.

Après ce glorieux succès, le Maréchal de Turenne se jetta avec les Troupes qu'il commandoit, devant S. Venant, petite Ville, mais pourtant de quelque importance, parce qu'elle est située dans l'Artois sur la Riviere (2) de Leye. A peine les Espagnols eurent-ils des avis certains de ce Siege, qu'ils attaquerent avec fureur la Ville d'Ardres, située entre Calais & S. Omer, dans l'esperance de s'en rendre maitres avant que S. Venant fût forcé à ouvrir ses portes. Leurs desseins réussirent en partie; ils (3) prirent la Ville-basse. Mais voulant ensuite attaquer la Ville-haute, ils y trouverent comme à Calais une résistance si opiniâtre, que le Maréchal de Turenne ayant pris S. Venant le 27 d'Août (4) le troisieme jour après l'ouverture des tranchées, eut tout le loisir nécessaire pour marcher au secours de la Place avec toutes ses forces, & pour obliger les Assiegeans à une retraite précipitée. Ceux-ci ne furent pas plutôt avertis de sa marche, qu'ils cesserent les attaques & qu'ils retirerent à tems leur artillerie & leur bagage. Avant leur retraite, ils avoient posté quelques Troupes commandées par le Baron de Vatteville, dans certains défilés que les François devoient passer inévitablement. Cette embuscade eut du succès: ils eurent le bonheur de couper quelques chariots de bagage après avoir battu l'Escorte, & de se rendre maitres de huits mulets chargés de la Caisse militaire destinée à payer l'Armée ennemie. Pour suppléer à cette perte, & pour relever le courage du Soldat abatu par ce fâcheux accident, Mr. de Turenne fit d'abord mettre en morceaux toute (5) sa Vaisselle d'argent, afin de payer par-là les arrerages dûs à ses Troupes. Excitées par cette grandeur d'ame à tout sacrifier à la gloire d'un Chef si généreux, elles oublierent les fatigues qu'elles avoient déja essuyées pendant cette rude Campagne, & volerent avec allégresse au Siege de Mardic. Quoique ce ne soit pas une Ville, c'est une Forteresse importante, située à la hauteur de Dunquerque, & il faloit la prendre avant que de pouvoir attaquer cette Ville maritime. Les François firent sur la Place un feu si terrible, que le troisieme jour du Siege (6) ceux de dedans virent la chute de leurs remparts entrainer leur courage, & que le 3 d'Octobre ils furent forcés de supplier les Vainqueurs de leur accorder une Capitulation. Ce fut en-vain: on les fit prisonniers de guerre, & on les (7) transporta en Angleterre. Cette conquête, jointe aux deux autres succès précédens, donna lieu à faire frapper la Médaille que voici.

(2) Larrey Hist. de Louis XIV. tom. III. pag. 17.

(3) Parival Siecle de fer, tom. II. pag. 360.

(4) De Riencourt Hist. de Louis XIV. tom. I. pag. 283.

(5) Larrey Hist. de Louis XIV. tom. III. pag. 18.

(6) De Riencourt Hist. de Louis XIV. tom. I. pag. 284.

(7) Parival Siecle de fer, tom. II. pag. 381.







La Tête du Monarque François, avec son Titre ordinaire:

LUDOVICUS XIIII, REX CHRISTIANISSIMUS.

*LOUIS XIV, ROI TRES-CHRETIEN.*

1657. Au Revers, la France représentée par un Guerrier, qui d'une main tient une Epée nue, & de l'autre un Bouclier:

FINES DEFENSI ET AMPLIATI.

*LES FRONTIERES DEFENDUES ET RECULÉES.*

C'est ce qui est figuré ici par le Bouclier & par l'Epée. Au reste, pour donner une idée plus nette de la maniere dont ce double avantage avoit été remporté, l'Exergue porte encore cette seconde Légende:

MARDICO ET FANO SANCTI VENANTII CAPTIS, ARDRA OBSIDIONE LIBERATA. MDCLVII.

*MARDIC ET SAINT VENANT ETANT PRIS, ET ARDRES SECOURU. 1657.*

La douleur que l'Espagne sentit de tant de pertes, fut extrèmement diminuée, & même entierement oubliée, avant la fin de l'année, par la naissance d'un Prince, futur Héritier de la Monarchie d'Espagne, lequel nâquit le 28 de Novembre entre onze heures & midi. Nonobstant l'extrème foiblesse de sa Mere, il fut conduit à l'Eglise avec une grande pompe, & reçut au Batême le nom de (1) Philippe-Prosper. Les Ambassadeurs d'Espagne célebrerent une naissance si longtems & si ardemment souhaitée, dans toutes les Cours, par des réjouïssances publiques. Don Estevan de Gamarre entre autres, nonseulement en donna connoissance d'une maniere très obligeante aux (2) Etats-Généraux le 21 de Décembre, mais ayant été complimenté sur ce bonheur de sa Patrie au nom de Leurs Hautes Puissances, par Mrs. Huygens & van Waveren, il fit encore superbement orner son Hôtel

1658. pour le 29 de Janvier 1658, & préparer un Festin royal pour les Ministres étrangers & pour les personnes distinguées de La Haye. Le jour suivant, il invita Mrs. Huygens, van Gent, Merode, Lodesteyn, Amerongen, Bootsma & Mullert, tous Membres des Etats-Généraux, avec Mr. Ruysch leur Greffier ou Secretaire d'Etat. Les santés furent bues au bruit de trente pieces de canon de bronze, qu'il avoit fait planter pour cet effet derriere son Hôtel, & qui furent tirées jusques à huit fois. Le vin coula en abondance pour le Peuple, tandis que les oreilles étoient flatées par un magnifique Concert; & la Fête fut terminée la nuit par un ingénieux Feu d'artifice, où l'on vit des caracteres brulans (3) qui formoient deux Vers, par lesquels les grandes esperances conçues d'une naissance si ardemment desirée étoient étalées aux yeux des Spectateurs. Pour cette même fin, & comme un gage de la constance de la Paix entre son Maitre & les Provinces-Unies, il fit distribuer aux Membres des Etats qu'il avoit invités, & aux partisans de l'Espagne qui se trouvoient à La Haye, des Médailles d'argent dont voici l'estampe.

(1) Holl. Merkur. anno 1657. pag. 104

(2) Aitzema zaaken van staat en oorl. IV. deel fol. 204.

(3) Holl. Merkur. anno 1658. pag. 8.




Un Main sortant d'une nuée, qui semble écrire quelque chose sur l'écorce d'un Olivier; sous une banderolle qui contient les mots suivans:

CRESCENTE HAC, PAX AUREA CRESCET.

*CET ARBRE CROISSANT FERA CROITRE L'HEUREUSE PAIX.*

On

1658.

On voulut exprimer par-là, que par le moyen de ce Prince, s'il avançoit en âge, on pourroit parvenir à une Paix durable, en consentant au mariage du Roi de France avec l'Infante d'Espagne. Ce sens est confirmé par le Chronogramme suivant, qu'on lit autour de la Piece:

DabIt popVLIs paCeM. anno MDCLVII.

*IL DONNERA LA PAIX AUX PEUPLES. L'AN 1657.*

Le Revers ne contient que les mêmes vœux, que ce Ministre avoit exprimés devant les Etats-Généraux en leur communiquant ce bonheur de l'Espagne:

NATO FELICITER
HISPANIARum PRINCIPE PHILIPPO PROSPERO,
HISPANos INTER ET BATAVos
CONTINUANDÆ PACIS VOTUM,
PUBLICÆque PROSPERITatis AUGURIUM.

*VOEU POUR UNE PAIX DURABLE*
*ENTRE LES ESPAGNOLS ET LES BATAVES;*
*ET AUGURE D'UNE PROSPERITÉ GENERALE,*
*A L'OCCASION DE LA NAISSANCE HEUREUSE*
*DE PHILIPPE PROSPER*
*PRINCE HEREDITAIRE D'ESPAGNE.*

Comme ce Prince étoit appellé *Prosper*, aussi-bien que *Philippe*, on voit sur le bord du Revers ces paroles sacrées, qui faisant allusion à ce nom, avoient paru, entre autres Devises, en lettres brulantes devant l'Hôtel de cet Ambassadeur, lorsqu'on y tira le (1) Feu d'artifice dont nous avons fait mention:

PROSPERE PROCEDE ET REGNA. Psalmo XLIV. (2)

*AVANCE ET REGNE HEUREUSEMENT. PSEAUME 44.*

(1) Holl. Merkur. anno 1658. pag. 8.
(2) Suivant la Vulgate.

Cette joye fut encore augmentée (3) dans les Païs-Bas Catholiques, par l'espérance de voir plusieurs Gouverneurs des Villes Françoises se ranger, à l'exemple du Commandant La Riviere, du côté des Espagnols. Mr. de Bellebrune Gouverneur de Hesdin étant décédé, La Riviere avoit envoyé son Frere à la Cour pour demander en son nom cette Charge vacante. Il ne l'obtint point, & le Cardinal Mazarin trouva à propos de la donner au Comte de Moret Capitaine de ses Gardes, qui partit d'abord pour se mettre en possession de cet important Emploi. Le Frere de La Riviere l'atteignit dans la route, & le devança sous prétexte d'aller donner les ordres nécessaires pour sa reception, mais réellement pour instruire son Frere du mauvais succès de sa sollicitation. Celui-ci, mal-satisfait de l'injustice qu'il prétendoit qu'on lui faisoit, assembla le Conseil de guerre, & sut le tourner si bien, qu'on résolut de fermer les portes au Comte de Moret, & de députer quelqu'un au Prince de Condé pour traiter avec lui touchant la reddition d'une Place si considerable. Cinq ou six Soldats, qui n'approuvoient pas un pareil procedé, furent chassés de la Ville, & l'on fit sur le champ la Députation projettée au (4) Prince de Condé, qui accepta non seulement une offre si avantageuse, mais qui renforça encore la Garnison par quelques Troupes Espagnoles, commandées par le Marquis de Persan. Il eut aussi soin d'y faire entrer les vivres & les munitions nécessaires, ce qui fit avorter l'entreprise formée par le Comte de Moret pour reprendre la Ville, & le força de se contenter de détruire les fauxbourgs. Cette conduite de La (5) Riviere causa une défiance générale, parce que plusieurs Gouverneurs des Villes situées sur les frontieres des Païs-Bas, se voyant très mal payés, étoient extrêmement aigris contre le Cardinal. Cette défiance s'augmenta encore lorsqu'on apprit que le Maréchal d'Hoquincourt, mécontent de Mazarin, & ne pouvant obtenir satisfaction de la Cour pour une offense qu'il avoit reçue, avoit abandonné le Royaume, & s'étoit (6) rendu à Bruxelles auprès du

(3) Holl. Merkur. anno 1658. pag. 19.
(4) Ibid. pag. 18.
(5) Ibid. pag. 19.
(6) Larrey Hist. de Louis XIV. to. n. III. pag. 42.

1658. du Prince de Condé. Le 30 de Mars il y fut reçu de la maniere la plus solennelle par ce Prince, au son de la grande cloche qu'on n'étoit accoutumé d'entendre que pendant la reception des Seigneurs de Maisons Souveraines. Il y entra avec un cortege de quarante carosses à six chevaux, & le Prince le (1) logea dans son propre Palais. Ayant été régalé superbement pendant quelques jours par le Comte d'Ursel & par d'autres Seigneurs, il retourna dans la Flandre Françoise, dans l'esperance de porter d'autres Mécontens à quitter le parti qu'il venoit d'abandonner. Il n'est pas étonnant par conséquent qu'on ait fait cette année le Jeton suivant à l'honneur du Roi d'Espagne, duquel les intelligences secretes étoient le sujet de toutes les conversations.

(1) Holl. Merkur. anno 1658. pag. 39.



Le Buste cuirassé de Philippe, avec ses Titres ordinaires:

PHILIPPUS IIII, DEI GRATIA, HISPANIARUM ET INDIARUM REX, &c. 1658.

*PHILIPPE IV, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DES ESPAGNES ET DES INDES, ETC.* 1658.

Au Revers, les Armes du Roi d'Espagne, entourées du Colier de la Toison:

QUIS SICUT REX NOSTER?

*QUI EST SEMBLABLE A NOTRE ROI?*

Les François, qui avoient tout préparé sur les frontieres de l'Artois pour entrer de bonne heure en campagne, se jetterent au mois de Mai devant Dunquerque, qu'ils investirent sous le commandement de Mr. de Turenne, pendant qu'une Flotte de (2) dix-huit ou vingt Vaisseaux de guerre Anglois tenoit le Port de cette Place bloqué. Les Lignes étant achevées, la Tranchée fut ouverte le 5 de Juin, & le même jour les Assiegés firent une Sortie avec sept-cens Chevaux & neuf-cens Fantassins. Trois jours après ils en firent une seconde; mais dans l'une & dans l'autre ils furent repoussés bientôt, sans avoir remporté de grands avantages. Cependant l'Armée Françoise reçut avis que Don Jean, le Prince de Condé, & le Maréchal d'Hoquincourt s'étant avancés par Ypres vers Nieuport, s'étoient postés avec l'Armée Espagnole, le 11 de Juin, auprès d'une Abbaye située au milieu des Dunes, dans le dessein (3) d'attaquer le Maréchal de Turenne dans ses retranchemens dès qu'ils auroient reçu leur artillerie. Ce grand Capitaine ne voulant pas leur donner cet avantage, décampa avec son Armée, après que deux nuits auparavant le Maréchal d'Hoquincourt eut été tué en reconnoissant les Lignes des François. Il laissa dans son Camp ce qu'il faloit de monde pour défendre les Ouvrages, marcha le 15 à la pointe du jour en bataille vers les Ennemis, dont l'Aile droite étoit commandée par Don Jean, & la gauche (4) par le Prince de Condé. Turenne avec la droite des François tomba sur le Prince. Ils firent l'un & l'autre des miracles de valeur pendant tout le combat, n'épargnant aucun effort pour s'arracher l'honneur de la victoire. Les Troupes auxiliaires Angloises, placées dans les sables, pendant que les Espagnols occupoient les hauteurs, souffrirent beaucoup; & comme elles aimoient mieux (5) mourir sur la place que de se retirer, elles y auroient péri toutes, si la Cavalerie Françoise les soutenant à propos ne leur eût frayé un passage. Là-dessus la Victoire se déclara d'abord pour les François, quoique Don Jean & le Prince de Condé, animés par le desespoir, donnassent des marques d'une bravoure plus qu'humaine, pour relever par leur exemple le courage de

(2) De Riencourt Hist. de Louis XIV. tom. I. pag. 290.

(3) Parival siecle de fer, tom. I. pag 419.

(4) De Riencourt Hist. de Louis XIV. tom. I. pag. 291.

(5) Larrey Hist. de Louis XIV. tom. III. pag. 44.

1658.

(1) Hist. du Prince de Condé, Liv. IV. pag. 420.
(2) De Riencourt Hist. de Louis XIV. tom. I. pag. 291.

de leurs Soldats. Ce fut dans cette occasion que (1) le cheval du Prince ayant été tué sous lui, il fut forcé de combattre longtems à pied. Comme toute son Armée s'étoit mise en fuite, il auroit été pris indubitablement, si le Capitaine (2) de ses Gardes, se sacrifiant pour son Maître, ne lui eût donné son cheval & fourni par-là un moyen de s'arracher à un danger si pressant. Cette brillante Victoire des François a été dans la suite immortalisée par la Médaille suivante, que l'Académie Royale des Inscriptions a mise au jour par ordre du Roi.







La Tête du Roi, sans aucun ornement :

LUDOVICUS XIIII, REX CHRISTIANISSIMUS.

*LOUIS XIV, ROI TRES-CHRETIEN.*

Au Revers on voit, au milieu des Dunes, une Victoire ailée qui tenant d'une main un Caducée, & de l'autre un Javelot, foule aux pieds quelques Espagnols :

VICTORIA PACIFERA.

*VICTOIRE QUI APPORTE LA PAIX.*

Pour éclaircir davantage le sens de cette Légende, on voit encore dans l'Exergue les mots suivans :

HISPANIS CÆSIS AD DUNQUERCAM. MDCLVIII.

*LES ESPAGNOLS ETANT BATTUS AUPRES DE DUNQUERQUE.*

1658.

(3) De Riencourt Hist. de Louis XIV. tom. I. pag. 292.
(4) Le Blason de la Toison d'Or, fol. 429.

Cette Victoire fut très considérable pour les François, puisqu'outre la perte du Champ de bataille, les Espagnols leur avoient laissé entre les mains, Tentes, Artillerie, Bagage, (3) trois-cens tant Colonels qu'autres Officiers, & près de trois-mille Soldats. Parmi leurs morts, qui faisoient à peu près la moitié de ce nombre, on comptoit (4) Philippe de Lannoy Comte de la Motterie, qui fut extrêmement regreté par tous les Païs-Bas Espagnols, à cause de ses éminentes qualités. Pendant la chaleur de la Bataille, le Marquis de Lede qui commandoit à Dunquerque en qualité de Gouverneur, fit une vigoureuse Sortie sur les Troupes que le Maréchal de Turenne avoit laissées pour la défense des Lignes, des Batteries & des Approches. La premiere attaque fut furieuse, & le combat de part & d'autre très sanglant. Mais le Marquis de (5) Richelieu qui conduisoit l'Arriere-garde des François, voyant par l'entiere déroute des Ennemis que son secours n'étoit pas nécessaire dans la Bataille même, rebroussa chemin avec impétuosité, soutint les Troupes attaquées par ceux de la Place, & non seulement il demeura maître des Ouvrages, mais il força encore la Garnison à se retirer avec perte. Nonobstant la défaite du secours, les Assiegés résolurent de se défendre jusques à la derniere extrémité contre l'Armée victorieuse du Roi de France, & de donner ainsi à Don Jean qui s'étoit retiré à Bruges, & au (6) Prince de Condé qui s'étoit jetté dans Ostende, le tems & l'occasion de ramasser leurs Troupes dissipées. Mais voyant peu de jours après le Marquis de Lede mort de ses blessures, & la plupart des Ou-

(5) De Riencourt Hist. de Louis XIV, pag. 292.
(6) Larival Siecle de fer, tom. I, pag. 431.

1658. Ouvrages de dehors au pouvoir des François, ils commencerent à traiter (1) le 23, & le jour suivant ils sortirent, conformément à la Capitulation, avec toutes (2) les marques d'honneur, en mettant la Ville entre les mains du Roi de France, à la gloire duquel la Médaille que voici fut frappée dans la Ville conquise même.

(1) De Riencourt Hist. de LouisXIV. Tom. I. pag. 393.

(2) Larrey Hist. de LouisXIV. Tom. III. pag. 48.







La Tête du Roi de France, qui sur la nouvelle de cette Victoire s'étoit transporté lui-même dans la Flandre :

LUDOVICUS XIIII, REX CHRISTIANISSIMUS.

*LOUIS XIV, ROI TRES-CHRETIEN.*

Au Revers, une Victoire couronnée, tenant d'une main une branche de Palmier, & de l'autre les Armes de Dunquerque :

DUNKERCA ITERUM CAPTA. MDCLVIII.

*DUNQUERQUE PRISE POUR LA SECONDE FOIS. 1658.*

Le Roi fit le 26 de Juin son Entrée solennelle dans cette Ville, placé entre son Frere le Duc d'Anjou, & (3) le Cardinal Mazarin. Etant arrivé à la Cathédrale, il y fit chanter le Te-Deum en reconnoissance de tant d'avantages; & le même jour, pour satisfaire au Traité qu'il avoit fait avec Cromwel, il remit cette importante Forteresse au Général Anglois Lokart, & à Mylord Mordant. Dès que ceux-ci eurent pris possession de Dunquerque au nom du Protecteur de la Grande-Bretagne, ils ordonnerent à la Garnison Angloise de Mardic d'évacuer cette Place & de la livrer aux François, qui l'avoient prise l'année précédente, & qui l'avoient donnée à Cromwel pour lui garantir la possession de Dunquerque. Le Protecteur se voyoit alors à la tête d'un nouveau Parlement, composé de ses meilleurs Amis & des principaux de ses Confidens, dont l'adulation étoit allée assez loin pour lui offrir la Dignité Royale. Mais, soit qu'il fût retenu par un Mémoire que lui présenterent (4) les prémiers Chefs de son Armée, ou qu'il voulût se faire valoir par une feinte moderation, il rejetta cette offre & se contenta de continuer à exercer un pouvoir absolu sous son ancien Titre de Protecteur, & de se servir du droit qu'on lui avoit donné de se nommer un Successeur dans la même Dignité. Ce fut le 26 de Juin de l'année précédente, que se fit sa nouvelle installation dans la Dignité de Protecteur de la Grande-Bretagne. La Cérémonie en fut toute royale. Cromwel y parut vêtu d'une robe (5) d'écarlate doublée d'hermines, dont la queue fut portée par le Fils de Mylord Robberts. Entre autres solennités, on lui mit entre les mains une Bible, avec un Sceptre & avec une Epée nue, pour figurer par-là que son devoir étoit de gouverner & de proteger ses Sujets conformément aux préceptes de l'Ecriture sainte. Après avoir prêté sur ce saint Livre le Serment projetté, il fut proclamé de nouveau au bruit des trompettes, comme Protecteur d'Angleterre, d'Ecosse, & d'Irlande; & depuis ce tems-là, conformément à un (6) Decret du Parlement, son Image & ses Titres parurent sur toute la monnoye. C'est ce que l'on voit par les trois Pieces suivantes, qui furent frappées cette même année, & qui ont place, à cause de leur rareté, dans les Cabinets des Curieux.

(3) Larrey d'Angl. tom. IV. pag. 355.

(4) Ibid. pag. 345.

(5) Ibid. pag. 346.

(6) Holl. Merkur. anno 1656. pag. 104.




I. II. & III. Sur la Tête de toutes les trois on voit, autour de son Buste couronné de laurier, les Titres suivans :

OLIVARius, Dei Gratia, ReiPublicæ ANGLiæ, SCOTiæ, HIBerniæ &c. PROtector.

*OLIVIER, PAR LA GRACE DE DIEU, PROTECTEUR DE LA REPUBLIQUE D'ANGLETERRE, D'ECOSSE ET D'IRLANDE, ETC.*

Au Revers, le nouvel Ecusson de ses Armes, composé des Croix Angloise & Ecossoise, & de la Harpe d'Irlande ; & ayant sur le tout les Armes de sa Famille :

PAX QUÆRITUR BELLO. 1658.

*LA PAIX EST LE BUT DE LA GUERRE. 1658.*

. Cromwel pourtant ne jouït pas longtems de la joye que lui donnoit sa confirmation dans un pouvoir si peu limité, auquel il étoit parvenu en sappant par des moyens illicites & en renversant de fond en comble la Maison Royale. Le 25 de Juillet il sentit une attaque de gravelle, qui ne lui donnant aucun relâche pendant trois jours, lui causa des douleurs si vives, qu'il en eut de violens transports au cerveau, & qu'il falut le faire tenir par ses Favoris. Quoique dans la suite le mal diminuât un peu, il n'en fut jamais entièrement exempt; ce qui affoiblit extrèmement ses forces, & le rendit incapable de monter à cheval, & de tout autre exercice qui demande quelque vigueur. S'efforçant néanmoins par grandeur d'ame de cacher sa maladie, il paroissoit souvent dans le Conseil, s'occupoit à faire la revue de ses Troupes, & donnoit Audience aux Ministres des Cours étrangeres. Mais lorsqu'un jour il voulut étendre son attention jusques à examiner l'état où se trouvoient (1) ses Valets de pied, sa foiblesse s'augmentant tout d'un coup, ne le lui permit pas : il fut forcé de se mettre au lit, & de souffrir que l'état dangereux de sa maladie se répandit de plus en plus dans le public. A cette langueur, qui se changea en fievre tierce, se joignit bientôt une retention d'urine dont il fut attaqué le 1. de Septembre, qui lui fit augmenter le nombre de ses Medecins jusques à cinq, & porta le Conseil d'Etat à ordonner des Prieres publiques pour le rétablissement du Protecteur, avec la célébration solennelle d'un jour de Jeûne. Mais ni l'expérience des plus habiles Medecins, ni les prieres de ses Amis, ne lui apporterent plus le moindre soulagement. Le 3 de (2) Septembre (Vieux Stile) il rendit l'ame en présence de sa famille, entre trois & quatre heures de l'après-dinée, âgé

(1) Larrey Hist. d'Anglet. Tom. IV. pag. 356.

(2) Aitzezaaken van staat en oorl. IV deel. fol. 301.

1658. âgé de cinquante-six ans, la cinquieme année après son élevation à l'Autorité suprème sous le titre de Protecteur. Son corps fut embaumé, & exposé avec grande pompe aux yeux du Public sur un Lit de parade. Dans la suite, après que son Fils Richard eut été déclaré son Successeur dans son pouvoir & dans ses Titres, il fut enterré avec une magnificence royale. La pompe funebre fut honorée par la présence des Ambassadeurs de France, de Portugal, & des Provinces-Unies; & le cadavre (1) fut placé dans le Tombeau des Rois qui est dans l'Abbaye de Westminster. A l'occasion de cette mort, & de la succession de Richard dans les Dignités de son Pere, que le nouveau Protecteur notifia lui-même solennellement aux Etats par une lettre écrite le troisieme (2) jour après le décès d'Olivier, on mit au jour les trois Médailles suivantes.

(1) Larrey Hist. d'Anglet. Tom. IV. p. 360.

(2) Aitzema zaaken van staat en oorl. IV. deel fol. 301.



I. Le Buste de Cromwel, cuirassé, & couronné de Laurier:

OLIVARIUS, DEI GRATIA, REIPUBLICÆ ANGLIÆ, SCOTIÆ, HIBERNIÆQUE PROTECTOR.

*OLIVIER, PAR LA GRACE DE DIEU, PROTECTEUR DE LA REPUBLIQUE D'ANGLETERRE, D'ECOSSE, ET D'IRLANDE.*

Au Revers, un grand Olivier, à l'ombre duquel un Berger paît son Troupeau, au milieu d'un champ où l'on découvre dans le lointain plusieurs autres arbres de la même espece:

NON DEFICIENT OLIVAE. SEPTEMBRIS 3. 1658.

*LES OLIVIERS NE MANQUERONT POINT. LE 3 DE SEPTEMBRE. 1658.*

II. La seconde, qui est de forme ovale, & que je n'ai vu nulle-part qu'à La Haye dans le Cabinet de Mr. Herman Vos, porte son Buste cuirassé, avec cette Légende:

OLIVARIUS, DEI GRATIA, REIPUBLICÆ ANGLIÆ, SCOTIÆ, HIBERNIÆ &c. PROTECTOR.

*OLIVIER, PAR LA GRACE DE DIEU, PROTECTEUR DE LA REPUBLIQUE D'ANGLETERRE, D'ECOSSE, ET D'IRLANDE, ETC.*

Au

Au Revers, on voit un Olivier s'élever de la racine d'un autre qui est coupé, & prêter son ombre à un Berger qui mene paitre son Troupeau : 1658.

NON DEFICIENT OLIVAE. SEPTEMBRIS 3. 1658.

*LES OLIVIERS NE MANQUERONT POINT. LE 3 DE SEPTEMBRE 1658.*

III. La troisieme, qui est plus grande que la seconde, n'a pas besoin d'une description particulier. Elle est en tout semblable à la prémiere, excepté que le Buste de Cromwel, au-lieu d'être cuirassé, est ici orné d'une écharpe.

Environ un mois avant l'indisposition de Cromwel, le Roi de France avoit été attaqué (1) d'une maladie si violente, que déja le bruit de sa mort s'étoit répandu par-tout, & que les Medecins même desesperoient de son rétablissement. Heureusement, pendant que toute la Cour étoit dans la consternation, il fut tiré d'un état si dangereux par un Medecin d'Abbeville. Pendant sa maladie, son Armée sembloit partager sa langueur : mais elle sortit bientôt de cette inaction. Après qu'en moins de huit jours elle eut pris Bergue S. Vinoc, Furnes, (2) & Dixmude, elle fut menée devant Gravelines par le Maréchal de La Ferté. Dès que le Port fut bouché par la Flotte Angloise, & que les Lignes furent achevées, on ouvrit le 8 de Juillet la Tranchée du côté de la Ville-basse. Il y avoit dans la Place environ trois-mille hommes, commandés par Christofle Manques en qualité (3) de Gouverneur. Les Espagnols, connoissant l'importance de Gravelines, amasserent d'abord beaucoup de monde & d'instrumens de guerre, dans le dessein de secourir la Place ; entreprise, de la réussite de laquelle le Prince de Condé se flatoit beaucoup. Mais la lettre dans laquelle il developoit son projet au Gouverneur, ayant été interceptée par les Anglois, & lui-même ayant été arrêté tout court par Mr. de Turenne, la Place fut obligée de se rendre (4) aux François, aux mêmes conditions auxquelles elle étoit tombée entre les mains des Espagnols. Le Maréchal de Turenne eut de son côté le bonheur de s'emparer d'Oudenarde, de prendre Menin ; & après avoir défait auprès de la Leye (*) le Camp-volant du Prince de Ligne, de l'assieger lui-même dans Ypres où il s'étoit jetté. Une autre Armée Françoise faisoit tête pendant ce Siege, à Don Jean. Le (5) jour après qu'on eut ouvert la Tranchée, on se rendit maitre du Chemin-couvert, & d'une Demi-lune qui le défendoit, & dans les quatre jours suivans on poussa les attaques avec tant d'ardeur, que les Assiegés voyant les François prêts à combler le fossé, trouverent à propos de capituler le 24 de (6) Septembre. Dès que ce grand Capitaine se vit maitre d'Ypres, il prit le Château de Commines situé sur la Leye, aussi (7) bien que Grammont & Ninove, & il s'empara ainsi de tout le Païs autour de la Leye, de l'Ypre, & de l'Escaut. C'est à ces rapides succès que la Médaille suivante doit sa naissance.

(1) Holl. Merkur. anno 1658. pag. 115.

(2) Hist. Metall. de Louis XIV. fol. 51. verso.

(3) De Riencourt Hist. de Louis XIV. Tom. I. pag. 297.

(4) Holl. Merkur. anno 1658. pag. 129.

(*) *Les François nomment cette Riviere la Lys.*

(5) De Riencourt Hist. de Louis XIV. Tom. I. pag. 298.

(6) Ibid. pag. 299.

(7) Hist. Metall. de Louis XIV. fol. 51. verso.






La Tête du Roi, avec son Titre ordinaire :

LUDOVICUS XIIII, REX CHRISTIANISSIMUS.

1658.

*LOUIS XIV, ROI TRES-CHRETIEN.*

Au Revers Bellone, qui d'une main tient un Javelot, & qui de l'autre mene un Char de triomphe emporté rapidement par deux chevaux, entre trois Fleuves consternés :

VICTORIARUM IMPETUS AD SCALDIM, LYSAM ET YPERAM. MDCLVIII.

*COURS IMPETUEUX DE VICTOIRES AUPRES DE L'ESCAUT, LA LYS, ET L'YPRE.*

Cette prosperité extraordinaire des armes de la France jetta la derniere consternation dans tous les Païs-Bas Espagnols. Don Jean lui-même, craignant que les François n'eussent dessein de réduire sous leur puissance toute la Flandre, ramassa (1) non seulement tout ce qui étoit en état de porter les armes ; mais pour arrêter mieux l'Ennemi, il fit encore percer la Digue de Zandvoort auprès d'Ostende. Cette précaution mit sous l'eau plus de soixante & quinze-mille arpens de terre, & causa la ruine (2) d'un très grand nombre de Païsans, qui se retirant dans les Villes voisines y augmenterent la consternation, & les remplirent tellement, qu'à cause de la disette des vivres on ne savoit quel moyen trouver pour fournir aux besoins des (3) hommes & du bétail. Les François cependant étant maitres de la campagne, avoient pillé Gertzbergen, Ninove, & autres Places qui n'étoient pas capables de défense ; ils avoient rasé le Château de Deynse, & ils ravageoient dans le Plat-païs les Abbayes & les Cloitres, avec si peu de ménagement, qu'à Zottegem il ne resta pas une pierre l'une sur l'autre, ni de l'Eglise, ni de la maison du (4) Seigneur. Il n'est gueres possible par conséquent de dépeindre avec assez de force la misere du Clergé & de la Noblesse, qui égaloit celles des Villageois. On vit même à Gand des gens distingués, qui brilloient auparavant par leurs équipages, demander vers le soir l'aumône ; triste suite de ce que les campagnes étoient désertes, les Villes surchargées par le nombre de ceux qui s'y étoient refugiés, & surtout de la confusion qui naissoit de tant de malheurs, & qui empêchoit qu'on ne facilitât les moyens de faire arriver des vivres d'ailleurs. Dans ce desordre général, on ferma à Anvers les boutiques, on tendit (5) les chaines dans les rues, & l'on chassa de la Ville tous les Anglois, comme suspects. A Bruxelles, les Magistrats refuserent de recevoir Garnison ; & à Alost, les Bourgeois en vinrent aux mains avec les Soldats, en tuerent dix-sept avec deux (6) Capitaines, & l'animosité mutuelle ne put être calmée que par l'intercession du Clergé. Quelque chose de semblable arriva à Dendermonde, où les Bourgeois irrités ayant investi quelques Soldats de la Garnison dans une Auberge sur le Marché, appellée la Tête d'or, en tuerent dix-sept, (7) & en firent vingt-sept prisonniers. A mesure que cette misere croissoit, les vœux pour la Paix devenoient plus ardens & plus généraux. Non-seulement un desir si naturel étoit le sujet de tous les discours ; mais aussi les Jettons qui furent frappés cette année exprimoient les mêmes sentimens, comme il paroit par la Piece que voici.

(1) Holl. Merkur. anno 1658. pag. 127.
(2) Ibid. pag. 129.
(3) Ibid. pag. 81.
(4) Ibid. pag. 153.
(5) Ibid. pag. 156.
(6) Ibid. pag. 183.
(7) Ibid. pag. 184.




Le Buste du Roi d'Espagne, cuirassé, & entouré de ces mots :

DA

DA NOBIS PACEM, DOMINE! 1658.

*SEIGNEUR, DONNEZ-NOUS LA PAIX! 1658.*

Au Revers, les Armes du même Roi, surmontées d'une Couronne:

FIDELI MILITIA ET LEGATIONE.

*PAR UNE ARMÉE ET PAR UNE AMBASSADE FIDELES.*

Quoique ces grands succès des François ne fussent pas extrêmement agréables aux Provinces-Unies, elles étoient infiniment plus inquietes des Expéditions étonnantes du Roi de Suede, qui leur donnerent bien de l'occupation. Ce Prince ne se vit pas plutôt affermi sur le Trône, après l'Abdication de la Reine Christine faite en sa faveur, qu'il déclara la Guerre aux Polonois. Elle fut bientôt suivie d'une autre. Frederic III Roi de Danemarc, voyant Charles-Gustave engagé bien avant dans la Guerre contre la (1) Pologne, & se ressouvenant de la maniere dont les Suedois, il y avoit quatorze ans, étoient tombés sur son Pere & l'avoient forcé de leur ceder des Villes & des Païs entiers, crut trouver l'occasion la plus favorable pour se dédommager de tant de pertes. Dans cette idée, animé par d'autres Puissances qui voyoient d'un œil jaloux les Victoires des Suedois, il leur avoit déclaré la Guerre l'année précédente, & il avoit envoyé son Armée commandée par le Feld-Maréchal André Bilde, dans le Diocese de Breme, où il eut le bonheur de prendre sur le Monarque Suedois plusieurs Forteresses. Ce Prince, voyant que la fortune sembloit se lasser de favoriser ses armes dans la Pologne, se retira de ce Royaume, & tombant dans le Holstein Danois, il obligea (2) Bilde d'abandonner le Diocese de Breme & de s'enfermer dans Frederiksode. Après s'être bientôt rendu maitre de cette Ville, il entreprit (3) le 7 de Fevrier de l'année dont il s'agit ici, de profiter d'une rude gelée, pour passer sur les glaces dans l'Ile de Funen avec toute son Armée, forte à peu près de huit-mille hommes, dont la plus grande partie consistoit en Cavalerie. Son dessein étoit de renverser & de détruire tout ce qu'on pouvoit lui opposer; & quoique dans une rencontre la glace s'étant cassée engloutit deux de ses Compagnies tout entieres, il poussa toujours sa pointe, gagna Funen, dont la Capitale lui fut rendue sans coup férir, & prit Nybourg par force. Ayant reçu dans la suite une lettre de l'Ambassadeur d'Angleterre des mains d'un Courier qui étoit venu de l'Ile de Zélande par la glace, il résolut de traverser de la même maniere avec toutes ses Troupes un bras de la Mer Baltique, & une partie du grand Belt, dans l'endroit où il a deux ou trois lieues de largeur. Quoique le froid fût si rigoureux qu'il faloit couper à coups de hache le pain & la viande, & les faire dégeler (4) sur le feu, le grand nombre de ses Chevaux & de ses Cavaliers fit tellement fondre sous eux la neige, que dans certains endroits la glace étoit couverte de plus de deux pieds d'eau. Etant arrivé pourtant le lendemain matin dans l'Ile de Langeland, & ensuite (5) dans celle de Laland, il entra sans résistance dans la Ville de Naskou. De là il gagna de la même maniere l'Ile de Falster, d'où après avoir pris le Château royal appellé Nykoping, il marcha droit par un autre bras du Belt vers la Zélande, la principale Ile du Danemarc, où la Ville de Wardbourg lui ouvrit d'abord ses portes. Tout l'Univers fut frappé d'une Expédition si déterminée, tandis que le Danemarc trembloit de peur de voir un Ennemi si redoutable pénétrer jusques dans le cœur du Royaume par un passage qui n'avoit jamais été pratiqué, & dont par conséquent on a eu raison de vouloir éterniser la mémoire sur les cinq belles Médailles suivantes.

(1) Brandt Leev. van de Ruyter fol. 97.

(2) Ibid. fol. 151.

(3) Aitzema zaaken van staat en oorl. IV. deel fol. 211.

(4) Brandt Leev. van de Ruyter fol. 151.

(5) Ibid. fol. 152.

1658.













I. La prémiere, qui fut l'ouvrage du fameux Médailliste Suedois Karlsteen, porte le Buste cuirassé de ce Roi hardi, avec les Titres suivans :

CAROLUS GUSTAVUS, DEI GRATIA, SUECORUM, GOTHORUM, VANDALORUMQUE REX.

*CHARLES-GUSTAVE, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DES SUEDOIS, DES GOTHS, ET DES VANDALES.*

Le

Le Revers offre aux yeux l'Armée Suedoise, qui marche avec Artillerie & Bagage sur la glace, pour passer de l'Ile de Funen à celle de Zélande ; comme il paroit clairement par l'Inscription qu'on lit sur l'Exergue : 1658.

TRANSITUS GLORIOSUS MARIS BALTICI.

DIE 7. FEBRUARII, ANNO 1658.

*PASSAGE GLORIEUX DE LA MER BALTIQUE.*

*LE 7 DE FEVRIER L'AN 1658.*

Comme c'étoit-là un bonheur dont jusques-là aucun autre Prince n'avoit joui, on lit encore au haut de la Piece les mots suivans :

NATURA HOC DEBUIT UNI.

*LA NATURE NE DEVOIT CET AVANTAGE*

*QU'A' UN SEUL.*

II. La seconde fut faite par P. van Abeele. Elle représente le Buste armé du Roi en plein, avec les mêmes Titres que nous venons de voir. Au Revers on voit dans le lointain la Ville de Rodschild, située dans l'Ile de Zélande ; & sur le devant, le Roi de Suede à cheval, armé de toutes pieces, & tenant de la main droite le Bâton de commandement :

INVIA VIRTUTI NULLA EST VIA. ANNO 1658.

*AUCUNE ROUTE N'EST IMPRATICABLE POUR*

*LA VALEUR.* 1658.

III. Le Buste armé du même Roi, avec ces Titres :

CAROLUS GUSTAVUS, DEI GRATIA, SUECORUM, GOTHORUM, VANDALORUMQUE REX.

*CHARLES-GUSTAVE, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DES SUEDOIS, DES GOTHS, ET DES VANDALES.*

Le Revers offre aux yeux, sous l'époque de cet évenement, 1658, le même passage du Belt :

NATURA HOC DEBUIT UNI.

*LA NATURE NE DEVOIT CET AVANTAGE*

*QU'A' UN SEUL.*

IV. La quatrieme porte, au milieu des mêmes Titres, le même Buste du Roi, excepté qu'il paroit ici couronné de Laurier. Au Revers, on voit encore le même passage, avec la même Légende :

NATURA HOC DEBUIT UNI.

*LA NATURE NE DEVOIT CET AVANTAGE*

*QU'A' UN SEUL.*




V. Après que ces quatre Médailles eurent été déja gravées, la cinquieme qui suit m'est tombée entre les mains. La Tête porte encore le Buste du Roi, couronné de Laurier, & entouré de ces Titres:

CAROLUS GUSTAVUS, DEI GRATIA, SUECORUM, GOTHORUM, VANDALORUMQUE REX.

*CHARLES-GUSTAVE, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DES SUEDOIS, DES GOTHS, ET DES VANDALES.*

Au Revers, l'Ile de Zélande dans le lointain; & sur le devant la Cavalerie Suedoise, qui trainant avec elle son Artillerie, est en marche entre cette Ile & celle de Funen:

NATURA HOC DEBUIT UNI.

*LA NATURE NE DEVOIT CET AVANTAGE QU'A' UN SEUL.*

Dès que Charles eut pénetré par un passage si inoui dans la Zélande & qu'il s'y trouva avec toutes ses forces, il résolut d'assieger Coppenhague, Capitale de tout le Royaume. Mais dans la marche il rencontra l'Ambassadeur d'Angleterre Philippe Meadow, qui l'exhorta à terminer ses differends avec son Ennemi par un Traité honorable. Quoique dans le commencement il en parût fort éloigné, il y consentit à la fin. Le Traité fut conclu (1) à Tostrup, & confirmé le 17 de Fevrier à Rodschild. Dans le troisieme Article on convint, au grand (2) mécontentement des Provinces-Unies, de ne souffrir jamais qu'aucun Vaisseau étranger entrât dans la Mer Baltique par le Belt, ou par le Sund. Au reste, le Danemarc s'obligea de racheter les nouvelles conquêtes des Suedois, en leur (3) cedant en pleine proprieté Halland, la Scanie, la Blekingie, Bornholm, Bahus & Drontheim, avec toutes les Villes & Châteaux de leur ressort. Mais, soit que Charles n'eût fait cette Paix que pour amuser le Roi de Danemarc, soit que l'esperance de s'emparer de tout le Royaume lui fit mépriser les Païs dont cette Paix le rendoit maitre; il tomba une seconde fois dans la Zélande au mois d'Août, sous prétexte que le Roi de Danemarc n'observoit pas exactement le Traité de Rodschild. Le 21 du même mois, il fit bloquer à l'improviste par sa Flotte la Rade de Coppenhague, qu'il avoit (4) résolu d'assieger. Là-dessus le Roi de Danemarc, bien loin de se retirer dans la Norwege selon le conseil de ses Courtisans, donna lui-même les ordres nécessaires pour la défense de sa Capitale, fit planter l'Etendard Royal sur les remparts, arma les Bourgeois, partagea entre les Chefs de ses Troupes les differens quartiers de la Ville; & animé par le secours qu'on lui préparoit dans les Provinces-Unies, il résolut de s'enterrer avec toute sa Cour sous les ruïnes de Coppenhague, plutôt que de tomber entre les mains de ses Ennemis. La mémoire de ce Prince magnanime, & de son Epouse, aussi bien que de la confiance qu'ils mettoient dans la Providence divine, se trouve conservée sur la Médaille suivante.

(1) Aitzema zaaken van staat en oorl. IV. deel fol. 215.

(2) Ibid. fol. 218.

(3) Brandt Leeven van de Ruyter fol. 152.

(4) Aitzema zaaken van staat en oorl. IV. deel fol. 232.




Le Buste ce Roi, qui étoit né (1) le 18 de Mars 1609. La Légende, qui est tirée de (2) l'Ecriture Sainte, consiste en ces mots: (1) Hubn. Geslacht. tafel 86. (2) Genese Ch. XXII. ℣. 14.

DOMINUS PROVIDEBIT.

*LE SEIGNEUR Y POURVOIRA.*

Au Revers, le Buste de Sophie-Amelie, Fille du Duc (3) George de Lunebourg, & Epouse du Roi de Danemarc. L'Inscription est empruntée du Livre des Pseaumes (4): (3) Hubn. Geslacht. tafel. 191. (4) Ps. XXXIX. ℣. 8.

SPES MEA IN DEO.

*MON ESPERANCE EST EN DIEU.*

L'esperance que ce Prince fondoit sur l'assistance des Provinces-Unies, ne fut pas vaine. Lorsque les Etats de Hollande furent que le Roi de Suede projettoit la conquête de tout le Danemarc, dans la résolution de tomber sur l'Electeur de Brandebourg pour se venger de ce que ce Prince avoit abandonné son parti, & même qu'il travailloit à la ruïne de leur Commerce en voulant se rendre maitre absolu (5) de la Mer Balrique, ils se transporterent en corps dans l'Assemblée des Etats-Généraux, le dernier d'Août. Après y avoir représenté l'injuste invasion des Suedois dans la Zélande, contre la foi (6) d'un Traité solennellement conclu, ils déclarerent qu'ils croyoient qu'en vertu de l'Alliance faite avec le Danemare en 1649 & 1657, on devoit envoyer au secours de ce Royaume opprimé six-mille Fantassins, avec une formidable Armée navale, commandée par l'Amiral d'Obdam. Quoique les seuls Députés de la Province de Groningue appuyassent cette proposition par leur suffrage, pendant que ceux d'Utrecht & de Zélande déclaroient qu'avant de s'expliquer sur un sujet de cette importance, ils vouloient prendre l'avis de leurs Maitres, on continua en Hollande à travailler avec ardeur aux préparatifs nécessaires. On se pressa d'autant plus, qu'on apprit par Mr. van Beuningen qui étoit venu du Nord, le danger où se trouvoit le Roi de Danemarc de succomber sous les efforts de ses Ennemis. Trente-huit Compagnies d'Infanterie furent envoyées au Vlie pour être embarquées au prémier ordre, sous le commandement du Colonel Puchler, & pour être conduites en partie à Coppenhague, & en partie au Château de (7) Cronenbourg. Les Ingénieurs Pool & Minneker reçurent des ordres semblables; & toutes les Amirautés furent chargées de rappeller les Vaisseaux qui croisoient en differentes Mers, & de les mettre en état de servir dans l'Expédition projettée. Ceux de Zélande, voyant cet empressement des Hollandois, protesterent contre ce procedé, comme aussi ceux d'Utrecht & d'Overissel: ils déclarerent (8) tous, qu'ils s'en tenoient encore à la protestation enregitrée qu'ils avoient faite dans l'Assemblée des Etats-Généraux, contre ce que la Hollande avoit proposé le dernier d'Août. Quoique la Flotte de la République fût alors presque en état de mettre en mer, les opinions des Provinces particulieres étoient encore fort partagées. Si ceux de Hollande, dont les habitans gagnoient par an dans le Commerce (9) de la Mer Baltique plus de trois-millions six-cens-mille florins par le Fret seul, pressoient cette affaire de toutes leurs forces, les autres craignoient qu'en accordant au Danemarc le secours demandé, on ne choquât la France & l'Angleterre qui paroissoient favoriser la Suede. L'opinion de la

(5) Brandt Leeven van de Ruyter. fol. 152.

(6) Aitzema zaaken van staat en oorl. IV. deel fol. 229.

(7) Brandt Leeven van de Ruyter fol. 152.

(8) Aitzema zaaken van staat en oorl. IV. deel fol. 231.

(9) Brandt Leev. van de Ruyter. fol. 153.

1658. la Province d'Utrecht, & des autres qui n'étoient pas interessées dans le Commerce maritime, étoit, qu'il valoit mieux terminer la Guerre du Nord par la médiation de la République, que par la force de ses armes. Il est probable que cette opinion a fourni le sujet du Jetton suivant, qui fut frappé dans la Province dont nous venons de faire mention.



Un Lion couronné, emblème de la République, comme il paroit par le Faisceau de fleches qu'il tient de la griffe droite. Dans la gauche il a, au-lieu d'une Epée, une Balance en équilibre; pour exprimer que les differends en question ne devoient pas être décidés par les armes, mais par un Arbitrage impartial. Ce sens est confirmé par le Vers suivant, qu'on lit sur le bord de la Piece, à côté des Armes d'Utrecht:

NON TELIS, PRIMIS BELGI SEPTEMPLICIS ARMIS;

1658.

*CE N'EST PAS PAR LES FLECHES, LES PREMIERES ARMES DES SEPT PROVINCES; 1658.*

Les Armes de ces Provinces se trouvent sur le Revers, autour du Chapeau de la Liberté, environnées d'un autre Vers Latin qui acheve le sens suspendu du prémier:

SED CONSTANT LIBRA LIBERA REGNA PARI.

*MAIS C'EST PAR UNE BALANCE EGALE, QUE SE SOUTIENT UN GOUVERNEMENT LIBRE.*

Quoi qu'il en soit, le dessein de la Hollande d'assister le Roi de Danemarc réduit à la derniere extrémité, fut enfin approuvé. L'Amiral d'Obdam reçut ordre de faire voile vers le Sund avec la Flotte qui étoit toute prête; de se remettre en possession des Vaisseaux, des biens, & des personnes des Sujets de la République, saisis par les Suedois; de combattre leur Armée navale, s'il la rencontroit; d'empêcher leur passage dans le Holstein ou dans la Jutlande; & si l'Electeur de Brandebourg vouloit faire passer quelques-unes de ses Troupes pour assister (1) le Danemarc dans la Zélande, d'y concourir & de l'y assister. Avec cette instruction, l'Amiral d'Obdam mit en mer le 17 d'Octobre, & avant la fin de ce mois il se trouva sous la pointe de Schagen, la partie la plus reculée de la Jutlande du côté du Nord-Est; disposé à délivrer le Roi de Danemarc, qui continuoit à défendre sa Capitale avec une valeur soutenue. Mais les Suedois s'étant rendus maitres, après un Siege de trois semaines, du Château de Cronenbourg, tenoient entre cette Forteresse & celle de Helzinbourg le Sund bouché par leur Flotte; en sorte que les Hollandois, s'ils vouloient donner du secours aux Danois, étoient obligés de passer au milieu du feu de ces deux Châteaux, & de se frayer ainsi une dangereuse route. Le 3 de Novembre ils arriverent auprès d'un endroit nommé le Lap, derriere lequel le vent contraire les força de jetter l'ancre. Mais le 8, le vent s'étant mis à souffler vigoureusement du Nord-Est (2), ils firent voile, & partagés en trois Escadres, ils tournerent la proue le matin de bonne heure vers les

(1) Brandt Leev. van de Ruiter. fol. 153.

(2) Ibid. fol. 154.

les Vaisseaux ennemis, qui, montés de quantité de Matelots Anglois & Ecossois, se trouvoient au nombre de vingt-huit sous le commandement de l'Amiral Charles-Gustave Wrangel. Ce Seigneur, qui étoit Généralissime, & Connétable du Royaume de Suede, étoit parvenu à ces éminentes Dignités par sa conduite sage & héroïque, dont il avoit donné des preuves signalées en plusieurs occasions, tant par Mer que par Terre. Commandant la Flotte Suedoise l'an 1644, il brula le vaisseau de l'Amiral Danois. Ayant succedé ensuite à Torstenson dans le Commandement général des forces Suedoises en Allemagne, il prit l'an 1647 la Ville d'Egger en Boheme, aussi-bien que celle de Bregents avec sa Citadelle située auprès du Lac de Constance, & il y fit un butin considérable. L'année suivante, ayant joint avec les Troupes Suedoises les François commandés par le Maréchal de Turenne, il défit à Zommerhause auprès d'Augsbourg l'Armée Impériale & Bavaroise. Ensorte qu'il n'est pas étonnant qu'il ait été choisi dans cette occasion pour commander la Flotte Suedoise, comme Capitaine-général du Royaume: qualité qui lui est donnée sur la Planche suivante. 1658.



Le Buste de cet illustre Guerrier, qui décéda l'an 1676:

COMES CAROLus GUSTAVus WRANGEL, REGNI SUECIÆ ARCHISTRATEGus.

*LE COMTE CHARLES-GUSTAVE WRANGEL, CAPITAINE-GENERAL DU ROYAUME DE SUEDE.*

Environ à huit heures du matin, l'Avant-garde de la Flotte Hollandoise pénétra jusques au milieu du Sund. Une heure après, elle engagea le Combat avec celle du Roi de Suede, qui du Château de Cronenbourg fut lui-même spectateur de cette Bataille, avec son Epouse, la Princesse sa Sœur, le Prince héréditaire de Holstein-Gottorp, & plusieurs autres personnes du prémier rang. Elle fut soutenue de part & d'autre pendant six heures avec une fureur affreuse. Les Suedois firent leurs plus grands efforts contre les trois Commandans de la Flotte de la République, dont les deux Vice-Amiraux Witte de Wit Fils de Witte, & Pierre Fils de Florent, furent tués. Les Hollandois néanmoins combattirent avec une valeur si extraordinaire, (1) qu'ils prirent trois Vaisseaux ennemis, en brulerent ou coulerent à fond huit autres, & forcerent le reste de s'éloigner ou de se tenir sous le vent, & d'ouvrir à la Flotte de la République une route libre vers l'Ile d'Huena, où elle fut renforcée le même soir par quelques Vaisseaux Danois sous l'Amiral Bielke. Pour la Flotte Suedoise, qui ne se croyoit point en sureté sous le Château de Cronenbourg, elle se retira par ordre du Roi (2) dans le Port de Landscroon, Ville de la Province de Scanie. Le Sund étant ainsi ouvert par la force des armes, & l'Ennemi chassé de la Mer par une glorieuse Victoire, il n'est pas surprenant qu'on ait voulu conserver la mémoire d'un succès si important par les deux Médailles suivantes.

(1) Brandt Leeven van de Ruyter fol. 155.

(2) Ibid. fol. 156.

1658.




I. La Tête de la prémiere repréſente la Bataille navale, donnée entre les Hollandois & les Suedois à la vue du Château de Cronenbourg. Le Revers ne contient que ces huit Vers Hollandois, faits à l'honneur de l'Amiral d'Obdam, Baron de Waſſenaar:

ZOO OORLOOGHT DE BARON,
DIE D' ZWEDEN OVERWON,
EN OPENDE DEN MONT
DER TOEGESLOTE SONT;
NIET ZONDER LYFGEVAER:
EEN EER VOOR WASSENAER;
EN 'T VRYE NEDERLANT.
ZOO HOUDT DE VRYHEYT STANT.
MDCLVIII.

*CEST EN COMBATTANT AINSI, QUE LE BRAVE BARON DEFAIT LES SUEDOIS, ET SAIT AU PERIL DE SA VIE OUVRIR LE SUND. CEST AINSI QU'IL COMBLE DE GLOIRE LA MAISON DE WASSENAAR, ET LA REPUBLIQUE. CEST AINSI QUE LA LIBERTE DE LA PATRIE S'AFFERMIT.* 1658.

La Seigneurie de Waſſenaar avoit paſſé, il y avoit plus de cent ans, dans la Maiſon de Ligne, par le mariage de Marie unique héritiere de Jean II Seigneur de Waſſenaar, avec (1) Jaques Comte de Ligne & de Fauquemont. Il y avoit à peu près un an que cette Seigneurie avoit été vendue à Pierre Nooms Seigneur d'Aarlanderveen; mais en faveur de l'Amiral d'Obdam, ainſi nommé d'un Bien Seigneurial ſitué dans la Nord-Hollande entre Alcmar & Horne, cette Seigneurie fut réunie à cette ancienne Maiſon, par l'interceſſion des Etats de Hollande, par droit de (2) retrait, ou par quelque autre moyen d'acquérir; & ce Seigneur en avoit relevé le Fief.

(1) Corn. Bokkenberg Hiſt. Waſſenariorum p. 168. & 175.
(2) Reſol. der Staat. van Holl. 30 Nov. 1656.

II. La ſeconde a la même Tête. Au Revers on voit la Ville de Coppenhague, comme il paroit par le nom de cette Capitale, qu'on lit au haut de la Piece ſur une banderolle:

HAFNIA DANIÆ.

*COPPENHAGUE.*

Le lendemain de cette Bataille, on vit arriver devant Coppenhague (3) les Vaiſſeaux Hollandois, chargés de Soldats, de vivres, & de munitions de guerre. A l'approche de cette Flotte, on pouſſa vers le Ciel des cris d'allegreſſe, & une curioſité générale attira ſur le rivage une multitude innombrable pour voir le ſecours,

(3) Brandt Leeven van de Ruyter fol. 156.

cours, qui fut d'abord mis à terre sous la conduite du Colonel Puchler, à la grande satisfaction du Roi. Ce Prince, apprenant que l'Amiral de Wassenaar étoit forcé par une indisposition de garder la maison, (1) l'alla voir lui-même, le complimenta sur son heureuse arrivée, le félicita de sa Victoire, & le remercia dans les termes les plus obligeans du service qu'il venoit de lui rendre. Comme les Suedois, bien loin de lever le Siege, poussoient toujours leur entreprise, les Etats-Généraux, occupés aux préparatifs d'un nouveau secours qui devoit être commandé par Michel de Ruiter, ordonnerent à l'Amiral de Wassenaar de passer l'Hiver avec sa Flotte (2) devant Coppenhague. Les Matelots, aussi-bien que les Soldats & les Ingénieurs qu'il avoit amenés, furent d'une grande utilité pour aider à soutenir le Siege, & à repousser les furieux Assauts que les Suedois donnoient de tems en tems à la Ville. Leur assistance étoit d'autant plus nécessaire, que durant le Printems (3)
1659. de l'année 1659, les eaux étoient tellement gelées, qu'ayant coupé les glaces jusques au fond dans les fossés de la Ville assiegée, on n'y avoit pas trouvé d'eau : ce qui exposoit la Place au danger d'être prise d'Assaut. Le Roi de Suede voulant mettre cette gelée à profit, fit venir de la Scanie & de Funen toutes ses Troupes, composées de Suedois, de Lapons, de Finlandois, d'Ecossois, d'Irlandois, d'Anglois & de Polonois, dans le dessein d'attaquer la Ville de toutes parts par-dessus les glaces avec toute son Armée. Ce fut le 10 de Fevrier Vieux Stile, à dix heures du soir, que l'Assaut commença avec une fureur sans égale, en trois differens endroits. Il fut donné en même tems au Bastion situé auprès de l'eau, (4) au Ravelin qui en est tout proche, & au Rempart qui est à côté du Château. Dès que l'attaque commença, le Roi de Danemarc s'y transporta en personne, accompagné de ses Conseillers & des principaux Chefs de ses Troupes. Il donna par-tout ses ordres pour repousser l'Ennemi, & par sa présence il anima continuellement les siens à tenir tête aux Suedois avec intrépidité. Quoique par-là les Assaillans eussent été repoussés à differentes reprises, ils soutinrent toujours l'Assaut en y menant des Troupes fraiches; jusqu'à ce que (5) l'approche du jour causa enfin quelque relâchement à leur opiniâtre valeur. Desesperant de prendre l'épée à la main une Ville si bien défendue, ils se retirerent avec grande perte & couverts de blessures, en laissant entre les mains des Danois leurs instrumens de guerre, & un grand nombre de blessés. Un succès si considerable donna occasion à faire frapper, à l'honneur du Roi de Danemarc, la Piece suivante.

(1) Brandt Leev. van de Ruyter fol. 157.

(2) Ibid. fol. 158.

(3) Aitzema zaaken van staat en oorl. IV. deel fol. 243.

(4) Ibid. fol. 427.

(5) Ibid. fol. 428.







Une Main, qui sortant d'une nuée abbat d'un coup de sabre une autre Main qui s'avance pour saisir la Couronne de Danemarc :

SOLI DEO GLORIA.

*A DIEU SEUL EN EST LA GLOIRE.*

On entend, la gloire de repousser un si furieux Assaut, destiné par l'Ennemi à se rendre maitre de la Couronne de Danemarc. Au-dessous de la Couronne on lit, 11 FEBRUARII, qui, selon le Stile usité dans ces Païs, fut l'époque de cet évenement.

Au Revers, un Chiffre composé de ces deux caracteres, F & 3, qui signifient FREDERIC III. Ce Chiffre est sous une Couronne Royale, & s'appuye sur un Rocher, emblème de la confiance au (6) secours de Dieu; ce qui est confirmé par cette Inscription Hébraïque : (7)

(6) Ps. XXVIII. ℣. 1. & XXXI. ℣. 3. & 4.

(7) I. Livre de Samuel Chap. VII. ℣. 12.

1659.

EBEN EZER.

*ROCHER DU SECOURS.*

Sur le bord on voit la valeur de ces Pieces, & l'année dans laquelle elles furent frappées:

IIII MARK DANSKE. 1659.

*PIECES DE QUATRE MARCS DANOIS. 1659.*

Après que cet avantage eut été remporté sur les Ennemis, les Ambassadeurs des Provinces-Unies avoient fait tous leurs efforts pour porter le Roi de Suede à des pensées plus pacifiques. Mais, à leur grand regret, tous leurs soins furent infructueux: ce qui porta les Etats à donner à Ruiter, qui étoit entré dans le Sund avec une seconde Flotte à cause du (1) retour de l'Amiral de Wassenaar qui étoit tombé malade, de recommencer contre les Suedois les hostilités qui avoient été suspendues, & de faire voile vers Kiel pour y (2) prendre sur sa Flotte des Troupes Danoises. A peine cet embarquement fut-il fait, que le 6 de Novembre la Fotte Hollandoise fit voile & sortit de la Riviere, dans le dessein de faire, s'il étoit possible, une descente auprès de Kartemunde. Pour venir à bout de cette entreprise on canonna furieusement non-seulement cette Ville, mais encore la Cavalerie Suedoise qui étoit rangée sur le rivage. A la faveur d'un feu si terrible, les Soldats Hollandois & Danois se jetterent de leurs Chaloupes dans l'eau jusques à la ceinture, gagnerent la terre, & forcerent les Suedois d'abandonner leurs avantages & de se retirer (3) à Kartemunde. Mais bientôt cette Ville fut aussi abandonnée par les Suedois; & peu de tems après la Cavalerie Danoise fut débarquée dans l'Ile de Funen, où le quatrieme jour après cette descente les Troupes auxiliaires Impériales, Brandebourgeoises & Polonoises arriverent aussi dans des Chaloupes (4). Renforcée par ce secours, l'Armée des Confédérés marcha vers les Ennemis qui avoient leur Camp auprès de Nybourg, sous le commandement du Prince de Sultsbach & du Feld-Maréchal Steinbok. Ceux-ci, instruits de l'approche des Alliés, rangerent les Troupes en bataille sur la pente d'une montagne assez étendue, ayant devant eux une haye & un fossé très profond. Malgré ce poste avantageux, les Confédérés les attaquerent le 24 de Novembre, & le combat fut engagé par la Cavalerie Danoise. Les Suedois, animés par le desespoir, ne la repousserent pas seulement, mais ils s'emparerent encore d'une partie du canon de leurs Ennemis. (5) Le Feld-Maréchal Schak, qui commandoit le Corps de bataille des Alliés, ordonna là-dessus à l'Infanterie Hollandoise de donner: ils le firent les piques baissées, & d'un air si fier & si intrépide, que la droite des Suedois ayant tâché plus d'une fois de les rompre, fut toujours arrêtée sur les piques de cette Infanterie, & qu'abandonnant son poste & son canon, elle prit enfin le parti de la fuite. La gauche des Ennemis fit tous ses efforts pour se maintenir encore dans un défilé; mais y étant attaquée à son tour par les Hollandois, elle fut contrainte de se retirer dans Nybourg. Cette Ville fut d'abord investie du côté de la Terre par l'Armée victorieuse, & après la prise du (6) Fort de Knutshovet, elle fut si vivement canonnée par la Flotte Hollandoise, que le 25 du même mois les débris de l'Armée Suedoise furent contraints de se rendre à discretion aux Vainqueurs. Ce fut ainsi que de tout le Camp des Ennemis, qui avant le combat faisoient au-delà de septmille hommes, excepté un petit nombre qui pouvoit s'être caché dans les Bois & dans les broussailles, il n'y eut que le Prince de Sultsbach & le (7) Feld-Maréchal Steinbock avec quelques Domestiques qui échaperent à cette entiere défaite. Cette Victoire signalée, qui fit tomber entre les mains des Danois tout le butin fait par Steinbock, fut (8) célebrée par la Médaille suivante.

(1) Brandt Leev. van de Ruyter fol. 185.

(2) Ibid. fol. 187.

(3) Ibid. fol. 190.

(4) Ibid. fol. 192.

(5) Ibid. fol. 193.

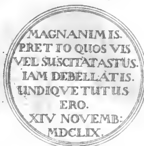
(6) Ibid. fol. 194.

(7) Ibid. fol. 195.

(8) Jacobei Musæum regium Christ V. fol. 89.

Un






Un Eléphant, emblème du Danemarc, qui renverse de dessus son dos un Suedois. De ses pieds de devant il écrase un Serpent; & de sa trompe il étrangle d'une telle force un Chevreuil (en Allemand *Steinbock*) qu'il lui fait rendre tout l'argent qu'il avoit pillé.

Au Revers il n'y a que l'Inscription suivante:

MAGNANIMIS, PRETIO QUOS VIS VEL SUSCITAT ASTUS,
NUNC DEBELLATIS, UNDIQUE TUTUS ERO.
XIV NOVEMBris MDCLIX.

*LES BRAVES, QUE LA VIOLENCE OU L'ARTIFICE AVOIT SUSCITEZ CONTRE MOI A PRIX D'ARGENT, ETANT A PRESENT DEFAITS, JE SERAI EN SURETE DE TOUTES PARTS.* 1659.

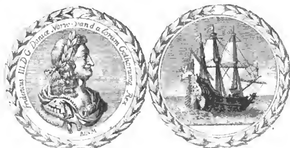
Après ce grand succès, Ruiter ramassa toute sa Flotte au nombre de (1) soixante-vingts voiles y compris les petits Navires, & il tourna la proue vers Lubec, pour y prendre des vivres qu'on avoit eu soin d'y faire acheter. Y ayant mis pied à terre à la priere des Magistrats, il y fut reçu avec des honneurs tout à fait extraordinaires, & régalé somptueusement, en consideration de la valeur & de la conduite qu'il avoit montrées dans la derniere occasion. Il retourna ensuite à Coppenhague, chargé de gloire, & ménageant à sa Victoire une nouvelle utilité, en apportant des vivres dans une Ville qui avoit tant souffert pendant un long Siege. Ses Vaisseaux furent placés dans le Port pour être à l'abri des glaçons; & lui-même, avec les autres Chefs de la Flotte & les Ambassadeurs de la République, fut traité magnifiquement à souper par le Roi, le 17 de Décembre. Pendant le repas, ce Prince ne put se rassasier de la vue de ce Héros, qui venoit de faire pour son service (2) de si grandes choses, avec une valeur & une prudence si distinguées. Le 20 du même mois l'après-diner, l'Amiral Danois Bielke vint à bord du Vaisseau de ce Grand-homme, & lui fit présent de la part du Roi, d'une Chaine d'or d'un prix considérable. Elle faisoit quatre ou cinq tours, fort artistement entrelassés; & la Reine Sophie-Amelie y avoit attaché de sa propre main une Médaille telle que la suivante, ornée de quarante-deux Diamans & d'une Perle en pendeloque: monument respectable de sa faveur royale, & de la reconnoissance que lui inspiroient les services extraordinaires que Ruiter (3) avoit rendus au Roi & à tout le Royaume.

(1) Brandt Leev. van de Ruiter. fol. 197.

(2) Ibid. fol. 198.

(3) Ibid. fol. 199.

1659.




Le Buste cuirassé de ce Monarque; avec ces Titres:

FREDERICUS III, DEI GRATIA, DANIÆ, NORWEGIÆ, VANDALORUM, GOTHORUMQUE REX.

*FREDERIC III, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DE DANEMARC, DE NORWEGE, DES VANDALES ET DES GOTHS.*

Au Revers, un grand Vaisseau de guerre Danois, sur la poupe duquel on lit ce mot:

TANDEM.

*A LA FIN.*

Si l'on avoit célebré à Coppenhague (1) le 4 de Décembre un jour d'Actions de graces & chanté le Te-Deum, à l'occasion de la Victoire remportée sur les Suedois auprès de Nybourg, non seulement l'Espagne, mais encore tous les Pais-Bas Espagnols étoient remplis environ le même tems, de réjouissances publiques. La raison en étoit que l'Epouse du Roi Philippe avoit de nouveau mis au monde (2) un Fils, qui tenu sur les Fonts avec de très grandes solennités par sa Sœur Marie-Therese & par le Duc d'Albe, avoit été nommé Thomas-Charles. Cette naissance assuroit bien la succession dans cette Maison auguste; mais elle ne mettoit pas les Pais-Bas à couvert des courses des François, qui ayant pénetré jusques dans le cœur de ces Provinces, forçoient de tous côtés les Paisans à payer des contributions, & contraignoient même les Villes à leur fournir tout ce qu'ils jugeoient à propos d'exiger, sous prétexte que c'étoit pour les Couvents du Plat-pais. Mais lorsqu'on crut arrêter le cours de ces violences en saisissant à Gand un Bateau chargé de beurre, de fromage, & de poisson salé, on ne fit qu'interrompre absolument (3) le commerce, & augmenter par-là la misere des habitans. Les Soldats alloient mendier par les rues; & bien loin d'augmenter les forces pour être en état de faire tête à la France, les Finances étoient tellement tombées, qu'on étoit incapable de rétablir les Troupes, qui par tant de défaites consécutives avoient infiniment souffert pendant la derniere Campagne. Comme la France s'étoit rendue maitresse de plusieurs Villes importantes sur la Leye, l'Escaut, & l'Ypre, & du Port le plus considerable de la Flandre, elle faisoit des préparatifs de Guerre plus grands que jamais. Elle avoit d'ailleurs donné au Duc de Modene un plein-pouvoir pour conclure avec la République de Venise une Alliance offensive contre l'Espagne, dans le dessein de se joindre aux forces du Duc (4) de Savoye, & d'attaquer ensemble le Milanez. Ce projet persuadoit aux François, qu'il ne manquoit qu'un dernier coup pour abattre entierement la formidable Monarchie d'Espagne. C'est-là le sens du Jetton que voici.

(1) Brandt Leev. van de Ruyter, fol. 197.

(2) Holl. Merkur. anno 1659. pag. 10.

(3) Ibid. pag. 13.

(4) Nani Hist. van Venetië. II. deel pag. 335.

Le






Le Lion Espagnol, terrassé & épuisé, qu'une Main sortant d'une nuée, après lui avoir déja donné plusieurs blessures, menace d'une hache marquée aux Armes de France, comme pour lui donner le coup de mort :

ULTIMUS IMMINET ICTUS. 1659.

*LE DERNIER COUP LUI PEND SUR LA TETE.* 1659.

Au Revers, un Vaisseau à moitié coulé à fond ; emblème de la Navigation ruïnée. Dunquerque paroit dans le lointain :

(1) RERUM PARS ALTERA ADEMPTA. 1659. (1) Virg. Æneid. lib. IX. v. 131.

*LA MOITIE' DE SES BIENS LUI EST DEJA ENLEVE'E.* 1659.

Le mauvais état des affaires des Païs-Bas, causé par la nonchalance de la Cour d'Espagne, avoit déja donné depuis longtems à Don Jean un dégout pour un Gouvernement aussi épineux que le sien, & il souhaitoit ardemment d'en être déchargé. Heureusement pour ce Prince, au mois de Fevrier il vint un (2) Gentilhomme de Madrid à Bruxelles, lui apporter l'ordre de se rendre en Espagne pour commander en Chef dans la Guerre contre le Portugal. Dès qu'il eut reçu un ordre si agréable, il fit vendre ses meubles, donna connoissance (3) de son départ aux Provinces-Unies par lettres, & ayant fait ses dévotions à Lake dans la Chapelle de Sainte Anne, il retourna à Bruxelles l'après-dinée du 1. de Mars. Pour sortir de cette Ville, voulant se dérober aux acclamations du peuple, il se transporta par la Halle au bled à la Porte de Lake. Après y avoir passé la nuit, il partit pour Cambray, accompagné du Marquis de Caracene, de Don Alonzo Cardenas, & d'une grande partie de la prémiere Noblesse du Païs. Ce fut là que Don Jean ouvrit les lettres du (4) Roi écrites de Madrid aux Etats des Païs-Bas Espagnols, touchant le Gouvernement-général de ces Provinces. Ce Gouvernement, en attendant l'arrivée de l'Archiduc Sigismond qui devoit venir d'Insprük, fut déferé dans ces lettres au Marquis de Caracene, avec ordre aux Sujets de le reconnoitre en cette qualité, & de lui obeïr avec fidelité & avec zèle. Le nouveau Gouverneur ayant là-dessus pris congé à Cambray de Don Jean, qui se préparoit à continuer son voyage par la France, revint à Bruxelles, où à cause de la triste situation du Païs il ne voulut pas permettre qu'on honorât son Entrée de la moindre pompe. Les Corps de métier néanmoins s'étoient rangés auprès de la porte (5), couverts de leurs habits de cérémonie; on sonna les cloches, & il fut reçu par les Magistrats en corps, de la maniere la plus obligeante. La mémoire de ce nouveau Gouverneur se trouve conservée sur les deux Pieces suivantes.

(2) Holl. Merkur. anno 1659. pag. 12.

(3) Aitzema zaaken van staat en oorl. IV. deel fol. 323.

(4) Holl. Merkur. anno 1659. pag. 12.

(5) Aitzema zaaken van staat en oorl. IV. deel fol. 323.



I. La prémiere est une Planche gravée, que je n'ai trouvée nulle-part qu'à La Haye dans le

 Cabi-

1650. Cabinet de Mr. Guillaume Lormier, porte son Buste, orné d'un colet uni; avec ces Titres:

LUDovicus DE BENevioes, CARillo, ET TOLedo; MARchio DE FROmista, CARacenaque; BELGii GUBernator, Z.

*LOUIS DE BENEVIDES, CARILLO, ET TOLEDE; MARQUIS DE FROMISTE ET DE CARACENE; GOUVERNEUR DES PAYS-BAS, ETC.*



II. Son Buste cuirassé, orné d'un colet à l'Espagnole:

(1) Aitzema zaaken van staat en oorl. IV. deel fol. 314.

(1) LUDovicus DE BENevioes, CARillo, ET TOLEDO; MARchio DE FROmista, CARacena, Z; BELGicarum PROvintiarum GUBernator.

*LOUIS DE BENEVIDES, CARILLO, ET TOLEDE; MARQUIS DE FROMISTE, ET DE CARACENE, ETC. GOUVERNEUR DES PROVINCES DES PAYS-BAS.*

(2) Ps. CXXVII. v. 1.

Au Revers, le Temple de la Paix si longtems desirée, entouré de cette Sentence du Psalmiste: (2)

NISI DomiNUS ÆDIFICAVERIT DOMUM, IN VANUM LABORAVERUNT QUI ÆDIFICANT EAM.

*SI DIEU NE BATIT LA MAISON, CEUX QUI LA BATISSENT Y TRAVAILLENT EN-VAIN.*

(3) I. Cor. XIV. 33. II. Thess. III. 16.

Et comme, selon le témoignage de S. Paul (3), l'Eternel est un Dieu de Paix, on lit encore dans l'Exergue:

DOMUS DomiNI.

*LA MAISON DU SEIGNEUR.*

Le sens de ces Inscriptions n'étoit que trop juste: quelques efforts qu'on eût fait de part & d'autre pour achever cette Maison de la Paix, on avoit jusques-là travaillé en-vain. Mais à présent que les avantages remportés par la France sembloient l'éloigner plus que jamais, le hazard, ou plutôt la Politique du Cardinal Mazarin en jetta les solides fondemens, à l'occasion d'un voyage que le Roi (4) fit à Lion. Lorsque ce jeune Prince en voyant la Princesse de Savoye eut pris pour elle une forte passion, & que là-dessus Mazarin eut projetté (5) avec la Mere de cette jeune Beauté le mariage de cet auguste couple, la Cour d'Espagne avoit appris cette nouvelle avec étonnement. Elle trouva bon cependant d'envoyer au Roi de France à Lion Don Antonio de Pimentel, pour lui offrir la Paix, avec l'In-

(4) Nani Hist. van Veneet. II. deel pag. 334.

(5) Hist. du Prince de Condé, pag. 411.

1659.

l'Infante d'Espagne. Comme le Roi Philippe voyoit sa Couronne affermie dans sa Maison par deux Héritiers mâles, cette (1) offre fut accompagnée de conditions si avantageuses, que d'abord la Négociation touchant le mariage du Roi avec la Princesse de Savoye fut rompue, avec cette vaine promesse pourtant, qu'on concluroit cette Alliance projettée, si celle dont on traitoit avec l'Espagne venoit à échouer. Pimentel cependant continuoit à négocier cette importante affaire avec le Cardinal Mazarin; mais ne se trouvant pas muni d'un plein-pouvoir suffisant, il trouva à propos, pour presser davantage la Négociation, d'envoyer un Courier à sa Cour, de laquelle il reçut les pouvoirs nécessaires à Montargis, où il se tenoit (2) *incognito*. Là-dessus, quoique destitué d'un Caractère public, il se transporta à Paris, où la Cour de France étoit revenue de Lion le 28 de Janvier de cette année. Cette Négociation fut poussée avec d'autant plus de vigueur, qu'un second Fils qui, comme nous avons dit, étoit né au Roi, éloignoit (3) plus que jamais l'Infante de la Couronne, & détruisoit par-là la raison qui avoit fait rejetter autrefois l'alliance du Monarque François. Le Cardinal Mazarin, pour témoigner qu'il desiroit la Paix sincèrement, refusoit non seulement de renouveller avec le nouveau Protecteur de la Grande-Bretagne les Traités entre les deux Etats, dont le tems étoit expiré (4) le 27 de Mars; mais il ordonna aussi des Prières publiques, pour attirer la protection du Ciel sur l'importante Négociation dont il s'agissoit. En effet, soit que les deux Rois fussent également las de la Guerre, soit que Dieu, prêtant une oreille favorable aux soupirs de tant de malheureux, eût pitié de leurs miseres, les principales difficultés furent bientôt applanies, & l'on conclut un Armistice pour deux mois, le 8 de Mai. La publication s'en fit par ordre du Marquis de Caracene le 12 du (5) même mois. Dans la suite, le tems de cette Trève ne fut pas seulement prolongé, mais par un commandement exprès du Roi de France, tous les prisonniers Espagnols qui se trouvoient au Bois de Vincennes, furent (6) relâchés. Ainsi la Paix, comme un Soleil, commença à percer les épais nuages qu'une si longue Guerre avoit excités; ce qu'on voit exprimé par le Jetton suivant.

(1) Nani Hist. van Venetië. II. deel pag. 334.

(2) Hist. du Prince de Condé, pag. 423.

(3) Nani Hist. van Venetië. II. deel. pag. 336.

(4) Holl. Merkur. anno 1659. pag. 16. & 47.

(5) Ibid. pag. 49.

(6) Ibid. pag. 70.





Le Buste cuirassé du Roi d'Espagne; avec ces Titres:

PHILIPPUS IIII, DEI GRATIA, HISPANIARUM ET INDIARUM REX.

*PHILIPPE IV, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DES ESPAGNES ET DES INDES.*

Au Revers un Soleil, emblème de la Paix, commence à se faire jour à travers d'épais nuages, qui figurent la Guerre:

PERRUMPET. 1659.

*IL PERCERA.* 1659.

Les Favoris des deux Rois, savoir le Cardinal Mazarin de celui de France, & Don Louis de Haro de celui d'Espagne, ayant été considerés jusques alors comme les instrumens des miseres de la Guerre, s'efforçoient à se faire regarder de tout le monde comme les auteurs de la Paix; & dans cette vue ils rejettoient sans distinction toute médiation. Il s'affermissoient dans ce dessein d'autant plus, que les principaux differends étoient accommodés, qu'il étoit conclu que la Fille de Philippe épou-

1659. épouseroit le Roi de France, qui garderoit une partie de ses Conquêtes en rendant le reste; & que le Prince de Condé resteroit exclus du Traité. Il est certain que sans cette derniere condition, le Cardinal Mazarin n'auroit pas manqué de rompre la Négociation. Pour mettre la derniere main à cet important ouvrage, le Cardinal se mit en chemin avec six carosses à six chevaux, un grand nombre de Domestiques, & un superbe Cortege. Il partit de Paris le 24 (1) de Juin, dans le dessein de se transporter sur les frontieres d'Espagne; mais pourtant dans la résolution de ne pas pousser plus loin que Poitiers, (2) si l'approbation de ce dont on étoit déja convenu ne venoit pas de cette Cour dans le tems fixé. Il avoit de la peine à se mettre dans l'esprit que l'exclusion du Prince de Condé pût être ratifiée par Philippe: mais entre Blois & Amboise il reçut d'Espagne, contre son attente, l'approbation absolue de tout ce qui avoit été traité avec Pimentel; & là-dessus il continua sa route avec beaucoup de satisfaction jusques à S. Jean de Luz.

(1) Aitzema zaaken van staat en oorl. IV. deel fol. 323.
(2) Hist. du Prince de Condé, pag. 424.

Avant qu'il y fût arrivé, Don Louis de Haro se trouvoit déja à S. Sebastien. Ces deux Ministres convinrent de tenir leurs Conferences dans une certaine Ile appellée l'Ile des Faisans, située dans la Riviere de Bidassoa, qui n'est gueres connue que parce qu'elle sert de limite aux deux Royaumes. Dans son embouchure elle renferme cette Ile, qui n'a pas plus d'étendue qu'il en faloit pour bâtir (3) une Salle de bois, dans laquelle les deux Ministres entroient chacun de son côté par le moyen de deux Ponts dressés exprès pour cet effet. Quoiqu'il n'y eût qu'eux deux qui traitassent cette grande affaire avec le plus grand secret, tout l'Univers avoit les yeux fixés sur ces Conferences, dans lesquelles il s'agissoit non seulement des plus considerables interêts de ces deux Princes, mais aussi de ceux de tout le Monde Chrétien. Par-là ces Conferences dans l'Ile des Faisans sont devenues si fameuses, que dans la suite on a trouvé à propos d'en éterniser la mémoire par les Pieces que voici.

(3) Nani Hist. van Venetë. II. deel pag. 336.




I. La Tête du Roi de France, avec son Titre ordinaire:

LUDOVICUS XIIII, REX CHRISTIANISSIMUS.

*LOUIS XIV, ROI TRES-CHRETIEN.*

Au Revers, l'Ile des Faisans, au milieu de laquelle on voit un Temple de la Paix, à l'antique; avec cette Légende:

PACIS ADYTUM.

*LE SANCTUAIRE DE LA PAIX.*

On appelloit chez les Anciens, *Adytum*, un appartement intérieur & secret des Temples, lequel étoit accessible aux seuls Prêtres, & d'où l'on prétendoit que les Dieux faisoient entendre

dre (1) leurs Oracles. De même il n'étoit permis qu'à ces deux Ministres d'entrer dans la Salle en question, & l'on en attendoit l'heureux Oracle qui devoit annoncer la Paix. Pour que l'on sût de quel endroit cet Oracle devoit partir, on a encore mis dans l'Exergue les mots suivans : 1659.

(1) Virg. Æneid. lib. II. yss. 155.

COLLOQUIUM AD BIBASSOAM. MDCLVIIII.

*CONFERENCES SUR LA RIVIERE DE BIDASSOA. 1659.*

II. Sur la seconde, qui est un Jetton, on lit autour des Armes de France, surmontées d'une Couronne Royale, cette Sentence :

NIL NISI CONSILIO.

*RIEN SINON AVEC CONDUITE.*

Au Revers, les deux Ponts dressés sur la Riviere de Bidassoa, & le Plan de la Loge qu'on y avoit bâtie :

ÆTERNO FOEDERE JUNGAM.

*JE LES UNIRAI PAR UNE ALLIANCE ETERNELLE.*

III. La troisieme a le même Revers ; mais la Tête porte, au-lieu des Armes de France, le Buste de Louis XIV, couronné de Laurier :

LUDovicus XIIII, Dei Gratia, FRanciæ ET NAvarræ REX, COMES ARTESIÆ.

*LOUIS XIV, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE, COMTE D'ARTOIS.*

Au reste, pour faire comprendre à quel usage ce Jetton fut destiné, on a placé dans l'Exergue ces mots :

PARTies CASUELLES.

Comme le Cardinal Mazarin n'étoit venu sur les frontieres que sur l'approbation de l'exclusion du Prince de Condé, il fut bien surpris quand il apprit à l'ouverture des Conferences, que Don Louis de Haro ne laissoit pas d'insister sur l'entier rétablissement de ce Prince. Par un motif de haine particuliere contre cet illustre Ennemi, il auroit fort souhaité de rompre là-dessus les Conferences, s'il n'eût craint de s'attirer par-là (2) la haine générale des deux Royaumes. Il s'obstina néanmoins à refuser ce rétablissement, jusqu'à ce que le rusé Espagnol déclara qu'en ce cas le Roi son Maitre, pour recompenser les services de ce Grand-homme, lui donneroit en pleine proprieté deux ou trois Villes frontieres des Païs-Bas. Cette affaire déplaisoit encore davantage à Mazarin, que le rétablissement en question : il prévoyoit sans peine, qu'un pareil Voisin ne pourroit que donner de grandes inquietudes, & à lui, & à tout le Royaume. Il aima donc mieux consentir à son rétablissement, mais à condition que le Portugal ne seroit point compris dans le Traité ; qu'on cederoit à la France, Avesnes, (3) Mariembourg, Philippeville, le Comté de Conflant en Catalogne, & quelques autres Villes ; enfin, que le Roi d'Espagne livreroit au Duc de Nieubourg la Ville & le Château de Juliers, sur lesquels pourtant l'Electeur de Brandebourg Allié de la France avoit de justes prétentions. Ces conditions ayant été acceptées par les Espagnols sans délai, on travailla à accommoder les differends des Alliés, & principalement ceux de la Savoye & de la Lorraine. Pour ceux qui concernoient l'Angleterre, on ne daigna pas y songer, quoique le Roi fugitif Charles II se fût transporté en cachette (4) au lieu où les deux grands Ministres tenoient leurs Conferences. Les interêts des deux Rois & de leurs Alliés étant ainsi règlés, le Traité fut conclu le 7 de (5) Novembre, & les deux Ministres témoignerent par leurs em-

(2) Nani Hist. van Venetf. II. deel pag. 337.

(3) Hist. du Prince de Condé, pag. 427.

(4) Nani Hist. van Venetf. II. deel pag. 337.

(5) Aitzema zaaken van staat en oorl. IV. deel fol. 347.

1660. embraſſemens mutuels, aux acclamations des aſſiſtans, que l'ancienne amitié étoit abſolument rétablie; & peu de tems après tout fut confirmé & ratifié par les deux Rois. Comme les Articles du Traité ne furent publiés que l'année ſuivante (1), ce ne fut qu'alors qu'on fit frapper en France les Médailles que voici.

(1) Aitzema zaaken van ſtaat en oorl. IV. deel fol. 329.

























I. Le Buſte du Roi de France, armé d'une cuiraſſe extrèmement ornée:

LUDOVICUS XIIII, DEI GRATIA, FRANCIÆ ET NAVARRÆ REX.

1660.

*LOUIS XIV, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE.*

Au Revers, qui est parsemé de Fleurs-de-lis, on voit deux Mains jointes, emblème de l'union des deux Rois, ce qui paroit évidemment en ce que la manche d'une de ces Mains est ornée de trois Lis, & l'autre de la Tour de Castille. Le même sens se trouve dans la Légende que voici :

ÆTERNÆ CONCORDIÆ FRANCIÆ ET HISPANIÆ. *1660.*

*A' L'ETERNELLE CONCORDE DE LA FRANCE ET DE L'ESPAGNE. 1660.*

II. La seconde, qui est un Jetton, porte la Tête de Louis XIV, couronnée de Laurier; avec cette Inscription :

LUDovico XIIII, VERE MAGNO FRancorum REGI, VOTA VOVerUNT.

*ON A CONSACRE DES VOEUX AU ROI DES FRANÇOIS, LOUIS VRAIMENT GRAND.*

La suite de cette Inscription se trouve sur le Revers, autour d'un monceau d'Armes posées à terre :

QUÆ NOBIS NOsTRA DEDERUNT. *1660.*

*(CES VOEUX) DONT NOS ARMES NOUS ONT FAIT OBTENIR LE BUT. 1660.*

L'objet de ces vœux avoit été la Paix.

III. Le Buste du Prémier Ministre de France, en habit de Cardinal :

JULIUS, Sanctæ ROManæ ECclesiæ CARDinalis MAZARINUS.

*JULES MAZARIN, CARDINAL DE LA SAINTE EGLISE ROMAINE.*

Au Revers, le Temple de la Paix, entouré de ces mots empruntés du Psalmiste : (1)

(1) PC. CXLVII, v. 14.

QUI POSUIT FINES SUOS PACEM. PSAlmo 47. ANNO 1660.

*QUI A MIS LA PAIX POUR LEURS LIMITES. PSEAUME 47. L'AN 1660.*

1660. Au frontiſpice de ce Temple, ſous la double tête de Janus, on lit encore ces mots :

GALLIÆ MONARCHIA PACATA.

*LA MONARCHIE DE FRANCE PACIFIE'E.*

Au pied du Temple on trouve cette troiſieme Légende :

DEO JULIUS EQUES DEDICAVIT.

*LE CHEVALIER JULES L'A CONSACRE' A' DIEU.*

IV. Le Buſte de ce même Chevalier paroit encore ſur la quatrieme, avec ce Titre :

JULIUS CARDINALIS MAZARINUS.

*JULES MAZARIN, CARDINAL.*

Au Revers, deux Fleuves qui ſe joignent, éclairés des rayons du Soleil :

HINC ORDO, HINC COPIA RERUM. 1660.

*DE-LA' L'ORDRE, DE-LA' L'ABONDANCE DES CHOSES.* 1660.

V. La derniere, qui eſt plus petite, & qui a la même Tête, fait voir au Revers une Ancre avec deux anneaux ; avec ces mots :

FIRMANDO FIRMIOR HÆRET.

*PLUS ON L'AFFERMIT, ET PLUS IL TIENT FERME.*

Par ce Traité de Paix, qui conſiſtoit (1) en cent vingt-quatre Articles, la Fille du Roi d'Eſpagne étoit promiſe au Roi de France, avec une Dot de cinq-cens-mille écus. On y étoit convenu par rapport aux Païs conquis, que tout l'Artois reſteroit à la France, à l'exception de S. Omer & d'Aire. En Flandre, on cedoit à la même Couronne Gravelines, Bourbourg, S. Venant, avec les Forts adjacens, & tout ce qui étoit du reſſort de ces Places. Dans le Hainaut, Landrecy & le Queſnoy devoient reſter entre les mains des François ; comme dans le Luxembourg, Thionville, Damvilliers, Ivoy, & d'autres Places de moindre importance. Il en fut de même de Perpignan, du Comté de Rouſillon, & de la partie du Conflant qui eſt en-deçà des Pyrenées. De ſon côté (2) la France rendoit aux Païs-Bas, La Baſſée, Bergue S. Vinoc, Ypres, Oudenarde, Dixmude, Furnes, les Places ſituées ſur la Leye, & quelques Châteaux en Bourgogne : en Italie, Valence & Mortare ; comme en Eſpagne, Roſes & Cadeques, & tout ce qui étoit au-delà des Pyrenées. En recompenſe, l'Eſpagne livroit aux François Linchamp, le Catelet, & Rocroy, qui avoient été occupés par le Prince de Condé ; & elle renonçoit à ſes droits ſur l'Alſace & ſur ſes dépendances, pour laquelle ceſſion l'Archiduc d'Inſpruk devoit recevoir trois millions (3) de livres de France. Afin que tous les differends qui pouvoient naître de ces reſtitutions réciproques fuſſent prévenus, ou écartés, on avoit ſtipulé que dans l'eſpace de deux mois après la publication de la Paix, on nommeroit de part & d'autre des Députés pour terminer entierement tout ce qui n'étoit pas encore réglé. Quoique de cette maniere un grand nombre de Villes dans les Païs-Bas fût cedé pour toujours à la France, la concluſion de ce Traité de Paix ne laiſſoit pas d'y exciter une joye inexprimable, comme il paroit évidemment par le grand nombre de Pieces qu'on y fit frapper à cette occaſion.

(1) Aitzema zaaken van ſtaat en oorl. IV. deel fol. 347.

(2) Nani Hiſt. van Veneetſ. II. deel pag. 138.

(3) Holl. Merkur. anno 1659. pag. 155.

I. Les

1660.




I. Les Rois d'Espagne & de France, éclairés d'une lumiere qui environne une Colombe, emblème du Saint Esprit. Ils serrent entre leurs deux mains jointes une branche d'Olivier, chargée de son fruit. La Légende consiste en ce Vers Latin :

ACCIPIT A COELO MISSAM MANUS UTRAQUE PACEM.

*LA MAIN DE L'UN ET DE L'AUTRE ACCEPTE LA PAIX QUE LE CIEL LEUR ENVOYE.*

Ce fut en reconnoissance de ce bonheur, que le Conseil & le Peuple de Gand avoient fait frapper cette Médaille : comme il paroit par l'Inscription qu'on lit dans l'Exergue :

PHILIPPO IV CATHOLICO, LUDOVICO XIV CHRISTIANissiMO, REGIBUS PACIFICIs, SENATUS POPULUSQUE GANDAVENSIS.

*LE CONSEIL ET LE PEUPLE DE GAND ONT CONSACRÉ CETTE MEDAILLE AU ROI CATHOLIQUE PHILIPPE-IV, ET AU ROI TRÈS-CHRETIEN LOUIS XIV, AUTEURS DE LA PAIX.*

1660. Au Revers, le Lion Espagnol nourri de miel par des Abeilles qui volent autour de lui; allusion au Lion déchiré par Samson, qui (1) en retournant de Thimnath trouva un Rayon de miel dans les entrailles de cette Bête: ce qui lui donna occasion de proposer aux Convives qui assistoient à ses noces, l'Enigme suivante:

(1) Juges Chap. XIV. ♅. 8.

DE FORTI DULCEDO. JUDICUM XIV.

(2) Vers. 14.

*LA DOUCEUR SORTIT DU FORT.* (2) *JUGES XIV.*

Mais comme il s'agit ici, non d'un Mariage avec quelque Philistin, mais avec le Roi de France dont l'Ecusson est chargé de trois Lis, on voit, à côté du Lion Espagnol, une tige chargée de Lis, sous ces mots sacrés:

(3) Cantiq. de Salomon Chap. II. ♅. 16.

PASCITUR INTER LILIA. (3) CANTICORUM II.

*ELLE PAIT SOUS LES LIS. CANTIQUE, II.*

C'est une allusion à la Fille du Roi d'Espagne, transportée à la Cour de France. Pour être encore au fait du sens de ces Emblêmes, on lit autour de la Piece la Légende que voici:

A BELLIS UTRIMQUE FORTITER GESTIS DULCEDINE PACIS ENATA, ANNO MDCLX: SENATUS POPULUSQUE GANDAVENSIS.

*LA DOUCEUR DE LA PAIX ETANT NE'E L'AN 1660, DE GUERRES SOUTENUES DE PART ET D'AUTRE AVEC VIGUEUR, LE CONSEIL ET LE PEUPLE DE GAND ONT FAIT FRAPPER CETTE MEDAILLE.*

II. Le Buste du Roi d'Espagne, orné du colier de la Toison, avec ce Chronogramme qui marque l'an 1660:

PHILIPPO QVARTO, MAGNO; PIO PACIS DATORI.

*A' PHILIPPE IV, LE GRAND, LE PIEUX, L'AUTEUR DE LA PAIX.*

Au Revers, la Croix de Bourgogne, non avec quelques flâmes, comme elle est représentée d'ordinaire; mais entrelassée de trois tiges chargées de Lis. La Légende consiste dans ce Vers Latin:

NON JAM ANIMANT FLAMMÆ LAUROS, NEC LILIA SPINÆ.

*LES FLAMES N'ANIMENT PLUS LES BRANCHES DE LAURIER, ET LES LIS NE SONT PLUS HERISSEZ D'EPINES.*

On veut exprimer par-là la fin de l'animosité entre les deux Partis.

III. Le Buste cuirassé du Roi d'Espagne, avec une Couronne sur la tête:

PHILIPPUS IV, DEI GRATIA, REX HISPANIARUM, DUX BRABANTIÆ, Z.

*PHILIPPE IV, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI D'ESPAGNE, DUC DE BRABANT, ETC.*

Au

Au Revers, sous une Couronne Royale, deux Mains jointes, entourées des Coliers du S. Esprit & de la Toison, & éclairées d'un rayon céleste, au milieu duquel on voit une Colombe, emblème du Saint Esprit : 1660.

DE CÆLO SPIRITUS UNIT. 1660.

*L'ESPRIT LES UNIT DU HAUT DU CIEL.* 1660.

IV. La quatrieme, frappée à Anvers, porte le Buste cuirassé du Roi d'Espagne; avec la Légende suivante :

NUMMUS CALCULus CAMeræ RATIONIS BRAbantiæ. ANNO PACIS.

*JETTON DE LA CHAMBRE DES COMPTES DE BRABANT. L'ANNÉE DE LA PAIX.*

Au Revers, un Ange volant, qui d'une main tient un Livre, & de l'autre des Balances:

PACE RESURGET JUSTITIA ET RATIO. 1660.

*LA PAIX FERA REVIVRE LA JUSTICE ET LA RAISON.* 1660.

V. La cinquieme, qui est encore un Jetton frappé dans la même Ville, fait voir la Légende que voici, autour du Buste du Roi :

PHILippus IIII, Dei Gratia, HISPANIARum ET INDIARum REX.

*PHILIPPE IV, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DES ESPAGNES ET DES INDES.*

Au Revers, l'Hymen ailé, qui se tenant sur un monceau d'Armes, se sert de la Torche nuptiale pour y mettre le feu. Dans sa droite on voit une branche d'Olivier & une Couronne de Myrte :

CEDANT CONCORDIBUS IGNIBUS ARMA. 1660.

*QUE LES ARMES CEDENT À DES FEUX MUTUELS.* 1660.

1660.




VI. Sur la fixieme on voit une Tour, qui fait les Armes de Tournay :

PAX NUPTIIS FELIX. 1660.

*PAIX HEUREUSE PAR UN MARIAGE. 1660.*

Au Revers, deux Mains jointes, emblème du Traité de Paix, tiennent au milieu d'elles une branche (1) d'Olivier & une branche de Myrte jointes ensemble. Comme l'Olivier étoit anciennement un symbole de la Paix, le Myrte comme consacré à Venus étoit l'emblème de (2) l'Amour:

(1) Virg. Æneid. Lib. VII. v. 154 & 155.
(2) Virg. Ecl. VII. v. 62.

MIRTUS IN OLIVA.

*LE MYRTE UNI A L'OLIVIER.*

VII. La septieme offre aux yeux les Armes du Sieur Cocquiel. Lorsque cette Famille (3) fut honorée de la Noblesse par l'Empereur Charles V, dans les personnes des deux Freres Michel & Nicolas Cocquiel, ces Armes lui furent données à Tolede le 10 de Janvier 1539.

(3) Merced. d'honneur & Nob. dans le Duche de Brabant, pag. ..... .... 2.

Au Revers on lit, au milieu d'une Couronne de Myrte, l'Inscription que voici :

MARS VICTUS FUIT CUPIDINIS ARCU. ANNO 1660.

*MARS FUT VAINCU PAR L'ARC DE CUPIDON. L'AN 1660.*



VIII. La huitieme a d'un côté l'Ecusson de Mr. Jaques-Philippe de Dongelberg, qui avoit pour Femme Marie de Bausele, & qui avoit été fait, il y avoit trois ans, (4) Intendant du Canal de Bruxelles. Ses Armes sont de Sable à un Lion (5) d'Or, traversé d'une bande de Gueules. L'Inscription consiste dans la Devise ordinaire de ce Magistrat :

(4) Troph. de Brabant, Tom. II. fol. 474.
(5) Prosp. Castell. nobil. Brab. fol. 4.

FORTITUDINE ET TEMPERANTIA. 1660.

*PAR LA VALEUR ET PAR LA TEMPERANCE. 1660.*

La Famille de Dongelberg, très ancienne dans le Brabant, tire son nom d'une Seigneurie située entre Louvain & Namur, (6) qui fut érigée deux ans après en Baronie par Philippe IV, en faveur de (7) Jaques de Dongelberg dont on vient de faire mention. Dans la suite, le Roi Charles II l'érigea (8) en Comté, en faveur d'Adrien Fils de Jaques.

Au Revers on voit, sous une Couronne Royale, au milieu d'une Guirlande, la lettre P, initiale de *PHILIPPE*, ou bien de PAX, la Paix. A côté de cette Guirlande est un Vaisseau éclairé du Soleil, & poussé par un Vent favorable; avec ces paroles tirées de l'Eneïde (9) :

(6) Ibidem.
(7) L'Erection de toutes les Terres &c. de Brabant, fol. 61.
(8) Ibid. fol. 102.
(9) Virg. Æneid. Lib. I. v. 147.

FUGAT NUBES SOLEMQUE REDUCIT.

*IL CHASSE LES NUAGES ET RAMENE LE SOLEIL.*

Pour

Pour mettre la derniere main à la Paix qui devoit produire des effets si heureux, Philippe étoit arrivé le 2 de Juin à Fontarabie (1) avec sa Fille Marie-Therese; & le même jour le Roi de France étoit venu à S. Jean de Luz, avec sa Mere & avec toute sa Cour. Le jour d'après elle fut fiancée au Roi de France, dans la Cathédrale, par l'Evêque de Pampelune. Ce fut Don Louis de Haro (2) qui représenta ce jeune Monarque, conformément à un plein-pouvoir dont il étoit muni pour cela. Cette cérémonie fut précédée d'une Renonciation solennelle que fit cette Princesse à tous ses droits sur la Couronne d'Espagne. En vertu de cette Renonciation, toute sa Posterité ne pouvoit posseder, sous quelque nom ou sous quelque titre que ce pût être, aucun des Etats de la Monarchie d'Espagne. Il fut même stipulé que cette Renonciation s'étendroit sur les Etats, qui dans la suite pourroient tomber en partage au Roi d'Espagne par héritage, ou par quelque autre moyen. Pour donner plus de force à cet Acte, on abolit toutes les Loix, Coutumes, & Prérogatives, qui pouvoient y être contraires; & l'on convint qu'il feroit ratifié par les Parlemens des deux Royaumes, & inseré comme une obligation inviolable & éternelle dans leurs Regîtres. La nouvelle de ces fiançailles fut portée au Roi de France (3) à S. Jean de Luz à deux heures après midi. Le 6, ce Prince se transporta à l'Ile des Faisans, où le Roi d'Espagne arriva presque en même tems, dans un petit Bateau fort orné & couvert de dorure. Etant entré dans la Salle des Conferences, il y rencontra son auguste Beau-fils. Ils s'embrasserent de la maniere la plus tendre, & l'après-diner à trois heures ils confirmerent tout ce qui s'étoit fait & stipulé par leurs Ministres, tant à l'égard de la Paix, que par rapport au Mariage qui en étoit le sceau. Cette ratification se fit par les Sermens (4) les plus solennels, prêtés sur l'Evangile, que tinrent à genoux le Cardinal Mazarin (5) & l'Evêque de Pampelune. Tout le monde avoit les yeux fixés sur l'entrevue pacifique des deux plus grands Rois de la Chrétienté, qui étoient Ennemis peu de tems auparavant, & dont les Armées portoient de part & d'autre un furieux ravage dans leurs Etats. La singularité d'un tel évenement frappoit & remplissoit tous les esprits; de sorte qu'il n'est pas surprenant que la mémoire en ait été immortalisée par la Médaille suivante, qui a été faite (6) à Paris par l'Académie Royale des Inscriptions, suivant l'ordre exprès du Roi.

(1) Holl. Merk. anno 1660. pag. 104.

(2) De Riencourt Hist. de Louis XIV. Tom. I. pag. 310.

(3) Holl. Merkur. anno 1660. pag. 105.

(4) Ibid. pag. 106.

(5) De Riencourt Hist. de Louis XIV. Tom. I. pag. 311.

(6) Hist. Metall. de Louis XIV. fol. 55.







La Tête du Roi fiancé:

LUDOVICUS XIIII, REX CHRISTIANISSIMUS.

*LOUIS XIV, ROI TRÉS-CHRETIEN.*

Au Revers, deux Rois qui se donnent la main, en signe de la Paix ratifiée:

REGUM CONGRESSIO.

*ENTREVUE DES ROIS.*

Comme par-là tous les Articles de la Paix, tels qu'ils avoient été règlés par les Ministres de part & d'autre, étoient confirmés & ratifiés, on lit encore dans l'Exergue:

PAX AD PYRENAEOS. MDCLX.

*LA PAIX DES PYRENEES.* 1660.



Le

1660. Le jour suivant, les Rois de France & d'Espagne se trouverent dans le même lieu, l'un ayant auprès de lui sa Mere, & l'autre accompagné de sa Fille qu'il devoit mettre entre les mains de son Epoux. En prenant congé, la jeune Reine se jetta pour la derniere fois aux pieds de son Pere, pendant que la Reine-Mere embrassoit avec toute la tendresse imaginable son Frere, qu'elle n'avoit pas vu depuis l'an 1615. On voyoit briller dans les yeux du jeune Roi son amour pour son Epouse, & dans ceux de cette Princesse la plus vive tendresse pour son Peré. Mais celui-ci poussa si loin la gravité Espagnole, que sa Sœur, qui fondoit en larmes aussi-bien que les autres assistans, lui demanda *comment il* (1) *étoit possible que Sa Majesté pût voir des objets si touchans, sans faire paroitre la moindre émotion ?* Philippe lui répondit, *que ses sentimens étoient plutôt intérieurs, qu'extérieurs.* Après quoi l'Assemblée se sépara, & la jeune Reine suivit son Epoux à S. Jean de Luz. Ce fut là que la cérémonie du mariage se fit de nouveau entre les deux augustes Fiancés, le 9 du même mois. Le Roi, couvert d'un habit & d'un manteau de drap d'or, marchant entre deux Huissiers de la Chambre, & précedé par le Cardinal Mazarin & par le Prince de Conti, se transporta à l'Eglise de S. Jean. La Reine y fut conduite aussi par Monsieur, Frere du Roi : elle étoit habillée à la Françoise, d'un manteau de velours bleu parsemé de Fleurs-de-lis d'or, & bordé d'hermines : elle portoit sur la tête une Couronne (2) toute éclatante de diamans. Elle étoit suivie de la Reine-Mere qui étoit en deuil, des autres Princes & de tout le reste de la Cour. Le Mariage fut célébré par l'Evêque de Bayonne avant la Messe ; & immédiatement après, le Cardinal Mazarin, qui faisoit la charge de Grand-Aumônier, jetta parmi les assistans des Médailles d'or & d'argent, dont voici l'estampe.

(1) Holl. Merkur. anno 1660. pag. 106.

(2) De Riencourt Hist. de Louis XIV. Tom. I. pag. 311.







Le Buste du Roi de France ; & de son Epouse ; avec ces nouveaux Titres :

LUDovicus XIIII, ET MARia THERESA, Dei Gratia, FRAnciæ ET NAVarræ REX ET REGina.

*LOUIS XIV, ET MARIE-THERESE, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI ET REINE DE FRANCE ET DE NAVARRE.*

Au Revers, un Champ humecté par une épaisse rosée :

NON LÆTIOR ALTER. 1660.

*IL N'Y EN A PAS DE PLUS FERTILE. 1660.*

Comme de ce Mariage on n'auguroit rien que d'heureux pour la France, plusieurs autres Médailles furent frappées pour immortaliser le même évenement.

I. La

1660.




I. La Tête du Roi, avec son Titre ordinaire:

LUDOVICUS XIIII, REX CHRISTIANISSIMUS.

*LOUIS XIV, ROI TRÈS-CHRETIEN.*

Au Revers, le Buste de la nouvelle Reine:

MARIA THERESA AUSTRIACA, FRANCIÆ ET NAVARRÆ REGINA. MDCLX.

1660.

*MARIE-THERESE D'AUTRICHE, REINE DE FRANCE ET DE NAVARRE. 1660.*

II. La feconde a la même Tête que la prémiere. Au Revers on voit le Dieu Hymen, qui ayant dans une main deux Couronnes de Myrte, tient de l'autre une Torche nuptiale, de laquelle il met le feu à un monceau d'Armes jettées à terre pêle-mêle :

PAX ET CONNUBIUM.

*PAIX ET MARIAGE.*

Comme cette Infcription ne défigne pas ceux entre lefquels ce Mariage fut contracté, le fens en eft éclairci par d'autres paroles qu'on lit dans l'Exergue :

MARIA THERESA AUSTRIACA REGI NUPTA. MDCLX.

*MARIE-THERESE D'AUTRICHE MARIEE AU ROI. 1660.*

III. La Tête de la troifieme eft fans Légende. On y voit l'Evêque de Bayonne confirmer devânt le grand Autel le Mariage du Roi & de la Reine. Au Revers on voit ce Diftique Latin :

FIT PAX DUM THALAMO JUNGIS, LUDOVICE, MARIAM:
ERGO VENUS MARTEM, MARSQUE LIGAT VENEREM.

*LA PAIX SE FAIT, O LOUIS, PENDANT QUE VOUS JOIGNEZ MARIE A' VOTRE COUCHE. AINSI VENUS LIE MARS, ET MARS LIE VENUS.*

IV. Les Buftes de cet augufte Couple, avec ces Titres :

LUDOVICUS XIIII, ET MARIA THERESA, DEI GRATIA, FRANCIÆ ET NAVARRÆ REX ET REGINA.

*LOUIS XIV, ET MARIE-THERESE, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI ET REINE DE FRANCE ET DE NAVARRE.*

Au Revers, un Champ éclairé d'un Soleil en plein midi :

FÆCUNDIS IGNIBUS ARDET. 1660.

*IL BRULE DE FEUX FECONDS. 1660.*

V. Le Bufte du Roi de France, couronné de Laurier, & fuperbement habillé :

LUDOVICUS XIIII, DEI GRATIA, FRANCIÆ ET NAVARRÆ REX.

*LOUIS XIV, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE.*

Au Revers, le Bufte de la nouvelle Reine, fort orné :

MARIA THERESA, DEI GRATIA, FRANCIÆ ET NAVARRÆ REGINA.

*MARIE-THERESE, PAR LA GRACE DE DIEU, REINE DE FRANCE ET DE NAVARRE.*

VI. La fixieme, qui eft un Jetton frappé à l'occafion du même Hymenée, porte les Buftes de l'un & de l'autre :

LU-

1660.

LUDovicus XIIII, ET MARia THERESA, Dei Gratia, FRanciæ ET NAVarræ REX ET REGina.

*LOUIS XIV, ET MARIE-THERESE, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI ET REINE DE FRANCE ET DE NAVARRE.*

Au Revers, deux Mains jointes font unies plus étroitement encore par une troifieme, qui defcend du Ciel:

PACEM ET CONnUBIA FIRMANT. 1660.

*ELLES CONFIRMENT LA PAIX ET LE MARIAGE.* 1660.

VII. Le Revers de la feptieme, qui a la même Tête, offre aux yeux deux Mains jointes, éclairées d'une lumiere célefte:

FELICITAS PUBLICA. 1660.

*LA FELICITE' PUBLIQUE.* 1660.

A peine eut-on mis fin aux réjouïffances par lefquelles on avoit célébré le Mariage, que le Roi de France accompagné de fon Epoufe retourna à Paris avec toute fa Cour. A l'occafion de la folennelle Entrée de fes Souverains, cette Capitale leur donna les marques les plus diftinguées de fon zèle, de fon amour, & de fon refpect. Toutes les rues & tous les chemins par où le cortege paffoit, étoient ornés de riches tapis, & retentiffoient des acclamations d'un peuple innombrable que la curiofité avoit attiré de toutes les parties du Royaume. A l'extrémité du Fauxbourg S. Antoine on avoit dreffé un Trône fuperbe, fur lequel le Couple Royal reçut l'hommage du Parlement & des autres Cours de cette Ville. Dès que cette Cérémonie fut achevée, le Roi monta à cheval pour faire fon Entrée, précedé (1) des Troupes de fa Maifon, & accompagné de tous les Princes & Seigneurs de fa Cour. La nouvelle Reine fuivoit dans un Char de triomphe dont l'éclat, quelque extraordinaire qu'il fût, attira moins les yeux des fpectateurs que la Princeffe même, tant par fes agrémens naturels, que par fes habits tout rayonnans de pierres précieufes, & par la Couronne qui brilloit fur fa tête (2) & dont le prix étoit prefque ineftimable. Dans cet ordre ils traverférent toute la Ville, au milieu d'une foule extraordinaire qui nonfeulement rempliffoit les fenêtres & les toits, mais qui bouchoit encore en quelque forte toutes les rues jufques au Louvre, où Leurs Majeftés defcendirent pour y faire quelque féjour. La mémoire de cette Entrée, la plus fuperbe qui fe foit jamais faite à Paris, fe trouve immortalifées fur les Pieces fuivantes.

(1) De Riencourt Hift. de Louis XIV. Tom. I. pag. 314.

(2) Holl. Merkur. anno 1660. pag. 145.



I. La Tête du Roi; avec fes Titres ordinaires pour Légende:

Xxx xx 2 LU-

1660. LUDOVICUS XIIII, REX CHRISTIANISSIMUS.

*LOUIS XIV, ROI TRES-CHRETIEN.*

Le Revers repréſente la nouvelle Reine aſſiſe ſur ſon Char de triomphe, tiré par quatre chevaux, & mené par l'Amour :

FELICISSIMUS REGINAE IN URBEM ADVENTUS. 1660.

*HEUREUSE ARRIVEE DE LA REINE DANS LA VILLE. 1660.*

Comme autrefois Rome chez les anciens Romains, Paris eſt ici appellé la Ville par excellence, à cauſe de ſon étendue.

II. Les Buſtes du Roi & de la Reine, avec ces Titres :

LUDOVICUS XIIII, ET MARIA THERESA, DEI GRATIA, FRANCIÆ ET NAVARRÆ REX ET REGINA.

*LOUIS XIV, ET MARIE-THERESE, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI ET REINE DE FRANCE ET DE NAVARRE.*

Au Revers, la Reine ſur ſon Char de triomphe :

AUGUSTÆ PACIFERÆ LUTETIAM FELIX INGRESSUS, 26 AUGUSTI 1660.

*L'HEUREUSE ENTRÉE DANS PARIS D'UNE AUGUSTE REINE QUI Y APPORTE LA PAIX, LE 26 D'AOUT 1660.*

III. La troiſieme, qui a le même Revers, porte le Buſte du Roi de France, couronné de Laurier :

LUDOVICUS XIIII, DEI GRATIA, FRANCIÆ ET NAVARRÆ REX.

*LOUIS XIV, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE.*

IV. La quatrieme a la même Tête & la même Légende. Le Buſte du Roi eſt ſeulement ſans Couronne de Laurier. Le Revers repréſente encore l'Entrée ſolennelle de la nouvelle Reine. On y lit cette Inſcription Françoiſe :

L'ENTRE'E DE LA REINE A' PARIS. 1660.

Nous avons dit que pour augmenter la ſplendeur de cette Entrée, on avoit élevé à Paris un Trône ſur lequel ce Couple auguſte devoit recevoir les hommages des Magiſtrats & des differentes Cours. Ce Trône, d'une magnificence royale, avoit été dreſſé dans le Fauxbourg S. Antoine. Il étoit élevé de vingt degrés, ſous un Dais ſuperbe ſoutenu par quatre colomnes dorées. On avoit encore dreſſé en differens endroits pluſieurs Arcs de triomphe d'une rare beauté. Le prémier ſe trouvoit dans le Cimetiere de S. Jean: il repréſentoit le Parnaſſe, ſur lequel on voyoit Apollon & les Muſes, auſſi bien que (1) les figures de Leurs Majeſtés. Le ſecond étoit placé ſur le Pont Notre-Dame : ſur le ſommet on y découvroit, en-

(1) De Riencourt Hiſt. de Louis XIV. Tom. I. pag. 312.

1660.

entre deux Trophées de Cœurs brulans, les statues de la Gloire, de la Fécondité, & de l'Amour qui tenoit sous un joug les Armes de France & d'Espagne attachées les unes aux autres. Au-dessus de ces figures la Reine-Mere paroissoit dans les nuées, sous la figure de Junon: elle sembloit ordonner à Mercure & à Iris de porter à l'Hymen les portraits des nouveaux-mariés. Au haut du troisième, dressé dans le Marché-neuf, on voyoit le Roi sous la figure d'Hercule, foulant aux pieds un monceau d'Armes: la Valeur le couronnoit de Myrte & d'Olivier, tandis que plusieurs Amours le dépouilloient de sa peau de Lion, emblème de la Guerre. De l'autre côté la nouvelle Reine, représentée comme Pallas, (1) tenoit de sa droite une branche d'Olivier, & les Nymphes qui l'entouroient portoient les Armes des differentes Villes qu'en vertu du dernier Traité l'Espagne avoit cedées à la France. Le dernier, qui se trouvoit dans la Place Dauphine, étaloit sous une figure d'Hercule chargé du Monde François, un Tableau qui représentoit Leurs Majestés dans un Char de triomphe, qui étoit conduit par l'Hymen placé entre la Concorde & la Paix, & qui étoit tiré par un Coq emblème de la France, & par un Lion emblème de l'Espagne. On voit encore un Arc de triomphe sur le Jetton suivant, qui, bien que frappé l'année suivante, concerne pourtant le Traité de Paix & de Mariage dont il s'agit ici.

(1) De Riencourt Hist. de Louis XIV. tom. I. pag. 313.



Un Arc de triomphe à trois Portiques. Au haut de celui du milieu on voit un monceau d'Armes abandonnées, emblème de la Guerre finie. Les colomnes qui soutiennent l'édifice sont ornées, aussi bien que le frontispice, de feuilles d'Olivier & de Myrte, pour signifier que la Paix étoit le fruit de l'heureux Mariage dont il est ici question. Cette même idée est le sujet de l'Inscription que voici:

PACI ÆTERNÆ PACTISQUE HYMENEIS. 1661.

*A' LA PAIX ETERNELLE, ET AU MARIAGE CONTRACTE.* 1661.

Au Revers, les Armes de France surmontées d'une Couronne, & entourées des Coliers des Ordres du S. Esprit & de S. Michel:

NIL NISI CONSILIO.

*RIEN SANS CONDUITE.*

Pour féliciter les deux Rois touchant cette Paix & le Mariage qui en étoit le lien, les Etats avoient envoyé en France, comme leurs Ambassadeurs Extraordinaires, Mrs. van Gent, van Beuningen (2) & Huybert, & Mrs. de Merode, d'Amerongen, & Humalda en Espagne. D'un autre côté, ils avoient employé tous leurs soins dans les Cours du Nord pour travailler par leurs Ministres à rétablir la Paix entre les Rois de Danemarc & de Suede. Le dernier de ces Princes avoit été instruit par le Prince de Sultsbach & par le Feld-Maréchal de Steinbock, de la défaite de ses Troupes & de la perte de toute l'Ile de Funen. Cette nouvelle lui avoit donné une si grande agitation (3) & un chagrin si vif, que depuis ce tems-là il ne jouit jamais d'une parfaite santé, & qu'il fut incapable de la moindre joye. Il se transporta dans le moment même au Château de Cronenbourg, & dans la suite s'étant rendu à Gottenbourg pour y tenir les Etats de son Royaume, il se trouva attaqué le 25 de Janvier de cette année, d'un grand rhume, (4) accompagné d'une foiblesse dans tout son corps, de maux de tête, & d'une fievre chaude. Son mal fut arrêté pour quelque tems par la force

(2) Holl. Merkur. anno 1660. pag. 59.

(3) Brandt Leeven van de Ruyter fol. 197.

(4) Holl. Merkur. anno 1660. pag. 16.

1660. des remedes; mais le 17 de Fevrier il se renouvella avec tant de violence & avec un flux de ventre si irremediable, qu'il en fut emporté le 22 du même mois (1) à deux heures de nuit, à l'âge de trente-sept ans. Son corps étant embaumé, & revêtu d'une longue robe brodée d'argent, fut exposé le même soir aux yeux de tout le monde, & le 14 d'Octobre il fut enterré avec grande pompe à Stockholm. Le Convoi funebre fut précedé par le Baron de Guldenstern Grand-Trésorier du Royaume, qui armé de toutes pieces, & montant un cheval blanc, jetta parmi la foule des spectateurs (2) la Médaille suivante, de la valeur de vingt sols.

(1) Holl. Merkur. anno 1660. pag. 18.

(2) Ibid. pag. 159.




Une Epée nue, sous trois Couronnes qui sont les Armes de la Suede:

ISTO CREVIMUS ENSE.

*PAR CETTE EPE'E NOUS NOUS SOMMES AGGRANDIS.*

Le Revers ne contient qu'une Inscription, qui marque la Naissance, le Couronnement & la triste Mort de ce Monarque:

CAROLUS GUSTAvus REX SUECIÆ,
NATUS VIII NOVembris MDCXXII.
CORONATUS VI JUNIi MDCLIV.
DENATUS XII FEBRuarii MDCLX.

*CHARLES-GUSTAVE ROI DE SUEDE,*
*NE' LE 8 DE NOVEMBRE 1622.*
*COURONNE' LE 6 DE JUIN 1654.*
*MORT LE 12 DE FEVRIER 1660.*

Les Danois consideroient cette mort comme un grand avantage pour eux, ce Prince, (3) qui surpassoit en valeur presque tous les Rois de la Terre, les ayant réduits depuis peu à de telles extrémités, qu'ils n'avoient pu éviter son joug que par le puissant secours des Provinces-Unies. En Suede, au contraire, on étoit dans la derniere consternation. L'Ambassadeur de cette Couronne donna par écrit (4) avis de cette catastrophe aux Etats le 14 d'Avril, en déclarant que quelque cruelle que fût cette perte pour le Royaume de Suede, on ne laissoit pas de mettre sa confiance au Fils du feu Roi, qui portant le nom de Charles comme son Pere, (5) étoit parvenu au Trône sous la Tutele de la Reine sa Mere, & dont les actions étoient dirigées par de sages Conseillers d'Etat. Cette Lettre de l'Ambassadeur étoit accompagnée d'une autre Lettre de la Reine Régente Hedwige-Eleonore. Cette Princesse envoya en même tems ordre à tous les Gouverneurs des Provinces & des Villes, à tous les Généraux, & à tous ceux qui possedoient des Emplois considerables, de suivre les commandemens qu'ils avoient reçus du feu Roi, en prenant à cœur les affaires de l'Etat, en animant les Troupes, (6) & en les tenant sous une bonne Discipline. Cet ordre étoit accompagné d'une forte promesse de les appuyer dans le besoin, & de procurer aux Soldats leurs arrerages. Quelque utiles que pussent être ces précautions, le Royaume avoit perdu son principal soutien par la mort de Gustave, & la Couronne se trouvoit sur la tête d'un Enfant. La mémoire de cette triste circonstance est conservée sur la Médaille suivante.

(3) Brandt Leeven van de Ruyter. fol. 104.

(4) Holl. Merkur. anno 1660. pag. 58.

(5) Aitzema zaaken van staat en oorl. IV. deel fol. 548.

(6) Holl. Merkur. anno 1660. pag. 19.




La Tête représente le feu Roi assis sur un Trône, & mettant la Couronne Suedoise sur la tête de son jeune Fils, agenouillé sur un carreau aux pieds de son Pere; à qui une Main sortant d'un nuage tend une autre Couronne, entourée d'une lumiere céleste. On lit sur le tour l'Inscription que voici:

ÆTERNAM SIBI RESERVAVIT.

*IL S'EST RESERVE' LA COURONNE ETERNELLE.*

Au Revers on ne voit que la Légende suivante, renfermée dans une Guirlande de Myrte, (1) emblème du Deuil:

(1) Pierii Valer. Hierogl. Lib. LII. Cap. 23. Andr. Alc. Embl. 199.

CURAM RELIGIONIS, CUSTODIAM LEGUM,
MAJESTATEM PUBLICAM,
TUTELAM CIVIUM, VITAM IMPERII,
CAROLUS GUSTAVUS REX SUECIÆ,
CAROLO FILIO REGNI HÆREDI TRADENS,
OBIIT XII FEBRUARII MDCLX.
VIXIT ANNOS XXXVII, MENSES III, DIES VI.
REGNAVIT ANNOS V, MENSES VIII, DIES VI.

*CHARLES-GUSTAVE ROI DE SUEDE REMETTANT A' SON FILS*
*LE SOIN DE LA RELIGION, LA CONSERVATION DES LOIX,*
*LA MAJESTE' PUBLIQUE,*
*LA DEFENSE DES CITOYENS, LA VIE DE L'EMPIRE,*
*MOURUT LE* 12 *DE FEVRIER* 1660;
*VECUT* 37 *ANS*, 3 *MOIS*, 6 *JOURS*;
*REGNA* 5 *ANS*, 8 *MOIS*, 6 *JOURS.*

Quoique la Reine, comme Tutrice de son Fils mineur, entreprît la Régence avec toute la vigueur possible; quoique la France & l'Angleterre la soutinssent efficacement en toute occasion; la Suede se trouva dans un si grand embaras, qu'elle n'en pouvoit être tirée que par une promte Paix avec les Puissances qui étoient en Guerre avec elle. La Paix lui étoit d'autant plus nécessaire, que l'Amiral Ruiter étant maitre de la Mer, tenoit la Flotte Suedoise étroitement bloquée dans le Port de Landscroon, situé dans la Scanie (2) au-dessus de Cronenbourg. En-vain les Ministres de France & d'Angleterre employoient-ils les termes les plus fiers & les menaces, pour porter les Ambassadeurs de la République à envoyer ordre à Ruiter de laisser sortir librement la Flotte du jeune Roi de Suede; ces menaces, qui n'étoient pas soutenues par des forces navales, faisoient peu d'impression. La présence de la Flotte Hollandoise servoit au contraire d'un ferme appui aux efforts que faisoient les Ministres de la République pour rétablir la Paix. Elle étoit ar-

(2) Brandt Leev. van de Ruiter. fol. 206.

1660. ardemment desirée par les Suedois, qui après la mort de leur Roi n'étoient plus (1) d'humeur à hazarder leurs Vaisseaux de guerre, ni à exposer leur Patrie au sort douteux d'une Guerre qui les menaçoit d'une ruïne totale. Comme d'un autre côté les Danois craignoient qu'en cas que la Guerre continuât, les François & les Anglois ne prissent ouvertement le parti de leurs Ennemis, la médiation de ces deux Couronnes & de la République fut enfin acceptée par les Rois Frederic III & Charles XI; &, par le zèle infatigable des Ambassadeurs de part & d'autre, les principaux differends furent bientôt accommodés. Ruiter reçut ordre d'abord de ne plus tenir la Flotte Suedoise investie, mais de la laisser passer; & même en cas de besoin, de lui fournir des munitions de bouche. Rien ne pouvoit être plus agréable pour les Equipages Suedois, qui au nombre de sept-cens hommes n'avoient plus de vivres que pour quatre jours. Cette joye fut bientôt considerablement augmentée, lorsque le 27 de Mai, selon le Vieux Stile usité dans le Nord, la Paix fut absolument conclue & signée dans une Tente destinée aux Conferences, & dressée entre l'Armée Suedoise & la Ville de Coppenhague. La cérémonie s'en fit en présence des Ministres Médiateurs, au milieu des décharges des Troupes (2) Suedoises & Danoises qui étoient de garde de part & d'autre. Par cette Paix le Roi (3) de Danemarc acquit, outre quelques Places qu'il avoit cedées en vertu du Traité de Roschild, la Ville & le Bailliage de Drontheim & l'île de Bornholm; mais cette derniere à condition de donner un équivalent. Il se remit encore en possession de tout ce dont les Suedois s'étoient emparés dans les Iles de Zélande, Lalande, Falster, & Meun. D'ailleurs, les Suedois renoncerent absolument à la demande de (4) quatre-cens-mille francs, qu'ils avoient faite autrefois pour les dédommager des pertes qu'ils avoient souffertes dans la Guinée. En récompense ils resterent les maitres de la Scanie, de la Hallandie, de la Blekingie & de Bahus. Enfin le troisieme Article du Traité de Roschild, qui éloignoit les Flottes étrangeres de la Mer Baltique, fut passé sous silence de propos déliberé, & par cela même en quelque sorte déclaré nul. La mémoire de la conclusion de cette Paix, aussi bien que son époque, se trouvent conservées sur ces deux Médailles Danoises.

(1) Brandt Leeven van de Ruyter fol. 210.

(2) Hooft. Ned. Hist. fol. 836.

(3) Brandt Leev. van de Ruiter. fol. 210.

(4) Ibid. fol. 214.



I. Le Buste du Roi de Danemarc, orné du Colier de l'Ordre de l'Eléphant, & vêtu d'un Manteau Royal:

FRIDERICUS III, DEI GRATIA, DANIÆ, NORVEGIÆ, VANDALORUM GOTHORUMQUE REX.

*FREDERIC III, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DE DANEMARC, DE NORVEGE, DES VANDALES ET DES GOTHS.*

L'Ordre de l'Eléphant fut institué le 16 de (5) Juin 1580, par Frederic II Roi de Danemarc, à l'occasion du Batême solennel de sa Fille *Auguste*.

(5) Imhof. Notit. S.R. Imp. Proc. fol. 168.

Au Revers, une Main armée d'un sabre abbat une autre Main qui s'avance pour saisir la Couronne de Danemarc, sous laquelle on lit COPENHAFEN. Sur le bord on trouve cette Inscription Allemande:

1659

1660.

1659, DEN XI FEBRUARY,
SEINT DIE SWEDEN
ZU NACHT UMB 2 VOR COPENHAGEN
MIT EINEN GENERALEN STURM ANGEFALN;
UND SICH GEËNDET MORGENS UMB 5.

*EN 1659, LE 11 DE FEVRIER, LES SUEDOIS ONT DONNÉ UN ASSAUT GENERAL DEVANT COPPENHAGUE, ENVIRON A DEUX HEURES APRÈS MINUIT, LEQUEL ASSAUT CESSA ENVIRON A CINQ HEURES DU MATIN.*

Sous cette Main armée d'un sabre on voit encore deux autres Inscriptions, l'une en Hébreu, l'autre en Latin:

EBEN EZER. (1)
SOLI DEO GLORIA.

*ROCHER DU SECOURS.*
*A DIEU SEUL LA GLOIRE.*

L'allégorie de ces Légendes a déja été dévelopée ci-devant. (*)

Au reste, sur ce Rocher du secours on voit encore l'époque de cette Paix:

FRIED: DEN 27 MAY 1660. (2)

*PAIX: LE 27 DE MAI 1660.*

(1) I. Sam. Chap. VII. ℣. 12.

(*) *Voy. ci-dessus* pag. 431. 432.

(2) Aitzema zaaken van staat en oorl. IV. deel fol. 562.

II. La seconde a le même Revers. La Tête porte les Armes de Coppenhague, surmontées de trois Casques, & supportées par deux Lions.

Ce fut ainsi que la République défendit son Allié, à main armée; qu'elle maintint la liberté de la Navigation; & que par sa Médiation, soutenue d'une Flotte formidable, elle donna un nouveau lustre à sa réputation dans toutes les Cours.



# HISTOIRE
# METALLIQUE
## DES
# PAYS-BAS.
## *SECONDE PARTIE.*

## LIVRE SIXIEME.

1660.



Ous avons vu comment, après une si longue & si sanglante Guerre, la Paix tant desirée fut enfin concluë entre l'Espagne & la France. Nous venons encore de voir la tranquillité rétablie dans le Nord, par la Médiation des Provinces-Unies, & par les bons offices des Ambassadeurs de France & d'Angleterre. Dès-lors on vit partout les épées tournées en hoyaux, & les lances en aiguillons. L'imagination des hommes ne travailloit plus à trouver des instrumens meurtriers: on ne s'occupoit qu'à inventer des machines utiles, propres à faciliter le Commerce, & à procurer des avantages à toute la Societé humaine. Parmi les inventions de cette nature, se distinguoit cette même année celle du (1) Sieur Trewleben, qui, songeant aux prodigieux trésors que la Mer engloutissoit tous les jours par les naufrages, s'étoit appliqué à trouver un moyen de pêcher ce qui avoit été perdu dans ces tristes occasions. Après y avoir pensé longtems, il composa une machine semblable à des Tenailles, que l'on faisoit descendre jusques au fond de la Mer, & qui serroit les choses qu'elle avoit saisies avec d'autant plus de force qu'on la retiroit avec vigueur. Ayant par ce moyen enlevé vingt pieces de canon de bronze devant Gottenbourg, d'un Vaisseau de guerre Danois nommé la Sophie qui avoit été submergé il y avoit seize ans, il fut favorisé de la part du Roi de Suede de certains Privileges, & de Lettres-patentes qui défendoient sous de grosses peines de contrefaire cet utile instrument. Dans la suite il réussit encore à pêcher vingt-six autres pieces du Vaisseau de guerre du Vice-Amiral (2) de Wit Fils de Corneille; Vaisseau qui avoit été coulé à fond il y avoit deux ans dans le combat que l'Amiral d'Obdam avoit donné aux Suedois dans le Sund, le 8 de Novembre. Ensuite, par le moyen & à la sollicitation de Marcel van der Goes, il passa en Zélande, pour pêcher le Vaisseau marchand du Capitaine Waterdrinker, qui avoit été englouti par les ondes en pleine Mer vis à vis de West-Cappel, avec un très grand trésor. La direction de cette affaire fut donnée aux six Conseillers-Députés de la Province, savoir, Regnier van Beke de la part de Middelbourg, Gaspar Ingels de la part de Flessingue, Job de Jong de la part de Ziriczée, Gerard van Nisse de la part de Tergoes, Guillaume Vrybergen de la part de Ter-Tholen, & Jean de Maurigneault de la part de (3) Ter-Vére. On joignit encore à eux Adrien Vett Conseiller-Pensionaire, & Pierre de Huybert Secretaire d'Etat. Trewleben employa sous leur conduite ses Tenailles avec tant de succès, au grand étonnement de tout le monde & au grand avantage des proprietaires du Vaisseau péri, que voyant pêcher (4) une si grande quantité d'argent, de pierres précieuses, de pieces de canon, & d'autres effets de grande valeur, on voulut immortaliser une si heureuse invention par la Médaille suivante.

(1) Aitzema zaaken van staat en oorl. IV. deel fol. 568.

(2) Brandt Leev. van de Ruyter. fol. 154.

(3) Smallegang Kronyk van Zeeland. fol. 425. 426 & 427.

(4) Aitzema zaaken van staat en oorl. IV. deel fol. 568.

West

1660.





West-Cappel paroit dans le lointain. Sur le devant on voit les Armes de Zélande, ayant pour supports un Homme marin & une Sirene ; & au milieu, deux Bateaux qui à force de machines arrachent un Vaisseau du fond des eaux. Au haut de la Piece on voit, sous les Armes de Mr. Vander Goes, une banderolle avec cette Inscription :

MARCELLUS VANDER GOES, SOLI DEO HONOREM ET GLORIAM.

*MARCEL VAN DER GOES EN DONNE A DIEU SEUL L'HONNEUR ET LA GLOIRE.*

Ce Marcel vander Goes étoit le troisieme Fils de Corneille vander Goes & de Cornelie d'Eversdyk. Il étoit Seigneur de (1) Nieuwvliet, & avoit eu pour Femme Agathe Magnus, de laquelle il eut deux Filles, Constance, & Marie, dont la prémiere fut mariée à Pietre de Borsselen vander Hoog, & l'autre à un Seigneur (2) de la famille de Spangen.

(1) S. van Leeuw. Batav. Illustr. fol. 969. (2) Ibid. fol. 970.

Au Revers, l'Inscription suivante, entourée d'une Guirlande où les Armes des huits Directeurs sont attachées :

IN MEMORIAM REI
QUA ARTE ADMIRANDA PRIORUMQUE SÆCULORUM
COGITATA SUPERANTE,
PROPE VALACROS IN PLENO AC ÆSTUANTI MARI,
SUB AUSPICIIS SENATUS ZELANDICI,
AC PROCURANTE MARCELLO GOESIO,
E NAVI SUBMERSA AC DISRUPTA,
PROFUNDUMQUE SUB ARENIS LATITANTE,
IMMENSA ARGENTI TUM RUDIS TUM SIGNATI VIS,
GEMMÆ PLURES, AC TORMENTA BELLICA,
SUBDUCTA, SERVATA,
AC VETERIBUS DOMINIS EX JURE RESTITUTA SUNT.
1660.

1660.

*EN MEMOIRE*
*DE CE QUE PAR UN ART ADMIRABLE,*
*ET QUI SURPASSE L'INVENTION DES SIECLES PASSEZ,*
*SOUS LES AUSPICES DES CONSEILLERS-DEPUTEZ DE ZELANDE,*
*ET SOUS LA DIRECTION DE MARCEL VAN DER GOES,*
*UNE GRANDE QUANTITE' D'ARGENT*
*MONNOYE' ET NON MONNOYE',*
*PLUSIEURS PIERRES PRECIEUSES, ET PIECES DE CANON,*
*ONT ETE' TIRE'ES PRES DE WALCHEREN,*
*D'UN VAISSEAU PERI, BRISE' ET ENFONCE' DANS LES SABLES,*
*ET RENDUES EQUITABLEMENT*
*AUX ANCIENS PROPRIETAIRES.*
*1660.*

Si les Maitres de ce Navire péri rentroient dans la possession de leurs trésors par des moyens si extraordinaires, on peut dire que la maniere dont cette même année Charles Roi d'Angleterre rentra dans la possession des Royaumes dont la violence l'avoit privé pendant si longtems, ne fut pas moins étonnante & moins merveilleuse. Voici de quelle maniere ce grand évenement fut conduit. Quoique le nouveau Protecteur Richard Cromwel fût revêtu de la même autorité que son Pere avoit fait valoir avec tant de succès, il n'avoit ni les mêmes talens, ni la même habileté. Bientôt il se vit forcé de rassembler (1) l'ancien Parlement, & même de se démettre de son pouvoir entre les mains de cet auguste Corps, qui ne négligeant rien pour rétablir le Gouvernement Républicain, ordonna aux Généraux Lambert & Monck (2) de congédier les Troupes dont le commandement leur avoit été confié. Dans ces entrefaites, toute l'Irlande & toute l'Ecosse se déclarerent pour le Général Monck, qui feignant d'être entierement porté pour le Gouvernement présent, s'attira par-là l'honneur d'être déclaré Généralissime de toutes les forces de Terre de cette République ressuscitée. Maitre de toute l'Armée, il commença par ôter à Overton le Gouvernement de Hull, & ayant congédié l'ancien Parlement, il en convoqua un nouveau, qui tint sa prémiere séance le 5 de Mai. Dans cette Assemblée on lut une Lettre du Roi, qui fut mise entre les mains du Parlement par Greenville Député de Charles, & sur la remontrance de Monck, on se mit à déliberer sur le rappel de ce Prince. Pour y réussir, le Généralissime avoit pris des mesures si certaines, sur-tout en éloignant du Gouvernement les Ennemis les plus obstinés de la Maison Royale, que le rétablissement de la Monarchie fut approuvé, & résolu unanimement & par tous les suffrages. On en fit la Proclamation avec les solennités ordinaires, tant à Londres qu'à Westminster, & l'on envoya (3) une Ambassade à Charles pour l'inviter à se remettre en possession de ses Etats, & pour lui mettre en main cinquante-mille livres sterling pour les fraix du voyage. Une invitation si ardemment desirée, & l'argent qu'on lui offroit de si bonne grace, furent acceptés par le Roi avec joye dans la Ville de Breda, où il occupoit alors le Château de son Neveu le Prince d'Orange. La joye de ce Monarque fut d'autant plus grande, que son rétablissement étoit effectué sans la moindre effusion de sang, & sans qu'on lui prescrivit aucune rude condition ; en sorte que, selon le sens de la Médaille suivante, il vit son bonheur triompher de la jalousie de tous ses Ennemis.

(1) Larrey d'Angl. tom. IV. pag. 396.

(2) Ibid. pag. 380.

(3) Ibid. pag. 386.

Le




Le Buste de Charles, couronné de Laurier, & entouré de ces Titres:

CAROLUS II, DEI GRATIA, MAGNÆ BRITANNIÆ, FRANCIÆ, ET HIBERNIÆ REX.

*CHARLES II, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DE LA GRANDE-BRETAGNE, DE FRANCE, ET D'IRLANDE.*

Au Revers, l'Envie de ses Ennemis, foulée aux pieds par Pallas (1) Déesse de la Sagesse:

(1) Horat. Carm. lib. II. Od. 10. 54.

INVIDIA MAJOR.

*SUPERIEUR A L'ENVIE.*

Aussi-tôt qu'on reçut cette agréable nouvelle dans les Provinces-Unies, les Etats-Généraux nommerent sept de leurs Membres, sous le titre d'Ambassadeurs Extraordinaires, & ceux de Hollande trois autres, pour aller féliciter le Roi, & le prier de prendre son chemin par La Haye. Dans toutes les Villes par où il passoit, on lui fit des Entrées royales, & après que, par ordre (2) des Etats, on eut envoyé à sa rencontre un prodigieux nombre de carosses jusques à moitié chemin de Delft, on le vit arriver à La Haye le 25 de Mai. Plusieurs jours se passerent en Festins accompagnés de magnifiques présens, & en cérémonies réciproques. Il plut même à Sa Majesté de paroitre dans l'Assemblée des Etats-Généraux & dans celle (3) des Etats de Hollande, pour leur témoigner sa gratitude, pour les assurer de sa royale bienveillance, & pour recommander à leur protection la Princesse sa Sœur, le jeune Prince d'Orange, & toute leur Maison. Lorsqu'ensuite les Etats-Généraux eurent été prendre congé de ce Monarque, il partit de La Haye à cheval, (4) le 2 de Juin, pour aller à Schevening, où le rivage étoit couvert de plus de cinquante-mille personnes, que la curiosité avoit attirées. Dès qu'il eut mis pied à terre, & que les Etats de Hollande lui eurent souhaité de nouveau un heureux voyage, il prit congé de sa Sœur, du Prince son Neveu, & de toutes les personnes de consideration. Il entra dans une (5) barque richement ornée, & de là dans une chaloupe superbe que l'Amiral Montaigu avoit envoyée à sa rencontre, & qui le mena à bord du Vaisseau qui lui étoit destiné, environ à onze heures du matin. Après y avoir dîné, il prit encore une fois congé du Prince, des Députés des Etats de Hollande & d'autres qui l'avoient accompagné jusques là; il fit mettre les voiles au vent, & ainsi il partit pour l'Angleterre. Ce départ du Roi fut célébré par les deux Médailles suivantes, qui furent frappées en Hollande.

(2) Journal du Voyage du Roi de la Grande-Bretagne. pag. 33.

(3) Ibid. pag. 90.

(4) Ibid. pag. 101.

(5) Ibid. pag. 107.

1660.

I. Le Buste du Roi, avec ce Titre Hollandois :

CAROLUS De II.

*CHARLES II.*

Au Revers, la Flotte Angloise qui conduit à pleines voiles ce Prince, de Hollande en Angleterre. Au-dessous des Vaisseaux on voit dans une Coquille la Légende Hollandoise que voici :

SYNE MAJESTEYT IS UIT HOLLAND VAN SCHEVELING AFGEVAREN NAER SYN CONINCKRYKEN, ANNO 1660, JUNI 2.

*SA MAJESTE' EST PARTIE DE LA HOLLANDE PAR SCHEVELING VERS SES ROYAUMES, L'AN 1660, LE 2 DE JUIN.*

Au-dessus de la Flotte on voit voler la Renommée, tenant de la main gauche une banderolle avec cette Inscription :

SOLI DEO GLORIA.

*A DIEU SEUL LA GLOIRE.*

Comme on considéroit son rétablissement comme operé par Dieu même, & non par des moyens humains, on lit encore sur le bord de la Piece ces paroles d'Ethan : (1)

(1) Ps. LXXXIX. v. 25.

IN

IN NOMINE MEO EXALTABITUR CORNU EJUS.

PSALMO 89.

*SA CORNE SERA ELEVÉE EN MON NOM.*

*PSEAUME* 89.

La feconde a le même Revers ; mais la Tête repréfente le Bufte du Roi en cuiraffe, avec ce Titre :

CAROLUS II, DEI GRATIA, MAGNÆ BRITTANNIÆ, FRANCIÆ ET HIBERNIÆ REX.

*CHARLES II, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DE LA GRANDE-BRETAGNE, DE FRANCE, ET D'IRLANDE.*

On fut bientôt informé à Londres, par des lettres de l'Amiral Montaigu, qu'à onze heures de nuit (1) le Roi s'étoit trouvé à fept lieues des côtes de Hollande, & que fon deffein étoit de débarquer à Douvres. A cette nouvelle, le Général Monck accompagné de quelques Troupes partit pour ce Port pendant la nuit, avec une lettre du Parlement à Sa Majefté, qui mit pied à terre le 4 de Juin. Ses Freres les Ducs d'Yorck & de Glocefter débarquerent les prémiers, & furent immédiatement fuivis par le Roi lui-même. Dès qu'il eut fous fes pieds le rivage d'Angleterre, il ôta fon chapeau, porta fes yeux vers le Ciel, & joignit fes mains pour rendre graces à Dieu de ce que par fa Providence, & par fes Decrets impénétrables, il l'avoit rétabli fans effufion de fang dans la paifible poffeffion de fes Royaumes. Auffitôt que Monck vit le Roi débarqué, il s'avança (2) pour fe jetter à fes pieds; mais fon Maitre ne voulant pas le fouffrir, le releva, & l'embraffa de la maniere la plus tendre, comme le principal auteur de fon heureux rétabliffement. Il plut même au Roi, lorfqu'il entra dans la Ville de Douvres fous un Dais, de le tenir toujours par la main; & quand Sa Majefté fut reçue à Cantorbery par tous les Magiftrats en corps, elle honora ce Général de l'Ordre de la Jarretiere, dont les marques lui furent mifes par les Ducs (3) d'Yorck & de Glocefter. Le 29 de Mai, felon le Stile Anglois, le Roi fit fon Entrée à Londres, avec de grandes folennités. Depuis le quartier de la Ville nommé Southwark jufques à Whitehall, il vit les rues ornées de tapis & de verdure, & occupées par les Bourgeois armés, par les Corps de métiers, & (4) par les Rameurs. Lorfqu'il fut près de la Ville, toute une Troupe de jeunes Filles vint à fa rencontre. Elles étoient toutes habillées de blanc, & portoient dans leurs mains des flambleaux, & des rameaux de palmier, en répandant des fleurs fur fon chemin. Arrivé au Champ de S. George, il fut complimenté par le Maire & par les autres Magiftrats de fa Capitale, qui lui offrirent l'Epée d'Etat. Sa Majefté la reçut gracieufement; mais immédiatement après elle la leur remit entre les mains, & continua fon chemin vers fon Palais, au bruit des cloches, fuivie d'une fuperbe fuite de tous les hauts Officiers de la Couronne, & entourée des Gardes du Général Monck. Après avoir paffé quelque tems à Whitehall, le Roi fe transporta aux deux Chambres du Parlement, pour les affurer de fa bienveillance & de fa faveur; ce qu'il fit avec tant de majefté, & en même tems avec une tendreffe fi paternelle, que les deux Affemblées jugerent à propos de l'en remercier dans les formes. Pendant toute cette nuit, la Ville paroiffoit en flâmes à force de feux de joye. Les Ambaffadeurs de France, de Danemarc, de Suede & de Portugal firent jetter de l'argent parmi le Peuple; & ceux des Provinces-Unies, entre autres marques de joye, firent bruler devant leur Hôtel (5) des tonneaux poiffés, élevés fur de hautes perches. En un mot, il n'y eut point de marque de fatisfaction qu'on ne fit éclater à Londres à l'occafion de l'Entrée du Roi rétabli, à laquelle les fix Médailles fuivantes doivent auffi leur naiffance.

(1) Holl. Merkur. anno 1660. pag. 97.

(2) De Larrey Hift. d'Anglet. Tom. IV. pag 386.

(3) Holl. Merkur. anno 1660. pag. 99.

(4) Ibid. pag. 100.

(5) Ibid. pag. 103.

1660.


















I. Le Buste du Roi, admirablement bien travaillé, & entouré de ces Titres:

CARO-

CAROLUS SECUNDUS, DEI GRATIA, MAGNÆ BRITANNIÆ, FRANCIÆ ET HIBERNIÆ REX. 1660.

*CHARLES II, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DE LA GRANDE-BRETAGNE, DE FRANCE ET D'IRLANDE.*

Le Revers représente la Grande-Bretagne, sous la figure d'une Femme assise. De la main droite elle tient une Lance, & de la gauche un Bouclier orné des Croix Angloise & Ecossoise. Le Roi s'avance vers elle, sous la figure d'Hercule. Il est accompagné de la Sagesse & de la Justice, dont l'une présente à la Grande-Bretagne une branche d'Olivier, & l'autre une fleur de Chardon, emblème de l'Ecosse. Dans l'Exergue on lit :

FELICITAS BRITANNIÆ.

29 MAII 1660.

*LA FELICITE DE LA GRANDE-BRETAGNE. LE 29 DE MAI 1660.*

II. Le Buste du Roi, avec cette Inscription :

AUGUSTISSIMO CAROLO SECUNDO, PATRI PATRIÆ.

*AU TRES AUGUSTE CHARLES II, PERE DE LA PATRIE.*

Au Revers, la Grande-Bretagne couchée au-dessus de son nom, qu'on lit dans l'Exergue. Auprès d'elle on voit le Roi, sa Mere, sa Sœur, & ses deux Freres, représentés par les figures d'Hercule, de Pallas, de Mercure, de la Paix, & de la Prudence. Au-haut de la Piece on trouve la Légende que voici :

NULLUM NUMEN ABEST. (1)

*AUCUNE DIVINITE N'Y MANQUE.*

(1) Juven. Sat. X. v. 365. & Sat. XIV. v. 315.

III. Le Buste du Roi, dans une bordure de branches d'Olivier :

CAROLUS SECUNDUS, DEI GRATIA, MAGNÆ BRITANNIÆ, FRANCIÆ ET HIBERNIÆ REX.

*CHARLES II, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DE LA GRANDE-BRETAGNE, DE FRANCE ET D'IRLANDE.*

Sous le Buste on voit encore une autre Légende, qui marque que cette Piece a été frappée du tems de l'Entrée du Roi dans sa Capitale :

ANNO RESERATÆ SALUTIS 1660. DIE 29 MAII.

*L'AN DU SALUT OUVERT, 1660, LE 29 JOUR DE MAI.*

Il s'agit ici du Stile Anglois, & selon le nôtre c'est le 8 de Juin. Au-dessus de ce Buste on lit encore ces mots Latins :

DEUM PROVIDENTIA ATQUE MISERICORDIA VIVO.

*JE VIS PAR LA PROVIDENCE ET PAR LA MISERICORDE DIVINES.*

Le Revers représente le Vaisseau avec lequel le Roi étoit passé, & qu'on voit ici, poussé par un Vent favorable & sous une heureuse Etoile, voguer à pleines voiles vers les côtes d'Angleterre. Le Pavillon de ce Vaisseau porte les mots suivans :

IPSO FAVENTE COELO.

1660. *LE CIEL MEME LE FAVORISANT.*

Vis à vis de ce Navire on voit le Port de Douvres ; & sur une des Tours de cette Ville, un Pavillon qui flotte en l'air, & au milieu duquel on lit, PRÆDESTINATO, *AU PREDESTINÉ*. Sur le rivage même paroissent trois Amazones, qui figurent l'Angleterre, l'Ecosse & l'Irlande, & qui portent au-devant du Roi trois Couronnes, avec un Sceptre Royal. Sur le bord on trouve ce Vers Latin :

SI DEUS EST CUSTOS, QUIS MEUS HOSTIS ERIT?

*SI DIEU EST MA GARDE, QUI SERA MON ENNEMI?*

IV. Le Buste du Roi, couronné de Laurier :

CAROLUS II REX.

*LE ROI CHARLES II.*

Le Revers offre aux yeux, sous une Couronne Royale, l'Etoile de l'Ordre de la Jarretiere, entourée des Ecussons particuliers d'Angleterre, d'Ecosse, de France & d'Irlande, séparés par quatre doubles C, lettre initiale du nom du Roi :

MAGNALIA DEI. 1660.

*LES GRANDES CHOSES DE DIEU. 1660.*

V. Les Armes du Roi de la Grande-Bretagne, sous une Couronne Royale. La Légende fait allusion à une Sentence de (1) Job, mise en parallele avec une autre (2) d'Isaïe :

(1) Chap. XXIII. ♈. 10.
(2) Chap. XLVIII. ♈. 10.

PROBASTI ME, DOMINE, SICUT ARGENTUM.

*VOUS M'AVEZ EPROUVÉ, SEIGNEUR, COMME L'ARGENT.*

Au Revers on voit encore les Armes d'Angleterre, d'Ecosse, de France, & d'Irlande, surmontées d'une semblable Couronne. L'Inscription est empruntée du (3) Psalmiste :

(3) Pf. CX. ♈. 2.

MAGNA OPERA DOMINI. 1660.

*LES OEUVRES DE DIEU SONT GRANDES. 1660.*

VI. La derniere, que je n'ai découverte que dans le Cabinet de Mr. Herman Vos, représente l'arrivée de Moïse dans le tems que, par la violence des (4) Egyptiens, les Israëlites, qui avoient avec lui une même Patrie & une même Foi, étoient de plus en plus accablés du travail des briques. C'est à cette circonstance que la Légende fait allusion :

(4) Exod. Chap. I. ♈. 13. & 14. & Chap. V.

CUM DUPLICATUR ONUS, REDIT MOYSES.

*LORSQUE LE FARDEAU EST REDOUBLÉ, MOYSE REVIENT.*

Moïse méprisant la Cour du Roi d'Egypte, & ayant tué un Egyptien qui avoit battu un de ses (5) Compatriotes, s'étoit refugié au Païs de Madian ; mais il revint ensuite pour travailler à leur délivrance, dans le tems que le joug de la servitude s'appesantissoit sur eux. Ce fait est consideré ici comme un emblême de la conduite du Roi, qui revenoit pour délivrer ses Peuples de l'esclavage où la Faction de Cromwel se proposoit de les tenir. La mémoire de ce retour de Charles se trouve conservée sur le Revers de cette Piece :

(5) Ibid. Chap. II. ♈. 11, 12. & 15.

IN ÆTERNAM MEMORIAM CAROLI II, MAGNÆ BRITANNIÆ, FRANCIÆ ET HIBERNIÆ CLEMENTISSIMI REGIS, REDITUS; 29 MAII 1660.

*EN MEMOIRE ETERNELLE DU RETOUR DU TRES CLEMENT CHARLES II, ROI DE LA GRANDE-BRETAGNE, DE FRANCE ET D'IRLANDE, LE 29. DE MAI 1660.*

La

1660.

La satisfaction que donnoit à la République le repos rétabli dans la Grande-Bretagne, fut troublée en quelque sorte par les dissensions qui regnoient entre la Ville de Munster & son Evêque, & qui éclatoient déja en hostilités. Ce mal étoit trop voisin de cet Etat, pour ne l'obliger pas d'y remédier par sa médiation. Les Magistrats de cette Ville soutenoient qu'ils devoient être maitres de leur propre Garnison, aussi bien que des clefs des (1) portes, & que c'étoit à eux à donner le mot du guet. Cette prétention avoit porté leur Evêque Bernard de Galen à leur intenter un procès à la Cour de Vienne, il y avoit déja quelque tems, & le 9 de Juillet de l'année précédente il avoit obtenu de Sa Majesté Impériale (2) une sentence en sa faveur. Mais la Ville se plaignant de cet Arrêt, comme n'ayant pas été suffisamment écoutée en ses défenses, envoya cette année quelques Députés à l'Empereur pour en suspendre l'exécution. Ensuite elle fit une autre Députation aux Provinces-Unies, pour obtenir d'elles dans cet embaras du secours contre son Evêque, en qualité d'une des Villes Anséatiques, avec lesquelles la République étoit étroitement liée. Comme le Conseil d'Etat, dont on avoit pris l'avis, déclara (3) qu'il étoit équitable & avantageux pour l'Etat de consentir à cette demande, on prêta d'abord à cette Ville, par provision, dix-mille écus au denier vingt-cinq, avec promesse de lui donner des subsides encore plus considerables. Les Etats résolurent aussi pour accommoder ce différend, d'envoyer à l'Evêque Mrs. (4) Balveren, Scheltinga & Tamminga. Ce Prélat ayant obtenu de l'Empereur un Decret encore plus fort contre ceux de Munster, avoit déja mis sur pied un Corps de huit à neuf-mille hommes. Il se mit en possession des petites Villes de Wert, Borkelo, Raasveld, Haltere, Lembec, (5) & d'autres bicoques. Il éleva un Fort à une lieue de la Ville, ravagea tout le Plat-païs, brula les maisons & ruïna tous les champs, afin de porter ce peuple par la famine à lui ouvrir ses portes. Les Magistrats, qui ne laissoient pas de tenir bon, ne négligeoient rien pour se defendre; & pendant ce Blocus ils firent frapper les Pieces suivantes, pour être en état de payer leur Garnison.

(1) Aitzema zaaken van staat en oorl. IV. deel fol. 70.

(2) Ibid. fol. 452.

(3) Ibid. fol. 658.

(4) Ibid. fol. 664.

(5) Ibid. fol. 665.



I. & II. Ces deux Pieces n'ont d'autre difference, sinon que la prémiere eut cours pour cinquante sols, & l'autre pour vingt-cinq. On y voit les Armes de Munster, avec la Légende que voici:

MONASTerium WESTPHaliæ OBSESSUM. 1660.

*MUNSTER EN WESTPHALIE ASSIEGE.* 1660.

III. La troisieme est de cuivre rouge, de la valeur de trois liards. Autrefois cinquante-six de ces Pieces eurent cours pour une Risdale. Sur celles qui furent frappées alors on voit, outre le Coin ordinaire, un petit Ecusson avec l'an 1660.

Les Etats-Généraux n'avoient pas donné des subsides à la Ville de Munster pour la soutenir dans la Guerre contre l'Evêque, mais pour la porter de s'accommoder avec lui (6) à des conditions équitables. Dans cette vue, ils avoient dressé

(6) Ibid. fol. 659.

1660. avant le départ de leurs Ministres quelques Articles, selon lesquels ils pensoient que cet accommodement pouvoit & devoit se faire ; & ils leur avoient ordonné d'insister auprès des Magistrats, pour que ces conditions fussent acceptées. Ils y travaillerent en-vain ; comme ceux de la Ville avoient déja témoigné auparavant qu'ils ne vouloient point d'accommodement sous les conditions proposées, ils rejetterent opiniâtrement la proposition des Députés. Ceux-ci, sous prétexte qu'à La Haye (1) ils seroient en état de soutenir les intérêts de la Ville plus efficacement, partirent, & après avoir salué l'Evêque, ils s'en retournerent par Zutphen, sans avoir pu exécuter les ordres de leurs Maitres. La Ville, extrèmement pressée, ne se rebuta pas : elle employa son Député Leon d'Aitzema, pour demander aux Etats de plus puissans secours. Mais ceux-ci déclarerent qu'ils ne devoient pas s'y attendre, à moins que d'accepter les conditions de l'accommodement qui lui avoient été prescrites par Leurs Hautes Puissances. Quoique les Etats de Gueldre, de Zélande, de Frise & de Groningue (2) continuassent à s'intéresser au sort de la Ville assiegée, le zèle que les autres Provinces avoient pour elle commença à se refroidir. Par-là elle se vit tellement pressée, qu'après quelques mois (3) de Blocus, destituée de tout espoir de secours du côté des Provinces-Unies, elle se soumit à l'Evêque par un Traité solennel, qui fut conclu le 26 de Mars de l'an mille six-cens soixante & un. 1661. En vertu de cet Accord, ceux de Munster renoncerent à l'engagement où ils étoient entrés (4) avec les Etats-Généraux, qui fut entierement annullé avec toutes les autres résolutions qui avoient été prises contre l'Evêque. Ce Prélat leur promit de son côté de les maintenir dans leurs Privileges, à condition pourtant qu'eux & leur posterité s'en serviroient avec discretion. L'Evêque guerrier ayant ainsi réduit sa Capitale par la force des armes, en eut tant de satisfaction, que pour en immortaliser la mémoire il fit frapper en or & en argent la Piece suivante, qui est de la grandeur d'une Risdale.

(1) Aitzema zaaken van staat en oorl. IV. deel fol. 667.

(2) Ibid. fol. 672.

(3) Ibid. fol. 814.

(4) Ibid. fol. 815.





La Ville de Munster, au-dessous de la figure de S. Paul, en mémoire (5) duquel la Cathédrale de cette Ville a été consacrée à Dieu ; comme il paroit par la Légende suivante :

(5) Delices des Pais-Bas. Tom. IV. pag. 381.

SANCTUS PAULUS PATRONUS.

*SAINT PAUL PATRON.*

On lit encore, tant dans l'Exergue que sur le bord de la Piece, les mots suivans :

MONASTERIUM WESTPHALORUM
AD OBEDIENTIAM REDUCTUM
A REVERENDISSIMO CELSISSIMOQUE DOMINO
DOMINO CHRISTOPHORO BERNARDO,
EPISCOPO ET PRINCIPE MONASTERIENSI,
ANNO MDCLXI.

MUNS-

1661.

*MUNSTER EN WESTPHALIE*
*REDUIT A' L'OBEISSANCE*
*PAR LE TRES REVEREND ET TRES HAUT SEIGNEUR,*
*LE SEIGNEUR CHRISTOPHLE-BERNARD,*
*EVEQUE ET PRINCE DE MUNSTER,*
*L'AN* 1661.

Au Revers, les Armes de l'Evêque; avec les paroles suivantes, empruntées du Pfalmifte:

PROTECTOR MEUS, ET IN IPSO SPERAVI,
QUI SUBDIT POPULUM MEUM SUB ME.
PSALMo 143.

*MON BOUCLIER, ET EN QUI JE ME SUIS CONFIE',*
*QUI ME SOUMET MON PEUPLE.*
*PSEAUME* 143. (1)

(1) Suivant la Vulgate ꝟ. 3. ou suivant le texte Hébreu, Pf. CXLIV. ꝟ. 2.

C'est ainsi que tout favorisoit cet Evêque belliqueux. Il en étoit de même de la Maison de Stuard: mais rien n'est plus inconstant que la prosperité des hommes. Au milieu de la satisfaction & de la joye que cette Maison goutoit en se voyant rétablie sur le Trône de ses Ancêtres, elle fut bientôt plongée avec toute sa Cour dans un deuil profond, par la mort subite du Duc de Glocester & de la (2) Princesse Douairiere, Mere du jeune Prince d'Orange, qui moururent l'un & l'autre de la Petite-Verole, à la grande affliction du Roi leur Frere. Toutes les Puissances de l'Europe cependant envoyerent des Ambassadeurs à ce Prince, pour lui souhaiter toute sorte de prosperités dans l'heureuse révolution de ses affaires. Non-seulement les Provinces-Unies s'étoient aquittées du même devoir par le moyen de leurs Ambassadeurs, mais avant la fin de l'année précédente elles lui avoient fait offrir encore de leur part un superbe Lit de velours, des Chaises, plusieurs Tableaux de prix, (3) & quelques belles Statues de marbre. Lorsque le Roi leur communiqua par écrit le décès de sa Sœur, ils trouverent bon de lui faire (4) faire de leur part un compliment de condoléance, dont leurs Ministres s'aquitterent le 10 de Janvier de l'année dont il s'agit à présent. Cependant le deuil de la Cour ne dérangea rien dans la résolution qui avoit été prise de fixer le jour du Couronnement au 23 d'Avril, selon le Vieux Stile. Le tems destiné à cette auguste cérémonie étant venu, le Roi se transporta par eau de Whitehall à l'Eglise de Westminster, à la porte occidentale de laquelle il fut reçu par le Clergé, qui le conduisit vers le Choeur par un passage couvert de drap bleu. Ce fut là, qu'après avoir été reconnu Roi légitime par les spectateurs, il fut couronné & oint, selon la coutume ordinaire, par (5) l'Archevêque de Cantorbery. Cette cérémonie étant achevée, il se mit sur un Trône, où il reçut l'Hommage & le Serment de fidelité de tous les Seigneurs temporels & spirituels. Ayant été ensuite revêtu des habits de S. Edouard, dans la Chapelle qui porte le nom de ce Roi, il marcha, la Couronne sur la tête & le Sceptre à la main, vers la Salle de Westminster, où l'on avoit préparé un festin somptueux. Pendant qu'il sortoit de l'Eglise, le Trésorier jetta parmi le peuple (6) des Pieces d'or & d'argent, dont voici l'estampe.

(2) Larrey Hist. d'Anglet. Tom. IV. pag. 417.

(3) Holl. Merkur. anno 1660. pag. 165.

(4) Ibid. 1661. pag. 3.

(5) Ibid. pag. 83.

(6) Ibid. pag. 84.

1661.



Le Buste du Roi, avec la Couronne sur la tête, & vêtu d'un manteau doublé d'hermines :

CAROLUS II, DEI GRATIA, ANGLIÆ, SCOTIÆ, FRANCIÆ, ET HIBERNIÆ REX.

*CHARLES II, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI D'ANGLETERRE, D'ECOSSE, DE FRANCE ET D'IRLANDE.*

Le Revers offre aux yeux le Roi en habit royal, assis dans un fauteuil; & un Ange volant, qui lui met la Couronne sur la tête :

EVERSO MISSUS SUCCURRERE SECLO.
XXIII APRILIS 1661.

*ENVOYÉ POUR RETABLIR LE SIECLE CORROMPU.*
*LE 23 D'AVRIL 1661.*

L'Autorité Royale étant ainsi entierement affermie par le Couronnement, & par le Serment d'obeïssance prêté par tous les Grands, le Roi privé, par la mort, de deux grands appuis de sa Maison, commença à tourner ses pensées du côté du mariage. Pendant son Exil on avoit tâché de négocier une affaire de cette conséquence avec la Fille unique du Duc d'Orleans, la plus riche de toutes les Princesses Françoises. Mais quoique le Roi Charles parût avoir du goût pour elle, cette Négociation ne laissa pas d'échouer. Peut-être qu'il craignoit dans ce tems-là qu'en épousant une Princesse (1) Catholique, il ne s'attirât les censures des Adhérans de Cromwel. D'ailleurs Mademoiselle, à force de favoriser le Prince de Condé, s'étoit attiré la haine de la Cour, & par-là le mariage projetté eût privé ce Roi des secours qu'il pouvoit attendre de la France pour son rétablissement. Quoi qu'il en soit, depuis le retour de Charles on avoit jetté les yeux sur une Princesse de Portugal. Après la conclusion de la Paix des Pyrenées, ce Royaume accablé de toutes les forces de la Monarchie Espagnole se trouvoit fort à l'étroit, & ne desiroit rien avec tant d'ardeur que de se servir de ce mariage pour engager l'Angleterre dans sa querelle. Il n'est pas étonnant par conséquent que l'Ambassadeur d'Espagne à Londres employât (2) toute son industrie à rompre ce coup, en proposant au Roi une Princesse de Saxe ou de Danemarc. Il lui proposa même une Princesse d'Orange, avec promesse que le Roi d'Espagne l'adopteroit pour sa Fille, & lui donneroit une riche Dot. Mais comme la France auroit été fâchée de voir le Portugal soumis à (3) l'Espagne, elle soutenoit avec ardeur les interêts des Portugais, en ne négligeant rien pour faire réüssir le mariage projetté. Il fut bientôt arrêté, & Catherine Fille de feu Jean IV Roi de Portugal fut promise à Charles, à condition qu'elle auroit pour Dot la Ville de Tanger, située sur les côtes d'Afrique auprès du Détroit de Gibraltar. Le Roi en ayant donné connoissance (4) au nouveau Parlement, tant par sa propre bouche que par celle de son Chancelier, envoya sous la conduite de l'Amiral Montaigu une Flotte en Portugal, pour aller chercher sa Fiancée. Elle s'embarqua à Lisbonne le 23 d'Avril de l'année suivante, & après avoir essuyé une tempête des plus rudes pendant dix jours, elle arriva enfin (5) à Portsmouth, où le dernier de Mai le mariage fut célébré solennellement en présence de Gilbert Sheldon (6) Evêque de Londres. La mémoire s'en trouve conservée sur les Médailles suivantes.

(1) Larrey Hist. d'Anglet. Tom IV. p. 410.

(2) Holl. Merk. anno 1661. pag. 59.

(3) Larrey Hist. d'Anglet. Tom. IV. p. 410.

(4) Holl. Merkur. anno 1661. pag. 79.

(5) Ibid. pag. 65. & 66.

(6) Larrey Hist. d'Anglet. Tom. IV. p. 421.



I. Le Buste du Roi, cuirassé, & couronné de Laurier :

CAROLUS II, DEI GRATIA, MAGNÆ BRITANNIÆ, FRANCIÆ ET HIBERNIÆ REX.

*CHARLES II, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DE LA GRANDE-BRETAGNE, DE FRANCE ET D'IRLANDE.*

Au Revers, le Buste de la nouvelle Reine, avec ces Titres :

CATHARINA, DEI GRATIA, MAGNÆ BRITANNIÆ, FRANCIÆ ET HIBERNIÆ REGINA.

*CATHERINE, PAR LA GRACE DE DIEU, REINE DE LA GRANDE-BRETAGNE, DE FRANCE ET D'IRLANDE.*

II. La Tête du Roi, couronnée de Laurier ; avec les Titres suivans :

CAROLUS II, DEI GRATIA, MAGNÆ BRITANNIÆ, FRANCIÆ ET HIBERNIÆ REX.

*CHARLES II, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DE LA GRANDE-BRETAGNE, DE FRANCE ET D'IRLANDE.*

Au Revers, la Tête de sa nouvelle Epouse, gracieusement coiffée en cheveux :

CATHARINA, DEI GRATIA, MAGNÆ BRITANNIÆ, FRANCIÆ ET HIBERNIÆ REGINA.

*CATHERINE, PAR LA GRACE DE DIEU, REINE DE LA GRANDE-BRETAGNE, DE FRANCE ET D'IRLANDE.*

III. Les deux Têtes ensemble, entourées de la Légende que voici :

1661.

CAROLUS II, ET CATHARINA, DEI GRATIA, MAGNÆ BRITANNIÆ, FRANCIÆ, ET HIBERNIÆ REX ET REGINA.

*CHARLES II, ET CATHERINE, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI ET REINE DE LA GRANDE-BRETAGNE, DE FRANCE ET D'IRLANDE.*

Au Revers, Jupiter Chef des Dieux, & emblème de la Majesté Royale, assis à côté de la Déesse de l'Amour. L'Inscription est tirée d'un Vers fort connu d'Ovide (1); mais le sens en est directement opposé à celui que ce fameux Poëte a voulu exprimer:

(1) Metamorph. Lib II. v. 847.

MAJESTAS ET AMOR.

*LA MAJESTÉ ET L'AMOUR.*

Le Roi d'Angleterre, attaché par ce nouveau lien aux interêts de la Couronne Portugaise, fit bientôt tous ses efforts pour faire cesser les hostilités qui continuoient encore entre ce Royaume & les Provinces-Unies. La République, loin d'obtenir satisfaction (2) de la perte du Brezil, voyant ses Vaisseaux saisis par les Portugais, leur avoit déclaré la Guerre (3) l'an 1657, & elle avoit depuis envoyé contre eux differentes Flottes. La Compagnie Orientale, parmi d'autres grands succès, avoit forcé l'année passée le Roi de Macassar à chasser les Portugais de ses Etats; pendant l'année dont il s'agit ici, elle leur avoit enlevé plusieurs Villes & Forts sur les côtes de Perse, & depuis l'embouchure de l'Indus jusques à Cambaye. Par-là ses Flottes avoient jetté par-tout la terreur & la consternation dans le cœur de leurs Ennemis, qui craignoient même que Goa, lieu de la résidence de leurs Vicerois, ne tombât entre les mains de cette formidable Societé. Pour arrêter des entreprises si dangereuses à son nouvel Allié, Charles offrit sa médiation aux Provinces-Unies. Elle fut acceptée de part & d'autre, & ce Prince mania cette affaire avec tant d'habileté, que le 6 d'Août le Traité fut conclu & signé à La Haye, dans la maison (4) du Conseiller-Pensionaire Jean de Witt, & qu'en deux mois de tems il fut confirmé par la ratification du Roi de Portugal. Par cette Paix les Païs-Bas se virent, en dehors & en dedans, sans aucune querelle qui les obligeât à prendre les armes; félicité dont, après les Troubles excités par l'introduction (*) des nouveaux Evêques, ces Païs n'avoient pas joüi depuis plus de cent ans. Elle étoit bien digne par conséquent que la mémoire en fût immortalisée par quelque monument d'importance. Un Caillou d'une grandeur surprenante, qu'on avoit trouvé sur une Colline proche d'Amersfort nommée le *Pisberg*, parut aux Magistrats de cette Ville très propre à répondre à ce but. Ils résolurent donc cette même année de faire trainer ce rare phénomene dans la Ville, dirigés par les conseils & par l'industrie d'un Gentilhomme appellé Meyster, & de la poser sur un piédestal quarré, dressé dans le Marché aux cochons. Le jour destiné à l'érection de ce monument si extraordinaire étant arrivé, la Ville se trouva remplie d'un prodigieux nombre d'Etrangers, attirés par le desir de voir ce chef-d'œuvre: elle n'en avoit jamais vu tant à ses Foires annuelles. Au prémier son des trompettes, toute la Bourgeoisie, hommes, femmes, jeunes, vieux, en un mot tous ceux qui prenoient à cœur la gloire de la Ville & de l'ingénieux Directeur de toute l'entreprise, mirent la main à l'œuvre. Pour faciliter l'ouvrage, on avoit couvert la terre de planches par dessus lesquelles toute cette multitude trainoit à force de cordes & de courroyes ce merveilleux Caillou, avec plus d'ardeur que n'en firent éclater les Troyens en tirant dans la Ville le fameux Cheval de bois. Pour honorer l'entrée de cette espece de Rocher, on régala les oreilles des spectateurs d'un magnifique Concert, & on les mit dans un mouvement très tumultueux en jettant au milieu de la foule de petits gâteaux mêlés de petites Médailles d'argent & de cuivre, dont voici l'estampe.

(2) Brandt Leev. van de Ruyter. fol. 137.

(3) Ibid. fol. 138.

(4) Holl. Merkur. anno 1661. pag. 111.

(*) Voy. I. Partie, pag. 50.




I. La Tête de la première offre aux yeux ce monstrueux Caillou, posé sur son Piédestal, entre deux Fanaux, & au-dessous des Armes d'Amersfort. Sur le Caillou même on trouve un Chiffre composé de toutes les lettres du nom de Mr. Meyster. Le tout est entouré de l'Inscription suivante :

LABORE ET INDUSTRIA. 1661.

*PAR TRAVAIL ET PAR INDUSTRIE. 1661.*

Au Revers, le même Chiffre surmonté d'une Couronne de Baron, & placé au-dessus d'une banderolle sur laquelle on lit ces mots : (1)

(1) Horat. Carm. Lib. III. Od. 30. v. 1.

ÆRE PERENNIUS.

*PLUS DURABLE QUE L'AIRAIN.*

II. La seconde a la même Tête. Au Revers, les Armes de ce fameux Directeur ; avec cette Légende :

STUDETO POSTERITATI.

*ATTACHEZ-VOUS A PLAIRE A LA POSTERITE.*

Comme ce Gentilhomme étoit trop modeste pour s'attribuer l'honneur de cette rare invention, on voit encore au-dessus de ses Armes les mots suivans :

SOLI DEO.

*A DIEU SEUL.*

III. La troisieme, qui est octogone, a quatre Fanaux ; mais les figures en sont les mêmes que celles des précédentes, quoiqu'un peu autrement arrangées ; ce que l'estampe fait voir sans peine.

Cette Entrée triomphante d'un si monstrueux Caillou, quoiqu'elle se fût faite dans de bonnes intentions, devint l'objet d'une infinité de Satyres, d'Epigrammes, & d'insultantes Brochures. On s'y efforçoit d'accabler sous des railleries sanglantes, non seulement les Magistrats d'Amersfort, mais aussi Mr. Meyster, qui avoit conseillé & dirigé cette entreprise. Ces mêmes railleries donnerent naissance à la Médaille suivante, qui a été frappée trois ans après.

1661.



(1) Horat. Carm. Lib. III. Od. 30. v. 1.

Le Chiffre du nom de notre Gentilhomme, furmonté d'une Couronne de Baron. Au-deffous de ce Chiffre eft une banderolle avec cette Légende : (1)

ÆRE PERENNIUS.

*PLUS DURABLE QUE L'AIRAIN.*

Le Revers repréfente deux chofes très incompatibles ; favoir, Pallas Déeffe de la Sageffe, fe tenant debout fur un gros Caillou, qui parmi les Hollandois eft l'emblème de la ftupidité & de la foibleffe d'efprit. Au refte on voit ici ce Caillou fort enjolivé :

PALLADIUM AMESFORTENSE. 1664.

*LE PALLADIUM D'AMERSFORT.* 1664.

Une fatisfaction bien plus folide que celle des Bourgeois d'Amersfort touchant l'érection de leur monument, éclata cette année en France à l'occafion de la naiffance d'un Dauphin. Ce fut le 1. de Novembre, que la Reine en accoucha (2) à Fontainebleau ; ce qui donna une vive joye à tout le Royaume. On fonna partout les cloches, & l'on chanta folennellement le Te-Deum dans toutes les Eglifes. A Paris on alluma devant l'Hôtel de Ville un Feu d'artifice très ingénieux ; & enfin par toutes les Provinces on donna de brillantes marques de la plus vive allégreffe. Dans cette occafion, les Ambaffadeurs des Etats, qui réfidoient alors à (3) Moret, firent allumer devant leur Hôtel des Feux de joye & d'artifice. Ils tinrent ce jour-là table ouverte, l'on y but à la fanté de la Maifon Royale au bruit de plufieurs décharges de moufquets, & au fon de differens inftrumens de Mufique ; & ils firent diftribuer aux Pauvres & aux Religieux d'un Couvent prochain, du pain, du vin & de l'argent. Le Roi luimême communiqua par lettres à la République la naiffance de fon Fils, & lui fit entendre qu'il l'éleveroit dans la même bienveillance pour elle, dont lui-même, fon Grand-Pere & fon Pere avoient fait fentir aux Etats les plus heureux effets. Leurs Hautes Puiffances ne fe contenterent pas d'écrire là-deffus à Sa Majefté une lettre de félicitation ; elles trouverent à propos de célébrer folennellement à La Haye cette heureufe naiffance, le 23 de Novembre. On diftribua, felon la coutume du Païs, des tonneaux poiffés à tous les Membres des Etats-Généraux, du Confeil d'Etat, & de la Chambre des Comptes, aux Confeillers-Députés de Hollande, aux deux Cours de Juftice, & aux Officiers de ces differens Corps. Tous ces tonneaux, propres à jetter une flâme éclatante, leur furent fournis aux dépens de l'Etat, & l'on y mit le feu (4) au fon des cloches & au bruit d'une triple décharge de vingt-quatre pieces de canon. Sept jours après on vit les mêmes marques de l'allégreffe publique dans toutes les autres Provinces, conformément à une Lettre circulaire qui leur avoit été écrite par les Etats-Généraux, qui confideroient cette naiffance comme un grand bonheur pour toute la Chrétienté, & comme un avantage fingulier pour la République. En France on fit frapper dans cette occafion les deux Pieces fuivantes, dont l'une eft une Médaille, & l'autre un Jetton.

(2) De Riencourt Hift. de Louis XIV. tom. I. pag. 323.

(3) Holl. Merkur. anno 1661. pag. 3.

(4) Aitzema zaaken van ftaat en oorl. IV. deel fol. 740.

I. La

1661.



I. La Tête du Roi, avec son Titre ordinaire:

LUDOVICUS XIIII, REX CHRISTIANISSIMUS.

*LOUIS XIV, ROI TRES-CHRETIEN.*

Le Revers offre aux yeux un Génie tutélaire, qui porte sur ses bras un Enfant nouveau-né, dans un drap parsemé de Fleurs-de-lis:

FELIX GALLIARUM GENIUS.

*L'HEUREUX GENIE DE LA FRANCE.*

Afin qu'on voye en quoi consiste le bonheur de ce Royaume, on lit encore dans l'Exergue les mots suivans:

NATALIS DELPHINI: I. NOVEMBRIS MDCLXI.

*NAISSANCE DU DAUPHIN, LE I. NOVEMBRE 1661.*

II. Le Buste de ce Royal Enfant, avec ce Vers Latin:

CUI PATER ÆTERNAS, POST SECULA, TRADAT HABENAS;

*QUE TON PERE, APRES UN LONG ESPACE DE TEMS, TE PUISSE TRANSMETTRE UN EMPIRE DURABLE;*

Au Revers, un Dauphin couronné, qui fait les Armes de cette Province de la France à cause de laquelle, pour des raisons (*) déja dites, le Fils ainé du Roi est obligé de porter le nom de Dauphin. L'Inscription consiste dans un autre Vers Latin, qui acheve le sens du prémier:

(*) *II. Part. pag. 140.*

QUIQUE REGAS ORBEM CUM SENIORE SENEX! *1662.*

*ET PUISSES-TU, VIEUX TOI-MEME, GOUVERNER LE MONDE, AVEC CE PERE PLUS VIEUX ENCORE! 1662.*

La coutume est, qu'à l'occasion des jours de réjouïssance, les Etats donnent des tonneaux poissés non seulement aux Membres de la Régence, mais encore aux Ambassadeurs des Cours étrangeres. La même chose s'étoit faite en célebrant la naissance du Dauphin. Mais l'Ambassadeur d'Espagne s'excusa de les recevoir, parce qu'il ne trouvoit pas juste de participer à La Haye à la joye publique, dans le tems qu'à Madrid son Maitre (1) & toute la Cour étoient plongés dans le deuil

(1) Aitzema zaaken van staat en oorl. IV. deel fol. 740.

1661. deuil & dans la plus grande consternation, par le décès du Fils unique & seul Héritier du Roi. Mais cette affliction, aussi générale que bien fondée, de la Monarchie d'Espagne fut changée dans la plus vive satisfaction, par la nouvelle que l'Epouse de Philippe avoit mis au monde un Fils, (1) cinq jours après la naissance du Dauphin. Le 21 de Novembre (2) il fut batisé, avec une pompe superbe, par le Patriarche des Indes, & il fut nommé Charles-Joachim-Joseph-Antoine-Leonard. Certainement, sans cette naissance le repos des Païs-Bas Espagnols, acquis par la derniere Paix, ne paroissoit pas devoir être de durée. Il n'étoit que trop vraisemblable que le Roi de France, en vertu de son mariage & malgré la Renonciation de son Epouse, auroit formé des prétentions sur la Couronne d'Espagne en faveur du jeune Dauphin. Cette difficulté venoit d'être applanie, & par-là ces Païs paroissoient dans une disposition à jouïr encore longtems d'une tranquillité, qui étant la source de l'abondance, donna cette année occasion à faire frapper le Jetton suivant.

(1) Hubn. Geslachtk. tafel 42.
(2) Holl. Merkur. anno 1661. pag. 27.





Le Buste du Roi d'Espagne, avec ces Titres :

PHILIPPUS IIII, DEI GRATIA, HISPANIARUM ET INDIARUM REX. 1661.

*PHILIPPE IV, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DES ESPAGNES ET DES INDES. 1661.*

Au Revers, un Alcion, qui éclairé du Soleil nage dans son nid, au milieu d'une Mer calme :

TUTÆ PAX UBERTATIS ORIGO.

*LA PAIX EST LA SOURCE D'UNE SURE ABONDANCE.*

1662. Au milieu de cette tranquillité générale, les Provinces-Unies faisoient les plus grands efforts pour s'assurer, par d'avantageuses Alliances avec les Princes voisins, le bonheur qu'elles s'étoient acquis par les armes. Dans cette vue Mrs. van Gent, van Beuningen, (3) Huybert, & Boreel, envoyés en France en qualité d'Ambassadeurs Extraordinaires, y firent d'abord l'ouverture des intentions de leurs Maitres. Après une longue Négociation ils mirent cette affaire en si bon état, que le 27 d'Avril de l'an mille six-cens soixante-deux, ils conclurent à Paris avec cette Couronne non seulement une plus étroite liaison, mais encore un Traité de Commerce. Par le quatrieme Article de ce Traité, le Roi Très-Chrétien s'obligeoit de garantir à la République la liberté de (4) la Navigation & de la Pêche, & même de l'assister, en cas de rupture, avec (5) douze-mille hommes entretenus à ses dépens. Dès que ce Traité fut signé, il fut publié au son des trompettes dans tous les carrefours de Paris, & le jeune Mr. de Zypesteyn, qui en porta rapidement la nouvelle à La Haye, en fut récompensé des Etats-Généraux par un présent de trois-cens (6) Ducatons. On avoit d'autant plus insisté sur la liberté de la Pêche & de la Navigation, que l'Angleterre recommençoit à faire valoir à cet égard ses anciennes prétentions, & qu'elle paroissoit disposée à disputer aux Provinces-Unies (7) le libre usage de la Mer. Pour prévenir cet embaras, les Etats-Généraux, qui n'avoient rien tant à cœur que de maintenir un repos si cherement acheté, avoient envoyé en Angleterre Mrs. Louis de Nassau, Simon van Hoorn, Michel Goch, & Joachim de Ripperda, pour conclure, s'il étoit possible, avec cette Cour un Traité de liaison & d'amitié plus étroites. Cette affaire fut très longtems traversée par certain differend entre les Compagnies Orientales des deux Etats.

(3) Lettres d'Estrades tom. I. pag. 2.
(4) Aitzema zaaken van staat en oorl. IV. deel fol. 864.
(5) Ibid. fol. 870.
(6) Holl. Merkur. anno 1662. pag. 56
(7) Lettres d'Estrades du 5 Avril 1662.

1662.

Etats. Mais Charles voyant que les Ambassadeurs de Hollande, conformément à un ordre formel qu'ils avoient reçu, se disposoient à partir au prémier jour, consentit enfin aux Articles qui avoient été couchés par écrit; en sorte que (1) le 4 de Septembre l'accord mutuel d'amitié & de liaison plus étroite fut conclu à Westminster, entre les Ambassadeurs de Hollande & les Plénipotentiaires de Sa Majesté Britannique. La nouvelle en fut portée à La Haye par Mr. Brauw, Gentilhomme (2) de l'Ambassade Hollandoise, & elle fut reçue par les Etats-Généraux avec la plus grande satisfaction. Leurs Hautes Puissances étant ainsi entrées dans une étroite Alliance avec les deux plus puissans Rois de la Chrétienté, se persuadoient que desormais la Paix & le repos de la République étoient entierement en sureté contre toutes les entreprises de dehors; & elles se promettoient, d'un Commerce qui devenoit de plus en plus florissant, un véritable Siecle d'or. Cette persuasion donna lieu à faire frapper la Médaille suivante.

(1) Aitzema zaaken van staat en oorl. IV. deel fol. 913.

(2) Ibid. fol. 907.




La Paix, assise sur un monceau d'Armes sous lequel Mars paroit accablé. Elle tient d'une main une branche d'Olivier, de l'autre une Corne d'abondance; & elle a devant elle les Armes de France, de la Grande-Bretagne & des Païs-Bas. L'Inscription est tirée des Eclogues de Virgile: (3)

(3) Virgil. Eclog. I. v. 6.

DEUS NOBIS HÆC OTIA FECIT.

*DIEU NOUS A PROCURE' CE REPOS.*

Le Revers ne contient que ce Quatrain Hollandois:

DE VREÊ MET EEN' OLYVEN BANT
VERBINT HET VRYE NEDERLANT,
AEN GROOTBRITANJE EN 'T FRANSCHE RYCK:
ZOO BLOEYT DE STAET DER VROMEN WYCK.
MDCLXII.

*LA PAIX SE SERT D'UN LIEN DE BRANCHES D'OLIVIER, POUR ATTACHER LA REPUBLIQUE DES PAYS-BAS AUX ROYAUMES DE LA GRANDE-BRETAGNE ET DE FRANCE. C'EST-LA CE QUI FAIT FLEURIR UN ETAT QUI EST L'ASYLE DES GENS DE BIEN.*
*MDCLXII.*

1662. Comme la République, qui pendant la Guerre avec les Espagnols n'avoit jamais voulu entendre parler de Paix, mettoit tout en œuvre, en entrant dans de telles Alliances, pour affermir la tranquillité qu'elle commençoit à gouter par une Justice impartiale au dehors, & par la Concorde au dedans; je crois que la Piece suivante ne sauroit être mieux placée qu'ici.

II. Le Lion Belgique, qui d'une de ses Griffes tient les sept Fleches; & de l'autre, au-lieu d'Epée, des Balances en équilibre. Au-dessous de cet Emblème on voit l'an 1662. Au Revers, les Armes des sept Provinces Confédérées, arrangées autour du Chapeau de la Liberté, qui ne paroit pas ici d'une figure platte, comme auparavant, mais élevée, &, selon la mode de ce tems, en forme d'un pain de sucre. Les deux bords de la Piece sont entourés de ce Distique Latin:

NON TELIS, PRIMIS BELGI SEPTEMPLICIS ARMIS,
SED CONSTANT LIBRA LIBERA REGNA PARI.

*CE N'EST PAS PAR LES FLECHES, PREMIERES ARMES DES SEPT PROVINCES-UNIES, MAIS PAR DES BALANCES EGALES, QUE LE LIBRE GOUVERNEMENT SE SOUTIENT.*

Dans cette tranquillité favorable aux Arts liberaux, on vit dans les Provinces-Unies, & sur-tout à Amsterdam, les Muses se mettre en réputation par des Pieces de Théatre (1) régulieres, qui dans leurs bornes sembloient contenir tout l'Art Poëtique. Thespis d'Athenes, contemporain de Solon, & qui vécut environ six-cens vingt-six ans avant la naissance de Jesus-Christ, fut le prémier qui mit au jour une sorte de (2) Tragédies. Au-lieu de Théatre, il se servoit de Chariots, sur lesquels il les faisoit chanter dans les Villages, par des Acteurs dont les visages étoient frottés (3) de lie de vin rouge. La derniere année de la soixante-troisieme Olympiade, Eschyle fit bâtir un Théatre solide: il inventa les Masques & les Décorations, & il donna à ces spectacles un air grand & sublime. Son Disciple Sophocle, & l'éloquent Euripide, éleverent la Tragédies à un tel degré de dignité & de noblesse, que bientôt ce divertissement devint généralement en usage, non seulement chez les Grecs, mais encore chez les Romains, qui y employerent des sommes immenses. On en peut juger par les superbes Amphithéatres de Pompée, de Neron, de Titus, & sur-tout par ceux de Marcus Scaurus & de (4) Cajus Curion. Epicharme de Syracuse, à qui on attribue l'invention de la Comédie, fut par des railleries sans fiel représenter sur le Théatre les mauvaises coutumes de ses compatriotes, & corriger leurs mœurs corrompues, en récompensant d'une maniere badine la Vertu, & en punissant le Vice. Mais lorsqu'au lieu de censurer le Vice en général, les Auteurs commencerent à invectiver contre leurs Ennemis, d'abord avec délicatesse, & ensuite ouvertement pour leur attirer par-là le mépris du public, le Théatre devint une espece d'Echaffaut où l'on traduisoit les plus honnêtes gens. Il perdit une grande partie de son lustre, & enfin il tomba entierement, envelopé dans la chute de l'Empire Romain. Pendant plus (5) de dix Siecles, cette branche de la Poësie demeura comme morte, par les invasions continuelles & par la barbarie des Huns, des Goths, & des Vandales. Enfin elle recommença à se relever en Italie, en France, & dans les Provinces-Unies. Il est vrai que cet Art ne s'étala qu'avec beaucoup d'imperfection, & qu'on y vit encore la rudesse des Siecles précédens, tant par rapport au langage, qu'à celui de la disposition des matieres. Ce fut à polir l'un, & à redresser l'autre, que s'occuperent alors les (*) Chambres de Rhétorique des Païs-Bas, & sur-tout celle d'Amsterdam, qui avoit pour Devise ces mots, *Fleurissant en amour*, & qui fut considerée avec raison comme une pepiniere de beaux Génies. Elle tenoit ses Assemblées dans la rue nommée le *Nes*, dans un appartement qui étoit au-dessus de la Boucherie; & de tems en tems elle représentoit quelques Pieces de Théatre, au profit de l'Hôpital des Vieillards, quoique leurs Amis eussent l'entrée pour rien en donnant la Marque suivante.

(1) Pels Gebruyk en Misbruyk des Tooneels, pag. 3.

(2) Horat. de Arte Poet. v. 275.

(3) Pels ibid. p. 5.

(4) Oudaan R. Moog. pag. 393.

(5) Pels ibid. p. 11.

(*) Voy. I. Part. pag. 461.



Quoique cette Chambre eût pour emblême un Eglantier fleuri, on ne voit pourtant sur cette Marque que la Devise que voici :

IN LIEFDE BLOEYENDE. 35.

*FLEURISSANT EN AMOUR.* 35.

Cette Chambre étoit d'autant plus distinguée, que dès l'an 1581, plusieurs Magistrats de grande réputation avoient daigné en être Membres, & qu'on en compte plus de trente qui ont été (1) Bourguemestres, Conseillers, Grands-Baillis ou Echevins. Cette même Assemblée eut autrefois un Membre célebre, nommé Henri Spiegel Fils de Laurent, grand restaurateur (2) de la Langue Hollandoise. Ce fut par son moyen, & en grande partie par son travail, que l'an 1584 on vit paroitre un *Dialogue sur la Grammaire Hollandoise.* L'année d'après on lui fut redevable d'un Ouvrage intitulé, *Essai sur la Langue Hollandoise*, & un *Abregé* de la même matiere. Ce dernier, aussi bien qu'une *Rhétorique* qu'il fit mettre au jour l'an 1587, sont en Vers. La production qui lui a attiré le plus de gloire, est son merveilleux *Miroir des Cœurs*, dont le beau langage est soutenu d'une diction sententieuse, qui, à force d'exprimer beaucoup, tombe assez souvent dans quelque obscurité : mais du sein de ces ténebres il sort des rayons si vifs & si lumineux, que les meilleurs Poëtes qui l'ont suivi y ont allumé le feu de leur génie. Parmi les autres Membres qui se sont distingués, se trouvent Thierry Koornhert, Roemer Visscher, Jean Vechtersz:, Gerbrand Adriansz: Bredero (3), dont l'esprit comique imitoit avec tant d'agrément les mœurs grossieres des anciens Hollandois & le langage impoli du petit-peuple d'Amsterdam, que ses Comédies excitoient parmi les spectateurs des éclats de rire & des applaudissemens continuels. Hooft, ce grand Politique, ce Chef célebre des Poëtes & des Historiens de la République, étoit aussi de la même Chambre, & dans ses Voyages il lui adressa une lettre datée de (4) Florence, dans laquelle il lui témoigna la haute considération qu'il avoit pour elle, en lui déclarant que sa longue absence n'avoit en aucune maniere éteint son ardeur pour la Poësie. Elle a compté encore parmi les siens le Medecin Samuel Koster, connu par ses Poëmes ingénieux, & par ses Bons-mots. S'étant séparé d'elle dans la suite, il érigea une nouvelle Assemblée sur le Canal de l'Empereur, dans le même endroit où est à présent la Comédie. Il lui donna le nom d'*Académie Hollandoise*; & pour Devise, une Ruche d'or entourée de quelques Abeilles volantes, avec le mot YVER, (5) *ZELE.* Cette nouvelle Chambre se servoit d'une espece de Loge, pour y représenter plusieurs Tragédies, Comédies, & Farces, dont tout le profit étoit destiné à la Maison des Orphelins. Personne n'y entroit sans payer, à moins qu'il ne fût muni d'une des Marques que voici.

(1) Pels Voorrede van zyn Gebr. en Misb. des Tooneels.

(2) G. Brand Hoofts Leeven, fol. 6.

(3) Pels Gebr. en Misbr. des Tooneels p. 14. & 15.

(4) G. Brand Hoofts Leeven fol. 6.

(5) Commelin Beschr. van Amsterdam, fol. 659.




1. Une Ruche, entourée de quelques Abeilles volantes ; avec ce mot : YVER.

1662. YVER.

*ZELE.*

Au Revers, l'Inscription que voici, qui exprime le nom de celui qui a fait la Piece, & l'année où elle fut frappée:

ANNO

GODDERT BRUGGEN.

1630.

II. La même Ruche, entourée d'Abeilles; avec ce mot:

YVER.

*ZELE.*

Ces deux Chambres firent tous leurs efforts pour purger le Langage de tous les mots étrangers qui s'y étoient glissés pendant le Regne des Ducs de Bourgogne, pour perfectionner l'Art Poëtique, & pour se surpasser à ces deux égards par une louable émulation. On ne sauroit exprimer quels avantages le Parnasse Hollandois recueillit de cette noble contention. Mais lorsqu'à la fin elles s'efforcerent de se débaucher mutuellement leurs Acteurs, & de se nuire ainsi l'une à l'autre, les Magistrats interposerent leur autorité suprême. Ils firent de ces deux Societés un même Corps, en joignant ensemble leurs Emblèmes & leurs Devises; & l'an 1637 ils firent bâtir un superbe Théatre dans le même endroit où la seconde Chambre avoit tenu ses Assemblées. Les Directeurs de cet ouvrage furent le Grand-Bailly Jean ten Grotenhuys, & le Bourguemestre (1) Gerard Schaap. Ils employerent le fameux Architecte Nicolas van Kampen qui vint à bout d'élever un Théatre, lequel, quoique d'une médiocre enceinte, s'offroit aux yeux par l'excellence de l'Art, comme un grand & magnifique Palais royal, où la disposition, la splendeur, & la commodité sembloient se disputer le prix. Ce fut-là desormais la carriere des plus beaux Génies. Ce (2) fut là que la Langue Hollandoise flatoit les oreilles avec une pureté si agréable, qu'elle menoit, pour ainsi dire, en triomphe les passions des Spectateurs. Jeunes & vieux, Citoyens & Etrangers, y étoient attirés en si grand nombre, qu'en rabattant les fraix, la recette montoit annuellement à plusieurs milliers de livres, & qu'elle soutenoit puissamment la Maison des Vieillards & celle des Orphelins, chacune à proportion des sommes qu'elle avoit fournies pour ce bâtiment. La prémiere avoit avancé un tiers de tous les fraix, & la seconde les deux (3) autres; & c'est pour cette raison que jusques à nos jours les profits qui viennent de ce Spectacle sont recueillis par les Officiers de l'une & de l'autre. Cet Edifice cependant, quelque somptueux qu'il fût, ne demeura dans la même situation que pendant vingt-sept ans; on trouva à propos de le changer, à la sollicitation des six Inspecteurs qui dans le commencement étoient nommés par les Bourguemestres, & dans la suite par les Intendans de ces deux Hôtels, & qui dès-lors administroient les affaires de la Comédie avec une autorité absolue. Ceux qui dans ce tems-là avoient cette administration, poussés par un zèle excessif mêlé de beaucoup d'ignorance, vouloient rendre le Théatre, qui avoit été immobile jusques à présent, susceptible, à la maniere Italienne, de mouvement & de changement de décorations. Ils le firent donc rebâtir avec de très grandes dépenses, & le (4) 24 de Mars, la prémiere pierre en fut posée par Marie Vos, Fille du célebre Poëte Jean Vos, & dans l'espace d'une seule année il fut mis dans l'état où on le voit à présent. Au jugement de bien des Connoisseurs, ce nouveau (5) Théatre est bien éloigné d'égaler le vieux. Quoi qu'il en soit, chacun des six Directeurs du prémier Théatre recevoit, en entrant en Charge, une petite Marque d'argent, avec pouvoir de la prêter à ses Amis afin de leur procurer le plaisir du Spectacle, sans qu'il leur en coutât rien. Cette Marque, que je n'ai découverte nulle-part qu'à La Haye dans le Cabinet de Mr. Guillaume van Heteren, est telle.

(1) Dapper Beschr. van Amsterdam, fol. 441.

(2) Pels Gebr. en Misbr. des Tooneels. p. 17.

(3) Commelyn Beschr. van Amsterd. fol. 660.

(4) Klaas Bruyns Lustplaats van Zoelen. pag. 133.

(5) Pels Gebr. en Misbr. des Tooneels. p. 17. & 18.

Une

1662.




Une Ruche, emblème de la seconde Chambre de Rhétorique; avec ce mot :

YVER.

*ZELE.*

Au haut on voit cet autre mot Hollandois :

SCHOUBURG.

*THEATRE.*

Et en-bas :

CIƆIƆCXXXVII.

C'est l'année dans laquelle le prémier Théatre fut bâti, dans le même endroit où la seconde Chambre, qui avoit pour Devise YVER, *ZELE*, avoit tenu ses Assemblées.

Au Revers, les Armes d'Amsterdam, surmontées d'une Couronne Impériale; avec le nom d'un des Directeurs d'alors :

J: VANDER POEL. 1662.

La force de cette grande Ville est fondée sur le Commerce, dont celui de la Compagnie Orientale est une des principales branches. L'année précédente, cette formidable Societé avoit reçu un rude échec par la perte des Iles de Tayowan & de Formosa. Un certain Chunchilung, après avoir été (1) Tailleur d'habits, s'étoit tellement enrichi par le Commerce Chinois & par ses Pirateries, que son pouvoir monta jusques à se voir Chef d'une Flotte de près de quatre-mille Vaisseaux de guerre, & qu'il osa projetter la conquête de la Chine pendant l'invasion des Tartares. Mais ceux-ci s'étant rendus maitres de ce beau Royaume, aussi bien que de la personne de ce Pirate qu'ils avoient su attirer à la Cour par de belles paroles, son Fils Coxinga évita habilement le même piege. Il se sauva sur la Flotte de son Pere, avec laquelle il exerça de si grands brigandages, que les Tartares n'étant pas en état de le dompter à force ouverte, trouverent à propos de bruler & de ravager les Villes, les Villages, & tout le Païs depuis le rivage jusques à trois lieues dans les Terres, pour couper les vivres à ce dangereux Ennemi, & pour faire languir par-là ses entreprises. En effet il se vit bientôt réduit à (2) de si grandes extrémités, qu'il abandonna les côtes de la Chine, & qu'il tourna ses voiles vers les Iles de Tayowan & de Formosa. Quoiqu'il ne fût point en guerre avec les Hollandois, il attaqua ces deux Païs à l'improviste, & dans l'espace de dix mois il se rendit maitre non seulement de ces Iles, mais encore de (3) la Forteresse nommée Zélandia, bâtie par la Compagnie Orientale pour assurer ses conquêtes. Cette perte inopinée toucha tellement ceux de Batavia, qu'on y équipa une Flotte de huit Yachts & de quatre Flutes, qui mit en mer le 24 de Juin, pour transporter à la Chine Mrs. Jean van Campen & Constantin Nobel, Ambassadeurs de la Compagnie. Dès qu'ils furent débarqués, ils reçurent ordre de la Cour Chinoise de se rendre auprès (4) du Viceroi Singlamong, & du Général Taising Lipoui. S'étant mis avec leur suite, composée de dix-huit personnes, dans quelques Jonques & ayant remonté la Riviere Hakkieu, ils mirent pied à terre à Sinksieu le 3 d'Octobre. Le jour suivant ils eurent Audience du Viceroi, & après lui avoir exposé leur commission & offert les présens de

(1) Dapper tweede Gezantschap naar Sina, fol. 52.

(2) Ibid. fol. 54.

(3) Ibid. fol. 90.

(4) Ibid. fol. 40.

1662. de leurs Maitres, ils reçurent de lui pour réponse, qu'il leur permettoit de se mettre en possession de quelques Forts sur les côtes de la Chine, ou bien de quelque Ile, pour pouvoir ainsi pousser leur Commerce, & de fréquenter même tous les Ports de ce Royaume: mais pour ce qui regardoit (1) Coxinga, qu'il ne pouvoit pas joindre ses forces navales à celles de la Compagnie pour exterminer ce Pirate, puisque les Iles Eymuy & Quemuy avoient déja fait la Paix avec les Tartares, & que pour la confirmer leurs Ambassadeurs étoient actuellement en chemin pour aller trouver la Cour Impériale à Pequin. Après avoir régalé de tems en tems les Ambassadeurs Hollandois, il fit donner à chacun d'eux avant (2) leur départ deux pieces d'étoffe de soye, & une Médaille Chinoise de la valeur de cinq *Tayls*, dont chacun fait environ trois florins & douze sols de notre monnoye. Cette Piece, qu'il leur fit donner comme une marque de sa considération, étoit telle.

(1) Dapper tweede Gezantschap naar Sina, fol. 91.

(2) Ibid. fol. 91.




Cette Piece ne contient que l'Inscription suivante, qui est en Langue Chinoise, comme on la parle à la Cour:

POUR

1662.

提督侯府

賞功伍兩

賞把槳

匠丘爵造

*POUR RECOMPENSE D'UN SERVICE SIGNALÉ, LE GENERAL FAIT PRESENT DE CINQ TAYLS ET D'UN NAVIRE DE GUERRE.*

*L'ORFEVRE KHSYN TJYAKH A FAIT CETTE PIECE.*

Le jour suivant, les Ambassadeurs Hollandois furent aussi conduits à l'Audience, au milieu de plusieurs Tartares armés, chez le Capitaine-général (1) Taising Lipoui, à qui ils donnerent une lettre du Gouverneur-général de Batavia, & les présens dont ils étoient chargés pour ce Chef des Troupes de l'Empereur. Quoiqu'il refusât ces présens, sous prétexte qu'il ne lui étoit pas permis de les accepter à l'insu & sans le consentement de son Maitre, il ne laissa pas de donner aux Ambassadeurs un magnifique repas. Il leur accorda la même liberté du Commerce dans toute la Chine, avec promesse de faire (2) les plus grands efforts pour faire relâcher les Hollandois, qui selon le témoignage des Ambassadeurs étoient encore détenus par les habitans des Iles Eymuy & Quemuy, nouveaux Sujets de Coxinga. Lorsqu'ensuite les Ministres de la Compagnie eurent une nouvelle Audience, tant du Viceroi que du Généralissime, le 8 du même mois, la liberté du Commerce leur fut confirmée de nouveau; & par rapport à Coxinga, on leur fit entendre que lui-même & ses Sujets offroient à l'Empereur de la Chine de lui rendre hommage par un Tribut, & par la maniere de se faire couper les cheveux à la Tartare, à condition néanmoins de (3) demeurer maitres du Gouvernement & des Garnisons. Les Ambassadeurs Hollandois voyant par-là sans peine, qu'il ne faloit pas compter sur le secours des Tartares pour reprendre Formosa, prirent congé tant du Viceroi que du Capitaine-général, descendirent la Riviere, & s'étant rembarqués sur leur Flotte, ils partirent pour Batavia. Ils jetterent l'ancre à la Rade de cette Ville (4) le 28 de Mars de l'année suivante, en y portant la nouvelle de la liberté du Commerce accordée par le Viceroi & par le Généralissime Taising Lipoui. Dans l'Audience de congé, (5) ce dernier, à l'exemple du Viceroi, avoit honoré les Ambassadeurs, entre autres présens dont il les gratifia, de la Médaille suivante d'argent doré.

(1) Dapper tweede Gezantschap naar Sina, fol. 91.

(2) Ibid. fol. 93.

(3) Ibid. fol. 97.

(4) Ibid. fol. 122.

(5) Ibid. fol. 91.



On

1662.




On n'y voit que l'Infcription fuivante, en langage des Mandarins, ou de la Cour:

總督軍門
拾
兩

*AU CAPITAINE-GENERAL, DIX TAYLS.*

Cet-

Cette Piece avoit huit ou neuf pouces de diametre, & les caracteres Chinois s'y trouvoient environnés d'un feuillage doré. 1661.

Quelque accablante que fût pour la Compagnie Orientale la perte de Formosa, la douleur qu'elle excitoit n'étoit point comparable à l'affliction générale, que la disette des vivres causoit cette année dans les Provinces-Unies. Cette misere n'étoit pas limitée par les bornes de la République: en France (1) le prix du pain monta jusques à six fois sa valeur ordinaire, & plusieurs Dames des meilleures Maisons venoient de toutes parts de la Campagne à Paris, pour y mettre leurs joyaux en gage, afin d'être en état de soulager leurs pauvres Vassaux. Mais ces moyens ne furent pas assez efficaces pour remédier à un si grand mal, jusqu'à ce que la Cour règlât le prix du Blé & du Pain, avec ordre aux Marchands & aux Boulangers de les vendre sur ce pied-là. A Bruxelles l'Archevêque donna des preuves de sa charité, en distribuant au peuple une grande quantité de pain. Dans cette occasion une Femme enceinte fut écrasée par la foule, & quelque forte que fût cette généreuse distribution, il y eut plus de cent misérables qui ne purent pas en (2) profiter. Leur malheur fit prendre d'autres mesures à la compassion Chrétienne de ce digne Prélat, qui desormais au-lieu de pain, donna à chaque indigent quelques pieces de monnoye dans une petite bourse. Une semblable charité éclata dans les Evêchés de Gand, de Bruges, & d'Ypres. Le Siege Episcopal de cette Ville avoit été vacant jusques alors depuis l'an 1659, par le décès (3) de Jean-François de Robles Comte d'Annapes, Prévôt de S. Pierre à Louvain, & Chancelier de l'Université de cette Ville. Ce ne fut que cette année même, qu'à la nomination du Roi d'Espagne, cette Dignité fut conferée à Martin Prats Doyen de Sainte Gudule à Bruxelles, & aussi distingué par ses vertus que par son illustre naissance. Son Grand-pere (4) Etienne Fils de Martin descendoit de la vieille & noble famille des Prats en Espagne, & l'an 1553 le 20 de Novembre (5) il avoit été honoré du Titre de Chevalier par Charles-Quint, dont il étoit Greffier. Son Petit-fils, dont il est question à présent, Seigneur de S. Albert en Flandre, s'étoit destiné à l'Eglise depuis son enfance, & il y avoit déja du tems qu'il avoit été nommé par le Pape, Protonotaire de l'Eglise Romaine, & Vicaire-général & Légat Apostolique dans les Armées du Roi d'Espagne. Il s'étoit tellement distingué dans ces Charges, qu'on crut lui rendre justice en lui offrant la Crosse Episcopale, en mémoire de quoi on frappa les deux Pieces suivantes.

(1) Holl. Merkur. anno 1661. pag. 69.

(2) Ibid. pag. 170.

(3) Delices des Pais-Bas. Tom. II. p. 68.

(4) Sanderi Basilica Bruxell. fol. 17.

(5) Noblesse de Brabant, fol. 8. verso.





Son Buste, en habit Episcopal; avec ces Titres:

ILLUSTRISSIMUS ET REVERENDISSIMUS MARTINUS PRATS, EPISCOPUS IPRENSIS.

*LE TRES ILLUSTRE ET TRES REVEREND SEIGNEUR MARTIN PRATS, EVEQUE D'YPRES.*

Ce qu'il y a de remarquable à l'égard de cette Famille, c'est que, quoique d'ordinaire la Dignité de Chevalier ne passe pas du Pere (6) au Fils, cette prérogative fut accordée à la postérité (7) d'Etienne Prats, par une singuliere faveur de Charles V.

Au Revers ses Armes, surmontées d'un Chapeau d'Evêque, sont portées par un Ange volant. Cette Famille portoit écartelé, au prémier & au quatrieme d'Argent à trois Roses de Gueules, au second & au troisieme de Gueules à un Château d'Argent. Le bord de la Piece est entouré (8) de sa Devise ordinaire, empruntée d'Horace:

(6) Jurispr. Heroica, fol. 64.

(7) Ibid. fol. 56.

(8) Horat. Lib. I. Epist. XVI. v. 53.

1662.

VIRTUTIS AMORE. 1662.

*PAR AMOUR POUR LA VERTU. 1662.*




Cette seconde Piece, qui se trouve dans le Cabinet de Mr. Guillaume Lormier, & qui n'est qu'une Planche gravée, m'a été communiquée lorsqu'on avoit déja achevé de graver la précédente. On y voit le Buste de cet Evêque, avec cette Légende-ci:

MARTINUS PRATS, EPISCOPUS IPRENSIS, Z.

*MARTIN PRATS, EVEQUE D'YPRES, ETC.*

Pour ne pas arrêter le cours du Commerce, on ne suivit point dans les Provinces-Unies l'exemple de la France, où l'on avoit fixé le prix du Blé; ce qui excita par-tout les murmures des Pauvres. A Bois-le-Duc, la populace ramassée éclata en fureur, & avant que sa rage pût être appaisée, elle pilla plusieurs maisons de Meuniers & de Boulangers. Un feu semblable paroissoit sur le point de s'allumer en Hollande, où un bon nombre de Marchands de grain, qui choquoient les yeux (1) du peuple par le profit qu'ils avoient tiré de sa misere, étoient, pour ainsi dire, marqués d'un charbon noir. Ce malheur étoit craint sur-tout dans les grandes Villes, où le nombre des Pauvres étoit le plus considerable. Les Magistrats d'Amsterdam, voyant que malgré la grande quantité de Blé qui entroit dans leur Ville, le prix d'un pain de seigle de six livres étoit à neuf sols & un liard; non contens des prieres publiques qui venoient d'être adressées au Ciel pour détourner ce fléau, firent publier le 1. de Mai & afficher partout, que tous ceux qui souhaitoient un tel pain pour sept sols & demi, n'avoient qu'à s'adresser au Commissaire de (2) leur Quartier, dont il y en a dans cette Ville jusques à soixante; que là on leur donneroit de petits plombs, avec lesquels ils pourroient acheter le pain à ce prix chez des Boulangers nommés pour cet effet. En vertu du même Edit, il étoit permis à ces Boulangers de prendre dans les Magasins publics, à proportion des Marques qu'ils avoient reçues, du Blé à plus bas prix qu'on ne le vendoit au Marché. Ces Marques de plomb étoient semblables à l'Estampe que voici.

(1) Holl. Merkur. anno 1662. pag. 121.

(2) Commelin Beschr. van Amsterdam. fol. 1178.







Les Armes d'Amsterdam, surmontées d'une Couronne, & supportées par deux Lions, sous l'an 1662. Au Revers, le nombre du Quartier où les Marques avoient été distribuées:

6 W Y K.

*SIXIEME QUARTIER.*

Dans

1662.

Dans d'autres Païs, & principalement en France, où l'on n'avoit pas pris les mêmes précautions, la Famine faisoit des ravages inexprimables. On mangeoit à (1) Paris des Chiens, des Charognes, des troncs de Choux, & d'autres ordures qui se ramassoient avidement dans les rues. On y vit une Femme, avec son Enfant à la mamelle, morte de faim. Un Pere, ne pouvant plus soutenir la vue & les gémissemens de ses miserables Enfans, les tua de ses propres mains : il fut exécuté pour ce crime, & son corps fut jetté à la voirie. Un autre coupa les pieds à sa Femme, qui lui avoit pris avec adresse un morceau de pain. Il est vrai que dans le Plat-païs les Païsans se soutenoient un peu par des herbes cherchées dans les campagnes ; mais ce foible secours n'empêchoit pas qu'on ne trouvât (2) tous les jours des corps morts dans les rues & dans les chemins, à cause que la Peste produite par la mauvaise nourriture étendoit de tous côtés ses tristes ravages. Au milieu de tant de morts causées par la contagion, l'Archiduc Leopold, que nous avons vu gouverner les Païs-Bas Espagnols, décéda à Vienne le 20 de Novembre de cette même année. Trois jours après il fut enterré dans l'Eglise des (3) Capucins, dans le Tombeau de son Frere l'Empereur Ferdinand III. La Province de Hollande perdit aussi au mois de Mai de la même année son Receveur-général (4) Mr. Jean van Berckel, laissant après lui une gloire proportionnée aux trésors qu'il avoit maniés pendant vingt-neuf ans, avec une fidelité toujours soutenue. Les Païs-Bas Espagnols firent encore une grande perte dans la personne d'Aurele-Augustin de Malen, qui mourut cette année à Madrid (5) le 17 d'Août, revêtu de la Charge de Membre du Conseil des Païs-Bas. En consideration de ses talens extraordinaires, il fut créé par l'Archiduc Albert, l'an 1622, Conseiller au Conseil de Brabant ; & l'an 1641, le 2 de Juin, il fut honoré du Titre de Chevalier par le Roi Philippe. Ensuite il fut envoyé comme Ambassadeur de ce Monarque vers l'Empereur Ferdinand III, à la Diete de Ratisbonne, & vers son Fils Ferdinand IV pour assister à son Couronnement. Le 6 d'Avril de l'année 1648, il devint Membre (6) du Conseil Privé, & dans la suite il se vit élevé à la Dignité de Président de la même (7) Assemblée. Il avoit déja été auparavant Conseiller au Conseil de Marine de Flandre, & Président du Conseil de la même Province. Dans cette derniere qualité on trouve sa mémoire conservée sur la Médaille suivante, que je n'ai trouvée nulle-part qu'à La Haye, dans le Cabinet de Mr. Guillaume Lormier.

(1) Holl. Merkur. anno 1662. pag 43.

(2) Ibid. pag. 43.

(3) Ibid. pag. 169.

(4) Ibid. pag. 70.

(5) Noblesse de Brabant, fol. ** 2. 2. verso.

(6) Sanderi Stat. Aulic. fol. 7.

(7) Noblesse de Brabant, fol. ** 2. 2. verso.



Son Buste, en habit de Conseiller ; avec ces Titres :

A·URELIUS AUGUSTINUS MALINEUS, CONSILIARIUS CONSILII SUPREMI STATUUM FLANDRIÆ.

*AURELE-AUGUSTIN DE MALEN, CONSEILLER AU HAUT CONSEIL D'ETAT DE FLANDRE.*

Au Revers, un Hercule nerveux, qui d'une main tient une Massue, & de l'autre un Arc. La Légende est la Devise ordinaire de ce Conseiller :

VIRTUTE DUCE.

*GUIDE PAR LA VERTU.*

Cet homme estimable, qui pendant quarante-trois ans avoit servi fidelement Philippe IV dans ses Emplois, étoit-Petit-fils de Guillaume de Malen Gentilhomme de la Chambre de Charles V. Il avoit eu pour Pere Charles de Malen, qui avoit

1662. avoit été Chevalier, Bourguemestre (1) d'Anvers, Président du Conseil de Marine de Flandre & de la Chambre des Comptes des Païs-Bas Espagnols; & son Roi l'avoit employé comme son Ambassadeur à la Paix de Vervins. Le Corps d'Aurele-Augustin de Malen ne fut point porté dans sa Patrie, mais enterré avec beaucoup de solennité à Madrid, dans l'Eglise de l'Hôpital de ses compatriotes. Ses deux Fils lui dresserent un Monument, où l'on voit l'origine du défunt, ses Charges, & ses Armes. Il portoit écartelé, le prémier & le quatrieme d'Or, à la Croix de Gueules; le second & le troisieme d'Azur, à trois Coquilles d'Argent. L'ainé de ses deux Fils, Charles-Aurele-Augustin de Malen, fut d'abord Grand-Ecuyer de l'Archiduc Leopold-Guillaume, & ensuite de Don Jean d'Autriche, l'un & l'autre Gouverneurs-généraux des Païs-Bas Espagnols. Le plus jeune, Philippe de Malen, étoit Capitaine d'une Compagnie de Cavalerie, & Grand-Maitre des Forêts de Brabant. Cette Charge est des plus considerables. Outre un Vice-Grand-Maitre, celui qui en est revêtu à sous lui un Greffier (2) & sept Juges, devant lesquels toutes les Causes touchant les Forêts sont portées en prémiere instance, & qui tiennent leurs Assemblées à Bruxelles dans l'*Hôtel du Pain*, tous les samedis. C'est dans ces deux qualités que la mémoire de ce Seigneur, qui ne se maria jamais, se trouve conservée sur deux Méailles. J'ai découvert la prémiere en Brabant; & après qu'elle eut déja été gravée, j'ai déterré la seconde dans le Cabinet de Mr. Guillaume Lormier.

(1) F. Swertii Monum. Sepulchr. pag. 27.

(2) Delices des Païs-Bas, tom. I. pag. 132.







I. Son Buste cuirassé, en qualité d'Homme de guerre:

PHILIPPUS MALINEUS, EQUITUM DUX, ET BRABANTIÆ FORESTARIUS.

*PHILIPPE DE MALEN, CAPITAINE DE CAVALERIE, ET GRAND-MAITRE DES FORETS DE BRABANT.*

Au Revers, un Dieu des Bois avec une grande barbe tient les Armes de Brabant sur son genou gauche. L'Inscription est imitée de Virgile: (3)

(3) Virgil. Eclog. IV. v. 3.

ETIAM SYLVÆ SUNT MILITE DIGNÆ.

*LES BOIS SONT AUSSI CONVENABLES AU GUERRIER.*







II. Son Buste cuirassé, mais tourné ici du côté gauche, avec les mêmes Titres. Au Revers un Bois, au milieu duquel on voit sur un piédestal quarré le Dieu Mars, tout nud, comme il est sur (4) les Médailles des Anciens. De la main gauche il tient une Lance, & de la droite un Bouclier avec les mêmes Armes de Brabant, & la même Légende.

(4) Oudaan R. Moog. pag. 138.

Le

Le Roi de France, dont les Sujets avoient tant souffert cette année de la Famine, & de la Peste qui en avoit été le funeste effet, avoit découvert l'année précédente, par la dexterité de (1) son Ambassadeur le Comte d'Estrades, les besoins de la Cour Angloise. Il avoit appris que le Roi Charles n'ayant de revenu que douze millions, étoit en arriere de plus de deux millions chaque année; & que Dunquerque, au-lieu de lui apporter quelque profit, lui coutoit tous les ans plus d'un million d'entretien. Comme d'ailleurs ce Monarque en s'unissant avec la Princesse de Portugal sembloit avoir épousé une Guerre qui l'obligeoit à de grands subsides, Louis esperoit trouver quelque occasion de se rendre maitre, soit par achat, soit par échange, d'une Ville maritime aussi puissante que Dunquerque, & qui étoit si fort à sa bienséance. Il y avoit eu déja quelques pourparlers là-dessus entre ledit Ambassadeur & le Chancelier d'Angleterre; mais on n'en vint à bout qu'à la fin de cette année. Le Chancelier enfin ayant appris que Mr. d'Estrades devoit aller comme Ambassadeur en Hollande, lui envoya (2) le 29 de Juin une lettre à Calais, pour l'inviter à prendre sa route par l'Angleterre, afin de pouvoir s'ouvrir à lui touchant une affaire de grande importance. Le Roi de France y consentit de bon cœur, sentant bien que le sujet de cette Conference seroit sans doute Dunquerque. D'abord les Ministres Anglois demanderent (3) pour la Ville, le Port, l'Artillerie, & les munitions, douze millions de livres: mais, quelque envie qu'eût Louis de se voir possesseur de cette Place, son Ministre, comme effrayé de cette exorbitante demande, se montra fort éloigné de l'affaire même. Enfin, après une longue Négociation, le marché se fit à cinq millions. L'accord en fut dressé à Londres (4) le 27 d'Octobre, par l'Ambassadeur de France & par quatre Commissaires du Roi Charles, & bientôt il fut absolument conclu & signé. Après avoir fait porter deux millions à bord des Vaisseaux Anglois, & trouvé des Répondans à Londres même pour le payement des trois autres millions qui devoit se faire en deux ans, Louis prit possession de cette Place en y envoyant de ses Troupes, (5) le 28 de Novembre. Le 2 du mois suivant Sa Majesté y fit son Entrée elle-même, donna ordre de chanter le Te-Deum dans la Cathédrale, & promit aux Habitans, tant Laïques qu'Ecclésiastiques, la conservation de leurs Privileges & de leurs Libertés. La mémoire de cette acquisition se trouve conservée sur les trois Pieces suivantes.

(1) Lettre du Comte d'Estrades au Roi, du 25. Juill. 1661.

(2) Lettre du Comte de Clarendon à Mr. d'Estrades, 29 Juin 1661.

1662.

(3) Lettre du Comte d'Estrades au Roi, 17 Août 1662.

(4) Ibid. Tom. I. pag. 531.

(5) Holl. Merkur. anno 1662. pag. 171.




I. La Tête du Roi de France, avec son Titre ordinaire:

LUDOVICUS XIIII, REX CHRISTIANISSIMUS.

*LOUIS XIV, ROI TRES-CHRETIEN.*

Au Revers, une Femme représentant Dunquerque, offre un Plan de la Ville au Roi qui venoit de l'acheter, & qui paroit ici en habit à la Romaine:

1662. PROVIDENTIA PRINCIPIS DUNQUERCA RECUPERATA. MDCLXII.

*DUNQUERQUE RECOUVRÉE PAR LA PREVOYANCE DU ROI. 1662.*

II. La feconde eft un Jetton. On y voit le Bufte du même Roi, couronné de Laurier; avec cette Légende-ci :

LUDOVICUS XIIII, DEI GRATIA, FRANCIÆ ET NAVARRÆ REX.

*LOUIS XIV, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE.*

Au Revers, on voit une forte Pluye d'argent tomber fur la Ville vendue. Par ce moyen Jupiter, felon la fiction des (1) anciens Poëtes, s'étoit ouvert l'accès auprès de Danaé; & par ce même moyen le Roi de France venoit d'arracher une Ville maritime de cette importance, à fon Ami le Roi d'Angleterre. C'eft ce qui eft exprimé par la Légende fuivante : (2)

(1) Ovid. Metam. Lib. IV. ꝟ. 610. & 697.
(2) Claud. de laudib. Stil. Lib. II. ꝟ. 45.

SIC VINCIT AMICOS.

*C'EST AINSI QU'IL SURMONTE SES AMIS.*



III. La troifieme n'a été frappée que l'année fuivante. Les autres étoient déja gravées, lorfque je l'ai découverte dans le Cabinet de Mr. Balthazar Scott, Confeiller, Echevin, & Receveur des Droits de la Généralité à Amfterdam. On y voit la même Pluye tomber fur une des Tours de Dunquerque, fous laquelle on lit DUNKERQUE. La Légende eft tirée d'une Ode (3) d'Horace, dans laquelle il parle de la Fable de Danaé :

(3) Horat. Carm. Lib. III. ꝟ. 10. & 11.

ICTU FULMINEO POTENTIOR.

*PLUS EFFICACE QU'UN COUP DE FOUDRE.*

Comme par cette vente les Anglois, qui ne font pas de la même Religion que les François, étoient éloignés des frontieres de la France, on voit au Revers deux Harpyes s'enfuir devant la Juftice, qui étant affife femble les menacer de fon épée. L'Infcription eft empruntée de l'Eneïde de Virgile : (4)

(4) Virg. Æneid Lib. III. ꝟ. 249.

HARPYAS PELLERE REGNO.

*CHASSER LES HARPYES DU ROYAUME.*

Lorfque De Glarges, Réfident des Provinces-Unies, félicita le Roi de (5) France à Calais de cet achat avantageux, ce Prince eut la bonté de lui témoigner, que plus il feroit voifin de la République, & plus il lui feroit fentir fa faveur. Cet Etat, tant par les armes que par d'heureufes Alliances, étoit parvenu alors à ce comble de profperité qui avoit été fi longtems le grand but de fes defirs. Depuis fon commencement, il n'avoit jamais été dans une fituation fi floriffante. Les Etrangers, attirés par-là, y accouroient de toutes parts, ce qui fit tellement croitre le nombre des Habitans, qu'à Amfterdam & à Leyden on fut obligé de reculer les murailles. Dans le Plat-païs on fongea auffi à bâtir, du confentement des Etats, plu-

(5) Holl. Merkur. anno 1662. pag. 172.

1663.

plusieurs nouvelles Eglises pour la commodité des gens de la Campagne. Entre autres, les Villages d'Outshoorn & de Gnephoek n'avoient pas eu jusques-là leur Eglise particuliere : ils étoient associés à celle d'Alphen, & c'est là qu'il leur faloit assister au Service divin & enterrer leurs morts. Comme en Hiver cela ne se pouvoit faire sans de grandes incommodités, à cause des mauvais chemins & des eaux gelées, le Chevalier Corneille de Vlaming, Seigneur de ces Villages, voyant la grande augmentation de ses Vassaux, demanda par Requête aux Etats de Hollande, au commencement de l'année cinquante-neuf, la permission d'avoir un Ministre à leurs dépens, & de faire bâtir une Eglise. Sa demande lui fut accordée le 17 (1) de Fevrier de la même année : on destina au futur Pasteur des gages plus forts de cinquante francs que ceux dont jouïssoient les autres Ministres de la Campagne, & par provision on dressa une Loge pour y faire le Service divin. Par ordre de la Classe de Woerden, Mr. Philippe Geelkerken, Pasteur de cette Ville, fit dans cette Loge le prémier Sermon, le 15 de Mai 1661; & d'autres Prédicateurs députés pour cet effet par la même Classe y continuerent le Service jusques au 2 d'Octobre de la même année. Ce fut alors que Mr. Gerard Haak (2) fut appellé comme Pasteur ordinaire, & confirmé dans son Ministere par Mr. Corneille Ruiter Pasteur du Village de Nieuveen. Tout cependant étoit préparé pour bâtir la nouvelle Eglise. Le pilotage fut commencé le 7 de Mai, & on poussa ce travail avec tant de vigueur, qu'il fut achevé en douze jours. Le 18 du mois suivant, la prémiere pierre fut posée par Mr. Thierry de Vlaming, Fils du Seigneur desdits Villages; & la mémoire s'en trouve conservée sur la Médaille suivante, qui est gardée aussi dans le Cabinet de Mr. Balthazar Scott à Amsterdam.

(1) Resol. der Staat. van Holl. 17 Febr. 1659.

(2) Regiftre Eclésiast. de Sud-Hollande; pag. 96.






La Tête représente l'Eglise nouvellement bâtie, avec une double Légende autour du bord. La Légende extérieure est prise des Pseaumes de David :

GEVET DEN HEERE DE EERE SYNS NAAMS;
AANBIDDET DEN HEERE IN DE HEERLICKHEYT
SYNS HEYLICHDOMS.
PSALM 29. ℣. 2.

*DONNEZ A L'ETERNEL L'HONNEUR DE SON NOM;*
*ADOREZ L'ETERNEL DANS LA SPLENDEUR DE SA SAINTETE.*
*PSEAUME 29. ℣. 2.*

Cette Inscription en renferme une autre, que voici :

DEN 18 JUNY 1663,
SOO HEEFT DIRCK DE VLAMINGH VAN OUTSHOORN
DE EERSTE STEEN VAN DE KERK GELEYT.

1663.

*LE 18 DE JUIN 1663;*

*THIERRY DE VLAMINGH D'OUTSHOORN A POSÉ LA PREMIERE PIERRE DE CETTE EGLISE.*

Au Revers, une Table quarrée, sur laquelle on lit ce Dizain Hollandois, dont toutes les lettres initiales sont le nom d'Outshoorn; le voici:

*O*NDER GODTS EN 'S VORSTEN HANT,
*V*LECHT HIER 'T VOLCK EEN VREEDEBANT;
*T*IMMERT OP GEMEYNE DREMPEL,
*'S*LANTS BEHOUDT, EEN HEYLIGE TEMPEL;
*T*OONT HAAR NEDRICH' YVRICHEÊN,
*H*EYL BEMINNEND, WEL TE VREÊN.
*O* WAER GOD EN WAER GODTS SEGEN;
*O* WAER WORT GOD SELFS VERCREGEN!
*R*OEM DES AMSTELS, ALS DAER D' HANT;
*N*A U WYSHEYT, GODTSDIENST PLANT.

*SOUS LES AUSPICES DE DIEU ET DU SOUVERAIN, LE PEUPLE CELEBRE ICI LA PAIX; ET PRENANT POUR BASE LE BONHEUR GENERAL DU PAYS, IL Y FONDE UN TEMPLE SACRÉ: CONTENT DE SON SORT, ET TRAVAILLANT À SON SALUT, IL DONNE PAR-LÀ D'HUMBLES MARQUES DE SON ZELE RELIGIEUX. OÙ TROUVE-T-ON LA BENEDICTION DE DIEU? OÙ TROUVE-T-ON DIEU LUI-MEME? SINON LÀ, O VOUS HONNEUR D'AMSTERDAM, OÙ UNE SAGESSE SEMBLABLE À LA VOTRE ETABLIT LE SERVICE DIVIN.*

La raison pour laquelle il est parlé d'Amsterdam dans cette Légende, c'est que quoique le Peuple d'Outshoorn eût fourni quelque argent pour la structure de cette Eglise, le Seigneur lui-même en avoit porté les plus grands frais, & il y avoit employé les amendes qu'en qualité de Grand-Bailly d'Amsterdam il avoit tirées de certaines maisons publiques, & d'autres semblables sources. Je n'ai pu savoir avec certitude quand cet édifice a été achevé, & quand on y a fait le prémier Service; quoiqu'on sache que le prémier cadavre y fut enterré le 9 d'Août de l'année suivante. Après que la prémiere pierre en eut été ainsi posée par le Fils du Seigneur, on vit approcher Nicolas de Schellingerhout, Fils ainé de Corneille de Schellingerhout Bailly & Secretaire d'Outshoorn & de Gnephoek. Ledit Nicolas posa la seconde pierre, & son cadet Corneille la troisieme; ce qui leur attira l'honneur de recevoir chacun une Médaille semblable à celle dont nous venons de donner la description. C'est ce dont j'ai été instruit par Pierre de Schellingerhout, Fils dudit Nicolas. Voici cette Piece.

Elle

1663.

Elle est en tout semblable à l'autre, excepté que la Légende intérieure est differente, ayant pour objet les deux Freres dont nous venons de parler :

DEN 18 JUNY 1663, SOO HEBBEN KLAAS EN CORNELIS VAN SCHELLINGERHOUT BROEDERS DE TWEEDE EN DERDE STEEN VAN DE KERK GELEYT.

*LE 18 DE JUIN 1663, NICOLAS ET CORNEILLE SCHELLINGERHOUT, FRERES, ONT POSE' LA SECONDE ET TROISIEME PIERRE DE CETTE EGLISE.*

Ce n'étoit pas sans raison, que le nombre des habitans croissoit ainsi dans la République. La concorde regnoit, tant dans toutes les Provinces particulieres, que dans l'Assemblée des Etats-Généraux; & tous les Magistrats sembloient s'efforcer à l'envi de travailler au bien-public, & de procurer aux Sujets toutes sortes d'avantages & de commodités. En introduisant de bons Règlemens & en améliorant les Chemins & les Canaux publics, ils facilitoient le Commerce au dedans du Païs, & ils ne négligeoient rien pour le soutenir & pour l'étendre au dehors. N'ayant à combattre aucune division domestique, nul Ennemi étranger, ils se voyoient liés aux plus puissans Princes de la Terre par de favorables Alliances; ce qui faisoit fleurir de plus en plus le Commerce des habitans, & s'étendre d'un bout de l'Univers à l'autre. La plupart des Puissances avoient leurs Ambassadeurs à La Haye, & ceux du Grand-Duc de Moscovie y firent une Entrée superbe le 8 (1) de Mai. Les Païs-Bas Espagnols, quoique moins heureux, jouissoient aussi d'un parfait repos. Avant la fin de la derniere année, on y vit le prix du grain sur l'ancien pied; & charmé de voir Dunquerque entre les mains d'un Prince Catholique, on en fit publiquement des feux de joye. Comme, selon l'ancienne coutume, il faloit faire au commencement de la nouvelle année quelques Jettons pour la Chambre des Comptes de Bruxelles, avec des Emblèmes convenables aux conjonctures des tems, il étoit naturel qu'on y marquât cette tranquillité publique, aussi bien que son Epoque, & le nom du Souverain sous l'Empire duquel on goutoit ce bonheur.

(1) Aitzema zaaken vanstaat en oorl. IV. deel fol. 1067.

1663.




(1) Troph. de Brabant, Tom. II. fol. 465.

Les Armes de Charles-Jaques Taye, de la Maison des Barons de Wemmele, Tréforier (1) de Bruxelles pour deux années, dont celle-ci étoit la derniere :

CALCULUS ÆRARII BRUXELLENSIS.

*JETTON DE LA TRESORERIE DE BRUXELLES.*

(2) Eryci Puteani Brux. Sept. fol. 82.

Le Conseil de la Tréforerie eft compofé de deux Tréforiers pris de la Nobleffe, (2) de deux Maitres des Comptes tirés de la Bourgeoifie, & d'un Secretaire. Comme cette année ne fut diftinguée par aucun évenement remarquable, le Revers n'offre aux yeux que l'Infcription fuivante :

PRO ANNO NATIVITATIS DOMINI 1663, REGNIQUE PHILIPPI IIII HISPANIARUM REGIS, BRABANTIÆQUE DUCIS, QUADRAGESIMO TERTIO.

*POUR L'AN 1663 APRÈS LA NAISSANCE DE NOTRE SEIGNEUR, ET LE QUARANTE-TROISIEME DU REGNE DE PHILIPPE IV, ROI D'ESPAGNE ET DUC DE BRABANT.*

Ce Prince, accablé non feulement d'un Regne fi long & fi hériffé de difficultés, mais encore d'une (3) gravelle qui s'empiroit tous les jours, fentoit fes forces fe diminuer tellement, qu'il ne pouvoit pas fe promettre une longue vieilleffe. Sa mort devoit charger du fardeau d'une Monarchie, fon Fils unique, mais très jeune, foumis à la Tutele de la Reine fa Mere. Philippe voyoit d'un autre côté le Roi de France dans la fleur de fon âge, fier, capable des plus hautes entreprifes, & propre à réveiller dans les cœurs de fes Sujets leur ancien defir de s'agrandir aux dépens de l'Efpagne. Ce n'avoit été qu'à contre-cœur, & par une forte de néceffité, qu'il avoit marié (4) fa Fille ainée à ce puiffant Prince: il prévoyoit avec inquietude, que, quelque illimitée que fût la Renonciation, qu'à fa priere fon Gendre avoit faite, concernant tous les Droits de l'Infante, la France ne manqueroit pas de prétextes pour les faire valoir dans l'occafion. Il craignoit même que pendant la Minorité de fon Fils, cette Couronne ne cherchât les moyens de s'élever fur les ruïnes de la Maifon d'Autriche. Cette Maifon augufte ayant rempli le Trône Impérial pendant deux Siecles, le voyoit alors occupé par fon onzieme defcendant, dans la perfonne de Leopold. Il s'y trouvoit placé depuis (5) cinq ans, il n'en avoit pas encore vingt-cinq, & il paroiffoit feul capable de foutenir la grandeur chancelante de fon illuftre Famille. Auffi le Roi Philippe mettant en lui toute fa confiance, conclut cette même année (6) avec ce jeune Prince une Alliance très étroite, dont le contenu, quoique fecret, tendoit à lier par les nœuds les plus forts les deux capitales Branches de cette Maifon, à garantir d'infulte leurs mutuels interêts, & à réunir leurs forces contre tous ceux qui formeroient le projet de les abaiffer. La mémoire de ce Traité fe trouve confervée fur la Piece que voici : elle ne fut frappée que l'année fuivante.

(3) Holl. Merkur. anno 1663. pag. 74.

(4) Larrey Hift. de Louis XIV. Tom. III. pag. 203.

(5) Heifs Hift. de l'Emp. Tom. II. pag. 160.

(6) Holl. Merkur. anno 1663. pag. 8.

Le

1663.



Le Buste du Roi d'Espagne, cuirassé, & orné de l'Ordre de la Toison :

PHILIPPUS IIII, DEI GRATIA, HISPANIARUM ET INDIARUM REX. 1664.

*PHILIPPE IV, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DES ESPAGNES ET DES INDES.* 1664.

Au Revers, deux Colomnes attachées ensemble se tiennent immobiles au milieu d'une Mer orageuse, quoiqu'attaquées de toutes parts par quatre Vents impétueux. Au haut de l'une on voit l'Aigle Impériale, & de l'autre le Lion du Royaume de Leon, représenter les deux Branches capitales de la Maison d'Autriche. La Légende consiste en ce seul mot :

STABUNT.

*ELLES SE SOUTIENDRONT.*

Pour affermir davantage cette Alliance, & pour lier ces deux Branches par un nœud indissoluble, un Article de ce Traité engageoit au jeune Empereur Leopold, Marguerite-Therese Fille du Roi d'Espagne, qui lui étoit née de son (1) second mariage le 12 de Juillet 1651. Comme l'Empereur étoit Fils de la propre Sœur de Philippe, & que par conséquent il étoit, selon le Droit-Canon, parent de sa Fiancée au second degré, il faloit pour contracter ce mariage une Dispense du Pape, qui l'accorda cette même année aux prieres des interessés (2). Ce Chef visible de l'Eglise fit plus : pour les féliciter de cet important Hymenée, il envoya une Ambassade solennelle à l'Empereur à Vienne, & au Roi d'Espagne à Madrid. Ce dernier étoit tellement satisfait de cet heureux mariage, qu'il trouva à propos d'en donner connoissance aux Provinces-Unies par une lettre écrite de Madrid, & datée (3) du 20 d'Avril de cette même année. Elle fut donnée aux Etats en pleine Assemblée par l'Ambassadeur d'Espagne lui-même, qui l'accompagna d'expressions les plus obligeantes. Non-seulement les Etats le remercierent en lui adressant un compliment de félicitation pour son Maitre ; mais en répondant au Roi par écrit, ils lui témoignerent dans les termes les plus forts, la part qu'ils prenoient dans sa joye. Par un ordre exprès de Leurs Hautes Puissances, cette lettre fut présentée à ce Monarque par Mr. (4) Henri de Rhede Seigneur de Renswoude, qui partit pour l'Espagne en qualité d'Ambassadeur Ordinaire, l'an 1664. Il eut son Audience publique à Madrid le 26 de Novembre, & après s'être aquitté de sa principale commission, il complimenta de la part de ses Maitres (5) la future Imperatrice sur son Hymenée. Quoique l'extrème jeunesse de cette auguste Fiancée fit differer la consommation de son mariage jusques (6) au 12 de Décembre de l'an soixante-six, on ne laissa point d'en célebrer la conclusion par des marques publiques d'allegresse, tant à Vienne (7) que dans les Païs-Bas Espagnols. A Anvers, entre autres, on fit frapper à cette occasion le Jetton suivant.

1664.

(1) Hubn. Geslachtk. tafel 42.

(2) Holl. Merkur. anno 1663. pag. 8.

(3) Aitzema zaaken van staat en oorl. IV. deel fol. 1096.

(4) Ibid. V. deel fol. 305.

(5) Ibid. fol. 307.

(6) Hubn. Geslachtk. tafel 117.

(7) Holl. Merkur. anno 1665. pag. 55.

1664.







Comme une des Filles de Philippe, duquel on voit ici le Buste, étoit placée fur le Trône de France, que l'autre occupoit le Trône Impérial, & que fon Fils devoit naturellement fucceder à la Couronne d'Efpagne; l'Infcription confifte dans ces paroles facrées du (1) Pfalmifte:

(1) PC CXII. ℣ 2.

POTENS IN TERRA SEMEN EJUS. 1664.

*SA RACE SERA PUISSANTE SUR LA TERRE.* 1664.

Le Revers repréfente les trois Enfans du Roi, chacun ayant fes Armes à fes pieds. L'Ainée avoit *pacifié* par fon mariage les Royaumes de France & d'Efpagne; la Cadette étoit deftinée à porter la *Couronne Impériale*; & Charles, fils unique du Roi, devoit *regner* par droit de fucceffion fur la Monarchie d'Efpagne. Leurs differentes deftinées font marquées par les trois mots fuivans, qu'on lit au-deffus de leurs Têtes:

IMPERAT, REGIT, PACIFICAT.

*ELLE EST IMPERATRICE, IL REGNE, ELLE PACIFIE.*

Le Roi d'Efpagne, voyant fa Maifon & fes Etats affermis par cette double liaifon avec l'Empereur, trouva bon avant la fin de cette année de créer Gouverneur de fes Etats dans les Païs-Bas, Don François de Moura (2) Marquis de Caftelrodrigo, à la place du Marquis de Caracene. Ce nouveau Gouverneur, qui avoit été pendant huit ans Ambaffadeur du Roi en Allemagne, Viceroi (3) de Sardaigne & enfuite de Catalogne, paffa par la France & vint au commencement d'Octobre à Mons, d'où il fe tranfporta incognito jufques à Bruxelles. Après que tout eut été préparé pour fa reception, il fortit du Château de Warfufé le 7 du même mois, pour faire fon Entrée publique (4) par la Porte de Louvain. Elle fut accompagnée d'une pompe prefque royale. La marche s'ouvrit par une Compagnie de Cavalerie, précedée de plufieurs Trompettes & Timbaliers, & fuivie de fes Chevaux de main, de fes Domeftiques, & de toute la Nobleffe de la Ville. On vit paroitre enfuite les Chevaliers de la Toifon, & les trois Grands-d'Efpagne, Aremberg, Ligne, & Egmont, fuivis immédiatement par le Gouverneur lui-même, qui avoit derriere lui l'Ambaffadeur Don Eftevan de Gamarra, un (5) Ecuyer, douze Pages, deux Caroffes à fix chevaux, & deux Compagnies de Cavalerie. Arrivé dans cet ordre jufques à la Cathédrale, il y fut reçu à la Porte par les Doyens & par les Chanoines, & dans le Chœur par l'Archevêque lui-même en habits pontificaux. Après qu'on eut chanté le Te-Deum, il paffa entre deux rangs de Bourgeois armés, par les rues appellées *Stormftraat*, *Heuvelftraat* & *Steenweg*, & vint enfin au Palais. A peine ce Seigneur eut-il pris poffeffion de fa nouvelle Dignité, qu'il en donna (6) connoiffance par lettres aux Etats-Généraux, en leur témoignant qu'il étoit difpofé à entretenir avec eux la bonne intelligence & l'amitié, dont il avoit tâché de leur donner des preuves comme Viceroi de Sardaigne & de Catalogne, & dont le voifinage devoit naturellement ferrer les nœuds. Quoi qu'il en foit, tout le monde avoit grande opinion du nouveau Gouverneur; témoin la Médaille & le Jetton fuivans, frappés cette année pour conferver la mémoire de ce Seigneur, & pour exprimer les grands avantages qu'on fe promettoit de fon Adminiftration.

(2) Hubn. ftaatk. Hiftori, II. deel, II. ftuk, pag. 746.

(3) Icones & infcript. Franc. de Moura a S. P. Q. Antverp. pofitæ, fol. 5.

(4) Holl. Merkur. anno 1664. pag. 159.

(5) Aitzema zaaken van ftaat en oorl. V. deel fol. 309.

(6) Ibid. fol. 312.

I. Son

I. Son Buste, avec des cheveux longs & plats, à l'Espagnole:

DOMINUS FRANCISCUS DE MOURA, MARCHIO CASTELLI RODERICI, GUBERNATOR GENERALIS BELGII.

*DON FRANÇOIS DE MOURA, MARQUIS DE CASTELRODRIGO, GOUVERNEUR-GENERAL DES PAYS-BAS.*

Au Revers, l'Ecusson de ses Armes, d'où pend la Croix de Calatrava: il en étoit Chevalier, & (1) il descendoit d'un Grand-Maitre de cet Ordre, qui fut érigé l'an 1158, & qui tire son nom d'une Forteresse appellée Calatrava, donnée comme un Fief perpétuel par Sanche II Roi de Castille à Raimond Abbé de Fideiro, à condition (2) de la défendre contre les Infideles. Cette Institution fut confirmée par les Papes Alexandre III, Gregoire VIII, & Innocent III. Sous le Regne du Roi Alfonse, cet Ordre devint si puissant, qu'il falut un Grand-Maitre pour le gouverner. Le prémier à qui cette Dignité fut conferée, fut Don Garcie de Redon. Benoit III dispensa ces Chevaliers de porter l'habit de Religieux. Paul III leur permit de se marier une fois; & lorsque Don Lopes de Padille trentieme (3) Grand-Maitre fut mort l'an 1487, le Pape Innocent VIII attacha cette Dignité à la Couronne d'Arragon, dans la personne de Ferdinand, ce qui fut confirmé dans la personne de Charles V par le Pape Adrien VI.

(1) Jurispr. Heroic. fol. 538.
(2) Ibid. fol. 526.
(3) Les Souverains du Monde, tom. IV. pag. 260.

II. Comme ce Jetton fut frappé à Bruxelles, on y voit, à côté des Armes du Trésorier Taye, le Combat du Démon avec l'Archange Michel, Patron de cette Ville:

CAROLUS JACOBUS TAYE, EX BARONIBUS DE WEMMELE; ÆRARII BRUXELLENSIS PRÆFECTUS. ANNO 1664.

*CHARLES-JAQUES TAYE, SORTI DES BARONS DE WEMMELE, GRAND-TRESORIER DE BRUXELLES.* 1664.

Wemmele est une Seigneurie très considerable, avec un magnifique (4) Château, située dans la Mairie de Merchtem, à une lieue de Bruxelles. Le 4 de Juin (5) l'an 1628 elle fut érigée en Baronnie par Philippe IV, en faveur d'Engelbert Taye; & dans la suite, (6) le 13 de Mars de l'an 1688, le Roi Charles II honora Wemmele du Titre de Marquisat, à la consideration d'Albert Taye.

(4) Le Roi prospect. Cast Nobil. Brab. fol. 69.
(5) L'Erection de toutes les Terres &c. de Brab. fol. 90.
(6) Ibid. fol. 96.

Le Revers ne porte que l'Inscription suivante:

1664. EXCELLENTISSIMO DOMINO FRANCISCO DE MOURA, MARCHIONE DE CASTELRODRIGO, SUB PHILIPPO IIII HISPANIARUM REGE, BELGIUM PIE, FORTITER, ET FIDELITER GUBERNANTE.

*LE TRES EXCELLENT SEIGNEUR FRANÇOIS DE MOURA GOUVERNANT, SOUS PHILIPPE IV ROI D'ESPAGNE, LES PAYS-BAS, AVEC PIETE', VALEUR, ET FIDELITE'.*

Deux jours après cette superbe Entrée, Castelrodrigo conduisit dans son Carosse de corps son Prédécesseur Caracene jusques à une lieue de Bruxelles, où tous les Gentilshommes, & ceux qui occupoient les principales Charges du Païs, prirent congé de lui avec de grandes marques de tendresse. Quoiqu'il persuadât à (1) Castelrodrigo de s'en retourner, la Noblesse qui étoit accourue de toutes parts s'obstina à l'accompagner jusques à Halle. Après y avoir passé la nuit il se transporta par Mons à Valenciennes, où il fut reçu par les Bourgeois mis sous les armes, tout comme s'il venoit d'entrer dans le Gouvernement. La Ville paroissoit en feu, par le prodigieux nombre de flambeaux qui éclairoient toutes les rues; & les coups de canon redoublés sembloient l'ébranler sur ses fondemens. Son Epouse, qu'il avoit laissée en arriere à cause de la foiblesse de sa santé, fut dans la suite menée en Espagne, à la demande de ce Seigneur, dans un Vaisseau de guerre (2) de la République, chargé de ses gens & de son bagage. Pendant le dernier Gouvernement, ils s'étoient rendus l'un & l'autre très agréables par leurs manieres aisées & populaires, qui leur avoient attiré une bienveillance générale. On en avoit vu une preuve bien distinguée, peu de tems avant leur départ. Ce fut dans la Ville de Gand, où les Magistrats & l'Evêque (3) Charles van den Bosch leur avoient voulu marquer à l'envi leur tendresse & leur gratitude, en leur prodiguant toutes sortes de divertissemens & de plaisirs. Ce Chef de l'Eglise de Gand avoit été d'abord Doyen de S. Donas à Bruges. L'an 1651 il fut consacré, à la nomination du Roi d'Espagne, Evêque de cette Ville, à la place de Nicolas Haudion, qui étoit décedé il y avoit (4) deux ans. Lorsque dans la suite Antoine Triest Evêque de Gand, dont nous (*) avons fait mention, étoit sorti de cette vie l'an cinquante-cinq dans la quatre-vingtieme année de son âge, il fut nommé par le Roi Philippe, trois ans après, successeur de ce digne Prélat. Il fit prendre possession de sa nouvelle Dignité, en vertu d'un plein-pouvoir, le 8 de Juin de l'an soixante, par (5) Mr. Rose, Doyen de la Cathédrale de cette Ville; & le 23 du mois suivant il vint s'y établir solennellement en personne. Il n'occupa ce Siege que pendant peu d'années, puisqu'il mourut de mort subite (6) le 5 d'Avril 1665. J'ai voulu m'étendre un peu sur son sujet, à cause qu'il m'est tombé entre les mains une Médaille qui le concerne, & qui est de l'année dont il s'agit à présent.

(1) Holl. Merkur. anno 1664. pag. 159.

(2) Aitzema zaaken van staat en oorl. V. deel fol. 305.

(3) Holl. Merkur. anno 1664. pag. 129.

(4) Delices des Pais-Bas, tom. II. pag. 50. (*) II. Part. pag. 139.

(5) Ex Archiv. Episc. Gandav.

(6) Delices des Pais-Bas, tom. II. pag. 35.






Le Buste de cet Evêque, en habit Episcopal, avec ce Titre:

KAROLUS VAN DEN BOSCH, EPISCOPUS GANDAVENSIS.

*CHARLES VAN DEN BOSCH, EVEQUE DE GAND.*

Nous

Nous avons remarqué (*) ci-dessus, qu'après la mort de Viglius de Zwichem on avoit fait de grand changemens à la Prévôté de S. Bavon. On l'avoit encore dépouillé dans la suite (1) des grands revenus dont avoient joui les Prévôts mitrés, & sur-tout de ceux du Comté d'Everghem, qui avoient été destinés à l'entretien des Evêques de Gand. C'est pour cette raison qu'on lit sur le Revers, qui sous les Armes de l'Evêque porte celles de l'Evêché de Gand & du Comté d'Everghem, les Titres que voici: 1664.

(*) I. Part. pag. 131.
(1) Delices des Païs-Bas tom II. pag. 36.

DomiNUS TERRITorii Sancti BAVONIS, COMES DE EVERGHEM, ETC. 1664.

*SEIGNEUR DU TERRITOIRE DE SAINT BAVON, COMTE D'EVERGHEM, ETC. 1664.*

Le 2 de Juillet cette même année, & par conséquent déja avant le départ de Caracene, le Roi d'Espagne avoit projetté à Madrid une Reforme, tant par rapport au Conseil Privé, à celui des Finances, & à la Chambre des Comtes (2) de Lille, de Brabant, & de Ruremonde, qu'à l'égard des Commissaires des Revues. Par la longue durée des dernieres Guerres, les Finances du Roi étoient fort épuisées dans ces Provinces, & hors d'état de soutenir le fardeau d'un si grand nombre d'Officiers. On avoit même créé plusieurs Emplois inutiles, que le besoin pressant de trouver de l'argent pour fournir aux fraix de la Guerre, (3) avoit fait vendre au dernier enchérisseur. Pour remédier à cet inconvénient, on avoit déja envoyé ordre au précédent Gouverneur d'exécuter cette Reforme avant son départ. Mais celui-ci l'avoit négligé, ne voulant pas, pour le peu de tems qu'il devoit rester dans le Païs, se charger d'une si odieuse commission. Son Successeur, obligé de le faire sans délai, envoya pour cet effet (4) le 8 de Novembre le Projet en question au Conseil des Finances de Brabant, avec ordre d'introduire cette Reforme partout, conformément au desir du Roi. Selon ce Projet, le Conseil Privé devoit consister desormais dans un Président, cinq Conseillers, & cinq Secretaires, dont le prémier qui mourroit ne seroit point remplacé. Dans le Conseil des Finances il ne restoit que six Conseillers, savoir, Maas, Kockaart, Kinschot, Ognaty, Harenskamp, & Bergyk, & pendant l'absence du dernier, Van Uffele. Ils avoient, pour dresser & pour signer leurs Résolutions, deux Greffiers, dont l'un étoit le Chevalier (5) Elie de Bye Seigneur de S. Pierre, Garde des Archives du Païs & Bibliothecaire de la Bibliotheque Royale. J'ai trouvé sa mémoire conservée sur la Médaille suivante, qui m'est tombée entre les mains à Bruxelles.

(2) Aitzema zaken van staet en oorl. V. deel fol. 311.
(3) Ibid. fol. 309.
(4) Ibid. fol. 312.
(5) Sanderi Stat. Aulic. fol. 16.




Son Buste, en manteau & colet; avec ces Titres:

ELIAS DE BIE, EQues, TOParcha Sancti PETRI, FINanciarum Regis GRAFfarius, CHARTOPHILAX.

*ELIE DE BIE, CHEVALIER, SEIGNEUR DE SAINT PIERRE, GREFFIER DES FINANCES DU ROI, ET GARDE DES ARCHIVES.*

1664. Le Revers, faisant allusion à son nom, *Bye*, (*Abeille*,) représente une Ruche, avec ces mots:

DULCIA MIXTA MALIS.

*LES DOUCEURS SONT MELÉES D'AMERTUMES.*

Par rapport aux Chambres des Comptes, il étoit règlé que celle de Lille consisteroit en huit Maitres des Comptes & huit Auditeurs; celle de Brabant, en huit Maitres des Comptes & seulement quatre Auditeurs; & celle de Ruremonde en deux Maitres des Comptes. Pour les Commissaires des Revues, ils furent réduits au nombre de six. Comme par cette Reforme plusieurs Officiers perdoient des Emplois qui pouvoient leur fournir dequoi vivre, le Roi ordonna que les places vacantes fussent toujours données aux plus anciens de ceux qui venoient d'être reformés; & que ceux d'entre eux (1) qui avoient donné de l'argent pour leurs Charges, tireroient quinze pour cent de tout le capital, depuis le jour de leur cassation jusqu'à ce qu'ils fussent pourvus de quelque Charge équivalente. La Liste qu'on vient de voir des Officiers qui étoient restés en place, fut signée par Mr. Henri de Cronendaal, Secretaire du Roi pour les affaires des Païs-Bas. La famille de Cronendaal, autrefois connue (2) sous le nom d'Elderen, tire son origine des anciens Ducs de Tongres. Ce fut Jean d'Elderen, qui ayant épousé Catherine Nys, abandonna le nom de sa Maison pour prendre celui de Cronendaal. Son Fils Paul de Cronendaal étoit Seigneur de Vliringen. Il avoit pris d'abord le parti des Armes, & s'étoit rangé sous les drapeaux du Duc d'Aremberg; mais lorsque ce Capitaine combattant le Comte de Nassau à Heyligerlée eut perdu, comme il a été dit (*), la Bataille & la vie, il abandonna les Armes pour les Livres. Ce Cavalier, qui étoit Tréforier, (3) Garde des Archives, Greffier des Domaines du Roi, Conseiller & (4) Commis des Finances, eut pour Epouse Catherine Gillis, Fille du Greffier Gillis, & de Dame Elisabeth Sterk, qui mourut l'an 1597 en laissant de son Mari, décédé (5) vingt-quatre ans plus tard, un Fils nommé Henri de Cronendaal, qui étoit Seigneur de Vliringen, de Breethout, de Bevre, & de la Bruyere, & dont la mémoire se trouve conservée sur la Piece suivante.

(1) Aitzema zaaken van staat en oorl. V. deel fol. 311.

(2) Jurispr. Heroica. fol. 296.

(*) I. Partie, pag. 115.

(3) Noblesse de Brabant fol. *. 17. 5 vso

(4) Sanderi Stat. Aulic. fol. 17.

(5) Noblesse de Brabant fol. * 17. 5 verso.




Un des côtés de cette Piece offre aux yeux ses Armes, surmontées d'une Couronne. Sur l'autre on voit sa Tête, avec ce Titre:

HENRI DE CROONENDAEL, SEIGNEUR DE BEVRE.

ANNO 1639. ÆTATIS 24. A. WATERLOOS FECIT.

Celui-là fut aussi Conseiller, Tréforier, (6) Garde des Archives, & Greffier des Finances du Roi. Le 20 d'Août de l'an 1622, il fut honoré du Titre de Chevalier, & il déceda l'an quarante-trois, laissant de sa Femme Adrienne Immecloot Dame de Steenbrugge, qui mourut l'an (7) cinquante-cinq, deux Fils, Paul & Henri de Cronendaal. Le prémier fut Seigneur de Vliringen & Breethout; & le 12 d'Avril de l'année qui suivit le décès (8) de son Pere, il reçut le Titre de Chevalier. Le second étoit Seigneur de Bevre, de la Bruyere, & de Sourbize; & après la mort de son Ainé, de Vliringen & de Breethout. Ayant eu d'abord les Charges de Greffier & de Garde des Archives, il fut fait dans la suite

(6) Noblesse de Brabant, Cheval. arm. & créez, fol. * * 2 vso.

(7) Noblesse de Brabant, fol. * 17. vso 5.

(8) Ibid. * 2. 1 vso.

Re-

Receveur & Membre du Conseil des Finances. Le Roi le fit Chevalier le 10 d'Octobre de l'an (1) 1645, & avec ce Titre il obtint la Charge de Secretaire du Conseil (2) d'Etat. Pendant qu'il la remplissoit, il lui fut accordé (3) de prendre pour Soutiens de ses Armes, un Homme armé & une Femme, tous deux vêtus d'un Manteau royal d'azur doublé de vair. Il eut pour Epouse Marie-Francine d'Innetieres, Fille du Chevalier-Banneret Jaques d'Innetieres, Membre du Conseil d'Etat & de celui des Finances du Roi. De cette Dame il eut deux Fils, Jaques-Henri, & Paul de Cronendaal. 1664. Le prémier eut entre autres Charges celle d'Intendant (4) du Quartier de Gand, & il vit ses Seigneuries de Vliringen & de Breethout érigées en Vicomté par Charles II Roi d'Espagne, le 2 d'Octobre 1681. Leur Mere, qui avant son second mariage avoit été Veuve de Jean Broekhoven Baron de Bergeyk, mourut le 2 de Mai 1700; leur Pere étant déja décedé le 29 Décembre 1665. La mémoire du dernier, en qualité de Secretaire du Roi, se trouve conservée sur la Planche suivante.

(1) Ibid. fol. ** 2. 3. 9so.

(2) Sanderi Stat. Aulic. fol. 17.

(3) Jurispr. Hericon. fol. 296. 9so. 4.

(4) Noblesse de Brabant fol. *17. 4. 9so.



Son Buste, en manteau & colet; avec cette Légende:

HENRICUS DE CROONENDAAL, EQUES, REGIQUE AB ARCANIS IMPERII.

*HENRI DE CROONENDAEL, CHEVALIER, SECRETAIRE D'ETAT DU ROI.*

Le commencement du Gouvernement de Castelrodrigo fut remarquable par le Canal de Gand à Bruges, où l'on mit alors la derniere main, après que cet ouvrage eut été entamé sous Caracene. Il y avoit plus de cent ans que ceux de Bruges avoient creusé un semblable Canal, par lequel il leur pouvoit venir par (5) Ostende jusques devant leur Ville, des Vaisseaux de quatre-cens tonneaux. Par le moyen de ce (6) Canal & du nouveau, de pareils bâtimens pouvoient passer à Gand, & même de là à Bruxelles & à Anvers. Avantage considerable surtout pour cette derniere Ville, dont le Commerce maritime, que les Provinces-Unies arrêtoient en bouchant l'Escaut, pouvoit en quelque sorte être poussé par cette nouvelle ouverture. Quoique le bien-public fût le but visible de cette entreprise, les Chartiers, qui avoient gagné jusques-là leur vie en transportant les marchandises, mirent en œuvre tous les moyens imaginables pour troubler un si utile travail. Ils oserent même pousser l'insolence jusques à faire enfoncer dans ce Canal (7) un bateau chargé de pierres. Cette même année, les Villes de Leyden, d'Utrecht & de Woerden eurent à surmonter des difficultés semblables & même plus grandes, en exécutant leur projet de faire sur le bord du Rhin un Sentier pour des Chevaux destinés à tirer des barques. Avant que l'on eût fait ce Sentier pour le tirage, ceux qui vouloient aller par eau de Leyden à Utrecht, étoient obligés de s'y faire transporter dans de petits bateaux à rames le long du Rhin, depuis l'endroit nommé *het kleine Watersteegje* qui est au Nord du *Hoogewoerd*, à côté d'une Maison nommée *la Rose*, qui étoit alors l'Auberge de la Ville; ce qui étoit très incommode pour les Voyageurs. Cet inconvénient porta Mr. Gerard Hooge-

(5) Guicc. Beschr. der Nederl. fol. 298.

(6) Aitzema zaaken van staat en oorl. V. deel fol. 305.

(7) Holl. Merkur. anno 1664. pag. 87.

1664. geveen, Secretaire de Leyden, à propoſer & à faire paſſer le projet de faire un pareil Sentier aux dépens de ces trois Villes, dont par-là la communication mutuelle devoit être facilitée. Pour l'exécuter, il s'agiſſoit d'acheter des Proprietaires toute l'étendue du terrein néceſſaire, ſur le bord de la Riviere même. Mais il fut plus facile d'en former le deſſein, que d'en venir à bout, à cauſe des differentes Juriſdictions & des differens interêts des Seigneuries & des Villages, dont les uns vouloient s'accorder avec les trois Villes d'une maniere, & les autres d'une autre, dans le tems que quelques-uns refuſoient abſolument d'entrer dans aucun traité à cet égard. D'ailleurs, les poſſeſſeurs des Terres qui bordoient le Rhin, n'en voulurent vendre ce qu'il en faloit, qu'à des conditions qui leur fuſſent très avantageuſes. Ils prétendirent qu'on creuſât un foſſé pour ſéparer leurs Terres d'avec ce Sentier, que la Riviere ne fût plus ſoumiſe aux Directeurs des Digues, & que pour leur conſerver la communication avec elle on bâtit aux dépens des trois Villes un bon nombre de petits Ponts, & qu'elles les entretinſſent à jamais ſans qu'ils fuſſent à charge aux Proprietaires. Quoique ce droit ait été racheté en differens endroits, & que pluſieurs de ces Ponts ayent été ruïnés, on en trouve encore un très grand nombre entre Leyden & Woerden. Les trois Villes ne laiſſerent pas de vaincre tous ces obſtacles, tant en ſe ſoumettant à des conditions ſi onereuſes, qu'en n'épargnant point l'argent; de maniere qu'au mois de Mai de cette même année on vit la prémiere Barque partir de Leyden pour Utrecht, tirée par un cheval. Au reſte, ce Sentier eſt entretenu à fraix communs, ſous la direction de trois Receveurs, dont chaque Ville en nomme un. Ceux de Leyden en ont l'Intendance depuis leur Ville juſques au petit Pont d'Aarlanderveen, ceux de Woerden de là juſques à Bodegrave, & ceux d'Utrecht de tout le reſte. Comme les Bateliers doivent ceder pour cet entretien ſix ſols de ce qu'ils tirent de chaque perſonne, ces Receveurs s'aſſemblent une fois par an, vers le mois d'Août, dans le grand Fort de Wierik, pour ſe rendre mutuellement compte de leur dépenſe & de leur recette. La mémoire de cet utile ouvrage, achevé cette année malgré la ſtupide oppoſition de certaines gens, ſe trouve conſervée ſur cette Piece d'or, qui eſt gravée au burin.




(1) Regiſtre Académique. pag. 19. (2) Ibid. pag. 20. (3) Ibid. (4) Ibid. pag. 21.

Les Armes des quatre Bourguemeſtres, ſous la conduite deſquels cet ouvrage avoit été entamé en Octobre 1663, ſavoir, celles de (1) MAITRE JEAN MEERMAN, JEAN VAN (2) DER MAERSCHE FILS DE PIERRE (3) HERMAN SCHUYL, & de (4) GUILLAUME VAN SANEN. Ces Armes ſervent de bordure à ce Huitain Hollandois:

HET JAEGPADT LANG VERWAGHT,
SPYT WANGUST, NU VOLBRAGHT,
SPYT BOEREN DOMME-KRAGHT,
CIERT AAN DE RYN DRIE STEEDEN.
'T IS WONDERLYCK BEDAGHT,
GELUCKIGH WTGEWRAGHT,
NIET DOOR OCTROY OF MAGHT,
MAAR YVER, GELT, EN REEDEN.

CE

*CE SENTIER LONGTEMS ATTENDU ORNE, EN DEPIT DE L'ENVIE ET DES STUPIDES OPPOSITIONS DES VILLAGEOIS, TROIS VILLES SITUEES SUR LE RHIN. LE PROJET EN EST MERVEILLEUX: IL A ETE' HEUREUSEMENT EXECUTE', NON PAR L'OCTROI ET PAR LE POUVOIR DU SOUVERAIN; MAIS PAR ZELE, ARGENT, ET CONDUITE.* 1664.

Il est dit ici, qu'on n'étoit point redevable de cette heureuse exécution à un Octroi, ou à des Lettres-patentes des Etats. On n'en avoit pas eu besoin; puisqu'il n'avoit pas été question de faire un nouveau Canal, mais de faire seulement un nouveau Sentier.

Autour du bord on lit encore cette Inscription Latine:

RELUCTANTE LICET INVIDIA ET RUSTICITATE, OMNEM SIBI REDDIT PERVIAM VIAM VIRTUS.

*MALGRE' LES OPPOSITIONS DE L'ENVIE ET D'UNE RUSTIQUE STUPIDITE', LA VERTU SAIT S'OUVRIR PAR-TOUT UN CHEMIN.*

Au Revers on voit, sous les Armes couronnées de Leyden, supportées par deux Lions, la Ville même dans le lointain; & sur le devant, un Bateau tiré par un Cheval qui marche dans le nouveau Sentier. Sur le bord les Ecussons de Mrs. (1) JEAN VANDER MAERSCHE FILS DE PIERRE, (2) CORNEILLE BUYTEVEST, (3) GUILLAUME HASIUS, & du Docteur (4) JEAN ELEMAN, qui étoient Bourguemestres en *Mai* 1664, lorsque cet Ouvrage fut *achevé*. Et pour Légende:

(1) Ibid. pag. 19. (2) Ibid. pag. 20. (3) Ibidem. (4) Ibidem.

EXTERIS STUPORI, INCOLIS USUI, PATRIÆ ORNAMENTO, LEYDÆ HONORI.

*SERVANT DE PRODIGE AUX ETRANGERS, DE COMMODITE' AUX HABITANS, D'ORNEMENT A' LA PATRIE, D'HONNEUR A' LEYDEN.*

1665. Cette prospérité des Provinces-Unies, & l'étendue de leur florissant Commerce, s'attirerent l'envie des Anglois. Leur Roi, choqué d'ailleurs de voir son Neveu (5) le Prince d'Orange exclus de toutes les Charges, oublia les promesses qu'il avoit faites en Hollande il y avoit peu d'années; & prêtant trop l'oreille aux plaintes de ceux de sa Nation qui faisoient le Commerce des Indes, d'Afrique, de Turquie, & de Portugal, il résolut, sous prétexte de demander satisfaction pour leur prétendues pertes, de faire la Guerre à la République. Pendant que son Ambassadeur exigeoit cette satisfaction à La Haye, & que les Etats s'engageoient à faire pour contenter le Roi tout ce qu'ils trouveroient juste & équitable, ce Prince envoya une Flotte commandée par (6) Robert Holmes vers le Cap-Verd. Après y avoir pris le Fort S. André & d'autres Places situées près de là, il fit voile vers les côtes de Guinée, où sans la moindre déclaration de guerre il se rendit maitre à main armée, de plusieurs Forteresses appartenantes aux Provinces-Unies. Sur la nouvelle de ces hostilités, les Etats-Généraux envoyerent un ordre secret à (7) Ruiter dans la Mer Méditerranée, où il s'étoit opposé aux brigandages des Turcs, d'aller traverser ceux des Anglois dans la Guinée, & de reprendre sur eux, s'il étoit possible, les Places qu'ils avoient enlevées à la Compagnie Occidentale. Il exécuta heureusement cette commission, en remettant la Compagnie en possession des Forteresses qu'elle avoit perdues, & en faisant sur les Anglois un bon nombre de prises considerables; ce qui n'empêcha point les Etats de continuer à faire tous leurs (8) efforts pour se raccommoder avec les Anglois, en satisfaisant à leurs

(5) Lettres du Comte d'Estrades du 11. Août 1661.

(6) Brandt Leev. van de Ruyter. fol. 190. 191.

(7) Ibid. fol. 194. 195. 196. & 197.

(8) Ibid. fol. 375.

1665. leurs demandes autant qu'il étoit possible. Mais voyant par expérience, que loin de tirer quelque fruit de leur amour pour la Paix, leur facilité ne faisoit qu'augmenter la fierté de l'Ennemi, ils se mirent en état de défense, en ordonnant d'équiper une formidable Flotte. Ils ne laisserent pas cependant d'accepter la Médiation qui leur étoit offerte par le Roi de France; mais quoique ce Prince eût envoyé, pour travailler à cet accommodement, un Ambassadeur en Angleterre, les Pirateries de cette Nation parurent s'étendre & s'augmenter de plus en plus. Enfin le Roi Charles ayant déclaré la Guerre aux Provinces-Unies le 4 de (1) Mars, sa Flotte, commandée par son Frere (2) le Duc d'Yorck, mit en mer avant la fin de Mai. Celle des Etats, conduite par le Lieutenant-Amiral de Wassenaar, s'y étant mise aussi, les deux Armées navales en vinrent aux mains le 14 de Juin. Les Anglois avoient l'avantage du vent, & après que le Combat eut duré quelque tems, ils furent assez heureux pour voir sauter en l'air, l'après-midi à deux heures, le Vaisseau de l'Amiral de Wassenaar, monté de cinq-cens hommes. Le Lieutenant-Amiral Cortenaar, (3) à qui devoit tomber le Commandement de la Flotte après la mort de Wassenaar, ayant perdu la vie au commencement de la Bataille, son Vaisseau, comme s'il eût flotté sans gouvernail, tourna la poupe aux Ennemis par la lâcheté du Pilote à qui on en avoit confié la conduite. Ce double desastre jetta une telle consternation dans la Flotte de la République, qu'elle tomba dans un affreux desordre, & qu'elle ne songea plus qu'à se sauver par la fuite. Cinquante-huit ou soixante Vaisseaux, commandés par le Vice-Amiral Tromp, se retirerent vers le Texel; dix-sept ou dix-huit vers le Vlie; & douze ou treize vers les Wielingen, la Meuse, & Goerée. Pendant cette fuite, trois Vaisseaux Hollandois embarassés les uns dans les autres furent mis en feu par un Brulot, & un autre fut pris par les Anglois après une longue & vigoureuse résistance. Quoique dans la Flotte de la République la confusion eût été plus grande que la défaite, & qu'on y fût plus affligé de la perte de la réputation que de celle (4) des Vaisseaux & des hommes; les Ennemis, fiers d'avoir commencé la Guerre par une Victoire, firent frapper entre autres la Médaille suivante, comme un monument de leur gratitude envers leur victorieux Monarque.

(1) Brandt Leev. van de Ruyter fol 380.
(2) Ibid. fol. 381.
(3) Ibid. fol. 382.
(4) Ibid. fol. 383.







Le Buste du Roi de la Grande-Bretagne, avec ces Titres:

CAROLUS SECUNDUS, Dei Gratia, MAGnæ BRITanniæ, FRANciæ ET HIBerniæ REX.

*CHARLES II, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DE LA GRANDE-BRETAGNE, DE FRANCE ET D'IRLANDE.*

Le Revers représente le même Prince, habillé à la Romaine, & placé sur le rivage, un Bâton de commandement à la main. Dans le lointain on découvre sa Flotte donnant bataille à celle de la République, & l'on voit un des Vaisseaux Ennemis englouti par les ondes. Dans l'Exergue on lit ces paroles de Virgile: (5)

(5) Æneid. Lib. II. v. 535. Lib. XII. v. 351.

PRO

PRO TALIBUS AUSIS.

*POUR PUNITION DE SI AUDACIEUSES ENTREPRISES.*

On fait ici allusion apparemment à l'heureuse Expédition (1) de l'Amiral Ruiter dans la Guinée. (1) Brandt Leev. van de Ruyter fol. 380.

Les Anglois faisoient sonner fort haut cette Victoire. Dans les récits qu'ils en publierent, ils témoignoient qu'ils avoient pris neuf Vaisseaux, huit Capitaines, dix (2) Lieutenans, & en tout deux-mille deux-cens hommes. Quoi qu'il en soit, on en fit des Actions de graces publiques par ordre exprès du Parlement, tant à Londres qu'à Westminster. Le Roi en fut félicité par le Lord-Maire, par les Conseillers de la Ville, & par tous les Ministres des Princes & Etats étrangers; on sonna (3) les cloches, & dans toutes les rues on vit un prodigieux nombre d'Illuminations & de Feux de joye. Pour animer de plus en plus le courage des Officiers de Mer, Charles honora de la Dignité de Chevalier Christofle Minghs & Jeremie Smith, tous deux Capitaines de haut-bord, qui s'étoient distingués dans le dernier combat. Le Duc d'Yorck lui-même ayant laissé la Flotte Angloise aux environs de Harwich & de Souldsbay, sous la conduite du Comte de Sandwich, vint (4) le 16 de Juin à Whitehall, accompagné de son Cousin le Prince Robert. Au milieu des acclamations de tout le Peuple, il fut reçu par le Roi son Frere avec les plus grandes marques de considération. Tous les Courtisans le complimenterent sur sa Victoire; & le Parlement, pour prix du service qu'il avoit rendu au Royaume, lui fit présent d'environ un million & demi de florins. Entre autres Médailles qu'on fit à son honneur pour immortaliser cette glorieuse Victoire, il y en a deux extraordinairement bien faites; elles sont de la façon du fameux Roettiers.

(2) Aitzema zaaken van staat en oorl. V. deel fol. 381.

(3) Ibid. fol. 382.

(4) Larrey Hist. d'Angleт. Tom. IV. p. 430.










I. Le Buste du Duc d'Yorck, avec ces Titres:

1665. JACOBUS, DUX EBORACENSIS, ET ALBANENSIS; DOMINUS; MAGNUS ADMIRALLUS ANGLIÆ, ETC.

*JAQUES, DUC D'YORCK ET D'ALBANIE; LORD; GRAND-AMIRAL D'ANGLETERRE, ETC.*

Au Revers, la Flotte Angloise engagée dans une Bataille avec celle des Etats. Pour Légende de ces paroles de Virgile: (1)

(1) Virgil. Æneid. Lib. V. ℣. 803.

NEC MINOR IN TERRIS.

*IL N'EST PAS MOINDRE SUR TERRE.*

II. Le même Buste, mais avec d'autres Titres:

JACOBUS, DUX EBORACENSIS ET ALBANENSIS, FRATER AUGUSTISSIMI CAROLI II REGIS.

*JAQUES, DUC D'YORCK ET D'ALBANIE, FRERE DU TRES AUGUSTE ROI CHARLES II.*

Au Revers, la Flotte Angloise, qui combat & défait celle des Provinces-Unies; & pour marque de cette Victoire, un Trophée dressé sur le rivage. La Légende est encore tirée de l'Eneïde: (2)

(2) Ibid. Lib. VI. ℣. 649.

GENUS ANTIQUUM.

*L'ANCIENNE RACE.*

Le courage de la République ne fut point abattu par ce rude coup: on y commença bientôt à rechercher les Capitaines & les autres Officiers, qui se mettant les prémiers en fuite avoient causé par-là la déroute générale. On en mit quelques-uns en prison: trois furent punis de mort: un autre fut exposé sur un échaffaut, la corde au col: il y en eut encore trois qui furent condamnés (3) à voir leurs épées cassées par les mains du Bourreau, & à être chassés du Païs comme infames. Cependant les Conferences touchant l'accommodement continuerent encore, tant à la Haye entre l'Ambassadeur Downing & quelques Députés des Etats, qu'à Londres entre l'Ambassadeur de Hollande Mr. van Goch, & les Ministres Anglois, sous la médiation de Mr. Courtin Ambassadeur de France. Cette Victoire enfla tellement le cœur des Anglois, que le jour même qu'on la célébroit par des réjouissances publiques, la canaille irritée (4) cassa les vitres chez le Ministre Hollandois. Celui de France même, frappé de ce grand succès de l'Angleterre, paroissoit persuadé de la supériorité des forces de ce Royaume. Un jour qu'il étoit venu faire compliment à l'Ambassadeur de la République touchant cette déroute, il lui fit entendre par forme de conversation, que si le véritable dessein des Etats étoit de faire la Paix, ils devoient se résoudre, dans les présentes conjonctures, à des offres bien plus considerables qu'auparavant, & proportionnées à l'augmentation de fierté que ce succès avoit donné à la Grande-Bretagne. Il ne parloit pas ainsi sans raison. Il arriva même que peu de jours après la Bataille, un Cavalier Anglois demeurant alors à La Haye, osa (5) dire en pleine compagnie, que dans l'espace de deux ans on ne verroit plus aucun Vaisseau sortir des Ports de la Hollande. Il y avoit bien de la témérité dans ce discours, puisque, selon Pierre Grotius, Dieu paroit avoir réservé à lui seul les grandes révolutions, & la ruïne des Royaumes & des Républiques. Quoi qu'il en soit, on voit évidemment par les cinq Pieces suivantes, jusques à quel excès l'orgueil des Anglois étoit monté dans ce tems-là.

(3) Brandt Leeven van de Ruyter. fol. 383.

(4) Aitzemazaken van staat en oorl. V. deel fol. 384.

(5) Brandt Leeven van de Ruyter fol. 383.

1665.



I. Le Buste de Sa Majesté Britannique, couronné de Laurier; avec cette Légende:

CAROLUS II, DEI GRATIA, MAGNÆ BRITANNIÆ, FRANCIÆ ET HIBERNIÆ REX.

*CHARLES II, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DE LA GRANDE-BRETAGNE, DE FRANCE ET D'IRLANDE.*

Au Revers, un Vaisseau de guerre Royal, où dans le Pavillon du grand-mât on lit, CAROLUS REX, *LE ROI CHARLES.* Au-dessus de ce Vaisseau on voit cette Inscription:

NOS PENES IMPERIUM.

*L'EMPIRE NOUS APPARTIENT.*

II. La seconde porte encore le même Buste, couronné de Laurier; avec les Titres suivans:

CAROLUS II, DEI GRATIA, MAGNÆ BRITANNIÆ, FRANCIÆ ET HIBERNIÆ REX.

*CHARLES II, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DE LA GRANDE-BRETAGNE, DE FRANCE ET D'IRLANDE.*

Le Revers représente dans le lointain une Flotte formidable; & sur le devant le Roi, comme un autre Neptune, armé du Trident, & tiré dans un Char par des Chevaux marins:

(1) ET PONTUS SERVIET. 1665.

*LA MER MEME LUI SERA ASSUJETTIE.* 1665.

(1) Brandt Leev. van de Ruyter fol. 384.

III. & IV. La troisieme est un Shelling, & l'autre un Demi-Shelling, ou bien en cuivre un Liard. Elles portent le Buste du Roi, avec cette Légende:

CAROLUS A CAROLO. 1665.

Au Revers, la Grande-Bretagne, représentée comme une Femme assise, comme il paroit par le nom qui est dans l'Exergue. Autour d'elle on lit cette Inscription :

QUATUOR MARIA VINDICO.

*JE M'APPROPRIE QUATRE MERS.*

V. Sous quatre Couronnes on voit sur la Tête de cette Piece, la Rose d'Angleterre, la Fleur de Chardon d'Ecosse, la Fleur-de-lis de France, & la Harpe d'Irlande :

CAROLUS A CAROLO.

*CHARLES FILS DE CHARLES.*

Au Revers, un Vaisseau de guerre Royal :

QUATUOR MARIA VINDICO.

*JE M'APPROPRIE QUATRE MERS.*

Cet orgueil des Anglois, fondé sur un succès qui paroissoit (1) leur promettre de plus grands avantages, faisoit reculer l'espérance de la Paix ; & la plus grande inquietude des Etats, qui avoient équipé une Flotte plus puissante que la premiere, concernoit les Vaisseaux qu'on attendoit des Indes. Après que les forces navales de la République eurent cherché un asyle dans leurs Ports, les Anglois croiserent avec une partie de leurs Vaisseaux entre les Iles de Hitlande & de Faro, avec une autre aux environs des principaux Ports de (2) Norwege, & avec le reste entre le Banc du Dogger & les Ports de Hollande. Ils esperoient que ce seroit là un sûr moyen d'intercepter la Flotte des Indes, qui faisoit tous ses efforts pour passer entre la Hitlande & Faro. Si elle y avoit réussi, elle se seroit livrée aux Ennemis ; mais, traversée dans ce dessein par des vents opiniâtrement contraires, elle fut obligée de tourner (3) vers le Nord. Par-là elle eut le bonheur d'échaper aux Vaisseaux Ennemis, & à la faveur d'une violente tempête qui chassa les Vaisseaux Britanniques des côtes de (4) Norwege, elle entra dans un Golfe, & le 8 d'Août vers le midi elle atteignit la Ville de Bergue. Les Ennemis, dépités de perdre cette proye, firent voile de ce côté-là avec quatorze Vaisseaux de guerre, quatre Yachts & trois Brulots. Ils entrerent dans le Port, en poussant des cris affreux pour épouvanter les Hollandois ; & ils exigerent des (5) Norwegiens de leur livrer la Flotte qui s'étoit refugiée chez eux. Sur le refus qu'on leur en fit, ils se préparerent au combat. Les Hollandois en firent de même. Attachés les uns aux autres, ils se rangerent en forme de Demi-lune entre les Châteaux de la Ville, jetterent tout leur canon d'un même côté, & s'apprêterent à ne se pas laisser insulter impunément. Le 10 d'Août à six heures du matin, les Anglois (6) engagerent le combat par toute une bordée de chaque Vaisseau. Les Hollandois les payerent de la même monnoye, avec toute l'intrépidité possible. Tout mugissoit du terrible son de cette artillerie, qui faisoit feu tout à la fois : les rochers élevés le long des côtes sembloient chanceler sur leurs fondemens : l'air & le feu paroissoient se confondre, pendant trois heures que la Victoire fut comme en balance. Ce ne fut qu'alors que les Norwegiens prirent parti pour les Hollandois : du haut de leurs Forts ils commencerent à tonner sur (7) les Anglois, qui ayant le vent contraire, & étant accablés de fumée, reçurent à tous coups des bordées entieres dans le corps de leurs Vaisseaux : par-là leur fureur s'étant rallentie, ils se virent forcés de couper leurs cables & de se retirer chargés de morts & de blessés, embarassés les uns dans les autres, & quelques-uns mettant sur le côté de peur de couler à fond. Leur fuite se fit dans un tel desordre, qu'ils abandonnerent un Canot, deux Chaloupes, & quelques Prisonniers. Une si brillante Victoire ne couta aux Hollandois que trente morts, & soixante-dix blessés (8), sans compter ceux qui pendant le combat avoient été tués dans les Châteaux & dans les Vaisseaux marchands qui s'étoient tenus en repos. Cette entreprise des Anglois échouée, & leur violation d'un Port de Norwege, donna occasion à faire frapper les deux Pieces suivantes.

(1) Brandt Leeven van de Ruyter fol. 383.

(2) Ibid. fol. 415.

(3) Wouter Schoutens Oost-ind. Reysbeschr. III. Boek, pag. 196.

(4) Ibid. pag. 201.

(5) Ibid. pag. 207.

(6) Ibid. pag. 215.

(7) Ibid. pag. 216.

(8) Ibid. pag. 217.

I. Le Combat, tel qu'il s'étoit paſſé; & au Revers un Sixain en Hollandois, avec l'Inſcription que voici :

OP DE ROOFZUGT VAN CAREL DE TWEEDE, VOORGEVALLEN DEN 10 AUGUSTI 1665, VOOR BERGEN IN NOORWEEGEN.

*SUR LE BRIGANDAGE DE CHARLES II, COMMIS LE 10 D'AOUT 1665, DEVANT BERGUE EN NORWEGE.*

Voici le Sixain :

DUS WORT BRITTANJES TROTZ GESTUYT,
DIE ZELFS BY VRIEND VAERT OP VRYBUYT,
EN TERGT DE NOORDSCHE WALLEN.
HY SCHAEKT VORST FREDRIKS HAVENRECHT;
DOG KRYGT SYN LOON, DOOR BOEG EN PLECHT,
VAN NEÊRLANDS DONDERBALLEN.

*C'EST AINSI QU'ON ARRETE L'ORGUEIL DE L'ANGLOIS, QUI ETEND SES BRIGANDAGES SUR SES AMIS MEMES; ET QUI, EN INSULTANT LES FORTS DE NORWEGE, VIOLE LE DROIT DES PORTS DU ROI FREDERIC. MAIS POUR PRIX DE SON AUDACE, IL VOIT SES VAISSEAUX FRACASSEZ PAR LES BOULETS FOUDROYANS DES HOLLANDOIS.*

Remarquons en paſſant, que les Etats-Généraux donnerent en 1677 une Compagnie de Cavalerie (1) au Fils du Gouverneur de Bergue, pour reconnoitre le ſervice que le Pere leur avoit rendu dans cette occaſion.

(1) Reſol. der Staat. Generaal 15 Oct. 1677.

II. La Tête de la ſeconde porte le même Combat; & le Revers n'offre aux yeux que cette longue Inſcription en Hollandois :

1665.

ANNO 1665, DEN 10 AUGUSTI,
GENAAKTE DE GRAAF VAN ZANDWIGH
MET 15 OORLOGHSCHEPEN, 4 KITZEN EN 2 BRANDERS,
TOT VOOR DE HAVEN VAN BERGEN IN NOORWEGEN,
DAAR 10 OOST-INDISCHE EN ANDERE COOPVAARDY-SCHEPEN
TEN ANCKER LAGEN;
WAAR OP HY MET ZYN' VOORSs. VLOOT
IN EEN HALVE-MAAN OP EEN SPRONGH KORTE,
EN DE NEDERLANDERS MEENDE TE VERNIELEN.
DUS GAVEN ZY VAN DE KASTEELEN
EN WEDERZYDTS VUUR,
EN DE ENGELSCHE WIERDEN, NA KABEL-KAPPEN,
GEDWONGEN SCHANDELYK DE VLUGHT TE NEMEN.

*L'AN 1665, LE 10 D'AOUT,*
*LE COMTE DE SANDWICH AVANÇA*
*JUSQU'AU PORT DE BERGUE EN NORWEGE,*
*AVEC 15 VAISSEAUX DE GUERRE, 4 MOINDRES NAVIRES,*
*ET 2 BRULOTS: IL Y JETTA L'ANCRE,*
*ET SE RANGEA EN FORME DE DEMI-LUNE*
*DEVANT DIX VAISSEAUX DES INDES,*
*ET QUELQUES AUTRES VAISSEAUX MARCHANDS,*
*QUI ETOIENT DANS LE PORT MEME.*
*IL SE FLATOIT DE DETRUIRE A COUP SUR CETTE RICHE FLOTTE.*
*BIENTOT ON FIT FEU DE COTE ET D'AUTRE,*
*AUSSI BIEN QUE DES CHATEAUX;*
*ET LES ANGLOIS SE VIRENT FORCEZ DE COUPER LEURS CABLES;*
*ET DE SE SAUVER PAR UNE HONTEUSE FUITE.*

Les Anglois ayant ainsi abandonné cette entreprise avec autant de honte que de perte, l'Amiral Ruiter escorta jusques en Hollande les Vaisseaux (1) des Indes avec la Flotte des Etats, & pour le reste de l'année il ne se passa rien d'important entre les Armées navales des deux Partis. Il sembloit que le Roi Charles, content d'avoir porté à la République un coup si sensible par Mer, s'attendit à d'aussi grands succès sur Terre, par le moyen de l'Evêque de Munster. Ce Prélat, animé d'une vieille haine contre (2) la République, & souteau par l'argent des Anglois, avoit mis en campagne une Armée de dix-sept-mille hommes. Il déclara la Guerre aux Provinces-Unies le 14 de (3) Septembre, & huit jours après étant entré dans le Païs de Twent, il y pilla les petites Villes d'Enschede, d'Otmarse, de Diepenheym, d'Oldenzeel, aussi bien que plusieurs Villages & Châteaux. Pour arrêter cette invasion, les Etats-Généraux ramassérent quelques Troupes sous la conduite de (4) Jean de Nassau, & ils eurent la satisfaction d'entendre de (5) l'Ambassadeur d'Espagne, que la levée des gens de guerre en faveur de l'Evêque étoit rigoureusement défendue dans tous les Païs-Bas Espagnols. Ces Provinces eurent cette année le malheur de perdre leur Monarque. Le 12 de Septembre il fut attaqué d'une si violente dyssenterie, que dans l'espace de deux heures on crut sa vie en péril. Le lendemain il fit son Testament, & après s'être confessé il prit, selon l'usage de l'Eglise Romaine, (6) le Viatique des mains du Patriarche des Indes. Son mal s'empirant toujours, une perte continuelle de sang l'affoiblit d'une telle maniere, qu'après une agonie de quatre heures, il mourut dans son Palais de Madrid (7), le 17 de Septembre, âgé de soixante ans. Il ne laissoit qu'un seul Fils légitime, qui à peine âgé de quatre ans lui succeda dans ses Etats. Son enfance

ne

(1) Brandt Leeven van de Ruyter fol. 418.

(2) Holl. Merk. anno 1665. pag. 518.

(3) Aitzema zaaken van staat en oorl. V. deel fol. 603.

(4) Holl. Merkur. anno 1665. pag. 124.

(5) Aitzema zaaken van staat en oorl. V. deel fol. 615.

(6) Ibid. fol. 619.

(7) Ibid. fol. 620.

ne l'empêcha pas d'exciter une grande confiance dans les Habitans des Païs-Bas. Il portoit le même nom que l'Empereur Charles, qui par ses armes victorieuses avoit étendu son Empire au-delà des Colomnes d'Hercule, & dont la sage conduite avoit procuré à ses Sujets un Siecle d'or. Ils attendoient de ce jeune 1665. Prince les mêmes succès & la même prosperité, comme il paroit par les Pieces suivantes, qui virent le jour l'année d'après, à l'occasion de la succession de cet auguste Enfant à la Monarchie Espagnole.



I. Le Buste du jeune Roi ; avec ces Titres :

CAROLUS II, DEI GRATIA, HISPANIARUM ET INDIARUM REX.

*CHARLES II, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DES ESPAGNES ET DES INDES.*

Au Revers on voit, au-dessus d'un Globe terrestre, une Couronne Royale, traversée en sautoir par un Sceptre & une Epée. Elle est éclairée par une lumiere céleste, au milieu de laquelle paroit une Colombe, emblême du Saint Esprit :

TE MODERATORE.

*SOUS TA DIRECTION.*

II. Les Armes du Roi, surmontées d'une Couronne, & entourées du Colier de l'Ordre de la Toison :

CAROLUS, DEI GRATIA, HISPANIARUM ET INDIARUM REX.

*CHARLES, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DES ESPAGNES ET DES INDES.*

Au Revers, on voit deux Colomnes couronnées, & marquées de la Devise de Charles-Quint, PLUS OULTRE; & dans le lointain un Soleil brillant, qui sort des ondes, sous cette Légende:

REDIT IDEM. 1666.

*LE MEME SE LEVE DE NOUVEAU. 1666.*

III. Les Armes du Chevalier Jean-Balthazar de Visscher, Seigneur de Celles sur le Piéton, de Pottes, de Schiplaken & de Neverden. Son Fils Guillaume-Benoit de Visscher avoit été aussi honoré

1665. noré de la Dignité de Chevalier (1), le 1. de Fevrier 1650. Ce fut en faveur du prémier, que la Seigneurie de Celles fut érigée en Baronie, (2) le 1. de Septembre 1686.

(1) Noblesse de Brabant. fol. 2.

(2) Ereḉt. de toutes les Terres Seign. & fam tit. du Brab. fol. 92.

Au Revers, un superbe Jardin, éclairé & échauffé par un Soleil couronné, & marqué d'un C, lettre initiale du nom de Charles:

ORITUR ET RENOVAT. 1666.

*IL SE LEVE, ET IL RENOUVELLE. 1666.*

Après que le corps du Roi eut été exposé pendant quelques jours sur un Lit de parade, il fut couvert d'un drap de brocard d'or, placé sur un brancard; & accompagné des Grands, montés sur des Mules & portant des torches à la main, il fut conduit par (3) la porte de la Cour qui donne dans la campagne, vers l'Escurial. C'est là qu'il fut déposé, après que ses Obsèques eurent été solennellement célebrées par le Clergé de l'Eglise de ce Lieu. Immédiatement après la mort de ce Prince, ses Gardes s'étoient transportés à cinq heures du matin à l'appartement du jeune Roi, où l'on ouvrit d'abord le Testament de son Pere, en présence de la Reine & des principaux Grands du Royaume. Il y déclaroit (4) son Fils légitime Charles, unique Héritier de tous ses Etats; & en cas que ce Prince décedât sans Enfans, sa Fille cadette, Epouse de l'Empereur Leopold. Si elle mouroit aussi sans Enfans, toute la Monarchie devoit venir à cet Empereur, & à ses Enfans mâles; & après leur mort, au Duc (5) de Savoye. Si celui-là décedoit aussi sans enfans, la succession devoit enfin tomber en partage à sa Fille ainée, mariée au Roi de France, à condition pourtant qu'elle fût Veuve. Après la mort de cette Princesse, tout cet héritage devoit aller à ses Enfans, si elle en avoit d'un second mariage. En un mot, on avoit pris dans ce Testament toutes les précautions possibles pour que cette Couronne ne passât jamais au Roi de France, ou à sa Posterité. Comme le Roi d'Espagne se trouvoit dans un âge si tendre, la Reine-Mere en devoit avoir la Tutele, aussi-bien que l'Administration de toutes les affaires de la Monarchie. Pour l'aider à soutenir ce fardeau, le Roi défunt lui avoit donné pour Conseillers, le Président du Conseil de Castille, le Vice-Chancelier d'Arragon, le Comte de Penarande Inquisiteur-général, l'Archevêque de Tolede, & (6) le Marquis d'Aytone. La Régence, donnée ainsi à la Reine-Mere, fournit d'abord occasion à faire frapper les deux Médailles suivantes.

(3) Holl. Merkur. anno 1665. pag. 116.

(4) Aitzema zaaken van staat en oorl. V. deel fol. 620.

(5) Holl. Merkur. anno 1665. pag. 146.

(6) Ibid. pag. 116.




I. Le Buste du jeune Roi, cuirassé, & orné de l'Ordre de la Toison; avec cette Légende:

CAROLUS II, DEI GRATIA, HISPANIARUM ET INDIARUM REX.

CHAR-

*CHARLES II, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DES ESPAGNES ET DES INDES.* 1665.

Au Revers, le Buste de la Reine-Régente, en habit de Religieuse. On sait que les Loix Ecclésiastiques d'Espagne interdisent aux Reines Veuves (1) un second mariage, & qu'elles leur ordonnent de prendre (2) l'habit dans lequel la Régente est ici représentée.

(1) Concil. Tolet. XIII. anni 683. can 5. (2) Concil. Cæsar-August. III. anni 691. can. 3.

MARIA ANNA, DEI GRATIA, HISPANIARUM ET INDIARUM REGINA GUBERNATRIX.

*MARIE-ANNE, PAR LA GRACE DE DIEU, REINE REGENTE DES ESPAGNES ET DES INDES.*

II. Le Buste du Roi, avec le Titre que voici :

CAROLUS II, DEI GRATIA, HISPANIARUM REX.

*CHARLES II, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DES ESPAGNES.*

Au Revers, la Couronne Royale, sur un Coussin posé sur une Table :

MARIANÆ AUSPICIIS, SENATUS POPULUSQUE HANNONIÆ. 1666.

*SOUS LES AUSPICES DE MARIE-ANNE, LE SENAT ET LE PEUPLE DU HAINAUT. 1666.*

Ce jeune Roi se voyant ainsi unique Héritier de la Monarchie d'Espagne, tant par le Droit de sa naissance, qu'en vertu du Testament de son Pere, fut proclamé comme tel à Madrid avec beaucoup de solennité, (3) le 7 d'Octobre. L'Ambassadeur d'Espagne Gamarra en donna connoissance à la République, par un Mémoire qu'il livra (4) aux Etats, à La Haye; & à Bruxelles, le Gouverneur-général Castelrodrigo donna ordre de préparer tout pour faire reconnoitre solennellement dans ces Provinces le nouveau Souverain. Cette cérémonie se fit le 24 de Fevrier l'an mille six-cens-soixante-six, de la maniere que voici. La marche fut ouverte par une Compagnie de Gardes du corps, avec leurs Trompettes & leurs Timbales. Elle étoit suivie des Gentilshommes & des Pages, tant du Gouverneur (5) que des Etats de Brabant & de Limbourg, qui après avoir assisté solennellement au Service divin dans l'Eglise de Sainte Gudule, & au Serment par lequel le Gouverneur avoit confirmé les Privileges de cette Cathédrale, monterent, chacun selon le rang de sa naissance & de ses Charges, sur un superbe Théatre. On l'avoit dressé sur (6) la Place qui est près de la Cour, devant l'Eglise de Couwenberg. La hauteur en étoit de cent pieds, & la largeur de quelque chose de plus. Dès que le Gouverneur s'y fut placé sur un Trône élevé exprès pour cette cérémonie, au-dessous du Portrait du Roi, le Plein-pouvoir qu'il avoit de son Maitre pour prêter & pour recevoir les Sermens usités en pareille occasion, fut lu par le Chancelier de Brabant. Il en fit de même à l'égard de la *Joyeuse Entrée* & de ses dépendances, écrite en Langue Bourguignonne, & concernant tant le Brabant que le Duché de Limbourg. Aussi-tôt que cette lecture fut achevée, le Gouverneur en jura l'observation sur l'Evangile; ce qui fut suivi du Serment d'hommage & de soumission que le Clergé, les Nobles, & les Députés des Villes prêterent sur le même Livre entre les mains du Plénipotentiaire de leur Maitre. Aussitôt que cette cérémonie fut achevée, Joseph vander Leene, prémier Hérant-d'Armes, cria à haute voix : (7) *Vive Charles Duc de Brabant, de Lorraine, & de Limbourg, Marquis du saint Empire Romain !* Ce cri fut repeté par les autres Hérauts, au milieu du son des trompettes, du bruit de l'artillerie, & des acclamations générales des assistans. Le Trésorier du Roi, placé sur l'avancé d'une certaine maison vis à vis du Théatre, jetta parmi les spectateurs ces trois Médailles differentes, en or, en argent & en cuivre, pour la valeur de huit-mille francs.

1666.

(3) Holl. Merkur. anno 1665. pag. 126.
(4) Ibid. pag. 128.
(5) Noblesse de Brabant, Introduction.
(6) Holl. Merkur. anno 1666. pag. 14.
(7) Noblesse de Brabant Introduction.

1666.



Le Buste du Prince, en habit Ducal, & orné de l'Ordre de la Toison; avec ces Titres:

CAROLUS II, DEI GRATIA, HISPANIARUM ET INDIARUM REX, &c.

*CHARLES II, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DES ESPAGNES ET DES INDES.*

Au Revers, un Phénix qui renait de ses cendres, entre deux branches d'Olivier:

RENASCITUR. 1666.

*IL RENAIT. 1666.*

Celui dont on parle ici est sans doute l'Empereur Charles, dont la mémoire étoit infiniment respectée dans ces Provinces. Il étoit né l'an 1500 le 24 de (1) Fevrier, à Gand, où l'on célebra avec la même pompe qu'à Bruxelles l'avenement de Charles II à la Couronne. Après que le Marquis de Castelrodrigo, accompagné du Clergé, des Nobles & des Députés des Villes, eut entendu dans l'Abbaye de Saint Pierre la Grand'-Messe célebrée par l'Abbé de ce Couvent, & qu'il eut juré de maintenir les Prérogatives de cette Eglise, il fut régalé d'un superbe déjeûné avec toute sa suite, par le même Prélat. De là le Gouverneur & les Etats convoqués (2) se transporterent à cheval à l'Eglise de S. Bavon, dans laquelle à l'entrée du Choeur on avoit dressé un Théatre où le Marquis de Castelrodrigo s'assit, ayant à sa droite le Clergé, & à sa gauche la Noblesse & les Députés des Villes. Dès qu'ils furent rangés, le Gouverneur prêta entre les mains des Evêques de Gand, de Bruges, & d'Ypres, le Serment de maintenir les Privileges, tant du Comté de Flandre, que de la Ville de Gand en particulier. Après quoi, pour signe de sa prise de possession, il sonna la cloche de ses propres mains, & reçut ensuite des Nobles, du Clergé, & des quatre Quartiers de la Flandre, le Serment d'hommage & de fidelité. Là-dessus chacun descendit du Théatre, sortit de l'Eglise, monta à cheval, & marcha dans le même ordre qu'auparavant vers la Place nommée le Marché du Vendredi. Là le Conseiller-Pensionaire de Gand communiqua les Sermens réciproques aux Assistans, qui, dès que celui de fidelité & d'hommage eut été lu tout haut devant eux par le Greffier, le préterent à leur tour & le confirmerent par un cri général d'allegresse. Enfin, les Députés de la Ville s'aquitterent en particulier de ce devoir; sur quoi deux Hérauts-d'Armes, l'un du Roi, & l'autre de la Flandre, se mirent à crier: *Vive Charles Comte de Flandre!* & jetterent parmi les assistans, qui répondirent à ce cri par des acclamations trois fois réiterées, les Médailles suivantes.

(1) Guicc. Beschr. der Nederl. fol. 190.

(2) Delices des Païs-Bas, tom. II. pag. 18.



Elles ont le même Revers, que celles que nous venons de voir. Les Têtes portent aussi le même Buste, mais avec des Titres differens:

CAROLUS II, DEI GRATIA, HISPANIARUM ET INDIARUM REX, COMES FLANDRIÆ, Zc.

*CHARLES II, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DES ESPAGNES ET DES INDES, COMTE DE FLANDRE, ETC.*

Si dans les Païs-Bas Espagnols on dissipoit de grandes sommes d'argent pour les Cérémonies que nous venons de décrire; dans les Provinces-Unies, & sur-tout en Hollande, on étoit entierement occupé à en chercher pour soutenir la Guerre. Non content de lever deux fois le Deux-centieme denier sur les Rentes & d'augmenter les Impôts sur les Maisons & sur les Terres, les Etats de Hollande mirent encore le droit du (1) Quatrieme-denier sur ce que les Bateliers & Chartiers tiroient des voyageurs. Ayant d'ailleurs diminué les rentes des Obligations de cinq à quatre pour cent, ils introduisirent une Imposition sur les Foyers; moyen extraordinaire de trouver de l'argent, & qu'on prétend avoir été inventé (2) par l'Empereur Nicephore. La résolution en avoit été déja prise le 6 de (3) Fevrier de l'année précédente, & on avoit arrêté que de chaque Foyer fait ou pour l'usage, ou pour l'ornement, comme aussi de chaque Four, Fourneau, Etuve, ou Poile, les locataires des maisons payeroient deux florins, dont ils pourroient rabattre la moitié sur le loyer qu'ils payoient (4) aux proprietaires. Le double de ce Droit étoit exigé des Brasseries, des Teintureries, des Fourneaux pour faire du Savon, de l'Eau de vie, & d'autres Liqueurs fortes, des Fourneaux pour secher le Grain, & des Brasseries d'Hydromel. Il en étoit de même des Verreries, des Rafineries de Sel & de Sucre, & des Fourneaux pour faire la Chaux, les Briques, les Tuiles, &c. Tous les Magasins & Greniers qui étoient sans cheminée, devoient donner (5) trois pour cent de ce qui étoit stipulé pour leur louage; & tous ces Droits s'étendoient sur toute la Province de Hollande, sans en excepter les Seigneuries libres, comme Viane, Ameyde, & (6) Leerdam. On fixa le 10 de Mai, pour que les Habitans vinssent auprès des Bourguemestres dans les Villes, & dans la Campagne auprès des Magistrats de (7) Village accompagnés des Secretaires jurés, pour rendre un compte fidele du nombre de leurs cheminées. On les avertit de se bien garder d'agir à cet égard frauduleusement, sous peine d'une amende de six fois (8) l'Impôt, pour chaque Foyer dont ils auroient manqué de donner connoissance. Pour que toute fraude à cet égard fût plus facilement découverte, Mr. (9) Meerman & d'autres furent députés par les Etats pour aller dans les Villes, en compagnie des Commissaires des Quartiers, & dans le Plat-païs avec certaines personnes choisies, pour aller, dis-je, dans les maisons & dans les magasins, reconnoitre de près si la Liste des Foyers étoit exacte. Mais comme pour faire cette inspection, & pour recueillir cet argent, il faloit bien du tems & des peines, les Etats destinerent

(1) Aitzema zaaken van staat en oorl. V. deel fol. 399.

(2) Fleury Hist. Ecclesiast. tom. X. pag. 98.

(3) Groot Plakkaatb. III. deel fol. 1090.

(4) Ordonnantie op het Haartstedegeld, Art. II.

(5) Ibid. Art. III. & IV.

(6) Resol. der Staat. van Holl. 2 July 1665.

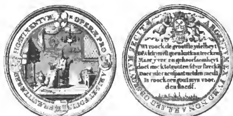
(7) Ordonn. op het Haartstedegeld, Art. XI.

(8) Ibid. Art. XIII.

(9) Resol. der Staat. van Holl. 2 July 1665.

1666. rent (1) trois pour cent aux Receveurs de cet Impôt, & cinq aux Bourguemestres & aux autres Inspecteurs. Cette recompense devoit être levée dans le Plat-païs (2) sur les Terres, & dans les Villes elle devoit être fournie du Trésor particulier de chacune d'entre elles. Mais comme le prix d'un si grand (3) travail n'alloit qu'à cent francs pour chaque Inspecteur, on trouva à Leyden un autre moyen pour reconnoitre les services des quatre Bourguemestres, & d'autres qui s'étoient aquittés du même devoir avec tant de zèle. Après qu'ils eurent confirmé par serment l'intégrité de leur conduite à cet égard, on leur donna à chacun, comme un monument du service qu'ils avoient rendu à la Patrie, une Médaille d'or dont voici l'Estampe.

(1) Resol. der Staat van Holl. 13 Jan. 1666.
(2) Ibid. 2 Octob. 1665.
(3) Ibid. 28 Nov. 1665.



Entre les Armes des quatre Bourguemestres de l'année précédente; (4) Guillaume Paats, Jean (5) Meerman, Herman (6) Schuyl Fils de Jean, & (7) Remi Van Sanen, on voit un Alchimiste assis auprès du feu; & autour du bord on lit l'Inscription suivante:

(4) Regiſtre Academique pag. 19.
(5) Ibid. pag. 20.
(6) Ibid. pag. 20.
(7) Ibid. pag. 20.

OPERÆ PRO ARIS ET FOCIS PRÆSTITÆ REDHOSTIMENTUM.

*DIGNE RECOMPENSE DU TRAVAIL EMPLOYÉ POUR LA RELIGION ET POUR LA PATRIE.*

Au Revers, la Ville de Leyden dans le lointain, au-dessous de ce Sixain Hollandois:

WT ROOCK, DE GROOTSTE YDELHEYT,
DE ALCHYMIST GEEN LOOT KAN TRECKEN.
MAAR YVER EN GEHOORSAAMHEYT
DOET ROOCK TOT GOUT EN SILVER STREKKEN.
DAAR IEDER AANSPANT MET DEN RAADT,
IS ROOCK EEN GOUTMYN VOOR DEN STAEDT.

*DE LA FUMÉE, EMBLEME DE LA PLUS GRANDE VANITÉ, L'ALCHIMISTE NE SAIT PAS SEULEMENT FAIRE DU PLOMB; MAIS LE ZELE ET L'OBEISSANCE SAVENT PUISER DANS LA FUMÉE, DE L'OR ET DE L'ARGENT. QUAND CHAQUE SUJET SE LIGUE AVEC LE SOUVERAIN, LA FUMÉE DEVIENT UNE MINE D'OR POUR L'ETAT.*

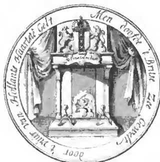
Au haut du Revers on voit sur une banderolle flottante, l'an 1666, qui est celui où cette Médaille fut distribuée. Cette Epoque se trouve sous les Armes couronnées de Leyden, soutenues par deux Enfans volans. Sur le tour il y a cette Inscription.

AR-

1666.

ARGENTUM EX FUMO NON ARS SEDOBSEQUIUM FECIT.

*CE N'EST POINT L'ART, MAIS L'OBEISSANCE, QUI A SU CONVERTIR LA FUMÉE EN ARGENT.*







A Amsterdam on fuivit l'exemple de ceux de Leyden ; témoin la Médaille fuivante, que le Commiffaire du vingt-cinquieme Quartier reçut deux ans après, au-lieu de trois pour cent, pour la peine qu'il avoit eue en recueillant cet Impôt. La Tête repréfente un Foyer, fur la plaque duquel on voit le Lion des fept Provinces. Au-deffus de la corniche de la Cheminée fe trouvent les Armes d'Amfterdam, comme il paroit par le nom de cette Ville qu'on lit au-deffous de l'Ecuffon. Elles font fupportées par deux Lions, & timbrées d'une Couronne Impériale. La Légende confifte en ces deux Vers Hollandois :

MEN DOOFDE 'T BRITSE ZEEGEWELT
DOOR 'T VUUR VAN HOLLANTS HAARTSTÊGELT.

*PAR LE FEU, SORTI DES FOYERS DE LA HOLLANDE, ON DOMTA L'ARDEUR GUERRIÈRE DE LA GRANDE-BRETAGNE.*

Le Revers ne contient que cette Infcription Hollandoife, au-deffous de quelques petits Ecuffons :

GEDENKPENNING
VAN
'T HAARTSTEDEGELT.

MEN GAF IN HOLLANT HAARTSTÊGELT,
T' WYL HOLLANT TEGEN BRITS GEWELT
OP ZEE IN D'OORLOCH EYSLYCK DONDERT.
WAARVOOR DE STAAT HEN, DIE DIT GELT
IN HOLLANTS LANTKAS HAD BESTELT,
VEREERD' EEN GIFT VAN DRY TEN HONDERT.
G. V. EECKHOUT.

In Amfterdam,
gecollecteert in de
25. Wyck.
Aº. 1668.

1666.

## MEDAILLE FRAPPEE EN MEMOIRE DE L'IMPOT SUR LES FOYERS.

*TANDIS QUE LA FLOTTE HOLLANDOISE COMBAT A COUPS DE TONNERRE LA VIOLENCE DES ANGLOIS, ON LEVE EN HOLLANDE UN IMPOT SUR LES FOYERS; ET L'ETAT FAIT UN PRESENT DE TROIS POUR CENT A CEUX QUI ONT RECUEILLI CET IMPOT.*

G. V. Eeckhout.

Recueilli à Amsterdam dans le 25. Quartier, en 1668.

L'argent dont on avoit besoin pour pousser la Guerre contre les Anglois ayant été trouvé (1) dans les Provinces particulieres, par ce moyen & par d'autres, les Etats-Généraux firent demander au Roi de France par leur Ambassadeur Van Beuningen, le secours qu'il leur avoit promis. Ils voyoient le peu d'effet que jusques-là les bons offices de ce Prince avoient produit à la Cour d'Angleterre, & ils en attendoient davantage du secours effectif, qu'en vertu du cinquieme Article du Traité conclu à Paris le 27 (2) d'Avril 1662, il devoit leur envoyer quatre mois après qu'on lui en auroit fait la premiere demande. Le Roi en donna connoissance à la Cour Angloise, & l'informa (3) des liaisons où il étoit entré avec les Provinces-Unies. Il déclara en même tems, que puisque l'animosité entre les deux Etats, au-lieu de s'appaiser, s'augmentoit de plus en plus, il se croyoit obligé par ce Traité d'accorder à la République ce qu'elle exigeoit de lui. Ce secours promis consistoit en six-mille Fantassins & deux-mille Chevaux. Avant la fin de l'année précédente ces Troupes, commandées par le Lieutenant-Général François de Pradelle, marcherent d'abord de Mezieres vers Dalem, & prenant leur route par la Mairie de Bois-le-Duc & par les Villages de Gemert & de Mook, elles passerent la Meuse sur un pont de bateaux, & ensuite (4) le Rhin auprès du Fort de Schenck. Après que l'Ambassadeur de France eut été rappellé d'Angleterre, Louis déclara la Guerre à ce Royaume le 26 (5) de Janvier de l'année dont il s'agit à présent. Le Roi Charles y répondit par une semblable (6) déclaration, faite avec beaucoup de solennité au bruit des trompettes par les Hérauts-d'armes, tant devant le Palais de Whitehall qu'en differens endroits de Londres. Le Roi de France cependant faisoit bâtir en Hollande douze gros Vaisseaux de guerre, outre plusieurs autres, & par ses ordres on équipoit des Galeres & des Brulots dans ses Ports de la Méditerranée, pour les mettre de bonne heure en mer contre son nouvel Ennemi. Ce double secours par Mer & par Terre, destiné par la France aux Etats-Généraux, donna occasion à l'Académie Royale des Inscriptions de faire frapper à l'honneur de son auguste Maitre (qui au commencement de cette année (7) perdit la Reine Anne d'Autriche, sa Mere) la Médaille que voici.

(1) Aitzema zaaken van staaten oorl. V. deel fol. 595.

(2) Ibid. IV. deel fol. 878.

(3) Ibid. V. deel fol. 598.

(4) Ibid. fol. 606.

(5) Holl. Merkur. anno 1666. pag. 7.

(6) Aitzema zaaken van staaten oorl. V. deel fol. 695.

(7) De Riencourt Hist. de LouisXIV, Tom. I. pag. 355.







La Tête du Roi, avec son Titre ordinaire:

LU-

LUDOVICUS XIIII, REX CHRISTIANISSIMUS.

*LOUIS XIV, ROI TRES-CHRETIEN.*

Au Revers on voit le Roi, repréſenté par Pallas, couvrir d'un bouclier chargé de trois Fleurs-de-lis la tête d'une Femme, qui figurant la République ſe tient auprès d'un Autel:

RELIGIO FOEDERUM.

*RELIGIEUSE OBSERVATION DES TRAITEZ.*

Nous avons parlé ci-deſſus (*) de ces Traités. Pour qu'on ſache en quoi conſiſtoit cette obſervation on lit encore dans l'Exergue les paroles ſuivantes:

(*) *II. Part. pag. 476.*

BATAVIS TERRA MARIQUE DEFENSIS.

MDCLXVI.

*LES HOLLANDOIS ETANT DEFENDUS PAR MER ET PAR TERRE. 1666.*

Dès l'année précédente, le Roi de France avoit fait déclarer aux Etats-Généraux par d'Eſtrades ſon Ambaſſadeur, qu'il étoit diſpoſé à maintenir & à défendre leurs droits par le moyen de ſes Troupes auxiliaires, contre l'Evêque de Munſter, quoique ce Prélat fût un des Membres des Alliés du Rhin. Quelque (1) ſatisfaiſante que cette aſſurance fût pour les Etats, ils jugerent pourtant à propos de faire une Alliance défenſive très étroite avec l'Electeur de Brandebourg. Mr. Jerôme de Beverning, envoyé pour cet effet à Cleves, s'aquitta ſi bien de ſa commiſſion, que le 16 de Fevrier de cette même année le Traité ſi ardemment ſouhaité (2) fut conclu, & que l'Electeur s'y engagea par le quatrieme Article, à défendre la République par Mer & par Terre, contre les efforts de quelque Ennemi que ce fût. Cette Alliance, & les preuves évidentes que l'Ambaſſadeur de France donna à Ratisbonne de l'injuſtice avec laquelle l'Evêque (3) de Munſter, animé par l'argent des Anglois, avoit attaqué les Provinces-Unies, fit que la Diete, ſe moquant des prétextes religieux dont il pallioit ſa conduite, lui refuſa toute aſſiſtance. Ce Prélat en devint plus traitable: il accepta la Médiation qui lui étoit offerte par l'Electeur de Brandebourg, & réſolut de s'en ſervir pour accommoder le mieux qu'il lui ſeroit poſſible les differends qui l'avoient fait rompre avec la République. Comme d'ailleurs l'Electeur de Cologne, auſſi bien que le Duc de Neubourg, inſiſtoient fort ſur la Paix, & qu'ils déclaroient (4) que s'il s'obſtinoit à pouſſer la Guerre, ils s'oppoſeroient au paſſage de tous ceux qui voudroient aller à ſon ſecours, la Paix fut abſolument conclue le 19 d'Avril, entre l'Evêque & (5) les Provinces-Unies. Par cette Paix il ſe déſiſta de ſes prétentions ſur Borkelo & Eydeler, tira ſes Troupes des petites Villes dont il s'étoit emparé, & les rendit toutes aux Provinces-Unies, il fit ceſſer les contributions, il promit de licencier ſes Troupes, & de ne faire jamais de Ligue au préjudice des Etats, bien loin de les attaquer à force ouverte. La concluſion de cette Paix fut annoncée aux Habitans des Provinces-Unies le 11 de (6) Mai, & ils reçurent ordre en même tems de deſtiner à des Actions de graces publiques & ſolennelles le prémier Mecredi du mois de Juin. Au reſte, ce fut avec raiſon qu'on conſidera cette Paix comme le prémier effet avantageux de l'Alliance avec l'Electeur de Brandebourg. Il ne faut pas s'étonner par conſéquent, qu'à l'honneur d'un ſi fidele Allié on ait fait cette année la Médaille ſuivante, qui eſt gravée au burin. Diſons en paſſant, que ce grand Prince vint en Hollande, qu'il voulut aller voir la (7) Flotte au Texel avant qu'elle mit en mer, & qu'il fit préſent à l'Equipage de Ruiter, de cent Ducatons.

(1) Aitzema zaaken van ſtaat en oorl. V. deel fol. 597.

(2) Holl. Merkur. anno 1666. pag. 37.

(3) Aitzema zaaken van ſtaat en oorl. V. deel fol. 1020.

(4) Ibid. fol. 1021.

(5) Ibid. fol. 1024.

(6) Holl. Merkur. anno 1666. pag. 59.

(7) Brandt Leev. van de Ruiter. fol. 468.

1666.






Le Buste de l'Electeur, désigné par son Titre; sous lequel on voit l'année où cette Paix fut conclue:

KEURVORST VAN BRANDENBURG.

1666.

*ELECTEUR DE BRANDEBOURG.*

*1666.*

Au reste, deux Guerriers armés à l'antique tiennent au-dessus de la tête de ce Prince une Couronne d'Olivier. La Légende consiste en ces deux Vers Hollandois:

HIER STAAT KEURBRANDENBURG, 'S LANTS TROUWSTE BONTGENOOT;

DIE DOOR SYN STAALE VUIST DE GOUDE VREÊ BESLOOT.

*C'EST ICI L'ELECTEUR DE BRANDEBOURG, LE PLUS FIDELE ALLIE' DES ETATS; QUI, PAR SA VALEUR REDOUTE'E, LEUR A PROCURE' UNE HEUREUSE PAIX.*

Le Revers représente la République, & l'Evêché de Munster, comme deux Héroïnes armées. La prémiere tient d'une main le trousseau des sept Fleches, & auprès d'elle on voit le Lion Belgique. L'autre, pour marquer qu'elle renonce à l'Alliance de la Grande-Bretagne, foule aux pieds la Harpe Irlandoise & la fleur de Chardon d'Ecosse. Dans sa main droite elle tient les Armes de Munster. De la gauche elles soutiennent l'une & l'autre un Chapeau de la Liberté au haut de deux Etendards, dont la Paix attache ensemble les deux bois par une Couronne d'Olivier. Ces deux Vers Hollandois sont encore ici la Légende:

LAAT NU DEN BITT'REN BRIT OP MUNSTERS VREÊ VRY SCHELDEN:

DOOR KUNST KROONT MULLER HIER HET PUYK DER OORLOGSHELDEN.

*QUE LE VIOLENT ANGLOIS S'EMPORTE, S'IL VEUT, CONTRE LA PAIX CONCLUE AVEC MUNSTER: MULLER NE LAISSE PAS DE COURONNER ICI LE PLUS DIGNE DES HEROS.*

Com-

1666.

Comme les Anglois avoient dépensé beaucoup d'argent pour engager l'Evêque de Munster dans leurs interêts, & pour le porter à déclarer la Guerre aux Etats, ils virent avec un dépit proportionné à ce qu'il leur en avoit couté, qu'il s'étoit raccommodé avec leurs Ennemis. Cette Paix faisoit encore de la peine aux Brabançons: jaloux de ce que l'Escaut bouché avoit fait passer l'ancien Commerce d'Anvers en Hollande, ils avoient marqué pendant toute la Guerre avec les Anglois beaucoup de bonne volonté pour cette Nation, dont ils espéroient l'ouverture de cette Riviere. Ils avoient même fait voir une telle partialité, que d'Ostende on avoit tiré à boulet (1) sur des Hollandois qui poursuivoient sur cette Rade un Vaisseau Anglois. Ils avoient d'ailleurs tellement favorisé les levées de gens de guerre faites par l'Evêque de Munster, que les Etats en avoient adressé des plaintes à la Cour de Bruxelles. Qui plus est, ils avoient refusé le passage sur leurs Terres aux Troupes que la France envoyoit au secours de la République. Ils avoient même ramassé quelques Troupes, tant Cavalerie qu'Infanterie, à Marche en Famine, sous le Prince de Chimay, pour s'opposer par la force à ce (2) passage, si les François s'opiniâtroient à l'entreprendre. Cette partialité fut encore plus remarquable cette année, lorsqu'à Bruxelles le Résident des Etats Sasbourg fit des réjouïssances publiques, à l'occasion d'un avantage considérable que sa Patrie avoit remporté sur les Anglois. Après plusieurs discours insultans, on osa renverser les matériaux destinés à un Feu de joye, casser les vitres de ce Ministre à coups de pierres, & malgré la résistance que firent les Domestiques en faisant feu sur cette populace, ils forcerent sa maison & l'en chasserent avec sa famille, en criant sans cesse, *Vive (3) le Roi d'Angleterre!* ou, *Vive l'Angleterre & l'Espagne!* De tout ce que nous venons de voir, les plus habiles Politiques concluoient qu'il devoit y avoir entre ces Nations des intelligences mutuelles au préjudice des Etats. Leur Ambassadeur Michel van Goch, revenu d'Angleterre, en paroissoit convaincu, puisqu'au commencement de cette année, faisant rapport dans l'Assemblée des Etats-Généraux de ses Négociations & de ses découvertes, il témoigna que le contenu du Traité qu'on supposoit fait entre ces deux Royaumes, n'étoit pas encore (4) rendu public. Quoi qu'il en soit, ce bruit plaisoit aux Anglois, qui ne manquerent aucune occasion d'affermir dans tous les esprits un soupçon si plausible: témoin la Médaille suivante.

(1) Aitzema zaaken van staat en oorl. V. deel fol. 445.

(2) Ibid. fol. 607.

(3) Holl. Merkur. anno 1666; pag 92.

(4) Aitzema zaaken van staat en oorl. V. deel fol. 693.







La Tête du Roi de la Grande-Bretagne, couronnée de Laurier; avec ces Titres:

CAROLUS SECUNDUS, DEI GRATIA, MAGNÆ BRITANNIÆ, FRANCIÆ ET HIBERNIÆ REX.

*CHARLES II, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DE LA GRANDE-BRETAGNE, DE FRANCE, ET D'IRLANDE.*

Au Revers on voit le même Prince, habillé en Général Romain, & tenant de la main droite un Bâton de commandement. Il est placé sur un piédestal quarré, auprès d'une Mer dans la-

1666. quelle on voit une Flotte sous voiles. Comme on supposoit, que par le Traité prétendu il étoit stipulé que le Roi Charles garantissoit l'ouverture de l'Escaut, qui avoit été autrefois demandée (1) expressément par son Grand-pere, mais refusée (2) par les Etats, comme préjudiciable à leur Commerce, il n'est pas difficile de deviner le sens de l'Inscription suivante:

(1) Resol. der Staat. van Holl. 1 Maart 1605. fol 48.
(2) Ibid. 7 Juny 1605. fol. 129.

REDEANT COMMERCIA FLANDRIS. 1666.

*QUE LE COMMERCE REVIENNE AUX FLAMANDS.* 1666.

Ce soupçon fut encore confirmé de plus en plus, par les ravages que quelques Habitans des Païs-Bas Espagnols firent, sous le nom de Soldats de Munster, & par la connivence (3) de Castelrodrigo, dans la Mairie & dans le Territoire de Bois-le-Duc, comme aussi dans celui de Breda & d'Outre-Meuse, où poussant leurs courses au long & au large, ils oserent mettre tout le Païs sous contribution. Dans le même tems il courut un bruit parmi le peuple de Brabant, que cinq-mille Soldats Anglois alloient être reçus à Ostende, & renforcés par quelques Troupes auxiliaires de la part des Espagnols, pour attaquer au nom du Roi d'Angleterre les Provinces-Unies du côté de (4) la Flandre. Dès que les Etats en furent avertis, ils firent non seulement faire des plaintes à la Cour de Bruxelles par leur Résident Sasbourg, touchant les desordres qui avoient été commis; mais ils exigerent encore du Gouverneur-général une déclaration par écrit, (5) concernant le prétendu passage des Troupes Angloises. Ils adresserent de semblables plaintes à la Cour de Madrid, par le moyen de leur Ambassadeur le Baron de Rhede; & peu contents de la Lettre que la Reine-Mere (6) leur avoit écrite sur cet article, ils les réitererent auprès de Gamarra Ministre de l'Espagne à La Haye. Cependant, comme dans la suite Castelrodrigo se montra prêt a déclarer par écrit, que ni à Ostende, ni à Nieuport, ni dans aucun endroit de son Gouvernement, il ne laisseroit jamais entrer des Troupes ennemies de la République, sous quelque prétexte que ce fût, les Etats (7) en furent satisfaits; & la crainte où l'on étoit touchant les intentions de l'Angleterre fut entierement dissipée. Ce Royaume n'avoit par laissé d'équiper une formidable Flotte: on la faisoit monter à quatre-vingt-un Vaisseaux de guerre, qui portoient jusques à quatre-mille quatre-cens soixante pieces de canon, & dont l'Equipage étoit de plus de (8) vingt & un-mille hommes. Toute cette Armée navale étoit partagée en trois Escadres. L'Amiral Monck, montant le Charles-Royal, commandoit l'Escadre du Pavillon rouge; George Askew, sur le Prince-Royal, commandoit le Pavillon blanc; & Thomas Allen, sur le Jaques-Royal, le Pavillon bleu. Chacun de ces Chefs avoit sous lui un Vice-Amiral, & un Contre-Amiral. Dans cet ordre la Flotte Angloise avoit jetté l'ancre dans les Dunes, & de là elle avoit fait voile le 11 de (9) Juin pour aller maintenir par le secours de Dieu l'Empire de la Mer, & la gloire que la Nation avoit acquise dans la derniere Bataille. L'esperance d'y réussir est exprimée sur la Médaille suivante.

(3) Aitzema zaaken van staat en oorl. V. deel fol. 970.
(4) Ibid. fol. 961.
(5) Ibid. fol. 964.
(6) Ibid. fol. 968.
(7) Ibid. fol. 971.
(8) Brandt Leev. van de Ruyter fol. 471.
(9) Ibid. fol. 478.







Le Buste du Roi d'Angleterre, couronné de Laurier; avec ces Titres:

CA-

1666.

CAROLUS SECUNDUS, DEI GRATIA, MAGNÆ BRITANNIÆ, FRANCIÆ ET HIBERNIÆ REX.

*CHARLES II, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DE LA GRANDE-BRETAGNE, DE FRANCE, ET D'IRLANDE.*

Au Revers, la Grande-Bretagne, (comme il paroit par son nom, BRITANNIA,) représentée par une Femme assise, tient d'une main les Armes d'Angleterre & d'Ecosse; & de l'autre une Lance, emblème de l'Empire de la Mer. Dans le lointain, la Flotte Angloise part des côtes Britanniques pour maintenir cet Empire. Au haut de la Piece on lit cette Inscription:

FAVENTE DEO.

*SOUS LA FAVEUR DE DIEU.*

Ce fut environ à onze heures du matin, que les Anglois découvrirent sous le vent, entre Nordforland (1) & Dunquerque, l'Armée navale de la République, que Ruiter, qui la commandoit en Chef, avoit aussi partagée en trois Escadres. Ce brave Amiral, loin de refuser la Bataille, fit tous ses efforts pour en venir aux mains au-plutôt. L'Escadre de Tromp fut la prémiere qui s'engagea au combat, environ à une heure après midi. Les Anglois avoient le vent; mais l'agitation extrème de la Mer leur rendit cet avantage inutile, en les empêchant de se servir (2) de leur canon d'en-bas. Dès le commencement de la mêlée, un gros Vaisseau Anglois fut coulé à fond; trois autres, séparés de leur Flotte, furent pris; le Chevalier Berkley, Vice-Amiral du Pavillon blanc, perdant son Vaisseau *Zevenwolden* pris par le Capitaine vander Zaan, fut tué lui-même (3) d'un coup de mousquet. Le feu se mit cependant à deux Vaisseaux Hollandois, qui en furent entierement (4) consumés, & le Vice-Amiral Corneille Evertsen perdit la vie par un boulet de canon. En recompense, un gros Vaisseau Anglois fut coulé à fond vers les sept heures du soir; & ce fut alors que les ténebres interrompant ce furieux combat, donnerent aux Matelots le loisir de remettre les Vaisseaux endommagés en état de renouveller la Bataille le lendemain. Elle fut de nouveau commencée par Tromp, qui fut bientôt environné de toutes parts par les Ennemis, & qui auroit couru grand risque si Ruiter n'étoit venu le dégager à tems. Dans ces entrefaites, le Vaisseau Hollandois *De Liefde* (l'Amour) fut consumé par les flâmes, & quatre autres tout délabrés furent conduits par ordre de Ruiter vers le Texel. Après quoi cet Amiral mena de nouveau sa Flotte contre les Ennemis: il les attaqua tant de valeur & de conduite, que six des plus gros (5) Vaisseaux Anglois furent engloutis par les ondes. Dans cette attaque sa grand' Vergue & son Pavillon étant abattus, il ordonna au Lieutenant-Amiral van Nes de le porter comme Amiral pour quelque tems. Il eut soin cependant de faire poursuivre le Combat avec (6) tant de vigueur, que les Anglois voyant leur Vaisseau le *S. Paul* en proye aux flâmes, se mirent en fuite de toutes parts. Monck, pour n'être pas embarassé dans sa retraite par quelques-uns de ses Vaisseaux qui étoient hors d'état de faire voile & de combattre, en fit bruler deux ou trois; &, poursuivi toujours par Ruiter avec une égale ardeur, il se plaça à l'Arriere-garde pour couvrir les siens contre les attaques des Hollandois. Dans cette retraite George Askew, Amiral du Pavillon blanc, donna sur un banc de sable avec son Vaisseau le *Prince-Royal*: abandonné par les siens, il fut d'abord investi (7) par les Hollandois, qui se rendirent maitres, & de sa personne, & de son Vaisseau, qu'ils prirent le parti d'abandonner aux flâmes. La Bataille en étoit à ce point, lorsque tout à coup les Anglois se virent renforcés par vingt-cinq Vaisseaux frais, sous le Prince Robert; ce qui les anima à hazarder un quatrieme Combat le quatrieme jour, avec soixante Vaisseaux dont leur Flotte se trouvoit alors composée. Les Hollandois, qui avoient encore ensemble soixante-quatre Vaisseaux, mais criblés de coups & fort délabrés, recommencerent le combat le (8) lendemain à huit heures du matin, entre Nordforland & les Bancs de Flandre. Ils attaquerent la Flotte ennemie par trois differens endroits, & percerent trois fois au travers, mais avec grande incertitude du succès, la Victoire panchant tantôt d'un côté, & tantôt de l'autre. Il y eut un rude combat entre le Prince Robert & le Capitaine de Liefde, qui soutenu par Ruiter maltraita fort cet Amiral ennemi. Quoique le Vaisseau de Zweers

(1) Brandt Leev. van de Ruyter fol. 478.

(2) Ibid. fol. 479.

(3) Ibid. fol. 480.

(4) Ibid. fol. 481.

(5) Ibid. fol. 486.

(6) Ibid. fol. 487.

(7) Ibid. fol. 488.

(8) Ibid. fol. 490.

1666. Zweers & plusieurs autres Navires Hollandois se trouvassent aussi en très mauvais état, Ruiter ne laissa pas de donner le signal d'une attaque générale. Elle eut un grand succès : le Corps de bataille des Anglois, investi & serré de toutes parts, se mit en desordre, & (1) la fuite s'ensuivit bientôt. Le *Bul* (ou Taureau) avec deux autres Vaisseaux ennemis, coulerent à fond. L'*Essex*, le *Nagelboom* (Giroflier) & le *Convertine* furent pris, & menés en Hollande. La défaite des Ennemis auroit été encore plus entiere, si un brouillard épais qui s'éleva tout d'un coup n'eût pas interrompu la poursuite des Hollandois. Le nombre des morts du côté des Anglois montoit à cinq ou six-mille, & celui des prisonniers à trois-mille, en y comprenant non-seulement ceux qu'on avoit pris dans les Vaisseaux conquis, mais aussi ceux qu'on avoit pêchés dans la Mer, (2) ou sauvés des Vaisseaux qui couloient à fond. Ce fut ainsi que les Anglois furent payés avec usure de leur prémiere Victoire. Un succès si glorieux mettoit la République en état de maintenir la Liberté de la Navigation, & la remplissoit d'une joye si vive, que pour l'immortaliser on y fit les Médailles suivantes.

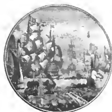
(1) Brandt Leeven van de Ruyter fol. 492.

(2) Ibid. fol. 496.

















I. Dans le lointain, les deux Flottes engagées dans un rude combat ; & sur le devant un Vais-

Vaisseau consumé par les flâmes. Dans l'Exergue on lit ce seul mot : 1666.

PUGNANDO.

*EN COMBATTANT.*

Au Revers on trouve l'Inscription suivante, au milieu d'une Guirlande où les sept Ecussons des Provinces particulieres, & autant de trousseaux de Fleches, sont attachés :

MNEMOSYNON SPECTANDÆ VICTORIÆ,
ET VIRTUTIS BATAVÆ,
CLASSE BRITANNICA QUATRIDUUM,
XI, XII, XIII, XIIII JUNII CIↃ.IↃ.LXVI,
ENIXIM REPUGNANTE,
FORTITER PROFLIGATA, CAPTO ARCHITALASSO,
NAVIBUS XXIII
QUA MERSIS, EXUSTIS, EREPTIS,
POSTERITATI INTIMANDUM,
ORDINES FOEDERATI BELGII FIERI FECERUNT.

*LA FLOTTE BRITANNIQUE,*
*APRES UNE BRAVE DEFENSE DE QUATRE JOURS,*
*LE 11, 12, 13, ET 14 DE JUIN 1666,*
*AYANT ETE' VALEUREUSEMET DEFAITE;*
*UN AMIRAL PRIS, ET XXIII VAISSEAUX*
*BRULEZ, COULEZ A' FOND, OU ARRACHEZ A' L'ENNEMI;*
*LES ETATS DES PROVINCES-UNIES*
*ONT FAIT FAIRE CE MONUMENT D'UNE ILLUSTRE, VICTOIRE,*
*ET DE LA BRAVOURE DES BATAVES:*
*MONUMENT DIGNE DE FAIRE IMPRESSION SUR LA POSTERITE'.*

II. Le Combat des deux Flottes ; & au Revers, ce Sixain Hollandois :

DE GODT DER GODEN ZET
DEN OCEAEN DE WET,
ALS HOOFT DER AMIRAELEN:
HY STERKT DER STAETEN HELT,
DIE BOEIT HET BRITSCH GEWELT.
WIE KAN GODTS MAGHT BEPAELEN?

*LE DIEU DES DIEUX PRESCRIT DES LOIX A' L'OCEAN : CHEF DES AMIRAUX, IL FORTIFIE, PAR SA PUISSANCE SANS BORNES, LE HEROS DE LA REPUBLIQUE, ET LUI FAIT METTRE DES ENTRAVES A LA VIOLENCE DE LA GRANDE-BRETAGNE. LA PUISSANCE DE CE DIEU NE CONNOIT POINT DE BORNES.*

Au-dessus de ces Vers on voit les sept Ecussons des Provinces-Unies, attachés ensemble par un même nœud ; & autour du bord on lit cette Inscription Latine :

1666. VICTORIA ORDINUM CONFOEDERATI BELGII;
SUB AUSPICIO ARCHITHALASSI MICHAELIS RUITER,
1666. 1. JUNII.

*VICTOIRE DES ETATS DES PROVINCES-UNIES,*
*SOUS LA CONDUITE DE L'AMIRAL RUITER,*
*LE 1. DE JUIN 1666.*

C'est-là, selon le Vieux Stile, le jour que se donna le prémier Combat.

III. La Valeur, représentée par un Héros Romain, tient de la main droite un Sceptre attaché à une Guirlande & aux Armes d'Amsterdam. De la gauche elle serre un Lion, qui paroit se refugier vers elle. L'Inscription consiste en ces deux Vers Hollandois:

MANHAFTIGHEYT BESCHERMT HET LANT,
EN LEYT DE BLOETSUCHT AEN DEN BANT.

*LA VALEUR DEFEND LA PATRIE,*
*ET SAIT ENCHAINER LA FUREUR SANGUINAIRE.*

Le Revers n'offre aux yeux qu'un Sixain dans la même Langue:

TOEN MUNSTER WEEK, EN CARELS KIELEN VLOÔN,
LIET VANDER WEY DEES SILVRE STEMPEL SMEDE.
MANHAFTIGHEYT VERDIENT EEN LAUWERCROON;
HY TEMT DE LEEW ONTBLOOT VAN REGT EN REDE.
DER BURGREN MOET BEVRYT DE VRYE STAAT:
WIE MOET ONTBREECKT, WAS NIMMER GOET SOLDAAT.
1666.

*QUAND MUNSTER PLIA, ET QUE LES VAISSEAUX DE CHARLES S'ENFUIRENT, VANDER WEY FIT FAIRE CETTE MEDAILLE D'ARGENT. LA VALEUR MERITE DES LAURIERS; C'EST ELLE QUI DOMPTE LA FEROCITE' INDOCILE A' LA VOIX DE LA JUSTICE ET A' LA RAISON; C'EST ELLE QUI, CONSTITUANT LE VRAI SOLDAT, DONNE AUX CITOYENS LA FORCE DE SAUVER LA REPUBLIQUE.*

Pour bien comprendre ces Vers, & la raison pour laquelle cette Piece a été faite, il faut savoir que des vingt-quatre Compagnies de Bourgeois d'Amsterdam, il y en a toujours deux qui à leur tour font la Garde à (1) la Maison de Ville, au Marché de S. Antoine, & dans d'autres endroits. Ceux qui sont de ces deux Compagnies, doivent se rendre à ces postes, sous peine de (2) payer trente sols s'ils se portent bien, dix s'ils sont malades, & vingt si pendant cette nuit ils sont hors de la Ville. Ces Amendes, & quelques autres d'une autre nature, ayant été accumulées pendant quelque tems, on s'en est servi quelquefois pour en faire faire pour chaque Bourgeois une Cuilliere d'argent, ou quelque chose de propre à être conservé. Dans cette occasion-ci, un certain Vander Wey employa cet argent à faire faire & à distribuer la Médaille en question. C'est pour cette raison que sur la tranche d'une de ces Pieces, qui est gardée dans le Cabinet de Mr. Guillaume Lormier à La Haye, on lit ces deux petits Vers Hollandois:

(1) Dapper Beschr. van Amsterd. fol. 525.
(2) Ibid. fol. 527.

ONDER 'T DERDE ROT
IS GEVALLEN DIT LOT.

CET-

*CETTE PIECE EST TOMBEE EN PARTAGE A' LA TROISIEME BRIGADE.*














IV. Le Buste de Ruiter, orné du Colier de l'Ordre de S. Michel. Il est entouré de differentes Armes, & de differens Instrumens de guerre. Un Homme marin & une Nereïde tiennent au-dessus de sa tête une Couronne navale, telle que les anciens Romains en donnoient (1) d'or à ceux qui avoient remporté une importante Victoire par Mer, ou qui avoient sauté les prémiers les armes à la main dans un Vaisseau ennemi. Les Vers Hollandois, qu'on lit autour du bord, sont tels :

(1) Virg. Æneid. Lib. VIII. v. 684. A. Gell. Noct. Att. Lib. V. cap. 6.

1666. DE RUYTER, DIE DEN BRIT ZYN MOET GETEUGELT HEEFT,

ALDUS DOOR MULLERS HANT IN 'T GOUT EN SILVER LEEFT.

ANNO MDCLXVI. DEN XIIII JUNY.

*RUITER, QUI A BRIDÉ LE COURAGE DES ANGLOIS,*
*VIT AINSI DANS L'OR ET DANS L'ARGENT,*
*PAR LA MAIN DE MULLER.*
*1666, LE 14 JUIN.*

Au Revers, les deux Flottes engagées dans un combat; & sur le devant, un Vaisseau englouti par la Mer. L'Inscription consiste en ces deux Vers Hollandois:

HIER STRYCKT HET BRITSCH GEWELT VOOR NEDERLANT DE VLAGH:

DE ZEE HEEFT NOOIT GEWAEGHT VAN ZULK EEN ZWAEREN SLAGH.

*ICI LA VIOLENCE DE L'ANGLOIS BAISSA LE PAVILLON DEVANT LA VALEUR BELGIQUE. JAMAIS LA MER NE RETENTIT D'UN PLUS AFFREUX COMBAT.*

V. Celle-ci a le même Revers, accompagné des mêmes Inscriptions que nous venons de voir. La Tête porte le Buste de l'Amiral, mais dans un autre habit, & avec un colet. Sous sa poitrine on voit une banderolle avec cette Légende:

MICHIEL ADRIAANSZOON DE RUYTER, LUYTENANT ADMIRAAL GENERAAL.

*MICHEL DE RUITER FILS D'ADRIEN, LIEUTENANT-AMIRAL GENERAL.*

VI. Le Revers de la derniere représente le même Combat, sans aucune Légende; marque pourtant que le sujet est le même, on voit sur la Tête ces mots:

DE VICTORIJEUSE ZEESLAG, ANNO 1666.

*LE VICTORIEUX COMBAT DE MER, L'AN 1666.*

Au-dessus de cette Inscription on voit le Buste de Ruiter, entouré de cette Légende-ci:

MICHIEL ADRIAANSZOON DE RUITER, RIDDER, LUYTENANT ADMIRAAL VAN HOLLAND, Ec.

*MICHEL DE RUITER FILS D'ADRIEN, CHEVALIER, LIEUTENANT-AMIRAL DE HOLLANDE, ETC.*

VII. Le









VII. Le Buste de Corneille Evertsen, qui avoit été tué dans cette Bataille, & dont la famille avoit donné à la Patrie plusieurs (1) Grands-hommes. Son Pere, (2) quatre de ses Freres, & son Neveu, avoient péri comme lui en combattant les Ennemis de la Patrie sur Mer, en differentes occasions. Le 7 de Juillet de l'année précédente, il avoit été élevé à la Dignité (3) de Lieutenant-Amiral de Zélande. Son Frere (4) Jean Evertsen avoit eu cette même année la même Charge; mais après la malheureuse Bataille sous Obdam, il avoit pris le parti de demeurer chez lui; & il avoit eu pour successeur son (5) Frere, dont le Buste est entouré ici de ces deux Vers Hollandois:

HEER EVERTS MET TRIOMF OP 'T BED VAN EER
GESNEEFT,
ALDUS IN 'T SILVER DOOR DE KUNST VAN MUL-
LER LEEFT.

ANNO 1666. DEN 14 JUNII.

*EVERTSEN, MORT AU LIT D'HONNEUR DANS LES BRAS DE LA VICTOIRE, VIT AINSI DANS L'ARGENT, PAR L'ART DE MULLER. L'AN 1666, LE 14 DE JUIN.*

Cette Epoque marque le dernier jour de la Bataille, (6) dans laquelle ce Héros étoit mort à la fin du prémier. Sous le Buste on voit encore la Légende que voici:

(1) Walcherſche Arcadia, II. deel, pag. 6.
(2) Brandt Leeven van de Ruyter fol. 501. & 515.
(3) Smallegang Kronyk van Zeeland, fol. 425.
(4) Brandt Leev. van de Ruyter fol. 378.
(5) Ibid. fol. 501.
(6) Ibid. fol. 478.

1666. CORNELIS EVERTSEN, ADMIRAAL VAN ZEELAND.

*CORNEILLE EVERTSEN, AMIRAL DE ZELANDE.*

Le Revers représente encore cette fameuse Bataille, avec ces mêmes Vers :

HIER STRYCKT HET BRITSCH GEWELT VOOR NEDERLANT DE VLAGH:
DE ZEE HEEFT NOOIT GEWAEGHT VAN ZULK EEN ZWAEREN SLAGH.

*ICI LA VIOLENCE DE L'ANGLOIS BAISSE LE PAVILLON DEVANT LA VALEUR BELGIQUE. JAMAIS LA MER NE RETENTIT D'UN PLUS AFFREUX COMBAT.*

VIII. Celle-ci, qui a le même Revers que la précédente, offre aux yeux le Buste du Lieutenant-Amiral Corneille Tromp; comme il paroit par cette Légende, qu'on trouve sur une banderolle :

CORNELIS TROMP, LUYTENANT ADMIRAAL VAN HOLLAND.

*CORNEILLE TROMP, LIEUTENANT-AMIRAL DE HOLLANDE.*

Il avoit eu pour Mere Dina de Haas, & pour Pere l'illustre Martin Tromp (1) Fils de Herpert, mort en combattant pour la Patrie contre les Anglois, l'an 1663. Ayant servi sur Mer depuis son enfance, il s'étoit trouvé dans la Bataille que van Galen (2) livra aux Anglois devant Livorne, & il avoit pris d'abordage un Vaisseau ennemi nommé *le Samson*. L'an 1653, il étoit devenu Contre-Amiral (3) d'Amsterdam. L'année qui précede celle-ci, il s'éleva à la Charge de Vice-Amiral de la même Amirauté; & peu de tems après, les Etats de Hollande l'honorerent du Titre de Lieutenant-Amiral du ressort de l'Amirauté de (4) la Meuse. Le bord de la Piece est entouré de ces deux Vers Hollandois :

(1) Leev. van Cornel. Tromp. pag. 106.
(2) Ibid. pag. 95.
(3) Ibid. pag. 143.
(4) Ibid. pag. 262.

SOO BEELDT MEN TROMP HIER AF, DES AMSTELS ADMIRAAL:
HY STEEKT DE ZEE IN BRANDT, GELYK EEN BLIXEMSTRAAL.

ANNO 1666.

*CEST AINSI QU'ON PEINT TROMP, AMIRAL DE HOLLANDE, QUI PAROIT EMBRASER LA MER A' COUPS DE FOUDRE. 1666.*

Cette défaite des Anglois fut encore aggravée par la promesse que fit le Roi de Danemarc, de déclarer la guerre à la Grande-Bretagne (5) en faveur des Hollandois. Elle devint plus sensible sur-tout par une Peste qui ravagea ce Royaume, & par un Incendie qui en détruisit presque la (6) Capitale. Mais tous ces desastres ne firent pas perdre courage à cette Nation : elle fit au contraire les plus grands efforts pour armer au plus vite une nouvelle Flotte, capable de tenir tête à celle de la République, qui avoit déja mis en mer depuis près d'un mois, & qui pendant (7) dix-huit jours avoit bouché la Riviere de Londres. Le 1. d'Août la Flotte Britannique en sortit au nombre de plus de quatre-vingt-dix voiles, avec un vent

(5) Aitzema zaaken van staat en oorl. V. deel fol. 899.
(6) Larrey Hist. d'Anglet. Tom. IV. p. 433.
(7) Brandt Leeven van de Ruyter fol. 506.

1666.

vent de Sud-Sud-Est, & une marée favorable. Ruiter cependant avec celle des Etats se laissa denver (1) vers le Nord du Galper, & après avoir essuyé une rude tempête il attendit les Ennemis de nouveau entre Dunquerque & Nordforland. Le 3 d'Août les deux Armées navales se découvrirent réciproquement au soleil couchant: elles jetterent l'ancre, & faute de vent le Combat ne fut commencé par l'Avant-garde Hollandoise que vers le midi du jour suivant. Peu de tems après, Ruiter en vint de même aux mains avec les Ennemis, & (2) enfin Tromp aussi. Comme les (3) Anglois réussirent bientôt à faire reculer l'Avant-garde Hollandoise, tout le faix de leur fureur tomba sur Ruiter, qui fut d'autant plus réduit à l'étroit, que Tromp combattant l'Escadre bleue avec plus d'intrépidité que de prudence, l'avoit mis en fuite, & s'étant séparé de la Flotte contre toute discipline, continua pendant toute la nuit à poursuivre les fuyards. Par-là Ruiter tomba le jour suivant dans un extrême danger, avec le peu de Vaisseaux qui lui étoient restés; & comme les signaux qu'il (4) donna par des coups de canon pour rappeller son Arriere-garde, furent sans effet, il résolut de faire sa retraite en combattant, & de mettre en sureté ce qui lui restoit de forces autour de lui. Cette retraite se fit avec une conduite supérieure à celle qu'il avoit fait éclater dans toute autre Bataille. Après avoir essuyé le péril d'être pris ou brulé, il passa par le *Westerraan* & entra dans le *Spleet* avec tous ses Vaisseaux, & favorisé par un vent frais de (5) Nord-Est, il rentra heureusement, & jetta l'ancre devant le *Doorloo*. Tromp cependant, ayant encore poursuivi pendant presque tout ce jour-là l'Escadre du Pavillon bleu, revint (6) enfin, poursuivi à son tour par les Anglois. Le 6 il arriva devant les *Wielinghen*, & il rentra par le *Landsdiep*, fort blâmé de s'être laissé ainsi entrainer par la chaleur du Combat, (7) & par sa bravoure naturelle. Aussi se démit-il d'abord de sa Charge de son propre mouvement, prévoyant bien qu'on la lui ôteroit. Ruiter au contraire fut loué & applaudi de tout le monde. Le Roi de France, entre autres, témoigna qu'en faisant voir que sa prudence égaloit son courage, ce Héros avoit fait des choses au-delà des forces humaines, & que sa retraite (8) étoit plus à estimer que le gain d'une Bataille. En effet, entre autres belles actions, il avoit résisté pendant longtems avec huit Vaisseaux seulement, à vingt-deux des plus gros Vaisseaux Anglois, parmi lesquels il y avoit deux Amiraux. Pour donner plus de force à un témoignage si favorable, le Roi de France voulut honorer ce grand Capitaine de l'Ordre de S. Michel, & lui fit présent de son Portrait enrichi de diamans, aussi bien que d'une Chaine d'or, (9) où la Médaille suivante étoit attachée.

(1) Brandt Leev. van de Ruyter fol. 507.
(2) Ibid. fol. 513.
(3) Ibid. fol. 516.
(4) Ibid. fol. 518.
(5) Ibid. fol. 520.
(6) Ibid. fol. 521.
(7) Ibid. fol. 519.
(8) Ibid. fol. 522.
(9) Ibid. fol. 530.




La Tête du Roi de France, avec son Titre ordinaire:

LUDOVICUS XIIII, REX CHRISTIANISSIMUS.

*LOUIS XIV, ROI TRES-CHRETIEN.*

Le Revers offre aux yeux un Soleil brillant, qui éclaire le Globe terrestre; emblème que le Roi de France s'étoit approprié, il y avoit trois ans, aussi-bien que cette Devise:

NEC PLURIBUS IMPAR. MDCLXIII.

*IL SUFFIROIT A' PLUSIEURS.* 1663.

1666. Dans les Ports des Provinces-Unies, cependant, on travailloit nuit & jour à reparer la Flotte, & à la munir de toutes sortes de provisions. Mais pendant qu'on y étoit occupé, les Anglois firent voile vers le Vlie, où ils entrerent avec un Vaisseau de guerre & avec quelques Bâtimens legers. Ils y brulerent un bon nombre de Vaisseaux marchands. Ils firent encore une descente dans l'Ile de Schelling (1), d'où ils regagnerent leurs Ports, après avoir tué plusieurs personnes incapables de résistance, & mis en cendre la partie occidentale du Bourg. Peu de tems après, Ruiter remit en Mer avec la Flotte de la République. Le 10 de Septembre après midi, il découvrit l'Armée navale des Anglois, forte de plus de quatre-vingt-dix Vaisseaux. Il en prit un le lendemain, qui s'appelloit le (2) *Fidele Charles*, & qui n'avoit pas pu suivre la Flotte, à cause que ses manœuvres étoient embarassées. Vers le midi, lorsque les Hollandois furent venus à la pointe d'*Oudeman*, on vit les Anglois partir du côté de *Calisclif*, & faire voile vers les Hollandois; & ceux-ci, surs de l'approche d'une seconde Bataille, mettre le Pavillon du combat & tourner la proue vers leurs Ennemis. L'Amiral Anglois voyant la résolution de Ruiter, fit un signal, sur lequel sa Flotte (3) virant de bord vers le Nord, se détourna des Hollandois, qui les poursuivirent, & qui à la vûe de mille & mille spectateurs qui remplissoient le rivage François, firent un feu terrible sur les Vaisseaux ennemis qui étoient le plus en arriere. Comme dans la suite un vent violent empêcha le combat en séparant les deux Flottes, Ruiter entra en pleine Mer pour attendre, selon ses ordres, à la hauteur de Dunquerque la Flotte (4) des Anglois ou des François, & pour saisir l'occasion de combattre l'une, ou de se joindre à l'autre. Cette Flotte Françoise, forte de quarante voiles, tant Vaisseaux de guerre que Brulots, avoit été équipée à Toulon. Ayant mis en mer à la fin d'Avril, elle avoit poursuivi sa route le 6 de Mai (5), des Iles d'Hieres vers la Rochelle, où elle étoit (6) arrivée au mois de Septembre. Partie de là le 10, pour se joindre aux Hollandois en passant le Détroit de (7) Gibraltar, sans relâcher dans aucun Port, elle arriva enfin à (8) Brest, & de là à Dieppe. S'étant arrêtée là pendant vingt-quatre heures pour attendre quelques-uns de ses Vaisseaux dispersés de côté & d'autre, & ne voyant nul moyen de se joindre à Ruiter qui venoit d'essuyer une grande tempête, elle (9) retourna à Brest, dans le dessein d'exécuter cette jonction de bonne heure l'année suivante. Mais quoique dès le nouvel-an on commençât à prendre des 1667. mesures pour (10) l'effectuer, cette affaire ne se fit point; marque certaine que le Roi de France n'ambitionnoit que le vain nom d'avoir secouru les Hollandois par Mer. Quoi qu'il en soit, je trouve un Jetton frappé cette année à l'honneur du Duc de Beaufort, à qui Sa Majesté Très-Chrétienne avoit confié le Commandement de cette Flotte auxiliaire.

(1) Brandt Leeven van de Ruyter. pag. 534.

(2) Ibid. fol. 539.

(3) Ibid. fol. 540.

(4) Ibid. fol. 542.

(5) Aitzema zaaken van staat en oorl. V. deel fol. 932.

(6) Ibid. fol. 944.

(7) Ibid. fol. 945.

(8) Ibid. fol. 949.

(9) Brandt Leev. van de Ruyter. fol. 546.

(10) Aitzema zaaken van staat en oorl. VI. deel, fol. 110.







Le Buste cuirassé de ce Duc, que César de Vendôme, Fils-naturel (11) de Henri IV Roi de France, avoit eu de son Epouse Françoise de Lorraine, Fille de Philippe-Emanuel Duc de Mercœur & de Penthievre. La Légende est celle-ci :

FRANÇOIS DE VANDOSME DUC DE BEAUFORT.

Au Revers une Mer, au-dessus de laquelle on voit l'Astre appellé Lucifer, qui suit le soir & qui le matin devance (12) le Soleil, dont il emprunte sa lumiere. Cet Emblême est expliqué par les mots suivans :

(11) Hist. des Maisons Souv. Tom. I. pag. 252.

(12) Senec. in Hippol. Act. II. v. 746, 747, 748, & 749.

A SO-

A SOLE EST QUOD SPLENDEO NAUTIS. 1667. 1667.

*SI JE BRILLE POUR LES GENS DE MER, J'EN SUIS REDEVABLE AU SOLEIL.* 1667.

Lorsqu'on se fut éprouvé ainsi de part & d'autre, & qu'on se fut affoibli mutuellement plutôt que de se vaincre, le desir de rétablir le repos perdu prit enfin le dessus. Après de longues Négociations, la Médiation de la Suede fut acceptée par la France, l'Angleterre, le Danemarc, & les Provinces-Unies; & Breda fut choisi pour le Congrès. Mrs. Flemming & Coyet, envoyés par le Roi de Suede, arriverent dans cette Ville le 14 de Mai, & ouvrirent les Conferences en qualité de Médiateurs. Malgré cette apparence de Paix, les Etats-Généraux mirent en mer le 6 de Juin (1) une Flotte formidable, sous la conduite du Lieutenant-Amiral Ruiter, qui accompagné de Mr. Corneille de Wit, Grand-Bailly de Putten & Bourguemestre de Dort, Député à la Flotte de la part des Souverains, avoit ordre de former quelque grande entreprise, & même de donner quelque chose au hazard (2), afin d'appuyer & de hâter les Négociations. Dans ce dessein Ruiter, après avoir essuyé une rude tempête, fit voile vers (3) la Riviere de Rochester, où par le feu continuel des Vaisseaux, & par les efforts de dix-huit-cens hommes débarqués, on se rendit bientôt maitre du Château de Shernesſ. Mais comme la Place n'étoit pas tenable, on la ruina, après avoir embarqué le butin qu'on y avoit fait. Ayant ensuite monté la Riviere jusques à Chattam, on la trouva bouchée par quatre Brulots qu'on y avoit fait enfoncer, & fermée par une grosse Chaine défendue par deux Batteries de canon. Le Capitaine Jean van Brakel cependant, animé d'une valeur sans égale, passa par-dessus la Chaine, au milieu du feu des Ennemis, & dans un instant il aborda & prit la Frégate le *Jonathan*. Action éclatante, qui fut recompensée par une Chaine & par une Médaille d'or, telles qu'on en donne aux Ambassadeurs étrangers (*) avant leur départ. Par cette heureuse audace il ouvrit le chemin de la Victoire aux autres Navires, qui se rendirent maitres du fameux Vaisseau (4) le *Charles-Royal*, & qui brulerent six autres Navires ennemis, des plus considerables. Toute l'Angleterre fut étourdie de cette étonnante hardiesse. Les Grands en étoient frappés, & les gens du commun effrayés. La terreur remplissoit tout Londres, & l'on n'y consideroit ce malheur que comme un précurseur de quelques plus grands desastres. La Cour même en fut étonnée, & la crainte lui faisant (5) le mal encore plus grand qu'il n'étoit, elle envoya ordre à ses Ambassadeurs à Breda de hâter la conclusion de la Paix, autant qu'il seroit possible. Vers la fin de Juillet on mit la derniere main à une affaire si ardemment desirée, & le 24 d'Août la Paix fut réciproquement ratifiée (6). Elle étoit très avantageuse à la République, puisque les Anglois lui cedoient toutes ses conquêtes en Afrique & en Amerique, en renonçant à leurs prétentions sur le Pavillon, & à d'autres qu'ils s'arrogeoient sur les quatre Mers. Il n'est donc pas étonnant que dans les Provinces-Unies on l'ait célébrée par des réjouïssances publiques, & qu'on y ait mis au jour les neuf Médailles suivantes.

(1) Brandt Leeven van de Ruyter fol. 563.

(2) Ibid. fol. 562.

(4) Ibid. fol. 571.

(*) Voy. II. Partie pag. 53. Méd. 2.

(4) Brandt Leeven van de Ruiter, fol. 577.

(5) Ibid. fol. 578.

(6) Aitzema zaaken van staat en oorl. VI. deel fol. 55.

1667.


MITIS ET FORTIS




SIC FINES NOSTROS, LEGES TVTAMVR ET VNDAS


DEO. AVSPICE.
ASSERTIS.
NON. MINORE ANIMO.
QVAM. SVCCESSV.
AVITIS. PATRIÆ. LEGIBVS.
ADVERSVS. TRES. POTENTISSIMOS.
HISPANIARVM. REGES.
COACTIS. DEINDE. SEMEL. ITERVMQ;
CONTRA. VICINOS. BRITANNOS.
ARMA. SVMERE. BATAVIS.
POST. PACEM. EGREGIA. VIRTVTE.
BELLO. PARTAM.
ATQVE. REDVCTA. GENERIS.
HVMANI. COMMERCIA.
CONSVLES. SENATVSQVE.
AMSTELODAMENSIS.
MONVMENTVM. HOC.
CIƆ. IƆ.C.LXVII.
F. C.


BELLO AB ANGLIS ILLATO A BELGIS FORTITER GESTO VINDICATA MARIUM LIBERTATE ET QUÆSITA ARMIS PACE XXXI IVLII


BREDA BELLONÆ SEDES


BELLO AB ANGLIS ILLATO A BELGIS FORTITER GESTO VINDICATA MARIUM LIBERTATE ET QUÆSITA ARMIS PACE XXXI IVLII


BREDA BELLONÆ SEDES

I. La prémiere fut frappée par ordre des Etats de Hollande. On y voit dans le lointain, la destruction des Vaisseaux Anglois sur la Riviere de Chattam. Sur le devant est une Femme qui représente les Provinces-Unies. D'une main elle tient un Sceptre avec un Oeil ouvert; & de l'autre une Lance, à laquelle le trousseau de sept Fleches est attaché. Elle foule aux pieds l'Envie terrassée, entre un Agneau & un Lion: 1667.

MITIS ET FORTIS.

*FACILE ET COURAGEUSE.*

C'est à dire, *facile* à pardonner les offenses, & *courageuse* à défendre ses Droits. Dans l'Exergue on lit encore les mots suivans:

PROCUL HINC MALA BESTIA REGNIS.

JUNII 22. 1667.

*LOIN D'ICI, BETE PERNICIEUSE AUX GOUVERNEMENS.*

*LE 22 DE JUIN 1667.*

C'est-là l'Epoque de cette fameuse défaite des Anglois. Au Revers on voit dans le lointain, plusieurs Vaisseaux marchands voguer dans une Mer tranquille. Sur le devant la République, figurée par une Femme, foule aux pieds differentes sortes d'Armes. D'une main elle tient un Caducée & une Corne d'abondance; de l'autre une Epée dans le fourreau, dont la pointe soutient une Couronne de Laurier, emblême de la Paix obtenue par des Armes victorieuses. Au-dessus de cette Femme, une Main sortant d'une nuée suspend les Armes d'Angleterre & de la République, attachées à un même lien; & sur une banderolle flottante on lit l'Inscription suivante:

IRATO BELLUM, PLACATO NUMINE PAX EST.

*QUAND LE CIEL EST IRRITÉ, IL NOUS DONNE LA GUERRE: S'APPAISE-T-IL? NOUS AVONS LA PAIX.*

Au reste, pour qu'on sache quand cette Paix fut conclue, on lit dans l'Exergue, auprès des Armes de Breda, ces mots:

REDIIT CONCORDIA MATER.

BREDÆ, JULII 31. ANNO 1667.

*LA MERE CONCORDE EST REVENUE.*

*A BREDA, LE 31 DE JUILLET 1667.*

La Concorde est ici considerée comme Mere de la Paix. On voit encore cette autre Légende sur la tranche:

NUMISMA POSTERITATI SACRUM,
BELGA BRITANNOQUE CONCILIATIS,
ORDINUM HOLLANDIÆ ET WESTFRISIÆ
CUM PRIVILEGIO.

*MEDAILLE CONSACRÉE A LA POSTERITÉ, A L'OCCASION DE LA PAIX ENTRE LES PROVINCES-UNIES ET LA GRANDE-BRETAGNE. AVEC PRIVILEGE DES ETATS DE HOLLANDE ET DE WEST-FRISE.*

Bientôt le Roi d'Angleterre crut avoir des raisons pour n'être pas content de cette Paix; ce qui paroit par la suivante Résolution des Etats de Hollande. „ (1) Le Conseiller-Pensionaire a com- „ muniqué à l'Assemblée certaine lettre du Secretaire Kinschot, écrite à lui Pensionaire, de Londres, „ le $\frac{4}{14}$ du mois courant, dans laquelle il donne avis que le 12 le Sieur Elincxbee, Grand-Maitre „ des Monnoyes du Roi, avoit montré à Sa Majesté certaine Médaille frappée dans ces Pais, qui „ représente d'un côté la destruction des Vaisseaux auprès de Chattam, avec cette Inscription: „ *Procul hinc mala bestia regnis*; & de l'autre, la Paix conclue à Breda, avec ces paroles: *Rediit* „ *concordia mater*: Que la Cour Angloise en avoit paru irritée; qu'on y commençoit à mal parler „ de la République, & que les mal-intentionnés cherchoient à appliquer au Roi de la Grande-Bre-

(1) Resol. der Staat van Holl. 28 Mey 1669. fol. 18.

1667. „ tagne lui-même les mots *Mala bestia.* Ayant été déliberé là-dessus, il a été arrêté & trouvé bon, „ que de la part de Leurs Nobles & Grandes Puissances de très sérieuses plaintes seroient adressées „ à l'Ambassadeur Temple, de ce qu'à la Cour de Sa Majesté une chose faite sans aucune mau- „ vaise vue, & dans de bonnes intentions, étoit assez malignement interpretée pour qu'on tâchât de „ faire considerer comme appliqués au Roi, des termes qui n'avoient relation qu'à la Guerre, à l'Envie, „ & à la Discorde; & que ledit Ambassadeur seroit prié de donner là-dessus audit Roi de justes „ idées.

Nonobstant une telle déclaration, cette Devise fut un des prétextes dont les Anglois se servirent l'an soixante & douze pour déclarer la Guerre aux Provinces-Unies; ensorte que par ordre des Etats le Coin de cette Piece (1) fut rompu, & que pour dédommager celui qui l'avoit fait, savoir Christophle Fils d'Adolphe, les Souverains lui firent (2) donner la somme de mille Ducatons.

(1) Valkenier Verward Europa p. 74.
(2) Brandt Leeven van de Ruiter, fol. 610.

II. Dans le lointain, plusieurs Vaisseaux à la voile; & sur le devant, un Lion, emblème de la République, comme il paroit par ces mots:

LEO BATAVUS.

*LE LION BATAVE.*

Sous les griffes de ce Lion on voit plusieurs Armes & Instrumens de guerre, & au haut de la Piece on lit ce Chronogramme:

SIC FINES NOSTROS, LEGES TVTAMVR, ET VNDAS.

*C'EST AINSI QUE NOUS DEFENDONS NOS FRONTIERES, NOS LOIX, ET LES ONDES.*

Comme cette Piece fut frappée par ordre des Magistrats d'Amsterdam, & distribuée parmi eux, on voit au Revers, sous les Armes de cette Ville, l'Inscription suivante:

DEO AUSPICE, ASSERTIS,
NON MINORE ANIMO QUAM SUCCESSU,
AVITIS PATRIÆ LEGIBUS,
ADVERSUS TRES POTENTISSIMOS HISPANIARUM REGES;
COACTIS DEINDE SEMEL ITERUMQUE
CONTRA VICINOS BRITANNOS ARMA SUMERE BATAVIS,
POST PACEM EGREGIA VIRTUTE
BELLO PARTAM,
ATQUE REDUCTA GENERIS HUMANI COMMERCIA,
CONSULES SENATUSQUE AMSTELODAMENSIS
MONUMENTUM HOC CIↃ IↃC LXVII
FIERI CURARUNT.

*APRÈS QUE, SOUS LES AUSPICES DU CIEL,*
*LES HOLLANDOIS EURENT MAINTENU*
*AVEC AUTANT DE COURAGE QUE DE SUCCÈS*
*LES ANCIENNES LOIX DE LEUR PATRIE,*
*CONTRE TROIS TRÈS PUISSANS ROIS D'ESPAGNE;*
*ET QU'ENSUITE FORCEZ DE PRENDRE LES ARMES*
*A DIFFERENTES REPRISES,*
*CONTRE LEURS VOISINS LES ANGLOIS,*
*ILS EURENT PAR UNE VALEUR EXTRAORDINAIRE*
*OBTENU LA PAIX,*
*ET RETABLI LE COMMERCE MUTUEL DU GENRE-HUMAIN;*
*LES BOURGUEMESTRES ET LE CONSEIL D'AMSTERDAM*
*ONT FAIT FAIRE CE MONUMENT, L'AN 1667.*

III. La Paix, répandant une Corne d'abondance, foule aux pieds le Dieu des Combats, & met le feu à un tas d'Armes jettées à terre. Autour du bord on lit cette Inscription: 1667.

BELLO AB ANGLIS ILLATO,
A BELGIS FORTITER GESTO;
VINDICATA MARIUM LIBERTATE;
ET QUÆSITA ARMIS PACE,
XXXI JULII: MDCLXVII.

*LA GUERRE, COMMENCÉE PAR LES ANGLOIS,*
*AYANT ÉTÉ COURAGEUSEMENT SOUTENUE*
*PAR CEUX DES PROVINCES-UNIES;*
*LA LIBERTÉ DES MERS AYANT ÉTÉ ASSURÉE;*
*ET LA PAIX ÉTANT AQUISE PAR LA GUERRE;*
*LE 31 DE JUILLET 1667.*

Au Revers, le Plan de la Ville de Breda, Lieu du Congrès, & fameuse par une si glorieuse Paix:

BREDA BELLONÆ SEDES,
CLANDESTINO ET APERTO MARTE CELEBERRIMA,
CONCILIANTIBUS SUECIS,
DAT PACEM GALLIS, ANGLIS, DANIS, BELGIS,
ET ORBI QUIETEM.

*BREDA, SEJOUR DE BELLONE,*
*TRES FAMEUSE PAR LES RUSES DE LA GUERRE*
*ET PAR LA FORCE OUVERTE,*
*DONNE, SOUS LA MEDIATION DES SUEDOIS,*
*LA PAIX AUX FRANÇOIS, ANGLOIS, DANOIS, ET HOLLANDOIS,*
*ET A L'UNIVERS LE REPOS.*

IV. La quatrieme est en tout semblable à la troisieme, excepté que le Plan de Breda y paroit un peu plus élevé, & qu'on y lit dans l'Exergue cette époque:

XXXI JULII CIϽ IϽC LXVII.

*LE XXXI DE JUILLET 1667.*

1667.


HET OUD BREDAAS KASTEEL DOOR MULLERS VONDEN WERK VERTOONT VAN BINNEN EEN GEWENSTE VREDE KERK.


HIER ZEILT HET VREDE SCHIP OP'T ZILVER INDE ZEE MET BLIDE WIMPELS VAN EEN VIER GEKNOOPTE VREE.






CECIDIT FRAGOR · SIC JUNCTUS PELAGI


NULLA SALUS BELLO PACEM TE POSCIMUS OMNES ·
BREDA






E FOCO REFOCILLATIO
TRIBUUM PRÆF. OB. OPERAM PRÆSTITAM.
MDCLXVII


NEPTUNO PAX ASSERTO

V. Une Renommée, qui sonnant de la trompette, vole entre quatre Enfans ailés, qui ont dans leurs mains des Palmes & des branches d'Olivier. Elle tient une banderolle où l'on lit ces mots : 1667.

SOLI DEO GLORIA.

*A DIEU SEUL EN SOIT LA GLOIRE.*

Au-dessus de la Renommée est le Château de Breda ; & sur le bord on lit ces deux Vers Hollandois :

HET OUD BREDAAS KASTEEL, DOOR MULLERS VOND EN WERK,
VERTOONT VAN BINNEN EEN GEWENSTE VREEDEKERK.

*PAR L'INVENTION ET PAR L'ART DE MULLER, L'ANCIEN CHATEAU DE BREDA REPRESENTE DANS SON SEIN UN TEMPLE DE LA PAIX.*

Le Revers représente un gros Vaisseau de guerre, à la voile, poussé par un Vent favorable. Dans le grand Pavillon du bâton d'arriere on voit trois Fleurs-de-lis ; dans le grand Hunier, les Armes des Provinces-Unies ; dans le Hunier de Misene, celles d'Angleterre & d'Irlande ; dans la Misene, la fleur de Chardon d'Ecosse ; & dans la Civadiere, l'Eléphant de Danemarc. Autour du bord on lit ces deux Vers Hollandois :

HIER ZEILT HET VREDESCHIP OP 'T ZILVER IN DE ZEE,
MET BLIIDE WIMPELS VAN EEN VIERGEKNOOPTE VREÊ.
ANNO 1667.

*ICI LE VAISSEAU, EMBLEME DE LA PAIX, FEND LES ONDES SUR L'ARGENT, ET PORTE LES HEUREUSES MARQUES D'UNE QUADRUPLE UNION. L'AN 1667.*

VI. La destruction de la Flotte Angloise auprès de Chattam ; & dans l'Exergue la Légende que voici :

ANNO 1667.
DOOR ORDER VAN HAERE HOOGMOGENDHEDEN;
ONDER 'T BELEYT VAN DEN
HEER RIDDER MICHIEL ADRIAANSZOON DE RUYTER
LUYTENANT ADMIRAEL GENERAEL,
SYN BESPRONGEN OP DE RIVIER VAN CHATTAM
D'CONINCKX OORLOGHSCHEPEN,
EN DIE VERBRAND EN GEZONCKEN.

*L'AN 1667.*
*PAR ORDRE DE LEURS HAUTES PUISSANCES,*
*ET SOUS LA CONDUITE*
*DU CHEVALIER MICHEL RUITER FILS D'ADRIEN,*
*LIEUTENANT-AMIRAL-GENERAL,*
*LES VAISSEAUX DE GUERRE DU ROI*
*FURENT ATTAQUEZ SUR LA RIVIERE DE CHATTAM,*
*BRULEZ ET COULEZ A FOND.*

1667. Au Revers la Paix, assise sur un monceau d'Armes, embrasse de la main gauche une Corne d'abondance, & de la droite elle tient une branche d'Olivier. Au-dessus de sa tête on lit sur une banderolle :

SOLI DEO GLORIA.

*A DIEU SEUL EN SOIT LA GLOIRE.*

A sa gauche on voit les Ecussons des sept Provinces, attachés les uns aux autres ; à sa droite, ceux de France, de la Grande-Bretagne, de Suede, & de Danemarc ; & dans l'Exergue l'Inscription suivante :

DEN 6 SEPTEMBER, ANNO 1667,
IS DE VREEDE TUSSCHEN HAARE EDELE
HOOGHMOOGENDHEDEN,
EN DEN CONINGH VAN GROOT-BRITANIEN,
GEPUBLISEERT.

*LE 6 SEPTEMBRE DE L'AN 1667,*
*LA PAIX,*
*ENTRE LEURS NOBLES ET HAUTES PUISSANCES*
*ET LE ROI DE LA GRANDE-BRETAGNE,*
*A ETÉ PUBLIÉE.*

VII. Dans le lointain, quelques Vaisseaux engagés au combat; & sur le devant, Neptune, qui assis dans son Char, & le Trident levé, appaise la fureur des combattans. La Légende (1) est tirée de l'Eneïde :

(1) Virg. Æneid. Lib. I. v. 158.

SIC CUNCTUS PELAGI CECIDIT FRAGOR.

*C'EST AINSI QUE TOUT LE BRUIT IMPETUEUX DE LA MER FUT APPAISÉ.*

Au Revers, la Ville de Breda, au-dessous des Armes de France, d'Angleterre, de Suede, de Danemarc, & de la République; & au dessus de la Légende que voici :

BREDA, DEN 7 SEPTEMBER 1667.

*BREDA, LE 7 DE SEPTEMBRE 1667.*

C'est le lendemain de la publication de la Paix ; jour qui fut célébré dans toute la Hollande par les Actions de graces qu'on rendit dans toutes les (2) Eglises, & par les Feux de joye qui se firent dans toutes les rues. L'Inscription est encore empruntée ici de Virgile : (3)

(2) Holl. Merkur. anno 1667. pag. 139.
(3) Virg. Æneid. Lib. XI. v. 362.

NULLA SALUS BELLO, PACEM TE POSCIMUS OMNES.

*IL N'Y A POINT DE SALUT DANS LA GUERRE, NOUS VOUS DEMANDONS TOUS LA PAIX.*

VIII. Deux Vaisseaux Amiraux, l'un Anglois, & l'autre Hollandois. Au revers, les Armes de la Grande-Bretagne & de la République, surmontées d'une Guirlande & attachées les unes aux autres. Et sur une banderolle, ces mots :

BRITANNO-BATAVA PAX. 1667.

*LA PAIX ENTRE LA GRANDE-BRETAGNE ET LA HOLLANDE. 1667.*

IX. La

IX. La neuvieme enfin fut frappée à Leyden à l'occasion de cette Paix, & distribuée en or, par les Magistrats, aux Commissaires des Quartiers, pour les recompenser du service qu'ils avoient rendu l'année précédente en faisant la Liste des Foyers. On y voit les Armes de cette Ville, surmontées d'une Couronne, avec cette Inscription : 1667.

TRIBUUM PRÆFECTIS, OB OPERAM PRÆSTITAM. MDCLXVII.

*AUX COMMISSAIRES DES QUARTIERS, POUR DES SERVICES RENDUS. 1667.*

Comme on avoit trouvé, par l'Impôt sur les Foyers, les sommes nécessaires pour conduire la Guerre à une si heureuse fin, on lit sur une banderolle :

E FOCO REFOCILLATIO.

*DU FOYER VIENT LA REPARATION DES FORCES.*

Au Revers, un Vaisseau qui représente la Liberté de la Navigation si heureusement rétablie par cette Paix ; ce qui est indiqué dans l'Exergue par le mot

FELICITER.

*HEUREUSEMENT.*

Comme c'étoit à l'Impôt sur les Foyers qu'on étoit redevable d'un si grand avantage, on lit encore les mots suivans autour de la Piece :

ASSERTO PER VULCANUM NEPTUNO PAX.

*NEPTUNE AFFRANCHI PAR VULCAIN NOUS PROCURE LA PAIX.*

*FIN DU TOME SECOND.*







